digo. Voici cette méthode ; elle ne paroît pas beaucoup différer de celle des autres : ce ſont les mêmes procédés, mais plus ménagés.

Lorſque ma cuve commence à travailler, ce que l'on apperçoit lorſque la ſuperficie de l'eau commence à prendre la couleur verte, qu'elle ſe charge d'écumes (*h*), ſe couvre de cuivrage, & ſur-tout qu'elle commence à monter, je la ſonde de même que le font les autres indigotiers. En terme d'indigotiers, *ſonder ſa cuve*, c'eſt prendre un peu d'eau au robinet dans une taſſe d'argent faite exprès pour cet uſage ; & après l'avoir agité, d'obſerver ce qui ſe paſſe dans la taſſe. Or, voici les obſervations : lorſque votre cuve eſt fort éloignée de ſon point de pourriture ſuffiſante, l'eau qui ſort dans le bas eſt blanchâtre & un peu trouble ; en continuant de travailler, elle devient, quelques heures après, d'un jaune clair, & un peu tranſparent ; à meſure qu'elle approche du dégré de pourriture que l'on cherche, cette couleur jaune devient plus vive, approchante de l'orangé, & encore plus tranſparente, tandis que la ſuperficie de la cuve reſte toujours d'un gros (*i*) vert. Mais il ne ſuffit pas pour vous déterminer à lâcher votre cuve, d'obſerver la couleur de l'eau que vous recevez dans votre taſſe. Cette couleur jaune & bien tranſparente, eſt ſeulement un avertiſſement pour l'indigotier que ſa cuve approche de ſon point de perfection, & qu'elle y eſt peut-être. Alors il faut pouſſer plus loin ſa recherche par le battage de la taſſe, & ne pas différer ; car ſi cette couleur jaune tranſparente venoit à ſe troubler, infailliblement votre cuve ſeroit trop pourrie. Après donc avoir reçu dans votre taſſe un peu d'eau, ce qui va ordinairement à la moitié, vous l'agitez juſqu'à ce que de jaune elle devienne un peu verte ; ayant ſoufflé l'écume qui ſe forme deſſus, vous devez appercevoir dans l'eau un petit grain très-fin qui commence à ſe former : c'eſt le premier développement de la fécule. Balancez doucement la taſſe : ce grain, en roulant, ſe groſſit peu-à-peu ; mais s'il ne ſe dégage pas aiſément de l'eau, & qu'au lieu de s'éclaircir à meſure que le grain ſe raſſemble, l'eau prenne au contraire une couleur ſombre & trouble, votre cuve n'eſt pas aſſez pourrie ; il faut la laiſſer encore travailler. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe vous apprendre ſi ce ſera dans deux, trois ou quatre heures qu'il faut revenir la ſonder. Ceux qui ne ſont pas encore fort expérimentés, reviennent plus ſouvent que les autres, ſauf à recommencer. Il n'eſt cependant pas à-propos de ſonder trop ſouvent, de crainte que les yeux s'accoutumant à voir toujours à-peu-près la même couleur, ne s'apperçoivent plus du changement qui ſe fait par des nuances ſi délicates, qu'il faut des yeux exercés pour en remarquer la différence. Enfin lorſqu'après avoir ſuivi & obſervé les progrès de la pourriture, vous prenez de l'eau de la couleur déſignée ci-deſſus, qu'après l'avoir battue juſqu'à ce qu'elle commence à ſe changer de jaune en vert, ſans attendre que ce vert ſoit foncé ; vous remarquez en balançant doucement votre taſſe, que le grain ſe déclare aſſez promptement dans une eau d'un vert clair, tirant ſur le jaune ; & qu'à meſure qu'il ſe groſſit en ſe raſſemblant, l'eau en devient plus claire ou plus tranſparente, il eſt tems d'ouvrir votre robinet, ou pour parler le langage d'indigotier, de larguer votre cuve. La remarque eſſentielle eſt donc celle qui vous fait juger par la couleur & la netteté de l'eau, & par la formation aſſez prompte du grain qui l'accompagne, que la fécule a eu le dégré de fermentation ſuffiſant pour ſe détacher de l'eau dans le battage de la batterie & ſe précipiter au fond ; ce qu'on appelle *caler*.

C'eſt donc pendant que l'*indigo* eſt dans la pourriture que ſon ſort doit être décidé, & non dans la batterie (*k*), que l'indigotier a beſoin de toute ſa ſcience : elle ne conſiſte plus qu'à le faire bien égoutter ; & pour cet effet, à ne le battre ni trop ni trop peu. Mais le battage d'une bonne cuve eſt toujours l'opération la moins difficile à apprendre. Ce qu'il y a de plus difficile, eſt de ſavoir proportionner ſon battage au défaut de pourriture, ſoit par le trop ou le trop peu. Lorſqu'une cuve eſt trop pourrie, elle doit être menagée au battage (*l*), parce qu'elle eſt plus diſpoſée à ſe diſſoudre. Lorſqu'au contraire elle en manque, il faut augmenter le battage, parce que ſans cela, la fécule ne ſe ſépareroit de l'eau que imparfaitement. Mais il faut de l'expérience pour ſe conduire dans ces occaſions, & pour tirer le meilleur parti poſſible d'une cuve manquée ; car le plus ſouvent l'indigotier eſt incertain ſi ſa cuve a trop ou trop peu de pourriture.

Du battage de l'indigo. Lorſqu'une cuve d'*indigo* a reçu la pourriture requiſe, vous en avez la preuve dès les premiers jets que font les baquets, en verſant l'eau qu'ils ont puiſée. Si la lame d'eau qui en ſort eſt d'un jaune bien tranſparent, accompagné d'une légere nuance de vert, vous pouvez compter que la cuve eſt bonne. Si cette eau eſt beaucoup plus verte que jaune, elle manque de pourriture ; & plus elle eſt verte, plus elle en manque. Si au contraire l'eau eſt d'un jaune trouble, la cuve eſt trop pourrie (*m*) ; & plus le jaune eſt trouble, plus elle eſt pourrie ; lorſqu'elle l'eſt à un certain dégré, elle a auſſi une mauvaiſe odeur.

Peu de tems après que vous avez commencé de battre, cette eau jaune & claire devient par dégré totalement verte. Pendant qu'elle prend cette couleur, la batterie ſe couvre d'écumes épaiſſes : un peu d'huile que l'on jette deſſus, la fait raſſembler en s'affaiſſant aux deux côtés de la batterie oppoſés au jet des baquets ; & peu-à-peu cette groſſe écume ſe diſſipant entiérement, il ne reſte ſur la batterie qu'une écume légere, laquelle ſe blanchit d'autant plus que l'eau devient plus bleue. Après que l'eau a pris ſon gros vert, la couleur bleue ne tarde pas à y ſuccéder. L'indigotier n'attend pas que l'eau ſoit à ce période pour examiner dans ſa taſſe ce qu'on appelle *le grain* (la fécule) ; car auſſi-tôt que l'eau commence à paroître toute verte, le grain commence auſſi à ſe manifeſter de la même façon qu'il l'avoit fait lorſque l'on a ſondé pour larguer la cuve. A meſure que le battage s'avance, & que la couleur verte commence à ſe changer en bleue, le grain groſſit de plus en plus ; & en ſe dépoſant au fond de la taſſe, laiſſe voir une eau qui ſe dépouille de ſa verdure dans la même proportion, & devient d'une couleur d'olive claire ; tandis que mêlée avec ſon grain avant qu'il ait dépoſé, elle paroît toute bleue. Lorſqu'elle ne montre plus la moindre nuance

(*h*) Il y a cependant quelquefois des circonſtances, où quoique la cuve travaille, il ne paroît rien ſur la ſuperficie qui l'annonce, mais elles ſont rares. Alors c'eſt l'expérience qui doit tenir lieu de regle.

(*i*) Il eſt dit dans le *Dict. raiſ.* &c. que les ſels par leur développement favoriſent l'extraction de la partie colorante dont l'eau ſe charge, acquérant une belle couleur de bleu foncé tirant un peu ſur le violet. Il faut que l'auteur de cet article n'ait jamais vu faire de l'*indigo*. Car ce n'eſt jamais dans la cuve qu'il nomme *la trempoire*, que cette couleur bleue ſe déclare, mais dans le battage de la batterie commune ; on le verra lorſqu'il en ſera queſtion.

(*k*) Ceci eſt contraire à ce qui eſt dit dans le *Dict. raiſ.* &c. au ſujet de la fabrique.

(*l*) C'eſt encore une erreur de prétendre que le trop de battage noircit la couleur de l'*indigo*. Il cauſe de la perte, parce qu'il reſte une partie de la fécule dans l'eau. Mais la mauvaiſe couleur de l'*indigo* eſt toujours l'effet du trop de pourriture, qui fait que la cuve égoutte mal.

(*m*) Je ne me ſuis pas encore apperçu que les indigotiers aient fait cette remarque.

de vert, la fécule doit être entiérement extraite de l'eau ; alors le grain au lieu de groſſir par le battage, ſe diviſe & commence à paroître plus fin, & l'eau, à prendre une couleur rouge-pâle ou peau d'oignon. C'eſt alors que l'on fait attention à ce qu'on appelle *la preuve :* elle n'eſt autre choſe qu'une petite vapeur, qui lorſqu'on incline la taſſe (dans laquelle on ne met que très-peu d'eau ſur la fin du battage), fait un cercle ſur ſon fond au bord de l'eau claire. Enfin lorſqu'à force de battre, le grain étant devenu très-fin ; qu'en ſe dépoſant (quoique très-lentement) l'eau reſte bien nette & vermeille ; que la preuve qui l'environne eſt de la fineſſe d'un fil, & ne cherche plus à s'élever, l'on jette encore un peu d'huile dans la batterie pour diſſiper le reſte des écumes légeres, leſquelles alors doivent auſſi avoir commencé à rougir, & l'on fait arrêter le battage. La ſuperficie doit en reſter nette (*n*), lorſque la pourriture eſt dans toute ſa perfection.

Par le détail qui précede, on voit que les différens changemens qui s'operent dans l'*indigo* de la batterie, ſont plus ſenſibles que ceux qui doivent guider pour décider de la bonne pourriture. Ils ſont toujours ſucceſſivement les mêmes quand la cuve eſt bonne, & les nuances n'en ſont pas ſi délicates. Auſſi arrive-t-il toujours que c'eſt le battage d'une bonne cuve que les apprentifs connoiſſent le plutôt.

Du coulage de la cuve, & de l'égouttage de l'indigo. Trois ou quatre heures après que votre cuve eſt battue, la fécule doit être entiérement précipitée au fond de la batterie. Elle s'y amaſſe en conſiſtance d'une boue liquide. Pour faire ſortir toute l'eau claire (*o*) qui eſt au-deſſus, le robinet de la batterie eſt percé de trois trous : le premier doit être au ras du fond ; le ſecond environ un pouce au-deſſus, & la troiſieme à deux pouces au-deſſus du ſecond. On ouvre d'abord le trou ſupérieur : lorſqu'il n'en ſort plus guere d'eau, on entr'ouvre le ſecond pour n'y laiſſer paſſer d'abord que peu d'eau à la fois, de crainte qu'en ſortant trop rapidement, elle n'entraîne avec elle une partie de la fécule, qui n'en eſt pas éloignée : mais peu-à-peu on ôte toute la cheville, ſi l'on voit qu'à meſure qu'on la tire, l'eau ſorte toujours ſans être bleue. Enfin l'on entr'ouvre auſſi le troiſieme trou, pour faire ſortir un peu d'eau verte, qui étant reſtée enfermée dans l'intérieur du trou, n'a pu être battue, & on le referme auſſi-tôt. Alors l'indigotier vuide le diablotin de toute l'eau inutile dont il a été rempli par l'ouverture de la premiere cheville ; après quoi il ſuſpend un panier à anſe, d'un tiſſu fort lâche, à une des groſſes chevilles, qu'il remet à cet effet dans le trou ſupérieur, & tire la derniere cheville. Par le trou de cette derniere cheville, toute la fécule paſſe dans le diablotin au travers du panier, dans lequel elle laiſſe toutes les ordures ou brins d'herbe qui ont pu tomber dans la batterie ; & pour achever de faire ſortir le peu de boue épaiſſe reſtée dans le fond, il y deſcend avec un petit balai, & un peu d'eau qu'il a réſervée de celle du diablotin.

La batterie lavée & balayée, l'indigotier emplit auſſi-tôt (*p*) ſes petits ſacs au-deſſus du diablotin ; & dès que l'eau qui en ſort ceſſe d'être bleue, il les pend par deux petites cordes qui tiennent au bord du ſac en forme d'anſe, à deux chevilles du ratelier (*q*) ; & à meſure que l'*indigo* baiſſe dans le ſac, par l'évacuation de l'eau qui filtre par ſes pores, il a ſoin de les ouiller. Lorſqu'il a épuiſé ſon diablotin, & qu'il ne voit plus dans ſes ſacs que la fécule épaiſſe, il les raſſemble par cinq ou ſix pendus à la même cheville, pour achever, par leur preſſion réciproque, d'exprimer le peu d'eau qui y eſt renfermée ; & le ſoir, les negres, après avoir enlevé les tas d'herbe que l'on a tiré des pourritures, portent les ſacs à la ſécherie.

De la ſécherie de l'indigo. La ſécherie eſt un bâtiment, dont la grandeur ſe regle ſur l'étendue de la culture de l'habitant indigotier. Il conſiſte en un comble, couvert ordinairement de paille, porté ſur des poteaux & petites fourches en terre, qui ont au plus cinq pieds & demi à ſix pieds dehors, & qui ne ſont point clos de l'un à l'autre, afin que le vent y paſſe librement ; on ſe contente de l'entourer de pieux & de gaules pour empêcher les animaux d'y entrer : l'on conſtruit dedans pluſieurs rangs d'établis ; c'eſt ainſi que l'on nomme deux rangées de petits poteaux fichés en terre de trois pieds d'élévation, & qui portent deux lices paralleles à la diſtance de dix-huit à vingt pouces l'une de l'autre : elles s'étendent non-ſeulement dans toute la longueur du bâtiment, mais encore en dehors du côté du midi (autant que faire ſe peut), à la diſtance de plus de la moitié de la longueur du bâtiment, afin d'y expoſer au ſoleil les caiſſes où l'on a nouvellement vuidé les ſacs. Ces caiſſes, qui ont trois pieds à trois pieds & demi de longueur, ſur dix-huit à vingt pouces de largeur, & deux pouces & demi de profondeur au-deſſus du fond, ſe pouſſent dehors le matin, & on les fait rentrer le ſoir ; & toutes les fois que l'on eſt menacé de la pluie pendant que l'*indigo* eſt encore mou, on le coupe par carreaux de deux pouces plus ou moins, ſelon la fantaiſie du fabriquant ; & lorſqu'ils ont été expoſés aſſez de temps pour être tous détachés du fond de la caiſſe, on ne les expoſe plus au ſoleil, qui, en les faiſant fondre en tous ſens, les réduiroit en petits morceaux, ce qui dépriſeroit la marchandiſe. Quand l'*indigo* a achevé de ſécher à l'ombre, on le tranſporte au magaſin, & on le garde en barils ou en bariques juſqu'à ce qu'il ſe vende.

C'eſt fauſſement que l'on a attribué à la mauvaiſe odeur qui s'exhale des cuves d'*indigo*, le dépériſſement des ouvriers que l'on y emploie, & par ſuite, la diminution des indigoteries dans les îles Françoiſes de l'Amérique. J'ai fréquenté mes indigoteries pendant vingt ans : j'y ai même été fort aſſidu pendant pluſieurs années, faute d'avoir un bon indigotier negre, & je n'ai rien reſſenti que je penſe attribuer à l'exhalaiſon des cuves : je ne me ſuis même point apperçu que la vapeur de l'*indigo* ait cauſé la moindre incommodité aux negres qui vuidoient l'herbe, qui avoit quelquefois trop pourri dans les cuves. Enfin je n'ai jamais entendu aucun habitant, ni aucun des chirurgiens qui ſervent à forfait les habitations en culture d'*indigo*, ſe plaindre des effets de la vapeur des cuves. La diminution des indigoteries dans pluſieurs de nos colonies, ne vient donc pas de cette cauſe ; mais plutôt du peu de ſuccès de cette culture, & de l'avantage que les habitans ont trouvé à s'attacher à quelques autres plantations. L'odeur qui s'exhale d'une bonne cuve, ne peut être appellée *mauvaiſe :* elle déplait quelquefois pendant quelques jours à ceux qui n'y ſont pas faits ; mais ils ne tardent pas à reconnoître qu'il n'y a que les cuves trop pourries dont l'odeur ſoit véritablement mauvaiſe, ſans être même inſupportable.

Il ſe peut que le bon *indigo* brûle entiérement

(*n*) Lorſqu'une cuve eſt trop ou trop peu pourrie, il reſte ſur la batterie une craſſe après le battage, laquelle eſt plus ou moins forte, ſelon le trop ou le trop peu.

(*o*) On l'appelle *claire*, quoiqu'elle ſoit ordinairement de la même couleur qu'à la fin du battage, c'eſt-à-dire rouge.

(*p*) Ce que nous appellons le *diablotin* n'eſt donc pas un vaiſſeau où la fécule acheve de repoſer, comme le dit le *Dict. raiſ.* &c. au moins ce n'eſt pas ſa deſtination ; car ordinairement on ne donne pas à l'*indigo* le tems de s'y repoſer, à moins que l'on ne remette au lendemain à le faire égoutter.

(*q*) C'eſt ainſi que l'on nomme le rang de chevilles deſtiné à l'égouttage des ſacs.

ſi on le met ſur une pelle rouge. Mais il n'eſt pas moins utile de ſavoir qu'il y a trois eſpeces d'*indigo* que l'on peut appeller bon, & une quatrieme que l'on appelle *indigo* inférieur. La premiere & la plus chere, eſt le bleu céleſte, que l'on appelle auſſi, *bleu flottant*, parce qu'il reſte ſur l'eau. La ſeconde, le violet, que l'on appelle, en quelques quartiers, *gorge de pigeon*. Ces deux dernieres ſont plus peſantes. Dans une même coupe l'on fait ſouvent de l'*indigo* de ces trois qualités, quoique l'indigotier ait ſuivi à toutes ſes cuves la même méthode. Il n'eſt pas facile de rendre raiſon de cette différence, & l'on ne peut faire ſur cela que des conjectures ſur la qualité de la plante, ſelon les différentes veines de terre où l'on a coupé. Mais quand on parviendroit à découvrir la cauſe qui rend l'*indigo* bleu-flottant, cette découverte n'engageroit pas les fabriquans à s'attacher à en faire de cette qualité, parce qu'il n'y a pas de profit à faire de l'*indigo* ſi léger: la différence du prix n'eſt pas aſſez conſidérable pour dédommager du moindre poids. Sous la quatrieme eſpece l'on comprend tout l'*indigo* de qualité inférieure, quoiqu'il le ſoit plus ou moins, ſuivant le plus ou moins de mauvaiſe fabrique. Car il eſt certain qu'il n'y a de mauvais *indigo* que celui qui eſt mal fabriqué; & c'eſt une erreur de croire que celui qui eſt de couleur d'ardoiſe, ſoit fabriqué avec de l'ardoiſe pilée ou avec du ſable. Ces matieres ne s'incorporeroient point avec l'*indigo* en le fabriquant. La falſification ne pourroit ſe faire que dans de l'*indigo* en poudre: mais vend-on de l'*indigo* en poudre? Je l'ignore: je ſais ſeulement que les capitaines de navires marchands qui font valoir l'*indigo* à Saint-Domingue ne l'acheteroient pas, ou l'acheteroient à ſi vil prix, que l'on ſeroit mal payé de ſa fraude.

Je ne ſais ſi les *indigos* des colonies angloiſes ſont aujourd'hui mieux préparés que ceux des îles françoiſes: mais j'ai toujours ouï dire le contraire, & j'ai ſçu de bonne part, il y a plus de vingt ans, que les habitans de la Jamaïque cherchoient à ſe procurer des indigotiers de Saint-Domingue.

C'eſt encore une erreur de croire qu'il y a un *indigo* bâtard, extrêmement répandu dans les îles de l'Amérique, reſſemblant beaucoup au véritable, qui donne une couleur bleue plus parfaite que le véritable, & que les habitans négligent, à cauſe de la petite quantité qu'il rend. L'*indigo* que l'on trouve aſſez fréquemment parmi les herbes le long des chemins dans les quartiers où il a été autrefois cultivé, n'eſt autre choſe que le véritable *indigo* maron dont il a été mention ci-deſſus. On n'en connoît pas d'autre à Saint-Domingue; & il n'eſt pas ſurprenant que n'étant pas cultivé, il fourniſſe moins de matiere à la teinture. L'on trouve auſſi quelquefois de l'*indigo* franc, mais bien plus rarement. Cependant on a autrefois plus cultivé celui-ci que l'autre: mais l'*indigo* maron doit ſe reproduire plus facilement que l'*indigo* franc; parce que dès que la graine eſt mûre, la ſilique s'ouvre par l'ardeur du ſoleil, & laiſſe tomber la graine. Au contraire, la ſilique du franc ne s'ouvre point; elle tombe entiere, & l'humidité fait plutôt pourrir que germer cette graine, renfermée dans ſa ſilique. Il eſt donc je crois inutile de faire un article de l'*indigo* bâtard.

Je ne parlerai point de la préparation de l'*indigo* pour la teinture; cet objet n'eſt pas de la compétence d'un indigotier de Saint-Domingue.

En traitant des différentes eſpeces d'*indigo* que l'on cultive à Saint-Domingue, il m'eſt échappé de parler d'une troiſieme eſpece. Elle eſt encore très-peu connue, & n'a pas même un nom diſtinctif bien décidé. Pluſieurs l'appellent *guatimale*, ne ſachant peut-être pas que ce nom étoit déja attribué à l'*indigo* maron, du moins à une des eſpeces d'*indigo* maron, avant que celle à qui ils donnent ce nom ait été connue. Cette plante n'eſt pas naturelle au pays, & j'ignore d'où elle a été tirée. Elle reſſemble plus à l'*indigo* franc par les fleurs, qu'à l'*indigo* maron. Mais elle differe des deux par la ſilique & par la forme de la graine. Sa ſilique qui a quelquefois un pouce de longueur, & n'a fort ſouvent que ſix lignes, mais ſans être recourbée en croiſſant comme les autres, eſt diviſée en petites cellules globuleuſes jointes enſemble, leſquelles contiennent chacune une graine ronde de la groſſeur de celle de l'*indigo* maron, & de la couleur de celle de l'*indigo* franc. Il y auroit de l'avantage pour les habitans indigotiers à cultiver cette plante, car ceux qui en ont fait l'eſſai aſſurent qu'elle rend beaucoup & de très-bel *indigo*: elle fournit auſſi beaucoup à couper, & n'a pas beſoin d'être plantée auſſi près que les deux autres eſpeces, parce qu'elle produit quantité de branches: mais elle eſt ſujette à un grand inconvénient qui dégoûtera apparemment de ſa culture. Ses feuilles tiennent ſi peu, que la pluie un peu forte, ou qui dure trop long-tems, les fait toutes tomber. Or, c'eſt la feuille qui donne la fécule. On remédieroit peut-être à cet inconvénient, en le plantant à de plus grandes diſtances qu'on ne l'a fait: car j'ai vu des pieds de cet *indigo*, iſolé dans un terrein non cultivé, dont une très-forte pluie n'avoit pas fait tomber une feuille. Peut-être auſſi que la culture lui fournit une ſeve trop abondante.

Des erreurs que l'on trouve dans l'art. INDIGOTIER, du *Dict. raiſ.* &c. (r) 1°. Ce n'eſt point parce que l'*indigo* mange & dégraiſſe beaucoup la terre que l'on a ſoin de le bien ſarcler; c'eſt pour que les herbes étrangeres ne l'étouffent point; car il y a pluſieurs de ces herbes qui s'éleveroient au-deſſus, & le couvriroient: c'eſt auſſi pour que la nourriture qu'il reçoit de la terre ne ſoit point trop partagée, auquel cas il rendroit beaucoup moins. Il eſt pourtant vrai que ſi ce n'eſt pas directement la plante qui uſe la terre, du moins la façon de la culture l'altere conſidérablement: cela vient de ce que le champ où on le cultive étant ſouvent ſarclé, & la plante coupée près de terre, le ſol reſte trop à découvert, & que la ſuperficie expoſée une grande partie de l'année à un ſoleil très-ardent ſe mettant en pouſſiere, les forts grains de pluie que nous nommons *avalaſſes*, & qui ſont fréquens ſous la zone-torride, emportent peu-à-peu toute la terre franche ou le limon, & ne laiſſent après quelques années de culture, que le tuf ou la terre aride. Or, la plupart des terres de Saint-Domingue ont très-peu de profondeur en terre franche.

2°. Les trous où l'on ſeme la graine d'*indigo* ne ſont point éloignés en tout ſens d'un pied, & tirés au cordeau. A Saint-Domingue on ne laiſſe guere que 5 à 6 pouces entre les trous; & l'on n'oblige point les negres qui les fouillent, à les tirer en droite ligne: on y perdroit ſon tems.

C'eſt encore bien gratuitement qu'il eſt dit dans *l'article* INDIGOTIER, que par ſuperſtition l'on met onze ou treize graines dans chaque trou. L'on a vraiment bien autre choſe de plus important à s'occuper, qu'à faire compter par 50 à 60 negres ſemeurs, des graines auſſi petites que celles d'*indigo*. On ne planteroit pas dans une ſemaine, en faiſant cette opération, ce que l'on plante en un jour. Ce que l'on recommande ſouvent aux negres ſemeurs, eſt de ménager la graine, parce qu'étant fort petite, ils en mettent pour l'ordinaire plus qu'il ne faut. On dit véritablement planter un jardin en *indigo*, pour

(r) Je n'ai point refait cet article: j'ai cru qu'il ſuffiſoit d'en relever les erreurs.

ſignifier les deux opérations de faire les trous & y mettre la graine. Mais lorſque les trous ſont fouillés, on ſe ſert du terme de ſemer.

3°. Le travail le plus pénible de la culture de l'*indigo* n'eſt point de ſemer la graine dans les trous. Les negres ſont véritablement obligés d'être courbés pour le faire ; mais pour ſarcler & couper, ils le ſont également ; par conſéquent, preſque tout le travail d'une habitation à *indigo* ſe fait étant courbé ; & les negres ſe font à cette poſture. Le plus pénible travail eſt de deſſoucher, de couper & de porter les paquets d'herbe aux indigoteries. En deſſouchant, les negres manient la houe fortement toute la journée ; & en coupant, il faut, étant courbés, faire agir la faucille, que nous nommons *couteau à indigo*. Toutes ces opérations ſont plus pénibles que celle de ſemer. Ce n'eſt point auſſi avec les pieds que les negres couvrent la graine, mais avec des balais faits de pluſieurs petites branches d'arbres, garnies de leurs feuilles, qu'ils paſſent légérement ſur le terrein ſemé, afin de ne pas mettre trop de terre ſur la graine. Car au lieu d'en mettre deux pouces d'épais, comme on le dit au même endroit, on n'en ſauroit mettre trop peu. (*Cet article eſt de M. GRESSIER.*)

INDUSTRIA, (*Géogr. anc.*) ancienne colonie romaine dont parle Pline, étoit entiérement oubliée, lorſqu'on en a découvert les ruines en 1745 : MM. Ricoloi & Rivautella, ſavans Piémontois, déterrerent, à Montedipô, terre ſituée ſur le Pô, à 16 milles de Turin, des médailles, du marbre, des inſcriptions, qui citoient des magiſtrats & des prêtres, une pierre dans laquelle il étoit parlé d'une ſtatue décernée à Cocceia, aux dépens du public AB IND. Peu après on leur porta une belle inſcription dont voici le contenu.

Genio & honori Pompeii L. F. pol Herenniani Eq. Rom. Eq. pub. Q. Ær. p. & alim Ædil. II viro, curatori Kalendariorum reip. collegium paſtophororum Induſtrienſium, patrono ob merita.

On voit que cette inſcription étoit conſacrée à Luc Pompeius, fils de Lucius, ſurnommé Herennianus, qui étoit de la tribu Pollia, chevalier romain, tréſorier de la ville d'*Induſtria*, commiſſaire des vivres, édile & duumvir, dépoſitaire des régiſtres, enfin, patron de la ville, décernée par le college des prêtres paſtofores.

On trouva auſſi en 1745, des veſtiges d'un ancien temple, un pavé moſaïque, beaucoup de médailles, huit inſcriptions, des idoles, & ſur-tout un beau trepied de bronze, une harpie, un vieux ſatyre ou ſilene.

En 1750 on déterra, par ordre du roi, un petit vaſe de bronze, contenant 196 médailles en or, toutes du haut ſiecle, & quantité de médailles d'argent, & pluſieurs petites ſtatues de bronze, dont le cabinet du roi eſt enrichi. Depuis la mort de M. Rivautilla, arrivée en 1753, on a diſcontinué les recherches.

Les recherches que nous devons à M. de la Lande dans ſon premier volume du voyage d'Italie, p. 253, font voir combien ſe ſont trompés Baudrand, la Martiniere, Cellarius & Cluvier, en plaçant *Induſtria* à Caſal dans le Montferrat, à huit lieues de l'endroit où l'on a découvert les ruines de cette ville. (*C.*)

INFANTICIDE, (*Méd. lég.*) On appelle *infanticide* la mort violente & méditée d'un enfant né vivant, ou prêt à naître.

Ce délit conſidéré dans le ſens le plus général, s'étend ſur l'embryon & le fœtus encore renfermés dans la matrice, & conſéquemment tout ce qui a rapport aux avortemens par cauſe violente appartient à l'*infanticide* conſidéré ſous ce point de vue ; mais l'étendue de la matiere & ſa complication m'ont déterminé à n'appeller de ce nom que l'attentat fait ſur la vie d'un enfant à terme, né ou prêt à naître.

Cet attentat differe de l'homicide proprement dit en ce qu'outre le genre de cauſes que des meres dénaturées, ou des ſcélérats, peuvent mettre en uſage pour ôter la vie à ces foibles victimes, la ſeule omiſſion ou la négligence des ſecours néceſſaires peut également leur donner la mort.

Le crime eſt le même dans ces deux cas, ſi la mauvaiſe volonté eſt démontrée ; pluſieurs circonſtances néanmoins en diminuent l'atrocité dans le ſecond cas principalement, & c'eſt ce qu'il importe beaucoup de diſtinguer.

Le malheureux empire du préjugé qui nous aveugle ſur la nature des vices, nous exagere tous ceux qu'il eſt impoſſible de couvrir du manteau de la vertu. Nous réſervons l'infamie à la foibleſſe d'un moment, & nous puniſſons avec la derniere rigueur les triſtes effets que la crainte de cette infamie produit ſur des ames foibles pour la plupart, & qui ne ſont criminelles que pour être trop vivement frappées de la perte de leur honneur. Le cri de la nature n'eſt pas étouffé dans ces meres criminelles & malheureuſes tout-à-la-fois, mais la force eſt affoiblie par la crainte de l'opprobre qui les attend : doit-on s'étonner que ce mal, dont peu ſupportent l'idée, l'emporte ſur la pitié qu'excite un enfant incapable de ſentir la perte de la vie, lorſqu'elles ſont ſoutenues par l'eſpoir de l'impunité & du ſecret ?

La juſtice civile eſt par-tout occupée des moyens de découvrir le crime & ſes auteurs ; on donne, pour ainſi dire, la torture aux eſprits dans la vue de ne laiſſer aucun nuage qui le cache, les médecins ſont conſultés, les expériences encouragées, les loix multipliées, les punitions fréquentes, on n'oublie que les précautions juſtement néceſſaires pour les prévenir. Je pourrois me diſpenſer d'entrer dans un détail odieux pour tout lecteur ſenſible, humiliant pour l'humanité, & qui coûte beaucoup à mon cœur, ſi l'on eût écouté les vœux de tant d'hommes illuſtres (l'ami des hommes, l'auteur du traité des délits & des peines) ; les établiſſemens qu'ils ont propoſés n'ont rien de chimérique, l'exécution en eſt facile & les effets très-avantageux. Tant d'autres projets bien moins importans & plus diſpendieux ont été mis en exécution ; mais je ſais que la cauſe publique n'a preſque jamais l'activité requiſe pour perſuader tant qu'elle eſt iſolée ; trop d'intérêts particuliers la croiſent, & tous les reſſorts ſont lâches ou épuiſés lorſqu'il n'eſt queſtion que du bien général.

Je vais donc remplir ma pénible tâche, en faiſant des vœux pour qu'elle ſoit miſe un jour au rang des connoiſſances ſuperflues que le défaut d'emploi fait oublier. Il me ſuffit de dire avec un auteur ami de l'humanité, *qu'on ne peut appeller préciſément juſte ou néceſſaire la punition d'un crime, tant que la loi n'a pas employé pour le prévenir les meilleurs moyens poſſibles.* Dei deliti e delle pene.

Toute femme enceinte qui cache ſa groſſeſſe devient ſuſpecte, & les loix obligent les filles qui ne ſont pas mariées de la déclarer. Il eſt pourtant des ſubterfuges dont le crime ſe ſert pour ſe maſquer, quelquefois même il eſt des circonſtances qui le rendent moins puniſſable.

Quelques auteurs ont prétendu qu'à raiſon de l'incertitude des ſignes de groſſeſſe, une femme enceinte pouvoit ignorer ſon état, ſur-tout ſi cette groſſeſſe n'avoit pas été précédée par d'autres qui puſſent lui donner quelque expérience.

Je conviens que la ſuppreſſion des regles ne conſtitue pas la groſſeſſe aſſez ſpécialement pour qu'on ne puiſſe l'attribuer à quelqu'autre cauſe ; l'enflure où l'élevation du ventre, principalement vers la région de la matrice, peut encore dépendre du ſang

ou

ou des ſéroſités épanchées dans la cavité de ce viſcere, il peut y avoir des hydatides conſidérables placées dans cette cavité ou vers les ligamens larges & les ovaires, comme on en trouve aſſez communément, le méſentere peut être ſquirrheux, il peut y avoir aſcite. Les mouvemens de l'enfant peuvent être d'ailleurs ſi imperceptibles, qu'il ſoit aiſé de les confondre avec les borborygmes. Toutes ces poſſibilités ne ſuffiſent pas cependant pour excuſer une femme qui porte à terme un enfant vigoureux & bien formé; elle peut être novice au point de ſe méprendre dans les commencemens de ſa groſſeſſe, ſur-tout ſi ſon éducation & ſa maniere de vivre l'ont miſe hors de portée de s'inſtruire des particularités du ſexe; quelques circonſtances bien rares ſans doute peuvent encore contribuer à perpétuer cette ignorance (*ſi dormiens, vel convulſa, vel temulenta comprimatur*); mais une femme qui a ſouffert le commerce d'un homme qui, ſelon toutes les probabilités, ſavoit qu'elle étoit dans le cas de devenir mere, qui s'eſt apperçue du changement ſucceſſif de ſon état, qui a vu enfin ſon ſein ſe gonfler & le lait s'échapper par les mammelles; une pareille femme, dis-je, ne peut être ſoupçonnée par aucun prétexte d'avoir ignoré ſa groſſeſſe, ſi le fœtus eſt parvenu vers ſon terme & s'il eſt du volume ordinaire. Les conformations extraordinaires du fœtus ne ſont une allégation légitime qu'autant qu'il eſt petit, infirme, exténué, & la mere valétudinaire ou malade.

L'accouchement eſt-il aſſez prompt pour qu'une femme n'ait pas le tems de s'appercevoir qu'elle va enfanter & de prendre les précautions néceſſaires?

Cette queſtion eſt encore liée aux moyens d'excuſer l'*infanticide*; pluſieurs obſervations prouvent qu'il eſt des femmes aſſez heureuſement conformées pour que l'enfant s'échappe avec facilité dans les premieres douleurs. Harvée, Bartholin, le crédule Schenckius, Pechlin & pluſieurs autres en rapportent des exemples: j'ai vu dans un hôpital une femme qui ſentant les premieres angoiſſes de l'accouchement, s'imagina qu'elles dépendoient d'une cauſe différente, & ſe leva pour aller à la ſelle; elle ne fut déſabuſée que lorſque l'enfant fut à demi ſorti, & l'on fut heureuſement aſſez prompt pour le retirer & en prévenir la chûte.

Si c'eſt une premiere groſſeſſe, il paroît difficile d'imaginer que la dilatation des parties ſe faſſe avec cette rapidité: on ſait que les premiers accouchemens ſont beaucoup plus laborieux que les ſuivans, & preſque toujours ils ſont précédés par de vives attaques qui laiſſent des intervalles. Il n'eſt pourtant pas impoſſible que, par des exceptions qui ſans être communes ne laiſſent pas d'avoir lieu, une jeune femme accouche la premiere fois avec la facilité qu'on obſerve dans celles qui ont fait beaucoup d'enfans. La nature n'eſt pas uniforme dans ſes procédés; dans un corps robuſte, dont les parties ſont avantageuſement conformées, la dilatation eſt pour l'ordinaire facile & prompte.

Une femme qui vient d'accoucher peut-elle être cenſée hors d'état de prendre les précautions abſolument néceſſaires pour conſerver la vie de ſon enfant?

Cette troiſieme queſtion, dont les meres dénaturées ſe ſervent ſouvent pour pallier leur mauvaiſe foi, ne peut avoir lieu que par le concours de quelques circonſtances: il faut qu'une femme ſe trouve ſeule ou hors de portée de tout ſecours, qu'elle ſoit ſaiſie ſubitement par le travail de l'accouchement; & pour rendre l'excuſe plus plauſible, il faut encore qu'elle ſoit incertaine ſur le tems de la groſſeſſe, ou qu'elle l'ignore, ou bien que par défaut d'expérience elle n'ait point connoiſſance du tems de l'accouchement & des dangers qui en réſultent. Ce concours ſuppoſé, il paroît encore très-difficile de croire qu'une mere bien intentionnée ſoit réduite au point d'abandonner ſon enfant après l'avoir mis au monde, & de le laiſſer périr d'hémorrhagie, de froid, par une chûte ou toute autre cauſe ſemblable.

Il arrive quelquefois que l'accouchement eſt accompagné de pertes exceſſives, de ſyncopes, de convulſions qui précedent même l'inſtant de la ſortie de l'enfant; ces accidens perſévérant encore après l'accouchement, il eſt clair que la mere ne jouit point de ſes ſens; elle peut être dans l'impoſſibilité de prendre une ſituation favorable qui prévienne la chûte de l'enfant lorſqu'il ſera ſorti de la matrice; ſi ces défaillances ou ces convulſions durent encore, il pourra s'écouler un tems ſuffiſant pour que l'hémorrhagie ou le froid portent une atteinte mortelle à l'enfant. Mais tous ces cas ſont extraordinaires, & ne doivent être admis qu'avec des preuves ſuffiſantes. Il eſt poſſible de s'aſſurer par l'examen de la mere ſi l'accouchement a été accompagné de pareils accidens; ils laiſſent des veſtiges qui les annoncent: la pâleur, la foibleſſe, l'œdeme, les évanouiſſemens ſont leurs ſuites ordinaires; l'état du pouls, celui des parties de la génération, le volume de l'enfant & de l'arriere-faix, le tempérament de la mere, ſon genre de vie ſur-tout, & la quantité de ſang qu'elle a perdu dans l'accouchement comparée aux pertes ordinaires, portent le plus ſouvent le jour le plus complet dans cette recherche.

Si ces indices manquent, & s'il n'eſt pas clair que les accidens ont été ſuffiſans pour ôter toute connoiſſance à la mere, il me paroît qu'elle eſt criminelle d'avoir réſiſté à l'impulſion ſi naturelle & ſi preſſante qui la portoit à donner des ſecours à l'infortuné qu'elle a mis au monde.

Ce tendre mouvement que la nature excite dans toutes les meres pour la conſervation de leur fruit, eſt une eſpece de néceſſité phyſique inhérente à leur être; l'amour maternel ſe peint avec douleur dans les animaux les plus féroces, leur vigilance eſt extrême, leurs efforts étonnans lorſqu'ils défendent leurs petits, & le déſeſpoir le plus vif les accable lorſqu'ils deviennent la proie d'un aggreſſeur. Nos femmes qui vivent en ſociété & ſous la protection des loix, ſont preſque toujours à l'abri de la cruelle néceſſité de défendre leurs enfans contre de pareilles attaques; les ſecours mutuels qu'elles ſe donnent ſuppléent aux ſoins que chaque mere doit prendre dans l'inſtitution primitive, mais cet arrangement de convention ne détruit point le deſir intérieur qu'elle ſent d'être utile par elle-même. Ce ſentiment eſt auſſi involontaire & auſſi indépendant que celui qui rapproche les deux ſexes. C'eſt en vain que l'uſage force une mere à ſe repoſer des petits ſoins de ſon fruit ſur des femmes mercenaires qui l'entourent, elle veut le contempler, le preſſer contre ſon ſein, & l'arroſer de larmes délicieuſes qui effacent ſa peine paſſée, & ſont le ſceau de l'union qu'elle contracte.

La foibleſſe qu'éprouve une femme qui vient d'accoucher, ne ſuffit pas pour éteindre le charme que procure l'idée d'avoir un enfant, il ſemble au contraire qu'elle reprend ſes forces, & que l'inſtinct qui l'attire vers ce nouvel être eſt en même proportion que la peine qu'il a cauſée.

On me pardonnera de m'arrêter ſur une vérité de ſentiment qui tient de ſi près à l'ordre. Si je parois exagérer ce principe & lui donner trop d'influence dans cette queſtion, n'en accuſons que la funeſte habitude où nous ſommes de ne juger que par le fait & de ne croire aux impulſions naturelles qu'avec

les modifications que leur donnent les préjugés de l'éducation.

Dans tous les cas d'*infanticide* on a pour l'ordinaire plusieurs objets à discuter à-la-fois : 1°. si l'enfant étoit capable de vie après la naissance ; 2°. s'il étoit mort ou vivant avant l'accouchement ; 3°. s'il est né mort ou vivant, & s'il a vécu après l'accouchement ; 4°. quelles sont les causes de sa mort avant ou après l'accouchement ; 5°. depuis quel tems il est né ; & 6°. si la mere qu'on accuse a réellement accouché dans le tems supposé.

J'ai déja parlé au *mot* AVORTEMENT des signes qui peuvent faire distinguer les avortons des fœtus viables ; le développement des parties d'un enfant, sa parfaite organisation s'annoncent suffisamment par le premier coup d'œil. Tout enfant qui parvient à terme sans accident durant la gestation, sans dépravation dans les organes essentiels, & qui étoit vivant dans le sein de sa mere à cette époque doit être censé viable.

Les signes du fœtus mort avant l'accouchement sont, selon Alberti, la souplesse & la flexibilité de son cadavre, la rugosité ou la mollesse de sa peau, sa couleur jaune ou même livide, l'affaissement du bas-ventre, le changement dans l'ensemble de toutes les parties qui ressemblent plus à un adulte qu'à un enfant, les commencemens de putréfaction, les taches livides ou de différentes couleurs répandues sur la peau, les crevasses ou les gerçures, la sanie putride qui s'en écoule ou qui sort par les autres ouvertures, la putréfaction manifeste vers le nombril principalement, le cordon ombilical flasque, jaunâtre, raccorni, livide & comme dissous, la fontanelle affaissée, l'anus béant, l'aspect cachectique ou œdémateux de tout le corps du fœtus.

L'état du cordon ombilical, dont Alberti se sert pour prouver la mort du fœtus dans le sein de sa mere, peut encore induire quelquefois en erreur. La seule action de l'air sur le cordon le desseche, le raccornit, le rend jaunâtre ou livide & facile à déchirer.

Il est toujours utile de joindre l'examen du placenta & du cordon à celui de l'enfant, ils ajoutent à la certitude des signes dont je viens de parler ; & de l'ensemble de ces signes recueillis sur un enfant récemment sorti, on peut conclure qu'il étoit mort avant la naissance. On n'est pourtant pas en droit de décider par la raison des contraires qu'un fœtus qui ne présente point les signes énoncés est né vivant.

Presque tous ces signes sont l'effet de la putréfaction ; or il est possible qu'un fœtus soit mort dans l'utérus peu de tems avant l'accouchement, indépendamment de toute cause violente & extérieure, & d'ailleurs on a une infinité d'exemples de fœtus qui ont été conservés morts pendant long-tems dans la matrice, & qui, après leur sortie, n'ont offert aucun signe évident de putréfaction (Heister, Moriceau, Alberti, Hebenstreit). Ces fœtus nageant dans la liqueur de l'amnios, & enveloppés par leurs membranes, sont à l'abri de l'air extérieur, & doivent être dans ce cas considérés comme des corps étrangers qui, par leur position, éludent l'action de l'une des principales causes putréfactives. On voit pourtant dans ces fœtus que les enveloppes & le placenta ont une mollesse qui n'est pas ordinaire, on trouve du sang grumelé dans la veine ombilicale, & tout le corps de ces fœtus est sec ou raccorni.

Il est encore essentiel d'établir le tems depuis lequel l'enfant est né ; car si l'examen qu'on en fait est de long-tems postérieur à l'accouchement, & que le climat, la saison, le lieu où on l'a trouvé, indiquent une chaleur considérable, alors cette putréfaction où les signes qui l'annoncent pourront être un accident étranger à la mort dans l'utérus, & seront aussi justement imputés à ces causes extérieures. L'enfant peut dans ce cas être né vivant, & présenter tous les signes d'un enfant mort avant la naissance.

Les épanchemens de sang qu'on trouve dans quelques enfans ne sont pas toujours une preuve qu'ils sont nés vivans, on sait que la putréfaction dénature peu-à-peu les parties, elle opere sur-tout sur les vaisseaux veineux qui contiennent le sang après la mort ; ces vaisseaux sont assez souvent rompus par l'air qu'elle dégage, le liquide contenu s'épanche par ces ouvertures, & l'on voit quelquefois le sang des parties les plus éloignées se porter insensiblement vers l'issue qui lui est offerte, & rendre l'extravasation très-considérable ; il n'est pas rare de voir dans des cadavres des hémorrhagies considérables se faire par le nez, la bouche & les autres orifices. De-là résultoit jadis l'opinion absurde de l'hémorrhagie comme indice contre un accusé.

Dans cette incertitude que les circonstances rendent souvent inévitable, on examine si l'enfant présente des signes d'après lesquels on puisse conclure qu'il a vécu. Lors, par exemple, qu'on trouve des marques de violence extérieure, comme coups, blessures, contusions, l'examen attentif de ces lésions peut les faire distinguer des différens accidens qui peuvent dénaturer un cadavre. Le sang s'écoule par une plaie faite sur un corps vivant, les contusions, les coups procurent des équimoses plus ou moins étendues, & si ces lésions sont récentes, l'état des chairs annonce facilement qu'elles ont été faites sur un enfant qui vivoit. Il est encore clair que l'enfant a vécu après la naissance si l'on trouve des preuves qu'il a respiré, mais l'absence de ces preuves ne prouve pas toujours qu'il est né mort, comme je le dirai ci-après. Le défaut d'hémorrhagie par les arteres ombilicales, lorsqu'elles ne sont point liées, est l'une des preuves les plus positives de la mort du fœtus avant l'accouchement.

On peut joindre à ces considérations prises de l'état de l'enfant le détail des accidens éprouvés par la mere durant la grossesse ; les chûtes, les coups, les efforts considérables, les situations extraordinaires & forcées ; les terreurs subites & plusieurs causes de ce genre qui agissent sur la mere durant sa grossesse peuvent attaquer la vie du fœtus, quoique enfermé dans son sein. Le fœtus même avancé peut expirer subitement par l'action de ces causes, ou bien il peut en contracter des maladies qui deviennent mortelles quelque tems après. Les recueils des consultations des facultés de Leipsick, de Wirtemberg, d'Helmstad & autres, présentent une foule de cas semblables. (*Voyez* Bohn. *de infanticidio*, Mich. Bernard. *Valentini pandecta & novellæ med. leg.* Hebenstreit, *antropol. forens.* Alberti, *syst. jurispr. med.*)

Quoique l'enfant ne présente aucune preuve qu'il ait respiré, il ne s'ensuit pas toujours de-là qu'il étoit mort avant l'accouchement. Cette opinion s'étoit répandue parmi tous les anciens, & l'on regardoit la respiration même dans les nouveaux-nés comme inséparable de la vie (*Gal. de loc. affect. cap. 5.*), une légere attention suffit néanmoins pour indiquer que le fœtus vit dans ses membranes sans respiration ; qu'il ne peut respirer que lorsqu'elles sont rompues & qu'il est sorti de l'utérus ; qu'il est encore une foule de causes qui, après sa sortie, peuvent s'opposer à sa respiration sans le faire cesser de vivre. On voit naître des enfans si foibles, qu'après leur sortie ils sont sans mouvement, sans sentiment, sans respiration même durant plusieurs heures ; les fomentations, les lotions avec des spiritueux raniment chez eux le principe vital, ils donnent des signes de vie, & jouissent ensuite d'une assez bonne santé. Les enfans les plus vigoureux en apparence ne sont

pas à l'abri de cet inconvénient, qui ne dépend pas toujours de la foibleſſe de leur organiſation. Le placenta détaché trop-tôt de l'utérus, la rupture du cordon ombilical donnent lieu à des hémorrhagies qui les affoibliſſent ; la preſſion qu'ils endurent au paſſage, agit ſur leurs membres délicats, principalement ſur leur tête, leur poitrine, y cauſe des contuſions, intercepte l'action des nerfs & les fait tomber en ſyncope ou dans l'aſſoupiſſement. Tout enfant qui vient de naître par l'accouchement le plus ſimple & le plus naturel, pleure ou crie, ce n'eſt pas ſe méprendre que d'attribuer ces plaintes à la ſenſation incommode qu'il a ſoufferte en paſſant par les voies étroites de l'accouchement. Combien d'accidens encore plus graves ſont la ſuite de cette compreſſion! Zeller, Bohn, Alberti, & pluſieurs facultés conviennent de la poſſibilité de ce que j'avance. Bohn ajoute encore le témoignage de l'expérience à ce que l'obſervation indique : des petits chiens nouvellement mis bas & ſaiſis au paſſage vivent encore longtems, quoique étranglés, ſans cependant jouir d'aucun mouvement de reſpiration. La circulation du fœtus eſt différente de celle de l'adulte, & ces différences ne diſparoiſſent que par ſucceſſion de tems après la dilatation des poumons par l'abord de l'air. Le ſang qui, dans le fœtus, paſſoit librement par le trou ovale, & le canal artériel, avant cette dilatation, y paſſe encore après la naiſſance tant que les poumons, par leur expanſion, ne dérangent point cet appareil & n'interceptent point ce paſſage. La circulation perſiſte donc dans ce cas, & la vie, qui lui eſt eſſentiellement liée, ſe continue.

La continuation du battement du cœur & de la circulation du ſang en général eſt un indice bien plus ſûr de la vie de l'enfant après la naiſſance. Cette fonction eſt de toutes celles qui tombent ſous les ſens la plus importante pour l'économie animale. On peut ſoupçonner ſa continuation après la ſortie de l'enfant, ſi, à la ſuite de quelque léſion faite extérieurement & directement ſur ſon corps, on apperçoit quelque équimoſe. On ſait que le ſang s'extravaſe pendant la vie dans les intervalles des fibres du corps à la ſuite de différens coups : ces extravaſations ſuppoſent le mouvement du ſang vers les parties, & conſéquemment la vie. (Bohn, Heiſter, Hebenſtreit). Je crois pourtant qu'elles ne ſont pas toutes indiſtinctement des preuves poſitives de la circulation, il ſe forme auſſi des équimoſes ſur les cadavres : j'indiquerai ailleurs les ſignes qui peuvent les différencier.

Quelques auteurs du nombre de ceux qui prétendent que l'enfant ne peut vivre ſans reſpirer, alléguent, en faveur de leur opinion, les cas où l'on voit des fœtus morts par le ſeul entortillement du cordon autour du col, aſſurant que la preſſion de ce cordon ſur la trachée-artere les ſuffoque en interceptant la reſpiration. Cette explication triviale ſuppoſe ce qui eſt en queſtion. Je demande ſi, lorſque le cordon s'entortille autour des bras, du corps ou des jambes, il s'enſuit le même inconvénient pour la reſpiration? Non, ſans doute : cependant le fœtus n'en meurt pas moins quelquefois (comme le ſavent les ſages-femmes), s'il reſte dans cette ſituation durant quelque tems, & ſur-tout ſi le cordon eſt tendu. Il faut donc recourir à quelqu'autre cauſe. On la trouve dans la ſeule preſſion du cordon ombilical par laquelle les vaiſſeaux de ce cordon étant oblitérés, la circulation de la mere au fœtus ſe trouve interrompue (le cordon ombilical peut encore dans quelques cas rares être noué dans ſon trajet, comme Mauriceau l'a vu pluſieurs fois), ou même les vaiſſeaux du col, lorſqu'il eſt entouré par le cordon, tranſmettent le ſang moins librement vers les parties inférieures, ce ſang s'accumule dans la tête, & peut y procurer les différens effets qui réſultent des engorgemens dans le cerveau. Il paroît d'ailleurs que la circulation de la mere au fœtus ne peut être interrompue ſans la mort de celui-ci, qu'après qu'il a reſpiré & que le ſang a pris d'autres routes.

Il ſuit de tout ce que je viens de dire, qu'une mere mal intentionnée peut avoir attenté à la vie de ſon enfant lorſqu'il étoit encore dans ſon ſein, qu'il étoit ſur le point d'en ſortir, ou même après ſa naiſſance, ſans qu'il ait reſpiré.

Le principal ſigne par lequel on découvre ſi l'enfant a reſpiré avant ſa mort, eſt fondé ſur une expérience comme admiſe par la plupart des médecins, & connue de tous ceux qui prennent quelque intérêt aux queſtions médico-légales. On jette dans l'eau une partie du poumon de l'enfant qu'on examine ; ſi elle ſe précipite, on conclut que l'enfant n'a point reſpiré ; ſi elle ſurnage, on juge le contraire.

Les poumons dans les fœtus ſont denſes, colorés, ils occupent un très-petit eſpace de la poitrine, & ſont appliqués vers la partie poſtérieure & un peu ſupérieure, de façon que le cœur & ſon péricarde ſe trouvent à découvert. Leur tiſſu, quoique ſpongieux, n'eſt pas développé, & leur gravité ſpécifique eſt plus grande dans cet état que celle de l'eau. Lorſque l'air les a pénétrés, leurs cellules ſont ouvertes, diſtendues, leur volume augmente & leur légéreté eſt relativement plus grande. Cette expérience eſt déciſive, mais ôte-t-elle tout lieu de doute, & n'y a-t-il point d'accidens qui puiſſent la rendre ſuſpecte?

On a multiplié les objections contre la certitude de cette expérience, Zeller (*de pulmonum in aquis ſubſidentia*, Hippocrate, Gallien, Vanderwiel, Nymmann, Camerarius, Boyle, Needham, Lanzoni ſoutiennent cette opinion) prétend que le fœtus peut reſpirer dans la liqueur de l'amnios, parce qu'on y trouve de l'air, il cite l'exemple des enfans qui ont crié ou parlé dans le ſein de leur mere, Bohn lui-même en rapporte comme témoin, il s'appuie de l'autorité de Boyle, de Sennert ; mais toutes les autorités poſſibles ſuffiſent-elles pour garantir un fait auſſi extraordinaire? Peu d'auteurs diſent, comme Bohn, qu'ils ont entendu par eux-mêmes ; les trois quarts citent des *oui-dire*, & nomment des témoins. L'amour du merveilleux groſſit ſouvent les faits, il en crée, & trouve toujours des approbateurs & des proſélytes. Un ſavant homme, un phyſicien n'eſt pas à l'abri de la ſurpriſe, & s'il n'eſt pas en lui de prendre toutes les précautions poſſibles pour l'éviter, du moins eſt-il inexcuſable d'ajouter foi ſur de ſimples témoignages aux choſes qui ne peuvent exiſter ſans miracle. On peut, ſur le rapport d'un fait atteſté par de graves perſonnages, ſuſpendre ſa déciſion tant qu'il n'a rien de contradictoire ; mais la conviction eſt un dégré d'aſſentiment bien éloigné, & qui requiert d'autres preuves. Bohn peut avoir été trompé par la femme de ſon miniſtre, il peut avoir entendu quelque gargouillement, & le beſoin ou le deſir qu'il avoit de recueillir des faits en preuve, peut l'avoir ſéduit. On parvient par cette maniere de raiſonner & d'apprécier les faits, à croire fermement que l'enfant, dont parle Tite-Live, cria dans le ventre de ſa mere *io triumphe*. On a pouſſé le ridicule juſqu'à écrire, que des enfans avoient ri & pleuré dans le ſein de leur mere.

M. Heiſter prétend que cette expérience eſt ſuſpecte, parce qu'il a vu les poumons ſquirrheux d'un phthiſique ſe précipiter au fond de l'eau, & qu'il eſt poſſible qu'un enfant ait les poumons également viciés. Je conviens qu'un ſquirrhe ou un tubercule pris dans la ſubſtance des poumons ſe précipiteront dans l'eau ; mais tous les poumons ſont-ils ſquirrheux?

M. Heiſter n'a-t-il pas vu les autres parties des poumons de cet homme ſurnager lorſqu'il n'y avoit pas de ſquirrhe ? S'il ne l'a pas fait, il auroit dû le faire. Je ne dirai pas, comme Hebenſtreit (*Antrop. for. p. 405*), que le fœtus ne porte jamais de ſquirrhe ou de tubercule dans les poumons, parce que je crois que toutes les maladies qui nous attaquent hors du ſein de nos meres, peuvent encore nous attaquer dans ce retranchement. Je ſais que nos parens peuvent, en nous donnant l'être, nous faire participer à toutes leurs infirmités, mais on peut répondre à M. Heiſter que ſi l'on prend la précaution de couper le poumon en pluſieurs parties, il pourra s'en trouver quelqu'une qui ſurnage, & que cette ſeule partie ſuffit pour établir le paſſage de l'air dans l'intérieur des poumons. Le même M. Heiſter ajoute qu'il a vu les poumons d'un nouveau-né qui avoit crié & vécu pendant vingt heures, ſe précipiter au fond de l'eau. On eſt en droit de ſe plaindre de ce que M. Heiſter ne parle point de fragmens des poumons, mais des poumons entiers. On ſait qu'il y a une différence bien grande entre l'immerſion des poumons en leur entier & l'immerſion d'une partie qu'on en coupe. La quantité d'eau qu'on emploie peut encore cauſer, à cet égard, quelques différences.

Ne ſait-on pas que tous les enfans qui naiſſent ne jouiſſent pas dans ces premiers inſtans d'une vigueur égale ? On en voit qui ne reſpirent que très-foiblement ou à demi, il eſt poſſible qu'une ſi petite force inſpirante ne ſuffiſe pas pour diſtendre tous les lobes des poumons, mais ſeulement quelques parties ; Bohn en rapporte des exemples. On conçoit auſſi qu'un enfant qui, dans l'inſtant qu'il vient de naître, eſt précipité contre le pavé, dans une cloaque, *&c.* n'a pas le tems de faire des inſpirations profondes & ſucceſſives. De-là s'enſuit la néceſſité de couper les poumons & d'en plonger différentes parties.

Les plus fameux auteurs de juriſprudence médicinale ont aſſuré que la putréfaction pouvoit, en dégageant l'air des parties intérieures, diſtendre les cellules pulmonaires au point d'empêcher la précipitation des poumons dans l'eau ; d'où ils ont conclu que cette expérience pouvoit encore induire en erreur. Heiſter, Alberti, Bohn, ont appuyé cette objection de tout ce que la phyſiologie & l'obſervation ont de plus impoſant. Je ne connois que Hebenſtreit & Teychmeyer qui, en réduiſant cette difficulté à ſes vrais principes, aient démontré ſon inſuffiſance dans les cas dont il eſt queſtion.

L'expérience eſt entiérement contraire à ce que la réflexion paroît rendre concluant. Les poumons des fœtus entiérement pourris dans le ſein de leur mere ſe précipitent toujours au fond de l'eau, & nulle obſervation bien conſtatée & bien faite n'a juſqu'à préſent prouvé le contraire. Je peux citer quelques expériences faites par MM. Faiſſole & Champeaux ſur différens animaux noyés : on y voit la putréfaction la plus développée dans tout le corps laiſſer encore les poumons dans leur état naturel ; enfin j'ai toujours vu dans les cadavres, dont je me ſuis ſervi dans mes recherches anatomiques, les poumons ſe conſerver dans un état très-naturel & très-entier, lorſque la plupart des autres parties extérieures étoient dénaturées. Quelques circonſtances, dont il eſt inutile de parler, ont pu en impoſer à ceux qui, ayant eu l'occaſion d'examiner quelques poumons dans des fœtus putrifiés, n'ont pas pouſſé l'examen au point de couper ces poumons & de les plonger dans de l'eau commune.

Si la putréfaction du corps eſt déja aſſez avancée pour que les poumons en ſoient atteints, il vaut mieux alors ne rien conclure, & laiſſer aux magiſtrats le ſoin de trouver d'autres indices.

On oppoſe encore à l'expérience citée les cas où le fœtus enclavé entre le coccix & les eaux du baſſin peut reſpirer après l'écoulement des eaux, & mourir néanmoins par les obſtacles qu'il rencontre à ſon paſſage. On peut répondre que ces cas étant du nombre des accouchemens laborieux ou difficiles, ils exigent, pour l'ordinaire, la main des accoucheurs ou des ſages-femmes ; au lieu que la plupart des *infanticides* ne concernent que des accouchemens clandeſtins & faciles. Un accoucheur vole bientôt dans ces cas au ſecours d'une mere accuſée, & donne la ſolution des difficultés. Il faut d'ailleurs obſerver que cette ſuppoſition de la reſpiration du fœtus avant ſa ſortie eſt aſſez hazardée ; il n'y a qu'un cas aſſez clair dans lequel le fœtus puiſſe reſpirer librement avant ce tems ; c'eſt lorſque la bouche ſe préſente, après la rupture des membranes, à l'orifice de l'utérus : or on ſait que cette maniere de ſe préſenter eſt l'une de celles qui rendent l'accouchement laborieux, & qui exigent des perſonnes inſtruites pour le terminer. Dans toute autre ſituation, tant que le fœtus eſt dans la matrice & lors même que la tête ſe préſente à l'orifice par ſon ſommet, il me paroît impoſſible que le fœtus reſpire. La bouche porte ſur les parois ou les bords de l'orifice, l'air ne peut point s'inſinuer, & la contractilité de l'utérus, jointe à la preſſion que fait l'enfant, ne laiſſe aucun interſtice pour laiſſer gliſſer l'air, à moins qu'une main étrangere ne vienne augmenter la dilatation de l'orifice.

Si l'enfant a déja paſſé la tête hors du vagin, il paroît très-difficile que le reſte ne vienne pas, & qu'il meure dans cette poſition par le ſeul travail de l'accouchement. Toutes les autres parties ſont moins volumineuſes ; d'ailleurs fût-il retenu dans cette ſituation, la reſpiration ne ſe fait pas par la bouche ſeulement, il faut une dilatation de la poitrine, les côtes doivent s'écarter les unes des autres, & l'eſpace intercoſtal s'aggrandir. Si l'on ſuppoſe la poitrine comprimée par l'orifice de l'utérus ou du vagin, cette dilatation néceſſaire à la reſpiration me paroît impoſſible.

J'avoue cependant qu'il n'eſt pas impoſſible, comme le veut Hebenſtreit, que l'enfant meure dans cette ſituation. Il peut avoir reçu quelque atteinte conſidérable dans la matrice, il peut être déja foible dans l'inſtant où il eſt à demi ſorti, le cordon peut s'être coupé dans le travail de l'accouchement, & l'hémorrhagie être conſidérable ; dans ces circonſtances, je conçois qu'après avoir reſpiré quelques inſtans, ſi la poitrine eſt dégagée, il eſt poſſible qu'il meure avant de ſortir en entier, & dès-lors l'expérience des poumons, en démontrant qu'il a reſpiré, ne prouvera rien contre la mere, ou même n'établira point la vie de l'enfant après ſa naiſſance. Que réſoudre dans cette extrêmité ? Rien d'affirmatif, ſans doute. Il faut une extrême circonſpection dans le jugement que l'on porte ſur ces matieres, & s'arrêter par-tout où les faits nous abandonnent.

Je range cette derniere objection à côté de celle qui ſuppoſe qu'une mere alarmée, ou un aſſiſtant touché de pitié, ſouffle dans la bouche d'un enfant qui vient de naître & qui ne donne point de ſigne de vie. Quoiqu'il ne ſoit pas démontré que le ſouffle introduit par la bouche, pénetre aiſément dans la trachée-artere d'un enfant mort à cauſe des viſcoſités qui ſe trouvent aux environs de la glotte, je ſais pourtant qu'en forçant un peu ce ſouffle, ou en ſe ſervant de tuyaux recourbés, l'air peut y parvenir, & d'ailleurs ces viſcoſités qui s'oppoſent à ſon paſſage ne ſont pas toujours accumulées en égale

quantité, & la glotte n'a pas toujours le même diametre.

Cette incertitude me fait admirer l'extrême confiance de tant de faiſeurs de rapports qui, ſur de ſimples apparences, ne balancent pas d'aſſeoir le jugement le plus déciſif. Les ſiecles paſſés nous en préſentent mille exemples, & je frémis en diſant que celui-ci m'en a fait voir un très-grand nombre.

La différence de couleur des poumons n'eſt pas un ſigne ſur lequel on puiſſe compter, quoiqu'en général les poumons des fœtus qui n'ont pas reſpiré ſoient très-colorés, tandis qu'ils ſont pâles après la reſpiration. Il eſt pluſieurs cauſes accidentelles qui peuvent produire des variétés; le travail de l'accouchement, les preſſions que l'enfant éprouve, peuvent déterminer une plus grande quantité de ſang dans la ſubſtance des poumons, & leur imprimer une couleur bien plus foncée lors-même que l'air les a pénétrés.

La ſituation des poumons dans la poitrine de l'enfant paroît fournir une preuve aſſez concluante pour décider s'il a reſpiré ou non. La connoiſſance de leur poſition dans les fœtus qui n'ont pas reſpiré, eſt alors néceſſaire pour juger des changemens qu'ils ont éprouvés. On peut voir ce que j'ai dit ci-deſſus de cette poſition. Du reſte, quoiqu'on puiſſe parvenir à prouver que le fœtus n'a pas reſpiré, on n'eſt pas en droit d'en conclure qu'il eſt né mort; ces deux conſéquences ne découlent pas l'une de l'autre.

La ſortie du méconium dans les enfans nouveaux-nés n'eſt pas une preuve de leur vie après la naiſſance; il eſt vrai que c'eſt une force vitale qui fait deſcendre les matieres juſqu'à l'anus, mais la ſeule preſſion du ventre peut opérer cette ſortie dans les cadavres, & d'ailleurs un commencement de putréfaction peut imiter quelquefois à cet égard l'action vitale des inteſtins. Si l'on remue un animal quelconque qui commence à ſe pourrir, on ſent très-ſouvent l'air s'échapper par les orifices & porter au loin ſon infection; cet air ne s'échappe pas ſeul, il entraîne aſſez ſouvent des matieres dans ſon paſſage, & ſort quelquefois avec exploſion. Cette obſervation eſt très-commune.

Le changement de poſition dans les viſceres du bas-ventre eſt l'un des ſignes les plus clairs pour décider ſi l'enfant a vécu hors du ſein de ſa mere, & s'il a reſpiré. La dépreſſion du foie, de l'eſtomac, la ſaillie ou le bourſoufflement des inteſtins, l'abaiſſement des côtes, l'applatiſſement du diaphragme ſuivent de néceſſité la dilatation des poumons lorſque l'air les pénetre.

Lorſqu'il eſt démontré que l'enfant eſt né vivant, & qu'il a vécu après l'accouchement, il faut encore décider quelles ſont les cauſes de ſa mort, ſi elles dépendent d'un cas fortuit, ou bien de la malice ou de la négligence de la mere. (L'oblitération précoce du trou de botal par l'application de ſa valvule eſt une cauſe de mort aſſez ſinguliere; cette obſervation qui m'a été communiquée par M. Laborie me paroît même fournir l'explication de pluſieurs morts ſans cauſe évidente, & je croirois cette oblitération bien plus commune que pluſieurs autres cauſes auxquelles on a recours).

Ces cauſes ſont exactement les mêmes que celles qui portent atteinte à la vie des adultes; il n'y en a qu'une ſeule qui eſt particuliere au fœtus ou à l'enfant qui vient de naître; c'eſt l'hémorrhagie par le cordon ombilical, lorſqu'il n'eſt pas lié. On ſait que les deux arteres qui ſuivent le trajet de ce cordon, portent le ſang du fœtus au placenta, tandis que la veine le porte du placenta au fœtus; ſi, après la naiſſance lorſque le placenta eſt détaché de l'utérus, on n'intercepte pas le cours du ſang à travers le cordon, ces deux arteres verſent le ſang du fœtus, tandis que la veine ombilicale n'en rapporte plus, & l'enfant riſque de périr d'hémorrhagie. Il eſt pourtant bon d'obſerver que cette hémorrhagie n'eſt pas toujours mortelle, ſur-tout lorſque le cordon reſte attaché à l'ombilic, ou qu'il y en a une grande partie. Les circonvolutions de ces deux arteres dans le cordon ombilical ne permettent pas un libre cours au ſang dans leur cavité; d'ailleurs la contractilité de leurs parois, l'action du froid ou de l'air, celle des muſcles droits & la diſtance du cœur font aſſez ſouvent que ce ſang ſe coagule dans le trajet du cordon, & qu'il ſe ferme lui-même le paſſage. Schultze & Rœderer (Schultz. *diſſert. an umbilici deligatio in nuper natis abſolutè neceſſaria*) ont prouvé par pluſieurs obſervations que la ligature de ce cordon n'étoit pas d'une utilité abſolue; l'exemple des animaux eſt un argument concluant en leur faveur; mais ſans adopter là-deſſus l'opinion de la plupart des phyſiologiſtes, qui penſent que l'omiſſion en eſt toujours mortelle pour l'enfant, il paroît prudent & même néceſſaire de la faire dans tous les cas, principalement dans ceux où le cordon eſt coupé dans ſon trajet, & ſur-tout près du nombril. Il eſt évident que lorſqu'il n'y a qu'une petite portion du cordon attachée à l'ombilic, alors l'hémorrhagie ſe fait avec beaucoup plus de facilité. Si le cordon eſt coupé net, elle ſera plus facile que dans le cas où il ſeroit déchiré, parce qu'il y a une retraction des extrêmités des arteres déchirées qui s'oppoſe au cours du ſang. L'exemple des animaux n'eſt pas exactement analogue; leur cordon ombilical commence à ſe deſſécher avant leur ſortie de la matrice, & les meres ne le coupent avec leurs dents qu'après l'avoir mâché, ce qui oblitere la cavité des arteres & empêche l'hémorrhagie.

La veine ombilicale n'eſt pas dans le cas des arteres à cauſe de la valvule qui la bouche à ſon inſertion dans le ſinus de la veine-porte près du canal veineux, & le ſang, s'il pouvoit revenir ſur ſes pas, ne ſeroit pas pouſſé dans ſa cavité avec la même force que dans les arteres, à cauſe de la diſtance du premier moteur.

L'hémorrhagie, par le cordon ombilical, peut être la cauſe de la mort de l'enfant lorſqu'on en néglige la ligature, quoiqu'il exiſte pluſieurs cas où ce défaut de ligature n'a produit aucun inconvénient. Cette diverſité d'effets doit donc, comme dit Alberti, faire limiter cette cauſe, & l'on ne peut la regarder comme cauſe évidente de la mort qu'après s'être convaincu qu'il s'eſt fait par le cordon un hémorrhagie mortelle. Le ſang qu'on trouve répandu autour de l'enfant peut provenir de lochies, & appartenir à la mere: mais ſi, en examinant l'intérieur, on trouve les vaiſſeaux veineux vuides de ſang, principalement les veines du bas-ventre, de la poitrine, les ſinus de la dure-mere, les oreillettes, on eſt alors autoriſé à admettre l'hémorrhagie par le cordon comme cauſe de la mort. (Sa ſéparation du placenta avec la matrice eſt toujours ſuivie d'une hémorrhagie plus ou moins conſidérable, qu'il faut bien diſtinguer de celle qui peut ſe faire par le cordon ombilical. Le ſang qui s'échappe des lacunes de l'utérus eſt veineux, noir, grumelé le plus ſouvent; celui du cordon ombilical eſt au contraire un ſang artériel, d'un rouge très-vif, & facilement concreſſible).

Cette hémorrhagie par le cordon ombilical peut ſe faire encore dans l'utérus lorſqu'il ſe coupe avant que l'enfant ſoit ſorti; ce qui peut arriver dans le cas où l'enfant, en entortillant le cordon autour du col ou des membres, tend ce cordon avec force par ſes mouvemens dans la matrice. Les accoucheurs conviennent de la fragilité de ce cordon vers la fin de la groſſeſſe, & quoi qu'en diſent pluſieurs auteurs qui prétendent dans d'autres vues qu'il eſt très-

conſiſtant & réſiſte à la rupture, on ſait qu'étant abreuvé par la liqueur de l'amnios, & tiraillé par le travail de l'accouchement, il peut ſe rompre dans quelques cas rares à la vérité, avant même la ſéparation du placenta.

Parmi les cauſes de mort des enfans qui leur ſont communes avec les adultes, ſont les différentes léſions de la tête ou des autres parties. Ces léſions peuvent s'annoncer ſenſiblement aux yeux & au tact. Mais outre la différence de leurs ſuites, qui ſont quelquefois peu dangereuſes pour les premiers, elles different encore par la difficulté du traitement. Les enfans ne peuvent point être ſoumis à la régularité des moyens que l'art indique, l'opération du trépan n'eſt point praticable ſur eux à cauſe de la mobilité des os du crâne.

Les compreſſions violentes du cerveau que les adultes ſupportent difficilement, ſe font très-ſouvent ſans aucun inconvénient ſur les enfans. Dans les accouchemens difficiles, ceux qui ont la tête un peu volumineuſe ſont froiſſés au paſſage, leur tête s'applatit & s'alonge au point de changer de forme, & l'on eſt obligé après l'accouchement, par des compreſſions faites en un autre ſens, de la remettre dans ſa forme primitive. Il faut, pour ainſi dire, pétrir la tête des enfans nouveaux-nés, non pas, comme dit M. Rouſſeau, dans la vue de lui donner une forme à notre fantaiſie, mais ſeulement pour réparer ce que l'accouchement a cauſé de défectueux. La forme extraordinaire de la tête de quelques peuples (tête applatie des Caraïbes, Hunaud, *Mém. de l'acad. 1740*) prouve aſſez avec quelle facilité & combien peu d'inconvénient on fait ſubir au cerveau des enfans les compreſſions les plus conſidérables.

Lorſqu'on trouve pluſieurs coups portés ſur un enfant, comme, par exemple, ſur la tête, la poitrine, le bas-ventre, que le cordon ombilical eſt ſans ligature ; il importe de connoître en premier lieu quels ſont les coups mortels (en ſuppoſant toujours que l'enfant ait reſpiré), on examine l'extérieur des plaies pour voir ſi elles ſont accompagnées d'équimoſes, on parvient enſuite dans la cavité du corps qui leur correſpond pour découvrir l'épanchement ; ſi l'on n'en trouve aucune part, & qu'on trouve d'ailleurs les vaiſſeaux veineux vuides de ſang, il eſt clair qu'il eſt mort par l'hémorrhagie du cordon. Ce ſang épanché dans la tête, la poitrine ou le bas-ventre, ou même dans les bronches, ſi la plaie eſt portée au goſier, indique bien aiſément que les plaies ont été faites ſur un enfant qui vivoit, & la quantité de l'épanchement, le ſiege de la plaie, les parties ou les viſceres léſés, *&c.* annoncent bientôt ſi la bleſſure étoit mortelle.

L'examen de ces bleſſures exige la plus grande circonſpection pour découvrir ſucceſſivement leur étendue, leur ſiege, leur figure, les équimoſes, les fractures, le ſiege, & la quantité des épanchemens, & ſur-tout pour ne pas confondre les accidens qui ſe font pendant l'ouverture ou la diſſection avec ceux qui ſont la ſuite des coups.

On a vu des ſcélérats aſſez artificieux pour donner la mort à des enfans, en enfonçant une aiguille dans la ſubſtance du cerveau par les tempes, la fontanelle ou la nuque. Gui Patin rapporte qu'on pendit à Paris une ſage-femme qui avoit tué par ce moyen pluſieurs enfans lorſqu'ils étoient encore dans l'utérus, & qu'ils ne préſentoient que la tête à l'orifice. Alberti, Brendelius rapportent de pareils exemples. On trouve dans ces cas, en raſant la tête avec ſoin, une légere équimoſe autour de la piquure.

Les épanchemens qui facilitent la découverte des cauſes de mort dans les enfans, n'ont lieu que dans les cas où il y a rupture des vaiſſeaux ; mais la cruauté de quelques meres ne laiſſe pas toujours des traces auſſi ſenſibles. Toutes les cauſes de mort qui dépendent des léſions de nerfs ſont dans ce dernier cas. On a vu des enfans qui avoient été tués par la ſeule torſion du cou, ſoit en le pliant avec force, ſoit en le contournant d'avant en arriere. La moëlle épiniere eſt pour l'ordinaire froiſſée ou déchirée par les vertebres, dont les ligamens ſont quelquefois rompus dans ces diſlocations, & l'on ſait que la mort ſuit de près les léſions de cet organe. Dans ces cas, on trouve quelque ſang répandu dans les muſcles du cou, dans le canal vertebral, & il y a même fracture à l'une des deux premieres vertebres, ou à toutes les deux enſemble.

Toutes ces différentes contuſions, ou équimoſes, doivent être diſtinguées avec ſoin des taches ou des lividités, qui paroiſſent à l'extérieur dans un commencement de putréfaction.

La ſuffocation dans les nouveaux-nés peut dépendre de pluſieurs cauſes ; celle qui réſulte de l'étranglement, préſente les mêmes ſignes que dans les adultes : on voit des taches livides, des équimoſes ſur le cou ou au goſier, la face eſt livide ou noire, la langue enflée, ſaillante, les vaiſſeaux de la pie-mere & les veines jugulaires ſont engorgées, les poumons livides parſemés de taches, la bouche écumeuſe, *&c.* quelquefois même on trouve ſur le cou les traces d'une corde. Ces ſignes indiquent aſſez bien que l'étranglement a eu lieu, pourvu que d'ailleurs on ne reconnoiſſe pas qu'ils ont été l'effet d'une ſuffocation accidentelle faite dans la matrice ; ainſi, par exemple, il eſt poſſible que l'entortillement du cordon autour du cou du fœtus ait produit dans la matrice l'impreſſion circulaire du cou & les autres ſignes d'étranglement : mais dans ce cas le fœtus n'aura pas reſpiré, il ſera né mort, & ce ne ſera pas la ſuffocation, proprement dite, qui en ſera la cauſe, mais l'apoplexie, ou, pour mieux dire, l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins de la tête ; les ſignes de la reſpiration de l'enfant ſont dans ce cas le moyen qui décide ſi la cauſe eſt accidentelle, ou ſi elle eſt l'effet d'une violence extérieure qu'on puiſſe attribuer à la mere ou à d'autres perſonnes. Je ne voudrois pourtant pas trop me fier à ce moyen pour établir que ce genre de violence a été employé ; car ſi, par hazard, cet étranglement avoit été fait par le cordon durant le travail de l'accouchement, lorſque le fœtus eſt comme ballotté dans la matrice, ou qu'il y prend différentes poſitions, il me paroît poſſible que l'impreſſion du cordon fût telle qu'elle procurât une apoplexie mortelle, accompagnée de tous les ſignes d'engorgement dont j'ai parlé, & qu'enſuite le fœtus ſorti de la matrice reſpirât encore avant de mourir. Les effets de l'apoplexie ou des engorgemens ſanguins ne ſont pas d'intercepter tout de ſuite la reſpiration ; on la voit au contraire égale, profonde, & même libre dans les momens où le mouvement du cœur & des arteres ſouffre les changemens les plus conſidérables. Le pouls eſt preſque imperceptible vers la fin des apoplexies mortelles lorſque la reſpiration eſt encore ſenſible ; elle ne fait que devenir moins fréquente juſqu'à ce qu'elle ſoit tout-à fait ſuſpendue par la mort.

Si le cou ne préſente point de ſignes de violence, il eſt très-difficile d'aſſigner la véritable cauſe des autres ſignes de ſuffocation ; ils peuvent être l'effet d'un froid conſidérable, d'un accouchement laborieux, ſur-tout ſi la tête de l'enfant eſt volumineuſe. On trouve encore quelquefois différentes ſubſtances dans la bouche des enfans, comme des pailles, des plumes, de la terre, des matieres ſtercorales même ou des linges lorſqu'ils ſont nés vivans & qu'ils ont été ſuffoqués entre des matelas, dans des tas de paille de foin, qu'ils ont été jettés dans des cloaques, *&c.* on connut par la lividité des poumons, au

rapport d'Alberti, qu'une femme avoit étouffé ſon fils avec la vapeur de ſoufre allumé.

Ces cauſes de mort, qui ſuppoſent une action criminelle de la part de la mere ou des aſſiſtans, ne ſont pas les ſeules. L'enfant peut auſſi perdre la vie par l'omiſſion des ſecours qu'exige ſa foibleſſe. S'il reſte couché ſur le ventre, & que la bouche porte ſur quelque corps, le paſſage de l'air peut en être interrompu, la dilatation de la poitrine laborieuſe ou incommode; & comme il eſt dans l'impoſſibilité de ſe retourner, il peut ſuffoquer dans cette poſition. S'il reſte couché ſur le dos, les mucoſités, dont ſa bouche & ſes narines ſont remplies, peuvent tomber dans la trachée-artere, l'obſtruer ou même exciter des toux convulſives qui ſont ſuivies de la mort tant que la cauſe n'eſt pas enlevée; les ſages-femmes obſervent auſſi la précaution de les coucher ſur le côté, & comme cette pratique univerſellement reçue eſt à la portée de tout le monde, il peut ſe faire qu'une mere mal intentionnée profite de cette connoiſſance pour ſe défaire de ſon enfant, & ſe dérober aux pourſuites de la juſtice.

La prompte ſéparation du placenta d'avec le fœtus eſt importante à cauſe du peu de vie dont il jouit lorſqu'il eſt ſéparé de l'utérus; le ſang qui va du placenta à l'enfant après l'accouchement, eſt un ſang à demi coagulé, froid, de mauvais caractere, & l'on doit blâmer la pratique de quelques ſages-femmes qui voyant des enfans foibles, croient les ranimer en pouſſant avec leurs doigts le ſang contenu dans le cordon vers le fœtus (Spigel & Sennert ont approuvé cette pratique ſur des vues bien peu fondées). Il n'eſt pas difficile de concevoir qu'une maſſe ſpongieuſe, comme l'arriere-faix, expoſée ſans vie & ſans chaleur à l'action de l'air, dégénere bientôt, & ne peut fournir à l'enfant que des ſucs d'un uſage très-pernicieux.

L'habitude où nous ſommes de laver les enfans nouveaux-nés & de les envelopper dans des linges chauds, eſt fondée ſur des vues utiles. L'enfant ſort humide ou couvert de mucoſités, il s'échappe d'un lieu chaud, & le nouvel ordre de fonctions qui ſe développent en lui, exigent quelques précautions. Il eſt néceſſaire que ſes pores ſoient libres pour que la tranſpiration s'exécute librement. Il paroît qu'une alternative trop ſubite du chaud au froid bleſſeroit ſon organiſation délicate, faudroit-il néanmoins taxer de crime l'omiſſion de ces précautions, parce qu'elles ſont reçues parmi nous? Je n'en vois pas la néceſſité, à moins qu'il ne fût évident qu'il en réſulte quelque choſe de funeſte à l'enfant, & qu'il y a eu mauvaiſe intention de la part de la mere ou des autres. Si le froid eſt rigoureux, on ſent bien que l'enfant peut en ſouffrir; mais outre que notre méthode n'eſt pas eſſentiellement bonne, l'exemple de tant d'autres peuples qui agiſſent différemment nous apprend à ne donner jamais pour regle du bien ce que l'uſage ſeul autoriſe.

On a ſouvent recours aux ſignes qui peuvent indiquer dans une femme, ſi elle a réellement accouché, lorſqu'on eſt dans la néceſſité de rechercher les auteurs d'un *infanticide*. J'ai dit déja au *mot* AVORTEMENT, quels étoient ceux qui pouvoient éclairer dans cette recherche; il n'y a aucune différence, à cet égard, entre l'avortement & l'accouchement à terme, ſi ce n'eſt que dans ce dernier cas, ces ſignes ſont encore plus ſenſibles, & durent plus long-tems. Il eſt pourtant eſſentiel, comme je l'ai déja dit, de procéder à cet examen auſſi promptement qu'il eſt poſſible: toutes les parties ſe remettent dans leur état primitif quelques jours après l'accouchement, & ce rétabliſſement eſt d'autant plus prompt, que la femme eſt plus vigoureuſe & mieux organiſée. Or on ſait en général que les femmes, qui attentent à la vie de leur fruit, ſe raſſurent ſur leur crime par l'eſpoir du ſecret, & la confiance qu'elles ont en la vigueur de leur tempérament & ſa facilité à ſe rétablir.

Lorſqu'on n'a que des préſomptions contre les auteurs d'un *infanticide*, il eſt très-eſſentiel d'établir un rapport entre le tems de la naiſſance de l'enfant qu'on a trouvé mort, & les ſignes de l'accouchement qu'on obſerve ſur la femme ſoupçonnée: la fraîcheur du cadavre de l'enfant, la fermeté des chairs, leur couleur vermeille, l'abſence de la putréfaction indiquent un accouchement très-récent, & conſéquemment l'on doit trouver ſur cette femme, ſi elle en eſt la mere, les ſignes démonſtratifs d'un accouchement fait depuis peu. Si ce rapport manque, & qu'on n'apperçoive que des ſignes équivoques, & qui ſont la ſuite éloignée des accouchemens, il eſt évident que la préſomption eſt détruite. Cette attention, qui me paroît de la plus grande importance, a ſouvent été négligée, ſur-tout dans les cas où les Experts nommés, prévenus par la rumeur publique, & jugeant pour ainſi dire, par anticipation, n'ont pas ſu ſe garantir de l'eſprit de vertige qui fait paſſer les apparences pour des preuves. (*Cet article eſt de M.* LA FOSSE, *doct. en Méd.*)

§ INFLAMMATION, (*Phyſiol.*) Dans l'*inflammation* qui arrive au corps animal, il faut que le ſang ſe porte avec plus de vîteſſe dans la partie enflammée: il faut que cette partie en reçoive une plus grande partie dans un tems donné, & que le retour de ce ſang ne ſe faſſe pas avec la même facilité par les veines.

Il ne ſuffit pas pour faire naître une *inflammation*, que l'artere ſoit obſtruée. M. de Sauvages a fort bien remarqué que dans le corps humain, où chaque artere a pluſieurs branches, l'obſtruction ne feroit d'autre effet que de détourner le ſang de la branche obſtruée, & de le dériver dans la branche libre la plus à portée. J'ai bien des fois lié une artere dans l'animal vivant, j'ai ſuivi, le microſcope à la main, les changemens de la circulation qui naiſſoient de cette ligature; j'ai vu le ſang abandonner la branche liée, & enfiler une branche voiſine. Il eſt vrai auſſi, & c'eſt ce qui a échappé à M. de Sauvages, ſi cette artere n'avoit pas de branche à portée, qu'alors la ligature feroit un effet très-différent; l'artere liée s'étendroit, ſe dilateroit, s'alongeroit à chaque pulſation du cœur, & il en naîtroit en gros les ſymptômes de l'*inflammation*.

Pour produire l'*inflammation*, il ne ſuffit pas que le ſang s'accumule dans les vaiſſeaux d'une partie, il faut que ce ſoit avec une certaine ſupériorité de vîteſſe & un effort particulier, ſans laquelle ce ne ſeroit qu'une obſtruction. Cette vîteſſe additionnelle a ſa ſource dans la partie enflammée même; car dans les *inflammations* légeres d'un doigt ou de quelque partie de la peau, le pouls n'eſt pas accéléré & le cœur n'eſt pas affecté; & cependant la chaleur, la rougeur, la pulſation même de la partie enflammée démontrent que le ſang s'y porte avec une vélocité nouvelle.

Il eſt difficile cependant de découvrir ce qui peut être dans la partie même la cauſe de cette célérité additionnelle. C'eſt ſouvent un ſimple ſtimulus, une épine dans l'exemple de Helmont, une douleur quelconque, la bleſſure d'une partie nerveuſe, une friction trop forte. Je ne haſarderai point de conjectures ſur la maniere dont l'ébranlement des nerfs attire le ſang; car ce n'eſt pas uniquement la douleur, la volupté fait le même effet ſur la circulation.

L'érection me paroît un exemple naturel de l'*inflammation*. La friction des nerfs du gland attire à la partie, dans laquelle réſident les nerfs ébranlés, une affluence de ſang extraordinaire, cette partie

en reçoit de la chaleur, de la rougeur, une augmentation de volume. Une irritation même douloureuse causée par le poison âcre d'une femme impure, ou par le poison des cantharides, cause le même effet que la volupté.

Ce ne sauroit être l'oscillation des petits vaisseaux ; car dans l'exemple de l'érection, l'accélération du sang se fait dans les grandes arteres des corps caverneux, long-tems avant qu'on s'en apperçoive dans le gland, qui cependant est le siege de l'irritation nerveuse ; le gland ne se remplit de sang que le dernier, & après le corps de la verge. D'ailleurs, ces petits vaisseaux en oscillant n'attireroient pas le sang du tronc de l'artere commune : leur compression résisteroit à ce sang, & diminueroit la facilité qu'il trouve à les remplir. Elle feroit précisément le même effet que fait le pouls, elle résisteroit alternativement au mouvement imprimé au sang par le cœur, elle en absorberoit la pression latérale, & elle la rendroit dans l'autre instant par sa compression.

Mais cette oscillation est très-mal constatée. Le microscope appliqué aux petits vaisseaux des animaux vivans, n'y voit jamais de contraction ni de dilatation ; leurs blessures ne retirent pas leurs levres, & les poisons les plus âcres n'y produisent point de rétrecissement.

Si l'on veut donner le nom d'*oscillation* au pouls des petits vaisseaux, plus sensible sans doute dans l'*inflammation*, on risquera de confondre une action attribuée aux vaisseaux avec une force augmentée dans l'impulsion du sang.

Sans disputer davantage sur des probabilités, nous continuerons de suivre les phénomenes de l'*inflammation*. Pour la faire naître, il faut nécessairement que le retour du sang par les veines soit devenu plus difficile. Quelle que fût la nouvelle vîtesse imprimée au sang artériel dans la partie enflammée, elle n'auroit aucune suite, si ce sang pouvoit revenir au cœur par les veines avec la même vîtesse ; ce seroit une fievre & non pas une *inflammation*. Dans l'exemple analogue de l'érection, le sang arteriel se précipiteroit en vain dans les arteres de l'organe de la génération, si son retour n'étoit arrêté dans les veines.

Le sang se portant avec plus de vîtesse dans les arteres de la partie enflammée, & ne retournant pas avec la même vîtesse au cœur, il s'accumule dans cette partie, elle rougit, se gonfle & s'échauffe. Cette accumulation se fait principalement dans les petites arteres même ; on la voit à l'œil dans les vaisseaux arteriels de la conjonctive. Boerhaave l'y contemploit le microscope à la main. Des petites branches, imperceptibles dans l'état naturel, deviennent visibles alors & rouges par l'accumulation des globules de cette couleur.

Ce phénomene si simple a donné lieu au système célebre de l'*Erreur du lieu*, inventé par Erasistrate & renouvellé par Boerhaave, qui l'a enseigné avant Vieussens. Ce grand homme croyoit avoir découvert une décomposition successive des globules du sang : chacun des globules rouges étoit composé, selon lui, de six globules jaunes, dont chacun à son tour étoit formé par la réunion de six globules transparens : une suite de liqueurs toujours plus fines naissoit de la décomposition successive des globules. Chaque espece de liqueur plus fine que le sang, avoit ses vaisseaux arteriels nés de l'artere rouge, l'intermede de l'artere jaune de la transparente & des autres classes supérieures, leur calibre étoit proportionné aux globules, qu'ils étoient destinés à recevoir.

L'*inflammation* se faisoit toujours dans l'hypothese du grand homme que nous venons de nommer, quand les globules, poussés par une vîtesse excessive, s'ouvroient un accès dans les vaisseaux plus fins que les vaisseaux rouges. Comme ces vaisseaux étoient eux-mêmes des arteres, & se rétrecissoient continuellement, le globule, poussé dans la partie la plus large du vaisseau jaune, ne trouvoit pas de passage dans la partie plus étroite de ce vaisseau, il étoit arrêté, il dilatoit son vaisseau & le forçoit à recevoir de nouveaux globules rouges, qui tous s'enclavoient dans le vaisseau jaune, le dilatoient, s'y engorgeoient & produisoient une rougeur nouvelle, une chaleur & un frottement violent, & souvent détruisoient ce vaisseau.

L'expérience des vaisseaux de la conjonctive ne prouve pas ce que l'on voudroit qu'elle prouvât. Les vaisseaux invisibles dans l'état naturel ne le sont pas, parce qu'ils ne charient pas des globules rouges ; ils le sont, parce qu'ils n'en transmettent qu'une file. Le microscope découvre très-bien les globules rouges dans les vaisseaux, qui sont invisibles à l'œil simple. J'en ai fait l'expérience dans les vaisseaux du mésentere des grenouilles & de la membrane vitrée dans les poissons. Les vaisseaux de la conjonctive, que l'*inflammation* rend visibles, sont des arteres naturellement rouges, préparées pour charrier des globules rouges, mais trop fines pour en transmettre plusieurs files à-la-fois. Elles deviennent visibles, lorsque l'*inflammation* y a attiré un plus grand nombre de ces globules, & qu'au lieu d'une file il s'y en accumule dix files par exemple, car le nombre de globules requis pour rendre visible un vaisseau, ne m'est pas bien connu ; il doit varier même suivant l'épaisseur des tuniques du vaisseau ou de la membrane qui le recouvre. La pudeur fait rougir les joues, elle ne fait pas le même effet sur les mains. L'épiderme des joues est plus fine, & les vaisseaux sont placés plus superficiellement.

Le système même des vaisseaux d'un ordre inférieur souffre de grandes difficultés. La facilité avec laquelle des liqueurs même colorées enfilent les vaisseaux de la perspiration & des vapeurs exhalantes, ne paroît pas compatible avec une longue suite de petits arteres, toutes plus fines les unes que les autres, & dont les plus grosses seroient plus étroites que la plus petite des arteres rouges. Les liqueurs injectées enfilent avec plus de facilité ces vaisseaux exhalans que les veines rouges même, évidemment continuées aux arteres rouges. On ne voit pas comment la communication pourroit être plus facile avec des vaisseaux qui ne dériveroient des arteres rouges, qu'après une longue suite de dégradations, par lesquelles des arteres toujours plus subtiles produiroient à la fin ces vaisseaux exhalans.

On ne refuse pas d'admettre des vaisseaux à liqueurs transparentes ; ces vaisseaux paroissent être nécessaires pour la secrétion des liqueurs extrêmement fines, telles que l'eau du cristallin & le fluide nerveux. Ce que l'on voudroit retrancher de l'hypothese, c'est cette longue suite de vaisseaux graduellement diminuée, dont les derniers ne tiendroient aux arteres rouges que par une longue suite d'arteres successivement plus fines.

Il est d'ailleurs évident que la décomposition des globules rouges en six globules jaunes, n'est qu'une observation erronée de Leeuwenhoek, qui a pris pour cette décomposition celle d'un amas de globules rouges, qui se détachoient & se séparoient, après avoir été accumulés en un monceau. J'ai trop suivi ces expériences pour avoir le moindre doute là-dessus.

Un autre effet plus certain de l'*inflammation*, c'est le suintement du sang qui, des arteres, s'échappe dans le tissu cellulaire. Cette espece d'*inflammation* a été connue à Galien. Il la regarde cependant, non comme la cause de l'*inflammation*, mais comme son effet. Elle est manifeste dans presque toutes les

inflammations ;

inflammations; la rougeur y eſt générale, & toute la partie enflammée eſt d'une couleur uniforme. L'injection d'une colle teinte avec la cochenille fait exactement le même effet. Cette colle s'échappe dans le tiſſu cellulaire, & donne la couleur la plus vive à la peau, à la membrane pituitaire, ou à celle des inteſtins.

Cette exſudation ſe fait, ſans que les vaiſſeaux ſe rompent. Quand après l'injection d'une liqueur aqueuſe qui a tranſudé dans la celluloſité, on injecte une matiere plus groſſiere, de la cire, par exemple, mêlée de ſuif, elle ne ſort point des arteres & ne ſuit pas juſques dans la celluloſité la route de la liqueur fine.

La partie cependant la plus gélatineuſe du ſang paroît former avec la graiſſe la matiere du pus, qui eſt la ſuite la plus commune des *inflammations*. Des expériences modernes ont découvert l'analogie du pus avec les humeurs albumineuſes, & la partie adipeuſe ſe trahit aſſez ſouvent par la facilité avec laquelle le pus prend feu.

La cauſe de la tranſudation n'eſt pas difficile à comprendre. Le ſang étant porté avec violence dans les arteres de la partie enflammée, & ne trouvant pas une ſortie proportionnée aux veines, enfile les pores par leſquels la graiſſe & la vapeur gélatineuſe ſe répandent naturellement dans les cellules. C'eſt dans l'*inflammation* le ſang même qui ſuinte par ces pores, parce que la force nouvelle du ſang artériel dilate ces pores, dont le calibre naturel n'admettoit pas les globules du ſang.

Dans l'érection, cette infuſion du ſang rouge eſt plus abondante & plus marquée. Dans le tems de l'érection, les pores, par leſquels les arteres s'ouvrent dans les corps caverneux, ſont plus larges & plus couverts.

Dans la réſolution de l'*inflammation*, le ſang épanché dans la celluloſité ſe diſſout & ſe repompe par les veines. Dans le pénis, cette réſorption ſe fait d'abord que l'irritation nerveuſe a ceſſé, & le ſang ne s'y décompoſe pas. Il en eſt de même dans l'*inflammation*, quand l'accélération du ſang artériel a diminué, avant que l'humeur épanchée dans les celluloſités ait contracté ce dégré de corruption & de putridité commencé, qui caractériſe le pus. (*H. D. G.*)

INFLEXION, (*Aſtron.*) C'eſt le nom que les aſtronomes donnent au phénomene qui leur paroît conſtaté depuis quelques années : les rayons de lumiere ſe rompent dans l'athmoſphere de la terre d'environ 33 minutes. Si la lune a une athmoſphere, & que les rayons y ſoient rompus ; cette réfraction doit produire des effets ſenſibles ſur les éclipſes ; & pour peu qu'elle ſoit ſenſible, elle doit en changer la durée.

L'*inflexion* des rayons qui raſent les bords de la lune, paroît démontrée par les obſervations de l'éclipſe de 1764, que M. du Séjour a diſcutées dans pluſieurs mémoires avec beaucoup d'habileté : il la trouve d'environ $4\frac{1}{2}$ ſecondes, & il l'attribue à une petite réfraction de l'athmoſphere de la lune. Ayant comparé d'abord ſes diſtances des cornes de l'éclipſe de ſoleil à divers inſtans que M. Short avoit obſervées à Londres, il vit qu'on ne pouvoit les concilier. La réfraction dans l'athmoſphere de la lune, & les cauſes phyſiques d'*inflexion* dont M. de la Hire, M. Euler & M. le Monnier, *&c.* avoient parlé, lui firent naître l'idée de calculer les mêmes phaſes avec une formule, dans laquelle entroit la ſuppoſition d'une *inflexion*, dont la valeur pouvoit ſe déterminer enſuite, en comparant la formule avec les obſervations ; & il trouva qu'il falloit, pour concilier toutes ces obſervations, faire l'*inflexion* d'environ $4\frac{1}{2}$ ſecondes. C'eſt à-peu-près le même effet, quant au calcul des éclipſes, que ſi l'on diminuoit de 9″ le diametre de la lune. (*M. DE LA LANDE.*)

INFORMES, (*Aſtr.*) nom que les aſtronomes ont donné aſſez mal-à-propos aux étoiles *ſparſiles* ou diſperſées, qui n'entrent point dans la forme des grandes conſtellations : ces étoiles ſont ſouvent auſſi brillantes que les autres ; mais étant trop éloignées de celles qui font la maſſe des conſtellations, elles ne pouvoient s'y rapporter facilement ſans rendre les figures difformes. On a mieux aimé laiſſer les étoiles ſans dénominations ſous le nom d'*informes*. Celles des anciens catalogues ont été employées pour la plupart à former des conſtellations nouvelles; mais celles-ci n'ayant pu remplir tous les interſtices, il eſt encore reſté des étoiles *informes*. Telles ſont celles du quadrilatere, ſitué au-deſſus des poiſſons, dont les aſtronomes font ſouvent uſage, parce qu'elles ſont fort près de l'écliptique. (*M. DE LA LANDE.*)

INGELFINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Franconie & dans les états des comtes de Hohenlohe, ſur le Kocher ; c'eſt le ſiege d'un bailliage montueux, & elle donne ſon nom à la troiſieme branche des comtes de la ſouche de Neuenſtein. (*D. G.*)

INGO *le Bon*, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suede. Ce ſurnom ſeul renferme l'hiſtoire de ſa vie. Entretenir la paix entre ſes voiſins comme entre ſes ſujets ; prêter aux loix l'appui de l'autorité ſuprême ; punir les brigands; ſoutenir l'innocence opprimée; remplir enfin dans ſes états les fonctions de premier magiſtrat, telles furent ſes occupations. Il avoit oſé être vertueux chez un peuple corrompu, & fut empoiſonné vers l'an 1100. Sans prendre les armes, il avoit eu l'art de forcer Magnus, roi de Norwege, à lui céder la province de Wermland.

INGO *le Pieux*, roi de Suede, fut la victime de ſon zele pour l'évangile ; ſon peuple, attaché au culte des faux dieux, le détrôna. Il s'enfuit en Scanie : la haine du nom chrétien l'y ſuivit ; il y fut aſſaſſiné par ſes ſujets qui, peu contens d'avoir défendu leurs idoles, vouloient encore les venger. Il mourut vers l'an 1060. Son tombeau fut expoſé à la vénération publique dans le couvent de Warnheim. (*M. DE SACY.*)

INHARMONIQUE, (*Muſiq.*) On appelle quelquefois *relation inharmonique*, ce que l'on nomme plus communément *fauſſe relation*. *Voy.* RELATION, (*Muſiq.*) *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c. (*F. D. C.*)

INJECTION, (*Anatomie.*) C'eſt une invention moderne ; elle a beaucoup ſervi à perfectionner l'hiſtoire des vaiſſeaux du corps animal, & pour en découvrir la ſtructure la plus intime. Comme les viſceres ſont compoſés de vaiſſeaux, de pulpe nerveuſe & de celluloſité, & que ces vaiſſeaux deviennent inviſibles, même avant que d'être capillaires, l'*injection* augmentant leur diametre, leur donnant une couleur plus forte, & les préſervant de la pourriture, a révélé une grande partie des parties élémentaires des viſceres : & ſi l'on avoit un moyen de colorer & de groſſir également les nerfs, on feroit ſans doute des découvertes bien importantes encore.

C'eſt Jacques Berenger de Carpi qui le premier s'eſt ſervi de l'*injection*. Il s'en eſt tenu à l'eau ſimple, qui peut ſervir à découvrir la communication des vaiſſeaux, mais qui ne les ſoutenant pas & s'écoulant par la moindre bleſſure, eſt beaucoup plus imparfaite que ne le ſont les *injections* ſolides.

Ce fut Swammerdam, qui aux liqueurs colorées ſubſtitua la cire. Son intention paroît avoir été de conſerver les parties du corps animal ſéchées ; les figures des organes de la génération ſont toutes deſſinées d'après des préparations ſeches.

Ruyſch profita de ſon exemple & de ſes leçons ; il ſubſtitua une liqueur plus fine à la cire, qui eſt

trop dure & trop tenace, & qui ſe prend trop aiſément par le moindre dégré de froid. On croit que ce fut le ſuif qu'il injectoit; je croirois que c'étoit une matiere plus fine. J'ai vu chez ce bon vieillard ſes préparations & ſes tréſors : il avoit certainement des ſecrets qu'on a perdus, comme celui de conſerver des enfans entiers & des viſages avec la couleur & l'embonpoint naturels. Cela eſt très-aiſé pour un tems. Une *injection* de colle de poiſſon colorée avec la cochenille, rend au cadavre toutes les graces attachées à la vie, & le coloris le plus flatteur. Mais la colle a le défaut d'avoir beſoin d'eau ou d'eſprit-de-vin pour être rendue fluide : ces liqueurs s'exhalent à l'air, les vaiſſeaux s'affaiſſent, le ſujet ſe ride en ſe ſéchant, & ſe réduit à rien; c'eſt un inconvénient qu'on n'a pas encore ſu éviter. Il faut avouer que les préparations de Ruyſch étoient d'une grande beauté; elles avoient cependant un inconvénient : il rempliſſoit les veines avec les arteres, & il eſt fort difficile de ſéparer les deux claſſes de ces vaiſſeaux dans ſes figures anatomiques. Il les a certainement confondues dans l'anatomie de l'œil.

Albinus imita Ruyſch, & injecta ſupérieurement, ſans révéler la matiere dont il s'eſt ſervi. J'ai diſſéqué avec lui; mais jamais je ne l'ai vu faire les *injections* fines, malgré la familiarité d'une longue ſociété de travail. Il ne travailloit devant moi que pour les démonſtrations, & ſes *injections* étoient des plus communes. Celles qu'il faiſoit pour des préparations, étoient de la plus grande beauté. Je me ſouviens que M. Lieberkuhn ne le goûtoit cependant pas; il y critiquoit l'épanchement de la liqueur injectée dans le tiſſu cellulaire.

Ce dernier anatomiſte étoit fils d'un orfevre; il étoit doué d'une fineſſe dans la vue preſque unique : ſes talens le mirent en état de perfectionner l'art d'injecter; il fit des préparations que rien n'avoit égalé encore. On ne ſauroit voir ſans admiration le réſeau vaſculeux répandu ſur la ſurface intérieure de la choroïde, les petits vaiſſeaux des rayons ciliaires & d'autres préparations de ce ſavant; & c'eſt une vraie perte pour l'anatomie, qu'il n'ait écrit que ſur la tunique veloutée des inteſtins.

Nicholls avoit inventé l'art d'injecter des vaiſſeaux avec une matiere ſolide; de détruire, par le moyen des eſprits acides, ce qu'il y avoit de cellulaire & de membraneux, & de ne conſerver que la matiere qui s'étoit moulée ſur les vaiſſeaux. M. Lieberkuhn ſuivit cette idée; il injectoit dans les vaiſſeaux de la cire mêlée d'une cinquieme partie de celophonium & d'un dixieme de térébenthine : il coloroit cette matiere; & quand elle étoit refroidie, il détruiſoit par l'huile de vitriol la partie membraneuſe de la préparation. Il enfermoit enſuite le tiſſu des vaiſſeaux dans du gypſe; il le mettoit au feu, la cire ſe détruiſoit, & le gypſe ſervoit de moule à l'argent que M. Lieberkuhn y faiſoit couler. M. Hunter travaille à-peu-près dans les mêmes principes, & détruit également la partie membraneuſe.

Pour des *injections* ordinaires, on peut ſe contenter de ſéringuer dans l'artere de l'huile de térébenthine colorée; elle s'échappe moins dans les celluloſités, elle découvre très-bien les vaiſſeaux de l'iris, de la choroïde & de la rétine. On fait ſuivre cette huile par une *injection* plus groſſiere, compoſée de ſuif, de térébenthine & d'un peu de cire.

Il y a mille petits ſecrets qu'on n'apprend que par l'expérience. Il faut ſur toutes choſes bien réchauffer le ſujet, le plonger dans un bain d'eau chaude, ouvrir le bas-ventre & la poitrine pour y admettre la chaleur de l'eau, injecter l'artere dans l'eau même, tenir les tuyaux chauds par le moyen d'un cône de fer fort chaud qu'on y adapte, & pouſſer la matiere avec lenteur, ſans ſecouſſe & ſans effort.

Il faut des couleurs fortes pour ces *injections*. La cochenille, le cinabre, la cendre bleue, le ſafran & la gomme gutte ſeroient trop foibles, & le verd-de-gris a le défaut de pâlir de lui-même.

Une autre *injection*, qui differe de la précédente, c'eſt celle du mercure. On s'en ſert pour remplir des vaiſſeaux, qu'une liqueur aqueuſe auroit de la peine à pénétrer, & dans leſquels un tuyau capable d'admettre avec facilité de la cire ou du ſuif, ne trouveroit pas d'entrée. Tels ſont les petits vaiſſeaux dont eſt compoſé le teſticule, les cônes des vaiſſeaux excrétoires de cet organe, le canal déférent. On s'en ſert auſſi pour les vaiſſeaux lymphatiques.

Cette *injection* ſe fait par le moyen d'un tuyau de fer, qui ſe termine par un cylindre extrêmement fin. On le lie dans le vaiſſeau que l'on veut injecter, & on y fait couler du mercure. On l'aide en le faiſant arriver dans le tuyau depuis une hauteur de quelques pieds. Mais comme cela demande une machine aſſez incommode, on y ſupplée avec un vuide artificiel : il eſt vrai que ce petit ſecret n'eſt guere praticable que dans le conduit déférent, dont la ſubſtance eſt extrêmement épaiſſe. On comprime le canal ſous le tuyau, on fait avancer le doigt un pouce ou plus le long du canal, en tenant toujours ce canal ſerré : on arrête le doigt à l'extrêmité inférieure de cette portion du canal entiérement vuidée; on ôte enſuite le doigt, le mercure enfile avec force cet eſpace vuide & qui ne réſiſte pas, & pénetre avec facilité. C'eſt de cette maniere que j'ai réuſſi à remplir & les cônes déférens & le réſeau vaſculaire, & les vaiſſeaux ſerpentins du teſticule même. (*H. D. G.*)

INOCULATION, (*Méd. légale.*) Depuis le tems qu'on diſpute ſur l'*inoculation*, il eſt arrivé ce qu'on a toujours vu dans les découvertes utiles; les docteurs ſe diſputoient, les intrigues, les cabales, la mauvaiſe foi étoient tour-à-tour employées : les obſervateurs ſages évaluoient les faits dans le ſilence, ils n'interrogeoient que la nature, & en ajoutant à ce que la tradition leur avoit appris ce que leur propre expérience leur enſeignoit, ils marchoient à grands pas dans la carriere, lorſqu'à peine les autres ſe doutoient qu'elle fût ouverte. La vérité qui ne va que lentement, gagne toujours à être examinée ſans paſſion, elle eſt rarement le réſultat des diſputes polémiques.

On ne peut douter que l'enthouſiaſme, peut-être même l'intérêt, n'aient ſéduit de part & d'autre; on n'a vu que fort tard le véritable état de la queſtion, & ce n'eſt pas même aux gens de l'art qu'on en doit la connoiſſance. Un homme de génie (M. d'Alembert) a ſubſtitué aux déclamations peu raiſonnées, la rigoureuſe analyſe des faits; & l'on a vu l'*inoculation* dépouillée de tout ce qui lui eſt étranger, ſe préſenter comme un moyen utile à l'état & conſolant pour le particulier qui l'adopte.

On a multiplié les calculs & les tables pour indiquer le rapport qu'il y a entre les victimes de la petite vérole naturelle & de l'artificielle : ces premieres conſéquences tirées des faits qu'on avoit ſous les yeux, ſont devenues preſque nulles par les connoiſſances acquiſes; on a ajouté aux choix & à la préparation du ſujet, le choix de la matiere qui doit ſervir à l'*inoculation*, la méthode de s'en ſervir ou d'inoculer, l'eſpece de traitement requis durant la maladie, & par d'heureuſes vues, ſecondées de l'expérience, on eſt parvenu à moins redouter les inconvéniens que l'*inoculation* préſentoit au premier abord.

Pluſieurs accidens ont été l'effet de la précipitation avec laquelle on ſe décidoit : à-peu-près comme on a vu l'antimoine produire de funeſtes effets dans des mains imprudentes; mais c'eſt la marche des hommes

dans la carriere des connoiſſances ; peut-on citer un grand remede en médecine dont les premieres épreuvés n'aient pas été funeſtes ? Sans parler de l'antimoine, il eſt naturel de ſuppoſer que tout remede efficace en petite quantité, a dû ſouvent être funeſte à pluſieurs hommes avant qu'on fût parvenu à en déterminer la doſe & à connoître les circonſtances qui l'indiquoient & celles qui l'excluoient.

Il eſt très-eſſentiel dans la queſtion ſur l'*inoculation*, de diſtinguer l'intérêt général de l'état, de celui des particuliers : lorſqu'il ne s'agit point de ſauver l'état d'un danger preſſant ou de ſa deſtruction, le citoyen n'eſt pas obligé de lui faire le ſacrifice de ſa vie. Il importe peu à l'état que dans un danger commun à tous les hommes, tel ou tel ſe dévoue, pourvu que le plus grand nombre ſe ſauve ; mais le particulier n'a pas les mêmes vues ; ſon exiſtence eſt pour lui le terme de la nature & des devoirs, il n'apperçoit rien au-delà qui puiſſe le dédommager du ſacrifice de ſa vie ; & nulle loi, ſans être injuſte ou barbare, ne peut le forcer à ſubir ce ſort s'il ne s'y réſout volontairement.

Pourquoi s'étonner qu'un pere & qu'une mere déliberent ſur l'*inoculation* de leur enfant ? L'amour paternel, de tous les ſentimens le plus profond & le plus vif, ne ſait point calculer. Rien n'eſt comparable au plaiſir d'un pere qui contemple ſon fils, & l'idée qu'il peut le perdre ſouleve ſon cœur avec indignation. Tant que cette poſſibilité n'eſt liée qu'au hazard ou à la ſomme des choſes contingentes, il ſe flatte qu'il ſera compris dans le nombre de ceux qui ſont épargnés ; mais dès qu'il apperçoit quelque apparence de certitude dans la poſſibilité du danger, il s'effraie & rien ne peut le raſſurer contre cette crainte. Il n'en eſt pas des vérités de ſentiment comme des vérités logiques ou métaphyſiques ; celles-ci perſuadent l'homme qui réfléchit, lorſqu'elles ſe lient à la chaîne naturelle des rapports, que l'expérience bien vue & ſouvent répétée, a fait ſaiſir ; elles n'ont le plus ſouvent d'autre obſtacle à ſurmonter que la froide incertitude ; & malgré leur exacte conformité avec la nature des choſes, elles luttent ſouvent en vain contre l'homme bouillant qui ſe paſſionne. Les autres au contraire ne ſont jamais diſcutées avec le ſang-froid qui éloigne la préoccupation, le ſentiment dont on eſt pénétré colore tous les objets, un inſtinct involontaire s'oppoſe à la lumiere qui veut percer ; & ſi par hazard à travers le choc des raiſons & des ſentimens, on vient à bout de ſe convaincre que la crainte eſt peu fondée, un mouvement dont on n'eſt pas le maître, inſpire toujours la méfiance & fait retomber dans la premiere indéciſion.

Combien d'hommes ſe ſont paſſionnés de bonne-foi dans des queſtions purement oiſeuſes & ſyſtématiques ! ils ſe ſont refuſés à l'évidence même lorſqu'il en réſultoit des conſéquences contradictoires avec leur opinion favorite.

La diſtance eſt immenſe entre le dégré d'aſſentiment qu'excite l'amour du ſyſtême, & la force qui lie le pere à ſon fils. L'habitude ou les préjugés d'éducation font adopter & chérir l'uſage d'élever les enfans de telle ou de telle maniere ; un pere ſe réſout à faire ce que tant d'autres font, parce qu'il ſuppoſe qu'on a bien raiſonné avant lui, & il s'épargne la peine de penſer ſur nouveaux frais, parce qu'il ſe méfie de ſa raiſon. Cette méfiance eſt inévitable dans ces circonſtances, & c'eſt peut-être dans les ſeuls objets de ſentiment que l'homme a la modeſtie de ne s'en pas faire accroire. Le médecin le plus dogmatique & le plus confiant pour les autres, tremble lorſqu'il eſt malade, & ne voit qu'incertitude dans ſes principes, lorſqu'il s'agit d'en faire l'application ſur ſon corps. Il appelle alors ſes confreres à ſon ſecours, il ceſſe de raiſonner pour entendre ; & ſi leur avis eſt par bonheur uniforme, il éprouve une joie intérieure que ſes propres lumieres ne lui ont jamais cauſée. Telle eſt la force du témoignage général.

Mais comme parmi les objets de ſentiment, il en eſt beaucoup dont les nuances ſe lient à l'opinion ou au préjugé, il eſt important d'éclairer les hommes ſur leurs vrais intérêts. Cette entrepriſe ſi difficile pour quelques nations, ne doit être l'effet ni de la force, ni du ſimple raiſonnement ; elle ne peut réuſſir que par l'exemple & le courage. Préſentez aux hommes un moyen qui améliore leur ſort, détruiſez avec ſoin leurs objections ſpécieuſes, mépriſez les autres & confirmez par des exemples clairs & ſenſibles le bien que vous leur annoncez, le tems fera le reſte. Les contradictions ſont un relief pour le vrai, elles engagent dans des détails dont la perfection eſt l'effet, elles excitent l'attention des hommes indifférens, elles laſſent enfin ou épuiſent le premier obſtacle que l'habitude oppoſoit, & familiariſent avec l'idée d'une nouvelle conduite.

On a ſouvent vu par ce méchaniſme de froides vérités ſubſtituées à d'anciennes erreurs ſcellées par le tems, & qui étoient devenues, par l'habitude, des objets de ſentiment.

Notre légéreté, qui nous fait varier les modes, ne s'étend que ſur les objets indifférens : nous réſiſtons avec force aux nouveautés d'un autre genre ; cette frivolité, ſi long-tems reprochée aux François, tient beaucoup à l'extérieur ; mais je crois qu'il eſt peu de nation auſſi conſtante ou auſſi uniforme dans tout ce qui concerne les principaux uſages ou les habitudes : il ſeroit aiſé de citer dans notre conſtitution une foule d'objets ſur leſquels nous n'avons jamais varié, tandis que nos voiſins ont ſucceſſivement paſſé par les dégrés les plus diſſemblables. Je conviens néanmoins que cette uniformité qui eſt un éloge dans quelques cas, n'eſt pas à beaucoup près auſſi louable dans d'autres ; nous avons ſouvent réſiſté au bien qu'on nous offroit, par la ſeule habitude où nous ſommes de réſiſter aux nouvelles opinions. Nous n'avons jamais peut-être placé le courage à créer ou à faire un parti, le ridicule eſt chez nous ſi près de la nouveauté, & nous en ſommes ſi prodigues, qu'il eſt ſans exemple, dans notre hiſtoire, qu'un homme qui débitoit une opinion nouvelle & utile ait été accueilli avec reconnoiſſance. Il faut donc ſe réſoudre à ſupporter des contradictions inévitables, & nous ne ſommes pas en droit d'exiger qu'un pere ait le courage de ſecouer, ſur un objet auſſi intéreſſant que l'*inoculation*, la prévention qu'il a pour mille choſes qui le touchent de moins près. Nous devons donc borner nos efforts à combattre la puſillanimité des uns par le détail des avantages & la prévention des autres, en détruiſant, autant qu'il eſt poſſible, les objections qu'ils oppoſent.

L'une des cauſes d'allarme pour les peres de famille, eſt celle qui ſuppoſe qu'en inoculant la petite vérole à un enfant ſain, on peut auſſi lui communiquer les différens virus ou les vices originaires qu'ont ceux ſur leſquels on a pris la matiere de l'*inoculation*. J'aimerois autant qu'on dît qu'un vieillard qui communique la peſte à un jeune homme, lui communique auſſi ſa vieilleſſe, ou qu'un galleux ſcorbutique ou écrouelleux, communique à la fois à ceux qui le touchent la galle & le ſcorbut ou les écrouelles. Cette vaine objection dont on m'a ſouvent oppoſé la force, peut être conſidérée comme une preuve du peu d'attention des adverſaires de l'*inoculation* dans le choix des obſtacles ; on n'a voulu que répandre un effroi général, il ſemble même qu'on eût en vue d'ameuter les eſprits en leur faiſant entrevoir les conſéquences les plus dangereuſes. Je demanderois à ces hommes ſi prévenus ſur l'origine des cauſes des maladies les plus rébelles, s'ils ont vu les maladies vénériennes ſe communiquer d'un ſujet à l'autre, accompa-

gnées de tous les virus qui se trouvent compliqués dans quelques sujets : si la goutte, l'épilepsie, les écrouelles passent à la fois avec le virus vénérien dans le corps de ceux qui ont commerce avec d'autres personnes infectées de ce virus & atteintes de quelqu'une de ces maladies ? Qu'on examine avec attention la maniere d'inoculer, le choix qu'on peut en faire, les précautions qu'on est le maître de prendre, & je suis persuadé qu'il ne restera pas l'ombre de vraisemblance à cette objection aussi absurde qu'hazardée. La matiere de la petite vérole se porte vers la peau & toutes les observations concourent à prouver qu'elle n'a d'autre qualité que celle de ce virus particulier. La complication de cette maladie avec d'autres est sensible pour tout médecin éclairé, & c'est aussi pour cette raison qu'il importe aux citoyens de ne se fier pour ce choix qu'à des hommes qui soient accoutumés à distinguer les différentes formes sous lesquelles cette maladie peut se produire. La petite quantité de matiere dont on se sert pour l'*inoculation* & sur-tout le tems où on la recueille, inspirent une parfaite sécurité sur les suites. Je me dispense d'entrer dans un détail plus circonstancié pour prouver que chaque maladie de l'espece de la petite vérole, porte son caractere individuel, que l'humeur qu'elle évacue & qui a déja subi ce que les médecins appellent *la coction*, sortant par le couloir naturel & spécialement affecté à cette espece de maladie, n'a d'autre vice ou d'autre qualité que celle de la maladie même ; & en admettant en leur entier les théories des matieres morbifiques, qui circulent & ne se trouvent que dans le sang ou les humeurs, cette conséquence n'en est que plus lumineuse & mieux fondée. J'en appelle à la simple observation & je réclame le témoignage des praticiens qui ont su tirer des conséquences immédiates du seul assemblage des faits.

On a demandé si le peu de boutons qui suivent quelquefois l'*inoculation*, constituent une vraie petite vérole & si elle met à l'abri du retour. Les plus raisonnables des adversaires de l'*inoculation* admettent qu'elle garantit de la petite vérole naturelle, tant que le nombre des boutons est considérable & que la marche de la maladie s'annonce par les symptômes ordinaires. Les peres sont aussi rassurés sur le sort de leurs enfans & vivent dans une sécurité parfaite sur l'avenir, mais ils sont allarmés lorsque l'*inoculation* n'a pas été suivie d'une petite vérole abondante & manifeste.

Il est vrai qu'assez souvent on a tenté l'*inoculation* sur des sujets réfractaires pour ainsi dire ; &, sans assigner la cause de cette singularité, l'on s'est vu dans la nécessité de répéter l'opération plusieurs fois, & même sans succès : ainsi les inoculateurs savent qu'il est des cas où l'*inoculation* n'a pas toujours son effet, mais un médecin un peu expérimenté les distingue. Le petit nombre de boutons n'a rien de commun avec ces cas, il suffit d'un seul bouton bien reconnu pour mettre à l'abri de la récidive ; ceux qui n'ont pas éprouvé d'autre effet de l'*inoculation*, ou qui même n'ont présenté aucune pustule à l'extérieur, mais qui ont offert les autres symptômes caractéristiques de la petite vérole, n'ont jamais pris la petite vérole par contagion, quoiqu'ils aient couché dans un même lit avec d'autres sujets attaqués de la petite vérole naturelle. La matiere d'une petite vérole naturelle n'a pas le moindre dégré d'énergie au-dessus de celle qu'on prend dans le seul bouton qui paroît dans l'*inoculation* ; l'une & l'autre sont également propres à inoculer, elles sont également contagieuses, & l'*inoculation* répétée sur plusieurs sujets, sur lesquels elle avoit déja réussi, a toujours été sans succès (M. Richard). Enfin s'il faut recourir aux autorités, qu'on parcoure les écrits & les registres rapportés en faveur de l'*inoculation*, on y verra que sur plusieurs milliers d'inoculés on n'a pas encore une seule observation bien constatée de la récidive. Il faut supposer au moins le sens commun dans un peuple aussi éclairé que les Anglois ; il n'est pas probable qu'un moyen pernicieux ou inutile se fût perpétué chez eux & se fût même étendu durant une longue suite d'années, si le succès le plus évident ne l'avoit accompagné. Si la petite vérole qui suit l'*inoculation* ressemble en tout à la petite vérole naturelle, pourquoi ne voudroit-on pas qu'elle eût aussi le privilege de n'attaquer qu'une fois le même sujet ? « Il y a douze cens » ans que la petite vérole est connue en Europe, » & il y a douze cens ans qu'on dispute si on peut » l'avoir deux fois ». Mead, Boerhaave, Chiras, Molin, après une longue pratique dans les trois plus grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Amsterdam, assurent n'avoir jamais vu la petite vérole attaquer deux fois le même sujet. En supposant même cette récidive possible, elle seroit d'un seul sur soixante & dix mille inoculés, selon le calcul de M. de la Condamine, qui d'ailleurs suppose à cet égard beaucoup plus que le fait ne démontre (Les exemples rapportés à ce sujet roulent également sur des petites véroles naturelles & artificielles, & en les admettant tous indistinctement on ne voit pas qu'il en résulte le moindre argument plausible contre l'utilité de l'*inoculation*). Mais le petit nombre de boutons peut-il être un sujet d'allarme, lorsqu'au contraire on devroit s'en féliciter ? La petite vérole naturelle est censée bénigne, & l'on est tranquille sur les suites lorsqu'elle est dans ce cas, pourquoi n'en sera-t-il pas de même dans l'*inoculation* ? Une réflexion de M. Gatti prouve bien évidemment l'insuffisance de cette objection. Lorsqu'il ne succede qu'un seul bouton ou une pustule à l'*inoculation*, à l'endroit même de la piquure, n'est-il pas claire que si la piquure n'eût pas suffi pour communiquer le virus, la matiere qui se ramasse ensuite sous la peau pour former ce bouton suffiroit certainement pour faire une seconde *inoculation* plus efficace ? Cette matiere est puisée dans le corps même du sujet, elle est placée le plus avantageusement possible, pour communiquer la contagion & lorsqu'elle ne s'étend pas au-delà, c'est sans doute parce que le virus est épuisé.

Le nombre considérable de récidives de la petite vérole tant naturelle qu'artificielle, rapporté par les auteurs qui ont écrit contre l'*inoculation*, est capable de répandre le doute le plus accablant sur la plupart des questions de médecine ; cette controverse si long-tems agitée, & si peu prête à finir, est, comme le dit M. d'Alembert, le scandale de la médecine ; elle suppose que cette maladie, malheureusement si commune, n'a pas encore été assez bien observée pour que les médecins conviennent unanimement de ce qui en fait le véritable caractere. Ce reproche qui n'est que trop vrai, à beaucoup d'égards, retombe moins sur la médecine que sur les médecins eux-mêmes. Rien de si commun que de voir de prétendus observateurs décider dogmatiquement dès leur premiere visite qu'un enfant a la petite vérole lorsqu'il n'a que quelqu'une des maladies cutanées ou éruptives qui lui ressemblent. Leur décision précipitée qui les annonce comme des hommes supérieurs en discernement, les engage à soutenir leur opinion malgré l'évidence qui lui est contraire : ils se font une espece de point d'honneur de ne pas se rétracter ; & comme ils n'ont d'autres juges que des témoins ignorans ou inexperts, ils sont crus sur leur parole. De-là résultent les contradictions multipliées dont la médecine fourmille, & c'est aussi par-là qu'il faut expliquer pourquoi dans le déluge d'ouvrages dont nous sommes inondés, il en est si peu qui portent cette empreinte de vérité naïve, qui doit être le seul mérite de la bonne médecine d'observation. *Je me crois*

perdu, me disoit un des grands hommes de ce siecle; *lorsque le médecin qui me soigne, baptise ma maladie dès sa premiere visite.*

Nous n'avons pas assez vu & nous ne sommes pas assez sûrs de notre jugement, pour oser nous croire infaillibles; le médecin qui prononce sur le sort de son malade à la premiere inspection & dès le commencement de la maladie, est semblable à un juge qui condamneroit à mort sur des indices saisis au premier interrogatoire. Peut-être seroit-il utile qu'on introduisît en médecine des formes aussi détaillées que dans l'exercice de la justice criminelle; elles autoriseroient le médecin à paroître ignorant sans exposer sa réputation, elles lui fourniroient le tems nécessaire pour réfléchir & comparer les symptômes, elles garantiroient enfin l'espece humaine des imprudences meurtrieres des charlatans, & mettroient dans tout son jour le médecin philosophe dont le scepticisme est toujours malignement interprété. L'utilité de l'expectation en médecine est trop avérée pour qu'on eût à craindre que le délai dans les remedes fût généralement pernicieux.

Si les particuliers pris séparément peuvent retirer quelque fruit de l'*inoculation*, à plus forte raison l'état doit-il y trouver son avantage & protéger cette pratique par tous les moyens possibles. On a quelque peine à saisir le vrai motif de l'arrêt du parlement, qui défend à la partie la plus précieuse de la nation d'user d'une méthode reconnue pour bonne: en effet les particuliers sont dans l'impossibilité de se déplacer soit par la nature de leurs occupations, soit par le peu d'étendue de leurs facultés: on ne voit d'autre bien dans cette prohibition que celui de calmer la fermentation qu'avoient excité les clameurs des anti-inoculistes, & de rassurer les crédules citoyens qui s'étoient laissés effrayer. Ces raisons ne subsistent plus, le public est accoutumé aux oppositions des uns & aux succès des autres; il est presque devenu juge par la quantité de faits arrivés sous ses yeux, & cette révolution, que les vérités long-tems combattues amenent enfin, est sur le point de se terminer.

Les principales raisons qui troublerent la paix publique, & porterent l'autorité à regarder l'*inoculation* comme pernicieuse, furent de deux sortes; les unes théologiques, les autres prises dans la médecine même.

Les premieres sont de toutes les inconséquences la plus absurde; les ministres éclairés de la religion ont avoué que ce qui concerne la santé du corps n'a aucun rapport avec leur ministere: plusieurs d'entr'eux ont approuvé & même fait l'apologie de cette méthode, & il ne reste aux anti-inoculateurs déclarés, que la honte d'avoir voulu abuser des moyens les plus respectables pour étayer leurs opinions. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. d'Alembert sur ce sujet; ceux qu'une conscience scrupuleuse rend irrésolus ou méfians, peuvent s'y convaincre qu'il n'y a aucun rapport entre l'*inoculation* & la faculté de théologie.

Une objection importante, non en elle-même, mais parce qu'elle a fait bannir l'*inoculation* de l'enceinte de la capitale, est celle qui suppose que l'*inoculation* étend & multiplie la contagion du virus variolique. C'est cette objection qui paroît avoir donné lieu à l'arrêt du parlement, & c'est aussi par ce seul côté que la question de l'*inoculation* peut trouver place dans un article destiné à examiner les rapports de la médecine avec la législation.

Wagstaff avoit, depuis long-tems, accusé l'*inoculation* de répandre le virus variolique en même tems qu'il nioit que la maladie donnée par l'insertion fût une vraie petite vérole; on réfuta victorieusement ses calculs & ses preuves, & l'on démontra sur-tout sa mauvaise foi. On a renouvellé depuis cette singuliere prétention, on a cité quelques épidémies cruelles dont les ravages s'étoient accrus, on n'a pas manqué de les attribuer aux *inoculations* faites par quelques médecins, comme si de deux choses simplement coexistantes, l'une devoit être nécessairement la cause de l'autre. L'*inoculation* présentée alors comme un attentat à la vie des citoyens & à la tranquillité publique, a été déférée aux magistrats dont la vigilance éclairée & allarmée tout à la fois a cru important d'écarter les causes de la contagion sans proscrire une pratique reconnue utile.

On a répondu & prouvé depuis long-temps que les épidémies qu'on avoit citées comme un exemple de la contagion produite par l'*inoculation*, n'étoient rien moins que concluantes; on a heureusement reconnu que ces épidémies avoient commencé avant qu'on s'avisât d'inoculer, & en cela le hazard a fourni une réponse décisive; je dis le hazard, car enfin il étoit possible qu'on inoculât avant ces épidémies & dans cette circonstance même on n'en eût pas été plus fondé à les regarder comme un effet de l'*inoculation*, puisque la coexistence ne suffit point pour démontrer la relation de deux choses, mais qu'il faut une liaison entr'elles pour l'établir. Combien d'épidémies cruelles n'a-t-on pas vu & ne voit-on pas encore indépendamment de l'*inoculation*? Plus de deux mille enfans moururent de la petite vérole à Montpellier en 1744, avant même qu'on pensât à l'*inoculation*, & qu'on s'y doutât de ses avantages. Il n'y a point de partie de l'Europe qui ne présente, dans son histoire, des exemples d'épidémies meurtrieres avant que l'*inoculation* fût connue. La petite vérole ne cesse jamais entiérement dans les grandes villes telles que Paris, Londres, elle se ranime par intervalles avec vigueur & s'étend sur un grand nombre de sujets; mais nous ignorons quelles sont les causes de cette activité nouvelle qu'elle paroît acquérir dans certaines circonstances; ces causes ne paroissent pas dues à la concentration du virus, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans un même lieu; on voit quelquefois dans l'Hôtel-Dieu de Paris plusieurs centaines de petites véroles à la fois, sans qu'il paroisse que le voisinage de cette maison s'en ressente. Ce quartier de Notre-Dame n'est pas plus sujet à cette maladie que les autres quartiers de Paris, quoiqu'il soit certain qu'il y a toujours quelque petite vérole dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu; on convient même que cette maladie ne se communique pas d'une salle à l'autre dans cet hôpital. Personne ne s'est encore avisé, dans les petites véroles naturelles, d'interdire toute communication entre ceux qui en sont atteints & ceux qui ne le sont pas; les médecins, les chirurgiens, les prêtres, les gardes-malades se répandent indifféremment dans tous les quartiers après avoir assisté les personnes attaquées de la petite vérole; on est sans méfiance sur cet article, & pourquoi voudroit-on être moins indulgent pour la petite vérole artificielle? N'est-il pas démontré que c'est la même maladie, & que s'il y a quelque différence ce n'est qu'en ce que l'artificielle est presque toujours moins considérable que l'autre? La petite vérole inoculée est contagieuse sans doute, & personne ne le conteste, mais elle ne l'est pas plus que la petite vérole naturelle, & une foule de raisons plausibles indiquent au contraire qu'elle est moins à craindre à cet égard. Il paroît que l'*inoculation* est de toutes les barrieres la plus puissante que l'on puisse opposer aux progrès de la contagion naturelle, parce qu'en affranchissant à la fois, si l'on veut, une partie des citoyens de cette cruelle maladie, elle les met hors d'état de la contracter de nouveau, & conséquemment de la communiquer.

La plupart des maladies qui emportent rapidement ceux qu'elles attaquent sont, comme l'observe M. Bordeu, la preuve d'une contradiction manifeste dans

les principes des médecins anti-inoculateurs. Ils conviennent qu'une saignée faite la veille ou le jour même sauveroit un apoplectique, qu'une violente pleurésie peut être guérie par une saignée faite à propos, qu'un convalescent qui meurt après avoir mangé, auroit échappé si au lieu de manger il eût pris médecine. Ces conséquences sont fondées sur les principes reçus, & la théorie qu'ils admettent leur en démontre la légitimité: il est clair que l'*inoculation* présentée avec tous les avantages qu'on ne peut méconnoître, est à la petite vérole ce que les remedes proposés sont aux maladies dont je viens de parler; on ne peut contester l'un sans s'exposer à contester les autres, ou sans tomber dans une contradiction manifeste.

Par quelle injustice les médecins se refuseront-ils à la propagation d'une méthode admise unanimement par nos voisins, approuvée & mise en pratique par les plus grands médecins de l'Europe, tandis qu'ils se permettent tous les jours des essais sur des remedes, douteux, & par-là même suspects? La ciguë, la jusquiame, la belladona sont employées sous différentes formes, & dans une foule de maladies, sans qu'on s'avise de réclamer contre ces remedes dangereux; on suppose quelques lumieres aux médecins qui en font usage. Il n'y a point d'épidémie nouvelle durant laquelle un praticien ne tâtonne, pour ainsi dire, au commencement avant que de se décider sur un traitement régulier & suivi; on varie les remedes, on les combine, on prend conseil des seules circonstances, on n'écoute que l'observation ou l'expérience, & l'on s'obstinera dans la petite vérole à être uniforme, opiniâtre & aveugle? Cette inconséquence est digne de la barbarie des siecles qui nous ont précédés.

Le traitement de la petite vérole est encore un objet de discussion parmi les médecins: les uns n'emploient que les remedes échauffans, les autres ne veulent que les rafraîchissans. Ils s'appuient tous sur leur expérience, ils alleguent des théories probables & ne manquent jamais de raisons. On laisse une entiere liberté au médecin qui exerce sa profession, il lui est permis de s'en tenir à l'une des deux méthodes indifféremment, quoiqu'il paroisse évident que l'une des deux est essentiellement mauvaise; & lorsque dans cette perplexité un inoculateur annonce un troisieme parti plus favorable & bien moins suspect, on réveille contre lui seul une attention que des abus sans nombre n'avoient pu exciter, on devient intolérant sur un bien presque inconteſtable, sans s'appercevoir qu'on tolere tous les jours des maux qu'on ne peut contester. (*Cet article est de M.* LA FOSSE, *Doct. en Médecine de la Faculté de Montpellier.*)

§ INOCULATION, (*Chirurgie. Médecine.*) Il convient de parler de la nouvelle méthode d'*inoculer* en Angleterre, pratiquée par MM. Sutton, & qui fait actuellement tant de bruit en Europe; mais comme ces Messieurs jusqu'ici ont fort tenu secrette cette méthode, nous rapporterons ce qu'en dit M. Dimsdale dans une brochure de 160 pages *in*-8°. imprimée à Londres, chez Owen 1767, sous le titre de *Méthode actuelle d'inoculer la petite vérole*, &c.

M. Dimsdale ayant entendu parler de la méthode des nouveaux inoculateurs (les Sutton), ce qu'on en rapportoit lui paroissant extraordinaire, il crut devoir prendre tous les moyens honnêtes qu'il pourroit trouver pour s'instruire de leurs procédés; c'est le fruit de ses découvertes, confirmées par une pratique très-étendue qu'il publia dans la brochure indiquée ci-dessus, & dans laquelle il donne un traité complet de la pratique de l'*inoculation*.

Il traite donc d'abord de l'âge, de la constitution du sujet, & de la saison de l'année la plus propre à l'*inoculation*. Et 1°. il croit qu'on peut inoculer des personnes de tout âge; il n'en excepte que les enfans au-dessous de deux ans; parce qu'ils sont alors exposés à une foule d'accidens, qui, venant à concourir avec la petite vérole, peuvent les mettre en danger de perdre la vie. Ces accidens sont, la dentition, les fievres, les dévoiemens, les convulsions, *&c.* 2°. Il pense qu'on a été trop sévere sur le choix des sujets: il ne croit pas que les maladies chroniques soient un obstacle au succès de cette opération. Il n'en est pas de même des maladies aiguës ou critiques, non plus que de ceux qui portent des marques évidentes d'une grande acrimonie dans les humeurs, ni de ceux dont la constitution a été trop affoiblie par des évacuations excessives, *&c.* Il veut qu'on traite ces sortes de sujets avant de les *inoculer*. 3°. Quant à la saison de l'année, il est encore persuadé qu'on a tort de préférer le printems & l'automne, ayant toujours observé que l'éruption étoit beaucoup plus abondante dans le printems & l'automne, & étant la saison la plus exposée aux maladies épidémiques; d'où il conclut qu'elles sont moins favorables à l'*inoculation* que les autres saisons: il croit cependant qu'on peut inoculer dans toutes les saisons, pourvu qu'on mette les malades à l'abri des chaleurs de l'été, & qu'on les empêche de se tenir trop chaudement pendant l'hiver.

Sa préparation consiste à affoiblir les constitutions trop fortes, à fortifier celles qui sont trop foibles, à corriger ce qui est vicié, & à débarrasser l'estomac & les intestins de crudités & de leurs effets. C'est par la diete qu'il travaille à produire ces effets & cette préparation: il ne la fait durer que huit à neuf jours, pendant lesquels il fait prendre le soir en se couchant, à deux jours d'intervalle l'une de l'autre, trois doses d'une poudre composée de huit grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écrevisses composée, & un huitieme de grain de tartre émétique: c'est la dose qui convient aux constitutions fortes; il la diminue pour les tempéramens plus foibles: le lendemain il donne une dose de sel de Glauber dans l'eau de gruau. Il insiste moins sur les purgatifs, dans les constitutions foibles, il leur permet quelque peu de viande, & même un peu de vin. Quant aux enfans, il se contente de leur nettoyer les entrailles avec quelque préparation mercurielle, qui a l'avantage de les débarrasser des vers. Lorsqu'il en a le choix, il préfere d'inoculer les femmes immédiatement après leurs regles, afin que tout se passe dans l'intervalle d'un période à l'autre: cependant on peut, sans inconvénient, faire l'opération en tous tems. On a *inoculé* avec succès des femmes enceintes: malgré cela, à moins qu'il n'y ait des raisons bien urgentes, il ne croit pas qu'on doive inoculer les femmes dans cette situation.

Voici la maniere de pratiquer l'insertion qui lui a le mieux réussi. Le sujet qui doit être *inoculé*, étant dans la même maison, ou plutôt dans la même chambre qu'une personne actuellement attaquée de la petite vérole, on prend, avec la pointe d'une lancette, un peu de matiere variolique dans l'endroit où a été faite l'insertion, si le malade a été inoculé, ou d'une pustule, s'il a la petite vérole naturelle. Avec cette même lancette, on fait au bras, dans l'endroit où l'on a coutume de faire les cauteres, une petite plaie qui divise l'épiderme, & pénetre jusqu'au corps de la peau, sans l'effleurer: on fait cette plaie la plus petite qu'il est possible, ne lui donnant qu'un huitieme de pouce de longueur. On écarte les bords de la plaie avec l'index & le pouce; & on frotte le plat de la lancette sur l'incision pour y faire pénétrer la matiere variolique dont elle est chargée. On fait cette opération aux deux bras, & quelquefois en deux endroits différens sur le même bras. Il n'a pas observé qu'il y eût

aucun inconvénient à multiplier ces piquures, & il n'applique ni emplâtre, ni bandage, ni rien pour couvrir la plaie.

Il assure que cette méthode ne lui a jamais manqué; & l'expérience lui a démontré que le malade ne court aucun risque de prendre l'infection par la voie naturelle dans ce moment; ainsi il n'y a aucun danger d'approcher la personne qu'on veut inoculer, du malade: cependant il sépare ensuite, par un excès de précautions, ses inoculés de ceux qui ont déja la maladie.

Il regarde comme une chose indifférente d'inoculer avec une matiere prise d'une personne attaquée d'une petite vérole naturelle ou artificielle: il a employé l'une & l'autre avec le même succès. Il est également indifférent de prendre cette matiere avant ou après la crise de la maladie. Lorsqu'il en a le choix, il préfere de la prendre dans le tems de la fievre d'éruption, parce que c'est alors qu'il croit qu'elle a sa plus grande activité: dans tous les cas, lorsqu'il la prend d'une personne inoculée, c'est toujours de la partie où a été faite l'insertion, étant toujours sûr d'y trouver une matiere propre à produire l'infection, si la maladie a pris. Si on n'a ni malade de la petite vérole, ni inoculé sous la main, on peut se servir d'un fil, à la maniere ordinaire, pourvu qu'il soit récemment imprégné.

Le second jour qui suit l'opération, si on regarde avec une lentille la petite piquure qui a été faite, on apperçoit une tache couleur d'orange, & la peau d'alentour paroît se retirer. Ce jour, M. Dimsdale fait prendre, le soir en se couchant, trois grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écrevisse composée, & un dixieme de grain de tartre émétique. Le quatre ou le cinq, en appliquant le doigt sur la piquure, on y apperçoit une petite dureté: le malade sent de la démangeaison dans la partie qui paroît légérement enflammée, & on y apperçoit une petite vessie pleine d'une liqueur claire. Vers le six, on sent le plus ordinairement un peu de douleur & d'embarras sous l'aisselle, qui annonce que l'éruption ne tardera pas à se faire, & est d'un très-bon augure. Quelquefois le sept, le plus souvent le huit, la fievre d'éruption paroît; elle est accompagnée d'une légere douleur de tête & de reins, à laquelle succedent des alternations de frisson & de chaleur, qui continuent plus ou moins vivement, jusqu'à ce que l'éruption soit complette. Dans le même tems, le malade se plaint d'un mauvais goût dans la bouche, & son haleine a l'odeur de la petite vérole.

L'inflammation du bras s'étend rapidement; & en la regardant à la loupe, la piquure paroît entourée d'un nombre infini de petites pustules confluentes qui augmentent de volume, & s'étendent de plus en plus, à mesure que la maladie avance. Le dix ou le onze, on apperçoit une efflorescence circulaire ou ovale autour de la piquure, qui s'étend quelquefois sur la moitié du bras, mais qui le plus souvent n'excede pas la grandeur d'une piece de vingt-quatre sols: comme cette efflorescence est au-dessous de l'épiderme, elle est unie au toucher, & n'est pas douloureuse: c'est encore un signe favorable; il accompagne l'éruption; tous les accidens cessent, la douleur & l'embarras de l'aisselle se dissipent.

La fievre est presque toujours si douce, qu'elle n'exige aucun secours, qu'une seconde prise du remede prescrit pour le second jour; & le lendemain, une potion laxative, composée de deux onces d'infusion de senné, demi-once de manne, & deux gros de teinture de jalap: ce qu'on fait prendre dès qu'on apperçoit les premiers symptômes de l'éruption, si l'on peut craindre qu'ils soient un peu forts.

Si on apperçoit tous ces signes de bonne heure, c'est une marque que l'événement sera favorable. Mais il arrive quelquefois, que quoique l'infection ait pris, la peau qui entoure la piquure reste pâle; ses bords ne s'élargissent point; ils demeurent applatis; le malade ne sent ni démangeaison ni douleur. Quelquefois le cinquieme & même le sixieme jour, les changemens sont si peu sensibles, qu'on doute si l'infection a pris. Comme cela annonce que la maladie sera d'une plus mauvaise espece, M. Dimsdale répete tous les soirs la poudre ci-dessus; & si elle n'agit pas par les selles, il faut prendre le lendemain du sel de Glauber, ou la potion laxative déja décrite; ce qu'il répete plus ou moins, suivant l'exigence du cas. Cette pratique avance l'inflammation qui est toujours à desirer.

Au lieu de confiner le malade dans son lit, ou même dans sa chambre, lorsque les symptômes de la fievre éruptive paroissent, notre inoculateur ordonne, dès que l'effet de la médecine est passé, de sortir en plein air, quelque froid qu'il fasse, & de boire de l'eau froide à sa soif, en recommandant seulement de ne pas demeurer en place, mais de se promener doucement. Dans les commencemens cela paroît fort dur aux malades; mais M. Dimsdale est si persuadé que c'est de-là que dépend tout le succès de l'opération, qu'il n'en dispense personne, pas même ceux qui ont peine à se soutenir, & qui ont besoin qu'on les aide à marcher, à moins que le tems ne fût trop mauvais, ou que le malade ne fût d'une constitution trop foible. A peine ont-ils respiré l'air frais, que le courage leur revient, ainsi que le goût pour les alimens; il survient une légere sueur, accompagnée d'une éruption favorable, & la fievre se dissipe.

En général l'éruption est très-légere; quelquefois même elle se borne à la piquure. Le malade a rarement besoin d'aucun secours: s'il sent quelques foiblesses, on lui donne un peu de bouillon, ou un verre de vin dans le jour, ou un peu de petit lait fait avec le vin, le soir en se couchant: on permet aussi de tems en tems ces légers cordiaux aux personnes foibles ou âgées: à cela près, le malade observe jusqu'à ce moment, le régime qu'on lui a d'abord prescrit; mais lorsque l'éruption est complette, si cela est nécessaire, on lui laisse manger un peu de quelque viande légere bouillie, comme du poulet, du veau ou du mouton. Si l'éruption a été abondante, pour peu que le malade soit constipé, on prescrit quelques doux laxatifs qui accélerent la maturité. Lorsque la dessication est faite, on permet au malade de rendre peu-à-peu son premier régime de vie. On sent bien que comme on n'a point fait de plaie, il n'y a point d'ulcere à panser: il arrive cependant quelquefois, quoique rarement, qu'il reste un peu de suintement à l'endroit de la piquure; on se contente d'y mettre du cérat, ou si cela étoit trop long-tems à se sécher, par la mauvaise disposition du sujet, on a recours à quelques doux purgatifs.

Les symptômes irréguliers qui peuvent survenir, sont, 1°. des maux de cœur, accompagnés de vomissement: ce symptôme est rare, & un léger vomitif suffit pour le calmer: il disparoît toujours à la premiere apparition de l'irruption. 2°. Une efflorescence érésipélateuse, plus ou moins étendue, qui paroît par plaques, & se dissipe aisément. 3°. Quelquefois tout le corps est couvert d'une éruption qui ressemble à la petite vérole confluente la plus maligne, mais qui n'est pas accompagnée, comme elle, de cette prostration de force qui décele la malignité. D'ailleurs, en y regardant de plus près, on distingue aisément quelques pustules distinctes plus grandes que les autres, qui sont les véritables taches de la petite vérole. Dans ce cas, on empêche les malades

de boire froid, & on leur fait garder la chambre, ſans cependant leur permettre de ſe tenir dans leur lit. S'ils ſe ſentent foibles, on leur donne un peu de petit-lait au vin, ou quelqu'autre léger cordial; mais au bout de deux ou trois jours la peau ſe brunit, & il ne reſte que quelques puſtules diſtinctes. 4°. L'éruption ſe fait quelquefois plus tôt ou plus tard que nous ne l'avons dit ci-deſſus; & elle ſe borne, dans quelques ſujets, au ſeul endroit où s'eſt faite l'*inoculation*, ou bien il ſurvient un petit nombre de puſtules qui n'ont point l'apparence de petite vérole, ne viennent point à maturité, & ſe ſechent le troiſieme jour; ce qui a fait douter à M. Dimſdale ſi les perſonnes à qui cela eſt arrivé, étoient à l'abri d'une nouvelle infection. Mais, en ayant inoculé pluſieurs une ſeconde fois, & pluſieurs autres s'étant expoſés à l'infection ſans qu'aucun ait repris cette maladie, il croit pouvoir prononcer qu'ils en ſont à l'abri.

Les avantages de cette nouvelle méthode ſont d'être accompagnée de beaucoup moins d'accidens que l'ancienne, & de n'être jamais ſuivie de ces abcès des glandes, de ces ophtalmies, ni de ces ulceres qui ſurvenoient quelquefois aux plaies, & donnoient beaucoup plus de peine que la maladie même. Sur 1500 malades, M. Dimſdale n'a vu qu'un ſeul enfant qui ait eu un abcès ſous l'aiſſelle, & dans quelques autres, deux petits clous à côté de la piquure: il n'a jamais vu d'ophtalmie véritable: dans deux cas ſeulement, il a été obligé de faire tirer un peu de ſang aux malades, *&c.*

M. Dimſdale termine ſon ouvrage par vingt-neuf obſervations qui viennent à l'appui des regles qu'il a tracées dans le corps de ſon ouvrage. (*P.*)

§ INQUISITION, (*Hiſt. mod.*) Voici comme M. l'abbé Couturier, chanoine de Saint-Quentin, en parle dans ſon panégirique de ſaint Louis, imprimé en 1769.

« Vous rappellerai-je ici, cette guerre funeſte & ſacrée, qui, pendant 20 ans déſola le Languedoc? guerre, où un zele aveugle qui s'armoit au nom de la religion, fit outrager la religion par tant de crimes: guerre, où l'on ſe faiſoit une loi de réduire les villes en cendres, d'égorger les priſonniers, d'arracher les moiſſons, de déraciner les vignes; où l'on voyoit par tout des échafauds dreſſés ſur le champ de bataille; où les flammes des bûchers ſe mêloient aux embrâſemens des villes. C'eſt au milieu de tant de maux que naquit l'*inquiſition*. Miniſtre d'un Dieu de paix & de charité, je puis ſans doute blâmer un tribunal qui combattoit l'erreur par des bourreaux; je puis joindre ma voix à celle de ſaint Martin de Tours, qui s'éleva contre ceux qui firent condamner à mort des hérétiques, qu'il eût fallu inſtruire avec ſaint Ambroiſe, qui rejetta toute communion avec les perſécuteurs; à celle de ſaint Grégoire de Narbonne, qui refuſa toujours de ſe ſervir des mêmes armes; à celle de ſaint Auguſtin, qui conjuroit les magiſtrats de ne pas déshonorer la religion par les ſupplices; à celle d'un auteur reſpectable (M. Fleuri), qui n'eſt pas moins l'oracle de la piété que de la raiſon.

Ce tribunal, né à la fin du douzieme ſiecle dans le comté de Toulouſe, appuyé en Italie par des empereurs, dominant à Rome, reſtreint à Veniſe, combattu avec ſuccès à Naples, autoriſé en Italie, terrible en Eſpagne comme en Portugal, où on le vit auſſi entouré de flammes & de ſang, qui de-là s'eſt étendu en Amérique & dans les Indes: oſerois-je le dire, ce tribunal fut quelque tems établi en France ſous ſaint Louis; ne craignons point de l'avouer: où eſt le grand homme qui n'ait pas beſoin quelquefois d'apologie? Mais ce qui prouve la droiture & la bonté de ſon cœur, c'eſt que dès le moment qu'il vit des excès, il les arrêta; c'eſt qu'un homme coupable, qui, ſous le nom d'*inquiſiteur*, commettoit impunément des crimes, fut condamné à des chaînes éternelles ».

Ce beau morceau a ſuſcité des ennemis à l'auteur, qui en a triomphé. Il prouve du-moins les progrès de la ſaine philoſophie parmi nous: il eſt étonnant qu'il ſe trouve encore en France des apologiſtes de l'*inquiſition*. (*C.*)

* § INSTINCT, (*Métaph. Hiſt. nat.*) M. Reimar, profeſſeur de Philoſophie à Hambourg, ſa patrie, où il mourut en 1768, connu dans toute l'Allemagne, par pluſieurs ouvrages remplis d'érudition, a compoſé en allemand, des *Obſervations phyſiques & morales, ſur les inſtincts des animaux, leur induſtrie & leurs mœurs*, dont nous avons une excellente traduction françoiſe. Le ſens du mot *inſtinct* lui paroît avoir été employé d'une maniere incertaine & indéterminée, par les auteurs qui l'ont précédé; & il faut convenir qu'ils lui ont donné des ſignifications très-différentes. C'eſt, dit le ſavant profeſſeur, qu'il y a pluſieurs ſortes d'*inſtincts*, & faute de les diſtinguer avec aſſez d'exactitude, on riſque de ſe rendre inintelligible. Il eſt difficile de donner une définition de l'*inſtinct*, qui renferme toutes ſes eſpeces. M. Reimar entend par *inſtinct*, dans le ſens le plus étendu, toute inclination naturelle pour certaines actions. Il diſtingue dans les animaux, des *inſtincts* méchaniques, des *inſtincts* repréſentatifs, & des *inſtincts* ſpontanés ou volontaires.

Les *inſtincts* méchaniques ſont des mouvemens organiques de la machine, communs aux animaux & aux hommes, dans leſquels ils s'exécutent indépendamment de toute réflexion.

Les *inſtincts* repréſentatifs ſe rapportent en partie au préſent qui fait impreſſion ſur l'organe ſenſitif, en partie au paſſé, que l'imagination animale confond avec le préſent.

Les *inſtincts* ſpontanés proviennent tous, à la vérité, du plaiſir & de la douleur; ils ne ſont pourtant que de ſimples *inſtincts*, ſoit naturels ou dégénérés. Les *inſtincts* naturels ſpontanés ſe diſtinguent en *inſtinct* univerſel de l'amour de ſoi-même, & en *inſtincts* particuliers, qui ſont, ou des *inſtincts* de paſſions ou des *inſtincts* induſtrieux. Les animaux ont des paſſions, des *inſtincts* aveugles & ſenſuels; & comme ils ſont deſtinés à la ſeule félicité ſenſuelle, il n'ont beſoin d'autres regles que ces *inſtincts* aveugles & ſenſuels. Leurs ſenſations vives ne les trompent jamais, & leurs *inſtincts* induſtrieux ſuppléent en eux à l'intelligence. Il ne leur ſuffiroit pas de connoître par un attrait ſenſitif tout ce qui leur convient, il faut encore qu'ils découvrent les moyens de ſe le procurer, & qu'ils ſachent faire un juſte emploi de ces moyens: c'eſt ici où les *inſtincts* induſtrieux viennent au ſecours des *inſtincts* ſenſitifs & de l'amour de ſoi-même. M. Reimar diſtingue les *inſtincts* induſtrieux en dix claſſes.

I. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux qui concernent le mouvement comme le moyen le plus univerſel pour parvenir à toutes les fins.

1°. L'adreſſe du mouvement du corps en entier, d'un endroit vers un autre dans différens élémens, & de diverſes manieres, ſuivant la conſtitution organique des corps.

2°. La faculté du mouvement des membres en particulier relativement à l'uſage & à l'utilité qui doivent réſulter de ces organes.

II. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux, comme moyens de ſatisfaire aux premiers beſoins principaux; ſavoir, l'air ſalubre, l'élément véritable & la contrée convenable.

3°. L'aptitude avec laquelle les animaux cherchent

& trouvent leur véritable élément, quand il arrive qu'ils ſoient nés hors de cet élément.

4°. L'*inſtinct* de riſquer de paſſer dans un élément voiſin de celui où l'animal a pris naiſſance; comme, de l'eau ſur la terre, de la terre dans l'eau, ou de l'un & de l'autre de ces élémens dans l'air.

5°. L'*inſtinct* de quitter l'élément naturel pour ſubir la métamorphoſe qui doit conduire à un autre genre de vie.

6°. L'*inſtinct* d'aller, lors des variations des ſaiſons, dans des climats ou contrées éloignées, & d'en revenir à propos: dans les oiſeaux, dans les quadrupedes, dans les inſectes, dans les poiſſons.

7°. L'art de preſſentir les changemens de ſaiſons, d'où il réſulte tant d'opérations merveilleuſes.

8°. L'*inſtinct* de ſe retirer dans des demeures ſouterraines, & de s'y claquemurer pour y jouir tranquillement du ſommeil pendant l'hiver.

III. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux concernant le ſecond beſoin principal; ſavoir, l'acquiſition d'une nourriture ſaine & ſuffiſante.

9°. L'art de chercher & de choiſir cette nourriture convenable.

10°. L'art de jouir des alimens & de les rendre ſains en les préparant.

11°. L'art de faire uſage de toutes ſes forces & de tous ſes organes pour obtenir les alimens naturels.

12°. La ruſe & l'adreſſe des oiſeaux de proie pour chaſſer, pour pêcher & pour ſaiſir.

13°. L'art d'attendre l'heure du jour la plus favorable pour aller butiner.

14°. La précaution de raſſembler des proviſions pour l'hiver, de les conſerver & d'en faire uſage avec la plus parfaite économie.

IV. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux par leſquels les animaux éloignent le mal que pourroient leur cauſer les objets inanimés.

15°. L'art d'éviter les élémens dangereux & les précipices.

16°. L'adreſſe de ſe délivrer des malpropretés qui ſont adhérentes aux individus, & de rejetter les immondices ou autres corps infectés.

17°. L'art de guérir les bleſſures.

18°. L'art de trouver les remedes propres, & de les appliquer aux maladies qui les affligent.

19°. L'art de s'habiller ou de s'envelopper.

20°. L'art de trouver un lieu propre & commode pour s'y retirer, & de le retrouver après en avoir été éloigné pendant long-tems.

21°. L'art de ſe creuſer ou de ſe conſtruire une demeure commode.

22°. L'nduſtrie de ſe dépouiller de ſa peau.

23°. L'art des inſectes, qui, avant leur métamorphoſe, ſe ſuſpendent, ſe forment des enveloppes, ou s'enterrent pour ſe garantir du froid, de l'humidité, des chûtes & autres accidens.

V. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux des animaux, pour éviter, ou repouſſer les attaques des créatures animées.

24°. L'induſtrie de connoître ſes ennemis naturels & de s'en garantir.

25°. La crainte que les animaux ont des hommes.

26°. Leur adreſſe à ſe ſouſtraire aux pourſuites, & à éviter les embûches.

27°. L'uſage qu'ils font de leurs armes naturelles, & l'adreſſe avec laquelle ils prennent l'ennemi par ſon foible.

28°. L'union de leurs forces pour ſe défendre en commun.

VI. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux par leſquels les animaux ſe procurent le bien-être, multiplient & conſervent leur eſpece en s'accouplant.

29°. La connoiſſance diſtinctive du ſexe & de l'eſpece.

30°. L'art de former, pour appeller la femelle au tems des amours, certains ſons qui puiſſent être entendus & diſtingués dans un certain éloignement.

31°. L'induſtrie de chercher & de trouver la poſition la plus commode à l'accouplement, & de s'aſſurer des parties ſexuelles.

32°. L'inſtinct de l'accouplement du mâle avec pluſieurs femelles, ou de celle-ci avec pluſieurs mâles.

33°. L'amour & la complaiſance que les animaux accouplés ont mutuellement l'un pour l'autre.

VII. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux qui portent les animaux à prendre les ſoins les plus aſſidus pour leurs couvées & pour leurs petits.

34°. Les diverſes manieres de ſe propager, & les prévoyances des meres en général en dépoſant leurs œufs, pour que les petits qui doivent en éclorre puiſſent enſuite ſubſiſter par eux-mêmes.

35°. Prévoyance des poiſſons dans leur frai, & des amphibies dans leur ponte.

36°. Précaution des inſectes en dépoſant leurs œufs.

37°. Prévoyance des oiſeaux dans la conſtruction de leurs nids, ſi variés & toujours proportionnés au nombre d'œufs qu'ils doivent contenir.

38°. L'induſtrie & l'aſſiduité des oiſeaux en couvant leurs œufs, l'art des quadrupedes en coupant avec les dents le cordon ombilical de leurs petits.

39°. Le courage & la ruſe des oiſeaux & autres animaux pour défendre leurs petits.

40°. L'ardeur & l'aſſiduité des animaux à abbécher ou à alaiter leurs petits.

41°. L'induſtrie d'éduquer & de ſévrer les petits.

VIII. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux des petits en naiſſant.

42°. L'art des petits enfermés dans les œufs, à ronger & à percer la coquille dans l'endroit propre à leur ſortie.

43°. L'induſtrie des quadrupedes & des cétacées pour tetter.

44°. L'*inſtinct* des petits à entendre & à diſtinguer la voix de leur mere lorſqu'elle les appelle, ou qu'elle les avertit du danger; & leur empreſſement à ſe ranger auprès d'elle.

45°. Les différentes ſortes d'induſtrie que les petits manifeſtent en naiſſant & en commençant à vivre, en proportion de leurs premiers beſoins.

IX. Claſſe. Les *inſtincts* de ſociété.

46°. L'*inſtinct* pour la ſociété en général, fondé ſur pluſieurs cauſes.

47°. La connoiſſance de ſon eſpece & de ſes concitoyens.

48°. Les langages naturels que les animaux ont entr'eux.

49°. La république des abeilles.

50°. La république des guêpes.

51°. La république des fourmis.

52°. La république des caſtors & autres animaux.

53°. Les ſociétés qui ne durent qu'un certain tems.

X. Claſſe. La détermination & la variation des *inſtincts* naturels.

54°. La détermination exacte des *inſtincts* naturels ſuivant les circonſtances.

55°. Variation des *inſtincts* naturels par des accidens extraordinaires.

56°. Abâtardiſe des *inſtincts*, cauſée par la contrainte des hommes, aux animaux apprivoiſés.

57°. Abâtardiſe & variation des *inſtincts*, occaſionnées par l'art des hommes à inſtruire & à dreſſer les animaux.

Pour mieux faire connoître encore la conſtitution

de ces *inſtincts* induſtrieux, M. Reimar en développe les propriétés, qui ſont les ſuivantes.

1. Tous les *inſtincts* induſtrieux en général tendent à la conſervation de chaque animal en particulier, & de ſon eſpece en général.

2. Tous les *inſtincts* des animaux ne s'étendent pas au-delà des bornes de la repréſentation & des deſirs ſenſuels.

3. Ils ont néanmoins en eux quelque choſe de plus que le ſimple empreſſement d'obtenir; ce ſont les moyens de parvenir à ce but.

4. Ces moyens ſont, ſuivant le genre de vie de chaque animal, les plus ſages & les plus adroits qu'il ſoit poſſible d'imaginer.

5. C'eſt dans les beſoins des différens genres de vie que réſide la vraie cauſe des *inſtincts* induſtrieux des animaux, & la raiſon pour laquelle ils ont tel ou tel *inſtinct* induſtrieux à l'excluſion de tout autre; de-là vient que les inſectes les plus informes & les plus mépriſés, ont beaucoup plus d'*inſtincts* induſtrieux que les animaux qui paroiſſent plus parfaits par les forces de l'ame & du corps, & par l'expérience.

6. Il n'eſt donc aucun animal qui ne ſoit pourvu des *inſtincts* induſtrieux néceſſaires à ſon bien-être & à ſa conſervation, ainſi qu'à celle de ſon eſpece.

7. Aucune eſpece animale n'a d'*inſtincts* induſtrieux, inutiles & ſuperflus.

8. Aucun animal n'eſt pourvu naturellement d'*inſtincts* induſtrieux, faux & étrangers à ſon eſpece.

9. Les *inſtincts* induſtrieux n'empêchent pas que des milliers d'individus de chaque eſpece animale ne périſſent avant le terme ordinaire de leur vie, mais ils ſervent toujours à en conſerver une quantité dans telle eſpece proportionellement à telle ou telle autre.

10. Les *inſtincts* des animaux ſont mis en action par la perception externe & ſenſuelle du plaiſir ou de la douleur, & d'après l'impreſſion des corps étrangers, ou par la perception interne de leur nature & de leur ſituation.

11. La repréſentation confuſe du paſſé influe quelquefois ſur les *inſtincts* des animaux.

12. Tous les *inſtincts* communs aux animaux ont leur type dans la repréſentation du paſſé, d'où ſuit le deſir ſenſuel.

13. Le méchaniſme du corps des animaux, ſoit dans les organes des ſens, ſoit dans les organes du mouvement, a la plus parfaite harmonie avec la perception reçue, & les conduit toujours ſûrement à l'accompliſſement ſpontané des deſirs qui en naiſſent.

14. Les parties même de pluſieurs inſectes & de quelques animaux qu'on a privés de la tête & du cœur, paroiſſent encore témoigner de l'empreſſement à faire uſage de leurs *inſtincts* induſtrieux.

15. Les *inſtincts* induſtrieux des animaux de la même eſpece dans l'état de liberté, agiſſent toujours d'après les mêmes regles & les mêmes méthodes déterminées, au moins en ce qui eſt eſſentiel; les différens accidens peuvent ſeuls donner lieu à d'autres déterminations.

16. C'eſt pourquoi l'on n'apperçoit aucune différence dans les *inſtincts* induſtrieux, en quelque contrée que ce ſoit, dans les points eſſentiels. Les générations préſentes & celles à venir ne perfectionneront point les *inſtincts* des générations paſſées; mais ſi l'on ne voit point les animaux acquérir de nouvelle induſtrie, on ne voit pas non plus que celle qu'ils ont reçue de la nature s'altere ou ſe perde dans aucun cas.

17. Chaque animal ſait exercer les *inſtincts* induſtrieux de ſon eſpece, à la premiere occaſion, ſans leçons, ſans expérience.

18. Les inſtructions & les exemples ne ſont point néceſſaires aux animaux pour exercer avec habilité leurs *inſtincts* induſtrieux, qui par conſéquent leur ſont innés & héréditaires.

19. Une partie des *inſtincts* induſtrieux ne ſe manifeſtent qu'à un certain âge, dans certaines circonſtances, ſouvent même une ſeule fois dans la vie; cependant ils ſe reſſemblent tous, & ſont mis en action avec une égale habileté, ce qui prouve que ces *inſtincts* ne s'acquierent pas par l'exercice, mais ſeulement que leur développement fixé par la nature ne doit avoir lieu qu'à certaine époque.

20. On découvre dans quelques animaux, l'*inſtinct* de faire un emploi déterminé de leurs organes, même avant que ces organes exiſtent réellement: par conſéquent ce n'eſt point la poſſeſſion de ces organes qui les inſtruit à en faire uſage; mais le vif empreſſement de s'en ſervir démontre qu'il eſt de la nature de ces animaux d'en connoître l'emploi même avant que d'en être pourvus.

21. La foibleſſe de quelques animaux encore jeunes, rend leur *inſtinct* inutile à leur conſervation; auſſi le ſoin de les nourrir & de les élever eſt-il entiérement confié à leurs pere & mere.

22. On ne peut pas nier que quelques animaux, qui d'abord, à cauſe de leur foibleſſe, ſont confiés aux ſoins de leurs pere & mere, n'en ſoient guidés & conduits auſſi long-tems qu'il eſt néceſſaire, & juſqu'à ce que devenus aſſez forts, ils puiſſent faire uſage de l'*inſtinct* qui leur eſt propre.

23. Les *inſtincts* induſtrieux ne ſont pas entiérement déterminés par la nature dans tous les points; il arrive que les animaux ſont obligés de les déterminer différemment, d'après leurs notions, & ſuivant les différentes circonſtances.

24. Lorſque les animaux ſont interrompus dans leurs ouvrages, ils cherchent à réparer les dommages, ou ils ſe réſolvent à en conſtruire de nouveaux.

25. S'il arrive quelquefois aux animaux de s'écarter du plan régulier de leurs travaux induſtrieux, ils cherchent bientôt à réparer les défauts, en ajoutant ou en retranchant quelque choſe à leurs ouvrages.

26. Les animaux peuvent ſe tromper; mais cela n'arrive que très-rarement, ſur-tout lorſqu'ils jouiſſent d'une entiere liberté.

27. On ne peut pas inſpirer aux animaux d'autres *inſtincts* que ceux dont la nature les a pourvus. Cependant en faiſant dépendre le bien ou le mal-être des animaux, de certaines opérations ſervant à l'utilité ou au plaiſir des hommes, ces *inſtincts* peuvent être étouffés, dirigés & dreſſés; pourvu toutefois qu'on conſulte l'eſſence de l'*inſtinct* de chaque animal, & qu'on n'exige rien au-delà de ce qui peut s'exécuter par l'effet d'une repréſentation confuſe. Mais toutes les habitudes qu'on fait contracter aux animaux, tous les tours auxquels on les dreſſe, leur ſont inutiles & ſuperflus.

Cette diviſion des *inſtincts* induſtrieux étoit néceſſaire pour écarter toute confuſion, & pour faire voir par la diverſité même des genres de vie & des beſoins des animaux, que tous leurs *inſtincts* induſtrieux tendent au bien-être & à la conſervation de chaque animal & de ſon eſpece, & qu'ils renferment les moyens les plus convenables pour parvenir à ces fins. Il démontre par les forces animales, & par le développement des propriétés que l'on vient d'énoncer, que les *inſtincts* induſtrieux ne conſiſtent pas en une adreſſe acquiſe à l'aide de l'expérience, de la raiſon, ou même du moindre degré de raiſon; mais que ces adreſſes innées des animaux ſont les produits de leurs forces de nature déterminées. Voilà très en raccourci ce que contient cet ouvrage,

le meilleur & le plus méthodique que nous ayons ſur cette matiere.

INSTITUTION D'AGRICULTURE. C'eſt chez les Anglois que ſe ſont formées les premieres ſociétés qui ont tourné leurs travaux & leurs études vers les objets d'agriculture ; c'eſt en Angleterre qu'on a commencé à propoſer des prix aux citoyens qui ſe diſtinguent de ce côté, tant dans la pratique que dans la théorie. Le premier journal ruſtique a paru dans cette île. Peu après, Florence vit s'établir dans ſon ſein une académie de *Géorgophiles*, pour hâter les progrès des études d'agriculture. Mais la ſociété établie en Bretagne en 1757, a ſervi de modele à celle de Berne & à celles qui s'établirent à Paris & dans pluſieurs provinces de France en 1761. La ſociété de Paris ſe diſtingue parmi toutes les autres, par la réunion d'une ſage théorie à une pratique éclairée. La ſociété économique de Soleure, la ſociété des arts utiles établie à Zurich, éclairent & dirigent les agriculteurs de leur pays, & cette lumiere ſe répand encore au loin. Les membres ſavans de ces ſociétés s'appliquent avec ſuccès à faire connoître les différentes qualités des terres ; combien il y en a de ſortes propres aux différentes ſortes de productions ; à quelles marques on doit les reconnoître, relativement à chaque eſpece de production, à la nature du climat, aux intempéries de l'air. Ils s'étendent à fixer les momens des différentes récoltes, la meilleure maniere de les faire & de les conſerver, ainſi que le tems des ſemailles & la meilleure maniere de ſemer ; les qualités & les quantités des ſemences néceſſaires ; la maniere de les préparer ; la meilleure maniere de préparer les terres, de leur donner les divers engrais qui leur conviennent, ſur-tout de les rendre propres à recevoir les influences de l'atmoſphere, l'engrais le plus naturel, le meilleur de tous les engrais ; de détruire les mauvaiſes herbes, les ennemis les plus redoutables du bon grain : ils nous apprennent la maniere la plus ſûre & la plus avantageuſe d'élever des beſtiaux, de les nourrir, de les multiplier ; de rendre la toiſon des moutons d'une meilleure qualité, de reconnoître & de fixer ſon dégré de maturité ; l'art de cultiver & de conſerver les arbres de toute eſpece. Ils ſe réuniſſent pour demander des bras au luxe, des bras & des encouragemens à l'adminiſtration de la finance, qui peut trouver dans une ſage économie, de quoi enrichir en même tems l'agriculture & le tréſor public ; elles demandent des cultivateurs aux riches propriétaires, à la nobleſſe oiſive.

Mais il manquoit une école ou *inſtitution d'agriculture*, où de jeunes laboureurs puſſent recevoir, ſans frais, les inſtructions néceſſaires & les élémens d'un art ſi important. Nous venons de voir ſe former en France le premier établiſſement en ce genre par les ſoins de M. Sarcey de Sutieres, & avec l'approbation du gouvernement. Quels éloges ne mérite pas ce citoyen zélé ! Cérès eut des autels, il mérite des ſtatues. Voici le projet ou proſpectus de cette *inſtitution*, tel qu'il a paru imprimé en 1771. (*M. BEGUILLET.*)

* Les ſociétés d'agriculture ont procuré de grands avantages dans les différentes provinces où elles ont été établies, par l'exemple & l'encouragement qu'elles ont donnés aux cultivateurs. Il reſtoit un bien à faire, c'étoit de s'aſſurer de la meilleure maniere connue juſqu'à ce jour de cultiver les terres, afin de la répandre par-tout ; mais elle ne peut être enſeignée, & les leçons du premier des arts ne peuvent être données que ſur le terrein avec la charrue ou le hoyau dans les mains.

On eſt enfin parvenu à trouver un propriétaire de bonne volonté (M. Panelier) qui veut bien prêter les terreins dépendans de ſa terre d'Annel, près Compiegne, & formant avec ceux de Beſtinval qui la joignent, une étendue de plus de ſix cens arpens, pour ſervir à des enſeignemens de toute eſpece de culture, & qui conſent à fournir gratuitement les logemens & les uſtenſiles néceſſaires pour les jeunes laboureurs qu'on enverra pour recevoir les inſtructions.

D'une autre part, on a reconnu, par les ſuccès multipliés & bien conſtatés dans les provinces où elle a été miſe en uſage depuis pluſieurs années, que la méthode de cultiver les terres du ſieur Sarcey de Sutieres, membre de la ſociété d'agriculture de Paris, eſt la plus ſûre & la plus utile ; il veut bien donner gratuitement tous ſes ſoins pour inſtruire chaque année douze laboureurs, de la meilleure maniere de cultiver, qui leur ſera enſeignée conformément aux détails ci-après.

1°. A connoître les principes généraux de la végétation & du développement des plantes, & l'on aura ſoin de ſe mettre à leur portée pour leur apprendre cette opération de la nature.

2°. A bien diſtinguer chaque eſpece de terre par les productions naturelles de chacune, c'eſt-à-dire, que quand la terre ſans culture produit telle plante, telle graine, & pouſſe telle racine, elle eſt propre à la culture de tel ou tel autre grain.

3°. La culture qui doit convenir à chacune de ces terres.

4°. Les différentes eſpeces de charrues, & les raiſons de préférence en faveur de la charrue de Brie rectifiée.

5°. Le nombre des labours, leur profondeur néceſſaire, ſuivant chaque nature de terrein pour une bonne production, & le tems de faire ces labours.

6°. Les engrais convenables à chaque nature de terre & leur quantité. On leur démontrera à cette occaſion, que trop d'engrais nuit aux plantes, & que trop peu ne produit qu'un médiocre effet.

7°. Le tems & la ſaiſon pour appliquer les engrais.

8°. Le bombage des terres labourées plus ou moins fort, ſuivant leur nature ſeche ou humide.

9°. La maniere de former des ſangſues ou ſaignées dans des terreins trop humides ; ce qui conduira naturellement à leur apprendre les moyens de deſſécher les terres marécageuſes & de les rendre propres à donner de bonnes productions.

10°. La qualité & la quantité des ſemences qui conviennent à tel ou tel ſol, c'eſt-à-dire, que celui-ci peut porter du froment, un autre du bled ramé, un autre du gros, moyen, petit, méteil ou ſeigle. On fera connoître les moyens de rendre les épis plus forts & plus grenés, & de donner plus de qualité aux grains ; ce qui leur fait rendre beaucoup plus de farine & de meilleure qualité.

11°. La maniere & la néceſſité d'apprêter les ſemences, la compoſition de ces apprêts, leurs avantages, & les inconvéniens qui réſultent pour les ſemences quand le chaulage en eſt mal fait. On comprend dans cet article l'explication des maladies des bleds, de leurs cauſes & les moyens d'en garantir les grains.

12°. Le véritable tems de faire les ſemences, & la raiſon de les enterrer plutôt avec la herſe qu'avec la charrue.

13°. Les ſoins qu'il faut donner aux terres enſemencées juſqu'au mois de Mai.

14°. La maniere de faire & de ſerrer une récolte.

15°. Les moyens de conſerver, ſans riſque & ſans frais, les bleds pendant pluſieurs années.

16°. Quelles ſont les cauſes & l'origine de tous les inſectes & vermines, tant ſur terre que dans les granges & greniers ; les précautions pour en garantir les grains, ainſi que des charanſons & autres inſectes.

17°. Les moyens de faire les défrichemens à peu de frais, & de tirer promptement du profit des terres nouvellement défrichées, même de faire rapporter aux plus mauvaiſes les trois premieres récoltes, ſans avoir beſoin d'engrais. On comprendra dans cet article l'explication des défrichemens néceſſaires dans les différens terreins où l'on voudroit planter des bois; on y apprendra aux éleves juſqu'à quel point un ſol doit être défriché plus qu'un autre, puiſque par le défaut de ce ſoin, ſouvent les meilleures plantations dépériſſent.

18°. Les moyens d'améliorer les prés bas & les prés hauts, ſans avoir beſoin d'engrais. En parlant des prés, on traitera des prairies artificielles; on expliquera les terres propres à chacune, & dans quels climats les unes ou les autres doivent être ſemées: on fera voir en même tems le danger de les établir indifféremment dans toutes ſortes de terres & dans tous les climats.

19°. Le moyen de détruire dans les terres les mulots & les autres animaux deſtructeurs.

20°. On apprendra quels ſont les moyens qu'il faut employer pour ſe mettre à l'abri des mauvaiſes herbes, plantes, racines ou graines, ſoit par les labours, herſages, engrais, *&c.* On y expliquera les trois façons d'appliquer le parc ſuivant les différentes qualités des terres.

21°. On enſeignera la forme des labours, la façon d'appliquer les engrais, les différentes natures de ſemences analogues aux eſpeces & aux qualités des terres: on leur fera voir que l'apprêt appliqué à ces mêmes ſemences, en les enterrant avec la herſe au lieu de la charrue, peut garantir toutes les récoltes de bled d'être verſées, comme il n'arrive que trop ſouvent.

22°. On leur enſeignera une vraie culture économique, à ménager les engrais, les ſemences, les chevaux même pour les labours; & de cette économie néceſſaire, ils retireront de plus fortes productions.

23°. On leur apprendra quelles ſont les productions analogues au pays & aux climats, & ce qu'ils pourroient faire de leurs grains, fourrages & autres productions, dans le cas où ils ne ſeroient pas à portée de pouvoir les tranſporter, ſoit par rapport aux défauts de communication, ſoit à cauſe des mauvais chemins.

24°. On entrera enſuite dans les détails des dépenſes néceſſaires pour monter une ferme avec économie; ſavoir, combien il faut de chevaux pour une charrue, combien d'arpens par charrue, *&c.* enfin leur produit net. On fera connoître en même tems aux éleves combien la culture par les chevaux eſt ſupérieure à celle qui eſt faite avec les bœufs.

25°. On leur enſeignera les moyens d'élever des chevaux & de ſe procurer des fourrages pour les bien nourrir & les entretenir ſains & vigoureux.

26°. On leur apprendra auſſi à élever d'autres beſtiaux, comme vaches, bœufs, moutons, cochons, volailles, *&c.* & à les garantir des maladies auxquelles ils ſont ſujets par le défaut de ſoin ou de bonne nourriture.

27°. On fera connoître les précautions qu'il faut prendre pour prévenir les maladies du bétail, en leur faiſant obſerver le tems & la qualité des pâturages & des nourritures.

28°. On leur fera connoître quelles ſont les eſpeces de beſtiaux qu'il convient d'avoir dans une ferme, ſoit par rapport au ſol, ſoit par rapport aux climats, & quels ſont les dangers d'en uſer autrement.

29°. On leur enſeignera les moyens de bien connoître les ſols propres aux communes, & ceux qui doivent être défrichés.

30°. On apprendra encore aux éleves à cultiver la vigne par principe; ce qui la garantira d'une grande partie des intempéries auxquelles elle eſt ſujette.

31°. On leur expliquera quelles ſont les terres propres à planter tels ou tels arbres fruitiers, leurs différentes cultures & leurs tailles.

Le roi a daigné approuver cette *inſtitution* d'agriculture, & pourvoir aux autres dépenſes néceſſaires à cet établiſſement.

Conditions. Les laboureurs qui ſeront envoyés au château d'Annel, près Compiegne, pour y recevoir des inſtructions pratiques, ſeront pourvus de l'agrément de M. Bertin, miniſtre & ſecrétaire d'état.

2°. Ils ſeront âgés de vingt à trente ans, de bonne vie & mœurs; ils donneront de bons répondans de leur fidélité.

3°. Ils ſeront ſous la conduite & direction du ſieur Sarcey de Sutieres, à qui ils ſeront tenus d'obéir, ou à ſes prépoſés, & de ſe conformer en tout à ſes ordres dans les travaux; à peine, en cas de déſobéiſſance ou de mauvaiſe conduite, d'être renvoyés, ſans que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ils puiſſent être admis de nouveau dans l'*inſtitution.*

4°. Les laboureurs ſe rendront, à leurs frais, au château d'Annel, munis de l'agrément du miniſtre; ils ſeront logés, nourris & blanchis gratuitement dans ce lieu d'inſtruction pendant une année, & leurs répondans ſeront tenus ſeulement de leur entretien en habillement & chauſſure.

5°. A la fin de leur année d'inſtruction, il ſera délivré à chaque laboureur qui aura bien mérité, par ſa conduite & par ſon travail, une charrue neuve conſtruite ſuivant les principes de l'*inſtitution*, & une herſe.

6°. Le ſieur Sarcey de Sutieres donnera à chaque laboureur, un certificat de ſa capacité & de ſa bonne conduite, pendant l'année dans laquelle il aura reçu ſes inſtructions.

INSTRUMENT BALISTIQUE, (*Méch. Artill.*) C'eſt ainſi que M. Daniel Bernoulli a nommé une petite machine de ſon invention, très-propre à exercer ceux qui ſe vouent au ſervice de l'artillerie, & dont je lui ai vu faire un emploi ſi avantageux dans un petit cours expérimental ſur le jet des bombes, que j'ai lieu de croire qu'on en verra avec plaiſir ici une deſcription, avec quelques remarques, tant de pratique que de théorie, propres à en faciliter l'uſage.

AB & *CD* (*fig. 1. planche II. de Méchanique*, dans ce *Supplément.*), ſont deux planches de bois, dont les dimenſions ſe proportionnent à la force de la machine. Sur la piece *AB* eſt couché dans une couliſſe un tube de cuivre qui doit être bien poli en dedans & d'un calibre parfaitement égal. Il eſt attaché à la planche par deux bandes de cuivre en deux endroits *o*, *o*. On introduit dans cette eſpece de canon ou de mortier, un fil d'acier tourné en ſpirale; il formera un reſſort propre à lui donner une charge plus ou moins grande: on bande ce reſſort par le moyen d'un poids accroché à un fil de fer ou de laiton qui va de l'extrêmité *I* juſqu'en *a*, où il eſt viſſé dans une petite piece de bois ou de cuivre faite en forme de tampon, ſur laquelle on met une balle. A la planche *CD*, qui tient à l'autre par une charniere, eſt fixé en *F* un quart de cercle de cuivre diviſé en dégrés, & qu'on arrête avec une vis *H*, à telle inclinaiſon qu'on veut donner au canon. Cette piece *CD* doit être poſée verticalement, & attachée à une table ou un établi bien ſolide, en différens endroits, comme en *m*, *m*, &c. pour éviter un ébranlement dans le tems qu'on fait partir le coup. Tout le méchaniſme au reſte de cette décharge, conſiſte à couper promptement le fil par lequel on ſuſpend le poids au fil d'archal en *I*; mais voici à

préſent pluſieurs autres remarques qu'il eſt bon de ne pas perdre de vue.

Le calibre du canon le plus convenable, eſt de 4 juſqu'à 6 lignes; on perdroit plus qu'on ne gagneroit en le faiſant plus grand, & on auroit peine à ſe procurer un reſſort tel qu'il le faudroit: le tube dont mon oncle ſe ſervoit, & qui étoit de verre, n'avoit qu'entre 3 & $3\frac{1}{2}$ lignes de diametre; & en bandant le reſſort avec une livre, nous jettions une balle de plomb à 10 pieds ſous un angle de 45°.

L'inſtrument doit être d'une ſolidité proportionnée aux poids dont on peut charger le reſſort juſqu'à ſa plus forte compreſſion. Les planches auront donc environ 1 pouce d'épaiſſeur & 2 de largeur. Comme la charniere ſur-tout qui joint les deux planches l'une à l'autre, ſouffre beaucoup, tant de la preſſion de la vis H (cette preſſion devant vaincre tout le poids P), que des ébranlemens de la machine quand on coupe le fil, on fera bien de faire appuyer la vis ſur un reſſort plat, & de faire paſſer le fil ſur une poulie détachée de la machine. Il eſt fort eſſentiel que le reſſort ſe lâche avec la plus grande promptitude; il faut couper le fil adroitement, ſoit avec des ciſeaux bien tranchans, ſoit en le brûlant avec un fer rougi au feu. Il faut tâcher d'éviter les frottemens, tant en graiſſant d'huile l'intérieur du canon, qu'en obtenant que la poulie tourne librement ſur ſon axe. On fera bien, avant l'obſervation, de donner de petits coups de doigt au tuyau pour obtenir le vrai point d'équilibre, & même de prendre le poids avec la main pour le mettre tantôt un peu au-deſſus & tantôt au-deſſous du point cherché; enfin il eſt bon de pincer le fil avec les doigts à l'endroit où on veut le couper, & de prendre cet endroit aſſez près du poids. Il y a encore quelques autres frottemens qu'il faut chercher à éviter; il importe, par exemple, que la direction du fil ſur la poulie ſoit exactement dans une même ligne avec l'axe de la petite ouverture par laquelle paſſe le fil d'archal. Il faut faire attention que la baſe ſoit bien ronde & qu'elle coule librement dans le tuyau. On ne fera pas mal de donner au tampon, ſur lequel la balle repoſe, un petit rebord d'environ 3 lignes de hauteur, mais en ménageant au reſte la matiere autant que ſa deſtination le permet. Quant à la longueur du canon, elle n'eſt pas non plus indifférente; pour éviter pluſieurs petites corrections à faire dans le calcul des expériences, ſi on lui donnoit plus de longueur qu'il n'en faut, on ſe contentera de faire cette longueur égale à celle du reſſort dans l'état naturel, augmentée du diametre de la balle. Je ferai remarquer enfin que l'eſpace $I K$ doit être exactement diviſé en pouces & lignes, ou en d'autres parties égales, pour qu'on puiſſe toujours meſurer les raccourciſſemens du reſſort.

Venons à la théorie de l'*inſtrument* dont il s'agit. On s'appercevra facilement que le rapport entre les forces du reſſort & ſes raccourciſſemens, eſt un des principaux élémens de cette théorie; & voici une expérience fondamentale qui déterminera ce rapport: qu'on dreſſe le canon verticalement; qu'on obſerve avec exactitude le point de la planche auquel répond l'extrêmité du fil d'archal, & qu'on examine toujours de combien le point I deſcend quand on attache ſucceſſivement au fil les poids P, $2p$, $3p$, $4p$, &c. en commençant par un poids peu conſidérable qui ait ſeulement la force de raccourcir très-peu le reſſort. On connoîtra de cette maniere le rapport qu'on cherchoit; mais quant à la charge du canon, autre élément important, ce ne ſont pas ces poids ſans doute qui l'expriment; on le trouvera au moyen du théorême ſuivant:

Soient p, 2 p, 3 p, 4 p, *&c. les poids qu'on pend au reſſort; que* p *faſſe deſcendre le point* I *de la quantité* a, *& qu'enſuite l'eſpace que le point* I *parcourt à chaque augmentation du poids; ou bien que chaque nouveau raccourciſſement du reſſort ſoit indiqué reſpectivement par* b, c, d, *&c. la charge ſera exprimée par* p. a, + 2 p. b + 3 p. c + 4 p. d +, *&c. en continuant juſqu'au point pour lequel on veut ſavoir la charge.* Moyennant ce théorême, les principales queſtions de la théorie de l'*inſtrument baliſtique* pourront facilement être réſolus. Qu'il s'agiſſe, par exemple, de trouver la montée verticale de la balle pour une charge donnée; ſoit cette hauteur $= {}^{s}o$, la charge $= C$, & la maſſe de la balle $= m$, on aura $ms = C$; donc $s = \frac{c}{m}$. Cela ſuppoſe à la vérité qu'il n'y ait point de frottement ni aucune autre réſiſtance étrangere, & que le reſſort ſoit ſans poids, de même que le tampon ſur lequel repoſe la balle: mais voici comment on pourra corriger de beaucoup la hauteur trouvée, pour mettre enſuite ſur le compte des divers frottemens toute la différence qui ſe trouvera entre les réſultats des expériences & ceux que donnent les formules. D'abord on ſait que le reſſort a autant d'inertie qu'en auroit le tiers de ſon poids mis à l'extrêmité immédiatement devant la balle; en ſecond lieu, le tampon eſt pareillement une maſſe qui ſe trouve à la même extrêmité du reſſort, ſi l'on nomme donc π le poids du tampon, & φ celui du reſſort, la hauteur s devra être multipliée par $\frac{m}{m + \pi + \frac{1}{3}\varphi}$. On pourroit encore conſidérer auſſi la petite augmentation de la charge cauſée par le poids de la balle; mais, pour s'en épargner la peine, on la compenſera en eſtimant la hauteur de la montée verticale depuis l'extrêmité du reſſort libre, au lieu de la prendre depuis celle du reſſort bandé.

La même ſuite qu'on a vu exprimer la charge, ſert à doubler, tripler, *&c.* la charge; car ayant ſommé, par exemple, les quatre premiers termes de la ſuite pour déterminer la charge ſimple, pour le poids $4p$, il ſuffira d'ajouter autant de termes ſuivans qu'il en faut, juſqu'à ce que l'on trouve une ſomme double ou triple de la premiere.

Ces principes ſuffiſent pour qu'on ſoit en état d'approfondir l'exactitude de l'*inſtrument* baliſtique, & de ſe guider dans le calcul des expériences qui doivent en déterminer le dégré; j'ajouterai ſeulement que pluſieurs expériences que j'ai faites, m'ont appris qu'on peut ſuppoſer auſſi les raccourciſſemens proportionnels aux poids ſuſpendus; au moyen de quoi, ſi le raccourciſſement entier pour un certain poids P eſt $= a$, on trouve la hauteur du jet vertical exprimée ſimplement par $\frac{Pa}{2m}$. Quant aux expériences mêmes qu'il s'agira de faire pour apprendre à connoître l'*inſtrument* & pour montrer l'application dans les cours ſur le jet des bombes, on ſent bien qu'on peut les varier extrêmement. J'indiquerai donc ſeulement les principales: lorſqu'on aura obſervé quels ſont les raccourciſſemens à meſure qu'on augmente le poids qui tend le reſſort, en allant, par exemple, depuis $\frac{1}{4}$ de ℔, $\frac{2}{4}$ de ℔, *&c.* juſqu'à 20 ou 24 ℔ quarts de livre, on en formera une table, dans laquelle on fera entrer auſſi une colonne pour les produits des poids multipliés, avec les différences des raccourciſſemens qui répondent à ces poids, & une autre colonne qui indique les charges ou les ſommes des termes de la colonne précédente. Après cela, on pourra commencer par une ſuite de jets verticaux, en mettant une perche graduée à côté du canon, & voir ſi en doublant, triplant, *&c.* la charge, la hauteur devient double, triple, *&c.* de ce qu'elle eſt avec le poids qu'on aura employé pour la charge ſimple priſe pour baſe. Ces exercices demanderont qu'on calcule d'avance, de la maniere que je l'ai

dit, les poids qui ſont requis pour doubler, tripler, &c. la charge. Il ſera bon auſſi de voir ſi les montées obſervées répondent par elles-mêmes à celles que donnent, tant la théorie pure que la théorie corrigée par la formule $\frac{m}{m+\pi+\frac{1}{3}\varrho}$. Pour cet effet, il faudra calculer les hauteurs auxquelles les différens poids employés auront dû faire monter la balle. Si on veut enſuite paſſer aux jets obliques, on pourra commencer par examiner ſi, ſous un angle de 45°. les amplitudes ſont doubles des hauteurs obſervées précédemment. Il eſt à remarquer ſur-tout, que des expériences faites avec une balle d'ivoire ou de bois, ſerviront, à cauſe de la légéreté de ces balles, à éclaircir quelques points eſſentiels touchant l'art de bien ſervir l'artillerie. Mais, pour ne pas rendre cet article trop long, je vais le finir, en expliquant encore l'uſage d'une piece fort utile, quand on veut appliquer l'*inſtrument* aux jets des boulets de canon ou des balles de mouſquet, qu'on conſidere comme preſque rectilignes : je la nommerai *la mire;* elle eſt repréſentée par la *fig.* 2. AB eſt un petit cylindre de cuivre qui traverſe la planche AB (*fig.* 1.) en *n*. CB & AD ſont deux montans du même métal, garnis chacun au bas d'un cylindre de plomb *p*, & tournant librement autour de la traverſe AB, afin que la mire prenne une ſituation verticale, quelque inclinaiſon que l'on donne au canon. CD eſt une autre traverſe, dans laquelle ſe meut une lame de cuivre EF, diviſée en parties égales; on peut la monter & la baiſſer, & l'arrêter à telle hauteur qu'il convient par une vis O : le centre de la partie ronde qui la termine, eſt percée d'un petit trou par lequel on viſe : la hauteur de cette lame peut être d'environ 4 pouces.

Pour expliquer l'uſage de cet *inſtrument*, on ſuppoſera les regles de la théorie exactement obſervées. Un corps jetté avec force aura toujours un mouvement compoſé, l'un uniforme dans la direction du canon, en ligne droite, l'autre uniformément accéléré & vertical. De ce double mouvement réſulte l'arc parabolique, qui ne differe pas beaucoup de la ligne droite, ſi le corps eſt jetté avec force, & ſi on ne prend que des diſtances médiocres. Cela poſé, on conſidérera d'abord le reſſort que le canon renferme, comme tendu dans toutes les expériences avec la même force. Il ſera bon de commencer les eſſais par des jets horizontaux. Suppoſons le petit canon couché horizontalement à la hauteur ϵ, depuis le plancher ou quelque autre plan, & que cette hauteur ſoit de 6 pouces, on fait partir le coup, & un autre obſerve l'endroit du plan où la balle ſera tombée. Si la diſtance a entre cet endroit & la bouche du canon eſt $\lambda = 6$ pieds, la balle aura décrit, par un mouvement uniforme horizontal, un eſpace de 6 pieds, dans le même tems que par ſa peſanteur, elle ſera tombée de la hauteur de 6 pouces. Ce tems ſera égal à-peu-près à $\frac{2}{11}$ ſeconde, & la balle ſera partie avec une vîteſſe à faire 33 pieds dans une ſeconde de tems. Le principal eſt de ſavoir, par cette expérience réitérée, que la diſtance horizontale eſt douze fois plus grande que le baiſſement; & il faudra donc, pour pointer exactement la machine baliſtique, hauſſer la mire de la douzieme partie de la diſtance qui eſt entre le petit trou de la mire & une viſée qu'on appliquera au bout du canon. La mire ainſi placée, ſervira pour toutes les diſtances de 6 pieds, à quelque hauteur ou profondeur que ſe trouve le but; parce que, ſe tenant toujours verticalement par le moyen des contrepoids *p*, & parallelement au mouvement vertical accéléré de la balle, il y aura toujours deux triangles ſemblables; la balle baiſſera toujours de 6 pouces : c'eſt ici un des grands avantages de la machine baliſtique, &, ſuivant ces regles, nous avons ſouvent réuſſi à donner contre une balle ſuſpendue en l'air, à une diſtance donnée depuis la bouche du canon, pourvû que cette diſtance ne fût que d'un petit nombre de pieds. Mais il reſte à faire voir où il faudra placer la mire, lorſque la diſtance du but x n'eſt pas préciſément de 6 pieds.

Soit donc nx une autre diſtance quelconque, il eſt clair (par la théorie de la chûte des corps qui tombent) que la balle baiſſera dans ſa route de la quantité $nn\epsilon$, parce que les tems ſont ici comme $1 : n$; donc le baiſſement de la balle ſera à la route directe, ou, à-peu-près, à la diſtance du but, comme $nn\epsilon$ à nx, ou comme $n\epsilon$ à x; d'où il ſuit que les hauſſemens du vrai point de la mire ſont en raiſon des diſtances du but. Soit, par exemple, la diſtance entre la mire & la viſée de 8 pouces, le hauſſement de la mire ſera de 8 lignes, lorſque le but eſt éloigné de 6 pieds; mais ſi cette diſtance n'étoit que de 3 pieds, il ne faudroit plus hauſſer la mire que de 4 lignes. (*J. B.*)

Solution du problême balliſtique, en ſuppoſant la réſiſtance de l'air proportionnelle au quarré de la viteſſe du projectile; tirée du journal littéraire de Berlin, ann. 1772, *vol. VIII.* C'eſt ſur le jugement d'un des plus grands géometres de l'Europe, que nous mettons ici ſous les yeux des ſavans, cette nouvelle ſolution du problême baliſtique, que M. J. Bernouilli a jugée plus ſatisfaiſante que celles qui en ont été données juſqu'à préſent. Elle eſt d'un officier d'artillerie auquel, ſans le connoître, nous donnons le juſte tribut d'éloges qui lui eſt dû.

§. 1. Soit *m* la gravité ſpécifique de la matiere dont le corps projetté eſt compoſé, *n* la gravité ſpécifique de l'air, δ le diametre du corps ſphérique, *M* ſon poids s'il eſt plein, & *A* ſon poids s'il eſt creux, comme les bombes, grenades, &c. & ſoit $M : A = \mu : \nu$, ſoit enfin λ un certain nombre qui indique combien de fois la hauteur de la colonne d'air, dont le poids eſt égal à la réſiſtance, eſt plus grande que la hauteur de laquelle un corps peſant doit tomber pour acquérir la vîteſſe du corps projetté dans un point donné de la courbe qu'il parcourt, & ſoit u cette vîteſſe, la réſiſtance R : on aura

$$R = \frac{mnuA}{2a\varrho},$$

où j'ai poſé $q = \frac{4}{3}\frac{mn\nu}{\mu\lambda}\delta$.

§. 2. Soit maintenant l'angle d'élévation $= \omega$; la vîteſſe initiale $= c$; l'abciſſe $= x$; l'ordonnée $= y$; l'arc parcouru $= s$; & $p = \frac{dy}{dx}$; & e la baſe des logarithmes hyperboliques.

La nature de la courbe décrite ſera exprimée par cette équation,

$$e^{\frac{2s}{a}} = -\frac{cc}{2g}\,\text{cof.}\,\omega^2 \cdot \frac{dp}{dx}.$$

Il s'agit maintenant de trouver une équation entre x & y par le moyen de cette équation.

§. 3. Je ſuppoſe la nature de la courbe exprimée par cette ſuite :

$$y = Ax + \frac{1}{cc}X + \frac{1}{c^4}X' + \frac{1}{c^6}X'' + \frac{1}{c^8}X''' + \&c.$$

dans laquelle X, X' &c. ſont des fonctions telles que

$$X = \alpha x^2 + \beta x^3 + \&c.$$
$$X' = \alpha' x^3 + \beta x^4 + \&c.$$
$$X'' = \alpha x^4 + \beta x^5 + \&c.$$

on aura d'abord,

$$\frac{dy}{dx} = p = A + \frac{1}{cc}\cdot\frac{dX}{dx} + \frac{1}{c^4}\frac{dX'}{dx} + \frac{1}{c^6}\cdot\frac{dX''}{dx} + \&c.$$

d'où l'on tire, en ſuppoſant $x = 0$

$A = \text{tang. } \omega$

enfin $\frac{dp}{dx} = \frac{1}{cc}\frac{ddX}{dx^2} + \frac{ddX'}{c^4 dx^2} + \&c.$

$= \frac{-29\frac{25}{a}e}{cc\cos.\omega^2}$

donc en ſuppoſant $x = 0$, on aura $s = 0$; donc dans ce cas on aura

$\frac{ddX}{dx^2} = -29\sec.\omega^2 = \frac{-29}{\cos.\omega^2}$.

On peut remarquer qu'en ſuppoſant $x = 0$, on aura

$\frac{ddX'}{dx^2} = 0$; $\frac{dX}{dx} = 0$; $X = 0$;

$\frac{ddX''}{dx^2} = 0$; $\frac{dX''}{dx} = 0$; $X'' = 0$; &c.

§. 4. Poſons maintenant

$1 + pp = \sec.\omega^2 + \frac{1Y}{cc} + \frac{Y'}{c^4} + \frac{Y''}{c^6} + \frac{Y'''}{c^8} + \&c.$

nous aurons en ſubſtituant la valeur de pp (§. 3.) les équations ſuivantes :

$Y = 2\text{ tang. }\omega\frac{dX}{dx}$

$Y' = 2\text{ tang. }\omega\frac{dX'}{dx} + \left(\frac{dX}{dx}\right)^2$

$Y'' = 2\text{ tang. }\omega\frac{dX''}{dx} + 2\frac{dX}{dx}\cdot\frac{dX'}{dx}$

$Y''' = 2\text{ tang. }\omega\frac{dX'''}{dx} + 2\frac{dX}{dx}\cdot\frac{dX''}{dx} + \left(\frac{dX'}{dx}\right)$

$Y'''' = 2\text{ tang. }\omega\frac{dX''''}{dx} + 2\frac{dX}{dx}\cdot\frac{dX'''}{dx} + 2\frac{dX'}{dx}\cdot\frac{dX''}{dx}$

&c.

Ces équations ſe continuent aiſément, ſuivant la loi qui eſt évidente. Et puiſque $ds = dx\sqrt{(1+pp)}$, ſi nous poſons

$\frac{ds}{dx} = \mathfrak{P} + \frac{1}{cc}Z + \frac{1}{c^4}Z' + \frac{1}{c^6}Z'' + \&c.$

Nous aurons également les fonctions Z, Z' &c. exprimée par Y, Y' &c. enſorte que

$\mathfrak{P} = \sec.\omega.$

$Z = \frac{1}{2}Y\cos.\omega$

$Z' = \frac{1}{2}(Y' - Z^2)\cos.\omega.$

$Z'' = \frac{1}{2}(Y'' - 2ZZ')\cos.\omega.$

$Z''' = \frac{1}{2}(Y''' - 1ZZ'' - Z'^2)\cos.\omega.$

$Z'''' = \frac{1}{2}(Y'''' - 2ZZ''' - 2Z'Z'')\cos.\omega.$

&c.

La loi qu'obſervent ces fonctions eſt ſi claire, qu'il n'eſt pas néceſſaire de l'expliquer.

§. 5. Maintenant nous avons, en ſuppoſant dx conſtante,

$\frac{ddp}{dx^2} = \frac{1}{c^2}\cdot\frac{d^3X}{dx^3} + \frac{d^3X'}{c^4 dx^3} + \frac{d^3X''}{c^6 dx^3} + \&c.$

mais

$\frac{2}{a}e^{\frac{2}{a}}\frac{ds}{dx} = -\frac{cc}{dq}\cos.\omega^2\cdot\frac{ddp}{dx^2}$ ou bien en ſubſtituant la valeur de $e^{\frac{2}{a}}$ (§. 2.)

$\frac{2}{a}\cdot\frac{dp}{dx}\cdot\frac{ds}{dx} = \frac{ddp}{dx^2}$;

donc $\left[\frac{2}{acc}\cdot\frac{ddX}{dX^2} + \frac{2}{ac^4}\cdot\frac{ddX'}{dx^2} + \frac{2ddX''}{ac6}\frac{2ddX'''}{ac8} + \&c.\right]$

$\times\left(\sec.\omega + \frac{1}{cc}Z + \frac{Z'}{c^4} + \frac{Z''}{c^6} + \frac{Z'''}{c^8} + \&c.\right) = \frac{1}{cc}$

$\frac{d^3X}{dx^3} + \frac{d^3X'}{c^4 dx^3} + \frac{d^3X''}{c^6 dx^3} + \frac{d^3X'''}{c^8 dx^3} + \&c.$

d'où l'on tire les équations ſuivantes :

1) $\frac{2}{a}\sec.\omega\frac{ddX}{dx^2} = \frac{d^3X}{dx^3}$.

2) $\frac{2}{a}Z\frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a}\frac{ddX'}{dx^2}\cdot\sec.\omega = \frac{d^3X'}{dx^3}$.

3) $\frac{2}{a}Z'\cdot\frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a}\cdot Z\cdot\frac{ddX'}{dx^2} + \frac{2}{a}\cdot\frac{ddX''}{dx^2}$

$\sec.\omega = \frac{d^3X''}{dx^3}$.

4) $\frac{2}{a}Z''\cdot\frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a}Z'\cdot\frac{ddX'}{dx^2} + \frac{2ZddX''}{a.dx^2}$

$+\frac{2}{a}\cdot\frac{ddX'''}{dx^2}\cos.\omega = \frac{d^3X'''}{dx^3}$ &c. ſuivant la loi qui ſaute aux yeux.

§. 6. En conſidérant ces équations, on voit aiſément qu'elles ſont intégrales. Car la premiere l'eſt, & connoiſſant la fonction X, on aura Y & Z, par conſéquent la ſeconde devient auſſi intégrale, & ainſi du reſte. Poſons pour plus de commodité,

$\frac{2}{a}\cdot Z\cdot\frac{ddX}{dx^2} = U$

$\frac{2}{a}Z'\cdot\frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a}Z\cdot\frac{ddX'}{dx^2} = U'$

$\frac{2}{a}\cdot Z''\cdot\frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a}\cdot Z'\cdot\frac{ddX'}{dx^2} + \frac{2}{a}Z\cdot\frac{ddX''}{dx^2} = U''$

& ainſi de ſuite, on aura ces équations

1) $\frac{2}{a}\sec.\omega\cdot\frac{ddX}{dx^2} = \frac{d^3X}{dx^3}$

2) $U = -\frac{2}{a}\sec.\omega\frac{ddX'}{dx^2} + \frac{d^3X'}{dx^3}$

3) $U' = -\frac{2}{a}\sec.\omega\frac{ddX''}{dx^2} + \frac{d^3X''}{dx^3}$

4) $U'' = -\frac{2}{a}\sec.\omega\frac{ddX'''}{dx^2} + \frac{d^3X'''}{dx^3}$, &c.

§. 7. Pour intégrer ces équations, poſons

$\frac{dX}{dx} = P : \frac{dP}{dx} = Q$

nous aurons par la premiere

$\frac{2}{a}\sec.\omega\cdot Q = \frac{dQ}{dx}$

donc $Ce^{\frac{2x\sec.\omega}{a}} = Q = \frac{ddX}{dx^2}$

mais $\frac{ddX}{dx^3} = -2g\sec.\omega^2$, ſi $x = 0$ (§. 3)

donc $C = -2g\sec.\omega^2$

& $\frac{ddX}{dx^2} = -2g\sec.\omega^2\cdot e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}}$

enfin $\frac{dX}{dx} = -2g\sec.\omega^2\int e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}}dx + \text{conſt.}$

c'eſt-à-dire $\frac{dX}{dx} = -ag\sec.\omega\, e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}} + \text{conſt.}$

mais $\frac{dX}{dx} = 0$, ſi $x = 0$; donc conſt. $= ag\sec.\omega$;

donc $\frac{dX}{dx} = -ag\sec.\omega\left(e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}} - 1\right)$

$X = \text{conſt.} - \frac{1}{2}a^2g\left(e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}} - \frac{2x\sec.\omega}{a}\right)$

ſi $x = 0$, nous avons $X = 0$; donc ...

conſt. $= +\frac{1}{2}a^2g$.

donc enfin $X = -\frac{1}{2}a^2g\left(e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}} - \frac{2x\sec.\omega}{a} - 1\right)$.

§. 8. Pour la ſeconde équation, multiplions-la par $e^{\lambda x}$, on aura

$e^{\lambda x}Udx = e^{\lambda x}\left(-\frac{2\sec.\omega}{a}\cdot\frac{ddX'}{dx^2} + \frac{d^3X'}{dx^3}\right)$

d'où l'on tire par la méthode connue,

$\lambda = -\frac{2\sec.\omega}{a}$,

& l'intégrale $A + \int e^{\frac{-2x\sec.\omega}{a}}Udx = e^{\frac{-2x\sec.\omega}{a}}\frac{ddX'}{dx^2}$

où bien $\frac{ddX'}{dd^2} = e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}}\left(A + \int e^{\frac{-2x\sec.\omega}{a}}Udx\right)$

$\frac{dX'}{dx} = B + \int e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}}\left(A + \int e^{\frac{-2x\sec.\omega}{a}}Udx\right)$

& enfin $X' = C + Bx$

$+s\left(dx\int\left(e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}}dx\left(A + \int e^{\frac{-2x\sec.\omega}{a}}Udx\right)\right)\right)$

ou bien $\frac{dX'}{dx} = B + \frac{A}{2}\cdot a\cos.\omega\, e^{\frac{2x\sec.\omega}{a}}$

$+\frac{1}{2}a\cos.\omega\, e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U\,dx$
$-\frac{1}{2}a\cos.\omega\, s\, U\,dx$; ou bien,

$\frac{dX'}{dx} = B + \frac{1}{2}a\cos.\omega\, e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} \left(A + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U\,dx\right)$
$-\frac{1}{2}a\cos.\omega \int U\,dx.$

$X = C + Bx + \frac{a^2}{4}\cos.\omega^2 A\, e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} + \frac{1}{2}a\cos.\omega,$
$\cos.\omega \int \left(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} dx \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U\,dx\right)$
$-\frac{1}{2}a\cos.\omega \int dx \int U\,dx$; c'eſt-dire,

$X' = C + Bx + \frac{1}{4}a^2\cos.\omega^2 \left(A\, e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} + e^{\frac{2x\,\text{sec.}}{a}} \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U\,dx - \int U\,dx\right) - \frac{1}{2}a\cos.$
$\omega \int dx \int U\,dx.$

§. 9. Il en eſt de même des autres, & nous avons

$\frac{ddX''}{dx^2} = e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} \left(A' + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U'\,dx\right)$

$\frac{dddX'''}{dx^3} = e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} \left(A'' + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U''\,dx\right)$

&c.

$\frac{dX''}{dx} = B' + \int \left(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} dx \left(A + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U'\,dx\right)\right)$

$\frac{dX'''}{dx} = B'' + \int \left(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} dx \left(A + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U''\,dx\right)\right)$

&c.

$X'' = C' + B'x + \int \left(dx \int \left(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} dx \left(A + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U'\,dx\right)\right)\right)$

$X''' = C'' + B''x + \int \left(dx \int \left(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} dx \left(A + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} U''\,dx\right)\right)\right)$ &c. &c.

§ 10. Toute la difficulté ſe réduit donc à développer ces intégrales; & les ayant trouvées, on aura une ſuite qui exprimera l'ordonnée y par l'abciſſe x. Je n'entre pas à préſent dans ce calcul; il me ſuffit d'avoir levé une grande partie des difficultés qui ſe préſentent dans la ſolution de ce problême.

INSTRUMENS *d'Aſtronomie. De leur diviſion.* (*Aſtron.*) C'eſt une des grandes difficultés de l'aſtronomie, que de pouvoir diſtinguer ſur un quart de cercle, non-ſeulement les dégrés & les minutes, mais encore les ſecondes. On a imaginé, pour ces ſubdiviſions, deux ſortes de méthodes que nous allons expliquer; ſavoir, les tranſverſales & le vernier.

La diviſion par tranſverſales droites eſt fort ancienne; elle tire ſon origine de l'échelle géométrique dont on ignore l'auteur. Tycho-Brahé nous apprend qu'avant lui, on s'en ſervoit pour diviſer les fleches, arbalêtes ou bâtons de Jacob. Thomas Digges, *Alæſen, ſcalæ mathem. 1573*, l'attribue à un nommé *Canizler*. Tycho, qui en parla pour la premiere fois dans ſon *Traité ſur la comete de 1577*, dit qu'il la tenoit d'un habile profeſſeur de Leipſick, nommé *Homelius*, qui l'employoit dans ſon échelle géométrique. Tycho s'en ſervit dans preſque tous ſes *inſtrumens*; mais en 1572, il ne l'avoit pas encore employée.

Quant aux tranſverſales circulaires, Hevelius attribuoit cette invention à Benoît Hedræus, auteur ſuédois, qui la donna en 1643, dans un livre intitulé: *Nova & accurata Aſtrolabii geometrici ſtructura*, imprimé à Leyde; mais Morin, dans ſon livre intitulé: *Longitudinum cœleſtium atque terreſtrium ſcientia*, imprimé dès 1634, l'avoit attribuée à Jean Ferrier, artiſte induſtrieux. On ne ſait pas ſi c'eſt le même dont parle Clavius dans la préface d'un petit *Traité* qui eſt à la fin des huit livres de la *Gnomonique*. Celui-ci étoit Eſpagnol, & avoit imaginé une méthode nouvelle & très-ingénieuſe pour tracer les cadrans ſolaires.

Quoi qu'il en ſoit, la méthode des tranſverſales s'emploie encore dans quelques muraux & dans les quarts de cercle mobiles, lorſqu'on n'a ni alidade ni micrometre. Soit $ALDE$ (*planche d'Aſtr. fig. 11. Suppl.*) une portion du limbe d'un quart de cercle; AL, une portion du rayon, ou l'alidade qui porte la lunette du mural; LB, un arc de 5 minutes, qu'il s'agit de diviſer de 10 en 10 ſecondes, c'eſt-à-dire, en 30 parties; on voit aſſez qu'en diviſant la diagonale ou tranſverſale AB en 30 parties, à commencer du point A, l'alidade AL tombera ſur la premiere diviſion, lorſque le point L aura parcouru la 30^e partie de l'arc LB ou 10″, & ainſi des autres portions.

Ce que nous diſons de l'alidade AL, ſe doit dire du fil à-plomb dans un quart de cercle mobile: ce fil tombe d'abord ſur 4° 0′, c'eſt-à-dire, ſur les points A & L, en ſuppoſant le quart de cercle dirigé à 4° de hauteur; il coupera la tranſverſale AB ſur le milieu H de ſa hauteur, quand le fil à-plomb AL ſera ſur le milieu de l'arc LB ou AC. C'eſt ainſi qu'on ſubſtitue des diviſions d'une ligne AB qui a 2 pouces de long, à celle d'une petite ligne LB, qui, à cauſe de ſon extrême petiteſſe, ne pourroit ſe diviſer facilement.

La hauteur AB devant être diviſée en parties égales auſſi-bien que tous les rayons, tels que ED, &c. on ſe ſert dans les quarts de cercles mobiles de pluſieurs cercles concentriques & paralleles à CE & à BD; mais dans un mural, il eſt bien plus commode de ne diviſer que la ſeule alidade AL, comme on le voit dans la *fig. 11*; elle peut être diviſée ſur ſa hauteur en 30 parties; ce qui eſt très-facile, en lui donnant 15 à 20 lignes de hauteur, ainſi qu'au limbe du quart de cercle. Les tranſverſales AB de l'*inſtrument* étant tirées de 5 en 5′, l'alidade AL, en parcourant l'eſpace BL de 5 minutes, rencontrera la tranſverſale BA ſucceſſivement dans les points 1, 2, 3, 4; lorſqu'elle ſera au point 1, elle aura fait une minute ou un cinquieme de l'eſpace qu'il y a de L en B, & ainſi des autres minutes. On voit même que chaque intervalle d'une minute étant diviſée en 6 parties égales ſur l'alidade, on pourra appercevoir ſi l'alidade AL, au lieu de rencontrer la tranſverſale AB au point 1, ne la rencontre qu'à un ſixieme de l'intervalle qu'il y a depuis A juſqu'en 1, & ſi elle eſt à $\frac{1}{10}$ de l'intervalle qu'il y a de A en C.

Les tranſverſales AB à la rigueur, ne doivent pas être diviſées en parties égales, parce que AC eſt plus petit que BL, étant une partie d'un cercle de moindre rayon. Cette inégalité eſt inſenſible dans la pratique; car ſi le point H de la ligne AB, eſt celui qui répond à la moitié de LB, la partie AH doit être plus petite que HB d'une quantité égale, ſeulement à la moitié de AB multipliée par $\frac{LB-AC}{LB+AC}$; ce qui ſeroit aiſé à démontrer.

La diviſion, qui eſt aujourd'hui la plus employée, eſt appellée dans pluſieurs auteurs, *diviſion de Nonnius*, quoique Nonnius n'en ſoit pas tout-à-fait l'auteur; mais il en avoit imaginé une autre qui eut beaucoup de célébrité, & qui pouvoit conduire à celle que nous avons aujourd'hui. *Voyez* ſon traité *de Crepuſculis*, imprimé en 1542. Le véritable auteur

auteur de la nôtre, dans ſon état actuel, fut Pierre Vernier, châtelain de Dornans en Franche-Comté, qui la publia dans un petit ouvrage imprimé à Bruxelles en 1631, intitulé : *la Conſtruction, l'uſage & les propriétés du cadran nouveau.* Voyez une *diſſertation* du P. Pézenas, qui renferme beaucoup de choſes curieuſes ſur les *inſtrumens* de mathématiques, *Mémoires rédigés à l'obſervatoire de Marſeille*, année 1755 ; ſeconde partie, pag. 8 & ſuivantes, & les *notes* de Benjamin Robens, ſur l'*Optique de Smith.* Je crois donc qu'il eſt juſte de rétablir le véritable auteur dans ſes droits, & d'appeller *vernier* au lieu de *nonnius*, la piece qui forma la diviſion dont il s'agit.

Le vernier eſt une piece de cuivre *CDAB*, *fig. 12.* (C'eſt la petite portion *KL* de la *fig. 1. planche X*, ou la partie *EF* de la *fig. 16. planche XIII d'Aſtron. de l'Encycl.* repréſentée ſéparément). On voit que la longueur *CD* du vernier eſt diviſée en 20 parties égales ; mais elle eſt placée ſous une portion du limbe du quart de cercle qui contient 21 diviſions, c'eſt-à-dire, qu'on a pris la longueur de 21 diviſions du quart de cercle, & qu'on a diviſé cette longueur en 20 parties ſeulement. Ainſi la premiere diviſion de la piece de vernier, qui eſt marquée 15, en commençant au point *D*, eſt un peu en arriere ou à la gauche de la premiere diviſion du limbe, & cela de la 20^{e} partie d'une des diviſions de 5 minutes du limbe ; ce qui fait 15″. La ſeconde diviſion du vernier eſt à gauche de la ſeconde diviſion du limbe, & cela du double de la premiere différence, ou de 30″, & ainſi de ſuite, juſqu'à la 20^{e} & derniere diviſion à gauche de la piece du vernier, où les 20 différences étant accumulées, chacune de la 20^{e} partie d'une diviſion du limbe, cette diviſion ſe trouve exactement d'accord avec la 21^{e} ligne du limbe du quart de cercle.

Il faudra donc pouſſer l'alidade d'une 20^{e} partie de diviſion ou de 15″ à droite, pour faire concourir la ſeconde diviſion du vernier avec une des diviſions du limbe, de même en la pouſſant de deux 20es ou de 30″, il faudra regarder la ſeconde diviſion de l'alidade, & ce ſera celle qui concourra avec une diviſion du limbe. Ainſi l'on jugera que le commencement *D* du vernier, qui eſt toujours l'index ou la ligne de foi, a avancé de 2 diviſions ou de 30″ à droite, quand on verra que c'eſt la ſeconde diviſion marquée 30 ſur le vernier qui correſpond exactement à une des lignes du quart de cercle.

Par le moyen d'un vernier fait avec ſoin, l'on diſtinguera aiſément un 100^{e} de ligne ; & ſur le limbe du quart de cercle diviſé de 5 en 5′, l'on voit aiſément 15″ ; l'on eſtime enſuite juſqu'à 2 ou 3″ à la vue. Cette méthode eſt aujourd'hui généralement adoptée, comme la plus parfaite de toutes, & on l'emploie en Angleterre, même pour les quarts de cercles mobiles, à la place du micrometre dont on ſe ſert en France. On trouvera de plus grands détails hiſtoriques ſur cette matiere, dans les *Mémoires rédigés à l'obſervatoire de Marſeille*, par le P. Pézenas. Quant à la méthode pratique pour bien diviſer les *inſtrumens*, il faut conſulter l'ouvrage de M. le duc de Chaulnes, publié parmi les arts de l'académie de Paris, & le *Mémoire* de M. Bird, publié en anglois par ordre du bureau des longitudes, qui a acheté le ſecret de ſa méthode. (*M. DE LA LANDE.*)

§ INSTRUMENS DE MUSIQUE, (*Muſiq.*) Aucune partie de la Muſique n'eſt plus difficile à compléter que celle des *inſtrumens* ; auſſi je ne me flatte pas, à beaucoup près, de l'avoir fait : j'ai ſimplement tâché de ramaſſer au moins le nom de beaucoup d'*inſtrumens*.

On peut diviſer les *inſtrumens* en anciens, modernes & étrangers.

Parmi les *inſtrumens* anciens, ſe trouvent ceux des Hébreux, des Grecs, des Egyptiens & des Romains.

Quant aux *inſtrumens* des Hébreux, ils étoient à cordes, à vent & de percuſſion ; & on trouve une deſcription de chaque *inſtrument* dans un ouvrage du rabbin Abraham Arie de Mutina, médecin de profeſſion. Cet ouvrage, intitulé : *Scillte Haggiborim* (le bouclier des vaillans), contient la deſcription de tout ce qui ſe trouvoit dans le temple de Jéruſalem, & par conſéquent, des *inſtrumens* de muſique des Juifs. Kircher, qui attribue le *Scillte* au rabbin Abraham Hannax, s'eſt ſervi des deſcriptions qui s'y trouvent : il donne auſſi les figures de ces *inſtrumens*, telles qu'on les trouve dans la *planche I de Luth.* du *Suppl.* Quelques-unes de ces figures ſont ſimplement faites d'après les deſcriptions, & les autres ont été tirées d'un ancien manuſcrit du Vatican. La plupart de ces *inſtrumens* peut très-bien avoir exiſté réellement, à quelques corrections près, qu'on trouvera à chaque article. Tous les articles ſans citation ſont tirés de Kircher. J'ai eu ſoin d'indiquer aux autres les ſources où j'ai puiſé.

Je n'ai preſque fait aucun uſage des *inſtrumens* des Hébreux de dom Calmet, parce que la plus grande partie me paroiſſent ſuſpects, & ſur-tout, ceux qu'il fait ſemblables aux nôtres. J'ai ſouvent préféré Kircher à ce dernier, parce que, ſans faire tort à dom Calmet, je crois Kircher bien auſſi ſavant, & qu'il étoit ſans comparaiſon meilleur muſicien.

J'ai omis abſolument tous les mots hébreux qui ſignifient quelque choſe de relatif à la Muſique, mais qui ne ſont pas des noms d'*inſtrumens* : j'ai, par conſéquent, omis beaucoup de mots qui, ſelon quelques auteurs, indiquent des *inſtrumens* ; mais je ne l'ai fait que lorſque le plus grand nombre & les plus ſavans étoient d'un avis contraire. Dom Calmet m'a été d'un grand ſecours dans cette diſcuſſion.

Quant aux *inſtrumens* grecs, égyptiens & romains, je les ai tirés de différens auteurs que j'ai preſque toujours cités. Les figures ont été copiées, autant qu'il m'a été poſſible, d'après de bonnes eſtampes, & j'ai choiſi, par préférence, les auteurs qui m'ont paru avoir été eux-mêmes en Italie, & fait deſſiner ſur les originaux mêmes.

Les *inſtrumens* étrangers, c'eſt-à-dire, ceux des Negres, des Chinois, *&c.* ſont tirés la plupart de l'*Hiſtoire générale des Voyages.*

Si les anciens, les Grecs ſur-tout, ont eu réellement tous les *inſtrumens* dont on trouve les noms dans les auteurs, il faut que j'avoue ingénument que je ne comprends pas en quoi pouvoit conſiſter la différence de tous ces *inſtrumens*, quant au principe du ſon. Je crois que pluſieurs de ces noms ſignifioient le même *inſtrument*, & n'étoient que des épithetes données par les écrivains & par les poëtes, & tirées de l'uſage qu'on faiſoit de cet *inſtrument* ; du pays d'où il étoit venu ; de la matiere dont il étoit conſtruit, *&c.* on peut voir des preuves de ce que j'avance, à l'article FLUTE, (*Muſiq. des anc.*) *Suppl.*

Si je n'ai pas fait les mêmes recherches ſur les *inſtrumens* à corde des anciens, que ſur leurs *inſtrumens* à vent, & ſur-tout les flûtes, c'eſt que la facture de ces derniers m'eſt bien mieux connue, & que d'ailleurs il n'y avoit pas, à beaucoup près, la même incertitude ſur les premiers. Je me contenterai ſeulement de remarquer que tous les *inſtrumens* à corde des anciens ſe pinçoient avec les doigts ou avec un *plectrum*, & que l'archet leur étoit inconnu. Aucun de leurs auteurs n'en parle, & l'on n'en trouve point ſur les bas-reliefs authentiques. Montfaucon eſt le ſeul où j'aie trouvé Orphée jouant d'un véritable violon avec un archet. Sous

le deſſin ſe trouve le nom de *Maffei*, parce qu'il a été tiré de ce cabinet. Je crois cette figure mal copiée ; ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'elle paroît deſſinée d'après un cachet ou gravure en pierre, & que la petiteſſe des figures, jointe au préjugé, a fort bien pu tromper le deſſinateur. (*F. D. C.*)

INSTRUMENTAL, adj. (*Muſiq.*) qui appartient au jeu des inſtrumens. Tour de chant *inſtrumental*, muſique *inſtrumentale*. (*S*)

INSTRUMENTALE, (*Muſique. Beaux-Arts.*) C'eſt une muſique dont le chant conſiſte en tons inarticulés, & qui ne ſe ſert d'aucuns mots pour faire entendre ce qu'elle veut exprimer : par où elle eſt en oppoſition avec la muſique vocale, dans laquelle on emploie les mots. En général la muſique a pour baſe la force qui réſide déja dans les ſons inarticulés; au moyen deſquels on peut exprimer differentes paſſions ; car, ſi l'on ne pouvoit ſans le ſecours des mots parler le langage du ſentiment, la muſique ſeroit une choſe impoſſible. On peut inférer que la muſique *inſtrumentale* eſt ce qu'il y a de capital dans ce bel art. Auſſi peut-on fort bien ſe paſſer de la muſique vocale dans les danſes, dans les fêtes ſolemnelles, dans les marches guerrieres ; parce que les inſtrumens ſuffiſent d'une maniere complette à exciter & à entretenir les ſentimens qui conviennent à de ſemblables conjonctures. Mais, quand il s'agit de peindre les objets même du ſentiment, & de les rendre reconnoiſſables, alors la muſique eſt obligée d'emprunter le ſecours du langage. Nous pouvons être fort touchés, lorſque nous entendons, dans une langue qui nous eſt inconnue, les accens de la triſteſſe, de la douleur, de la déſolation ; mais, quand celui qui pouſſe cet accent, s'explique en même tems d'une maniere intelligible, quand il nous inſtruit des cauſes & des principales circonſtances de ſon infortune, notre émotion devient beaucoup plus forte. Sans tons ni ſon, ſans meſure & ſans cadence, nous ne ſaurions lire les complaintes de la tendre Sapho qu'avec compaſſion ; mais, lorſque des ſoupirs réitérés, des ſanglots profonds, ou bien des tons harmonieuſement modulés, ſe joignent aux expreſſions de la paſſion; quand une ſuite de mouvemens cadencés & impétueux frappent notre oreille & ébranlent les nerfs de notre corps, le ſentiment prend des accroiſſemens proportionnels à la force de ces impreſſions.

Ceci nous conduit à décider avec une pleine certitude, que la muſique ne parvient à produire tous les effets dont elle eſt ſuſceptible, que quand elle eſt aſſociée à la poéſie, & par la réunion des deux muſiques, l'*inſtrumentale* & la vocale. Ici l'on peut en appeller au ſentiment de tous les hommes ; le *duo* le plus touchant, joué ſur des inſtrumens, ou chanté par des voix dont nous ne comprenons pas les paroles, perd réellement la plus grande partie de ſa force. Mais, dans le cas où l'ame n'a beſoin d'être remuée que par le ſentiment, ſans la préſence d'aucun objet déterminé, la muſique *inſtrumentale* eſt ſuffiſante. C'eſt pour cela que, dans les danſes & les ſolemnités, la muſique vocale n'eſt pas néceſſaire, parce que les inſtrumens ont autant de force qu'il en faut pour exciter les ſentimens requis.

En conſéquence de cela, on a effectivement borné l'uſage de la muſique *inſtrumentale* aux tems & aux conjonctures que nous avons indiqués. C'eſt-là où elle eſt appellée à déployer toute la force de ſon art. Elle peut auſſi rendre des ſervices dans les ſpectacles dramatiques, en mettant d'avance le ſpectateur, par des ouvertures & des ſymphonies, dans une ſituation qui réponde à la paſſion dominante dans la piece. Enfin, elle eſt utile comme ſimple paſſe-tems, ou amuſement, qui procure une des plus douces récréations, ou même à titre d'exercice, au moyen duquel les compoſiteurs & les joueurs, en donnant des concerts, des trio, des ſolo, des ſonates, ſe diſpoſent à l'exécution de choſes plus importantes.

Quelques-unes de ces pieces ont leurs caracteres déterminés, comme les ballets, les danſes & les marches ; & le compoſiteur a dans ces caracteres, un principe de direction dont il ne doit pas s'écarter; car plus il ſe tient exactement au caractere de chaque eſpece, plus la réuſſite de ſon ouvrage eſt aſſurée. Les ouvertures & les ſymphonies qu'on joue au commencement du ſpectacle, offrent outre cela une ſource d'invention, entant qu'elles doivent exprimer le principal caractere du ſpectacle qu'elles précedent. Mais, pour ce qui regarde les concerto, les trio, les ſolo, les ſonates, & d'autres morceaux ſemblables, qui n'ont aucun art fixe, leur compoſition eſt preſqu'entiérement abandonnée au caprice de l'inventeur. On peut comprendre comment un homme de génie peut parvenir à des inventions, lorſqu'il a un point de vue auquel il les rapporte ; mais, lorſqu'il ne ſauroit dire proprement ce qu'il veut faire, ou ce que doit être l'ouvrage à la compoſition duquel il ſe met, il travaille alors à l'aventure, & il n'y a qu'heur ou malheur dans le ſuccès. De-là vient que la plupart des pieces de cette eſpece ne ſont autre choſe qu'un murmure harmonieux, qui frappe l'oreille avec plus ou moins de vivacité ou de douceur. On peut rappeller ici le mot de M. de Fontenelle : *ſonate, que me veux-tu ?* Pour éviter ces inconvéniens, le compoſiteur feroit bien d'avoir toujours dans l'imagination l'idée de quelque perſonne, de quelque ſituation, de quelque paſſion, & de s'attacher tellement à cette idée, qu'à la fin il lui ſemble entendre la perſonne qui ſe trouve dans cette ſituation parlant elle-même. Cela le mettra en état d'être pathétique, enflammé ou attendri ; & il trouvera encore du ſecours à cet égard, en cherchant dans les grands poëtes des morceaux de ce genre, & en les déclamant pour ſe mettre à la compoſition dans l'état de chaleur où cette déclamation l'aura conduit. Sans ces précautions, il doit être bien perſuadé que toute compoſition qui n'eſt propre à exprimer aucune paſſion, qui ne fait point entendre d'une maniere intelligible le langage du ſentiment, ne ſera jamais qu'un vain bruit.

Outre le ſoin d'approprier à chaque morceau de compoſition un caractere déterminé, & de lui donner une expreſſion convenable, il y a encore divers objets particuliers à conſidérer. Il eſt, par exemple, néceſſaire que le compoſiteur connoiſſe par lui-même & bien exactement les inſtrumens pour leſquels il compoſe, & ce que l'on peut ſe promettre d'exécuter par leur moyen ; car, ſans cela, il peut lui arriver de compoſer des pieces qui ne s'accorderont pas avec l'étendue de l'inſtrument, ou avec la maniere dont on en joue. Il faut toujours réfléchir non-ſeulement ſur la poſſibilité de jouer une piece ſur l'inſtrument pour lequel on la compoſe, mais encore ſur la facilité, & ſur ſon véritable rapport à la nature de cet inſtrument. L'attention doit redoubler quand deux voix doivent être jouées par des inſtrumens de la même eſpece, comme par la premiere & la ſeconde de viole : car, comme il arrive ſouvent, qu'à l'oreille il ſe fait un échange de voix, de ſorte qu'on attribue à la premiere viole ce que la ſeconde joue, & réciproquement ; il peut aiſément réſulter qu'on entende de fauſſes quintes, ou de fauſſes octaves, là où le compoſiteur n'en avoit point mis.

Il eſt auſſi fort important de ne pas aſſocier immédiatement deux inſtrumens qui different beaucoup en hauteur, ſans y inſérer les voix moyennes

requiſes ; car, ſans cela, les voix s'écarteront plus l'une de l'autre qu'il ne convient à la nature de la bonne harmonie. Enfin, ici, comme dans tous les autres objets du goût, il faut avoir égard à l'agrément qui réſulte de la combinaiſon de pluſieurs inſtrumens, afin que les tons ſe ſoutiennent réciproquement, ſans former pourtant de contrariété.

De tous les inſtrumens qui peuvent rendre des tons expreſſifs en fait de paſſion, le goſier humain eſt inconteſtablement le principal : d'où l'on peut déduire cette maxime fondamentale, que les inſtrumens l'emportent les uns ſur les autres, ſuivant qu'ils ſont propres à accompagner & à imiter le chant de la voix humaine dans toutes les modifications de ſes tons. C'eſt ce qui fait que le hautbois tient un des premiers rangs. (+)

INSUBRIENS, *Inſubres*, (*Géogr. anc.*) peuple dépendant des Eduens, qui formoient un canton. Tite-Live, *liv. V*, les nomme parmi les Gaulois qui firent une irruption en Italie ; ils y fonderent même la ville de Milan, à laquelle ils donnererent le nom de la capitale de leur pays, *condidére urbem, Mediolanum appellarunt, omen ſequentes loci.* Pline attribue de même aux *Inſubriens* la fondation de Milan, comme aux Boiens celle nommée depuis, *Laus Pompeia* (*Lodi Vecchio.*).

Mais les géographes ne s'accordent pas ſur la poſition du *Mediolanum* des *Inſubriens ;* les uns le placent en Breſſe ou en Brie, M. d'Anville dans le Forez ; mais M. Bonami ſemble avoir mieux rencontré, en plaçant ce lieu à Mâlain en Bourgogne, entre Aleze & Dijon. *Mem. Acad. Belles-Lettres tome XXVIII.*

En effet, les chartres du x & xi ſiecle donnent à Mâlain le nom de *Mediolanum*, peu altéré en celui de *Molanum* au xiii ſiecle, d'où poſtérieurement on a dit *Maelin*, *Maaulin*, enfin Mâlain.

Je me ſuis tranſporté en ce village, où j'y ai vu des mines, du marbre, des figures, des canaux, & une belle inſcription romaine que j'ai découverte ſur un tombeau, qui ſert de piédeſtal à la croix du cimetiere. On m'a montré des médailles du haut-empire, en bronze, des pavés à la moſaïque, des briques de 18 pouces de longueur ſur deux de large, & des reſtes de murs ſemblables à ceux d'Autun. Le village réduit à 80 feux, ne fait pas la huitieme partie du terrein qu'occupoit autrefois dans la plaine cette ville ancienne ; on y comptoit encore ſous Charles IX, 300 feux, & plus de 150 ſous Henri IV. Tout cela me paroît confirmer la conjecture de M. Bonami ; & la tradition eſt conſtante que ce lieu étoit l'emplacement d'une grande ville : c'eſt ce qui ſera démontré plus amplement dans la deſcription de Bourgogne que prépare une ſociété de gens de lettres de Dijon, dans l'article du bailliage d'Arnai, dont dépend Mâlain. Le *Dict. raiſ.* &c. ni la Martiniere, ne diſent rien de nos *Inſubriens* Gaulois. (*C.*)

§ INTÉGRAL (CALCUL), *Math. tranſ.* J'ai tâché de raſſembler ici, & dans les articles auxquels je renverrai dans le courant de celui-ci, ce que les géometres ont fait juſqu'à préſent de plus général & de plus important ſur cette partie de l'analyſe. J'ai indiqué avec ſoin les ſources où l'on trouvera le développement de ce que je ne fais qu'indiquer. J'ai cherché à être à la fois clair pour les commençans, & intéreſſant pour les géometres conſommés. Enfin, j'ai voulu traiter cette matiere de maniere que ſi tous les livres qui en parlent étoient un jour perdus, & qu'il ne reſtât que l'*Encyclopédie*, des hommes de génie puſſent en peu de tems réparer cette perte, & remettre la ſcience au point où elle eſt maintenant.

Hiſtoire abrégée du calcul intégral. Newton & Leibnitz en ſont les inventeurs : mais depuis Archimede juſqu'à eux, on s'étoit occupé de problêmes particuliers que nous réſolvons par ce calcul, & qu'on réſolvoit alors par des équivalens. Archimede avoit découvert le rapport de la ſphere au cylindre, quarré la parabole, trouvé le centre de gravité des eſpaces paraboliques & circulaires, & donné des valeurs approchées du rapport du diametre à la circonférence du cercle. Cette partie de l'analyſe ne fit aucun progrès dans dix-huit ſiecles entre Archimede & Deſcartes. Mais ce reſtaurateur des ſciences, ſes diſciples & ſes contemporains quarrerent ou rectifierent quelques autres courbes, déterminerent des ſurfaces de ſolides, & des centres de gravité, ſoit d'une maniere rigoureuſe, ſoit par approximation ; les méthodes de Wallis & de Paſcal ſont très-générales : ils touchoient à l'invention du *calcul integral*, comme Barrou touchoit à celle du calcul différentiel. La regle fondamentale pour les puiſſances ſimples, la maniere d'intégrer par parties pour les quantités compoſées, ſe trouvent dans ces deux géometres. La méthode de Paſcal eſt le paſſage de l'analyſe des anciens aux nouveaux calculs ; & celle de Wallis, le paſſage de l'analyſe de Deſcartes au *calcul intégral :* auſſi l'ouvrage de Paſcal devenu inutile depuis qu'on connoît des méthodes plus ſimples, ſera-t-il toujours précieux comme un monument ſingulier de la force de l'eſprit humain, & comme liant enſemble Archimede & Newton. Newton n'employa le calcul *intégral*, proprement dit, que dans ſon ouvrage ſur la quadrature des courbes. (*Voy.* QUADRATURE dans ce *Supplément.*) Et dans ſes *Principes* il préféra ſouvent la méthode des anciens à celle qu'il avoit lui-même inventée. Mais Jean Bernoulli employa toujours le calcul *intégral :* il ajouta aux découvertes de Newton des méthodes particulieres pour des cas très-étendus (*Voyez* HOMOGENE, LINEAIRE, QUADRATURE, SÉPARATION, SUBSTITUTION dans ce *Supplément.*), & des principes généraux ſur la nature des fonctions différentielles. Alors il ne fut plus queſtion dans le continent de l'analyſe des anciens. MM. Euler & d'Alembert ont été les diſciples de Jean Bernoulli, & ſurtout les héritiers de ſon génie. Ils ont donné des méthodes plus générales pour des cas plus difficiles, & perfectionné beaucoup la théorie du calcul. M. Fontaine s'eſt preſque uniquement occupé de cet objet : il a partagé, avec M. Euler, la premiere découverte des équations de condition (*Voy.* l'art. *équations poſſibles* au mot POSSIBLE, dans ce *Suppl.*) ; éclairci & développé la vraie théorie des conſtantes arbitraires, & connu le premier le nombre d'équations *intégrales* de chaque ordre que peut avoir une même équation des ordres ſupérieurs. *Voyez* ci-deſſous *Théorie du calcul intégral.* On trouvera aux *articles* HOMOGENE, LINEAIRE, QUADRATURE, RICATI, SÉPARATION, SUBSTITUTION, dans ce *Supplément*, une autre expoſition des principales méthodes particulieres connues juſqu'ici : j'ai donné à l'*article* POSSIBLE les moyens de reconnoître ſi une équation d'un ordre quelconque eſt poſſible ou non. Il ne me reſte plus qu'à expoſer une méthode générale pour intégrer une équation quelconque, c'eſt-à-dire, pour trouver ſon *intégrale* en termes finis toutes les fois que cette *intégrale* exiſte. Je ne parlerai que d'une équation à deux variables, & j'appellerai *fonction de l'ordre n*, *équation de l'ordre n*, une fonction ou une équation qui contiendront $d^n y$, $d^n x$: ce dégré d'une équation eſt celui où montent dans cette équation les plus hautes différences.

Soit donc une équation différentielle entre x, y, dx, dy . . . . $d^n x$, $d^n y$, & qu'on ſache qu'il y a une équation finie, qui a lieu en même tems que la propoſée ; il s'agit de trouver cette équation finie.

1°. J'appelle Z la fonction finie, qui étant égalée à zero, eſt l'*integrale* cherchée. Il eſt clair que la

proposée est produite par la comparaison des équations $Z=0$, $dZ=0$, $d^2Z=0$.... $d^nZ=0$. Ces équations sont au nombre de $n+1$; & comme chacune d'elles contient de nouvelles différences, on ne peut éliminer par ce moyen que n constantes, qui par conséquent ne se trouvent plus dans la proposée, & sont arbitraires dans l'*intégrale*.

2°. Soit C la premiere de ces arbitraires, qu'on puisse faire évanouir, en sorte qu'on ait n équations sans C: on voit que si on ajoute à C la somme d'un nombre indéfini de fonctions logarithmiques, ou qu'on multiplie la même quantité C par le produit d'un nombre indéfini d'exponentielles, telles que la différentielle des exposans soit algébrique, les logarithmes, ou les exponentielles disparoîtront en même tems que C; & il ne restera plus dans les équations que la différence, soit des exposans, soit des fonctions logarithmiques; soit C' la seconde constante qu'on puisse faire disparoître pour avoir $n-1$ équations, on trouvera, 1°. que C' peut se trouver dans les différences des fonctions disparues avec C; 2°. qu'il peut être multiplié comme C par un produit d'exponentielles, ou ajouté à une somme de logarithmes, sans qu'il reste autre chose de ces fonctions après l'élimination que la différentielle des logarithmes ou des exposans.

3°. La proposée peut toujours être mise sous la forme $AZ+BdZ+Cd^2Z \ldots + Qd^nZ=0$. $A, B, C, \ldots Q$, ne devenant point infinis lorsqu'on y fait $Z=0$, on peut donc supposer que la proposée est de la forme $P.dA'Z+B'dZ \ldots + Q'd^{n-1}Z=0$. En effet, comparant terme à terme cette forme avec la précédente, on a autant de coëfficiens indéterminés que d'équations.

4°. Parmi les équations sans C du n^o. 2, il y en a une du premier ordre, une du second ..... une du n^e: & parmi les équations sans C & C', il y en a une du second ordre, une du troisieme, une du n^e, & ainsi de suite. Puisqu'on a une valeur de C' en la substituant dans celle de C, on aura une valeur de C sans C'; de même substituant la valeur de C'' dans celles de C & de C', on aura une valeur de C sans C' ni C'', & de C' sans C'', & ainsi de suite; on aura donc des valeurs de chaque arbitraire $C, C', C'', \ldots$. telles que les autres arbitraires ne s'y trouvent point, non plus que les fonctions logarithmiques ou exponentielles qui peuvent leur avoir été ajoutées ou les avoir multipliées. Dans les équations qui donnent cette valeur de chacune des constantes arbitraires, on peut supposer qu'elle est multipliée par une fonction exponentielle, ou qu'elle est ajoutée à une fonction logarithmique, ces fonctions pourront être de l'ordre $n-1$. La différentielle de ces logarithmes ou des exposans, sera algébrique; en sorte que chacune de ces équations étant différentiée, pourra produire la proposée. La proposée aura donc un nombre n d'*intégrales* de l'ordre $n-1$, contenant chacune une logarithmique, & telles qu'éliminant les différences, on en déduise l'*intégrale* finie.

5°. Si la proposée est du premier dégré, & ne contient pas de radicaux, le facteur qui peut la rendre une différentielle exacte, peut être supposé ne point contenir de termes de la forme P^m, mP étant rationnel, & un nombre incommensurable. En effet, dans ce cas, la proposée ne contenant pas P^m, il faudroit que le coëfficient de P^m fût arbitraire. Or si ce coëfficient est arbitraire, repassant dans l'*intégrale* des logarithmes aux nombres, on verra qu'il y aura toujours une autre valeur du facteur, qui ne contiendra point P^m: il n'en est pas de même des radicaux commensurables, parce que quoique le coëfficient du $p^{\frac{1}{2}}$, qui pourroit rester dans la différentielle exacte, soit arbitraire, cependant comme P & ses puissances s'y peuvent trouver aussi, sans que leurs coëfficiens soient arbitraires, il ne s'ensuit pas que celui de $p^{\frac{1}{2}}$, le soit dans l'*intégrale*.

6°. Toute équation du premier dégré aura un facteur de l'ordre $n-1$, qui la rendra une différentielle exacte: le facteur sera algébrique, si l'équation proposée ne contient point de transcendantes; & si elle en contient, il ne pourra contenir que ces mêmes transcendantes, & sera une fonction algébrique des variables & des transcendantes. Puisque la proposée a n *intégrales* differentes de l'ordre $n-1$, il est aisé de voir que ce facteur algébrique a une infinité de valeurs, mais qu'on peut en trouver n qui donnent n différentielles exactes, dont on puisse tirer n *intégrales* différentes, & éliminer les différences qui y restent, afin d'avoir l'*intégrale* finie.

7°. D'après l'article 5, le facteur peut contenir un radical commensurable, quand même la proposée seroit du premier dégré; mais ce radical ne se trouvant pas dans la proposée, chacune des racines de l'équation qui donne ce radical doit donner une valeur du facteur: or, comme le facteur ne doit avoir que n valeurs réellement différentes, l'équation qui donnera le radical ne devra pas non plus en donner un plus grand nombre. Si $m <$ ou $= n$, & qu'on ait le facteur par une équation de ce dégré qui ait tous ses termes, on aura à la fois, en résolvant l'équation au facteur, m différentielles exactes dont chacune donnera une *intégrale* de la proposée. Si la proposée mise sous une forme linéaire, par rapport aux plus hautes différences, contient des radicaux, ce que je viens de dire a lieu également; mais ces radicaux entrent alors comme de nouvelles variables dans l'équation au facteur, n étant toujours l'ordre de l'équation; on voit qu'en général on pourra supposer l'équation algébrique au facteur du dégré pn; mais ne contenant que des puissances p du facteur; p peut être quelconque.

8°. L'*intégrale* finie, outre x, y peut encore contenir la variable z dont la différence est constante. Cela arrive lorsque faisant $dy=Adx$, $dA=Bdx$ $dB=Edx$, &c. la proposée ne devient pas Vdx, ou bien lorsque après avoir supposé dans la proposée dx constant, & completté l'équation qui en résulte en remettant au lieu de $\frac{ddy}{dx}$ $d\frac{dy}{dx}$, $d^2\frac{dy}{dx}$ au lieu de $\frac{dddy}{dx^2}$, &c. on retrouve une équation différente de la proposée. Dans ce cas, un des facteurs qui rend la proposée différentielle exacte d'une fonction de l'ordre immédiatement inférieur, la rend en même tems de la forme ddB, B étant une fonction d'un ordre inférieur de deux unités, & peut même dans quelques cas la rendre de la forme d^3B', B' étant une fonction de l'ordre $n-3$ & ainsi de suite; mais si V étant la proposée & A le facteur, $AV=ddB$, zAV est une différentielle exacte, & si $AV=d^3B$, z^2AV est encore une différentielle exacte. Si x avoit eu sa différence constante, alors on auroit A, xA, x^2A qui seroient également les facteurs de la proposée. Cela posé, si on fait dans la proposée dx constant & qu'on integre ensuite, on aura ce que devient l'*intégrale* de la proposée, lorsque $z=x$, & par conséquent pour avoir la vraie *intégrale*, il n'y aura qu'à mettre z au lieu de x dans toutes les fonctions $ax+b$, a & b étant arbitraires.

Ces principes posés, il n'y a point d'équation qu'on ne résolve en faisant les opérations suivantes.

Premiere opération. Quelque nombre de transcendantes & de radicaux que contienne la proposée, on la réduira à être une équation algébrique & du premier dégré, en la différentiant une fois de plus qu'elle ne contient de transcendantes. Il faut en effet une différentiation pour chaque transcendante, & une seule suffit pour tous les radicaux.

Cette premiere opération ne ſeroit néceſſaire que lorſque les plus hautes différences entreroient dans les tranſcendantes, autrement on pourroit intégrer en regardant les radicaux & les tranſcendantes comme de nouvelles variables ; mais j'ai cru devoir préférer ici la méthode la plus ſimple.

Deuxieme opération. La propoſée qui a ſubi la premiere étant de l'ordre n, on ſuppoſera qu'étant multipliée par un facteur A, elle devient une différentielle exacte ; on mettra dans les équations de condition à la place des différences entieres ou partielles de A leurs valeurs tirées de l'équation $a + bA^m + cA^{2m} + eA^{3m}$, &c. ou a, b, c, e, &c. ſont des fonctions rationnelles & entieres de x, y, dy, dx, ddy, ddx, &c. $d^{n-1}y$, $d^{n-1}x$, ou ſeulement de x, y, $\frac{dy}{dx}$, $\frac{d^2y}{dx^2}$, $\frac{d^{n-1}y}{dx^{n-1}}$. Si dx a été ſuppoſé conſtant, on ſuppoſera enſuite que l'équation hypothétique en A admette l'équation ou les équations qui naiſſent après la ſubſtitution précédente, & cela ſuffira pour déterminer les coefficiens dans a, b, c, e, &c. & le dégré où monte A. Si la propoſée eſt du premier ordre, comme elle ne doit avoir qu'une *intégrale*, l'équation en A ſera de la forme $a + pA^m = 0$; ſi elle eſt du ſecond, l'équation ſera $a + pA^m + qA^{2m} = 0$, & ainſi de ſuite, enſorte qu'elle ſera toujours pour chaque ordre d'un dégré déterminé, & pourra être ſuppoſée ou de ce dégré ou d'un dégré inférieur.

Troiſieme opération. La propoſée étant devenue une différentielle exacte d'une fonction de x, y, dx, dy, ... $d^{n-1}x$, $d^{n-1}y$, ou bien de x, y, $\frac{dy}{dx}$, ... $\frac{d^{n-1}y}{dx^{n-1}}$, & d'un radical de la forme convenable, on la mettra ſous la forme $\frac{dB}{dx}dx + \frac{dB}{dy}dy + \frac{dB}{ddx}ddx + \frac{dB}{ddy}ddy$, ... & on aura (par l'art. POSSIBLE,) les valeurs de $\frac{dB}{dx}$, $\frac{dB}{dy}$, &c. Si on avoit fait dx conſtant, on ne pourroit avoir par cet article que $\frac{dB}{dy}$, $\frac{dB}{d.\frac{dy}{dx}}$, &c. & pour avoir $\frac{dB}{dx}$, il faudroit retrancher de la propoſée la fonction connue $\frac{dB}{dy}dy + \frac{dB}{d.\frac{dy}{dx}}d.\frac{dy}{dx}$.... & diviſer le reſte par dx.

Quatrieme opération. On cherchera par la méthode d'autres différences exactes, juſqu'à ce qu'on en ait n qui donnent des *intégrales* différentes. Cela poſé, il faut remarquer 1°. que ſi on a une *intégrale* algébrique, toute fonction de cette *intégrale* étant multipliée par le premier facteur, devient elle-même un nouveau facteur qui rend la propoſée différentielle exacte ; mais les deux *intégrales* ne ſont pas différentes. Si donc on connoît deux facteurs qui rendent la propoſée une différentielle exacte, & qu'on veuille ſavoir ſi ces deux différentielles donnent deux *intégrales* différentes ſans s'être donné la peine d'intégrer en pure perte, après avoir fait l'opération troiſieme, on verra ſi les deux valeurs qu'on a de $\frac{dB}{dy}$, $\frac{dB}{d.dy}$, ou $\frac{dB}{d.\frac{dy}{dx}}$, &c. ſont proportionnelles aux deux facteurs ; lorſque cela arrive, on aura l'*intégrale* immédiatement, en égalant à une conſtante arbitraire un des facteurs diviſé par l'autre. 2°. Si on connoît deux facteurs qui donnent deux *intégrales* différentes, & qu'on veuille ſavoir ſi un troiſieme facteur en donne une différente, on pourra d'abord voir ſi en comparant la troiſieme différentielle complette avec chacune des deux autres, elle n'eſt pas dans le cas dont je viens de parler ; enſuite, après avoir fait la troiſieme opération, on verra ſi la premiere différentielle exacte, ajoutée à la ſeconde multipliée par la conſtante n, ne donne pas la troiſieme ; ſi elle la donne, il faut alors chercher un nouveau facteur ; ſinon, après avoir trouvé les deux *intégrales* qu'on ſait devoir être différentes, & en avoir tiré, ſi cela eſt poſſible, une *intégrale* algébrique, la troiſieme différentielle exacte donnera une nouvelle *intégrale*, ou ſera la différentielle exacte d'une des *intégrales*, plus une fonction de l'*intégrale* algébrique, ou d'une fonction des deux *intégrales*, ſi toutes deux ſont algébriques ; ce qu'on pourra connoître après avoir fait la troiſieme opération, ſans avoir intégré la troiſieme différentielle exacte.

En général, il faudra vérifier ſi la différentielle exacte dont l'*intégrale* doit être différente, n'eſt pas différentielle exacte de la ſomme des *intégrales* logarithmiques, multipliées par des coefficiens indéterminés par une fonction quelconque des *intégrales* algébriques ; ce qu'on pourra faire ſans avoir intégré la différentielle exacte qu'on veut examiner, & par conſéquent on pourra ſe diſpenſer de faire des intégrations en pure perte de différentielles dont les *intégrales* rentrent les unes dans les autres.

Si dx n'avoit pas été ſuppoſé conſtant, & qu'on eût une *intégrale* algébrique, ou il faudroit ajouter la conſtante $N dz$, ce qu'on connoît ſans l'intégration, on chercheroit un facteur qui multiplié par z, rendroit encore la propoſée différentielle exacte ; & ſi l'on devoit avoir l'arbitraire $N z dz$, on chercheroit un facteur qui, multiplié par z^2, auroit cette même propriété, & ainſi de ſuite.

Cinquieme opération. Puiſqu'on n'a plus à intégrer que des différentielles exactes, des fonctions du premier ordre & de $n+1$ ou $2n$ variables, ſelon que x eſt ou n'eſt pas conſtant, on aura les *intégrales* par la méthode des quadratures (*Voyez l'art.* QUADRATURE.).

En effet, ſi le facteur ne contient pas des radicaux, on aura l'*intégrale* par la méthode connue pour les fractions rationnelles ; s'il en contient, ou on ſuivra celle que j'ai propoſée à l'*article* QUADRATURE, ou bien différentiant après avoir fait évanouir le radical du facteur, on aura une équation entre $n+1$ ou $2n$ variables : elle ſera du ſecond ordre, & on pourra ſuppoſer ſans radicaux le nouveau facteur qu'il faudra chercher ; lorſqu'il ſera trouvé, on n'aura plus que des différences rationnelles à intégrer. On obſervera ici que le facteur étant donné par une équation qui en produit pluſieurs valeurs, cela diminue le nombre des facteurs qu'il faut chercher ; & que dans le dernier moyen que je propoſe pour intégrer les différentielles exactes qui contiennent les radicaux, l'*intégrale* qui reſte à trouver pour l'équation du ſecond ordre donne toutes les *intégrales* qui répondent aux différentes valeurs du facteur, en y faiſant les ſubſtitutions convenables.

Sixieme opération. Par le moyen des n *intégrales* différentes, il faut trouver l'*intégrale* finie, ce qui ne peut ſe faire qu'en éliminant les différences ; il faut donc que les n *intégrales* ſoient telles que cette élimination ſoit poſſible, & ſi celles qu'on a trouvées ne ſatisfont point à cette condition, il faudra en chercher de nouvelles ; mais il ne ſera plus queſtion d'examiner ſi elles ſeront différentes. On pourroit ſe diſpenſer de la cinquieme opération, en cherchant d'abord un facteur tel que la propoſée devienne une différentielle exacte & qu'on puiſſe en tirer la valeur de $\frac{d^{n-1}y}{dx^{n-1}}$ ou $d^{n-1}y$, enſuite en cherchant une différentielle exacte telle qu'on puiſſe

après y avoir mis dans l'*intégrale* pour $\frac{d^{n-1}y}{dx^{n-1}}$ ou $d^{n-1}y$ leur valeur, on puisse en tirer la valeur de $\frac{d^{n-2}y}{dx^{n-2}}$, ou $d^{n-2}y$, & que dans ce dernier cas $d^{n-1}x$ ne s'y trouve plus, & ainsi de suite; & c'est ce qu'on pourra toujours faire, même sans avoir intégré les différentielles exactes qu'on veut assujettir à ces nouvelles conditions; il suffira de faire la troisieme opération, & l'on évitera encore ici l'inconvénient d'avoir intégré en pure perte. Mais si on veut, dans les cinquieme & sixieme opérations, prendre toujours l'*intégrale* des différentielles exactes, à mesure qu'on les trouve, il sera très-facile de distinguer celles qu'on doit employer & celles qu'on doit rejetter.

Septieme opération. L'*intégrale* finie étant ainsi trouvée, le problême est résolu si dx étoit constant dans la proposée, ou ne l'a point été supposé dans l'intégration; mais si dx étant variable on l'a supposé constant pour intégrer avec plus de facilité, il faut dans les fonctions $ax+b$, ax^2+bx+c, &c. a, b, c, étant arbitraires, mettre à la place de x une variable quelconque z dont la différence est arbitraire.

L'*intégrale* ainsi trouvée ne contient pas toujours toutes les solutions possibles de la proposée, il y en a encore de particulieres.

M. Euler a remarqué le premier, qu'il y avoit des équations qui satisfaisoient à une équation différentielle, sans cependant être comprises dans son *intégrale* générale. Voici quelques réflexions sur la cause de ce paradoxe, c'est ainsi que M. Euler l'a appellé.

1. Soit $AdZ+BZ^m=0$ une équation différentielle, il est clair que $z=0$ y satisfera, mais l'équation sous cette forme est égale à la différentielle exacte de l'*intégrale* multipliée par un facteur, donc il peut arriver que $z=0$ satisfasse à la proposée sans satisfaire à la différentielle exacte de son *intégrale*. Il suffit pour cela qu'elle satisfasse au facteur, & que z y soit à une puissance positive plus grande que la plus petite puissance de z dans le dénominateur de la différentielle exacte.

2. Une équation *intégrale* étant supposée $Q+C=0$ ou C est une constante arbitraire, les équations, qui rendent $Q=0$, ou $Q=\infty$ satisfont également à $Q+C=0$, les unes répondant à l'hypothese de $C=0$, & les autres à celle de $C=-\infty$; donc pour que la solution $Z=0$ satisfasse à la proposée sans satisfaire à l'*intégrale*, il faut que non-seulement elle multiplie le facteur sans satisfaire à la différentielle exacte, mais qu'elle ne puisse pas rendre l'*intégrale* infinie.

3. Soit $\frac{Z^n}{V}$ le facteur, l'*intégral* sera $\int AVZ^{-n}$ & $dZ+BZ^{m-n}$, & elle est égale à $\int AVZ^{-n}dZ$ prise en regardant Z seulement comme variable plus à un terme indépendant de Z; il faudra donc ici que $\int AVZ^{-n}dZ$ prise par rapport à Z, ne soit point infinie lorsque $Z=0$; donc (comme M. Euler l'a enseigné dans le chapitre de son *calcul intégral* où il traite de ces solutions particulieres) il faut que n soit entre 0 & l'unité, mais il faut aussi que BZ^{m-n} ait un terme sans Z, sans quoi Z se trouveroit à tous les termes de l'*intégrale*, ce qui est contre l'hypothese; donc $m=n$; donc m est entre zero & l'unité.

4. Donc si on a une équation différentielle d'un ordre quelconque, elle ne pourra avoir des solutions particulieres non comprises dans l'*intégrale*, à moins qu'elle ne renferme des radicaux $\sqrt[n]{Z}$, & que ces radicaux ne s'y trouvent pas multipliés à tous les termes par des puissances de Z; & les radicaux qui seront dans le cas & qui résolveront la proposée donneront les solutions particulieres.

5. Soit l'équation $AdZ+Bdx+CdyZ^m=0$, à laquelle $Z=0$ satisfait, & que cette équation n'ait pas d'*intégrale* générale, il est clair que toutes les fois que m n'est pas entre zero & l'unité, $Z=0$ satisfait à l'équation de condition comme pour l'intégrabilité de ces équations, & que lorsque m est entre zero & l'unité, $z=0$, n'y satisfait pas; donc on pourra avoir dans ce cas pour solutions particulieres de la proposée, non-seulement l'équation de condition, mais encore les quantités qui se trouveront dans la proposée sous le signe radical avec la même condition que ci-dessus, & il sera facile d'appliquer le même raisonnement aux équations de tous les ordres pour lesquelles j'ai donné les équations de condition.

M. Euler a remarqué dans les *Mémoires* de Petersbourg, où il recherche la courbe qui décrit un point attiré par deux centres fixés, que ces solutions particulieres non comprises dans l'équation générale ne pouvoient être employées à la solution des problêmes. Ainsi lorsque l'on a su, par des substitutions ou autrement, qu'une certaine équation satisfait à une équation différentielle, il faut avant de l'employer examiner si elle n'est pas dans le cas de nos solutions particulieres, c'est-à-dire, si la fonction égalée à zero dans cette équation ne se trouve pas dans la proposée sous le signe radical avec la condition ci-dessus.

7. La cause de ce nouveau paradoxe remarqué encore par M. Euler, se peut découvrir en examinant la maniere dont pour chaque problême on parvient à une équation différentielle; en effet on verra qu'elles sont formées par la comparaison des valeurs successives des y, des x, & ensorte que si au lieu de $y+dy$ on mettoit y, & x au lieu de $x+dx$, elles doivent demeurer identiques; or il est aisé de voir que si dans $AdZ+\sqrt{Z}B=A\overline{Z+dZ}-AZ+\sqrt{Z}B$, on met Z au lieu de $Z+dZ$: elle ne devient pas identique.

On voit que dans le cas de $AdZ+BZ=0$ la même substitution ne rend pas la proposée identique, aussi $Z=0$ n'est pas même dans ce cas une véritable solution de la proposée, elle ne peut l'être que dans le cas particulier où elle se trouve être la même que ce que devient alors la solution générale. En effet, soit une équation $ay+bx^2-bc^2=0$, a étant arbitraire, on ne peut pas dire que l'équation $x=c$ soit une solution de cette équation, puisqu'il y a une infinité de cas où elle ne résout pas, & si on avoit eu l'équation $\frac{d(bx^2-bc^2)}{y}=0$, on n'auroit pas pu dire que $x=c$ résout le problême qui a conduit à cette équation, parce qu'il y a une infinité de cas du problême qu'elle ne peut résoudre. Ainsi les solutions contenues dans l'*intégrale* résolvent non pas le problême proposé, mais quelques cas de ce problême, & les autres solutions de l'équation différentielle non contenues dans l'*intégrale* n'en résolvent aucun.

8. Dans le cas des équations absurdes, on trouvera que si ces équations étant entre x, y & z, on cherche les valeurs de z répondant à $y=X$ (X est une fonction de x) les solutions de la proposée contenues dans l'équation de condition deviendront en y mettant X pour y des solutions contenues dans l'*intégrale* de l'équation en z & x. Au lieu que celles qui ne seront pas contenues dans l'équation de condition, ne donneront pas non plus de solutions contenues dans l'*intégrale* de l'équation en z & x.

M. de la Place s'est occupé particuliérement de

cet objet, ſur lequel il a fait un très-beau mémoire, qui doit être inſéré dans le *Recueil de l'académie des ſciences de Paris.*

Si on a différentié la propoſée par la premiere opération, l'*intégrale* trouvée ſera trop générale, & il y aura une partie des conſtantes arbitraires qu'il faudra déterminer; on y emploira la propoſée, qui d'ailleurs donnera immédiatement autant d'*intégrales* qu'on aura différentié de fois. Ce qui diſpenſera d'en chercher d'autres toutes les fois que l'on pourra les employer à l'élimination ſucceſſive des plus hautes différences, & alors les arbitraires ne ſeront plus qu'au nombre néceſſaire.

Il n'y a point pour un plus grand nombre de variables d'autre difficulté, que plus de longueur dans le calcul.

Si on a m' équations entre m variables ($m > m'$) on pourra les intégrer ſans éliminer, en ſuppoſant, 1°. qu'elles ont ſubi l'opération premiere; 2°. que chacune étant multipliée par un facteur, comme dans la ſeconde opération, leur ſomme eſt une différentielle exacte; 3°. en prenant m *u intégrales* différentes; 4°. en faiſant enſorte que non-ſeulement les différences, mais m' variables quelconques puiſſent s'éliminer. *Voyez* SÉPARATION.

Telle eſt la méthode générale que j'ai propoſée pour intégrer les équations différentielles. On en trouvera le détail dans mes *Eſſais d'analyſe*, dans les *Mémoires de Turin*, *t. IV.* & dans ceux de l'*académie des Sciences*, *année 1770.*

J'ai déja prévenu que cette méthode ne donnoit que les *intégrales* des équations qui étoient ſuſceptibles d'avoir des *integrales* finies. Or il n'eſt pas ſûr que toutes les équations poſſibles ſoient dans ce cas en effet (*voyez* l'article *Equations poſſibles* au mot POSSIBLE *dans ce Suppl.*); les équations de condition peuvent avoir lieu, pourvu qu'il y ait une *intégrale* poſſible, même en ſérie infinie.

La méthode précédente ne peut donc être regardée comme vraiment générale, que ſi on a un moyen de s'aſſurer (le nombre de formes dont une *intégrale* finie eſt ſuſceptible étant connu) ſi les fonctions rationnelles qui entrent dans ces formes ſe terminent à un nombre fini de termes.

On y parviendra toujours par la méthode ſuivante que j'applique ſeulement ici au cas où la fonction n'a qu'une ſeule variable x. Soit A une fonction donnée par une équation quelconque, & que je cherche ſi A peut avoir une valeur rationnelle finie. Je remarque d'abord que pour cela il faudroit que A réduit en ſérie fût égal à une ſérie récurrente; 2°. que le terme général d'une ſérie récurrente eſt $A_{\text{I}} e^{fn} + B_{\text{I}} e^{f'n}$, &c. où R eſt l'expoſant de x, A_{I}, B_{I} des conſtantes arbitraires, & f, f' &c. les racines d'une équation d'un dégré égal à l'expoſant de la plus haute puiſſance du dénominateur de la fraction A; 3°. que ſi l'équation en f avoit deux racines égales, & que f fût cette racine, il faudroit prendre $A_{\text{I}} n e^{fn} + B_{\text{I}} e^{fn}$, &c. & de même pour un ſyſtême quelconque de racines égales. Cela poſé, ſoit A réduit en ſérie & la ſubſtitution faite au lieu de A dans l'équation qui le donne, il eſt clair d'abord que ſi cette équation eſt linéaire, j'aurai le terme général de la ſérie qui exprime A par une équation aux différences finies entre ce terme & n; donc pour que A puiſſe être une fonction rationnelle finie, il faut que mettant $A_{\text{I}} e^{fn}$ au lieu de ce terme général, cette ſubſtitution ſatisfaſſe à l'équation: cette condition ſervira alors à trouver les valeurs de f.

Si l'équation en A n'étoit pas linéaire, alors on obſerveroit que ſoit $A = \frac{P}{Q}$ P, & Q étant des fonctions entieres $A^m = \frac{P^m}{Q^m}$, $A^m dA^p = \frac{P_1}{Q^{m+2p}}$, & ainſi de ſuite; donc la ſérie qu'il faudra ſubſtituer pour A^m ou $A^m dA^p$ ſera encore une ſérie récurrente, mais dont le dénominateur ſera Q^m ou Q^{m+2p}; donc ſi le terme général de la ſérie A eſt $A_{\text{I}} e^{fn} + B_{\text{I}} e^{f'n} \ldots$. celui de la ſérie A^m, ou $A^m dA^p$ ſera

$$\left(A_{\text{II}} a^{m-1} + A_{\text{III}} n^{m-2} \text{ \&c.}\right) e^{fn} +$$

$$\left(B_{\text{II}} n^{m-1} + B_{\text{III}} n^{m-2} \text{ \&c.}\right) e^{f'n} \text{ \&c.}$$

ou $\left(A_{\text{II}} n^{m+2q-1} + A_{\text{III}} n^{m+2q-2} \text{ \&c.}\right) e^{fn} +$

$$\left(B_{\text{II}} n^{m+2q-1} + B_{\text{III}} n^{m+2q-2} \text{ \&c.}\right) e^{f'n} \text{ \&c.}$$

Subſtituant donc dans l'équation propoſée, au lieu de A & de ſes puiſſances, des ſéries infinies, on aura une équation entre les termes généraux de ces ſéries: on y ſubſtituera, au lieu de ces termes généraux, leur valeur hypothétique, & on déterminera f, ou bien la fonction A ne ſera pas ſuſceptible d'une forme rationnelle & finie.

Connoiſſant toutes les valeurs poſſibles de f, on aura le dénominateur de A; mais il n'en réſulte pas néceſſairement que A ſoit ſuſceptible d'une forme finie, car il faut encore que le numérateur ſoit auſſi fini.

Pour y parvenir, ſoit P ce numérateur, on aura P par une équation quelconque. Je fais $P = \frac{1}{P_1}$, j'ai P_1, dont je cherche le dénominateur de la même maniere que j'ai cherché celui de A, & je n'ai plus qu'à voir en lui ſuppoſant pour numérateur ou l'unité, ou un facteur du dénominateur trouvé, ſi je ſatisfais à l'équation.

On pourroit auſſi, pour déterminer cette poſſibilité, ſuppoſer $P = a x^m$, car il eſt clair que ſi P a une valeur entiere & finie, le coëfficient du plus haut terme de l'équation rationnelle & entiere en P & x doit être nul.

J'ai traité cette matiere avec beaucoup de détail dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, *année 1772.* Ce que j'en dis ici ſuffit pour en faire connoître l'eſprit & la méthode, & mettre en état de l'appliquer aux fonctions à pluſieurs variables.

Lorſque l'on a une équation, ſoit du premier ordre qui n'admette aucune *intégrale* en termes finis, ſoit une équation du ſecond ordre qui n'ait pas ou d'*intégrale* du premier ordre en termes finis, ou qui n'en ait qu'une, ou qui en ait deux, mais dont on ne puiſſe pas éliminer la différentielle, ni parvenir à l'*intégrale* finie, & ainſi de ſuite pour les autres ordres; il eſt clair que l'on ne peut avoir de valeur de l'*intégrale* en fonctions finies, ſi l'on ne regarde comme telles que les fonctions algébriques, les tranſcendantes algébriques connues, ou, ce qui revient au même, celles qui naiſſent de la quadrature du cercle, ou de celle des courbes algébriques.

Mais voici une maniere d'avoir ces *intégrales* en ſéries la plus propre à pénétrer dans la nature de ces équations, & que je donne ſeulement ici pour le premier ordre. Soit $B x + Q dy$ une équation en x & y, je fais $x = A + z$ & $y = B + u$; A eſt une valeur de x & B celle de y qui y répond; par la méthode d'approximation, j'ai une ſérie en z & u, qui repréſente l'*intégrale* cherchée, je mets dans cette ſérie x au lieu de A, y au lieu de B, Δx au lieu de z, & Δy au lieu de u, & j'ai une fonction en ſérie & aux différences finies. *Voyez* ſur ce ſujet les *Mémoires de l'académie*, *année 1772.*

Depuis l'impreſſion de l'*article* INTÉGRAL du

Dictionnaire raiſonné des Sciences, &c. M. Fontaine & M. Euler ont donné un recueil de ce qu'ils ont fait de plus important ſur cette matiere. Les PP. Jacquier & Leſueur ont publié, en 1768, une collection des principales méthodes connues juſqu'alors, & qu'ils ont ſouvent expoſées d'une maniere qui leur eſt propre. Cette collection eſt plus complette que l'ouvrage de M. de Bougainville, qui auroit à préſent beſoin d'une continuation où on expoſeroit les progrès qu'a fait depuis 1756 la théorie générale du *calcul intégral*, & ce que M^rs d'Alembert, Euler & de la Grange ont donné de méthodes ou de réflexions importantes, depuis la même époque, & qu'on trouve diſperſées dans les mémoires des académies de Paris, Berlin, Petersbourg & Turin, *&c.*

Applications du calcul intégral. Les applications qu'on a faites du *calcul intégral* ſont de trois ſortes; les unes ont pour objet l'analyſe pure; d'autres la ſcience du mouvement; d'autres enfin la connoiſſance des phénomenes de la nature. La meſure des courbes des eſpaces qu'elles renferment, des ſurfaces & des ſolides qu'elles terminent, eſt le premier objet à quoi l'on ait penſé appliquer le *calcul intégral*, M. Euler l'a employé à perfectionner la théorie des ſuites infinies; M. d'Alembert s'en eſt ſervi pour celle des imaginaires. *Voyez* les articles QUADRATURE, IMAGINAIRE, *l'ouvrage de M.* de Bougainville, *& le calcul intégral de M.* Euler.

La théorie des *maximum* que j'ai expoſée à cet article, eſt une des plus brillantes & des plus fécondes applications du *calcul intégral.*

C'eſt par le *calcul intégral* qu'on a déterminé avec la plus grande généralité le centre de gravité, d'oſcillation, ou de percuſſion des corps curvilignes.

La théorie du mouvement curviligne d'un point ou d'un ſolide, une partie de celle du mouvement des fluides n'a été perfectionnée que par le *calcul intégral.* M. d'Alembert eſt le premier qui ait donné d'une maniere rigoureuſe & indépendante de toute hypotheſe arbitraire les loix du mouvement des corps dont chaque partie eſt animée de forces différentes, & qui conſerve toujours ſa figure, & celles du mouvement ou de l'équilibre des corps fluides, qui conſervant toujours la même maſſe, conſervent encore le même volume, ou en changent ſelon une loi donnée. *Voyez l'article* PRINCIPES.

Dès l'année 1686, Newton avoit publié ſa théorie du mouvement des planetes dans des orbites elliptiques, & ébauché le calcul des perturbations & des changemens que pouvoit produire la non ſphéricité des corps céleſtes, & depuis ce tems juſqu'en 1747, que M^rs d'Alembert, Euler & Clairaut trouverent leurs ſolutions analytiques du problême des trois corps, la connoiſſance du ſyſtême du monde fit très-peu de progrès. Jean Bernoulli ne s'en occupa que pour le combattre, il ne voulut pas être en philoſophie le diſciple de Newton, dont il étoit l'égal en mathématiques. Il dédaigna d'aſſervir ſon génie à calculer d'après les principes d'un autre, & le tems qu'il employa à oppoſer des chimeres à la théorie de la gravitation fut perdu pour les ſciences & pour ſa gloire; heureuſement ſes ſucceſſeurs ont bien réparé cette perte; le flux & reflux de la mer, le mouvement des ſatellites, des planetes principales qui s'attirent, des cometes qui s'en approchent, l'effet de la réſiſtance de l'éther ſur tous ces corps, la figure de la terre & de planetes, la préceſſion des équinoxes, la nutation de l'axe de la terre, la libration de la lune, les vibrations des cordes, les oſcillations de l'air ſonore, les cauſes des vents ont été traités d'après des principes nouveaux & plus certains, & des méthodes directes d'intégrer par approximation, plus exactes & moins ſujettes à des erreurs. *Voyez l'article* MÉTHODE, (*Math.*) *Suppl.*

Tel eſt l'ouvrage immenſe qu'ont élevé à l'aide du *calcul intégral* & que perfectionnent encore tous les jours les Géometres qui ont remplacé Newton, & rendu au continent de l'Europe, & ſur-tout à la France, la ſupériorité que Newton avoit donnée à l'Angleterre. (*o*)

INTENSE, adj. (*Muſiq.*) Les ſons *intenſes* ſont ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin; ce ſont auſſi ceux qui, étant rendus par des cordes fort tendues, vibrent par là même plus fortement. Ce mot eſt latin, ainſi que celui de *remiſſe* qui lui eſt oppoſé: mais dans les écrits de muſique théorique on eſt obligé de franciſer l'un & l'autre. (*S*)

INTERCALER, v. a. (*Gram. Chronol.*) ſignifie *inſérer.*

Il ſe dit particuliérement du jour que l'on ajoute au mois de février dans l'année biſſextile, afin que la maniere decompter cadre plus exactement avec le cours du ſoleil. *Voyez* INTERCALAIRE, *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. (+)

INTERCIDENCE, (terme de *Plain-chant.*) *Voyez* DIAPTOSE, (*Muſiq.*) *Suppl.* (*S*)

INTERCOLONATION, ſ. f. (*Architect.*) eſt l'eſpace qui eſt entre deux colonnes, & qui ſe meſure au bas du fût. Vitruve en rapporte cinq eſpeces; ſavoir, le picnoſtyle, où les colonnes ſont éloignées de trois modules; le ſtyle, où les colonnes ſont éloignées de quatre modules; l'euſtyle, où les colonnes ſont éloignées de quatre modules & demi; le diaſtyle, où les colonnes ſont éloignées de ſix modules; & l'aréoſtyle, où les colonnes ſont éloignées de huit modules.

Quelques auteurs prennent cet eſpace, de l'axe d'une colonne à l'axe de l'autre. (+)

§ INTERCOSTAL, adj. (*Anatomie.*) L'origine du grand ſympathique eſt double. Le premier filet vient du nerf de la ſixieme paire, lorſqu'il paſſe le long du bord antérieur de la carotide. Ce filet eſt quelquefois double, il y en a un antérieur & poſtérieur, mais plus ſouvent il eſt ſimple dans ſon origine, & ſes deux filets naiſſent de ſa diviſion. L'angle ſous lequel ce nerf ſort de la ſixieme paire, eſt un peu rétrograde, c'eſt-à-dire, qu'en conſidérant le nerf de la ſixieme paire comme le tronc dont ſort l'*intercoſtal*, ce dernier nerf fait avec celui de la ſixieme paire un angle obtus, du côté de l'œil, & aigu du côté de la moëlle alongée.

Cet angle ne doit pas nous faire regarder le nerf *intercoſtal* comme une racine acceſſoire de la ſixieme paire, qui partiroit de la moëlle de l'épine, & qui ſe porteroit à l'œil. La groſſeur du nerf de la ſixieme paire, qu'on attribue à l'augmentation qu'il recevoit par l'arrivée du nerf ſympathique, ne commence pas après la jonction des deux nerfs, elle commence avant cette jonction, & paroît l'effet de l'amoliſſement des enveloppes du nerf opéré après la macération dans le ſang du ſinus caverneux. L'angle retrograde ne prouve rien dans les nerfs, il y eſt fort commun. Bien certainement le nerf recurrent n'eſt pas un nerf qui naiſſe de l'œſopage pour ſe mêler avec la huitieme paire. L'angle du nerf *intercoſtal* eſt d'ailleurs très-peu recurrent, il eſt la ſuite néceſſaire de la direction de la carotide, que le nerf eſt obligé de ſuivre; & ſi cet angle décidoit de la direction d'un nerf, le ſympathique ne ſe porteroit pas uniquement à l'œil, il ſe rendroit également dans les narines & dans la face, puiſque dans cette ſuppoſition le ſympathique ſe joindroit comme une ſeconde racine au nerf palatin.

A la racine du nerf ſympathique, que produit celui de la ſixieme paire, ſe joint une ſeconde racine, qui ne provient pas du nerf ophthalmique de la cinquieme paire, comme on l'a cru généralement. Ce que l'on a cru voir à cette place, n'eſt qu'une artere

artere ſortie de la carotide, & qui ſe perd dans le nerf de la cinquieme paire. Ce nerf ne ſauroit donner une branche au ſympathique dans ſon trajet à côté du ſinus caverneux : le nerf de la ſixieme paire & l'*intercoſtal* paſſent ſeuls par le ſang du ſinus, & la cinquieme paire eſt ſéparée de ce ſang par une cloiſon fort dure, produite par la dure-mere.

La racine que le nerf ſympathique reçoit de la cinquieme paire, eſt beaucoup plus cachée. Elle ſort de ſa ſeconde branche & de ſon rameau palatin. Ce rameau enfile le canal ptérygoïdien, & paſſe par-deſſus les apophyſes de ce nom, en ſe rendant de devant en arriere. Ses principales branches vont dans les narines.

Le petit tronc du nerf rentre dans le crâne, & l'une de ſes branches va ſous la dure-mere ſe joindre au nerf dur de la ſeptieme paire par une fente de l'aqueduc. L'autre branche plus groſſe & plus inférieure, a été indiquée par Ray, & miſe dans tout ſon jour par M. Mekel. Elle entre dans le canal de la carotide par une ou deux branches, & va ſe joindre au nerf ſympathique, produit par la ſixieme paire, ſur la tunique même de la carotide. Il eſt plus gros que le filet ſorti de la ſixieme paire.

Le grand nerf ſympathique ſort avec la carotide, partagé le plus ſouvent en deux petits troncs, qui ſe réuniſſent à la ſortie du canal, par lequel cette artere entre dans le crâne.

Le grand ganglion donne pluſieurs branches, qu'il faut ajouter à la deſcription du nerf ſympathique. Les nerfs mous qui en ſortent ſont très-gros, & méritent beaucoup d'attention; il ſeroit à ſouhaiter qu'on en connût toute la ſuite. Ce ſont des nerfs rougeâtres, fort liſſes, & peu ſolides, qui ſortent conſtamment du ganglion cervical ſupérieur. Ils forment un plexus derriere la carotide, & quelquefois un ganglion. Ce plexus communique avec une branche du tronc de la huitieme paire, avec la branche pharyngienne de la même paire, & avec ſa branche laryngienne. Les branches de ce plexus accompagnent toutes celles de la carotide externe, & ſont intimément attachées à la membrane de ces arteres; elles accompagnent de même & la carotide vertébrale & la carotide commune. On n'a pas encore découvert la fin de ces nerfs; il donnent à la vérité une branche au pharynx.

Ils produiſent une des racines du nerf ſupérieur du cœur. Ce nerf reçoit des branches du tronc du ſympatique de la huitieme paire & de ſa branche pharyngienne. Il donne des filets au ſtilopharyngien, au hyothyroïdien; il deſcend vers le tronc de l'aorte; il communique en pluſieurs manieres avec le ſympathique, avec les branches inférieures du ganglion moyen, & avec le recurrent; il ſe termine à la fin dans le grand plexus cardiaque. Je ne donne de ce nerf, d'ailleurs fort variable, qu'un précis fort abrégé.

Il faut ajouter encore à la deſcription de l'*intercoſtal*, ou du grand ſympathique, le ganglion cervical moyen, très-différent de l'inférieur, & que j'y ai preſque conſtamment trouvé. Une branche de ce nerf le forme. Il eſt placé plus ſuperficiellement que le ganglion inférieur, ſur l'artere thyroïdienne inférieure; j'en ai vu deux. Il communique quelquefois avec le nerf phrénique, & toujours avec le tronc de l'*intercoſtal*, & donne un grand nombre de branches, qui font des anſes autour de l'artere thyroïdienne, de la vertébrale, & de la ſouclaviere même. Une partie de ces branches rentre dans le ganglion cervical inférieur; d'autres vont au cœur, & forment conjointement avec les branches de l'*intercoſtal*, ou de ſon ganglion inférieur, & avec celle du recurrent, le plexus cardiaque.

Le ganglion cervical inférieur eſt placé ſur la ſeptieme vertebre du cou, & ſur la premiere côte; il eſt grand & rond, il eſt même double; il communique avec le ganglion moyen, avec le phrénique, avec les nerfs cervicaux inférieurs, avec les coſtaux ſupérieurs, & avec les gros troncs du bras. Il fournit une grande partie des nerfs du cœur, tant des antérieurs, que ſur-tout des poſtérieurs & de ceux du poumon. Quand il eſt double, on peut appeller la partie ſupérieure du nom de *cervical*, & laiſſer celui de *thorachique ſupérieur* à la partie inférieure : un iſthme ſépare alors les deux ganglions.

Le nerf ſplanchnique forme le grand plexus ſemilunaire. Mais il y a ordinairement un ſecond ſplanchnique né du ſympathique ſur les trois dernieres côtes; il y a même un troiſieme nerf analogue au ſplanchnique. Ces petits troncs percent le diaphragme, deſcendent dans l'abdomen, & ſe joignent au grand plexus ſémilunaire, à celui des reins, & à celui du méſocolon, ils deſcendent même juſqu'aux ovaires & à la matrice.

Les deux ganglions ſémilunaires méritent ce nom, parce qu'avec le plexus mitoyen qu'ils produiſent, ils forment effectivement un corps nerveux de la figure d'un croiſſant, dont les cornes remontent. Les ſympathiques, leurs branches ſplanchniques, & quelques branches de la huitieme paire produiſent ces plexus. Il y a beaucoup de variétés dans cette ſtructure; j'ai vu que le plexus étoit mêlé de huit ou neuf petits ganglions, & qu'il n'y en avoit point de grands, comme dans la ſtructure ordinaire.

C'eſt de ce plexus & du huitieme nerf, que naiſſent les nerfs de l'épigaſtre. On ne les a pas encore entiérement développés, & on n'en poſſede aucune figure complette. Elle ſeroit d'ailleurs bien difficile à faire, & on n'y réuſſiroit peut-être qu'en ouvrant le bas-ventre par le dos. On pourroit alors commencer par les troncs, & en ſuivre ſucceſſivement les branches, au lieu que par la préparation ordinaire on eſt obligé de commencer par les branches, & de chercher les troncs derriere les viſceres qui les recouvrent. Ce que je vais en dire ne ſera pas complet, mais vrai du moins, & calqué d'après le corps humain.

Les plexus ſémilunaires donnent naiſſance à différens plexus, qui accompagnent les arteres nées de l'aorte ſous le diaphragme. Un de ces plexus ſuit l'artere phrénique, & ſe diſtribue au centre du diaphragme.

Une branche ſe rend au cul-de-ſac de l'eſtomac, communique avec le plexus antérieur de la huitieme paire, & ſuit par un filet l'origine de l'épiploon le long de la grande courbure de l'eſtomac.

D'autres branches ſuivent l'artere cœliaque; quelques-unes d'entr'elles accompagnent la ſplénique juſques dans la rate.

D'autres vont au foie avec la branche hépathique.

D'autres plus antérieures accompagnent la duodénale, & vont au duodénum, au pilore, au pancréas, au foie; quelques-uns de leurs filets ſuivent l'artere gaſtroépiploïque droite le long de l'origine de l'épiploon.

D'autres branches plus poſtérieures accompagnent la veine-porte & vont au foie; tant au lobe gauche qu'au lobe droit, & à la veſicule du fiel. Il y a quelquefois un ganglion dans ce plexus.

Il y a des branches encore plus poſtérieures, & couvertes par la veine-porte, qui vont à la partie la plus poſtérieure du foie, & au lobule de Spigel.

D'autres poſtérieures auſſi, mais placées à gauche, entrent dans le lobe gauche du foie par la foſſe du conduit veineux. Elles communiquent avec les branches de la huitieme paire.

Un plexus plus conſidérable encore, accompagne & enveloppe l'artere méſentérique; il eſt

composé par les deux ganglions sémilunaires, le plexus moyen, & les plexus du foie, de la rate & des reins. Quelques filets de ce grand plexus, appellé *solaire* par Willis, vont au duodénum à travers le pancréas; d'autres au mésocolon & au colon; d'autres suivent la derniere partie du duodénum, lui fournissent quelques filets, & se rendent au plexus mésocolique. La plus grande partie accompagne l'artere mésentérique, & va aux intestins grêles, dont les nerfs sont petits, mais nombreux.

Le plexus rénal droit & gauche naît des premieres branches des ganglions sémilunaires, des nerfs splanchniques & des nerfs qui lui sont analogues. Ces nerfs sont nombreux, & le plexus est semé de petits ganglions. Quelques filets vont au diaphragme, d'autres enveloppent les vaisseaux rénaux, & vont aux reins. D'autres encore accompagnent les vaisseaux spermatiques & forment un plexus avec des branches du tronc sympathique, avec d'autres branches fournies par le plexus mésocolique, & par le plexus mésentérique. Ces nerfs vont à l'ovaire & à l'utérus, & dans le mâle aux testicules.

Le plexus mésocolique enveloppe l'artere de ce nom; il est formé par des branches des ganglions & des plexus sémilunaires, par des branches des plexus mésentériques qui accompagnent l'aorte & donnent des filets au duodénum, & par plusieurs filets du tronc sympathique & du plexus rénal. Ce plexus a son ganglion. Ses filets vont aux gros intestins du côté gauche, avec les arteres.

D'autres branches suivent l'aorte, & forment le plexus hypogastrique, placé sur le cartilage de la derniere vertebre des lombes, au-devant de l'artere iliaque. Des branches du tronc sympathique vont s'y joindre. De ce plexus plusieurs branches considérables se rendent au rectum, d'autres à la partie inférieure de la vessie autour de l'uretre; d'autres vont à l'utérus.

Les muscles qui sont placés entre les côtes, sont d'une si grande importance dans l'économie animale, que nous croyons devoir parler avec quelque étendue de leur structure & de leur action.

Des *intercostaux*, les uns sont superficiels ou externes, les autres profonds ou internes. L'un & l'autre rang est imparfait.

Les externes se continuent jusqu'au sternum, mais ce n'est que par une aponevrose; les chairs sont plus courtes, & n'arrivent pas jusqu'au sternum. J'ai vu cependant le premier de ces *intercostaux*, se continuer jusqu'au sternum sans interruption. Ils me paroissent plus forts que les internes. Leur direction est oblique; ils descendent de derriere en devant, de maniere que leur extrêmité supérieure est plus proche des vertebres, & l'inférieure plus éloignée. Ils commencent au tubercule postérieur des côtes, ils s'y attachent supérieurement, aussi-bien qu'aux ligamens extérieurs & transversaux des apophyses transversales, & au bord inférieur de chaque côté.

Les lévateurs des côtes sont de la même classe que les *intercostaux* extérieurs, & leur direction est la même; mais ils sont attachés supérieurement à l'apophyse transversale, & ils recouvrent les *intercostaux* ordinaires. Il y en a onze ou douze de courts, qui s'attachent au bord supérieur de la côte la plus voisine: il y en a trois ou quatre de longs, qui passent une côte, & s'attachent à la seconde. On en a vu jusqu'à dix. On les a vus ne composer qu'un seul muscle continu.

Les *intercostaux* internes n'ont entre le turbercule des côtes & les vertebres, qu'un plan ligamenteux, mais leur partie charnue se continue jusqu'au sternum. Ils descendent obliquement de devant en arriere, & leur partie inférieure est la plus voisine des vertebres. Il y a de ces muscles dans les îles, que forment quelquefois les cartilages des côtes en s'anastomosant. Le premier s'attache au sternum même. Ceux des fausses côtes se confondent souvent avec l'oblique intérieur du bas-ventre. Le dixieme & le onzieme manquent quelquefois en tout ou en partie.

En général les muscles *intercostaux* n'agissent pas avec beaucoup de vivacité dans une respiration tranquille & moins encore dans l'homme que dans la femme, dans laquelle le sein s'éleve plus évidemment, parce que la nature les ayant formées pour nourrir dans leur sein le fœtus, a prévu, que le diaphragme seroit embarrassé dans une fonction, pour laquelle ce sexe est destiné. Dans les animaux vivans on a quelquefois de la peine à voir agir ces muscles, & il faut beaucoup d'attention & même de connoissance pour en distinguer l'action. Pour la voir avec facilité, il faut rendre la respiration laborieuse, percer par exemple, une des cavités de la poitrine; les muscles *intercostaux* travailleront alors avec plus d'effort, & il ne sera plus difficile de saisir leur action.

Il n'y a pas beaucoup de difficulté pour les muscles externes; tout le monde convient assez qu'ils élevent les côtes, aussi-bien que les lévateurs. Ils ont donc les organes de l'inspiration de concert avec le diaphragme.

Il n'en est pas de même des muscles internes. Galien a déja cru, qu'ayant une direction contraire à celle des muscles externes, leur action devoit être contraire à celle de ces externes; ils les a regardés comme les organes de l'expiration laborieuse, & pour des dépresseurs des côtes.

Des médecins mathématiciens, & Bayle de Toulouse le premier, ont rappellé cette opinion, que Borelli avoit réfutée. Ils ont cru pouvoir se fonder sur l'obliquité des *intercostaux* internes. Leur attache inférieure étant plus voisine des vertebres, & la supérieure en étant plus éloignée, ils ont regardé les deux côtes comme deux léviers joints par une corde mobile attachée au lévier supérieur à une plus grande distance du point d'appui, & au lévier inférieur à une moindre distance de ce même point. Cette corde en se contractant doit tirer le lévier supérieur comme plus mobile, vers l'inférieur qui est plus ferme.

On ajoute des faits qu'on a cru voir: on a dit que les intervalles des côtes croissoient dans l'inspiration & diminuoient dans l'expiration.

J'ai fait une recherche particuliere sur les raisons des deux opinions contraires, & j'y ai joint des expériences nombreuses faites sur des animaux vivans, & sur-tout sur de gros chiens, dans lesquels l'action des muscles *intercostaux* est plus visible.

La cause de l'erreur, dans laquelle sont tombés les médecins mathématiciens, c'est qu'il ont regardé les côtes comme égales en fermeté, & la poitrine comme une machine qui s'éleve en même tems & uniformément, de maniere que toutes les côtes restent paralleles.

Cette supposition n'est pas conforme à la nature. La premiere côte presque toujours soudée au sternum, résiste infiniment davantage au mouvement que la seconde côte, qui, à son tour a plus de fermeté que la troisieme; les dernieres côtes, qui n'atteignent plus au sternum, & qui ne sont attachées qu'à des chairs, sont infiniment plus mobiles encore.

La fermeté supérieure de la premiere côte a été prouvée par des poids, qui l'ont déprimée dans une poitrine décharnée, mais humide & flexible. La résistance que la premiere côte oppose à sa dépression, est à celle qui oppose la seconde comme 8 à 1.

On a mesuré ensuite la véritable distance des attaches du muscle *intercostal* interne au point d'appui; on l'a trouvé, contre l'opinion de ces mathématiciens, plus grande à l'extrêmité inférieure de cette attache, & plus petite à l'extrêmité supérieure dans la raison de 109 à 79. Le fondement de leur calcul est donc absolument contraire aux faits.

Quand même la poitrine entiere s'éleveroit dans l'inspiration, ce ne seroit jamais l'ouvrage des *intercostaux*, puisqu'ils ne sauroient élever la premiere côte, & que les autres ne sauroient s'élever sans elle.

Des raisonnemens peuvent paroître plausibles & nous tromper. Il n'en est pas de même des expériences. Voilà ce qu'elles m'ont appris.

Il faut découvrir les muscles *intercostaux* internes, & obliger l'animal à faire de grandes inspirations, par le moyen que j'ai nommé. Il faut alors regarder attentivement les changemens qui arrivent dans les espaces *intercostaux*, & y appliquer même le compas.

On verra dans l'inspiration les muscles internes agir, se gonfler, se durcir, se rider, changer de direction, devenir plus perpendiculaires, & par conséquent plus courts. Dans le même tems on verra les côtes s'élever, se rouler de maniere que leurs extrêmités descendent, dans le tems que les arcs mitoyens des côtes s'élevent, & que leur bord inférieur se tourne en dehors. Les intervalles des côtes diminuent en même tems, plus considérablement au haut de la poitrine, où les intervalles se réduisent aux deux tiers, plus obscurément au milieu, les côtes y ayant à-peu-près le même dégré de mobilité, & s'élevant sans se rapprocher. Ces mêmes intervalles s'alongent entre les parties cartilagineuses des côtes, cette partie descendant dans l'inspiration d'autant plus évidemment, que l'inspiration sera plus laborieuse.

Dans l'expiration, les *intercostaux* internes se relâchent, deviennent plus longs, plus obliques, les intervalles s'alongent entre les parties osseuses des côtes qui descendent, dont le bord inférieur rentre dans la poitrine, & dont la partie cartilagineuse se releve depuis l'angle de la courbure antérieure, & s'éloigne en même tems de la côte inférieure.

Ces phénomenes sont constans, à l'exception de deux ou trois des dernieres côtes fausses, qui dans l'inspiration violente rentrent dans la poitrine, & dans l'expiration en sortent. C'est l'effet de l'attraction du diaphragme; mais quand les muscles *intercostaux* agissent avec toute leur force, ces mêmes côtes s'élevent aussi-bien que les côtes supérieures. (*H. D. G.*)

INTERDIT, (*Jurispr. Hist. eccléf.*) Le commun des lecteurs ignore la maniere dont on interdisoit autrefois un royaume. On observoit dans cette sentence des cérémonies qui doivent passer à la postérité. D'abord on défendoit à tout laïc d'entendre la messe, & on n'en célébroit plus au maître-autel. On déclaroit l'air impur; on ôtoit les corps saints de leurs châsses, & on les étendoit par terre dans l'église, couverts d'un voile. On dépendoit les cloches, & on les enterroit dans des caveaux. Quiconque mouroit dans le tems de l'*interdit* étoit jetté à la voirie; enfin, le royaume appartenoit de droit au premier occupant.

Mais le pape prenoit toujours soin d'annoncer ce droit par une bulle particuliere, dans laquelle il désignoit le prince qu'il gratifioit de la couronne vacante.

On est fâché de voir les chanoines d'une église aussi distinguée que celle de Sens, être les premiers, à la réception du décret d'Innocent, à observer l'*interdit* que ce pape lança sur le royaume à l'occasion du divorce de Philippe, roi de France, & d'Ingerburge, sœur de Canut, roi de Danemarck, au XIII. siecle. Peut-on ainsi punir les peuples des fautes de leurs souverains? Quelle pernicieuse politique, s'écrie le sage M. de Saint-Marc (*Hist. d'Italie tome VII*), de semer ainsi la division entre les princes & leurs sujets, pour s'élever sur les débris de l'autorité légitime? Croiroit-on que les évêques de Paris, de Senlis, d'Arras, observerent constamment l'*interdit*? Mais ceux de Reims, d'Auxerre, de Meaux, de Noyon & d'Orléans, plus instruits, défendirent d'exécuter le décret du pape. Quelques-uns écrivirent pour faire leur excuse au pontife, qui leur ordonna d'observer la sentence, ce qu'ils firent humblement. Ainsi, les églises furent fermées; on n'enterroit nulle part les morts dans les cimetieres: ainsi les papes ne se faisoient aucun scrupule d'exposer l'air à s'infecter par la pourriture de ces cadavres; ce qui produisoit des maladies épidémiques très-meurtrieres. Ils aimoient mieux risquer de dépeupler le monde chrétien, que de ne pas établir une domination injustement usurpée. *Voyez le Cri des nations 1769, Hist. Ab. d'Italie, T. V. 1769.* (*C.*)

INTÉRESSANT, (*Beaux-Arts.*) Dans un sens général l'*intéressant* est l'opposé de l'indifférent, & tout ce qui reveille notre attention, pique notre curiosité, peut être nommé *intéressant*. Mais ce nom convient principalement à ce qui nous affecte, non comme un objet de méditation, ou comme le souvenir d'une jouissance passée, mais comme nous fournissant une occasion actuelle de jouir, & excitant en nous un desir qui dure autant que l'intérêt. C'est ainsi que dans un poëme épique ou dramatique, nous appellons *intéressante* une situation, non-seulement parce qu'elle nous plaît, ou même parce qu'elle nous cause quelque sentiment agréable ou désagréable, mais entant qu'elle tient notre esprit dans un état de suspens & d'attente qui nous fait souhaiter d'arriver à une issue, à un dénouement.

Il y a des objets que nous considérons avec quelque plaisir, sans y prendre un véritable intérêt. Nous les voyons comme des tableaux agréables; nous n'observons ce qu'ils nous offrent qu'en simples spectateurs, pour lesquels il est égal qu'il arrive ceci ou cela, pourvu qu'il ne résulte aucun inconvénient à leur égard. C'est ainsi qu'un homme oisif, appuyé sur sa fenêtre, voit les passans qui vont & viennent, & n'a d'autre envie que de s'amuser en les regardant. Nous sommes aussi quelquefois dans cette disposition d'esprit, en lisant des descriptions de pays, des relations de voyages, des récits historiques, dans la lecture desquels nous ne cherchons que de passer notre tems. On ne dit jamais de pareilles choses qu'elles soient *intéressantes*, puisqu'on les envisage comme des choses qui n'ont aucun rapport à notre personne, ni à notre état.

Il peut même arriver que de semblables objets fassent des impressions assez fortes sur nous, sans devenir pour cela *intéressans*, dans le sens rigoureux. La plupart des choses qui nous font éprouver quelque passion, entant qu'elles nous paroissent bonnes ou mauvaises, ne deviennent pas *intéressantes* pour cela. On peut nous rendre tristes, gais, tendres, voluptueux, & nous entretenir un certain tems dans ces situations, sans nous intéresser vivement. Nous nous prêtons en quelque sorte à ces différentes modifications, parce qu'elles nous occupent & nous tirent de l'ennui ou de l'indolence; mais elles ne nous mettent pourtant pas dans une véritable activité; ce seroit la même chose pour nous que d'autres modifications tinssent la place de celles qui existent, ou qu'elles se succédassent d'une maniere différente.

Mais, dès qu'il se présente des objets qui excitent

notre activité, qui nous font appercevoir qu'il nous manque quelque chose; enſorte que nous ſentons des deſirs, nous formons des projets, nous avons des craintes & des eſpérances; il ne nous eſt plus égal alors que les choſes tournent d'une maniere ou d'une autre, nous nous occupons des moyens d'arriver à une telle iſſue, de détourner telle autre, & tant que cela nous tient à cœur, l'objet eſt dit *intéreſſant*.

L'*intéreſſant* eſt la propriété eſſentielle de tous les objets eſthétiques; parce que l'artiſte, en le produiſant, remplit d'un ſeul coup toutes les vues de ſon art. D'abord, il eſt aſſuré par-là de plaire. Car bien qu'il ſemble d'abord que la ſituation la plus deſirable ſoit de jouir de ſenſations agréables dans le ſein d'une parfaite tranquillité, on découvre, en y regardant de plus près, que le développement de cette activité intérieure, par lequel nous exerçons librement nos propres forces, eſt ce qui convient le mieux à notre nature, & que nous préférons par conſéquent cette ſituation à toute autre. Cette activité veut toujours être miſe en jeu; c'eſt le premier & le vrai reſſort de toutes nos actions; & elle ne differe point de ce que les philoſophes ont nommé *amour propre* ou *intérêt*, & dont ils ont fait le grand mobile de notre conduite. Ainſi l'artiſte n'a point de moyen plus efficace de nous flatter, de s'inſinuer & de nous devenir agréable, qu'en excitant notre activité par la repréſentation d'objets *intéreſſans*. Tout homme eſt obligé d'avouer que les jours les plus heureux de ſa vie, ont été ceux où ſon ame a été miſe en état de déployer le plus grand dégré d'activité.

Les objets *intéreſſans* deviennent d'autant plus importans qu'ils ſont plus propres, non-ſeulement à exciter, mais ſur-tout à augmenter cette activité intérieure de l'ame, qui fait le véritable prix de l'homme. Ce ne ſont pas ces ames douces, paiſibles, occupées de jouiſſances calmes, de voluptés où l'enthouſiaſme domine, fût-il pouſſé juſqu'à l'extaſe, ce ne ſont pas, dis-je, ces ames qui répondent au but de la nature & à leur véritable deſtination: ce ſont celles qu'un feu ſecret dévore, qui ſont ardentes, brûlantes, & dont rien ne peut étancher la ſoif de connoître & de jouir. L'excellence de l'homme conſiſte à poſſéder une ſemblable ame, dont les facultés ſoient comme un arc toujours bandé. Or, comme les forces du corps le plus robuſte s'engourdiſſent dans le repos & dans l'oiſiveté, au lieu qu'un homme médiocrement vigoureux ſe fortifie par le travail; les nerfs de l'ame, ſi je peux m'exprimer ainſi, ſe relâchent dans l'inaction & même dans l'état de ſimple jouiſſance. Mais les beaux-arts pourroient prévenir ce relâchement s'ils ſavoient nous préſenter toujours des objets *intéreſſans*. Et par ce ſeul endroit ils ſont déja propres à nous rendre un ſervice très-important.

L'artiſte cependant n'accomplit de la maniere la plus parfaite les devoirs de ſa vocation que lorſqu'après avoir excité les forces de l'ame, il leur donne une direction avantageuſe, c'eſt-à-dire, lorſqu'il la porte conſtamment à la juſtice & à la vertu. Au contraire, il agit en traître à l'égard des hommes, quand, ſoit par caprice, ou par mauvaiſe volonté, ou même par une ſimple ignorance, il fait prendre aux forces de l'ame des déterminations nuiſibles. On eſt fondé à faire ce reproche à Moliere & à d'autres poëtes comiques, qui n'intéreſſent que trop ſouvent le ſpectateur en faveur de la fraude & du vice.

Quiconque veut toucher les autres doit être touché lui-même, d'où s'enſuit qu'on peut avec le même fondement exiger de ceux qui aſpirent à faire un ouvrage *intéreſſant*, que leur propre ame ſoit active & capable de s'intéreſſer. En vain prétendroit-on d'un homme froid, ou livré uniquement à la méditation, ou qui ne penſe qu'à ſavourer des objets de jouiſſance, qu'il produisît quelque choſe d'*intéreſſant*: étant lui-même ſans chaleur comment parviendroit-il à échauffer notre cœur? Des artiſtes qui ne connoiſſent point d'objets plus *intéreſſans* qu'un beau payſage ou un doux zéphir, & qui les préferent aux grandes entrepriſes où toutes les forces de l'ame entrent en jeu, ne feront jamais naître un grand intérêt. Il faut pour cet effet une ame qui aime à agir elle-même, ou à prendre part aux actions des autres; qui s'occupe ſérieuſement du deſſein de faire régner l'ordre & de bannir le déſordre; qui, dès que la moindre occaſion s'en préſente, prenne aiſément feu en faveur du bien, ou contre le mal; une ame en un mot, pour qui rien de ce qui touche l'humanité, ne ſoit étranger, & ſuivant la belle expreſſion de M. Haller, *qui ſe retrouve en tout autre*. En un mot, l'artiſte qui veut être *intéreſſant*, doit s'intéreſſer à toutes les affaires tant générales que particulieres dont il fait ſon objet, & ſe mettre à la place des perſonnes qu'il fait parler & agir. Alors tout s'anime & ſe vivifie à ſes propres regards; & il entre dans une ſituation qu'il peut communiquer à d'autres. Cela prouve encore que tout grand artiſte doit être philoſophe & honnête homme. (*Cet article eſt tiré de la Théorie des Beaux-Arts, par M.* DE SULZER.)

INTÉRÊT, ſ. m. (*Belles-Lettres. Poéſie.*) affection l'ame qui lui eſt chere, & qui l'attache à ſon objet. Dans un récit, dans une peinture, dans une ſcene, dans un ouvrage d'eſprit en général, c'eſt l'attrait de l'émotion qu'il nous cauſe, ou le plaiſir que nous éprouvons à en être émus de curioſité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration, *&c.*

J'ai déja diſtingué ailleurs l'*intérêt* de l'art & celui de la choſe.

L'art nous attache, ou par le plaiſir de nous trouver nous-mêmes aſſez éclairés, aſſez ſenſibles pour en ſaiſir les fineſſes, pour en admirer les beautés; ou par le plaiſir de voir dans nos ſemblables ces talens, cette ame, ce génie, ce don de plaire, d'émouvoir, d'inſtruire, de perſuader, *&c.* Ce plaiſir augmente à meſure que l'art préſente plus de difficultés & ſuppoſe plus de talens. Mais il s'affoibliroit bientôt s'il n'étoit pas ſoutenu par l'*intérêt* de la choſe; & tout ſeul, il eſt trop léger pour valoir la peine qu'il donne. Le poëte aura donc ſoin de choiſir des ſujets qui, par leur agrément ou leur utilité, ſoient dignes d'exercer ſon génie; ſans quoi l'abus du talent changeroit en un froid dédain ce premier mouvement de ſurpriſe & d'admiration que la difficulté vaincue auroit cauſé.

L'*intérêt* de la choſe n'eſt pas moins relatif à l'amour de nous-mêmes, que l'*intérêt* de l'art; ſoit que la poéſie, par exemple, prenne pour objets des êtres comme nous, doués d'intelligence & de ſentiment, ou des êtres ſans vie & ſans ame, c'eſt toujours par une relation qui nous eſt perſonnelle que ce ſentiment nous ſaiſit. Il eſt ſeulement plus ou moins vif, ſelon que le rapport qu'il ſuppoſe de l'objet à nous, eſt plus ou moins direct & ſenſible.

Le rapport des objets avec nous-mêmes eſt de reſſemblance ou d'influence: de reſſemblance, par les qualités qui les rapprochent de notre condition; d'influence, par l'idée du bien ou du mal qui peut nous en arriver, & d'où naît le deſir ou la crainte.

J'ai fait voir, en parlant des *mouvemens du ſtyle* & des moyens de l'animer, comment la poéſie nous met par-tout en ſociété avec nos ſemblables, en attribuant à tout ce qui peut avoir quelqu'apparence de ſenſibilité, une ame pareille à la nôtre. Il n'eſt donc pas difficile de concevoir par quelle reſſemblance deux jeunes arbriſſeaux qui étendent leurs branches pour les entrelacer, deux ruiſſeaux, qui par mille détours cherchent la pente qui les rapproche, participent à l'*intérêt* que nous inſpirent deux amans. Qu'on ſe demande à ſoi-même, d'où naît

le plaiſir délicat & vif que nous fait le tableau de la belle ſaiſon, lorſque la terre eſt *en amour*, comme diſent ſi bien les laboureurs; que l'on ſe demande d'où naît l'impreſſion de mélancolie que fait ſur nous l'image de l'automne, lorſque les forêts & les champs ſe dépouillent, & que la nature ſemble dépérir de vieilleſſe; on trouvera que le printems nous invite à des noces univerſelles, & l'automne à des funérailles, & que nous y aſſiſtons à peu-près comme à celles de nos pareils.

Lorſque la peinture d'un payſage riant & paiſible vous cauſe une douce émotion, une rêverie agréable, conſultez-vous, & vous trouverez que dans ce moment vous vous ſuppoſez aſſis au pied de ce hêtre, au bord de ce ruiſſeau, ſur cette herbe tendre & fleurie, au milieu de ces troupeaux, qui de retour le ſoir au village, vous donneront un lait délicieux. Si ce n'eſt pas vous, c'eſt un de vos ſemblables que vous croyez voir dans cet état fortuné; mais ſon bonheur eſt ſi près de vous, qu'il dépend de vous d'en jouir, & cette penſée eſt pour vous ce qu'eſt pour l'avare la vue de ſon or, l'équivalent de la jouiſſance. Mais à ce tableau que vous préſente la nature, le poëte ſait qu'il manque quelque choſe. Il place une bergere au bord du ruiſſeau; il la fait jeune & jolie, ni trop négligée, de peur de bleſſer votre délicateſſe, ni trop parée, de peur de détruire votre illuſion. Il lui donne un air ſimple & naïf, car il ſait que vous aimez un cœur facile à ſéduire. Il lui donne une voix touchante, organe d'une ame ſenſible; & il la peint ſe mirant dans l'eau & mêlant des fleurs à ſes cheveux, comme pour vous annoncer qu'elle a ce deſir de plaire qui ſuppoſe le beſoin d'aimer. S'il veut rendre le tableau plus piquant, il placera non loin d'elle un boccage ſombre, où vous croirez qu'il eſt facile de l'attirer. Il feindra même qu'un berger l'y appelle: vous le verrez entre les arbres, le feu du deſir dans les yeux; & un mouvement confus de jalouſie ſe mêlera, ſi elle ſourit, au ſentiment qu'elle vous inſpire.

Je ſuppoſe au contraire que le poëte veuille vous cauſer une ſombre mélancolie, c'eſt un déſert qu'il vous peindra. Le bruit d'un torrent qui ſe précipite ſur des rochers, & qui va dormir dans des gouffres, trouble ſeul dans ce lieu ſauvage le ſilence de la nature. Vous y voyez des chênes briſés par la foudre, mais que la hache a reſpectés; des montagnes couronnées de frimats terminent l'horizon; de tous les oiſeaux, l'aigle ſeul oſe y dépoſer les fruits de ſes amours. Il vole tenant dans ſes griffes un tendre agneau enlevé à ſa mere, & dont le bêlement timide ſe fait entendre dans les airs; cependant l'aigle aux ailes étendues arrive joyeux de ſa proie; il la dépouille, la déchire & la partage à ſes petits. Plus bas la louve alaite les ſiens, & dans les yeux de cette bête féroce l'amour maternel ſe peint avec douceur. Ces deux actions toutes ſimples, concourent avec l'image du lieu à exciter dans l'ame cette crainte que les enfans aiment ſi fort à éprouver, & dont l'homme, qui eſt toujours enfant par le cœur, ne dédaigne pas de jouir encore.

Le deſir d'être auprès de la bergere vous attachoit au premier tableau; le plaiſir ſecret de n'être pas au bord de ce torrent, au pied de ces rochers, parmi ces animaux terribles, vous attache au ſecond: car il n'eſt pas moins doux de contempler les maux dont on eſt exempt, que de voir les biens dont on peut jouir. Dans l'un & l'autre de ces tableaux on voit la nature intéreſſante; mais lequel des deux eſt celui de la belle nature? C'eſt ce qui n'importe guere au poëte, car la beauté poétique n'eſt autre choſe que l'*intérêt*, & pour lui la belle nature eſt celle dont l'imitation nous émeut comme nous voulons être émus. Et dans quel autre ſens diroit-on que ce déſert eſt un beau déſert, ce payſage eſt un beau payſage? Lorſqu'on lit dans Homere que le prêtre d'Apollon, à qui les Grecs avoient refuſé de rendre ſa fille, *s'en alloit, en ſilence, le long du rivage de la mer, dont les flots faiſoient un grand bruit*; à la ſenſation que fait le vague de cette peinture, chacun s'écrie, cela eſt beau! Et certainement on ne veut pas dire que ce rivage eſt un beau rivage, que cette mer eſt une belle mer; car ſi l'on écarte l'image de ce pere affligé qui *s'en alloit en ſilence*, le reſte du tableau n'eſt plus rien. Il eſt donc vrai qu'en poëſie rien n'eſt beau que par les rapports des détails avec l'enſemble, & de l'enſemble avec nous-mêmes.

D'où vient que la nature embellie dans la réalité, devient ſi ſouvent inſipide à l'imitation? D'où vient que la nature inculte & brute nous enchante dans l'imitation, & nous déplaît dans la réalité? Que l'on repréſente ſoit en peinture, ſoit en poéſie, ce palais dont vous admirez la ſymmétrie & la magnificence, il ne vous cauſe aucune émotion: qu'on vous retrace les ruines d'un vieil édifice, vous êtes ſaiſis d'un ſentiment confus que vous chériſſez, ſans même en démêler la cauſe. Pourquoi cela? Pourquoi? c'eſt que l'un de ces tableaux eſt pathétique, & que l'autre ne l'eſt pas; que celui-ci ne réveille en nous aucune idée qui vous émeuve, & que celui-là tient à des choſes qui vous donnent à réfléchir. Des générations qui ont diſparu de la terre, les ravages du tems auquel rien n'échappe, les monumens de l'orgueil qu'il a ruinés, la vieilleſſe, la deſtruction, tout cela vous ramene à vous-même. On ne lit pas ſans émotion la réponſe de Marius à l'envoyé du gouverneur de Libie: « Tu diras à Sextilius que tu » as vu Marius aſſis au milieu des ruines de Carthage ». Je demandois à un voyageur qui avoit parcouru cette Grece, encore célebre par les débris de ſes monumens, je lui demandois, dis-je, ſi ces lieux étoient fréquentés. » Nous n'y avons trouvé, me » dit-il, que le tems, qui démoliſſoit en ſilence ». Cette réponſe me ſaiſit.

Examinez tout ce qu'on appelle tableaux pathétiques dans la nature, il ſemble qu'on y liſe la même inſcription qui fut gravée ſur une pyramide, élevée en mémoire d'une éruption du Véſuve. *Poſteri, poſteri veſtra res agitur.* C'eſt à ce grand caractere qu'on diſtingue ce qui porte avec ſoi un *intérêt* univerſel & durable.

Quæque olim jubeant natos meminiſſe parentes.

En général la nature qui ne dit rien à l'ame, qui n'y excite aucun ſentiment, ou qui la rebute & la révolte par des impreſſions qu'elle fuit, va contre l'intention du poëte, & doit être bannie de la poéſie. Celle au contraire dont nous ſommes émus, comme il veut que nous le ſoyons & comme nous aimons à l'être, eſt celle qu'il doit imiter. Si donc il veut inſpirer la crainte ou le deſir, l'envie ou la pitié, la joie ou la mélancolie, qu'il interroge ſon ame: il eſt certain que pour ſe bien conduire, il n'a qu'à ſe bien conſulter.

Cette regle eſt encore plus ſûre dans le moral que dans le phyſique: car celui-ci ne peut agir ſur l'ame que par des rapports éloignés, & qui ne ſont pas également ſenſibles pour tous les eſprits; au lieu que dans le moral l'ame agit immédiatement ſur l'ame: rien n'eſt ſi près de l'homme que l'homme même.

Qu'un poëte décrive un incendie, l'image des flammes & des débris nous affectera plus ou moins, ſelon que nous avons l'imagination plus ou moins vive, & le plus grand nombre même en ſera foiblement ému. Mais qu'il nous préſente ſimplement ſur un balcon de la maiſon qui brûle, une mere tenant ſon enfant dans ſes bras, & luttant contre la nature, pour ſe réſoudre à le jetter, plutôt que de le voir

conſumé avec elle par les flammes qui l'environnent; qu'il la préſente meſurant tour-à-tour avec des yeux égarés, l'effrayante hauteur de la chûte, & le peu d'eſpace, plus effrayant encore, qui la ſépare des feux dévorans; tantôt élevant ſon enfant vers le ciel avec les regards de l'ardente priere, tantôt prenant avec violence la réſolution de le laiſſer tomber, & le retenant tout-à-coup avec le cri du déſeſpoir & des entrailles maternelles, alors le preſſant dans ſon ſein & le baignant de ſes larmes, & dans l'inſtant même ſe refuſant à ſes innocentes careſſes qui lui déchirent le cœur; ah! qui ne ſent l'effet que ce tableau doit faire, s'il eſt peint avec vérité?

Combien de peintures phyſiques dans l'Iliade! en eſt-il une ſeule dont l'impreſſion ſoit auſſi générale que celle des adieux d'Hector & d'Andromaque, & de la ſcene de Priam aux pieds d'Achille, demandant le corps de ſon fils?

Il arrive quelquefois au théâtre qu'un bon mot détruit l'effet d'un tableau pathétique; & le penchant de certains eſprits, de la plus vile eſpece, à tourner tout en ridicule, eſt ce qui éloigne le plus nos poëtes de cette ſimplicité ſublime, ſi difficile à ſaiſir, & ſi facile à parodier. Mais il faut avoir le courage d'écrire pour les ames ſenſibles, ſans nul égard pour cette malignité froide & baſſe, qui cherche à rire où la nature invite à pleurer.

Lorſque pour la premiere fois on expoſa ſur la ſcene le tableau des enfans d'Inès aux genoux d'Alphonſe, deux mauvais plaiſans auroient ſuffi pour en détruire l'illuſion. Un prince qui connoiſſoit la légéreté de l'eſprit françois, avoit même conſeillé à Lamotte de retrancher cette belle ſcene; Lamotte oſa ne pas l'en croire. Il avoit peint ce que la nature a de plus tendre & de plus touchant; &, toutes les fois qu'on n'aura que les parodiſtes à craindre, il faut avoir comme lui le courage de les braver.

Il en eſt des objets qui élevent l'ame comme de ceux qui l'attendriſſent: la généroſité, la conſtance, le mépris de l'infortune, de la douleur & de la mort, le dévouement de ſoi-même au bien de la patrie, à l'amour ou à l'amitié, tous les ſentimens courageux, toutes les vertus héroïques produiſent ſur nous des effets infaillibles; mais vouloir que la poéſie n'imite que de ces beautés, c'eſt vouloir que la peinture n'emploie que les couleurs de l'arc-en-ciel. Que les partiſans de la belle nature nous diſent donc ſi Racine & Corneille ont mal fait de peindre Narciſſe & Félix, Mathan & Cléopatre dans Rodogune. Il peut y avoir quelques beautés naturelles dans Cléopatre, dont le caractere a de la force & de la hauteur; mais dans l'indigne politique & la dureté de Félix, dans la perfidie & la ſcélérateſſe de Mathan, dans la fourberie, la noirceur & la baſſeſſe de Narciſſe, où trouver la belle nature? Il faut renoncer à cette idée, & nous réduire à l'intention du poëte, regle unique, regle univerſelle & qui ramene tout au but de l'*intérêt*.

Mais l'*intérêt* le plus vif, le plus attachant, le plus fort eſt celui de l'action dramatique. *Voyez* ACTION, INTRIGUE, PATHÉTIQUE, UNITÉ, TRAGÉDIE, *&c.* dans ce *Suppl.* (*M. MARMONTEL.*)

INTERLAKEN, (*Géogr.*) bailliage fort étendu du canton de Berne, & un des plus remarquables par les glaciers qu'il renferme, & par mille autres productions de la nature. Il y avoit ci-devant une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin. Cette abbaye très-conſidérable par l'étendue immenſe de ſes poſſeſſions, fut fondée en 1130 par Selger, baron d'Oberhofen. Elle fut extrêmement enrichie par les donations qu'elle reçut des comtes de Kiburg, de Buchegg, & de la nobleſſe des environs, & elle parvint à avoir le droit de patronage ſur une vingtaine d'égliſes, & la juriſdiction ſur une douzaine de villages, outre une immenſité de revenus en dixmes, en cenſes, en domaines, *&c.* Les empereurs & les papes concoururent à l'envi à accorder des privileges conſidérables à cette fondation, le droit d'élire ſon avoyer, ſon prévôt, *&c.* Les maiſons de Zæringen, de Wædenſchwyl, de Straſsberg, & autres exercerent ſucceſſivement cette avoyerie. Peu-à-peu la ville de Berne s'en empara. Cette abbaye fut ſécularisée en 1528, malgré la réſiſtance des habitans des environs & du canton d'Unterwalden. Le monaſtere ſervit long-tems de réſidence au baillif juſqu'à ce qu'on a jugé à propos de lui bâtir un château; les revenus ſont appliqués, la plus grande partie, à l'entretien des égliſes, des écoles, des miniſtres & à des charités conſidérables. A côté de ce monaſtere il y avoit un couvent de religieuſes du même ordre de ſaint Auguſtin, ſous l'inſpection des chanoines d'*Interlaken*. En 1484, il fut aboli par ordre du pape, & ſes revenus aſſignés au chapitre de ſaint Vincent à Berne.

Outre ces deux monaſteres il y a encore la fameuſe caverne de ſaint Beat, le lac de Brienz ſi poiſſonneux; le Kienholz fameux par l'alliance qui y fut conclue en 1352, en vertu de laquelle Berne fut reçue dans la confédération helvétique. Ce même endroit étoit auſſi deſtiné pour décider par arbitrage les difficultés qui pourroient s'élever entre les confédérés. Cette place ſi illuſtre dans notre hiſtoire, a été enſuite ruinée par des chûtes de neiges & par des inondations; la vallée de Lauterbrunnen très-renommée par la beauté des glaciers, par les mines de fer qui s'y trouvent établies, par la belle cataracte nommée *Staubbach*, & par pluſieurs productions du regne minéral, tels qu'une marne noire ſi fine qu'on s'en peut ſervir en place d'encre de la Chine, des terres bolaires très-fines, *&c.* La vallée de Grindelwald, n'eſt pas moins curieuſe par les glaciers qu'elle renferme & qu'on approche de fort près, entre leſquels on remarque le Wetterhorn, le Screkhorn, la Scheidek, le Mettenberg & ſur-tout le Grindelwald Gletſcher. On y trouve auſſi des marbres d'une grande beauté, de l'ardoiſe, *&c.* Malgré toutes ces maſſes énormes de glaces éternelles, ce pays eſt cependant fertile en pâturages. (*H.*)

INTERPOLATION, (*Aſtronomie.*) méthode employée, ſur-tout par les aſtronomes, pour remplir les intervalles d'une ſuite de nombres, d'obſervations, de longitudes, *&c.* dont la marche n'eſt pas égale, ni le progrès uniforme. Dans l'uſage des obſervations & des tables aſtronomiques, on emploie continuellement des regles de trois, & des parties proportionnelles, parce qu'on ſuppoſe que les nombres croiſſent uniformément; cependant il y a des cas où cette ſuppoſition ſeroit défectueuſe; on eſt alors obligé d'avoir recours à la méthode des *interpolations*. Le problême général qu'il faut réſoudre eſt celui-ci: étant données deux ſuites de nombres qui ſe répondent l'une à l'autre, ſuivant une certaine loi, & dont l'une s'appelle *la ſuite des racines*, & l'autre, *la ſuite des fonctions*, trouver un nombre intermédiaire entre deux fonctions, qui réponde à un nombre intermédiaire donné entre deux racines. On peut voir cette matiere traitée dans toute ſa généralité par des formules algébriques, dans Newton, dans Côtes, dans Stirling, dans Mayer, *Mémoires de Pétersbourg*, & dans l'*Aſtronomie* de la Caille. Le pere Boſcovich a fait voir qu'on pourroit, par ces méthodes, dreſſer des tables, même des inégalités de ſaturne, produites par l'attraction. Pour moi, voyant que des formules très-compliquées ne pouvoient jamais être d'un uſage journalier, & que dans l'aſtronomie on avoit toujours à conſidérer des cas beaucoup moins généraux, j'ai traité les *interpolations* d'une maniere plus limitée,

mais plus commode par le moyen des différences premieres, ſecondes & troiſiemes.

Je ſuppoſe une ſuite de nombres 0, 1, 3, &c. comme dans la table ci-deſſous, dont les différences ſoient inégales, mais d'une inégalité conſtante & réguliere, par exemple 1, 2, 3, 4, &c. enſorte que les ſecondes différences ſoient conſtantes, par exemple, égale à 1, comme dans la troiſieme colonne. Si l'on ne prend les mêmes nombres que de deux en deux, par exemple, 0, 3, 10, 21, les différences ſeront 3, 7, 11, & leur inégalité ou leur ſeconde différence ſera de 4, c'eſt-à-dire, quatre fois plus grande qu'auparavant, parce qu'en doublant les intervalles, l'on a pour différence premiere d'un côté la ſomme de 1 & 2, de l'autre la ſomme de 3 & 4; enſorte que la ſeconde différence a augmenté à raiſon de la différence qu'il y a entre 2 & 3, & de celle qu'il y a entre 1 & 4, qui eſt trois fois plus grande. Si l'on prenoit les nombres de trois en trois, on trouveroit la ſeconde différence 9, &c.

Nombres.	*Premiere différence.*	*Seconde différence.*
0		
1	1	1
3	2	1
6	3	1
10	4	1
15	5	1
21	6	1
28	7	1
36	8	1

Ainſi, en général, les différences ſecondes croiſſent comme les quarrés des intervalles des nombres. De-là je vais tirer une regle générale pour remplir les intervalles d'une ſuite de nombres qui ſuivroient la même loi.

Je ſuppoſe quatre nombres, comme ſeroient quatre longitudes, obſervées de 12 heures en 12 heures, dont les trois différences ſoient 78, 222, 366, enſorte que l'inégalité de leur marche, ou de leur progrès ſoit 144, c'eſt-à-dire, que la différence ſeconde, ou la différence des différences ſoit conſtamment de 144. Les nombres 0, 78, 300, 666, ne croiſſent pas uniformément, puiſque leurs différences 78, 222, ſont inégales, mais du moins l'uniformité eſt telle que ces différences augmentent également: tel eſt le cas le plus ſimple des *interpolations;* mais ce cas eſt ſuffiſant dans l'uſage de l'aſtronomie, même pour le mouvement de la lune qui eſt la planete la plus irréguliere de toutes.

Heures.	*Nombres.*	*Différences.*	*Secondes différences.*
0	0	78	
12	78	222	144
24	300	366	144
36	666		

Connoiſſant ces nombres, ou ces longitudes de 12 heures en 12 heures, on peut facilement les avoir de 6 heures en 6 heures, en les aſſujettiſſant à cette regle des ſecondes différences conſtantes; il ne s'agit que d'interpoler un nombre dans chacun des intervalles; car on ſait que leur ſeconde différence doit être quatre fois moindre que 144, c'eſt-à-dire, 36; il ſuffira donc de faire une ſuite de nombres dont la ſeconde différence ſoit 36. Pour avoir la différence premiere, on prendra la moitié de la différence 78, c'eſt-à-dire 39, & l'on en ôtera la moitié de la ſeconde différence 36, c'eſt-à-dire, 18, il reſtera 21; or ayant cette premiere différence 21, il ſuffira de l'augmenter ſucceſſivement de la ſeconde différence 36 pour avoir toutes les autres différences; en effet, la premiere différence jointe à la ſeconde, doit faire 78, & ces deux différences doivent différer de 36; or quand on a la ſomme & la différence des deux nombres, il ſuffit pour trouver le premier de retrancher la demi-différence de la demi-ſomme.

Si au lieu d'avoir un nombre à interpoler entre 0, 78, 300, on en vouloit interpoler 2, on prendroit le tiers de la différence premiere, & on en ôteroit une fois la ſeconde différence trouvée; car les trois différences que l'on cherche doivent faire 78 dans l'exemple précédent, & elles doivent différer de la valeur de la ſeconde différence trouvée; or quand on a la ſomme de trois quantités, & leur différence, on trouve la plus petite quantité par la regle que je viens d'indiquer.

En général, pour interpoler un nombre 12 de termes entre deux termes d'une ſuite donnée, on diviſera la ſeconde différence de la ſuite donnée par le quarré de 12 + 1: pour avoir la ſeconde différence de la nouvelle ſuite, on diviſera la différence premiere par 12 + 1, & l'on ôtera du quotient la ſeconde différence de la nouvelle ſuite multipliée par $\frac{12}{2}$, il faudroit l'ajouter ſi les différences premieres alloient en décroiſſant. C'eſt ainſi qu'on trouvera la premiere des différences premieres qui doivent avoir lieu dans le nouvel ordre de termes que l'on cherche; les ſuivantes ſe trouvent en ajoutant ſucceſſivement la différence ſeconde trouvée pour la nouvelle ſuite.

La ſeule conſidération des ſecondes différences ſuppoſées égales, eſt ſuffiſante dans bien des calculs aſtronomiques, ſur-tout pour conſtruire des tables. M. Sharp qui calcula, en 1695, les tables d'aſcenſion droite, & de déclinaiſon pour chaque dégré de longitude & de latitude, qu'on trouve dans l'hiſtoire céleſte de Flemſteed, ne les calcula par la trigonométrie que de 5°. en 5°. & il les étendit par la méthode des *interpolations* à chaque dégré. M. Mouton, chanoine de Lyon, qui calcula les déclinaiſons du ſoleil pour chaque minute de longitude en ſecondes & en tierces, ne les calcula que pour chaque dégré de la trigonométrie, & chercha les autres nombres par la méthode des ſecondes différences.

Il ſuffit dans ces cas-là de calculer rigoureuſement aſſez de termes pour que leurs ſecondes différences ſoient à-peu-près égales, ou varient inſenſiblement. J'ai publié dans la *Connoiſſance des tems*, de 1771, une table fort commode pour abréger ces ſortes d'opérations.

On ſe ſert auſſi des ſecondes différences pour corriger des calculs, ou limiter des obſervations, c'eſt-à-dire, les ramener à une marche réguliere & uniforme. Quand on trouve une ſeconde différence qui eſt trop grande ou trop petite par rapport à la précédente & à la ſuivante, il faut corriger le nombre qui répond à cette ſeconde différence du tiers ſeulement de l'erreur qu'on a remarquée dans la différence. Cette correction eſt de même eſpece que celle de la ſeconde différence elle-même, ſi le progrès eſt de différente eſpece dans les nombres & dans les premieres différences.

En procédant ainſi par induction, il eſt aiſé de trouver une formule pour corriger d'une maniere générale l'inégalité des ſecondes & même des troiſiemes différences, comme je les ai données dans les *Mémoires* de l'académie de Paris, pour 1761. Au ſujet des *interpolations* conſidérées plus généralement, *Voyez* SERIE & SUITE, dans le *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c. (*M. DE LA LANDE.*)

§ INTESTIN, (*Anat.*) L'*inteſtin* dans ſon ſens le plus étendu, eſt un canal de l'animal, dans lequel l'aliment eſt reçu & duquel cet aliment eſt diſtribué dans tout le corps. Dans ce ſens l'*inteſtin* eſt la partie la plus eſſentielle de l'animal. Le polype eſt ſans cœur, ſans cervelle, ſans nerfs, ſans muſcles, mais il eſt creux, c'eſt un *inteſtin* animé.

Dans un ſens plus étroit, on appelle *inteſtin* la partie de ce canal alimentaire, qui tient à ſon extrêmité, & qui eſt cylindrique & plus étroite que la partie qu'on nomme *eſtomac*, continué au canal par lequel l'aliment eſt reçu, car dans les inſectes, & même dans les quadrupedes à ſang froid, l'eſtomac n'a guere d'autre marque de diſtinction, que l'élargiſſement d'un canal, dont la partie la plus étroite eſt appellée *inteſtin*.

Dans le quadrupede & dans l'homme, l'*inteſtin* eſt plus marqué & plus différent de l'eſtomac. Il eſt aſſez uniforme dans bien des animaux, & ſur-tout dans les animaux qui ſe nourriſſent de chair, comme dans l'ours, le lion, la belette; ſes parties ſont mieux diſtinguées dans l'homme, dans le cheval, & dans les animaux qui ſe nourriſſent de végétaux. La premiere diſtinction c'eſt celle de l'*inteſtin grêle* & du *gros inteſtin*; elle eſt vraie dans l'homme, mais alors l'*inteſtin* vermiforme eſt déplacé.

Il y a plus d'arbitraire dans la diſtinction de l'*inteſtin* grêle en trois *inteſtins*, & plus encore dans la diſtinction du gros *inteſtin* en trois autres *inteſtins*. Il n'y a effectivement qu'un ſeul *inteſtin* grêle, & qu'un ſeul gros *inteſtin* avec l'appendice vermiculaire. Il eſt reçu cependant de donner trois noms à des régions déterminées de l'*inteſtin* grêle, & d'en uſer de même pour le gros *inteſtin*.

Dans les animaux les plus ſimples l'*inteſtin* eſt de la même longueur, que le reſte du corps; tel eſt ſans doute le polype. Dans les animaux plus compoſés il a des anfractuoſités & des plis qui l'alongent. L'*inteſtin* eſt cependant généralement fort court dans les inſectes & dans les poiſſons; il y en a même dans cette claſſe, où l'*inteſtin* ne ſurpaſſe pas la longueur de l'animal. Il eſt aſſez court dans les oiſeaux & plus longs dans les quadrupedes. La pie & la grue-trompette l'ont extrêmement court. Il eſt triple & quadruple de la longueur de l'animal carnivore, comme dans le lion, la belette; ſextuple dans l'homme; extrêmement long dans la gazelle, la renne; & généralement plus long dans ceux des animaux ruminans, qui ſe diſtinguent par leur vîteſſe.

La partie grêle eſt toujours plus longue que la partie la plus groſſe; elle la ſurpaſſe encore plus conſidérablement dans le quadrupede carnivore, dont le gros *inteſtin* eſt toujours fort ſimple & fort court.

Dans l'homme la proportion eſt de 11 à $3\frac{1}{2}$, & même au-delà.

Puiſqu'il eſt reçu de partager l'*inteſtin* grêle & d'en faire trois *inteſtins*, il faut ſuivre l'opinion reçue ou du moins expliquer ce que les auteurs entendent par duodénum, par jéjunum & par iléum.

Pour donner au duodénum des bornes préciſes, on entend ſous ce nom la portion de l'*inteſtin* grêle, qui eſt entre l'eſtomac & le méſocolon tranſverſal, elle eſt placée dans la diviſion ſupérieure du bas-ventre, ce méſocolon ſéparant cette diviſion de l'inférieure.

Il commence au pylore, qu'il embraſſe, l'extrêmité de l'eſtomac ſe prolongeant dans la cavité de l'*inteſtin*, qui renferme cette extrêmité; c'eſt ce que l'on nomme *valvule du pylore*.

La direction & les attaches du duodénum ſont aſſez difficiles, les voilà, d'après l'homme. La premiere ligne de cet *inteſtin* eſt à-peu-près tranſverſale, le duodénum s'y porte de gauche à droite juſqu'au cou de la véſicule du fiel; il ſe porte en même tems un peu en arriere, & fait quelques petites courbures qui ſe compenſent. C'eſt la lame ſupérieure du méſocolon tranſverſal, qui couvre cette ligne du duodénum.

La ſeconde ligne eſt oblique; elle deſcend en arriere & en même tems à droite, & ſe prolonge juſqu'à la partie inférieure du rein droit. C'eſt encore la même lame du méſocolon, qui la couvre. C'eſt au bas de cette ligne que le canal pancréatique, réuni avec le cholédoque, s'ouvre dans cet *inteſtin*.

La troiſieme ligne fait un angle aſſez aigu pour ſe porter à gauche avec la veine rénale de ce côté, & enſuite en-devant. Elle eſt appuyée ſur la lame inférieure du méſocolon tranſverſal. Il ſe contourne enſuite par une ouverture faite par le méſocolon réuni avec l'origine du méſentere, & deſcend dans la région inférieure du bas-ventre.

Ces trois lignes forment enſemble une courbure conſidérable, ouverte du côté gauche & fermée du côté droit.

N'ayant qu'une lame du méſentere pour ſe couvrir, & n'étant pas enfermé entre deux lames, il eſt moins ſerré que les autres *inteſtins*, il eſt plus mou & plus ample.

Le reſte de l'*inteſtin* grêle remplit la cavité inférieure du bas-ventre & une partie du baſſin & ſe termine dans la cavité des îles du côté droit, où cet *inteſtin* s'ouvre dans le colon.

Il eſt difficile de trouver la raiſon qui a porté les anatomiſtes à partager cet *inteſtin*. Il eſt vrai qu'effectivement la partie la plus voiſine du duodénum eſt plus vaſculeuſe & plus rouge, que ſes valvules en ſont en plus grand nombre, qu'elle a moins de glandes & que la matiere alimentaire y eſt plus fluide; au lieu que la partie qui confine au colon, eſt plus blanche, moins vaſculeuſe, moins riche en vaiſſeaux lactés, mais fournie plus abondamment de paquets glanduleux; que la maſſe des alimens y eſt plus épaiſſe & quelquefois même fétide.

Mais ce n'eſt que l'extrêmité ſupérieure de l'*inteſtin* grêle, qui differe bien ſenſiblement de l'extrêmité inférieure: les parties du jéjunum & de l'iléon, qui s'avoiſinent, different très-peu, & le premier ſe change dans le ſecond par des nuances imperceptibles.

Winſlow a pris un parti tout-à-fait arbitraire en ſe ſervant de la longueur ſeule pour diſtinguer les deux *inteſtins*: il en attribue deux tiers au jéjunum, & trois à l'iléon. Je crois que l'on devroit en bonne logique ne point ſéparer des *inteſtins* que la nature n'a pas diſtingués.

L'*inteſtin* grêle en général eſt un tuyau membraneux, à-peu-près cylindrique, un peu plus étroit cependant à la partie qu'embraſſe le méſentere, & plus large à l'extrêmité flottante. Ce tuyau eſt capable d'une grande extenſion; on l'a vu cependant ſe rompre par l'effort des matieres accumulées.

Cet *inteſtin*, à la réſerve du duodénum, n'a point de direction certaine; il eſt replié en mille contours redoublés: il y a des animaux où ces contours ſont plus réglés; ils décrivent une ſpirale dans le cochon.

La membrane extérieure vient du péritoine. Une grande partie du duodénum n'en a point; le méſocolon le couvre antérieurement, & en partie le pancréas. Le reſte de l'*inteſtin* grêle eſt renfermé entre les deux lames du méſentere, qui s'écartent pour l'embraſſer & qui ſe rejoignent ſur la convexité de l'*inteſtin*. C'eſt ce que l'on appelle *membrane* extérieure de l'*inteſtin*. Elle eſt ſimple & blanche, ſes vaiſſeaux ſont fort petits, & quelques expériences nous apprennent qu'elle eſt inſenſible.

A la premiere approche du méſentere il reſte entre ſes deux lames un peu de celluloſité; peu-à-peu le méſentere s'attache plus fortement à l'*inteſtin*, & il y eſt collé ſi exactement à la convexité flottante, qu'on

a cru y reconnoître des fibres muſculaires; ce n'étoient que celles de l'*inteſtin*. Malgré l'adhéſion du méſentere, on a vu des exemples, où l'art, & même la nature, a ſéparé l'*inteſtin* du tuyau, que lui prête le méſentere pour l'envelopper.

La celluloſité, dont nous avons parlé, eſt appellée la *premiere*. On y a vu de la graiſſe & des pelotons graiſſeux, que l'on a pris pour des glandes. On a vu cette graiſſe ſe faire jour dans la cavité des *inteſtins*, & ſortir avec les excrémens.

La membrane externe des *inteſtins* a, comme toutes les autres membranes du corps humain, des pores que l'eau pénetre. Quand on renverſe l'*inteſtin*, & que cette membrane eſt devenue ſon enveloppe intérieure, l'eau qu'on y ſéringuera, la pénétrera, & dégouttera par la membrane veloutée devenue extérieure.

Les *intéſtins* de l'homme ont ſous la premiere celluloſité une enveloppe muſculaire: les quadrupedes l'ont généralement plus forte & plus épaiſſe que l'homme. Elle a deux plans de fibres. Les fibres longitudinales ſe continuent depuis l'eſtomac; elles ſont répandues ſur toute la circonférence de l'*inteſtin*, mais plus preſſées à la convexité flottante de l'*inteſtin*, elles y ſont attachées à la tunique extérieure.

Le plan intérieur compoſé de fibres annulaires, eſt plus robuſte; elles ſont en général des angles droits avec l'axe de l'*inteſtin*. Elles ne ſont pas ſpirales, mais elles ſont quelquefois un peu obliques & font des angles très-aigus avec les fibres voiſines. Aucune de ces fibres n'acheve un anneau complet, elles ſont compoſées de fibres preſque droites qui, par un détour de leur extrêmité un peu recourbée, s'engagent entre les fibres voiſines. Elles forment pluſieurs plans placés les uns ſur les autres.

Sous cette tunique muſculaire il y a une ſeconde celluloſité; elle eſt lâche du côté de la tunique charnue, & plus ſerrée à meſure qu'elle approche de la tunique veloutée. Sa partie la plus interne eſt aſſez ſerrée pour avoir mérité le nom de *tunique nerveuſe*. C'eſt elle qui fait la baſe & la ſolidité de l'*inteſtin*; l'air n'eſt retenu ni par la veloutée, ni par la tunique muſculaire, dès qu'on a détruit la nerveuſe.

Quelque ſolide que paroiſſe la tunique nerveuſe, l'air ſeul la détruit & la diſſout au point qu'il ne reſte qu'un tiſſu cellulaire très-lâche. On y parvient en renverſant l'*inteſtin* & en le ſoufflant; l'air ſuit alors les vaiſſeaux, qui de la premiere celluloſité pénetrent dans la ſeconde; il gonfle celle-ci & la réduit dans une eſpece d'écume; on peut s'y prendre d'une maniere plus ſimple, en faiſant une petite inciſion à la veloutée & à la nerveuſe, par laquelle on y introduiſe de l'air. C'eſt une découverte d'Albinus que nous venons de perdre. Cela ne réuſſit pas dans les animaux carnivores; leur tunique nerveuſe plus ferme réſiſte à l'air, & conſerve ſa ſolidité.

Albinus a confondu avec cette celluloſité celle qu'on diſtingue de nos jours ſous le nom de *troiſieme cellulaire des inteſtins*: elle eſt placée entre la nerveuſe & la veloutée. C'eſt dans ſes petits eſpaces, que ſe trouvent les glandes, & que ſe ramifient les nombreux petits vaiſſeaux de la veloutée; elle ſe continue dans les valvules & s'étend entre les deux feuillets dont elles ſont compoſées, au lieu que la tunique nerveuſe ne s'enfonce que très-légérement dans cet intervalle. On ſouffle la troiſieme cellulaire par une petite ouverture de la veloutée, elle eſt moins copieuſe que la ſeconde, & ſe conſerve moins, parce que la veloutée réſiſte mal à l'air.

On appelle *veloutée* l'épiderme qui deſcend par la bouche, qui ſe continue dans l'eſtomac, & qui tapiſſe la ſurface interieure du tuyau inteſtinal: la chaleur & l'humidité l'y changent, elles la rendent plus molle & plus ſpongieuſe, & incapable de contenir, comme le fait l'épiderme externe, la matiere de la petite vérole: auſſi eſt-ce une erreur de dire que dans cette maladie on trouve des puſtules dans les *inteſtins*.

Elle retient de la nature de l'épiderme la facilité de ſe réparer: on a de nombreux exemples, que des lambeaux conſidérables de cette tunique ſe ſont détachés, & ſont ſortis du corps, & qu'avec le tems le malade ayant été guéri, cette veloutée a été rétablie en entier.

Dans les chenilles, lorſqu'elles vont quitter leur épiderme & développer le papillon caché, cette veloutée ſe fend, une partie ſe retire en-haut, & devient une véſicule pleine d'une liqueur alkaline; l'autre partie demeure attachée à *l'inteſtin*. Auſſi le papillon ne mange-t-il point, & conſacre les jours qui lui reſtent à l'amour.

Il eſt à préſumer que la tunique veloutée eſt inſenſible, tant parce qu'elle eſt l'épiderme même prolongée, que parce qu'expoſée à des alimens âcres, & quelquefois même brûlans, du moins dans l'œſophage & dans l'eſtomac, à des liqueurs ſpiritueuſes, à des corps même étrangers, durs & angulaires, elle ne ſeroit ſenſible que pour redoubler les malheurs de l'humanité.

Elle eſt beaucoup plus ample, que ne l'eſt la tunique nerveuſe: elle occupe cependant un plus petit eſpace étant intérieure; ſon ampleur doit donc néceſſairement la pliſſer, & la faire deſcendre dans la cavité de l'*inteſtin*. Elle le fait par des plis, dont elle fait les deux pages, & qui ſe terminent par un tranchant émouſſé, ce ſont les valvules. Dès que l'on augmente le volume de l'*inteſtin* & que l'on donne à la tunique veloutée l'étendue naturelle convenable à ſon ampleur, les valvules s'effacent entiérement.

Ces mêmes valvules ne doivent pas être jugées ſur des préparations ſeches, ni ſur des figures deſſinées d'après ces préparations. On les y repréſente comme des anneaux ſolides & tranchans: mais dans l'animal vivant elles ſont molles, flottantes, ſans direction ni ſituation déterminée, elles obéiſſent aux alimens ou à l'air contenu dans les *inteſtins*. Dans le duodénum elles ſont plutôt longitudinales; dans le reſte de l'*inteſtin* grêle elles ſont aſſez tranſverſales & paralleles. On a déja dit qu'elles ſont beaucoup plus nombreuſes dans la premiere partie de l'*inteſtin* grêle, & plus rares dans la derniere. Elles décrivent des arcs de cercle & jamais des cercles parfaits; elles ſe réuniſſent avec leurs voiſines par de petites rides obliques; leur partie moyenne eſt la plus élevée; leur tranchant va en ſerpentant & par ondes.

La tunique veloutée tire ſon nom des flocons dont elle eſt toute couverte, du moins dans l'*inteſtin* grêle. Ce ſont de petites membranes coniques, flottantes, ſimples ou compoſées, formées par l'épiderme & par la troiſieme celluloſité, extrêmement vaſculeuſes & faciles à colorer par l'injection. Leur ſtructure n'a été découverte pleinement que par M. Liéberkuhn.

Il a trouvé qu'elles enjambent l'une ſur l'autre comme le font les tuiles. La principale partie de ces flocons eſt une ampoule ovale, placée dans la troiſieme cellulaire, & ouverte dans le tuyau de l'*inteſtin* par un ſeul orifice; ſa cavité paroît remplie d'une celluloſité très-fine. Chaque flocon reçoit une artere, une veine, un nerf. Ces vaiſſeaux forment un réſeau dans la celluloſité, les arteres ſont plus nombreuſes & les veines plus grandes; les veines & les arteres s'ouvrent dans l'ampoule, & la matiere injectée la remplit & s'y fait jour dans la cavité de l'*inteſtin*.

L'ampoule elle-même eſt l'embouchure abſorbante des vaiſſeaux lactés: elle pompe le chyle qui s'attache de lui-même au velouté de l'*inteſtin*. Les vaiſſeaux lactés en naiſſent. Nous en donnerons

ailleurs la deſcription ; & ce que nous venons de dire ſur la ſtructure d'un flocon eſt tiré de Liéberkuhn.

Entre les flocons il y a des pores muqueux. On a cru en pouvoir fixer le nombre à huit pour chaque flocon. On a cru voir dans le fond de ces pores de très-petites glandes, dont le pore ſeroit le canal excrétoire commun. D'autres anatomiſtes n'ont pas trouvé ces glandes réelles.

Elles different des glandes, dont je vais parler, & qui ſont très-viſibles. Il y a dans le duodénum & dans le reſte des *inteſtins* grêles, des glandes ſolitaires nombreuſes, répandues ſur toute la ſurface des *inteſtins*, ſur le bord flottant des valvules & dans les petits vallons entre ces plis, placées entre la tunique nerveuſe & la veloutée, couvertes par cette derniere membrane, qui font boſſe dans la cavité de l'*inteſtin*, & dont les pores apparens paroiſſent fournir une partie de la mucoſité, dont la veloutée eſt toujours enduite.

Il y a dans les *inteſtins* grêles, & ſur-tout à la fin de l'iléon, auſſi-bien que dans le gros des *inteſtins*, d'autres glandes ſolitaires, applaties, percées d'un pore fort viſible, mais compoſées, & dans leſquelles pluſieurs petits follicules réuniſſent leurs petits conduits.

D'autres glandes confluentes forment des amas oblongs, & très-conſidérables, dans le jéjunum, mais plus fréquemment dans l'iléon, & ſur-tout à ſon extrêmité. Leur pore eſt ſouvent caché par les flocons qui les recouvrent ; il exiſte cependant, & la matiere injectée par les arteres, pénetre par cet orifice dans la cavité. Leur ſtructure & leur place dans la troiſieme cellulaire eſt la même ; elles font boſſe comme les glandes ſolitaires, & ſéparent apparemment une mucoſité de la même nature. Leur cavité paroît mieux dans le chien & dans le chat que dans l'homme, où on a ſouvent de la peine à la découvrir : elles n'ont point de place affectée ; on a cru cependant remarquer qu'elles ne s'étendent pas ſur les valvules.

Il n'eſt pas aiſé de juger de la nature de l'humeur inteſtinale ; on l'obtient rarement pure ; elle eſt d'ailleurs mêlée de mucoſité & d'eau. Quelques expériences la font albumineuſe ; l'analogie de la liqueur de l'eſtomac la rapproche des liqueurs muqueuſes.

Je parlerai des vaiſſeaux des *inteſtins* à l'*article* MÉSENTERE de ce *Suppl.* Je ne dirai qu'un mot des veines, que Ruyſch a cru avoir vu ſe rendre des *inteſtins* à la veine-cave, & former un ſyſtême particulier, analogue, mais différent de celui des branches de la veine-porte. On n'a plus revu ces vaiſſeaux depuis la mort de cet auteur, & on ne ſait pas trop ce qu'en juger. D'un côté, Ruyſch étoit ſans doute trop anatomiſte, pour ne pas en être cru ſur un fait auſſi ſimple & auſſi ſaillant ; & d'un autre, on ne voit pas ce qui auroit empêché d'autres anatomiſtes laborieux & éclairés, de revoir ces vaiſſeaux. J'ai cru quelquefois que Ruyſch avoit effectivement injecté les vaiſſeaux des *inteſtins* par la veine-cave, mais que ces vaiſſeaux étoient des branches qu'il croyoit différens des branches de la veine-porte, ou qui communiquoient avec quelques veines nées de la ſpermatique droite, & qui vont au duodénum.

Quelle que puiſſe être la cauſe de cette opinion particuliere de Ruyſch, les veines inteſtinales ramenent non-ſeulement le ſang artériel, mais une partie du liquide alimentaire. Comme cette qualité leur a été conteſtée de nos jours, il ſera bon d'en rappeller les preuves.

Les petites veines de l'*inteſtin* s'ouvrent dans l'ampoule auſſi-bien que les arteres ; elles y dépoſent, & même avec facilité, l'eau colorée & la matiere plus épaiſſe qu'on aura injectée dans l'artere.

On a vu, & M. Kaauw eſt un témoin digne de foi, l'eau verſée dans l'*inteſtin* d'un animal vivant, ſe repomper & arriver à la veine-porte.

Ces preuves directes rendent inutile tout ce qu'on y voudroit oppoſer.

Les vaiſſeaux inteſtinaux, arrivés à l'*inteſtin*, s'y diſtribuent d'une maniere conſtante, mais aſſez peu connue : il faut les ſuivre le ſcalpel à la main, après les avoir injectés ; car dans un *inteſtin* deſſéché, les vaiſſeaux des différentes enveloppes de l'*inteſtin* ſe confondent & paroiſſent être dans le même plan.

Un petit tronc d'artere arrive à l'*inteſtin* avec la veine, qui ne le quitte guere : deux de ces troncs embraſſent l'*inteſtin* ; l'un eſt antérieur & l'autre poſtérieur. Dans la premiere cellulaire, l'artere ou la veine ne donne qu'une très-petite branche à la membrane externe & à la muſculaire ; ce ſont des arbriſſeaux, mais extrêmement fins. L'artere même perce la muſculaire, & arrive à la ſeconde cellulaire : le tronc y avance contre la convexité de l'*inteſtin*, ſur le dos d'une valvule, & fait un arbriſſeau, dont le petit tronc va s'anaſtomoſer ſur la convexité de l'*inteſtin* avec l'artere qui a été ſa compagne : elle fait auſſi, par ſes branches, un réſeau très-multiplié avec l'artere du même ordre, ſupérieure à elle avec celle qui lui eſt inférieure. De petites branches reviennent depuis la ſeconde celluloſité à la tunique muſculaire & à l'externe : mais les principales branches pénetrent par la tunique nerveuſe ; elles font, dans la troiſieme cellulaire & dans les flocons, des réſeaux extrêmement fins, couverts de la veloutée, & leurs extrêmités s'ouvrent dans l'ampoule.

Les nerfs de l'*inteſtin* grêle n'ont pas encore été décrits aſſez complétement. Le duodénum en tire des nerfs ſtomachiques & des hépatiques, dont l'origine principale eſt la huitieme paire. Le jéjunum & l'iléon en reçoivent du grand plexus méſentérique. *Voyez* ci-devant INTERCOSTAL. Les premieres branches au duodénum, les autres traverſent le méſentere ; elles ſont petites, mais nombreuſes, & ne donnent preſque point de branches avant leur arrivée à l'*inteſtin*. On y a ſuivi ces nerfs juſqu'à la premiere celluloſité : il n'eſt pas douteux qu'ils pénetrent dans la tunique nerveuſe. Les *inteſtins* étant extrêmement ſenſibles, & la veloutée n'étant qu'une épiderme, il n'y a guere que cette tunique qui puiſſe être le ſiege de cette ſenſibilité, & par conſéquent des nerfs.

On a cru voir dans l'intérieur de la veloutée des houpes nerveuſes ; Ruyſch les a même fait deſſiner. Albinus les regarde comme de la cire qui a pénétré dans les prolongemens de la tunique nerveuſe qui fait le fondement des flocons.

Les *inteſtins* ayant une tunique muſculaire très-apparente, ſont irritables & ſe contractent avec vivacité ; leur irritabilité ne le cede guere qu'à celle du cœur pour la conſtance. Les *inteſtins* ſe contractent après la mort, c'eſt même alors que leur mouvement eſt le plus vif : arrachés du corps de l'animal, coupés en quatre parties, ils rampent ſur la table, leur veloutée ſe renverſe & devient extérieur, l'*inteſtin* ſe vuide, & fait ſortir de ſa cavité de l'écume.

Comme ce mouvement eſt de la plus grande importance, & qu'il a été conteſté, j'entrerai ſur ce ſujet dans un détail qui ne peut qu'intéreſſer.

L'*inteſtin* eſt irritable dans tous les animaux, & même dans les plus petits & les plus ſimples. Irrité par quelque cauſe que ce ſoit dans ſa place, ou arraché du corps de l'animal pendant la vie ou après la mort, l'*inteſtin* ſe contracte & ſe rétrecit par dégrés, juſqu'à ce que ſes parois ſe touchent, que ſa cavité ſoit réduite à rien, & qu'il paroiſſe comme lié avec un fil. Il ſe vuide ſi exactement, qu'on a vu des épingles & des aiguilles avalées, ſuivre toute la longueur des *inteſtins*, & percer leur extrêmité voiſine de l'anus. Les calculs, par leſquels on a voulu

borner cette force contractive, ſont refutés par l'expérience; auſſi les fibres de l'*inteſtin* ne ſont-elles pas circulaires, & n'agiſſent-elles pas comme une veſſie gonflée, dont ſans doute le raccourciſſement a des bornes.

J'ai vu dans l'*inteſtin* d'un chien cette irritabilité agir très-vivement vingt-quatre heures après la mort.

On a vu de même des contractions des *inteſtins* ſe ſoutenir dans les cadavres humains pluſieurs jours après la mort. Cette même force rend ſouvent les *inteſtins* durs, comme ſi c'étoient autant de vers de terre. Elle agit dans l'animal aſſoupi pendant les mois de l'hiver; les *inteſtins* ſe contractent, ſe vuident & deviennent extrêmement étroits.

Les coliques les plus violentes naiſſent de ces conſtrictions, quand l'air, renfermé entre deux points rétrecis de l'*inteſtin*, ſe dilate par ſa chaleur, & qu'il étend l'*inteſtin* à un dégré quelquefois prodigieux.

Cette contraction eſt celle d'un point unique ou d'un anneau de l'*inteſtin*: le mouvement périſtaltique eſt celui d'une ſuite conſidérable de ces anneaux, ou d'une portion conſidérable de l'*inteſtin*, ou même de l'*inteſtin* entier. Ce mouvement eſt, auſſi-bien que l'irritabilité, l'apanage de tous les animaux ſans exception: l'homme en eſt doué évidemment; on l'a vu dans les deſcentes & dans des fœtus dont le péritoine paroiſſoit à découvert. Il n'eſt pas l'effet d'une violence extérieure; on l'apperçoit à travers du diaphragme & à travers le péritoine de l'animal vivant, ſans que l'air ait touché l'*inteſtin*. Il eſt vrai qu'il eſt plus violent après la mort, & dans l'*inteſtin* arraché du corps de l'animal. Il eſt plus vif dans les quadrupedes à ſang chaud; il l'eſt moins dans les poiſſons & dans les oiſeaux.

Pour en parler avec exactitude, il faut diſtinguer le mouvement confus, le mouvement direct & le mouvement rétrograde.

Celui qu'on découvre le plus aiſément, c'eſt le mouvement confus, dans lequel l'*inteſtin* s'agite d'une maniere inégale & inconſtante, ſe contractant d'un côté, ſe dilatant dans d'autres points, ſe retirant de droite à gauche ou de deſſous en deſſus, ſe relevant alternativement, faiſant avancer la maſſe alimentaire, la faiſant reculer, ayant pluſieurs points de contraction dans différentes portions de l'*inteſtin*.

Quand une partie de l'*inteſtin* eſt contractée, elle ſert de point fixe au mouvement de l'*inteſtin*; il ſe retire contre ce point, & y fait arriver ce qu'il contient. Deux points de contraction retiennent entre eux la maſſe des alimens ou l'air, & l'*inteſtin* ſe gonfle. Une contraction repouſſe quelquefois la maſſe alimentaire, & d'autres fois elle cede; l'*inteſtin* ſe dilate & reçoit cette maſſe.

Malgré la confuſion apparente du mouvement périſtaltique, le mouvement direct prévaut. Les parties ſupérieures de l'*inteſtin* ſont plus irritables, & ſon extrêmité inférieure s'ouvre dans une cavité qui n'oppoſe aucune réſiſtance à ce qu'il contient; au lieu que les alimens qui deſcendent de l'eſtomac, ſervent de ſtimulus aux premiers *inteſtins*, & les excitent à la contraction.

Ce mouvement direct fait avancer ſucceſſivement les alimens de l'eſtomac au colon: j'ai vu bien des fois des arêtes de poiſſons accumulées dans le cœcum, que le mouvement direct y avoit tranſportées. Il y a lieu de croire que le mouvement direct fait arriver l'aliment de la bouche au rectum, à-peu-près en vingt-quatre heures; les fluides cependant avancent plus vîte, & les graiſſes plus lentement; elles paroiſſent affoiblir le mouvement périſtaltique, en diminuant l'irritabilité.

Le mouvement renverſé ou antipériſtaltique, eſt plus foible, puiſque les alimens arrivent malgré lui aux gros *inteſtins*; il exiſte cependant, & dans les inſectes, & dans les animaux plus compoſés, & dans l'homme même. C'eſt ce mouvement qui porte à la bouche les lavemens pouſſés dans le rectum, les excrémens même. Cette terrible force de mouvement eſt ordinairement l'effet d'un obſtacle quelconque qu'éprouve la maſſe des alimens dans ſon paſſage. Entre ces obſtacles, il en eſt un que nous avons appris à imiter par l'art; c'eſt l'entrée d'un *inteſtin* dans l'autre: elle eſt très-commune dans l'homme. On a vu de grandes portions d'*inteſtin* s'inſinuer dans le tube de l'*inteſtin* voiſin, l'iléon retomber dans le colon, & le colon dans le rectum. Je l'ai vu moi-même.

Quand la partie ſupérieure de l'*inteſtin* s'engage dans l'inférieure, & que du reſte l'*inteſtin* eſt libre & ſans gonflement, le mal n'eſt pas conſidérable. J'ai vu de ces intus-ſuſceptions dans quantité d'animaux & de ſujets humains, ſans aucun veſtige d'inflammation.

Le mal eſt plus grand, quand c'eſt la partie inférieure de l'*inteſtin* qui rentre dans la partie ſupérieure; ſon épaiſſeur s'oppoſe alors à la marche des alimens; il peut y ſurvenir du gonflement, de l'inflammation & la gangrene même.

J'ai dit qu'on peut produire ces volvulus par l'art; rien n'eſt plus aiſé. On irrite, avec le ſcalpel, dans l'animal, dans la grenouille, par exemple, un point de l'*inteſtin*. Il ſe contracte & ſe rétrecit; il rentre auſſi-tôt dans la cavité de l'*inteſtin* le plus proche & qui n'a point été contracté. La ſection des deux *inteſtins* eſt alors compoſée de deux cercles concentriques, dont la portion la plus étroite eſt l'intérieure. Pour diſſiper cette intus-ſuſception, on ſouffle l'*inteſtin*, on dilate la partie reſſerrée, & elle ſort ſur le champ de l'*inteſtin* qui l'enfermoit.

Un autre effet de la conſtriction de l'*inteſtin*, c'eſt ſon hernie ou ſon appendice. Ce mal eſt aſſez commun; je ne ſais ſi ce n'eſt pas Riolan qui en a parlé le premier. L'*inteſtin*, affoibli dans de ſes points, pouſſe peu-à-peu, par la partie qui réſiſte moins, une boſſe qui ſe prolonge peu-à-peu, & fait à la fin, avec le reſte de l'*inteſtin*, la figure d'un *T*: c'eſt l'effet contractif des fibres annulaires. Les appendices ſont plus communes dans l'*inteſtin* grêle; on en a vu cependant dans le colon, dans le rectum même. On ſait le mauvais effet que font les appendices dans les hernies; elles s'y engagent, l'*inteſtin* reſte libre en quelque maniere, & la matiere alimentaire a ſon cours, & cependant l'appendice peut être étranglée & ſe gangrener.

Un autre effet du mouvement périſtaltique eſt plus ſalutaire; c'eſt le recoquillement de la tunique veloutée.

Quand on ouvre ou que l'on coupe l'*inteſtin* d'un animal vivant, la veloutée ſe retourne ſur elle-même, embraſſe la membrane externe, & forme comme deux levres bombées & rouges: c'eſt-là l'artifice par lequel la nature a ſouvent guéri les plaies de l'*inteſtin*. Ces portions de veloutée humides & gluantes ſe ſont collées aux levres de la plaie extérieure, & ces levres ont fermé la plaie de l'*inteſtin*.

Pour connoître encore mieux le méchaniſme par lequel la maſſe alimentaire deſcend par cette longue ſuite des *inteſtins* grêles, il faut ſuivre cette marche dans l'animal vivant. Le duodénum ſe rapproche du pylore; pendant que celui-ci ſe contracte, il va au-devant de ce que l'eſtomac lui envoie; il s'en éloigne quand il l'a reçu. Bientôt après, la partie du duodénum la plus dilatée ſe contracte & ſe décharge de ce qu'elle a reçu; elle le renvoie en partie du côté du pylore, & en partie le fait avancer du côté du colon.

La partie la plus voiſine du duodénum, ſe rapproche de la partie contractive, & va au-devant de ce

que celui-ci lui envoie ; il s'y forme un bourrelet ; mais la partie supérieure se contracte, applanit le bourrelet, & rend à l'*inteſtin* sa figure cylindrique.

Ce qui a été repoussé contre le pylore, s'avance, par la contraction de l'*inteſtin*, de la partie de l'*inteſtin* qui l'a reçu & qui le force de reprendre le chemin du colon.

Ce qui a enfilé ce chemin, excite une contraction dans la partie de l'*inteſtin*, qu'il a gonflé ; il est en partie renvoyé du côté du pylore, & pousſé en même tems du côté du colon. Ce manege continue, jusqu'à ce que tout soit arrivé dans ce dernier *inteſtin*.

On comprend que les contractions de l'*inteſtin* & les mouvemens en longueur, sont l'effet des fibres annulaires ; les abbréviations de l'*inteſtin*, l'effet des fibres longues.

Les angles & les plis des *inteſtins* sont effacés, quand un peu au-dessus de l'angle il naît une contraction. La partie immédiatement placée au-dessous de la contraction, s'en approche comme vers son point fixe, l'angle disparoît, & l'*inteſtin* est devenu droit.

Les effets intérieurs du mouvement péristaltique, sont dans la contraction, la prolongation des valvules & de la veloutée. Cette membrane avance dans la cavité, & s'offre à la résorption du chyle, & la même contraction comprime les glandes muqueuses, & les force à répandre leur liqueur. J'ai vu, & dans l'animal, & dans l'homme vivant, l'*inteſtin*, irrité avec du sel, se contracter, & une humeur muqueuse suinter des pores du colon dans une chûte de l'*inteſtin* par l'anus.

Il est probable que la même cause presse l'ampoule, & que des fibres invisibles se contractent en même tems, enferment le pore, de maniere que le chyle contenu dans l'ampoule, est pousſé dans le vaisseau lacté, dont la contraction, née de l'irritation, le fait avancer à travers de la membrane musculeuse pendant son relâchement.

Il est probable que dans le repos de l'*inteſtin*, qui suit sa contraction, les flocons moins pressés se dilatent, que l'ampoule s'ouvre & que la résorption se fait.

Je parlerai à l'*art.* IRRITABILITÉ, dans ce *Suppl.* de la cause du mouvement des *inteſtins* ; elle paroît être dans la fibre même : elle ne dépend pas de la volonté, & s'exécute, indépendamment des nerfs, après la mort, & dans un *inteſtin* arraché du corps de l'animal.

Gros inteſtin. Le plus grand nombre des animaux a un gros *inteſtin* différent de l'*inteſtin* grêle, le plus souvent par son ampleur, & dans d'autres especes, par son épaisseur & ses membranes plus robustes.

Le plus grand nombre des animaux a le commencement du gros *inteſtin* terminé par un cul-de-sac qu'on appelle *cœcum* ; il se trouve dans tous les quadrupedes : mais ce cul-de-sac est différemment conformé ; toute la race des souris a le cœcum d'une grosseur très-considérable ; il est long, conique, & des ligamens particuliers le rétrecissent en forme de spirale. Il est gros dans les animaux herbivores & ruminans.

Dans les animaux carnivores, il est cylindrique, recourbé & du même diametre que le colon.

Dans l'homme, la différence du cœcum de l'adulte, & du même *inteſtin* dans le fœtus, est très-considérable. Dans l'adulte, le colon se prolonge au-dessous de l'entrée de l'iléon, & se termine par un cul-de-sac très-ample & très-obtus ; c'est ce que l'on appelle plus particuliérement le *cœcum*.

De l'extrêmité de ce cœcum & du côté gauche, sort un petit *inteſtin*, le plus grêle de tous, & qui mérite bien le nom de *vermiculaire* ; son orifice est un peu plus large, sa direction est incertaine, il remonte souvent. Les singes d'ailleurs, si semblables à l'homme, manquent le plus souvent de cet appendice, & dans les oiseaux il y en a généralement deux.

Dans le fœtus humain, la partie du colon, qui est sous l'entrée de l'iléon, se prolonge & devient conique : la pointe de ce cône se termine dans un petit *inteſtin* cylindrique qui, à cet âge, est l'extrêmité même du colon.

Il est assez probable que cette structure devient celle de l'adulte, par l'accumulation des matieres fécales qui, prenant plus de consistance avec l'âge, sont déterminées par leur propre poids à retomber au fond du cœcum ; elles étendent cet *inteſtin* du côté droit, parce que du côté gauche, l'insertion de l'iléon attaché au cœcum, donne plus de solidité à ce premier gros *inteſtin*, & résiste davantage à la dilatation. Le cul-de-sac du cœcum se déprime & s'élargit à la droite de l'*inteſtin* vermiculaire, qui bientôt ne sort plus du centre du cœcum, mais du côté gauche.

Le cœcum a la même structure que le colon, les ligamens & les cellules. Nous allons en donner le précis, après avoir parlé de la valvule du colon. Voici sa véritable structure dans l'homme.

L'*inteſtin* grêle atteint le gros *inteſtin*, & se colle à son côté gauche obliquement, & de maniere qu'il y est presque parallele, ou que l'angle qu'il fait avec le cœcum est des plus aigus. Le demi-cylindre supérieur de l'iléon s'insere entre les membranes du colon presque transversalement ; le demi-cylindre inférieur y entre en remontant. Cette approche inégale de l'*inteſtin* grêle enfoncé dans le gros *inteſtin* produit deux plis ; le supérieur est transversal & plus court, l'inférieur est plus considérable & plus profond, & fort oblique.

Quand on ouvre le gros *inteſtin* dans le cadavre, on apperçoit dans sa cavité un bourlet presque circulaire, mais plus arrondi à son extrêmité gauche, plus grêle & plus ressemblant à une fente à l'extrêmité droite, où il forme comme une queue. Le bourlet est beaucoup plus long inférieurement. Une fente transversale partage ce bourlet.

En détruisant la cellulosité qui unit l'*inteſtin* grêle & le cœcum, ce bourlet diminue de volume ; on reconnoît qu'il est formé par l'iléon, de maniere que la tunique veloutée, la nerveuse & la musculaire du colon font comme une gaîne dans laquelle sont contenues la musculaire, la nerveuse & la veloutée de l'iléon.

Pour s'exprimer plus exactement, les tuniques de l'iléon se redoublent sur elles-mêmes, & se continuent avec les tuniques analogues du colon. Une partie des fibres charnues de l'iléon se continuent avec celles du colon, d'autres de la classe des transversales, se croisent avec elles.

En détruisant les fibres charnues qui unissent les deux *inteſtins*, l'iléon sort tout-à-fait d'entre les tuniques du colon, il fait alors avec cet *inteſtin* un angle droit, & le bourlet disparoît entiérement.

L'air porte un changement très-considérable à cette structure. Quand on souffle l'iléon, le cœcum & le colon, que l'on a lié & que l'on a fait sécher ces *inteſtins*, il y paroît deux vulves au lieu du bourlet. La supérieure formée par le demi-cylindre transversal & supérieur de l'iléon est horizontale, petite & fait moins que le demi-cercle. L'inférieure est oblique, sa figure paroît parabolique, elle remonte en devant, & son extrêmité droite se termine par une queue, aussi bien que la valvule supérieure. Une fente sépare les deux valvules ; elle est souvent entiérement fermée, quand on a pousſé l'air dans le colon.

Ces deux valvules sont devenues célebres par les

diſputes qu'elles ont excitées. Il y a dans tous les quadrupedes une ſtructure plus ou moins analogue.

Leur uſage n'a rien d'obſcur, la ſtructure eſt d'accord avec les expériences. On ſent aſſez que l'iléon étant terminé par une fente ouverte entre les deux valvules, ſe décharge librement dans la cavité du gros *inteſtin*. Mais ſi du cul-de-ſac du cœcum il s'éleve de la matiere fécale pour remonter par le colon, elle preſſera la valvule inférieure, & bientôt après la ſupérieure, contre les parois extérieures de l'*inteſtin*; ces valvules ayant ſous la forme d'un bourlet fait boſſe autour de la fente, repouſſées par la matiere, fermeront la fente & ſe couperont le paſſage. L'air même fait ſouvent le même effet, mais une matiere épaiſſe & ſolide le fait plus ſûrement encore. Les valvules du colon empêchent donc la matiere fécale de rentrer dans l'iléon. Il eſt très-poſſible qu'outre cette action méchanique, les fibres muſculaires ſe contractent & agiſſent à la maniere d'un ſphincter: cette action doit avoir lieu ſur-tout dans le chien & dans le cheval, où des fibres muſculaires entourent la fente, comme un anneau applati.

Ce n'eſt pas que la fidélité de cette garde ne puiſſe être trompée. On a vu de l'eau ſéringuée dans le rectum & des lavemens revenir par la bouche; dans les expériences ſur le cadavre, l'air & l'eau ſe fait ſouvent jour du colon dans l'iléon. Mais il eſt à préſumer que dans l'homme vivant tout étant plein, la force contractive des fibres étant plus entiere, les valvules du colon s'acquittent avec exactitude de leur fonction. Il eſt rare du moins de trouver de la matiere fécale dans l'iléon.

Le colon dont le cœcum n'eſt que le commencement, eſt aſſez le même dans l'homme & dans le cheval, & même dans les animaux qui ruminent, à l'exception des cellules, moins apparentes dans ces animaux. Il eſt plus court, plus ſimple, moins gros & ſans cellules, dans les animaux qui ſe nourriſſent de chair.

La direction de cet *inteſtin* étant de la plus grande importance pour reconnoître ſes maladies, je ne dois pas l'omettre. Le colon naît ſous le nom de *cœcum* de la cavité des îles du côté droit, il remonte devant le rein en s'enfonçant contre la partie poſtérieure du corps. Il remonte en général en droite ligne, mais avec quelques inflexions alternatives. Il parvient juſqu'au foie & s'y attache auſſi-bien qu'au rein & au duodénum, par des ligamens.

C'eſt dans un enfoncement particulier de la partie concave du foie, qu'il change de direction; il y fait un angle droit, & quelquefois une eſpece de lacs, il paſſe de droite à gauche & de derriere en devant ſous le foie, ſous la véſicule du fiel & ſous l'eſtomac juſques vers la rate, ſous laquelle il s'enfonce en arriere.

Il change encore une fois de direction & fait un angle droit, & plus ſouvent que du côté droit un lacs, en revenant ſur lui-même; il deſcend par les lombes du côté gauche, il y eſt plus étroit & ſon méſocolon plus court.

Arrivé qu'il eſt dans la cavité des îles gauches, il remonte contre lui-même juſqu'au nombril, ſon méſocolon s'élargit, il arrive juſqu'à la véſicule du fiel, il redeſcend alors avec plus ou moins d'anfractuoſités pour ſe rendre dans le baſſin, où il change de nature & de direction, & va porter le nom de *rectum*.

Ces différentes directions du colon admettent des variétés; en général, elles ſont telles que je les ai décrites.

Les ligamens du colon ſont des rubans de fibres longitudinales, luiſantes & comme tendineuſes; il y en a trois dans l'homme, & dans quelques animaux: ils naiſſent de l'*inteſtin* vermiculaire qui étoit originairement le commencement du colon, ils parcourent toute la longueur de cet *inteſtin* juſqu'au rectum. L'antérieur eſt le plus large; auſſi a-t-il été connu depuis des ſiecles entiers. Le ſecond plus étroit eſt à découvert dans le colon gauche & recouvert de l'épiploon dans le colon tranverſal; nous l'appellons *épiploïque*: le troiſieme moins apparent encore eſt placé à la ligne par laquelle le méſocolon s'attache à l'*inteſtin*, il s'étend juſques ſur l'iléon; c'eſt le méſocolique.

Ces ligamens étant plus robuſtes que le reſte de l'*inteſtin*, & ſe contractant avec plus de force, ramaſſent l'*inteſtin* ſur lui-même, en diminuent ſa longueur, & font rentrer dans la cavité une partie de la tunique veloutée & de la nerveuſe. C'eſt ainſi que naiſſent les valvules du colon, qui deſſéchées deviennent de véritables demi-cloiſons tranchantes; ſans être abſolument bornées au nom de trois dans un cercle de l'*inteſtin*, elles approchent cependant de cette régularité.

Comme les valvules rétreciſſent l'*inteſtin* en entraînant les membranes dans la cavité du colon, il ſe forme entre ces valvules trois rangs de boſſes apparentes au dehors.

En ſoufflant l'*inteſtin*, on le rend cylindrique; dès-lors les cellules & les valvules diſparoiſſent, mais les ligamens qu'on violente ſe rompent aſſez ſouvent.

Dans le fœtus, il n'y a point de cellules, les ligamens même n'acquierent que peu-à-peu cette ſupériorité qui les met en état de raccourcir l'*inteſtin*.

Outre les cellules, il y a des plis conſidérables & plus courts dans l'*inteſtin*, trop variables pour être réduits à un ſyſtême.

Les appendices épiploïques ſe trouvent dans toute l'étendue du colon & même au rectum. La membrane externe de l'*inteſtin* s'en détache, ſe prolonge & fait une bourſe qui ſe remplit de graiſſe. On peut les ſouffler dans l'enfant; elles ſont coniques, & quelquefois finies par deux cornes.

Le rectum n'a ni cellules ni ligamens. Ces derniers s'étendent ſur cet *inteſtin*, & forment un plan continu de fibres longitudinales. Il n'eſt pas droit, quoique ſon nom ſemble l'indiquer. Sa premiere ligne ſuit le ſacrum derriere la veſſie.

Sa ſeconde ligne commence au bas de la veſſie, il avance alors plus horizontalement que perpendiculairement ſous la baſe de la veſſie & ſous les véſicules ſéminales. L'angle que fait cette ſeconde ligne avec la premiere, eſt rempli par la veſſie de l'urine.

Il finit à l'anus, & ſa veloutée revient ſe continuer avec l'épiderme, & ſa nerveuſe avec la peau.

Comme cet *inteſtin* ſe termine par un ſphincter annulaire, il part du cercle que cet anneau rétrecit, des plis qui remontent dans le rectum, & dont la partie la plus baſſe forme comme des ſinus ſémi-lunaires. Il y a dans ces ſinus des glandes muqueuſes qui y verſent leur liqueur.

La ſtructure du gros *inteſtin* eſt à-peu-près la même que celle de l'*inteſtin* grêle. Les tuniques ſont les mêmes, mais en général plus fortes & les muſcles plus robuſtes.

La membrane interne a ſes flocons beaucoup moins apparens; elle eſt formée en plis réticulaires dans le rectum, & percée d'une infinité de pores qui ſont en abondance dans toute la ſurface interne du gros *inteſtin*.

Les glandes ſolitaires plates & percées d'un orifice évident, ſont fort communes dans toute l'étendue du gros *inteſtin*. L'âcreté, la dureté même de la matiere fécale rend la mucoſité plus néceſſaire.

En renvoyant les vaiſſeaux aux *articles* MÉSOCOLIQUES & MÉSENTÉRIQUES, de ce *Supplément*, j'obſerve que la direction & la diviſion des vaiſſeaux eſt à-peu-près la même que dans l'*inteſtin* grêle; que les petits arbres vaſculaires ſont moins évaſés, &

leurs branches plus paralleles aux troncs, & que la tunique muſculaire reçoit plus de vaiſſeaux.

Les arteres exhalent, de même que dans l'*inteſtin* grêle, une liqueur aqueuſe, & les veines repompent auſſi évidemment. C'eſt-là qu'on a vu une liqueur colorée ſéringuée dans l'*inteſtin*, repriſe par les veines, teindre le ſang de ſa couleur.

Les nerfs du gros *inteſtin* ont été décrits à l'occaſion du nerf intercoſtal. Il eſt très-ſenſible, & j'ai vu des clyſteres fort ſimples cauſer des douleurs preſque inſupportables.

Il n'y a aucun doute ſur l'exiſtence des vaiſſeaux lactés dans le gros *inteſtin*; je les ai ſouvent vus & ſuivis. La qualité nourriſſante & fébrifuge des lavemens, démontre que les particules nourricieres ſalutaires rentrent dans le ſang & dans le colon même.

On a douté du mouvement périſtaltique du gros *inteſtin*; il eſt évident dans toute ſorte d'animaux, on l'a vu même dans l'homme, lorſqu'une bleſſure a découvert l'*inteſtin*. On a vu la force ſeule du rectum faire ſortir la matiere fécale, après que les muſcles du bas ventre avoient été détruits. (*H.D.G.*)

§ INTONATION, (*Muſiq.*) L'*intonation* peut être juſte ou fauſſe, trop haute ou trop baſſe, trop forte ou trop foible, & alors le mot *intonation* accompagné d'une épithete, s'entend de la maniere d'entonner. *Voyez* ENTONNER & INTONATION, (*Muſiq.*) *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. (*S*)

INTRIGUE, ſ. f. (*Belles-Lettres. Poéſie.*) Dans l'action d'un poëme on entend par l'*intrigue* une combinaiſon de circonſtances & d'incidens, d'intérêts & de caracteres, d'où réſulte, dans l'attente de l'événement, l'incertitude, la curioſité, l'impatience, l'inquiétude, *&c.*

La marche d'un poëme, quel qu'il ſoit, doit être celle de la nature, c'eſt à-dire, telle qu'il nous ſoit facile de croire que les choſes ſe ſont paſſées comme nous les voyons. Or, dans la nature les événemens ont une ſuite, une liaiſon, un enchaînement; l'*intrigue* d'un poëme doit donc être une chaîne dont chaque incident ſoit un anneau.

Dans la tragédie ancienne l'*intrigue* étoit peu de choſe. Ariſtote diviſe la fable en quatre parties de quantité : le prologue, ou l'expoſition ; l'épiſode, ou les incidens ; l'exode, ou la concluſion ; & le chœur que nous avons ſupprimé, *otioſus curator rerum*. Il parle du nœud & du dénouement; mais le nœud ne l'occupe guere. Il diſtingue les fables ſimples & les fables implexes. Il appelle *ſimples*, les actions qui étant continues & unies, finiſſent ſans reconnoiſſance & ſans révolution. Il appelle *implexes*, celles qui ont la révolution ou la reconnoiſſance, ou mieux encore toutes les deux. Or, la ſeule regle qu'il preſcrive à l'une & à l'autre eſpece de fable, c'eſt que la chaîne des incidens ſoit continue; qu'au lieu de venir l'un après l'autre ils naiſſent naturellement les uns des autres, contre l'attente du ſpectateur, & qu'ils amenent le dénouement. Et en effet, dans ſes principes il n'en falloit pas davantage, puiſqu'il ne demandoit qu'un événement qui laiſſât le ſpectateur pénétré de terreur & de compaſſion. Ce n'eſt donc qu'au dénouement qu'il s'attache. Mais quel ſera le pathétique intérieur de la fable ? C'eſt ce qui l'intéreſſe peu.

On voit donc bien pourquoi ſur le théâtre des Grecs, la fable n'ayant à produire qu'une cataſtrophe terrible & touchante, elle pouvoit être ſi ſimple; mais cette ſimplicité qu'on nous vante, n'étoit au fond que le vuide d'une action ſtérile de ſa nature. En effet, la cauſe des événemens étant indépendante des perſonnages, antérieure à l'action même, ou ſuppoſée au-dehors, comment la fable auroit-elle pu donner lieu au contraſte des caracteres & au combat des paſſions ?

Dans l'*Œdipe*, tout eſt fait avant que l'action commence. Laïus eſt mort; Œdipe a épouſé Jocaſte: il n'a plus, pour être malheureux, qu'à ſe reconnoître inceſte & parricide. Peu-à-peu le voile tombe, les faits s'éclairciſſent, Œdipe eſt convaincu d'avoir accompli l'oracle, & il s'en punit. Voilà le plan du chef-d'œuvre des Grecs. Heureuſement il y a deux crimes à découvrir, & ces éclairciſſemens, qui font frémir la nature, occupent & rempliſſent la ſcene. Dans l'*Hécube*, dès que l'ombre d'Achille a demandé qu'on lui immole Polixène, il n'y a pas même à délibérer: Hécube n'a plus qu'à ſe plaindre, & Polixene n'a plus qu'à mourir. Auſſi le poëte, pour donner à ſa piece la durée preſcrite, a-t-il été obligé de recourir à l'épiſode de Polidore. Dans l'*Iphigénie en Tauride*, il eſt décidé qu'Oreſte mourra, même avant qu'il arrive: ſa qualité d'étranger fait ſon crime. Mais comme la piece eſt implexe, la reconnoiſſance prolongée remplit le vuide & ſupplée à l'action.

Comment donc les Grecs, avec un événement fatal, & dans lequel le plus ſouvent les perſonnages n'étoient que paſſifs, trouvoient-ils le moyen de fournir à cinq actes ? Le voici: 1°. On donnoit ſur leur théâtre pluſieurs tragédies de ſuite dans le même jour; Dacier prétend qu'on en donnoit juſqu'à ſeize. 2°. Le chœur occupoit une partie du temps, & ce qu'on appelle un acte n'avoit beſoin que d'une ſcene. 3°. Des plaintes, des harangues, des deſcriptions, des cérémonies, des déclamations, des diſputes philoſophiques ou politiques achevoient de remplir les vuides; & au lieu de ces incidens qui doivent naître les uns des autres & amener le dénouement, l'on entremêloit l'action de détails épiſodiques & ſuperflus. L'*Oreſte* d'Euripide va donner une idée de la conſtruction de ces plans.

Oreſte, meurtrier de ſa mere, & tourmenté par ſes remords, paroît endormi ſur la ſcene; Electre veille auprès de lui; ſurvient Hélene qui gémit ſur les malheurs de ſa famille; Oreſte, après un moment de repos, s'éveille & retombe dans ſon égarement; Electre tâche de le calmer, le chœur ſe joint à elle & conjure les furies d'épargner ce malheureux prince. Voilà le premier acte. Dans le ſecond, Oreſte implore la protection de Ménélas contre les Argiens, déterminés à le faire périr; arrive Tindare, pere de Clytemneſtre, qui accable Oreſte de reproches; Oreſte ſe défend & preſſe de nouveau Ménélas de le protéger; mais celui-ci ne lui promet qu'une timide & foible entremiſe auprès de Tindare & du peuple. Pylade arrive, & plus courageux ami, jure de le défendre & de le délivrer, ou de mourir avec lui. Cet acte eſt beau & bien rempli, mais c'eſt le ſeul. Le troiſieme n'eſt que le récit fait à Electre, du jugement qui les condamne elle & ſon frere à ſe donner la mort. Que reſtoit-il pour les deux derniers actes ? La ſcene où Oreſte, Electre & Pilade veulent mourir enſemble, & l'apparition d'Apollon pour les ſauver, & dénouer l'*intrigue*. Il a donc fallu y ajouter, & quoi ? Le projet inſenſé, atroce, inutile, étranger à l'action, d'aſſaſſiner Hélene, &, s'ils manquoient leur coup, de mettre le feu au palais: épiſode abſolument hors d'œuvre, & plus vicieux encore en ce qu'il détruit l'intérêt & change en horreur la pitié.

La grande reſſource des poëtes grecs étoit la reconnoiſſance, moyen fécond en mouvemens tragiques, ſur-tout favorable au génie de leur théâtre, & ſans lequel leurs plus beaux ſujets, comme l'*Œdipe*, l'*Iphigénie en Tauride*, l'*Electre*, le *Creſphonte*, le *Philoctete* ſe ſeroient preſque réduits à rien. *Voyez* RECONNOISSANCE, dans ce *Supplément*.

Nos premiers poëtes, comme le Séneque des Latins, ne ſavoient rien de mieux que de défigurer les poëmes des Grecs en les imitant; lorſqu'il parut un génie créateur qui, rejettant comme pernicieux tous

les moyens étrangers à l'homme, les oracles, la deſtinée, la fatalité, fit de la ſcene françoiſe le théâtre des paſſions actives & fécondes, & de la nature livrée à elle-même, l'agent de ſes propres malheurs. Dès-lors le grand intérêt du théâtre dépendit du jeu des paſſions: leurs progrès, leurs combats, leurs ravages, tous les maux qu'elles ont cauſés, les vertus qu'elles ont étouffées comme dans leur germe, les crimes qu'elles ont fait éclorre du ſein même de l'innocence, du fond d'un naturel heureux: tels furent, dis-je, les tableaux que préſenta la tragédie. On vit ſur le théâtre les plus grands intérêts du cœur humain combinés & mis en balance, les caracteres oppoſés & développés l'un par l'autre, les penchans divers combattus & s'irritant contre les obſtacles, l'homme aux priſes avec la fortune, la vertu couronnée au bord du tombeau, & le crime précipité du faîte du bonheur dans un abyme de calamités. Il n'eſt donc pas étonnant qu'une telle machine ſoit plus vaſte & plus compliquée que les fables du théâtre ancien.

Pour exciter la terreur & la pitié dans le ſyſtême ancien, que falloit-il? On vient de le voir: une ſimple combinaiſon de circonſtances, d'où réſultât un événement pathétique. Pour peu que le perſonnage mis en péril allât au devant du malheur, c'étoit aſſez; ſouvent même le malheur le cherchoit, le pourſuivoit, s'attachoit à lui, ſans que ſon ame y donnât priſe; & plus la cauſe du malheur étoit étrangere au malheureux, plus il étoit intéreſſant. Ainſi, dès la naiſſance d'Œdipe, un oracle avoit prédit qu'il ſeroit parricide & inceſtueux, & en fuyant le crime il y étoit tombé. Ainſi, Hercule aveuglé par la haine de Junon avoit égorgé ſa femme & ſes enfans: ainſi Oreſte avoit été condamné par un dieu à tuer ſa mere pour venger ſon pere. Rien de tout cela ne ſuppoſoit ni vice, ni vertu, ni caractere décidé dans l'homme jouet de la deſtinée; & Ariſtote avoit raiſon de dire que la tragédie ancienne pouvoit ſe paſſer de mœurs. Mais ce moyen qui n'étoit qu'acceſſoire, eſt devenu le reſſort principal. L'amour, la haine, la vengeance, l'ambition, la jalouſie ont pris la place des dieux & du ſort: les gradations du ſentiment, le flux & le reflux des paſſions, leurs révolutions, leurs contraſtes ont compliqué le nœud de l'action, & répandu ſur la ſcene des mouvemens inconnus aux anciens. La néceſſité étoit un agent deſpotique dont les décrets abſolus n'avoient pas beſoin d'être motivés; la nature au contraire a ſes principes & ſes loix; dans le déſordre même des paſſions, regne un ordre caché, mais ſenſible, & qu'on ne peut renverſer ſans que la nature qui ſe juge elle-même, ne s'apperçoive qu'on lui fait violence, & ne murmure au fond de nos cœurs.

On ſent combien la préciſion, la délicateſſe & la liaiſon des reſſorts viſibles de la nature les rend plus difficiles à manier que les reſſorts cachés de la deſtinée. Mais de ce changement de mobiles naît encore une plus grande difficulté, celle de graduer l'intérêt par une ſucceſſion continuelle de mouvemens, de ſituations & de tableaux de plus en plus terribles & touchans. Voyez dans les modeles anciens, voyez même dans les regles d'Ariſtote en quoi conſiſtoit le tiſſu de la fable: l'état des choſes dans l'avant-ſcene, un ou deux incidens qui amenoient la révolution & la cataſtrophe, ou la cataſtrophe ſans révolution: voilà tout. Aujourd'hui, quel édifice à conſtruire qu'un plan de tragédie, où l'on paſſe ſans interruption d'un état pénible à un état plus pénible encore, où l'action, renfermée dans les bornes de la nature, ne forme qu'une chaîne; où tous les événemens amenés l'un par l'autre, ſoient tirés du fonds du ſujet & du caractere des perſonnages! Or, telle eſt l'idée que nous avons de la tragédie à l'égard de l'*intrigue*. Une fable tiſſue comme celle de *Polieucte*, d'*Héraclius* & d'*Alzire* auroit, je crois, étonné Ariſtote: il eût reconnu qu'il y a un art au-deſſus de celui d'Euripide & de Sophocle; & cet art conſiſte à trouver dans les mœurs le principe de l'action.

Dans la tragédie moderne l'*intrigue* réſulte non-ſeulement du choc des incidens, mais du combat des paſſions; & c'eſt par-là que dans l'attente de l'événement déciſif, l'eſpérance & la crainte ſe ſuccedent & ſe balancent dans l'ame des ſpectateurs.

Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir abſolument de l'intérêt ſans cette alternative continuelle d'eſpérance & de crainte; la ſeule incertitude & l'attente inquiete, prolongées avec art, dans une action d'une grande importance, peuvent nous émouvoir aſſez: Œdipe va-t-il être reconnu pour le meurtrier de ſon pere, pour le mari de ſa mere, pour le frere de ſes enfans, pour le fléau de ſa patrie? Ce doute ſuffit pour remuer fortement l'ame des ſpectateurs. Ainſi tous les grands ſujets du théâtre ancien ſe ſont paſſés d'*intrigue*. Mais lorſqu'il n'y a eu rien à attendre du dehors, & qu'il a fallu ſoutenir par le jeu des paſſions & des caracteres une action de cinq actes, l'*intrigue* plus ſimple & mieux combinée, a demandé infiniment plus d'art. *Voyez* TRAGÉDIE, *Suppl.*

La comédie grecque, dans ſes deux premiers âges, n'étoit pas mieux intriguée que la tragédie: l'on en va juger par l'eſquiſſe de l'une des pieces d'Ariſtophane, & de l'une des plus célebres; elle a pour titre *les Chevaliers*.

Cléon, tréſorier & général d'armée, fils de corroyeur, & corroyeur lui-même, arrivé par la brigue au gouvernement de l'état, actuellement en place & en pleine puiſſance, fut l'objet de cette ſatyre, dans laquelle il étoit nommé, & repréſenté en perſonne.

Démoſthene & Nicias, eſclaves dans la maiſon où Cléon s'eſt introduit, ouvrent la ſcene: « Nous » avons, diſent-ils, un maître dur, homme colere » & emporté, vieillard difficile & ſourd (ce perſonnage, c'eſt le peuple); il y a quelque tems qu'il » s'eſt aviſé d'acheter un eſclave corroyeur, intrigant, délateur fieffé; ce fripon connoiſſant bien » ſon vieillard, s'eſt étudié à le flatter, à le gagner, » à le ſéduire. *Peuple d'Athenes*, lui dit-il, *repoſez-vous après vos aſſemblées, buvez, mangez*, &c. Il » s'eſt inſinué dans les bonnes graces du vieillard, » il nous pille tous, & il a toujours le fouet de cuir » en main pour nous empêcher de nous plaindre ». Ils veulent donc s'enfuir chez les Lacédémoniens, mais trouvant Cléon endormi & dans l'ivreſſe, ils lui volent ſes oracles. Dans ces oracles il eſt dit, qu'un vendeur de boudin & d'andouilles ſuccédera au vendeur de cuir. Nicias & Démoſthene cherchent ce libérateur; Agatocrite (c'eſt le chaircuitier), fort étonné du ſort qu'on lui annonce, ne ſait comment s'y prendre pour gouverner l'état. « Pauvre homme! » lui dit Démoſthene, rien n'eſt plus facile; tu n'au» ras qu'à faire ton métier, tout brouiller, allé» cher le peuple, & le duper, voilà ce que tu » fais. N'as-tu pas d'ailleurs la voix forte, l'élo» quence impudente, le génie malin & la charla» tanerie du marché? C'eſt plus qu'il n'en faut, » crois-moi, pour le gouvernement d'Athenes ». Ils l'oppoſent donc à Cléon ſous la protection des chevaliers, & voilà un général d'armée & un marchand de ſauciſſes qui ſe diſputent le prix de l'impudence & de la force des poumons. Il n'eſt point de crimes infâmes qu'il ne s'imputent l'un à l'autre, & pour finir l'acte ils s'appellent réciproquement devant le ſénat, où ils vont s'accuſer.

Dans le ſecond acte Agatocrite raconte ce qui s'eſt paſſé au tribunal des juges, où Cléon a été vaincu. Celui-ci arrive; nouveau combat d'impudence; &

Cléon en appelle au peuple. Le peuple paroît en perſonne : « Venez, lui dit Cléon, mon cher petit peu- » ple ; venez, mon pere ». Le vieillard gronde & paroît imbécille ; les deux concurrens le careſſent. Le peuple incline pour le vendeur de chair. Cléon a recours à ſes oracles : Agatocrite lui oppoſe les ſiens. Le peuple conſent à les entendre.

La lecture de ces oracles fait le ſujet du troiſieme acte. Le peuple paroît indécis. Cléon, pour derniere reſſource, invite le peuple à un feſtin ; Agatocrite lui en offre autant. Ce régal, où chacun préſente au peuple ſes mets favoris, remplit le quatrieme acte. Agatocrite propoſe au peuple de fouiller dans les deux mannes où étoient les viandes ; la ſienne ſe trouve vuide ; il a donné au peuple tout ce qu'il avoit : celle de Cléon eſt encore pleine. Le peuple indigné contre Cléon, veut lui ôter la couronne pour la donner à ſon rival ; mais Cléon allegue un oracle de Delphes qui déſigne ſon ſucceſſeur. Il récite l'oracle ; & à chaque trait de reſſemblance il reconnoît qu'il s'accomplit : car, ſelon l'oracle, le digne ſucceſſeur de Cléon doit être un homme vil, un vendeur de chair, un voleur, un parjure, un impoſteur, *&c.* Alors Cléon s'écrie : « Adieu chere couronne, je te quitte à re- » gret ; un autre te portera, ſinon plus grand vo- » leur, du moins plus fortuné ».

Dans le cinquieme acte Agatocrite a rajeuni le peuple : « Il eſt, dit-il, redevenu tel qu'il étoit du » tems des Miltiades, & des Ariſtides ». Le peuple rajeuni paroît. Il a perdu la mémoire, il demande qu'on l'inſtruiſe des ſottiſes qu'il a faites du tems de Cléon ; Agatocrite les lui raconte : le peuple en rougit ; Agatocrite l'interroge ſur la façon dont il ſe comportera à l'avenir. Il répond : *En perſonne ſage.* Agatocrite produit deux femmes qui ſont les anciennes alliances de Lacédémone & d'Athenes, que Cléon retenoit captives, & on leur rend la liberté.

Indépendamment de la groſſiéreté, de la baſſeſſe & de l'âcreté ſatyrique de cette farce, très-utile d'ailleurs ſans doute dans un état républicain, on voit combien l'*intrigue* en eſt bizarrement tiſſue ; c'eſt la maniere d'Ariſtophane. La comédie du troiſieme âge, celle de Ménandre, étoit mieux compoſée. Il falloit que l'*intrigue* en fût bien ſimple, puiſque Térence, dont les pieces ne ſont pas elles-mêmes fort intriguées, étoit obligé, en l'imitant, de réunir deux de ſes fables pour en faire une, & que pour cela ſes critiques l'appelloient un demi-Ménandre.

Plaute, ſi inférieur à Térence du côté de l'élégance, du naturel & de la vérité des mœurs, eſt ſupérieur à lui du côté de l'*intrigue* : ſon action eſt plus vive, plus animée & plus féconde en incidens comiques.

C'eſt le genre de Plaute que les Eſpagnols ſemblent avoir pris, mais avec un fonds de mœurs différentes. les Italiens, à l'exemple des Eſpagnols, & les Anglois, à l'exemple des uns & autres, ont chargé d'incidens l'*intrigue* de leurs comédies. Comme eux, nous avons été long-tems plus occupés du comique d'incidens, que du comique de mœurs : des fourberies, des mépriſes, des rencontres embarraſſantes pour les fripons ou pour les dupes ; voilà ce qui occupoit la ſcene ; & Moliere lui-même, dans ſes premieres pieces, ſembloit n'avoir connu encore que ces ſources du ridicule.

Mais lorſqu'une fois il eut reconnu que c'étoit aux mœurs qu'il falloit s'attaquer, que la vanité, l'amour-propre, les prétentions manquées & les maladreſſes des ſots, leurs foibleſſes, leurs duperies, leurs mépriſes & leurs travers, les maladies de l'eſprit & les vices du caractere, j'entends les vices mépriſables, plus importuns que dangereux, étoient les vrais objets d'un comique à la fois plaiſant & ſalutaire ; ce fut à la peinture & à la correction des mœurs qu'il s'attacha ſérieuſement, ſubordonnant l'*intrigue* aux caracteres, & n'employant les ſituations qu'à mettre en évidence le ridicule humiliant, qu'il vouloit livrer au mépris. Dès-lors l'*intrigue* comique ne fut que le tiſſu de ces ſituations riſibles, où l'on s'engage par foibleſſe, par imprudence, par erreur, ou par quelqu'un de ces travers d'eſprit, ou de ces vices d'ame qui ſont aſſez punis par leurs propres bévues, & par l'inſulte qui les ſuit. C'eſt dans cet eſprit & avec ce grand art que fut tiſſue l'*intrigue* de l'*Avare*, de l'*Ecole des femmes*, de l'*Ecole des maris*, de *George Dandin*, du *Tartuffe*, modeles effrayans, même pour le génie, & dont l'eſprit & le ſimple talent n'approcheront jamais. (*M. MARMONTEL.*)

INVENTION, ſ. f. (*Belles-Lettres. Poëſie.*) Pour concevoir l'objet de la Poëſie dans toute ſon étendue, il faut oſer conſidérer la nature comme préſente à l'intelligence ſuprême. Alors tout ce qui, dans le jeu des élémens, dans l'organiſation des êtres vivans, animés, ſenſibles, a pu concourir, ſoit au phyſique, ſoit au moral, à varier le ſpectacle mobile & ſucceſſif de l'univers, eſt réuni dans le même tableau. Ce n'eſt pas tout : à l'ordre préſent, aux viciſſitudes paſſées ſe joint la chaîne infinie des poſſibles, d'après l'eſſence même des êtres, & non-ſeulement ce qui eſt, mais ce qui ſeroit dans l'immenſité du tems & de l'eſpace, ſi la nature développoit jamais le tréſor inépuiſable des germes que le Tout-puiſſant a renfermé dans ſon ſein. C'eſt ainſi que Dieu voit la nature ; c'eſt ainſi que, ſelon ſa foibleſſe, le poëte doit la contempler. S'emparer des cauſes ſecondes ; les faire agir dans ſa penſée, ſelon les loix de leur harmonie ; réaliſer ainſi les poſſibles ; raſſembler les débris du paſſé ; hâter la fécondité de l'avenir ; donner une exiſtence apparente & ſenſible à ce qui n'eſt encore & ne ſera peut-être jamais que dans l'eſſence idéale des choſes : c'eſt ce qu'on appelle *inventer*. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi l'on a regardé le génie poétique comme une émanation de la divinité même, *ingenium cui ſit, cui mens divinior ;* & ſi l'on a dit de la Poéſie qu'elle ſembloit diſpoſer les choſes avec le plein pouvoir d'un Dieu : *videtur ſane res ipſas velut alter Deus condere.* On voit par-là combien le champ de la fiction doit être vaſte, & combien l'inventeur qui s'élance dans la carriere des poſſibles laiſſe loin de lui l'imitateur fidele & timide qui peint ce qu'il a ſous les yeux.

Ramenons cependant à la vérité pratique ces ſpéculations tranſcendantes. Tout ce qui eſt poſſible, n'eſt pas vraiſemblable : tout ce qui eſt vraiſemblable, n'eſt pas intéreſſant. La vraiſemblance conſiſte à n'attribuer à la nature que des procédés conformes à ſes loix & à ſes facultés connues ; or cette préſcience des poſſibles ne s'étend guere au-delà des faits. Notre imagination devancera bien la nature à quelques pas de la réalité ; mais à une certaine diſtance, elle s'égare & ne reconnoît plus le chemin qu'on lui fait tenir. D'un autre côté, rien ne nous touche que ce qui nous approche, & l'intérêt tient aux rapports que les objets ont avec nous-mêmes : or des poſſibles trop éloignés n'ont plus avec nous aucun rapport, ni de reſſemblance ni d'influence. Ainſi le génie poétique ne fût-il pas limité par ſa propre foibleſſe & par le cercle étroit de ſes moyens, il le ſeroit par notre maniere de concevoir & de ſentir. Le ſpectacle qu'il donne eſt fait pour nous ; il doit, pour nous plaire, ſe meſurer à la portée de notre vue. On reproche à Homere d'avoir fait des hommes de ſes dieux ; au moins il ne devoit pas en faire des ſcélérats. Ovide, pour nous rendre ſenſible le palais du Dieu de la lumiere, n'a-t-il pas été obligé de le bâtir avec des grains de notre ſable les plus luiſans qu'il a pu choiſir ?

choiſir ? Inventer, ce n'eſt donc pas ſe jetter dans des poſſibles auxquels nos ſens ne peuvent atteindre ; c'eſt combiner diverſement nos perceptions, nos affections, ce qui ſe paſſe au milieu de nous, autour de nous, en nous-mêmes.

Le froid copiſte, je l'avoue, ne mérite pas le nom d'*inventeur* ; mais celui qui découvre, ſaiſit, développe dans les objets ce que n'y voit pas le commun des hommes, celui qui compoſe un tout idéal intéreſſant & nouveau d'un aſſemblage de choſes connues, ou qui donne à un tout exiſtant une grace, une beauté nouvelle, celui-là, dis-je, eſt poëte, ou Corneille & Homere ne le ſont pas.

L'hiſtoire, la ſcene du monde, donne quelquefois les cauſes ſans les effets, quelquefois les effets ſans les cauſes, quelquefois les cauſes & les effets ſans les moyens, plus rarement le tout enſemble. Il eſt certain que plus elle donne, moins elle laiſſe de gloire au génie. Mais en ſuppoſant même que le tiſſu des événemens ſoit tel, que la vérité dérobe à la fiction le mérite de l'ordonnance ; pourvu que le poëte s'applique à donner aux mœurs, aux deſcriptions, aux tableaux qu'il imite, cette vérité intéreſſante qui perſuade, touche, captive & ſaiſit l'ame des lecteurs ; ce talent de reproduire la nature, de la rendre préſente aux yeux de l'eſprit, ſuffira pour élever l'imitateur au-deſſus de l'hiſtorien, du philoſophe, & de tout ce qui n'eſt pas poëte.

Si la matiere de la poéſie étoit la même que celle de l'hiſtoire, dit Caſtelvetro, *elle ne ſeroit plus une reſſemblance, mais la réalité même* ; & c'eſt d'après ce ſophiſme qu'il refuſe le nom de *poëte* à celui qui, comme Lucain, s'attache à la vérité hiſtorique.

Aſſurément ſi le poëte ne faiſoit dire & penſer à ſes perſonnages que ce qu'ils ont dit & penſé réellement, ou ſelon l'hiſtoire ; par exemple, ſi l'auteur de *Rome ſauvée* avoit mis dans la bouche de Catilina les harangues même de Saluſte, & dans la bouche du conſul des morceaux pris de ſes oraiſons, il ne ſeroit poëte que par le ſtyle. Mais ſi, d'après un caractere connu dans l'hiſtoire ou dans la ſociété, l'auteur invente les idées, les ſentimens, le langage qu'il lui attribue ; plus il perſuade qu'il ne feint pas, & plus il excelle dans l'art de feindre. Nous croyons tous avoir entendu ce que diſent les acteurs de Moliere, nous croyons les avoir connus ; c'eſt le preſtige de ſa compoſition, & c'eſt à force d'être poëte qu'il fait croire qu'il ne l'eſt pas. Montagne donne le même éloge à Térence. « Je le trouve admirable, » dit-il, à repréſenter au vif les mouvemens de » l'ame & la condition de nos mœurs. A toute heure » nos actions me rejettent à lui. Je ne puis le lire ſi » ſouvent que je n'y trouve quelque beauté & grace » nouvelle ».

Ainſi les ſujets les plus favorables, comme les plus critiques, ſont quelquefois ceux que la nature a placés le plus près de nous, mais que nous voyons, comme on dit, ſans les voir, & dont l'imitation réveille en nous le ſouvenir par l'attention qu'elle attire. Je dis, *les plus favorables*, parce que la reſſemblance en étant plus ſenſible, & le rapport avec nous-mêmes plus immédiat, plus touchant, nous nous y intéreſſons davantage : je dis auſſi, *les plus critiques*, parce que la comparaiſon de l'objet avec l'image étant plus facile, nous ſommes des juges plus éclairés & plus ſéveres de la vérité de l'imitation.

Ce qu'appréhendent les ſpéculateurs, c'eſt que la gloire de l'*invention* ne manque au génie du poëte ; & afin qu'il ne ſoit pas dit qu'il n'a rien mis du ſien dans ſa compoſition, ils l'ont obligé à ne prendre des hiſtoriens & des anciens poëtes que les faits, & à changer les circonſtances des tems, des lieux & des perſonnes. C'eſt à ce déguiſement facile & vain qu'on attache le mérite de l'*invention*, le triomphe de la poéſie ; & tandis qu'on attribue à un plagiaire adroit toute la gloire du poëte, on refuſe le titre de *poëme* aux géorgiques de Virgile, & à tout ce qui ne traite que des ſciences & des arts. *Non v' havendo il poeta, parte niuna per laquale ſi poſſa vantare d' eſſere poeta*, dit Caſtelvetro, quand même il ſeroit inventeur, ajoute-t-il ; « car alors il n'auroit fait que découvrir la vérité » qui étoit dans la nature des choſes. Il ſeroit artiſte, » philoſophe excellent, mais il ne ſeroit pas poëte ». Voilà où conduit une équivoque de mots, quand les idées n'ont pour appui qu'une théorie vague & confuſe. « La poéſie eſt une reſſemblance ; donc tout ce » qui a ſon modele dans l'hiſtoire ou dans la nature, » n'eſt pas de la poéſie ». Ainſi raiſonne Caſtelvetro. Quintilien avoit le même préjugé, quand il croyoit devoir placer Lucain au nombre des rhéteurs plutôt qu'au nombre des poëtes. Scaliger s'y eſt mépris d'une autre façon, en n'accordant la qualité de poëte à Lucain que parce qu'il a écrit en vers, & en faveur de quelques incidens merveilleux dont il a orné ſon poëme. Ces critiques auroient dû voir que la difficulté n'eſt pas de déplacer & de combiner diverſement des faits arrivés mille fois, comme un maſſacre, une tempête, un incendie, une bataille, & tous ces événemens ſi communs dans les annales de la malheureuſe humanité ; mais de les rendre préſens à la penſée par une peinture fidelle & vivante. C'eſt-là le vrai talent du poëte & le mérite de Lucain. Il ne falloit pas beaucoup de génie pour imaginer que la femme de Caton, qu'il avoit cédée à Hortenſius, vînt après la mort de celui-ci ſupplier Caton de la reprendre ; mais que l'on me cite dans l'antiquité un tableau d'une ordonnance plus belle & plus ſimple, d'un ton de couleur plus rare & plus vrai, d'une expreſſion plus naturelle & plus ſinguliere en même tems que ce triſte & pieux hymenée.

C'eſt auſſi le talent de peindre qui caractériſe le poëme didactique, & qui le diſtingue de tout ce qui ne fait que décrire ſans imiter.

Le Taſſe ſe laiſſant aller au préjugé que je viens de combattre, définit la poéſie, *l'imitation des choſes humaines*, & ſe trouve par-là obligé d'en exclure un des plus beaux morceaux de Virgile : *ne poëta Virgilio deſcrivendoci i coſtumi, e le leggi, e le guerre dell' api.* Mais bientôt il franchit les limites qu'il vient de preſcrire à la Poéſie, & lui donne pour objet la nature entiere. Voilà donc les géorgiques de Virgile rétablies au rang des poëmes. Et le moyen de leur refuſer ce titre, quand même elles ſeroient réduites aux préceptes les plus ſimples, & n'y eût-il que la maniere dont ces préceptes y ſont tracés ! Que Virgile preſcrive de laiſſer ſécher au ſoleil les herbes que le ſoc déracine,

Pulverulenta coquat maturis ſolibus æſtas,

d'enlever le chaume après la moiſſon,

Suſtuleris fragiles calamos ſilvamque ſonantem,

de le brûler dans le champ même,

Atque levem ſtipulam crepitantibus urere flammis,

de faire paître les bleds en herbe, s'ils pouſſent avec trop de vigueur,

Luxuriem ſegetum tenerâ depaſcit in herbâ.

Quel coloris, quelle harmonie ! Voilà cette poéſie de ſtyle, cette invention de détail qui ſeule mériteroit aux géorgiques le nom de *poëme inimitable* ; & ſi Caſtelvetro demande à quel titre ? Je répondrai, parce que tout s'y peint ; & ſi ce n'eſt point aſſez des images détachées, je lui rappellerai ces deſcriptions ſi belles du printems, de la vie ruſtique, des amours des animaux, *&c.* tableaux peints d'après la nature.

Toutefois n'allons pas juſqu'à prétendre que la poéſie de ſtyle, qui fait le mérite eſſentiel du poëte didactique, l'éleve ſeule au rang des poëmes où l'*invention* domine. Il y a plus de génie dans l'épiſode d'Orphée que dans tout le reſte du poëme des géorgiques; plus de génie dans une ſcene de Britannicus, du Miſantrope, ou de Rodogune, que dans tout l'art poétique de Boileau.

Les divers ſens qu'on attache au mot d'*invention* ſont quelquefois ſi oppoſés, que ce qui mérite à peine le nom de *poëme* aux yeux de l'un, eſt un poëme par excellence au gré de l'autre. D'un côté l'on refuſe à la comédie le génie poétique, parce qu'elle imite des choſes familieres, & qui ſe paſſent au milieu de nous. De l'autre, on lui attribue la gloire d'être plus inventive que l'Epopée elle-même. *Tantum abeſt ut comedia poëma non ſit, ut penè omnium & primum & verum exiſtimem. In eo enim ficta omnia & materia quæſita tota* (Scal.). Ainſi chacun donne dans l'excès. Je ſuis bien perſuadé qu'il n'y a pas moins de mérite à former dans ſa penſée les caracteres du Miſantrope & du Tartuffe, qu'à imaginer ceux d'Ulyſſe, d'Achille & de Neſtor; mais pour cela Moliere eſt-il plus vraiment poëte qu'Homere?

Que le ſujet ſoit pris dans l'ordre des faits ou des poſſibles, près de nous ou loin de nous, cela eſt égal quant à l'*invention;* mais ce qui ne l'eſt pas, c'eſt que le fonds en ſoit heureux & riche: de-là dépend la facilité, l'agrément du travail, le courage & l'émulation du poëte, & ſouvent le ſuccès du poëme.

Il eſt poſſible que l'hiſtoire, la fable, la ſociété vous préſentent un tableau diſpoſé à ſouhait; mais les exemples en ſont bien rares. Le ſujet le plus favorable eſt toujours foible & defectueux par quelqu'endroit. Il ne faut pas ſe laiſſer décourager aiſément par la difficulté de ſuppléer à ce qui lui manque; mais auſſi ne faut-il pas ſe livrer avec trop de confiance à la ſéduction d'un côté brillant.

Un poëme eſt une machine dans laquelle tout doit être combiné pour produire un mouvement commun. Le morceau le mieux travaillé n'a de valeur qu'autant qu'il eſt une piece eſſentielle de la machine, & qu'il y remplit exactement ſa place & ſa deſtination. Ce n'eſt donc jamais la beauté de telle ou telle partie qui doit déterminer le choix du ſujet. Dans l'épopée, dans la tragédie, le mouvement que l'on veut produire, c'eſt une action intéreſſante, & qui dans ſon cours répande l'illuſion, l'inquiétude, la ſurpriſe, la terreur & la pitié. Les premiers mobiles de l'action chez les Grecs, ce ſont communément les dieux & les deſtins; chez nous, les paſſions humaines; les roues de la machine, ce ſont les caracteres; l'intrigue en eſt l'enchaînement; & l'effet qui réſulte de leur jeu combiné, c'eſt l'illuſion, le pathétique, le plaiſir & l'utilité. On dira la même choſe de la comédie, en mettant le ridicule à la place du pathétique: ainſi de tous les genres de poéſie, relativement à leur caractere, & à la fin qu'ils ſe propoſent. On n'a donc pas inventé un ſujet lorſqu'on a trouvé quelques pieces de cette machine, mais lorſqu'on a le ſyſtême complet de ſa compoſition & de ſes mouvemens.

Il faut avoir éprouvé ſoi-même les difficultés de cette premiere diſpoſition pour ſentir combien frivoles & puérilement importunes ſont ces regles dont on étourdit les poëtes, d'inventer la fable avant les perſonnages, & de généraliſer d'abord ſon action avant d'y attacher les circonſtances particulieres des tems, des lieux & des perſonnes. Peut-on vouloir réduire en méthode la marche de l'imagination, & la rencontre accidentelle & fortuite des idées? Il eſt certain que s'il ſe préſente aux yeux du poëte une fable anonyme qui ſoit intéreſſante, il cherchera dans l'hiſtoire une place qui lui convienne, & des noms auxquels l'adapter; mais falloit-il abandonner le ſujet de Cinna, de Brutus, de la mort de Céſar, parce qu'il n'y avoit à changer ni les noms, ni l'époque, ni le lieu de la ſcene? Il eſt tout ſimple que les ſujets comiques ſe préſentent ſans aucune circonſtance particuliere de lieu, de tems & de perſonnes; mais combien de ſujets héroïques ne viennent dans l'eſprit du poëte qu'à la lecture de l'hiſtoire? Faut-il, pour les rendre dignes de la Poéſie, les dépouiller des circonſtances dont on les trouve revêtus? Je veux croire, avec Leboſſu, qu'Homere, comme Lafontaine, commença par inventer la moralité de ſes poëmes, & puis l'action & puis les perſonnages. Mais ſuppoſons que de ſon tems on fût par tradition qu'au ſiege de Troie les héros de la Grece s'étoient diſputé une eſclave, qu'un ſujet ſi vain les avoit diviſés, que l'armée en avoit ſouffert, & que leur réconciliation avoit ſeule empêché leur ruine; ſuppoſons qu'Homere ſe fût dit à lui-même: *Voilà comme les peuples ſont punis des folies des rois: il faut faire de cet exemple une leçon qui les étonne.* Si c'étoit ainſi que lui fût venu le deſſein de l'Iliade, Homere en ſeroit-il moins poëte, l'Iliade en ſeroit-elle moins un poëme, parce que le ſujet n'auroit pas été conçu par abſtraction & dénué de ſes circonſtances? En vérité les arts de génie ont aſſez de difficultés réelles, ſans qu'on leur en faſſe de chimériques. Il faut prendre un ſujet comme il ſe préſente, & ne regarder qu'à l'effet qu'il eſt capable de produire. Intéreſſer, plaire, inſtruire, voilà le comble de l'art; & rien de tout cela n'exige que le ſujet ſoit inventé de telle ou de telle façon.

Il y a pour le poëte, comme pour le peintre, des modeles qui ne varient point. Pour ſe les retracer fidelement, il faut une imagination vive & rien de plus: pour les peindre, il ſuffit de ſavoir manier la langue, qui eſt à-la-fois le pinceau & la palette de la poéſie. Mais il y a des détails d'une nature mobile & changeante, dont le modele ne tient pas: l'artiſte alors eſt obligé de peindre d'après le miroir de la penſée, & c'eſt-là qu'il eſt difficile de donner à l'imitation cet air de vérité qui nous ſéduit & qui nous enchante. Auſſi la Peinture & la Sculpture préferent-elles la nature en repos à la nature en mouvement, & cependant elles n'ont jamais qu'un moment à ſaiſir & à rendre; au lieu que la Poéſie doit pouvoir ſuivre la nature dans ſes progrès les plus inſenſibles, dans ſes mouvemens les plus rapides, dans ſes détours les plus ſecrets. Virgile & Racine avoient ſupérieurement ce génie inventeur des détails: Homere & Corneille poſſédoient au plus haut dégré le génie inventeur de l'enſemble. Mais un don plus rare que celui de l'*invention*, c'eſt celui du choix. La nature eſt préſente à tous les hommes, & preſque la même à tous les yeux. Voir n'eſt rien; diſcerner eſt tout: & l'avantage de l'homme ſupérieur ſur l'homme médiocre, eſt de mieux ſaiſir ce qui lui convient.

L'auteur du poëme ſur l'art de peindre a fait voir que la belle nature n'eſt pas la même dans un Faune que dans un Apollon, & dans une Vénus que dans une Diane. En effet, l'idée du beau individuel dans les arts varie ſans ceſſe, par la raiſon qu'elle n'eſt point abſolue, & que tout ce qui dépend des relations doit changer comme elles. Qu'on demande à ceux qui ont voulu généraliſer l'idée de la belle nature quels ſont les traits qui conviennent à un bel arbre? pourquoi le peintre & le poëte préferent le vieux chêne briſé par les vents, brûlé, mutilé par la foudre, au jeune orme dont les rameaux forment un ſi riant ombrage? pourquoi l'arbre déraciné qui couvre la terre de ſes débris.

Spargendo a terra le fue ſpoglie eccelſe,
Monſtrando al ſol la ſua ſquallida ſterpe.
(Dante.)

pourquoi cet arbre eſt plus précieux au peintre & au poëte que l'arbre qui, dans ſa vigueur, fait l'ornement des bords qui l'ont vu naître ? M. Racine le fils diſtingue dans l'imitation deux ſortes de vrai, le ſimple & l'idéal. « L'un, dit-il, imite la nature telle » qu'elle eſt, l'autre l'embellit ». Cela eſt clair ; mais il y ajoute un vrai compoſé, ce qui n'eſt plus ſi facile à entendre ; car chacun des traits répandus dans la nature étant le vrai ſimple, & leur aſſemblage étant le vrai idéal, quel ſera le vrai compoſé ſi ce n'eſt le vrai idéal lui-même ? Un mendiant ſe préſente à la porte d'Eumée, voilà le vrai ſimple ; ce mendiant eſt Ulyſſe, voilà le vrai idéal ou compoſé : ces deux termes ſont ſynonymes.

« Le vrai idéal raſſemble des beautés que la nature » a diſperſées ». Je le veux bien. Maintenant à quel ſigne les reconnoître ? Où eſt le beau ? Où n'eſt-il pas ? Voilà le nœud qu'il falloit dénouer. (*Voyez* BEAU, *Suppl.*)

L'idée de grandeur & de merveilleux que M. Racine attache au vrai idéal, & la néceſſité dont il eſt, dit-il, dans les ſujets les plus ſimples ne nous éclaire pas davantage. Il poſe en principe, que le poëte doit parler à l'ame & l'enlever ; & il en conclut qu'on ne doit pas employer le langage de la Poéſie à dire des choſes communes.

Il y a des choſes qu'on eſt las de voir, & dont l'imitation eſt uſée : voilà celles qu'il eſt bon d'éviter. Mais il y a des choſes communes ſur leſquelles nos eſprits n'ont jamais fait que voltiger ſans réflexion, & dont le tableau ſimple & naïf peut plaire, toucher, émouvoir. Le poëte qui a ſu les tirer de la foule, les placer avec avantage, & les peindre avec agrément, nous fait donc un plaiſir nouveau ; & pour nous cauſer une douce ſurpriſe, ce vrai n'a beſoin d'aucun mêlange de grandeur ni de merveilleux. Dans le fait, ſi M. Racine le fils exclut de la poéſie les choſes communes & ſimplement décrites, qu'eſt-ce donc à ſon avis que les détails qui nous charment dans les *Géorgiques* de Virgile ? Lorſqu'un des bergers de Théocrite ôte une épine du pied de ſon compagnon, & lui conſeille de ne plus aller nuds pieds, ce tableau ne nous fait aucun plaiſir, je l'avoue ; mais eſt-ce à cauſe de ſa ſimplicité ? non : c'eſt qu'il ne réveille en nous aucune idée, aucun ſentiment qui nous plaiſe. L'Idile de Geſner, où un berger trouve ſon pere endormi, n'a rien que de très-ſimple ; cependant elle nous plaît, parce qu'elle nous attendrit. Ce n'eſt point une nature priſe de loin, c'eſt la piété d'un fils pour un pere, & heureuſement rien n'eſt plus commun. Lorſqu'un des bergers de Virgile dit à ſon troupeau :

Ite, meæ, felix quondam pecus, ite capellæ :
Non ego vos poſthac, viridi projectus in antro,
Dumoſa pendere procul de rupe videbo.

Ces vers, le plus parfait modele du ſtyle paſtoral, nous font un plaiſir ſenſible, & cependant où en eſt le merveilleux ? c'eſt le naturel le plus pur ; mais ce naturel eſt intéreſſant, & la ſimplicité même en fait le charme.

Le vrai ſimple n'a donc pas toujours beſoin d'être relevé, ennobli par des circonſtances priſes çà & là. Mais en le ſuppoſant, au moins faut-il ſavoir à quel caractere les diſtinguer pour les recueillir ; & cette nature idéale eſt un labyrinthe dont Socrate lui ſeul nous a donné le fil. « Penſez-vous, diſoit-il à Alci- » biade, que ce qui eſt bon ne ſoit pas beau ? N'a- » vez-vous pas remarqué que ces qualités ſe confon- » dent ? La vertu eſt belle dans le même ſens qu'elle » eſt bonne.... La beauté des corps réſulte auſſi de » cette forme qui conſtitue leur bonté ; & dans » toutes les circonſtances de la vie le même objet eſt » conſtamment regardé comme beau, lorſqu'il eſt » tel que l'exige ſa deſtination & ſon uſage ». Voilà préciſément le point de réunion de la bonté & de la beauté poëtique, *le parfait accord du moyen qu'on emploie avec la fin qu'on ſe propoſe.* Or, les vues dans leſquelles opere la poéſie ne ſont pas celles de la nature : la bonté, la beauté poétique n'eſt donc pas la beauté, la bonté naturelle. Ce qui même eſt beau pour un art peut ne l'être pas pour les autres ; la beauté du peintre ou du ſtatuaire peut être ou n'être pas celle du poëte, & réciproquement, ſelon l'effet qu'ils veulent produire. Enfin, ce qui fait beauté dans un poëme, ou dans tel endroit d'un poëme, devient un défaut même en poéſie, dès qu'on le déplace & qu'on l'emploie mal-à-propos. Il ne ſuffit donc pas, il n'eſt pas même beſoin qu'une choſe ſoit belle dans la nature, pour qu'elle ſoit belle en poéſie ; il faut qu'elle ſoit telle que l'exige l'effet qu'on veut opérer. La nature, ſoit dans le phyſique, ſoit dans le moral, eſt pour le poëte comme la palette du peintre, ſur laquelle il n'y a point de laides couleurs. *Le rapport des objets avec nous-mêmes*, voilà le principe de la poéſie : *l'intention du poëte*, voilà ſa regle, & l'abrégé de toutes les regles.

« Il n'eſt pas bien mal-aiſé, me dira-t-on, de ſa- » voir l'effet qu'on veut opérer ; mais le difficile eſt » d'en inventer, d'en ſaiſir les moyens ». Je l'avoue : auſſi le talent ne ſe donne-t-il pas. Démêler dans la nature les traits dignes d'être imités, prévoir l'effet qu'ils doivent produire, c'eſt le fruit d'une longue étude ; les recueillir, les avoir préſens, c'eſt le don d'une imagination vive ; les choiſir, les placer à propos, c'eſt l'avantage d'une raiſon ſaine & d'un ſentiment délicat. Je parle ici de l'art & non pas du génie : or, toute la théorie de l'art ſe réduit à ſavoir quel eſt le but où l'on veut atteindre, & quelle eſt dans la nature la route qui nous y conduit. Avec le moins obtenir le plus, c'eſt le principe des beaux-arts comme celui des arts méchaniques.

L'intention immédiate du poëte eſt d'intéreſſer en imitant : or, il y a deux ſortes d'intérêt, celui de l'art & celui de la choſe, & l'un & l'autre ſe réduiſent à l'intérêt perſonnel. *Voyez* ci-devant INTÉRÊT, *Suppl.* (*M. MARMONTEL.*)

§ INVERNESS, *ou* INNERNESS, *Neſſum*, (*Géogr.*) ville d'Ecoſſe, avec un havre & un château ſur une colline, où les rois d'Ecoſſe ont fait autrefois leur réſidence. Cromwel y fit bâtir une citadelle pour tenir en bride les Ecoſſois ſeptentrionaux. C'eſt près de cette ville qu'eſt le château de Culloden, fameux par la bataille donnée entre le roi d'Angleterre & le prince Edouard, prétendant à ce royaume, le 16 avril 1746. Ce dernier, après des prodiges de valeur, fut obligé de céder au nombre, & expoſé aux plus grands dangers. Après avoir paſſé la *Neſſ*, il entra dans d'affreux déſerts, ſans proviſions, toujours ſur le point d'être pris par les ennemis. Il ſe ſauva enfin, déguiſé en fille, dans le Lochabir, où il évita, comme par miracle, d'être découvert par des eſpions qui le virent ſans le connoître. Il profita de deux vaiſſeaux Malouins équippés par le roi de France à ſes dépens, pour favoriſer ſa fuite, & arriva le 29 ſeptembre à Roſcot, près de Saint-Malo, accompagné de pluſieurs compagnons de ſa fortune. Nic. de la Croix, *tome II. pag. 28.* (*C.*)

INVERSE, (*Muſiq.*) *Voyez* RENVERSÉ, (*Muſiq.*) *Suppl.* (*F. D. C.*)

IO JO

IO, (*Myth.*) fille du fleuve Inaque. Jupiter en étant devenu amoureux, la changea en vache pour tromper la jalousie de Junon. Cette déesse trop clairvoyante avoit si bien éclairé les pas de Jupiter, qu'elle découvrit ses allures, & lui demanda cette vache. Après qu'elle l'eût obtenue, elle la mit sous la garde d'Argus, qui avoit cent yeux. Jupiter donna ordre à Mercure de se défaire d'Argus: Mercure exécuta sa commission; mais Junon irritée envoya contre *Io* des taons qui la piquerent sans relâche. Pour s'en débarrasser, *Io* se jetta dans la mer, qu'elle traversa à la nage, & fut aborder en Egypte, où Jupiter lui rendit sa premiere forme. Ovide dit qu'elle épousa dans la suite Osiris, roi du pays, & qu'après sa mort, elle y fut adorée sous le nom d'*Isis*. *Voyez* les *Fables Egyptiennes & Grecques devoilées, livre I. chap. 4. liv. III. chap. 4.*

JOAB, (*Hist. sacrée.*) fils de Sarvia, sœur de David, frere d'Abizaï & d'Azaël, un des plus vaillans hommes de son tems, fut toujours attaché au service de David, & commanda ses armées avec succès. La premiere occasion où il se signala, fut le combat de Gabaon, où il vainquit Abner, chef du parti d'Isboseth, qu'il tua ensuite en trahison. Il monta le premier sur les murs de Jérusalem, & mérita, par sa valeur, d'être conservé dans l'emploi de général qu'il possédoit déja. Il marcha contre les Syriens qui s'étoient révoltés contre David, les mit en fuite; & s'étant rendu maître d'un quartier de la ville de Rabbath sur les Ammonites, il fit venir David pour en achever le siege & la prendre, afin qu'on lui en attribuât toute la gloire. Ce fut lui qui réconcilia Absalon avec son pere, & le fit revenir de son exil. Mais ce jeune prince s'étant révolté contre son roi, *Joab* se déclara contre lui, & le tua de sa propre main dans le combat, malgré la défense de David, qui avoit ordonné expressément qu'on conservât son fils Absalon; & comme le roi faisoit paroître trop de douleur de la mort de ce fils, *Joab* osa lui en faire des reproches très-vifs. Quoique les avis de *Joab* fussent justes, & qu'il convînt que David marquât à ses troupes victorieuses la satisfaction qu'il avoit de leur service, on ne peut excuser la hauteur & l'insolence de ce général, parlant à son roi. David y fut sensible; mais il fut contraint de dissimuler, parce que *Joab* étoit devenu redoutable par son grand crédit dans les troupes. Lors de la révolte de Séba, David ayant donné le commandement de l'armée à Amasa, *Joab*, poussé par sa jalousie, tua ce général, se mit lui-même à la tête des troupes, & termina heureusement la guerre, sans effusion de sang. *Joab*, si fidele à son roi, si zélé pour ses intérêts & pour sa gloire, attaché au bien de l'état; mais impérieux & violent; faisant de ses services un titre pour se rendre redoutable, même à son souverain; coupable d'ailleurs d'un double assassinat, ne pouvoit plus long-tems échapper à la justice divine. David, en considération de ses services & par la crainte de sa puissance, l'avoit toléré; mais en mourant, il recommanda à son fils Salomon de l'en punir; & ce jeune prince, ministre de la vengeance de son pere, fit tuer le coupable qui avoit pris parti contre lui pour Adonias, aux pieds de l'autel où il s'étoit réfugié, croyant y trouver un asyle, l'an du monde 2290. (+)

JOACHAZ, *qui possede*, (*Hist. sacr.*) roi d'Israël, succéda à son pere Jéhu, l'an du monde 3148, & régna pendant 17 ans. Ayant mérité la colere du Seigneur par le monstrueux mêlange du culte du veau d'or avec celui du vrai Dieu, il fut livré à la fureur d'Azaël & de Benadad, rois de Syrie, qui ravagerent cruellement ses états. Ce prince, dans cette extrêmité, eut recours à Dieu, qui l'écouta favorablement. Il suspendit encore pour cette fois les derniers coups de sa vengeance, & lui envoya un sauveur que l'Ecriture ne nomme point, mais qu'on croit être Joas, son fils & son successeur. Ce jeune prince rétablit les affaires d'Israël, & remporta, pendant son regne, plusieurs victoires sur les Syriens. (+)

JOACHAZ, *autrement* SELLUM, (*Hist. sacrée.*) fils de Josias, roi de Juda, fut élu roi après la mort de son pere, contre le droit de son frere aîné Eliacim. Il avoit vingt-trois ans lorsqu'il monta sur le trône, & il ne régna qu'environ trois mois à Jérusalem, & se signala par ses impiétés, l'an du monde 3395. Néchao, roi d'Egypte, au retour de son expédition contre les Babyloniens, rendit la Judée tributaire; & pour faire un acte de souveraineté, sous prétexte que *Joachaz* avoit osé se faire déclarer roi sans sa permission, au préjudice de son frere aîné, il le fit venir à Rabbatha en Syrie, le chargea de chaînes & l'envoya en Egypte, où il mourut, ainsi que Jérémie l'avoit prédit. *Jérém. xxij. 11 & 12.* (+)

JOACHIM, *ou* JOACHIN, *ou* ELIACIM, *la fermeté du Seigneur*, (*Hist. sacrée.*) frere & successeur de Joachaz, que Néchao, roi d'Egypte, détrôna pour mettre celui-ci en sa place. Ce prince fit le mal devant le Seigneur, & Jérémie lui reprocha de *bâtir sa maison dans l'injustice, d'opprimer injustement ses sujets, d'avoir le cœur & les yeux tournés à l'avarice & à l'inhumanité. Jérém. xxij.* Aussi Dieu le menace d'une fin malheureuse par la bouche du même prophete: *Il mourra, & ne sera ni pleuré ni regretté. Sa sépulture sera comme celle d'un âne mort: on le jettera tout pourri hors des portes de Jérusalem. Ibid. xix.* Cette prophétie ayant été montrée à *Joachim*, il la déchira avec un canif & la jetta au feu. Ce prince, après avoir demeuré environ quatre ans soumis au roi d'Egypte, tomba sous la domination de Nabuchodonosor, roi des Chaldéens, qui, après l'avoir chargé de chaînes, le remit sur le trône. Il mourut la onzieme année de son regne: l'Ecriture ne dit pas quel fut le genre de sa mort. Le texte semble supposer qu'il mourut à Jérusalem; & l'on peut juger que s'étant rendu odieux à ses sujets, qui le regardoient comme la cause des miseres qu'ils souffroient depuis plus de trois ans, il fut tué dans quelque sédition, & son corps jetté à la voirie, selon la parole du prophete. (+)

JOACHIM, (*Hist. sacrée.*) époux de sainte Anne, pere de la sainte Vierge, aieul de Jesus-Christ selon la chair, est peut-être le même qu'Héli, marqué dans S. Luc. Le nom de *Joachim* ne se trouve point marqué dans l'Ecriture, non plus que les circonstances de sa vie; mais on l'a adopté dans l'Eglise grecque & latine. (+)

JOAS, *le feu du Seigneur*, (*Hist. sacrée.*) fils d'Ochosias, roi de Juda, ayant échappé par les soins de Josabeth, sa tante, à la fureur d'Athalie, sa grand'-mere, qui avoit fait égorger tous les princes de la maison royale, fut élevé dans le temple, sous les yeux du grand-prêtre Joïada, mari de Josabeth. Quand le jeune prince eut atteint sa septieme année, Joïada le fit reconnoître secrétement pour roi par les principaux officiers de la garde du temple; & Athalie, qui avoit usurpé la couronne, étant accourue aux acclamations du peuple, le grand-prêtre la fit tuer hors du temple. *Joas*, conduit par le pontife Joïada, gouverna avec sagesse, & se rendit agréable à Dieu; mais, lorsque ce saint homme fut mort, ce jeune roi, après avoir régné pendant plus de trente ans en prince juste & religieux, changea tout-d'un-coup de conduite, & séduit par les flatteurs, adora les idoles, & commit des abominations qui attire-

rent la colere de Dieu ſur lui & ſur le royaume de Juda. *II. Par. xxiv. 17.* Zacharie, fils de Joïada, le reprit de ſes impiétés; mais *Joas*, oubliant ce qu'il devoit à la mémoire de ſon bienfaiteur qui lui avoit ſauvé la vie & mis la couronne ſur la tête, fit lapider ſon fils dans le parvis du temple. Dieu, pour punir ce crime, rendit la ſuite de la vie de ce prince auſſi triſte, que le commencement avoit été heureux. Il ſuſcita encore contre lui les Syriens, qui, avec un petit nombre de gens, défirent ſon armée, & le traiterent lui-même avec la derniere ignominie. Après être ſorti de leurs mains, accablé de cruelles maladies, il n'eut pas même la conſolation de mourir paiſiblement; car trois de ſes ſerviteurs l'aſſaſſinerent dans ſon lit, pour venger le ſang du fils de Joïada qu'il avoit répandu. Ce prince régna quarante ans, & mourut l'an du monde 3166. (+)

JOAS, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Joachas, roi d'Iſraël, ſuccéda à ſon pere dans le royaume qu'il avoit déja gouverné deux ans avec lui. Il fit le mal devant le Seigneur, & imita l'impiété de Jéroboam. Eliſée étant tombé malade de la maladie dont il mourut, *Joas* vint le voir, & parut affligé de le perdre, le regardant comme le plus puiſſant protecteur du royaume d'Iſraël. L'homme de Dieu, pour le récompenſer de ſon bon office, lui dit de prendre des fleches, & d'en frapper la terre; & comme il ne la frappa que trois fois, le prophete en témoigna du déplaiſir, & lui dit que s'il fût allé juſqu'à la ſeptieme, il auroit entiérement ruiné la Syrie. *Joas* gagna contre Bénadad les trois batailles qu'Eliſée avoit prédites, & réunit au royaume d'Iſraël les villes que les rois d'Aſſyrie en avoient démembrées. Amaſias, roi de Juda, lui ayant déclaré la guerre, *Joas* le battit, prit Jéruſalem, & fit le roi lui-même priſonnier. Il le laiſſa libre, à condition qu'il lui paieroit un tribut, & il revint triomphant à Samarie, chargé d'un butin conſidérable. Il y mourut en paix peu de tems après cette victoire, & un regne de ſeize ans, l'an du monde 3179, & il eut pour ſucceſſeur Jéroboam, ſon ſecond fils. (+)

JOATHAN, *achevé*, (*Hiſt. ſacrée.*) le plus jeune des fils de Gédéon, qui s'échappa du carnage qu'Abimelech fit de ſoixante-dix de ſes freres, ayant appris que ceux de Sichem avoient établi roi ce même Abimelech, monta ſur le mont Garizim, d'où il éleva ſa voix pour leur reprocher leur ingratitude envers la famille de Gédéon qui les avoient garantis de la ſervitude des Madianites. Il uſa du diſcours figuré des arbres d'une forêt qui, pour élire un roi, s'adreſſerent d'abord à l'olivier, puis au figuier, & enſuite à la vigne, ſans que ces arbres excellens vouluſſent accepter cette offre. Ils s'adreſſerent enfin au buiſſon, qui leur promit hardiment de les cacher ſous ſon ombre. Il finit, en priant Dieu de venger l'outrage qu'ils avoient fait à Gédéon, & de permettre, s'il déſapprouvoit le choix d'Abimelech, que de ce buiſſon ſortît un feu qui dévorât les Sichimiſtes & Abimelech lui-même. *Jug. ix. 18. 20.* Cette malédiction eut ſon effet; Abimelech & les Sichimites furent cauſe de leur perte mutuelle, & Dieu détruiſit l'ouvrage & les ouvriers d'iniquité par leurs propres mains. On apperçoit aiſément le ſens caché ſous l'apologue de *Joathan*. L'olivier, le figuier & la vigne figuroient Gédéon & ſes enfans, & le buiſſon repréſentoit Abimelech. Gédéon & ſes enfans, images des bons paſteurs, auroient pu faire la félicité des Iſraëlites; mais, préférant les délices de la vie privée & d'une ſainte retraite aux dangers du gouvernement, ils n'avoient formé aucune intrigue pour y parvenir. Abimelech au contraire, image des mauvais paſteurs, qui n'enviſagent dans les dignités eccléſiaſtiques que les honneurs & les revenus, avoit recherché la royauté avec ardeur, l'avoit acceptée avec avidité, & régnoit en tyran. (+)

JOATHAN, (*Hiſt. ſacrée.*) fils d'Oſias ou Azarias, roi de Juda, qui fut chargé du gouvernement du royaume, lorſque ſon pere eut été frappé de lepre pour avoir entrepris d'offrir l'encens, fonction qui n'appartenoit qu'aux prêtres. Il avoit vingt-cinq ans, lorſqu'il ſuccéda à ſon pere. L'Ecriture dit qu'il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & qu'il imita la piété d'Oſias ſon pere; mais il ne détruiſit point les hauts lieux où le peuple continuoit d'offrir de l'encens & des victimes. Il s'appliqua avec zele à embellir Jéruſalem; il fit refaire le parvis & les portes du temple, & relever une partie des murailles qui étoient tombées, y ajoutant de très-fortes tours. Les Ammonites, qui avoient été aſſujettis par ſon pere, s'étant ſoulevés, il les vainquit, & leur impoſa un tribut. Ce prince pieux mourut l'an du monde 3262, après avoir régné ſeul ſeize ans. (+)

IOBACCHUS, (*Muſiq. des anc.*) chanſons à l'honneur de Bacchus, que les anciens chantoient dans les fêtes & dans les ſacrifices. On répétoit ſouvent dans ces chanſons les mots *io* & *Bacchus*, & c'eſt d'où leur vient le nom de *iobacchus*. (*F. D. C.*)

JODORE, (*Hiſt. d'Allemagne*) 26e empereur d'Allemagne depuis Conrad I. Ce prince ſuccéda à Robert: il ne fit que paroître ſur le trône. Son regne, qui ne fut que de trois mois, n'offre rien à l'hiſtoire. On peut croire qu'il avoit des vertus, puiſque Venceſlas, qui lui diſputoit le trône impérial, n'en fut écarté que par rapport à ſes vices. Il avoit gouverné avec aſſez de ſageſſe la Moravie, dont il avoit le Margraviat, & Venceſlas l'avoit ſouvent employé en Italie; il lui avoit même donné le titre de vicaire-perpétuel de l'empire dans cette contrée. (*M-Y.*)

JOEL, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Phatuel, le ſecond des douze petits prophetes, étoit de la tribu de Ruben, & de la ville de Bétharon. Il prophétiſa dans le royaume de Juda; mais on ne ſait pas diſtinctement en quel tems, quoiqu'il ſoit probable que ce ne fut qu'après le tranſport des dix tribus & la ruine du royaume d'Iſraël. Sa prophétie contient trois chapitres. Il repréſente, ſous l'idée d'une armée ennemie, une nuée de ſauterelles qui, de ſon tems, vint fondre ſur la Judée, y cauſa un dégât infini, & occaſionna une grande famine. *j. 4.* Dieu, touché des malheurs & des prieres de ſon peuple, diſſipa les ſauterelles, & fit ſuccéder la fertilité à la diſette. Après cela, le prophete prédit le jour du Seigneur, & la vengeance qu'il doit exercer dans la vallée de Joſaphat. *iij. 12.* Il annonce au royaume de Juda ſa deſtruction, & les fléaux dont la colere de Dieu devoit punir les péchés de ce peuple, qu'il conſole enſuite par l'eſpérance de ſon rétabliſſement. Il parle du docteur de la juſtice que Dieu doit envoyer, du ſaint-Eſprit qui doit deſcendre ſur toute chair, & dit que Jéruſalem ſera éternellement habitée; que delà ſortira le ſalut; que quiconque invoquera le nom du Seigneur, ſera ſauvé. *ij. 32.* Tout cela regarde la nouvelle alliance & le tems du Meſſie. Le ſtyle de ce prophete eſt véhément, expreſſif & figuré. Il y a de ce nom quelques autres perſonnages moins connus. (+)

* Il eſt encore parlé dans l'Ecriture-Sainte, d'un autre JOEL, fils aîné du prophete Samuel.

JOÏADA, *ou* JOAD, *ſcience du Seigneur*, (*Hiſt. ſacrée.*) qui ſuccéda à Azarias dans la grande ſacrificature, étoit un homme de bien, craignant Dieu. Il éleva avec un grand ſoin, dans le temple, le jeune Joas, que Joſabeth, ſa femme, avoit dérobé à la cruauté d'Athalie; & au bout de ſept ans, il le rétablit ſur le trône de David, après avoir fait périr cette reine impie, an du monde 3126. Le grand-

prêtre fit ruiner le temple de Baal, & rendit au culte de Dieu ſon ancienne ſplendeur. Le royaume, conduit par ſes ſoins, changea entiérement de face; & tandis que *Joïada* vécut, tout réuſſit à Joas. Il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, âgé de cent trente ans, l'an du monde 3160, & fut enterré dans le tombeau des rois à Jéruſalem, par une diſtinction qui étoit bien due aux ſervices qu'il avoit rendus au roi & à l'état. Son fils Zacharie lui ſuccéda dans la ſouveraine ſacrificature. Ce nom eſt encore donné à quelques autres. (+)

JOIGNY, *Jovîniacum*, (*Géogr.*) ville de Champagne ſur l'Yonne, n'eſt pas ſi ancienne que le diſent la Martiniere & d'Anville, &, après eux, le *Dictionnaire raiſ. des Sciences, &c.* M. Bourdois, pere du lieutenant-général au bailliage, qui a fait l'hiſtoire manuſcrite de *Joigny*, dit que ce ne fut d'abord qu'un château fort, clos de murs, qui, en 1144, prit ſa forme actuelle, & que d'un château ſimple on fit une ville. Le pont n'exiſtoit pas en 978, & la forêt occupoit le terrein planté aujourd'hui en ville. M. Paſumot, qui a examiné le local, fait voir que ce n'eſt pas le *Bandritum* de la *Table Théod.*; il place ce lieu entre Baſſou & Bonnard, à l'embouchure du Serain dans l'Yonne, & démontre que le grand chemin de Paris à Lyon ne paſſoit point à *Joigny*, comme l'indique la *Carte de la Notice des Gaules*, de M. d'Anville. *Voyez Mém. Géogr.* de Paſumot, *1765*, *page 138*. La voie romaine paſſoit de Sens à Villefole, delà à Baſſou, à Apoigny & à Auxerre. *Ibid. p. 154.*

En 1075, une partie des reliques de S. Thibaud, apportées d'Italie, reſta une nuit à *Joigny*, que l'hiſtoire appelle *Jovîniacum in Burgundiæ*. Geoffroi en étoit comte en 1060. Le comté de la maiſon de Sainte-Maure paſſa en celle de Laval en 1576, de laquelle le cardinal Pierre Gondi, frere du maréchal de Retz, l'acquit. Le duc de Villeroy en a hérité de la ducheſſe de Leſdiguieres, morte en 1716. Le comte Jean affranchit *Joigny* en 1300, moyennant de groſſes ſommes. On a percé depuis peu un grand chemin le long de l'Yonne, & on n'eſt plus obligé d'entrer dans la ville, qui a trois paroiſſes & qui eſt fort peuplée. Les vins en ſont renommés, auſſi-bien que les langues fourrées. La ſeigneurie de *Joigny* a vingt-ſept terres dans ſa mouvance.

M. Bourdois, pere du lieutenant-général du bailliage de *Joigny*, a laiſſé une hiſtoire manuſcrite de cette ville; il exiſte une autre hiſtoire manuſcrite de *Joigny*, par M. Davier, avocat, qui en fixe la fondation en 999: elle eſt entre les mains de M. Bourdois, médecin. *Voyez Géogr.* de Paſumot, *1765*, *pag. 138 &c. ad finem.* (*C.*)

§ JOINVILLE, *Juni-Villa*, ou *Jovini-Villa*, (*Géogr.*) ville de Champagne, capitale du Vallage, avec titre de principauté, ſur la Marne, à 6 lieues de Saint-Dizier, 15 de Troyes, 28 de Reims. On y voit un grand & magnifique château, où eſt né le fameux cardinal Charles de Lorraine, en 1524; où eſt enterré le ſire de Joinville, hiſtorien de S. Louis; & où fut conclue, ſelon Belleforêt & Duchêne, en 1587, cette fameuſe ligue qui cauſa tant de maux en France.

Henri II décora cette ville du titre de principauté, en faveur des ducs de Guiſe; mais aujourd'hui cette terre, dont dépendent 82 villages, appartient à M. le duc d'Orléans.

Egliſe collégiale de Saint-Laurent, où l'on voit les tombeaux de pluſieurs ducs de Guiſe & des ſeigneurs de *Joinville*.

Il y a des fabriques de draps, de ſerges, de droguets & boges: il s'y fait beaucoup de toiles de chanvre & de treillis avec des fils du pays ou de Lorraine; on y compte environ 60 tiſſerands, 8 bonnetiers & 8 ou 10 tanneurs. Le terroir eſt montagneux & difficile pour les voitures. Il y a quantité de vignobles, & de mines de fer qui fourniſſent les forges des environs. (*C.*)

JONATHAS, *Dieu donné*, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Saül, prince d'un excellent naturel, qui vit avec chagrin l'animoſité de ſon pere contre David, pour lequel il conſerva toujours l'amitié la plus ſincere, dont il ne ceſſa de lui donner les preuves les plus fortes. Il le réconcilia pluſieurs fois avec ſon pere; mais Saül retomboit toujours dans ſes fureurs. Il ſe plaignit même à ſon fils des bontés qu'il témoignoit à David. *Jonathas* étoit un prince très-vaillant, qui, dans toutes les occaſions donna des marques de ſa bravoure contre les Philiſtins. Un jour entr'autres, perſuadé qu'il eſt auſſi aiſé à Dieu de donner la victoire à un grand qu'à un petit nombre, ſeul avec ſon écuyer, il pénétra dans le camp des Philiſtins, fit main-baſſe ſur ce qui ſe préſenta, & mit tout en déſordre. Saül, s'appercevant de cette déroute, vint au camp des Philiſtins, qu'il trouva couvert de corps morts, parce qu'ils s'étoient percés les uns les autres. On ſe mit à pourſuivre les ennemis, & Dieu délivra Iſraël ce jour-là. Alors Saül fit devant le peuple cette imprécation avec ſerment: « Maudit » quiconque mangera avant le ſoir, juſqu'à ce que » je me ſois vengé de mes ennemis ». *Jonathas*, qui ignoroit la malédiction prononcée par ſon pere, goûta d'un rayon de miel. Saül, qui vouloit encore attaquer les ennemis pendant la nuit, conſulta le Seigneur; mais le ſilence qu'il garda, fit connoître que quelqu'un avoit déſobéï. On jetta le ſort pour découvrir le coupable, & il tomba ſur *Jonathas*. Saül vouloit donc le faire mourir, mais le peuple s'y oppoſa. La guerre s'étant de nouveau allumé quelque tems après entre les Hébreux & les Philiſtins, Saül & *Jonathas* ſe camperent ſur le mont Gelboé, avec l'armée d'Iſraël; mais ils y furent forcés, leurs troupes taillées en pieces, & *Jonathas* tué. La nouvelle en ayant été portée à David, il fit un deuil très-amer, & compoſa un cantique funebre, où il fait éclater toute ſa tendreſſe pour ſon ami *Jonathas*, an du monde 2949. *Jonathas* eſt un modele admirable de la généroſité & de l'amitié chrétienne. La gloire de David effaçoit la ſienne, & il n'en eſt point jaloux, il n'eſt touché que de celle qui en revient au Dieu d'Iſraël. Comme héritier préſomptif de la couronne, perſonne ne devoit être plus ardent que lui à ſeconder la haine de ſon pere, & à s'oppoſer à l'agrandiſſement de ſon ennemi; mais il prend, aux dépens de ſes propres intérêts, ceux de l'innocent perſécuté. Tout le monde abandonne David, parce que Saül le hait; *Jonathas* ſeul lui demeure attaché, parce que la haine de ſon pere eſt injuſte. (+)

JONATHAS, qu'on nomme auſſi JONATHAM *ou* JOHANNAN, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Joïada, & petit-fils d'Eliaſib, ſuccéda à ſon pere dans la charge de grand ſacrificateur des Juifs, qu'il occupa pendant environ quarante ans. Ce pontife deshonora ſa dignité par une action barbare & ſacrilege. Il avoit un frere nommé *Jeſus*, qui prétendoit parvenir à la ſouveraine ſacrificature par la protection de Bagoſe, général d'Artaxerxès. *Jonathas* en conçut de la jalouſie, & un jour que les deux freres ſe rencontrerent dans le temple, la diſpute s'échauffa ſi fort, que *Jonathas* tua Jeſus dans le lieu ſaint. Ce déteſtable ſacrilege ne demeura pas impuni; les Juifs perdirent leur liberté, & porterent pendant ſept ans la peine de cette profanation. *Jonathas* eut pour ſucceſſeur ſon fils Jaddus. (+)

JONATHAS, ſurnommé *Apphus*, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Mathatias, & frere de Judas Macchabée, fut établi chef du peuple, & général des troupes, après la mort de ſon frere. Bacchides, général de l'armée

du roi de Syrie, tâcha de le ſurprendre; mais *Jonathas* ſe tenant ſur ſes gardes, lui réſiſta avec tant de courage, qu'il le contraignit de ſe retirer, après avoir perdu mille ſoldats. Bacchides, animé par les ennemis de la paix, revint encore pour faire périr *Jonathas*, & alla l'aſſiéger dans la fortereſſe de Bethbeſſen; mais *Jonathas*, après une vigoureuſe réſiſtance, ſortit de la fortereſſe, & tua un grand nombre d'ennemis. Il envoya enſuite faire des propoſitions de paix à Bacchides qui les accepta, & s'en retourna en Syrie. *Jonathas* établit ſa demeure à Machmas, où il commença à juger le peuple, & il extermina les impies du milieu d'Iſraël. La réputation de *Jonathas* fit rechercher ſon alliance par Alexandre Balès, & Démétrius Soter, qui ſe diſputoient le royaume de Syrie. Il embraſſa les intérêts du premier, & prit poſſeſſion de la ſouveraine ſacrificature, en conſéquence de la lettre de ce prince, qui lui donnoit cette dignité. Deux ans après, Alexandre Balès ayant célébré, à Ptolémaïde, ſon mariage avec la fille du roi d'Egypte, *Jonathas* y fut invité, & y parut avec une magnificence royale, & il fut traité avec beaucoup de diſtinction de la part du roi. Démétrius qui ſuccéda à Balès, le confirma dans la grande ſacrificature, & dans tous les honneurs qu'il avoit eus, & le fit le premier de ſes amis; mais ſa bonne volonté ne dura pas long-tems; car *Jonathas* lui ayant aidé à ſoumettre ceux d'Antioche, qui s'étoient ſoulevés contre lui, Démétrius n'eut pas la reconnoiſſance qu'il devoit pour un ſi grand ſervice, il le prit en averſion, & lui fit tout le mal qu'il put. Diodore Tryphon, ayant réſolu d'enlever la couronne au jeune Antiochus, fils de Balès, ſongea d'abord à ſe défaire de *Jonathas*. Il l'attira à Ptolémaïde, le prit par trahiſon, & le fit charger de chaînes; enſuite, après avoir tiré de Simon une ſomme conſidérable pour la rançon de ſon frere, ce perfide le fit mourir l'an du monde 3861. Simon envoya chercher les os de *Jonathas*, & les enſevelit à Modin, dans un mauſolée magnifique, qu'il y fit bâtir en mémoire de ſon pere & de ſes freres. *I. Mac. xiv. 17.* (+)

JONATHAS, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Ananus ou d'Anne, fut établi grand-prêtre par Vitellius, gouverneur de Syrie, après que Caïphe eut été dépoſé vers l'an 26 de Jéſus-Chriſt. Mais un an après, le même Vitellius le dépouilla du pontificat pour en revêtir Théophile ſon frere, à qui Agrippa l'ôta, pour le donner, quelque tems après, à Simon. Il voulut enſuite le rendre à *Jonathas*, mais celui-ci s'en excuſa ſur ſon incapacité, & propoſa à ce prince, ſon frere Matthias, comme plus digne de cet honneur que lui. A l'occaſion des troubles qui s'étoient élevés dans la Judée, il fut conduit à Rome, où il s'intéreſſa pour Felix, & obtint pour lui le gouvernement de la Judée. Mais le nouveau gouverneur ſe ſignalant par ſes injuſtices & ſes violences, *Jonathas* ſe crut obligé de lui en faire des reproches, & Felix, qui s'en trouva importuné, le fit aſſaſſiner par un nommé *Dora* de Jéruſalem. (+)

IONIEN, (*Muſiq. des anc.*) Le mode *ionien* étoit, en comptant du grave à l'aigu, le ſecond des cinq modes moyens de la muſique des Grecs. Euclide l'appelle encore *phrygien grave*. (*S*)

Pollux (*Onomaſt., liv. IV, chap. 10.*) parle d'une harmonie ionienne propres aux flûtes. *Voyez* DORIEN. (*Muſiq. des anc.*) *Suppl.* (*F. D. C.*)

JORAM, *élévation du Seigneur*, (*Hiſt. ſacr.*) roi d'Iſraël, fils d'Achab, ſuccéda à ſon frere Ochoſias, l'an du monde 3208. Il fit le mal devant le Seigneur: il ôta les ſtatues de Baal; mais il ne renonça point au culte des veaux d'or. Les Moabites ayant refuſé de lui payer le tribut que ſon pere leur avoit impoſé, il ſe prépara à leur faire la guerre, & il demanda du ſecours à Joſaphat, roi de Juda. Ces deux princes s'étant avancés par le déſert d'Idumée, ſeroient bientôt péris par la diſette d'eau, ſi Eliſée ne leur en eût procuré, en conſidération de Joſaphat, roi de Juda, comme il le déclara à *Joram*, en lui reprochant ſes impiétés. Le prophete ne laiſſa pas de rendre encore de très-grands ſervices au roi d'Iſraël, dans la guerre qu'il eut avec le roi de Syrie. Il lui découvroit tous les deſſeins qui ſe formoient dans le conſeil de Benadad, & rendit par-là inutiles toutes les entrepriſes de ce prince. Benadad faiſant un dernier effort pour accabler *Joram*, vint l'aſſiéger dans Samarie, avec une armée preſqu'innombrable. Ce ſiege réduiſit cette ville à une ſi grande famine, que la tête d'un âne s'y vendoit quatre-vingts ſicles. C'eſt alors qu'arriva l'hiſtoire tragique d'une femme, qui, étant convenue avec une autre de manger leurs enfans, avoit d'abord fourni le ſien, & venoit demander juſtice à *Joram* contre l'autre mere qui refuſoit de donner ſon enfant. Ce prince, déſeſpéré d'un accident ſi barbare, déchira ſes habits, tourna ſa fureur contre Eliſée, comme s'il eût été cauſe de ces maux, & envoya des gens pour lui couper la tête. Mais ſe repentant bientôt d'un ordre auſſi injuſte, il courut lui-même pour en empêcher l'exécution; & le prophete l'aſſura que le lendemain à la même heure, la farine & l'orge ſe donneroient preſque pour rien. En effet, Dieu ayant frappé les ennemis d'un frayeur ſubite, ils s'enfuirent, & laiſſerent un très-riche butin dans le camp. *Joram*, continuant de vivre dans ſes impiétés, Dieu accomplit enfin ſur lui les menaces qu'il avoit faites à la maiſon d'Achab. Ce prince ayant attaqué la ville de Ramoth en Galaad, l'emporta; mais il y fut dangereuſement bleſſé, & il ſe fit mener dans Jezraël pour ſe faire guérir. Il avoit laiſſé Jéhu, un de ſes généraux, pour réduire la citadelle qui tenoit encore; mais ce capitaine, ayant reçu l'onction royale, avec ordre d'exterminer toute la famille d'Achab, s'avança vers Jezraël. *Joram* vint au-devant de lui, & Jéhu l'ayant rencontré dans le champ de Naboth, où il devoit être immolé à la vengeance divine, le perça d'un coup de fleche, & ſe ſouvenant de la prophétie d'Elie, il fit jetter ſon corps dans le champ, comme celui d'une bête morte, pour faire réparation à la mémoire d'un innocent, dont Achab ſon pere avoit répandu le ſang & uſurpé la vigne. Ainſi, mourut *Joram*, l'an du monde 3210, la douzieme année de ſon regne. (+)

JORAM, (*Hiſt. ſacr.*) fils & ſucceſſeur du pieux Joſaphat, roi de Juda, loin d'imiter la piété de ſon pere, ne ſe ſignala que par des actions de fureur & d'impiété. Il épouſa Athalie, fille d'Achab, qui l'entraîna dans l'idolâtrie, & cauſa tous les malheurs dont ſon regne fut accompagné. A peine fut-il ſur le trône, qu'il ſe ſouilla par le meurtre de ſes propres freres, & des principaux de ſon royaume, que Joſaphat avoit le plus aimés. Il imita toutes les abominations des rois d'Iſraël; il éleva des autels aux idoles dans toutes les villes de Judée, & par ſon exemple, il excita ſes ſujets à leur ſacrifier. Dieu, pour punir ſon impiété, ſouleva contre lui les Iduméens qui, depuis le regne de Judas, avoient toujours été aſſujettis aux rois de Juda. La ville de Lebna ſe retira de ſon obéiſſance, & ne voulut plus le reconnoître pour ſouverain. Les Philiſtins & les Arabes firent une irruption dans la Judée, où ils mirent tout à feu & à ſang. Ces malheurs ne toucherent point le cœur de ce prince, il fut même inſenſible à une lettre d'Elie, par laquelle le prophete, après lui avoir reproché ſon impiété & ſes meurtres, le menaçoit d'une terrible vengeance de Dieu, *II. Par. xxj. 14.* Il y avoit ſept ou huit ans qu'Elie n'étoit plus ſur la terre, lorſque cette lettre fut rendue à *Joram*; ainſi, ce fut par un miracle unique dans ſon

eſpece, qu'elle lui fût remiſe; il n'en fit aucun cas: auſſi l'effet ſuivit de près la menace. *Joram* frappé coup ſur coup par les fléaux de la colere de Dieu, mais toujours audacieux & impénitent, tomba dans une horrible maladie qui lui déchira & lui fit vuider les inteſtins; & après avoir ſouffert pendant deux ans des maux incroyables, il mourut l'an du monde 3119, après ſix ans de regne. *Ibid. xix.*

JOSAPHAT, *jugement du Seigneur*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils d'Aza, roi de Juda, ſuccéda au royaume & à la vertu de ſon pere, l'an du monde 3090. Ce prince eut toujours Dieu favorable, parce qu'il travailla ſans ceſſe à lui plaire, *II Par. xvij. 3.* Dès qu'il eut pris le gouvernement du royaume, ſon premier ſoin fut d'en bannir l'ignorance, le vice & l'idolâtrie: il fit abattre les hauts lieux & les bois où l'on rendoit un culte rempli d'abominations. La troiſieme année de ſon regne, il envoya les principaux de ſon état, & les ſacrificateurs dans toutes les villes, pour inſtruire les peuples dans la loi de Dieu, & lui faire rendre ce qu'ils lui devoient. Dieu le récompenſa de ſes bonnes œuvres, & le combla de gloire & de richeſſes. Il étoit craint & reſpecté de tous ſes voiſins; ſes villes étoient bien fortifiées, & il entretenoit un corps nombreux de troupes. La ſeule choſe que l'Ecriture reproche à ce prince pieux, c'eſt d'avoir fait épouſer à ſon fils Joram la fille de l'impie Achab, nommée *Athalie*, qui fut la ruine de ſa maiſon, & d'avoir entrepris la guerre contre les Syriens, avec ce même prince. Cette guerre fut malheureuſe, le roi d'Iſraël y fut tué, & *Joſaphat* reconnoiſſant la faute qu'il avoit faite en ſecourant cet impie, la répara par de nouvelles actions de piété. Les Ammonites, les Moabites & les Arabes l'étant venu attaquer, il s'adreſſa au Seigneur, qui lui accorda la victoire ſur ces peuples d'une maniere miraculeuſe. Les chantres du temple ſe mirent à la tête de ſes troupes, & commencerent à chanter les louanges du Seigneur. Leurs voix ayant mis l'épouvante, & répandu la terreur parmi les infideles, ils s'entretuerent, & ne laiſſerent à *Joſaphat* que la peine de recueillir leurs dépouilles. Ce prince continua le reſte de ſa vie à marcher dans les voies du Seigneur, ſans s'en détourner, & il mourut, après vingt-cinq ans de regne, l'an 3113. (+)

JOSEDECH, *juſtice du Seigneur*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils & ſucceſſeur de Saraïas, dans la charge de ſouverain ſacrificateur des Juifs, qui fut mené captif à Babylone, où il mourut ſans jamais avoir exercé les fonctions de la ſouveraine ſacrificature. Son fils Joſué revint de la captivité, & entra dans l'exercice de cette dignité, après le rétabliſſement du temple, l'an du monde 3468. (+)

JOSEPH, *accroiſſement*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Jacob, naquit à Haran, ville de Méſopotamie, l'an du monde 2259. Jacob l'aimoit plus que les autres, tant parce qu'il l'avoit eu dans la vieilleſſe de Rachel qu'il avoit plus aimée, que par la bonté de ſon cœur, ſa ſimplicité & l'horreur qu'il avoit du mal. Cette prédilection excita la jalouſie de ſes freres contre lui, & elle s'augmenta par quelques ſonges que *Joſeph* leur raconta en préſence de ſon pere. Il ſongea que ſa gerbe étoit debout, & que les leurs s'inclinoient devant elle pour l'adorer. Une autre fois, il crut voir le ſoleil, la lune & onze étoiles, deſcendre du ciel en terre, & ſe proſterner devant lui; il avoit alors dix-ſept ans. Ses freres, indignés de ce qu'il ſembloit prétendre par-là qu'ils lui ſeroient ſoumis, réſolurent un jour de ſe défaire de lui, & propoſerent de le tuer à Dothaïm, où Jacob l'avoit envoyé pour ſavoir de leurs nouvelles; mais Ruben s'étant oppoſé à cette cruelle réſolution, ils ſe contenterent de le deſcendre dans une citerne ſans eau, où ils croyoient qu'il périroit bientôt. Peu de tems après, ils le vendirent à des marchands Iſmaélites qui venoient des montagnes de Galaad pour aller porter des aromates en Egypte, & ils contribuerent ainſi, ſans le ſavoir, à cette haute puiſſance, devant laquelle ils ſe trouverent forcés de ſe proſterner: tant il eſt vrai que rien ne peut empêcher l'exécution de la volonté de Dieu, pour qui les obſtacles même deviennent des moyens. Ces marchands le vendirent à Putiphar, capitaine des gardes de Pharaon, qui, ayant bientôt connu le mérite de ſon eſclave, lui confia l'intendance de toute ſa maiſon, & dès ce moment la bénédiction ſe répandit ſur tous ſes biens, parce que le Seigneur étoit avec *Joſeph*. Comme il étoit beau de viſage, & d'une taille avantageuſe, la femme de ſon maître conçut une paſſion violente pour lui, le ſollicita vivement, & n'ayant pu triompher de la vertu du jeune eſclave, elle en vint à une violence ouverte. *Joſeph* ne ſe déroba à ſes efforts que par la fuite, & en laiſſant ſon manteau entre les mains de cette femme qui, ſe voyant mépriſée, paſſa tout d'un coup d'un excès d'amour à un excès de fureur, & accuſa *Joſeph* auprès de ſon mari, d'avoir voulu la déshonorer. *Gen. xxxix. 17. 18.* Putiphar, ſur cette accuſation, le fit mettre dans un cachot, chargé de chaînes & les fers aux pieds; mais Dieu étoit avec lui, & lui fit trouver grace devant le concierge qui, admirant ſa ſageſſe, le traita plus humainement, & lui donna inſpection ſur les autres priſonniers. Pendant qu'il étoit dans cette priſon, il y vit venir le grand pannetier & le grand échanſon du roi qui avoient offenſé leur maître, & qui eurent chacun un ſonge qu'il leur expliqua. Il prédit au pannetier que dans trois jours il ſeroit pendu, & à l'échanſon, que dans trois jours il ſeroit rétabli dans ſon poſte. Il lui demanda de ſe ſouvenir de lui quand ce bonheur ſeroit arrivé; mais celui-ci l'oublia juſqu'à ce que deux ans après, le roi ayant eu un ſonge, & ne trouvant perſonne qui pût le lui expliquer, l'échanſon ſe reſſouvint de celui qui avoit interprété le ſien. Pharaon avoit vu en ſonge ſept vaches graſſes qui furent dévorées par ſept autres maigres; il avoit encore vu ſept épis parfaitement beaux, dévorés par ſept autres extrêmement maigres. *Joſeph* tiré de priſon, expliqua ces ſonges de ſept années de fertilité qui ſeroient ſuivies de ſept autres de famine, & il conſeilla au roi de faire amaſſer dans ſes greniers la cinquieme partie des grains que la terre produiroit, afin de s'en ſervir durant la famine. Le roi admirant la ſageſſe de ce jeune homme, lui confia l'exécution de ce projet, & l'éleva aux plus grands honneurs. *Gen. xlj. 40.* Il lui donna le nom de *ſauveur du monde*; lui mit ſon anneau au doigt, & lui fit épouſer Aſeneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis, de laquelle *Joſeph* eut Manaſſé & Ephraïm. Cependant les années de fertilité étant paſſées, *Joſeph* qui avoit eu ſoin de faire de grands amas dans les greniers du roi, les ouvrit pendant les années de famine, & ſe trouva en état de ſoulager le peuple. De toute part on venoit en Egypte pour acheter du bled, & la ſtérilité s'étant fait ſentir dans la terre de Chanaan où demeuroit Jacob, ce patriarche envoya ſes fils en Egypte pour y acheter de quoi vivre. *Joſeph* les reconnut d'abord, il les traita durement, & feignit de les prendre pour des eſpions, afin de les forcer à lui dire des nouvelles de leur pere & de Benjamin. Il les renvoya enſuite avec ordre de lui amener Benjamin, & retint Siméon pour ôtage. Cependant il fit remplir leurs ſacs de bled, & fit mettre l'argent de chacun au fond de ſon ſac ſans qu'il s'en apperçuſſent. Quand ils eurent rendu compte de leur voyage à Jacob, ce ſaint homme refuſa d'abord de laiſſer aller Benjamin; mais la famine croiſſant, il fut contraint d'y conſentir, malgré ſa répugnance. *Joſeph* ayant

ayant reconnu ſon jeune frere, fils de Rachel comme lui, ne put retenir ſes larmes. Il fit préparer un grand feſtin pour tous ſes freres, qu'il fit placer ſelon leur âge, & eut des diſtinctions particulieres pour Benjamin. Le lendemain ils partirent avec leurs ſacs remplis de bled; mais on courut après eux pour ſe plaindre de ce qu'ils avoient dérobé la coupe de l'intendant qui les avoit comblés de biens. Comme ils ſe défendoient d'avoir commis ce vol, on trouva la coupe dans le ſac de Benjamin, & ils furent ramenés à la ville pleins de confuſion. *Joſeph* leur fit d'abord des reproches, mais n'étant plus maître de ſes larmes, il ſe fit reconnoître, en diſant: *je ſuis Joſeph;* il leur parla avec douceur, leur pardonna l'injuſtice qu'ils lui avoient faite. *Ce n'eſt point*, ajouta-t-il, *par votre conſeil que j'ai été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu;* & il les renvoya avec ordre d'amener promptement leur pere en Egypte. Jacob, à cette nouvelle, ſe réveilla comme d'un profond ſommeil, & courant vers ce fils qu'il croyoit perdu, il eut la conſolation de finir ſes jours auprès de lui, dans la terre de Geſſen, que le roi lui donna. *Joſeph*, après avoir vécu cent dix ans, & avoir vu ſes petits-fils juſqu'à la troiſieme génération, tomba malade; alors il fit venir ſes freres, leur prédit que Dieu les feroit entrer dans la terre promiſe, & leur fit jurer qu'ils y tranſporteroient ſes os. C'eſt ce qu'exécuta Moiſe, lorſqu'il tira les Iſraélites de l'Egypte, & ce corps fut donné en garde à la tribu d'Ephraïm, qui l'enterra près de Sichem, dans le champ que Jacob avoit donné en propre à *Joſeph*, peu avant ſa mort. Toute la vie de ce ſaint patriarche a repréſenté dans le plus grand détail, & avec des traits fort touchans, les myſteres de Jeſus-Chriſt. *Joſeph* haï de ſes freres malgré ſon innocence, va les chercher par ordre de ſon pere. Ceux-ci ne conſultant que leur haine, conſpirent contre ſa vie, le jettent dans une citerne, & ne l'en retirent que pour le vendre à des marchands qui le conduiſent en Egypte. Le Fils de Dieu envoyé par ſon pere vers les Juifs ſes freres ſelon la chair, paroît à peine pour exercer ſon miniſtere, que ceux-ci, ſans être touchés ni de la ſainteté de ſa vie, ni de ſa doctrine toute céleſte, le perſécutent avec fureur, le chargent d'opprobres, & il eſt vendu à prix d'argent par un de ſes freres. *Joſeph*, eſclave en Egypte, calomnié par une femme, mis en priſon, placé entre deux criminels, à l'un deſquels il prédit ſa grace, & à l'autre ſa condamnation, tiré de priſon, établi ſur toute l'Egypte, diſtribuant du bled à tout le monde dans le tems de la diſette, eſt la figure de Jeſus-Chriſt s'anéantiſſant lui-même juſqu'à prendre la nature d'eſclave, noirci par les accuſations de la ſynagogue, cette épouſe adultere, crucifié entre deux criminels, accordant à l'un la grace de la foi, & laiſſant l'autre dans les ténebres, enſeveli dans l'obſcurité du tombeau, d'où par ſa réſurrection glorieuſe il entre dans une gloire proportionnée aux opprobres dont il avoit été raſſaſié, & répand ſes dons avec abondance ſur toute ſon égliſe. (+)

JOSEPH, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Jacob, petit-fils de Mathan, époux de la ſainte Vierge, & par cette raiſon pere putatif de Jeſus-Chriſt, étoit de la tribu de Juda, & de la famille de David. Mathan, deſcendu de David par Salomon, & Melchi qui en deſcendoit auſſi par Nathan, épouſerent l'un après l'autre une femme nommée *Eſtha;* Mathan en eut Jacob, & Melchi en eut Héli qui étoient ainſi freres de mere. Héli étant mort ſans enfans, Jacob épouſa ſa veuve, ſelon l'ordre de la loi qui veut qu'en ce cas le frere épouſe ſa belle-ſœur pour ſuſciter des enfans à ſon frere, & de ce mariage eſt venu *Joſeph*, qui, par ce moyen, étoit fils d'Héli ſelon la loi, & de Jacob ſelon la nature. On ne ſait point quel fut le lieu de la naiſſance de *Joſeph*, mais on ne peut douter qu'il ne fût établi à Nazareth, petite ville de Galilée dans la tribu de Zabulon; & il eſt conſtant par l'évangile même qu'il étoit artiſan, puiſque les Juifs parlant de Jeſus-Chriſt, diſent qu'il étoit *fabri filius*, ce qu'on entend du métier de charpentier, ou ouvrier en bois. Il étoit fiancé à la ſainte Vierge, c'eſt-à-dire, à Marie, qu'il ſavoit bien être dans la réſolution de garder la virginité, & par conſéquent, il étoit lui-même dans cette réſolution. Le myſtere de l'incarnation du Fils de Dieu n'avoit pas d'abord été révélé à *Joſeph*, & ce ſaint homme ayant remarqué la groſſeſſe de Marie, voulut la renvoyer ſecrétement, au lieu de la déshonorer publiquement; mais l'ange du Seigneur lui apparut, & lui dit de conſerver ſans crainte & de reprendre en quelque ſorte Marie pour ſon épouſe, parce que ce qui étoit formé en elle, venoit du Saint-Eſprit. Lorſque Marie fut ſur le point d'accoucher, *Joſeph* & elle furent obligés d'aller à Béthléem par les ordres de l'empereur Auguſte, & Marie mit au monde ſon fils Jeſus-Chriſt dans une étable. *Joſeph* eut la gloire d'être de ſes premiers adorateurs. Il l'emmena depuis en Egypte, pour le ſouſtraire à la fureur d'Hérode, & après la mort de ce prince, il revint dans ſon ancienne demeure de Nazareth. Il alloit de-là tous les ans à Jéruſalem, pour célébrer la fête de Pâques, & s'occupoit à travailler de ſon métier, vivant dans une grande ſimplicité, & dans une pratique exacte de la loi. Voilà tout ce que nous avons d'aſſuré ſur *Joſeph*, parce que c'eſt tout ce que l'Ecriture nous en dit. On croit avec beaucoup de vraiſemblance qu'il mourut avant que Jeſus-Chriſt commençât à prêcher l'évangile; car ſaint *Joſeph* ne paroît ni aux nôces de Cana, ni dans aucune autre circonſtance de la vie du Sauveur, & Jeſus-Chriſt recommande ſa ſainte mere à ſaint Jean; ce qu'il n'auroit pas fait ſans doute, ſi elle avoit eu ſon mari. (+)

JOSEPH BARSABAS, ſurnommé *le Juſte*, (*Hiſt. ſacrée.*) fut un des premiers diſciples de Jeſus-Chriſt. Saint Pierre l'ayant propoſé avec ſaint Matthias pour remplir la place du traître Juda, ſaint Matthias fut préféré. *Act. iv. 1. 23. Joſeph* exerça le miniſtere apoſtolique juſqu'à la fin, & quelques martyrologes diſent qu'il ſouffrit beaucoup de la part des Juifs, & qu'il eut une fin glorieuſe en Judée. Il faut le diſtinguer de *Joſeph* ou Joſué, fils de Marie & de Cléophas, frere de ſaint Jacques le mineur, & proche parent de Jeſus-Chriſt ſelon la chair, dont l'Ecriture ne nous apprend rien. *Marc. vj. 3.* (+)

JOSEPH D'ARIMATHÉE, (*Hiſt. ſacrée.*) prit ce nom d'une petite ville de Judée, ſituée ſur le mont Ephraïm, dans laquelle il naquit. Il vint demeurer à Jéruſalem, où il acheta des maiſons & d'autres héritages. Saint Matthieu l'appelle *riche*, & ſaint Marc, *un noble décurion*, c'eſt-à-dire, *conſeiller* ou *ſénateur*. Cet office lui donnoit entrée dans les plus célebres aſſemblées de la ville, & c'eſt en cette qualité qu'il ſe trouva chez le grand-prêtre Caïphe, lorſque Jeſus-Chriſt y fut mené; mais il ne voulut point conſentir à ſa condamnation. L'évangile nous apprend que c'étoit un homme juſte & vertueux, du nombre de ceux qui attendoient le royaume de Dieu, & qu'il étoit même diſciple de Jeſus-Chriſt, mais n'oſant ſe déclarer ouvertement par la crainte des Juifs; après la mort du Sauveur, il alla hardiment trouver Pilate, & lui demanda le corps de Jeſus-Chriſt pour l'enſevelir; il l'obtint, & le mit dans un ſépulcre neuf qu'il avoit fait creuſer dans le roc d'une grotte de ſon jardin. *Luc, xxiij. 50.* L'Ecriture ne dit plus rien de *Joſeph d'Arimathée;* mais on croit qu'il ſe joignit aux diſciples, & qu'après avoir paſſé le reſte de ſa vie dans la ferveur des premiers Chrétiens, il mourut à Jéruſalem. (+)

JOSEPH I, ſucceſſeur de Léopold, (*Hiſt. d'Allemagne, d'Hongrie & de Bohême.*) XLI^e empereur d'Allemagne depuis Conrad I; XXXVII^e roi de Bohême; XLI^e roi de Hongrie, premier roi héréditaire de cette derniere couronne, naquit le 26 juillet 1676, de l'empereur Léopold & de l'impératrice Eléonore-Magdeleine de Neubourg. Elevé à la cour d'un pere qui ſe montra digne émule de Louis XIV, il fit éclater, dès ſa jeuneſſe, des talens qui auroient été funeſtes à l'Europe, ſi une mort inopinée ne l'avoit arrêté au milieu des projets les plus vaſtes & les mieux concertés. Léopold qui l'avoit jugé capable d'exécuter les plus grandes choſes, lui avoit donné de bonne heure des marques de ſa confiance: il l'avoit mis dès l'âge de treize ans ſur le trône d'Hongrie qu'il venoit d'aſſurer & de rendre héréditaire dans ſa famille. Roi dans un âge où l'on fait à peine ce que c'eſt que régner, *Joſeph* tint d'une main ferme les rênes de l'état confié à ſes ſoins, & les grands qui avoient éprouvé la ſévérité du pere ne redouterent pas moins celle du fils. Ils remuerent cependant ſur la fin du regne de Léopold, & ſoutenus de Ragotski qui joignoit à une valeur éprouvée toute la dextérité qu'on peut attendre d'un partiſan, ils prétendirent forcer *Joſeph* à ſigner une capitulation qui tendoit à conſerver les prérogatives des Hongrois, & à en faire revivre d'autres qu'ils avoient perdus. La mort de l'empereur auquel il ſuccédoit en ſa qualité de roi des Romains, ne lui permit point de châtier les rébelles. Il feignit d'oublier leurs hoſtilités, juſqu'en 1711, qu'il força Ragotski & le comte de Bercheni de s'enfuir en Turquie. Louis XIV, qui avoit un intérêt ſi vif d'abaiſſer la maiſon d'Autriche, leur fit toujours paſſer de puiſſans ſecours. La guerre de France pour la ſucceſſion de Charles II, dernier roi d'Eſpagne, du ſang autrichien, ſe continuoit toujours & méritoit toute l'attention de l'empereur. Cette guerre mettoit en feu l'Italie, l'Allemagne, l'Eſpagne & la Flandre. Le premier ſoin de *Joſeph* fut d'envoyer des troupes en Eſpagne contre le duc d'Anjou, ſous la conduite de l'archiduc Charles. Il réprima par lui-même le ſoulevement des Bavarois contre le gouvernement Autrichien. Cette révolte fut fatale à ſes auteurs; elle l'auroit été à l'empereur, ſi une armée Françoiſe avoit ſecondé les rébelles. L'électeur ſe réfugia à Veniſe, & les princes électoraux furent conduits à Inſpruk. Les Bavarois furent taillés en pieces: le tréſor & toutes les provinces de cet électorat tomberent au pouvoir de l'empereur, qui les confiſqua par une ſentence impériale. L'électeur de Baviere & celui de Cologne furent mis au ban par les électeurs. La puiſſance impériale étoit mieux affermie que jamais. Ferdinand II, comme le remarque un moderne, s'étoit attiré la haine de toute l'Allemagne pour avoir puni un électeur qui prétendoit lui enlever la Bohême, & *Joſeph* en proſcrivit deux dont tout le crime étoit de ne point prendre les intérêts de ſa maiſon, ſans que l'Allemagne parût s'alarmer de cette conduite. L'empereur voyant ſon autorité affermie en Allemagne, chercha à punir la cour de Rome de ſon attachement pour la France. Une querelle qui s'éleva entre les sbirres & un gentilhomme de l'envoyé de ſa majeſté impériale, lui en fournit un prétexte. *Joſeph* en trouva un ſecond dans la prétention de Clément XI, qui conteſtoit à l'empereur le pouvoir d'exercer les droits des premieres prieres, ſans la participation du ſouverain pontife. Cette prétention étoit autoriſée par une particularité du regne de Frédéric III, qui dans la ſituation critique où il ſe trouva plus d'une fois, ne crut pas devoir ſe paſſer du conſentement des papes avant que de préſenter les *preciſtes:* on appelle ainſi les bénéficiers nommés en vertu des premieres prieres. Les ſucceſſeurs de Frédéric III ſuivirent ſon exemple juſqu'à Ferdinand III, qui s'éleva au-deſſus de ces ménagemens, quand la paix de Weſtphalie lui eut confirmé les premieres prieres. *Joſeph* réclama ce droit, & en jouit, ainſi que ſes ſucceſſeurs, malgré les oppoſitions des pontifes: il ne s'en tint pas là, il envoya des ambaſſadeurs à Rome qui ſemblerent moins faire des repréſentations à Clément, que lui dicter les ordres d'un maître. La méſintelligence du pape & de l'empereur prit chaque jour de nouveaux accroiſſemens, depuis 1705 qu'elle commença, juſqu'en 1709 qu'elle ſe changea en une guerre ouverte. Les quatre années qui partagerent ces deux époques, produiſirent les plus grands événemens. Les deſtinées de l'empire étoient toujours confiées à Malboroug & à Eugene qui faiſoient le déſeſpoir de Louis XIV, que la fortune abandonnoit. *Joſeph*, pour entretenir le zele de ſes généraux, éleva Malboroug à la dignité de prince de l'empire. Les talens de ce général lui avoient mérité cette récompenſe. Ses efforts avoient toujours été ſuivis des plus grands ſuccès; ſa victoire, à Ramilly, ſur le maréchal de Villeroi mit le comble à ſa gloire, & le rendit maître d'Oſtende, de Dendermonde, de Gand, de Menin & de tout le Brabant. Villars, la Feuillade & Vendôme s'efforcerent inutilement de ſoutenir la gloire de la France qui commençoit à s'éclipſer, ils n'eurent qu'un ſuccès paſſager, & Louis XIV, qui quelque tems auparavant prétendoit donner des loix à l'Europe liguée contre lui, ſe vit contraint de recourir à la médiation du roi de Suede. Le duc d'Anjou, ſon petit-fils, étoit ſur le point de renoncer au trône d'Eſpagne, & lui-même trembloit ſur le ſien. L'archiduc s'étoit fait proclamer roi d'Eſpagne dans une partie de la Caſtille: l'empereur craignit un revers de fortune, s'il avoit Charles XII pour ennemi. Il ne négligea rien pour l'engager dans ſon alliance, & parvint au moins à le faire reſter dans la neutralité, en accordant aux proteſtans de Siléſie le libre exercice de leur religion. On s'étonne que Charles XII parut inſenſible aux propoſitions de Louis XIV, qui l'appelloit pour être l'arbitre de l'Europe; mais les opérations pacifiques étoient incompatibles avec le caractere d'un héros qui n'étoit touché que de la gloire de vaincre, & qui ne vouloit point interrompre le cours de ſes vaſtes projets, commencés ſous les plus glorieux auſpices; il étoit animé de cet eſprit qui conduiſit Alexandre aux extrêmités de l'Inde; mais il vivoit dans un ſiecle où, avec les mêmes talens, il n'étoit plus poſſible d'exécuter les mêmes deſſeins, ni les concevoir ſans une eſpece de délire. Louis XIV n'ayant pu rien obtenir de la Suede, continua d'employer les négociations au milieu de la guerre. La fortune, autrefois ſi favorable à ce monarque, ſembloit alors acharnée à le perſécuter: ſes finances étoient épuiſées; la France, qu'une ſuite de triomphes avoit rendu ſi fiere, commençoit à murmurer: enfin les circonſtances étoient ſi fâcheuſes, que Louis XIV, idolâtre de la gloire & jaloux à l'excès de la grandeur de ſa maiſon, conſentoit d'abandonner la cauſe de ſon petit-fils, & de reconnoître l'archiduc Charles pour roi d'Eſpagne. L'empereur ne ſe contentoit pas de ces conditions; il exigeoit que le roi ſe chargeât lui-même de détrôner le duc d'Anjou, & peut-être y eût-il été réduit ſans la petite vérole qui enleva *Joſeph*, pour le bonheur de la France & la tranquillité de l'Europe. Il mourut le 17 avril 1711, âgé d'environ trente-trois ans. Ses cendres repoſent dans l'égliſe des capucins de Vienne, tombeau des princes de ſa maiſon. Il avoit été fait roi de Hongrie en 1685, roi des Romains en 1690, & empereur en 1704. Les embarras de la guerre ne lui laiſſerent point le tems de ſe faire couronner roi de Bohême. L'impératrice Guillemine-Amélie de Brunſwick, ſa femme, lui donna un fils, Léopold-

Joſeph, qui mourut au berceau, & deux filles. Auguſte III, roi de Pologne, épouſa la premiere, nommée *Marie-Joſephe*: la ſeconde, appellée *Marie-Amélie*, fut mariée à Charles-Albert de Baviere qui fut empereur en 1742. *Joſeph* étoit d'un eſprit vif & d'un caractere entreprenant, & ce que l'on doit regarder comme une qualité dangereuſe dans un prince, ennemi de toute diſſimulation, il ignoroit l'art de faire illuſion ſur ſes deſſeins; il eſt vrai que le ſecret étoit en quelque ſorte impoſſible, ou plutôt ſuperflu, par ſa promptitude à exécuter ce qu'il avoit conçu, au milieu de ſa bouillante activité. On voyoit éclater en lui les plus ſublimes talens: il avoit une grande expérience, d'autant plus admirable qu'elle n'étoit point le fruit de l'âge. Son ame étoit élevée, & les plus grands obſtacles ne le rebutoient pas. Jamais prince ne connut mieux les différens intérêts des puiſſances de l'Europe, & ne ſut mieux en profiter. Il ſavoit commander à ſes miniſtres, & quelquefois les écouter; prompt à récompenſer & à punir, il fut ſervi avec zele, & n'éprouva jamais de perfidie. Les vertus guerrieres & pacifiques trouverent en lui un rémunérateur auſſi magnifique qu'éclairé. Sa fidélité dans les traités autant que ſa dextérité à manier les affaires les plus délicates lui mérita l'affection de ſes alliés, qui ne l'abandonnerent jamais. La hauteur de Louis XIV, pendant le regne de Léopold, lui avoit fait concevoir une haine invincible contre la France; auſſi lorſque les états lui préſenterent la capitulation qui l'obligeoit à ſigner le traité de Weſtphalie: *Je ſignerai tout*, dit-il, *excepté ce qui eſt à l'avantage de la France.* Il fut fidele à ſa haine juſqu'au dernier ſoupir. Une particularité prouve combien ſon caractere étoit entier dans les propoſitions de paix, jamais il ne diminua rien de ſes demandes quelque rigoureuſes qu'elles puſſent être. Les cours de Rome & de Verſailles l'éprouverent tour à tour. On ne peut paſſer ſous ſilence les événemens de ſon regne en Italie; on doit ſuivre à cet égard la narration de M. de Voltaire, écrivain ſupérieur à tout autre, par tout où il a le mérite de la fidélité: il y auroit même de la témérité à lutter contre lui. « *Joſeph*, dit-il, agit véritablement en empereur romain dans l'Italie; il confiſqua tout le Mantouan à ſon profit, prit d'abord pour lui le Milanez, qu'il céda enſuite à ſon frere l'archiduc, mais dont il garda les places & le revenu, en démembrant de ce pays Alexandrie, Valenza, la Loméline en faveur du duc de Savoie, auquel il donna encore l'inveſtiture du Montferrat pour le retenir dans ſes intérêts. Il dépouilla le duc de la Mirandole, & fit préſent de ſon état au duc de Modene. Charles V, n'avoit pas été plus puiſſant en Italie. Le pape Clément XI fut auſſi alarmé que l'avoit été Clément VII. *Joſeph* alloit lui ôter le duché de Ferrare pour le rendre à la maiſon de Modene à qui les papes l'avoient enlevé. Les armées maîtreſſes de Naples, au nom de l'archiduc ſon frere, & maîtreſſes en ſon propre nom du Boulonois, du Ferrarois, d'une partie de la Romagne, menaçoient déja Rome. C'étoit l'intérêt du pape qu'il y eût une balance en Italie; mais la victoire avoit briſé cette balance. On faiſoit ſommer tous les princes, tous les poſſeſſeurs de fiefs de produire leurs titres. On ne donna que quinze jours au duc de Parme qui relevoit du ſaint ſiege, pour faire hommage à l'empereur. On diſtribuoit dans Rome un manifeſte qui attaquoit la puiſſance temporelle du pape, & qui annulloit toutes les donations des empereurs ſans l'intervention de l'empire. Il eſt vrai que ſi par ce manifeſte on ſoumettoit le pape à l'empereur, on y faiſoit auſſi dépendre les décrets impériaux du corps germanique; mais on ſe ſert dans un tems des raiſons & des armes qu'on rejette dans un autre; & il s'agiſſoit de dominer à quelque prix que ce fût; tous les princes furent conſternés: on ne ſe ſeroit pas attendu que trente-quatre cardinaux euſſent eu alors la hardieſſe & la généroſité de faire ce que Veniſe, ni Florence, ni Geneve n'oſoient entreprendre: ils leverent une petite armée à leurs dépens; mais tout le fruit de cette entrepriſe fut de ſe ſoumettre, les armes à la main, aux conditions que *Joſeph* preſcrivit. Le pape fut obligé de congédier ſon armée, de ne conſerver que cinq mille hommes dans tout l'état eccléſiaſtique, de nourrir les troupes impériales, de leur abandonner Comachio, & de reconnoître l'archiduc Charles pour roi d'Eſpagne: amis & ennemis, tout reſſentit le pouvoir de *Joſeph* en Italie ». Ces ſuccès juſtifient le tableau qu'on vient d'en tracer, & dans lequel on croit devoir inſérer une particularité à l'égard de Clément XI. Ce pape, dans un bref que l'empereur l'obligeoit d'envoyer à l'archiduc, chicanoit ſur les expreſſions: il commençoit ainſi: A notre très-cher fils, *Charles roi catholique en Eſpagne.* *Joſeph* le lui renvoya avec ordre d'y ſubſtituer celle ci: A notre très-cher fils Charles, *Sa Majeſté catholique roi des Eſpagnes*, & le pontife obéit. (*M—y.*)

JOSEPH, *roi de Portugal*, (*Hiſtoire de Portugal.*) Par quelle inconcevable fatalité les rois juſtes, équitables, habiles, modérés, ſont-ils quelquefois expoſés aux revers, aux déſaſtres, aux fléaux les plus deſtructeurs, à ces atroces attentats qu'on croiroit ne devoir agiter que les regnes des deſpotes & des tyrans! Si la prudence, les lumieres de leur reſpectable monarque n'ont pu mettre les Portugais à l'abri de ces violentes tempêtes, de ces épouvantables calamités qui ont penſé détruire, bouleverſer l'état; pourquoi, dans le tems même que le roi, par ſa vigilance, ſes ſoins actifs, ſa bienfaiſance, réparoit les malheurs de ſes peuples, & adouciſſoit le ſouvenir cruel des ravages qu'ils venoient d'éprouver; pourquoi ſes rares qualités, ſes vertus éminentes n'ont-elles pu le garantir lui-même du plus noir des complots, du plus affreux des attentats? Le mémorable regne de don *Joſeph* offre deux exemples frappans; l'un de l'autorité trop formidable de la ſuperſtition, & des effets funeſtes de ſon influence ſur les eſprits; l'autre des égaremens & des crimes dans leſquels peut entraîner une ambition outrée. A quels puniſſables & terribles excès peuvent ſe porter ces deux cauſes lorſqu'elles ſont réunies! Elles ont tenté de concert, étayées l'une par l'autre, enflammées l'une par l'autre, de renverſer don *Joſeph* de ſon trône. Par bonheur pour les Portugais, la Providence a détourné les coups que des mains parricides avoient portés contre ce prince, qui, ferme & inébranlable au milieu de l'orage, a été rendu à ſes ſujets, dont il ne ceſſe point d'accroître la proſpérité, par l'étendue & la ſageſſe de ſes vues, comme par la juſteſſe des moyens qu'il emploie. Don Joſeph-Pedre-Jean-Louis, fils aîné du roi Jean V, & de l'archiducheſſe Marie-Anne, ſeconde fille de l'empereur Léopold, naquit le 6 Juin 1713: ſon éducation fut confiée à d'habiles inſtructeurs, qui virent leur éleve, remplir au gré de leur attente, les grandes eſpérances que leur avoient données ſes heureuſes diſpoſitions. Formé de bonne heure aux affaires les plus importantes de l'état, aux négociations, à l'art épineux de gouverner, don *Joſeph* fit les délices du roi Jean, l'ornement de ſa cour, qui s'embellit encore lors du mariage de ce prince avec dona Anne-Marie-Victoire, l'aînée des infantes d'Eſpagne, qu'il épouſa au commencement de l'année 1729. A ſon avénement à la couronne, il fit les réglemens les plus utiles au commerce national; & les ſages loix qu'il publia, firent murmurer les Anglois, qui, depuis bien des années en poſſeſſion de faire eux ſeuls, & preſque à

l'excluſion des Portugais eux-mêmes, le commerce de Portugal, ne purent voir avec indifférence ce ſouverain reſtreindre leur exceſſive liberté ſur cet objet. Une entrepriſe encore plus importante pour la tranquillité publique fut l'affoibliſſement de la puiſſance illimitée de l'inquiſition, & l'abolition de l'infernale cérémonie des autodafés : abolition ſi précieuſe à l'humanité, & qui pourtant eut des ſuites ſi cruelles par les attentats de la haine des perſonnes intéreſſées à la conſervation des pratiques homicides & monſtrueuſes de ce tribunal. Le ciel parut récompenſer les généreux ſoins du roi par l'arrivée ſur le Tage, de la flotte de la baie de Tous-les-Saints, qui apporta des richeſſes immenſes en marchandiſes, & en eſpeces d'or & d'argent. Pieux, mais éclairé, & point du tout ſuperſtitieux, don *Joſeph* voulut examiner ſi les longues querelles que le roi ſon pere avoit eues avec la cour de Rome, avoient épargné à l'état une bien forte exportation ; & il vit avec étonnement que, malgré ces démêlés qui avoient ſouſtrait tant d'argent au ſaint ſiege, toutefois, durant le regne de Jean V, il étoit paſſé de Portugal à Rome quatre-vingt-quatorze millions de piaſtres tout au moins. L'attention du roi à exciter, autant qu'il étoit poſſible, les progrès du commerce national, eut le plus grand ſuccès ; il accorda un octroi à une nouvelle compagnie des Indes orientales, qui s'engagea d'envoyer tous les ans onze vaiſſeaux ; & afin de donner plus de conſiſtance à cette compagnie & de facilité à ſes opérations, don *Joſeph* envoya un ambaſſadeur à l'empereur de la Chine, & cet ambaſſadeur fut reçu à Macao, & ſur toute ſa route par des mandarins, avec la plus haute diſtinction. Les auteurs de *l'Hiſtoire univerſelle depuis le commencement du monde juſqu'à nos jours*, &c. ſe plaignent amérement de la conduite de don *Joſeph* à l'égard des commerçans Anglois ; mais ces auteurs ne diſent point qu'il étoit tems auſſi de délivrer les marchands Portugais des entraves fort gênantes, humiliantes même, que les Anglois mettoient à toutes leurs opérations : cette conduite, diſent-ils, *tome XXIX, page 602*, fut telle que ſi quelqu'autre nation avoit pu fournir le royaume de ce dont il avoit beſoin, on lui auroit donné la préférence ſur les Anglois. Pourquoi ne pas dire que cette conduite prouvoit ſeulement que don *Joſeph* étoit, avec raiſon, perſuadé que les marchands Portugais pouvant ſeuls fournir le royaume de ce dont il avoit beſoin, il étoit auſſi inutile que pernicieux à l'état de recourir aux Anglois, & de ſouffrir que ceux-ci, ſous prétexte des marchandiſes qu'ils fourniſſoient, fiſſent la loi aux Portugais. Le roi eût vraiſemblablement réuſſi dans ſes vues, auſſi ſages que patriotiques, ſi, pendant l'exécution des projets qu'il avoit conçus, un événement terrible, autant qu'il étoit imprévu, ne fût venu jetter la conſternation, porter la terreur, le ravage & la mort dans Lisbonne, & dans preſque toutes les provinces de ce royaume. On ſait quels coups le Portugal reſſentit de ce terrible tremblement de terre qui, en 1755, penſa cauſer la ruine totale de cette monarchie, de Lisbonne ſur-tout, dévaſtée en même tems par le choc violent des ſecouſſes du tremblement de terre, par le débordement des eaux du Tage, & par la violence de l'incendie qui faiſoit périr dans les flammes ceux qui s'étoient ſauvés de l'écroulement des maiſons. Alarmés, éperdus, les habitans de cette capitale penſerent d'abord que cet incendie étoit un effet naturel de l'exploſion des feux ſouterreins ; mais bientôt on découvrit qu'il avoit été allumé, excité, & étendu de rue en rue, par une troupe de ſcélérats, qui, profitant avec la plus monſtrueuſe inhumanité du déſaſtre général, pilloient à la faveur de la confuſion que cauſoit l'incendie les effets les plus précieux. On fit d'abord monter le nombre des morts à Lisbonne dans ce jour de terreur, à quarante mille ; mais par des calculs plus exacts, on trouva qu'il ne périt qu'environ quinze mille habitans de cette capitale, d'où le roi, la reine & la famille royale eurent le bonheur de ſe ſauver quelques momens avant la chûte de leur palais. La cour d'Eſpagne ne fut pas plutôt inſtruite de cet événement & de la déplorable ſituation des Portugais, que, quoique pluſieurs villes Eſpagnoles euſſent ſouffert des dommages conſidérables par ce même accident, elle ſe hâta d'envoyer en Portugal des ſecours abondans. Les Anglois, ainſi que je l'ai obſervé, ſe plaignoient amérement des Portugais, & ils murmuroient hautement contre les réglemens faits par le roi don *Joſeph ;* cependant, par un trait bien digne de cette grandeur d'ame, de cette généroſité qui caractériſe la nation Britannique, à peine le roi George inſtruit du déſaſtre de Lisbonne, eût recommandé, à la conſidération de ſes communes, cette grande calamité, que la chambre des communes mit le roi George II en état d'envoyer aux Portugais les plus grands & les plus prompts ſecours. Cet envoi fut ſi agréable à don *Joſeph*, que depuis il n'eſt plus ſurvenu ni méſintelligence, ni ſujet de plainte entre les deux nations. Par la bienfaiſance & les ſoins attentifs de leur ſouverain, les Portugais avoient réparé en partie les ſiniſtres effets de ce déſaſtre, lorſqu'un nouvel événement vint encore les plonger dans les alarmes & la conſternation. Le duc d'Aveiro avoit conçu une haine implacable contre le roi, parce que ce prince s'étoit oppoſé au mariage du fils de ce duc avec la ſœur du duc de Cadaval, auquel, dans la vue d'envahir tous ſes biens, le duc d'Aveiro avoit ſuſcité les affaires les plus cruelles. Le duc d'Aveiro violemment entraîné par ſa haine, s'étoit ligué avec tous les mécontens du royaume, & principalement avec les jéſuites, qui, pour de très-fortes raiſons, venoient d'être chaſſés de la cour, & pour leſquels il avoit eu juſqu'alors la plus implacable averſion. La marquiſe de Tavora vivement ulcérée de n'avoir pas été élevée au rang de ducheſſe, la ligua par la médiation des jéſuites, avec le duc d'Aveiro, & pour entrer dans la conſpiration, étouffa l'inimitié qui régnoit depuis très-long-tems entre ſa maiſon & celle du duc. Joſeph Romeiro, domeſtique du marquis de Tavora, & Antonio-Alvarez Ferreira, ancien valet-de-chambre du duc d'Aveiro, furent les deux principaux ſcélérats que leurs maîtres chargerent de porter les premiers coups au roi. Pluſieurs autres perſonnes étoient intéreſſées dans cette conſpiration, outre toutes celles qui tenoient par les liens de la parenté aux maiſons de Tavora & d'Aveiro. Afin de préparer les Portugais à voir avec moins de terreur le crime qu'on vouloit commettre, les jéſuites, & entr'autres Malagrida, ſe déchaînoient contre ce qu'ils appelloient *l'impiété du ſouverain*, qui en effet avoit porté l'impiété juſques à bannir les jéſuites de ſa cour ; Malagrida faiſoit & répandoit des prétendues prophéties qui annonçoient audacieuſement la mort du roi. Lorſque les conjurés eurent pris toutes les meſures qu'ils jugeoient néceſſaires au ſuccès du complot, ils fixerent le jour de l'aſſaſſinat : les conjurés ſe trouverent à cheval au rendez-vous donné, & ſe partageant en différentes bandes, ils ſe mirent en embuſcade dans un petit eſpace de terrein, où ils étoient aſſurés que le roi paſſeroit, & où il paſſe en effet quand il ſort ſans cortege. Peu de moment après, le roi venant à paſſer en chaiſe, don Joſeph Maſcarenhas, duc d'Aveiro, ſortit, ſe leva de deſſous l'arbre où il étoit caché, & tira un coup de carabine contre le poſtillon qui conduiſoit la chaiſe : mais par le plus heureux des miracles, le feu prit ſans effet ; le coup ne partit pas, & le poſtillon averti par la lumiere de l'amorce, du danger

qui menaçoit le roi, preſſa, ſans rien dire, ſes mules avec la plus grande vivacité ; & ſon intelligence ſauva don *Joſeph* : car il eſt conſtant que ſi ce poſtillon eût été tué, c'en étoit fait de la vie du prince, qui reſtoit au pouvoir des conſpirateurs : mais, malgré la rapidité de la courſe, les autres conjurés, à meſure que la chaiſe paſſoit d'une embuſcade à une autre, tirerent leurs coups de carabine ; mais les balles ne portant que ſur le derriere de la chaiſe, le roi en fut quitte pour deux dangereuſes bleſſures, depuis l'épaule droite juſqu'au coude en-dehors & en-dedans du bras, & même ſur le corps. Toutefois le danger croiſſoit à chaque inſtant, il reſtoit encore pluſieurs conjurés prêts à tirer auſſi-tôt que la chaiſe paſſeroit devant eux. Don *Joſeph*, ſans dire un mot, ſans laiſſer échapper un cri, quelque vives que fuſſent les douleurs qu'il reſſentoit de ſes bleſſures, ordonna tranquillement de retourner ſur ſes pas, & de le conduire à la maiſon du chirurgien-major, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'après avoir rendu graces à Dieu d'avoir échappé au péril imminent qui avoit menacé ſa tête, il fit viſiter ſes bleſſures, & par l'habileté des panſemens & l'efficacité des remedes, il fut en peu de jours entiérement rétabli. Tous les conjurés furent pris, & ſubirent le ſort que méritoit leur crime : ils expirerent ſur la roue ou dans les flammes ; leurs hôtels, leurs armoiries, juſqu'à leur nom, tout fut irrévocablement anéanti. Le peuple furieux les eût encore traités avec plus de ſévérité, & en effet il n'étoit guere de tourment aſſez douloureux qui pût expier cet horrible attentat. Le nonce du pape ſollicitoit ouvertement pour les jéſuites, avoit eu des liaiſons avec quelques-uns des conſpirateurs, parloit très-librement, & donnoit contre lui de violens ſoupçons ; la cour lui fut interdite, & d'après de nouvelles découvertes, il fut conduit par une forte eſcorte ſur les frontieres du royaume. Le pape fort mal-à-propos offenſé, ordonna à l'ambaſſadeur Portugais de ſortir des terres de l'Egliſe. Les jéſuites furent tous arrêtés en même tems, embarqués & conduits à Civita-Vecchia : les troupes que cette ſociété avoit dans le Paraguai, furent complétement battues & défaites par les Portugais & les Eſpagnols. Lorſque cette conjuration fut diſſipée, & qu'il ne reſta plus de traces de cette affaire, les Portugais alarmés ſur les maux qu'eût cauſés à l'état l'exécution de ce complot, s'il avoit réuſſi, ne penſoient qu'avec chagrin aux déſordres qu'entraîneroit tôt ou tard l'incertitude de la ſucceſſion à la couronne, quand le roi viendroit à mourir. Don *Joſeph*, dans la vue de ne laiſſer aucun ſujet de crainte à cet égard, donna la princeſſe du Bréſil, ſa fille, en mariage à don Pedre ſon frere. Raſſurés par cette union, qui fut célébrée dans le mois de juin 1760, les Portugais oublioient leurs déſaſtres paſſés, & commençoient à eſpérer de voir le royaume revenir à cet état paiſible & floriſſant, dont il avoit joui dans les premieres années de ce regne, lorſqu'un nouvel orage penſa renouveller tous ſes malheurs. L'Eſpagne & la France liguées contre l'Angleterre, ſolliciterent don *Joſeph* d'abandonner les intérêts de la Grande-Bretagne, & de faire avec elles une alliance offenſive & défenſive ; & dans le même tems que cette étrange propoſition étoit faite à la cour de Lisbonne, l'armée Eſpagnole s'avançoit vers les frontieres de Portugal, & tout commerce avec les habitans de ce royaume étoit interdit. Dans cette ſituation critique, don *Joſeph* demeura ferme & inébranlablement attaché à l'Angleterre ſon alliée. La guerre lui fut déclarée, & les Eſpagnols firent avec tant de ſuccès des irruptions en Portugal, qu'ils ſe rendirent maîtres de provinces entieres : mais ce bonheur ne ſe ſoutint pas : ſecourus par les Anglois, les Portugais lutterent avec avantage contre l'Eſpagne & la France ; &, après bien de meurtrieres & trop longues hoſtilités, le calme ſe rétablit par un traité de paix avantageux aux Portugais. Depuis la concluſion de cette paix, don *Joſeph* ne s'eſt occupé qu'à faire fleurir ſes états par le commerce & les manufactures, les ſciences & les arts. (*L. C.*)

JOSIAS, *feu du Seigneur*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils d'Amon, roi de Juda, ſuccéda à ſon pere l'an du monde 3363, n'étant âgé que de huit ans. C'étoit un prince ſage & pieux, qui n'oublia rien pour rétablir l'obſervation des anciennes loix. Il fit une recherche exacte dans Jéruſalem & dans tout ſon royaume, des lieux où l'on adoroit les faux dieux, fit couper les bois & abattre les autels qui leur étoient conſacrés, & par ce moyen, il éloigna le peuple du culte de ces idoles, & le ramena au culte du vrai Dieu. Ce prince religieux, animé d'un ſaint zele, étendit ſes ſoins juſques ſur le royaume d'Iſraël. Il profita de l'affoibliſſement des rois d'Aſſyrie & des bonnes diſpoſitions des dix tribus, pour exterminer l'idolâtrie de l'héritage du Seigneur. Il alla à Béthel, où étoit l'autel que Jéroboam avoit érigé au veau-d'or ; il le renverſa, le mit en cendres, & accomplit ainſi ce que le prophete de Juda avoit prédit, 300 ans auparavant, à l'impie Jéroboam. Après cela, il s'appliqua à réparer le temple du Seigneur, qui avoit été fort négligé ; & ce fut alors que le grand-prêtre Helcias trouva dans la chambre du tréſor, *le livre de la loi du Seigneur, donné par les mains de Moyſe*. On ne peut preſque douter que ce livre ne fût le Deutéronome, l'original même écrit de la main de Moyſe, qui devoit être à côté de l'arche, mais qui, dans le déſordre des regnes précédens, avoit été tiré de ſa place, & caché dans le tréſor du temple. C'eſt ſur-tout au 28e chapitre que ſe trouvent les menaces & les malédictions dont *Joſias* fut ſi effrayé. Ce prince ſe l'étant fait lire, envoya conſulter la propheteſſe Holda, qui prédit que tous les maux annoncés dans ce livre, alloient fondre ſur le peuple, parce qu'il avoit abandonné le Seigneur ; mais que le roi ne les verroit pas, parce qu'il s'étoit humilié devant lui. *Joſias*, ayant fait aſſembler tous les anciens de Juda, leur lut le livre qui avoit été trouvé, renouvella l'alliance avec Dieu, s'engagea à obſerver ſes préceptes, & fit promettre la même choſe à tous ceux qui étoient préſens. Enſuite, il redoubla ſes efforts pour éteindre les reſtes de l'idolâtrie, & faire refleurir le culte du Seigneur. Il ordonna à tout ſon peuple de célébrer la Pâque, ſuivant ce qui en étoit écrit dans le livre de la loi, & l'Ecriture remarque que jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui ſe fit la dix-huitieme année de ce prince, c'eſt-à-dire, avec autant de piété, de zele & d'unanimité, par tous les ordres du royaume. *II. Par. xxxv, 28.* Elle ajoute qu'il n'y avoit point eu avant lui de roi qui lui fût ſemblable, ni qui fût retourné comme lui au Seigneur de tout ſon cœur & de toute ſa force. Auſſi Dieu, pour ne point rendre ce bon prince témoin de la vengeance qu'il alloit tirer de Juda, ſuſcita Nécao, roi d'Egypte, qui, voulant aller porter la guerre dans la Médie, paſſa par la Judée. *Joſias* s'oppoſa à ſon paſſage, & lui livra bataille à Mageddo, au pied du mont Carmel. Il y fut bleſſé ſi dangereuſement, qu'ayant été mené à Jéruſalem, il mourut de ſes bleſſures l'an du monde 3394. Le peuple fit un grand deuil à ſa mort ; Jérémie compoſa un cantique lugubre à ſa louange ; & ce deuil étoit devenu ſi célebre, que le prophete Zacharie le compare à celui que l'on devoit faire à la mort du Meſſie. Il paroît par-là que ce deuil commença dans la ville d'Adad-Remmon, comme plus voiſine de la campagne où *Joſias* avoit été tué. L'Eſprit-Saint fait de grands éloges de ce prince pieux, & le met au rang de David & d'Ezéchias. *Eccléſ.*

xlix, 5. L'Ecriture dit encore de lui, que ſa mémoire eſt comme un parfum d'une odeur admirable, compoſé par un excellent parfumeur, & que ſon ſouvenir ſera doux à la bouche de tous les hommes, comme le miel. *Ibid. j.* (+)

JOSUÉ, *Sauveur*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Nun, ou Jeſus, fils de Navé, de la tribu d'Ephraïm, naquit l'an du monde 2460: il fut un des douze que Moyſe envoya pour conſidérer la terre promiſe, & il fut ſeul avec Caleb, qui s'oppoſerent à l'incrédulité du peuple, ne comptant pour rien la difficulté de l'entrepriſe, parce que Dieu étoit avec eux, & s'étoit chargé de les lever. Ils attendoient tout de lui, perſuadés que ce ſeroit lui qui combattroit & vaincroit pour eux. Eux ſeuls auſſi de toute cette multitude, entrerent dans la terre promiſe, tous les autres périrent dans le déſert. Il fut choiſi de Dieu, dès le vivant de Moyſe, pour gouverner le peuple d'Iſraël. Il commença à exercer cette charge auſſi-tôt après la mort de ce patriarche, & il envoya d'abord des eſpions pour examiner la ville de Jéricho. Des qu'ils lui eurent fait leur rapport, il paſſa le Jourdain avec toute ſon armée; & Dieu, pour faciliter le paſſage à ſon peuple, ſuſpendit le cours des eaux, & le fleuve demeura à ſec dans une étendue d'environ deux lieues. Peu de jours après ce miracle, *Joſué* fit circoncire tous les mâles qui étoient nés pendant les marches du déſert, & cette cérémonie ſe fit dans un endroit nommé pour cela *Galgala*. Il fit enſuite célébrer la Pâque, & vint aſſiéger Jéricho. Suivant l'ordre de Dieu, il fit faire ſix fois le tour de la ville par l'armée en ſix jours différens, les prêtres portant l'arche & ſonnant de la trompette. Les murailles tomberent d'elles-mêmes au ſeptieme jour; Haï fut priſe & ſaccagée; & les Gabaonites, craignant le même ſort pour leur ville, ſe ſervirent d'un ſtratagême pour faire alliance avec *Joſué*, feignant d'être un peuple fort éloigné. Il ne voulut pas leur manquer de parole; & Adonibeſech, roi de Jéruſalem, irrité de cette alliance, s'étant ligué avec quatre autres rois, alla attaquer Gabaon. *Joſué*, en ayant été informé, marcha toute la nuit, vint fondre ſur les cinq rois, qu'il mit en déroute; & comme les ennemis fuyoient dans la deſcente de Bethorom, le Seigneur fit pleuvoir ſur eux une grêle de groſſes pierres qui en tua un très-grand nombre. Alors *Joſué* commanda au ſoleil de s'arrêter, afin d'avoir aſſez de jour pour achever la défaite des ennemis; & cet aſtre, ſoumis à ſa voix, prolongea ſa demeure ſur l'horizon douze heures entieres. *Joſué*, pourſuivant ſes victoires, prit preſque toutes les villes des Chananéens en ſix ans, & défit juſqu'à trente petits rois. Leurs terres furent diſtribuées aux victorieux, qui, après de longues fatigues & de grands périls, commencerent à jouir du repos que Dieu leur avoit promis. *Joſué* envoya des arpenteurs dans tout le pays, & on aſſigna les lots à chaque tribu. Il eut pour ſa part Thamnat-Saraa, dans les montagnes d'Ephraïm. Ce grand homme, ſe voyant près de ſa fin, fit venir toutes les tribus d'Iſraël à Sichem, & y fit apporter l'arche d'alliance. Là, après avoir repréſenté aux Iſraëlites les faveurs qu'ils avoient reçues de Dieu, & les avoir exhortés à lui être fideles, il fit une alliance réciproque entre le Seigneur & le peuple, & il en rédigea l'acte, qu'il écrivit dans le livre de la loi; & pour en conſerver la mémoire, il érigea un monument par une très-groſſe pierre qu'il mit ſous un chêne, qui étoit près de Sichem.

Le livre qui porte le nom de *Joſué*, eſt ainſi nommé, parce qu'il contient, en vingt-quatre chapitres, l'hiſtoire de ce conducteur du peuple de Dieu, & parce qu'on l'en croit lui-même l'auteur; on eſt même d'accord à le reconnoître pour canonique. On avoue cependant qu'il s'y rencontre certains termes, certains noms de lieux, certaines circonſtances d'hiſtoire qui ne conviennent pas au tems de *Joſué*, & qui font juger que le livre a été retouché depuis lui, & que les copiſtes y ont fait quelques additions & quelques corrections; mais il y a peu de livres de l'Ecriture où l'on ne remarque de pareilles choſes.

Les Samaritains ont auſſi un livre de *Joſué*, qu'ils conſervent avec un grand reſpect, & ſur leſquels ils fondent leurs prétentions contre les Juifs: mais cet ouvrage eſt fort différent de celui que les Juifs & les Chrétiens tiennent pour canonique; il comprend quarante-ſept chapitres remplis de fables, d'abſurdités, de traits & de noms hiſtoriques, qui prouvent qu'il eſt poſtérieur à la ruine de Jéruſalem par Adrien. Ce livre n'eſt point imprimé. Joſeph Scaliger, à qui il appartenoit, le légua à la bibliotheque de Leyde, où il eſt en caracteres ſamaritains, mais en langue arabe & traduit ſur l'hébreu.

Les Juifs modernes attribuent encore à *Joſué* une priere rapportée par Fabricius, *Apocryph. tome V*, qu'ils récitent, ou toute entiere, ou en partie, en ſortant de leurs ſynagogues. Ils le font auſſi auteur de dix réglemens qui devoient, ſelon eux, être obſervés dans la terre promiſe, & qu'on trouve dans Selden, *De jure nat. & gent. lib. VI. ch.* 2. Don Calmet, *Diction. de la Bible.* (+)

JOUER *des inſtrumens*, (*Muſiq.*) c'eſt exécuter ſur ces inſtrumens des airs de muſique, ſur-tout ceux qui leur ſont propres, ou les chants notés pour eux. On dit, *jouer du violon, de la baſſe, du hautbois, de la flûte; toucher le claveſſin, l'orgue; ſonner de la trompette; donner du cor; pincer la guitarre*, &c. Mais l'affectation de ces termes propres tient de la pédanterie. Le mot *jouer* devient générique, & gagne inſenſiblement pour toutes ſortes d'inſtrumens. (*S*)

JOUR, CORDE A JOUR, (*Muſiq.*) *Voy.* VUIDE, (*Muſiq.*) *Diction. raiſ. des Sciences*, &c. (*F. D. C.*)

JOURDAIN, (*Aſtron.*) petite conſtellation boréale du nombre des conſtellations nouvelles formées en 1679, dans le catalogue d'étoiles & les cartes céleſtes, publié par Auguſtin Royer, d'après Tycho, Bayer, Riccioli, & le P. Anthelme, chartreux de Dijon. Cette conſtellation s'étend depuis 8ſ 27d juſqu'à 11ſ 1d de longitude, entre 25d & 52d de latitude boréale; elle ne contient pas d'étoiles plus belles que celles de 4e grandeur. (*M.* DE LA LANDE.)

JOVILABE, (*Aſtron.*) inſtrument propre à trouver les configurations ou les ſituations reſpectives apparentes des ſatellites de jupiter. M. Veidler en a donné l'explication dans une brochure imprimée à Wittemberg en 1727, & qui a pour titre: *Explicatio jovilabii Caſſiniani.* M. de Peireſc avoit eu autrefois l'idée de repréſenter ainſi, par des figures, le mouvement des ſatellites. Flamſteed décrit un inſtrument propre à cet uſage dans les *Tranſactions philoſophiques*, *n°. 178*, & Wiſthon, dans le livre intitulé: *The longitude diſcovered*, *1738*. Voici celui dont je me ſers pour les configurations que je mets chaque année dans la *Connoiſſance des tems*; il eſt repréſenté dans la *fig. 5*, *planche d'Aſtron.* de ce *Suppl.* On y voit quatre cercles mobiles diviſés en jours, ſuivant la révolution de chacun des quatre ſatellites, & dont les diametres ſont proportionnés à ceux des quatre orbites. Une alidade de corne, repréſentée par *ACB*, tourne autour du centre *C*; elle ſe place ſur le point *A*, où répond la longitude géocentrique de jupiter, qui doit être connue par une éphéméride, & s'arrête au moyen d'une pince marquée en *D*. La figure ſuppoſe la longitude de jupiter à 9ſ 22d, telle qu'elle étoit le premier mai 1759. Les quatre cercles intérieurs ſont des cercles de carton qui doivent être mobiles autour du centre *C*; ils repréſentent les orbites des

quatre ſatellites, diviſées en jours par les tables des moyens mouvemens des ſatellites qui ſe trouvent dans les tables de M. Caſſini, ou dans mon *Expoſition du calcul aſtronomique*. On calcule, par ces mêmes tables, la longitude jovicentrique de chacun des quatre ſatellites pour le premier jour du mois. On trouve, par exemple, pour le premier mai 1759, les longitudes ſuivantes : $0^f 24^d$ pour le quatrieme ſatellite; $2^f 25^d$ pour le troiſieme; $3^f 11^d$ pour le ſecond; $10^f 13^d$ pour le premier : on place le chiffre 1 de chaque cercle vis-à-vis de cette longitude calculée; le chiffre 1 de l'orbite du quatrieme ſatellite répond à $0^f 24^d$ &c. alors la ſituation du point 1, par rapport à l'alidade *ACB*, fait voir la ſituation apparente de chaque ſatellite, par rapport à jupiter, le premier du mois pour un obſervateur qui eſt ſitué ſur le prolongement de l'alidade *ACB*, toujours dirigée vers la terre. La ſituation des points marqués 2 ſur chacune des quatre orbites, fait voir la poſition des quatre ſatellites, le 2 à pareille heure; il en eſt de même de tous les autres jours du mois. Par ce moyen, l'on formera la configuration des quatre ſatellites, telle qu'on la voit ſur la ligne *E F* au bas de la *figure*, où jupiter eſt ſuppoſé en 1 : le point 4 de l'orbite du troiſieme ſatellite étant de 8 lignes à la droite de l'alidade *AB*, m'apprend que je dois placer le troiſieme ſatellite de 8 lignes à gauche de jupiter, ſur la ligne *EF*, déſignée par les bandes qu'on apperçoit ſur le diſque de jupiter, & ainſi des autres; l'on figurera ainſi jupiter, accompagné de ſes quatre ſatellites, tel qu'il paroît dans une lunette aſtronomique qui renverſeroit les objets, & qui groſſiroit 60 ou 80 fois les objets; mais il faut obſerver que les quatre cercles ſont diſpoſés pour une figure redreſſée.

Les ſatellites 1 & 3 ſont au-deſſus de la ligne des bandes : parce que, à cauſe de l'inclinaiſon des orbites, les ſatellites paroiſſent un peu vers le nord, dans un des demi-cercles de leurs révolutions. Tant que le ſatellite eſt entre $10^f 15^d$ & $4^f 15^d$ de longitude, ou au-deſſus de la ligne des nœuds *NN*, il paroît toujours un peu plus ſeptentrional que l'orbite de jupiter, & cela d'autant plus qu'il eſt plus éloigné des points *N*.

La poſition du chiffre qui accompagne chaque point, ſert à marquer ſi le ſatellite s'approche ou s'éloigne de jupiter. Le chiffre qui indique le ſatellite, ſe met entre jupiter & le point qui marque la place du ſatellite, quand on voit ſur le *jovilabe* que le ſatellite ſe rapproche de jupiter, comme dans la figure; au contraire, on met le chiffre au-delà du point, quand le ſatellite s'éloigne de jupiter. On peut voir de ſemblables configurations pour tous les jours, dans la *Connoiſſance des tems* de chaque année, dans les *Ephémerides* du P. Hell, & dans le *Nautical almanac* de Londres.

On comprendra la raiſon de l'opération précédente, en conſidérant que la ligne *CA* marque la raiſon qui va de notre ciel au centre de jupiter; ainſi les ſatellites nous paroîtront plus ou moins éloignés de jupiter, ſuivant qu'ils ſeront plus ou moins éloignés de l'alidade *BCA*, ſur laquelle nous voyons toujours le centre de jupiter; il n'importe point qu'ils ſoient plus ou moins avancés le long de cette ligne *CA*, c'eſt-à-dire, plus ou moins éloignés de l'œil, qui ne peut apprécier cet éloignement; il ne s'agit que de leur diſtance à l'alidade. Nous marquons auſſi dans nos configurations les tems où un ſatellite ſe trouve caché derriere le diſque; cela eſt facile, parce que la largeur de l'alidade eſt égale à celle de jupiter lui-même; ainſi quand le point eſt ſous l'alidade, on juge que le ſatellite eſt derriere jupiter, ou qu'il eſt ſur ſon diſque.

On y marque auſſi les tems où le ſatellite eſt éclipſé, c'eſt-à-dire, dans l'ombre, afin que l'obſervateur ne ſoit pas étonné quand il manque un ſatellite à jupiter : pour cet effet, il faut tendre un fil du centre *C* à la circonférence de l'écliptique, mais ſur un point *A*, & qui ſoit à droite ou à gauche de la quantité de la parallaxe annuelle : c'eſt à gauche, ſi jupiter a paſſé l'oppoſition; ce fil repréſentera l'axe du cône d'ombre qui eſt ſur la ligne menée du ſoleil à jupiter, & on lui ſuppoſera la même largeur qu'à l'alidade *AB*, ou à la planete elle-même.

Pour placer cette ligne de l'ombre, ſans être obligé de calculer la parallaxe annuelle, je ſuppoſe que l'on connoiſſe l'heure du paſſage de jupiter au méridien, on trouvera, à très-peu-près, la ſituation de cette ombre par le moyen du petit demi-cercle, où j'ai marqué l'effet de la parallaxe annuelle. Les heures du paſſage à gauche ſont, pour le ſoir, dans une figure redreſſée. Je ſuppoſe que jupiter paſſe au méridien à 2 heures ou à 10 heures du matin, on abaiſſera du point marqué 2 & 10 une perpendiculaire ſur le diametre *POR*, la diſtance *OS* du centre à la perpendiculaire, marquera la quantité dont l'axe de l'ombre eſt à droite de l'alidade *AC* ſur la circonférence extérieure *AV* de l'écliptique, & l'on pourra la placer ſur l'inſtrument, de maniere à y voir les ſatellites éclipſés. J'ai donné dans mon *Aſtronomie* la figure d'un ſemblable inſtrument pour les ſatellites de ſaturne : il eſt d'autant plus néceſſaire, quand on veut les obſerver, qu'il eſt impoſſible de les reconnoître & de les diſtinguer des petites étoiles, à moins qu'on ne connoiſſe leur ſituation & leur mouvement. (*M. DE LA LANDE.*)

JOURNAL DES SAVANS, (*Hiſt. Litt.*) Il fut commencé à Paris en 1665; c'eſt le premier & le plus ancien de tous les *journaux*, le ſeul qui ait duré plus d'un ſiecle ſans dégénérer de ſa perfection; le ſeul qui compte parmi ſes auteurs une ſuite de perſonnes illuſtres dans tous les genres, le ſeul qui ſoit encore compoſé par une compagnie de ſavans choiſis dans les différentes parties des ſciences & de la littérature. Tous ces avantages donnent au *journal des ſavans* le premier rang parmi les *journaux*; comme la nature de ſon régime & de ſa conſtitution en aſſure la durée. Tous les *journaux* que l'on a vu ſucceſſivement ſe former entre les mains d'écrivains capables d'intéreſſer le public, n'ont duré que pendant le tems où ces mêmes auteurs ont ſoutenu leur zele; mais le *journal des ſavans*, compoſé ſous les yeux du premier magiſtrat du royaume, dont M. le chancelier choiſit les auteurs, favoriſe les travaux & honore les aſſemblées, ne peut être ſujet aux mêmes viciſſitudes.

Lorſque M. de Clauſtre ſe propoſa de travailler à la table des quatre-vingt-cinq premieres années du *journal des ſavans*, que le P. Fabre avoit déja annoncée en 1743, il voulut mettre à la tête de la table l'hiſtoire de cet ouvrage. M. Dupuy, de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, & l'un des auteurs du *journal des ſavans*, compoſa en 1764, un mémoire hiſtorique fort ample, qui eſt à la fin du *tome X* de la *Table*, & dont nous allons donner un extrait, en y ajoutant ce qui regarde l'état actuel du *journal*; on peut voir auſſi dans le volume de janvier 1764, un abrégé de l'hiſtoire de cet ouvrage.

C'eſt avec bien peu de fondement que quelques perſonnes ont regardé Photius, patriarche de Conſtantinople, dans le IX^e^ ſiecle, comme le premier des journaliſtes, & que d'autres ont mis à la tête du *Catalogue* le P. Louis Jacob, dit *de Saint-Charles*, de l'ordre des Carmes, comme l'inventeur des *journaux*, pour avoir publié en 1643 une *Bibliographie Pariſienne*, ou le catalogue des livres qui s'imprimoient à Paris, ouvrage que l'auteur continua de donner tous les ans juſqu'en 1653; car, comme le remarque M. Camuſat dans ſon *Hiſtoire critique des*

journaux, « un ſimple catalogue ne peut guere mériter à un homme la glorieuſe qualité d'inventer » des *journaux*; autrement les libraires qui ont conſtruit les catalogues informes des foires de Francfort, avant que le P. Jacob travaillât au ſien, devroient être regardés comme les premiers journaliſtes ». On ne ſauroit donc s'empêcher de reconnoître que M. de Sallo, conſeiller au parlement de Paris, eſt le ſeul à qui la république des lettres ſoit redevable d'une idée auſſi neuve & auſſi utile que celle des *journaux*. Digne fils d'un pere doué des qualités qui font les grands magiſtrats, M. de Sallo réuniſſoit dans ſa perſonne les divers talens qui concourent à former & le magiſtrat reſpectable & l'homme de lettres éclairé. Zélé pour le progrès des ſciences qu'il cultivoit avec une ardeur infatigable, il eſſaya de leur rendre un ſervice dont le ſouvenir ne périra jamais. Ce fut le lundi cinquieme jour de l'année 1665, que parut ce nouvel eſſai, ſous le titre de *journal des ſavans*. Il continua de paroître dès-lors tous les lundis de chaque ſemaine, tant que M. de Sallo en fut chargé; & dans le volume de janvier 1765 qui a paru cent ans après, on voit un avis à l'occaſion de l'année ſéculaire de ſon inſtitution. A peine cet ouvrage fut-il publié, qu'il s'attira les regards & les ſuffrages des ſavans de tous les pays; on s'étonna qu'on ſe fût aviſé ſi tard d'un expédient ſi propre à hâter les progrès des ſciences & des beaux-arts, & à en répandre le goût; l'Angleterre en ſentit ſi bien l'importance, qu'elle n'attendit pas la fin de cette même année 1665 pour publier un *journal de Philoſophie*, ſur le même plan, moins général que celui qui venoit de naître en France, mais qui eſt devenu par la ſuite un ouvrage précieux d'un autre genre; je veux dire les *Tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Londres*. Voyez Birch, *Hiſtory of the royal ſociety of London*, *tome II*, *p. 18*, où l'on voit que ce fut dans l'aſſemblée du premier mars 1665 qu'on décida de l'impreſſion du premier cahier, compoſé par M. Oldenburg. Voyez auſſi l'*Hiſtoire critique des journaux*, *tome I*, *p. 5*. Cet ouvrage nous a ſervi dans cette notice hiſtorique du *journal des ſavans*, quoique nous nous en ſoyons écarté quelquefois.

DENIS DE SALLO, l'inventeur & fondateur de ce *Journal*, étoit fils de Jacques de Sallo, conſeiller en la grand'chambre du parlement de Paris. A la fin de ſon cours de philoſophie, il ſoutint avec applaudiſſement des theſes en grec & en latin: il fut reçu conſeiller au parlement en 1652. On a de lui un ouvrage intitulé: *Traité de l'origine des cardinaux du S. Siege, & particuliérement des François*, avec deux *traités curieux des légats à latere, & une collection exacte de leur réception, & des vérifications de leurs facultés au parlement de Paris*. Cologne (Paris), 1664, *in-12*. Son uſage étoit d'extraire toujours des livres qu'il liſoit ce qu'il y trouvoit de plus remarquable; pluſieurs copiſtes étoient occupés à ce travail: il pouvoit, à l'aide de ces recueils, écrire ſur une infinité de matieres. Camuſat dit qu'il avoit vu neuf volumes *in-folio* manuſcrits des collections de M. de Sallo, où les matieres ſont rangées ſelon l'ordre alphabétique. « Chaque volume contient, dit-il, au » moins deux mille pages de grand papier, & l'on » y voit avec étonnement des extraits de toutes » ſortes de livres grecs, latins, italiens, françois, » eſpagnols & allemands. On y trouve, dit-il encore, ſur chaque matiere des mémoires preſque » rédigés qu'il ſeroit facile de mettre en ordre ». Une grande douceur, une profonde connoiſſance des loix, une probité à toute épreuve faiſoient le caractere de M. de Sallo: on peut voir un trait ſingulier de ſa généroſité & de ſa bienfaiſance, dans une lettre de Bourſault à M. l'évêque de Langres.

M. de Sallo ayant entrepris le *journal des ſavans*; & ſentant tout le poids d'un ſi peſant fardeau, crut devoir s'aſſocier dans ce pénible travail quelques ſavans de ſes amis, gens de goût & de mérite, dont il ſut faire choix. MM. l'abbé de Bourzeys, de Gomberville, Chapelain & l'abbé Gallois, furent de ce nombre. Les lumieres de ces habiles gens n'auroient pas peu ſervi à M. de Sallo pour le projet de réforme qu'il méditoit, & pour donner à ſes *journaux* le nouveau dégré de perfection qu'il avoit en vue, lorſque des ordres ſupérieurs arrêterent le cours d'un ouvrage qui ne voyoit le jour que depuis quelques mois, & rompirent les meſures que prenoit l'auteur pour le perfectionner (Camuſat, *p.* 20.). Les intrigues des auteurs qui étoient mécontens de ſes jugemens, la maniere dont il avoit parlé d'un décret de l'inquiſition contre Baluze & M. de Launoy, furent les cauſes de cette ſuppreſſion.

Charles Perrault parle dans ſes mémoires d'un petit conſeil de ſavans que le grand Colbert, ce miniſtre immortaliſé dans nos annales littéraires & politiques, avoit toujours auprès de lui pour le conſulter dans les choſes qui regardoient les lettres. Perrault dit qu'il y étoit admis avec Chapelain, Charpentier, les abbés de Bourzeys & de la Caſſagne; d'autres mémoires y ajoutent M. de Sallo, qui n'étoit pas conſulté ſur les ſeuls objets de littérature, mais encore ſur la marine, ſur les droits de la couronne, ſur nos loix, *&c.* Ainſi, il ne faut pas être ſurpris que M. de Colbert, convaincu de l'utilité du *journal* littéraire, dont le projet avoit été propoſé & agréé ſans doute dans ſon petit conſeil, l'ait favoriſé & protégé. Pour en aſſurer le ſuccès & la durée, il le fit munir du ſceau de l'autorité royale, avantage dont le *journal des ſavans* jouit ſeul en France, à l'excluſion de tous les autres *journaux* littéraires, ſous quelques titres ou dénominations qu'ils puiſſent paroître, & qui ſont encore dépendans pour la plupart du privilege du *journal des ſavans*.

M. Colbert comprenoit trop combien le *journal* étoit utile aux progrès des lettres qu'il protégeoit, pour ſouffrir qu'il fût interrompu & diſcontinué bien long-tems. Mais il s'agiſſoit de trouver un homme qui, aſſez docile pour ſe ſoumettre aux conditions qu'on exigeroit de lui, n'eût pas moins de talens que M. de Sallo pour pouvoir le remplacer. M. l'abbé GALLOIS qui avoit déja travaillé aux premiers *journaux*, fut celui ſur qui on jetta les yeux: il étoit grammairien, philoſophe, mathématicien, théologien: il avoit acquis des lumieres en tout genre. L'étude des langues orientales ne lui avoit pas fait négliger celles de l'italien, de l'eſpagnol, de l'anglois & de l'allemand. Les belles-lettres, la phyſique, la théologie & l'hiſtoire faiſoient ſes délices & toute ſon occupation; l'étendue de ſon érudition ne nuiſoit point à la juſteſſe de ſon eſprit, ni à la pureté de ſon ſtyle. Avec tant de qualités, M. Gallois n'héſita point à reprendre le *journal*, quoiqu'il connût la difficulté de remplir la place d'un homme tel que M. de Sallo. Celui-ci avoit diſcontinué ſon ouvrage depuis le 30 mars 1665, qui eſt l'époque du troiſieme & dernier *journal* qu'il ait donné au public; cependant M. Gallois n'a commencé de publier la continuation que le 4 janvier 1666. Il s'engagea à parler de la plupart des ouvrages qui étoient ſortis de deſſous la preſſe depuis le mois d'avril de l'année précédente: il promit auſſi de ſe conduire avec tant de modération, qu'on n'auroit pas lieu de ſe plaindre, & il ajouta qu'il s'attacheroit à bien lire les livres qui paroîtroient, pour en pouvoir rendre un compte plus exact qu'on n'avoit fait juſqu'alors, ſans s'attribuer le droit d'en juger. L'auteur conſacra ce nouveau travail à Louis XIV, & le mit ſous ſa protection par une épître qu'il lui adreſſa à la tête de ſon

premier

premier *journal*. On s'apperçut aiſément de l'ardeur & de l'application avec leſquelles il y travailloit: on ne fut pas moins étonné de la variété prodigieuſe qu'il y répandit, que des ſavantes & judicieuſes remarques dont il enrichit ſes extraits. Il eut ſur-tout une attention particuliere à recueillir les découvertes qui ſe faiſoient dans l'aſtronomie, la phyſique, les méchaniques & dans les autres ſciences. L'abbé Gallois trouva bon que ſon *journal* ſervît comme de champ de bataille aux auteurs qui avoient entr'eux des diſcuſſions critiques qui pouvoient intéreſſer le public & les lettres. Le pere Labbe profita de cette liberté, & écrivit contre M. Petit, intendant des fortifications, qui répliqua à ſon tour: il étoit queſtion d'un paſſage de Pline. On voit auſſi dans le ſeptieme *journal* de 1668, une lettre de M. Pecquet, où il ſoutint que M. Mariotte avoit tort de conclure d'une nouvelle découverte qu'il avoit faite ſur la vue, que la viſion ſe fait dans la choroïde, & non pas dans la rétine, comme on l'avoit cru. M. Pecquet y prend parti pour la rétine, & répond aux objections de M. Mariotte.

Les bontés dont M. Colbert avoit comblé M. Gallois, les diverſes occupations dont il l'avoit chargé, ne lui permirent pas de s'occuper avec la même aſſiduité, de ce travail; le nombre de *journaux* alla toujours en diminuant, pendant les neuf années qu'il en fut chargé. Dans l'année 1666, on en vit paroître quarante-deux; en 1667, dix; en 1668, treize; en 1669, quatre; en 1670, un ſeul; en 1671, trois; en 1672, huit, & l'année ſuivante le *journal* manqua entiérement; & en 1674, M. Gallois en donna deux qui furent les derniers. M. l'abbé DE LA ROQUE lui ſuccéda dans cette partie, & pour perfectionner le plan ſur lequel ſes prédéceſſeurs avoient travaillé, il imagina de placer à la fin du *journal* de décembre un catalogue des livres imprimés chaque année. M. de la Roque fit le *journal* l'eſpace de treize ans, pendant leſquels il donna au public 342 *journaux*. On voit par l'avertiſſement qui eſt en tête de l'année 1680, qu'ils devoient être le ſeul dépôt de la littérature, tant nationale qu'étrangere; auſſi voyons-nous que les découvertes les plus curieuſes de l'académie des ſciences y furent annoncées dans un tems où cette compagnie ne publioit point de mémoires.

La plume de M. COUSIN, préſident en la cour des monnoies, qui ſuccéda à M. de la Roque, ne fut pas moins féconde; mais elle fut plus eſtimée, & elle devoit l'être. Le *journal*, auquel M. de la Roque avoit ceſſé de travailler dès la fin de l'année 1686, ſouffrit une interruption durant les dix premiers mois de l'année ſuivante. M. le chancelier Boucherat eut beſoin de ce tems-là pour chercher une perſonne douée des qualités néceſſaires à un journaliſte qui pût faire renaître les beaux jours du *journal*, & rendre à cet ouvrage l'eſtime générale dont il avoit joui ſous la direction de MM. de Sallo & Gallois. Le choix qu'il fit de M. Couſin fit honneur à ſon jugement, & répondit à ſes vues. Célebre par la traduction fidelle & élégante des anciens hiſtoriens eccléſiaſtiques & des meilleurs écrivains de l'hiſtoire Byzantine, M. Couſin jouiſſoit déja de la réputation que tant d'ouvrages lui avoient acquiſe. Ecrivain éclairé, judicieux, délicat, éloquent, très-verſé dans la connoiſſance de l'hiſtoire ancienne & moderne, & extrêmement laborieux, il poſſédoit dans un dégré éminent toutes les qualités qui pouvoient rendre au *journal* ſon premier éclat. Un ouvrage de cette nature ne pouvoit tomber en de meilleures mains. On peut conjecturer auſſi par l'avertiſſement qui eſt à la tête du *journal* que M. Couſin fit paroître en 1687, qu'il profita dans ce nouvel emploi du ſecours de quelques-uns de ſes amis.

Cependant le *journal*, depuis ſa naiſſance juſqu'à ce tems-là, c'eſt-à-dire juſqu'à la fin de 1701 que M. Couſin ceſſa d'y travailler, n'avoit été que ſous la direction d'un ſeul écrivain. Si quelques perſonnes s'étoient jointes aux premiers journaliſtes, c'étoit ſans aucun engagement de leur part; & elles ne rendoient en cela qu'un office d'ami. On comprit enfin que le ſoin d'un ouvrage de ce genre devoit être confié à une compagnie de gens de lettres choiſis, & verſés dans les différens genres de la littérature. M. le chancelier de Pontchartrain voulut bien ſe charger du ſoin de former cette compagnie; & M. l'abbé Bignon, dont le zele pour le progrès des arts & des ſciences a éclaté en une infinité d'occaſions, conſentit que les aſſemblées ſe tinſſent chez lui une fois chaque ſemaine, & que cet ouvrage fût exécuté ſous ſes yeux. M. Dupin, ce fécond & laborieux écrivain, ſi connu dans la république des lettres, fut choiſi pour la Théologie: il eſt vrai qu'il ne fut pas long-tems aſſocié à ce travail; car il fut relégué à Châtellerault, en Poitou, en 1703; & on lui ſubſtitua M. Bigres, docteur de Sorbonne. On choiſit M. Raſſicod pour la Juriſprudence; M. Andry, pour la Phyſique & la Médecine; M. de Fontenelles, pour les Mathématiques & les matieres d'érudition; M. l'abbé de Vertot, pour l'Hiſtoire; & M. Pouchart, pour les Langues & la Littérature. Ce dernier étant mort ſur la fin de 1705, on lui ſubſtitua M. l'abbé Raguet, qui fut ſecrétaire du *journal* juſqu'à la fin de 1721, qu'il jugea à-propos de ſe retirer.

M. l'abbé Bignon continua de préſider au *journal* depuis l'année 1702 juſqu'en 1714, & M. de la Rochepot lui ſuccéda dans cette fonction. En 1717, M. l'abbé d'Agueſſeau voulut bien le remplacer juſqu'en 1718. Ce dernier eut pour ſucceſſeurs M^rs d'Argenſon, l'aîné & le cadet, ſous les yeux deſquels le *journal* fut continué juſqu'en 1720. Depuis ce tems-là, la préſidence du *journal* revint à M. l'abbé d'Agueſſeau, qui la remplit juſqu'en 1722: elle paſſa enſuite à M. l'abbé de Vienne, conſeiller de la grand'chambre, qui la quitta au mois de mai 1723. Après une interruption de ſept mois que le *journal* ſouffrit alors, M. l'abbé Bignon en voulut bien reprendre la direction en 1724, & y préſida juſqu'au mois de juin 1739. On commença en 1724 à le publier tous les mois, au lieu qu'il paroiſſoit tous les lundis. Pendant tout ce tems-là, diverſes perſonnes, outre celles que nous avons nommées, travaillerent au *journal*. Le premier qui fut donné par la compagnie dont nous avons parlé, parut le 2 janvier 1702, précédé d'une préface, dans laquelle les journaliſtes expoſoient les vues de M. le chancelier, & le zele de M. l'abbé Bignon, pour la perfection des arts & des ſciences. Le *journal* fut très-bien reçu du public, & mérita les éloges des critiques judicieux. Bayle ne put refuſer des louanges à ſes auteurs qu'il compara à la fameuſe Médée, pour avoir rajeuni du premier coup le *journal* qui tomboit dans les langueurs de l'âge caduc; & pour lui avoir redonné d'abord toute la force, toute la vivacité qu'il avoit eues dans ſon état le plus floriſſant. Il n'oublia pas de faire honneur à M. l'abbé Bignon de cet heureux changement.

M. Couſin étant mort au commencement de 1707, M. le marquis de Mimeure, qui fut choiſi pour remplir ſa place dans l'académie françoiſe, fit, ſelon l'uſage, l'éloge de ſon prédéceſſeur. M. Sacy, avocat au parlement, répondit au diſcours à la place de M. le marquis de Creſſy, qui étoit pour lors directeur de l'académie, mais qu'une indiſpoſition empêcha de s'acquitter de cette fonction dans l'éloge de feu M. Couſin. Voici de quelle maniere M. de Sacy toucha l'article qui regardoit la continuation des *journaux*: « C'eſt à M. Couſin, dit-il, que le

» public fut long-tems redevable de la continuation » de ces *journaux* qui excitoient tant de curioſité » & qui cauſoient tant de plaiſir, parce qu'ils ne » paroiſſoient préciſément faits que pour ſoulager » ceux qui manquoient ou de tems pour lire, ou de » mémoire pour retenir. Comme il n'avoit pas moins » de droiture dans le cœur que dans l'eſprit, loin » de s'imaginer qu'en faiſant l'extrait des livres il » eût acquis le privilege de faire une ſatyre, où » ſans reſpect ni pour la vérité, ni pour la bien- » ſéance, il n'eût à ſuivre que ſes dégoûts ou ſes » chagrins, il ne crut pas que cet extrait lui donnât » ſeulement le droit de s'ériger un tribunal d'où il » pût prononcer un jugement innocent & modeſte. » Plein de défiance pour ſes propres lumieres, il » appréhendoit qu'en croyant donner une déciſion » fondée & légitime, il ne donnât une fantaiſie ou » une opinion erronnée, & qu'en ſe hazardant à » guider ceux qui s'abandonneroient à ſa foi, il ne » les égarât. Attentif à l'eſprit des inſtituteurs de ce » recueil, il ne ſe regarda jamais ni comme le juge, » ni comme le cenſeur du livre dont il parloit; mais » il ſe ſouvint toujours qu'il n'en étoit que l'hiſto- » rien. Les devoirs d'un ſage hiſtorien furent toute » ſa regle; il ſavoit qu'on ne lui demande que du » choix, de l'ordre, de la clarté, de la fidélité, & » que le plus grand de tous ſes vices c'eſt d'être par- » tial ou malin ». Telles ſont les paroles que l'on voulut faire enviſager moins comme l'éloge de M. Couſin, que comme la cenſure des nouveaux journaliſtes ſes ſucceſſeurs. Auſſi n'oublierent-ils rien pour prévenir l'impreſſion que des bruits ſi malicieuſement ſemés étoient capables de faire ſur les eſprits. L'hiſtoire du *journal* des ſavans nous meneroit trop loin ſi nous voulions entrer à ce ſujet dans de plus grands détails: nous finirons par une liſte des journaliſtes qui y ont travaillé depuis 1702, où le *journal* fut confié à une compagnie de gens de lettres, juſqu'à l'année préſente 1773. Nous obſerverons ſeulement que depuis que M. le chancelier d'Agueſſeau eut pris le *journal* des ſavans ſous ſa protection immédiate, les aſſemblées ſe ſont toujours tenues à la chancellerie, & que M. de Malesherbes en a eu long-tems la principale direction ſous M. le chancelier de Lamoignon, ſon pere; ce fut lui qui fit un nouveau traité avec le libraire en faveur des auteurs du *journal*.

DUPIN, docteur de Sorbonne, relégué en Poitou en 1703, & remplacé par M. Bigres, auſſi docteur de Sorbonne.

DE FONTENELLES.

DE VERTOT (l'abbé).

POUCHARD, mort en 1705, profeſſeur royal en langue greque. *Voyez* ſon éloge dans le tome I. des *Mémoires de l'académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres*, *page* 343.

Nota. Le regiſtre du *journal* que nous avons entre les mains, & qui ne remonte qu'au mois de janvier 1706, ne parle point de ces meſſieurs: on y voit ſeulement quelques extraits de M. de Fontenelles en différens tems.

RASSICOD, pour la Juriſprudence, depuis 1702 juſqu'au 6 ſeptembre 1708. Il a donné des notes ſur le concile de Trente. *Voyez* ſon éloge dans le *journal des ſavans* de 1718.

ANDRY, pour la Médecine, depuis 1702 juſqu'au 11 avril 1739. Il eſt fort connu par ſon traité de la génération des vers dans le corps de l'homme.

RAGUET, ſucceſſeur de Pouchard, & ſecrétaire du *journal* juſqu'au dernier décembre 1721.

SAURIN, depuis 1702 juſqu'au 18 juillet 1708.

FRAGUIER, le regiſtre en fait mention depuis janvier 1706 juſqu'au 26 juin 1710. *Voyez* ſon éloge hiſtorique au ſeptieme volume des *Mémoires de l'académie des Belles-Lettres*, *page* 394.

TERRASSON (l'avocat, non l'abbé, comme l'a cru Camuſat), depuis le mois de février 1706 juſqu'au 16 novembre 1713.

BURETTE, depuis le 3 juin 1706 juſqu'au 23 décembre 1739. *Voyez* ſon éloge hiſtorique dans le vingt-unieme volume des *Mémoires de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*.

HAVARD, depuis le 29 décembre juſqu'au 4 juillet 1709.

MIRON, depuis le 25 août 1707 juſqu'au 6 ſeptembre 1708.

DE HÉRICOURT, depuis le 8 février 1714 juſqu'au 21 janvier 1736. Il eſt auteur des *Loix eccléſiaſtiques*, miſes dans leur ordre naturel; livre célebre dans la Juriſprudence.

JOURDAIN (l'abbé) ſuccede à M. de Héricourt, & remplace M. Andry dans le ſecrétariat le 25 février 1736: il demande que le ſecrétaire n'ait point double part dans les rétributions; ce qui lui eſt accordé: il ſe retire le 11 avril 1739.

DESFONTAINES (l'abbé), depuis le 20 novembre 1723 juſqu'au 5 avril 1727.

MANGENOT (l'abbé), ſon ſucceſſeur depuis le 20 ſeptembre 1727 juſqu'au 17 novembre 1731.

DU RESNEL (l'abbé) le remplace le 15 décembre 1731 juſqu'au 4 février 1736. On trouve ſon éloge hiſtorique dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*.

TRUBLET (l'abbé) ſuccede à l'abbé du Reſnel juſqu'au 11 avril 1739.

Nota. Il y eut une interruption de quelques mois pour les aſſemblées du *journal* après celle du 11 avril 1739. Les regiſtres nomment pour l'aſſemblée du 7 octobre de la même année, 1°. Burette; 2°. l'abbé Dubos, qui ne paroît plus après le 25 octobre 1741; 3°. Saurin, qui ne paroît plus aux aſſemblées après le 25 mai 1744: il étoit frere du miniſtre Elie Saurin; ayant abjuré, il fut gratifié d'une penſion, & admis à l'académie des Sciences: perſonne n'ignore la conteſtation qu'il eut avec Jean-Baptiſte Rouſſeau; 4°. Montcarville, qui ne paroît plus après le 12 juillet 1752, & qui eſt mort profeſſeur au college royal.

DE MONTCRIF, depuis le 28 octobre 1739 juſqu'au 24 juillet 1743.

VATRY (l'abbé), enſuite profeſſeur au college royal, depuis le 28 octobre 1739 juſqu'au 21 juillet 1751.

DU RESNEL (l'abbé), depuis le 25 novembre 1739 juſqu'au 9 février 1752.

BRUHIER, depuis le 6 juin 1742 juſqu'au 12 avril 1752.

GEYNOZ (l'abbé), depuis le 20 mai 1744 juſqu'au 24 novembre 1751.

DE MONDYON, depuis le 18 juin 1744 juſqu'au 29 décembre 1745.

HUEZ, depuis le 3 mars 1745 juſqu'au 13 décembre 1747.

MAIGNAN de Savigny, pour la Juriſprudence, depuis le 12 juillet 1752 juſqu'au premier août 1753.

BELLEY (l'abbé), depuis le 22 janvier 1749 juſqu'au 23 février 1752. *Voyez* ſon éloge dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions.* Il y eut cette année là un changement conſidérable dans la compagnie occaſionné par quelques mécontentemens, il ne reſta que M. Laviſette.

JOLLY (l'abbé), depuis le 7 janvier 1750 juſqu'au 21 mars 1759. *Voyez* ſon éloge dans le *Journal des ſavans.*

DEGUIGNES, de l'académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis le 18 juin 1752 juſqu'à préſent: il a ſuccédé à M. l'abbé Belley.

DEPASSE, depuis le 18 juin 1752 jusqu'au 3 mai 1758.

COCQUELEY, avocat au parlement, depuis le 2 août 1752 jusqu'à préfent.

GAILLARD, l'un des quarante de l'académie Françoise, depuis le 16 août 1752 jusqu'à préfent.

BOUGUER, célebre astronome de l'académie royale des Sciences, depuis le 27 septembre 1752 jusqu'au 25 juin 1755.

CLAIRAUT, de la même académie, depuis le 19 novembre 1755 jusqu'en 1765 : il a été remplacé par M. de la Lande au mois de juin de la même année.

DUPUY, secrétaire de l'académie des Inscriptions, depuis le 12 juillet 1758 jusqu'à préfent : il a succédé à M. l'abbé de la Palme, qui y travailloit depuis 1752.

BARTHEZ, pour la Médecine, depuis le 4 avril 1759 jusqu'au 19 décembre de la même année.

MACQUAR lui succéda le 3 septembre 1760, & il a été remplacé le 25 avril 1768 par M. Macquer, de l'académie des Sciences, qui est un des six auteurs actuels du *journal des savans;* il est chargé de tout ce qui a rapport à la Médecine ; M. Deguignes, des langues étrangeres & des voyages ; M. Dupuy, de l'érudition Grecque & Latine & de la Théologie ; M. Gaillard, de la Littérature agréable, Poésie & Histoire ; M. Cocqueley, de la Jurisprudence ; & M. de la Lande, des Sciences Mathématiques, ou Physico-Mathématiques & des Arts.

Nota. 1°. Qu'on a marqué, dans la liste précédente d'après les regiſtres, le tems où chaque journaliste a assisté aux assemblées, ou y a envoyé des extraits, & non le tems auquel ces extraits ont été publiés. Les regiſtres du tems même de M. l'abbé Bignon sont entre les mains de M. Deguignes, secrétaire du *journal*, qui les a tirés de la bibliotheque du roi.

2°. Que le privilege du *journal* a été successivement sous les noms de M. de Boze, de M. Fugeres, & de M. de Mairan, quoiqu'ils ne fussent pas du nombre des auteurs du travail ordinaire. M. de Mairan n'a point été remplacé à cet égard.

3°. Qu'on n'a point parlé de M. Pastel, docteur de Sorbonne, qui, depuis 1721 jusqu'en 1723, travailla, comme volontaire & surnuméraire, au *journal;* non plus que plusieurs autres qui, de plein gré, ont fourni des extraits en différens tems, & qui assistoient, comme honoraires, aux assemblées, tels que M^rs l'abbé Bignon, Senac, de Mairan, de Boze, de Foncemagne, de Fugeres ; tels sont actuellement M. de Foncemagne, M. l'abbé Barthelemi, M. de Brequigny, *&c.* M. le chancelier de Maupeou a pris sur-tout à ce travail, un intérêt marqué, & il assistoit aux assemblées du *journal* dans le tems même où le poids des affaires publiques sembloit devoir l'éloigner du plus utile délassement.

Le *journal des savans* établi en 1665, ne tarda pas à donner naissance à beaucoup d'autres, dont on peut voir la notice dans Camusat & dans le dixieme volume de la table du *journal des savans ;* parmi les plus célebres, on compte les *nouvelles de la république des lettres*, *in*-12, mars 1684. Le célebre Bayle, surpris de voir qu'en Hollande, où il y avoit tant d'habiles gens & tant de libraires, avec une grande liberté d'imprimer, on ne se fût pas encore avisé de donner un *journal littéraire*, fut souvent tenté d'en faire un : mais la vue des difficultés de l'entreprise le rebutoit toujours. Le *mercure savant* de Blegny ayant paru à Amsterdam au commencement de 1684, excita l'indignation des savans de Hollande ; & pour faire tomber ce mercure, ils déterminerent Bayle à exécuter le dessein qu'il avoit formé d'un nouveau *journal :* il commença par le mois de mars de cette année 1685, & le continua exactement tous les mois avec le plus grand succès jusqu'en février 1687 ; dans les nouvelles de ce mois, il parle de ses maladies qui l'obligent à laisser même incomplettes les nouvelles de février.

Ce *journal* de Bayle fut reçu avec beaucoup d'applaudissement, fut lu avec une singuliere avidité, & fut fort regretté lorsque l'auteur se vit obligé, par maladie, ensuite par d'autres entreprises, de renoncer à ce travail.

Les *Mémoires pour l'histoire des Sciences & des Beaux-Arts*, connus sous le nom de *journal de Trévoux*, commença en 1701 : il fut imprimé à Trévoux dans les trente premieres années avec privilege de M. le duc du Maine, prince souverain de Dombes. On dit que ce prince fatigué des plaintes qu'on lui faisoit sans ceſſe contre cet ouvrage, refusa un nouveau privilege ; ensorte que les auteurs furent obligés de le faire imprimer à Paris. Ce *journal* changea de forme en 1734 : un nouveau privilege du roi fut expédié au nom du P. ROUILLÉ, qui en eut la principale direction. Il fut assujetti à l'approbation d'un censeur royal ; & chaque *journal* devoit être approuvé. On voit dans le premier *journal* de 1734 que des six articles qui le composent, il y en a cinq qui ont en tête les lettres initiales du censeur. Mais cet usage n'a pas duré au-delà de ce volume.

C'est au P. CATROU que les *Mémoires de Trévoux* doivent en partie leur naissance & leurs progrès. Il y travailla constamment pendant les douze premieres années ; il fut ensuite trois ans sans y avoir aucune part. Il recommença en 1715, & n'a ceſſé jusqu'à sa mort arrivée en 1737, d'y fournir non-seulement des extraits, mais même des dissertations & des pieces particulieres.

Le P. TOURNEMINE fut le premier associé à ce *journal*, & y contribua de son travail pendant dix-neuf ans « avec un succès auquel le public a toujours » applaudi ; un style aisé, naturel, noble, nerveux » sans rudesse, brillant sans affectation, varié sans » être inégal, l'ordre, la netteté avec laquelle il » exposoit ses idées relevoient le prix de ses obser- » vations..... Il a répandu dans les *Mémoires* plu- » sieurs dissertations sur toutes sortes de sujets. Il » est mort en 1739. (*Mém. de Tr. 1739.*) »

Le P. BUFFIER mort en 1737, a travaillé long-tems à ces *journaux*, & presque dès leur origine ; il s'y est toujours intéressé d'une façon particuliere jusqu'à sa mort.

Le P. MARQUER a été encore un des principaux auteurs de la composition de ce *journal* de Trévoux ; il commença en 1707, & il y travailloit encore en 1718.

Le fameux P. LE TELLIER, dans le même tems, s'attacha aux articles de controverse, & y fournit beaucoup d'extraits & de pieces en ce genre.

Le P. GORMON y a aussi coopéré, mais il y est pour peu de choses ; ce fameux critique, qui écrivoit très-purement en latin & qui aimoit cette langue, n'en pouvoit faire assez usage dans des mémoires tout françois.

Le P. LOUIS-BERTRAND CASTEL, célebre par tant d'ouvrages singuliers dans les mathématiques & la physique, a partagé durant près de trente ans le travail du *journal :* il y a fourni plus de trente extraits, & près de quarante pieces particulieres dont quelques-unes même sont considérables. Il est mort en 1757.

Le P. DU CERCEAU fut un des journalistes qui occasionna le plus de querelles, par la hardiesse de ses critiques ; on en peut citer pour exemple ses disputes avec M. l'abbé d'Olivet, en 1721, 1725, & 1726 ; principalement celle qu'il éleva au sujet du *Lucliana.*

Le P. BRUMOY, un des plus beaux esprits de la

ſociété, & un des plus agréables écrivains, a beaucoup contribué à ces mémoires depuis 1722 juſqu'en 1739. « Nous étions toujours ſurpris (diſent les journaliſtes, février 1740.) de la facilité avec laquelle » il approfondiſſoit les ouvrages les plus ſavans & les » plus ſyſtématiques, en auſſi peu de tems qu'il en » falloit pour les parcourir; de ſa juſteſſe à en ſaiſir, » au premier coup d'œil, le fort & le foible; de » l'exactitude, de l'ingénieuſe élégance, de la préciſion, & de la maniere modérée & toujours obligeante dont il en faiſoit la critique, & en donnoit » une idée exacte ».

Le P. PIERRE-JULLIEN ROUILLÉ, l'auteur des *Notes* & des *Diſſertations* de la grande *Hiſtoire Romaine*, fut chargé de la direction du *journal de Trévoux* depuis décembre 1733, juſqu'en février 1737, & mourut en 1740.

Le P. CLAUDE-RENÉ HONGNANT a auſſi travaillé à ce *journal;* mais il s'étoit formé un ſtyle ſingulier, qui s'écartoit un peu du ſimple & du naturel.

On pourroit encore nommer les PP. Dorival, Souciet, Bougeant, Charlevoix, Fontenay, de la Tour, & pluſieurs autres jéſuites célebres qui ont rendu ce *journal* très-intéreſſant & très-fameux. Le P. Bertier y a travaillé ſeul juſqu'au tems de la diſſolution des jéſuites en 1761; M. l'abbé Aubert l'a continué depuis quelques années. C'eſt actuellement, en 1775, MM. Caſtillon, ſous le nom de *journal des Beaux-Arts*.

On trouve dans une *Nouvelle* du mois de Décembre 1742, l'annonce d'une traduction italienne du *journal de Trévoux*, qui ſe faiſoit à Peſare, & dont le premier volume devoit paroître au premier janvier 1743, & l'on y rapporte, d'après le *Proſpectus*, que ce qui fait rechercher les *journaux* en Italie, & ailleurs, ce ſont non-ſeulement les livres annoncés & caractériſés dans les nouvelles littéraires; les extraits fideles, les jugemens équitables qu'on y trouve; mais encore les diſſertations intéreſſantes qu'on y inſere, & les éloges des ſavans qu'on y donne après la mort; mais il n'eſt plus parlé de cette traduction dans la ſuite des *journaux*.

Les *journaux* françois les plus accrédités actuellement ſont le *Journal Encyclopédique* qui s'imprime à Bouillon, & que MM. Caſtillon ont fait pendant pluſieurs années; le *Mercure de France*, le *Journal Politique* de Bouillon, fait avec beaucoup de ſoin & d'exactitude, le *Journal de Verdun*, l'*Année Littéraire* à qui M. Fréron a donné de la célébrité, & qui depuis ſa mort arrivée en cette année 1776, ſe continue par M. ſon fils & M. l'abbé Groſier; le *Journal de Phyſique* de M. l'abbé Rozier, le *Journal Economique*, le *Journal de Médecine;* le *Journal Eccléſiaſtique* de M. l'abbé Dinouard; le *Journal hiſtorique & politique* de Geneve; le *Journal de politique & de littérature* imprimé à Paris ſous le nom de Bruxelles; le *Journal des dames;* la *Bibliotheque des romans*, &c. (*M. DE LA LANDE.*)

I P

IPHIGENIE, (*Myth.*) ſuivant pluſieurs anciens auteurs, cités par Pauſanias & par Plutarque, étoit fille de Théſée & d'Hélene. Lorſque cette princeſſe fut retirée par ſes freres des mains de ſon premier raviſſeur, on prétend qu'elle étoit groſſe & qu'elle alla accoucher à Argos de cette *Iphigénie*. Clytemneſtre ſœur d'Hélene, & déja femme d'Agamemnon, pour ſauver l'honneur de ſa ſœur, fit paſſer *Iphigénie* pour ſa fille, & la fit élever en cette qualité à la cour d'Argos. Agamemnon qui avoit découvert dans la ſuite cette tromperie, ſans oſer la divulguer, ne fut pas fâché de trouver un prétexte de ſe défaire de cette fille ſuppoſée, lorſqu'il fut queſtion du ſacrifice d'*Iphigénie:* ces auteurs prétendent par-là juſtifier la facilité avec laquelle Agamemnon conſentit à la mort de cette princeſſe; peut-être même l'oracle d'Aulide avoit-il été préparé de concert entre le roi & Calchas.

D'autres diſtinguent deux *Iphigénies*, l'une fille d'Hélene, & l'autre de Clytemneſtre. C'eſt l'opinion la plus commune, & que M. Racine a ſuivie dans ſa belle tragédie d'*Iphigénie*, où il introduit la fille d'Hélene ſous le nom d'*Eriphile* qu'il ſuppoſe avoir été enlevée de Lesbos par Achille, & qui devient la victime de Diane à la place d'*Iphigénie*.

Iphigénie, fille d'Agamemnon & de Clytemneſtre, a fourni le ſujet de deux tragédies à Euripide: l'une ſous le titre d'*Iphigénie en Aulide*, & l'autre *Iphigénie en Tauride*. Voici le plan hiſtorique de la premiere.

Un calme opiniâtre arrêtant trop long-tems l'armée des Grecs au port d'Aulide, Calchas conſulté ſur les moyens d'appaiſer les dieux, répondit qu'il falloit immoler à Diane, divinité tutelaire d'Aulide, *Iphigénie*, fille d'Agamemnon; qu'à ce prix ſeul les Grecs auroient les vents favorables, & l'avantage de renverſer Troye. Le roi d'Argos, après avoir longtems balancé entre la tendreſſe paternelle & la gloire qui lui reviendroit de l'expédition de Troye, conſentit enfin de ſacrifier ſa fille aux intérêts de toute la Grece aſſemblée. La difficulté étoit de tirer *Iphigénie* d'Argos, & des mains de Clytemneſtre: Agamemnon écrivit à la reine d'envoyer au plutôt ſa fille en Aulide, pour la donner en mariage à Achille qui ne vouloit partir pour Troye qu'en qualité d'époux d'*Iphigénie*. Clytemneſtre n'héſite pas de partir avec ſa fille dans la vue de cet hymen. Mais elle eſt à peine arrivée au camp des Grecs, qu'elle y apprend le fatal myſtere. Auſſi-tôt elle a recours à Achille, & implore ſa protection pour la vie de ſa prétendue épouſe. Quant à *Iphigénie*, le poëte nous la repréſente d'abord frappée d'horreur à la vue du ſort qu'on lui prépare: elle court demander grace à ſon pere, met tout en uſage pour le fléchir, les efforts de Clytemneſtre, ſes raiſons perſonnelles, ſes larmes, ſes attraits: enſuite elle penſe à s'enfuir avec ſa mere. Mais bientôt après avoir réfléchi ſur la gloire dont ſeroit ſuivi ſon trépas, elle l'accepte généreuſement; elle refuſe avec conſtance le ſecours d'Achille, fait elle-même les préparatifs de ſon ſacrifice, s'avance d'un pas ferme au pied de l'autel, & préſente hardiment ſon ſein au ſacrificateur. Celui-ci prend le glaive, il invoque les dieux, il frappe, tous entendent le coup; mais la victime diſparoît, ſans qu'on apperçoive aucune trace de ſa retraite. On voit étendue par terre & palpitante une biche d'une grandeur extraordinaire, & d'une rare beauté: l'autel eſt arroſé de ſon ſang; c'eſt Diane qui, ſatisfaite de la ſoumiſſion de la princeſſe, a ſubſtitué cette biche en ſa place. Pour *Iphigénie*, elle s'eſt envolée chez les dieux, dit Agamemnon à la reine qui craignoit que ce prodige n'eût été inventé pour finir ſes regrets.

Depuis Euripide, trois célebres auteurs ont traité le même ſujet tragique avec beaucoup de ſuccès; l'un Italien, c'eſt Louis Dolcé, en 1566, & les deux autres François, ſavoir, Rotrou en 1649, & le célebre Racine en 1675. L'auteur Italien n'a preſque fait que rendre les penſées du poëte Grec en beaux vers italiens; excepté que n'ayant pu ſupporter le prodige de la biche ſubſtituée, il fait dire à l'acteur qui vient raconter l'hiſtoire du ſacrifice: « quelques uns ont cru » voir une biche au lieu d'*Iphigénie*, mais je ne veux » pas croire ce que je n'ai pas vu ». De ſorte que chez lui non-ſeulement *Iphigénie* meurt, elle eſt décapitée dans les formes. Quant aux deux poëtes François, ils ſe ſont écartés de leur original, toutes les fois que les

mœurs des Grecs ne s'accordoient pas avec les leurs; ce qui arrive assez fréquemment. Racine, qui a cru ne pouvoir pas faire mourir *Iphigénie*, ni la sauver par un prodige incroyable, fait dire à Calchas pour le dénouement de la piece, que c'est la fille d'Hélene, Eriphile, qui sous un nom emprunté, est l'*Iphigénie* que demande Diane.

D'anciens mythologues disent qu'au moment du sacrifice, *Iphigénie* fut changée en ourse, d'autres en génisse, ou en une vieille femme. Lucrece veut qu'on ait effectivement répandu le sang de cette princesse: qu'elle fut immolée à la superstition des soldats, & à la politique d'un prince qui craignoit de perdre le commandement d'une belle armée. Mais l'opinion la plus suivie, est qu'Agamemnon menacé du courroux de la déesse, résolut véritablement d'immoler sa fille, & que tout étant prêt pour le sacrifice, les soldats s'y opposerent tous; de maniere que Calchas qui appréhendoit une sédition, insinua que Diane contente de la soumission du pere & de la fille, pouvoit être appaisé par le sacrifice d'une biche, & par la consécration d'*Iphigénie*, qu'on envoya en effet dans la Tauride pour lui servir de prêtresse. Dictis de Crête ne veut pas même qu'Agamemnon y ait consenti; il dit qu'Ulysse partit secrétement de l'armée, sans consulter Agamemnon: qu'il contrefit des lettres de ce prince à Clytemnestre avec ordre d'envoyer au camp de Grecs la jeune princesse: & que l'y ayant conduite secrétement, il alloit de concert avec Calchas l'immoler à la déesse, lorsqu'effrayé par quelques prodiges, peut-être aussi par les menaces d'Achille qui découvrit le mystere, elle fut envoyée dans la Tauride, & l'on sacrifia à sa place une biche que l'orage avoit obligée de se cacher près de l'autel de Diane.

Iphigénie en Tauride, autre tragédie d'Euripide, dont le sujet est une suite du premier. Cette princesse enlevée de l'autel par Diane, est transportée en Tauride dans la Scythie, où la coutume est de sacrifier les étrangers à la déesse qui y préside: on l'établit prêtresse du temple: c'est elle qui initie les victimes, qui les prépare pour le sacrifice: d'autres mains les égorgent. Nul des Grecs ne savoit le sort d'*Iphigénie*: tout le monde la croyoit morte en Aulide par le glaive de Calchas. Quelques années après, Oreste son frere, pour se délivrer de ses furies, reçoit ordre d'Apollon d'aller en Tauride enlever la statue de Diane, qu'on croyoit être descendue du ciel & de l'apporter dans l'Attique; il est pris avec son ami Pylade, on veut les immoler suivant la barbare coutume de ce pays. *Iphigénie* sachant qu'ils étoient d'Argos, s'informe d'eux, de l'état de sa famille, offre de délivrer l'un des deux de la mort & de le renvoyer dans sa patrie, s'il veut se charger d'une lettre pour son frere Oreste. A ce nom la reconnoissance se fait: ils conviennent de se sauver ensemble: *Iphigénie* trompe Thoas, roi de la Tauride, sous le prétexte d'une prétendue expiation qu'elle doit faire des victimes sur le bord de la mer; elle s'embarque avec Oreste & Pylade, emportant avec eux la statue de Diane. Nous avons un opéra d'*Iphigénie en Tauride*, commencé par M. Duché, & achevé par M. Danchet: il fut représenté en 1704. (+)

IPHIS, (*Myth.*) née fille devint garçon au tems de son mariage. Dans la ville de Phestе, près de Gnosse, dit Ovide, étoit un certain Ligdus, homme pauvre & d'une naissance obscure, mais cependant d'une honnête famille. Cette homme, voyant sa femme grosse, lui dit que si elle accouchoit d'une fille, il ne vouloit pas l'élever, parce qu'il n'en avoit pas les moyens; il ordonna même de la faire périr. Téléthuse, sa femme, n'accoucha cependant que d'une fille, qu'elle fit passer pour garçon auprès de son mari, & qu'elle éleva publiquement sous ce nom. Le mystere demeura long-tems caché, parce qu'*Iphis* (c'est le nom de l'enfant) avoit dans le visage tous les agrémens des deux sexes. A l'âge de treize ans, son pere le destina à Janthe, la plus belle fille de la ville. Sa mere, qui savoit l'impossibilité de ce mariage, ne chercha qu'à l'éloigner; une maladie feinte, un songe prétendu, un présage funeste, tout lui servoit de raison pour le différer. A la fin, ayant épuisé tous les prétextes, & le jour du mariage étant arrêté, elle alla la veille avec sa fille dans le temple d'Isis, implorer le secours de la déesse, pour se tirer de l'embarras où elle se trouvoit. *Iphis*, en sortant du temple, s'apperçut qu'elle marchoit plus ferme qu'à l'ordinaire: son teint commença à perdre sa grande blancheur, & prit une couleur plus mâle: ses forces augmenterent, ses cheveux s'accourcirent & elle sentit dans toute sa personne une vigueur qui ne convenoit point à la foiblesse de son sexe. Enfin, elle reconnut qu'elle étoit homme. Charmé de ce changement, *Iphis* rentra dans le temple pour offrir à la déesse un sacrifice d'action de graces, & y laissa cette inscription: *Iphis garçon, accomplit les vœux qu'il avoit faits étant fille.* Le lendemain le mariage se fit au grand contentement des parties. (+)

IPHOFEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Franconie, & dans l'évêché de Wirtzbourg: un bailliage en ressortit, & de bons vins croissent dans son territoire. Elle a fait partie du comté de Castell. (*D. G.*)

IPS, (*Géogr.*) *Ipsium*, *Ibissa*, ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, & dans le cercle supérieur de la forêt de Vienne, au confluent de l'*Ips* & du Danube. On la croit bâtie sur les ruines de l'ancienne *Isipontum* ou *pons Isis*: d'ailleurs elle est de petite enceinte, & de peu de considération. (*D. G.*)

IPSERA, (*Géogr.*) île de l'Archipel, au nord-oueſt de l'île de Scio, dont elle est à six lieues: elle a la forme d'un cœur: elle est escarpée & remplie de rochers au nord & à l'est, & elle a environ six milles de long & trois de large. Elle est composée d'une espece d'ardoise dans laquelle on trouve quelques veines de marbre blanc. Il n'y croît que quelques buissons nains, parmi lesquels se trouvent des figuiers que les habitans ont plantés. Elle produit quelque peu de coton & de bled, & ils tirent le surplus d'Asie. Leur plus grand commerce consiste dans le vin rouge qu'ils portent à Scio. Les contrées méridionales & moyennes de l'île consistent en de petites collines & en deux plaines situées sur les deux baies; le sol en est excellent: les montagnes dans plusieurs cantons sont couvertes de vignobles. L'île est habitée par environ mille Grecs; ils passent pour très-braves. (+)

IPSWICH, (*Géogr.*) ville maritime d'Angleterre, capitale de la province de Suffolk, & située dans un lieu bas, au bord de la riviere de Gippen ou d'Orwell. Elle est bâtie en demi-lune & renferme douze églises de paroisses, deux chapelles, une école gratuite, une bibliotheque publique, un grand hôpital; & un beau chantier. Son port est fréquenté par les plus gros vaisseaux; mais la marée qui les y fait entrer, s'arrête là, & la riviere qui s'y débouche ne participe en aucune façon à ses retours. Il n'y a pas de fabriques, ni de manufactures considérables dans cette ville; le négoce principal en roule sur les vivres & les denrées qui abondent autour d'elle, & sur les bois que l'on y trouve pour la construction des navires. Elle est fort ancienne: c'étoit sous les Saxons une place forte, que les Danois démantelerent. Son enceinte a de même perdu beaucoup de son étendue: elle a neuf paroisses de moins qu'elle n'avoit il y a quelques siecles. C'est cependant encore une assez grande ville, qui députe deux membres au parlement, qui jouit de plusieurs droits & privileges

particuliers, qui ſe gouverne par une magiſtrature nombreuſe, & qui dans quelques-uns de ſes établiſſemens publics, ſe reſſent des bienfaits & de la magnificence du cardinal Wolſey, né dans ſes murs, l'an 1470. *Long. 18. 51. lat. 52. 12.* (*D. G.*)

I R

IRANCI, (*Géogr.*) petite ville de Bourgogne dans l'Auxerrois, entre Crucan & Auxerre. Elle appartenoit à l'abbaye de Saint-Germain-l'Auxerrois, dès le 9^e^ ſiecle. Richard le juſticier, duc bénéficiaire de Bourgogne, en étant abbé, donna *Iranci* aux religieux, & Héribert, évêque d'Auxerre, donna à l'abbé Heldric l'égliſe du lieu en 990.

De tems immémorial le vin d'*Iranci* eſt en réputation; les celliers où on le renfermoit ſur le bord de l'Yonne, s'appelloient *vini cellulæ*, d'où on a formé le nom de *vincellotes*; de même que ceux où l'on gardoit les vins de Coulanges, ont été nommés *vini cellæ*, *vincelles*. On lit à la fin de la chronique de Saint-Marien, qu'en 1223, il y eut dans *Iranci* une ſi grande chûte d'eau, que les maiſons furent abattues; l'on fut obligé de ſe refugier ſur les preſſoirs, & que beaucoup d'hommes & d'animaux furent emportés par la rapidité du torrent. *Priſe d'Auxerre, par le Bœuf, 1723, pag. 157.*

Roger de Colereye, poëte ſous François I, dit:

Faut aller boire à Iranci,
Et engager robe & pourpoint.

Voyez Bibl. Françoiſe de Gouget, *tom. X, pag. 382.*

Cette ville, qui ſouffrit beaucoup des ravages des Calviniſtes, a été oubliée par la Martiniere, & même par l'auteur du *Dict. de la France*, en 6 vol. (*C.*)

IRIS, (*Gramm.*) Quoique j'aie, ce me ſemble, de bonnes raiſons & de grandes autorités pour ne point faire ce nom féminin, toutes les fois qu'il ſignifie autre choſe que la divinité fabuleuſe ainſi nommée, ou une maîtreſſe, je ne me ſouviens pourtant pas de l'avoir fait maſculin; quand j'ai eu à m'en ſervir, j'ai éludé la difficulté par un tour de phraſe, ou par un ſynonyme, & cela, parce que le *Dictionnaire de l'Académie Françoiſe* fait toujours *Iris* féminin, ou que ce dictionnaire eſt du moins fort équivoque ſur cet article. Voulant donc ſavoir une fois pour toutes, à quoi m'en tenir, & ne fût-ce que pour aider à rectifier, s'il le faut, cet article du dictionnaire, je vais expoſer à la compagnie ce que j'ai pu recueillir & ce que je penſe ſur ce ſujet.

Le mot d'*iris* eſt certainement toujours féminin en latin, dans toutes ſes ſignifications quelconques. Les auteurs qui ont écrit en françois, il y a 80 ou 100 ans, l'ont fait auſſi de ce genre, dans la ſignification d'arc-en-ciel, à en juger du moins par M. de la Chambre, qui donna un traité de l'*iris*, pris en ce ſens, en 1662. Mais je crois que les phyſiciens modernes l'ont fait toujours ou preſque toujours maſculin.

Ce qu'il y a ici de ſingulier, c'eſt qu'avec une bibliotheque remplie de livres ſur ces matieres, je n'ai pu retrouver les endroits où j'avois lu le mot d'*iris* maſculin ou féminin, quoique j'aie parcouru des chapitres entiers qui traitent de ce météore; par la circonſtance de l'éliſion avec l'article *le* ou *la*, c'eſt toujours l'*iris*. Il faut donc en venir au détail des raiſons, & à d'autres autorités qui ſeront peut-être en même tems plus concluantes.

L'*iris*, ſynonyme d'*arc-en-ciel*, météore, *cercle* lumineux & coloré, tous ſubſtantifs maſculins, a ſans doute invité d'abord les phyſiciens modernes à le faire maſculin dans la même acception, ſans compter qu'on évite par-là l'équivoque d'une belle, d'une grande *Iris*, avec une belle Philis ou une grande Célimene. Et en effet, il n'eſt pas plus queſtion alors de la meſſagere de Junon ou d'une belle femme, qu'il n'eſt queſtion de Junon en parlant de l'air. Mais, comme une pareille induction ne ſuffiroit pas pour conſtater un uſage, j'ai cru plus à propos de conſulter là-deſſus l'académie des ſciences, & je me ſuis adreſſé à ceux de ſes membres qui ſont le plus au fait de la matiere, & que je connois auſſi pour les plus attentifs à ſe bien exprimer. Les uns m'ont fait l'honneur de me dire qu'ils me demandoient la choſe à moi-même; les autres m'ont répondu ſur le champ & ſans héſiter, *maſculin*, trouvant même ridicule qu'on en pût en uſer autrement. Le *Dictionnaire de Trévoux*, nouvelle édition, dit auſſi fort bien, *que les philoſophes font ce mot maſculin*; mais enſuite, dans les explications & dans les exemples, il le fait tantôt maſculin, tantôt féminin, tenant ſans doute un peu en cela de l'uſage ancien & du moderne.

Cette eſpece de zone ou d'anneau circulaire & diverſement coloré qui entoure la prunelle de l'œil, & qu'on appelle auſſi l'*iris*, eſt certainement maſculin ſous ce nom, ſelon nos plus célebres anatomiſtes, MM. Winſlow, Morand, Ferrein, *&c.* C'eſt, m'ont-ils dit, l'uſage reçu parmi nous. Le premier, qui tout Danois qu'il eſt, ne laiſſe pas de bien parler françois, quand il s'agit des termes de l'art, m'a fait remarquer à cette occaſion qu'on diſoit *le tibia*, quoiqu'il n'y ait pas de mot plus pleinement latin & féminin en cette langue. Quant aux ouvrages imprimés, je trouve dans le volume de l'académie des ſciences, 1704, un grand mémoire de M. Méry, qui roule entiérement ſur l'*iris*, & d'où je n'ai pu tirer, non plus que de l'extrait de M. de Fontenelle, qui eſt de 5 à 6 pages, de quel genre ils font l'*iris* de l'œil; car c'eſt toujours l'*iris*, *les fibres de l'iris*, *les mouvemens de l'iris*. Mais j'ai été plus heureux dans le mémoire de M. Petit, médecin, *ſur les yeux de l'homme & de pluſieurs animaux*, lu à la même académie en 1726. On y trouve ſans équivoque, *un iris fort brun, tel qu'on le voit dans des bœufs & des chevaux.*

Enfin la fleur, la plante, la racine ou la poudre d'*iris*, quand elle eſt déſignée par le ſeul mot d'*iris*, devient un ſubſtantif maſculin dans le langage des botaniſtes & des naturaliſtes. *Les fleuriſtes*, remarque encore fort bien Trévoux, *font iris maſculin*, & l'on dit en ce ſens de l'*iris commun*, les *iris bulbeux portent ordinairement neuf feuilles à chaque fleur*, &c. Cependant Savary, dans le *Dictionnaire du Commerce* que l'académie françoiſe veut bien quelquefois conſulter, fait ce mot féminin; mais je crois qu'il ſera plus ſûr de nous en tenir au ſentiment des Juſſieux & des Duhamel, qui le font ſans difficulté maſculin, & qui ſont les gens du monde qui entendent le mieux cette langue. (*Article tiré des papiers de M.* DE MAIRAN.)

IRRADIATION, (*Aſtron. Optique.*) expanſion ou débordement de lumiere qui environne les aſtres en forme de couronne de frange, & qui forme l'extenſion apparente de ces objets lumineux provenant de l'abondance de lumiere.

A la vue ſimple cette *irradiation* eſt ſi grande, que Tycho-Brahé eſtimoit le diametre de vénus douze fois plus grand qu'il ne paroît réellement dans les lunettes, & Kepler ſept fois trop grand. Après la découverte des lunettes d'approche, & ſur-tout du micrometre de Huyghens, on a eu, ſur la grandeur apparente des aſtres, des idées beaucoup plus exactes; mais on n'a pas connu pour cela l'effet de l'*irradiation*: Caſſini & Flamſteed, dans le dernier ſiecle, faiſoient le diametre apogée du ſoleil de $31' 40''$; il a été diminué ſucceſſivement par M. Halley, par M. de la Caille, par M. Bradley & par moi. A meſure qu'on a employé des lunettes plus longues &

plus parfaites ; on a trouvé le diametre de plus en plus petit ; ce qui ſemble indiquer que ces lunettes, en terminant & circonſcrivant mieux les objets, diminuent la largeur de la couronne d'aberration, ou la quantité de l'*irradiation*. Cependant vénus, paroiſſant ſur le ſoleil & meſurée avec ſoin, n'a pas paru avoir un diametre ſenſiblement plus petit que quand on l'obſerve hors du ſoleil, comme je l'ai remarqué en comparant les obſervations de M. Short avec les miennes, *Mémoires de l'académie de Paris*, 1762. Ainſi l'on ne peut rien encore prononcer ſur la quantité abſolue & véritable de l'*irradiation*. (*M. DE LA LANDE.*)

IRRITABILITÉ, ſ. f. (*Phyſiol.*) L'*irritabilité* eſt entiérement différente de la ſenſibilité ; quand même elle en dépendroit, elle en ſeroit toujours diſtinguée, parce qu'elle opere invariablement un raccourciſſement qui n'eſt jamais l'effet de la ſenſibilité.

Cette force mouvante étant regardée aujourd'hui aſſez généralement comme la ſource de tous les mouvemens vitaux, mérite d'être approfondie & d'être miſe à ſon juſte prix.

Il y a dans les fibres animales trois forces contractives, ou, ſi l'on veut, trois dégrés, mais très-diſtincts, de la même force ; la force morte, l'*irritabilité* & le mouvement nerveux.

La force morte eſt commune à toutes les fibres du corps animal, aux membranes, aux vaiſſeaux, au tiſſu cellulaire : elle ſe borne à tendre continuellement au plus grand raccourciſſement poſſible, à réſiſter à l'extenſion, & à rétablir la fibre dans ſa briéveté naturelle, quand elle a été forcée à ſe laiſſer étendre. Cette force n'a rien de commun avec la vie ; elle ſubſiſte dans les cordes de muſique, formées par des inteſtins d'animaux deſſéchés. Elle eſt toute entiere dans la fibre du cadavre ; chaque membrane ſe retire, quand on la coupe, pendant qu'elle eſt flexible, & la bleſſure qu'on y auroit faite, ſe dilate.

La peau, dans laquelle on ne découvre pas de fibre muſculaire, ſe contracte aiſément par le froid, par les paſſions. Le tiſſu cellulaire ſe contracte, mais avec lenteur, & aucun ſtimulus n'accélere ſon mouvement ; mais il ne laiſſe pas que d'agir avec bien de la force. J'ai vu le fémur dans une perpétuelle contraction, le bas-ventre dans le même état, ſans trouver d'autre cauſe de cet accourciſſement ſi durable, que le tiſſu cellulaire même, qui avoit acquis plus de dureté & de ſolidité.

Les poiſons chymiques de la claſſe des eſprits acides mettent cette force en jeu ; répandus ſur la peau, ſur les vaiſſeaux, ils y excitent une contraction violente, & les font même ramper, comme s'ils étoient en vie. Ce n'eſt pourtant qu'une force morte, car cet effet de ces poiſons dure avec toute la force pluſieurs jours après une mort parfaite.

Cette force morte agit ſans interruption, du moins quant à l'effort ; & ſi ſon action ne s'offre pas aux ſens, c'eſt que l'action d'une fibre eſt balancée & détruite par l'action d'une autre fibre. La force morte agit même dans le relâchement, lorſque la force de l'irritation a diminué. Elle agit ſans diſcontinuer, & n'a pas les accès alternatifs de relâchement & de contraction qu'on remarque dans l'*irritabilité*.

Cette derniere force, qu'il vaudroit mieux appeller *force innée*, mais qu'on s'eſt accoutumé à appeller *irritabilité*, eſt différente de la force morte. Celle-ci domine dans toutes les fibres, l'*irritabilité* ne réſide que dans la fibre muſculaire. C'eſt cette fibre ſeule qui, piquée, égratignée, irritée par le fer, par la chaleur, par l'air, eſt miſe en jeu ; & ſi les poiſons chymiques produiſent des mouvemens dans d'autres parties du corps animal, la force morte eſt évidemment différente de l'*irritabilité*, parce qu'elle dure ſans diſcontinuer dans la fibre, lors même qu'elle eſt deſſéchée & entiérement détruite par la force du tems & le changement total de la ſtructure ; elle ſe conſerve dans le cuir tanné, dans le cuir mis en œuvre, dans les tendons deſſéchés. L'*irritabilité*, en qualité d'aptitude au mouvement, ne dure que peu de tems après la mort : dans les animaux à ſang chaud, elle exiſte à-peu-près auſſi long-tems que la chaleur ; dans les animaux à ſang froid, elle eſt un peu plus durable ; mais le deſſéchement la détruit. Si on conſidere l'*irritabilité* comme le mouvement même, elle eſt encore moins durable.

Elle ne dure que peu de tems après l'irritation, elle s'affoiblit bientôt, & ceſſe, à moins que le ſtimulus ne ſoit renouvellé. Un cœur qui ne bat plus, ſoufflé & irrité, recommence à battre ; mais ces mouvemens ceſſent au bout d'un certain tems, à moins qu'une nouvelle irritation ne les rappelle.

L'*irritabilité* n'agit pas par elle-même comme le fait la force morte ; elle eſt l'effet d'une violence extérieure. Le cœur eſt irrité par le ſang veineux ; parfaitement évacué, il ceſſe de battre dans l'animal en vie, & recommence ſes battemens quand on le ſouffle, ou qu'en déliant la veine-cave, on lui a rendu une certaine quantité de ſang. Les inteſtins paroiſſent ſouvent tranquilles dans l'animal vivant ; l'air, l'aliment, une irritation quelconque, les remet en jeu.

L'*irritabilité* agit preſque toujours par des alternations de relâchement & de contraction : telle eſt l'action du cœur, des muſcles en général. Il y a cependant des cas où l'irritation produit une contraction continuée ; tel eſt celui de la veſſie urinaire qui, irritée, ne ceſſe de ſe contracter que lorſqu'elle eſt vuide. Les poiſons chymiques operent une contraction ſemblable ſur l'inteſtin, ſur l'eſtomac. Peut-être eſt-ce dans ce dernier cas la force morte ſeule qui agit.

Les expériences ont prouvé que cette force ne réſide ni dans les membranes, ni dans les viſceres, ni dans le tiſſu cellulaire, ni dans le tendon, le ligament, le cartilage ou l'os ; en un mot, l'irritation ne met en jeu que les fibres muſculaires & les parties du corps animal qui en ſont douées. L'artere eſt irritable, à proportion des fibres charnues qui entrent dans ſa compoſition ; la veine n'a guere qu'une force morte. Il paroît, par les phénomenes, que l'*irritabilité* eſt vigoureuſe dans les vaiſſeaux lactés & lymphatiques.

Toute ſorte d'irritation réveille & met cette force en mouvement ; mais elle n'agit pas dans la proportion du poids, ni de l'âcreté du ſtimulus. Les muſcles creux ne ſont jamais mis en mouvement avec plus de force qu'en y ſoufflant de l'air ; il fait plus que l'eau millé fois plus peſante, plus encore que les poiſons les plus âcres. Le ſtimulus le plus puiſſant eſt l'étincelle électrique, elle réveille avec force dans l'animal entiérement mort, le mouvement des muſcles, & même celui des grandes arteres.

Un muſcle déja contracté ne ſent point l'irritation. Une grenouille dont la tête vient d'être coupée, ſe roidit par un tetane général, & l'irritation n'y produit point de mouvement. Le cœur, ſon oreillette infiniment irritable, ne font cependant aucun mouvement, quand ils ſont farcis de ſang, & qu'on les irrite. La même choſe paroît avoir lieu dans l'eſtomac & dans la veſſie urinaire trop remplie.

Cette même force n'agit pas avec la même vivacité, ni avec la même conſtance dans différens muſcles ; elle eſt la plus foible dans les muſcles ſoumis à la volonté, elle y eſt bientôt éteinte après la mort de l'animal. Le diaphragme a paru conſerver plus long-tems l'*irritabilité* que d'autres muſcles. Les inteſtins la conſervent beaucoup plus long-tems, & ſur-tout dans les animaux à ſang chaud, & quelquefois même auſſi long-tems que le cœur.

Mais en général, & dans les animaux à ſang froid

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

ſur-tout, le cœur eſt ſans comparaiſon le plus irritable des muſcles, & celui dont l'*irritabilité* dure le plus long-tems. Elle commence auſſi à ſe faire voir dans le cœur de l'embryon pendant que les inteſtins & les muſcles ne ſont encore qu'une gelée morte; l'*irritabilité* ne ſe fait appercevoir dans les muſcles & dans les inteſtins que pluſieurs jours après que le cœur a battu avec la plus grande vivacité, & que ſon mouvement a réſiſté au froid continué de l'eau froide, & s'eſt réveillé par la chaleur des jours entiers après la mort.

Dans le cœur, c'eſt l'oreillette droite & la veine-cave qui poſſedent éminemment la nature irritable, & qui meurent les dernieres de toutes les parties animales.

Le cœur arraché du corps, mis en pieces même, continue d'oſciller très-long-tems.

Cette obſervation toute ſimple qu'elle eſt, ſemble conduire à la ſolution d'un problême des plus difficiles de la phyſiologie. On a demandé de tout tems la raiſon qui fait agir le cœur & les inteſtins dans le ſommeil, dans l'apoplexie, dans l'animal mourant, pendant que le reſte des muſcles eſt ſans mouvement: on a ſur-tout deſiré de connoître la raiſon pour laquelle les muſcles ſoumis à la volonté, n'agiſſent que par ſes ordres, au lieu que le cœur & les inteſtins agiſſent ſans aucun acte de la volonté, ſans même que l'ame ſoit inſtruite de leur mouvement, ſans qu'elle puiſſe ni augmenter, ni diminuer, ni ſupprimer, ni rappeller leur action.

La ſolution paroît fort naturelle. Le cœur étant conſtamment irrité dans la ſurface intérieure de ſes cavités par le ſang veineux que lui fourniſſent les deux grandes veines, agit conſtamment & ſans interruption. Etant éminemment irritable, il ne lui faut pas d'autre cauſe pour agir que ce ſtimulus. Les inteſtins ſont mis en jeu par l'action de l'air & de la maſſe alimentaire ſur leur ſurface intérieure.

Les muſcles ſoumis à la volonté n'étant pas irritables au même degré, & n'étant pas irrités par des ſtimulus conſtamment renaiſſans, ne ſe remettent en mouvement, que par l'action nerveuſe, qui dépend de l'ame. Ces mêmes muſcles ſe mettent en mouvement & agiſſent convulſivement ſans les ordres de la volonté, & contre la volonté même, dès que des ſtimulus aſſez puiſſans ſont appliqués ou à leurs nerfs, ou au cerveau, ou aux muſcles même.

La troiſieme puiſſance motrice du corps humain, c'eſt la *force nerveuſe*, dont je ne recherche pas ici la cauſe méchanique, & que je regarde ſimplement comme le mouvement produit dans les muſcles par l'action des nerfs. Cette action eſt ſupprimée par la ligature du nerf, par ſon retranchement, par une cauſe quelconque, qui interrompt le commerce du nerf avec le cerveau, ou par des cauſes, qui affectent le cerveau, & la moëlle de l'épine aſſez fort pour en intercepter l'influence ſur le nerf.

Cette force eſt ſuffiſamment démontrée par l'expérience. Je n'ai jamais compris comment un célebre anatomiſte a pu en douter. Elle n'eſt pas même entiérement bornée à la continuité libre du nerf avec le cerveau; un nerf coupé & lié, mais irrité ſous la ligature ou ſous la diviſion, met en mouvement le muſcle ou les muſcles, qu'il fournit de ſes branches.

La force nerveuſe reſſemble en bien des choſes à la force innée; ſon ſiege eſt le même, elle naît de même de l'irritation; elle a les mêmes phénomenes, les mêmes alternatives de contraction & de relâchement; elle lui reſſemble encore par les mouvemens exceſſifs que l'une & l'autre produiſent dans les muſcles. Auſſi les a-t-on confondus, & bien des perſonnes s'obſtinent encore à les confondre.

Regarder l'*irritabilité* comme la ſenſibilité même, c'eſt confondre des choſes entiérement différentes. Le ſentiment eſt un changement arrivé dans l'ame à l'occaſion d'un changement arrivé dans le corps. Le mouvement de l'*irritabilité* ſe fait ſans aucun ſentiment de l'ame. Un homme qui ſe porte bien ignore profondément les battemens de ſon cœur, le mouvement périſtaltique de ſes inteſtins, la contraction de ſa veſſie. Les mouvemens convulſifs les plus violens ſe font ſans douleur; les douleurs les plus violentes ne ſont accompagnés d'aucun mouvement qui puiſſe faire la moindre peine.

C'eſt donc une autre idée que celle des auteurs, qui confondent l'*irritabilité* avec la ſenſibilité. Ils penſent que la premiere de ces forces dépend de la ſeconde, & que le nerf communique à la fibre muſculaire ſon *irritabilité*. C'eſt ſous ce point de vue que nous allons examiner l'opinion de ces auteurs.

Le nerf donneroit en ce cas ce qu'il ne poſſede pas lui-même. Le nerf n'eſt rien moins qu'irritable; le cerveau & toute la moëlle ſenſitive ſont infiniment éloignés de l'être. J'ai placé le nerf ſur une regle graduée; je l'ai irrité; les muſcles du reſſort de ce nerf ſe ſont contractés; mais le nerf n'a pas changé d'un degré de cette regle, le pouce y étant diviſé en cent parties.

L'*irritabilité* n'a pas beſoin d'un nerf pour devenir une force active. Il y a des milliers d'animaux ſans tête, ſans moëlle de l'épine, ſans nerfs, & ces animaux ſont très-irritables. Le polype l'eſt éminemment. Les plantes même poſſedent un pouvoir analogue; il eſt aſſez commun & très-actif dans les étamines des plantes cinaro-céphales & de pluſieurs à pétales.

Le ſentiment eſt borné à la vie; il l'eſt à l'exiſtence du nerf dans le muſcle, à la liberté même du commerce de ce nerf avec le cerveau. L'*irritabilité* eſt très-active après la mort; & quelques jours même après la mort parfaite dans les animaux à ſang froid, elle ſubſiſte, quand le nerf du muſcle a été détruit, & que le muſcle eſt arraché du corps.

On a vu des contractions convulſives, durer dans les muſcles de la tête & dans les inteſtins pendant pluſieurs jours, & la mâchoire d'une vipere à cette époque, ſe fermer & bleſſer dangereuſement.

Le cœur, le plus irritable des muſcles, ſe paſſe mieux que les autres de la force nerveuſe, & ſon *irritabilité* ſeule en ſoutient le mouvement. J'ai découvert dans l'animal vivant les nerfs de la huitieme paire & les intercoſtaux, la moëlle de l'épine même. J'ai coupé les nerfs, la moëlle; le cœur a continué ſes battemens dans un animal prêt à expirer, & dont le cœur ne battoit plus; j'ai irrité ces nerfs, le cervelet, la moëlle de l'épine, le cœur ne s'eſt point réveillé, il n'a pas repris de mouvement différent en cela de tout autre muſcle, dans lequel l'irritation du nerf réveille infailliblement la contraction.

Le cœur bat long-tems & conſtamment après qu'on l'a arraché du corps, ſur-tout dans les quadrupedes à ſang froid, & dans l'anguille.

L'*irritabilité* n'eſt point dans la même proportion que le ſentiment. Le cœur n'a qu'une ſenſibilité médiocre, mais il eſt infiniment irritable.

La volonté peut tout ſur les muſcles ſoumis à la force nerveuſe. Elle ne peut rien ſur le cœur.

L'*irritabilité* differe donc de la force nerveuſe par ſon indépendance des nerfs & de la volonté, par ſa durée, par le défaut de ſentiment.

Si les nerfs ſont néceſſaires pour ſoutenir dans les muſcles la force contractive, les arteres le ſont de même: ſans l'influence nerveuſe la fibre muſculaire ne conſerve pas l'intégrité néceſſaire pour ſon action, tout comme elle ne la conſerve pas ſans l'affluence du ſang artériel.

L'élément muſculaire paroît avoir pour qualité innée celle de ſe contracter : cette qualité peut être miſe en jeu par la force nerveuſe, mais elle peut l'être ſans elle.

Peut-être même la force morte ſert-elle de baſe à tout mouvement animal, & qu'elle devient *irritabilité* dans la fibre muſculaire, uniquement parce que dans cette fibre l'aptitude à la contraction eſt plus forte que dans la fibre ſimplement cellulaire. La force nerveuſe n'y ajoute peut-être encore qu'une liqueur ſtimulante, qui excite la fibre muſculaire à ſe contracter. Cette fibre a dans les muſcles volontaires beſoin de ce ſecours pour agir, au lieu que dans les muſcles vitaux, cette même force agit ſans être aidée par le ſtimulus du ſuc nerveux. (*H. D. G.*)

I S

ISAAC, *ris*, (*Hiſt. ſac.*) fils d'Abraham & de Sara, naquit l'an du monde 2108, lorſque ſa mere étoit ſtérile, & âgée de quatre-vingt-dix ans, & ſon pere de cent. Sara l'appella *Iſaac*, d'un mot qui ſignifie *le ris*, parce qu'elle ſe mit à rire, quand l'ange lui annonça qu'elle auroit un fils. Lorſqu'*Iſaac* eut atteint l'âge de vingt-cinq ans, le Seigneur, pour éprouver la foi d'Abraham, lui ordonna de prendre ce fils unique, de le mener ſur la montagne qu'il lui indiqueroit, & de le ſacrifier en ſon honneur. Le pere obéit, partit avec ſon fils. Ils marcherent deux jours, & arriverent le troiſieme au lieu deſtiné, qui étoit la montagne de Moria ; Abraham laiſſa au bas de cette montagne deux ſerviteurs qui l'avoient accompagné, & ne mena que ſon fils, qu'il chargea du bois néceſſaire pour brûler la victime ; pour lui, il prit le feu & le couteau. Comme ils marchoient enſemble, *Iſaac* dit à ſon pere : voilà le feu & le bois, mais où eſt la victime pour l'holocauſte : *Gen. xxij. 7.* Abraham, ſans s'ouvrir davantage, lui répondit que Dieu y pourvoiroit. Lorſqu'ils furent arrivés au haut de la montagne, Abraham dreſſa un autel, y mit le bois, lia *Iſaac* pour ſervir de victime, & prenant le couteau, il étoit ſur le point de l'égorger, lorſque Dieu, touché de la foi du pere & de la ſoumiſſion du fils, arrêta, par un ange, la main d'Abraham, & fit trouver au même endroit un belier qui fut immolé. Lorſqu'*Iſaac* eut atteint l'âge de quarante ans, Abraham ſongea à lui donner une femme ; & ne voulant pas qu'il épouſât une Chananéenne, il envoya Eliezer, ſon intendant, dans la Méſopotamie, pour y chercher une femme, de la famille de Laban ſon beau-frere. Eliezer amena de ce pays Rebecca, qu'*Iſaac* épouſa, & dont il eut, après dix-neuf ans de ſtérilité, deux jumeaux, Eſaü & Jacob. Quelques années après, il ſurvint dans le pays une grande famine, qui obligea *Iſaac* de ſe retirer à Gérare, où régnoit Abimelech. Là, Dieu le bénit, & multiplia tellement ſes troupeaux, que les habitans & le roi lui-même, jaloux de ſes richeſſes, le prierent de ſe retirer, parce qu'il devenoit trop puiſſant. *Iſaac* ſe retira à Berſabée, où il fixa ſa demeure. C'eſt-là que le Seigneur lui apparut, & lui renouvella les promeſſes qu'il avoit faites à Abraham, de le bénir, & de multiplier ſa race. Comme il ſe vit fort vieux, il voulut bénir ſon fils Eſaü ; mais Jacob, par les conſeils de Rebecca, ſurprit la bénédiction d'*Iſaac*, qui étoit aveugle, & qui la confirma, lorſqu'il en fut informé, *Gen. xxviij. 33*, parce que le ſecret de Dieu lui ayant été révélé, il ne fut pas trompé, ayant eu deſſein de bénir celui que Dieu vouloit qu'il bénît. Ce ſaint patriarche, craignant que Jacob ne s'alliât, à l'exemple de ſon frere, avec une Chananéenne, l'envoya en Méſopotamie pour y prendre une femme de ſa race, & lorſque ſon fils revint, après vingt ans d'abſence, il eut le plaiſir de le revoir, & vécut encore vingt-trois ans, étant mort âgé de cent quatre-vingt-huit ans, l'an du monde 2288. Il porta cet état ſi triſte d'aveuglement plus de quarante ans, en ayant 137 ans, lors de la bénédiction de Jacob. L'immolation d'*Iſaac* repréſente, dans toutes ſes circonſtances, le ſacrifice de Jeſus-Chriſt. *Iſaac* eſt chargé du bois de ſon ſacrifice ; Jeſus-Chriſt, de ſa croix ; la même montagne leur ſert d'autel, ils montent, accablés d'un peſant fardeau. *Iſaac* conſent d'être immolé, & on le lie cependant, pour mieux repréſenter celui qui, donnant ſa vie avec une ſouveraine liberté, a été attaché avec des cloux, afin que ſon ſacrifice eût les dehors humilians d'un ſacrifice forcé. Ils ſont étendus tous les deux ſur le bois, obéiſſans juſqu'à la mort, & ſurvivent l'un & l'autre à leur ſacrifice : mais *Iſaac* n'eſt immolé, & ne reſſuſcite qu'en figure, & Jeſus-Chriſt donne ſa vie, & la reprend réellement. *Gen. xvij.* & ſuivant. *Eccléſiaſtique, xliv. Jérémie. xxxiij. Mat. j.* (+)

ISABELLE, *reine de Hongrie*, (*Hiſt. moderne.*) fille de Sigiſmond, roi de Pologne, avoit épouſé Jean, roi de Hongrie, prince foible, jouet tour-à-tour & de Soliman, empereur des Turcs, & de Ferdinand, archiduc d'Autriche, battu & par l'un & par l'autre ; il céda ſes états au ſultan, les réclama pour les céder à l'archiduc, & mourut ignoré. Le rang d'*Iſabelle* l'appelloit à la régence pendant la minorité d'Etienne, ſon fils. Le teſtament du feu roi lui avoit aſſocié George le moine. C'étoit un homme qui, né dans la miſere, avoit conçu le projet de jouer un rôle en Europe. Il fut ſucceſſivement frere laïc, moine, prélat ; ſçut dans la craſſe du froc, affecter l'orgueil de la pourpre, ſe rendit néceſſaire aux grands, fut d'abord leur eſclave, puis leur égal, enfin leur maître. *Iſabelle*, attaquée à la fois par Ferdinand & par Soliman, ſentoit bien la néceſſité de rechercher l'appui de l'un pour l'oppoſer à l'autre. La voix de l'équité la détermina ſur le choix de ſon protecteur. Ferdinand réclamoit la Hongrie & rappelloit le traité conclu entre Jean & lui. La princeſſe n'avoit point encore adopté ces maximes trop familieres aux ſouverains, qu'un traité déſavantageux eſt nul, & que la foi donnée dans le péril, ceſſe d'être ſacrée quand le péril eſt paſſé. George traita cette juſtice de foibleſſe, ſoutint que Jean n'avoit pu, ſans le ſuffrage de la nation, lui donner un autre maître, jura de défendre le patrimoine de ſon pupille qu'il regardoit comme le ſien, fit alliance avec Soliman, & ſe renferma dans Bude. La reine l'y ſuivit, y fut aſſiégée, & voulut ſe rendre aux offres que lui fit l'archiduc d'une principauté dans ſes états, en échange de ceux qu'elle perdoit. L'équité de la reine n'excitoit qu'une eſtime froide & peu ſentie, en vain elle répétoit que ſon fils avoit hérité des malheurs de ſon pere & non pas de ſon trône, qu'une plus longue réſiſtance expoſeroit la vie de cet enfant, à qui l'on vouloit conſerver un ſceptre. George, en s'oppoſant à cette ceſſion, échauffoit l'enthouſiaſme du peuple, qui ne voyoit pas qu'on ne diſputoit que ſur le choix des tyrans. Soliman, qui vouloit placer la couronne ſur la tête du jeune Etienne, pour s'en emparer plus aiſément, envoya à la reine un ſecours qu'elle ne demandoit pas, le ſiege fut levé, & Roccandolphe, général des Autrichiens, alla mourir de honte & de dépit dans l'île de Comar.

Soliman demanda à voir le jeune prince. *Iſabelle* qui ſentoit que l'empereur, en paroiſſant combattre pour Etienne, n'avoit combattu que pour lui-même, craignit qu'il ne l'embraſſât pour l'étouffer : elle le refuſa ; mais malgré ſes alarmes, Etienne fut conduit au camp des Turcs, & de là envoyé avec ſa mere, en Tranſilvanie, où elle devoit

gouverner ſous les yeux de George, & de Pierre Vichy. La reine partit, comblée d'honneurs & dépouillée de ſes biens ; grande dans l'adverſité, ſans faſte comme ſans foibleſſe, n'affectant ni l'orgueil ni l'abattement ordinaire aux infortunés. George gagna les eſprits & s'empara des finances. *Iſabelle* ſe plaignit à Soliman, de ce qu'en lui donnant un coadjuteur, il lui avoit donné un maître, & que le rang qu'il lui laiſſoit n'étoit qu'une ſervitude déguiſée ſous un beau nom. L'empereur fit quelques reproches, le moine s'aigrit, traita ſecrétement avec Ferdinand, réſolu de ſe rendre également redoutable au ſultan & à l'archiduc, paſſant tour-à-tour d'un parti à l'autre ; ſeul roi dans ce flux & reflux de cabales & de révolutions, préparant chaque jour à la reine de nouvelles diſgraces, il eſpéroit la forcer enfin à ſuivre ſon goût pour la retraite, & régner ſeul ſous le nom de ſon pupille. Nouvelles plaintes de la reine ; nouvelles menaces de Soliman. Vichy marche contre George ; la bataille ſe donne, & Vichy eſt vaincu. Nicolas Serpiette, l'un de ſes généraux, échappé de la mêlée, va chercher un aſyle dans ſon château. « Lâche, lui dit ſon épouſe, » je te revois & tu es vaincu. Si l'on t'eût apporté » devant moi mort & percé de coups honorables, » je t'aurois bientôt rejoint dans la nuit du tombeau. » J'aurois recueilli ton ſang ; j'aurois bu celui de nos » ennemis, & je ſerois morte de joie en baiſant » tes bleſſures. Tu pleures, malheureux, ah ! ce » n'étoient pas des larmes, c'étoit ton ſang qu'il » falloit répandre. Va, fuis loin de moi, & ſur-tout » garde-toi de dire que tu es mon époux ».

Par cette femme on peut juger quels hommes George avoit à combattre, mais ſon génie applanit tous les obſtacles. Toute cette guerre ne parut être qu'un jeu politique, dont *Iſabelle* fut la victime. Soliman qui l'avoit ſecouru ſe ligua avec George, dans le temps où ce même George s'uniſſoit avec Ferdinand. Seule, & de tant de biens ne conſervant que ſa vertu, ſa gloire & ſon fils, *Iſabelle* convoque une diete à Egnet : un reſte de compaſſion pour elle y conduit la nobleſſe. Les conférences commencent, *Iſabelle* parle avec force ; on la plaint, on va la ſecourir ; George paroît, & l'aſſemblée ſe diſſipe. Dans une ſeconde diete à Coloſward, la reine vaincue par l'amour de la paix, plus que par ſa mauvaiſe fortune, ôte la couronne à ſon fils ; le moine eut l'audace de la lui demander. « La couronne de » Hongrie à toi, miſérable, s'écria la reine ; je l'ô- » terois à mon fils, pour la remettre ſur la tête d'un » moine ! Je la rends à Ferdinand, à qui mon époux » l'a cédée ». Puis, s'adreſſant à ſon fils, qui étendoit ſes bras pour retenir cette couronne : « Penſes-tu, » lui dit-elle, que ta mere voulût t'arracher un bien » qu'elle auroit pu te conſerver par des moyens légi- » times & glorieux. Délaiſſés par nos amis, trahis » par nos ſujets, déſarmés au milieu d'un peuple » rébelle, errants d'aſyle en aſyle, trompés par So- » liman, & pour comble d'ignominie, inſultés par » un moine ; l'appui, peut-être dangereux de Fer- » dinand, eſt le ſeul qui nous reſte. Il nous le vend » bien cher : il te prend un royaume, mon fils, & » ne te donne qu'une principauté. L'échange n'eſt » pas égal, il eſt vrai ; mais la vertu ne manque ja- » mais de couronnes, &, qui ſait faire des heureux, » trouve toujours aſſez de ſujets ». Ferdinand poſſeſſeur d'une couronne ſi long-temps diſputée, ne reſpecta plus la princeſſe ; il la laiſſa partir preſque ſans ſuite, dans un appareil conforme à ſon malheur. Elle s'acheminoit vers Caſſovie, toujours prête à tomber entre les mains des Turcs, expoſée aux injures de l'air, graviſſant le long des rochers, elle parvint à travers mille périls à la montagne qui ſépare la Hongrie de la Tranſilvanie. Là, épuiſée de fatigue, elle s'aſſit au pied d'un arbre & grava ces mots ſur ſon écorce :

Sic fata volunt . . . Iſabella regina.

Soliman qui vit que ſa proie lui étoit échappée, ne tarda pas à rallumer la guerre. Les Hongrois coururent aux armes ; & dans la Tranſilvanie, ſuivant un uſage antique, un officier dans chaque ville, parcourut toutes les rues à cheval, tenant une lance & une épée enſanglantée, & criant à haute voix : *Peuple, l'ennemi commun vient contre nous, apprêtez par chaque maiſon un homme pour le ſalut général, & envoyez-le où le roi vous l'ordonne.* La guerre ſe fit avec différens ſuccès. Vainqueurs dans une province, vaincus dans l'autre, prenant tour-à-tour & perdant des villes, les Autrichiens & les Turcs ſe maſſacrerent longtems ſans fruit. On flottoit dans ces alternatives de triomphes & de défaites, lorſque George le moine fut aſſaſſiné par Caſtalde, général des troupes de Ferdinand. Tel fut le ſort de ce tyran inconcevable, pour ſon ſiecle, qui ſut faſciner les yeux du peuple, juſqu'à paroître citoyen en ſubjuguant ſa patrie, & bon ſujet en dépouillant ſes maîtres. Sa mort rendit à Iſabelle une partie des tréſors de ſon époux, que cet avare prélat avoit engloutis. Ferdinand aſſembla une diete à Torde, pour y délibérer ſur les moyens de repouſſer les Turcs. Mais Soliman n'étoit pas le ſeul ennemi dont ce prince fût menacé. Le roi de Pologne, pere d'Iſabelle, s'apprêtoit à la rétablir dans ſes états, ſi l'archiduc différoit à remplir les engagemens qu'il avoit contractés avec elle. Il les éludoit avec beaucoup d'art. La reine laſſe enfin de ſes refus, prétendit être rentrée, par ces refus même, dans tous les droits de ſon fils, & que le traité qui les avoit annullés, devenoit nul à ſon tour, puiſque Ferdinand avoit violé celui qu'il avoit conclu avec elle. Elle implora le ſecours de Soliman. Il l'avoit perſécutée par politique : il la ſecourut dans les mêmes vues. Les Tranſilvaniens touchés des malheurs d'*Iſabelle*, & ſur-tout de ſon courage, prirent les armes en ſa faveur. Mais les habitans de la haute Hongrie parurent conſtans dans leur ſoumiſſion à l'archiduc. Ce fut alors qu'*Iſabelle* fit éclater tous les talens qu'elle avoit reçus de la nature. Elle négocia avec ſageſſe ; parut à la tête des armées pour intimider ſes ſujets & non pour les détruire, ne livra que des combats néceſſaires, & pardonna toujours aux vaincus. Ferdinand par la dureté du joug ſous lequel il faiſoit gémir ces peuples, ſervoit encore mieux ſon ennemie. C'eſt ſouvent l'effet de la tyrannie, de rendre à une nation la liberté qu'elle n'eût point regrettée ſous un deſpotiſme modéré. La révolte devint générale. Un cri unanime rappelloit *Iſabelle* dans toutes les parties de ſes états. Elle courut de conquêtes en conquêtes, de victoires en victoires, chaſſa les Autrichiens, humilia Ferdinand, combla de bienfaits ceux qui l'avoient ſecourue, les verſa même ſur ſes perſécuteurs, inſtruiſit ſon fils dans l'art de la guerre, lui apprit à faire des heureux, à l'être lui-même, à compter peu ſur les faveurs de la fortune, & moins encore ſur l'amitié des hommes. (*M. DE SACY.*)

ISALGUE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) fleur en forme de cinq trefles, à queues alongées, dont les bouts traverſent une portion de cercle, qui imite un croiſſant renverſé.

Iſalguier de Mouſſens, à Toulouſe ; *de gueules, à la fleur iſalgue d'argent.* (*G. D. L. T.*)

ISBOSETH, *homme de confuſion*, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Saül, régna pendant deux ans aſſez paiſiblement ſur les dix tribus d'Iſraël, lorſque David régnoit à Hébron ſur celle de Juda. Il devoit la couronne à Abner qui, après la mort de Saül l'avoit fait reconnoître pour ſouverain, régnant lui-même ſous ſon

nom. Il l'avoit maintenu contre les forces de David; mais Abner, piqué contre *Isboſeth*, paſſa du côté de David, & réunit à ſon obéiſſance les dix tribus. Ce malheureux prince, abandonné par ſes ſujets, fut aſſaſſiné dans ſon lit par deux ſcélérats, Bahana & Réchab, qui allerent porter ſa tête à David, qui, déteſtant leur parricide, fit tuer ces deux meurtriers, & fit faire de magnifiques funérailles à *Isboſeth*, an du monde 2956. (+)

ISERNORE *en Bugey*, (*Géogr.*) Ce lieu qui n'eſt plus qu'un village du Bugey, à 6 lieues de Moirans, dioceſe de Lyon, eſt fort ancien: il eſt connu ſous le nom d'*Iſarnodorum*. C'eſt la patrie des trois premiers abbés de la célebre abbaye de Condat, depuis, de Saint-Oyan, & aujourd'hui de Saint-Claude, établie dans le mont Jura, au ve ſiecle, par SS. Romain & Lupicin, qui étoient d'*Iſernore*. Cet endroit avoit un temple dédié à Mercure, dont il reſte une friſe & trois colonnes avec des figures, que M. Dunod a fait graver dans ſon *premier volume, page 163 de l'Hiſtoire des Sequanois*. Les premiers rois Bourguignons y ont fait frapper des monnoies, ſur leſquelles on lit *Iſarno* ou *Iſarnoden* & *Iſarnobero*. *Voyez* Bouteroüe, *Mon. de Fr. pag. 268, 269*; le Blanc les cite auſſi *pag. 68*; le P. Lempereur a fait une diſſertation ſur cet endroit, *pag.* 4. L'auteur de la vie de Saint-Oyan dit que, *Iſarnodorum* ſignifie en langue Celtique *porte de fer*. On appelle encore *Porte de fer*, la gorge fort étroite par où l'on paſſe pour aller à Montréal & à Nantua. Toute la plaine eſt remplie de pieces de briques de différente épaiſſeur & la plupart ouvragées. On ne peut labourer un champ ſans y trouver des médailles. Dans la cour de la maiſon curiale, eſt une pierre haute de trois pieds, large d'un pied & demi, ſur laquelle eſt gravée une inſcription en beau caractere romain, tirée du temple de Mercure; dans le cimetiere eſt une colonne avec ſa baſe qui ſert à porter une croix placée en 1607.

La Martiniere, ni même Adrien de Valois, ne diſent rien de ce lieu, ce qui nous a déterminé à en dire un mot. On peut conſulter les auteurs cités ci-deſſus. (*C*)

ISIS, (*Aſtronomie.*) c'étoit chez les Egyptiens la conſtellation ou le ſigne de la vierge. (*M. DE LA LANDE.*)

ISLAMISME, ſ. m. (*Hiſt. turq.*) *iſlam* ou *iſlamiſme*, eſt la même choſe que le muſulmaniſme ou le mahométiſme; car moſlemin veut dire *les muſulmans*; c'eſt M. d'Herbelot qui a introduit ces mots dans notre langue, & ils méritoient d'être adoptés. *Iſlam* vient du verbe *ſalama*, ſe réſigner à la volonté de Dieu, & à ce que Mahomet a révélé de ſa part, dont le contenu ſe trouve dans le livre nommé *coran*, c'eſt-à-dire, le livre par excellence. Ce livre qui fourmille de contradictions, d'abſurdités & d'anachroniſmes, renferme preſque tous les préceptes de l'*iſlamiſme*, ou de la religion muſulmane. Nous l'appellons *alcoran*. (+)

ISLE-BOUCHARD (L'), *Géogr.* en baſſe-Touraine, au ſud-oueſt de Chinon, ſur la Vienne, ainſi nommée à cauſe de ſa ſituation dans une *iſle*, & de ſon château bâti au xe ſiecle par Bouchard, ſeigneur du lieu. Elle a été unie au duché de Richelieu par lettres-patentes de Louis XIII. en 1631. On y tient quatre foires, dont une auprès de la chapelle de S. Nicaiſe, dite communément de *S. Lazare*.

Il s'y fait un débit conſidérable de fruits ſecs, ſurtout de prunes, dont on fait des envois juſqu'à Paris.

Commanderie de Malte de la langue de France & du grand prieuré d'Aquitaine; il y a auſſi trois prieurés, dont le troiſieme eſt uni à la paroiſſe de Saint-Gilles.

C'eſt la patrie du ſavant André Duchêne, à qui notre hiſtoire a tant d'obligation, mort en 1640, à 56 ans. (*C.*)

ISLE DE FRANCE, (*Géogr.*) *l'article ſuivant eſt tiré d'une lettre écrite ſur les lieux en 1755, à M. Dodart, intendant de Bourges, par M. GAUDIN, qui va parler ici.*

Cette iſle, autrement dite l'*iſle de Maſcarenhas*, eſt ſituée ſur la côte d'Afrique, à trois cens lieues environ de Madagaſcar, & à quarante de l'iſle de Bourbon, par les 20d 9′ 42″ de latitude méridionale, & les 55d 24′ de longitude à l'égard du méridien de Paris: ſon plus grand diametre eſt de 31891 toiſes, & ſa plus grande largeur de 22824 toiſes, de ſorte qu'elle peut avoir quarante-cinq lieues de circuit, conformément au calcul que j'en ai fait. Elle eſt ornée de deux beaux ports, dont l'un, qui eſt celui où le gouverneur fait ſa réſidence, eſt ſitué dans le nord-oueſt; & l'autre, qui eſt le plus grand & le moins pratiqué à cauſe de la difficulté qu'il y a pour en ſortir, dans le ſud-eſt. Les Portugais ont été les premiers qui aient découvert cette iſle, & nous n'avons aucune preuve certaine qu'ils aient eu deſſein d'y former un établiſſement. Les Hollandois, depuis cette découverte, l'ont habitée, à n'en pouvoir douter, pendant pluſieurs années; on en juge par des édifices & des inſcriptions en leur langue, que l'on voit encore aujourd'hui; on y a même trouvé des habitations formées, ſur une deſquelles vivoit un ſeul Hollandois avec quelques eſclaves qui apparemment avoient été oubliés lorſque les Hollandois abandonnerent ce pays.

Lorſque les François prirent poſſeſſion de cette iſle, elle ne compoſoit qu'une forêt immenſe, dans laquelle ſont diſtribuées pluſieurs chaînes de montagnes, auſſi eſcarpées qu'éminentes; la plus élevée de toutes a, ſuivant mes opérations, 2544 pieds de hauteur, & la plus baſſe n'en a pas moins de 658, le tout pris à l'horizon de la mer. Ces montagnes produiſent dans leurs collines des rivieres, qui arroſent paſſablement bien le pays, & vont ſe dépoſer de toutes parts dans la mer. Le terrein de cette iſle n'eſt point un terrein ordinaire, ſinueux, très-inégal, & preſqu'entiérement recouvert d'une eſpece de pierres qui reſſemblent aſſez au grès gris de France, elles ſont cependant un peu plus poreuſes & moins dures. On y trouve auſſi beaucoup de mines de fer, dont la récluſe excede de deux tiers celle d'Europe, & a donné lieu à un établiſſement de forges dans ce pays qui promet un grand ſuccès; l'air qu'on reſpire ſous ce climat, quoique très-chaud, eſt fort ſain. Les jours d'été y ſont courts par rapport à la proximité de l'équateur, pluvieux, orageux & très-chauds; mais en récompenſe les neuf autres mois de l'année ſont très-beaux. Les vents dépendent ici preſque toujours de la même partie; c'eſt le vent de ſud-eſt qui y regne le plus, & quelquefois le vent d'oueſt; mais il ne tient pas long-tems, & ce n'eſt que dans la ſaiſon des pluies.

Quand on voulut établir cette iſle, on donna indiſtinctement, à chacun de ceux qui voulurent s'établir, un eſpace de terrein proportionné à leur état & condition, pour le défricher & le mettre en valeur; ce ſont ces défrichés-là, qu'on appelle *habitations*. On ne les cultive pas de la même maniere que les terres d'Europe, c'eſt-à-dire que la grande quantité de pierres qui regnent ſur la ſuperficie, ne permet pas qu'on y mene la charrue; mais chaque habitant achete, ſuivant ſes facultés, un nombre de noirs eſclaves, il les occupe à piocher ſon terrein; & quand il eſt en état, il fait ſes ſemences, qui conſiſtent en bled de froment, en riz, en bled de turquie, & en différentes eſpeces de légumes. Il n'y a preſque point de tems limité pour faire les récoltes. Dans certains quartiers, on ramaſſe le froment, tandis que dans un autre on en eſt éloigné de plus d'un

mois. Ces récoltes ſont ſouvent ravagées par les ouragans, les ſauterelles, & les rats dont l'iſle fourmille ; c'eſt ce qui a obligé les Hollandois de l'abandonner, & depuis ce tems ils l'appellent *l'iſle aux rats*. On y ramaſſe auſſi du coton, on y fabrique de l'indigo & du ſucre, mais on n'a pas le talent de le bien raffiner ; ſur les habitations, on trouve très-peu de fruits. Ce ſont des ananas, des oranges ameres, des citrons, des pommes d'acajoux, des enangles, des bananes, des gouiaves, & de très-mauvaiſes pêches, dont l'eſpece provient du cap de Bonne-Eſpérance, nous n'avons point ici de fruits d'Europe ; on a voulu y élever des pommiers, mais on n'a pu y réuſſir. On éleve auſſi ſur ces habitations toutes ſortes de beſtiaux, de la volaille de toute eſpece, & on y voit beaucoup de lievres, de la poule pintade, & de la perdrix. On voit de même dans les forêts du cerf, du ſanglier, des chevres ſauvages, des troupeaux de ſinges, des perroquets de pluſieurs eſpeces, des pigeons ramiers, des tourterelles, & des chauves-ſouris d'une eſpece tout-à-fait ſinguliere : elles ſont de la groſſeur d'un fort corbeau, leur tête reſſemble, en petit, à celle du renard, & leur poil à celui du blereau ; leurs ailes ſont réunies avec leurs pattes, ainſi que les petites chauves-ſouris de France, mais la tiſſure en eſt beaucoup plus forte & plus brune : pour l'ordinaire elles ne font qu'un petit qu'elle alaitent, & le portent attaché à leurs mammelles & ſous leur ventre, lorſqu'elles volent d'un endroit à un autre pour aller chercher à manger. Quand ces animaux ſont gras, on les mange avec autant de délice qu'ils ſont hideux, c'eſt-à-dire qu'on les préfere au meilleur gibier de l'iſle. Il y a de ces chauves-ſouris qui ſont ſi graſſes, que quatre ſuffiſent pour remplir une bouteille de pinte de leur graiſſe, on ſe ſert de cette graiſſe préférablement au beurre & au ſain-doux pour faire à manger : elle eſt très-bonne & très-ſaine.

Les rivieres de ce pays ſont peu poiſſonneuſes, on y trouve ſeulement de l'anguille, un peu de carpe, & une eſpece de petite écreviſſe, qu'on nomme *chevrette ;* mais en récompenſe la mer ſupplée à ce défaut, en nous procurant de très-bonne tortue, du lamentin, des coquillages, du poiſſon de différentes eſpeces, & en abondance : on trouve auſſi ſur les bords de la mer du corail blanc, qui n'a d'autre propriété que celle de faire de très-bonne chaux pour bâtir. On voyoit pareillement au tems de l'établiſſement de cette iſle de la tortue de terre ; mais l'eſpece en eſt entiérement détruite, & on eſt actuellement obligé d'en envoyer chercher à Rodrigue. C'eſt une petite iſle éloignée d'environ cent lieues de celle-ci, qui en fournit en quantité ; le bouillon en eſt très-bon, & les ſcorbutiques y trouvent en peu de tems une parfaite guériſon.

Quoique ce pays-ci ſoit très-chaud, il ſembleroit qu'il dût y avoir beaucoup d'animaux nuiſibles à l'homme & aux troupeaux ; il n'y en a cependant aucun, c'eſt-à-dire qu'on n'y voit pas une ſeule couleuvre, ni de crocodiles, non plus que de lions, ni de tigres ; il y a ſeulement une eſpece de petits ſcorpions, mais la piquure en eſt très peu ſenſible, & n'eſt aucunement dangereuſe.

Comme mes opérations m'obligent à parcourir toute l'iſle, & à monter ſur le ſommet de preſque toutes les montagnes (& les inégalités), tant pour y faire des obſervations, que pour tâcher de découvrir les endroits de l'iſle qui ne ſont point encore connus, j'ai remarqué que l'eſcarpement des montagnes & les inégalités du terrein proviennent de ce qu'il y a eu autrefois ici un volcan. Voici comment j'en juge : on voit çà & là aux environs du milieu de l'iſle maintes cavernes d'une profondeur énorme, les unes pleines d'eau, & les autres ſeches, qui à leurs embouchures montrent des pierres totalement dénaturées & fondues, comme ſi elles avoient paſſé vingt-quatre heures dans un fourneau le plus ardent : on y trouve pareillement des morceaux de mine de fer, qui, du côté où le feu paroît les avoir touchées, font voir un fer auſſi épuré que l'eſt celui qui ſort des fourneaux après douze heures de fuſion, tandis que la partie oppoſée ne paroît nullement endommagée, & eſt très-ſaine. J'ai auſſi remarqué que la terre des environs de ces cavernes reſſembloit à celle que l'on voit dans les endroits où on a fait cuire du charbon, j'en ai fait tamiſer, & j'y ai trouvé des grains de fer très-purs ; on trouve auſſi aux environs de ces mêmes cavernes, & au bas de quelques montagnes, une eſpece de pétrification très-poreuſe & preſqu'auſſi légere que la pierre de ponce, à cette différence près, qui eſt que la pierre de ponce que l'on trouve ici ne plonge jamais dans l'eau, & que cette pétrification ſe précipite, mais ce n'eſt qu'après avoir nagé au moins ſept à huit heures ſur la ſuperficie. J'ai comparé derniérement un de ces morceaux avec un que l'on m'apporta de Bourbon, qui provenoit d'une craſſe que le volcan dépoſe, il s'eſt trouvé être la même choſe & n'en différer qu'en groſſeur, & en ce que celui de Bourbon, qui étoit de peu de choſe moins gros que le mien, ſe précipita d'un quart-d'heure plutôt. Je crois, monſieur, que toutes ces choſes bien examinées prouvent aſſez que cette iſle a porté autrefois un volcan.

N'ayant pu, dans le détail que je viens de vous faire, inſérer le commerce que l'on fait ici des eſclaves, ni la maniere dont on les traite, je vais tâcher de vous en donner une idée. La compagnie arme ordinairement trois ou quatre vaiſſeaux par an pour aller chercher de ces noirs dans différens pays, tels que Madagaſcar, Moſambique & la côte de Malabar. Les vaiſſeaux qui viennent de France & qui relâchent en Guinée, nous en apportent du Sénégal ; de même que ceux qui reviennent de l'Inde, nous en amenent du pays. Ces noirs ſe troquent dans les endroits où on les prend, pour des couteaux, des fuſils, de la poudre à canon, des petits miroirs, de la toile bleue, de l'eau-de-vie & quelques piaſtres, de ſorte que chaque eſclave ne coûte pas plus de 25 à 30 livres ſur le lieu de l'achat. Quand un vaiſſeau en a ſa cargaiſon, qui peut monter à cinq ou ſix cens, on les met tous aux fers pour prévenir les révoltes, car ils ont en idée qu'on ne les achete que pour les manger ; on les nourrit comme les matelots juſqu'au lieu de leur deſtination, & lorſqu'ils ſont débarqués, on en fait la vente aux particuliers qui les achetent, depuis 200 livres les enfans, juſqu'à 500 & 600 les plus beaux. Quand ces noirs ſont ſur les habitations, on en occupe, comme je l'ai déja dit, la plus grande partie à la culture des terres, & les autres au ſervice de la maiſon ; pour lors ils ſe nourriſſent avec du manioc, qui eſt un arbriſſeau dont la feuille approche aſſez de celle de la vigne, mais plus veloutée & moins large ; ſa racine eſt à-peu-près laiteuſe comme le ſalſifis, tendre comme des navets & très-groſſe ; il y a de ces racines qui peſent juſqu'à douze & quinze livres. Pendant que tous les noirs ſont au travail, il reſte une négreſſe à la maiſon, qui n'eſt occupée qu'à leur faire à manger, c'eſt-à-dire qu'elle va arracher les racines de manioc, qu'elle les rape, les met en farine, & en forme des galettes qu'elle fait cuire ſur une plaque de fer, telle que celle dont ſe ſervent les chapeliers pour fouler leurs chapeaux. C'eſt pour lors ce qu'on appelle *caſſave* à la Martinique. Lorſque les noirs vont le matin au travail, on leur donne à chacun une de ces galettes pour leur déjeûner, une autre à dîner, &

une autre à ſouper. Ils mangent avec cela une eſpece d'épinars, qu'on appelle ici *bredes*, qu'ils font cuire ſimplement avec de l'eau, ils y mettent pour tout aſſaiſſonnement un peu de ſel, & voilà leur nourriture. La compagnie, ainſi que quelques habitans aiſés, donnent deux livres de bled de Turquie à chacun de leur noirs, par jour; cette nourriture eſt plus forte que la premiere, mais on prétend qu'elle eſt moins ſaine, & il y a des perſonnes qui y préferent la caſſave.

Comme ces noirs ne mettent d'autre frein à leur paſſion que celui que la nature leur inſpire, on les marie, pour les empêcher d'aller courir la nuit, les uns pour chercher des négreſſes, & les autres des noirs; voilà comment le maître à qui ils appartiennent fait venir devant lui ceux & celles qui ne ſont point encore mariés, il les aſſortit le mieux qu'il lui eſt poſſible, c'eſt-à-dire, les Indiens avec les Indiennes, ceux de Madagaſcar avec celles de leur pays, ainſi des autres; après quoi, il leur demande s'ils ſe veulent pour maris & femmes: ſi-tôt qu'ils ſont convenus, il donne à chaque couple une bouteille d'eau-de-vie pour la noce, & voilà toute la cérémonie.

Quoique ces noirs croient ce mariage auſſi bon que celui que nous contractons en face d'égliſe, ils n'en obſervent néanmoins pas les devoirs avec le même ſcrupule, & pour le moindre ſujet de mécontentement, ils ſavent fort bien ſe démarier & ſe pourvoir à leur guiſe. En voici un exemple: il y a quelques jours que MM. les Lazariſtes eurent la viſite d'une négreſſe qu'ils avoient mariée avec les cérémonies ordinaires, après l'avoir inſtruite, ainſi que ſon mari, ſur la religion catholique & ſur les devoirs du mariage: elle adreſſa la parole à celui de ces meſſieurs qui lui avoit adminiſtré le ſacrement; elle lui préſenta l'encens qu'il lui avoit donné en la mariant, & lui dit de le reprendre, parce qu'elle ne vouloit plus pour mari celui qu'on lui avoit donné, & qu'elle prévoyoit être plus contente d'un autre noir qu'elle nomma; on lui fit toutes les repréſentations néceſſaires en pareil cas, mais tout cela fut inutile; après les avoir écoutées avec toute l'attention poſſible, elle jetta ſa bague ſur une table, & s'en fut trouver le noir qu'elle demandoit en ſeconde noce, & s'eſt mariée toute ſeule avec lui. Quand quelques noirs ou négreſſes ont commis quelque faute, on les fait attacher par les pieds & par les mains ſur une échelle, & on leur fait diſtribuer depuis vingt-cinq coups de fouet, pour les petites fautes, juſqu'à cinq cens pour les plus grandes; on ne peut leur en faire donner davantage ſans contrevenir aux ordonnances du roi, mais on peut les tenir à la chaîne autant de tems que le juge à propos le maître à qui ils appartiennent: on peut auſſi les faire pendre pour le moindre vol, comme pour s'être révoltés contre leurs maîtres; mais c'eſt un abus dans lequel les habitations ne donnent guere; ils aiment beaucoup mieux s'en défaire au profit de quelqu'un de leurs confreres, moyennant cinq ou ſix cens livres, que de les mettre entre les mains de la juſtice.

ISMAEL, *Dieu qui exauce*, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Abraham & d'Agar, ſervante de ce patriarche, que Sara lui fit prendre pour épouſe, afin d'avoir des enfans par ſon moyen. Agar ayant conçu, mépriſa ſa maîtreſſe; & celle-ci s'en étant plainte à Abraham, & l'ayant châtiée, elle s'enfuit de la maiſon. L'ange du Seigneur lui apparut dans le déſert, & lui dit: *retournez à votre maîtreſſe & humiliez-vous ſous ſa main:* vous enfanterez un fils que vous nommerez *Iſmaël*, c'eſt-à-dire, *le ſeigneur vous a écouté.* Ce ſera un homme fier & farouche, qui dreſſera ſes tentes vis-à-vis ſes freres, & qui occupera le pays voiſin du leur, *Gen. xvj. 12.* Cette humeur a paſſé dans ſes deſcendans, les Iſmaëlites & Saraſins, peuples ſauvages & vagabonds. Agar revint donc à la maiſon d'Abraham, & elle enfanta un fils qui fut appellé *Iſmaël*, l'an du monde 2094. Quatorze ans après, Sara étant devenue mere d'Iſaac, & voyant *Iſmaël* qui le maltraitoit, ſans doute par jalouſie, elle le fit chaſſer avec ſa mere. Ils étoient l'un & l'autre errans dans le déſert de Berſabée, & l'eau leur ayant manqué, *Iſmaël* ſe trouva preſſé d'une ſoif ſi violente, qu'il étoit prêt de rendre l'eſprit. Agar, déſeſpérée, le mit au pied d'un arbre & s'éloigna de lui, ne pouvant ſe réſoudre à le voir mourir. Alors, un ange lui apparut, & lui montrant une fontaine, il lui recommanda d'avoir ſoin de ſon fils, parce que Dieu le rendroit pere d'un grand peuple. Lorſqu'*Iſmaël* fut en âge d'être marié, ſa mere lui donna pour femme une Egyptienne, dont il eut douze fils, deſquels ſortirent les douze tribus des Arabes, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui. Ses deſcendans habiterent le pays qui eſt depuis Hevila juſqu'à Sur. *Iſmaël* ſe trouva à la mort d'Abraham, & le porta avec Iſaac dans la caverne du champ d'Ephron. *Iſmaël* mourut en préſence de tous ſes freres, âgé de 137 ans, *Gen. xvj. 17. 25. 28.* (+)

ISMAEL I, *ou* SCHAH-ISMAEL, (*Hiſt. de Perſe.*) étoit fils d'Eider qui le premier prit le titre de *ſchah* qui ſignifie *roi*, quoiqu'il n'eût jamais été revêtu du pouvoir ſouverain, puiſque les Turcs occupoient alors les plus belles provinces de la Perſe. Il eſt vrai qu'il fut toujours à la tête d'une armée pour affranchir ſa patrie de leur domination. Cet Eider laiſſa un fils nommé *Iſmaël*, qu'il confia, en mourant, à un ſeigneur de la province de Xilan, en lui prédiſant qu'il rétabliroit un jour la ſplendeur de l'empire Perſan. *Iſmaël* développa une raiſon prématurée & un courage héroïque qui furent le préſage de ſa grandeur future. Senſible à l'oppreſſion de ſa patrie, il envoya dans toutes les provinces des émiſſaires pour ſonder les diſpoſitions des peuples, leur annonçant qu'il étoit prêt à ſacrifier ſa vie pour les affranchir d'un joug étranger. Les Perſes ſortirent de leur abattement, vingt mille ſe rangerent ſous les drapeaux de leur libérateur, & dès qu'il parut en campagne, l'empreſſement fut ſi grand, qu'il ſe vit à la tête de trois cens mille combattans. La religion lui fournit des armes pour ſubjuguer les eſprits. Les Turcs, regardés comme les corrupteurs de l'alcoran, devinrent l'objet de l'exécration des peuples qui crurent ſervir Dieu contre les profanateurs de ſa loi. Cette guerre ſacrée donna des ſcenes d'héroïſme & de cruauté. *Iſmaël* fut proclamé roi par le ſuffrage de ſa nation. Tous les Turcs qui tomberent entre ſes mains ne racheterent leur vie que ſous promeſſe d'embraſſer la religion des Perſes. Trois provinces enlevées aux Turcs qui les avoient uſurpées, formerent le nouvel empire qui prit chaque année de nouveaux accroiſſemens. *Iſmaël* après avoir aſſuré ſes frontieres contre les invaſions des Turcs, porta la guerre du côté de l'Orient; il enleva au roi des Indes la fortereſſe de Candahar, qui devint le boulevard de ſes états. Cette conquête fut ſuivie de la ſoumiſſion d'une province voiſine qui, ſans attendre le ſort des armes, le prévint par ſon obéiſſance. Il retourna chargé de gloire à Iſpahan pour s'y faire couronner. Cette cérémonie n'eſt pas auſſi pompeuſe en Orient que dans l'Europe. On met devant le prince un tapis d'or, les grands lui préſentent la couronne qu'il baiſe trois fois au nom de Dieu, de Mahomet & d'Ali, il la remet au grand-maître du royaume qui la lui poſe ſur la tête; enſuite tous les ſpectateurs crient *vive le roi:* chacun lui baiſe les pieds, lui fait des préſens, & tout le jour ſe paſſe en jeux & en feſtins. Ce fut *Iſmaël* qui fut l'inſtituteur de cette cérémonie. Dès que cette ſolemnité fut achevée, il tourna ſes armes contre le roi de

Géorgie, & après l'avoir vaincu, il lui accorda la paix à condition de lui payer un tribut annuel de trois cens balles de soie. Les Perses pendant cette guerre essuyerent de grandes fatigues; ils les supporterent avec cette résignation qu'inspire le zele d'une religion naissante. Son armée n'étoit qu'un assemblage de fanatiques qui défioient les périls & la mort pour être couronnés de la palme du martyre. *Ismaël* leur donnoit l'exemple de cet enthousiasme religieux; & on le regarde comme l'instituteur de la secte qui domine aujourd'hui dans la Perse. Quoiqu'il affectât beaucoup de respect pour tous les dogmes contenus dans l'alcoran, il ne se faisoit point de scrupule de boire du vin & de manger de la chair de porc; & même par dérision de l'aversion des Turcs pour cet animal, il en faisoit nourrir un dans sa cour qu'il faisoit appeller *Bajazet*. Ce prince dévot & guerrier mourut à Casvin à l'âge de quarante-cinq ans.

ISMAEL II, fils de Schah-Tamas, fut le quatrieme roi de Perse, de la race des Sophis. Son frere aîné lui céda ses droits au trône pour vivre dans la retraite & l'austérité. Son pere qui avoit beaucoup de tendresse pour Eider, le plus jeune de ses fils, auroit bien voulu lui mettre la couronne sur la tête; mais les grands, à sa mort, la déférerent à *Ismaël* qui depuis plusieurs années étoit détenu prisonnier dans une citadelle. Son exemple prouva que les princes nourris dans l'exil & la persécution, sont ordinairement cruels & sanguinaires. Il fit mourir son frere Eider, qui pendant sa détention, s'étoit fait proclamer roi aussi-tôt après la mort de son pere. Tous les parens de ce jeune prince furent enveloppés dans sa ruine. Ceux qui avoient conseillé à son pere de le faire arrêter, périrent par le fer ou le poison. Son inclination pour la secte des Turcs, le rendit encore plus odieux que ses cruautés. Il ne put se dissimuler combien il étoit abhorré. Il usa d'artifice pour connoître ses plus grands ennemis, en faisant courir le bruit de sa mort. Tous ceux qui eurent l'imprudence de décrier son gouvernement expirerent dans les tourmens. Sa sœur craignant de tomber sous le glaive qui frappoit tant de citoyens, délivra la Perse de ce fléau; on ignore quel fut le genre de sa mort, on soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Il mourut le 24 novembre 1577.

ISMAEL III, fils de Mahomet Chodabende, fut le sixieme roi de la race des Sophis. Il monta sur le trône par un fratricide. Le droit d'aîneſſe avoit placé sur le trône son frere Hemse, il l'en fit descendre par la faction de plusieurs grands qui conjurerent la mort de leur maître. Des assassins habillés en femmes & voilés comme elles, s'introduisirent dans le sérail & massacrerent le monarque. Ce crime ne resta point impuni. Abbas, qui dans la suite mérita le nom de *Grand*, frere d'*Ismaël* & du prince assassiné, craignit d'être la victime d'un ambitieux qui avoit outragé la nature; mais comme il ne pouvoit opposer une armée à celle de son frere, il corrompit un des valets de chambre d'*Ismaël*, qui lui coupa la gorge dans le tems qu'il lui faisoit la barbe. Il n'avoit régné que huit mois. (*T—N.*)

ISOLER, (*Physique. Electricité.*) c'est faire ensorte qu'un corps conducteur ne touche que des corps non-conducteurs, tellement qu'on puisse l'électriser positivement ou négativement. On prend pour cet effet les corps non-conducteurs à travers lesquels le fluide électrique passe le plus difficilement; le verre est par conséquent très-propre à cela, car c'est un des corps électriques qui est le plus imperméable à ce fluide. Il est vrai que sa fragilité empêche qu'on ne l'emploie généralement par-tout où on le voudroit; on prend alors du soufre & plus souvent des résines sur-tout de la poix avec laquelle on fait des gateaux; mais il faut que l'épaisseur supplée ici à l'imperméabilité que ces substances ne possedent pas au même dégré que le verre; car on a trouvé que le fluide électrique s'écouloit assez vîte à travers ces gateaux lorsqu'ils n'étoient pas assez épais.

Le bois sec est très-propre à *isoler*; c'est ce que le pere W. Ammersin nous a appris dans un traité latin publié à Lucerne, en 1754. Il dit que si on fait sécher du bois au four jusqu'à ce qu'il soit devenu fort brun, il ne conduit plus le fluide électrique. Il recommande de faire bouillir ce bois dans l'huile de graine de lin (car les huiles sont d'ailleurs des non-conducteurs), après qu'il a été séché, ou de le couvrir de vernis au sortir du four (celui que l'on fait avec de l'ambre & de l'huile de lin seroit très-propre à cela), afin d'empêcher toute humidité de rentrer dans ses pores; & il ajoute que du bois ainsi préparé semble donner des signes d'électricité encore plus forts que ceux que le verre donne. Il s'est même servi en guise de globes de mesures de bois dont on se sert dans les greniers, après les avoir ainsi préparées; & on remarquera à ce sujet que l'électricité de ces cylindres étoit positive ou négative suivant que le frottoir étoit de soie ou de laine; mais l'électricité en est plus puissante étant négative, que lorsqu'elle est positive. La soie sert aussi au même usage, & M. Grey a trouvé que celle qui étoit teinte en bleu étoit meilleure pour *isoler* que de toute autre couleur, mais ce n'est pas la couleur en tant que couleur, qui produit cet effet, comme il le croyoit, ce sont les ingrédiens dont elle est composée, ainsi que M. Dufay l'a prouvé. Enfin on peut combiner ensemble ces différentes substances pour en faire des tabourets à *isoler* ou d'autres machines pareilles, ce qui les rendra plus parfaites. Mais il faut observer que l'humidité est très-nuisible à l'isolation, & qu'il faut sécher tous ces meubles & en général tout ce qui appartient à la machine électrique, quand on veut s'en servir en tems humide; & même jusqu'à l'air de la chambre où est la machine en y faisant un grand feu: car le tems le plus favorable pour faire des expériences électriques, c'est lorsqu'il est sec & froid. Un autre chose encore que nous devons faire observer avant que de terminer cet article, c'est que le verre, le bois & peut-être bien d'autres substances électriques qui sont trop échauffées, deviennent des conducteurs, c'est ainsi que le bois au sortir du four laisse librement passer le fluide électrique; quant au verre il faut qu'il acquiere un dégré de chaleur beaucoup plus grand pour produire le même effet. (*J.*)

ISON, (*Musiq.*) *Voyez* CHANT EN ISON, (*Musiq.*) *Supplément.* (*F. D. C.*)

ISRAEL, (*Hist. sacr.*) c'est le nom que l'ange donna à Jacob, après qu'il eut lutté toute la nuit avec lui au torrent de Jaboc. Ce nom signifie *un prince de Dieu*, c'est-à-dire, un grand prince, ou un homme qui surmonte Dieu, *Gen. xxxij. 28.* Le nom d'*Israël* se prend quelquefois pour la personne de Jacob, quelquefois pour tout le peuple d'*Israël*, & quelquefois pour le royaume des dix tribus, distingué du royaume de Juda. (+)

ISRAÉLITES, (*Hist. sacr.*) les descendans d'Israël d'abord appellés *Hébreux*, à cause d'Abraham, qui étoit venu de de-là d'Euphrate, & ensuite *Israélites*, à cause d'Israël, pere des douze patriarches; & enfin Juifs, *Judæi*, sur-tout depuis le retour de la captivité de Babylone, parce qu'alors la tribu de Juda se trouva beaucoup plus forte & plus nombreuse que les autres tribus.

ISSACHAR, *récompense*, (*Hist. sacr.*) cinquieme fils de Jacob & de Lia, qui naquit vers l'an du monde 2255. On ne sait aucune particularité de sa vie; comme il étoit un homme fort & vigoureux, endurci au travail, Jacob, en lui donnant sa bénédiction, lui dit, *Issachar, comme un âne vigoureux, demeurera dans les*

bornes de ſon partage, il a vu que le repos eſt bon, & que ſa terre eſt excellente; il a baiſſé l'épaule ſous le fardeau, & s'eſt aſſujetti à payer le tribut. Gen. xlix. 14. *Iſſachar* eut quatre fils, Thola, Phua, Jobab & Semron. Sa tribu eut ſon partage dans un des meilleurs endroits de la terre de Chanaan, le long du grand champ, ou de la vallée de Jezraël. Moyſe, en mourant, lui prédit qu'elle s'enrichiroit par le commerce qu'elle feroit ſur la mer: *Qui inundationem maris, quaſi lac ſugent, & theſauros abſconditos arenarunt. Deut. xxxiij. 19.* (+)

ISSANT, TE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit d'un lion, d'une aigle, ou d'un autre animal qui paroît ſur un chef, ſur une faſce, *&c.* & ne montre que la tête & une petite partie du corps. *Voyez fig. 249, planche V. du Blaſon*, dans le *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c.

Iſſante, ſe dit auſſi de la guivre qui ſemble dévorer un enfant; mais on ne ſe ſert de ce terme, que lorſque l'enfant eſt d'un autre émail que la guivre.

De Monteynard de Montfrin, de la Pierre, de Chaſtellard, en Languedoc & en Dauphiné; *de vair au chef de gueules, chargé d'un lion iſſant d'or.*

De Colas de Tenax, de Couyeres, de Gaſſé en Normandie; *d'argent à la guivre de ſable, iſſante de gueules, au chef de même, chargé de trois roſes du champ.* (*G. D. L. T.*)

ISSOIRE, *Ixiodorum*, (*Géogr.*) petite ville d'Auvergne ſur la Couze, près de l'Allier, entre Clermont & Brioude. Grégoire de Tours en parle ſous le nom de *Vicus*, & dit que S. Auſtremoine, apôtre des Auvergnats, y avoit été enterré. L'abbaye des Bénédictins a été dédiée ſous ſon nom. L'abbé eſt ſeigneur de la ville qui a ſoutenu deux ſieges, l'un en 1577, l'autre en 1590. C'eſt la patrie du cardinal Antoine Boyer, qui a fait conſtruire l'hôtel-de-ville & l'horloge, & du trop fameux cardinal Duprat, neveu de Boyer, qui voulut y établir une univerſité en 1520; mais ſon projet échoua par l'oppoſition de l'univerſité de Paris.

L'élection d'*Iſſoire* comprend 139 paroiſſes. Le pays eſt aſſez abondant, ſur-tout en noyers, dont on débite beaucoup d'huile. (*C.*)

§ ISSOUDUN, *Exoldunum*, *Iſſoldunum*, (*Géogr.*) deuxieme ville du Berry, chef-lieu d'une élection, prévôté royale & bailliage, à 7 lieues de Bourges, dans une plaine agréable, avec un château, 4 paroiſſes & 4 fauxbourgs, abbaye de Bénédictins, fondée en 977.

Les habitans font un grand commerce de bois, de drap, de ſerges & de gros chapeaux: ce commerce eſt entretenu par huit foires. Cette ville eſt recommandable par ſa fidélité envers les rois de France, qui lui a acquis de beaux privileges. Elle ſe diſtingua durant les guerres civiles, en 1589; & après avoir beaucoup ſouffert de la part des ligueurs, elle trouva le moyen de ſecouer leur joug, & de conſerver la place à Henri IV. Sous la fronde, elle fut preſque entiérement ruinée par l'incendie de plus de 1200 maiſons. Louis XIV, qui, quelques jours après, paſſa par cette ville, vit encore les maiſons fumantes, en fut touché, & a donné aux habitans, en toute occaſion, des marques de ſon ſouvenir & de ſa bienveillance.

Cette ville a eſſuyé trois incendies qui l'ont fort dégradée; l'un en 1135, le deuxieme en 1504, & le troiſieme en 1651. (*C.*)

IS-SUR-TILLE, *Iſium*, *Hicium ad Tillam*, (*Géogr. anc.*) petite ville de Bourgogne dans le Dijonois, à 4 lieues nord de Dijon, 2 de Selongey, une de Tilchâtel.

Les habitans vécurent en toute franchiſe & liberté juſqu'en 1312, qu'ils ſe mirent ſous la protection de Philippe le Bel, pour ſe délivrer des vexations d'un ſeigneur de Tilchâtel, qui avoit droit ſur 8 ou 10 hommes du lieu, moyennant 12 deniers ſur chaque hôtel, excepté *8 ménaiges qui ſont de franc-aleu & en ont toujours été*, dit le roi dans ſes *Lettres-patentes*.

Cette terre fut réunie à la couronne par Louis XI en 1477. La groſſe tour quarrée, reſte de l'ancien château des ducs, eſt un fief en toute juſtice: elle eſt fameuſe par l'ordonnance de François I, donnée en octobre 1535, appellée l'*ordonnance d'Ys*, concernant la police des priſons. « Ce prince, dit Saint-» Julien de Baleare, *pag. 18*, s'aimoit fort en ce » bourg, ſitué en belle & plaiſante aſſiette, tant pour » le plaiſir de la chaſſe & de la volerie, qu'aux com-» modités favoriſant ſon naturel ».

Cette place étoit autrefois conſidérable, ayant trois portes & plus de 700 feux; elle n'en a plus que 300: elle a eſſuyé bien des révolutions qui ont cauſé ſa décadence. Les grandes compagnies, connues ſous les noms effrayans de *retondeurs*, de *tard-venus*, d'*écorcheurs*, la pillerent en 1444. Les Suiſſes, après avoir ravagé les bourgs voiſins, en 1513, s'emparerent de la maiſon-forte d'*Is-ſur-Tille*, brûlerent les titres & emporterent les meilleurs effets, lorſqu'ils vinrent aſſiéger Dijon.

Mais le plus grand déſaſtre arriva du tems de la ligue, où la ville, qui étoit royaliſte, fut ſaccagée par le duc de Nemours, à la tête de 6000 Lorrains, *grands larrons & ligueurs*, diſent les mémoires de Tavarin: ils y commirent toute ſorte d'excès pendant dix-huit jours qu'ils y ſéjournerent.

Enfin la révocation de l'édit de Nantes en 1685, lui fit beaucoup perdre de ſa population & de ſon commerce. Les proteſtans y avoient élevé un temple en 1600; il fut démoli en 1685. Ils y eurent quelques miniſtres de réputation, tels que Durant, Sautier....

Hôpital fondé pour cinq lits en 1711, auquel l'on a réuni l'ancien hôpital, doté en 1434 par N. Milon, curé du lieu. On voit, par un titre de 1185, qu'il y avoit une maiſon du temple aux chevaliers de ce nom.

Cette ville ſe ſouviendra long-tems de François Michel, curé auſſi zélé que charitable, mort en 1754. Il étoit frere du célebre Michel, muſicien de la ſainte chapelle de Dijon. *Mém. pris ſur les lieux en 1773.* (*C.*)

ISTER, (*Géog. anc.*) C'eſt un des noms du Danube; car ce fleuve chez les anciens n'avoit pas le même nom vers ſa ſource & dans la partie baſſe de ſon cours. Né dans cette partie de la forêt Hercinie, qu'on appelle la *forêt-noire*, il coule rapidement entre la Germanie au nord, la Rhétie, le Norique & la Pannonie au ſud: mais parvenu à l'extrêmité de la Mœſie & à l'entrée de la Dace qu'on appelloit *Ripenſis*, il trouve en ſon chemin une barre de roches qui reſſerre ſon lit & le traverſe; ce qui cauſe une chûte ou caſcade dans ſes eaux. C'eſt de-là que le Danube prend le nom d'*Iſter*, qu'il conſerve juſqu'à la mer.

C'eſt un peu au-deſſous de cette caſcade que Trajan fit conſtruire un pont pour s'aſſurer en tout tems le paſſage du fleuve & l'entrée dans la Dace. On en voit encore les reſtes à l'entrée de la Bulgarie, entre Fetillau & Swerin; il étoit de 20 arches, dont l'ouverture étoit de 170 pieds romains. La longueur du pont étoit de 520 toiſes, c'eſt-à-dire, que le Danube en cet endroit eſt ſept fois plus large que la Seine à Paris ſous le Pont-Royal. L'*Iſter*, qui ſe jettoit autrefois par ſept embouchures dans le Pont-Euxin, n'en a plus que deux aujourd'hui. Ce grand fleuve reçoit plus de ſoixante rivieres dans ſon cours. Malgré ſa rapidité, il eſt glacé preſque tous les hivers. C'eſt à la faveur des glaces, que les Daces & les Sarmates paſſoient le fleuve pour ravager les provinces romaines ſituées au midi. *Géogr. de Virg. pag. 140.* (*C.*)

IT

ITEA, (*Botanique.*)

Caractere générique.

Le calice eſt petit, permanent & d'une ſeule piece, diviſé en cinq; il porte cinq pétales & cinq étamines formées en alêne, terminées par des ſommets oblongs: au centre eſt ſitué un embryon ovale qui devient une capſule alongée, conſervant le ſtyle à ſon bout; elle n'a qu'une ſeule cellule remplie de ſemences très-menues.

Eſpece.

Itea. Flor. Virg. Itea. Gronov. On ne connoît qu'une eſpece de ce genre.

L'*itea* ſe multiplie aiſément par les marcottes; il faut les faire avec les plus jeunes branches, qu'on couchera en automne; & ſi l'on a ſoin de les arroſer par les tems ſecs, un an après elles ſeront ſuffiſamment enracinées. J'ai tenté ſans ſuccès de le reproduire par ſa graine; il y a apparence que celle que j'ai employée avoit été recueillie en Angleterre avant d'être mûre.

Cet arbriſſeau croît dans pluſieurs parties de l'Amérique ſeptentrionale, où il s'éleve à la hauteur de 8 ou 10 pieds, ſur pluſieurs tiges droites & brunâtres qui partent des racines: ces branches ſont garnies de feuilles lancéolées, finement dentelées par les bords, & placées alternativement. Les fleurs naiſſent en épis droits au bout des bourgeons dont l'écorce eſt luiſante & d'un beau verd: ces épis ont 3 ou 4 pouces de long, & paroiſſent en juillet. C'eſt alors que les *iteas*, tout couverts de fleurs, charment le regard par le mêlange gracieux de leur blanc pur & du verd gai de leur joli feuillage. Au printems même ils ſeroient fort parans; mais qu'ils ſont précieux dans une ſaiſon qui accorde ſi peu d'arbuſtes fleuris! Enlacez-les dans la couronne de l'été; jonchez-en ſes pas, dans les boſquets que vous lui deſtinez; choiſiſſez-leur les endroits les plus frais, & dont la terre ſoit légere & ſubſtantielle: ſongez que cet arbuſte, dans ſon pays originaire, aime à pencher ſes rameaux vers le courant des fleuves, & à étendre ſes racines dans les terres qu'ils imbibent. N'allez pas le condamner à languir dans des terres ſeches; vous en ſeriez puni par le peu de hauteur qu'il acquerroit, par la maigreur de ſon feuillage & par la rareté de ſes fleurs: la plus belle production de la nature perd tout ſon agrément, ſi elle languit, & la plante la plus commune plaît à l'œil, ſi elle a toute ſa force & ſa fraîcheur.

On ne ſera pas toujours aſſez heureux pour voir couler les flots d'une eau limpide ſous les cintres verds des boſquets qu'on conſacre à l'été; mais on y aura des terres fraîches. Dans le cas où elles ne le ſeroient pas aſſez, on pourroit ſuppléer quelqu'humidité aux *iteas* par ces moyens-ci: les placer à l'expoſition du nord, rabaiſſer le terrein, le tapiſſer de mouſſe, & arroſer par les tems ſecs.

Itea ſignifie *ſaule* en grec. Cet arbriſſeau a du rapport avec cet arbre par ſes feuilles & par les lieux qu'il habite de préférence. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

ITHOMÉE, (*Muſiq. des anc.*) J'ai trouvé quelque part que pendant la fête nommée *ithomée*, que les Meſſéniens célébroient à l'honneur de Jupiter Ithomete, il y avoit un combat ou concours de muſique. (*F. D. C.*)

ITHYMBE, (*Muſiq. des anc.*) chanſon à l'honneur de Bacchus. L'air de cette chanſon étoit encore l'air d'une danſe nommée auſſi *ithymbe*, de même que le muſicien qui l'exécutoit. (*F. D. C.*)

IU JU

JUBA, (*Hiſt. anc.*) Le nom de *Juba* fut commun à pluſieurs rois africains, dont le plus ancien ſe glorifioit d'être deſcendu d'Hercule. C'étoit une tradition reçue que ce héros, après avoir purgé la Mauritanie de monſtres & de brigands, y laiſſa quelqu'un de ſa famille, à qui la reconnoiſſance publique déféra le ſceptre. C'eſt de ce premier *Juba* que les rois de Mauritanie ſe glorifioient de tirer leur origine.

Le ſecond *Juba*, fils d'Hiempſal, ſe diſtingua par ſon attachement à Pompée, dont il fut le plus zélé partiſan. Ce fut lui qui défit Curion, lieutenant de Céſar, & qui releva, par cette victoire, le courage des amis de Pompée. Ce ſervice lui mérita le titre de roi de toute la Numidie. Céſar, voyant en lui un rival dangereux, ſe chargea lui-même du ſoin de lui faire la guerre. Il paſſa en Afrique, & remporta ſur lui une victoire éclatante dans les plaines de Tapſe. *Juba* ſe battit en combat ſingulier contre Petreius, & l'ayant tué, il ſe fit ôter la vie par un de ſes eſclaves.

Juba, troiſieme du nom, & fils de celui dont on vient de parler, fut élevé à Rome, où une excellente éducation perfectionna les talens qu'il avoit reçus de la nature. La douceur de ſon caractere & ſon amour pour les ſciences, lui mériterent la faveur d'Auguſte, qui lui donna les deux Mauritanies en échange de la Numidie, dont il avoit hérité de ſon pere, & qui, depuis ce tems-là, fut réduite en province romaine. Ce prince, appellé au commandement d'un peuple barbare, en adoucit la férocité par ſes exemples & ſes loix. On vit briller le flambeau des armes dans des contrées ténébreuſes où les plus ſavans de la Grece vinrent perfectionner leurs connoiſſances. *Juba*, occupé des devoirs du trône, trouva des délaſſemens dans l'étude de l'hiſtoire. Il conſulta les plus anciens monumens, & fouilla dans les archives les plus ſecretes pour y débrouiller le cahos des événemens. Ce travail le mit en état de donner une hiſtoire complette des Grecs, des Carthaginois, des Africains & des Arabes. Son ouvrage ſur l'antiquité des Aſſyriens & des Romains, offroit la plus riche érudition. Toutes les contrées du génie étoient de ſon domaine; il écrivit l'hiſtoire des théâtres, de la peinture & des peintres. Il s'exerça avec le même ſuccès ſur la grammaire & l'origine des langues: il étudia la propriété des plantes & des animaux. Toutes ces productions, dont nous n'avons plus que quelques fragmens, avoient l'empreinte du génie. Pline, qui s'eſt paré d'une partie de ſes dépouilles, dit que ſes connoiſſances lui donnerent plus d'éclat que ſa couronne. La douceur de ſon gouvernement le rendit l'idole de ſes ſujets: ils lui érigerent une ſtatue; & pour immortaliſer leur reconnoiſſance, ils inſtituerent des fêtes & lui rendirent des honneurs divins. Il avoit épouſé Cléopâtre, fille de Marc-Antoine & de la fameuſe reine d'Egypte, dont il eut un fils appellé *Ptolomée Celene*, qui fut ſon ſucceſſeur, & que Caligula fit égorger. (*T-N.*)

JUDA, (*Géogr.*) royaume conſidérable de la Guinée en Afrique, ſur la côte des Eſclaves. Il y a trois forts à trois quarts de lieue de la mer: la deſcente à terre eſt défendue par une barre formée par un banc de ſable. Cette barre eſt affreuſe & terrible par ſes naufrages & par l'avidité des requins qui y ſont en grand nombre. Les chaloupes ni les canots de navire ne peuvent venir ſur cette barre: on y va avec de petits canots faits exprès, nagés par vingt Negres adroits à ce métier, & armés de petits poignards, avec leſquels ils ſe battent contre les requins, quand le canot vient à virer. Le fort françois eſt le premier des trois, étant au vent des autres; le fort anglois eſt le ſecond, & le fort portugais le troiſieme. Ces trois

trois nations y font un commerce conſidérable d'eſclaves ; c'eſt l'endroit de la côte qui en fournit le plus. Les Noirs de *Juda* ſont les meilleurs & les plus chers de tous les Negres de l'Afrique : on les eſtime en Amérique, ſur-tout à cauſe de leur dextérité & de leurs diſpoſitions à tout apprendre en peu de tems. Le fort françois de *Juda* appartenoit au roi, mais il l'a cedé à la compagnie des Indes. Le royaume de *Juda* a ſouffert de grandes révolutions. Dahomet ſortit des bois à la tête de cent mille hommes en 1727, s'en empara, après avoir battu, chaſſé ou fait priſonnier les poſſeſſeurs, qui étoient plus négocians que guerriers. Ce prince negre a dépeuplé tout ce pays. Au mois de décembre de chaque année, il faiſoit inviter les Européens de ſe trouver à ſa cour, pour aſſiſter à ce qu'il appelloit *les coutumes*, c'eſt-à-dire, à l'anniverſaire de ſon pere. Là il immoloit aux mânes de ſon pere un grand nombre d'hommes, de femmes, de chevaux, bœufs, moutons, chevreaux, poules & autres animaux, auxquels il faiſoit couper la tête, & qu'il faiſoit jetter dans un trou creuſé en terre, pour aller, dit-il, ſervir ſon pere dans l'autre monde. On jettoit dans le même trou de l'eau-de-vie, du mahis, des mouchoirs, des pieces de ſoie, & toutes ſortes de vivres & d'étoffes. Les Européens étoient préſens à cet affreux ſpectacle, & Dahomet étoit alors environné des trois directeurs françois, anglois & portugais. Enſuite on refermoit le trou, & il faiſoit diſtribuer au peuple de l'eau-de-vie & d'autres marchandiſes. Il immoloit autrefois à l'anniverſaire de ſon pere juſqu'à huit ou neuf cens, tant hommes que femmes ; mais en 1758, qu'il ne lui reſtoit plus environ que onze mille hommes, & qu'il étoit mal avec tous ſes voiſins, il n'immoloit plus que peu de monde. On appelle *judaïques* les habitans de ce royaume de *Juda*. (+)

JUDA, *louange du Seigneur*, (*Hiſt. ſacrée.*) quatrieme fils de Jacob & de Lia, naquit en Méſopotamie l'an du monde 2249 : ce fut lui qui conſeilla à ſes freres de vendre leur frere Joſeph qu'ils vouloient faire mourir, & qui depuis, ayant promis à Jacob de ramener Benjamin d'Egypte, s'offrit à Joſeph de tenir ſa place en priſon, & lui fit à ce ſujet un diſcours qui eſt un modele de l'éloquence la plus perſuaſive & la plus touchante. Il épouſa la fille d'un Chananéen nommé *Hiran*, & il en eut trois fils, Her, Onan & Séla. Il eut auſſi de Thamar, femme de ſon fils, dont il jouit ſans la connoître, Pharès & Zara. Lorſque Jacob bénit ſes enfans, il dit à *Juda: Le ſceptre ne ſortira point de* Juda, *ni le légiſlateur de ſa poſtérité, juſqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & à qui les peuples obéiront. Gen. xlix. 10.* La tribu de *Juda*, dès le commencement, tenoit le premier rang parmi les autres : elle a été la plus puiſſante & la plus nombreuſe ; car, au ſortir de l'Egypte, elle étoit compoſée de ſoixante-quatorze mille ſix cens hommes capables de porter les armes. Le lot de cette tribu occupoit toute la partie méridionale de la Paleſtine. La royauté paſſa de Benjamin, d'où étoient Saül & Isboſeth, dans la tribu de *Juda*, qui étoit celle de David & des rois ſes ſucceſſeurs. Les dix tribus s'étant ſéparées, celle de *Juda* & celle de Benjamin demeurerent attachées à la maiſon de David, & formerent un royaume qui ſe ſoutint avec éclat contre la puiſſance des rois d'Iſraël. Après la diſperſion & la deſtruction de ce dernier royaume, celui de *Juda* ſubſiſta, & ſe maintint même dans la captivité de Babylone, conſervant toujours l'autorité ſur les ſiens. Au retour, cette tribu vécut ſelon ſes loix, ayant ſes magiſtrats & ſes chefs, & les reſtes des autres tribus ſe rangerent ſous ſes étendards, & ne firent plus qu'un peuple que l'on nomme *Juifs*. Les tems où devoit s'accomplir la promeſſe du Meſſie étant arrivés, la puiſſance romaine, à qui rien ne réſiſtoit, aſſujettit ce peuple, lui ôta le droit de ſe choiſir un chef, & leur donna pour roi Hérode, étranger & iduméen ; & ainſi cette tribu, après avoir conſervé le dépôt de la vraie religion & l'exercice public du ſacerdoce & des cérémonies de la loi dans le temple de Jéruſalem, & avoir donné naiſſance au Meſſie, fut réduite au même état que les autres tribus, diſperſée & démembrée comme elles, étant par-là une preuve ſubſiſtante de l'accompliſſement de la prophétie de Jacob. (+)

JUDAS, dit *Macchabée*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Matthatias, de la famille des Aſmonéens, ſuccéda à ſon pere dans la dignité de général des Juifs. Matthatias, qui avoit éprouvé ſon courage & ſon zele pour la loi de Dieu, le préféra à ſes autres enfans, & le chargea de combattre pour la défenſe d'Iſraël. *Judas* ne trompa point ſes eſpérances ; mais, ſecondé de ſes freres, il marcha contre Apollonius, général des troupes du roi de Syrie, le défit, le tua, & alla contre Sélon, autre capitaine, qui avoit une nombreuſe armée, qu'il battit également, quoiqu'avec un fort petit nombre, mais en mettant ſa confiance dans la force de Dieu. Antiochus, ayant appris ces deux victoires, envoya contre *Judas* trois généraux de réputation, Ptolomée, Nicanor & Gorgias. L'armée prodigieuſe qu'ils firent marcher en Judée, épouvanta d'abord ceux qui accompagnoient *Judas* ; mais ſon courage ayant ranimé celui de ſes gens, & s'étant préparé au combat par le jeûne & la priere, il tomba ſur cette grande armée & la diſſipa. Lyſias, régent du royaume pendant l'abſence d'Antiochus, déſeſpéré de ce que les ordres de ſon prince étoient ſi mal exécutés, crut qu'il feroit mieux par lui-même. Il vint donc en Judée avec une armée nombreuſe ; mais il ne fit qu'augmenter le triomphe de *Judas*, qui le défit, & l'obligea de retourner en Syrie pour armer de nouveau. Macchabée profita de cet intervalle pour rétablir Jéruſalem ; il donna ſes premiers ſoins à la réparation du temple, détruiſit l'autel que les idolâtres avoient profané, en bâtit un autre, fit faire de nouveaux vaſes, & le 25^e^ du mois de Caſleu, l'an du monde 3840, trois ans après que ce temple eut été profané par Antiochus, il en fit la dédicace, & célébra cette fête pendant huit jours. C'eſt de la mémoire de cette dédicace dont il eſt parlé dans l'Evangile, où il eſt dit que Jeſus-Chriſt vint au temple de Jéruſalem, à la dédicace, pendant l'hiver. Peu de tems après cette cérémonie, *Judas* défit encore Timothée & Bacchides, deux capitaines Syriens, battit les Iduméens, les Ammonites, défit les nations qui aſſiégeoient ceux de Galaad, & revint chargé de riches dépouilles : il avoit Dieu même pour conducteur. Dans un nouveau combat contre Timothée, les ennemis ſont épouvantés, en voyant cinq cavaliers envoyés du ciel, dont deux couvroient *Judas* de leurs armes, & lançoient ſur eux des foudres qui les terraſſoient. Plus de vingt mille hommes reſterent ſur la place : Timothée s'étant enfui, fut pris & tué. Lyſias revient avec plus de cent mille hommes ; un autre prodige encourage l'armée des Juifs, & l'aſſure de la victoire. Un homme à cheval, vêtu d'un habit blanc, avec des armes d'or & une lance, marche devant eux. L'armée de Lyſias eſt miſe en déroute, & ce général eſt forcé de reconnoître que les Juifs ſont invincibles, lorſqu'ils s'appuient ſur le ſecours du Dieu tout-puiſſant. Lyſias, ayant perdu une partie conſidérable de ſon armée, conclut la paix avec *Judas*. Elle ne fut pas de longue durée ; la guerre recommença, & *Judas* remporta pluſieurs avantages. Antiochus Eupator, qui avoit ſuccédé à Epiphanès, irrité des mauvais ſuccès de ſes généraux, vint lui-même en Judée, & aſſiégea Bethſure. *Judas* marcha au ſecours de ſes freres : du premier choc il tua ſix cens hommes des ennemis ;

& ce fut alors que ſon frere Eléazar fut accablé ſous le poids d'un éléphant qu'il tua, croyant faire périr le roi : mais la petite armée de *Judas*, ne pouvant tenir tête aux troupes innombrables du roi, ce général ſe retira à Jéruſalem. Eupator l'y vint aſſiéger ; mais, averti de quelques mouvemens qui ſe tramoient dans ſes états, il fit la paix avec *Judas*, qu'il déclara chef & prince du pays, & retourna en Syrie, où il fut tué par Démétrius, qui régna en ſa place. Le nouveau roi, excité & trompé par la fourberie d'Alcime, qui aſpiroit au ſouverain pontificat, envoya contre *Judas* Nicanor, que l'expérience du paſſé avoit rendu ſage, & qui, après avoir pris connoiſſance de l'état des affaires, jugea qu'il étoit plus avantageux de conclure une paix, que de riſquer une bataille. L'impie Alcime, qui vouloit dominer, inſpira au roi des ſoupçons contre la fidélité de Nicanor, & lui fit donner des ordres de lui envoyer *Judas* pieds & mains liés. La guerre recommença donc ; l'armée de Nicanor fut défaite ; & lui tué dans le combat. Démétrius, ayant appris la défaite & la mort de Nicanor, envoya de nouveau Bacchides & Alcime avec la meilleure partie de ſes troupes, & ces deux généraux marcherent contre *Judas*, qui étoit à Béthel avec trois mille hommes. Cette petite armée fut ſaiſie de frayeur à la vue des troupes ennemies ; elle ſe débanda, & il ne reſta que huit cens hommes au camp. *Judas*, ſans perdre cœur, exhorta ce petit nombre à mourir courageuſement, fondit ſur l'aile droite, la rompit & la tailla en pieces ; mais, enveloppé par l'aile gauche, il fut tué après un combat opiniâtre, l'an du monde 3843. Simon & Jonathas, ſes freres, emporterent ſon corps, & le mirent dans le ſépulcre de leur famille à Modin. Tout le peuple le pleura amérement ; & après avoir pleuré pendant pluſieurs jours, ils s'écrierent : *Comment eſt mort cet homme puiſſant qui ſauvoit le peuple d'Iſraël. I. Macch. ix. 20. 21.* La vie de *Judas*, qui n'a été qu'une ſuite de ſuccès étonnans, de victoires éclatantes, remportées par une poignée d'hommes mal armés ſur de nombreuſes troupes, eſt une image de l'œuvre de Jeſus-Chriſt dans l'établiſſement de ſon égliſe, par la prédication de l'évangile. l'Ecriture dépeint *Judas* comme un géant revêtu de ſes armes, dont l'épée étoit la protection de toute l'armée, & comme un lion qui ſe lance ſur ſa proie en rugiſſant. Jeſus-Chriſt, dans les pſeaumes, eſt appellé *un géant qui s'élance plein d'ardeur pour fournir ſa carriere. Pſ. xviij. 6 ;* & dans l'Apocalypſe, *le lion de la tribu de Juda qui a remporté la victoire. Apoc. v. 5.* Jeſus-Chriſt, comme *Judas*, s'étant revêtu de ſes armes, ayant ceint ſon épée qui eſt ſa parole, ſecondé d'un petit nombre de ſoldats fideles qu'ils avoit aſſemblés, & auxquels il inſpiroit un courage intrépide, a exterminé de deſſus la terre l'erreur & l'impiété qui y dominoient ; il a arraché à l'enfer ſa proie, & a triomphé avec gloire du monde & du prince des ténebres. Les freres de *Judas* & ſes ſoldats étoient dans leurs combats & leurs expéditions militaires, les précurſeurs & les vives images de ces zélés prédicateurs du nom de Jeſus-Chriſt, qui, étant deſtitués de tout ſecours humain, mais ſoutenus de la main de Dieu & ſanctifiés par ſon eſprit, ſe ſont expoſés à tout ſouffrir & la mort même, pour purger l'univers, qui eſt le temple de Dieu, des ſouillures de l'idolâtrie & de la ſuperſtition. (+)

JUDAS D'ISCARIOTH, ou *le traître*, (*Hiſt. ſacr.*) avoit été choiſi par Jeſus-Chriſt pour être mis au nombre des apôtres, & pour être le dépoſitaire des aumônes ; mais, l'avarice corrompant ſon cœur, il promit aux princes des prêtres de leur livrer ſon maître pour trente deniers. Il ſe trouva à la derniere cene que Jeſus Chriſt fit avec ſes apôtres, où il inſtitua le ſacrement de l'euchariſtie. Il eut la hardieſſe d'y participer, & avant la fin du repas, il quitta pour aller conſommer ſon crime. Peu après, ayant horreur de ſa trahiſon, il fut touché de repentir, alla trouver les prêtres, leur rendit l'argent qu'il avoit reçu, & rendit un témoignage public de l'innocence de Jeſus-Chriſt : mais il n'eut pas recours à ſa miſéricorde ; ainſi ſa pénitence lui fut inutile, & ſon déſeſpoir, plus funeſte pour lui que ſon crime, le porta à ſe pendre lui-même. Il creva par le milieu de ſon corps, & ſes entrailles furent répandues par terre. *Jean xij. 3. Act. xxv.* (+)

§ IVELINE (*la forêt d'*), *Géogr. Hiſt.* en latin *Aquilina ſylva*, *Evelina*, *Eulina*, dans les anciens titres. Carloman pourſuivoit un ſanglier dans cette forêt, près de Montfort ; il fut bleſſé par un des gardes à qui il vouloit faire peur, & mourut de cette bleſſure ſix jours après. Il eut la généroſité de publier que c'étoit le ſanglier qui l'avoit bleſſé, afin de ſauver celui qui étoit l'auteur innocent de ſa mort, en 884.

JUGES DE LA RETENUE, *ou* JUGES-CONSEILLERS DE LA RETENUE, (*Comm. Juriſpr.*) marchands choiſis & reconnus par les prieurs & conſuls de la bourſe commune de Toulouſe, pour les aſſiſter aux jugemens des affaires de commerce qui ſont de la compétence de cette juriſdiction. (+)

JUGULANS, (*Aſtron.*) nom que porte dans certains auteurs la conſtellation d'orion, à cauſe des petites étoiles φ & λ qui ſont à la partie ſupérieure, & qui reſſemblent aſſez à un jeu de 4 noix. On dit auſſi *juglans*, ou *ſtella jugula*, comme on dit *aux juglans*, le noyer. On prétend que l'origine de ce mot vient de gland de Jupiter, ou nourriture digne des dieux. (*M. DE LA LANDE.*)

JUILLI, *ou* JULLY, (*Géogr.*) bourg de l'Iſle-de-France, dans le canton de Goëlle, dioceſe de Meaux, à 3 lieues de cette ville, 7 de Paris. Un ſeigneur nommé *Foucaud*, de Saint-Denis, y fonda une abbaye au 12^e^ ſiecle. On y devoit ſuivre les uſages de Saint-Victor de Paris. Le cœur de Henri d'Albret, roi de Navarre, y fut dépoſé en 1555. Cette abbaye, déchue de ſon premier état, fut incorporée à la congrégation de l'oratoire en 1639. Elle y entretient une penſion très-floriſſante, érigée en académie royale, où enſeignent les profeſſeurs du premier ordre. (*C.*)

§ JUJUBIER, (*Bot. Jard.*) en latin *ziziphus*, en anglais *jujube*, en allemand *bruſtbeerleinſtroach*.

Caractere générique.

La fleur qui eſt dépourvue de calice conſiſte en un pétale figuré en entonnoir, dont les ſegmens, au nombre de quatre ou cinq, s'étendent preſque horizontalement ; elle porte cinq étamines formées comme des alênes, qui tiennent par leur baſe aux bords intérieurs du pétale, & ſont terminées par de petits ſommets. Au centre, eſt ſitué un embryon ovale : il ſupporte deux ſtyles déliés couronnés par des ſtymates obtuſes, & ſe change en une baie oblongue & ovale qui renferme un ſeul noyau de la même forme, diviſé en deux cellules, dont chacune contient une amande oblongue. M. Linnæus a rangé aſſez mal-à-propos le *jujubier* ſous le genre *rhamnus*.

Eſpeces.

1. *Jujubier* à épines droites & accouplées, à feuilles oblong-ovales, dentelées.

Ziziphus aculeis geminatis rectis, foliis oblongo-ovatis ſerratis. Mill.

Common jujube.

2. *Jujubier* à épines accouplées, dont l'une eſt recourbée, à feuilles ovales, nerveuſes.

Ziziphus aculeis geminatis, altero recurvo, foliis ovatis nervoſis. Mill.

Wild jujube.

3. *Jujubier* à épines solitaires & recourbées, à pédicules groupés, à feuilles cordiformes, arondies & nerveuses, velues par dessous.

Ziziphus aculeis solitariis recurvis, pedunculis aggregatis, foliis cordato-rotundis, nervosis, subtus tomentosis. Mill.

Jujube witte single recurved spines, &c.

4. *Jujubier* à épines droites & accouplées, à feuilles ovales, nerveuses.

Ziziphus aculeis geminatis rectis, foliis ovatis nervosis. Mill.

Jujube with double strait thorns and oval vained leaves.

Le *jujubier* n°. 1. croît naturellement dans le midi de l'Europe. Il forme un grand arbrisseau, dont les branches sont tortues; ses fleurs d'une couleur herbacée, naissent deux à deux, ou trois à trois, aux côtes des bourgeons. Dans les provinces septentrionales de la France, elles ne paroissent qu'en juillet & août, & elles ne fructifient pas.

Soit qu'on regarde les feuilles de ce *jujubier* comme empannées, ou comme simples, elles n'en offrent pas moins une singularité très-remarquable; car, si les filets demi-ligneux, qui portent les folioles ne sont que des pédicules, pourquoi y trouve-t-on des épines, des fleurs & même des boutons qui donnent quelquefois d'autres fétus de la même nature? Qu'on regarde au contraire ces filets demi-ligneux comme des branches, n'est-il pas encore plus singulier, qu'elles soient attachées aux branches véritables par des genoux, à la maniere des pédicules, & qu'elles se détachent & retombent de même, dès que la seve cesse d'agir. Que penser de l'anomalie de ces membres végétaux? Qu'ils sont mitoyens entre la branche & le pédicule, comme on voit des êtres mixtes, qui servent de nuance & de passage dans la grande série de la nature, & qu'on seroit également dans l'erreur, soit qu'on les appellât branches ou pédicules.

Miller dit qu'en Angleterre, cet arbre a bien de la peine à passer l'hiver en pleine terre, lors même qu'on l'y plante contre un mur bien exposé. M. Duhamel assure qu'il supporte nos froids ordinaires, sans en beaucoup souffrir. Ceux que nous avons sont encore en pots.

Les *jujubiers* se multiplient aisément par les rejets qu'ils poussent de leur pied, lorsqu'ils ont acquis une certaine force; mais les individus provenus de la semence, sont infiniment préférables aux autres. Il faut se procurer les jujubes dès qu'elles sont mûres; à leur arrivée, on les semera dans de petites caisses emplies de terre fraîche & légere, mêlée de terreau. Ces caisses passeront l'hiver sous une caisse à vitrage: on les en tirera au mois de mars, pour les enterrer dans une couche tempérée. La plupart des semences leveront pendant l'été, le reste ne paroîtra que la seconde année. A l'égard des especes suivantes, il faut employer une couche de tan.

L'espece n°. 2. habite les environs de Tunis; la troisieme croît dans l'Inde, & s'éleve à dix ou douze pieds; la quatrieme est une des productions de la Syrie; son fruit est arrondi; la seconde espece demande l'abri de l'orangerie; les deux dernieres ne peuvent subsister dans nos climats, à moins qu'on ne les tienne dans une serre très-échauffée. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

IULE, (*Hist. nat. Elmintol.*) *Iulus.* L'*iule* est un animal très-singulier, insecte de l'ordre des apteres, toujours sans ailes; du genre des polypodes, qui ont beaucoup de pieds, & la tête distincte de la poitrine ou corcelet; de l'espece des scolopendres, dont le corps est tout alongé. Quelques naturalistes distinguent cependant l'*iule* de la scolopendre, comme une espece à part. Le corps de celle-ci est alongé, mais applati; le corps de l'*iule* est arrondi ou cylindrique. De plus, les antennes de la scolopendre sont composées d'anneaux courts, dont le nombre surpasse celui de cinq; il n'y en a jamais que cinq aux antennes de l'*iule*. Enfin les pattes de l'*iule* sont plus courtes; on en compte jusqu'à 200 & 268, selon les especes. On a aussi donné aux deux especes des scolopendres & des *iules*, le nom de *mille-pieds*.

Le célebre Linné, compte sept especes d'*iules*; celui dont les anneaux du corps sont alongés en ovales, au nombre de 10, sans le corcelet ou la poitrine, & la queue; ses jambes sont au nombre de 20, de part & d'autre. Celui dont les anneaux sont épais, & les jambes au nombre de 96 de part & d'autre. Celui qui habite sous terre, a 100 jambes de chaque côté. Celui qui a 115 jambes de chaque côté, & que Séba a vu dans les Indes. Celui qui vit dans le sable & qui a des deux côtés 100 & 20 jambes. Celui que Séba a encore vu dans les Indes, qui a 62 segmens, sans le corcelet ou poitrine & sans la queue, & 124 jambes de chaque part. Enfin, celui du Brésil que Marcgraf décrit, qui a 134 jambes & 67 anneaux ou segmens, sans le corcelet & la queue. Il est très-apparent qu'il y a encore un bien plus grand nombre d'especes qui ne sont pas connues, sur-tout parmi les *iules* de mer.

Cet insecte a depuis 5 à 18 & 34 lignes de longueur. Il en vient de la mer qui ont plusieurs pouces de longueur, selon les especes. Il marche moins vîte que la scolopendre, parce que ses jambes sont toujours plus courtes. Elles ressemblent à une frange de poil. De chaque anneau du corps il en part quatre, deux de chaque côté, disposées de part & d'autre en deux rangées. Toutes ces pattes agissant successivement, il en résulte le mouvement d'ondulation, par lequel l'animal avance.

La peau de l'insecte est dure, comme testacée. Il s'en dépouille comme la scolopendre, & l'onisque ou cloporte.

Lorsque l'insecte est en repos, il se replie sur lui-même en spirale; si on le touche, & qu'il ne puisse pas s'enfuir, il en fait de même.

Entre les sept especes que nous venons de décrire en abrégé, il y a encore des différences dans les antennes, dans la peau, dans les anneaux, dans leurs dispositions, &c.

Cet animal grandit, & par l'accroissement des anneaux, & par l'augmentation du nombre de ces anneaux & des pattes qui en naissent. Cette singularité lui est commune avec la scolopendre; mais chaque espece a un terme, & l'animal parvenu au nombre d'anneaux de l'espece, ne croît plus.

Cet insecte fur terre, dans la terre, sous les pierres, & dans la mer, vit d'autres insectes.

On n'a encore acquis aucune idée des circonstances de la génération de ces insectes singuliers; c'est ainsi que l'on a souvent occasion de s'appercevoir combien il nous manque encore d'observations dans toutes les parties de l'Histoire naturelle. (*B. C.*)

JULE, (*Musiq. des anc.*) Il est dit à l'*article* CHANSON, (*Musiq.*) *Dict. raisf. des Sciences*, &c. que le *jule* étoit la chanson des ouvriers en laine: effectivement, Athénée le dit au *liv. XIV* de son *Deipnosoph.*; mais il ajoute plus bas, qu'on nommoit aussi *jules* les hymnes ou chansons à l'honneur de Cérès. (*F. D. C.*)

§ *JULIOBONA*, (*Géog. anc.*) Le *Dictionnaire raisf. des Sciences*, &c. laisse indécise la position de ce lieu, dont les itinéraires font mention; mais il paroît qu'on doit le placer à Lillebonne, en Normandie.

Ptolomée en fait la capitale des Caletes, qui entrerent dans la confédération des Belges contre les Romains, & promirent d'envoyer 10000 hommes. Sous Honorius elle étoit déchue de son ancienne

dignité, & ne ſe trouve plus au rang des cités, dans la Notice des Gaules, rédigée ſous l'empire de ce prince : elle avoit été ruinée apparemment. L'égliſe de S. Vandrille fut bâtie au commencement du huitieme ſiecle, des pierres toutes taillées qu'on tiroit de ſes ruines.

Sous Louis le Débonnaire, Lillebonne eſt appellée par le chroniqueur de Fontenelle[1], *Caſtrum quondam nobiliſſimum ac firmiſſimum ;* il lui donne même la qualité de *cité*. Dans le moyen âge, elle reprit quelque éclat ſous les ducs de Normandie, & Guillaume le Conquérant y tenoit ſa cour, & y aſſembla un concile en 1080, où préſida Guillaume, dit *la bonne ame*, archevêque de Rouen.

Il y paſſoit un grand chemin qui conduiſoit à *Caracotinum*, ſitué à l'embouchure de la Seine, & qui venoit par Rouen de Paris, Troyes & Sens. Une autre route venoit de Boulogne, Etrées, Abbeville, Lillebonne ; de-là à *Brevodurum* (Pont-Audemer), & à *Noviomagum* (Lizieux) ; ainſi *Juliobona* étoit placé au point d'interſection de la voie romaine de Caracotinum (Harfleur ou Graville) à *Auguſtobona* (Troyes), & de la voie de *Bononia* à *Breviodunum* : une autre chauſſée y conduiſoit à Fecamp, ſelon les chartres du XII^e^. ſiecle.

Toutes les indications ne peuvent convenir qu'à Lillebonne au pays de Caux. Cette cité étoit d'une grande enceinte : on y découvre tous les jours des ſouterrains, des caves, des chaînes, des murs, des tombeaux & des monnoies Romaines, dont les plus récentes ſont de l'empereur Philippe. M. de Caylus, dans ſon *tome VI des Antiquités*, parle de ſon château & de ſon amphithéâtre dont il donne les plans, qui annoncent une ville forte & peuplée ; mais il n'eſt point de ciment que le tems ne diſſoude. Lillebonne n'eſt plus qu'un bourg compoſé de deux paroiſſes & d'environ 240 feux, avec titre de comté, à la maiſon de Lorraine. *Voyez les Mémoires de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, tome XIV, notice de la Gaule*, par d'Anville, *pag. 393*. Mémoires pris ſur les lieux où j'étois en 1765. (*C.*)

JULIUS-PORTUS, (*Géogr. anc.*) Le *Port-Jule*, ainſi appellé en l'honneur de Céſar, fut l'ouvrage d'Auguſte. Cet empereur croyant que la côte d'Italie n'avoit que des ports peu ſûrs & trop reſſerrés pour recevoir un grand nombre de vaiſſeaux, conçut le deſſein de joindre le lac Lucrin à l'Averne, & l'un & l'autre à la mer, pour en faire un vaſte baſſin qui pût recevoir les flottes les plus nombreuſes, & les mettre à couvert des vents. Agrippa fut chargé de l'exécution de ce grand ouvrage, & s'en acquitta parfaitement. Il fit couper, l'an de Rome 715, une langue de terre qui ſéparoit les deux lacs, & donna ainſi un écoulement aux eaux de l'Averne : il fit réparer & exhauſſer une digue à l'entrée du lac Lucrin, pour donner entrée aux vaiſſeaux, & y laiſſa deux ouvertures par leſquelles les vaiſſeaux entroient juſqu'au fond de l'Averne, qui formoit proprement le *Port-Jule*. En même tems, il fit abattre les forêts qui couvroient les bords de ce lac, & qui en rendoient l'air infect & peſtilentiel.

C'eſt dans ce port qu'Agrippa raſſembla la belle flotte qu'Auguſte devoit employer contre Pompée, & qu'il forma 20000 rameurs ou matelots. *Voyez* Rollin, *Hiſt. Rom. tome XV*.

Le tems qui détruit tout, n'a pas épargné cet ouvrage qu'Horace appelloit *regis opus*. Un tremblement de terre a converti le lac Lucrin en une montagne de cendres, & la fameuſe digue d'Agrippa eſt aujourd'hui ſous les eaux. *Géogr. de Virgile*, par M. Helliez. (*C.*)

JUMART *ou* JUMARS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſt le nom d'un animal qu'on a dit ſe trouver dans le Piémont, & qu'on a cru naître de l'accouplement d'un taureau & d'une ânesſe, ou bien d'un âne & d'une vache, & toujours de l'accouplement entre la race des chevaux & celle des bœufs. On trouve dans Cardan pluſieurs particularités ſur cet animal ; on a aſſuré qu'il étoit ſans cornes, mais que ſon ongle étoit fendu.

Toutes ces fables n'ont pas réſiſté aux efforts de la vérité. M. le cardinal des Lances a fait diſſéquer des *jumars*, eſpece de mulet connue des Romains, & née du cheval & de l'âneſſe, plus petite que le mulet ordinaire, mais capable comme lui d'un grand travail. Cet animal eſt un véritable âne ; il n'a ni corne, ni ongle fendu, ni quatre eſtomacs. Sa queue eſt plus groſſe que celle de l'âne.

En général, deux animaux de différentes eſpeces engendrent enſemble, pourvu que ces eſpeces ſoient fort voiſines. Le bouc & la brebis, le chien & le renard, le loup & la chienne, le coq & le faiſan, le ſerin & le chardonneret & avec la linotte ont produit des petits qui, dans la claſſe des oiſeaux, multiplient quelquefois l'eſpece, quoique en général les animaux nés de parens de deux eſpeces différentes ſoient le plus ſouvent ſtériles, les mulets du moins & les mules ſi connues le ſont preſque toujours. La cauſe de cette ſtérilité eſt inconnue ; tout ce qu'on a débité là-deſſus s'eſt trouvé ou fabuleux, ou dans l'ordre ordinaire de la nature. La mule a l'ouverture de l'uretre à la même place que la jument, & l'utérus eſt le même.

Dans la claſſe des plantes, M. Koëlreuter a fait des expériences très-exactes ſur les nouvelles plantes nées d'une eſpece, dont il poudroit les ſtigmates avec la pouſſiere des étamines d'une autre. Il s'eſt trouvé que cet accouplement artificiel réuſſiſſoit, quand les deux plantes étoient du même genre, comme le ſont deux œillets différens, deux eſpeces de tabac, deux eſpeces de juſquiame. Dès que la différence étoit trop grande, l'opération devenoit ſtérile. Le mulet végétal reſſembloit aux deux parens, un peu plus cependant à la mere, ou bien à celui des parens, dont on avoit le plus ſouvent réitéré l'aſperſion de la pouſſiere fécondante, en la répétant ſur une ſuite de générations. La fertilité étoit plus conſtante du côté de la mere. M. Koëlreuter ne croit pas que la nature ſeule produiſe des plantes mitoyennes, & on n'a pas d'exemple d'une véritable eſpece nouvelle, ni entre les animaux, ni entre des plantes, quoique dans l'un & l'autre regne, il y ait beaucoup d'exemples de variétés conſidérables & conſtantes. (*H. D. G.*)

§ JUMELLE, ſ. f. *bijuges inſtitæ*, (*terme de Blaſon.*) faſce formée de deux burelles. *Voyez fig. 137, planc. III de Blaſon*, dans le *Dict raiſ. des Sciences*, &c.

La *jumelle* occupe dans l'écu, un eſpace égal à la faſce ; cet eſpace ſe diviſe en trois parties égales horizontalement, la partie du milieu eſt le vuide entre les deux burelles, dont la *jumelle* eſt formée.

Les *jumelles* ordinairement au nombre de deux ou de trois dans l'écu ſont placées à égales diſtances que le même nombre de faſces.

Les *jumelles* ſe placent non-ſeulement en faſce, mais auſſi en bande, en ſautoir, *&c.* quand elles ſont autrement qu'en faſce, on en exprime la poſition en blaſonnant.

Landois, Sieur d'Herouville, en Normandie ; *de gueules à deux jumelles d'or.*

De Gouffier de Thois, en Picardie ; *d'or à trois jumelles de ſable.*

La reine Catherine de Médicis étant régente du royaume, fit venir François de Gouffier, ſeigneur de Bonnivet, lieutenant-général au gouvernement de Picardie, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, pour lui annoncer

qu'elles avoit nommé ſon fils à un régiment d'infanterie : « Madame, lui dit-il, il y a un mois que mon » fils paſſant ſur le ſoir dans une rue de Paris, aſſez » écartée, fut attaqué par cinq hommes ; le capitaine » Lavergne, qui ne le connoiſſoit point, venant à » paſſer par cette rue, mit l'épée à la main, ſe joignit à lui & chargea ſes aſſaſſins avec tant de courage que deux furent tués, les trois autres s'enfuirent : agréez, madame, que mon fils ne paſſe » point avant ſon bienfaiteur : vous mettrez le comble à la grace que vous nous accordez, en voulant » bien en diſpoſer en faveur de Lavergne : il s'eſt » diſtingué en pluſieurs occaſions ; vous vous acquerrez un des plus braves hommes de France & qui » vous ſera entiérement dévoué. A l'égard de moi » & de mon fils, vous connoiſſez, madame, notre » inviolable attachement pour votre majeſté ».

» Un cœur auſſi reconnoiſſant que le vôtre, lui » répondit Catherine de Médicis, engage à ne le » pas refuſer ; je conſens à ce que vous ſouhaitez & » n'oublierai pas votre fils ».

Ce Francois de Gouffier de Bonnivet, qui étoit chevalier de ſaint Michel, fut nommé chevalier du ſaint-Eſprit à la premiere promotion de cet ordre, le 31 décembre 1578. (*G. D. L. T.*)

§ JUMIEGE, au pays de Caux, (*Géogr.*) bourg de Normandie, ſur la Seine, à trois lieues de Caudebec & de Saint-Vandrille, à cinq de Rouen ; remarquable par une célebre abbaye de bénédictins fondée en 660, par ſaint Philibert, ſon premier abbé, des bienfaits de Clovis II, & de ſainte Batilde, ſa femme. Sous ſaint Aicadre, deuxieme abbé, il y eut neuf cens moines : l'abbé embarraſſé de leur ſubſiſtance, eut révélation, dit la chronique, que la moitié iroit dans trois jours au ciel ; ce qui fut vérifié par l'événement. Deux freres de Clovis II s'y firent religieux & y ſont inhumés, auſſi bien que Taſſillon, duc de Baviere & ſon fils.

Au IXe ſiecle, les Normands, ſous la conduite de Haſting, ſaccagerent *Jumiege :* Guillaume Longue-épée, duc de Normandie, la rétablit en 904. C'eſt la quatrieme maiſon unie à la congrégation de ſaint Maur, en 1616. Elle a produit pluſieurs hommes illuſtres, entre leſquels on compte ſaint Hugues, abbé & archevêque de Rouen, qui y eſt inhumé ; ſaint Eucher, évêque d'Orléans ; Robert, évêque de Londres ; Freculfe, évêque de Liſieux ; Jacques d'Amboiſe, évêque de Clermont ; Héliſacar, abbé, & chancelier de Louis le Debonnaire ; Guillaume de *Jumiege*, hiſtorien fort crédule du XIe ſiecle mort en 1088 ; don Thomas Duſour, ſavant bénédictin de *Jumiege*.

Ce fut, dans le IX & Xe ſiecle, un ſéminaire d'évêques, dont il eſt ſouvent parlé dans l'hiſtoire de l'égliſe gallicane.

On voit encore la ſalle des gardes de Charles VII, longue de 102 pieds, unique reſte des appartemens que ce prince avoit choiſis pour ſon ſéjour, entre le dortoir & l'infirmerie ; pendant que la belle Agnès Sorel faiſoit le ſien au Menil à un quart de lieue de *Jumiege*, où elle mourut âgée de quarante ans, pleurée du roi & de ſes ſujets, en 1449 ; elle fut appellée *la belle des belles ;* & plus attachée à la gloire du roi qu'à ſa perſonne, elle ne voulut jamais ſouffrir qu'il abandonnât le ſiege d'Orléans. « Oubliez-moi, lui » dit-elle, juſqu'à ce que vous ayez vaincu vos » ennemis ». C'eſt peut-être la ſeule maîtreſſe de nos rois dont on puiſſe dire, qu'elle avoit allumé le flambeau de la gloire aux feux de l'amour. François I lui fit ces quatre vers.

Gentile Agnez plus d'honneur tu mérite,
Ta cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Clauſe nonain, ou bien dévot hermite.

On les a ainſi rendu en latin :

Liſia dùm ſervas, plus Agnes pulchra mereris,
Quam caſtus frater, quamve pudica ſoror.

Ses entrailles furent enterrées à *Jumiege*, & ſon corps à Loches : ſon inſcription en ces deux endroits finit ainſi :

Bella fui quondam Agnes nomine, regia pellex,
Nunc tumulo vermes turpe cadaver alit,
Ilia Gemeticis latitantur, cætera Lochis.
(*C.*)

JURENSIS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge.*) le déſert de *Jura* ou terre de Saint-Claude.

Le mont Jura qui, ſelon Céſar, étoit entre les *Sequani* & les *Helvetii*, que Strabon appelle *Juraſſus*, & Ptolomée *Jora*, & Jonas, dans la *Vie de S. Colombarre*, *Juranus*, a donné le nom à ce *pagus*. Grégoire de Tours rapporte que Romain & Lupicin, freres bugiſtes, établirent leur monaſtere, *in Jorenſis deſerti ſecretis :* ce lieu s'appelloit *Condate* ou *Condatixone* depuis S. Oyan, du nom du quatrieme abbé, *Eugendius* ou *Augendus*, & enfin *Saint-Claude* du nom du douzieme abbé mort à la fin du VIIe ſiecle. La montagne a auſſi pris le nom de *Mont-Saint-Claude*.

Cette célebre abbaye érigée en évêché en 1742, eſt déſignée dans les anciens titres ſous le nom d'*Eccleſia Jurenſis*.

Ce *pagus* s'étendoit depuis la Serriere-ſous-Jougne à Echalon en Bugey, & étoit borné par la Serine, le lac des Rouſſes & Orbe.

On lit dans la *Vie de ſaint Colombarre*, écrite par Jonas, que Ramelene, duc de la haute Bourgogne, fonda au commencement du VIIe ſiecle un monaſtere dans le mont *Jura* ſur la riviere de Nozon, *in ſaltu Jurenſe ſuper Noviſonam :* on croit que c'eſt Romain-Moutier, où s'arrêta ſaint Vandrille à ſon retour d'Italie, en 667, & où il reſta dix ans. (*Dunod. hiſt. T. I, pag. 94.*)

Laucone, aujourd'hui Saint-Lupicin, parce que ce ſolitaire y fut inhumé, étoit auſſi *in Turma Jurenſi*. Un diplôme de Charles-le-Chauve, daté de Reims, en 862, adjuge Laucone, diſputé par Gédeon, Archevêque de Beſançon, à Richert, abbé de Condat. (*Ib. p. 109, 110.*)

La Chaux-d'Arlier & Cicon ſont marqués dans la région du mont *Jura*, par une chartre de 941, *Carlis Arlicana & cico in turma Jurenſi*. Cette premiere terre fut donnée aux moines d'Agaune. (*Voyez Dunod. hiſt. T. I, p. 294.*)

Uſie Ozeiæ eſt auſſi cité en 967, *in Turma Jurenſi*. Villars près de Moirans à une des gorges de *Jura*, détruit par les Sarafins au VIIe ſiecle eſt appellé *Vicus Jurenſis*, *Villa Jurenſis*. (*Ib. T. I, p. 133.*)

Anſeric, archevêque de Beſançon, ayant été bien reçu à Dijon, par les chanoines réguliers de Saint-Etienne, leur accorda une terre ſituée dans le *Jura locum in Jurenſi terra ſitum*. Le pape Innocent, dans ſa bulle pour Saint-Etienne, de l'an 1139, nomme ce lieu *Bonnevalle* ou *Belvau*, *de Bona valle Jurenſi*. (*Voyez hiſt. Eccl. J. Et. in-fol. p. 83. pr. 96.*)

Le château de Joux eſt appellé *Caſtrum Jurenſe* par Guichenon, à l'an 1018, dans ſa *Bibl. Jebuſ. p. 11.*

L'abbaye de ſaint Rambert de Joux dans le Bugey eſt nommée *Sanctus Regribertus Jurenſis*, en 1538. (*Ib. p. 139.*)

Fredegaire parle du *Pagus ultra Juranus :* la bourgogne Transjurane occupoit au IXe ſiecle les deux côtés du *Mont-Jura*. (*C.*)

IVRY, *Ivriacum*, (*Géogr.*) bourg ſur l'Eure, entre Anet & Pacy, à quatre lieues de Dreux, quinze de Paris, ſix d'Evreux, au pied d'une coline où étoit un château fort par ſa ſituation, ruiné maintenant.

Ce fut dans la plaine d'*Ivry* que Henri IV battit les

ligueurs commandés par Mayenne, en 1590. Avant de livrer cette bataille déciſive, ce grand prince dit à ſes ſoldats ce peu de paroles, qui valent bien les longues harangues des généraux de Tite-Live : « Si » vous perdez vos enſeignes, ne perdez pas de vue » mon panache blanc ; vous le trouverez toujours » au chemin de l'honneur & de la victoire ». Penſée que le chantre immortel de Henri IV a ſi bien rendue.

Vous êtes nés François & je ſuis votre roi,
Voilà nos ennemis, marchez & ſuivez-moi :
Ne perdez point de vue, au fort de la tempête,
Ce panache éclatant qui flotte ſur ma tête ;
Vous le verrez toujours au chemin de l'honneur.
(Ch. VIII.)

Le commerce d'*Ivry* eſt en cuir : il y a de riches tanneurs ; une manufacture de peignes en fournit Paris & la Normandie. Près d'*Ivry* eſt le bourg de la Couture, l'endroit de France où l'on fait les meilleurs hautbois, flûtes allemandes & autres inſtrumens de cette eſpece. *Moreri. Ed. 1759.* (*C.*)

IVRY-SUR-SEINE, près de Paris, (*Géogr. Phyſ.*) Le 23 juin 1768, un remouleur repaſſoit, dans ce village, des uſtenciles de cuiſine à l'entrée d'une grande cour : à la quatrieme piece la meule ſaute en l'air toute en feu, ſe partage en mille éclats avec exploſion & bruit violent ; un des éclats, peſant trois livres, paſſe par deſſus le bâtiment, élevé de quarante pieds, & va tomber dix-huit toiſes au-delà dans le jardin, où il caſſe une branche de tilleul par ſa chûte ; une partie de la meule étoit réduite en pouſſiere ſur le pavé de la cour, ſans accident. Le remouleur a aſſuré que la même choſe lui étoit déja arrivée en une autre occaſion. *Voyez Journal de Verdun, août 1768.* Voilà un fait qui mérite l'attention des Phyſiciens, & c'eſt pour cela que nous en faiſons mention. (*C.*)

JUSTE, (*Muſiq.*) ce mot eſt auſſi quelquefois adverbe en Muſique ; chanter *juſte*, jouer *juſte*. (*S*)

* § JUSTE, ſ. m. (*Couturiere.*) Nous ajouterons à cet article du *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. quelques détails qui concernent la conſtruction de cet habit des femmes de la campagne, & que nous tirons de l'*Art de la Couturiere*, par M. de Garſault.

Pour un *juſte* il faut deux aunes d'une étoffe de deux tiers de large. Il ſe taille à-peu-près comme une veſte d'homme. *Voyez* TAILLEUR D'HABITS, dans ce *Suppl.* La *fig. 12*, *art de la Couturiere*, dans ce *Suppl.* montre les deux devans, & la *fig. 13.* les deux derrieres. Le *juſte* n'a aucun pli, ſes baſques ne s'aſſemblent point, on ne coud le derriere & les côtés que juſqu'aux tailles : les buſques tant par devant que par derriere, finiſſent en pointe plus alongée par les côtés ; quelquefois auſſi les baſques ſont toutes égales, & le *juſte* ſe termine par derriere comme un manteau-de-lit : c'eſt aſſez la coutume des ſervantes dans les villes.

On aſſemble, on poſe la doublure, on la glace, *&c.* comme à tous les autres habillemens que travaille la couturiere. *Voyez* COUTURIERE, dans ce *Suppl.* On borde tout le tour du *juſte* haut & bas, & toutes les baſques, d'un ruban de ſoie, & on attache des cordons ou des rubans de fil par devant pour le nouer, à moins qu'il ne doive ſe lacer, auquel cas on fait un rang d'œillets à chaque bord du devant, comme à un corſet, pour paſſer le lacet. Il y a des *juſtes* qui ſe lacent par derriere.

On coud les manches, il y en a qui ſont toutes ſimples, & vont juſqu'au coude ; il y en a qui ſont un peu plus courtes, & auxquels on ajoute un parement pliſſé, à-peu-près comme au manteau-de-lit. *Voyez* MANTEAU-DE-LIT, dans ce *Supplément*.

La vignette *de la planche de l'art de la Couturiere*, *Supplément*, fait voir, en *C*, une ſervante en *juſte* dont les baſques ſont égales.

JUSTIN, (*Hiſt. des Empereurs.*) né dans un village de la Thrace, fut, comme ſon pere, gardien de pourceaux & enſuite de bœufs, il quitta ces fonctions abjectes pour ſe faire charpentier : ennuyé de ce nouvel état, il s'enrôla dans la milice, où s'étant diſtingué par ſon courage & ſa capacité il paſſa par tous les dégrés avant de parvenir à l'empire. Ce fut plutôt par ſon adreſſe que par ſon mérite qu'il s'en fraya le chemin. Un eunuque l'ayant fait dépoſitaire d'une ſomme conſidérable pour gagner les ſuffrages de l'armée en faveur de Théocritien, il s'en ſervit pour ſe faire élire ; dès qu'il fut monté ſur le trône, il fit oublier ſa naiſſance, & quoique ſon éducation eût été celle d'un barbare, il ſembla qu'il étoit né ſur la pourpre. Les impôts furent adoucis ; les loix furent réformées, & les abus furent corrigés ; il parut perſuadé que pour être heureux, il falloit ſavoir en faire. Les déſerts étoient peuplés d'exilés qui avoient ſouffert pour la foi. Les Ariens, juſqu'alors perſécuteurs, furent perſécutés à leur tour ; la protection qu'il accorda aux ortodoxes leur devint funeſte. Théodoric crut devoir uſer de repréſailles, & l'Occident dont il régloit le deſtin, fut expoſé aux perſécutions de l'ennemi des partiſans de la Divinité de Jéſus-Chriſt. *Juſtin* aimé de ſes ſujets, & ſur-tout, des ortodoxes, mourut en 514, après avoir nommé Juſtinien, fils de ſa ſœur, pour lui ſuccéder. Son regne fut heureux, mais il ne gouverna l'empire que pendant neuf ans.

JUSTIN II, ſurnommé *le jeune*, fils de la fille de Juſtinien lui ſuccéda à l'empire d'Orient. Les premiers jours de ſon regne furent ſouillés par le meurtre de ſon plus proche parent, qu'il fit étrangler dans ſon palais, parce qu'il avoit des droits à l'empire ; il ſe fit apporter ſa tête qu'il eut l'indignité de fouler aux pieds. *Juſtin* trop borné pour gouverner un grand état en abandonna les rênes à ſa femme Sophie. Il fit une paix glorieuſe avec les Perſes, & le tribut que ſes prédéceſſeurs avoient eu la baſſeſſe de payer aux Perſes fut aboli : Narſès, qui avoit le commandement des armées, remporta ſur les Goths une victoire qui lui mérita le gouvernement d'Italie. L'impératrice, qui haïſſoit ce grand capitaine parce qu'il étoit eunuque, écouta les envieux de ſa gloire qui l'accuſerent d'avoir abuſé de ſon pouvoir dans ſon gouvernement. Sophie rappella Narſès à Conſtantinople, & joignant l'inſulte à la diſgrace, elle lui manda qu'il n'étoit propre qu'à manier des fuſeaux. Ce guerrier offenſé d'une raillerie qui lui rappelloit ſa mutilation, lui manda qu'il alloit lui ourdir une fuſée qu'elle auroit bien de la peine à démêler. Les Lombards venoient d'envahir la Pannonie, ce fut par ſes conſeils qu'ils firent une invaſion dans l'Italie, dont il leur facilita l'entrée. Ils y fonderent un empire qui ſubſiſta 204 ans, depuis Aboin juſqu'à Didier qui en fut le dernier roi. Les Perſes ravagerent en même tems les provinces de l'Orient ; *Juſtin*, après avoir perdu Narſès, n'avoit plus de général à leur oppoſer, il étoit ſujet à des accès de frénéſie qui ne lui laiſſoient que quelques intervalles de raiſon. Il mourut d'un mal de pied l'onzieme année de ſon regne, l'an 571 de Jéſus-Chriſt. (*T—N.*)

JUSTINIEN, (*Hiſtoire des empereurs.*) fils de la ſœur de Juſtin l'ancien, monta ſur le trône d'Orient après la mort de ſon oncle. Il étoit né dans un village de la Dardanie de parens obſcurs, qui vivoient du travail de leurs mains. Quoiqu'il paroiſſe que Juſtin l'avoit déſigné ſon ſucceſſeur, quelques-uns lui reprochent de n'être monté ſur le trône que par l'aſſaſſinat de Vitellien qui, ſous le dernier regne, avoit joui de toute l'autorité, dont il pouvoit abuſer pour envahir l'empire. Il eut d'habiles généraux, & ſur

tout Bélisaire & Narsès, qui le firent triompher en Orient & dans l'Italie. Le premier signala sa valeur contre les Perses, dont il fit un grand carnage dans plusieurs combats. Il les força de repasser l'Euphrate, & de se resserrer dans leurs possessions. Bélisaire, pacificateur de l'Orient, entra dans Constantinople avec les honneurs du triomphe. Ce grand capitaine fut ensuite employé contre les Goths, qu'il chassa de Rome dont ils s'étoient emparés. Et après avoir détruit leur domination dans l'Italie, il passa en Afrique contre les Vandales, qui furent presque tous exterminés. Gélimer, qu'il fit prisonnier, servit d'ornement à son triomphe. Tandis que Bélisaire rétablissoit le calme dans la Mauritanie, Narsès, autre général de *Justinien*, exterminoit les restes des Goths épars dans l'Italie. *Justinien*, par-tout triomphant par la valeur de ses généraux, voulut encore être le législateur de l'empire. Les loix étoient alors sans force & sans vigueur, parce qu'elles étoient ignorées. Dix jurisconsultes furent chargés de les tirer de la confusion où elles étoient tombées, & ce fut le savant Trébonien qui présida à leur travail. Tandis que l'empire triomphoit par les armes d'habiles généraux, & que l'ordre étoit rétabli par la sagesse des loix, *Justinien*, sans génie & sans mœurs, se faisoit détester par ses vices. Il prit pour femme Théodora, qui avoit monté sur le théâtre, & qui s'étoit rendue moins célebre par ses talens que par ses prostitutions. Sa nouvelle grandeur ne la rendit pas plus réservée. Son mari dominé par elle, lui abandonna le soin de l'empire. Les peuples asservis aux caprices de cette courtisanne, murmurerent sans oser être rébelles. Les provinces gémirent sous le poids des impôts. *Justinien* devenu avare en vieillissant, accrédita les accusateurs qui supposerent beaucoup de coupables pour multiplier les confiscations. Il se mêla des contestations qui déchiroient le sein de l'Eglise, & s'étant laissé infecter des erreurs d'Eutiches, il persécuta les orthodoxes, qui n'ont pas ménagé sa mémoire. Il savoit qu'il étoit détesté, & cette idée, au lieu de le corriger, le rendit plus cruel. Les papes Anastase, Silvestre & Vigile, ne purent apprivoiser ce monstre farouche, dont ils essuyerent la persécution. *Justinien* environné d'ennemis & de mécontens, mourut chargé de la haine publique à l'âge de quatre-vingt-deux ans, il en avoit régné trente-deux. Ce fut dans son siecle que l'usage de la soie passa de la Perse dans la Grece.

JUSTINIEN II, surnommé *le jeune*, étoit fils de Constantin Pogonat, dont il fut le successeur à l'empire d'Orient en 685. Il n'avoit que seize ans lorsqu'il parvint à l'empire. Son début fut marqué par des victoires, dont il souilla l'éclat par les cruautés qu'il exerça contre ses freres dont il fit couper le nez, afin qu'en les défigurant ils fussent jugés indignes de gouverner. Les Sarrasins vaincus furent obligés de lui restituer plusieurs provinces : il ne leur accorda la paix qu'à des conditions humiliantes pour eux. Tandis qu'il triomphoit au-dehors, l'intérieur de l'empire étoit en proie à ses cruautés. Importuné des plaintes de ses sujets opprimés, il ordonna à l'eunuque Etienne, son favori, de mettre le feu à Constantinople, & d'ensevelir sous les flammes en une seule nuit tous les habitans de cette ville immense. Cet ordre barbare fut découvert & prévenu, le peuple se révolta contre ce nouveau Néron, & Léonce fut proclamé empereur, il fit couper le nez à *Justinien*, qui fut relégué dans la Chersonnese, où il languit pendant sept ans. Trébellius, roi des Bulgares, pour entretenir les divisions de l'empire, le tira de sa retraite pour le rétablir sur le trône : ses fautes & ses malheurs ne le rendirent ni plus humain, ni plus sage ; il ne goûta le plaisir de son rétablissement que par celui de la vengeance. Léonce & Tibere Absimare, qui avoient occupé le trône pendant le tems de sa dégradation, expirerent dans la torture, & leurs partisans eurent les yeux crevés. Toutes les fois qu'il se mouchoit, il prononçoit un arrêt contre un de ceux qui avoient adhéré au parti de ses deux rivaux. Quoiqu'il eût juré la paix avec les Arabes & les Bulgares, il leur déclara la guerre ; mais ses mauvais succès le firent repentir d'avoir violé la foi des traités. Il fut plus heureux contre les Sarrasins qu'il força d'abandonner l'Afrique. Il se préparoit à ravager la Chersonnese, lorsqu'il fut assassiné avec son fils Tibere par Philippique Bardane, qu'il avoit condamné à l'exil. Ce mauvais prince s'érigea en théologien : il convoqua des conciles où ses décisions devinrent des décrets. Les papes s'opposerent à cet abus ; mais il avoit la force en main. Ce fut en 711 que l'empire fut délivré de ce prince devenu le fléau du genre humain. Ses ministres, aussi avares & aussi cruels que lui, attenterent à la vie & au droit de propriété des citoyens les plus riches & les plus vertueux. Ils furent tous enveloppés dans la ruine de leur indigne maître, qui les avoit fait servir à l'exécution de ses crimes. *Justinien II* fut le dernier de la famille d'Héraclius. (*T—N.*)

JUVIGNI, (*Géogr. Antiquités.*) village du Soissonnois, à deux lieues de Soissons : on voit dans le cimetiere, & sur une petite place publique, deux colonnes milliaires, dont les inscriptions sont presque entiérement effacées. Voici ce qui en reste :

R .... RI ... IMIA.
P .... VIAS.
M. ABSARIIS M. VII.
AB AUG.

Sur la seconde,

M. P. CA. TI.
SEVERO PIO PERTI. AUG.
ARABICO .... B. PŒTHICO
MA .... III. P. I. M. AURELIO
CO .... PROC. ICO .... LE ....

La premiere présente une singularité remarquable en indiquant la distance par milles, contre l'usage des Gaulois. Le nom de l'empereur Sévere qui se trouve dans la seconde, nous apprend le tems auquel cette colonne fut placée sur la route de Soissons à Condrain, *Contraginum*, ancien château des Romains. Sévere régnoit sur la fin du second siecle. *Voyez antiquités de Soissons, t. I. 1771, p. 135.* (*C.*)

I Z

IZIUM, (*Géogr.*) ville de la Russie en Europe, dans le gouvernement de Belgorod, l'un des méridionaux de cet empire : elle est située sur la riviere de Donez, & elle préside à un district qui comprend divers autres lieux peu considérables, & tous habités de Cosaques. (*D. G.*)

KÆFERNBOURG, (*Géogr.*) grand bailliage d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans les états de Schwartzbourg-Sondershauſen : il tire ſon nom d'un château dont on ne voit plus que les ruines, & auprès duquel on a bâti celui d'Auguſtenbourg, & il a pris la place d'un comté très-ancien, dont le titre s'éteignit au XIV^e^. ſiecle, & dont le territoire fut inféodé dans le XV^e^. à la maiſon de Schwartzbourg, par celle de Saxe. Il ſe fabrique dans ce bailliage de bonne faïance, & même d'aſſez belle porcelaine. (*D. G.*)

KÆLBRA, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans les états de Schwartzbourg-Rudolſtadt, ſur la riviere de Helm : c'eſt le ſiege d'une inſpection eccléſiaſtique, auſſi-bien que d'un bailliage tenu en fief de la maiſon de Saxe, par celles de Scwartzbourg & de Stolberg. Cette ville & ce bailliage ſont ſitués avec pluſieurs autres dans une contrée fertile & riante que l'on appelle *Goldene Aue*, plaine dorée. (*D. G.*)

KAHLA, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Haute-Saxe, & dans la portion du pays d'Altenbourg, qui appartient à Saxe-Gotha. La riviere de Saale en baigne les murs, & des montagnes nues, appellées en allemand *kahleberg*, monts chauves, l'environnent. Elle eſt le ſiege d'une ſurintendance eccléſiaſtique d'où quatre-vingts paroiſſes reſſortiſſent, & elle donne ſon nom à une préfecture qui comprend les bailliages d'Orlamunde & de Leuchtenbourg. (*D. G.*)

KAHLEBERG, (*Géogr.*) montagnes d'Allemagne qui s'étendent en chaîne, à la longueur de cinquante milles, depuis les bords du Danube, à deux lieues au-deſſus de Vienne en Autriche, juſqu'à ceux de la Save, proche de Ruzing en Carniole. Les anciens les appelloient *Cetii montes*. Quelques-unes de leurs pointes ſont fort élevées ; telles ſont entr'autres celles qui portent les noms de *Caumberg*, d'*Annaberg*, de *Sauruſſel*, de *Teuffelſtaig*, de *Golach*, de *Schneeberg*, de *Simmering*. Le mont Joſeph, l'un de ceux qui forment la chaîne dans la Baſſe-Autriche, eſt remarquable par le bon vin qui croît à ſes pieds, & par la belle vue qui ſe préſente à ce ſommet : une partie de l'Autriche, & une partie de la Hongrie y ſont en perſpective ; Vienne & Presbourg s'y montrent à découvert ; le Danube élargi paroît y prendre un cours plus majeſtueux ; & c'eſt un couvent de camaldules qui jouit ſans ceſſe de cette belle vue. (*D. G.*)

KAINA-WISSY, (*Géogr.*) *Ukrainia ſuperior*, canton de la Haute-Hongrie, dans le comté de Zemplin, au pied des monts Crapacks ; il eſt très-montueux en lui-même, & il n'a pour habitans que des Ruſſes, tranſportés là en divers tems, avec un ſuccès qui juſqu'ici n'en a pas rendu la colonie bien remarquable. (*D. G.*)

KALAI, (*terme de Fortification turque.*) Ce mot qui ſignifie *fortereſſe*, eſt celui que les Turcs ont employé lorſqu'ils ont fortifié leurs palanques en Hongrie (*Voy.* PALANQUE *dans ce Supplément.*). Il n'y avoit point, le plus ſouvent, de terre derriere ces palanques, & ils faiſoient alors des trous au travers du rempart de bois, pour faire feu de la mouſqueterie contre les aſſiégeans. Lorſqu'ils avoient du terrein derriere eux, ils flanquoient les angles d'un tourillon conſtruit avec des pieux. Ils les rempliſſoient de terre, & élévoient deſſus une batterie d'une ou deux pieces de canon. Ils appelloient alors la palanque *kalai* ou *fortereſſe*. Caniſſa, Siget & Terniſwal, ſitués dans des marécages, qui avoient été autrefois des petits châteaux de pierre conſtruits par les Hongrois, furent enſuite fortifiées par les Turcs dans ce goût-là. *Voyez* l'élévation d'un *kalai*, *Planche I, fig. 2, Art milit. milice des Turcs dans ce Supplément.*

A. A. Courtine de terre.

B. B. Courtine de bois, dont la moitié eſt conſtruite avec des pieux plantés à plomb, & l'autre avec des pieux paralleles à l'horizon, attachés avec de groſſes chevilles de bois marquées *C*, qui, dans l'intérieur du parapet, forment des eſpeces de caiſſons.

D. Tourillon demi-circulaire. (*V.*)

KALEMBOUR, *ou* CALEMBOUR, (*Gramm.*) c'eſt l'abus que l'on fait d'un mot ſuſceptible de pluſieurs interprétations, tel que le mot *piece*, qui s'emploie de tant de manieres : pieces de théâtre, pieces de plein pied, pieces de vin, *&c.* Par exemple, en diſant qu'on doit donner à la comédie une fort jolie piece *de deux ſols*, on fera de ce mot l'abus que nous appellons *kalembour*. C'eſt dans ce ſtyle que le ſieur Devaux dos Caros écrivit en 1630 l'hiſtoire de ſa mie *de pain mollet*, que de nos jours on a donné celle du bacha Bilboquet qui avoit des bras *de mer*, & nous citerons encore pour des modeles la lettre du ſieur, *du ſcieur*, de bois flotté à madame la comteſſe Tation, *la conteſtation*, & la tragédie de Vercingentorixe.

Les amateurs ſéveres veulent que le *kalembour* puiſſe s'écrire, & que l'orthographe n'en ſouffre pas. Ils aſſurent qu'alors il eſt plus exact ; mais comme ce n'eſt point un genre, qu'il trouve mieux ſa place dans la converſation que dans un ouvrage, & que vraiſemblablement nous avons parlé long-tems avant que de ſavoir écrire, c'eſt bien aſſez pour le *kalembour* de ne pas choquer l'oreille. D'ailleurs s'il n'eſt ni gai ni piquant, il aura beau être très-exact, ce ne ſera jamais qu'une ſottiſe très-exactement dégoûtante ; au lieu qu'il eſt toujours ſûr de ſon effet, même en dépit de l'orthographe, lorſqu'il eſt aſſaiſonné de quelque ſel, ou qu'il préſente à l'eſprit quelque contraſte vraiment plaiſant. Il falloit être de bien mauvaiſe humeur pour condamner ces deux vers qui ſont dans la bouche de Vercingentorixe :

Je ſus, comme un cochon, *réſiſter à leurs armes*,
Et je pus, comme un bouc, *diſſiper vos alarmes.*

Ceci eſt exécrable, diſoit-on à l'auteur, vous écrivez *je ſus* & *je pus* avec un *s* à la fin, il faudroit qu'on pût y mettre un *e* pour que le *kalembour* fût exact : celui-ci répondit au cenſeur : eh bien ! monſieur, je ne vous empêche point d'y mettre le vôtre, *un nez pour un e.*

Cette derniere tournure differe de celle que nous avons indiquée d'abord : auſſi le *kalembour* ſe préſente-t-il de bien des manieres, tantôt c'eſt une queſtion : par exemple, *ſavez-vous quels ſont les ouvriers avec qui l'on s'arrange le mieux ? — non : — eh bien ! ce ſont les perruquiers, parce qu'ils ſont tout-à-fait* accommodans. Quelquefois c'eſt une pantomime ; tel eſt celui d'un muſicien qui fatigué de ce qu'on lui demandoit pour la quatrieme fois un autre *air* que celui qu'il jouoit, finit par aller ouvrir la fenêtre. Tantôt il préſente une idée qui avec l'apparence du ſens commun eſt cependant aſſez obſcure pour obliger d'en

demander

demander une explication. C'eſt un jeu auquel les plus fins ſont attrapés, pourvu que le moment ſoit bien ſaiſi : par exemple, *comment trouvez-vous ce thé là ? ſavez-vous que c'eſt monſieur..... qui me l'a fait venir de Hollande ? — ah ! ah ! je croyois que c'étoit monſieur le duc de.... qui vous l'avoit donné ; — pourquoi ? — parce qu'on dit dans le monde qu'il a beaucoup de bonté*, bon thé, *pour vous*. Tantôt l'idée du *kalembour* n'a pas l'ombre du bon ſens, mais alors il n'en eſt que plus plaiſant, parce qu'il tranſporte tout-à-coup l'imagination fort loin du ſujet dont on parle, pour ne lui offrir enſuite qu'une puérilité. Marchons toujours avec l'exemple : *n'eſt-il pas cruel de voir que les hommes ſoient toujours cachés & diſſimulés, & qu'on ne puiſſe jamais lire dans leur ame ? cela eſt affreux. Enfin il n'y a plus que les gens d'écurie qui ſoient vrais aujourd'hui, — comment ? — ſans doute, ils ne font point ordinairement un myſtere de leur façon de penſer*, panſer les chevaux.

On a vu par l'exemple qui a précédé celui-ci, que le *kalembour* dépend ſouvent de la conſtruction que l'on donne à la phraſe : car le mot *bonté* ne pourroit être pris pour *bon thé*, ſi l'on diſoit, *ſa bonté, ſes bontés*, &c. il y a auſſi des verbes qui ne préſentent d'équivoque que dans quelques-uns de leur tems ; tels que *peindre* & *peigner* que l'on pourra prendre l'un pour l'autre, lorſqu'on dira, *nous peignons, vous peignez*, &c. mais c'eſt toujours la maniere d'amener & de placer le *kalembour* qui le rend plus ou moins plaiſant : par exemple, ce ſeroit une platitude bien froide de dire : *cet homme-là mérite d'être* cru, *il ne faut pas le cuire ;* mais on ſera ſûr de faire rire avec le même équivoque, en ſuppoſant un homme condamné à être brûlé qui, au moment où l'on va mettre le feu au bûcher, veut parler encore pour ſa juſtification, & en admettant un interlocuteur qui lui adreſſe ces mots : *va, mon ami, ce que tu dis-là & rien*, c'eſt la même choſe, tu ne ſera plus *cru*.

Le *kalembour* devient auſſi plus piquant par des circonſtances que le haſard ſeul peut amener ; par exemple, un officier de marine faiſoit à table un fort long récit d'une tempête qu'il avoit eſſuyée vingt ans auparavant : *enfin*, dit-il, *nous jettâmes l'*ancre, *& nous donnâmes de nos nouvelles ; vous aviez donc perdu la tête tout-à-fait*, reprit quelqu'un, *puiſque voulant donner de vos nouvelles, vous aviez commencé par jetter l'*ancre. Voilà ceux que les diſſertateurs & les conteurs ne pardonnent pas, ainſi que les prétendus beaux-eſprits, parce qu'alors on les abandonne pour rire, & qu'on n'y revient plus. Le *kalembour* employé de cette maniere ſeroit une arme défenſive aſſez utile en ſociété ; mais de quoi n'abuſe-t-on pas ? On en a fait quelquefois une arme très-offenſive, tel eſt ce mot fameux de Moliere au parterre, le jour que le premier préſident de Harlai, qu'on croyoit reconnoître dans Tartuffe, en fit ſuſpendre la repréſentation : *Meſſieurs, nous comptions avoir l'honneur de vous donner aujourd'hui Tartuffe, mais M. le premier préſident ne veut pas qu'on le joue.* Telle eſt encore cette repartie amere d'un homme à une femme qui lui demandoit pourquoi il la *conſidéroit* ſi attentivement, *je vous regarde, madame*, répondit-il, *mais je ne vous* conſidere *pas*.

Il y a une remarque aſſez ſinguliere à faire ſur ceux qui écoutent un *kalembour ;* c'eſt que le premier qui le devine le trouve toujours excellent, & les autres plus ou moins mauvais, à raiſon du tems qu'ils ont mis à le deviner, ou du nombre des perſonnes qui l'ont entendu avant eux ; car dans le monde moral, c'eſt l'amour-propre qui abhorre le vuide.

Il paroît qu'il n'y a point de langue ou morte ou vivante qui prête plus au *kalembour* que la françoiſe. Les François en font tous les jours ſans qu'ils s'en apperçoivent, mais les étrangers ſur-tout y ſont pris à chaque inſtant ; on connoît celui de cet Anglois qui trouvoit ſes bottes trop équitables, *trop juſtes*, & qui croyoit parler plus honnêtement, en diſant qu'il revenoit *du dévoyement* de Saint-Germain. Au reſte toutes les langues du monde fourniſſent néceſſairement une ample matiere aux équivoques ; la nature eſt ſi riche, nous ſommes remués par tant de cauſes, que notre articulation ne peut ſuffire à diſtinguer les nuances que nos yeux & notre eſprit peuvent appercevoir ; ainſi les *kalembours* doivent être auſſi anciens que les hommes. Si nous voulions parler ici des doutes & de l'obſcurité que des rapports de mots ont jettés dans l'hiſtoire ancienne, des changemens & des malheurs qui ne ſont arrivés que faute de s'entendre, nous trouverions moyen de donner quelque importance au *kalembour*, & de remonter peut-être à l'origine de l'antipathie qui exiſte entre la philoſophie & lui ; mais nous nous contenterons d'ajouter qu'il faudroit avoir bien de la rancune pour le bannir abſolument de la ſociété, aujourd'hui que nous ſommes aſſez éclairés pour qu'il ne puiſſe plus nous donner que matiere à rire.

Pour finir dignement cet article, nous devrions indiquer ſon étymologie : mais nous avons le courage d'avouer que nous ne la connoiſſons pas. On croit bien y trouver le mot latin *calamus :* mais il faudroit quelque choſe de plus ; d'ailleurs cette origine ne conviendroit point à une plaiſanterie que l'oreille ſeule peut admettre. On doit nous trouver bien généreux de convenir ainſi de notre impuiſſance, car il ne tiendroit qu'à nous de dire qu'il dérive du composé καλλιζωτρυς, *ſe diviſant en beaux rameaux*, ce qui exprimeroit aſſez bien les différentes ſignifications d'un même mot. C'eſt ici le ſeul lieu de parler de deux autres rébus connus ſous le nom de *charade* & de *contrepetterie*, qui, ſans avoir aujourd'hui les mêmes reſſources que le *kalembour*, ont pu produire autrefois les mêmes erreurs.

Pour faire une charade, il faut choiſir un mot compoſé de deux ſyllabes qui chacune faſſe un mot, tel que *mouton*, alors on propoſe ce mot à deviner, en diſant, ou à-peu-près : *mon premier déſigne ce qui n'a point de conſiſtance : ſans mon ſecond, il n'y auroit point de muſique, mon tout eſt un animal pacifique.* Ainſi la charade eſt toujours une plaiſanterie préparée.

On fait une contrepetterie lorſqu'on tranſpoſe la premiere lettre de deux mots, ce qui arrive fréquemment à ceux qui parlent avec trop de volubilité ; mais pour qu'elle ſoit exacte, il faut que la phraſe ait toujours quelque ſens, tel ridicule qu'il ſoit : exemples, un *feu* trop près du *port*, pour un *peu* trop près du *fort ;* le *caire* ſe *mouche*, pour le *maire* ſe *couche*.

La contrepetterie offre quelquefois des contraſtes aſſez plaiſans : la charade peut quelquefois être un madrigal & même une épigramme, mais elle reſſemble toujours à un commentaire, & ne ſe préſente jamais que ſous le même aſpect ; on voit d'ailleurs que ces deux ſortes de rébus ſont ſi dénués de gaieté par leur conſtruction, que les plus plaiſans ſont ceux que nous ne pouvons citer ici. (*D. B.*)

* KALKAS *les*, (*Géogr.*) nation Tartare, dont le pays (qu'on érige en royaume dans *le Dict. raiſ. des Sciences*, &c. ſous le nom de CALKA) eſt ſoumis à l'empereur de la Chine.

KALMIA, (*Botan. Jard.*)

Caractere générique.

Un petit calice permanent porte une fleur monopétale, figurée en tuyau évaſé ; les bords ſont découpés en cinq parties. Au-deſſous du pavillon de l'entonnoir, on apperçoit dix eſpeces de mamelons formés par des cavités qui ſont à la partie ſupérieure

du pavillon : on voit au fond dix étamines assez courtes qui sont divergentes, & qui se replient sur le pavillon pour placer leurs sommets dans les cavités dont on vient de parler. Le pistil est composé d'un embryon arrondi & d'un style long & délié, terminé par un stygmate obtus. L'embryon devient une capsule ronde applatie ; elle est divisée en cinq loges, & s'ouvre en cinq parties. Ces loges renferment des semences très-menues.

Cette description est transcrite de M. Duhamel. Nous n'avons pas encore vu la fleur du *kalmia*.

Especes.

1. *Kalmia* à feuilles ovales, à corymbes terminaux. *Kalmia foliis ovatis, corymbis terminalibus.* Mill. *Kalmia with oval leaves*, &c.
2. *Kalmia* à feuilles lancéolées, à corymbes latéraux. *Kalmia foliis lanceolatis, corymbis lateralibus.* Linn. *Gen. Nov.* *Kalmia with spear-shaped leaves.*

M. Sarrazin dit que l'espece *n°. 1* croît dans les terres humides, & en cela il est d'accord avec Miller ; mais il ajoute que l'espece *n°. 2* vient dans les terres incultes & seches ; ce que Miller ne dit pas. Ce dernier auteur assure n'avoir vu que des individus très-chétifs de cette espece en Angleterre. Seroit-ce parce qu'on l'y auroit plantée, comme la premiere, dans des lieux humides ?

Le *kalmia n°. 1* habite plusieurs contrées de l'Amérique septentrionale, où il s'éleve de six à douze pieds de haut, en se divisant en plusieurs branches ligneuses, couvertes d'une écorce gris-obscure. Ses rameaux sont ordinairement tortueux & irréguliers ; ils sont garnis de feuilles épaisses & fermes qui naissent très-près les unes des autres : elles ont environ trois pouces de long sur un de large ; elles sont portées par des pédicules menus, & colorées d'un verd luisant : les fleurs naissent en bouquets lâches au bout des rameaux ; elles sont d'un rouge très-vif dans leur primeur, mais elles changent en roses pâles avant que de tomber. On croit que les feuilles de cet arbrisseau nuisent au bétail ; cependant le fauve les broute sans inconvénient.

La seconde espece est naturelle de la Pensylvanie, où elle s'éleve à quatre ou cinq pieds ; les feuilles ont environ deux pouces de long, sur un demi-pouce de large par leur milieu : elles sont opposées, fermes, épaisses & d'un verd luisant : tantôt elles naissent deux à deux à chaque joint, tantôt il s'y en trouve jusqu'à quatre, deux de chaque côté ; elles sont portées par des pétioles très-courts. Les fleurs sont rassemblées en bouquets autour des rameaux en spirale interrompue ; elles sont d'un rouge charmant & de la même forme que celles de la premiere espece, mais plus petites. Cet arbrisseau, dans son pays originaire, fleurit la plus grande partie de l'été.

Le laurier-rose & le grand rhododendron des Alpes, peuvent donner une idée de la beauté des *kalmias* : des bouquets de fleurs d'un pourpre clair, opposés au verd sombre & luisant d'un feuillage touffu, produisent un effet des plus agréables. Il n'est guere d'arbrisseaux qui méritent autant que les *kalmias*, de la part d'un amateur, ces soins attentifs qui naissent d'un goût vif & éclairé. Nous n'avons pas encore pu réussir à le reproduire par sa graine : celle que nous avons reçue plusieurs fois d'Angleterre, n'étoit pas sans doute parvenue à sa maturité. Lorsqu'on a laissé les *kalmias* quelques années dans la même place, sans labourer trop profondément à leur pied, ils donnent des surgeons qui servent à les multiplier. Les arbrisseaux obtenus par cette voie, fleurissent bien plutôt que ceux nés de la graine. La premiere espece aime une terre légere, humide & imbibée.

M. Spielman, professeur en botanique à Strasbourg, a perdu un *kalmias*, en serrant ses branches avec du fil de laiton, pour y produire des nodosités propres à donner naissance à des racines, lorsqu'on les coucheroit en terre. Il ne faut pourtant pas abandonner ce moyen ; mais je ne l'employerois que pour un très-petit nombre de branches à chaque pied, & je substituerois le fil de chanvre ciré au fil de laiton. Il seroit bon aussi de tenter la voie des boutures en différentes saisons de l'année. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

KAMENICE, *ou* KAMNITZ, (*Géograph.*) De quatre villes, tant de Bohême que de Moravie qui portent ce nom, la seule qui mérite quelque attention, est celle du cercle de Leitmeritz en Bohême. Elle appartient au prince de Kinsky. Elle est munie d'un château, & elle a de grandes verreries, d'où sortent, entr'autres, quantité de verres blancs ciselés. (*D. G.*)

KAMLACH, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne dans le cercle de Souabe & dans la seigneurie immédiate de Mindelheim. Cette riviere n'a rien en soi de remarquable ; mais, entr'autres lieux qu'elle arrose, il est un village qui porte son nom, & qui, ayant vu naître Jean-Baptiste Homann, ne pouvoit être ici passé sous silence. Il n'est pas de géographie dont les cartes soient plus répandues, que celles de ce Homann ou de ses héritiers. (*D. G.*)

KANT, *ou* CANTH, (*Géogr.*) petite ville de la basse Silésie, capitale de l'un des trois cercles de la principauté de Breslau, & faisant partie des domaines épiscopaux du pays. Elle est située sur la riviere de Schweidnitz, & munie d'un vieux château, dont elle partagea le saccagement de la part des Hussites, l'an 1428. Un nouveau malheur la réduisit en cendres l'an 1752 ; mais on comprend que sous la domination prussienne, elle n'a pas tardé beaucoup à s'en relever. (*D. G.*)

KANTYRE, *ou* KINTYRE, (*Géogr.*) presqu'île de l'Ecosse du milieu, faisant partie de la province d'Argill, & s'avançant dans la mer d'Irlande, à l'occident de l'île d'Arran, & à l'orient de celle d'Ila, jusques à 15 ou 20 lieues de la pointe de Fairhead, au comté d'Antrim. Un isthme fort étroit la joint au continent de l'Ecosse : elle a 30 milles de long, & 8 à 9 de large. Elle renferme le bourg de Campbell-Town, où est un assez bon port de mer ; & elle a sur la côte occidentale la petite île de Gigaia. (*D. G.*)

KANZAC, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne dans le cercle de Souabe & dans les états des comtes Truchses-Walbourg-Scheer. Elle fait la communication du lac de Feder avec le Danube, & elle arrose les seigneuries de Durmetingen & de Buss. (*D. G.*)

KAPELLENDORF, *ou* KAPELNDORF, (*Géogr.*) bailliage de la principauté de Weimar dans le cercle de haute Saxe en Allemagne : il n'a que des villages dans son ressort ; mais il est remarquable par celui dont il porte le nom. Ce village étoit autrefois une ville. Des burggraves de Kirchberg, éteints depuis long-tems, en étoient maîtres dans le 13e siecle ; puis la ville d'Erfort en fit l'acquisition ; ensuite des comtes de Vitzthum l'eurent en hypotheque ; & enfin la maison de Saxe l'acheta dans le siecle passé. Balottée par tant de mains différentes, cette ville à la longue n'a plus été qu'un village, attestant, avec bien d'autres, des malheurs attachés de tout tems aux fréquens changemens de domination. (*D. G.*)

KAPIVAR, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie dans le comté de Saros. Elle est munie de deux

châteaux, & elle eſt une des plus peuplées de ce comté. (*D. G.*)

KAPNICK, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie au diſtrict de Kövar. Elle eſt du nombre des métalliques, ayant dans ſon voiſinage pluſieurs mines d'or & d'argent. (*D. G.*)

KAPNICK-BANYA, *ou* NAGI-BANIA, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie dans le comté de Sakmar. Elle eſt auſſi de la claſſe des métalliques, & de plus, elle eſt réputée pour royale, en ce qu'autrefois elle appartenoit en propre aux reines du pays. Il y a un college & une école aſſez renommés; & la couronne y fait frapper des ducats diſtingués par les lettres N. B. (*D. G.*)

KAPORNACK, (*Géogr.*) ancienne abbaye de Bénédictins, ſituée dans la baſſe Hongrie, au comté de Salad. Elle donne ſon nom à l'un des cinq grands diſtricts du comté. (*D. G.*)

KARKI-MESRAC, (*Arme Turque.*) C'eſt une ſorte de lance marquée *H planche II. Art. Milit. Milice des Turcs, Suppl.* dont ſe ſervent les Turcs aſiatiques & la cavalerie Crepiculy.

La cavalerie Seratculy ſe ſert d'une autre appellée *coſſaniza* marquée *I*, dont la balle empêche le contre-coup. (*V.*)

KARLSHAVEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin & dans les états de Heſſe-Caſſel, au confluent de la Dymel & du Weſer, bailliage de Helmershauſen. Elle eſt moderne, & porte le nom du landgrave Charles, ſon fondateur, qui, mettant à profit le cours des deux rivieres, établit un port dans cet endroit. (*D. G.*)

KARMEN, (*Géogr.*) île de la Norwege méridionale, l'une de celles qui bordent la préfecture de Chriſtianſand. Elle renferme trois paroiſſes, & elle a un cap fort connu des marins, ſous le nom de *Augwaldenæs.* (*D. G.*)

KARTZAG UISZALAS, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie dans la province de Cumans, au-deçà de la Theiſſ. Elle eſt grande & fort peuplée: de vaſtes & fertiles campagnes l'environnent; & ſes habitans proſperent à la faveur de l'agriculture & des troupeaux nombreux qu'ils font paître. (*D. G.*)

KAS, (*Luth.*) eſpece de tambour des peuples d'Angola, & leur ſeul inſtrument de muſique, à ce que prétendent quelques voyageurs. Le *kas* eſt un bloc de palmier de la forme d'un panier, orné de quelques figures de fleurs: on le couvre d'une planche qu'on frappe avec une baguette; ce qui produit un ſon approchant de celui du tambourin. (*F. D. C.*)

KASSUTO, (*Luth.*) inſtrument de muſique des habitans du Congo; il eſt formé d'une piece de bois longue d'une aune, creuſe, & recouverte d'une planche taillée en échelle, c'eſt-à-dire, ayant de petites tranches diſperſées par intervalles, à-peu-près comme ſur le manche d'une guitarre. On racle deſſus ces tranches avec un petit bâton, & cet inſtrument fait le rôle de taille dans la muſique des Congois. (*F. D. C.*)

KATRACA, (*Hiſt. nat. Ornith.*) faiſan d'Amérique. Quoiqu'à vrai dire, il ne ſe ſoit point trouvé de véritables faiſans dans l'Amérique, néanmoins, parmi la multitude d'oiſeaux différens qui peuplent ces vaſtes contrées, on en voit qui ont plus ou moins de rapports avec le faiſan; & celui dont il s'agit dans cet article, en approche plus qu'aucun autre, & doit être regardé comme ſon repréſentant dans le nouveau-monde; il le repréſente en effet par ſa forme totale, par ſon bec crochu, par ſes yeux bordés de rouge & par ſa longue queue. Néanmoins, comme il appartient à un climat, & même à un monde différent, & qu'il eſt incertain s'il ſe mêle avec nos faiſans d'Europe, je le place ici après ceux de la Chine qui s'accouplent certainement & produiſent avec les nôtres.

L'hiſtoire du *katraca* nous eſt totalement inconnue; tout ce que je puis dire, d'après l'inſpection de ſa forme extérieure, c'eſt que le ſujet que j'ai vu, me paroît être le mâle, à cauſe de ſa longue queue & de la forme de ſon corps moins arrondie qu'alongée.

Nous lui conſerverons le nom de *katraca* qu'il porte au Mexique, ſuivant le P. Feuillée. (+)

KATSCHER, (*Géogr.*) petite ville catholique de la Siléſie pruſſienne, aux frontieres de la Moravie. C'eſt le chef-lieu d'un diſtrict de pluſieurs villages, dont la ſouveraineté fut cédée au roi de Pruſſe par la maiſon d'Autriche, l'an 1742, mais dont le domaine utile appartient à l'évêché d'Olmutz. (*D. G.*)

KATZBACH, (*Géogr.*) riviere de la Siléſie-Pruſſienne, qui naît dans la principauté de Jauer, traverſe celle de Lignitz, & va ſe jetter dans l'Oder; elle ſe groſſit dans ſon cours des eaux de pluſieurs autres, & quelquefois elle eſt redoutable par ſes débordemens. (*D. G.*)

K C

KCZIN, (*Géogr.*) ville de la grande ou baſſe Pologne, dans le palatinat de Kaliſch, chef-lieu du diſtrict de Krcenia, & ſiege de ſtaroſtie. (*D. G.*)

K E

KEHDINGEN, (*Géogr.*) diſtrict du duché de Brême dans le cercle de baſſe Saxe en Allemagne: il borde l'Elbe, la Schwinge & l'Oſte, rivieres dont la navigation l'enrichit, & il peut avoir 4 milles de longueur, ſur une largeur beaucoup moindre & fort inégale. Il produit des grains & des fourrages en abondance, & l'on en exporte quantité de chevaux & de bêtes à cornes. La fertilité de ſon ſol, la commodité de ſes rivieres, & le voiſinage de la mer du Nord, font que la plupart de ſes habitans ſont, ou laboureurs, ou bateliers, ou gens de mer: il y a pourtant auſſi parmi eux nombre de gentils-hommes, mais qui, poſſeſſeurs de terres qu'ils font valoir eux-mêmes, ne défigurent, ni par leur nobleſſe, ni par leur pareſſe, les caracteres d'induſtrie & d'activité empreinte ſur tout le pays. Ce diſtrict comprend quatorze paroiſſes. Il y a un bourg appellé *Freybourg*, & tout le reſte eſt village, ſans aucune ville. La juſtice & la police s'y adminiſtrent ſous l'autorité de la cour d'Hanovre, mais par des tribunaux qu'elle ne gêne point, & dont la plupart des membres ſont même à la nomination du diſtrict. On y profeſſe la religion luthérienne, & l'on y paie des taxes fixes qui ſe perçoivent ſans moleſtation. Il eſt vrai, & c'eſt une belle obſervation à faire en Allemagne, que, pour le bonheur des ſujets, la cour d'Hanovre participe beaucoup du génie de celle de Londres. (*D. G.*)

KEKKO, (*Géogr.*) ville de la baſſe Hongrie dans le comté de Néograd; elle eſt mal bâtie, mais bien peuplée: elle donne ſon nom à un diſtrict de quatre autres villes & de cinquante-cinq bourgs, & elle eſt commandée par un château jadis très-fort, mais ruiné par Kakotzi. (*D. G.*)

KELHEIM, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle & dans l'électorat de Baviere, ſous la préfecture de Straubing, au confluent de l'Altmuhl & du Danube. Elle a ſous ſa juriſdiction une vingtaine de bourgs & de châteaux. (*D. G.*)

KELSTERBACH, (*Géogr.*) château, bourg & bailliage d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin & dans le comté de Catzenellnbogen, ſur le Meyn:

la maiſon de Heſſe Darmſtadt en eſt en poſſeſſion, par la vente que celle d'Iſembourg lui en fit l'an 1600, pour la ſomme de 356177 florins. (*D. G.*)

KEMBERG, (*Géogr.*) *Cameracum*, ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe & dans l'électorat de Saxe, au bailliage de Wittemberg. Des Flamands venus de Cambray & du Cambreſis, il y a pluſieurs ſiecles, ont été ſes premiers habitans, & ont tranſmis ſans doute à leur poſtérité le goût de la culture du houblon, cette ville étant encore fameuſe dans la contrée, par la quantité que ſes environs en fourniſſent; elle a ſéance & voix dans les états du pays, & elle eſt le ſiege d'une inſpection eccléſiaſtique. (*D. G.*)

KEMPEN, (*Géogr. Hiſt.*) petite ville du territoire de Cologne, où le comte de Guebriant, le 17 janvier 1642, battit les impériaux & fit priſonnier les généraux Lamboi & Mercy, ce qui lui valut le bâton de maréchal de France: cette action fut également hardie & heureuſe, très-applaudie dans le tems, & nous rendit maître de l'électorat de Cologne. (*C.*)

KEMPENLAND, (*Géogr.*) quartier de la mairie de Bos-le-duc, dans le Brabant-Hollandois, pays de la généralité. Il comprend la ville d'Eindhoven, le bourg d'Oirſchot, pluſieurs ſeigneuries, avec le couvent de Poſtel, riche abbaye de prémontrés, dont leurs hautes puiſſances ont bien daigné conſerver la fondation. (*D. G.*)

KEREN, (*Muſiq. inſtr. des Hébreux.*) c'étoit un inſtrument à vent fait de la corne même d'un bœuf, ou d'un bélier; on le faiſoit auſſi d'autres matieres, mais il retenoit toujours la forme d'une corne; cet inſtrument devoit donc reſſembler aux trompes des chaſſeurs, mais être un peu plus recourbé. Kircher en fait préciſément un cornet, mais ſans rien alléguer pour prouver ſon opinion. Souvent on confond le *keren* avec le ſciophar, & il paroît qu'effectivement ces deux inſtrumens ne différoient que parce que le *keren* étoit un inſtrument profane, dont on ne ſe ſervoit point dans le culte, & que le ſciophar au contraire ne ſervoit que pour les actes de religion. (*F. D. C.*)

KERMÈS DU NORD, *ou* cochenille de Pologne, (*Hiſt. nat.*) en latin, *coccus Polonicus tinctorius*, *aut coccus radicum*. C'eſt ſelon l'obſervation CIV des *Ephémérides des curieux de la nature*, par le docteur Bernhardi de Bernitz, un inſecte hémiptere, petit, rond, un peu moins gros qu'un grain de coriandre, plein d'un ſuc purpurin, & qu'on trouve adhérent, vers la fin de juin, à la racine d'une eſpece de renouée ou de centinode, que Ray a nommée *poligonum coccifera rum incanum flori majori perenni*, & que M. de Tournefort a regardée comme une eſpece de pied de lion, *alchimilla gramineo folio*, *majore flore*. *Scleranthus perennis*. Linn. On en trouve auſſi ſur l'argentine, le fraiſier, la *potentilla erecta*, mais plus rarement.

* Cette cochenille eſt auſſi du genre des progallinſectes. Le mâle a été moins connu que la femelle; M. Backer la décrit dans les *Tranſactions philoſophiques*, *tome LVI*. Son corps & ſa tête ont des taches d'un pourpre brun: ſes ailes ſont blanches avec des taches pourpres opaques. (*D.*)

Selon M. Breyn, le polygonum eſt abondant dans le palatinat de Kiovie, voiſin de l'Ukraine, vers les villes de Ludnow, Piatka, Stobdyſzce, & dans d'autres lieux déſerts ou ſablonneux de l'Ukraine, de la Podolie, de la Volhinie, du grand duché de Lithuanie, & même dans la Pruſſe du côté de Thorn. Les payſans & tous ceux qui en font la récolte, ſavent que le polygonum ne rapporte pas tous les ans; la récolte manque ſur-tout lorſque le tems eſt pluvieux & froid: ils ſavent auſſi que c'eſt immédiatement après le ſolſtice d'été, que le coccus eſt mûr & plein de ſon ſuc purpurin. Ils ont à la main une petite bêche creuſe, faite en forme de houlette, & qui a un manche court; d'une main ils tiennent la plante; ils la levent de terre; & avec l'autre main, armée de cet inſtrument, ils en détachent ces eſpeces de fauſſes baies ou inſectes ronds, & remettent la plante dans le même trou pour ne pas la détruire: ils font cette manœuvre avec une dextérité & une vîteſſe admirables. Ayant ſéparé le coccus de ſa terre, par le moyen d'un crible fait exprès, ils prennent ſoin d'éviter qu'il ne ſe convertiſſe en vermiſſeau. Pour l'en empêcher, ils l'arroſent de vinaigre, & quelquefois auſſi d'eau la plus froide; puis ils le portent dans un lieu chaud, mais avec précaution; ou bien ils l'expoſent au ſoleil pour le faire ſécher & pour le faire mourir. S'ils étoient deſſéchés trop précipitamment, ils perdroient leur belle couleur. Quelquefois ils ſéparent ces petits inſectes de leurs véſicules, en les preſſant doucement avec l'extrêmité des doigts; & enſuite ils en forment de petites maſſes rondes. Il faut faire cette expreſſion avec beaucoup d'adreſſe & d'attention; autrement, le ſuc colorant ſeroit réſous par une trop forte compreſſion, & la couleur pourpre ſe perdroit. Les teinturiers achetent beaucoup plus cher cette teinture réduite en maſſe, que quand elle eſt encore en graines.

On lit auſſi dans la même diſſertation, que quelques ſeigneurs Polonois, qui ont des terres dans l'Ukraine, afferment avantageuſement la récolte du coccus aux Juifs, & le font recueillir par leurs ſerfs ou leurs vaſſaux; que les Turcs & les Arméniens, qui achetent cette drogue des Juifs, l'emploient à teindre la laine, la ſoie, le cuir, le maroquin, & les queues de leurs chevaux; que les femmes Turques en tirent la teinture avec le jus de citron ou du vin, & s'en ſervent journellement pour ſe rougir l'extrêmité des mains & des pieds, d'une belle couleur incarnate; qu'autrefois les Hollandois achetoient auſſi le coccus fort cher, & qu'ils l'employoient, avec moitié de cochenille, pour teindre les draps en écarlate; que de la teinture de cet inſecte, extraite par le jus de citron ou une leſſive d'alun, on peut, avec la craie, faire une laque pour les peintres; & qu'en y ajoutant un peu de gomme arabique, elle eſt auſſi belle que la laque de Florence; enfin, qu'on conſerve le ſuc exprimé des coques du poligonum pour les mêmes uſages médicinaux que le *kermès*, & qu'on le fait entrer dans la confection d'alkermès à Varſovie.

Soit que toutes ces propriétés ſoient exagérées, ſoit que le coccus qu'on a envoyé de Dantzic à M. Hellot, fût éventé & trop vieux, ce ſavant académicien n'a jamais pu, en le traitant, ou comme le *kermès*, ou comme la cochenille, en tirer que des lilas, des couleurs de chair, des cramoiſis plus ou moins vifs, & il ne lui a pas été poſſible de parvenir à en faire des écarlates. D'ailleurs celui qu'il a employé a coûté beaucoup plus cher que la plus belle cochenille, puiſqu'il ne fournit pas la cinquieme partie de la teinture que rend cet inſecte du Mexique: c'eſt vraiſemblablement pour cette raiſon que le commerce de cette drogue eſt extrêmement tombé, & que l'on ne connoît plus le coccus ou cochenille de grain que de nom, dans la plupart des villes d'Europe qui ont quelque réputation pour leurs teintures.

M. Linné met cette ſorte de cochenille dans l'ordre des inſectes hémipteres, & du genre de ceux qui ont la bouche placée à la poitrine, le ventre ſétacé par le bas, & deux aîles élevées; mais il n'y a que les mâles qui ont des ailes. Voici les différentes eſpeces d'inſectes qu'il range ſous le nom de *coccus*, & qui ſont autant de gallinſectes ou de progallinſectes; ſavoir, 1°. la cochenille de Pologne; 2°. le

coccus de la piloſelle; 3°. le coccus du phalaris; 4°. le coccus du citron; 5°. le coccus du bouleau; 6°. le coccus des inſectes; 7°. enfin, le coccus du chêne verd, ou le *kermès* de Provence. Ce même auteur parle d'un coccus aquatique qui ſe trouve dans les foſſés & dans les marais ſur les plantes aquatiques. (+)

KERRENA, (*Luth.*) trompette en uſage dans l'Indoſtan; elle eſt longue de quinze pieds & rend un ſon très-éclatant. (*F. D. C.*)

KESDOE-VASARHELY, (*Géogr.*) ville de Tranſylvanie, dans la province de Zecklers, ſur la riviere d'Aluta: elle donne ſon nom à l'une des juriſdictions ſubordonnées à celle de Haram. (*D. G.*)

KETMIA SYRORUM ou *Althea frutex*, (*Bot. Jard.*) en anglois *ſyrian mallou*; en allemand *altheenſtaude*.

Linnæus & Miller ont rangé les *ketmia* dans la claſſe des hibiſcus; mais comme elle comprend nombre d'arbriſſeaux & de plantes de ſerre chaude, dont le détail eſt étranger à notre objet, nous conſidérerons, avec Tournefort, les *ketmia* comme un genre ſéparé, en prévenant néanmoins que ce genre renferme encore quantité de plantes dont la plupart ſont annuelles & qui ne peuvent trouver place ici. Nous allons ſuivre la deſcription générique de M. Duhamel, dont nous avons avéré l'exactitude.

Caractere générique.

La fleur eſt compoſée de deux calices qui ſubſiſtent juſqu'à la maturité du fruit: le calice extérieur eſt partagé au moins en huit lanieres fort étroites; le calice intérieur eſt d'une ſeule piece découpée en cinq parties. Ces calices ſupportent cinq grands pétales diſpoſés en roſe; on apperçoit dans l'intérieur de la fleur grand nombre d'étamines réunies enſemble par leur baſe & ſurmontées de ſommets réniformes. Au milieu d'un tuyau formé par les étamines, on découvre le piſtil compoſé d'un embryon arrondi & d'un ſtyle qui ſe diviſe en cinq. Cet embryon devient un fruit ovale partagé en cinq loges, dans leſquelles on trouve nombre de ſemences qui reſſemblent à un rein.

Eſpeces.

Ketmia, arbriſſeau. *Althea frutex* des jardiniers.

Ketmia ſyrorum quibuſdam. C. B. P.

Hibiſcus foliis ovato-lanceolatis, ſupernè inciſo-ſerratis, caule arboreo. Hort. Cliff.

Variétés.

Althea frutex {
- à fleur roſe.
- à fleur pourpre.
- à fleur blanche fouettée de rouge.
- à feuilles panachées de jaune.
- à feuilles panachées de blanc.

J'ai vu ſur le catalogue de Gordon, marchand pépiniériſte à Londres, un althea à fleur double; mais je ne puis aſſurer ſi c'eſt un althea frutex; ce qu'il y a de certain, c'eſt que par des ſemis réitérés on pourroit obtenir non-ſeulement des althea à fleurs doubles, mais encore des individus à fleurs ſimples diverſement colorées. J'ai tenté cette expérience; mais pour ſavoir ſi elle aura reuſſi, il faut attendre que ces jeunes plantes aient donné des fleurs.

Cet arbriſſeau croît naturellement en Syrie: il s'éleve ſur une tige rameuſe à huit ou dix pieds de haut, les feuilles ſont ovale-lancéolées, & leur partie ſupérieure eſt ſouvent diviſée en trois lobes: les fleurs naiſſent aux côtés & aux bouts des bourgeons de l'année, elles ſont de la largeur d'une roſe ſemi-double, & ont beaucoup d'éclat: elles ſe fanent dans le jour; mais elles ſe ſuccedent en très-grand nombre depuis le commencement d'août juſque vers le dix d'octobre. Rien n'eſt plus beau que ces buiſſons bien fleuris; ils doivent former la plus belle décoration des boſquets d'été: en entremêlant toutes les variétés on aura le coup d'œil le plus agréable dans une ſaiſon où les arbuſtes à fleurs deviennent ſi rares.

L'althea frutex ſe multiplie par les ſemences, les marcottes, les boutures & la greffe.

Il eſt difficile d'en avoir de bonne graine, cependant les capſules mûriſſent, quand le mois de ſeptembre eſt ſec: on les recueille lorſque l'arbre commence à ſe dépouiller; on les laiſſe ſécher devant une fenêtre & on les conſerve juſqu'au mois de mars: alors on en tire les graines qu'on ſeme dans de petites caiſſes emplies de bonne terre légere; on enterre ces caiſſes dans une couche tempérée faite à l'expoſition du levant. Les graines paroiſſent au bout de trois ſemaines. Ces caiſſes doivent paſſer les deux premiers hivers ſous une caiſſe à vitrage: au bout de ce tems on plantera les petits althea là où ils doivent demeurer, à moins que pour les fortifier, on ne veuille les tenir deux ou trois ans en pépiniere.

Les marcottes ſe font en juillet, il convient de faire une coche dans leur partie inférieure, de les fixer avec un crochet & de les relever contre un bâton bien droit: qu'on mette de la bonne terre autour, de la mouſſe par deſſus, & qu'on arroſe de tems à autre, le ſecond printems on aura de très-beaux ſujets propres à être plantés à demeure, & qui ne tarderont pas à fleurir.

Le mois d'avril eſt le tems propre pour les boutures. On enleve les branches menues avec la protubérance qui eſt à leur inſertion; on ſe contente de parer les bords de cette protubérance avec un canif, & on plante les boutures de la moitié de leur hauteur dans des pots emplis de bonne terre légere; qu'on mette ces pots ſur une couche tempérée & ombragée au plus chaud du jour par des paillaſſons, il n'en manquera preſque point. Ces boutures ſeront tranſplantées le printems ſuivant, à un pied les unes des autres dans un morceau de bonne terre, & fourniront, au bout de deux ans, des éleves excellens.

La greffe ſert ſur-tout à multiplier les variétés les plus rares: elle ſe fait en ente à la fin d'avril, en approche en mai, & en écuſſon à la fin de juillet.

J'ai remarqué que ces beaux arbuſtes aiment généralement une terre profonde, ſubſtantielle & plutôt forte que légere; ordinairement on les taille en boule; mais c'eſt les fatiguer infiniment & les défigurer; il vaut bien mieux les laiſſer s'élancer librement dans les boſquets, où leurs feſtons fleuris, ſortant des maſſes de verdure, préſenteront toute la fraîcheur des plus belles ſcenes du printems. Ils ſubſiſtent fort bien à l'ombre des autres arbres, quand elle n'eſt pas trop épaiſſe, & qu'ils ont de l'air par les côtés. Lorſqu'on plante en amphithéâtre, c'eſt-à-dire, que l'on développe les arbres & arbriſſeaux par rang de taille dans des maſſifs, ceux-ci doivent occuper les cinquieme & ſixieme lignes. On a reconnu aux althea frutex à-peu-près les mêmes vertus qu'aux mauves & guimauves. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

KETSKEMET, (*Géogr.*) ville de la baſſe-Hongrie, dans les comtés réunis de Pilis, de Peſth, & de Solth, & dans un diſtrict qui porte ſon nom, & renferme encore les villes de Koros & de Czigled, avec vingt-ſept bourgs. Elle eſt grande & fort peuplée; ſes foires ſont des plus groſſes du royaume, & ſon territoire eſt des plus riches en grains. Elle renferme pluſieurs égliſes catholiques & un temple luthérien. (*D. G.*)

KETTERING, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans la province de Northampton, ſur la pente d'une colline riante & fertile. Ses manufactures d'étoffes de laine lui donnent de la proſpérité, & lui font entretenir avec aiſance une bonne école & un bon

hôpital. Elle devient quelquefois le siege des assises de la province. (*D. G.*)

KEUROL, (*Géogr.*) ville de la Russie Européenne, dans le gouvernement d'Archangel, sur la riviere de Pinega. C'est le chef-lieu de l'un des six cercles de la province même d'Archangel. (*G. D.*)

K I

KIELCE, (*Géogr.*) ville de la haute ou petite Pologne, dans le palatinat de Sandomir. Elle est ornée d'une église cathédrale & d'un palais épiscopal, & elle a dans son voisinage des mines qui appartiennent à l'évêque de Cracovie. (*D. G.*)

KIERTEMINDE, (*Géogr.*) ville de Danemarck, dans l'île de Fionie, & dans le bailliage de Nybourg, vis-à-vis la petite île de Ramsoe. Elle a un port où s'embarque beaucoup de grains. (*D. G.*)

KILBEGAN, (*Géogr.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté de West-Meath, sur la riviere de Brasmagh. Elle envoie deux membres au parlement. (*D. G.*)

KIMBOLTON, (*Géogr.*) anciennement *Kinnbantum*, bonne ville d'Angleterre, dans la province de Huntington. Elle tient de grosses foires & de gros marchés, & elle est ornée d'un château très-embelli par les ducs de Mancheſter ses possesseurs actuels. *Long. 17. 20. lat. 52. 18.* (*D. G.*)

KINCARDINE, (*Géogr.*) ville de l'Écosse du milieu, dans une province de son nom, sur la mer d'Allemagne. Cette ville est petite, mais cependant commerçante, & cette province qui renferme encore les villes ou bourgs de Paldykirk & d'Innerberry, & comprend les districts d'Arbuthie & de Redeloak, est généralement d'un bon rapport, & produit entr'autres beaucoup de bois de charpente. (*D. G.*)

KINNOR, (*Musiq. instr. des Héb.*) le *kinnor*, suivant D. Calmet, n'étoit autre chose que la lyre des anciens.

Mais d'autres auteurs en font un instrument très-différent; presque tous lui donnent la figure d'un Δ. Les uns donnent 24 cordes au *kinnor;* d'autres 32. L'historien *Joseph* ne lui en donne que 10, & dit qu'on le touchoit avec un *plectrum*.

Kircher donne au *kinnor* la figure qu'on voit *pl. II de Luth. Suppl. n°. 7 :* il l'a tirée d'un ancien manuscrit du Vatican, & elle répond assez à l'idée que les auteurs en donnent, étant formée comme un Δ, ayant 32 cordes, nombre qu'on peut augmenter ou diminuer à volonté, & pouvant être employée avec ou sans *plectrum*.

C'étoit du *kinnor* que David jouoit devant Saül, & cet instrument est très-ancien, puisqu'au verset 21 du 24ᵉ chapitre de la Genese, on en attribue l'invention à *Jubal*. (*F. D. C.*)

KIOVIE, (*Géogr.*) palatinat de la petite Pologne situé vers la rive droite du Niester, & comprenant les districts de Zytomierczs & d'Owrucz. C'est tout ce que le traité d'Andrussow fait avec la Russie l'an 1667, & confirmé l'an 1693, a laissé aux Polonois, de leurs conquêtes du XVI siecle en Uckraine. Sur un des meilleurs sols, & sous un des plus beaux climats de la terre, ce palatinat ne comprend que des villes laides & chétives, & des villages pauvres & misérables : les villes y sont au nombre de 23. (*D. G.*)

KIRCHBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, & dans les états de Hohenlohe sur le Jaxt : elle est ornée d'un château où l'un des princes du pays fait sa résidence, elle donne son nom à ce prince par voie de surnom, & elle préside à un bailliage considérable. (*D. G.*)

KIRCHBERG, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans la portion du comté de Sponheim qui appartient à la maison de Bade. Ce nom de *Kirchberg*, qui veut dire, *montagne de l'église*, est encore celui de plusieurs autres bourgs & châteaux d'Allemagne, répandus dans les états de Baviere, de Saxe, de Brunswic, de Hesse, de Schwartzbourg & de Nassau. (*D. G.*)

KIRCHDORF, VARRALLJA, *ou* PODHRAD, (*Géogr.*) jolie ville de la haute Hongrie, dans le comté de Zypsou-Sceptus. Elle tient chaque année à l'ascension une très-grosse foire. (*D. G.*)

KIRKBY-STEPHEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Westmorland, aux frontieres de celles d'Yorck : elle a une belle église & une bonne école gratuite ; elle tient foires & marchés, & elle prospere par ses fabriques de bas au métier. (*D. G.*)

KIRKHAM, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans la province de Lancaster, sur un bras de la mer d'Irlande, appellé le *Ribble :* elle a une école gratuite, & ses habitans, comme ceux du reste de la côte, sont dans l'usage d'extraire du sel, avec succès, des sables que leur jette la mer. *Long. 14. 55. lat. 53. 45.* (*D. G.*)

KIRSOTOMIE, (*Chir.*) opération par laquelle on dégorge les veines variqueuses. Elle consiste en une simple ouverture des veines par le moyen de la lancette ; ainsi c'est une espece de phlebotomie. Il faut ouvrir dans les endroits le plus gonflés de sang, on tire une quantité suffisante de cette humeur, & on applique des bandes en forme de doloire, pour procurer la réunion des parties divisées, & faciliter le mouvement du sang dans les veines engorgées. On conseilloit autrefois d'autres opérations, mais qui étoient barbares, & ne se réduisoient au fonds qu'à ouvrir les vaisseaux. La simple incision par la lancette satisfait aux indications, & n'est pas plus effrayante qu'une saignée. (*P.*)

KIRTON, (*Géogr.*) bonne ville d'Angleterre, dans la province de Lincoln, vers la Trente : les denrées & le bétail en font valoir les foires & les marchés. (*D. G.*)

KIS-HONT *ou* PETIT HONT, (*Géogr.*) province montueuse de la basse Hongrie, entre celles de Neograd & de Bistritz, arrosée de la Rima & de la Szuha, pauvre en grains & en fourrages, mais riche en fer & en eaux minérales, moins habitée de Hongrois originaires que de Bohémiens, & renfermant les villes de Rima-Szombath & de Tiszoltz, avec plusieurs châteaux & trente-deux bourgs. (*D. G.*)

KIST, (*Arme turque.*) c'est chez les Turcs une espece de javelot marquée *K. pl. II. Art. milit. Milice des Turcs, Suppl.* Tous les agas en portent trois dans une bourse à la gauche de la selle. (*V.*)

KISTE, (*Anat.*) membrane en forme de vessie, qui fait une tumeur remplie de matieres liquides, ou épaissies, adipeuses, charnues, ou d'une autre nature. Telle est l'enveloppe membraneuse de l'athérome, du méliceris, du stéatome, & de toutes les tumeurs qui s'engendrent dans les glandes, dont la membrane externe fait le *kiste. Voyez* LOUPE. (*Chirurg.*) *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c. (*P.*)

KISTITOMIE, s. f. (*Chirurg.*) opération par laquelle on ouvre la vessie urinaire pour en tirer l'urine. Quand on la pratiquoit au périnée, on lui donnoit le nom de *ponction au périnée*.

Il n'est pas toujours au pouvoir du chirurgien de tirer l'urine par le moyen de la sonde. Il y a souvent des obstacles à l'introduction de cet instrument dans la vessie. Quelqu'adresse qu'ait l'opérateur, il ne peut quelquefois venir à bout de le faire entrer dans ce viscere. Les lithotomistes même, qui sont dans

la pratique journaliere de ſonder, y ont renoncé à de certains ſujets, par des empêchemens inſurmontables qu'ils y trouvoient. Ces empêchemens ſont une inflammation au col de la veſſie, & aux proſtates, dans laquelle ces glandes ſe trouvent tellement gonflées, qu'il eſt impoſſible d'introduire rien dans l'uretre; des calloſités le long du conduit urinaire cauſées par des cicatrices d'ulceres qui le rétréciſſent de maniere que la ſonde ne peut paſſer, quelqu'effort qu'on faſſe pour la pouſſer; ou enfin des tumeurs, ou quelques productions membraneuſes qui bouchent l'uretre, comme il arrive à quelques vieillards, chez qui le canal ſe pliſſe & ſe racornit de façon que ni l'urine, ni la ſonde ne peuvent abſolument s'y ouvrir de paſſage. Il ne faut cependant pas laiſſer mourir le malade, & il n'y a que l'opération qui puiſſe le ſauver; il faut qu'il piſſe ou qu'il meure. Le chirurgien doit en avertir les parens ou les amis du malade, & faire ſon prognoſtic, ſuivant l'état de la maladie. On faiſoit jadis la ponction au périnée, & voici en quoi elle conſiſtoit.

1°. Les inſtrumens qui ſervoient, étoient un ſcalpel à lancette, une ſonde droite, une canule d'argent, longue de quatre pouces, ayant deux anneaux à ſa tête pour paſſer un ruban d'un aune & demie de long; une petite tente de linge, pour boucher l'ouverture de la canule.

2°. Ayant diſpoſé ſon appareil, le chirurgien plaçoit le malade ſur le bord du lit, & le couchoit à la renverſe, les deux cuiſſes écartées, & les jambes ployées de façon que les talons touchoient les feſſes; & il faiſoit tenir les jambes en cet état par deux ſerviteurs, dont l'un relevoit d'une main les bourſes & les teſticules en haut. L'opérateur prenoit enſuite ſon ſcalpel, & le plongeoit droit dans la veſſie, en commençant la ponction à côté du raphé, au même endroit où ſe faiſoit l'inciſion dans la lithotomie: il connoiſſoit qu'il avoit pénétré dans la capacité du viſcere, par l'écoulement de l'urine, qui ſortoit le long de l'inſtrument. Avant que de retirer le biſtouri, il introduiſoit la ſonde, & la conduiſoit de la main gauche, tandis que de la droite il retiroit l'inſtrument, pour prendre enſuite la canule décrite; il paſſoit le bout poſtérieur de la ſonde dans l'intérieur de la canule pour la conduire dans la veſſie; car ſi on retiroit l'inſtrument qui avoit fait la ponction avant que d'avoir introduit la ſonde, on ſe mettoit en riſque de ne pas retrouver ſon chemin en voulant y introduire la canule. C'eſt pourquoi la précaution de la ſonde étoit une précaution indiſpenſable. Après que l'urine étoit ſortie par le moyen de la canule, on en bouchoit l'ouverture extérieure avec la petite tente, & on la laiſſoit dans la plaie. Le ruban paſſé dans les deux anneaux ſervoit à l'attacher à une ceinture, afin qu'elle ne ſortît point de la plaie. Toutes les fois que le malade vouloit piſſer, on ôtoit la petite tente, & ainſi on vuidoit la veſſie autant de fois qu'elle ſe rempliſſoit.

Voilà la maniere dont on uſoit pour faire la ponction au périnée; mais celle que nous a apportée frere Jacques, pour tirer la pierre de la veſſie, a fait pratiquer cette ponction plus ſûrement à l'endroit de la veſſie où il faiſoit l'inciſion pour la pierre, dans le corps même de la veſſie proche ſon col; de ſorte qu'il ne faut pas plonger le ſcalpel dans l'uretre, & le faire paſſer dans le col de la veſſie, qui dans une inflammation eſt ſi tuméfié que rien n'en peut ſortir, & qu'on eſt en danger d'entamer ce col avec l'inſtrument pour lui frayer un paſſage, ce qui peut redoubler les accidens & fruſtrer le malade du fruit qu'il a lieu d'attendre de l'opération.

L'on enfonce donc l'inſtrument à un doigt du périnée, & on perce la veſſie dans ſon corps près de ſon col. Les mêmes inſtrumens qui ont été employés dans l'ancienne opération ſont tous néceſſaires dans celle-ci. On s'en ſert dans l'ordre & de la maniere qu'il vient d'être dit. On laiſſe auſſi la canule, tandis qu'on eſſaie d'ôter les empêchemens qui s'oppoſent à l'écoulement de l'urine par le canal ordinaire. Les plaies de la veſſie que l'on croyoit mortelles autrefois, faiſoient pratiquer la *ponction au périnée*; mais aujourd'hui que l'on ſait qu'elles ne le ſont point, pourvu qu'elles n'aient pas une grande étendue, cette opération au périnée s'eſt abolie, & l'on coupe la veſſie dans l'endroit indiqué avec tout le ſuccès que l'on peut eſpérer.

De trois accidens qui donnent lieu à cette opération, il n'y a que l'inflammation qui ſoit guériſſable; mais quand des calloſités dans le conduit de l'uretre, ou un affaiſſement cauſé par la vieilleſſe, ont obligé de faire cette opération, il faut ſe réſoudre à porter toute ſa vie la canule. Alors, au lieu d'une tente de linge, on ſe ſervira pour boucher la canule, d'un bouchon d'argent à vis qui la fermera ſi exactement, que l'urine ne ſuintera point, & le malade pourra vaquer à ſes affaires. (*P.*)

KIS-TOPOLTSAN, (*Géogr.*) ville de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Bars, chef-lieu d'un grand diſtrict, & munie d'un château. Les états de la province s'y aſſemblent à l'ordinaire: ſon territoire abonde en grains. (*D. G.*)

KISZUTZA-WIHELY, (*Géogr.*) petite ville de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Trentſchin, ſur la riviere de *Kiſutza*: elle fait un grand commerce de vins. (*D. G.*)

KITAIKA, (*Comm.*) toile de coton qu'on apporte de la Chine en Sibérie & en Ruſſie, & dont le petit peuple ſe ſert beaucoup. Le *kitaika* eſt ordinairement bleu ou azur. Celui qui eſt d'un bleu foncé, s'il eſt fin en même tems, eſt eſtimé le meilleur, parce qu'il ne perd pas facilement ſa couleur. On en a auſſi de rouge, de jaune & de couleur de ſable; mais en beaucoup moindre quantité. Les damas de la Chine ſont tous diſtingués par divers noms, & il n'y en a point qui portent celui de *kitai* ou *kitaia*. *Mémoires de Saint-Pétersbourg*, 1757. (+)

KITSEE *ou* KŒPTSENY, (*Géogr.*) grande ville de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Wieſelbourg & dans une plaine très-vaſte: elle appartient aux princes Eſterhazy, & n'eſt pas peuplée à proportion de ſon étendue. (*D. G.*)

K L

KLADRAU, *Cladrubum*, (*Géographie.*) ville de Bohême, dans le cercle de Pilſen, au voiſinage d'un couvent de Bénédictins, dont les richeſſes abſorbent les ſiennes, & dont le rang même éclipſe le ſien, l'abbé de ce couvent prenant place dans l'aſſemblée des états du pays. (*D. G.*)

KLADUSSA, (*Géogr.*) c'eſt le nom de deux villes de l'Illyrie Hongroiſe, dans le bannat de Croatie: l'une eſt ſurnommée la *grande*, & l'autre la *petite*; celle-là eſt ſituée ſur une éminence, & celle-ci dans des marais. (*D. G.*)

KLANETZ, (*Géogr.*) ville de l'Illyrie Hongroiſe, dans la Croatie, & dans le comté de Waraſdin, ſous le canon d'un château fort élevé; c'eſt le lieu ordinaire de la ſépulture des comtes d'Erdodi, chefs perpétuels de la province. (*D. G.*)

KLATTAU *ou* KLATTOWY, (*Géogr.*) ville royale de Bohême, dans le cercle de Pilſen. Elle fut bâtie dès l'an 771, & fortifiée dès l'an 1000. Ses dépendances ſont conſidérables, tant en villes qu'en villages; & elle a dans ſon enceinte un des plus nombreux colleges du royaume. (*D. G.*)

K N

KNIESEN *ou* QUESDO, (*Géogr.*) ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de Zips, sur la riviere de Popper : elle a un territoire fertile en grains. (*D. G.*)

KNIGTHON, (*Géogr.*) ville jolie & commerçante de la province de Radnor, dans la principauté de Galles, en Angleterre, sur la riviere de Tame. Elle est voisine de la fameuse digue d'Offa, roi de Mercie, jettée par ce prince entre l'embouchure de la Dée au nord, & celle de la Wye au midi, à la longueur de cent milles, pour arrêter les courses des anciens Bretons réfugiés au pays de Galles. Cette digue a subsisté long-tems, & pour en faire d'autant plus respecter l'ouvrage, Harald mort l'an 1040, publia une loi qui défendoit à tout habitant de ce pays-là de la passer, sous peine de perdre la main droite. (*D. G.*)

KNITTINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, & dans le duché de Wirtemberg, sous la dépendance du couvent sécularisé de Maulbronn : elle n'est pas grande, mais elle a été l'une des plus malheureuses du pays : l'an 1732, elle essuya saccagement & massacre de la part des Impériaux : l'an 1692, les François l'incendierent, & l'an 1734, ils la mirent au pillage. Il est déplorable de penser que tant d'horreurs étoient des vengeances tirées de la réformation & de la sécularisation de Maulbronn. (*D. G.*)

KNOKE *ou* LE FORT DE KNOQUE, (*Géogr.*) place des Pays-Bas Autrichiens, dans le comté de Flandres, sur la riviere d'Yperlée, en terre franche : les Espagnols en jetterent les fondemens l'an 1662 ; & l'an 1615, elle fut mise au rang des barrieres, dont les Etats-Généraux durent avoir la garde. (*D. G.*)

* § KNOUT, (*Hist. mod. Jurispr. crim.*) Les Russes ont été étonnés de lire dans cet article que le « supplice du *knout* n'est point tenu pour un déshonneur » en Russie, & qu'on le regarde plutôt comme une » punition de faveur, à moins qu'il ne soit suivi de » l'exil en Sibérie ». On lit à cette occasion une lettre d'un Russe instruit, député à la commission des loix, insérée dans le *Journal encyclopédique*, *Septembre 1773*, dans laquelle il releve cette mépriſe avec une amertume qui annonce en même tems sa sensibilité, son amour pour la gloire de sa patrie, & que cette nation a de plus justes idées de l'honneur, que cet article ne semble l'annoncer.

Nous nous faisons un devoir de convenir avec lui que le *knout* est une peine qui emporte toujours infamie ; & nous le prions de croire que l'auteur anonyme de cet article, mal instruit plutôt que mal intentionné, n'a pas eu dessein d'outrager ni la nation ni le gouvernement Russe.

KNYSZYN, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Haute-Pologne, dans la Podlachie, ou palatinat de Bielsk, avec siege de starostie : c'est-là où mourut le roi Sigismond-Auguste, le 7 juillet 1572. (*D. G.*)

K O

KOELEN *ou* KOELENFELSEN, (*Géogr.*) nom général des montagnes qui séparent la Norwege septentrionale de la Suede, & la Laponie danoise de la Laponie russienne. Leur chaîne a cent cinquante milles d'Allemagne de longueur : elle s'étend depuis Röraas sur le lac de Femmund, vingt milles au midi de Drontheim, jusques aux golfes ou rivieres de Waranger & d'Indiager vers la mer Glaciale. (*D. G.*)

KŒVORDEN *ou* KŒVERDEN, (*Géogr.*) place très-forte des Provinces-Unies des Pays-Bas, dans le pays, jadis comté de Drenthe, vers les frontieres du comté Westphalien de Bentheim. Elle est, sans avoir le titre de *ville*, composée de sept bastions, qui portent chacun le nom d'une des sept Provinces-Unies, & de sept demi-lunes & ravelins, soutenus d'une bonne contrescarpe ; à ces ouvrages s'ajoutent encore ceux d'une citadelle séparée, laquelle est de cinq bastions, & fait une des forces capitales de la place. Ce sont les Etats-Généraux qui fournissent complétement à l'entretien de *Cœvorden* : le pays de Drenthe, avec toutes ses richesses & ses prérogatives, n'y entre pour rien. On la considere comme la clef des provinces de Frise, d'Overissel & de Groningue ; & la nature bien avant l'art, en avoit établi l'importance. Elle est située sur un terrein sablonneux, dont ses marais défendent l'approche, & ces marais, pour peu de pluie qu'il tombe, deviennent des fondrieres que l'on ne peut passer. Ce fut le prince Maurice d'Orange qui, l'an 1592, conquit la place pour les Etats ; & ce fut le comte Guillaume-Louis de Nassau Dietz qui, l'an 1607, augmentant & perfectionnant ses remparts, en fit, comme on crut, une place imprenable. Cet avantage de place imprenable, qu'un blocus peut rendre illusoire pour un pays, & que des frais immenses peuvent rendre problématique pour un souverain, s'évanouit pour *Cœvorden* l'an 1672. L'évêque de Munster la prit alors assez brusquement, tant à la faveur de la négligence avec laquelle on l'avoit pourvue de munitions, qu'à la faveur de l'imprudence avec laquelle on avoit permis de saigner, de dessécher, de rendre praticables, en un mot, quelques-uns des marais qui l'entourent. Ce malheur, à la vérité, n'eut pas de suite ; la place fut reprise par les Hollandois, le dernier jour de la même année 1672. *Long.* 24. 16. *lat.* 52. 40. (*D. G.*)

KOFEL, (*Géogr.*) *Clausirum*, & en italien *Covelo*, lieu d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans le Tyrol, au Valsugan, *Vallis Euganea*, quartier de l'Adige, fermant le vallon du côté de Venise, & formant un des passages les plus étroits, & les mieux gardés des Alpes. La Brente débouche ses eaux par cet endroit, & va les répandre ensuite dans le Trévisan : elle les fait rouler à *Kofel* dans un lit d'une profondeur immense : l'on frémit d'y jetter les yeux depuis le chemin qui les déborde, & sur-tout depuis le fort de *Kofel*. Ce fort est pratiqué dans la cavité d'un rocher qui regne le long du chemin, & s'éleve comme un mur à la hauteur effrayante de cinquante toises. A la moitié de cette hauteur est cette cavité ; & dans cette cavité est une source, dont la bonté donna lieu à l'emplacement du fort. L'Autriche y tient à l'ordinaire une petite garnison, qui n'y monte & n'en descend que par des échelles de cordes : il n'est que la trahison ou la faim qui puissent faire violence à cette garnison. Tout proche de ce passage est le village de Primolano, à une portée de canon duquel se trouve un lazareth, où l'on fait subir aux voyageurs, en tems de peste, la quarantaine, ou, en langage du pays, la contumace. (*D. G.*)

KOLBASZ-SZECK, (*Géogr.*) ville de la Haute-Hongrie, dans la grande Cumanie, au milieu d'une vaste plaine : elle est fort peuplée. (*D. G.*)

KOLO, (*Géogr.*) ville de la grande ou basse Pologne, dans le palatinat de Kalisch : c'est le siege d'une starostie, & celui des assemblées générales de la grande Pologne. (*D. G.*)

KOLOS, (*Géogr.*) ville de Transylvanie, au quartier des Hongrois : elle a des salines considérables, & elle donne son nom au comté dans lequel est entre autres située Colosvar ou Clausenbourg. (*D. G.*)

KOMARNO, (*Géogr.*) ville de la Basse-Hongrie, dans le comté de Nitra, & dans le district de Vihely : le château de Czeithe la couvre, & des campagnes fertiles l'environnent. (*D. G.*)

KOMJATHY,

KOMJATHY, (*Géogr.*) ville de la Baſſe-Hongrie, dans le comté de Nitra, fort déchue de ce qu'elle étoit autrefois, & ne ſe faiſant conſidérer qu'à raiſon des deux châteaux qu'elle renferme, & qui appartiennent à la famille de Forgatſch. Elle eſt elle-même dans le territoire de celui de Chymes. (*D. G.*)

KONGSBERG *ou* KŒNIGSBERG, (*Géogr.*) ville moderne de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Chriſtiania, au diſtrict de Nummedal, & dans l'entre-deux des rivieres de Jorndal & de Kopperberg: elle renferme une paroiſſe danoiſe & une paroiſſe allemande, & elle eſt peuplée de dix à onze mille ames. Ses fondemens jettés l'an 1623, le furent à l'occaſion de la mine d'argent, qui, découverte ſur la place la même année, eſt devenue la plus riche du royaume. L'an 1697, une veine d'or ſe trouva dans la mine: l'on en frappa des ducats, mais en petit nombre; & ſous l'eſpoir ſans doute d'en tirer davantage, Chriſtian V, qui régnoit alors, leur donna pour deviſe, ce paſſage de Job, *chap. xxxvij, v. 22*, l'*or vient du ſeptentrion.* Sous un eſpoir moins préſomptueux, le roi Frédéric V établit dans cette ville en 1757 un ſéminaire deſtiné à l'inſtruction de la jeuneſſe vouée à l'étude des mines, de l'agriculture & d'autres objets utiles. (*D. G.*)

§ KONIGSBERG *ou plutôt* KŒNIGSBERG, (*Géogr.*) *Regiomontum*, ville capitale du royaume de Pruſſe, avantageuſement ſituée dans la province de Samland, ſur la riviere de Pregel, à l'extrêmité orientale du Friſche-Haff, l'un des golfes de la mer Baltique. Elle exiſte dès l'an 1255. Des chevaliers Teutons, apôtres & maîtres d'une partie de la contrée, furent ſes fondateurs; ils la bâtirent par le conſeil du roi de Bohême Primiſlas I, leur ami, & à l'honneur de ce prince, qui leur aidoit à conquérir le reſte du pays, ils l'appellerent en allemand *Kœnigsberg*, mont du roi. Les Polonois, dans leur langue, l'appellent *Krolewitz*, & les Lithuaniens *Karalauczuge*. C'eſt une ville d'environ quarante mille ames: elle comprend trois grands quartiers, & quatorze fauxbourgs, avec pluſieurs places, dont les unes ſont vuides, & les autres ſont deſtinées à des uſages publics: ſes trois quartiers ſont l'Alt-Stadt, le Lœbenicht & le Kneiphoff: l'enceinte du tout fait un circuit de paſſé deux milles d'Allemagne. Une citadelle, appellée *Frédérichsbourg*, couvre cette ville; & un rempart où ſont huit portes & trente-deux ravelins, l'environne. Elle eſt décorée d'un palais, d'une cathédrale, & de nombre d'autres égliſes, & d'autres édifices remarquables. Ce palais, où l'on voit entr'autres une ſalle immenſe & une tour des plus hautes, & où les ducs de Pruſſe faiſoient autrefois leur réſidence, ſert aujourd'hui de lieu d'aſſemblée, de conférences & d'expéditions, aux miniſtres d'état du pays & à leurs ſubordonnés dans la geſtion des affaires. Les tribunaux ſupérieurs y tiennent leurs ſéances; les chambres de finances & de police y tiennent leurs conſeils, & tous les principaux bureaux de l'état y travaillent. La cathédrale de *Kœnigsberg* eſt ornée d'un jeu d'orgues de cinq mille tuyaux, & d'une bibliotheque de cinq mille volumes: d'autres bibliotheques publiques ſe trouvent encore dans cette ville, & nommément celle de l'égliſe S. Nicolas, curieuſe par la quantité de bibles, & de livres de rabins qu'elle renferme. Il y a divers colleges bien inſtitués pour l'éducation de la jeuneſſe, divers hôpitaux très-riches, & une univerſité fondée l'an 1544, par le marckgrave Albert de Brandebourg, & compoſée de trente-huit profeſſeurs, ſans compter les maîtres & les régens. Une ſociété royale Allemande eſt attachée à cette univerſité. La religion dominante de cette ville eſt la luthérienne, mais aucune autre n'en eſt exclue; il y a des réformés, des catholiques & des juifs qui y vivent tous ſous les loix de la plus ſage tolérance. Il y a une colonie de françois réfugiés, & il y a des temples où l'on prêche en polonois & en lithuanien. Cette liberté de conſcience n'eſt pas peu favorable à la proſpérité de *Kœnigsberg*. Le commerce ſinguliérement en tire les plus grands avantages: auſſi, jadis comptée parmi les anſéatiques, cette ville paſſe-t-elle encore pour une des plus marchandes du Nord. Elle n'eſt qu'à un mille d'Allemagne de l'embouchure de la Pregel, & cette riviere a toute la longueur, toute la largeur & toute la profondeur néceſſaires pour être remontée par les plus gros navires. Les bois, les grains, la biere, l'ambre, le chanvre & l'eſturgeon, ſont les principaux objets d'exportation de cette ville qui d'ailleurs fait beaucoup en change, & renferme une bourſe très-vaſte, très-magnifique & très-fréquentée. Les Ruſſes qui, pendant la derniere guerre d'Allemagne, entrerent dans *Kœnisberg* & l'occuperent pluſieurs années comme ennemis, eurent la gloire d'en ſortir à la paix ſans y laiſſer aucunes traces de violence. Un incendie fortuit y conſuma pluſieurs centaines de maiſons, en novembre 1764. *Long. 39, 19. lat. 54, 43.* (*D. G.*)

KŌNIGSBERG, (*Géogr.*) *Vibania*, *Regiomontum*, ville libre & royale de la baſſe-Hongrie, dans les montagnes du comté de Bars, au diſtrict d'Ozlan: elle renferme deux égliſes & une maladerie, & l'on exploitoit autrefois à ſes portes une mine d'or aſſez riche; aujourd'hui la mine eſt épuiſée, & la ville eſt pauvre. Elle fut réduite en cendres par les Turcs en 1664. (*D. G.*)

KŌNIGSBERG, (*Géogr.*) jolie petite ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe & dans la nouvelle Marche de Brandebourg, ſur la riviere de Rœricke. Elle préſide à un canton ou cercle particulier qui comprend trois autres petites villes & huit bailliages. Ce nom de *Kœnigsberg* eſt encore celui d'une ville & d'un bailliage des états de Heſſe-Darmſtadt; d'une ville & d'un bailliage des états de Saxe-Gotha, & d'une ville de la Siléſie Autrichienne, dans la principauté de Troppau. (*D. G.*)

KONIGSBRUCK, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Luſace, au diſtrict de Bautzen: elle donne ſon nom à une grande ſeigneurie poſſédée par les comtes de Frieſe. (*D. G.*)

KONIGS-DAELDER, (*Monn.*) monnoie d'argent qui a cours en pluſieurs lieux d'Allemagne, au titre de 9 den. 22 grains, & vaut environ 5 liv. 5 ſ. 5 den. tournois. (+)

KONIGSDALLRE, (*Monn.*) monnoie d'argent qui a cours en pluſieurs lieux d'Allemagne, particuliérement ſur les frontieres de France. Il vaut 50 ſols du pays, c'eſt-à-dire, 3 liv. 6 ſ. 8 den. de France. (+)

KŌNIGSÉE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe & dans les états de Schwarzbourg-Rudolſtadt: elle n'eſt connue que par ſes incendies. (*D. G.*)

KONIGSTEIN, (*Géogr.*) état d'Allemagne à titre de comté, ſitué dans le cercle du haut-Rhin & dans la Wétéravie, comprenant les villes & châteaux de *Kœnigſtein*, d'Epſtein, d'Ortenberg, de Geudern & d'Ober-Urſel, avec un aſſez bon nombre de villages, & poſſédé en grande partie par l'archevêque de Mayence, & en petite partie par la maiſon de Stolberg. Depuis plus de 150 ans, il y a procès au conſeil aulique entre ces deux poſſeſſeurs, ſur l'étendue de leurs droits reſpectifs à ce comté; Stolberg nie les prétentions de Mayence, & Mayence offre 300 mille florins à Stolberg pour les avouer. Cependant l'un & l'autre ſiegent pour ce comté dans les dietes de l'empire. (*D. G.*)

KONIGSWINTER, (*Géogr.*) ville & bailliage d'Allemagne, dans le cercle du bas-Rhin & dans la partie ſupérieure de l'archevêché de Cologne, au

bord du Rhin : il y a dans ſon voiſinage ſept montagnes, ſur leſquelles on voyoit autrefois ſept châteaux. (*D. G.*)

K R

KRAGERŒ, (*Géogr.*) ville de la Norwege méridionale dans la préfecture de Chriſtiania & dans le quartier de Bradsberg : c'eſt une des plus marchandes de la contrée. (*D. G.*)

KRAKEN, KRAXEN, *ou* KRACHEN, (*Hiſt. nat. Ictiol.*) le plus grand des animaux de mer. Pline l'a connu : *Maximum animal*, dit-il, *in indico mari balana eſt, in gallico oceano phyſetteo* (*Hiſt. nat. c.* 4.). Ce monſtre appartient au genre des polypes ou poiſſons à croix, ou étoiles de mer. Les pêcheurs de Norwege diſent tous que lorſqu'ils croient être avancés dans la mer à 80 toiſes de profondeur, ils ne ſe trouvent quelquefois qu'à une hauteur de 20 à 30 toiſes, & ſouvent moins. Ils jugent alors, par la pêche abondante qu'ils font de merlues & bronners, que le *kraxen* eſt ſous leur nacelle, au fond de la mer. Dès qu'ils ſentent, par le plomb jetté, qu'il s'éleve, alors ils fuient à force de rames; éloignés, ils le voient s'élever ſur la ſurface de l'eau, dont il couvre une eſpace que l'on ne ſauroit meſurer. Il préſente ſon dos, qui paroît d'environ une demi-lieue; alors la mer paroît couverte d'une quantité de petites îles flottantes & d'algues marines. On obſerve ſur le dos du *kraxen* des inégalités ſemblables à de petites collines, ſur leſquelles on voit ſe remuer une foule innombrable de petits poiſſons qui, roulant vers le côté du monſtre, diſparoiſſent bientôt. Des pointes écailleuſes ornent la partie ſupérieure. En ſe retirant ſous l'eau, il forme un gouffre qui précipiteroit dans l'abyme le plus gros vaiſſeau. Ses pointes du dos ſont comme ſes antennes ou ſes bras, ou des cornes qui ſervent à le mouvoir. L'odeur de ſa tranſpiration eſt ſi forte, qu'elle attire ſur lui une foule de poiſſons qui ſervent à ſa pâture. Il ne mange que quelques mois de l'année; alors il rejette la nourriture qu'il a priſe; cette excrétion teint la ſurface de la mer. Les poiſſons, attirés par ce piege, viennent ſe nourrir de la ſubſtance digérée du *kraxen*, qui les dévore à ſon tour, & les métamorphoſe en une nouvelle encore. *Journ. Encycl. 2 ſept. 1764.* (*C.*)

Quoique l'on ſache que la mer produiſe les maſſes d'animaux les plus énormes, tels que les baleines, les licornes, on ne peut guere croire à l'exiſtence des *krakens*. Ce ſont, dit-on, des animaux qui habitent les mers du Nord, & dont le corps a juſqu'à une demi-lieue de longueur : on le prendroit pour un amas de rochers flottans, ou de pierres couvertes de mouſſe. Tous les pêcheurs de Norwege rapportent unanimement, à ce que l'on dit, que pendant les chaleurs & les beaux jours de l'été, quand ils avancent quelques milles en mer, au lieu de la profondeur ordinaire, qui eſt de 80 & 100 braſſes, ils n'en trouvent que 20 ou 40; ils concluent de-là qu'ils ſont au-deſſus des *krakens*, dont la préſence occaſionne cette diminution de profondeur. La pêche eſt alors très-abondante pour eux; à chaque inſtant ils prennent des poiſſons à l'hameçon; mais ils obſervent toujours ſi la profondeur reſte la même; car ſi elle diminue, ils ſe retirent au plutôt, de peur que l'animal, par ſon mouvement, ne les faſſe périr. On penſe que c'eſt une eſpece de polype, dont les bras, pour répondre à la maſſe du corps, ſont de la grandeur des plus hauts mâts de vaiſſeau. On ajoute que les poiſſons ſont attirés au-deſſus de cet animal par les humeurs fangeuſes qu'il rejette, & qui colorent la mer; & comme tout doit être ſingulier dans un ſemblable animal, on dit que ſon dos s'ouvre & qu'il engloutit ainſi les poiſſons qui ſont au-deſſus de lui, & lui ſervent de nourriture. (+)

KRAMERIA, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante dont on ne connoît qu'une eſpece qui croît en Amérique. La fleur eſt de quatre pétales ſans calice, avec deux nectaires, l'un ſupérieur, diviſé en trois pieces, l'autre inférieur, de deux pieces. Au-dedans du nectaire ſont quatre étamines & un piſtil, dont l'ovaire devient un fruit ſec, hériſſé de pointes roides, & renfermant une ſemence raboteuſe. Lœſl. *itin.* Linn. *gen. pl. tetr. monog.* (*D.*)

KRAPINA, (*Géogr.*) ville & château de l'Illyrie hongroiſe, dans la Croatie & dans le comté de Zagor, aux frontieres de la Styrie : certaines familles de la contrée y tiennent leurs archives en dépôt. (*D. G.*)

KRASZNA, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie, dans un comté & ſur une riviere de même nom. Ce comté, l'un de ceux que la Theiſſ laiſſe à ſa gauche, eſt habité de Hongrois & de Valaques, & comprend avec cette ville celle de Sainte-Marguerite, de Somlyo & de Nagyfala. (*D. G.*)

KREUTZBOURG, *ou* KREUTZBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de haute Saxe & dans la principauté d'Eiſenach, ſur la Werra, que l'on y paſſe ſur un pont de pierre. C'eſt un des lieux les plus fréquentés dans la route de Caſſel en Thuringe, & c'eſt le ſiege d'un bailliage qui comprend les ſalines de Gluksbrunn avec les juriſdictions de Markſuhla & de Bourkardtroda. ((*D. G.*)

KRIEGSTÆTTEN, (*Géogr.*) bailliage du canton de Soleure en Suiſſe. Il parvint à ce canton à différentes repriſes. Berne y avoit la haute juriſdiction; mais, par un traité conclu en 1665, ce canton y a renoncé ſous de certaines conditions. Il ne contient au reſte rien qui puiſſe mériter notre attention. Les habitans ſe racheterent en 1517 de la ſervitude. Le bailli ſe change tous les deux ans, & n'eſt pas tenu à réſidence. (*H.*)

KRIENS & HORB, (*Géogr.*) bailliage du canton de Lucerne en Suiſſe. Il parvint à ce canton en même tems que le comté de Rothenbourg. Il acquit la baſſe juriſdiction en 1416, & y établit un baillif qui ſe change tous les deux ans, & qui n'eſt pas tenu à réſidence. Il eſt généralement très-fertile en pâturages & en grains. La plus grande partie des terres appartenoit, dès les 9^e^ & 10^e^ ſiecles, à l'égliſe collégiale de Lucerne. On y remarque, entr'autres, la fameuſe chapelle de Berrgottſwald, très-célebre par les pélérinages qu'on y fait. Elle a été fondée en 1500 par de Weil, avoyer à Lucerne. L'Eigenthal eſt une eſpece de promontoire du mont Pilate; c'eſt un vallon très-fertile où l'on cultive même du froment, du ſeigle & de l'orge. L'abbaye de Murbach le vendit en 1291 à l'empereur Albert I. Lucerne l'acquit en 1453 par droit d'achat. La même ville acquit auſſi en 1479, les droits du chapitre de Lucerne ſur cette vallée. (*H.*)

K U

KUPFERBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Franconie & dans l'évêché de Bamberg. Elle eſt munie d'un château, & elle préſide à un bailliage d'où reſſortit, entr'autres, la ville de Stadtſtainack.

Une autre ville de *Kupferberg* ſe trouve dans le cercle de Saatz en Bohême. (*D. G.*)

KUPFERBERG, (*Géogr.*) ville de la Siléſie pruſſienne dans la principauté de Jauer, au cercle de Hirchberg, ſur une éminence, auprès du Bober. Des mines de cuivre, découvertes depuis long-tems dans ſon voiſinage, lui ont donné naiſſance, & ont concouru, avec ſa ſituation élevée, à lui faire prendre le nom qu'elle porte. Elle appartient à titre de

ſeigneurie à la famille de Furſt, dont un membre eſt aujourd'hui grand-chancelier de Pruſſe, & eſt fort diſpenſé, par conſéquent, d'envoyer ſon nom à la poſtérité ſur les métaux de ſa ſeigneurie. (*D. G.*)

K Y

KYGOW, *ou* GAY, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le marquiſat de Moravie & dans le cercle de Hradich. Elle eſt du nombre des royales. (*D. G.*)

KYLBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin & dans l'archevêché de Treves, ſur la riviere de Kyll. Elle eſt ornée d'une égliſe collégiale, & elle eſt le ſiege d'un doyenné, ainſi que d'un bailliage. (*D. G.*)

KYLE, (*Géogr.*) canton de l'Ecoſſe méridionale, dans la province d'Air. Il en renferme la capitale, & il eſt plus peuplé que ceux de Carrick & de Cunningham qui en compoſent le reſte. (*D. G.*)

KYRIE, (*Muſiq.*) mot grec qui ſignifie *Seigneur* au vocatif, & par lequel commencent toutes les meſſes en muſique. On s'en ſert ſouvent comme d'un ſubſtantif, ou comme ſi c'étoit le nom d'une piece de muſique. Ainſi on dit, *voilà un beau kyrie, un kyrie bien travaillé*, &c. *Article tiré de Broſſard.* (*F. D. C.*)

KYRITZ, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la haute Saxe & dans la province du Brandebourg, appellée le *Prignitz*, au milieu de campagnes fertiles, & au voiſinage de trois lacs poiſſonneux. Elle préſide à un cercle de 24 villages. (*D. G.*)

LAAS *ou* LOSCH, (*Géogr.*) ville & château du duché de Carniole, dans le cercle d'Autriche, en Allemagne. La ville, qui eſt peu conſidérable, appartient au ſouverain du pays, & le château qui eſt d'une certaine force, eſt au prince d'Auertberg. (*D. G.*)

LABAN, *blanc*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Bathuel, petit-fils de Nachor, frere de Rebecca, demeuroit dans la Méſopotamie de Syrie, où il poſſédoit de grands biens, & il avoit deux filles, Rachel & Lia. Ce que l'écriture rapporte des procédés de *Laban*, porte le caractere d'un homme dur & artificieux, ſans affection, ſans parole, & qui ne connoît d'autre loi que ſon intérêt. *Gen. xxxj. 7.* Image de ces hommes du ſiecle qui, comptant pour rien la droiture & l'équité, leur préferent un gain préſent, quoique injuſte & honteux. Jacob, ſon neveu, étant venu le trouver, le ſervit ſept ans pour avoir Rachel en mariage; mais quand ce tems fut écoulé, *Laban* qui ne vouloit pas que la cadette fût mariée avant l'aînée, envoya le ſoir Lia au lieu de Rachel, & Jacob qui la prit pour femme, s'étant apperçu le lendemain de ſon erreur, ſervit *Laban* ſept autres années pour avoir Rachel: enfin, après ce tems, *Laban* obtint encore de ſon gendre ſix ans de ſervice; mais celui-ci voyant qu'on le regardoit de mauvais œil dans la maiſon de ſon beau-pere, *ibid. 4*, ſortit de chez lui ſans l'en avertir, & emmena avec lui tout ce qui lui appartenoit. *Laban* ne s'apperçut du départ de Jacob que le troiſieme jour, & s'étant mis à le pourſuivre, il l'atteignit à la montagne de Galaad. Après s'être fait des plaintes réciproques, le beau-pere & le gendre ſe jurerent une amitié éternelle, & dreſſerent un monument pour marque de l'alliance qu'ils faiſoient, *ibid. xlvj. 47. Laban* après avoir dit adieu à ſes filles, s'en retourna à Haran, & l'écriture ne dit plus rien de lui. (+)

§ LABOURAGE, (*Econ. Ruſtiq.*) Quelle eſt la premiere & principale opération de l'agriculture? Caton, cet oracle de l'agriculture ancienne & moderne, nous répond que *c'eſt de bien labourer la terre.* Quelle eſt la ſeconde? c'eſt encore, ſelon le même Caton, de faire de profonds labours. Quelle eſt la troiſieme? c'eſt de la bien fumer. *Quid primum? arare. Quid ſecundum? arare. Quid tertium? ſtercorare. Cat. de re ruſt.* On voit dans ce paſſage que cet auteur, dont l'autorité eſt de ſi grand poids, inſiſte juſqu'à deux fois ſur la néceſſité des labours, comme ſur la principale cauſe de la fertilité des terres.

En effet, le ſol le plus fertile ne ſeroit jamais propre à porter du froment, ſi la terre où on le jette n'étoit pulvériſée & ameublie, afin que les racines délicates de cette foible plante puiſſent la pénétrer aiſément de toutes parts pour y chercher une nourriture qui ne ſauroit être trop abondante, & que la terre fournit en plus grande quantité, à meſure qu'elle eſt diviſée en plus petites parcelles.

Ce ſont les racines qui tranſmettent l'aliment aux bleds; ainſi, plus elles s'alongent, plus elles multiplient leurs chevelus: plus les bleds croiſſent & prennent de la force, plus le nombre des racines augmente: plus le ſuc nourricier y abonde, & plus il ſe développe autour de leurs collets de nouveaux germes qui augmentent le nombre des talles ou tuyaux, & par conſéquent, celui des épis ou de la récolte.

Les racines ſont comme des mains & des bouches, deſtinées à ſaiſir ces ſucs nourriciers & ces parties terreuſes infiniment petites, minces & déliées, qui entrent dans la compoſition des plantes: ainſi, plus la terre eſt remuée, retournée, ouverte, diviſée, ſéparée, ameublie & bien menuiſée pour mieux envelopper les ſemences & les racines, & plus elle favoriſe le prolongement & la bifurcation de celles-ci, d'où dépend la multiplication des talles ou troches, c'eſt-à-dire, les ſuccès des moiſſons: plus la terre eſt rendue perméable aux racines, plus elles y trouvent la nourriture des grains; ſoit que cette terre, bien diviſée en petites parties, ſoit plus propre à s'inſinuer elle-même dans les pores & les vaiſſeaux des racines; ſoit que dans cet état de diviſion & d'atténuation, la terre ſoit plus propre à conſerver les eaux de pluies & autres influences de l'air, parce que chaque petite molécule s'en pénetre ſéparément.

Un autre avantage du labourage réitéré, c'eſt qu'il débarraſſe la terre des mauvaiſes herbes & des racines gourmandes qui l'épuiſent au préjudice des grains.

Soit que vous vouliez défricher un terrein, ſoit que vous deſtiniez vos guérets à porter des grains d'hiver, ſoit que vous les prépariez pour les carêmages, il faut labourer avant l'hiver ou pendant l'hiver, lorſque le dégel & le tems doux le permettent, parce que les labours d'automne & d'hiver ſont les plus profitables. La terre, ouverte dans ces ſaiſons, reçoit plus aiſément les influences de l'air; le froid, les gelées, les frimats, la pénetrent mieux après les labours, que ſi ſa ſuperficie, battue & affaiſſée, y mettoit obſtacle, & rien ne contribue davantage à la diviſion de ſes molécules, que l'alternative de la glace & du dégel: les pluies, les vents, les neiges, les brouillards, s'y introduiſent mieux, & y dépoſent, comme dans une matrice convenable, des particules nitreuſes & des principes végétatifs, dont l'air & les vents du nord qui regnent dans cette ſaiſon, ſont imprégnés. La terre, ainſi ſoulevée & ouverte en automne, eſt une éponge qui ne perd rien des ſels de l'air & des pluies; ce qui lui vaut preſqu'autant que le fumier: la neige ſur-tout qui contribue ſi fort à engraiſſer la terre (ſuivant le proverbe ſi connu: *Nix quæ cadit opimat terram*), la pénetre beaucoup mieux lorſqu'elle eſt ouverte & labourée; elle s'y inſinue plus profondément que ſi cette ſuperficie avoit été couverte d'une croûte dure & impénétrable. On ne peut pas révoquer en doute les bons effets de la neige ſur les terres, quand on conſidere que l'eau de neige eſt bien plutôt corrompue que l'eau de ſource; ce qui prouve qu'elle contient beaucoup plus de parties hétérogenes, huileuſes & ſujettes à la putréfaction, & par cela même, plus propres à la végétation; c'eſt ce qui rend l'eau de la neige & des pluies ſi féconde: c'eſt donc perdre volontairement les avantages de ces précieuſes influences, que de ne pas leur ouvrir le ſein de la terre avant l'automne. Lorſque le ſol eſt dur & ferme, elles ne font que couler ſur ſa ſuperficie, dont elle entraîne les parties végétales les plus déliées; enſorte que, loin d'y être utiles, elles amaigriſſent & dépouillent le terrein qu'elles ne peuvent pénétrer.

D'un autre côté, les racines des gazons & des mauvaiſes herbes étant retournées à l'air par les labours d'hiver, elles périſſent par les froids & les gelées, ainſi que les œufs des inſectes & vermiſſeaux

qui y avoient été déposés ; la terre, nette de toutes herbes au printems, ne s'épuisera pas, comme celle des guérets non retournés, en nourrissant cette grande quantité de mauvaises plantes qui la sucent, au détriment des graines qu'on y doit mettre, & qui souvent, lorsqu'on retourne le guéret trop tard, ont le tems de répandre leurs semences pour tapisser la terre pendant toute l'année des sombres.

Le labour qu'on nomme *anthiver*, rend les suivans bien plus aisés ; les terres fortes se menuisent & deviennent bien plus meubles, que si elles étoient affaissées par les pluies qui battent le terrein sans le pénétrer, lorsqu'il n'est pas ouvert par le soc ; au lieu que le chaume qu'on renverse souleve la terre & en soutient les grosses mottes, qui ne s'affaissent qu'en se pulvérisant ; ensorte que le gel, la neige & les pluies pénetrent & s'insinuent plus profondément, & pourrissent le chaume qui sert d'engrais en ce cas. Si l'on omet par négligence ce labour d'automne, on sera obligé d'en donner plusieurs autres pour remplacer celui-là, afin d'assouplir la terre & de détruire les mauvaises herbes que le seul labour d'hiver auroit fait périr. Les méchantes graines gagnant une fois le dessus sur le froment; non-seulement elles lui dérobent la nourriture, mais encore elles l'étouffent faute d'air. Il est donc bien intéressant d'en purger la terre par des labours fréquens, mais surtout à-propos ; & c'est ce qu'opere merveilleusement *le labour d'hiver*.

Le plus grand avantage que l'on retire d'anthiverner les terres, c'est que le second labour se trouvant pour lors au printems, le troisieme précede de fort près les semailles, au moyen de quoi on évite de labourer par la sécheresse & les chaleurs de l'été ; ce qui est toujours nuisible, à cause de l'évaporation des principes volatils & des sucs de la terre, occasionnée par la chaleur, ainsi que nous l'apprend Hésiode, dans le plus ancien ouvrage que nous ayons sur l'agriculture. *La terre*, dit-il, *remuée pendant les chaleurs de l'été, est toujours stérile. Et sterilis tellus medio versata sub æstu.*

Cependant, comme il n'y a aucun axiome ni aucune regle sans exception, sur-tout en fait d'agriculture, *les terres fortes & compactes qui conservent trop long-tems l'humidité, peuvent être labourées en été ;* il faut, selon Virgile, que l'été poudreux les calcine : *Pulverulenta coquat maturis solibus æstas.* Ces fortes de terres glaiseuses se doivent jamais être labourées par la pluie, ni lorsqu'elles sont assez mouillées pour se paîtrir & se corroyer ; car, au lieu de s'atténuer par le labour, on n'en feroit que de fortes mottes qu'il seroit impossible de menuiser autrement que par plusieurs autres labours donnés en saison plus convenable. Il ne faut donc labourer ces sortes de terres qu'en tems sec ; c'est à elles que convient spécialement la maxime *Nudus ara, sere nudus.* Au contraire, les terres légeres & sablonneuses, qui sont sujettes à se hâler, ne doivent être labourées qu'après la pluie, pendant les brouillards, ou lorsque le tems est couvert. La raison de cette différence, est parce que les labours faits en été dessechent & atténuent, au lieu que ceux d'hiver engrainent & humectent la terre, ensorte qu'ils conviennent spécialement aux terreins secs, mouvans & légers, *&c.*

Il faut encore éviter de *faire les labours d'hiver, avant la saison des pluies, dans les terreins trop en pente*, & dans les climats où les pluies sont fréquentes & abondantes dans certaines saisons, parce qu'alors les eaux ne manqueroient pas d'enlever toutes les molécules terrestres qu'elles trouveroient plus faciles à délayer & à entraîner, si elles étoient semées & labourées, sur-tout si elles ne l'étoient que superficiellement de trois ou quatre pouces seulement, suivant la mauvaise méthode des laboureurs. En effet, le labour d'hiver doit être profond, pour que l'eau des pluies puisse pénétrer la terre & y déposer les principes de fécondité dont elle est remplie. Sans cette précaution, les pluies ne font que battre la terre, couler promptement sur sa superficie, & en entraîner promptement avec elles les molécules végétables plus légeres ; ce qui ne peut manquer d'appauvrir le terrein en fort peu de tems : le même inconvénient arrive lorsque la terre n'est pas labourée du tout.

Le premier labour qu'on donne pour les bleds, s'appelle par quelques-uns *entre-hiver*, lorsqu'il est donné pendant cette saison : il s'appelle par d'autres *guereter* ou *lever les guerets* lorsqu'il ne se fait qu'au mois d'avril, ou plus tard ; mais c'est une négligence dont le cultivateur est bien puni par la stérilité des récoltes. Ce premier ouvrage manqué dans sa saison influe sur tous les suivans : il vaudroit mieux ne laisser aucun repos à la terre, & la fatiguer par des récoltes annuelles que de la laisser ainsi clause & fermée aux pluies d'automne & aux influences de l'hiver & du printemps, pour n'ouvrir son sein qu'aux chaleurs qui l'épuisent & la rendent stérile.

Envain les laboureurs & fermiers prétextent-ils le besoin de laisser le chaume sur la terre le plus longtems qu'ils peuvent pour servir de pâture à leurs troupeaux ; outre qu'il vaudroit mieux nourrir leur bétail au sec pendant l'hiver & la saison des pluies, parce que les productions aqueuses & herbacées des jacheres pendant les brouillards & la saison des pluies sont plus propres à engendrer la pourriture qu'à servir d'aliment ; c'est que les bêtes blanches préféreroient encore les racines qu'elles trouveroient plus facilement dans le labouré des jacheres, & qui seroient une nourriture plus saine, plus substantieuse & moins dangereuse que toutes ces mauvaises herbes qui croissent sur les chaumes & qui ont eu le tems d'y grainer, avant que le premier labour ne soit donné, ensorte qu'il ne fait qu'enterrer les graines des mauvaises herbes, loin de les détruire. Outre que plusieurs de ces plantes reprennent de boutures comme les gramens, l'anonis, *&c.* la charrue qui les coupe dans la saison où la terre est en amour ne sert qu'à les multiplier, ce qui cause un dommage infini. Il est donc de la plus grande importance de donner ce premier labour appellé par les latins *proscindere* avant ou pendant l'hiver ou immédiatement après, si les circonstances ci-dessus exposées ne permettent pas de le faire plutôt.

Le deuxieme labour qu'on nomme *le binage*, & qui se fait ordinairement au printemps, étoit appellé par les anciens *offringere*, parce qu'il servoit à briser les grosses mottes qui avoient été levées par le premier labour. Le terrein gazonneux & lié par les racines des chaumes retournés lors du premier labour, doit être ameubli par le second ; on sent que celui-ci ne peut tomber que vers les environs de la S. Jean, lorsque le premier a été donné trop tard, parce qu'il faut un mois ou six semaines d'intervalle entre chaque labour pour qu'il soit utile, & que la terre du dessous qui a été retournée ait eu le tems de profiter des influences. Dans ce dernier cas, ce second labour donné dans le fort des chaleurs, doit être très-peu profitable, sur-tout aux terreins secs & légers ; les sels volatils qui s'en évaporent ne peuvent manquer de les appauvrir encore ; au lieu que si le premier labour avoit été donné avant l'hiver, le second se feroit au printems & n'auroit aucun de ces inconvéniens. Il faut en effet bien prendre garde que lors de ce second labour, la terre ne soit trop humectée & trempée par les pluies ou trop en poussiere par la sécheresse, parce que dans le premier cas, le labour ne serviroit qu'à la faire durcir davantage, n'y ayant plus la viciſſitude des gelées & du dégel pour l'ameublir ;

& dans le ſecond cas le labour par la ſéchereſſe ne ſerviroit qu'à occaſionner une plus prompte évaporation des principes végétaux, perte irréparable parce que la terre dans cette ſaiſon, n'auroit plus à eſpérer le ſecours des neiges & des brouillards pour s'engraiſſer avant les ſemailles : dans l'un & l'autre cas, ce ſeroit une récolte manquée.

Le troiſieme labour que nous appellons *rebiner* & que les latins nommoient *tertiare*, ne peut être donné à tems lorſque le premier labour n'a pas été fait avant, pendant ou immédiatement après l'hiver ; & c'eſt alors qu'on ſent tout le riſque d'avoir manqué l'ordre des travaux, parce qu'en faiſant ce troiſieme labour trop tard, il recule le temps des ſemailles, & l'on eſt ſouvent ſurpris par la ſaiſon des pluies avant de pouvoir les faire, comme cela eſt malheureuſement arrivé cette année par toute la Bourgogne. On peut voir dans ma Diſſertation latine ſur les principes de la végétation, les inconvéniens des ſemailles tardives & les avantages des hâtives dont ne jouiſſent jamais ceux qui ne donnent pas *l'entre-hiver* à leurs terres ; ce troiſieme labour ou rebinage eſt d'autant plus eſſentiel que ſans lui la terre ne ſeroit pas retournée. En effet le ſecond labour ne fait que ramener au-deſſus de la ſuperficie ce que le premier avoit mis deſſous ; ce n'eſt donc qu'au troiſieme labour que l'on peut dire que la terre eſt véritablement retournée. Il y a enfin un quatrieme labour que l'on nomme *le labour à demeure*, lorſque le terrein eſt diſpoſé à recevoir les ſemences ; il n'y a que ceux qui ont donné leur premier labour avant l'hiver qui puiſſent faire profiter leurs terres de ce quatrieme coup, & des autres qu'ils jugeroient à propos de leur donner, ſoit en croiſant les labours précédens, ſoit dans le même ſens ; car le croiſement qui ſe donneroit avant le quatrieme labour ſeroit plus nuiſible que profitable, puiſque ce n'eſt qu'au troiſieme labour, que la terre eſt cenſée retournée. Quant au nombre déterminé des labours, plus l'on en pourra donner ſi la terre eſt forte & compacte & plus les bleds ſeront beaux ; c'eſt une avance que l'on fait dont on eſt amplement dédommagé par la ſuite ; le proverbe dit, *qu'on ne perd jamais un coup de charrue.*

Quant à la préparation des terres pour les carêmages ou grains de mars, on voit par tout ce qui a précédé, que le labour avant l'hiver eſt également indiſpenſable, afin de diſpoſer la terre à recevoir les ſemences en février ou en mars ; car un laboureur intelligent ne peut pas donner moins de deux coups à ſa terre ; il feroit encore mieux s'il pouvoit en donner trois, ſur-tout ſi la terre eſt forte. Alors on feroit bien de la mettre en motte après l'automne. De cette maniere la terre ſe trouve plus meuble, plus légere que quand elle eſt ſimplement labourée ; les neiges & les pluies dont ces mottes ſeront pénétrées pendant l'hiver, & les gelées ordinaires de cette ſaiſon, anéantiſſent, ſi l'on peut dire, cette terre, comme elles feroient une pierre de chaux, & l'ameubliſſent de façon qu'au mois de février il ne s'agit plus que de la mettre à l'uni par un labour prompt & facile : toutes ſes parties & ſes plus tendres molécules, ſe trouvent alors extrêmement diviſées, légeres & vivifiantes. Les chaumes retournés avant l'hiver laiſſent le loiſir d'avancer les ſemailles de mars, ce qui eſt un grand avantage ; & plutôt on aura ſemé les orges & avoines, & plus la récolte ſera abondante. Il n'eſt point en effet de ſemence trimeſtre de ſa nature, car il ne faut pas ſe figurer que les carêmages que nous appellons *trémas* ou bled de trois mois, ne puiſſent reſter que trois mois en terre, puiſque les mêmes grains étant ſemés avant l'hiver, réuſſiroient encore bien mieux, ſur-tout ſi cette ſaiſon étoit douce, d'autant que les carêmages ſont plus ſenſibles au froid que les bleds d'hiver. Il faut cependant en avancer les ſemailles le plus que l'on peut, ſuivant le proverbe vulgaire, *les avoines de février rempliſſent le grenier.* Il y a même, comme tout le monde le ſait, des orges d'hiver, & dans le Maine on ſeme en automne des avoines qui ſe récoltent avant les ſeigles. Mais revenons à la préparation des terres auxquelles on deſtine les bleds d'hiver.

Les guérets qu'on ſe diſpoſe à emblaver doivent donc être retournés & labourés dans toutes les ſaiſons ; car rien ne contribue davantage à la fertilité de la terre que de lui faire éprouver les viciſſitudes du froid & du chaud, de la ſéchereſſe & de l'humidité : ces changemens ſucceſſifs reſſerrent & dilatent tour-à-tour ſes molécules, les diviſent & les atténuent par ces deux mouvemens oppoſés ; ce qui les ouvre & les rend pénétrables au fluide de l'air & à ſes influences, aux pluies, aux brouillards, aux roſées, aux vapeurs qui s'élevent de la terre & qui retombent ſur ſa ſurface pour y dépoſer les ſucs & les principes végétatifs, ſans leſquels il n'y auroit aucune production. Enfin dans toutes les méthodes, les *labours fréquens & ſur-tout très-profonds*, ſont de premiere néceſſité afin que les eaux de l'athmoſphere & la graiſſe du ciel puiſſent pénétrer la terre ; car l'objet eſſentiel des labours eſt de conſerver au terrein l'humidité qui eſt le principe fondamental de toute végétation : ce n'eſt que par ſon intermede que les ſels & les ſucs de la terre peuvent agir & s'introduire dans les racines des plantes qui ne font que languir lorſqu'elles manquent d'humidité. Il ne faut cependant pas que cette humidité ſoit ſurabondante, parce qu'alors elle feroit pourrir les plantes. *Or de tous les moyens connus pour conſerver au terrein, l'eau dans une juſte proportion, il n'en eſt point de plus efficace que les labours profonds*, par le moyen deſquels chaque molécule de terre s'imbibe également, ſoit de l'eau de pluie, ſoit des vapeurs qui s'élevent de ſon ſein ou que l'air qui les pénetre y introduit.

On ne ſauroit trop répéter ces vérités : c'eſt de l'influence des parties qui nagent dans le magaſin général de l'atmoſphere qu'il faut attendre ce qui enrichit notre terre. La roſée du ciel & la graiſſe de la terre ſont inſéparables. La terre eſt la matrice, & l'atténuation la rend capable de recevoir & de retenir ces douces influences qui compoſent la nourriture végétale. Il faut donc faire de fréquens labours, leur donner le plus de profondeur poſſible, eu égard néanmoins à la qualité du terrein, afin de ne pas mêlanger le tuf ou la mauvaiſe terre glaiſeuſe du fond qui n'eſt pas mûre, avec celle de la ſuperficie. Mais lorſqu'on a un bon fonds, on ne doit pas donner moins d'un pied de profondeur ; car l'expérience prouve que dans les terres fortes profondément labourées, les bleds s'enracinent mieux, verſent moins, ſont plus vigoureux, donnent une paille plus haute & des épis mieux fournis. Il faut auſſi que les labours ſoient donnés dans tous les ſens, de maniere que l'on ne puiſſe reconnoître les traces de la charrue ou que ce qui étoit raie dans les premiers labours, devienne ſillon dans ceux qui les ſuivent, *&c.*

Tel étoit le maléfice qu'employoit (au rapport de Columelle) Furius Crérinus pour avoir des récoltes doubles & triples de celle de ſes voiſins : ceux-ci jaloux de ſa proſpérité & ſuperſtitieux, comme tous les ignorans, l'accuſerent de ſortilege devant le peuple aſſemblé. Il préſenta pour ſa défenſe, une fille robuſte & endurcie comme lui aux travaux du *labourage ;* des bœufs fort gras & bien nourris, une charrue plus grande que les charrues ordinaires, un ſoc plus gros & du double plus peſant que les autres, un attelage en bon état : *Romains*, dit-il, *voilà les ſortileges auxquels je dois la fertilité de mes terres ; il en*

eſt encore d'autres que je ne puis vous montrer, tels que mes veilles, mes ſueurs, mes travaux : le peuple confus le renvoya abſous. Tel eſt le ſecret pour s'enrichir dans l'agriculture, il n'en eſt point d'autre. (*M. Beguillet.*)

LAC SALÉ. (*Hiſt. nat.*) Les *lacs ſalés* ſont communs en Ruſſie, ſur-tout dans les gouvernemens d'Orembourg, le pays des Baskircs, *&c.* Parmi ceux de Rigi, il y en a un très-curieux, dont les eaux ſont ſalées d'un côté & douces de l'autre. La ſurface du lac d'Inderi eſt couverte d'une glace de ſel aſſez forte pour qu'on puiſſe traverſer le lac ſans le moindre danger; & cette denrée y eſt aſſez abondante pour fournir à la conſommation de la Ruſſie, ſi des communications en facilitoient le tranſport dans les autres provinces. (*C.*)

LACHETÉ, POLTRONNERIE, ſ. f. (*Gram.*) La *lâcheté* fait qu'on n'oſe s'expoſer au danger; la *poltronnerie* fait qu'on n'oſe avancer. Le lâche ne ſe défend pas; le poltron n'attaque point. Les hommes lâches ne ſauroient réſiſter à un parti; les poltrons ne ſauroient donner aucun ſecours, ceux-ci craignent le danger & different des premiers en ce qu'ils s'expoſent au danger, malgré la crainte; au lieu que les lâches n'ont pas même le courage de voir le danger. La *lâcheté* eſt un vice, & la *poltronnerie* n'eſt qu'une foibleſſe cauſée par la ſurpriſe du danger, & par l'amour que tout individu a pour ſa conſervation. (+)

LACHRYMAL, adj. (*Anat.*) ſe dit de tout ce qui a rapport aux larmes.

La glande *lachrymale* eſt conglomérée, aſſez ſemblable à celle qui fait l'eſſentiel de la mamelle, mais plus dure, éparpillée comme elle, & ſéparée par des pelottons de graiſſe en pluſieurs lobes. Elle eſt placée dans l'orbite; ſa partie la plus épaiſſe en occupe la partie extérieure, elle y eſt logée dans une impreſſion du plat-fond de l'orbite.

Les quadrupedes, du moins les animaux qui ruminent, ont une glande analogue à celle de l'homme, dont les conduits excrétoires découverts par le fils de Stenon ont été long-tems ignorés dans l'homme. C'eſt M. Monro le fils, qui les a décrits après quelques indices donnés par Santorini & Winslow. M. Hunter les avoit vus depuis 1747, & démontré dans ſes cours.

Ils ſont aſſez ſemblables à ceux des animaux. Il y en a ſix ou ſept placés à la face de la glande qui regarde la paupiere, & deſcendant par la ſurface interne de la conjonctive palpébrale. Ils s'ouvrent par des orifices ſéparés à quelques lignes plus haut que le tarſe.

Cette glande ne fournit qu'une partie de l'humeur *lachrymale :* une grande partie exhale naturellement de toute la ſurface de la conjonctive oculaire, & de la conjonctive palpébrale. L'eau injectée dans la carotide imite aiſément cette exhalation. On a cru voir dans la conjonctive de petites glandes viſibles au microſcope, qui pourroient contribuer à fournir les larmes; je croirois que la liqueur exhalante ſuffit.

Les larmes ſont de la claſſe des humeurs aqueuſes, qui s'évaporent ſans réſidu à la chaleur. Fine qu'elle eſt, l'humeur *lachrymale* a de la diſpoſition à former des petites pierres.

Son uſage ordinaire eſt ſans doute de défendre la conjonctive oculaire de l'air & du deſſéchement, & d'empêcher la réunion vicieuſe de la conjonctive palpébrale avec l'oculaire.

Elle eſt naturellement repompée dans la même proportion qu'elle eſt fournie, mais la fumée des vapeurs âcres, une irritation méchanique, quelques grains de ſable arrêtés entre les paupieres & l'œil, & ſur-tout des paſſions de l'ame en accélerent la ſecrétion, & la rendent ſupérieure à la réſorption; elles s'amaſſent alors en gouttes, & tombent le long des joues. Pour augmenter la ſecrétion des larmes, il ſuffit que l'ame ſoit émue profondément, ſoit que ce ſoit la joie, ou la compaſſion, ou la douleur qui ait produit cette émotion. Il n'eſt pas aiſé de donner une raiſon méchanique de cette augmentation des larmes. On a cru la trouver dans une obſtruction du poumon, par laquelle le ſang ſe détermineroit avec plus d'abondance vers la tête. Mais on ne pleure point dans les obſtructions les plus grandes du poumon, comme dans la péripneumonie.

La réſorption des larmes ſe fait ſuivant toutes les apparences en partie par des veines fines, qui ouvertes ſur la ſurface des deux conjonctives repompent l'humidité. Le bon effet des vapeurs aqueuſes dans les maladies inflammatoires des yeux, paroît appuyer cette réſorption, qui d'ailleurs a pour elle l'analogie de toutes les parties du corps humain.

Avant de parler des routes plus connues, qui repompent les larmes, & les menent au nez, il eſt dans l'ordre de parler de la caroncule *lachrymale*, que les anciens paroiſſent avoir aſſez généralement regardée comme une ſeconde glande *lachrymale*. Elle eſt cependant d'une nature très-différente.

C'eſt un paquet oblong, terminé par une queue conique du côté de l'œil, placé dans un recoin des paupieres à l'angle interne, formé par la membrane conjonctive, qui enveloppe avec beaucoup de celluloſité pluſieurs glandes ſébacées, dont il ſort des poils fort courts. Ces glandes préparent ſans doute une eſpece de pommade fort apparente dans les quadrupedes.

La caroncule placée entre les deux conduits *lachrymaux* les tient écartés, & tient ouvert le cul de ſac des paupieres, qui arrête les larmes, & les ramaſſe préciſément à la place où les points *lachrymaux* peuvent les repomper.

Ces *points* connus de tout tems, & mieux développés par les modernes, ſont les orifices de deux petits canaux membraneux, plus étroits de beaucoup que ces canaux, environnés d'une celluloſité calleuſe qui les raffermit, & les tient toujours ouverts. Ils ſont placés au commencement du cul de ſac des paupieres, ſur une éminence de la paupiere, plus intérieurement que le tarſe. Les deux points ſe touchent dans l'œil fermé.

M. Jeannin a vu la membrane intérieure du conduit ſortir du point *lachrymal*, comme une eſpece de mamelon, quand la paupiere ſe rapprochoit, & repomper les larmes.

Les deux conduits *lachrymaux* ſont des canaux membraneux très-délicats, renfermés entre les deux ſurfaces de chaque paupiere, & de leur partie qui renferme le cul de ſac.

Il eſt formé par l'épiderme & par la peau réduite à une grande fineſſe, & continuée avec la membrane pituitaire du nez.

Plus larges de beaucoup que les points *lachrymaux*, ils en partent en ligne droite, l'un en haut & l'autre en bas. Mais bientôt ils changent de direction. Quand les paupieres ſont fermées, ces conduits ſont horizontaux; quand elles ſont ouvertes, le ſupérieur eſt incliné, & l'inférieur horizontal. Le ſupérieur eſt plus long & plus étroit.

Il eſt aſſez difficile de dire, s'ils ſe rejoignent avant que de s'ouvrir dans le ſac *lachrymal*, ou ſi leurs orifices ſont ſéparés. Il eſt fort difficile de les détacher l'un de l'autre à cauſe de la calloſité de la cellulaire qui les réunit.

Le *ſac lachrymal* eſt un réſervoir membraneux beaucoup plus ample que les conduits, placé dans une excavation pratiquée dans l'os unguis, & dans l'apophyſe naſale de l'os maxillaire. Il eſt preſque

ovale. Son cul de ſac eſt placé au-deſſus de l'inſertion des conduits ; ſon extrêmité inférieure ſe continue au conduit naſal.

Il eſt formé par une membrane extérieure, cellulaire, mais ferme & preſque tendineuſe, & par la membrane rougeâtre, pulpeuſe & molle, continuée depuis la membrane pituitaire du nez. On y découvre quelquefois des grains glanduleux. On a décrit nouvellement un étranglement fait par des fibres circulaires, qu'on croit capable de retenir les larmes dans le ſac à la maniere d'un ſphincter. Je crois que ce ſphincter a beſoin d'être vérifié.

Le canal naſal eſt la continuation de ce ſac. On les a vus ſéparés par un pli qui reſſembloit à une valvule ; cela n'eſt pas conſtant. Il eſt logé dans un canal formé en-deſſus par l'apophyſe naſale & par l'os unguis, & plus inférieurement par cet os & par l'apophyſe montante de la coquille inférieure du nez. Il eſt incliné en-arriere & un peu en-dehors. Son orifice eſt toujours ouvert, & placé dans le canal le plus inférieur des narines, au-deſſus de la ſeconde & de la troiſieme dent molaire. Il eſt caché par la coquille que je viens de nommer. La membrane eſt prolongée inférieurement. Le canal eſt comme tronqué ; l'ouverture eſt un peu plus étroite que le reſte du canal. On y a vu des grains glanduleux.

Les points *lachrymaux* pompent apparemment les larmes par l'attraction naturelle aux tuyaux capillaires. Elles y ſont amenées par le muſcle orbiculaire des paupieres, dont le ligament & le point d'appui ſont placés proche le paſſage des conduits *lachrymaux*.

Les larmes deſcendent donc naturellement dans le nez, dont elles peuvent arroſer les membranes. Elles ne ſont pas conduites dans la bouche par le prétendu canal inciſif qui n'eſt qu'une membrane ſans cavité, par laquelle une branche de l'artere palatine remonte au nez. (*H. D. G.*)

LACONIQUE, CONCIS, adj. (*Gram. Synon.*) L'idée commune attachée à ces deux mots eſt celle de briéveté. Voici les nuances qui les diſtinguent.

Laconique ſe dit des choſes & des perſonnes, *concis* ne ſe dit guere que des choſes, & principalement des ouvrages & du ſtyle, au lieu que *laconique* ſe dit principalement de la converſation ou de ce qui y a rapport. On dit, un homme très-*laconique*, une réponſe *laconique*, une lettre *laconique* ; un ouvrage *concis*, un ſtyle *concis*.

Laconique ſuppoſe néceſſairement peu de paroles ; *concis* ne ſuppoſe que les paroles néceſſaires ; un ouvrage peut être long & *concis*, lorſqu'il embraſſe un grand ſujet ; une réponſe, une lettre, ne peuvent être à la fois longues & *laconiques*.

Laconique ſuppoſe une ſorte d'affectation & une eſpece de défaut ; *concis* emporte pour l'ordinaire une idée de perfection : *Voilà un compliment bien laconique : Voilà un diſcours bien concis & bien énergique.* (*O*)

LACQUE ARTIFICIELLE, (*Chymie. Peinture.*) *Lacque rouge fort durable, & propre à la peinture, ſecret perdu, & retrouvé par* M. Margraff. Perſonne n'ignore combien les bons peintres font de cas des couleurs qui joignent à la beauté la durée ; & en effet, quelque perfecton qu'ils mettent dans les productions de leur art, ſi les couleurs qu'ils y emploient s'effacent, ſoit d'abord, ſoit à la longue, le tableau perd tout ſon prix & ne reſſemble plus à celui qui étoit ſorti des mains du peintre. C'eſt ce qui engage ces artiſtes à ſoumettre aux plus fortes épreuves les couleurs qu'ils veulent employer. Pour cet effet ils prennent, autant que je le ſais, celles qui ſoutiennent le plus long-tems l'action des rayons du ſoleil, & ne s'y terniſſent pas. Ils broient les couleurs avec un peu d'huile tirée du pavôt par l'expreſſion, & font avec ces couleurs une ou pluſieurs raies ſur les vitres d'une fenêtre qui ſoit dans l'expoſition du ſoleil la plus forte & la plus longue ; & ils jugent de leur durabilité par le tems plus ou moins long pendant lequel elles s'y ſoutiennent. La couleur qui ſurvit, pour ainſi dire, à toutes les autres, eſt d'autant plus eſtimée qu'elle ſubſiſte le plus long-tems.

En 1753, quelques amis, dit M. Margraff, me donnerent une ſemblable couleur rouge, qu'ils tenoient de M. Peſne, célebre peintre de la cour de Berlin, qui l'employoit comme une des plus durables, mais dont la compoſition étoit demeurée inconnue à la mort d'un homme qui la fourniſſoit, & qui en poſſédoit ſeul la préparation, me priant de la retrouver, s'il étoit poſſible. Le total n'alloit pas au-delà d'une demi-dragme ; ce qui n'empêcha pas que je ne tentaſſe l'entrepriſe, & ne fiſſe les expériences ſuivantes.

Je poſai un peu de cette couleur ſur la langue humide, & je remarquai qu'elle avoit été attirée par la langue & y étoit demeurée attachée. Là-deſſus j'en jettai un peu dans de l'eſprit de nitre ; je ne remarquai point d'effervescence, mais la ſolution du mêlange ſe fit fort tranquillement, ſans que la ſurface s'élevât le moins du monde, d'où je conclus que la baſe de cette couleur étoit une terre précipitée de l'alun par un alkali, & enſuite bien édulcorée, à laquelle s'attachoient les parties de tel ou tel corps coloré, & ſouffroient en même tems la précipitation. La baſe étant ainſi connue, il s'agiſſoit de trouver la partie colorante.

Comme la cochenille paſſe pour donner une des couleurs rouges les plus belles & les plus durables, & qu'on en fait auſſi de belles *lacques* pour la peinture, j'eſſayai d'en lier la ſubſtance colorée avec une terre d'alun. Je fis bouillir diverſes quantités de cochenille pulvériſée avec de bon alun de Rome & autant d'eau qu'il convenoit ; je filtrai la décoction par un papier brouillard ; je précipitai la leſſive colorée au moyen d'une ſolution nette de ſel alkali fixe, préparé du tartre, je l'édulcorai avec de l'eau bouillante, je la fis ſécher, & j'obtins quelques couleurs, belles à la vérité, mais inférieures néanmoins pour la beauté & pour la durée à celle qu'on m'avoit donnée ; elles tiroient plus au cramoiſi, & ne ſoutenoient pas longtems les rayons du ſoleil, qui les privoient bientôt de leur luſtre. Je remarquerai ici que dans la préparation des couleurs ſuſdites & de celles dont j'ai encore à parler, je ne me ſuis ſervi que de l'alun de Rome, parce qu'il ne contient point de parties martiales, & que j'ai toujours employé de l'eau diſtillée nette.

J'ai ſuivi les mêmes procédés pour diverſes épreuves faites avec des grains de kermès, avec de la gomme *lacque* en bâtons, avec ces grains qu'on trouve aux racines du polyganum cocciferum, comme auſſi avec toutes ſortes de bois de teinture, tels que celui de Fernanbuc & autres ; quelques-uns donnoient à la vérité d'aſſez beaux produits, mais aucuns ne ſoutenoient long-tems les rayons du ſoleil, quelques-uns même s'y terniſſoient d'abord : ſur-tout il ne s'en trouvoit point qui égalât la *lacque* que j'avois reçue, par rapport à la vivacité de la couleur, d'un rouge de ſang enflammé.

Là-deſſus je penſai à la garance, dont on fait un très-grand uſage dans la teinture. On en trouve chez tous les droguiſtes, mais de qualités fort différentes. La meilleure, qui eſt celle de Hollande, coûte 12 à 16 gros la livre. J'en pris deux onces, auxquelles je joignis autant d'alun de Rome le plus pur & le mieux choiſi. Je fis diſſoudre l'alun dans un pot net verniſſé, où j'avois mis auparavant trois quartes d'eau diſtillée que j'avois fait bouillir ; je remis le pot au feu & l'en retirai auſſi-tôt que l'eau commença à bouillir ; je jettai enſuite la quantité ſuſdite de garance dans cette

eau

eau bouillante, je lui fis faire encore un ou deux bouillons, je retirai le tout du feu, & je filtrai le mêlange par un filtre double de papier blanc. Je laiſſai repoſer pendant une nuit cette liqueur tirée au clair, afin que le peu de pouſſiere qui pouvoit avoir paſſé par le filtre, allât entiérement à fond. Je verſai tout doucement l'eau colorée d'un rouge clair dans le vaiſſeau de terre qui avoit été de nouveau nettoyé; je fis chauffer encore une fois le tout, & je verſai deſſus une ſolution de ſel de tartre tout-à-fait limpide & auſſi claire que de l'eau, juſqu'à ce que la garance eût ceſſé de ſe précipiter. Je mis le précipité coloré ſur un nouveau filtre double, je fis entiérement écouler le fluide, & je verſai ſur la poudre rouge qui étoit demeurée dans le filtre de l'eau diſtillée nette & bouillante, juſqu'à ce que l'eau qui paſſoit au travers n'eût plus aucun goût ſalin; après quoi je fis ſécher entiérement la couleur ſur un fourneau modérément chauffé, & elle ſe trouva du plus beau rouge foncé, parfaitement ſemblable à la couleur qui m'avoit été donnée, & même d'une plus belle apparence.

J'envoyai auſſi-tôt à mes amis de cette couleur, afin qu'ils en donnaſſent à M. Peſne pour l'éprouver, & à quelque tems delà, ils m'aſſurerent que c'étoit non-ſeulement la couleur perdue que j'avois retrouvée, mais qu'elle étoit beaucoup plus belle, & qu'il réſultoit des épreuves auxquelles on l'avoit ſoumiſe, qu'elle ſeroit parfaitement durable. J'en ai moi-même tracé des raies ſur une vitre, après l'avoir mêlée, comme je l'ai dit ci-deſſus, avec de l'huile de pavot; & depuis ſeize ans il n'eſt arrivé aucun changement à cette couleur qui demeure auſſi belle qu'elle l'étoit le premier jour. Ainſi elle eſt fort préférable à toutes celles qu'on pourroit tirer tant de la cochenille que d'autres végétaux.

On voit aiſément que cette couleur, par rapport aux drogues qui y entrent, ſera beaucoup moins coûteuſe que celle qu'on feroit avec de la cochenille; cependant la grande quantité d'eau diſtillée qu'il faut employer pour ſon édulcoration, en augmente aſſez conſidérablement le prix; & ſi l'on vouloit y ſubſtituer de l'eau crue, fût-elle de riviere ou de pluie, la couleur ne deviendroit jamais auſſi belle qu'avec de l'eau diſtillée.

C'eſt en prenant, comme on l'a dit, parties égales de garance & d'alun, qu'on obtient la couleur deſirée: mais ſi l'on change les proportions dans la préparation, cela donne toutes ſortes de nuances de la même couleur. Deux parties de garance avec une partie d'alun donnent une couleur fort foncée. J'ai pris encore une demi-partie de garance & une partie d'alun, & les ayant traitées de la maniere ſuſdite, le produit a été fort beau, mais plus clair. J'ai auſſi tiré une couleur agréable d'une partie de garance avec deux parties d'alun, mais encore plus claire. Une partie de garance & quatre parties d'alun font un très-beau rouge couleur de roſe; & les variations répondent ainſi aux autres changemens que ſouffrent dans la préparation les proportions entre la garance & l'alun.

Au lieu de verſer ſur l'extraction qui venoit de parties égales de garance & d'alun, une ſolution alkaline nette de ſel de tartre, je me ſervis pour la précipitation, d'une ſolution de leſſive de ſang, compoſée de parties égales de ſang, & d'une partie de ſel de tartre, comme je l'ai enſeigné, dit M. Margraff, dans mes *Œuvres chymiques*, *tom. I*, *p. 127*. Cela me donna auſſi une belle couleur, mais beaucoup plus pâle que celle qu'avoit produite la ſolution de l'alkali le plus pur. Je mêlai auſſi quelque peu de cette extraction avec de la ſolution de ſel alkali du regne minéral, & j'eus de même un rouge, mais moins beau. Enfin, quand, avant la précipitation, je verſai ſur cette extraction quelques gouttes d'une ſolution d'étain, qui rehauſſe beaucoup la couleur rouge de la cochenille, je n'obtins pas pourtant une couleur auſſi belle que la premiere, mais elle étoit plus noirâtre.

J'ai exactement mêlé enſemble le précipité que l'alkali avoit tiré d'une once d'alun de Rome diſſous dans de l'eau & qui avoit été auparavant édulcoré au mieux, avec l'extraction filtrée de la ſolution d'une once de garance & d'une demi-dragme de ſel de tartre; & ayant de nouveau ſoigneuſement édulcoré le tout avec de l'eau bouillante, j'ai obtenu par ce moyen une couleur, belle à la vérité, mais pâle.

J'ai encore cherché à inſinuer les parties colorantes de la garance dans une terre calcaire, en faiſant bouillir le tout avec un peu de ſel de tartre; je filtrai la ſolution qui avoit beaucoup de peine à paſſer à travers le papier; je verſai là-deſſus une bonne quantité de ſolution de craie faite avec l'acide du nitre; il ſe précipita quelque choſe; j'y verſai de nouveau un peu de ſel de tartre diſſous, juſqu'à ce que toute la craie de la ſolution que j'y avois précédemment mêlée, ſe fût précipitée; je fis enſuite l'édulcoration ſur le filtre, & j'obtins un précipité d'une couleur médiocrement foncée, mais qui, après avoir été deſſéchée, ſe laiſſa diſſoudre tout de ſuite, en écumant avec force, dans l'acide tant du nitre que du ſel, auſſi bien que dans le vinaigre concentré & diſtillé; & dans celui-ci il ſe trouva après que toute la terre calcaire eût été diſſoute par le vinaigre, une ſubſtance rouge qui s'attachoit aux doigts comme une eſpece de réſine.

Toutes ces couleurs, en particulier celles où entre la terre d'alun, ſont fort utiles pour les peintures à l'eau ſur des murs, & s'y conſervent ſans le moindre changement, tout auſſi bien que la peinture à l'huile; ſeulement elles ne ſont pas auſſi brillantes. Un examen plus particulier de la garance que j'ai entrepris, me mettra peut-être en état de fournir de plus grands détails ſur la belle couleur que je n'aurois jamais cru ſe trouver renfermée dans ce végétal & pouvoir en être tirée. (+)

LACS-D'AMOUR, ſ. m. *laqueus*, *i*, on prononce *las-d'amour*, (*terme de Blaſon*.) meuble de l'écu qui repréſente un cordon entrelacé circulairement, dont les bouts traverſent les centres, l'un à dextre, l'autre à ſéneſtre; ce meuble eſt ordinairement poſé en faſce.

Damours de Saint-Martin, de Liſſon en Normandie; *d'argent à trois lacs-d'amours de ſable*. (*G. D. L. T.*)

§ LACTÉES, VEINES LACTÉES, *ou* VAISSEAUX LACTÉS, (*Anatomie*) Les vaiſſeaux *lactés* n'ont pas été inconnus aux anciens. Comme dans la chevre ils ſe réuniſſent pour former un tronc conſidérable qui accompagne l'artere méſentérique, c'eſt dans cet animal & dans le chevreau qu'Eraſiſtrate & Hérophyle les ont vus. Galien, dans les nombreuſes expériences qu'il a faites ſur des animaux vivans, ne les a pas manquées tout-à-fait; il a vu du moins du lait dans les vaiſſeaux du méſentere. Ils ſont très-apparens dans les quadrupedes ouverts, quand ils ont été bien nourris, & tués trois ou quatre heures après qu'ils ont pris des alimens. Dans les hommes même ils reſtent quelquefois pendant pluſieurs jours remplis de chyle; je les ai vus pluſieurs fois non-ſeulement dans une perſonne noyée, qu'on ouvrit preſqu'auſſi-tôt que ſa mort fut conſtatée, mais dans un homme mort huit jours auparavant. Il n'eſt pas néceſſaire pour les voir de lier des veines, ou bien le conduit thorachique, quoique cette précaution les puiſſe rendre plus gros & plus apparens. Aſellus les a vus & ſuivis en 1622. Tulp, Veſling & M. de Peireſc ont été les premiers qui les aient vus dans l'homme.

Depuis les découvertes de M. Hewſon, on connoît ces vaiſſeaux dans les poiſſons, les quadrupedes à ſang froid & les oiſeaux. On avoit quelques obſervations aſſez peu vérifiées avant cet habile anatomiſte, qui a donné leur ſyſtême complet dans toutes les claſſes des animaux.

Dans quelques animaux de la claſſe des vers, on a vu au lieu de *lactés* un vaiſſeau qui, né des inteſtins, va immédiatement porter la nourriture dans les chairs & dans tout le corps de l'animal.

Dans les animaux encore plus ſimples, comme dans le polype, la nourriture eſt repompée immédiatement depuis la cavité de l'animal qui s'en colore, quand elle a quelque couleur un peu forte.

Dans le quadrupede à ſang chaud & dans l'homme, les vaiſſeaux *lactés* ont la même ſtructure que les vaiſſeaux lymphatiques, & n'en different point. Le canal thorachique ſert de vaiſſeau référent à la lymphe comme au chyle, & il eſt très-commun de les voir remplis d'une liqueur tranſparente au lieu de chyle. Dans les oiſeaux, les poiſſons & une partie des quadrupedes ovipares, le chyle eſt tranſparent, & il n'y a aucune différence viſible entre ſes vaiſſeaux & ceux de la lymphe. J'ai vu, & la choſe eſt ordinaire dans les chiens, la lymphe ſuccéder au chyle, & des vaiſſeaux très-blancs devenir tranſparens ſous mes yeux.

M. Lieberkuhn a cru avoir découvert la premiere origine de vaiſſeaux *lactés :* il l'a placée dans une ampoule remplie du tiſſu cellulaire, dont l'orifice répond à la cavité de l'inteſtin, & qui eſt logée dans l'intérieur de chaque flocon de la tunique veloutée. M. Hewſon n'a pas pu découvrir cette ampoule, & je n'ai aucune obſervation particuliere à offrir ſur ſa réalité. Tout ce que j'ai vu, c'eſt le chyle collé aux flocons de la veloutée, & les flocons même teints de blanc. Je parle de l'inteſtin grêle ; car le gros inteſtin ayant certainement des vaiſſeaux *lactés* ; & n'ayant point de flocons, il faut que ces vaiſſeaux y aient une origine différente.

Le vaiſſeau *lacté* commence à paroître dans la troiſieme cellulaire de l'inteſtin, & perce la muſculaire ; on le découvre aiſément dans la premiere cellulaire ; il y eſt valvuleux. Comme deux troncs de vaiſſeaux rouges font un anneau autour de l'inteſtin, auquel ils arrivent en même tems, il y a auſſi deux petits troncs *lactés*, qui, ſortant de l'une & de l'autre convexité de l'inteſtin, avancent par la face antérieure & par la face poſtérieure du méſentere.

Leur nombre eſt plus conſidérable que celui des vaiſſeaux rouges ; les angles ſous leſquels ils ſe réuniſſent, ſont plus aigus, & ils ne forment pas d'arcades ; ils font cependant des anaſtomoſes & des îles.

Ils arrivent aux glandes répandues en quantité ſur le méſentere & ſur le méſocolon. Alors une partie de ces vaiſſeaux paſſe outre ſans entrer dans la glande ; d'autres ſe ramifient & s'y plongent. L'ordre antérieur & poſtérieur de ces vaiſſeaux ſe confond à l'approche de ces glandes.

Les valvules, dont ces vaiſſeaux ſont extrêmement multipliés, y ſont généralement placées par paires ; elles ſont en demi-lune, & ſoutiennent le lait ou le mercure même, qu'on y injecte contre l'ordre de la circulation. Les petites voiles valvuleuſes ſe rempliſſent de la liqueur qu'on y pouſſe, & qui les étend ; elles ferment toute la cavité du vaiſſeau & en élevent les parois ; tout le vaiſſeau paroît alors rempli de petits nœuds. Ces valvules nous empêchent d'injecter les vaiſſeaux *lactés* par le canal thorachique, le mercure ſurmonte une ou deux paires de valvules, mais il eſt arrêté avant que d'aller bien loin.

Le vaiſſeau *lacté* s'étant diviſé dans la glande, dans des branches ſubdiviſées, en reſſort par des branches efférentes qui ſe réuniſſent, & forment un ſeul tronc. Ces glandes ſont preſqu'entiérement formées des vaiſſeaux *lactés*, avec des arteres & des veines rouges, & une celluloſité molle.

Les arteres répandent un ſuc laiteux dans ces glandes, qui eſt fort viſible dans le fœtus avant que les vaiſſeaux *lactés* ſoient colorés. Ce ſuc eſt repompé par les vaiſſeaux efférens, il ſe mêle avec le chyle, puiſque l'huile de térébenthine colorée, injectée dans les arteres, remplit les vaiſſeaux *lactés*. Il n'eſt pas bien décidé ſi ces vaiſſeaux répandent leur chyle dans ces mêmes eſpaces, ou s'ils ſe continuent avec les vaiſſeaux efférens.

Un vaiſſeau *lacté* aborde ſucceſſivement deux & même trois glandes, mais le nombre de leurs troncs va en diminuant, & les dernieres glandes n'envoient au réſervoir du chyle que quatre ou huit troncs remplis de chyle. Ils accompagnent le tronc de l'artere méſentérique, & remontent derriere le pancréas ; ils s'uniſſent aux deux grands plexus lymphatiques, le lombaire & l'abdominal, & compoſent derriere l'appendice droite du diaphragme, devant la derniere vertebre du dos & la premiere des lombes, le réſervoir du chyle.

Ce nom eſt mieux applicable au chien qu'à l'homme, dans lequel ce qu'on appelle *réſervoir*, n'eſt guere qu'un vaiſſeau un peu plus gros que ne l'eſt le canal thorachique, ſouvent double & triple, mais long, ſans être en aucune maniere ovale. Il naît proprement du plexus lombaire, auquel les vaiſſeaux *lactés* vont ſe rendre.

Le même vaiſſeau, mais le plus ſouvent ſimple, prend le nom de *canal thorachique* dès qu'il ſe rétrecit. Il remonte le long de la poitrine ſur la partie droite des corps des vertebres, & accompagne la veine azygos. Sa direction eſt aſſez droite ; il eſt placé hors de la cavité de la poitrine dans le tiſſu cellulaire, dont la face externe de la plevre eſt couverte.

Sa direction eſt aſſez droite avec quelques légeres courbures, juſqu'à la cinquieme, ſixieme ou ſeptieme vertebre du dos ; il y fait preſque toujours une île, & même plus d'une. C'eſt apparemment ce que Bils appelloit ſon *contour*, & qu'il regardoit comme une eſpece de cœur.

Après avoir fait cette île, il quitte la partie droite de la poitrine, va derriere l'arc de l'aorte occuper le côté gauche de la poitrine. Il accompagne l'artere ſous-claviere plus poſtérieurement, paſſe derriere la veine de ce nom, & s'éleve au-deſſus de la poitrine juſqu'à la ſeptieme vertebre du cou.

Il change alors de direction, & deſcend conſtamment dans l'homme, toujours à gauche, très-ſouvent diviſé en deux troncs, qui ſe dilatent avant de s'inſérer, & forment comme deux véſicules. Ces deux troncs ſe réuniſſent d'ordinaire pour n'en former qu'un, qui va s'ouvrir dans la veine ſous-claviere gauche ſous la valvule, qui ſort à l'origine de la veine jugulaire, quelquefois dans cette veine même.

Le canal thorachique a, comme les vaiſſeaux *lactés*, des valvules, mais moins nombreuſes qu'eux. Son inſertion eſt oblique, ſa membrane interne ſe prolonge & forme un rebord flottant, que l'on prend pour une valvule, & que l'on pourroit à juſte titre compter pour deux, comme la valvule du colon. Elle eſt moins néceſſaire pour la rechûte du chyle, à cauſe de la deſcente, par laquelle il s'ouvre dans la veine.

Le ſyſtême des vaiſſeaux *lactés* paroît doué d'une irritabilité fort vive. On les voit remplis de chyle, & dans quelques minutes tout ce chyle a diſparu, & les vaiſſeaux ſont tranſparens. Ils doivent avoir déchargé ce chyle dans la veine ſous-claviere, il n'a point d'autre iſſue. Car je ne compte pas les variétés, à la

vérité assez fréquentes, dans lesquelles le canal thorachique communique avec la veine-cave, les veines lombaires ou l'azygos.

La direction est évidemment telle que le chyle repompé de l'intestin remonte par le canal thorachique, & se répand dans la veine sous-claviere, les valvules n'en permettant pas d'autres, & les ligatures font gonfler les vaisseaux du côté de l'intestin, dans le tems qu'ils se vuident contre la veine sous-claviere.

La chose est la même pour le canal thorachique, dans lequel les valvules déterminent également le chyle à couler dans la veine sous-claviere. Je l'ai vu plusieurs fois s'épancher dans le sang de cette veine. Le lait qu'une nourrice peut fournir à l'enfant plusieurs heures après son repas, prouve assez que le chyle conserve ses qualités pendant un tems considérable.

La premiere cause de la résorption du chyle est apparemment la même qui fait entrer le suc nourricier dans les petits pores des racines : c'est une attraction analogue à celle des vaisseaux capillaires : il ne paroît pas qu'une pression pût forcer une liqueur visqueuse d'ailleurs & épaisse, à entrer dans des ouvertures extrêmement petites & flottantes. (*H. D. G.*)

LACUNES, (*Anat.*) Il y a dans les femmes les *lacunes* supérieures, les inférieures, celles de l'uretre, & celles qui sont entr'elles & le clitoris.

Les *lacunes* supérieures sont placées aux deux côtés de l'orifice de l'uretre ; il y a une espece de valvule membraneuse, qui naît de la ligne dont nous allons parler & de l'uretre ; elle est convexe contre le vagin & concave contre le vestibule de la partie honteuse. Elle renferme avec ce vestibule, dont je parlerai ailleurs, un espace parabolique, quelquefois partagé par de petites membranes.

C'est dans cet espace parabolique que s'ouvrent une, deux & même trois grandes *lacunes*, dans lesquelles une sonde assez grosse peut entrer.

Ces *lacunes* fournissent un mucus blanchâtre & sans odeur.

Les *lacunes* inférieures sont placées entre l'uretre & le périné à côté de l'hymen, & à l'extrêmité des nymphes. Deux valvules y sont placées, formées par la membrane du vestibule, & quelquefois par les valvules supérieures.

Ces valvules forment une cavité parabolique comme les supérieures : il s'y ouvre deux ou trois *lacunes* plus profondes que les supérieures & prolongées quelquefois jusqu'à l'anus.

On les appelle *prostates inférieures*, mais je n'ai jamais pu découvrir une glande qui y répondît, quoique de grands anatomistes en aient parlé. Leur nature & leur usage est le même que celui des supérieures.

Il y a des *lacunes*, mais plus petites & sans valvules à côté d'une ligne saillante, qui du clitoris descend à l'uretre. J'en ai vu jusqu'à huit.

Les *lacunes* de l'uretre de la femme sont extrêmement nombreuses. J'ai vu ce canal partagé par six lignes saillantes, recourbées à leur extrêmité, comme les valvules de l'anus ; entre ces lignes il y avoit jusqu'à trente-six *lacunes*, par lesquelles on pouvoit introduire une sonde dans la substance de l'uretre. Je n'y ai point vu de glandes.

D'autres *lacunes* des plus considérables se trouvent sur le bourlet même, qui termine l'uretre. Il y en a ordinairement deux.

D'autres *lacunes* encore sont placées à côté de l'uretre, sur des mamelons saillans, leurs conduits descendent le long du vagin.

Je n'ai rien vu qui ressemblât à la prostate de Graaf. (*H. D. G.*)

LAGAU, (*Géogr.*) petite ville & château d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, & dans la nouvelle marche, au cercle de Sternberg. C'est le siege d'une commanderie de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, bailliage de Sonnenbourg, laquelle comprend & cette ville, & celle de Zielenzig, & dix-huit villages, & rapporte, dit-on, neuf à dix mille rixdallers. (*D. G.*)

§ LAGNI, (*Géogr.*) petite ville de la Brie Françoise, au gouvernement général de l'île de France, sur la Marne, à dix lieues de Paris, & non à six, comme dit le *Dictionnaire raif. des Sciences ;* avec une abbaye de bénédictins fondée au VII^e^ siecle par saint Furcy, gentilhomme écossois : Yves, légat du pape, y tint un concile en 1142 ; Louis le Debonnaire y avoit assemblé son parlement en 833. Il y a deux foires & des marchés considérables. Il est dangereux d'y demander combien vaut l'orge, à moins qu'on n'ait la main dans le sac ; car autrement on trempe le curieux imprudent dans la belle fontaine qui est au milieu de la place : parce que du tems de la ligue, *Lagni* fut assiégée & prise par le maréchal de Lorges qui pilla la ville. Charles VII en fit lever le siege aux Anglois en 1432. Henri IV ne fut pas si heureux ; car il ne put empêcher le duc de Parme de prendre Lagni, ce qui força le roi à lever le siege de Paris en 1590.

C'est le berceau de Pierre d'Orgemont, premier président du parlement de Paris & élu chancelier de France en 1373, par voie de scrutin, en présence de Charles V ; & celui du poëte Geoffroy. (*C.*)

LAIBITZ, *Lubitza*, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de Scepus ou de Zyps, sur la riviere de *Laibitz :* elle est du nombre de celles qui ont été si long-tems hypothéquées à la Pologne, & qui pour cela n'en ont pas prospéré davantage. (*D. G.*)

§ LAINE, (*Commerce. Manuf. Econ. ruſtique.*) Columelle frappé de la blancheur & de l'éclat de quelques moutons sauvages amenés d'Afrique à Cadix pour les spectacles, conçoit qu'il est possible d'apprivoiser ces animaux, & d'en établir la race dans sa patrie ; il en exécute le projet ; & en accouplant des béliers africains avec des brébis espagnoles, il en voit naître des moutons qui avoient le moëlleux & le délicat de la toison de leur mere, l'éclat & la blancheur de la *laine* de leur pere..., Don Pedre, roi d'Aragon, & après lui le cardinal Ximenès, font venir en Espagne des moutons afriquains, & c'est à cette époque seulement que remonte la supériorité de ses *laines* sur toutes celles de l'Europe. *An. litt. tom. II. p. 316.*

M. Daubenton, médecin, vient d'essayer à Montbard en Bourgogne d'élever des moutons au parc, soit en été, soit en hiver ; ils ont bien réussi, il a eu de bonne *laine*, & des toisons de deux à trois livres sur chaque mouton.

Les *laines* de l'Auxois en Bourgogne sont en réputation & fort recherchées des fabricans de Reims, si la méthode de parquer les moutons s'y introduisoit, elle seroit encore bien meilleure. (*C.*)

LAINE FILÉE, (*Commerce. Manuf. Méchan.*) M. Guillaume Ludlam, membre du college de saint Jean à Cambridge, a inventé, il y a quelques années, une balance fort simple & fort ingénieuse pour peser les *laines filées*, dont nous allons donner la description, comme d'une invention utile dans les manufactures.

Il importe extrêmement, lorsqu'on fabrique certaines étoffes de *laine*, que les fils qu'on y emploie soient les plus déliés & les plus égaux qu'il est possible. Après avoir *filé* la *laine*, on en fait des écheveaux

de la même longueur qu'on assortit le mieux que l'on peut. Les fabricans jugent de leur finesse par le nombre qu'il en entre dans une livre. Il en faut douze de *laine* grossiere, & près de soixante de fine. Ils n'ont point d'autre méthode pour assortir les *laines*, & il faut nne longue expérience pour pouvoir connoître le nombre d'écheveaux qui entrent dans une livre de *laine*, & l'on peut y suppléer par une machine de l'invention de M. Ludlam, composée comme les balances ordinaires, d'un fléau dont une extrêmité est garnie d'un poids, & l'autre d'un crochet sur lequel on pose les écheveaux, & l'on connoît par le moyen de l'aiguille le nombre qu'il en faut pour faire une livre. On peut s'en servir également pour peser les especes monnoyées, en substituant un bassin au crochet, & en divisant l'arc d'une maniere différente.

M. Rousse d'Harboroug proposa il y a quelques années, une machine, pour assortir les *laines*, dont les principes sont les mêmes, mais qui avoit le défaut de ne point distinguer avec précision les écheveaux de différente grosseur; les divisions en étoient trop petites, & il ne falloit que dix-huit écheveaux par livre pour la faire trébucher. Celle que je propose sert à en peser trente-six à la livre, ce sont les plus fins qu'on emploie, & j'ai appris que dans l'usage ordinaire, la division ne va que de trente-six à trente-sept, & l'on peut les pousser plus loin sans aucun inconvénient.

Cette machine, représentée *fig. 5*, *planche III de méchanique* dans ce *Supplément*, est composée d'un montant de bois d'Inde, d'un fléau d'acier, & d'un cercle de cuivre gradué.

F G H, est un pied triangulaire, à chaque angle duquel est une vis qui sert à la mettre de niveau; dans ce pied est enchâssé, à queue d'aronde, le soutien *K K*, & dans celui-ci l'ais *L L L*, qu'on assujettit par le bas avec des tenons.

C C sont deux soutiens dans lesquels joue l'arbre du fléau; & *R R*, l'anneau de laiton lequel est attaché par deux vis contre le montant *L L*.

Le fléau *A B* & l'aiguille *E* sont plus épais dans le milieu qu'aux extrêmités pour en augmenter la force, & vuidés pour les rendre plus légers. Les pivots tournent dans des crapaudines.

A une extrêmité du fleau est un contrepoids *A*, composé de deux pieces de cuivre rivées par le milieu dans le fléau de la balance. L'autre extrêmité, qui est d'environ six lignes plus longue, porte une petite tringle d'acier terminée par un crochet sur lequel on pose les écheveaux.

Le tasseau *N*, sur lequel pose le poids est échancré par le haut & garni de velours: *P* est une pointe d'acier contre laquelle bat l'autre bras du fléau.

L'angle du fléau *A C B*, est de 160^{d} 16$^{\prime}$; le rayon *C A* ou *C B* de six pouces; la largeur du fléau dans le milieu de trois quarts; d'un pouce & un quart à l'extrêmité *A*, d'un sixieme à l'extrêmité *B*, & d'un dix-huitieme par-tout ailleurs. La longueur de l'arbre d'un pouce trois quarts; le diametre des pivots d'un cinquantieme, le poids d'une once de seize à la livre.

Le crochet, le coulant & la pointe o, 68. Le limbe est marqué au haut du nombre 50.

Il faut observer en faisant le fléau que la pointe de l'aiguille *E* soit également éloignée des centres *A* & *B*, pour que le fléau & l'aiguille restent en équilibre dans telle position qu'on les mette.

S'il arrivoit que le contrepoids fût trop pesant, on ôtera le fléau sans toucher aux soutiens ni à l'anneau, & posant un fil de soie très-délié sur la division du sommet avec un plomb au bout, on le laissera tomber, & l'on verra, par le trou d'un pivot, si le fil se trouve directement vis-à-vis de l'autre, tournant la vis *G* jusqu'à ce qu'il soit dans le même alignement. On remettra pour lors le fléau & le contrepoids en place, & l'on pendra à la gance un poids qui, avec la pointe d'acier & la gance, pese une once. On limera ensuite le contrepoids jusqu'à ce que l'aiguille se trouve directement sur la division du sommet; & il sera dans l'état qu'il faut, soit que les bras *C A*, *C B* soient égaux ou non.

On se sert pour diviser l'anneau d'un instrument fait exprès.

Pour éprouver le fléau on y attachera un poids d'un vingt-huitieme de livre, & l'on observera si l'aiguille se trouve préciſément sur la division de l'anneau; si elle passe au-delà, c'est une preuve que l'angle *A C B* est trop grand, & si elle reste en-deçà qu'il est trop petit, & l'on approchera ou écartera les bras jusqu'à ce qu'il soit juste.

Lorsqu'on veut se servir de la balance, il faut mettre sur le crochet un poids d'un cinquantieme de livre, & tourner la vis *G* jusqu'à ce que l'aiguille *E* soit sur le nombre 80. La machine étant ainsi ajustée, on ôtera le poids & l'on mettera un écheveau à sa place. (*Cet article est extrait des Journaux anglois.*)

LAIZY, *Luziacum*, (*Géogr.*) paroisse de Bourgogne, sur l'Arroux, à une lieue oueſt d'Autun. Le château de Chaseuil en dépend, il a été construit par le fameux Roger de Bussi-Rabutin: on y remarque une vaste & magnifique galerie ornée de bons tableaux; le portrait de Louis XIV en grand est à un des bouts, & celui du comte de Bussi a l'autre en face.

C'est de ce château que cet auteur guerrier a daté tant de belles lettres au roi, pour demander son rappel en cour & la permission de servir. On y voit, dit madame de Sévigné, sa parente, que messire Roger avoit bonne idée du comte de Bussi: il y est mort disgracié en 1693, & il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame d'Autun, où on lui a dressé une fastueuse épitaphe. (*C.*)

§ LAMBALLE, (*Géogr.*) autrefois la capitale du peuple Ambiatite dont parle César, maintenant petite ville de la haute Bretagne à cinq lieues de Saint-Brieu, six de Dinan, & quinze de Rennes; c'est le chef-lieu du duché de Penthievre, avec un château où sont les archives. Elle est remarquable par l'abondance de son bétail, par ses manufactures de toile, & son grand trafic de parchemin. Elle a plusieurs foires, & le droit de députer aux états.

A deux lieues de Lamballe on voit les restes du château fort de Brons. (*C.*)

§ LAMBEL, s. m. (*terme de Blason.*) piece d'armoiries de longueur, à trois pendans; elle se pose horizontalement en chef à une partie de distance des sept de la largeur de l'écu.

Ses proportions sont une demi-partie des sept pour la hauteur du *lambel*, dont le tiers de cette demi-partie pour la tringle, les deux autres tiers pour la saillie des pendans qui finissent en queue d'aronde. Sa longueur horizontale est de trois parties des sept en la superficie supérieure. *Voyez planche VI*, *fig. 5 de Blason*, *Supplément*.

Ce meuble d'armoiries est quelquefois en fasce, on en exprime alors la position.

Le *lambel* est le plus souvent une brisure, il sert à distinguer les cadets des grandes maisons.

Le mot *lambel* vient du vieux françois *label*, qui signifioit un nœud de rubans qui s'attachoit au casque, couvroit l'écu & posoit sur sa partie supérieure; il servoit à distinguer les enfans de leur pere, parce qu'il n'y avoit que ceux qui n'étoient point mariés qui en portassent, ce qui a donné occasion d'en faire les brisures des armoires des premiers cadets.

De la Saudrays de Keroman, en Bretagne; *d'argent au chef de sable, chargé d'un lambel d'or.*

Dufos de Mery, de la Taulle, de la Chambellane,

d'Ullé, à Paris; *d'or à trois pals de gueules, au lambel d'argent brochant.*

De Maussabré des Genets, à Loches en Touraine; *d'azur au lambel d'or en fasce.* (*G. D. L. T.*)

§ LAMBESC, (*Géogr.*) *Castrum de Lambesco*, petite, mais jolie ville de Provence, qui donne le titre de prince de *Lambesc* à l'aîné de la branche d'Armagnac de la maison de Lorraine-Brionne. Elle est sur la route d'Avignon à Aix, à deux lieues de la Durance, trois de Salon, & quatre d'Aix. L'assemblée des communautés de Provence se tient en cette ville à cause de son agréable situation, de ses commodités & de la salubrité de l'air. Les rues sont propres, les maisons bien bâties & les fontaines abondantes.

C'est la patrie d'Antoine Pagi, cordelier, un des plus savans critiques du dernier siecle, mort en 1699. Son principal ouvrage est une critique en quatre volumes *in-fol.* des *Annales* de Baronius, qu'il a rectifiées & dans la chronologie & dans la narration des faits. *Dict. de la Fr.* par Hesseln. *tom. III.* François Pagi, son neveu, aussi cordelier, est auteur d'un *Abrégé chronologique des papes*, en latin, en quatre volumes *in-4°.* il est mort en 1721, à 66 ans. Expilli, *Dict. des Gaules.* (*C.*)

§ LAMBREQUINS, s. m. pl. (*terme de Blason.*) Les *lambrequins* représentent des morceaux d'étoffe découpés qui descendent du casque & accompagnent l'écu pour lui servir d'ornement, ils doivent être des mêmes émaux que le champ de l'écu & des pieces qui s'y trouvent.

On ne voit plus guere de *lambrequins*, ni de casques sur les armoiries depuis environ un siecle; on y a substitué des couronnes.

Quelques hérauts ont nommé *volets*, les *lambrequins*, parce qu'ils voltigeoient au gré du vent, lorsque les anciens chevaliers combattoient dans les joûtes & tournois.

Les *lambrequins*, selon le sentiment de plusieurs auteurs, ont pris leur nom de ce qu'ils tomboient en lambeaux, par les coups que recevoient les chevaliers de leurs adversaires dans les joûtes, tournois & batailles.

Le P. Menetrier, en son livre intitulé: *Origine des ornemens des armoiries*, édition 1680, *pag. 41*, dit que le mot *lambrequins* vient du latin *lemniscus*, qui signifie en terme propre ces rubans volans, dont les couronnes de feuilles de laurier & de chêne des anciens étoient liées. (*G. D. L. T.*)

LAME *à canon*, (*Fabrique des armes. Fusil de munition.*) La *lame* à canon est étirée au martinet, en deux chaudes (*E. fig. 3. planche I. Fabriq. des armes. Fusil de mun.* dans ce *Suppl.*); elle se fait avec une maquette préparée à cet effet, au gros marteau. *Voyez* MAQUETTE, *Suppl.* Les dimensions de la *lame* à canon varient suivant celles qu'on se propose de donner au canon qu'elle doit produire. Celles qui sont destinées aux canons de munition, pesent environ neuf livres; leur longueur est de trois pieds deux pouces; leur plus grande largeur est de cinq pouces, & elles vont en diminuant jusqu'à l'extrêmité qui n'a que trois pouces. Leur plus grande épaisseur est de cinq lignes, & leur extrêmité est réduite à deux & demie. La partie la plus épaisse & la plus large est destinée à faire le tonnerre du canon. Les deux bords ou levres de la *lame* sont rabattus en bizoc sous le martinet. Lorsqu'elle a les dimensions qu'on vient d'indiquer, qu'elle est sans crique & bien battue, elle est remise au forgeur de canons ou canonnier. *Voyez* CANONNIER, *Suppl.* (*A A.*)

LAMENTABILE, (*Musiq.*) Ce mot italien, qui signifie *lamentable*, placé à la tête d'une piece de musique, indique qu'il faut l'exécuter très lentement, presque toujours *sotto voce*, & d'un coup d'archet long & traînant. (*F. D. C.*)

LAMPADIAS, (*Astr.*) nom de la belle étoile de la constellation du taureau. *Voyez* ALDEBARAN, (*Astr.*) dans le *Dictionn. raisi. des Sciences*, &c.

* LANCE, (*terme de Chaufournier.*) C'est une barre de fer de sept à huit pieds de long, avec laquelle il plonge entre les pierres dont le four à chaux est chargé. *Voyez* CHAUFOURNIER dans ce *Suppl.* Elle est pointue par un bout & tournée en anneau par l'autre bout, que l'on nomme *œil de la lance. Voyez l'Art du Chaufournier, planc. II. fig. 6.* dans ce *Suppl.* Il convient que le chaufournier en ait une autre de quatre à cinq pieds seulement de longueur, pour s'en servir lorsqu'il ne s'agit que de retourner les pierres de la surface du four.

LANCE, s. f. *lancea, æ*, (*terme de Blason.*) meuble d'armoiries qui représente la lance dont on se servoit autrefois à la guerre & aux joûtes des anciens tournois.

Diodore de Sicile fait venir ce mot du latin *lancea*, qu'il dit être dérivé de la langue des Gaulois.

De Villeneuve de Trans, de Vence en Provence, *de gueules fretté de six lances d'or, les clairevoies remplies chacune d'un écusson de même; sur le tout un d'azur chargé d'une fleur-de-lis du deuxieme émail. Cet écusson, chargé d'une fleur-de-lis, est une concession de Louis XII.* (*G. D. L. T.*)

LANDECK, (*Géogr.*) petite ville des états du roi de Prusse, dans le comté de Glatz, sur la riviere de Biela, au voisinage d'eaux thermales très-abondantes & très-salutaires; elles sont tiedes & soufrées, & elles appartiennent à cette ville, qui préside à l'un des cinq districts du pays, & trafique beaucoup en bétail, en biere & en denrées. Elle est à-peu-près toute catholique romaine. Son district comprend la petite ville de Neustædtl, avec une dixaine de villages. (*D. G.*)

§ LANDERNEAU, (*Géogr.*) petite ville de la basse Bretagne, à 4 lieues de Brest, diocese & recette de Saint-Pol-de-Léon, avec trois paroisses. C'est le chef-lieu de l'ancienne baronnie de Léon, l'une des plus distinguées de la province. Elle donne à celui qui la possede la présidence alternative aux états de Bretagne, avec le baron de Vitré. Le terroir des environs est fertile & agréable. (*C.*)

LANDZITZ, CSEKLES, (*Géographie.*) ville & château de la basse Hongrie, au district extérieur & supérieur du comté de Presbourg. La ville est du nombre des privilégiées, & le château appartient à la maison d'Esterhazy. (*D. G.*)

LANDSORT, (*Géographie.*) cap de la Suede proprement dite, formant la pointe la plus avancée de la Sudermanie dans la Baltique; il est à l'ordinaire illuminé d'un phare. (*D. G.*)

LANDSTRASSE, (*Géographie.*) ville & château d'Allemagne dans le cercle d'Autriche & dans la basse Carniole, sur une île de la riviere de Gurk; en langue du pays on l'appelle *Kostainavosa*, la Châtaigniere, à cause de la quantité de châtaignes qui croissent dans ses environs. Un couvent de Bernardins, placé à un quart de lieue de cette ville, jouit de son château & de sa seigneurie. (*D G.*)

LANER, *ou garnir les draps*, (*Manufact.*) Les draps foulés sont remis au laneur ou pareur pour les *laner*, c'est-à-dire, en tirer le poil du côté de l'endroit, sur la perche, avec le chardon mort, dont ils lui donnent deux tours, en commençant à contre-poil, depuis la queue jusqu'au chef, & finissant à poil, du chef à la queue. Lorsque le drap a eu ce premier lainage, & qu'il est entiérement à sec, le tondeur lui donne sa premiere coupe ou tonture. Pour cela, il se sert de grands ciseaux, & le drap est étendu sur des tables rembourées, ayant l'attention que le jour tombe sur le drap de côté plutôt qu'en face. Le laneur prend une seconde fois la piece, &

après l'avoir bien mouillée, il réitere ſon opération, pour donner au drap autant de voies de chardon qu'il convient; mais l'on prend les chardons un peu plus forts. On la remet enſuite, pour la ſeconde fois, au tondeur, qui, à ſon tour, la remet, pour la troiſieme fois, au pareur. De-là elle paſſe encore par les mains du tondeur, qui la remet, pour la quatrieme & derniere fois, au laneur, en employant toujours les chardons plus forts. On juge que les draps ſont bien lanés ou garnis, lorſqu'on les voit également peuplés de laine dans toute l'étendue des pieces, & que la laine eſt exactement couverte; & on les juge bien tondus, lorſqu'on ne releve les poils qu'avec peine, & qu'il eſt ſuffiſamment & également court dans toute la piece. Les draps parés & garnis ſont mis aux rames. (+)

* LANEUR, ſ. m. (*Manuf. Drapp.*) celui qui lane ou garnit les draps. *Voyez* ci-deſſus LANER.

LANESBOROUGH, (*Géographie.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinſter & dans le comté de Longford, ſur le Shannon. Elle députe au parlement. (*D. G.*)

LANGBORN, *on* LAMBORN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Berk, aux confins de celle de Wilt, ſur une riviere du même nom. Elle ſe diviſe en haute & baſſe; elle trafique en cuir & en bétail, & elle a des environs où le gibier abonde. L'on obſerve que les eaux de ſa riviere débordent pour l'ordinaire en été, & qu'en hiver elles ſont preſque à ſec. *Long. 16. 10. lat. 51. 33.* (*D. G.*)

LANGENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la haute Saxe & dans les états des comtes de Reuſſ, de la branche de Gera: elle étoit jadis munie d'un château, dont on ne voit plus que les ruines. Nombre d'autres lieux d'Allemagne, mais peu remarquables, portent ce nom. (*D. G.*)

LANGENBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Franconie & dans les états du Hohenlohe-Neuenſtein, dont elle forme, avec ſes dépendances, une des principautés diſtinctes. Elle eſt ſituée proche du Jaxt, au pied d'un château fort élevé. (*D. G.*)

LANGENDORF, (*Géogr.*) lieu d'Allemagne en haute Saxe & dans la Thuringe, principauté de Weiſſenfels. Ce n'eſt qu'un village; mais à raiſon de ſon hôpital, de ſa maiſon d'orphelins & de ſon college, il paroît mériter quelque attention. Ce triple établiſſement eſt exemplaire par l'ordre que l'on y tient & l'utilité que l'on en retire; & il eſt ſinguliérement remarquable par ſon origine, laquelle ſe date de l'an 1710, & eſt tout à l'honneur du bon ſens, du bon cœur & de la fortune de ſon fondateur, nommé *Chriſtophe Buchon*, roulier ou charretier de profeſſion. (*D. G.*)

§ LANGETS, *ou* LANGEAI, *ou* LANGEY, *Langeſium*, (*Géogr.*) petite ville de la baſſe Touraine, ſur la Loire, à 3 lieues de Luines, 6, & non 4, de Tours. C'eſt le ſiege d'une juſtice royale & d'un grenier à ſel. Dans l'une des paroiſſes eſt un petit chapitre compoſé de quatre chanoines & de cinq chapelains, à la nomination du ſeigneur. Il s'eſt tenu à *Langeai* un concile en 1278, nommé *Langeſienſe Concilium.*

On y voit un château bâti par Foulques de Nera en 992, & rétabli en l'état où il eſt par Pierre de Broſſe, miniſtre d'état ſous Philippe le Hardi, le même qui fit conſtruire le gibet de Montfaucon à Paris, où il fut pendu en 1277.

Ce lieu eſt fameux par ſes excellens melons. A une lieue de *Langeai* on voit le château de Saint-Mars, & un pilier de briques ſi dures, qu'on prétend qu'il eſt à l'épreuve du canon: on l'appelle *la pile de Saint-Mars.* La tradition en attribue la conſtruction à Jules-Céſar. *Dict. de la Fr. de Heſſeln.* (*C.*)

§ LANGON, (*Géogr.*) *Alingonis Portus, Langonium*, petite ville de Gaſcogne, dans le Bazadois, aux confins du Bordelois, ſur la Garonne, à une lieue au-deſſus de Cadillac, & cinq au-deſſous de Bordeaux, avec titre de *marquiſat.* Elle eſt renommée pour ſes bons vins.

En 1587, au ſiege de *Langon*, la Salle-de-Siron fut tué en ſe défendant juſqu'à la mort, quoique abandonné de tous les ſiens, excepté de ſa femme, *qui le fournit d'armes & de courage tant qu'elle put*, dit d'Aubigné, *Hiſt. t. III. l. I.* (*C.*)

LANGPORT, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la fertile province de Sommerſet, ſur la riviere navigable de Parre. Elle tient de fort groſſes foires de bétail, & au moyen des grandes barques, commodément gouvernées ſur la Parre, elle fait un commerce qui s'étend juſqu'à la mer, au-delà de Bridgewater. (*D. G.*)

§ LANGRES, (*Géographie.*) On y a découvert en 1770 une quantité de médailles d'or du haut Empire.

C'eſt la patrie de pluſieurs hommes illuſtres, outre Jul. Sabinus & Barbier d'Aucourt, les ſeuls nommés dans le *Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c. on peut encore citer avec éloge: 1°. Anne-Benigne Sanrey, qui de berger devint prêtre, prédicateur, habile théologal de Beaune, & qui finit ſa carriere à *Langres* étant ſimple chapelain. Il voulut être inhumé, en 1659, ſous la lampe de l'égliſe de Saint-Martin, à la faveur de laquelle il avoit fait ſes premieres études: il poſſédoit très-bien le latin, le grec & l'hébreu. 2°. Jean Gravot, célebre profeſſeur de philoſophie, mort en 1616. 3°. Pierre Floriot, pieux & ſavant auteur de la *morale du Pater.* 4°. Denis Diderot: perſonne n'ignore, dit Expilly, par combien de titres il a obtenu la place diſtinguée qu'il tient aujourd'hui dans la république des lettres. 5°. L'abbé Mangin, qui a publié, en 1768, l'*Hiſtoire du dioceſe de Langres*, en trois volumes *in*-12, où il y a des recherches, mais peu de critique & de goût. 6°. Edmond Richer, Syndic de Sorbonne, né à Chaoure, dioceſe de *Langres*, (non Chourœ, comme l'écrit le *Dictionnaire des hommes illuſtres*, en ſix volumes, *éd.* 1772), publia, à la priere des premiers magiſtrats, ſon livre de la *Puiſſance eccléſiaſtique*, où il frondoit les maximes ultramontaines. Le cardinal de Richelieu employa N. Talon, curé de Saint-Gervais, & le fameux P. Joſeph, capucin, pour le faire retracter: ce bon vieillard, ſur le point d'eſſuyer l'opération de la taille, menacé de la Baſtille, écraſé du pouvoir de ce miniſtre redoutable, ſigna, en 1629, ce que lui préſenta le capucin, pour éviter l'infamie de la priſon. Croiroit-on que le pape avoit attaché à cette rétractation le chapeau de cardinal, juſqu'alors refuſé à D. Alphonſe, chartreux, frere de Richelieu, & depuis archevêque de Lyon?

Cette violence inouie avança la mort de Richer, arrivée en 1630, à l'âge de ſoixante-douze ans. M. Baillet compoſa en 1706 la vie de ce docteur, qui ne parut qu'en 1714. « En travaillant à cette vie, » dit Baillet dans ſa préface, j'ai eu en vue le bien » de l'Egliſe & les intérêts de la patrie, le ſalut des » rois & la conſervation du dépôt de l'ancienne » doctrine de la Sorbonne ».

Le public eſt redevable de cet ouvrage poſthume à un ami de Baillet, & doit lui ſavoir gré du préſent qu'il lui a fait. Le ſavant abbé Goujet nous a donné l'*Hiſtoire du Syndicat de Richer*, en un volume *in*-8°. 1753. On eſt indigné à la lecture des menées odieuſes & des perſécutions ſuſcitées à ce docteur par le nonce, par le docteur Duval, & ſur-tout par les jéſuites.

Le commerce le plus conſidérable de *Langres* eſt en coutellerie, qui eſt fort eſtimée.

Langres eſt le point de la France le plus élevé: autour de cette ville, pluſieurs rivieres ont leur ſource, qui vont ſe rendre en trois différentes mers: telles ſont la Meuſe, la Marne & la Vingeanne, qui de la Saône porte ſes eaux au golfe de Lyon. La Marne prend ſa ſource à une lieue & demie de *Langres*, dans un lieu appellé *Saint-Valier*.

Le portail de la cathédrale eſt d'une bonne architecture, & d'un très-bel effet. C'eſt du haut des tours de cette égliſe, terminées par une baluſtrade, que l'on jouit d'un bel horizon. *Géogr.* de Robert, 1772, *p.* 83.

MM. de l'Oratoire n'ont plus le ſéminaire, comme le marque M. R. Heſſeln, dans le *tome III* du *Dictionnaire de la France*, publié en 1771. Quoique cette maiſon leur eût été confirmée par les deux puiſſances, & qu'ils euſſent eu la confiance de cinq évêques de *Langres* depuis leur établiſſement en 1619, par Sébaſtien Zamet, M. de Montmorin les força de ſe retirer en 1737. M. de la Luzerne qui lui a ſuccédé en 1769, ne s'eſt annoncé dans le dioceſe que par des actes de généroſité, de paix & de douceur. L'hôpital ayant été conſumé par les flammes dix jours après ſa nomination à l'épiſcopat, il envoya auſſi-tôt de Paris une lettre de change de 6000 liv. aux adminiſtrateurs; enſorte qu'on diſoit à *Langres*: « M. de Montmorin ne s'eſt annoncé en » 1733, que par des lettres de cachet, & M. de la » Luzerne par des lettres de change ». Ce prélat s'eſt fait beaucoup d'honneur par l'*Oraiſon funebre du roi de Sardaigne*, en 1773. (*C.*)

§ LANGUE, (*Phyſiologie.*) Les quadrupedes, les oiſeaux & les animaux reptiles ont une *langue*; elle ſert à ſaiſir leur proie: les ſerpens l'élancent avec vivacité pour y coller apparemment quelques petits animaux; ils lechent les gros animaux pour en faciliter la déglutition. Les poiſſons qui n'ont point de voix, n'ont point de *langue*, ou n'ont qu'une eſpece de prolongement des membranes du palais, armé quelquefois de dents pour retenir la proie. Les inſectes ont une trompe aſſez analogue à la *langue*, mais qui eſt ordinairement un canal, par lequel ils ſucent le ſuc dont ils ſe nourriſſent.

La *langue* eſt ſouvent dure & oſſeuſe dans les oiſeaux: dans les quadrupedes, elle eſt quelquefois hériſſée de mamelons durs & preſque cartilagineux, mais ce n'eſt que ſa ſurface qui en eſt armée; la *langue* elle-même eſt molle, charnue & véritablement muſculeuſe, quoiqu'un peu différente du reſte des muſcles.

Dans l'homme, la *langue* eſt plate & large, à la différence des quadrupedes, dont la mâchoire eſt longue, & dont la *langue* répond à cette longueur.

Sa figure eſt applatie & peu épaiſſe. Sa face ſupérieure eſt libre: elle eſt légérement marquée d'une ligne mitoyenne, qui s'étend depuis l'épiglotte juſqu'à ſa pointe; cette pointe eſt arrondie. Sa face inférieure eſt beaucoup plus courte, il n'en paroît de mobile & de viſible que la partie la plus voiſine de la pointe, le reſte eſt couvert de chairs & de glandes. Sa racine remonte un peu, elle eſt bombée; de-là elle deſcend légérement & s'applatit. Elle eſt extrêmement mobile, il n'y a aucune partie du corps humain qui l'égale dans cette propriété; elle peut non ſeulement ſe porter à tous les points de la bouche antérieure, ſortir même de la bouche & parcourir une partie du viſage, mais elle peut ſe rétrecir, s'épaiſſir, s'excaver, former comme une nacelle, ſe bomber & ſe rendre convexe pardeſſus, s'applatir & s'élargir.

Elle eſt un peu affermie par ſa face inférieure; une duplicature de la membrane de la bouche y eſt attachée. C'eſt le frein qui, dans quelques enfans, eſt d'une longueur & d'une ſolidité à gêner le mouvement de la *langue*. Ce mal eſt beaucoup plus rare que ne le diſent les ſages-femmes; on en a cependant des exemples, & on a été obligé de retrancher ce filet avec des ciſeaux.

Sans parler de l'os hyoïde & de ſes muſcles, il eſt néceſſaire de donner un précis des muſcles qui donnent à la *langue* des mouvemens ſi libres & ſi variés.

Le génioglоſſe eſt un muſcle à trois attaches. Son origine eſt ſimple, il naît de la mâchoire inférieure à côté de la ſymphyſe, le plus ſupérieur des muſcles qui naiſſent de cet os. Il marche vers la partie inférieure de la tête, & ſe partage en trois queues charnues.

La premiere s'attache à l'os hyoïde, à ſa face antérieure & ſupérieure.

La ſeconde, dont les fibres ſont plus éparpillées & moins ſerrées, va au pharynx, ſe courbe, deſcend & va rencontrer le ſtylogloſſe. Winſlow en a fait un muſcle du pharynx.

La troiſieme, la plus antérieure & la plus forte, ſe porte en rayons à la baſe de la *langue*. Ses fibres les plus antérieures ſont inclinées en-devant, les moyennes ſont tranſverſales, les poſtérieures vont droit en-arriere.

Quand la mâchoire inférieure eſt raffermie, ce muſcle peut en rapprocher l'os hyoïde & la *langue*. Il tire le pharynx en-avant & en comprime les côtés. Il tire la *langue* en-avant, & la fait ſortir de la bouche. Quelques fibres peuvent tirer la *langue* en-arriere.

Quand l'os hyoïde eſt affermi par ſes muſcles dépreſſeurs, le génioglоſſe peut ouvrir la bouche & déprimer la mâchoire.

Le ſtylogloſſe né de la pointe de l'épiphyſe de ce nom fait une arcade, dont la premiere ligne deſcend; il paſſe le long de l'angle de la mâchoire inférieure, & s'y attache par des fibres ligamenteuſes qui vont ſe terminer à l'épiphyſe que nous venons de nommer. Ces fibres ſont charnues dans quelques ſujets, & ajoutent une ſeconde tête au ſtylogloſſe. J'ai vu quelquefois cette tête.

La ſeconde ligne de ce muſcle va en-avant le long des côtés de la *langue*; il y a quelquefois deux plans de fibres; l'un d'eux eſt plus ſuperficiel & l'autre plus profond: j'ai même compté trois plans. Le plan le plus extérieur a été le plus long, & s'eſt confondu en partie avec le cératogloſſe: le plan du milieu a embraſſé le cératogloſſe & s'eſt attaché au muſcle lingual; le troiſieme eſt allé rencontrer le cératogloſſe: j'ai vu juſqu'à quatre plans de fibres une autre fois.

Le ſtylogloſſe tire la *langue* en-arriere, il en éleve la pointe, & en même tems l'os hyoïde. Quand l'un des ſtylogloſſes agit ſeul, il tire la *langue* de ſon côté.

Le lingual a la même direction que le ſtylogloſſe, mais il n'eſt attaché à aucun os; il ſe porte en-devant & en-dehors: la partie pharyngienne du génioglоſſe ſe confond avec lui; il renferme le ſtylogloſſe comme dans une gaîne, il ſe mêle avec lui, & l'accompagne juſqu'à la pointe de la *langue*.

Il déprime la *langue*, la retire dans la bouche, courbe la pointe en-deſſous, & l'approche du pharynx.

Le cératogloſſe & le baſiogloſſe peuvent être regardés comme un ſeul muſcle, ou comme deux muſcles ſéparés.

Le baſiogloſſe eſt attaché à la baſe de l'os hyoïde latéralement, & à la corne. Il ſe répand en rayons en-dehors & en-devant, & ſe termine à la baſe de la *langue* au-deſſus des glandes ſublinguales; il eſt renfermé entre deux plans du ſtylogloſſe, ou bien entre ce muſcle & le lingual; il ſe porte en partie en-avant avec le ſtylogloſſe.

Le cératogloſſe vient de preſque toute la longueur de la corne de l'os hyoïde, ſe rendre à la partie poſtérieure latérale de la *langue*. Il eſt pareillement renfermé entre les différens plans du ſtylogloſſe, & l'accompagne à la pointe de la *langue*. Les fibres les plus extérieures croiſent le plan général du muſcle.

Il y a quelquefois trois plans de fibres, au lieu des deux dont nous venons de parler.

Il abaiſſe la *langue* & l'applatit, il la rétrecit & la retire dans la bouche. Quand la *langue* eſt tirée avec force en-avant par le génioglosſe & par le géniohyoïdien, il rapproche l'os hyoïde de la mâchoire. Un de ces muſcles agiſſant ſeul tire la *langue* de ſon côté.

Le chondrogloſſe eſt un petit muſcle à fibres rayonnées qui naît de la petite corne de l'os hyoïde & de la baſe de cet os; il ſe termine à la *langue*, au baſiogloſſe & au cératogloſſe.

Les fibres propres de la *langue* ſont abſolument indéchiffrables dans l'homme, elles ne ſont pas même auſſi diſtinctes dans le bœuf que les repréſentent les figures des auteurs. Leurs directions ſont différentes; elles ne ſont pas formées en paquets ſéparés, mais attachées enſemble en forme de réſeau, ou par leur propre ſubſtance, ou par une celluloſité muqueuſe. Ces fibres donnent à la *langue* toute ſorte de figures; elles la rendent épaiſſe & preſque cylindrique, plate, creuſe en-deſſus, creuſe en-deſſous, longue & courte; en un mot, il n'y a aucun changement imaginable dans ſa poſition & dans ſa figure, qu'elles ne puiſſent produire.

Les glandes ſont en grand nombre dans la partie poſtérieure de la *langue*, tant ſur ſa ſurface ſupérieure juſqu'au trou aveugle, que ſur les côtés & inférieurement. Elles ſont ſimples, rondes, grandes, percées d'un trou aſſez viſible, & fort voiſines l'une de l'autre. Elles ſéparent une mucoſité néceſſaire pour défendre la *langue* de l'action de l'air.

Il y a encore ſur la ſurface ſupérieure de la *langue*, du côté de l'épiglotte, environ à la moitié de ſa diſtance à la pointe, un trou aveugle qui eſt ouvert contre la pointe & fermé contre l'épiglotte, & qui conduit à un canal creuſé dans la membrane charnue de la *langue*. Ce ſinus ne m'a pas paru être un véritable conduit, mais il ſert d'orifice commun à pluſieurs glandes ſimples; il eſt ſouvent occupé par un de ces mamelons tronqués. *Voy. l'art.* GOUT, *Suppl.* On a voulu comparer ce ſinus à un conduit ſalivaire. On a appellé du nom de *glande ſalivaire* la totalité des glandes ſimples. Toutes ces expreſſions ſont impropres.

La *langue* eſt extrêmement vaſculeuſe. Sa principale artere eſt fort conſidérable; elle naît de la carotide externe, entre la thyroïdienne ſupérieure & la labiale, & quelquefois de la labiale même. Elle avance en ſerpentant contre la *langue* au-deſſus de l'os hyoïde; elle fournit quelques branches muſculaires & d'autres à la partie poſtérieure de la *langue*. Le cératogloſſe & baſiogloſſe la couvrent; elle fournit une branche au dos de la *langue*, à l'épiglotte & quelquefois à l'amygdale: une autre branche avance entre la glande ſublinguale & le géniohyoïdien juſqu'au menton, & ſe diſtribue aux muſcles voiſins. Le tronc continue d'avancer vers la pointe de la *langue* entre ſes chairs & le génioglosſe; elle finit par être ſuperficielle ſous la pointe de la *langue*.

D'autres arteres de la *langue*, mais plus petites, viennent de la labiale.

Il eſt difficile de donner une juſte idée des veines, tant elles ſont variables. Les troncs ſont cutanés, & de petites branches accompagnent les arteres. Elles naiſſent en gros de la jugulaire: on peut les partager en trois veines. La premiere, qu'on peut appeller la *mentonniere*, naît de la linguale ou de la labiale; elle ſe porte en dedans entre le digaſtrique & la glande maxillaire, & vient juſqu'au menton: une de ſes branches accompagne le conduit de Wharton & communique avec la ſuivante. Une autre veine ſuperficielle de la *langue*, née de la jugulaire interne ou de la linguale & même de la labiale, fait une arcade avec ſa compagne ſous le génioglosſe & le cératogloſſe, & accompagne le nerf de la cinquieme paire juſqu'au menton: elle communique avec la précédente.

La *ranine* part du même tronc & accompagne le nerf de la neuvieme paire; elle atteint la pointe de la *langue*, & communique entre le génioglosſe & la glande ſublinguale avec la ſuivante. Elle donne des branches au pharynx.

La veine *profonde* de la *langue* eſt ſouvent fort petite, mais quelquefois elle forme un tronc fort conſidérable; elle accompagne l'artere de la *langue*, & naît ou de la précédente, ou de quelqu'autre branche du pharynx.

Les veines du dos de la *langue* naiſſent du tronc, qui accompagne le nerf de la cinquieme paire, de la labiale, de la pharyngienne, de la laryngienne. Ce ſont ces veines, qui font des anaſtomoſes avec leurs compagnes ſur la racine de la *langue* au devant de l'épiglotte, & ce ſont ces veines même que Coſchwiz a regardées comme un conduit ſalival.

Il y a de nombreux vaiſſeaux lymphatiques aux environs de la *langue*, on les trouve dans les cadavres humains; ils ſe vont rendre aux vaiſſeaux lymphatiques du cou.

La *langue* a trois nerfs, tous aſſez gros. Une des trois branches de la huitieme paire & la plus ſupérieure, paſſe quelquefois par un canal particulier de la dure-mere; elle communique avec la ſeptieme paire, & avec le tronc de la huitieme, & ſa branche linguale accompagne le ſtylopharyngien, donne pluſieurs branches muſculaires, & s'enfonce profondément dans les chairs les plus poſtérieures de la *langue* à l'union du cératogloſſe & du ſtylogloſſe. J'omets les autres branches.

Le tronc de la neuvieme paire communique à travers le cératogloſſe avec le nerf lingual de la cinquieme paire, & ſe perd dans les muſcles de la *langue*, & ſur-tout dans le muſcle génioglosſe.

Une branche de la cinquieme paire & de ſa troiſieme branche principale, paſſe ſur la ſurface du ptérygoïdien interne, reçoit la corde du tambour, donne deux branches aux amygdales, au mylopharyngien, au ptérygoïdien interne; & d'autres branches, qui font un plexus dans la glande maxillaire, dans lequel il ſe trouve quelquefois un ganglion; des branches de ce plexus vont à la glande maxillaire, d'autres à la ſublinguale, d'autres au génioglosſe, & celles-ci communiquent avec le nerf de la neuvieme paire: la branche linguale de la cinquieme paire, donne une grande branche à la ſublinguale, & accompagne le conduit ſalivaire inférieur en faiſant à travers le cératogloſſe pluſieurs anaſtomoſes avec la neuvieme paire: elle avance entre le génioglosſe & le ſtylogloſſe juſqu'à la pointe de la *langue* le long de ſa ſurface, en donnant outre des branches muſculaires, des filets nombreux au bord de la *langue*, à ſes chairs, à ſes enveloppes & à ſes mamelons.

On a été en doute, lequel de ces trois nerfs, on regarderoit comme l'inſtrument du goût; on a penché à préférer la neuvieme paire. Mais il eſt naturel que le nerf, qui ſe diſtribue à l'organe immédiat du goût, ſoit l'inſtrument de ce ſens. Ce n'eſt ni la huitieme paire, ni la neuvieme, qui ne donnent que des branches muſculaires. C'eſt le lingual né de la cinquieme paire qui ſeul s'étend à la pointe de la *langue*, & dans les chairs & dans les enveloppes de cette partie. J'en ai conduit des filets juſqu'aux mamelons. (*H. D. G.*)

LANGUÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit de la langue de l'aigle & de celle des autres oiſeaux, lorſqu'elles ſe trouvent d'émail différent de leur corps.

Langué ſe dit auſſi du griffon quand ſa langue eſt d'émail différent, parce qu'il a la partie ſupérieure de l'aigle.

Langué ſe dit encore de la biſſe & de quelques autres reptiles, lorſque leur langue eſt de différent émail.

De Contades, à Paris, originaire d'Anjou; *d'argent à l'aigle d'azur, au vol abaiſſé, languée & membrée de gueules.*

Binot de Touteville à Paris; *d'azur à la biſſe d'argent, languée de gueules.* (*G. D. L. T.*)

LANHAM *ou* LAVENHAM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Suffolk, agréablement ſituée ſur une colline, au pied de laquelle paſſe une branche de la riviere de Breton. Cette ville eſt ornée d'une belle égliſe, & pourvue d'une bonne école gratuite. Elle fabrique beaucoup de draps & autres étoffes de laine: l'on en eſtimoit ſur-tout pendant un tems les draps bleus. Ses habitans jouiſſent de pluſieurs privileges particuliers, & ſuivent la coutume appellée *borough english*, en vertu de laquelle le fils cadet hérite. (*D. G.*)

LAOCOON, (*Aſtron.*) nom que quelques auteurs ont donné à la conſtellation d'*ophiucus* ou *ſerpentaire*. (*M. DE LA LANDE.*)

* § LAOCOON, (*Deſſin. Sculpt.*) On trouve les proportions du fameux grouppe de *Laocoon* dans les planches de deſſin, *tome III, planches XXXV & XXXVI. La fig. 4 de la planche XXXV* fait voir un des enfans de *Laocoon. La fig. 1 de la planche* ſuivante eſt le *Laocoon* vu de face; & les *fig. 2 & 3*, ſon autre fils vu de face & de côté.

LAOMÉDON, (*Myth.*) fils d'Ilus & pere de Priam, régna à Troye vingt-neuf ans. Il fit environner ſa capitale de ſi fortes murailles qu'on attribua cet ouvrage à Apollon, dieu des beaux arts. Les fortes digues qu'il fit faire auſſi contre les vagues de la mer, paſſerent pour l'ouvrage de Neptune; & comme dans la ſuite les vents & les inondations ruinerent une partie de ces ouvrages, on publia que Neptune ayant été fruſtré de la récompenſe qui lui avoit été promiſe, s'étoit vengé du perfide *Laomédon*. Des hiſtoriens diſent que *Laomédon*, pour fortifier & embellir ſa capitale, ſe ſervit des tréſors qui avoient été conſacrés à Apollon & à Neptune, ou qui étoient dépoſés dans leur temple, & ne les voulut pas remettre enſuite: ce qui donna lieu à la fable de dire que ces deux divinités avoient eux-mêmes bâti la ville, & n'avoient pas été payées de leur ſervice. Apollon ſe vengea auſſi par la peſte qui déſola les Troyens. On courut à l'oracle pour faire ceſſer ces deux fléaux, & la réponſe fut que le dieu de la mer ne pouvoit être appaiſé, qu'en expoſant à un monſtre marin la fille du roi. C'eſt-à-dire, que *Laomédon* ne ſachant comment remédier au débordement de la mer qui menaçoit ſa ville d'une ruine entiere, promit ſa fille en mariage à celui qui trouveroit le moyen d'arrêter l'inondation par de nouvelles digues. Hercule s'offrit pour ce travail avec ſes compagnons, & en vint à bout; mais *Laomédon* ayant manqué à ſa parole, vit ſaccager ſa ville & ſon pays, enlever ſa fille de force, & ſe vit lui-même la victime de ſa perfidie. Une des fatalités de Troye étoit qu'elle ne pouvoit être priſe tant que ſubſiſteroit le tombeau de *Laomédon*, que Priam ſon fils avoit fait élever ſur une des portes de la ville. Les Troyens leverent eux-mêmes cet obſtacle, lorſque pour faire entrer le cheval de bois dans la place, ils firent une breche à leurs murailles & abattirent ce tombeau. (+)

§ LAON, (*Géogr.*) L'égliſe cathédrale de cette ville, eſt un très-beau vaiſſeau rebâti en 1115. Pluſieurs grands hommes ont été chanoines de *Laon*; tels que le pape Urbain IV, & le fameux Anſelme, ce prodige de ſcience, aux leçons duquel on accouroit des contrées les plus éloignées.

On compte trois abbayes d'hommes dans la ville, & deux de filles hors des murs. Celle de S. Jean, fondée en 640 par ſainte Salaberge, poſſede le tombeau magnifique du cardinal Etienne de Suiſi, mort en 1311: il y avoit reçu ſa premiere éducation.

Le bailliage de *Laon*, eſt, dit-on, le plus ancien de France, ayant été inſtitué par Philippe-Auguſte en 1180. Arnaud de Pompone de Bellievre, ſi connu dans l'hiſtoire de François I, en avoit été lieutenant général. Le fameux Bodin, l'un des plus grands génies de ſon ſiecle, en fut procureur du roi; perſécuté, pillé par les ligueurs, comme royaliſte, il mourut de chagrin à *Laon*, en 1596, ne laiſſant qu'une fille qui vécut pauvre.

La ſociété royale d'agriculture a été établie à *Laon* par arrêt du conſeil du 7 ſeptembre 1761.

On fait à *Laon* des toiles & des baracans, beaucoup de bas & de chapeaux: au fauxbourg de Vaux eſt une manufacture de clous, depuis 1756.

Le vin du pays eſt eſtimé, & les artichauds en réputation; l'on y recueille du lin, du chanvre & peu de fruits.

On ramaſſe proche de la ville, du ſable & des caillous criſtalliſés dont on fabrique les glaces au village de Saint-Gobin, en y joignant de la ſoude qu'on tire d'Alicante, & plus communément du Languedoc.

On voit à Suzy des lits d'une terre inflammable, qui font appercevoir des parcelles de ſuccin; la cendre de cette terre a la vertu d'améliorer les terres à bled.

Depuis *Laon* juſqu'à la Fere, la terre eſt remplie de pierres numiſcales ou lenticulaires: les pierres même dont la ville eſt conſtruite ſont pleines d'huîtres & de ces pierres lenticulaires, mêlées de dentales. On trouve des mines d'alun dans les villages de Bouris & de Couvigni, qui ſont de l'élection de *Laon*.

M. Pluche, au troiſieme volume du *Spectacle de la Nature*, dit que la montagne ſur laquelle la ville de *Laon* eſt ſituée, a 50 toiſes de hauteur; on peut voir dans ce volume comment on y trouve de l'eau. Ce reſpectable auteur a été principal du college de *Laon*, dont il fut expulſé par les intrigues des jéſuites. (*C.*)

LAPA, (*Luth.*) trompettes dont ſe ſervent les Tartares pour ſonner la charge. Ce ſont de grands tubes de cuivre, longs de 8 à 9 pieds, & ſe terminant encore comme nos trompettes. Le ſon du *lapa* eſt ſourd & déſagréable, mais il ſe fait entendre de fort loin: un ſeul homme ne peut pas manier cet inſtrument commodément, vu ſa longueur, & un autre tient le *lapa* en l'air avec une eſpece de fourche ou de croc. (*F. D. C.*)

LAPIN, ſ. m. *cuniculus*, *i*, (*terme de Blaſon.*) animal qui paroît courant, il eſt le ſymbole de la timidité & de la fécondité.

Menage fait venir ce mot de *lepinus*, diminutif de *lepus*, *leporis*, lievre.

Dufreſche de la Villeorien, en Bretagne; *d'argent à trois lapins courans de ſable.* (*G. D. L. T.*)

LAPITHES, (*Géogr. anc.*) Les *Lapithes*, peuple de Theſſalie, étoient voiſins des Centaures; ils occupoient le Mont-Pinde, & l'Othrys qui en étoit une branche, comme ceux-ci occupoient le Mont-Pelias. On leur attribue également l'art de monter & de dompter les chevaux, de les faire obéir au frein, & de les plier à tous les mouvemens que demande le cavalier. Pline partage cette gloire entre les deux peuples; il attribue aux *Lapithes* l'invention de la bride & du harnois, & aux Centaures l'uſage du cheval dans les combats. Les Grecs, qui dans les premiers tems, ignoroient les arts les plus néceſſaires,

pouvoient bien ignorer l'uſage du cheval ; mais il eſt bien plus ancien en Orient, comme on le voit par la nombreuſe cavalerie des Pharaons, rois d'Egypte, & par la belle deſcription que Job fait du cheval, & de la hardieſſe avec laquelle il ſe jette au milieu des dangers. On connoît le combat des *Lapithes* avec les Centaures, qui voulurent enlever Hipodamie, femme de Pirithoüs le jour même de ſes noces. *Géogr. de Virg.* (*C.*)

* § LAPONIE, (*Géogr. Phyſ.*) La nature favoriſe par préférence, du phénomene de l'aurore boréale, les triſtes & ſtériles climats du ſeptentrion, auxquels le ſoleil refuſe ſa lumiere, pendant pluſieurs mois de l'année. Ce climat eſt habité par la derniere race des mortels, tant à cauſe du lieu qu'elle occupe ſur le globe, que par ſa petite taille, ſa mauvaiſe mine, ſes qualités corporelles, & le caractere de ſon eſprit. Errante & vagabonde, comme les Tartares, elle habite tantôt vers la mer glaciale, tantôt ſur les bords de quelque lac, tantôt près du golphe de Bothnie. Sa pauvreté fait qu'elle eſt libre plutôt que ſujette à divers princes, comme le prétendent les géographes. Elle croupit dans l'ignorance & dans les plus groſſieres ſuperſtitions. Elle ſe nourrit de poiſſons ſecs, de fromage & du lait de ſes rennes qui tirent les pulkas ou les traîneaux, & ſont plus vîtes à la courſe que ni nos cerfs, ni nos chevreuils. Maupertuis, qui a meſuré le degré polaire, nous a donné une belle deſcription de ces peuples; nous en avions déja une autre du fameux poëte comique Regnard, qu'une bizarre curioſité porta à aller voir ce pays, & qui laiſſa gravée à l'extrêmité du nord une inſcription qui finit par ce vers :

Siſtimus hîc tandem, nobis ubi defuit orbis.

Ce peuple laid & ſale, qu'on peut appeller le rebut de l'eſpece humaine, & qui eſt privé de la vue du ſoleil pendant pluſieurs mois de l'année, eſt éclairé preſque toutes les nuits, d'un feu détaché de l'atmoſphere ſolaire, d'une aurore plus céleſte encore dans ſon origine que ne l'eſt celle qui vient tous les jours avec ſes doigts de roſe, nous ouvrir les portes de l'orient.

Piron dans ſon *Guſtave*, caractériſe ainſi ce pays & ceux du nord :

Tombeaux de la nature, effroyables rivages,
Que l'ours diſpute encore à des hommes ſauvages.

LARGE, adj. (*Muſiq.*) nom d'une ſorte de note dans nos vieilles muſiques, de laquelle on augmentoit la valeur en tirant pluſieurs traits, non-ſeulement par les côtés, mais par le milieu de la note; ce que Muris blâme avec force comme une horrible innovation. (*S*)

* LARGEMENT, adv. (*Gramm.*) abondamment, libéralement. Ce prince récompenſe *largement*.

LARGESSE, (*Monnoie.*) C'eſt ce qui ſe trouve de plus dans les eſpeces au-deſſus de la loi & du titre preſcrit.

Ce qu'on appelle *largeſſe* par rapport au titre, ſe nomme forçage par rapport au poids. (+)

* L'ordonnance de 1586 oblige les juges-gardes d'avertir le maître & de lui faire entendre qu'il ne lui ſera tenu aucun compte de cette *largeſſe*, afin qu'il puiſſe faire refondre ces eſpeces avant qu'elles lui ſoient délivrées par les juges-gardes, pour être expoſées dans le commerce. Boizard, *pag. 1. ch. 4.*

LARGHETTO, (*Muſiq.*) *Voy.* LARGO, (*Muſiq.*) *Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c. (*S*)

LARME, ſ. f. *lacryma*, æ, (*terme de Blaſon.*) meuble dont la partie ſupérieure, en pointe & ondoyante, s'élargit & ſe termine en forme ronde en bas.

Les *larmes* repréſentent les gouttes d'eau qui coulent des yeux lorſque l'on pleure ; elles déſignent l'affliction & la douleur. On en met ſur les ornemens d'égliſe deſtinés pour les ſervices des morts, dans les pompes funebres, ſur les catafalques, tombeaux & mauſolés.

D'Amproux de la Meſſaye en Bretagne; *de ſinople à trois larmes d'argent.* (*G. D. L. T.*)

LARME *de vigne*, (*Hiſt. nat. Botan.*) nom qu'on donne à la liqueur qui diſtille naturellement goutte à goutte, dans le printems, des ſommités ou ſarmens de la vigne en ſeve, après qu'elle a été taillée. On prétend que cette eau eſt bonne pour les maux des yeux & des reins ; & qu'un verre de ces *larmes* rappelle les ſens d'un homme ivre.

Le nom de *larmes* ſe donne auſſi aux ſucs gommeux ou réſineux qui ſe coagulent en diſtillant des arbres qui les produiſent. On dit *larmes* de ſapin, *larmes* de maſtic, *larmes* de lierre. *Voyez* GOMME, RÉSINE, dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. (+)

LARVIG *ou* LAWRWIGEN, (*Géogr.*) ville & comté de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Chriſtiana, ſur la riviere de Laven, & ſous la ſeigneurie des comtes de Daneskiold. Le diſtrict en eſt de quinze paroiſſes; & c'eſt-là que ſe trouvent les plus belles mines de fer du royaume. (*D. G.*)

LARYNGIEN, ENNE, adj. (*Anat.*) Les deux arteres *laryngiennes* ſont ſi conſidérables & ſi peu connues, que nous croyons leur devoir un article un peu étendu.

La *laryngienne* ſupérieure, ou la thyroïdienne ſupérieure, eſt la premiere branche de la carotide externe, quelquefois même elle ſort du tronc de la carotide. Outre quelques branches ſuperficielles qui vont à la trachée, aux muſcles voiſins, au cartilage thyroïde, au pharynx, au thymus, elle donne deux troncs principaux.

Le thyroïdien accompagne le bord ſupérieur de la glande de ce nom, il fait quelquefois une arcade avec ſa compagne.

Le tronc *laryngien* s'enfonce au-deſſus du cartilage thyroïde, entre celui-ci & l'os hyoïde, au-deſſus du muſcle thyréopharyngien : il paſſe quelquefois, mais rarement, par un trou du cartilage thyroïdien.

Ses branches principales vont à la convexité de l'épiglotte, à la face poſtérieure du larynx, aux cartilages arytœnoïdes, au muſcle cricoarytœnoïdien poſtérieur, au latéral, au muſcle thyréoarytœnoïdien ; quelques filets de cette branche percent le ligament cricothyroïdien, & vont à la partie antérieure du larynx.

Le tronc de la *laryngienne* va aux ventricules & à la partie antérieure de la membrane interne du larynx.

La *laryngienne* ou thyroïdienne inférieure ſort de la ſouclaviere, ou du tronc même de l'aorte, & quelquefois de la vertébrale, à laquelle elle eſt au reſte égale en calibre. Elle donne pluſieurs branches muſculaires.

La tranſverſale de la nuque ſe diſtribue aux muſcles & à la moëlle de l'épine ; la cervicale aſcendante va aux muſcles & à la moëlle. Le tronc ſe rapproche de la glande thyroïdienne, dans laquelle, & dans les muſcles voiſins, & dans le thymus, il ſe conſume. Mais ſa branche principale, la *laryngienne* inférieure proprement dite, donne quelques filets à l'œſophage, elle paſſe par l'intervalle des deux portions du cricothyroïdien ou ſous le cartilage thyroïde, vient au larynx, & ſe diviſe aux muſcles, au thyréoarytœnoïdien, au cricoarytœnoïdien poſtérieur, à l'eſpace entre l'os hyoïde & le larynx. Elle fait avec ſa compagne une arcade ſous le

cricothyroïdien, & communique avec la *laryngienne* supérieure.

Les veines compagnes de ces arteres sont fort différentes des arteres. Il y a deux thyroïdiennes inférieures qui viennent des souclavieres & même de la veine-cave, & dont la branche *laryngienne* s'enfonce sous le cartilage thyroïde, en accompagnant dès-lors son artere.

Les veines thyroïdiennes moyennes sont des branches de la jugulaire interne; elles donnent des branches au larynx.

Les veines thyroïdiennes supérieures naissent encore de la jugulaire; elle donne une branche compagne de l'artere. (*H. D. G.*)

§ LARYNX, s. m. (*Anat.*) Les anciens confondoient quelquefois ce nom & celui de pharynx; de nos jours on le distingue plus exactement, & le *larynx* est toujours pris pour le tuyau figuré qui est à la tête de la trachée. Ce tuyau est plus long en-devant où il fait bosse, & s'ouvre dans la cavité du pharynx supérieurement & inférieurement dans la trachée. Il est généralement beaucoup plus grand dans l'homme que dans la femme, & le cartilage thyréoïde y est bien plus saillant.

Les cartilages arytœnoïdes sont au nombre de deux ou plutôt de quatre. Les anciens n'en ont fait qu'un seul. Ces cartilages sont jumeaux, séparés par la partie supérieure, & unis par l'inférieure par le moyen des muscles arytœnoïdiens. Chacun d'eux est articulé par une facette un peu cave & ovale, avec un tubercule du cartilage annulaire. Cette articulation est extrêmement libre, & garnie d'une espece de glande haversienne. Des deux petites apophyses produites par cette facette ovale, l'intérieure & l'antérieure soutient le bord inférieur du ventricule. Le reste du cartilage fait une pyramide à trois faces. La postérieure est excavée, & remplie par les muscles arytœnoïdiens; l'antérieure convexe & sillonnée par trois rainures soutient une glande; l'intérieure est unie, & regarde le cartilage de l'autre côté.

Le petit cartilage accessoire de l'arytœnoïde est placé sur l'extrêmité supérieure. Il est ovale & convexe antérieurement. Son articulation est fort mobile, il se laisse facilement recourber contre le pharinx.

L'épiglotte ne fait pas partie du tuyau du *larynx*, elle paroît uniquement faite pour assurer la déglutition. Elle est soutenue par un péduncule attaché à la partie postérieure supérieure de l'angle plane du thyréoïde par un ligament. Le péduncule est solide, perpendiculaire, & partagé comme en trois articulations par autant de fossettes.

Le cartilage de l'épiglotte lui-même est ovale; il s'éleve perpendiculairement derriere la langue, à laquelle il présente sa face convexe, & la concave au *larynx*. Elle est percée comme le péduncule de plusieurs trous de différente grandeur. Il y en a de plus grands, remplis par des caroncules rouges qui passent de la face convexe à la concave. D'autres sont plus petits.

L'épiglotte est extrêmement mobile, elle couvre abondamment toute l'entrée du *larynx*. J'appelle de ce nom l'ouverture supérieure du canal de l'air, qu'il ne faut pas confondre avec la glotte.

Deux paires de ligamens vont des cartilages arytœnoïdiens au thyréoïde & à sa face postérieure & concave. Les ligamens supérieurs sont plus foibles & plus membraneux, ils sortent à-peu-près du milieu de la hauteur des cartilages arytœnoïdes.

Les ligamens inférieurs pareillement transversaux, sont plus tendineux & formés par des fibres élastiques, enveloppées dans la membrane du *larynx*. Ils sont attachés d'un côté à la partie inférieure des cartilages arytœnoïdes au-dessous du milieu; & de l'autre à l'angle concave du thyréoïde. Je les ai vus presque simplement membraneux dans des cadavres de femmes.

C'est entre ces ligamens qu'est placée la fente qu'on appelle la *glotte*. Elle est transversale, plus large postérieurement, & continuée à une fente perpendiculaire, placée à la partie libre des cartilages arytœnoïdes. Elle se ferme quand ces cartilages se rapprochent, & s'ouvre quand ils s'écartent. C'est le principal organe de la voix.

C'est au-dessous de ces ligamens que la membrane du *larynx* rentre dans elle-même, & forme une cavité demi-circulaire ou parabolique, dont l'ouverture toujours ouverte & elliptique est en-haut, & s'étend transversalement. J'ai vu ces ventricules manquer dans des cadavres fort jeunes.

D'autres ligamens moins importans tiennent ensemble les différens cartilages du *larynx*. Un véritable ligament part de la corne supérieure du cartilage thyréoïde, & l'attache à l'extrêmité de la corne de l'os hyoïde. Il y a très-souvent un noyau cartilagineux & même osseux dans ce ligament. Un ligament membraneux va des mêmes cornes à celles du thyréoïde. Un autre pareillement membraneux va de la base de l'hyoïde à l'épiglotte, que le tégument extérieur de la langue soutient de son côté.

Du thyréoïde & du milieu de son bord inférieur, il part deux ligamens robustes & courts, qui se rapprochent en descendant & s'attachent au milieu du cartilage annulaire. Il y a des fentes entre les fibres de ces ligamens qui donnent passage à des vaisseaux. Un autre ligament descend du bas de la corne inférieure du thyréoïde, & s'attache à la partie supérieure & latérale de l'annulaire. Un ligament rond part d'une éminence du même thyréoïde, & se termine à la face interne de l'arytœnoïde sous la petite épiphyse.

Les articulations des différens cartilages du *larynx* ont des petits ligamens qui en limitent le mouvement.

Le *larynx* est très-libre & peut être élevé & abaissé avec facilité. On a cru que le cartilage thyréoïde peut se porter en-avant dans le même tems que les cartilages arytœnoïdes se porteroient en-arriere. Je ne comprends pas trop comment le cartilage thyréoïde pourroit être porté en-devant sans être suivi des cartilages arytœnoïdes qui lui sont fortement attachés. Tout ce qui me semble possible, c'est que le cartilage thyréoïde se laisse abaisser légérement par l'action du cricothyroïdien.

Je donnerai un précis abrégé des muscles du *larynx*. Le sterno-thyréoïdien est le plus grand des muscles du pharynx. Il est attaché inférieurement par une base élargie à la face postérieure du haut du sternum, & à la premiere côte, quelquefois même à la seconde; il se rétrecit en montant, couvre la glande thyréoïdienne & la trachée, est traversé par une ligne tendineuse, & finit par plusieurs paquets de fibres. Le premier s'attache à une aspérité du cartilage thyréoïde, posée sous le bord de ce cartilage qui se montre en-avant. Un autre s'attache à un tubercule du même cartilage placé à sa partie supérieure; d'autres fibres se confondent avec le thyréopharyngien, d'autres vont au hyothyroïdien; un paquet de fibres remonte même jusqu'à l'os hyoïde. Ce muscle abaisse le *larynx* entier, outre la glotte, comprime foiblement la glande thyréoïdienne, & tire le cartilage de ce nom de son côté, quand l'un de ces muscles agit séparément.

Le hyothyréoïdien a la forme d'un quarré oblong, & s'applique au plan quarré du cartilage thyréoïde. Il est attaché supérieurement à la base de l'os hyoïde, dans une excavation faite pour lui, & à la moitié

de la corne ; de l'autre côté, il s'attache au bord inférieur du cartilage thyréoïde, & à la ligne inégale, à laquelle le ſterno-thyréoïdien eſt attaché, & qui va en remontant en-arriere, il ſe mêle en cet endroit avec quelques fibres de ce muſcle. Des fibres éparſes de notre muſcle deſcendent aſſez ſouvent à l'enveloppe membraneuſe de la glande thyréoïdienne, & quelquefois au cartilage cricoïde. Il rapproche l'os hyoïde du cartilage thyréoïde, & toutes choſes égales, il abaiſſe l'os que je viens de nommer & ouvre même la bouche. Mais quand l'os hyoïde eſt élevé par des forces ſupérieures, alors le hyo-thyréoïdien éleve le cartilage thyréoïdien, rétrecit la glotte & renverſe l'épiglotte dont il couvre l'ouverture ſupérieure du *larynx*.

On a vu un autre muſcle hyothyréoïdien ſortir du bord ſupérieur du cartilage thyréoïde, ſe dilater en montant, & s'attacher à l'extrêmité de la corne de l'os hyoïde. Il ne ſe trouve que rarement, cependant je l'ai vu.

On peut ajouter aux muſcles communs du *larynx* le ſtylopharyngien, dont les fibres ſe répandent ſur les membranes du *larynx*, & ſur celle qui l'attache à l'os hyoïde, & dont les fibres extérieures s'attachent au bord ſupérieur & au bord latéral du cartilage thyréoïde, & même à ſa corne ſupérieure. Il n'eſt pas douteux qu'il n'éleve le cartilage, mais en-arriere.

Il n'eſt pas même bien rare qu'un muſcle particulier ſe détache du ſtylopharyngien pour ſe porter à l'os hyoïde & au cartilage thyréoïde.

Le thyréopalatin répand une grande partie de ſes fibres ſur le bord latéral du cartilage thyréoïde, & quoiqu'il ne s'attache qu'à la membrane, il ne peut qu'élever le cartilage. D'autres fibres de ce muſcle vont à l'épiglotte.

Le crico-thyréoïdien eſt du nombre des muſcles qui paſſent d'un cartilage du *larynx* à l'autre. Il eſt robuſte & partagé en deux paquets, quelquefois aſſez entiérement pour qu'on y reconnoiſſe deux muſcles plutôt qu'un ſeul. Attaché d'un côté à la partie antérieure & un peu latérale du cricoïde, il l'eſt encore à l'angle externe & à une dépreſſion placée entre ces deux parties du cartilage. Il remonte en-arriere & ſe partage. La partie antérieure s'attache à la partie moyenne & latérale du bord du cartilage thyréoïde, entre le tubercule & l'angle plane. La partie poſtérieure remplit l'échancrure de ce cartilage qui eſt entre le tubercule & la corne inférieure, & s'attache à tout le bord du cartilage, entre le tubercule & la corne inférieure, & à la corne même. Quelques fibres des plus inférieures vont au pharynx. Il réunit les deux cartilages auxquels il eſt attaché, abaiſſe un peu le thyréoïde & relâche la glotte.

Les crico-arytœnoïdiens poſtérieurs occupent toute l'excavation qui eſt aux deux côtés de l'arrête qui partage la partie poſtérieure du cartilage cricroïde. Leurs fibres vont en-dehors & s'attachent à la face poſtérieure & extérieure de la baſe du cartilage arytœnoïde, & à ſon tubercule. Ils écartent ces cartilages & dilatent la glotte ; ils inclinent les mêmes cartilages en avant, & relâchent les ligamens.

Le crico-arytœnoïdien latéral ne me paroît pas aſſez différent du thyréo-arytœnoïde. Il ſort de la partie cachée du cartilage cricoïde que le thyréoïde recouvre, & du ligament crico-thyréoïdien. Ses fibres montent en-dedans, & s'attachent au cartilage arytœnoïde & à leur partie moyenne & épaiſſe. Il les écarte, & dilate & la fente perpendiculaire & la véritable glotte. Pluſieurs de ſes fibres ſe mêlent avec celles du thyréo-arytœnoïdien.

Le thyréo-arytœnoïdien eſt caché entre le cartilage cricoïde & le thyréoïde. Son attache à la face poſtérieure excavée du thyréoïde eſt fort large, & preſque égale à toute la longueur du cartilage ; elle ſe fait au bord inférieur à côté des ligamens crico-thyréoïdiens, & même à ces ligamens. Les fibres les plus inférieures s'attachent au bord ſupérieur extérieur du cartilage arytœnoïde juſqu'à la courbure. Cette attache eſt couverte en partie par le muſcle crico-arytœnoïdien latéral. D'autres fibres ſe confondent avec l'arytœnoïdien oblique. Les fibres du milieu montent le long du plafond du ventricule, & ſe perdent dans la membrane interne du *larynx* : il y en a même qui montent juſqu'à l'épiglotte, & que l'on a appellés d'un nom particulier ; c'eſt le *thyréo-épiglottidien* de quelques auteurs. Les fibres les plus ſupérieures, placées au-deſſus du ventricule, deſcendent en-dedans & en-arriere, ſe joignent aux fibres inférieures, & s'attachent au bord du cartilage arytœnoïde.

Ces muſcles tirent les cartilages en-avant, relâchent les ligamens & dilatent la glotte ; car tout muſcle attaché au côté du cartilage arytœnoïde, doit néceſſairement dilater la glotte. Les mêmes muſcles compriment & vuident les ventricules, & peuvent, mais foiblement, incliner & abaiſſer l'épiglotte.

Les muſcles arytœnoïdiens different à la vérité par la direction de leurs fibres ; mais elles ſont trop mêlées, pour qu'on puiſſe en faire deux muſcles bien différens. De la baſe & de toute la longueur de la partie la plus épaiſſe du cartilage arytœnoïde, des fibres charnues paſſent au même bord de l'autre cartilage de ce nom. Ces fibres reſſerrent efficacement la glotte & la fente ſupérieure continue à la glotte : on les a appellées le *muſcle tranſverſal*.

D'autres fibres ſe détachent de ce plan poſtérieurement & ſupérieurement ; leur nombre eſt fort petit, elles remontent du milieu des fibres tranſverſales & s'attachent au cartilage arytœnoïde de l'autre côté ſous l'épiphyſe. Comme ce changement de direction a lieu des deux côtés, il en réſulte un croiſement, & on a cru pouvoir ſéparer ces fibres ſous le nom d'*arytœnoïdien oblique*.

Quelques fibres nées du bord ſupérieur du cartilage thyréoïde ſe joignent quelquefois à celles que fournit l'arytœnoïde. Souvent les plus ſupérieures des obliques montent juſqu'au bord de l'épiglotte & portent le nom d'*aryépiglottidien*. Elles abaiſſent ce cartilage.

Je ne dirai qu'un mot de quelques muſcles qui ne ſe trouvent que rarement dans le corps de l'homme. Tel eſt le rétracteur de l'épiglotte, muſculeux & charnu dans quelques animaux, membraneux & vaſculeux dans l'homme. Il va de la racine de la langue à l'épiglotte, & peut la renverſer ſur la langue, pour ouvrir l'orifice ſupérieur de la trachée.

C'eſt auſſi dans les animaux que des fibres charnues vont de la baſe de l'os hyoïde au dos de l'épiglotte. Les uns & les autres ne ſe trouvent que rarement dans l'homme.

On a vu un ſecond thyréo-épiglottidien naître de l'échancrure du cartilage thyréoïde, & aller à l'épiglotte ; un autre encore naître de ce cartilage & y finir.

La glande thyréoïdienne trouvera ſa place. Nous ne parlerons ici que des petites glandes du *larynx*.

Toute la celluloſité placée à la convexité de la membrane interne du *larynx*, eſt pleine de petites glandes, dont les conduits excrétoires s'ouvrent dans ſa ſurface interne par des pores fort viſibles : il y en a de ſemblables dans les ventricules du *larynx*. Ces glandes ſéparent les unes & les autres une mucoſité propre à défendre la membrane ſenſible qui tapiſſe le *larynx*, des mauvais effets de l'air.

L'épiglotte, nous l'avons dit, eſt percée de bien

des trous considérables & d'une figure circulaire, qui sont remplis de paquets glanduleux, continués depuis les petites glandes de la partie convexe de l'épiglotte jusques à celles de sa partie concave. Le pédoncule de ce cartilage en est rempli.

Des grains glanduleux semblables à ceux du reste du *larynx*, s'accumulent sur la face convexe des cartilages arytœnoïdes. Ils paroissent former une glande conglomérée, de la figure d'un gnomon, dont l'une des jambes remplit une excavation de l'arytœnoïde, & l'autre est plus horizontale, & s'appuie sur le ligament supérieur. Ces glandes ne sont pas véritablement conglomérées, leurs grains s'ouvrent par des pores séparés, & elles n'ont point de conduit excrétoire général.

Des grains détachés de cette glande sont répandus sur les parties voisines du *larynx*, & jusqu'à la glotte.

Les nerfs du *larynx* sont supérieurs & inférieurs. Le principal des supérieurs est la troisieme branche de la huitieme paire. Il accompagne l'artere laryngienne, & se partage en deux branches, la superficielle & la profonde. La superficielle communique avec le grand nerf intercostal, & de cette union naît une branche qui va au hyo-thyréoïdien, au thyréopharyngien, à la glande thyréoïdienne, & une autre qui perce le crico-pharyngien pour se rendre au crico-thyréoïdien. Il donne un filet au cardiaque qui communique souvent avec la huitieme paire, avec une branche de l'intercostal & avec le pharyngien né de l'intercostal. Il a aussi des anastomoses avec les branches molles de l'intercostal, qui suivent les branches de la carotide. La branche profonde s'enfonce dans le *larynx* au-dessus du bord supérieur du cartilage thyréoïde. Elle se divise en quatre branches, sans que cette division soit pourtant fort constante. La premiere va au dos de l'épiglotte; la seconde à la membrane du pharynx & du *larynx*, & au muscle thyréo-aritœnoïdien; la troisieme, au crico-thyréoïdien; la quatrieme, aux muscles arytœnoïdiens, au crico-arytœnoïdien latéral & au postérieur; elle communique dans ce muscle avec le récurrent.

Le nerf inférieur du *larynx* est le récurrent qui naît de la huitieme paire dans la poitrine même, & qui du côté gauche se recourbe & fait une anse autour de l'arcade de l'aorte, du côté droit autour de la souclaviere, pour remonter à l'œsophage & au *larynx*.

Il remonte derriere la carotide, fait un lacs autour de l'artere thyréoïdienne, joint la trachée devant l'œsophage, & s'enfonce dans le *larynx* sous le muscle crico-pharyngien.

Ses principales branches sont plusieurs filets, par lesquels il communique avec les nerfs du cœur nés de la huitieme paire ou de l'intercostal. De ces nerfs, il y en a qui, mêlés avec les nerfs profonds du cœur, vont au sinus gauche & à la face postérieure du cœur. D'autres branches vont au plexus antérieur du poumon. Dans le cœur, le même nerf a des communications variées avec le nerf cardiaque superficiel. Des branches nombreuses entrent dans les chairs de l'œsophage.

D'autres branches également nombreuses, se rendent dans la membrane nerveuse de la trachée; d'autres à la glande thyréoïdienne, au muscle crico-pharyngien.

Dans le *larynx* même une branche va aux muscles thyréo-arytœnoïdien, & au crico-arytœnoïdien latéral; l'autre au crico-arytœnoïdien postérieur. C'est celui-ci que j'ai dit communiquer avec le nerf laryngien supérieur.

Outre le récurrent, les cardiaques & le plexus principal du cœur donnent quelques filets à la trachée, & d'autres viennent de la neuvieme paire qui en donne au sterno-hyoïdien & au sterno-thyréoïdien.

Le nerf récurrent est devenu fameux par les expériences que Galien son inventeur a faites sur ce nerf. Il a retranché l'un des deux, & la voix de l'animal s'est affoiblie considérablement; il a coupé l'un & l'autre, & l'animal est resté muet. La ligature fait le même effet; & la même diminution, ou bien extinction de la voix, suit la ligature du nerf de la huitieme paire, d'où provient le récurrent. Ces expériences sont vraies, & je les ai vérifiées sur l'animal. Le cochon, criard qu'il est, est très-propre à cette expérience.

Il sera mieux de parler de la voix dans un article particulier, quoique le *larynx* soit son organe. Mais j'ai cru donner ici un précis du *larynx* des oiseaux, tel que je l'ai trouvé dans une oie. Les descriptions assez imparfaites que de grands hommes en ont données, m'encouragent à donner la mienne.

Le *larynx* supérieur de cet oiseau est sans épiglotte comme celui des autres volatiles & de tout animal, à l'exception des quadrupedes. La glotte peut s'élargir, elle s'élargit même naturellement vers sa partie postérieure, & se termine par un arrondissement couvert de petites plumes. La partie antérieure de la glotte finit par une arcade cutanée.

La fourche du *larynx* est une de ses parties principales. Elles naît du soc par un pédoncule fort court. Sa partie épaisse qui joint les deux cornes, embrasse la partie postérieure & élargie de la glotte.

Les deux cornes s'étendent en-devant, & chacune d'elles entre dans une levre de la glotte; elle la remplit, & se recourbe contre sa compagne à son extrêmité qui finit par un nœud. Chacune des cornes renvoie en-arriere une petite corne, à laquelle est attachée la partie barbue de la glotte.

Le soc fait la base du *larynx*, il répond au cartilage cricoïde, mais sa figure est fort différente. C'est un canal à demi-conique par-dessous, échancré par un bout, terminé par un bec de l'autre & évuidé par-dessus. A sa partie postérieure, un arc très-solide termine le demi-canal; il est échancré, & la partie droite ne tient à la gauche que par une espece d'isthme très-étroit; c'est à cet isthme qu'est attachée la fourche. Cette partie antérieure du soc est attachée au premier anneau de la trachée, ou par de la cellulosité, ou par un cartilage.

Les muscles du *larynx* sont au nombre de quatre. Le muscle long de la fourche sort de sa partie la plus épaisse & du soc & d'une cellulosité qui enveloppe la petite corne de la fourche. Ce muscle s'attache à toute la longueur de chaque grande corne: il tire en-arriere ces cornes, & les comprime.

Le muscle circulaire fait deux arcs, par lesquels il se contourne autour de la partie postérieure & arrondie de la glotte. Le premier anneau est placé sur la conjonction des deux grandes cornes; il peut rétrecir la partie postérieure de la glotte. L'anneau postérieur est placé sur le soc, & s'attache aux deux cornes plus en-dedans que le précédent.

Il résulte de cette structure que la glotte peut être rétrecie, mais il est impossible de l'étendre.

Le *larynx* inférieur de l'oie est placé au bas de la trachée & au commencement de sa division. Cette partie de la trachée dégénere presque en os. Ce sont deux arcs osseux, l'un à droite & l'autre à gauche, un peu plus courts qu'un demi-cercle. Chaque extrêmité antérieure & postérieure produit un pédoncule membraneux, par lequel une des branches de la trachée est suspendue. Ces deux paires de pédoncules sont voisins les uns des autres.

Chaque branche de la trachée produit du côté du tronc commun un arc cartilagineux plus plat qu'un demi-cercle, & suspendu par les deux pédoncules.

Entre ces pédoncules & entre l'arc elliptique du dernier oſſelet de la trachée, & le premier arc cartilagineux de la branche, il y a de chaque côté un eſpace rempli par une membrane fortement tendue.

Cette membrane remonte obliquement de la branche de la trachée à l'arc oſſeux de ſon tronc, & la partie poſtérieure de la membrane s'y attache de maniere à être prolongée dans le tuyau de la trachée. La figure en eſt elliptique, & ſa partie ſupérieure eſt la plus large.

Chaque branche de la trachée s'enfle ſous la diviſion & forme une tumeur ovale comprimée, fournie de onze anneaux cartilagineux unis par des membranes extrêmement courtes. Ces deux petites boîtes ſont appliquées l'une à l'autre, & attachées par une celluloſité très-ſerrée. Chaque boîte a ſa cavité, en partie ſéparée par une colonne cartilagineuſe à laquelle ſont attachés de côté & d'autre les anneaux.

Sous cette boîte, chaque branche de la trachée commence à être mêlée d'une ſubſtance membraneuſe qui augmente à meſure que la trachée approche du poumon.

Chacune de ces branches a poſtérieurement quatre ou cinq demi-anneaux cartilagineux comme prolongés, & réunis par une membrane fine, de ſorte qu'ils forment un tuyau. Ces anneaux avancent dans la cavité du bronche de maniere à reſſembler à des valvules paralleles, entre leſquelles il y a des ſinus aſſez analogues à ceux que forment les valvules de l'aorte avec les parois de cette artere. Ces prétendues valvules ſont les bords en boſſe des branches bronchiques naiſſantes qui, unies par une membrane très-délicate, ſe continuent dans le poumon. Le plus grand eſt celui qui eſt le plus voiſin du tronc de la trachée; ils diminuent à proportion qu'ils ſe rapprochent du poumon. Sous ces anneaux les bronches ne ſont plus qu'une membrane molle ſans cartilage.

Ce *larynx* inférieur repréſente une glotte qui peut être étendue, mais qui ne ſauroit être rétrecie. (*H. D. G.*)

LASSOIS, *ou* LAÇOIS (*le*), *Pagus Latiocenſis*, (*Géogr.*) canton du mont *Laſſois*, au bailliage de la Montagne en Bourgogne, ſur lequel étoit le château de Gerard de Rouſſillion, dont on voit encore quelques ruines. Ce grand ſeigneur, l'un des plus riches de ſon tems, fondateur de l'abbaye de Vezelai & de celle de Poutieres, où il fut inhumé en 868, prenoit le titre de *comte de Laſſois*, & quelquefois de *comte de Rouſſilion*. Cet endroit eſt entre Viaſſe & Etrochey, à une demi-lieue de Châtillon-ſur-Seine, qui faiſoit partie du comté *Laſſois*. Le ſavant abbé le Beuf, dans ſon premier volume de ſes *Diſſertations*, *pag. 79*, croit que ce *Pagus* tire ſon nom de *Latiſcum*, ou *Laticum*, ou bien *Latſium*, ville du ſecond rang, ruinée au 3e ſiecle. C'eſt probablement le *Latiſcum Caſtrum*, dont le Blanc a produit une piece de monnoie du 9e ſiecle, qui porte *Latiſſio Caſto*. M. le Beuf place le chef-lieu à Lens, Lans, ou Lats-ſur-Leigne, à demi-lieue de Moleine. On y trouve grand nombre de médailles anciennes; & une voie romaine, venant d'Aliſe, y paſſoit. S. Valentin, né dans le *Laſſois*, *in Latiſcenſi oriundus*, eſt mort à Griſelles, où il eſt honoré comme patron de l'égliſe paroiſſiale. *Martyr. Autis. pag. 168.*

Une bulle d'Eugene III réunit au 12e ſiecle, à Moleine, l'égliſe du *Laſſois*. *Eccleſia Montis Laſſonis.*

Il y a encore dans la cathédrale de Langres un archidiacre du *Laſſois*: *Archid. Latiſcenſis.* C'eſt une des neuf dignités de cette ancienne égliſe. (*Gal. Chr. tom. IV. pag. 508.*)

Laignes, *Fons Lagnis*, dont il eſt parlé dans une charte rapportée par Perard, *p. 7.* en 632; Riny, *Alta Ripa*; Bagneux-la-Foſſe, *Banioli*; Poutieres, *Pultariæ*; Larrei, *Larreum*; Gié-ſur-Seine, *Gaiacum*; Châtillon, *Caſtellio*, lieux connus dès les 8e & 9e ſiecles, étoient du pays *Laſſois*, non l'Auſſois, comme il eſt écrit au *tom. 4.* du *Gal. Chr. pag. 424.*

Au comté *Laſſois* a ſuccédé le bailliage de Châtillon, qui, du chef-lieu, a toujours été ſurnommé *bailliage de la Montagne*, comme le portent les anciens titres, non à cauſe du grand nombre de montagnes que contient le bailliage de Châtillon. On trouve auſſi des prévôts de la Montagne, comme Amon de Gaa. *Præpoſitus de Montana*, en 1254.

Ce canton *Laſſois* eſt inconnu à preſque tous nos géographes. Expilli, la Martiniere, le *Diction. raiſ. des Sciences*, &c. la *Deſcription de la France*, en 6 vol. n'en diſent rien; le ſeul Adrien de Valois en parle dans ſa *Notice des Gaules*, *pag. 279.* (*C.*)

LATITUDES CROISSANTES, LATITUDES RÉDUITES, *ou* PARTIES MÉRIDIONALES, (*Navigat.*) ſont les parties du méridien ſur une carte réduite, qui augmentent comme les ſécantes des *latitudes* géographiques. Les tables des *latitudes croiſſantes* ont auſſi la propriété de donner le changement de longitude pour un mouvement donné en *latitude*: par exemple, vis-à-vis de 62 dégrés, on trouve le nombre de 4775. C'eſt le nombre de minutes dont on a avancé en longitude, lorſqu'en partant de l'équateur, on a couru le nord-eſt juſqu'à 62 dégrés de *latitude*. On ne fait ordinairement la table des *latitudes croiſſantes* que pour le rhumb de 45°, comme dans le *Traité de Navigation* de M. Bouguer, édition de M. de la Caille, parce que, pour les autres rhumbs de vent, les *latitudes* augmentent comme les tangentes des angles que font les routes avec le méridien. (*M. DE LA LANDE.*)

LATITUDES *des étoiles, ou leurs diſtances à l'écliptique.* (*Aſtron.*) On découvrit du tems d'Hipparque, vers l'an 130 avant J. C. que le mouvement progreſſif des étoiles en longitude, ou la préceſſion des équinoxes ſe faiſoit parallelement à l'écliptique, enſorte que les *latitudes* des étoiles étoient conſtantes, & on l'a ſuppoſé de même juſqu'à nos jours. Mais depuis que le calcul de l'attraction univerſelle, comparé avec l'obſervation, a fait voir que toutes les orbites des planetes étoient déplacées peu-à-peu, & que leurs nœuds avoient un petit mouvement, on a compris que l'écliptique, dont la trace n'eſt marquée dans le ciel que par le mouvement annuel de la terre, devoit avoir un ſemblable mouvement. Dès-lors les *latitudes* des étoiles fixes, ou leurs diſtances à l'écliptique, ne peuvent être conſtantes. J'ai fait voir dans mon *Aſtronomie* (*art. 2739*), que les attractions de toutes les planetes font avancer l'écliptique, de façon que chaque étoile change de *latitude* en un ſiecle, de la quantité 1′ 28″, multipliées par le ſinus de ſa longitude, plus 17″ multipliées par le coſinus de la même longitude; d'où il ſuit auſſi que l'obliquité de l'écliptique diminue de 1′ 28″ par ſiecle: cependant, la plupart des obſervateurs croient que ce changement n'eſt pas réellement ſi conſidérable.

Mais, indépendamment de ce mouvement général des étoiles en *latitude*, on en remarque un particulier dans l'étoile du bouvier, appellée *arcturus*, qui ne peut venir que du déplacement réel & phyſique de cette étoile. Cette étoile ſe rapproche de l'écliptique de 22 ou 24″ tous les dix ans. Sirius s'en éloigne d'environ 1′ en un ſiecle. M. Caſſini a cru appercevoir quelques changemens pareils dans d'autres étoiles (*Mém. de l'Acad. 1738. pag. 340*). Ces variations propres à chaque étoile, ne pourront ſe déterminer exactement que par une longue ſuite d'obſervations exactes.

La nutation de 9″ en dix-huit ans, n'affecte point les *latitudes* des étoiles, parce qu'elle ne dépend

que du mouvement de l'équateur. (*M. DE LA LANDE.*)

§ *LATIUM*, (*Géogr. anc.*) Le *Latium* s'étendoit le long de la mer jusqu'au promontoire *Circeii*: c'est ce qu'on appelle l'ancien *Latium*, déja accru des conquêtes des Romains. Leurs victoires sur les Eques, les Herniques & les Arunces, porterent ses limites encore plus loin, c'est-à-dire, jusqu'aux bords du Liris, aujourd'hui Garigliano ou le Garillan.

Le *Latium*, pris dans cette étendue, depuis le Tibre jusqu'au Liris, s'appelle le nouveau *Latium*, qui répond en grande partie à la Campagne de Rome.

Ce pays, autrefois si bien cultivé, qui nourrissoit, dès les premiers tems de Rome, un peuple très-nombreux, est aujourd'hui presque inculte, & ne présente, en bien des endroits, que des terres en friche, ou abandonnées, & des ruines, dit M. l'abbé Richard, Dijonois, en son *Voyage d'Italie*, *tom. V. pag. 303*.

Rien n'anime l'industrie du cultivateur, à qui le gouvernement enleve tous les ans le fruit de ses travaux pour le faire vendre à son profit. Le mauvais état des terres influe sur les qualités de l'air, dont les habitans ressentent les plus tristes effets. Benoît XIV, d'immortelle mémoire, avoit commencé à sentir & à réparer ces abus : le pape, aujourd'hui glorieusement régnant, achevera de les extirper. *Géogr. de Virg.* (*C.*)

§ LAVAL, *dans le bas Maine*, (*Géogr.*) Brodeau croit cette ville bâtie par Charles le Chauve, pour arrêter les courses des Bretons, mais faussement; *Laval* n'est pas si ancien. L'église collégiale de Saint-Thugal fut fondée dans le château en 1170, par Guy V, seigneur de *Laval*. Cette ville fut prise par escalade, en 1466, par Talbot, général des Anglois, & le château rendu par composition : mais il fut repris l'année suivante par les François, sous la conduite des seigneurs du pays.

Cette ancienne baronnie, acquise par une branche de l'illustre maison de Montmorency, en 1218, fut érigée en comté, en 1429, par Charles VII.

Laval doit à la magnificence des ducs de la Tremouille, ses seigneurs, depuis un siecle & demi, la construction de la halle, destinée, tant à la vente qu'à l'achat des pieces de toile en gros. Avant que d'être exposées en vente, elles sont soumises à la visite rigoureuse d'un inspecteur : avec le ciseau il fait main-basse sur toutes celles qui n'ont pas la qualité requise, soit pour le fil, soit pour la laine. Par une police si bien entendue, les négocians ne sont pas sujets à être trompés. On compte huit sortes de toiles qui se fabriquent à *Laval* & aux environs. Le principal commerce consiste dans le débit de ces toiles, des étamines, serges streinieres, droguets, fil & laine. Ses blanchisseries pour les toiles & la cire sont renommées.

C'est Guy, seigneur de *Laval*, qui, par son mariage avec Béatrix de Flandre, attira des ouvriers flamands à *Laval*, dont ses vassaux apprirent l'art de la tisseranderie au 13e siecle, & d'eux-mêmes, dit-on, trouverent le secret de blanchir la toile. Cette manufacture n'a fait que se perfectionner de plus en plus jusqu'à nos jours.

La plupart de ces toiles sont portées dans les foires de Bordeaux & de Bayonne; de-là en Espagne : le reste se consomme dans le royaume & dans nos colonies. Depuis 30 ans on a construit, dans l'étendue du comté de Laval, des grands chemins très-solides. Il y en a un de *Laval* à Craon, un autre de cette ville à Tours : il n'y manque qu'un canal de communication de la Mayenne avec la Vilaine.

Aux quatre hommes illustres nés à *Laval*, cités dans le *Dictionnaire raif. des Sciences*, &c. on peut ajouter Dominique Sergeant, jacobin, profond théologien sous Charles IX; Jean le Frere, principal du college de Bayeux à Paris, qui a traduit l'*Histoire de Joseph*, & nous a donné une relation des troubles de son tems. Il est mort en 1583; Jérôme d'Avost, poëte françois; François Pyrard, fameux par son voyage au Brésil & aux Indes Orientales, depuis 1601 jusqu'en 1611, & dont il nous a donné une bonne relation réimprimée plusieurs fois; Nicolas Baudouin, chanoine de Laval, qui a laissé plusieurs dissertations estimées sur la liturgie; Daniel Hay, abbé de Chambon, doyen de *Laval*, de l'académie françoise, mort en 1671; Michel Tronchay, chanoine, auteur de la vie du savant & modeste M. Lenain de Tillemont. *Recherches sur la France*, *tom. I.* (*C.*)

§ LAVANDE, (*Botan. Jard.*) en latin *lavandula*, en anglois *lavander*, en allemand *lavendel*.

Caractere générique.

La fleur est labiée & monopétale; la levre supérieure est ouverte & découpée en deux; la levre inférieure est divisée en trois segmens égaux : on trouve dans le tube quatre étamines courtes, dont deux sont plus longues que les autres. Au fond est situé un embryon divisé en quatre parties, dont chacune devient une semence ovale. Ces semences demeurent fixées au fond du calice.

Especes.

1. *Lavande* à feuilles lancéolées entieres, à épis nuds. *Lavande* à feuilles larges.

Lavandula foliis lanceolatis integris, spicis nudis. Hort. Cliff.

Broad leav'd lavander.

2. *Lavande* à feuilles lancéolées étroites, à épis nuds. *Lavande* à feuilles étroites.

Lavandula foliis lanceolato-linearibus, spicis nudis. Mill.

Narrow leav'd lavander.

3. *Lavande* à feuilles découpées, à lobes découpés.

Lavandula foliis duplicato-pinnatifidis. Vir. Cliff.

Cut-leav'd lavander.

4. *Lavande* à feuilles découpées, à lobes découpés, velus & à épis composés. *Lavande* des Canaries.

Lavandula foliis duplicato-pinnatifidis hirsutis, spicis fasciculatis.

Canary lavander.

La *lavande* n°. 1 porte des feuilles plus courtes & plus larges que celles de la commune; elles se trouvent en plus grand nombre sur les branches qui sont plus courtes & qui ont plus de consistance. Cette espece ne donne pas souvent des fleurs; mais, lorsqu'il lui arrive d'en produire, les tiges qui les portent prennent des feuilles différentes de celles des autres branches, elles ressemblent davantage à celles de la *lavande* commune, quoique plus larges encore. Cette *lavande* devient plus haute, les épis de fleurs sont plus gros, les fleurs plus petites & moins serrées entr'elles.

La seconde espece est la *lavande* commune. On en a une variété, dont la fleur est blanche.

Ces deux especes se plantent en mars : on les multiplie en partageant les vieux pieds : on en forme des bordures dans les potagers, des haies basses dans les bosquets d'hiver & dans ceux d'été. En les taillant au ciseau des deux côtés, on les empêchera de trop s'épaissir. On en peut jetter aussi quelques buissons çà & là sur les devans de ces bosquets, en entremêlant les deux especes avec la variété à fleur blanche.

La *lavande* commune croît moins bien dans une terre seche & pierreuse, que dans une terre douce,

onctueuſe & fertile ; mais auſſi dans un bon ſol eſt-elle ſujette à périr l'hiver, & elle y eſt moins odorante. Cette plante, qui habite les rochers, n'a tout ſon parfum que dans les terres maigres & ſeches ; elle y réſiſte mieux aux gelées, parce que ſes branches ſont moins chargées de ſucs, & qu'il n'émane pas tant de vapeurs du fond du ſol. C'eſt une regle générale, qu'il faut dans nos climats mettre les plantes des pays chauds dans des terres ſeches, ſi on veut les aguerrir contre nos hivers ; c'eſt un des moyens de les acclimater. Les épis de fleurs bleues des *lavandes* n°. 1 & 2 ſont très-jolis ; ils paroiſſent en juillet : c'eſt dans le calice que réſide l'odeur. Le feuillage, qui eſt d'un glauque cendré, fait une variété agréable, en l'oppoſant à des verds d'un autre ton.

La *lavande* n°. 3 croît naturellement en Andalouſie : ce n'eſt qu'une plante annuelle.

La quatrieme habite les îles Canaries ; elle s'éleve ſur une tige droite, rameuſe & quadrangulaire, à la hauteur de quatre pieds. Les feuilles ſont plus longues & découpées en ſegmens plus étroits que celles de la troiſieme : leur verd eſt plus clair ; elles ſont velues : la tige nue à fleur eſt plus longue. Elle eſt terminée par un grouppe d'épis de fleurs bleues, de même forme que celles de la *lavande* commune, mais plus petites. Cette eſpece eſt plus délicate qu'aucune des précédentes. (*M. le Baron* DE *Tschoudi.*)

LAVANT, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans la baſſe Carinthie ; elle ſe jette dans la Deave, après avoir donné ſon nom à une vallée fertile, ainſi qu'au bourg de Lavernund, & à l'évêché de ſaint André de *Lavant*, ſuffragant de Saltzbourg, & principauté titulaire du ſaint empire. (*D. G.*)

LAVARDIN, (*Géogr.*) bourg & château, avec un ancien titre de marquiſat, dans le Maine, à deux lieues de la Surthe & deux & demie du Mans. Jean de Beaumanoir eut cette ſeigneurie du chef de ſa femme, Marie Riboulle ; il fut le quatrieme aïeul de Jean de Beaumanoir, que Henri IV fit maréchal de France & chevalier de ſes ordres en 1595, & en faveur duquel il érigea la terre de *Lavardin* en marquiſat, en 1601 : ſa poſtérité maſculine s'éteignit en 1703, en la perſonne d'Emmanuel-Henri, marquis de *Lavardin*, tué à la bataille de Spire. (*C.*)

LAUBACH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin & dans les états des comtes de Solms, qui en portent le ſurnom. Elle eſt ornée d'un château de réſidence, & elle préſide à un bailliage, où ſe trouve de la terre ſigillée. Il y a dans le bas-Palatinat une petite ville du même nom. (*D. C.*)

LAUBAN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe-Luſace, ſur la riviere de Queiſs. Elle fait un grand commerce de draps & de toiles : elle renferme pluſieurs établiſſemens publics très-utiles, tels qu'hôpitaux, écoles, maiſon de correction ; mais ſon hiſtoire eſt pleine des maux que lui ont fait les diverſes guerres de la contrée. (*D. G.*)

LAUCHSTÆDT, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la principauté de Merſebourg : vingt-neuf villages & onze ſeigneuries en compoſent le reſſort, & d'excellentes eaux minérales lui donnent de la réputation. (*D. G.*)

LAVE, ſ. f. (*Minéral. Arts méchan. Couvreur.*) ſorte de pierre plate qui ſe détache aiſément, & qui ſe tire à découvert des carrieres, dont elle forme la ſuperficie ; ſouvent la *lave* recouvre une pierre épaiſſe, quelquefois un roc vif, & d'autres fois encore un gros ſable applani. On trouve des carrieres de *lave* dans des lieux élevés, à mi-côte, quelquefois même juſqu'au pied des montagnes & dans des plaines : preſque toute la partie de la Bourgogne qui eſt connue ſous le nom de *bailliage de la Montagne* ou de *Châtillon*, a des carrieres de *lave* dans les lieux les plus élevés ; la plaine de Chanceru en eſt toute couverte. Il y en a auſſi en Franche-Comté, en Champagne & en Lorraine. Dans toutes ces provinces on s'en ſert pour couvrir les maiſons avec d'autant plus de profit, que cette eſpece de couverture, qui coûte peu, eſt très-ſolide.

A la ſuite de l'*Art du Couvreur*, décrit par M. Duhamel du Monceau, on trouve un *Traité de la couverture en lave*, par M. le marquis de Courtivron.

Après avoir donné la conſtruction des couvertures en chaume, en tuile, en ardoiſe & en bardeau, tant au *mot* COUVERTURE dans le *Diction. raiſ. des Sciences*, &c. qu'à l'*article* COUVREUR dans ce *Suppl.* il eſt à propos de traiter ici de la couverture en *lave*, pour ne rien omettre de ce qui concerne les différentes eſpeces de couvertures, & completter l'art du couvreur. Nous ſuivrons le *Traité* de M. de Courtivron en l'abrégeant.

La *lave* ſe tire des carrieres en tables plus ou moins grandes, avec une épaiſſeur différente ; mais le tireur les réduit à un pied, dix-huit pouces, ou deux pieds de longueur tout au plus, ſur autant de largeur & ne lui laiſſe jamais plus d'un pouce d'épaiſſeur : elle peut s'employer avec quatre à cinq lignes d'épaiſſeur & toutes les autres dimenſions intermédiaires. Au ſortir de la carriere, on la diſpoſe par petits tas arrondis, rangeant les *laves* irréguliérement les unes ſur les autres, & laiſſant un vuide au milieu pour que le ſoleil & l'air les ſaiſiſſent & les ſechent plus aiſément.

La charpente des couvertures en *lave* doit être auſſi forte & conſtruite de la même maniere que celle des couvertures en tuile (*Voyez* TUILE & COUVERTURE dans le *Dict. raiſ. des Sc.* &c.), avec cette différence pourtant, qu'on ne donne à la hauteur de l'aiguille de la ferme que la moitié de la largeur du bâtiment : ſi la charpente avoit plus de roideur, les *laves* y tiendroient moins ſolidement. Tous les bois doivent en être choiſis & d'un fort équarriſſage. Les chevrons ne doivent pas être eſpacés de plus d'un pied ou quinze pouces. L'eſpece de latte qu'on emploie pour la couverture en *lave*, conſiſte en brins de chêne de dix, douze, quatorze ou quinze pouces de circonférence par le pied, & de douze à dix-huit pieds de long. Le charpentier après les avoir ſuperficiellement équarris de deux faces, les fend dans toute leur longueur ; le rond ainſi diviſé forme deux lattes ; il les attache en travers ſur les chevrons avec des clous, ou plus ordinairement avec des chevilles, à la diſtance de trois pouces & demi l'un de l'autre, ayant attention que les bouts des lattes portent toujours ſur la muraille du pignon & ſur les chevrons, ſans jamais porter à vuide, ce qui attireroit tôt ou tard la ruine de la couverture.

La *lave* ſort brute des mains de l'ouvrier qui la tire, & on la tranſporte en cet état au pied des maiſons qu'elle doit couvrir. Elle eſt alors d'une forme irréguliere ; c'eſt le couvreur qui la taille avec une eſpece de petite hachette ou hachotte non tranchante, dont le côté oppoſé a la forme d'un marteau aſſez fort pour caſſer les bavures & abattre les angles des *laves* inégales. Le couvreur ne taille à terre que les plus épaiſſes qu'il doit employer directement ſur les murailles, & qu'il appelle *gouttieres* & *doubles gouttieres* : il leur donne une forme à-peu-près quarrée ; il ne taille de ces *laves* épaiſſes qu'autant qu'il en faut pour faire deux rangs, chacun de la longueur du bâtiment, pour chaque muraille. Il taille les autres ſur la charpente même du tout, avec le même inſtrument. La *lave* ſe monte de main en main avec une échelle, le long de laquelle il y a autant de manœuvres qu'il en faut pour atteindre depuis le ras de *laves* au pied du

bâtiment jusqu'au faîte. Un couvreur les choisit en bas, & les donne au manœuvre qui le suit & elles passent de main en main jusqu'à un second couvreur qui les reçoit sur le toît & les pose, savoir, les gouttieres & doubles gouttieres sur la muraille, & les autres entre deux lattes, de rang en rang jusqu'au faîte, de maniere qu'elles y soient assujetties, & ayant soin de charger également les parties opposées de la charpente, de peur qu'un côté plus chargé ne fît reculer l'autre.

Comme les murs bien faits ont toujours un talut insensible, il faut que le toît avance pour les garantir de la pluie & de la neige. Pour cet effet le couvreur commence par mettre sur la muraille la double gouttiere ou arriere-gouttiere, qu'il avance de trois à quatre pouces au-delà du bord du mur, & sur cette arriere-gouttiere il pose la gouttiere en l'avançant aussi le plus qu'il peut, sans qu'elle risque de tomber, de sorte que l'arriere-gouttiere sert de bras d'appui à la gouttiere même. Le couvreur aligne la double gouttiere & la gouttiere au moyen d'un cordeau parallele au mur tendu par deux bâtons ou fiches de fer, fixés aux deux extrêmités de la muraille. Quand le couvreur a posé ses gouttieres, & employé sur la muraille deux rangs des *laves* les plus épaisses, il garnit les rangs supérieurs jusqu'au faîte avec les *laves* qui sont entre les lattes; il les taille à mesure avec la hachotte ou le marteau, il aligne les rangs parallelement au premier tiré au cordeau, ayant soin que le joint de deux *laves* tombe toujours sur le milieu, à-peu-près, de la *lave* inférieure, & couvrant chaque rang avec une petite retraite de deux ou trois pouces. La *lave* se met à plat sur les lattes, elle y tient par son propre poids, chaque rang est arrêté par le rang supérieur qui pese sur lui. La couverture se termine au faîte par deux rangs de *laves* mises à plat sur la réunion des deux côtés du couvert, au moins c'est ainsi que se fait le faîtage des granges & des maisons des paysans. Les particuliers plus soigneux de la conservation de leurs bâtimens y mettent des faîtieres de tuile comme aux couvertures en tuile, & les assujettissent en les posant sur un bon lit de mortier; d'autres font les faîtieres de pierres de taille larges de huit ou dix pouces, & grossiérement arrondies; cette façon est peut-être la meilleure dans les lieux où la pierre de taille est à bon marché. Les *laves* qui couvrent les pignons doivent avancer de quelques pouces comme les gouttieres.

Cette couverture en *lave* est peu coûteuse, elle résiste à toutes les intempéries de l'air, & l'on en a vu durer jusqu'à près de quatre-vingts ans, sans avoir eu besoin de réparation.

LAVELINE, *Aquilinia*, (*Géogr.*) village chef-lieu d'un ban du duché de Lorraine dans la Vosge, diocese de Toul, bailliage de Bruyeres dont il est éloigné d'une lieue, & trois de Saint-Diez, entre la Vologne & le Neussé.

Les habitans ayant rendu des services importans au duc René II, pendant ses guerres avec Charles duc de Bourgogne, & ayant pris, ensuite défendu courageusement le château de Bruyeres, ce prince leur accorda, en 1476, des privileges considérables. On appelle encore aujourd'hui leurs descendans, réduits à un très-petit nombre, *gentilhommes de Laveline*. Ils transmettoient les privileges, non-seulement aux mâles de leur postérité, mais encore par les filles dont les maris devenoient gentilshommes de *Laveline*; mais le roi Staniſlas, par deux arrêts de 1734 & 1743, a ordonné que les seuls descendans par mâles jouiroient de ces privileges; mais que les maris des filles n'en jouiroient que pendant leur vie. Expilli, *Dict. des Gaules*. (*C.*)

LAUINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le duché de Neubourg, aux frontieres de Souabe & de Baviere, sur le Danube. Elle est fort ancienne. Les Romains y avoient établi une colonie, qui se soutint long-tems. Dans les derniers siecles, elle a eu un gymnase fameux, mais dont on ne parle plus. C'est le chef-lieu d'un bailliage. (*D. G.*)

LAVINIE, (*Myth.*) fille unique de Latinus, roi du Latium, & de la reine Amate. Héritiere du royaume de son pere, elle se voyoit l'objet des vœux de plusieurs princes de l'Italie; mais les dieux, par d'effrayans prodiges, s'opposoient à leur alliance. Un jour que la princesse, à côté de son pere, faisoit un sacrifice & brûloit des parfums sur l'autel, le feu prit à sa belle chevelure. Toute sa coëffure, ornée de perles, fut en proie à la flamme, qui bientôt s'attachant à ses habits, répandit autour d'elle une pâle lumiere, & l'enveloppa de tourbillon de feu & de fumée, dont tout le palais fut rempli. Cet accident causa un grand effroi. Les devins augurerent de-là que la princesse auroit une brillante destinée; mais que sa gloire seroit fatale à son peuple, qui auroit à soutenir pour elle une guerre funeste. Le roi, pour s'éclaircir sur le sort de la princesse, alla consulter l'oracle de Faune, qui lui fit entendre ces mots: « Garde-toi, mon fils, de marier ta fille à aucun » prince du Latium: bientôt il arrivera des étrangers, » dont le sang mêlé avec le nôtre, élevera jusqu'au » ciel la gloire de notre nom ». C'étoit Enée & les Troyens qui vinrent aborder en ce tems-là sur les côtes du Latium. Turnus, roi des Rutules, & neveu de la reine, disputa à Enée sa conquête; mais la mort de ce rival assura au prince Troyen la possession de *Lavinie* & de son royaume. *Lavinie* devenue veuve d'Enée, & voyant son trône occupé par Ascagne, fils d'Enée & de Creüse, eut peur que ce prince n'attentât à sa vie, afin de s'assurer la couronne des Latins. Dans cette pensée, elle s'alla cacher dans des forêts, où elle accoucha d'un fils qui prit, à cause de cela, le nom de *Sylvius*. L'absence de *Lavinie* fit murmurer le peuple contre Ascagne, qui se vit obligé de faire chercher sa belle-mere, & de lui céder, à elle & son fils, la ville de Lavinium. Après la mort d'Ascagne, le fils de *Lavinie* monta sur le trône, & le transmit à ses successeurs, tandis que les descendans d'Ascagne n'eurent que la charge de souverain pontife.

LAUMELLINE (LA), *Géogr.* Ce pays le plus fertile, peut-être, de tout le Milanez pour les plantations de riz, regne tout le long des rives du Pô, qui le sépare en deux parties & s'y trouve enclavé entre le Pavésan & le Montferrat. Le nom de *Laumelline* lui a été donné à cause d'une ancienne ville de l'Insubrie, que Pline appelle *Laumellum*, & qu'on trouve citée dans Ptolomée, sous le nom de *Gaumellum*; & dans l'*Itinéraire* d'Antonin, sous celui de *Laumello*. Cette ancienne ville n'est plus aujourd'hui qu'un village, qui a retenu le nom de *Laumello*. Les deux villes principales de la *Laumelline* sont Mortare & Valence.

Mortare, belle ville, grande & bien peuplée, est située sur la petite riviere d'Albania, tout près de Cosal. C'est dans la plaine de Mortare, qui n'est plus aujourd'hui qu'une riviere, que Charlemagne, suivant le récit de Godefroi de Viterbe, célebre historien du XII^e^ siecle, remporta la victoire qui le rendit maître de Didier, dernier roi des Lombards, & qui lui assura la conquête de toute l'Italie.

Valence est aujourd'hui la capitale de la *Laumelline*, & forme une ville très-belle, & très-fortifiée. Elle est sur une montagne près du Pô, & cette situation la rend une place d'armes fort importante. Ces deux villes furent cédées au roi de Sardaigne en 1707, par l'empereur Joseph I, & la possession lui en fut assurée pour toujours, par le traité d'Utrecht, en 1714. (*C.*)

§ LAURIER, (*Bot. Jard.*) en latin *laurus*, en anglais *bay-tree*, en allemand *lorbeerbaum*.

Caractere générique.

Le *laurier* a des individus mâles & des individus femelles: les fleurs mâles ſont dépourvues de calice; elles portent neuf étamines diſpoſées trois par trois, & terminées par des ſommets déliés; elles ſont plus courtes que le pétale: les fleurs femelles ſont auſſi ſans calice, elles conſiſtent en un pétale diviſé par le bord en ſix ſegmens: au fond eſt ſitué un embryon ovale. On trouve des glandes globuleuſes, portées ſur des pétioles très-courts à la baſe du pétale. L'embryon devient une baie ovale à une ſeule cellule, contenant une ſeule ſemence de la même forme.

Eſpeces.

1. *Laurier* à feuilles lancéolées, veinées & pérennes, à fleurs découpées en quatre. Le *laurier* à feuilles larges.

Laurus foliis lanceolatis, venoſis, perennantibus, floribus quadrifidis, diæciis. Hort Cliff.

The common broad leav'd bay.

2. *Laurier* à feuilles lancéolées, veinées, pérennes, dont les bords ſont ondés. *Laurier* commun à feuilles ondées.

Laurus foliis lanceolatis, venoſis, perennantibus, marginibus undatis. Mill.

Common bay tree with waved leaves.

3. *Laurier* à feuilles lancéolées & étroites, veinées, pérennes, à feuilles découpées en cinq. *Laurier* à feuilles étroites.

Laurus foliis lineari-lanceolatis, venoſis, perennantibus, floribus quinquefidis, diæciis. Mill.

Narrow leav'd bay tree.

4. *Laurier* à feuilles lancéolées, pérennes, veinées, planes, à rameaux galeux cicatriſés, à fleurs en grappes. *Laurier* des Indes.

Laurus foliis lanceolatis, perennantibus, venoſis, planis, ramulis tuberculatis cicatricibus, floribus racemoſis. Hort Cliff.

The Indian bay.

5. *Laurier* à feuilles lancéolées, pérennes, à bords renverſés, veinés tranſverſalement; à fleurs en grappe. *Laurier* de la Caroline.

Laurus foliis lanceolatis, perennantibus, marginibus reflexis, tranſverſè venoſis, floribus racemoſis. Mill.

Carolina bay tree with blue berries ſitting upon long red foot ſtalks.

6. *Laurier* à feuilles ovale-lancéolées, obtuſes, entieres, annuelles. Beuzoin d'Amérique.

Laurus foliis ovato-lanceolatis, obtuſis, integris, annuis. Mill.

American benjamin tree.

7. *Laurier* à feuilles entieres à trois lobes. Saſſafras.

Laurus foliis integris trilobiſque. Hort. Cliff.

Saſſafras tree.

8. *Laurier* à feuilles à trois nervures, lancéolé-ovales, dont les nerfs ſupérieurs ſont unis à la baſe.

Laurus foliis trinerviis, lanceolato-ovatis, nervis ſupra baſin unitis. Linn. *Mat. Med.*

The camphire tree.

Dans le détail que nous allons donner de ces eſpeces, nous nous appuierons du fameux jardinier de Chelſea à l'égard de celle ſur leſquelles nous n'avons pas une expérience ſuffiſante. Jaloux de ne préſenter aux cultivateurs rien qui ne leur ſoit véritablement utile, nous avons eu ſoin dans tout le cours de cet ouvrage, de ſuppléer par les lumieres des meilleurs auteurs, à celles qui nous manquent, & de nous retrancher plutôt dans le ſilence, que de leur donner des conjectures qui auroient pu les égarer. Nous avouons que onze années d'expérience ſuivies avec la derniere attention ne nous ont pas encore appris tout ce qu'on peut ſavoir de la culture des arbres, tant la moindre partie d'un art eſt étendue.

Le *laurier*, n°. 1, croît naturellement en Aſie, il n'eſt pas auſſi dur que le *laurier* commun; il ſupporte aux environs de Londres, le froid des hivers ordinaires, lorſqu'on le plante à une bonne expoſition, mais les froids ſéveres le font périr. Il y a apparence qu'on l'en préſerveroit en le couvrant de la maniere expliquée à l'*article* ALATERNE, *Suppl.*

Le *laurier*, n°. 2, eſt le plus commun; la même graine donne deux variétés: l'une à feuilles unies, l'autre à feuilles ondées. Dans une cour à Laon, j'en ai vu un individu ſuperbe à feuilles ondées qui avoit plus de vingt pieds de haut: on le met en eſpalier contre les murs qui ſoutiennent les terraſſes; en l'abritant l'hiver avec des paillaſſons, on eſt ſûr de très-bien le conſerver: on en peut jetter des buiſſons aux bons abris des boſquets d'hiver; peut-être parviendroit-on à l'y élever en tige, ſi les arbres & maſſifs environnans étoient aſſez touffus & aſſez élevés, pour le parer des vents & du froid.

J'ai vu en Valteline, ce *laurier* croître de lui-même, ſur une montagne où il gele ſouvent aſſez fort. Il s'y en trouve nombre de buiſſons mêlés avec de baſſes cepées de coudriers & autres arbuſtes qui ne lui donnoient qu'un bien foible abri: ce *laurier* ſouffre l'ombre des autres arbres.

On a une variété de cette eſpece dont les feuilles ſont marquées d'un jaune vif. C'eſt un arbre très-curieux & très-agréable: il demande la ſerre.

La troiſieme eſpece porte des feuilles très-longues, étroites, moins épaiſſes que celles des deux premieres; elles ſont auſſi d'un verd plus clair, l'écorce des branches eſt d'une couleur qui tire ſur le pourpre. Les fleurs mâles naiſſent en petites grappes de l'aiſſelle des feuilles. Ce laurier eſt trop tendre pour ſubſiſter en plein air dans l'Europe ſeptentrionale: il demande la ſerre.

La quatrieme eſpece croît naturellement à Madere, & dans les îles Canaries, d'où on l'apporta d'abord en Portugal: on l'y a multiplié en telle quantité, qu'il paroît à préſent être une production indigene de ce pays. En 1620, on l'éleva dans le jardin de Farneſe, par ſes baies venues des Indes; on le prit pour un canellier abâtardi. Cet arbre s'éleve à la hauteur de trente à quarante pieds dans les climats qui lui conviennent. En Angleterre, il demande la ſerre, ainſi que dans la France occidentale & ſeptentrionale: ſon jeune bois eſt très-moëlleux & fragile; il veut être arroſé ſouvent. Ses larges feuilles ſont toujours un peu inclinées; elles ſont portées par des pédicules rougeâtres; quelques-uns l'appellent le *laurier* royal, & d'autre le *laurier* de Portugal.

Le *laurier*, n°. 5, habite la Caroline, où on l'appelle *laurier rouge*; on le trouve auſſi, mais en moindre quantité, dans d'autres parties de l'Amérique; cet arbre dans certaines ſituations près de la mer, s'éleve ſur un tronc robuſte & droit, à une hauteur conſidérable. Dans l'intérieur du pays, il ne vient pas ſi gros; ſon bois eſt très-eſtimé; il eſt d'un grain fin & propre à la boiſerie & à d'autres uſages. Les feuilles de cet arbre ſont beaucoup plus longues que celles du *laurier* commun; elles ſont légérement velues par-deſſous, & leurs bords ſont un peu rabattus. Les fleurs mâles naiſſent en longues grappes de l'aiſſelle des feuilles; les individus femelles portent leurs fleurs en grappes peu ſerrées; ces fleurs ſont ſoutenues par d'aſſez longs pétioles purpurins: il leur ſuccede des baies bleues portées ſur des cupules rouges; cette eſpece eſt auſſi trop ſenſible au froid pour réſiſter en plein air à celui des îles Britanniques. Il faut l'abriter dans l'orangerie.

Tous ces *lauriers* ſe multiplient de marcottes: le commun ſe reproduit de ſurgeons; mais les arbres qui en proviennent ſont ſujets à pouſſer continuellement à leur pied, une petite forêt qui nuit à leur

croiſſance. Les marcottes retiennent toujours un peu d'habitude de leur courbure ; les boutures ſeroient donc préférables : on peut les faire au mois d'août, en octobre & en avril. Il faut les bien arroſer, & les parer du ſoleil avec des paillaſſons ; les boutures des eſpeces délicates ſeront plantées en pot, afin de pouvoir les abriter l'hiver. Miller conſeille d'élever les *lauriers* par leurs baies pour ſe procurer des arbres mieux venans & plus droits. Il faut plonger les pots où on les a ſemés dans une couche tempérée, afin de hâter leur germination ; il ne dit pas le tems où il faut faire ce ſemis ; mais il eſt certain qu'on peut confier toutes les ſemences d'arbre à la terre, peu de tems après leur parfaite maturité.

La ſixieme eſpece croît naturellement dans l'Amérique ſeptentrionale où elle forme un petit arbre qui s'éleve à la hauteur de huit ou dix pieds ; les feuilles ſont aſſez larges & d'un beau vert luiſant ; elles ſont veinées tranſverſalement par-deſſous ; les fleurs ſont de couleur herbacée ; l'écorce eſt d'un brun noirâtre, & polie ; les jeunes branches ſont vertes ; les feuilles, lorſqu'on les froiſſe, exhalent une odeur forte, mais aſſez agréable, & qui tire ſur celle du citron. Cet arbuſte ſe dépouille en automne, mais fort tard ; de ſorte qu'on peut le planter dans les boſquets de cette ſaiſon. Il réſiſte aſſez bien à nos hivers ordinaires ; par les plus grands froids, il ſera bon de le couvrir, & on fera bien de répandre toujours dès l'automne de la litiere ou des lits de feuilles ſeches autour de ſon pied. Il pouſſe du bas de ſa tige des ſurgeons qui ſervent à le multiplier ; on peut auſſi en faire des marcottes en juillet qui ſeront bien enracinées la ſeconde année.

Le *laurier*, n°. 7, eſt le ſaſſafras dont on fait tant d'uſage en pharmacie. Il ſe trouve très-communément dans la plupart des contrées de l'Amérique ſeptentrionale, où il s'étend beaucoup par les ſurgeons que pouſſent ſes racines rampantes. Le ſaſſafras même en Amérique, n'eſt qu'un buiſſon de la hauteur de huit à dix pieds au plus : les feuilles ſont de différentes dimenſions & de diverſes figures ; quelques-unes ſont ovales & entieres ; celles-ci ont environ quatre pouces de long & trois de large ; d'autres ſont profondément diviſées en trois lobes ; la longueur de celles-là eſt de ſix pouces, ainſi que leur largeur, priſe de l'extrêmité des deux lobes extérieurs. Elles ſont diſpoſées alternativement, & portées ſur des pétioles aſſez longs ; leur verd eſt brillant ; ſes fleurs jaunes & petites naiſſent au printems au bas des feuilles ſur des pétioles déliés qui en ſoutiennent trois ou quatre. Elles ont cinq pétales ovales & concaves ; les fleurs mâles qui viennent ſur des individus différens ont huit étamines ; les fleurs femelles ſont pourvues d'un embryon ovale ; cet embryon devient une baie de même forme, qui eſt bleue dans ſa maturité.

On multiplie ordinairement le ſaſſaffras par ſes baies qu'on apporte d'Amérique ; mais elles ne levent au plutôt qu'au bout d'un an, & ſi on ne les ſeme qu'au printems, elles ne paroiſſent qu'au bout de deux ou trois ans. Il faut ſe faire envoyer ces baies diſpoſées par couches, entremêlées de couches de terre dans des pots, & les ſemer d'abord qu'elles ſont arrivées, en les enterrant de deux pouces ; il en germera une partie le premier printemps. Comme une autre partie ne paroîtra que la ſeconde année, il ne faudra pas toucher à la terre de ce ſemis qu'on fera dans une planche de bonne terre ou dans des caiſſes ; il ſera bon de le couvrir ou de le mettre dans la ſerre, les premiers hivers, & de s'y prendre dès avant les premieres gelées d'automne, qui endommageroient extrêmement les pouſſes les plus tendres. Un an ou deux après la germination, on pourra tranſplanter ces arbres en pépiniere. Au bout de deux ans, on les en tirera pour les fixer aux lieux où ils doivent demeurer. On a quelquefois multiplié le ſaſſafras par les marcottes ; mais elles ſont ordinairement deux ans & quelquefois trois avant de s'enraciner. Cet arbre aime une terre un peu humide, & ſe plait à l'ombre.

Le *laurier*, n°. 8, eſt le camphrier. Il croît naturellement dans le Japon & dans pluſieurs parties des Indes où il devient un arbre de moyenne taille ; ſon tronc ſe diviſe en pluſieurs branches menues ; ſes feuilles figurées en lance, ſont unies par le deſſus ; elles ont trois veines longitudinales qui ſe réuniſſent au-deſſus de la baſe ; lorſqu'on les froiſſe, elles exhalent une forte odeur de camphre, ainſi que les branches lorſqu'on les rompt. Cet arbre porte des fleurs mâles & des fleurs femelles ſur différens individus ; les fleurs mâles reſſemblent à celles du ſaſſafras : le camphrier paroît être aſſez proche parent du cannellier ; il n'en differe que par les feuilles.

On multiplie les camphriers par les marcottes ; elles ſont deux ans & quelquefois plus avant de s'enraciner, ce qui rend ces arbres fort rares : comme tous ceux que j'ai vus, dit Miller, ſont des mâles, on ne peut eſpérer d'en obtenir de la graine en Angleterre ; il faudroit la tirer des lieux où ils croiſſent naturellement, ainſi que celle du cannelier. Il ſeroit eſſentiel, ajoute-t-il, d'envoyer de la graine de ces deux arbres dans nos colonies, ils y réuſſiroient immanquablement, & on en tireroit un grand profit, particuliérement du canellier qui croît auſſi bien dans quelques-unes de nos îles des Indes occidentales, que dans les lieux dont il eſt indigene ; on en auroit en quantité au bout de quelques années, car il ſe multiplie très-aiſément par les ſemences. Les Portugais ont planté quelques canelliers, tirés des Indes orientales, dans l'île du Prince, ſur la côte d'Afrique, où ils ſe trouvent maintenant en abondance, & ſe ſont étendus ſur une grande partie de l'île. Il y a auſſi de ces arbres à Madere & pluſieurs au Bréſil. Le camphrier ne demande point de chaleur artificielle l'hiver ; il n'a beſoin que d'une ſerre bien ſeche ; pendant cette ſaiſon, il ne faut l'arroſer que très-ſobrement : en été il convient de le placer dans une ſituation chaude, où il ſoit abrité des grands vents, & où il ne ſoit point trop expoſé aux rayons directs du ſoleil. Tout le tems que ces arbres ſont dehors, il faut les arroſer ſouvent. Le camphrier peut ſe multiplier de boutures qu'on plantera dans des pots ; on enfoncera ces pots dans une couche tempérée ; on mettra une cloche par-deſſus, & on les ombragera durant le chaud du jour.

Le *laurier* étoit conſacré à Mars & à Apollon, mais on couronnoit quelquefois les héros, les triomphateurs & les poëtes avec le ruſcus, appellé *laurier alexandrin*, dont les peintres & les ſculpteurs nous ont conſervé la figure de maniere à ne pas s'y méprendre.

Voyez pour les propriétés du camphre & du ſaſſafras, ces deux mots dans le *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

LAURIER, ſ. m. *laurus*, *i*, (*terme de Blaſon.*) arbriſſeau à feuilles longues & pointues, dont la tige paroît unie & ſans nœuds.

Le *laurier* eſt le ſymbole de la victoire, les Romains en couronnoient ceux qui recevoient les hommages du triomphe.

Apollon & les divinités qui préſident aux arts libéraux, ont des couronnes de *laurier* pour ſignifier que les ouvrages de génie ſont conſacrés à l'immortalité, dont le *laurier* eſt le ſymbole, puiſqu'il conſerve ſa verdure malgré les rigueurs de l'hiver.

De Launay, ſeigneur de Launay-Ravilly en Bretagne ; *d'argent en laurier de cinq rameaux de ſinople.* (*G. D. L. T.*)

LAURIER-CERISE, (*Botan. Jard.*) *padus laureo-*

cerasus. Voyez le caractere générique de l'*article* PADUS, il convient exactement aux *lauriers-cerises*; nous ne les avons séparés dans l'ordre abécédaire que pour nous conformer aux anciennes divisions.

Especes.

1. *Laurier-cerise* à feuilles oblongues, droites & arrondies. *Laurier-cerise* commun.

Laureo-cerasus foliis oblongis erectis subrotundis. Hort. Colomb.

Laurel with oblong, erect, leaves, &c.

2. *Laurier-cerise* à feuilles ovales-oblongues, ondées, terminées en pointes & pendantes. *Laurier-cerise* de Portugal. Azarero.

Laureo-cerasus foliis ovato-oblongis, ondulatis, mucronatis, pendentibus. Hort. Colomb.

Smaller Portugal laurel.

3. *Laurier-cerise* à feuilles ovales, pleines, légerement dentées & plus droites. *Laurier-cerise* nain: petit padus toujours verd.

Laureo-cerasus foliis ovatis, plenis, leviter crenatis, rectioribus. Hort. Colomb.

Laurel with oval, entire, leaves, &c.

Le *laurier-cerise*, *n°.* 1, est assez connu, nous ne le décrirons pas: de tous les arbres à verdure hivernale, il est, sans contredit un des plus beaux: ses feuilles longues, larges & épaisses, d'un verd tendre & glacé, sont d'un aspect charmant. Il s'élance sur un tronc droit couvert d'une écorce brune & unie, à la hauteur de plus de vingt-cinq pieds: les grappes de fleurs blanches dont il se charge au mois de mai le rendent très-parant; il leur succede des baies noires. J'ai vu un mur de vingt pieds d'élévation tapissé de *lauriers-cerises* qui portoient des fleurs & des fruits. Si dans nos climats froids on pouvoit lui monter une tête sur une tige élevée, il formeroit une arbre ravissant dans nos bosquets d'hiver; mais comme il craint les fortes gelées, on est contraint de le tenir bas, pour qu'il soit mieux abrité par les arbres environnans, & pour pouvoir l'empailler au plus froid de l'hiver: il se passe aisément de l'air libre. J'en ai vu qu'on avoit ramassés & serrés sous des couvertures & qui n'avoient pas une feuille pourrie, lorsqu'au mois d'avril on les tiroit de cette obscure prison.

On peut employer cet arbre en buisson dans le fond des massifs des bosquets d'hiver: on en pourroit former aussi des haies basses, & peut-être des tonnelles de sept ou huit pieds de haut qui seroient très-agréables; il suffiroit, pour garantir ces tonnelles, de jetter de la paille de pois par dessus, de mettre des paillassons contre les parois extérieures, & d'en boucher la porte. Au reste, si l'on avoit des parties de bosquets d'hiver bien abritées du nord, nord-est & nord-oueſt, par de hautes palissades ou des masses de grands arbres, peut-être parviendroit-on à élever en-devant des *lauriers-cerises* à haute tige.

On en a deux variétés, l'une à feuilles maculées de blanc, & l'autre à feuilles marquées de jaune: elles sont plus délicates que le commun & demandent d'être couvertes plus soigneusement.

Ce seroit perdre son tems que d'élever les *lauriers-cerises* de graines; ils se multiplient bien plus vîte & plus facilement par les marcottes & les boutures.

Je fais les marcottes en juillet, le second printems elles sont parfaitement enracinées. Le bon tems pour les boutures, c'est la fin de juin ou la mi-août; il n'en manque presque point, lorsqu'on y apporte les soins convenables. *V. l'art.* BOUTURE, *Suppl.* Je crois que la meilleure saison pour transplanter le *laurier-cerise* est le mois d'août dans les terres humides, je préfere le mois d'avril au mois d'octobre.

Le *laurier-cerise*, *n°.* 2, est un des plus beaux arbres à feuilles pérennes qu'on puisse cultiver. Il s'éleve fort droit sur un tronc couvert d'une écorce rougeâtre & unie à la hauteur de vingt ou trente pieds: ses feuilles larges sont d'un verd foncé & glacé par dessus; mais le dessous est d'un ton jaunâtre: une veine pourpre les partage par le milieu. Cet arbre porte, au mois de mai, de longues grappes de fleurs blanches; soit qu'on l'emploie en haute tige, en buisson ou en palissade dans les bosquets d'hiver, il y fera le plus bel effet.

Les marcottes se font & se sevrent dans le même tems que celles du *laurier-cerise*: après mille épreuves infructueuses, j'ai enfin trouvé que le commencement de septembre étoit le seul tems convenable pour faire reprendre les boutures de l'azaréro.

Le *laurier-cerise*, *n°.* 3, n'est qu'un petit arbre dont les branches sont très-divergentes; au premier coup d'œil il se distingue difficilement du précédent; mais avec un peu d'attention on y remarque des différences essentielles: les feuilles se tiennent droites, elles sont plus ovales & ne sont point ondées; leur pointe est moins longue, elles sont plus finement & plus régulièrement dentées; il se multiplie de même. Jusqu'à présent j'ai transplanté ces arbres avec succès au commencement d'avril; mais je crois que le mois de septembre seroit préférable.

Les azaréros sont bien moins délicats que le *laurier-cerise* commun: j'en ai d'assez jeunes qui ont supporté des hivers rigoureux sans être couverts, & qui n'ont pas perdu une seule feuille. Les amateurs des bosquets d'hiver ne peuvent faire trop de cas de ces arbres; au mois de mars ils retracent l'idée de la belle saison; ils sont assez touffus par la quantité de leurs rameaux & de leurs feuilles larges pour procurer alors une ombre d'autant plus salutaire, qu'en cette saison le soleil est plus incommode & plus dangereux. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

§ LAURIER-TULIPIER, (*Botan. Jard.*) en latin *magnolia*, en anglois *magnolia*, en allemand *tulpenbaum mit lorbeerblæltern.*

Caractere générique.

La fleur est composée de huit ou dix pétales oblongs, concaves & obtus, attachés par un appendice étroit sur un calice de trois petites feuilles ovales & creusées en cueilleron: ces petites feuilles tombent quand le fruit noue. Le disque de la fleur contient un grand nombre d'étamines filamenteuses, bordées à leur extrêmité par des sommets étroits. Le pistil est composé d'un grand nombre d'embryons oblongs qui sont grouppés sur un axe pyramidal; chaque embryon est pourvu d'un style recourbé & sinueux qui porte à son extrêmité un stygmate velu.

Especes.

1. *Laurier-tulipier* à feuilles ovales-lancéolées, vernales & glauques par-dessus. Petit *laurier-tulipier.*

Magnolia foliis ovato-lanceolatis, subtus glaucis, annuis. Mill.

Small magnolia.

2. *Laurier-tulipier* à feuilles lancéolées, hivernales, à tige droite formant un arbre.

Magnolia foliis lanceolatis, persistentibus, caule erecto arboreo. Mill.

Greater magnolia.

3. *Laurier-tulipier* à feuilles lancéolées, très-amples, annuelles, à pétales extérieurs pendans. Umbrelle.

Magnolia foliis lanceolatis, amplissimis, annuis, petalis exterioribus dependentibus. Mill. *Umbrella.*

Umbrella tree.

4. *Laurier-tulipier* à feuilles ovales-lancéolées, pointues, annuelles, à pétales obtus. *Laurier-tulipier* de marais.

Magnolia foliis ovato-lanceolatis, acuminatis, annuis, petalis obtuſis.

Penſilvanian or maroh magnolia.

Le magnolia *n°.* 1, eſt aſſez commun, dit Miller, dans la Virginie, la Caroline & autres parties du nord de l'Amérique dans les endroits humides; il s'éleve de huit à quinze ou ſeize pieds, ſur une tige grêle. Son bois eſt blanc, ſpongieux. Ses branches ſont garnies de feuilles épaiſſes & unies qui reſſemblent à celles du *laurier;* le deſſous eſt d'un verd glauque ou verd de mer: ſes fleurs, compoſées de ſix pétales concaves, naiſſent à l'extrêmité des branches; elles ſont blanches & exhalent une odeur douce & agréable. Le fruit eſt de la groſſeur d'une noix avec ſon brou, mais de forme conique; il a pluſieurs loges ouvertes dans ſon pourtour; chacune contient un noyau de moyenne groſſeur qui renferme une amande. Ce fruit eſt d'abord verd, enſuite rouge; il devient brun dans la maturité. Lorſque les ſemences ſont mûres, elles ſortent des cellules & demeurent pendues après un filet en ſpirale, alors elles ſont encore enduites d'une ſorte de pulpe. Les ſemences de ce magnolia ſont de toutes, celles qui levent le mieux; il eſt cependant néceſſaire qu'elles aient été cueillies bien mûres, qu'elles ſoient envoyées dans du ſable fin ou dans de la manne, & il faut les ſemer enſuite après leur arrivée dans des caiſſes qu'on mettra ſur couche chaude pour hâter leur germination. Les magnolias ſuivans ſont très-difficiles à obtenir de graines. Miller & M. Duhamel n'en ont jamais fait lever qu'une fois. J'en ai ſemé pendant cinq ou ſix années conſécutives que j'avois tirées d'Angleterre, ſans qu'il m'en ait levé une ſeule; c'eſt certainement la faute des ſemences qui n'ont pas été cueillies mûres, ou qui ſe ſont gâtées dans le trajet. Elles contiennent une huile qui ſe rancit aiſément. L'amande qui doit être d'un blanc pur devient jaunâtre. Dans cet état elle a perdu ſa fécondité.

Si le magnolia, *n°.* 1, eſt celui dont la ſemence germe le mieux, il eſt auſſi le plus difficile à conſerver dans ſon enfance. Il faut les deux premieres années le tenir l'été ſur une couche tempérée, l'ombrager avec des paillaſſons au plus chaud du jour, & l'arroſer ſobrement, mais ſouvent. Il paſſera l'hiver ſous une caiſſe vitrée juſqu'à ce qu'il ait cinq ou ſix ans; alors on le plantera à demeure dans une terre fraîche qui ſoit parée du midi & du couchant par des arbres ou des buiſſons. J'ai encore un pot de ces magnolias qui ne font preſque pas de progrès.

La ſeconde eſpece eſt indigene de la Floride & du midi de la Caroline, dans ces contrées elle forme un arbre qui s'éleve à plus de dix-huit pieds, ſur un tronc droit & fort gros, qui ſoutient une touffe réguliere. Les feuilles reſſemblent à celles du *laurier*, mais elles ſont plus pointues, les bords ſont un peu recourbés en dedans; le verd du deſſus eſt plus gai & comme verniſſé. Dans quelques individus elles ſont teintes de rouille par-deſſous. Il n'y a point d'arbre toujours verd qui ait des feuilles auſſi longues & auſſi larges: leur longueur eſt de près d'un pied, & leur largeur d'environ quatre pouces. Les fleurs qui naiſſent au bout des branches, ſont compoſées de huit ou dix pétales étroits à leur baſe & larges à leur extrêmité qui eſt un peu ondée & arrondie: elles ſont d'un blanc purpurin; au centre ſe trouve une touffe d'étamines d'un pourpre vif. Cette fleur eſt de la largeur d'une tulipe. Il n'y a point d'arbre qu'on puiſſe comparer, pour la beauté, à un de ces magnolias fleuris. Les fruits ſont plus gros, mais de la même forme que ceux du *n°.* 1. Dans le pays natal de cet arbre, il commence à donner des fleurs au mois de mai & elles ſe ſuccedent long-tems: les bois en ſont alors tout parfumés. Rarement commencent-ils à fleurir en Angleterre plutôt que le milieu de juin, & les fleurs s'y paſſent vîte. Il y a, dit Miller, pluſieurs grands magnolias de cette eſpece dans le jardin du duc de Richmond, à Goodwood dans le comté de Suſſex, qui fleuriſſent depuis pluſieurs années. Dans la pépiniere de M. Criſtopher Gray, auprès de Fulham, il s'y en trouve un très-beau qui eſt depuis long-tems en plein air, & fleurit depuis pluſieurs années. On en voit un fort gros en Bretagne au milieu des champs; il a été long-tems abrité & engraiſſé par un colombier qui ne ſubſiſte plus. Cet arbre eſt de la plus grande beauté. M. Duhamel en a eu qui ont fleuri en caiſſe: depuis qu'il les a mis en pleine terre, ils ne fleuriſſent plus, parce qu'ils pouſſent davantage de bois. De tous les magnolias, celui-ci eſt le plus tendre, en ce qu'il garde ſes feuilles l'hiver & qu'il pouſſe encore fort tard en automne. Il faut tenir les arbres de cette eſpece ſous des caiſſes vitrées ou dans l'orangerie pendant pluſieurs années; & lorſqu'on les plante en pleine terre, il faut leur choiſir une ſituation chaude où ils ſoient à l'abri des coups de vent & parés du nord & de l'eſt.

La troiſieme eſpece, appellée *umbrella*, eſt aſſez commune en Caroline & aſſez rare en Virginie; elle forme un arbre qui s'éleve ordinairement de ſeize à vingt pieds ſur une tige menue; le bois en eſt doux & ſpongieux; les feuilles ſont extrêment larges & naiſſent circulairement; les fleurs ſont compoſées de dix ou douze pétales blancs qui pendent ſans ordre. Le fruit eſt plus long que celui de l'eſpece précédente. Cet arbre ſe dépouille dès le commencement de l'hiver. Je ſais qu'on le multiplie de marcottes en Hollande. J'en ai reçu pluſieurs, mais la plupart ont péri: il reſtoit un gros bout de branche là où l'on avoit retranché la marcotte de la mere. Comme cet arbre eſt plein de moëlle, la pourriture a gagné par-là. L'umbrelle ſubſiſte fort bien en pleine terre lorſqu'il a pris un peu de conſiſtance.

La quatrieme eſpece eſt fort rare en Angleterre, elle n'eſt pas même commune en Amérique. M. Jean Bartram a découvert quelques-uns de ces arbres ſur les rives ſeptentrionales de Suſque-Hannals: ſes feuilles ont près de huit pouces de long & cinq de large; elles ſont terminées en pointe; les fleurs paroiſſent de bonne heure au printems, elles ſont compoſées de douze pétales blancs, & leur forme eſt la même que celle des fleurs de notre *n°.* 2; le fruit eſt plus long qu'aucun de ceux des eſpeces précédentes; le le bois eſt d'un beau grain & d'une couleur orangée.

On peut élever tous les magnolias de marcottes & de boutures avec plus ou moins de ſuccès; mais les plantes obtenues par cette voie ne valent jamais celles qui ſont provenues de graines. Les magnolias ſe tranſplantent en mars & en avril; cependant on les tranſplante avec ſuccès en automne dans des pots pour leur faire enſuite paſſer l'hiver dans des caiſſes vitrées; mais lorſqu'il s'agit de les tirer des pots pour les mettre en pleine terre, le mois d'avril eſt le tems convenable. Les magnolias plantés en pleine terre demandent encore, pendant pluſieurs années, de la terre à leurs pieds & une couverture de paille par les plus grands froids.

Au reſte la multiplication, la culture & la maniere d'aclimater ces beaux arbres eſt encore peu connue; c'eſt au tems & à l'expérience à nous en apprendre davantage. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

LAUTERECK, (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans le comté de *Lautereck*, appartenant à l'électeur Palatin: il n'y a que des villages dans le reſte de ce comté, non plus que dans celui de Veldenz auquel il eſt réuni. (*D. G.*)

LAUTREC, (*Géogr.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, dans l'Albigeois, ſituée entre les rivieres d'Agout & de Dadou avec un ancien titre de

vicomté qu'ont porté pluſieurs perſonnes d'un rang ſupérieur & d'un mérite diſtingué, entr'autre le fameux Odon de Foix, général d'armée de François I, en Italie. (+)

LAWFFELDT, (*Géogr.*) village du cercle de Weſtphalie dans l'état de Liege, aux ſources du Demer, entre Maſtricht, Liege & Tirlemont; fameux par la bataille qui s'y donna le 2 juillet 1747, entre l'armée de France, commandée par le roi en perſonne, & celle des alliés; ceux-ci après une vigoureuſe réſiſtance furent défaits & perdirent dix mille hommes & vingt pieces de canon. (*C.*)

* LAYETTE, (*Lingerie.*) *Etat d'une layette*, tiré de la *deſcription de la lingere*, par M. de Garſault.

La *layette* eſt l'aſſemblage de tous les vêtemens & les uſtenſiles néceſſaires, tant à l'enfant qui vient de naître, qu'à ſa mere pendant le tems de ſes couches.

Pour la mere.

Six linges de ſein.
Douze gouſſets pour le lait.
Deux chemiſes de couche.
Six paires de manches en amadis, dont quatre en mouſſeline & deux en dentelle.
Douze alaiſes plates.
Douze alaiſes pliſſées.
Six bandes de ventre.
Deux déshabillés de mouſſeline.
Soixante-douze chauffoirs.
Six camiſoles en amadis, avec ou ſans coqueluchon.
Un grand couvre-pied pour le lit.
Un plus petit pour la chaiſe longue.

Pour l'enfant. Tête.

Quarante-huit béguins.
Deux têtieres.
Vingt-quatre tours de bonnets de laine, de trois longueurs.
Vingt-quatre cornettes pour la nuit, de trois âges.
Vingt-quatre bonnets ronds, de trois âges, en mouſſeline ou en dentelle.
Vingt-quatre mouchoirs de col en batiſte, garnis en mouſſeline.
Six ſerviettes de col, garnies en mouſſeline.
Six bonnets de laine.

Corps.

Soixante-douze couches.
Douze bandes de maillot ou couche.
Dix huit langes de futaine.
Six ſerviettes unies, pour mettre la nuit autour des langes de laine.
Deux langes piqués en mouſſeline.
Deux tours de langes, pour les langes piqués en mouſſeline.
Un beau tour-de-lange, pour le lange piqué en ſatin blanc ci-deſſous.
Vingt-quatre chemiſes de braſſiere, de trois âges.
Douze bavoirs de deux âges, garnis ou en mouſſeline ou en dentelle.
Trente-ſix mouchoirs à eſſuyer l'enfant.
Six langes de drap de Dreux (gros draps blancs dont on fait les chauſſes pour paſſer les ratafias.).
Quatre langes d'eſpagnolette.
Un lange piqué en ſatin blanc.
Six braſſieres d'eſpagnolette.

Deux parures, conſiſtant en { Deux béguins. Deux bonnets ronds. Quatre bavoirs. Deux grandes coëffes. Deux biais. Six paires de mitaines de fil.

Pour le berceau.

Un berceau.
Un deſſus de berceau d'étoffe.
Un dedans de berceau, autrement deſſus d'archet, en toile.
Un matelas.
Deux paillaſſes de berceau, } remplis de paille
Six paillaſſons, } d'avoine.
Six paires de draps de berceau.
Deux couvertures de laine.
Deux oreillers de plume, ſavoir, un quarré pour le berceau, & un long que la nourrice met ſur ſes genoux, quand elle emmaillotte l'enfant.
Douze têtes d'oreiller, ſavoir, ſix pour l'oreiller quarré, & ſix pour l'oreiller long.

Le maillot ou la diſtribution de la layette ſur l'enfant.

Le terme de *maillot* ſignifie la diſtribution des pieces de la *layette* dont on vient de donner l'état, & leur arrangement ſur l'enfant juſqu'à l'âge de trois ans, qu'on le lui ôte entiérement, mettant les filles en chemiſe & en jaquette, & les garçons en fourreau juſqu'à quatre ou cinq ans qu'on leur donne leur premiere culotte; pour les filles, elles conſervent la jaquette juſqu'à cinq ans.

On a cru, à la ſuite de la *layette*, éclaircir ſon objet par le détail du maillot, dont l'utilité principale ſera de ſervir de guide aux meres qui nourriſſent elles-mêmes leurs enfans.

On met le jour de la naiſſance.	*On ôte.*
Le beguin.	à trois ans.
Le bonnet de laine avec ſon tour,	à trois ans.
Le bonnet rond le jour. . . .	à trois ans. } [*]
La cornette la nuit.	à trois ans. }
La têtiere.	à quinze jours.
La couche.	à trois ans.
Le lange piqué ou le lange de futaine.	à trois ans.
Le lange de drap de Dreux (1), avec ſon tour de toile garni en mouſſeline.	à trois ans.
La bande de maillot.	à ſix mois.
Une ſeconde bande de maillot. . .	à ſix mois.
Le lange de deſſus d'eſpagnolette.	à trois ans.
Le lange de ſatin piqué, pour le jour.	à ſix mois.
Le tour-de-lange ou tavaïolle, pour le jour.	à ſix mois.
La couverture de laine, pour la nuit.	à ſix mois.
Les ſerviettes de col, garnies en mouſſeline, pour la nuit. . . .	à trois ans.

[*] A ſix mois, ſi c'eſt un garçon, & on lui met un toquet.

Au bout de quinze jours.

La chemiſe de braſſiere.	à ſix mois.
La braſſiere de laine	à ſix mois.
Les fichus de col en batiſte. . . .	à trois ans. [*]

Au bout de ſix ſemaines.

[*] Les filles les portent toujours.

Les manches de parure, ou petit bras.	à ſix mois.

Au bout de trois mois.

Le bavoir.	à deux ans.

On pourroit y ajouter la jaquette, la chemiſe du premier âge, les premieres chauſſettes, que l'on met à l'enfant au bout de ſix mois, & qu'on ôte à deux ou trois ans, ainſi que le bourrelet & les chauſſettes du deuxieme âge; mais ces pieces ne ſe mettent pas ordinairement dans la *layette*.

(1) Ce lange ſe nomme *lange d'entre-deux*.

LAYETTE, (*Luth.*) eſpece de petits verroux de bois ou d'ivoire qui ſervent à fermer les trous ou rainures au *bourdon* de la *muſette*. *V.* MUSETTE. (*Luth.*) *Diction. raiſ. des Sciences*, &c. (*F. D. C.*)

* LAZAGNE, ſ. f. (*Econ. domeſt. Cuiſ. Pâtiſſ.*) eſpece de pâte moulée en forme de rubans ou de grands lacets plats, dont on façonne quelquefois les bords, en les échancrant ou les feſtonnant. Les *lazagnes* ſe font avec de la ſemoule, comme les macaronis & les vermicels, & de la même maniere, ſeulement on met un peu plus d'eau dans la pâte, & l'eau doit être un peu plus chaude pour les *lazagnes* & les macaronis que pour les vermicels (*Voyez* MACARONI & VERMICELIER dans ce *Suppl.*), & il n'y a d'autre différence entre ces pâtes, que celle de la forme que donne le moule. Les *lazagnes* au ſortir du moule, ſe mettent à ſécher à l'air, & elles ſechent plus que les autres pâtes, ce qui occaſionne un peu plus de déchet. *Art du vermicelier*, par M. Malouin.

LAZARE (*les ordres royaux, hoſpitaliers & militaires de ſaint*) *& de notre-dame de Moncarmel.*

L'ordre de *ſaint Lazare* eſt plus ancien; on prétend qu'il fut inſtitué à Jéruſalem, par les chrétiens d'Occident, en l'année 1119, pour recevoir les pelerins qui venoient viſiter les ſaints lieux, les ſecourir & les protéger.

Ces chevaliers s'établirent en France, ſous le regne de Louis VII, dit le jeune (*a*). Ce prince leur donna la terre de Boigny à une lieue au midi d'Orléans ils y firent leur réſidence & y tinrent leurs chapitres.

Le pape Alexandre IV, confirma l'ordre des chevaliers de *ſaint Lazare*, ſous la regle de ſaint Auguſtin, par une bulle donnée à Naples le 11 avril 1255.

Philippe IV, dit *le Bel*, accorda des lettres de ſauve-garde & de protection à cet ordre, au mois de juillet 1308.

Philippe V, dit *le long*, maintint le grand-maître & les chevaliers, dans la poſſeſſion de la haute & baſſe juſtice de Boigny, par arrêt du 14 août 1317.

Il y eut une bulle du pape Pie V, qui commence par les mots *Sicuti bonus agricola*, en faveur de ces chevaliers: elle fut donnée à Rome le 7 des calendes de février 1567.

L'ordre de *notre-dame de Montcarmel* fut inſtitué par Henri IV; ce monarque écrivit au pape Paul V à ce ſujet; le pontife lui envoya une bulle datée du 16 février 1607, par laquelle il approuvoit l'intention du roi, qui fit expédier à Philibert de Nereſtang, chevalier de ſon ordre, capitaine de ſes gardes, le 4 avril 1608, des lettres patentes pour la grande maîtriſe; il prêta ſerment de fidélité à Fontainebleau, le 30 octobre ſuivant.

Les ordres de *S. Lazare* & de notre-dame de Montcarmel furent unis enſemble le lendemain 31 octobre de ladite année 1608.

Ces ordres furent confirmés par lettres patentes de Louis XIV, du mois d'avril 1664.

Un arrêt du grand conſeil du même roi, daté du premier mars 1698, maintient les chevaliers royaux, hoſpitaliers & militaires de *S. Lazare* & de notre-dame de Montcarmel, dans les privileges qui leur ont été accordés par les papes, & particuliérement Pie V & Paul V, de poſſéder & de jouir des penſions ſur toutes ſortes de bénéfices.

Louis XV donna un édit au mois d'avril 1722, portant confirmation deſdits ordres, dans leurs biens, droits & privileges; un autre édit le 15 juin 1767, pour l'adminiſtration deſdits ordres, & ſa majeſté les confirma au mois de ſeptembre 1770.

(*) Louis VII, dit *le jeune*, monta ſur le trône le premier août 1137, & mourut âgé de ſoixante ans, le 18 ſeptembre 1180. *Abrégé de l'Hiſtoire de France*, par le préſident Hénault.

La marque diſtinctive des ordres de *S. Lazare* & de notre-dame de Montcarmel, eſt *une croix à huit pointes, émaillée de pourpre & de vert alternativement, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lys de même.*

Le ruban eſt de *pourpre moiré*, paſſé à la boutonniere de leur habit.

Les commandeurs portent une ſemblable croix attachée à un large ruban de même couleur paſſé au col, laquelle pend ſur la poitrine.

Ils mettent les uns & les autres une grande croix à huit pointes, pourpre & verte, derriere l'écu de leurs armories.

Monſeigneur le comte de Provence, grand-maître & chef général (actuellement Monſieur) tint chapitre le mardi 19 avril 1774, dans la maiſon des peres miſſionnaires qui deſſervent l'égliſe paroiſſiale de S. Louis de Verſailles, & ordonna avec l'agrément du feu roi ſon aïeul, à tous les chevaliers & commandeurs profès, de porter journellement *une croix verte à huit pointes*, couſue ſur leurs habits, & dans les cérémonies ſur leurs manteaux.

Deviſe de ces ordres, *dieu & mon roi.*

Souverain chef & protecteur, le roi.

Grand maître & chef général, monſieur.

Un gérent & adminiſtrateur de l'ordre.

Grands officiers commandeurs.

Un chancelier, garde des ſceaux.

Un prévôt, maître des cérémonies.

Un procureur général.

Un greffier, ſecrétaire général.

Autres officiers.

Un intendant.

Un généalogiſte.

Un héraut, roi d'armes & garde armorial.

Deux huiſſiers.

Un agent, principal commis du greffe & prépoſé à la garde des archives.

Un hiſtoriographe.

Hiſtoire des ordres royaux, hoſpitaliers & militaires de S. Lazare de Jéruſalem & de notre-dame de Montcarmel, impreſſion du Louvre, un volume *in*-4°. édition 1772, par M. Gautier de Sibert de l'académie des belles lettres, hiſtoriographe deſdits ordres. On trouve dans cet ouvrage tous les réglemens, édits & déclarations qui concernent l'ordre de *S. Lazare* & celui de notre-dame de Montcarmel.

Il y a une édition de cette hiſtoire en deux volumes *in*-12, imprimée la même année.

Voyez planche XXIII. fig. 6. du Blaſon. Dict. raiſ. des Sciences, &c. (*G. D. L. T.*)

L E

LEA, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre, laquelle prend ſa ſource dans la province de Bedford, & ſon cours à travers celle de Hertford, baignant les frontieres d'Eſſex entrant dans Middleſex, & tombant dans la Tamiſe au-deſſous de Londres. Sa navigation eſt très-utile au tranſport des grains que ces provinces envoient à la capitale. (*D. G.*)

LECHLADE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Gloceſter, au confluent de la Leche & de la Tamiſe. Elle eſt fort peuplée, & elle fait un grand trafic de denrées, profitant pour cet effet du cours de la Tamiſe, qui ſous ſes murs commence à devenir navigable. (*D. G.*)

LECK, (*Hiſt. de Pologne.*) eſt regardé comme le fondateur de la république de Pologne. Mais tout ce qu'on en raconte, porte un caractere fabuleux. (*M. DE SACY.*)

LECTISTERNE, ſ. m. (*Hiſt. anc. Idol.*) On entend par le mot de *lectiſterne*, ces couſſins ou oreillers que les païens mettoient dévotement ſous les

ſimulacres de leurs dieux, afin qu'ils repoſaſſent plus mollement. Quelques auteurs en rapportent l'inſtitution aux Romains, & ils aſſurent que cet uſage ne s'étendit point au-delà de l'Italie; mais cette ſuperſtition étoit trop extravagante pour n'avoir pas pris de plus grands accroiſſemens. En effet l'hiſtoire nous apprend que les Arcadiens mettoient des oreillers ſous les ſtatues de la déeſſe de la paix, & les Phocéens ſous celles d'Eſculape; lorſque Seuleucus rendit aux Athéniens les ſtatues d'Harmodius & d'Ariſtogiton enlevées de leurs temples par Xerxès; le vaiſſeau qui les apportoit aborda dans l'île de Rhode. Les habitans charmés d'être les dépoſitaires de ces ſimulacres, les ſupplierent d'accepter dans leur ville l'hoſpitalité; & pour mieux les ſéduire, ils les placerent ſur des couſſins, dont le ſybarite eût envié la molleſſe. Pluſieurs voyageurs atteſtent qu'on voit encore dans Athenes le *lectiſterne* d'Iſis & de Sérapis. Ces monumens antiques de la religion païenne ſe trouvent dans pluſieurs autres contrées & ſur-tout dans la Grece & dans les îles de l'Archipel: c'étoit ſur des lits de pierre, de marbre ou de bois, qu'on plaçoit ces couſſins où repoſoit la ſtatue du dieu, en l'honneur duquel on donnoit le bouquet ſacré.

Les jours deſtinés à la fête des couſſins ou oreillers, ſe célébroient avec autant de pompe que d'allégreſſe; la ſalle du feſtin étoit décorée de lits élégans où repoſoient les dieux. Les convives ſe couronnoient de rameaux, de guirlandes de fleurs & d'herbes odoriférantes. C'étoit le magiſtrat ou le ſouverain pontife qui indiquoit le jour & la durée de cette ſolemnité dont l'objet étoit d'appaiſer la colere des dieux. Comme il convenoit d'imiter les dieux dont on ſollicitoit la clémence, la loi défendoit d'envoyer au ſupplice les criminels; il étoit même des circonſtances où l'on ouvroit les priſons, après que le magiſtrat ſuprême avoit prononcé l'abolition de tous les crimes. Les chrétiens dont la plupart étoient nés & nourris dans le ſein du paganiſme, introduiſirent l'uſage des *lectiſternes*, dans leurs agapes. Ce ſpectacle ſcandaleux de molleſſe, étoit contraire à la ſévérité des mœurs évangeliques; & ce fut pour faire revivre la pureté primitive, que le concile de Nicée lança des anathêmes contre ces chrétiens efféminés qui ſembloient avoir oublié leur origine. (*T—N.*)

§ LÉGION THÉBÉENNE, (*Hiſtoire eccléſiaſ.*) Il s'eſt gliſſé dans l'article du *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c. où l'on traite de cette *légion*, une erreur aſſez eſſentielle, pour que nous jugions à propos de la corriger. On y inſinue qu'il n'y a jamais eu de *légion* qui ait porté le nom de *Thébéenne*. Mais la vérité eſt, qu'il y a eu cinq légions qui ont porté ce nom-là; comme il eſt démontré par la *notice de l'Empire*, où l'on les trouve citées dans l'ordre ſuivant.

LEGIO. SECUNDA. FLAVIA. CONSTANTIA. THEBAEORUM.
——— SECUNDA. FELIX. VALENTIS. THEBAEORUM.
——— PRIMA. MAXIMIANA. THEBAEORUM.
——— TERTIA. DIOCLETIANA. THEBAEORUM.
——— THEBAEORUM. (*D. P.*)

§ LEICESTER, (*Géogr.*) très-ancienne ville d'Angleterre, capitale d'une province du même nom, & ſituée ſur une riviere jadis appellée *Leiſe* & aujourd'hui *Soar*. Sous les Romains, cette ville ſe nommoit *Ratæ Coritanorum*. Leur ſéjour s'y retrace dans pluſieurs médailles. Sous les Saxons, elle embraſſa le chriſtianiſme: elle fut pour un tems épiſcopale, & elle renferma juſqu'à trente-deux égliſes. Sous le roi Henri II, elle fut appauvrie & démantelée pour crime de révolte. Sous Henri V, l'on y tint un parlement remarquable par la ſévérité de ſes loix contre les adhérens de Wickleff; & ſous Charles I, elle eut à ſoutenir deux ſieges qui la maltraiterent beaucoup. Aujourd'hui c'eſt encore une grande ville, pleine d'habitans actifs & induſtrieux, & qui tient trois gros marchés par ſemaine. Elle renferme cinq paroiſſes, un hôpital, pourvu d'une bibliotheque, & nombre de fabriques de bas. Elle avoit autrefois un château très-vaſte, dont la ſalle ſert encore aux aſſiſes de la province. Nombre de perſonnages fameux dans l'*Hiſtoire d'Angleterre*, en ont porté le titre de *comte*. Elle eſt gouvernée par un maire, & elle envoie deux députés à la chambre des communes. *Long. 16. 30. lat. 52. 40.* (*D. G.*)

§ LEICESTERSHIRE, (*Géogr.*) province d'Angleterre, à-peu-près ſituée au centre du royaume, confinant à celles de Derby, de Nottingham, de Lincoln, de Rutland, de Northampton & de Warwick, & ayant environ 30 milles de l'eſt à l'oueſt, & 25 du ſud au nord. Elle faiſoit partie ſous les Romains des terres occupées par les Coritani; & ſous les Saxons, elle entroit dans le royaume de Mercie. C'eſt une des contrées d'Angleterre les mieux avantagées de la nature: ſon air eſt ſalubre, ſon terroir eſt fertile, & ſa population eſt très-grande. Baignée des quatre rivieres qui en ſortent de droite & de gauche, aucune eau n'y croupit, aucun terrein n'y eſt aride: ces rivieres ſont l'Avon, la Soar, l'Anker & le Welland. Elle produit du charbon de terre, des grains, des foins, des pâturages & des légumes. Elle abonde ſur-tout en pois & en feves, & de-là le ſobriquet de *bean-bellies*, ventres de feves, vulgairement donné à ſes habitans. Le poiſſon, le gibier & le gros bétail y ſont communs; l'on y éleve avec ſuccès quantité de chevaux de traits, & l'on y nourrit des brebis dont la laine eſt la plus longue de l'Angleterre. Les yeux ouverts ſur ces divers avantages, & ſinguliérement ſur la bonté de ſon ſol, cette province ſe livre à l'agriculture par préférence, & enſuite à la fabrique des bas que comportent ſes belles laines. De l'un & de l'autre de ces objets, elle tire de quoi faire des envois conſidérables à la ronde, & de quoi ſe maintenir, au moyen du reſtant & au moyen des retours, dans une proſpérité, digne à la fois de ſes travaux, & du gouvernement qui la protege. Elle renferme 192 paroiſſes, 81 vicairies, 12 villes & bourgs à marchés, 18700 maiſons, & environ 100000 habitans. Elle eſt du dioceſe de Lincoln, & elle fournit quatre membres à la chambre des communes, ſavoir, deux pour elle-même, & deux pour ſa capitale. (*D. G.*)

LEIGNEUX, (*Géogr. eccléſ.*) village du Forez de la paroiſſe de Trelins, ſur le Lignon, dioceſe de Lyon, près de Boen, à trois lieues de Fleurs, quatre de Montbriſſon, célebre par un chapitre de chanoineſſes régulieres de l'ordre de S. Benoît, dépendant de l'abbaye de Savigni. Ce chapitre conſerve des titres du XI^e^ ſiecle. Il a été confirmé par lettres patentes de 1748, à ne recevoir que des demoiſelles nobles de cinq dégrés du côté paternel. Le roi leur a accordé en 1758, le droit de porter une médaille d'or émaillée, attachée en écharpe à un ruban blanc liſeré de bleu. L'abbé de Savigni, nomme la prieure. Expilli, *Diction. des Gaules.* (*C.*)

LEIPHEIM, (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne, dans le cercle de Souabe, & dans le territoire de la ville d'Ulm, non loin du Danube. C'eſt le chef-lieu d'un grand bailliage fort dévaſté pendant la guerre de trente ans. (*D. G.*)

LEIPNICK, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le marquiſat de Moravie, au cercle de Prerau. Elle eſt ceinte de murs, & renferme un college des peres des écoles pies. Le château de Helfenſtein la couvre. Les princes de Dietrichſtein en ſont ſeigneurs; & les Suédois la ſaccagerent l'an 1643. (*D. G.*)

LEIPSIC *ou* LEIPZIG (*cercle de*), *Géogr.* canton d'Allemagne dans la haute Saxe, & dans l'électorat de Saxe, aux confins du duché d'Altenbourg, des évêchés de Merſebourg & de Naumbourg-Zeitz, de la Thuringe, & de quelques autres diviſions de l'électorat dont il fait partie. L'abbaye de Wurtzen lui eſt incorporée, & il renferme 14 bailliages, 32 villes, un bourg à marchés, environ 1000 villages, & nombre de terres ſeigneuriales, dont les unes relevent immédiatement du prince, & les autres des bailliages. C'eſt un pays plat, dont le ſol eſt fertile en grains, en lin, en chanvre & en légumes, & dont les habitans proſperent à la faveur de leur aſſiduité dans le travail, & de leur intelligence dans le commerce. *Leipſic*, Eulenbourg & Grimma en ſont les villes principales. (*D. G.*)

§ LEIPSIC, (*Géogr.*) Cette ville eſt une des plus commerçantes d'Allemagne; elle eſt ſur-tout fameuſe par ſes foires qui ſont au nombre de trois. La premiere qu'on nomme *la foire du nouvel an*, commence toujours le premier de l'année, à moins que ce jour n'arrive un dimanche; dans ce cas elle eſt renvoyée au lundi ſuivant. La ſeconde, appellée *la foire d'après Pâques*, ou *la foire de jubilate*, s'ouvre le lundi de la troiſieme ſemaine après la fête de la réſurrection. Enfin la troiſieme, dite de *la Saint-Michel*, ſe tient le dimanche d'après cette fête, ou ſeulement huit jours après, ſi cette fête ſe trouve un dimanche. Chacune de ces foires dure quatorze jours; les douze jours qui ſe trouvent enfermés entre l'entrée & la ſortie, ſont proprement ce qu'on nomme le *tems de foire*. L'acceptation des lettres de change tirées en foire, ſe fait ordinairement le ſecond jour après leur ouverture; il eſt néanmoins permis d'en remettre l'acceptation juſqu'à la ſemaine des paiemens, laquelle ne commence qu'après la publication de la fin des foires, & dure juſqu'au cinquieme jour ſuivant incluſivement, pendant lequel tems elles doivent être proteſtées faute de payement; on peut le faire juſqu'à dix heures du ſoir du cinquieme jour, & plus tard on n'y ſeroit pas reçu. Les principales marchandiſes que l'on trouve dans ces foires ſont des étoffes d'or, d'argent & de ſoie, des draps fins de France, d'Angleterre & de Hollande, quantité de petites étoffes de laine, des dentelles d'or, d'argent, de ſoie & de fil, de la bijouterie, de la clincaillerie & mercerie, des ouvrages de mode, des toiles peintes, des toiles de coton, des mouſſelines, des toiles de Cambray, *&c.*

On tient les écritures à *Leipſic* en rixdallers, en bon-gros & en penings. Le rixdaller qui eſt imaginaire eſt compté pour 24 bons-gros, & le bon-gros pour 12 penings. L'ancien argent courant de Saxe conſiſtoit, il y a environ 20 ans, en pieces de $\frac{2}{3}$ de rixdaller; on y avoit ſubſtitué les louis-blancs, qui ſont de vieux écus de France fixés à 2 florins; mais ces eſpeces ſont devenues ſi rares, que quoique l'agio s'entende contre les louis-blancs, ce ne ſont pourtant pas des louis-blancs effectifs; car ces derniers gagnent 1 à 2 pour cent contre les louis-blancs imaginaires; ainſi en ſuppoſant une lettre de change ſur *Leipſic* de 1000 rixdallers payable en argent courant, qu'on payeroit en auguſtes-d'or ſur le pied de cinq rixdallers, il faudroit ajouter à cette ſomme la perte de 4 pour cent environ, & de plus celle des louis-blancs imaginaires en louis-blancs effectifs. Les lettres de change où les eſpeces ſont dénommées, ſont payées dans les mêmes; mais lorſqu'elles n'y ſont pas exprimées, ni le mot *courant*, elles le ſont en pieces de deux ou un bon-gros ſans aucun agio.

L'uſage de *Leipſic* eſt de 14 jours de vue, qui ne ſe comptent que du lendemain de l'acceptation; ainſi une lettre qui ſeroit acceptée le premier jour d'un mois, eſt payable le 15; & ſi ce jour étoit un dimanche, elle le ſeroit le ſamedi. Il n'y a point de jour de grace à *Leipſic*; pour être en regle, il faut faire proteſter le jour même de l'échéance; on ne peut exiger l'acceptation des lettres payables au-delà de l'uſance, que lorſqu'il n'y a que l'uſance à courir. (*D. G.*)

LEITENBERG *ou* LEUTENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Haute-Saxe, & dans la principauté de Schwartzbourg-Rudolſtadt, ſur la Sorbitz. Elle eſt entourée de montagnes métalliques que l'on exploite avec ſuccès. Elle eſt ornée d'un château, où réſident les princeſſes douairieres du pays; & elle préſide à un bailliage fort étendu, qui étoit jadis titré de ſeigneurie immédiate du Saint-Empire. (*D. G.*)

LELESZ, (*Géogr.*) ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de Zemplin, dont elle renferme les archives. C'eſt auſſi le ſiege d'une abbaye de Cîteaux. (*D. G.*)

LEMME, (*Muſique.*) ſilence ou pauſe d'un tems bref dans le rhythme cataleptique. *Voyez* RHYTHME (*Muſique.*) *Diction. raiſonné des Sciences*, &c. (*S*)

LENNEP, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, & dans le duché de Berg, au bailliage de Bornefeld. C'eſt par ſon rang la premiere ville du duché; elle ſiege & vote avant toutes les autres dans l'aſſemblée des états du pays. Pendant un tems elle n'a été habitée que par des luthériens; mais de nos jours les catholiques s'y ſont introduits, & même les jéſuites y ont obtenu une miſſion. Les manufactures de laine ſont ſa principale reſſource. (*D. G.*)

§ LENTILLE, (*Optique.*) Nous ajouterons à cet article du *Dict. raiſ. des Sc.* la conſtruction & deſcription d'une machine propre à tailler & polir les *lentilles* paraboliques, hyperboliques & elliptiques. On en voit les figures dans les *planches d'Optique de ce Supplément*, *pl. I*, *fig. 4*, *5* & *6*. Cette machine eſt compoſée de quatre pieces de bois *a a*, *b b*, *c c*, *d d*, (*fig. 4*), qui forment enſemble un quarré; mais dont les extrêmités débordent autant qu'il faut pour remplir exactement le vuide de la boëte (*fig. 5*). Ces extrêmités portent 12 vis avec leurs écrous, dont quatre *e*, *f*, *g*, *h* ſont perpendiculaires, & huit *i*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q* horizontales. Elles ſervent à hauſſer, à baiſſer & à affermir le chaſſis dans la boëte. On tournera un cône de bois dur & bien ſain, qu'on ſciera de maniere que la ſection ſoit elliptique, parabolique ou hyperbolique, ſelon la figure qu'on veut donner au verre. La *fig. 6* repréſente le cône *a b c*, dont *d e f* eſt une ſection. On appliquera ſur la ſection une lame d'acier *g h i* également polie de chaque côté, & d'une épaiſſeur ſuffiſante pour ſuppléer à ce que la ſcie a emporté, pour que le cône ſoit parfait. La plaque doit déborder la ſurface du cône, ſur lequel on l'arrêtera par le moyen de deux vis ou pointes *k*, *l*. On limera enſuite la partie de la lame qui déborde, juſqu'à ce qu'elle ſoit de niveau avec la ſurface du cône, & qu'on lui ait donné la figure que l'on veut, ſoit parabolique, elliptique ou hyperbolique, & qu'elle puiſſe vous ſervir de modele pour polir vos verres. Vous vous ſervirez de ce cône pour faire un ſecond modele exactement égal au premier. Il eſt même bon d'en faire une couple dont les ſections & les grandeurs ſoient différentes; mais vous obſerverez de tirer deſſus une ligne *h*, *m*, qui tombe de leur ſommet ſur le milieu de leur baſe. Vous tirerez ſur les deux traverſes oppoſées *a a*, *b b*, *fig. 4*, les lignes *r* & *s* pour en marquer le milieu, & vous poſerez vos modeles deſſus, de maniere que leurs axes ſoient perpendiculaires, qu'ils touchent les lignes tranſverſales *r* & *s*, & qu'ils ſoient paralleles. Vous les affermirez par le moyen de deux ſupports *t* & *u*, qui doivent être aſſujettis

avec des petites vis. Cela fait, vous vous ſervirez d'un baſſin ſphérique pour donner à votre verre la figure la plus approchante de la ſection que vous voulez qu'il ait, lequel vous ſervira comme d'eſquiſſe. Vous arrêterez enſuite avec du ciment le verre *x* ſur la poupée *yz*, de même que ſur l'arbre *u*, de façon qu'il ne vacille point en tournant la roue *b*. Le verre ainſi placé, vous poſerez la machine *fig. 4.* dans la boëte, obſervant que les points verticaux répondent exactement en droite ligne au centre de la ſurface de la courtille, ce que vous connoîtrez par le moyen d'une ſoie ou d'un crin très-délié.

La machine étant poſée de niveau, il ne reſte plus qu'à donner au verre la ſection conique la plus parfaite qu'il eſt poſſible. Pour cet effet, vous prendrez une plaque de fer bien unie, qui excede la diſtance qu'il y a entre les modeles. Cette plaque étant poſée horizontalement ne touchera les modeles & le verre que dans un ſeul point. Ayant répandu deſſus du ſable mouillé, vous la conduirez de la main gauche le long des bords des modeles, pendant que vous tournerez la roue avec la droite, continuant ainſi juſqu'à ce que vous ayez donné au verre la figure qu'il doit avoir. Vous commencerez par l'unir avec du ſablon fin ou de l'émeri, & vous acheverez de le polir avec un morceau de bois de tilleul, ſur lequel vous aurez mis de la potée d'étain ou du tripoli. Cette même machine peut ſervir également à tailler des verres concaves, ou de telle autre figure que l'on voudra, en donnant aux modeles & à la plaque une figure convenable. (*Cet article eſt extrait des journaux Anglois.*)

Dans l'article LENTILLE, *Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c. *tom. IX, p. 388, col. 2, lig. 9*; au lieu de *divergens*, liſez *convergens*. (*O.*)

LENTO, (*Muſique.*) Ce mot Italien qui ſignifie *lentement*, mis à la tête d'une piece de muſique, veut dire autant que *largo*. Voyez ce mot (*Muſiq.*) *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. (*F. D. C.*)

LENZBURG, (*Géogr.*) une des quatre villes municipales dans l'Ergovie, canton de Berne en Suiſſe. Il faut la ſéparer du bailliage de ce nom, vu qu'elle n'a rien de commun avec lui. Elle a eu anciennement le même ſort que le bailliage. Berne la conquit en 1415, & lui accorda des privileges très-conſidérables, en confirmation ſur-tout de ceux qu'elle avoit déja. Elle eſt abſolument indépendante du baillif. Il y a deux advoyers, un petit & un grand conſeil. Cette magiſtrature & toutes les autres charges & commiſſions ſont nommées par la ville même. Elle a auſſi la haute & baſſe juriſdiction ſur ſa banlieue, le droit de patronage ſur le paſtoral de la ville, *&c.* Depuis quelque tems le commerce y prend faveur, & il eſt très-conſidérable en toileries: il y a pluſieurs fabriques de toiles peintes, de tabac, *&c.* (*H.*)

LENZEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Haute-Saxe, & dans la partie du Brandebourg, appellée le *Prignitz*, non loin de l'Elbe. L'on y paſſe ce fleuve ſur un bac, & l'on y paie un péage. Ses environs ſont rians & fertiles; mais elle ne paroît être elle-même ni belle, ni riche. C'eſt un ſiege baillival d'où 37 villages reſſortiſſent. (*D. G.*)

LEOBSCHUTZ *ou* LUBSCHUTZ, (*Géogr.*) ville de la Haute-Sileſie, dans la portion Ruſſienne, de la principauté de Jægerndorf. Elle eſt fermée de murailles; elle préſide à un cercle, & elle profeſſe la religion catholique. Ses environs ſont très-fertiles en grains & en fourrages; ils furent cruellement dévaſtés pendant la guerre de 30 ans, parce qu'en ce tems-là il y avoit encore beaucoup de proteſtans dans le pays. (*D. G.*)

§ LÉOGANE, (*Géogr.*) Cette ville eſt ſituée à cinq lieues du petit Goave, & a trois cens dix-ſept maiſons. Elles forment un quarré long & quinze rues larges & bien diſtribuées. On l'a bâtie à une demi-lieue de la mer dans la plaine dont nous venons de parler. Le deſir le plus vif de ſes habitans ſeroit de faire ouvrir un canal depuis la ville juſqu'au mouillage, ce qui préviendroit la difficulté des charrois. S'il étoit raiſonnable de faire une place de guerre, ſur la côte de l'oueſt, *Léogane* mériteroit la préférence. Elle eſt aſſiſe ſur un terrein uni; rien ne la domine, & les vaiſſeaux ne peuvent l'inſulter. Mais pour la mettre à l'abri d'un coup de main, il faudroit l'envelopper d'un rempart de terre, avec un foſſé profond qui ſe rempliroit d'eau ſans les moindres frais. (+)

Cette ville n'eſt plus ce qu'elle étoit autrefois. *Léogane* a été floriſſante & aſſez peuplée pendant 15 à 16 ans qu'elle fut le chef-lieu de la colonie, par la réſidence qu'y faiſoient le gouverneur général & l'intendant; mais depuis que le gouvernement, le conſeil ſouverain, le ſiege royal & l'amirauté en ont été transférés au Port-au-Prince, cette ville a beaucoup déchu. Elle fut preſque totalement renverſée par le tremblement de terre du 3 juin 1770, & elle n'eſt pas encore entiérement rétablie (1774.).

La ville de *Léogane* eſt ſituée à 5 ou 600 toiſes du bord de la mer, où eſt la rade ſans autre port; & a environ la moitié de la longueur eſt & oueſt de la plaine qui porte le même nom. Cette plaine qui n'a guere que quatre lieues & demie de longueur ſur une & demie de largeur, eſt entiérement occupée par 51 à 52 ſucreries ſans autres habitations, & la moitié de ces ſucreries eſt arroſée par l'eau de la grande riviere qui coule du ſud au nord, à l'extrêmité de la plaine du côté de l'eſt. Quoique la population ait beaucoup diminué dans la ville, il n'en eſt pas ainſi de la plaine & des hauteurs qui compoſent le quartier de *Léogane*. Ce n'eſt qu'une ſeule paroiſſe, mais qui eſt auſſi peuplée qu'elle peut l'être, eu égard à ſon peu d'étendue, c'eſt-à-dire, d'environ ſix lieues de longueur de l'eſt à l'oueſt, ſur quatre à cinq de largeur du nord au ſud: on y compte 14 compagnies de milice de 50 hommes chacune, dont à la vérité, huit ſont compoſées de mulâtres & negres libres; mais qui pour la plupart poſſedent de petites habitations, & environ douze mille eſclaves.

L'air de quartier de *Léogane* eſt très-ſain; les chaleurs n'y ſont pas plus exceſſives que dans le reſte de la colonie, ni les maladies contagieuſes plus fréquentes que dans la zone tempérée. Les vents aliſés manquent rarement d'y rafraîchir l'air même dans la plaine, parce qu'elle n'eſt entourée que de petites montagnes, & qu'elle n'eſt bornée dans ſa longueur du côté du nord que par la mer. La chaleur ſe fait un peu plus reſſentir que dans la ville, mais elle a cet inconvénient de commun avec toutes les autres villes des Antilles; parce que les vents frais lorſqu'ils ſont modérés, y circulent moins librement que dans la campagne. Les principales productions (*) de ce quartier conſiſtent en ſucre, tant brut que blanc, & en café que ſes montagnes fourniſſent de la plus belle eſpece qui ſe recueille à Saint-Domingue. On y cultive peu d'indigo & de coton, mais beaucoup de légumes. (*A A.*)

LÉON *l'ancien*, (*Hiſt. Rom.*) fut ainſi ſurnommé, parce qu'il avoit quatre-vingts ans lorſqu'il parvint à l'empire. Ce fut le premier des Grecs qui fut élevé à la dignité impériale. Aſpar, qui jouiſſoit alors de tout le crédit, le plaça ſur le trône à condition qu'il

(*) C'eſt bien gratuitement qu'il a été dit dans l'*article* LÉOGANE du *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. que ſes environs étoient des forêts de cacoyers; je n'ai jamais entendu dire qu'il y en eût autrefois, & actuellement on n'y en cultive pas.

adopteroit ſon fils. *Léon* accomplit ſa promeſſe. Cette adoption déplut au peuple Romain, qui maſſacra le pere & le fils. *Léon* accablé ſous le poids des années déſigna pour ſon ſucceſſeur Anthémius, dont il eut bientôt à ſe plaindre. Le nouveau céſar dédaignant la vieilleſſe de ſon bienfaiteur, ſe crut arbitre abſolu de l'empire. Son ingratitude fut punie par ſa dégradation. Les Vandales portoient leurs ravages juſqu'aux portes de Conſtantinople, dont ils furent deux fois ſur le point de ſe rendre maîtres. *Léon* marcha contre eux, & n'eſſuya que des revers. Il fut plus heureux contre Genſeric qui tenta ſans ſuccès une ſeconde invaſion dans l'Italie. Il fit la paix avec les Oſtrogoths qui lui demanderent des terres à cultiver ; il reçut leurs ôtages, & leur abandonna la Pannonie. Son regne fut rempli de troubles. Conſtantinople fut preſque réduite en cendres & privée d'habitans. Son zele pour le chriſtianiſme lui mérita les plus grands éloges de nos hiſtoriens ſacrés, mais ils ne purent le juſtifier ſur ſon avarice. Les provinces gémirent ſous le poids des impôts. Les délateurs furent récompenſés, & pluſieurs innocens furent punis & dépouillés de leurs biens qui devinrent la proie d'un maître avide. L'Egliſe, au commencement de ſon regne, étoit déchirée par des ſectaires. La protection qu'il accorda au concile de Chalcédoine contre les Eutichéens impoſa ſilence aux novateurs, & le calme fut rétabli. *Léon* aſſocia le fils de ſa fille à l'empire, & mourut quelque tems après en laiſſant une réputation fort équivoque.

LÉON *le jeune*, fils de Zénon & d'Ariadne, fille de Léon l'ancien, n'avoit que ſix ans lorſqu'il ſuccéda à ſon aïeul. Zénon ſon pere, & ſelon d'autres ſon beau-pere, fut chargé de la régence de l'empire. La mort du jeune *Léon*, qui arriva la même année de ſon élévation, le mit en poſſeſſion du trône que perſonne n'oſa lui diſputer.

LÉON III^e^ du nom, fut ſurnommé l'*Iſaurien*, parce qu'il étoit d'Iſaurie, où ſes parens vivoient du travail de leurs mains. Il paſſa par tous les dégrés de la milice, & fit paroître un génie véritablement fait pour la guerre. Juſtinien II. fut témoin de ſon courage dans ſes gardes, où il ſe diſtingua par pluſieurs actions audacieuſes ; Anaſtaſe ne crut mieux affermir ſon empire qu'en lui confiant le commandement des armées d'Orient, où il acquit une nouvelle gloire. Après l'abdication de Théodoſe, qui ſe retira dans un monaſtere, les légions le déclarerent céſar. Les Sarraſins aſſiégeoient depuis trois ans Conſtantinople avec une flotte de huit cens voiles. *Léon* l'Iſaurien s'enferma dans cette ville où il employa le feu grégeois pour brûler les vaiſſeaux ennemis : la peſte & la famine ſeconderent ſon courage ; & quoique ces deux fléaux exerçaſſent les mêmes ravages dans la ville, les Sarraſins furent obligés de lever le ſiege. *Léon* enflé de ſes ſuccès, s'abandonna à ſa férocité naturelle. Le commerce des Grecs & des Romains n'avoit pu adoucir ſon caractere dur & ſanguinaire. Il traita les hommes avec plus de cruauté que les bêtes. Deux Juifs s'étoient inſinués dans ſa faveur : ce fut à leurs ſollicitations qu'il ordonna de briſer toutes les images. Ennemi des lettres & de ceux qui les cultivoient, il en fit enfermer pluſieurs dans ſa bibliotheque entourée de bois ſec & de matieres combuſtibles, & y fit mettre le feu. Le pape lança contre lui les foudres de l'excommunication, mais *Léon* qui avoit des légions à lui oppoſer, ne lui répondit que par des menaces qu'il auroit réaliſées, ſi la mort ne l'eût enlevé après un regne de vingt-quatre ans. Sa mémoire fut en exécration. Il ne fut en effet qu'un barbare qui porta ſur le trône toute la férocité qu'on reprochoit aux Iſauriens ſanguinaires. Il étoit propre à commander une armée, mais incapable de régir un empire, ſur-tout dans des tems paiſibles.

LÉON IV, fils de Conſtantin Copronime, fut l'héritier de ſa puiſſance & de ſes vices. Sa mere, princeſſe vertueuſe, lui donna une éducation qui ne put rectifier la perverſité de ſes penchans. Maurice avoit conſacré à Dieu une couronne enrichie de perles & de diamans. *Léon* frappé de leur éclat, la mit ſur ſa tête & s'en fit un ornement toutes les fois qu'il paroiſſoit en public. Son impiété & ſes perſécutions contre les orthodoxes le rendirent odieux à une partie de la nation, qui peut-être a chargé les couleurs dont elle a peint les principaux traits de ſon regne. Il fut tué en Syrie, d'où il vouloit chaſſer les Sarraſins qui s'en étoient emparés.

LÉON *l'Arménien*, ainſi nommé, parce qu'il étoit né en Arménie, s'éleva par ſon courage au commandement des armées. Nicéphore qui l'avoit comblé de biens & d'honneur, le ſoupçonna d'intelligence avec ſes ennemis. Il fit inſtruire ſon procès, & ſur les dépoſitions des témoins, il fut condamné à être battu de verges, & à la peine de l'exil où il prit l'habit monaſtique. Michel Curopalates diſputant l'empire à Nicéphore, tira *Léon* de ſon cloître pour le mettre à la tête de ſes armées qui proclamerent empereur leur nouveau général. Michel effrayé de cette élection, abdiqua l'empire & ſe retira dans un monaſtere, après avoir été revêtu de la pourpre pendant un an. *Léon*, poſſeſſeur paiſible du trône, fit mutiler le fils de Michel pour n'avoir point de concurrent, enſuite il tourna ſes armes contre les Bulgares, dont il fit un horrible carnage, & ſes victoires réunirent la Thrace à l'empire. Les Barbares déja maîtres d'Andrinople, menaçoient Conſtantinople lorſque leur défaite les fit ſouſcrire aux conditions d'une paix humiliante pour eux ; quoiqu'ils fuſſent idolâtres, ils jurerent l'obſervation du traité ſur l'évangile ; & *Léon*, qui avoit le caractere de chrétien, prit les dieux du paganiſme pour témoins de ſon ſerment. *Léon*, dont le zele étoit cruel, perſécuta les défenſeurs du culte des images dont il devint lui-même la victime. Le peuple furieux de ce qu'il le privoit de l'objet de ſon culte, conſpira ſa perte. Les conjurés choiſirent le temple pour conſommer leur crime ; & dans le tems qu'il entonnoit une antienne, ils lui couperent la tête, & mirent ſon corps en pieces au pied de l'autel : ſa femme fut confinée dans un monaſtere, & ſon fils languit dans l'exil.

LÉON VI, fils & ſucceſſeur de l'empereur Baſile, fut ſurnommé le *Philoſophe*, quoique ſes mœurs diſſolues le rendiſſent indigne de porter un ſi beau nom. Les ſavans, dont il fut le protecteur, lui déférerent ce titre par reconnoiſſance. Les lettres qui devroient élever l'ame vers le ſublime, la courbent quelquefois vers la terre, & leurs éloges ne ſont pas toujours des vérités. *Léon* s'appliqua particuliérement à l'Aſtrologie : cette ſcience frivole lui donna la réputation de percer dans l'avenir. Il étoit véritablement né pour les détails du gouvernement. La police ſévere régna dans toutes les villes : la ſûreté fut entiere ſur les routes : les émotions populaires furent prévenues ou punies. Il ſe déguiſoit la nuit, & parcouroit les rues pour examiner ſi les ſentinelles étoient à leur poſte. Un jour il donna ſon argent aux gardes de nuit, ſous prétexte qu'il craignoit d'être volé. La même ſomme lui fut exactement rendue le lendemain ; ayant enſuite rencontré d'autres gardes, il fut traîné en priſon après en avoir été extrêmement maltraité : les uns furent magnifiquement récompenſés, & les autres ſévérement punis. *Léon* plus propre à préſider à la police d'un état qu'à en protéger les poſſeſſions, marcha contre les Hongrois, les Bulgares & les

Sarrasins qui désoloient les frontieres, & par-tout il n'essuya que des revers. Il fut réduit à acheter l'alliance des Turcs, qui dès ce moment découvrirent la route qui pouvoit les conduire à l'empire. L'église de Constantinople étoit déchirée par un schisme. *Léon* dégrada Photius, auteur de toutes les nouveautés; mais il n'en fut pas mieux traité par un de ses successeurs qui l'excommunia pour s'être marié quatre fois, ce qui étoit défendu par la discipline de l'église Grecque. Le patriarche téméraire fut chassé de son siege, & l'excommunication fut éteinte. Ce prince sans mœurs étoit embrâsé de zele, & ne manquoit pas de lumieres: tandis qu'il s'occupoit de querelles théologiques, les Barbares inondoient ses plus belles provinces. Il composoit des homélies, où l'on trouve plus de déclamation que de véritable éloquence: il s'exerça aussi sur la Jurisprudence, & réforma plusieurs loix de Justinien qui avoient besoin d'explication. Son ouvrage le plus estimé est un traité de tactique, d'autant plus curieux qu'il instruit de l'ordre des batailles de son tems & de la maniere de combattre des Sarrasins & des Hongrois. *Léon* mourut de la dyssenterie l'an 911 de notre ere. (*T—N.*)

LÉONCE, (*Hist. Rom.*) patrice d'Orient, après avoir rendu les plus grands services à Justinien II, lui devint suspect. Dans le tems qu'il attendoit la récompense de sa valeur, il se vit accusé par les envieux de sa gloire, & condamné aux ennuis d'une éternelle captivité. Il obtint enfin son élargissement, mais plus sensible à l'offense qu'aux bienfaits dont on vouloit le combler, il s'arma contre son maître qu'il força d'abdiquer l'empire. *Léonce* porta la guerre en Afrique où il n'éprouva que des revers. Tibere Absimare profitant du mécontentement des soldats, alluma le feu de la sédition. *Léonce* précipité du trône, y vit remonter Justinien qui le condamna à avoir le nez coupé & la tête tranchée. Il n'avoit régné que trois ans, & dans ce siecle de barbarie, il ne commit aucun acte de cruauté: il avoit épargné la vie de Justinien, qui le condamna à la mort. (*T—N.*)

LÉONBERG, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & dans le duché de Wirtemberg. Le château est un palais. La ville fut donnée par l'empereur Ferdinand II, au général Gallas, l'an 1635, après la bataille de Nordlingen, mais elle fut restituée à son prince à la paix de Westphalie. Et le bailliage comprend dix-sept paroisses, du nombre desquelles est la petite mais ancienne ville de Heimsheim. (*D. G.*)

§ LÉOPARD, s. m. *leopardus, i*, (*terme de Blason.*) Cet animal quadrupede est plus rare que le lion dans les armoiries. *Voyez Pl. V. fig. 258 de Blason, Dict. raif. des Sciences*, &c.

Le *léopard* est passant & a toujours la tête de front, c'est-à-dire qu'il montre les deux yeux & les deux oreilles; sa queue doit être retournée sur le dos, le bout en-dehors.

On nomme *léopard lionné* celui qui est rampant.

De Brehan de Plelo en Bretagne; *de gueules au léopard d'argent.*

De Jaucourt de Vaux, de Villarnoue en Bourgogne; *de sable à deux léopards d'or.*

§ LÉOPARDÉ, adj. m. (*terme de Blason.*) se dit du *lion* qui semble marcher; en ce cas, il a sa queue tournée en dehors, comme celle du *léopard.*

Le *lion* posé de la sorte, est dit *léopardé*, parce que sa situation ordinaire est d'être rampant.

De la Villette de la Motte-Chemilly en Bourgogne; *de gueules au lion léopardé d'argent.* (*G. D. L. D.*)

LÉOPOL, (*Géogr.*) ville de Pologne, au palatinat de Russie: elle a été bâtie par Léon, duc de Russie. Casimir III, surnommé *le Grand*, s'en rendit maître en 1340, & son évêché fut érigé en métropole en 1361. Il se tient tous les ans en cette ville une belle foire le jour de sainte Agnès. Les Turcs la rançonnerent en 1671, & les Suédois l'escaladerent en 1704, & y firent couronner Stanislas Leczinski par l'archevêque. C'est la patrie de ce grand prince, à qui ses vertus, sa douceur & son amour généreux pour ses peuples ont fait donner le nom de *Bienfaisant.* Un Athénien se félicitoit d'être né du tems de Socrate: tous les Lorrains se regardoient heureux d'être nés sous le regne de Stanislas: un avocat de Nancy nous a donné sa vie en deux volumes, 1769; on y peut voir les établissemens utiles, les édifices superbes, les embellissemens de toutes especes créés de ses propres deniers, pour la gloire & l'utilité de la Lorraine.

Cet ami des hommes & des lettres, après nous avoir édifiés pendant sa vie par l'exemple de toutes les vertus, nous instruit encore après sa mort dans les écrits qu'il a laissés, & qui ont été rassemblés en quatre volumes *in*-12. sous le titre d'*Œuvres du philosophe bienfaisant.* Il est mort fort âgé & fort regretté en Lorraine en 1766. (*C.*)

LEOPOLD d'Autriche, successeur de Ferdinand III, (*Histoire d'Allemagne, de Hongrie & de Bohême.*) XXXVI^e empereur d'Allemagne depuis Conrad premier; XXX^e roi d'Hongrie, XXXVII^e roi de Bohême, naquit l'an 1640, le 9 juin, de Ferdinand III, & de Marie-Anne d'Espagne, impératrice.

La jeunesse de *Léopold* qui n'avoit point encore dix-sept ans à la mort de Ferdinand III, fit croire à l'Europe que le sceptre impérial alloit sortir de la maison d'Autriche. La France le desiroit, & ce fut en partie par les intrigues de cette cour, que les électeurs consumerent plus de quinze mois avant que de se décider en faveur de *Léopold.* Louis XIV s'étoit même mis au nombre des prétendans; mais ceux qui balancerent le plus long-tems les suffrages, furent le duc Palatin de Neubourg, l'électeur de Baviere, & l'archiduc Léopold-Guillaume, évêque de Passau, & oncle paternel de *Léopold.* Louis XIV exclu du trône de l'Empire, s'en consola, en faisant insérer dans la capitulation, plusieurs conditions assez dures. Le nouvel empereur fut obligé de signer que jamais il ne donneroit de secours à l'Espagne, contre la France, ni comme empereur, ni comme archiduc. Ce fut encore, pour contenir *Léopold*, que le roi très-chrétien entra dans l'alliance du Rhin, conclue entre la Suede & les électeurs ecclésiastiques, & plusieurs princes de l'empire, de la faction contraire à l'empereur, contre la Pologne & le Danemarck. Cette alliance donna une très-grande influence à Louis XIV dans les affaires de l'Empire, & son autorité l'emporta souvent sur celle de *Léopold.* Les deux premieres années de ce regne furent consacrées à la politique, & à examiner les mouvemens & les prétentions des princes, ennemis ou jaloux de la maison d'Autriche; mais la troisieme fut troublée par la guerre des Turcs qui portoient la désolation dans toute la Hongrie. L'empereur rempli d'inquiétudes, demanda du secours aux électeurs qui lui accorderent vingt mille hommes, que le fameux Montécuculli devoit commander. *Léopold* par cette démarche, croyoit se rendre agréable aux Hongrois: il vit avec étonnement que cette armée fut traitée en ennemie par ceux même qu'elle alloit secourir. Les Hongrois avoient obtenu des prédécesseurs de *Léopold*, de ne point entretenir d'Allemands dans leur pays; ils crurent cette loi violée, & leverent l'étendart de la révolte. Ces désordres faciliterent les progrès des armées ottomanes qui prirent la forteresse de Neuhausen, & remporterent une victoire près de Barcan. Les Hongrois étoient les restes d'une nation nombreuse, échappés au fer des Turcs. Ils labouroient l'épée à la main, des campagnes arrosées du sang de leurs peres. Le roi devoit user des plus grands ménagemens pour les secourir: ils étoient les victimes de

l'inquiétude des grands vaſſaux, qui croyoient voir dans les mains du ſouverain, des chaînes toujours prêtes à s'appeſantir ſur eux. Les Turcs après la priſe de Neuhauſen, continuerent leurs dévaſtations, & leurs ſuccès furent aſſez conſidérables, pour que tous les princes chrétiens ſe cruſſent intéreſſés à fournir des ſecours à *Léopold*. Louis XIV même, qui n'avoit ceſſé de traverſer ſon regne, lui envoya ſix mille hommes d'élite, commandés par le comte de Coligny & le marquis de la Feuillade. Montécuculli déja célebre par pluſieurs victoires, fut chargé du commandement général. Il battit les Turcs à S. Godart, près du Raab. Cette journée eſt très-fameuſe dans les annales de l'Empire; mais il eſt à croire que les hiſtoriens en ont beaucoup groſſi les avantages. Le miniſtere de Vienne fit la paix à des conditions qui décelent la conviction où il étoit de ſon infériorité. Il conſentit à une treve honteuſe qui donnoit au ſultan la Tranſilvanie avec le territoire de Neuhauſen. L'empereur conſentit encore à raſer toutes les fortereſſes voiſines. Le Turc diſpoſa de la Tranſilvanie, qui depuis long-tems étoit une pomme de diſcorde entre le roi d'Hongrie & les Ottomans. Amalfi qui en étoit prince, fut obligé de continuer le tribut dont il avoit cru que la protection de *Léopold* l'auroit affranchi. L'Allemagne & la Hongrie déſapprouverent ce traité déshonorant; mais l'empereur étoit déterminé par des vues particulieres. Son autorité étoit preſque entiérement méconnue en Hongrie, & il étoit de la derniere importance de réprimer l'audace effrénée des ſeigneurs. Ils avoient formé le projet de ſecouer le joug de la maiſon d'Autriche, & de ſe donner un roi de leur nation : ils devoient enſuite ſe mettre ſous la protection de la Porte. Ils dreſſerent le plan d'une double conſpiration, l'un pour ſecouer le joug, l'autre pour aſſaſſiner *Léopold*. Cet affreux complot ayant été découvert, coûta la vie à ſes principaux auteurs. Nadaſti, Serin, Tattembak & Frangipani, reçurent ſur l'échafaud le juſte châtiment de leur crime. Pluſieurs écrivains ont cependant prétendu que cette conſpiration étoit imaginaire, & que *Léopold* s'en étoit ſervi comme d'un prétexte, pour opprimer les proteſtans, & introduire le gouvernement arbitraire, pour confiſquer en faveur des miniſtres impériaux, les biens des principaux ſeigneurs. S'il en eſt ainſi, il faut placer *Léopold* dans la claſſe des Néron & des autres monſtres couronnés. Les biens des conjurés furent confiſqués, & l'on s'aſſura de tous ceux qui avoient eu quelque liaiſon avec eux. Le palatin d'Hongrie, trop puiſſant, fut ſupprimé, & l'on établit un viceroi. Cette barbarie ou cette ſévérité fit paſſer le déſeſpoir dans le cœur des ſeigneurs Hongrois: ils ſe donnent à Emerick Tekeli, qui s'offre d'être leur chef. Tekeli pour aſſurer ſes vengeances & ſa révolte, ſe met ſous la protection des Ottomans, & tout eſt bientôt en combuſtion dans la haute Hongrie. La cour de Vienne crut alors devoir uſer de quelque ménagement; elle rétablit la charge de palatin, confirma tous les privileges de la nation, & promit la reſtitution des biens confiſqués. Cette condeſcendance qui venoit après des actes de ſévérité qui ſembloient préſager l'eſclavage, ne ſéduiſit aucun des rebelles. Tekeli s'étoit déja montré trop redoutable pour ſe flatter de pouvoir vivre en ſûreté, tant qu'il ſeroit ſujet de *Léopold*. La Porte qui le prend ſous ſa protection, le déclare prince ſouverain d'Hongrie, moyennant un tribut de quarante mille ſéquins. Alors Mahomet IV prépare le plus formidable armement que jamais l'empire Turc ait deſtiné contre les chrétiens; ſon bacha de Bude, commence les hoſtilités par la priſe de Tokai & d'Eperies. L'empereur étoit dans des circonſtances embaraſſantes; il venoit de ſoutenir une guerre ruineuſe contre la France; & les feux de cette guerre n'étoient pas encore entiérement éteints. Le grand viſir Kara-Muſtapha, traverſe la Hongrie, avec une armée de deux cens cinquante mille hommes d'infanterie, & de trente mille ſaphis. Son artillerie & ſon bagage, répondoient à cette multitude. Il chaſſe devant lui le duc de Lorraine qui veut lui diſputer le terrein, & vient mettre le ſiege devant Vienne. Dans les longs démêlés des empereurs Ottomans & des empereurs d'Allemagne, jamais les Turcs n'avoient eu des ſuccès ſi rapides. Ils avoient bien marqué le deſſein de venir à Vienne; mais jamais cette ville ne les avoit vus au pied de ſes murailles. L'empereur abandonne cette capitale, & ſe retire d'abord à Lintz, enſuite à Paſſau avec toute ſa cour. La moitié des habitans le ſuit dans le plus grand déſordre (16 juillet 1683). On commença à brûler les fauxbourgs, dans l'impoſſibilité de les conſerver. La ville ſembloit ne pouvoir ſoutenir un aſſaut ſans un miracle. Le comte de Staremberg, qui en étoit gouverneur, n'avoit que huit mille hommes de bonnes troupes. Le duc de Lorraine avoit inutilement tenté de conſerver une communication de ſon armée qui étoit d'environ vingt mille hommes, avec la ville; mais c'étoit beaucoup d'avoir aſſuré la retraite de l'empereur. Forcé d'abandonner la partie contre Kara-Muſtapha, il alla défendre la Moravie contre Tekeli qui menaçoit cette province. *Léopold* preſſoit de tout ſon pouvoir les ſecours de Baviere, de Saxe & des autres cercles : mais ſa principale eſpérance étoit dans Jean Sobieski, roi de Pologne, prince qui devoit la couronne à ſes victoires, & qui s'étoit diſtingué contre les Turcs par plus d'un exploit mémorable. Ces ſecours arriverent au moment que la ville étoit à la derniere extrêmité. Les troupes de Saxe & de Baviere, toutes les auxiliaires & les nationales, parurent au haut de la montagne de Calember, d'où elles donnent des ſignaux aux aſſiégés. Tout leur manquoit, excepté leur courage. Elles deſcendirent & ſe rangerent en bataille au bas de la montagne, en formant une eſpece d'amphithéâtre : le tout montoit à ſoixante-quatre mille hommes. Le roi de Pologne, à la tête d'un corps d'environ ſeize mille, occupoit la droite. Le prince Alexandre, ſon fils, étoit auprès de lui. Quelle magnanimité dans ce Jean Sobieski qui, pour une cauſe étrangere, s'expoſoit à un péril que *Léopold*, lorſqu'il s'agiſſoit de ſa couronne, n'avoit oſé contempler! Jamais on ne vit tant & de plus grands princes que dans cette journée. Jean-Georges, électeur de Saxe, commandoit lui-même les troupes de ſon cercle. Le prince de Saxe-Lawembourg, de l'ancienne & malheureuſe maiſon d'Aſcanie, conduiſoit la cavalerie impériale; le prince Herman de Bade l'infanterie. Le prince Waldeck étoit à la tête des troupes de Franconie. On comptoit juſqu'à dix-huit princes parmi les volontaires. Marie-Emmanuel, électeur de Baviere, qui fut depuis mis au ban de l'empire, étoit de ce nombre. Il pouvoit commander en chef, mais il aima mieux exécuter les ordres du duc de Lorraine. Ce fut le 12 ſeptembre que ſe donna cette fameuſe bataille, ſi cependant, comme le remarque M. de Voltaire, c'en fut une. Kara-Muſtapha laiſſa vingt mille hommes dans les tranchées, & fit livrer un aſſaut, dans le même tems qu'il marchoit contre l'armée chrétienne. La ſupériorité du nombre lui permettoit de faire cette manœuvre. La priſe de la ville étoit certaine, ſi l'attaque eût été conduite par d'habiles généraux. Les aſſiégés manquoient de poudre, leurs canons étoient démontés, & le corps de la place avoit une brêche large de plus de ſix toiſes. Sobieski, après avoir harangué ſes troupes, commence l'attaque, ſecondé du duc de Lorraine. Le premier choc fut ſi impétueux, que les Ottomans prirent la fuite, ſans même eſſayer de réſiſter. Jamais on ne verſa moins de ſang entre

des troupes auſſi nombreuſes, & jamais victoire ne fut plus déciſive. Les Turcs perdirent à peine mille hommes, & les chrétiens deux cens. Sobieski prit l'étendard de Mahomet, & entra le premier dans le camp ennemi. Il y fit un butin ſi immenſe, qu'en le contemplant, il dit que le grand-viſir l'avoit fait ſon héritier. Dans une lettre à la reine ſon épouſe, il s'exprime ainſi : » Vous ne direz pas de moi ce que » les femmes tartares diſent à leurs maris, quand » ils reviennent chez eux les mains vuides, vous » n'êtes pas un homme, puiſque vous revenez ſans » butin ». La Hongrie autrichienne reconquiſe, Gran ou Strigonie, Bude, furent le fruit de cette victoire. Cependant, ce n'étoit pas aſſez d'avoir conquis la Hongrie, il falloit encore la ſoumettre. *Léopold* y entra, non en vainqueur, mais en juge inexorable, environné de ſatellites & de bourreaux. Un échafaud eſt dreſſé dans la place publique d'Eperies, où, pendant neuf mois, on verſa le ſang des ſeigneurs Hongrois qui avoient trempé dans la révolte. Ni l'hiſtoire ancienne, ni l'hiſtoire moderne, n'offrent aucun maſſacre auſſi long, auſſi effrayant. Il y a eu des ſévérités égales, dit un moderne, mais aucune n'a duré ſi long-tems. L'humanité ne frémit pas du nombre d'hommes qui périſſent dans tant de batailles, ils tombent les armes à la main, ils meurent vengés : mais voir pendant neuf mois ſes compatriotes traînés juridiquement à une boucherie toujours ouverte ; ce ſpectacle révoltoit la nature ; & cette atrocité inſpirera la plus grande horreur à tous les ſiecles.

Tandis que *Léopold* ſe livroit à ces cruelles exécutions, ſes généraux remportoient de nouvelles victoires, & lui ſoumettoient l'Eſclavonie. Il tint une aſſemblée des états en Hongrie, & propoſa d'unir à ce royaume toutes ſes conquêtes ſur les Turcs, de leur confirmer leurs anciens droits, avec le libre exercice de la religion proteſtante, s'ils vouloient conſentir 1°. à la révocation de la loi portée par André II, qui autoriſe la dépoſition des rois qui enfreignent les privileges ; 2°. à rendre la couronne héréditaire ; 3°. à recevoir dans toutes les places fortes garniſon impériale. Ces propoſitions, faites dans un tems où la hache du bourreau étoit levée, ne pouvoient éprouver de grandes contradictions. Elles furent agréées, & le prince Joſeph fut couronné roi de Hongrie. Cependant Louis XIV cherchoit continuellement des prétextes pour rompre avec *Léopold*. Il en trouva un dans la coadjutorerie de l'électorat de Cologne, que l'électeur Maximilien-Henri vouloit procurer au cardinal de Furſtenberg, évêque de Strasbourg. Le roi très-chrétien favoriſoit ce cardinal. Ce fut une raiſon pour que le pape, qui n'aimoit pas la cour de France, refuſât ſon bref. L'empereur s'étant décidé en faveur du pape, Louis XIV lui déclara la guerre. Les prétentions de la ducheſſe d'Orléans ſur le Palatinat, & l'ambition du roi, en furent les vrais motifs. Les armes françoiſes eurent d'abord les plus brillans ſuccès : Philipsbourg, Manheim, Spire, Worms & Treves, furent les moindres conquêtes. Le ſoldat avide du pillage ne ſut rien reſpecter. Les tombeaux des empereurs furent ouverts & pillés. *Léopold* agiſſoit avec une extrême lenteur, parce que les Turcs le tenoient toujours en échec. Il ſe fortifia par des alliances, & attira dans ſon parti les états-généraux, le duc de Savoie, le roi d'Eſpagne & les plus puiſſans princes d'Allemagne. Le duc de Savoie, menacé de la perte entiere de ſes états, ſe ſépara de cette ligue : le roi d'Eſpagne ſuivit bientôt cet exemple. L'empereur, obligé de ſoutenir preſque ſeul tout le poids de cette guerre, ſe hâta de négocier le rétabliſſement de la paix, qui lui fut accordée à des conditions déſavantageuſes, mais moins dures qu'on ne les devoit attendre d'un prince ambitieux & triomphant. Les différends des Turcs & de *Léopold* n'étoient point encore terminés ; & c'eſt à cette occaſion que la politique blâme cet empereur. Il rejetta les propoſitions pacifiques du ſultan, dans un tems où il devoit raſſembler toutes ſes forces contre la France, qui jamais n'avoit paru ſi formidable. Il eſt cependant vrai que les Ottomans le dédommagerent de ſes pertes contre les François. Ils lui céderent toute la Hongrie (1699) en-deçà du Sau, avec la Tranſilvanie & l'Eſclavonie. Philippe de France, duc d'Anjou, appellé au trône d'Eſpagne par le teſtament de Charles III, fut un nouveau ſujet de rupture entre Louis & *Léopold*. Celui-ci réclamoit la couronne pour Charles-François-Joſeph, ſon ſecond fils. Il étoit déja parvenu à écarter un prince du ſang de France du trône de Pologne, qui avoit vaqué pluſieurs années avant par la mort de l'illuſtre Jean Sobieski. Il ſe ligua avec l'Angleterre & la Hollande, & conclut avec ces deux puiſſances un traité connu dans l'hiſtoire ſous le nom de *la triple alliance*. L'électeur de Brandebourg, ſéduit par le titre de roi, & le duc de Savoie par le Montferrat & le Milanez que l'empereur lui donna, entrerent dans cette alliance. Cette guerre fut pouſſée avec une extrême chaleur des deux côtés, & fut balancée par des ſuccès réciproques : mais *Léopold* n'en put voir la fin. Il mourut (1705), peu de tems après la fameuſe journée de Benheim, ſi funeſte à la France & à la Baviere. Il étoit dans la ſoixante-quatrieme année de ſon âge, la quarante-ſeptieme de ſon regne comme empereur, la quarante-cinquieme comme roi de Bohême, & la quarante-quatrieme comme roi de Hongrie. Il étoit deſtiné dans ſon enfance pour l'état eccléſiaſtique ; mais ſon goût changea dans la ſuite. Peu de rois ont eu une famille plus nombreuſe. Il eut quinze enfans, tant princes que princeſſes. Joſeph, qui fut empereur ; Marie-Eliſabeth, gouvernante des Pays-Bas ; Marie-Anne, reine de Portugal, & Charles VI, furent les ſeuls qui lui ſurvécurent. Il avoit été marié trois fois ; la premiere à Marguerite-Thereſe d'Eſpagne, fille de Philippe IV ; la ſeconde à Claude-Félicité d'Autriche, & la troiſieme à Eléonore-Madeleine-Thereſe, princeſſe Palatine de Neubourg. L'autorité impériale, méconnue depuis long-tems en Italie, y reprit quelque vigueur ſous ce regne. *Léopold* y mit plus d'une fois à contribution preſque toutes les villes, excepté celles qui étoient ſous la domination de l'Eſpagne. Les états de Toſcane, de Veniſe en terre ferme, de Gênes, du pape même, paierent plus de quatre millions ; & quand il diſputa le trône d'Eſpagne au duc d'Anjou, il exerça l'autorité impériale, & proſcrivit le duc de Mantoue pour s'être déclaré ſon ennemi.

Léopold eut une politique abſolument contraire à celle de Louis XIV, ſon contemporain & ſon rival. Celui-ci, plus fier, ou plutôt plus vain qu'ambitieux, n'aſpiroit à l'honneur de vaincre que pour ſe produire enſuite dans l'appareil d'un triomphateur ; l'autre, plus modéré, plus ſage, eût voulu cacher ſes ſuccès pour en fixer la durée. Le roi déployoit toute ſa puiſſance pour ſe faire craindre & ſe faire admirer. L'empereur déroboit le ſpectacle de la ſienne pour l'augmenter, & regagner la confiance que le deſpotiſme de Ferdinand avoit fait perdre à ſes deſcendans : tout retentit encore du nom de Louis XIV, & celui de *Léopold* eſt à peine cité. Le premier n'a cependant rien à reprocher à l'autre ; tous deux firent de grandes choſes & remporterent de grandes victoires ; mais ils n'eurent que le mérite de bien choiſir leurs miniſtres & leurs généraux. La France triompha par les talens des Condé & des Turenne ; l'Allemagne par ceux des Sobieski & des Eugene : toutes deux éprouverent de grands revers

quand elles furent privées de ces heureux génies : l'un fut craint, mais haï ; l'autre fut à craindre, & fut aimé. Enfin le faſte de Louis XIV & la modération de *Léopold*, rendirent à la maiſon d'Autriche la ſupériorité que lui avoit ôté Richelieu, & exciterent des regards d'inquiétude ſur la maiſon de Bourbon, qui eût pu donner des chaînes à l'Europe, ſi le roi avoit eu la prudence de les cacher. (*M-Y.*)

LÉOVIGILDE, roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſp.*) grand prince, habile général, légiſlateur, mais en même tems homme dur, pere ſévere, inflexible, cruel, ennemi formidable par la vengeance ſanguinaire qu'il exerçoit ſur les vaincus : ami ſûr, allié fidele, *Léovigilde* réunit les qualités les plus oppoſées entr'elles. Il ſe rendit célebre par ſes vices comme par ſes vertus : il ſe rendit illuſtre auſſi par ſes victoires. On oublia ſes cruautés, ſon ambition, ſon avarice, & l'on ne ſe ſouvint que des ſervices eſſentiels qu'il avoit rendus à l'état. Par ſa naiſſance comme par ſes talens, *Léovigilde* étoit digne du trône. Sa puiſſance étoit déja très-conſidérable, lorſqu'il épouſa Théodoric, fille de Severien, gouverneur de Carthagene, & que l'on croit avoir été le fils de Theudis, roi des Goths. Cette alliance accrut de beaucoup l'autorité de *Léovigilde* qui avoit eu deux fils de ce mariage, Hermenigilde & Recarede, lorſque ſon frere Linva l'aſſocia, du conſentement des grands, au trône des Viſigoths. Lors de cet événement, Théodoric n'étoit plus, & *Léovigilde*, dans la vue d'affermir ſa puiſſance & de pouvoir plus facilement mettre fin aux factions qui déchiroient l'état, épouſa Goſuinde, veuve d'Athanagilde, prédéceſſeur de Linva. Ce mariage & l'activité du roi des Viſigoths, diſſiperent les troubles qui agitoient le royaume ; & dès qu'il vit le calme rétabli, *Léovigilde*, toujours occupé de plans de guerre & de projets de conquête, raſſembla une armée nombreuſe, marcha contre les troupes de l'empire, & alla aſſiéger Medina-Sidonia. Les habitans de cette ville lui oppoſerent la plus vigoureuſe défenſe : il s'en vengea d'une maniere bien cruelle ; il corrompit l'un des habitans de la place, qui, pendant la nuit, introduiſit dans la ville les ſoldats Viſigoths, qui maſſacrerent le peuple & la garniſon. Sa vengeance aſſouvie, *Léovigilde* alla mettre le ſiege devant Cordoue, qu'il réduiſit, malgré les efforts & le courage des défenſeurs de cette ville. Il ſe rendit maître enſuite de toutes les fortereſſes du pays, qui furent ſoumiſes, moins par la force de ſes armes, que par la terreur qu'inſpiroit ſa ſévérité. La mort de Linva, ſon frere, le laiſſant ſeul poſſeſſeur du trône, il profita de la ſoumiſſion du peuple & des grands à ſes volontés, pour aſſurer dans ſa famille la couronne qui, juſqu'alors, avoit été élective ; & leur faiſant ſentir combien il leur ſeroit avantageux de lui aſſocier ſes deux fils, & de les déclarer héritiers du ſceptre, il parvint à faire reconnoître Hermenigilde & Recarede pour princes des Goths, & ſes ſucceſſeurs. Cette grande affaire terminée au gré de ſes eſpérances, il porta ſes armes dans la Biſcaye & les contrées voiſines, qu'il conquit, malgré le caractere belliqueux & indépendant des peuples qui les occupoient. Mir, roi des Sueves, avoit ſecouru ſes voiſins contre les Viſigoths, & c'étoit contre lui que *Léovigilde* alloit tourner ſes armes, lorſque Mir, par ſes ſoumiſſions, détourna, du moins pour quelque tems, l'orage qui le menaçoit. *Léovigilde*, ne croyant point avoir encore aſſez reculé les frontieres de ſon royaume, pourſuivit le cours de ſes conquêtes juſqu'au royaume de Murcie. Rien ne lui réſiſta, les peuples ſe ſoumirent, & il rentra dans ſes états couvert de gloire, ſouverain de beaucoup de nouvelles provinces ; & n'ayant plus d'expédition à faire qui pût ajouter à l'éclat de ſa célébrité. Peu de tems après ſon arrivée, il demanda en mariage, pour Hermenigilde ſon fils, Ingonde, fille de la célebre Brunehaut, & petite fille de Goſuinde. Cette union cauſa la plus grande ſatisfaction aux Viſigoths, & les deux nouveaux époux allerent tenir leur cour à Séville. Mais la joie publique fut de courte durée, & la concorde qui régnoit dans la famille royale ſe changea en une bien funeſte averſion. Inſtruit & perſuadé par Ingonde, Hermenigilde embraſſa le catholiciſme. Le roi *Léovigilde*, attaché juſqu'au fanatiſme à la ſecte arienne, indigné de cette converſion, prit les armes & déclara la guerre à ſon fils, qui, vivement preſſé, & hors d'état de réſiſter à un tel ennemi, ſe détermina, par les conſeils de ſon frere Recarede, à venir ſe ſoumettre. *Léovigilde* le traita en vainqueur irrité, le fit dépouiller de ſes vêtemens royaux, & l'envoya priſonnier à Tolede. Le roi des Viſigoths crut par cette rigueur ramener ſon fils à l'arianiſme : il ſe trompa ; le jeune prince perſévera conſtamment dans la foi ; & *Léovigilde*, attribuant ſon inébranlable conſtance aux catholiques, fit tomber ſa colere ſur eux, & ſa fureur s'étant enflammée en proportion de la perſévérance de ſon fils, il alluma contre les catholiques une perſécution atroce & générale. Pendant qu'il s'occupoit du barbare ſoin de répandre le ſang des ſectateurs du catholiciſme, les Vaſcons, qui habitoient alors les territoires de Guipuſcoa, de la Navarre & de Sacca, ſe ſouleverent, & tenterent de ſe rendre indépendans : leurs efforts furent inutiles ; *Léovigilde* réprima leur révolte, les réduiſit ; &, en mémoire de ſes ſuccès, bâtit dans l'Alava une ville, à laquelle il donna le nom de *Victoria*. Mais la dureté du joug qu'il voulut impoſer aux Vaſcons, lui fut infiniment plus nuiſible qu'à eux ; ils quitterent leur patrie, & paſſant en foule les Pyrénées, ils allerent s'emparer de cette partie de l'Aquitaine, qui, depuis cette époque, a retenu le nom de *Gaſcogne*. Cependant Hermenigilde étoit toujours étroitement reſſerré : mais il trompa la vigilance de ſes gardes, prit les armes ; & comptant ſur le ſecours de Mir, roi des Sueves, crut pouvoir échapper au courroux de ſon pere : ſon eſpérance fut trompée ; *Léovigilde* ſe hâta de marcher, à la tête d'une formidable armée, vers les murs de Séville. Il empêcha le roi des Sueves d'envoyer les ſecours qu'il avoit promis, & le contraignit même de lui fournir des troupes contre le prince qu'il s'étoit engagé de défendre comme allié. Le ſiege de Séville fut long & meurtrier : la famine ſe fit ſentir dans cette ville inveſtie de toutes parts ; les habitans en firent ſortir tous ceux qui, par leur ſexe ou par leur âge, ne pouvoient concourir à la défenſe commune, & l'inflexible *Léovigilde* eut la barbarie de les faire paſſer tous au fil de l'épée. La ville étoit réduite à la derniere extrêmité ; Hermenigilde en ſortit, & ſe retira précipitamment à Cordoue ; mais bientôt il y fut aſſiégé par l'implacable roi des Viſigoths, qui emporta la place, prit ſon fils, le fit charger de chaînes & transférer à Séville, d'où bientôt il le fit conduire à Tarragone. Avant ſon malheur, Hermenigilde avoit demandé des ſecours à l'empereur grec, qui envoya ordre à ſon lieutenant en Eſpagne, d'attaquer les Viſigoths. Dès les premieres hoſtilités de ce puiſſant allié, *Léovigilde* fit conduire ſecrétement ſon fils à Séville, &, après l'avoir tenu quelques jours enfermé dans une priſon, il lui envoya un évêque arien pour tâcher de lui faire abjurer le catholiciſme. Hermenigilde refuſa ; & ſon pere, inſenſible au cri de la nature, le fit mourir cruellement. Ses mains parricides, encore teintes du ſang de ſon fils, le roi des Viſigoths porta ſes armes contre les Sueves, & conquit ce royaume, qu'il réunit au ſien. L'Europe étoit indignée de ſa barbarie ; mais les rois les plus puiſſans redoutoient

ſa valeur : elle étoit cependant moins formidable alors, ſoit à cauſe de la foibleſſe & des infirmités de ſon âge avancé, ſoit parce que ſes cruautés l'avoient rendu fort odieux à ſes ſujets ; aux catholiques ſur-tout, qu'il avoit ſi violemment perſécutés : ainſi, ſous prétexte de venger Hermenigilde, qu'on regardoit avec raiſon comme un martyr, & que la cour de Rome a élevé au rang des ſaints, les François déclarerent la guerre aux Viſigoths, & firent une vive irruption dans les Gaules. Recarede défendit ce pays, &, après bien des hoſtilités, il triompha enfin des François qui ſe retirerent. Enchanté de la valeur de ſon fils, *Léovigilde* lui fit épouſer Bada, fille d'un des principaux ſeigneurs Goths. Il ne ſurvécut que peu de tems à cette union. On aſſure qu'avant ſa mort, il reconnut ſes injuſtices, déteſta ſon parricide, renonça même à l'arianiſme, & mourut catholique en 585, après un regne glorieux de 18 années. *Léovigilde* ne s'illuſtra ſeulement point par ſa valeur, ſes victoires & ſes conquêtes, mais davantage encore par ſon habileté dans l'art de gouverner. L'état étoit en proie au trouble & au déſordre lorſqu'il commença à régner, &, en très-peu de tems, il rétablit le calme. Les Viſigoths avoient beaucoup de loix, mais qui ſe contrarioient les unes les autres, & par-là étoient plutôt des ſources de conteſtations que des regles de jugemens. Il revit ces loix & toutes celles qui avoient été publiées depuis le tems d'Alaric : il abolit toutes celles qui étoient inutiles, & en fit de nouvelles, qui prouvent en lui quelque ſageſſe. Ce fut à lui que le fiſc, juſqu'alors inconnu chez les Viſigoths, dut ſon établiſſement, ainſi que les finances, fort en déſordres juſqu'alors, leur exacte adminiſtration : en un mot, *Léovigilde* eut des vices dignes d'un tyran, & des qualités dignes d'un roi ; mais ces qualités, quelque grandes qu'elles aient été, ne feront jamais oublier qu'il fut l'aſſaſſin de ſon fils. (*L. C.*)

LÉPIDOPTERES, ſ. m. pl. (*Hiſt. nat. Inſect.*) *lepidoptera*. On ſait que le chevalier de Linné a partagé les inſectes en ſept ordres. Les *lépidopteres* forment un des ordres le plus curieux, le plus brillant, & qui orne le plus un cabinet d'inſectes. C'eſt par cette raiſon que nous entrerons ſur ce ſujet dans quelque détail.

I. *Définition*. Ce ſont donc des inſectes tétrapteres qui ont quatre ailes nues & comme farineuſes, ou qui paroiſſent couvertes d'une pouſſiere colorée ; & cette pouſſiere qui s'attache aux doigts, eſt formée d'une ſorte d'écailles, ſinguliérement & ſymmétriquement implantées, diverſement rangées, ornées des plus riches couleurs, dans pluſieurs eſpeces. Ces écailles ſont même répandues ſur pluſieurs parties du corps de la plupart, qu'elles colorent auſſi différemment.

Bonanni, Swammerdam & Réaumur ont examiné & décrit ces écailles qui ſe détachent & s'attachent aux doigts. L'aile qui en eſt dépouillée, n'eſt plus qu'une membrane fine & tranſparente, aſſez ſemblable à celles des mouches ou des demoiſelles ; mais elle reſte marquée des ſillons réguliers dans les places où les écailles étoient enchâſſées ou attachées. Ces écailles colorées forment donc le caractere diſtinctif de cet ordre fort nombreux.

On trouve bien auſſi, il eſt vrai, quelques écailles pareilles ſur les étuis & même ſur le corps de quelques inſectes coléopteres & hémipteres, mais jamais ſur les ailes intérieures, ou inférieures, membraneuſes.

Ces écailles colorées, nacrées, plus ou moins éclatantes, ſont diſpoſées ſur les quatre ailes des *lépidopteres* par bandes, par raies, en zones, en rubans, en bordures, en ronds, en points, d'une maniere uniforme, pour les individus de chaque eſpece. D'une chryſalide de telle chenille il ſortira conſtamment un inſecte ailé, dont les ailes ſeront néceſſairement marquées de telles couleurs avec tels points ou taches. Rien n'eſt ici l'effet du haſard. En faiſant éclorre les œufs de tel papillon, on ſait déja de quelle figure & de quelle couleur ſera la chenille, de quelle forme la chryſalide, de quelles couleurs le papillon.

L'extrêmité de ces écailles qui eſt attachée à l'aile ou au corcelet de l'inſecte, ſe termine en pointe qui tient aux nervures de l'aile : elles vont en s'élargiſſant de cette pointe, & ſe recouvrent les unes les autres à-peu-près comme les tuiles ou les ardoiſes d'un toit ou les écailles de quelques poiſſons.

Tels ſont les caracteres communs aux papillons, aux phalenes, aux teignes, aux ſphinx, aux ptérophores qui forment l'ordre des *lépidopteres*, & auxquels le vulgaire donne indiſtinctement le nom général de *papillons*, méconnoiſſant d'ailleurs les plus petites eſpeces, qu'il confond avec les mouches : car les inſectes de cet ordre ont de vol, ou à ailes étendues, depuis moins d'une ligne juſqu'à pluſieurs pouces de largeur.

II. *Deſcription*. La tête de ces inſectes eſt ordinairement petite, ornée de deux antennes, ou tentacules, différemment formées, ſelon les genres, pourvue de deux yeux à faſcettes ou en réſeaux, accompagnés de trois autres qui ſont liſſes. En place de bouche, ils ont pour la plupart, peut-être tous, une trompe faite pour ſucer, compoſée de deux lames concaves, propres à agrandir ou à reſſerrer le canal, à la volonté de l'animal, & à faciliter ainſi la ſuccion.

Le corcelet eſt recouvert de pluſieurs pieces fortes & écailleuſes, unies ou ſoudées enſemble, & cela étoit néceſſaire, parce que les ailes & les pattes devoient être affermies dans cette partie du corps.

Aux côtés du corcelet ſe trouvent deux ſtigmates pectoraux, organes de la reſpiration, dont l'orifice eſt garanti par des poils.

Par-deſſous ſont attachées ſix pattes ; dans quelques eſpeces on n'en apperçoit que quatre : on les nomme pour cette raiſon *tétrapes*, & à ceux-ci ſe voient deux autres membres antérieurs, plus courts, couverts d'un duvet de poils ; ſont-ce des bras ? on en ignore l'uſage ; l'inſecte les tient appliqués contre ſon col, quand il marche : ils forment à pluſieurs eſpeces une ſorte de palatine. Dans les autres, les ſix pattes ordinairement écailleuſes, ſont compoſées de trois parties principales, la cuiſſe, la jambe & le tarſe, terminé par des griffes ou crochets.

Au corcelet tiennent encore par-deſſus les deux ailes ſupérieures, plus grandes, & les deux inférieures toujours plus petites : le port, la forme & les couleurs varient ſelon les eſpeces. M. Lyonet a vu des papillons à ſix ailes ; ce ſeroit encore un nouveau genre à part. La partie membraneuſe de ces ailes eſt compoſée de deux membranes, entre leſquelles ſe trouvent inſérées les nervures & une multitude de vaiſſeaux. Quel appareil admirable !

Les femelles de quelques-uns de ces inſectes légers paroiſſent manquer d'ailes : elles reſſemblent à de gros vers lourds, à ſix pattes. A la place de quatre ailes on découvre des moignons de petites ailes, figurées comme celles des mâles de l'eſpece, mais qui ne peuvent ſervir pour voler. Quel eſt donc leur uſage ? on l'ignore.

Le ventre eſt plus grêle & plus long dans les mâles, plus court & plus gros dans les femelles, mais différemment conformé ſelon les eſpeces ; ordinairement compoſé en tout de neuf anneaux, pourvus chacun de deux ſtigmates, excepté au dernier anneau.

Les parties ſexuelles ſont placées à l'extrêmité du ventre, & quelques eſpeces ſemblent ne vivre ſous

leur

leur derniere forme que pour multiplier l'eſpece ; les mâles pour féconder les œufs dans la matrice de la femelle, celle-ci pour les pondre & les placer en ſûreté ; & l'un & l'autre meurent bientôt ſans avoir preſqu'uſé d'aucune nourriture. La phalene du ver-à-ſoie, par exemple, a une trompe ſi courte, qu'elle ne paroit pas être en état de prendre des alimens, même par la ſuccion.

Les larves de ces inſectes nommées *chenilles*, ſont compoſées d'une tête & de douze anneaux, compris le dernier où ſe trouve l'anus. Leur tête eſt formée par deux eſpeces de calottes ſphériques & écailleuſes, où ſont les yeux. Leur bouche eſt armée de deux fortes mâchoires, très-différentes ſelon les eſpeces, mais toutes auſſi funeſtes aux potagers, aux arbres fruitiers, aux fruits, aux forêts, aux meubles même, aux vêtemens de laine & de poil, *&c.* L'animal ailé ne fait aucun tort à rien que par la fécondation & la ponte des œufs qui conſervent & multiplient l'eſpece. Dix-huit ſtigmates ſervent à la reſpiration des chenilles. Jamais on n'y voit plus de ſeize pattes, ni moins de huit, dont les ſix premieres, attachées aux trois premiers anneaux, ſont toujours dures & écailleuſes, les autres molles & membraneuſes. Ces pattes, diverſement diſpoſées, plus ou moins nombreuſes, pourvues de differens crochets, ont encore ſervi à différentier les chenilles. *Voyez* CHENILLE, *Dict. raiſ. des Sciences*, &c.

L'organiſation intérieure de toutes ces chenilles, d'autant plus compoſées qu'elles doivent ſubir plus de changemens, eſt admirable. Malpighi a anatomiſé celle du ver-à-ſoie ; voyez ſa *Diſſertation* curieuſe. Swammerdam a décrit diverſes parties internes de ces inſectes dans ſa *Bible de la nature*, & Réaumur, dans ſes *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des inſectes ;* mais perſonne n'eſt entré dans des détails plus exacts que M. Lyonet, dans ſon *Hiſtoire de la chenille du bois de ſaule*, où il renouvelle à chaque inſtant l'étonnement du lecteur.

III. *Claſſification.* Malgré le nombre immenſe des *lépidopteres*, on a diſtingué peu de genres généraux, mais une multitude de familles & d'eſpeces fort diſtinctes ; encore eſt-on bien éloigné de les connoître toutes. On ne connoît pas non plus toujours la femelle de chaque mâle, ou le mâle de chaque femelle. Il en réſulte qu'on a peut-être fait ſouvent deux eſpeces des deux individus, qui en effet different quelquefois beaucoup. On ne connoit pas enfin toutes les chenilles, ni toutes les chryſalides de chaque eſpece de *lépidoptere*. De-là une confuſion qui ſe débrouillera à meſure que l'on fera de nouvelles obſervations ; peut-être parviendra-t-on à trouver les vrais caracteres eſſentiels, pour diſtinguer les genres & les eſpeces avec plus de netteté : en attendant il faut ſe ſervir des claſſifications reçues. Nous allons expoſer en abrégé celles de MM. Linné & Géoffroi.

Méthode de Linné. M. de Linné n'a établi que trois genres généraux, dans la 10^e^. édition de ſon *Syſtême de la nature.*

1. Les *papillons* à antennes en maſſue, ou bouton au bout, volant de jour, les ailes de l'animal poſé ſont droites, dont il décrit 192 eſpeces, partagées en ſix phalanges ou familles : les chevaliers troyens ; les chevaliers grecs ; les héliconiens ; les danaïdes blancs, ou bariolés ; les nymphales ornés d'yeux ſur les ailes, ou ſans yeux ; les plébéïens, campagnards ou citadins ; les barbares. Il leur a impoſé des noms ſpécifiques ou vulgaires, abſolument arbitraires pour la plupart, & qui n'apprennent rien, pris des héros troyens, des héros grecs, des dieux & déeſſes de la mythologie, des fils & des filles de Danaüs, roi d'Egypte, des nymphes de la fable ; des noms de perſonnages de l'antiquité ou modernes ; enfin il a donné à la famille des barbares les noms des Argonautes. Au plus petit nombre il a impoſé les noms des plantes principales, ſur leſquelles la chenille vit. A la tête de tous, & de la premiere phalange, il place le grand papillon d'Amboine qu'il nomme *priam*, & que d'autres ont appellé *atlas*, remarquable par le beau mêlange du verd & du noir. Chacun ayant le droit de donner ainſi des noms arbitraires, on voit combien la nomenclature de l'hiſtoire naturelle deviendra embarraſſante & ſurchargée de ſynonymes.

2. Les *ſphinx* à antennes renflées au milieu, pointues au bout, un peu priſmatiques, ailes abattues, volant peſamment, ſeulement le matin & le ſoir, ſuçant le miel des fleurs de leurs trompes, & faiſant ſouvent un petit ſon dans leur vol, dont il décrit 38 eſpeces, partagées en quatre familles. Les larves des ſphinx portent une corne au-deſſus de l'anus. Ici encore pluſieurs noms arbitraires parmi quelques noms ſpécifiques des plantes recherchées par les larves de ce genre.

3. Les *phalenes* à antennes ſétacées, inſenſiblement atténuées de la baſe à la pointe, volant de nuit, les ailes de l'animal poſé abattues d'ordinaire, dont il décrit 305 eſpeces, partagées en ſept principales familles.

a. Les *bombyces* à antennes pectinées, qui ſont encore diviſés en phalenes.

1. ſans trompe manifeſte,
avec un dos liſſe,
à ailes ouvertes,
à ailes repliées,
à ailes abattues,
avec un dos hériſſé ;
2. avec une trompe à enveloppe ſpirale,
à dos liſſe,
à ailes ouvertes,
à ailes abattues,
à dos hériſſé.

b. Les *chouettes*, antennes ſétacées, non pectinées ;

1. ſans trompe manifeſte ;
2. avec une trompe à enveloppe ſpirale,
à dos liſſe,
à dos hériſſé.

c. Les *géometres*, ou arpenteuſes, à ailes dans le repos ouvertes horizontalement ;

1. pectinicornes, à ailes poſtérieures dentelées,
à ailes poſtérieures arrondies ;
2. ſéticornes, à ailes anguleuſes,
à ailes arrondies.

d. Les *tortilleuſes*, plieuſes ou rouleuſes,
à ailes obtuſes, un peu abattues.

e. Les *pyralides*, à ailes qui ne ſont pas ſur le même plan.

f. Les *teignes*, dont les ailes ſont repliées en rond, preſque en cylindre.

g. Les *alucites*, dont les ailes ſont fendues juſqu'à la baſe & plumacées.

Les larves des phalenes ſont ou liſſes, ou noueuſes & nues, ou enfin hériſſées, & elles different par le nombre des pieds. Les bombyces & les chouettes ont ſeize pattes ; les teignes ſubcutanées en ont quatorze en faulx ; celle du gamma en a douze ; la plupart des géometres en ont dix ; toutes au moins ont ſix jambes pectorales & deux caudales, excepté la vinule, la fourche, la lacertinaire ; ainſi la principale différence des larves ſe tire des pattes abdominales, huit, ſix, quatre, deux, point.

Méthode de Géoffroi. Les noms ſpécifiques de M. de Géoffroi, ſuivant en cela l'uſage de Réaumur, ſont pour la plupart tirés de quelque caractere ou attribut ſenſible de l'inſecte, & il ſeroit à ſouhaiter qu'ils le fuſſent tous ; ils ſeroient par-là même moins arbitraires, plus inſtructifs & plus aiſés à retenir. Nous

allons donner l'eſquiſſe de cette méthode en faveur de ceux qui voudroient reconnoître, raſſembler, ou ranger ces inſectes dans un cabinet.

Géoffroi a donc partagé la claſſe des *lépidopteres* en cinq ordres généraux, les ordres en familles, celles-ci en ſections.

Premier Ordre. Papillons, à antennes en maſſue, dont la chryſalide eſt nue, & l'inſecte ailé eſt ou à quatre pattes, ou à ſix pattes.

Ier. Famille. Papillons tétrapes, ou à quatre pattes, avec des onglets.

Ière. Section, dont la chenille eſt épineuſe & le papillon à ailes anguleuſes:

Le morio, ou anthiope.
Le paon de jour, ou œil de paon.
La grande tortue, ou polychlore.
La petite tortue.
Le gamma, ou robert-le-diable.
Le vulcain, ou atalante.
La belle dame.

IIe. Section, dont la chenille eſt épineuſe, & le papillon à ailes arrondies.

Le tabac d'Eſpagne.
Le grand nacré.
Le petit nacré.
Le collier-argenté.
Le damier.

IIIe. Section, dont la chenille eſt ſans épines, & dont les deux fauſſes pattes de devant ne forment point de palatine ſur le col du papillon.

Le ſilene.
Le triſtan.
La baccante.
Le tircis, ou égérie.
Le corydon.
Le myrtil.
Le ſatyre.
L'amarillis.
Le procis, ou le pamphyle.
Le céphale.

IIe. Famille. Papillons hexapodes, ou hexapes, à ſix pieds à crochets, ou onglets.

Ie. Section; les grands porte-queues.
Le machaon, ou grand papillon à queue.
Le flambé.

IIe. Section; les petits porte-queues.
Le bleu ſtrié.
Le bleu à une bande blanche.
Le fauve à deux bandes blanches.
Le brun à deux bandes de taches blanches.

IIIe. Section; les argus à taches en forme d'yeux.
Le mars.
L'argus bleu.
Le demi-argus.
L'argus brun.
Le myope brun, tacheté de noir.
L'aveugle verd, ou argus verd ſans yeux.
Le bronzé.
Le miroir.

IVe. Section; les eſtropiés.
La bande-noire.
La plein-chant.
Le papillon griſette.

Ve. Section; les braſſicaires ou du chou.
Le grand papillon blanc du chou, ou le danaïs.
Le petit papillon blanc du chou, ou petit danaïs.
Le papillon blanc veiné de verd.
Le gaſé.
L'aurore.
Le grand deuil, noir & brun.
Le demi-deuil, blanc & noir.
Le citron.
Le ſouci.
Le ſoufre.

Second Ordre. Sphinx, à antennes priſmatiques, taillées à angles, dont la chryſalide eſt dans une coque, au lieu que celle des papillons eſt toujours nue. La chenille releve la partie antérieure de ſon corps; ce qui lui a fait donner ce nom, excepté celles de la troiſieme famille qui ont les autres caracteres, ſans relever ainſi leur corps.

Ie. Famille. Sphinx-bourdons, ſans trompe viſible, à antennes priſmatiques preſque égales tout du long, faiſant quelque bruit en volant.

Le demi-paon, brun & marbré.
Le ſphinx du tilleul, blanc & verdâtre.
Le ſphinx à ailes dentelées.
Le ſphinx-mouche.

IIe. Famille. Sphinx-éperviers, à trompe en ſpirale, antennes priſmatiques, preſque égales, dont les larves ſont liſſes, portant une corne ſur le dernier anneau.

Le ſphinx verd, à ailes tranſparentes.
Le moro ſphinx, à ailes brunes.
Le ſphinx du troëne, à ailes brunes & rouges.
Le ſphinx atropos, ou à tête de mort.
Le ſphinx à cornes de bœuf.
Le ſphinx de la vigne, rouge & verd, ou groin de cochon.
Le ſphinx du tithymale, ſur un fond noirâtre; l'incarnat, l'or & l'argent par bandes & taches.
Le ſphinx à bandes rouges dentelées.

IIIe. Famille. Sphinx-béliers, à antennes priſmatiques, plus épaiſſes, ou un peu renflées dans le milieu, un peu recourbées comme les cornes d'un bélier, trompe en ſpirale, dont les larves ſont velues, mais ſans cornes ſur l'extrêmité du corps; la chryſalide eſt dans une coque liſſe, ſoyeuſe, alongée, ſuſpendue à une branche; au lieu que celles des autres familles ſont groſſieres, mêlées de pouſſiere, enfoncées en terre.

Le léopard, d'un verd bleuâtre, à ſix taches rouges ſur les ailes ſupérieures; les inférieures toutes rouges.
Le petit léopard, ailes rouges, taches noires.

Troisieme Ordre. Ptérophore, à antennes filiformes, trompe en ſpirale, ailes compoſées de pluſieurs branches barbues, ou velues des deux côtés; chryſalide nue & horizontale. Quoique les ailes ſoient decoupées, elles paroiſſent continues, parce que les barbes des branches rentrent les unes dans les autres, & les branches ſont également recouvertes d'écailles. *Alucitæ* de Linné.

Le ptérophore blanc, ailes ſupérieures à deux diviſions.
Le ptérophore brun, de même.
Le ptérophore en éventail, huit diviſions.
Le ptérophore à ſix diviſions à chaque aile.
Le ptérophore à cinq diviſions.
Le ptérophore jaune.

Quatrieme Ordre. Phalènes, à antennes décroiſſantes de la baſe à la pointe, chenille nue, chryſalide en coque; papillons nocturnes.

Ie. Famille. Phalenes, à antennes en peigne, ou pectinicorne.

Ie. Section; ſans trompe,

a. à ailes rabattues.

Le grand paon de nuit, à ailes brunes avec un œil noir.
Le paon moyen.
Le petit paon.
Le coſſus.
La queue fourchue.
L'écaille mouchetée.
L'écaille marbrée.
L'écaille martre, ou hériſſonne.
L'écaille couleur de roſe.
L'écaille brune.

La feuille morte.
La crête de coq.
Le minime à bande.
Le zig-zag.
La patte étendue.
La livrée.
La chouette.
Le ver-à-soie.
L'apparent.
La phalene blanche à cul brun.
La phalene tigre.
L'étoilée ; sa femelle est aptere.
La phalene jaune, à ailes vertes.
La rosette.
La découpure.
Le double oméga.
La lunule.
Le bois veiné.
La phalene agathe.
Le double point.
La phalene jaspée.
La phalene verdelet.
L'ensanglantée.
b. à ailes étendues.
La zone.
L'anguleuse.
La double ceinture.
IIe. Section ; à antennes pectiniformes, avec une trompe & des ailes rabattues.
La bordure ensanglantée, ailes jaunes bordées de rouge.
La turquoise, le corps verd.
La phalene brune, à ailes inférieures blanches.
La damerette.
Le toupet tanné.
IIIe. Section ; à antennes pectiniformes, avec une trompe & les ailes étendues.
La laiteuse.
La phalene striée-fauve.
Le damas-cendré.
La bande-inégale.
La bande-rouge.
La bande à point marginal.
La rayure jaune picotée.
La grisaille.
IIe. Famille. Phalenes, à antennes filiformes ou séticornes.
Ie. Section ; avec une trompe & des ailes étendues.
La rayure blanche picotée.
Les barreaux, ou clathrate.
La queue jaune, ou arpenteuse de jardin.
La doublure jaune.
La mouchetée, ou arpenteuse du groselier.
Le céladon, à ailes verd-d'eau.
La soufrée à queue.
La citronelle rouillée.
La bordure entrecoupée.
La panthere.
Les atômes à une bande.
La phalene blanche, à tache & bande noire.
La bande interrompue.
La phalene grise, à lignes brunes & points noirs ; chenille arpenteuse, aquatique, sur le potamogeton.
La phalene blanche, à lignes brunes sans points.
La brocatelle d'or.
La brocatelle d'argent.
Les quatre omicrons.
La nervure brune.
La phalene à bandes vertes.
IIe. Section ; à antennes filiformes, avec une trompe & les ailes rabattues.
La phalene chinée.
La phalene carmin du séneçon.
La phalene hibou, ou *noctua pronuba*.
La phalene brune, à tache jaune aux ailes inférieures.
La veuve, ailes noires, collier pourpre.
L'alchymiste, ailes noires avec un peu de blanc.
Le verd doré.
La likenée rouge.
La likenée bleue.
La méticuleuse.
L'aile brune à base fauve.
Le flot.
La blanchâtre à deux bandes brunes.
La tache marginale.
La jaune à quatre points.
La décolorée.
Le psi, lettre grecque ψ.
Le lambda, lettre grecque λ.
L'omicron nébuleux.
L'omicron géographique.
L'iota, lettre grecque ι.
La striée brune du verbascum.
Le volant doré.
Le petit gris.
La brunette à ailes inférieures rougeâtres.
La dent de scie.
La double tache.
La frange bigarrée.
L'ix, ou croix en sautoir.
La noire à une tache blanche sur chaque aile.
La noire à deux taches blanches.
La noire à lignes blanches.
La brune à deux bandes blanches.
La nacarat.
L'incarnat.
La plaque dorée.
La bande esquissée.
La bande à l'envers.
Le ventre relevé.
Le quadrille.
L'albâtre.
Le toupet à pointes.
La phalene à trois bandes argentées.
La chappe brune.
La chappe à bande & tache brune.
La chappe brune au sautoir.
La chappe jaune à bande brune.
La chappe bronzée.
La chappe verte.
La chappe verte à bande.
La phalene verte ondée.
La phalene caliciforme de l'éclaire.

Cinquieme Ordre. Teignes, à antennes filiformes, décroissantes de la base à la pointe ; toupet de la tête élevé & avancé ; chenille cachée dans un fourreau ; chrysalide dans le fourreau de la chenille.

Les chenilles composent ce fourreau, soit en collant & joignant des brins de feuilles, ou des étoffes, ou des pelleteries ; elles l'agrandissent & le transportent avec elles, soit en roulant des feuilles fixées à leur tige, soit dans l'intérieur des feuilles, dont elles rongent le parenchyme, laissant l'épiderme supérieur & inférieur ; soit en mastiquant des grains de sable, soit dans l'intérieur des fruits. Chaque espece a son art pour se faire un logement nécessaire, parce que toutes ces larves sont nues.

On les distingue encore ces larves par le nombre des pattes, tantôt seize, tantôt quatorze, le plus souvent huit.

Plusieurs vivent en société sous des tentes ou habitations communes ; d'autres sont solitaires. Voici quelques especes les plus connues.

La teigne à queue d'hirondelle.
La teigne à bandes rayonnées.
La teigne à rayure d'argent.
La blanche à points noirs.

L'arlequinette jaune.

La teigne commune ou domeſtique, de couleur griſe plombée, brillante ; chaque aile avec un point noir au milieu.

La plombée nébuleuſe.

La blanche.

La teigne à bordure de points.

La croix de ſaint André.

La brune à tête blanchâtre.

La croix de chevalier.

La teigne bedeaude à tête blanche.

La bedeaude à tête brune.

La bedeaude aux trois triangles.

La teigne à quarrure.

La teigne à quadrille.

La noire à deux rangs de points blancs.

La cendrée à trois bandes brunes ondulées.

Le manteau à points.

Le manteau à tête jaune.

Le manteau à bandes verdâtres.

Le manteau jaune.

Le manteau couleur de roſe.

Le lozange cendré.

La teigne à nervures.

La teigne noire bronzée.

La coquille d'or.

L'entreligne.

La teigne à deux taches jaunes en bordure.

La cordeliere.

La teigne à deux taches jaunes en bandes.

La teigne à marbrure.

La teigne à bandelette blanche.

La griſe à trois ſautoirs bruns.

La teigne à corſelet rayé.

La teigne à bande interrompue.

La teigne à triangle marginal.

La teigne blanche à cinq bandes brunes.

La bordure herminée.

La teigne à bande dorée ſur les ailes, à anneau blanc aux antennes.

La teigne dorée à trois bandes d'argent.

La teigne dorée à quatre bandes d'argent.

La teigne dorée à bande & toupet jaunes.

La teigne dorée à quatre points d'argent.

La teigne crayonnée.

La teigne moiſie, à fourreau velu, du gramen.

La teigne à fourreau en croſſe.

La teigne à fourreau de deux lames.

La teigne à fourreau de paille ſimple, en botte d'alumette.

La teigne à fourreau de paille en toît, ou en épi.

La teigne à fourreau hériſſé de pailles tranſverſes.

La teigne des pierres, à fourreau rond en capuchon.

La teigne des pierres, à fourreau triangulaire à pans, *&c.* (*B. C.*)

LEPOGLAVA *ou* LUPOGLAVA, (*Géographie.*) petite ville de l'Illyrie hongroiſe, dans la Croatie, au comté de Zagor : elle n'eſt remarquable que par les tombeaux des anciens gouverneurs de la contrée. (*D. G.*)

§ *LEPONTII*, (*Géogr. anc.*) Céſar fait ſortir le Rhin du pays des *Leponti* ; Ptolomée & l'inſcription des Alpes donnent à ces peuples la ville d'Oſſela, aujourd'hui Domo d'Oſſela, qui eſt au-delà des monts ainſi que la vallée Leventine.

Mais les *Lepontii* tiennent auſſi à la Gaule, puiſque les Vibeti, faiſant partie de cette nation, au rapport de Pline, avoient leur territoire dans la vallée Pennine. D'Anville, *Not. Gal. in-4°. pag. 409*, 1760. (*C.*)

LEPREUX, EUSE, adj. & ſ. (*Hiſt.*) On traitoit anciennement les *lépreux* avec beaucoup de rigueur. Le curé avec ſon clergé alloit en proceſſion à la maiſon du malade qui l'attendoit à la porte, couvert d'un voile noir ou d'une nape ; le ladre doit avoir ſon viſage couvert & embranché comme jour de trépaſſé : après quelques prieres la proceſſion retournoit à l'égliſe, & le *lépreux* ſuivoit le célébrant à quelque diſtance. Il alloit ſe placer au milieu d'une chapelle ardente, préparée comme à un corps mort ; on chantoit une meſſe de *requiem*, & à l'iſſue de l'office on faiſoit autour du *lépreux* des encenſemens & des aſperſions, & on entonnoit le *libera* : il ſortoit pour lors de la chapelle ardente, & on le reconduiſoit juſqu'au cimetiere, où le prêtre l'exhortoit à la patience. Enſuite il lui défendoit d'approcher de perſonne, de ne rien toucher de ce qu'il marchanderoit pour acheter, avant que cela lui appartînt ; de ſe tenir toujours au-deſſous du vent quand quelqu'un lui parleroit ; de ſonner ſa tartevelle quand il demandera l'aumône ; de ne point ſortir de ſa borde ſans être vêtu de la houſſe ; de ne boire en aucune fontaine ou ruiſſeau, qu'en celui qui eſt devant la borde ; d'avoir devant une écuelle fichée ſur un droit bâton ; de ne paſſer pont ni planches ſans gands ; de ne point ſortir au loin ſans congé ou licence du curé & de l'official. « Je te défends, ajoutoit le prêtre, que tu » n'habites à autre femme qu'à la tienne ». Enſuite il prenoit une pele de la terre du cimetiere par trois fois & la lui mettoit ſur la tête, en diſant ; « C'eſt ſigne que » tu es mort quant au monde, & pour ce aies patien» ce en toi ». *Ephem. Troyen. an. 1760, pag. 113.* (*C.*)

LEPTE, ſ. m. (*Monn. anc.*) en grec λεπτον, monnoie ancienne de cuivre, d'Athenes, qui étoit la ſeptieme partie du chalque ou calque, & la deux cent cinquante-deuxieme partie de la dragme ; car la dragme faiſoit ſix oboles, l'obole ſix chalques & la chalque ſept *leptes*. La dragme évaluée à dix ſols de notre monnoie donne quinze ſols huit deniers pour l'obole, trois deniers un troiſieme pour le chalque, & un peu moins d'un demi-denier pour le *lepte*.

Dans l'*Evangile*, ſelon ſaint Marc, *chap. xij. ỳ. 42*, il eſt dit, ſuivant la verſion grecque des Septante, que la pauvre veuve mit deux *leptes* dans le tronc, ce que la vulgate rend par *duo minuta*, & les traductions en langue vulgaire par *deux deniers* ou *deux pites* ; mais le *lepte* vaut moins qu'un denier, & plus qu'une pite. Le *lepte* étoit la plus petite monnoie de cuivre chez les Athéniens, comme le quadrain ou quadrans étoit la plus petite monnoie de cuivre chez les Romains.

LEPTINES *ou* LESTINES, *Leptinæ*, (*Géogr.*) lieu proche Binche en Hainaut, dioceſe de Cambray, où étoit autrefois un palais de nos rois de la premiere race ; Pepin & Carloman y aſſemblerent un concile ſous Childebert III, en 743 ; ce concile eſt le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'incarnation : cette époque a pour auteur Denis le petit, dans ſon *Cycle* de l'an 526, & Bede l'employa depuis dans ſon hiſtoire. *Préſident* Henault. Il y a eu un autre concile en 759.

Le Blanc rapporte une monnoie ſur laquelle on lit, *Leptinas fiſco*, ce mot *fiſco* indique aſſez que ce lieu étoit du domaine royal. Le Blanc, *Monn. in-4°. pag. 130.*

On voit une chartre de 1195, datée de *Leſtinas*. Val. *Not. Gal. pag. 281.* (*C.*)

LERINA, (*Géogr. anc.*) le nom de cette île, dans Strabon, eſt *Planaſia*, parce qu'en effet elle eſt très-unie & ſans hauteur, ce qui a donné lieu à pluſieurs écrivains, depuis l'établiſſement du chriſtianiſme, à commencer par Sidoine-Apollinaire, de dire que de cette île ſi baſſe beaucoup de ſaints perſonnages qui y ont embraſſé la vie monaſtique, ſe ſont élevés vers le ciel comme des montagnes ; elle eſt auſſi très-reſſerrée dans ſon étendue, n'ayant qu'environ 700 toiſes de longueur ſur 200 de largeur.

Il en eſt mention ſous ſon nom de *Lerina* dans Pline & dans l'*Itinéraire* maritime. Toute petite qu'elle eſt elle avoit renfermé une ville ſelon Pline : *in quâ Vergoani oppidi memoria ;* ce n'eſt pas, comme le prétend l'hiſtorien Bouche, le *Planaſia* où Agrippa poſthume fut relégué, c'eſt à *Pianoſa*, peu éloignée de l'île d'Elde, voiſine de Corſe.

Lerins eſt recommendable par le monaſtere de ſaint Honorat, qui fut une pépiniere de ſaints & d'évêques. il fut fondé en 410. D'Anville, *Not. Gaul. in-4°. pag. 410.*

De cette abbaye ſortirent ſaint Loup de Troyes, ſaint Maxime de Riez, ſaint Hilaire d'Arles, ſaint Eucher de Lyon : ſaint Vincent de Lerins eſt très-connu dans l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique.* (*C.*)

LERWICK, (*Géogr.*) ville capitale de la plus grande des îles de Shetland, au nord de l'Ecoſſe, ſur le détroit appellé *Braſſas ſound.* Elle eſt d'environ 300 maiſons, qui ſont toutes de pierres, parce que le bois manque au pays. (*D. G.*)

LESDIGUIERES, (*Géogr. Hiſt.*) bourg du Dauphiné, dioceſe de Gap, non de Grenoble (comme le dit la Martiniere), à cinq lieues de Gap, dix de Grenoble ; dans une vallée près du Drac. Il fut érigé en duché en 1611, en faveur de François de Bonne, ſeigneur de *Leſdiguieres*, maréchal de France, à qui ſes ſervices ſignalés rendus à trois de nos rois, mériterent l'épée de connétable, en 1622 ; ce grand homme mourut à Valence en 1626, *raſſaſié de jours & comblé de gloire*, dit le duc de Rohan dans ſes Mémoires. Louis XIII fit de lui cet éloge, *d'avoir toujours été vainqueur & de n'avoir jamais été vaincu.* Louis Videl ſon ſecrétaire a écrit ſa vie. Sa réputation étoit ſi grande en Europe, que la reine Elizabeth diſoit : *que s'il y avoit deux Leſdiguieres en France, elle en demanderoit un à Henri IV.*

Comme il étoit chef des proteſtans avant que d'être connétable, un archevêque d'Embrun féroce par ſuperſtition, corrompit Platel, domeſtique de *Leſdiguieres*, & le détermina à aſſaſſiner ſon maître : Platel en trouva ſouvent l'occaſion ſans oſer la ſaiſir ; *Leſdiguieres* averti du danger, lui pardonna & continua de s'en ſervir, diſant à ceux qui le blâmoient : « Si ce valet a été retenu par l'horreur du » crime, il le ſera encore plus puiſſamment par la » grandeur du bienfait ». (*C.*)

LESKARD, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Cornouailles, agréablement ſituée ſur une colline, & renfermant pluſieurs fabriques renommées, que la ville d'Exeſter fait ſur-tout valoir : ce ſont des ouvrages en fil & en cuir que l'on tire. L'on y trafique auſſi beaucoup en bétail, en denrées ; & l'on y élit deux des membres de la chambre des communes. L'on y voyoit autrefois un château occupé par les anciens ducs du pays. Il y a une fort bonne école gratuite. *Long. 12. 50. lat. 50. 34.* (*D. G.*)

LESORA (*Mons*), *Géogr. anc.* Sidoine Apollinaire, dans une piece de ſes poéſies, dit :

Hinc te Leſora, Caucaſum ſcythane,
Vincens aſpiciet, cituſque Taonis.

Pline parlant des fromages eſtimés à Rome : *Nemoſenſi præcipua laus Leſura, Gabalicique pagi, lib. XI, cap. 42.* C'eſt le mont *Loſere* d'où ſort le Tarn, ſur les confins du dioceſe de Mende, qui eſt le *Gabalicus pagus*, & du dioceſe d'Uzès qui a fait partie des *Arecomici* (non *Arecomini*, comme dit M. D'Anville), dont *Nemauſus* (Nîmes) étoit la capitale. D'Anville, *Not. Gall. pag. 411.* (*C.*)

LESSOE, (*Géogr.*) île de Danemarck dans le Cattegat, à trois milles des côtes du Nord-Jutland, & ſous la préfecture de Wibourg : elle a huit milles de circonférence, & elle renferme trois paroiſſes ; ſon ſol n'eſt point ingrat, mais ſon produit eſt à-peu-près tout perçu par les chanoines de Wibourg. Tout proche de cette île ſont les rocs de Riding, écueil très-redoutable. (*D. G.*)

LESTOFF *ou* LEOSTOFF, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Suffolk, ſur la mer du Nord, qui lui donne un très-bon port, & lui fait faire un grand commerce. Cependant elle s'occupe principalement de la pêche du hareng & de la baleine. Il eſt ſingulier que renfermant cinq à ſix cens maiſons, cette ville n'ait point d'égliſe dans ſes murs, & que pourvue d'une ſimple chapelle, elle ſoit obligée d'aller au prêche à un quart de lieue hors de ſes portes. *Long. 22. 20. lat. 52. 37.* (*D. G.*)

LETHÉ, (*Géogr. anc.*) Il y avoit en Eſpagne deux fleuves du nom de *Léthé* dont l'un le conſerve encore, c'eſt le Guadalete qui coule en Andalouſie & ſe jette dans la baie de Cadix. *Gua* en arabe ſignifie *fleuve.*

L'autre eſt en Luſitanie, & coule entre le Minho & le Douro. C'eſt ſur les bords de celui-ci que D. Brutus, après avoir ſubjugué la Luſitanie juſqu'à l'Océan, ſe vit arrêté par ſes ſoldats, qui, effrayés du nom de ce petit fleuve, n'oſerent le paſſer, il fut obligé de prendre lui-même l'étendard, & de montrer en le paſſant, que ſes eaux n'avoient rien de funeſte. *Géogr.* de Virg. par Helliez, *pag. 158.* (*C.*)

LETHRABORG, (*Géogr.*) comté de Danemarck, dans l'île de Seelande, & dans la préfecture de Roſchild, ſous la ſeigneurie des comtes de Holſtein. L'on y trouve un château magnifiquement bâti à la moderne, mais beaucoup moins remarquable par lui-même, que par celui dont il a pris la place, & qu'habitoient les rois du pays dans les anciens tems. Au voiſinage de cet antique château étoit un temple de la déeſſe Hertha ; & dans ce temple ſe faiſoit tous les neuf ans au mois de janvier, l'affreuſe cérémonie d'égorger à l'honneur de la déeſſe 396 victimes, ſavoir 99 perſonnes de tout âge & de tout ſexe, 99 chevaux, 99 chiens, & 99 cocqs ; & ce lieu paſſoit pour le plus ſaint de toute la Séelande. (*D. G.*)

LE-TOUT, (*terme de Blaſon.*) On ſe ſert de ce terme en blaſonnant pour éviter la répétition de pluſieurs pieces ou meubles de l'écu qui ſe trouvent du même émail.

Auvray de la Gondonniere, en Normandie ; *de gueules à la faſce accompagnée en chef de deux roſes & en pointe de deux lionceaux affrontés, le tout d'or.* (*G. D. L. T.*)

LETTRES DE LA GAMME, (*Muſiq.*) J'ai trouvé quelque part qu'on appelloit les clefs de la muſique *lettres de la gamme.* (*F. D. C.*)

LETTRES DE DEUX POINTS, (*terme d'Imprim.*) On appelle *lettres de deux points* des lettres majuſcules qui portent ſur le commencement de deux lignes, ſans laiſſer de blanc au-deſſous comme les *lettres* capitales ordinaires : elles ſont fondues de maniere que leur corps eſt préciſément le double du caractere ſur lequel on les emploie. Il y a auſſi des *lettres de trois points*, de *quatre points.* On s'en ſert au commencement des chapitres, des articles ou autres diviſions d'un ouvrage, pour le premier mot du diſcours. L'ancien uſage de l'imprimerie étoit de faire porter ces *lettres de deux, de trois points*, ſur autant de lignes, enſorte que le commencement de la ſeconde & de la troiſieme ligne étoit occupé par une portion de ces lettres ; ce qui faiſoit une eſpece de contreſens typographique : aujourd'hui on les place de maniere que le bas de la *lettre de deux points* s'aligne avec la ſeconde lettre, & par conſéquent avec toutes celles de la premiere ligne, & que le haut ſe perd dans le blanc du titre qui eſt au-deſſus : on lui donne le nom de *lettre montante.* Quoique ce dernier uſage paroiſſe plus raiſonnable, on eſt forcé de revenir à l'ancien lorſqu'on ſe ſert de *lettres ornées*,

qui ſont des lettres capitales entourées de vignettes ; ou de *lettres griſes*, qui ſont des lettres gravées en bois & entourées d'ornemens ; ou enfin des *paſſe-partouts*, qui ſont des eſpeces de vignettes gravées en bois, dans le centre deſquelles on a pratiqué un vuide pour y adapter telle lettre que l'on veut. *Voyez* un exemple de *lettres griſes* au commencement de chaque lettre de ce Dictionnaire ; & un exemple de *lettres ornées* au commencement de l'*Avertiſſement* : la lettre ornée que l'on y voit eſt auſſi un *paſſe-partout* en fonte ; on pourroit mettre au lieu du L qui s'y trouve telle autre lettre que le diſcours exigeroit.

* § LEVAIN, (*Chymie. Boulanger.*) Les *levains* ſont en général les plus grands agens de la nature : ils ont la propriété de communiquer leurs qualités à ce qui leur eſt analogue, & de ſe l'aſſimiler lorſqu'ils y ſont joints.

Tout corps qui agit ſur un autre, tend en quelque ſorte à ſe l'aſſimiler ; même le mêlange ſeul eſt une eſpece d'aſſimilation des corps qui ſe confondent enſemble. Cette action des corps qui s'aſſimilent lorſqu'ils ſont à portée les uns des autres, eſt véritablement l'ἐντελέχεια des philoſophes Grecs, dont les autres ſavans ont donné tant d'interprétations.

Le propre du *levain* eſt de changer la nature des choſes & de ſe reproduire ; mais il ne ſe reproduit qu'avec ſon ſemblable, ou avec quelque choſe qui tienne de lui ; & plus la choſe avec laquelle ſe mêle le *levain*, approche de ſa nature, c'eſt-à-dire, plus elle lui eſt analogue, plus elle lui devient ſemblable ; c'eſt ce qui fait que le *levain* de pâte eſt plus convenable dans le pétriſſage du pain, que n'eſt la levure, qui y convient auſſi, mais ſeulement parce qu'elle contient du farineux.

De-là vient auſſi qu'il y a des perſonnes qui gagnent plus aiſément les maladies contagieuſes, & que d'autres n'en ſont point attaquées : les maladies qui font mourir les vaches n'attaquent pas les chevaux ; les peſtes dont meurent les hommes, ne font rien aux animaux domeſtiques, parce que les différens animaux ne ſont pas ſuſceptibles de la même contagion, leurs corps n'étant pas tous de même, analogues au πύθιον, c'eſt-à-dire, au *levain* des différentes épidémies. Au contraire, les animaux de même eſpece ſont ſuſceptibles de la même contagion entr'eux, plus encore s'ils vivent de la même façon, que ne le ſont des étrangers qui par leur nature & par leur maniere de vivre, n'ont pas la même diſpoſition ni la même analogie avec le *levain* de la maladie contagieuſe : ce qui explique bien des choſes qu'on avoit peine à concevoir dans les épidémies.

Comme toute choſe cherche à ſe rendre ſemblable à ce qui lui eſt uni, on peut dire que tout corps eſt diſpoſé à recevoir l'impreſſion des choſes qui ont quelque rapport avec ſa nature ; de-là vient cet attrait qu'ont les corps analogues à s'approcher & à ſe joindre ; de-là vient ce penchant à imiter & à reſſembler.

Tout tend à ſe reproduire, tout tend à ſa propagation : ce n'eſt pas ſeulement la nature des animaux de chercher à engendrer, c'eſt auſſi en quelque ſorte le propre des végétaux, & même des minéraux : tous les corps étant périſſables doivent ſe reproduire : ceux à qui une combinaiſon des parties ne ſuffit point, & qui ne ſe peuvent faire que par une combinaiſon de principes, ſe font par *levains*.

Tout tend à ſe perpétuer & tout ſe corrompt ; non-ſeulement les animaux & les végétaux tendent naturellement à ſe conſerver, mais auſſi ce qui compoſe tout corps : dès qu'un corps pourrit ou ſe diſſout, il s'en forme un autre qui a ſa conſtitution particuliere : c'eſt ainſi que l'univers eſt ſi régulier, que chacune de ſes parties, même la plus petite, concourt à le perpétuer : de-là vient le changement & la conſervation de l'univers ; de-là ſa variété & ſa permanence : l'univers en changeant continuellement, reſte toujours le même par la volonté du Créateur.

LEVAIN, *de pâte* : on entend par *levain* dans la boulangerie, un morceau qu'on a détaché de la pâte après avoir pêtri, & que l'on garde juſqu'au tems qu'on répêtrira ; pendant lequel tems ce morceau de pâte fermente en vieilliſſant.

Ainſi le *levain* de boulanger eſt une pâte qui a plus levé, plus fermenté qu'il ne faudroit pour faire du pain ; & qui dans cet état, ajoutée à de la ſimple pâte, c'eſt-à-dire, à de la farine alliée & travaillée avec de l'eau, la fait fermenter, la fait lever plus promptement & mieux qu'elle ne feroit ſeule.

Sa farine alliée avec de l'eau en pâte fait de mauvais pain, ſi avant de la mettre au four à cuir, elle n'a pas levé ou fermenté, comme le moût, le vin doux ne devient jamais de bon vin, ou plutôt n'eſt jamais vin, qu'après avoir bouilli ou fermenté.

Le *levain* ſoutient la pâte : une pâte qui aura été pêtrie ſans *levain*, tombera, s'amollira en la gardant : ſi au contraire elle eſt avec *levain*, elle deviendra plus ferme ; c'eſt pourquoi il faut faire la pâte plus ferme lorſqu'on la pêtrit avec un *levain* foible ; & il faut employer un *levain* plus fort, ou en mettre une plus grande quantité, lorſque la pâte par la nature de la farine a moins de liaiſon ; c'eſt la raiſon pour laquelle les pâtes pour faire le pain de châtaignes, celui de pommes de terre, & celui de glands, ont plus beſoin de *levain*, parce que leurs pâtes ſe ſoutiennent moins, ont moins de liaiſon : l'action du *levain* demande & ſuppoſe dans la pâte à lever une liaiſon ou connexion des parties qui compoſent la pâte, autrement elle ne leveroit pas : l'union des parties d'un corps eſt eſſentielle à ſa fermentation, comme l'action l'eſt à la réaction. Cette liaiſon des parties de la pâte, cette adhéſion entre elles, eſt néceſſaire pour que la pâte leve ; il s'agit, pour faire du pain de toute farine, d'en faire lever la pâte : j'exhorte à ſuivre ce principe, lorſque pour perfectionner l'art de faire du pain, on cherche les moyens d'en compoſer avec des farineux avec leſquels on n'a pu encore juſqu'à préſent en faire de bon ; & je repréſente qu'il ne faut point accuſer ici l'art des difficultés de la nature.

On compte ordinairement quatre ſortes de *levains* de pâte : ſavoir, 1°. le premier *levain*, 2°. le *levain* de premier ; 3°. le *levain* de ſecond ; 4°. enfin, le *levain* de tout point.

1°. Le premier *levain*, autrement nommé *levain de chef*, eſt un morceau de la pâte qu'on avoit pêtrie avec le *levain* à l'ordinaire, & qu'on a laiſſé fermenter à part, réſervant ce morceau de pâte pour ſervir de *levain* lorſque l'on reboulangera le lendemain ou les jours ſuivans. Le tems où ce *levain* eſt le meilleur, c'eſt au bout de vingt-quatre heures.

2°. Le *levain* de premier eſt le premier *levain*, après qu'il a été rafraîchi : à Rennes, ils nomment ce *levain*, fait du premier, *le rafraîchi*.

3°. Le *levain* de ſecond, autrement nommé *levain de deuxieme*, eſt le *levain* de premier renouvellé, c'eſt le *levain* provenant du ſecond.

4°. Le *levain* de tout point, eſt le *levain* de ſecond que l'on a refait.

Bien des boulangers ne font que trois ſortes de *levains* : ils ſe contentent de renouveller le premier *levain* deux fois, au lieu de trois ; ils ne font point de *levain* de premier, ils nomment le *levain* qui réſulte du premier rafraîchiſſement, *levain de ſecond*, parce qu'il eſt reçu de nommer toujours *levain de ſecond*, le *levain* qui précede immédiatement celui

de tout point, soit qu'on ait fait ce *levain* de second avec le premier *levain*, soit qu'on l'ait fait avec le *levain* de premier.

Le dernier *levain* avec lequel on pêtrit la pâte pour faire le pain, est toujours ce que l'on nomme *levain de tout point*.

LEVAIN *fatigué*: on entend par cette expression un *levain* affoibli; on fatigue les *levains* en leur donnant trop à faire, lorsqu'on les prend trop petits, à proportion de la pâte dans laquelle on les fait entrer pour la faire lever, & lorsqu'on a fait plusieurs fournées de suite, depuis qu'on a refroidi le premier *levain*. Les *levains* s'adoucissent en les renouvellant; ils se détruisent en quelque sorte en se reproduisant: tout change & s'affoiblit en engendrant.

Les *levains* de pâte peuvent être employés utilement pour la santé: ce sont des cataplasmes naturels, qui sont acides & spiritueux; ils peuvent être, selon le choix & l'usage que l'on en fait, amollissans, attendrissans, suppuratifs ou résolutifs; en général, ils sont bons pour mûrir les abcès.

Les *levains* sont bons aussi à servir de base aux vésicatoires, pour mettre la poudre des cantharides: & pour cet usage le *levain* de seigle est préférable aux autres.

Arnauld de Villeneuve faisoit un grand usage d'une espece de vésicatoire avec *levain*, dont j'ai vu de bons effets: ce médecin le faisoit composer des sommités de rhue, de la graine de moutarde, & de la racine de raifort sauvage, de chacune demi-once, incorporés dans une once & demie de vieux *levain*, délayés avec du vinaigre chaud. On sait que le fort *levain*, amolli en cataplasme avec de bon vinaigre, ou avec du jus de menthe, & appliqué sur le creux de l'estomac, remédie à des vomissemens opiniâtres.

LEVAIN VERD, ou *levain jeune*, est celui qu'on a laissé moins de tems à lever: il faut prendre le *levain* pour pêtrir trop jeune, plutôt que trop vieux; mais il est mieux de le prendre dans son plus haut degré de levement: les fermens ont un tems où ils sont plus actifs & plus contagieux, qu'ils ne le sont dans leur commencement & dans leur derniere maturité; c'est par cette raison qu'on peut expliquer l'article de la loi, pour les lépreux, *chap. xiij. du Lévitique*, qui dit que si la lepre couvre entiérement la chair, c'est-à-dire, que si la lepre est à son dernier degré, l'homme doit être pris comme s'il étoit pur; mais qu'il doit être réputé impur, si la lepre est dans son progrès, qu'elle se répande encore sur de la chair saine. *Si efflorverit discurrens lepra in cute, & operuerit omnem cutem à capite usque ad pedes.* . . . . Lorsque la lepre a achevé de découvrir tout le corps, *homo mundus erit*, suivant le Texte ou la Vulgate. *Quando verò caro vivens in eo apparuerit.* . . . Quand la lepre fait encore du progrès, *aspergetur*, si elle gagne sur de la chair saine, *inter immundos reputabitur. Si rursum versa fuerit in alborem, & totum hominem operuerit, considerabit eum sacerdos, & mundum esse decernet:* lorsqu'après cela, toute la peau est redevenue farineuse & couverte de lepre, le prêtre le décidera pur.

C'est aussi, par les mêmes raisons, qu'on peut expliquer ce qui fait que la petite vérole se gagne plus aisément quand elle commence à sécher.

C'est donc pourquoi il faut, pour avoir un virus décidé, & le plus propre à inoculer la petite vérole, le prendre dans le sixieme ou dans le septieme jour de l'éruption des boutons. *Art du Boulanger par M.* MALOUIN.

LEVÆ FANUM, (*Géogr. anc.*) lieu placé dans la table Théodosienne sur la route qui de *Lugdunum Batavorum* (Leyde), remonte le long du Rhin, en position intermédiaire de *Fletio* (Vleuten), & de *Carvo* (Wageningen). On croit que c'est Liven-Vaet, qui signifie *Vallis Levæ*, conservant encore le nom de la divinité qui avoit un temple en ce canton. D'Anville, *Not. Gaul. p.* 412. (*C.*)

§ LEUCATE, (*Géogr. anc.*) ville du Languedoc. Lorsque les Espagnols étoient maîtres du Roussillon, *Leucate* étoit la seule place qui couvrît Narbonne de ce côté-là. Philippe-le-Bel l'acquit en 1309, de Raimond d'Urban, écuyer. Le château de *Leucate* fut défendu vaillamment par la femme de Dubarri, gouverneur, fait prisonnier par les Espagnols, sous Henri IV. Elle reçut de ce prince des lettres de gouvernante.

Son fils Barri de Saint-Aunai, la défendit de même en 1637 contre Serbelloni, qui fut défait par Schomberg, duc d'Halluin, qui y gagna le bâton de maréchal de France. *Voyez Mer. de France, 1637. Choix de Mer. t. XXV. p.* 18. (*C.*)

LEUCOPETRA, (*Géogr.*) *V.* CAPO DELL'ARMI.

LEUDES, (*Jurispr. anc.*) Au mot LEUDE, *t. IX, p.* 438, le Dictionnaire Encyclopédique renvoie à LANDE, & ce mot LANDE ne s'y trouve point. Nous allons suppléer ici à cette omission.

Leudes, *Leodes* & *Allodes* sont synonymes; *aloden* ou *aleu*, vient selon Bourgoin, de l'Hébreu *halad*, en Latin, *laudare*. Budée le fait dériver de ce dernier, auquel il joint l'*alpha* privatif des Grecs: ce qui a grand rapport aux seigneurs de terres tenues en franc-aleu, qui ne relevent d'aucun seigneur, de maniere qu'on pourroit dire d'eux qu'ils ne doivent de louanges à personne *absque laude:* un autre auteur prétend que ce mot vient du Grec *ahites*, qui veut dire *libre;* M. de Boulainvilliers fait venir le mot *leudes* de *leuth* ou *leud*, qui en Celtique signifie *compatriote*, gens de même société ou condition, qui s'exprime en Latin par *fidelis:* aussi nos rois ont intitulé leurs adresses de leurs plus anciennes ordonnances *omnibus centenariis regni fidelibus;* d'autres font dériver *leudes* du Saxon *lude* ou *leod*, qui signifie le *peuple*, du Grec *laos*, *populus*. Ces dernieres étymologies paroissent les meilleures, car le mot *leudes* ou *leodes* qui venant du Grec, signifie *sujets*, *peuples*, a aussi rapport au vieux mot François *leaux* ou *loiaux*, qui répond au Latin *fidelis*. Au traité d'Andelau en Bassigni, le mot *leudes* se trouve répété trois fois dans la même signification que celui de *fideles* qui s'y trouve aussi trois fois; aussi dans les anciens cartulaires, on voit souvent les mots *fideles* & *leudes*, *feaux*, *leaux* & *loiaux*, pris en même signification. Les terres que les Romains & les Gaulois possédoient dans les Gaules, & celles que les Francs y acquirent furent distinguées des bénéfices militaires. On leur donna le nom d'*aleu* en général, comme si on eût voulu dire terre appartenante à un *leude*. Elles n'étoient point chargées de foi & hommage comme les bénéfices militaires, qui par la suite furent nommés *fiefs*. Les grands & les seigneurs démembrerent de leurs fiefs plusieurs portions, dont ils firent des arriere-fiefs, pour se faire des cliens, & par intérêt, & les nommerent droits *seigneuriaux:* ce fut alors qu'on nomma *franc-aleu*, les terres franches de la foi & hommage, & que le terme de *leudes* ne s'appliqua plus qu'aux barons ou nobles François, comme le savant Jérôme Bignon le remarque sur *Marculphe. Mémoire qui a remporté le prix de Soissons 1743, imprimé en 1744. Dissertation sur plusieurs points de notre histoire, par M.* DE LONGUEMARE. (*C.*)

LEVÉ, adj. (*terme de Blason.*) se dit de l'ours qui paroît dans l'écu, droit sur ses pattes de derriere.

Borne d'Altier, du Champ aux Cevennes; *d'or à l'ours levé de sable, allumé & armé de gueules.* (*G. D. L. T.*)

§ LEVER, s. m. (*Astron.*) C'est la premiere apparition d'un astre au-dessus de l'horizon, lorsqu'il

paſſe de l'hémiſphere inférieur à l'hémiſphere ſupérieur, par l'effet du mouvement diurne de la ſphere. L'heure du *lever* aſtronomique eſt celle où l'aſtre arrive ſur l'horizon rationnel, c'eſt-à-dire, à 90^d du zénith, par ſa ſituation apparente, c'eſt-à-dire, affectée de la réfraction & de la parallaxe. C'eſt ainſi qu'on la trouve calculée dans la *Connoiſſance des Tems* & dans les autres éphémérides ou almanachs qui en ſont tirés. De-là il ſuit que ſi on étoit ſur un lieu très-élevé, l'on verroit un aſtre avant ſon lever aſtronomique; & que, quand on eſt dans une plaine dont l'horizon eſt borné par les objets environnans, on ne le voit qu'après ſon véritable *lever*.

Pour calculer le *lever* ou le coucher d'un aſtre, on ſe ſert de la trigonométrie ſphérique: on peut le trouver auſſi par le moyen d'un globe. Nous expliquerons les deux méthodes.

Lorſqu'une planete ou une étoile eſt préciſément dans l'horizon, ſa diſtance au méridien ou ſon angle horaire s'appelle *arc ſémi-diurne*, & c'eſt la premiere choſe qu'il faut connoître pour calculer l'heure du *lever* ou du coucher des aſtres.

Soit *HZO*, *fig. 67*, *planc. d'Aſtron.* de ce *Suppl.* la moitié du méridien, *HO* la moitié de l'horizon, *EQ* la moitié de l'équateur, *P* le pôle, *Z* le zénith, *S* un aſtre placé à l'horizon au moment de ſon *lever*; *ZS* ſa diſtance au zénith, qui eſt de 90^d, j'entends ſa diſtance apparente; car la diſtance au zénith nous paroît augmentée par la parallaxe & diminuée par la réfraction: *PS* eſt la diſtance vraie de l'aſtre au pôle boréal du monde; c'eſt le complément de ſa diſtance à l'équateur ou de ſa déclinaiſon *SA*, ſi elle eſt boréale; mais c'eſt la ſomme de 90^d, & de cette déclinaiſon, ſi elle eſt auſtrale. L'arc *PZ* eſt la diſtance du pôle au zénith dans le lieu où l'on eſt, c'eſt-à-dire, le complément de la latitude ou de la hauteur du pôle *PO*, les trois côtés *PS*, *PZ*, *ZS* étant connus, on en peut tirer la valeur de l'angle *P* par les regles de la trigonométrie ſphérique: cet angle *P* ou *ZPL*, eſt l'angle horaire de l'aſtre; c'eſt ſa diſtance au méridien dans le moment où il ſe leve, ou ſon arc ſémi-diurne qui ſe trouve par conſéquent, en réſolvant un triangle dont on connoît les trois côtés, pour trouver l'angle *P*.

Telle eſt la méthode la plus naturelle & la plus exacte pour calculer l'arc ſémi-diurne d'un aſtre: on pourroit y employer auſſi l'aſcenſion oblique ou la différence aſcenſionnelle *AQ*; mais il faudroit calculer ſéparément l'effet de la réfraction & de la parallaxe; ce qui rendroit le calcul plus embarraſſant & auſſi long que par la regle précédente. C'eſt par la méthode expliquée ci-deſſus, qu'on a calculé, pour tous les dégrés de latitude terreſtre, la table des arcs ſémi-diurnes qui ſe trouve imprimée dans pluſieurs vol. de la *Connoiſſance des Tems*, & la table plus étendue pour la latitude de Paris, qui ſe trouve dans mon *Expoſition du Calcul Aſtronomique*.

Quand on a trouvé l'arc ſémi-diurne en dégrés, s'il s'agit du ſoleil, on le convertit en tems, à raiſon de 15^d par heure, & l'on a l'heure même du coucher du ſoleil. Si l'on prend ce qui s'en manque pour aller à 12^h, on a l'heure du *lever*. Mais pour avoir une extrême préciſion dans le réſultat, il faut que la déclinaiſon du ſoleil & le côté *PS* du triangle *PZS* aient été calculés pour un tems très-voiſin de celui du *lever* ou du coucher du ſoleil.

S'il s'agit d'une étoile ou d'une planete, & principalement de la lune, il ne ſuffit pas de convertir l'arc ſémi-diurne, à raiſon de 360^d pour 24^h; mais il faut mettre, au lieu de 24^h, le tems que l'aſtre dont il s'agit emploie à revenir au méridien pour ce jour-là. On trouve dans ma *Connoiſſance des Tems* pour 1771, une table de la correction néceſſaire pour réduire les arcs ſémi-diurnes du ſoleil à ceux de la lune, non-ſeulement à raiſon de la circonſtance que nous venons d'indiquer, mais encore à raiſon de ſa parallaxe.

On peut trouver le *lever* & le coucher d'un aſtre par le moyen de la ſphere ou du globe céleſte. Suppoſons que Paris eſt le lieu donné, dont la latitude eſt de 49^d, & que l'on veuille ſavoir pour le 20 avril l'heure du *lever* & du coucher du ſoleil: 1°. il faut tourner le méridien, ſans le ſortir de ſes entailles & de ſon ſupport, de maniere que le pôle ſoit élevé de 49^d au deſſus de l'horizon, c'eſt-à-dire, qu'il y ait 49^d depuis le pôle juſqu'à l'horizon, ou que le 49^e dégré ſoit à l'horizon même. 2°. Il faut chercher quel eſt le dégré de l'écliptique répondant au jour donné; ces dégrés ſont marqués pour l'ordinaire un à un, vis-à-vis le premier dégré du ſigne du taureau qui répond au 20 avril. 3°. L'on place dans le méridien le dégré trouvé, c'eſt-à-dire, le dégré de l'écliptique où eſt le ſoleil; on met ſur midi l'aiguille de la roſette, qui, étant placée ſur l'axe à frottement dur, peut être miſe & arrêtée où l'on veut. La raiſon de cette opération eſt que l'on doit toujours compter midi à Paris, lorſque le dégré de l'écliptique où ſe trouve le ſoleil, c'eſt-à-dire, le ſoleil lui-même, eſt dans le méridien. 4°. On tourne la ſphere du côté de l'orient, juſqu'à ce que le dégré du jour donné, ou le premier dégré du taureau, ſoit dans l'horizon: on voit l'aiguille de la roſette ſur 5^h; ce qui nous apprend que le ſoleil ſe leve alors à 5^h. Si l'on tourne de même la ſphere vers le couchant, juſqu'à ce que le même dégré de l'écliptique où eſt ſuppoſé le ſoleil, ſe trouve dans l'horizon, on verra que l'aiguille de la roſette qui tourne avec ſon axe, eſt arrivée ſur 7^h; ce qui fera connoître que le ſoleil ce jour-là ſe couche à 7^h. Cette opération fait auſſi voir que la durée du jour eſt de 14^h; car l'aiguille parcourt un eſpace de 14^h, tandis que le point de l'écliptique ſur lequel nous avons opéré, va de la partie orientale à la partie occidentale de l'horizon.

Les anciens, & ſur-tout les poëtes, ont diſtingué trois autres ſortes de *lever* & de coucher; ſavoir, le *lever héliaque*, le *lever coſmique* & le *lever achronique*. Le *lever* héliaque d'une étoile eſt ſon apparition, le premier jour de l'année, où elle commence à ſe dégager des rayons du ſoleil après ſa conjonction.

Chaque année le ſoleil, par ſon mouvement propre d'occident vers l'orient, rencontre les différentes conſtellations de l'écliptique, & les rend inviſibles pour nous par l'éclat de ſa lumiere. Lorſque le ſoleil, après avoir traverſé une conſtellation, eſt aſſez éloigné d'elle pour ſe *lever* environ une heure plus tard, la conſtellation commence à paroître le matin, en ſe levant un peu avant que la lumiere du ſoleil ſoit aſſez conſidérable pour la faire diſparoître; c'eſt ce qu'on appelle *lever héliaque* ou *ſolaire* des étoiles: de même le coucher héliaque arrive lorſque le ſoleil approche d'une conſtellation; car avant qu'il l'ait atteint, elle ceſſe de paroître le ſoir après le coucher du ſoleil, parce qu'elle ſe couche trop peu de tems après le ſoleil. Il eſt ſur-tout néceſſaire, pour l'intelligence de la chronologie & des poëtes, d'avoir une idée de ce *lever* héliaque. Commençons par celui de Sirius, qui étoit ſi célebre parmi les Egyptiens.

Le *lever* héliaque de Sirius, il y a 2000 ans, arrivoit en Egypte vers le milieu de l'été, lorſqu'après une longue diſparition, cette étoile commençoit à reparoître le matin, un peu avant le *lever* du ſoleil; la ſaiſon qui régnoit alors, ou la ſituation du ſoleil, étoit à-peu-près la même que celle du 12 juillet parmi nous, & c'étoit le tems où le vent étéſien ſoufflant du nord ſur l'Ethiopie, y accumuloit les vapeurs, les nuages & les pluies, & cauſoit les débordemens du Nil; auſſi le *lever* de Sirius s'obſervoit avec le

plus

plus grand ſoin ; c'étoit une des cérémonies religieuſes de ces tems-là. L'année cynique des Egyptiens commençoit au *lever* héliaque de Sirius ; mais, pour ce qui eſt de leur année civile, qui étoit continuellement de 365 jours, elle ne pouvoit pas s'accorder avec l'année naturelle, & tous les quatre ans le *lever* de Sirius devoit arriver un jour plus tard dans l'année civile. Après un eſpace de 1460 ans, que Cenſorinus appelle la *grande année des Egyptiens*, l'année naturelle ſe trouvoit recommencer au même point de l'année civile ; ainſi l'an 1322 avant J. C. & l'an 138 après J. C. le *lever* de Sirius ſe trouva arriver le premier jour du mois thoth, ou le premier jour de l'année civile, qui répondoit alors au 20 juillet. C'eſt cette période caniculaire ou ſothiaque de 1460 ans, dont on trouve des veſtiges dans quelques anciens auteurs, quoiqu'elle ne dût être réellement que de 1425 ans. *Voyez* M. Dupuis, *Mém. de l'Acad. des Inſcrip. de Paris, tom. XXIX.*

Suppoſons que l'on cherche le coucher héliaque de Sirius ſous la latitude de Paris, en 1750 ; on placera le globe à 49^{d} de hauteur ; on mettra cette étoile à l'horizon, du côté du couchant ; on avancera le quart de cercle mobile, juſqu'à ce qu'il coupe l'écliptique à 10^{d} au-deſſous de l'horizon, le point de l'écliptique abaiſſé de 10^{d}, ou celui qui touchera le 10^{e} dégré du vertical, ſe trouvera être le 19^{e} du taureau ; & comme c'eſt le dégré qu'occupe le ſoleil le 5 de mai, on ſaura que le coucher héliaque de Sirius arrive le 5 de mai à Paris.

Quoique le *lever* héliaque des étoiles fût le plus remarquable parmi les anciens, ils diſtinguoient encore pluſieurs autres eſpeces de *levers* & de couchers : les modernes, à leur imitation, ont diſtingué le *lever* coſmique, qu'on peut appeller le *lever du matin*, & le coucher coſmique ou coucher du matin, auſſi-bien que le *lever* & le coucher achroniques qu'il vaudroit mieux appeller le *lever* & le *coucher* du ſoir. Le moment du *lever* & du coucher du ſoleil regle le *lever* ou le coucher coſmique. Lorſque des étoiles ſe levent avec le ſoleil ou ſe couchent au ſoleil levant, on dit qu'elles ſe levent ou ſe couchent *coſmiquement* ; mais quand les étoiles ſe levent ou ſe couchent le ſoir, au moment où ſe couche le ſoleil, on dit que c'eſt le *lever* ou le coucher *achronique* ; d'où il ſuit que le coucher achronique ſuit, à 12 ou 15 jours près, le coucher héliaque, du moins pour les étoiles voiſines de l'écliptique, & que le *lever* coſmique précede de la même quantité le *lever* héliaque. Le P. Pétau a calculé une table fort ample de ces différentes ſortes de *levers* ou de couchers des différentes étoiles pour le tems de Jules-Céſar : mais on a beau calculer ; on ne parvient pas à concilier les anciens auteurs, ni les anciens calendriers où l'on a confondu les lieux & les époques. Dans le calendrier même de Ptolémée, on voit le *lever* de Sirius à 7 jours différens, au 4^{e} après le ſolſtice, aux 6^{e}, 22^{e}, 25^{e}, 31^{e}, 32^{e}. *Voyez* Freret, *Défenſe de la Chronologie.* On trouve ſur-tout dans les *Faſtes* d'Ovide un grand nombre de paſſages qui ſe rapportent à ces trois ſortes de *levers*. Le *lever* héliaque du dauphin eſt annoncé pour le 9 de janvier.

Interea Delphin clarum ſuper æquora ſidus
Tollitur & patriis exerit ora vadis. I. 457.

Le coucher coſmique paroît indiqué pour le premier avril au matin.

Dum loquor, elatæ metuendus acumine caudæ
Scorpios, in virides præcipitatur aquas. IV. 163.

Le *lever* héliaque des pléïades & le commencement de l'été, ſont annoncés pour le 13 de mai ; ce ſeroit le 21, ſuivant le calcul du P. Pétau.

Pleïadas aſpicies omnes, totumque ſororum
Agmen, ubi ante idus nox erit una ſuper ;
Tum mihi, non dubiis autoribus, incipit æſtas.
L. V. 599.

Les poëtes ont ſouvent décrit la ſphere d'après les ouvrages d'Eudoxe, qui ſe rapportent à plus de 1200 ans avant J. C. Il en eſt de même du poëme d'Aratus. *Voyez* M. Maraldi, *Mém. acad. de Paris, 1733*, & M. Freret, *Défenſe de la Chronologie.* (*M. DE LA LANDE.*)

LÉVI, *qui eſt lié ;* (*Hiſt. ſacrée.*) troiſieme fils de Jacob & de Lia, naquit en Méſopotamie, l'an du monde 2248. C'eſt lui qui, avec ſon frere Siméon, pour venger l'injure faite à Dina, paſſa au fil de l'épée tous les habitans de Sichem. Jacob en témoigna un déplaiſir extrême, & prédit au lit de la mort, qu'en punition de cette cruauté, la famille de *Lévi* ſeroit diviſée, & n'auroit point de portion fixe au partage de la terre-promiſe. *X. Siméon.* En effet, *Lévi* fut diſperſé dans Iſraël, & n'eut pour partage que quelques villes qui lui furent aſſignées dans le lot des autres tribus. *Lévi* deſcendit en Egypte avec ſon pere, ayant déja ſes trois fils, Gerſon, Gaath & Mérari, dont le ſecond eut pour fils Amram, de qui naquirent Moïſe, Aaron & Marie. Il y mourut, âgé de 137 ans. Sa famille fut toute conſacrée au ſervice de Dieu, & c'eſt de lui que les prêtres & lévites tirent leur origine. *Gen. xxix. 34. 49.*

LÉVRIER, ſ. m. *vertagus, i,* (*terme de Blaſon.*) chien de chaſſe qui paroît dans les armoiries, paſſant, courant ou rampant, ayant un collier au col. *Voyez planche VI. fig. 283. de Blaſon* dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c.

Le *lévrier* qui n'a point de collier, eſt nommé *levron.*

Deux *lévriers* dans un écu ſont ordinairement affrontés & rampans, & ſemblent ſe regarder ; quand il y en a trois ou quatre, ils ſont l'un ſur l'autre, paſſans ou courans à diſtances égales.

Ce mot vient du latin *leporarium, ii.* Garenne à lapins, parc où l'on tient des lievres, à cauſe de l'inſtinct des *lévriers* à courir les lapins & les liévres, à leur faire la chaſſe.

D'Anglas de Boisfray en Champagne ; *d'or au lévrier paſſant de ſable, accolé d'argent.*

De la Roque en Auvergne ; *d'azur à deux lévriers affrontés & rampans d'argent, au chef d'or, chargé de deux roc-d'échiquiers de ſable.* (*G. D. L. T.*)

LEVRON, ſ. m. *junior vertagus,* (*terme de Blaſon.*) jeune lévrier qui ſe diſtingue dans l'écu, parce qu'il n'a point de collier au col.

De Poudenx en Guienne ; *d'or à trois levrons de gueules, courans l'un ſur l'autre.* (*G. D. L. T.*)

LEUTSCHAU, *ou* LOLZE, *ou* LEWOTZ, (*Géogr.*) ville royale de la haute Hongrie, capitale du comté de Zyps, & ſituée ſur une hauteur, où elle fut bâtie l'an 1245, pour pouvoir découvrir de loin les incurſions des Tartares. Elle eſt ceinte d'une forte muraille & de 12 tours, & elle renferme une égliſe ſuperbe & un riche couvent de jéſuites. C'eſt une des villes du royaume les plus ruinées. La peſte, la guerre & les incendies l'ont dépeuplée à quinze repriſes. C'eſt la premiere ville de Hongrie où l'on ait imprimé des livres. (*D. G.*)

LEWIS, (*Géogr.*) île de l'Ecoſſe ſeptentrionale, la plus grande des Hébrides ou Weſternes, mais l'une des plus déſertes. Elle a près de 100 milles du nord au ſud, & 13 à 14 de l'eſt à l'oueſt ; & dans cette étendue l'on ne trouve que quelques villages, avec deux forts, & les ruines d'un temple de druides. Cependant elle ne manque pas de fertilité ; il y croît d'aſſez bons grains & d'excellens pâturages : elle a auſſi quelques baies fort poiſſonneuſes, &

c'eſt véritablement une des meilleures ſtations que puiſſent prendre ceux qui vont à la pêche du hareng. La partie méridionale de cette île ſe nomme *Harries*. (*D. G.*)

* § LEVURE, (*Boulanger. Braſſeur.*) La *levure* vient de la biere nouvellement braſſée qui ſe gonfle en fermentant, & d'où il ſort une écume par le bondon de la futaille ou piece dans laquelle on l'a entonnée.

On met ſous chaque piece de biere une petite cuve ou bacquet, pour recevoir cette écume, qui s'épure & qui dépoſe ce que l'on nomme *levure*.

On ſépare cette *levure* en verſant par inclination le liquide qui ſurnage, & qui eſt une biere beaucoup plus amere que celle qui eſt reſtée dans la piece.

Cette écume de la biere fournit auſſi deux ſortes de levains; l'un eſt la *levure* qui ſert aux boulangers & aux pâtiſſiers; l'autre eſt la liqueur amere, qui ſert de levain aux braſſeurs pour faire travailler leur biere.

La biere pourroit fermenter d'elle-même, ſans y ajouter de *levure*, comme la pâte pourroit lever d'elle-même ſans y mettre de levain, & comme le moût travaille ſans qu'on y ajoute de ferment; mais la biere ne fermenteroit pas bien, elle ne le feroit point aſſez promptement d'elle-même: & la biere & la pâte ne ſeroient point aſſez ſpiritueuſes, elles deviendroient aigres, ſi on les laiſſoit ſans les exciter par un ferment. Il ſeroit bon auſſi d'exciter de même la fermentation du moût qui quelquefois ne ſe fait point aſſez promptement, & ainſi ne produit pas de vin aſſez ſpiritueux, ſur-tout dans les années où l'on eſt obligé de mettre du feu auprès des cuves pour les échauffer; je crois qu'il ſeroit bon de tirer du vin, comme l'on tire de la biere, la partie la plus fermentante, pour la rejetter dans les cuves de vin, ainſi qu'on rejette de la *levure* dans les pieces de biere; c'eſt une perfection à apporter dans la fabrication du vin, qui doit être un article conſidérable de l'art du braſſeur. Il y a lieu de croire que le vin qui reſte dans les tonnes ou foudres, eſt une liqueur-mere qui ſert à donner de la qualité au vin nouveau qu'on y met chaque année.

Levure ſeche: on la prépare en mettant la *levure* liquide dans des ſacs à égoutter; enſuite on la met à la preſſe; puis on la partage en petites maſſes qu'on moule. Cette *levure* eſt molle, mais ſeche.

La *levure* ſeule ne donne pas un bon goût au pain, comme fait le levain naturel, le pain qui mitonne le mieux n'eſt pas celui qui eſt le plus levé par la *levure* non plus que le pain qui n'eſt pas aſſez levé, à quoi eſt ſujet le pain qui n'a levé que par le levain ſimple.

On met de la *levure* avec le levain pour le pain mollet & pour le blanc; on n'en met point, ou l'on n'en doit point mettre pour le pain bis-blanc, parce que naturellement le pain bis-blanc eſt plus diſpoſé à lever que le pain blanc.

La *levure* fait le pain moins blanc, que ne le fait le levain de pâte, parce que la levure eſt un levain plus vif; or, plus les levains ſont forts, moins ils font le pain-blanc; au lieu que le travail des mains le blanchit; c'eſt pourquoi il faudroit travailler la pâte par les levains ou par la *levure*, un peu moins qu'on ne fait aujourd'hui, & la travailler plus par les mains. On apperçoit le goût du ſiecle pour la molleſſe juſques dans la boulangerie; ce qui eſt un grand mal pour tout le monde. (*Art du Boulanger par M. MALOUIN.*)

LÉZARD, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) animal reptile à quatre pieds, ayant la queue longue proportionnément à ſon corps; il paroît ordinairement montant, c'eſt-à-dire, la tête en chef & la queue vers la pointe de l'écu; s'il eſt poſé d'une autre maniere, il faut ſpécifier ſa ſituation en blaſonnant.

On dit le *lézard* ami de l'homme & ennemi du ſerpent.

Le mot *lézard* vient du latin *lacertus*, le bras; parce que cet animal a les pates ſemblables aux bras de l'homme.

Sortemboſc de Sainte-Marguerite, en Normandie; *d'argent à trois lézards de ſinople.* (*G. D. L. T.*)

LÉZARD, (*Aſtron.*) *lacerta*, *ſtellio*, petite conſtellation introduite par Hevélius pour raſſembler ſous un nom commun une dixaine de petites étoiles qui avoient été négligées par les anciens. Elle eſt ſituée entre les conſtellations d'andromede & du cygne. Hevelius ne pouvoit choiſir qu'un petit animal à cauſe de la petiteſſe de l'eſpace qu'occupent ces étoiles & comme le *lézard* eſt un animal de diverſes couleurs, il crut que cela ſe rapporteroit très-bien avec l'éclat des étoiles qui forment cette conſtellation. Elle a été conſervée par Flamſteed dans le *Catalogue Britannique*, où elle eſt compoſée de 16 étoiles; la plus brillante eſt de quatrieme grandeur: elle avoit en 1690, $0^s\ 3^d\ 52'\ 12''$ de longitude, & $53^d\ 17'\ 26''$ de latitude boréale. (*M. DE LA LANDE.*)

LEZINA *ou* LIEZINA, *Pharia*, (*Géogr.*) île de la Dalmatie dans le golfe de Veniſe, à huit milles de la terre ferme, n'ayant que ſeize milles dans ſa largeur, ſoixante-dix milles de longueur & cent trente de circuit. On y recueille en abondance des olives, du ſafran, du miel, du grain, & environ tous les ans 5000 muids de vin. Les habitans, vifs & robuſtes regardent comme un crime de boire le vin ſans eau. L'île a onze bourgs bien peuplés, avec de riches égliſes. *Lieſina* eſt la capitale de l'île. *Voyez* LIESINA dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c.

Le ſiege épiſcopal ſous la métropole de Spalatro, fut érigé en 1150, ſous Eugene III, & confirmé par Innocent III, en 1178. Le port très-fréquenté fut creuſé en 1597, des deniers des habitans.

Demetrius, originaire de cette île, roi de l'Illyrie, combattit long-tems contre les Romains pour la liberté de ſa patrie. *Lieſina* fut ſaccagé en 1353, par les Génois. En 1500, les Turcs vinrent l'attaquer; mais le général Peſara les défit entiérement. Depuis l'acquiſition qu'en fit le doge Pietro Orſéolo II. en 994, elle a eſſuyé bien des révolutions: la domination de la république de Veniſe ſur cette île, ne fut ſolidement établie qu'en 1421. Elle y envoie tous les ans deux nobles Vénitiens ſous le titre de comte ou de provéditeur, & de camerlingue. *Dict.* de la Martiniere. (*C.*)

LEZKO I, (*Hiſt. de Pologne.*) ſurnommé *le Blanc* parce que ſes cheveux étoient blonds; il étoit fils de Caſimir le Juſte, duc de Pologne. Après la mort de ce prince les Polonois voulurent établir la liberté des élections, exclure le fils du feu roi, & rappeller Miceſlas le Vieux. Si cet avis eût prévalu, leur indépendance leur auroit coûté cher; ils auroient replacé ſur le trône un tyran qu'ils en avoient chaſſé eux-mêmes; & ſe ſeroient rendus eſclaves & malheureux pour prouver qu'ils étoient libres. Mais enfin le bien public l'emporta, & le jeune *Lezko* fut couronné l'an 1195. La régence fut confiée à Hélene ſa mere. Miceſlas trouva encore un parti & ſe montra à la tête d'une armée; un parti plus puiſſant marcha contre lui; on en vient aux mains, Miceſlas fut vaincu; mais il reparut encore, & s'il avoit la férocité d'un tyran, il avoit auſſi le courage d'un héros. La ducheſſe qui craignoit de hazarder, dans de nouveaux troubles, & ſa tête & celle de ſon fils, força ce jeune prince d'abdiquer. Miceſlas régna, & laiſſa la couronne à ſon fils Uladiſlas Laskonogi; mais *Lezko* indigné de l'obſcurité où il languiſſoit, raſſembla ſes amis, tailla en piece les troupes de l'uſurpateur, & le contraignit, l'an 1206, à lui céder une couronne qu'il avoit déja portée. Son regne fut aſſez paiſible

juſqu'à l'an 1220, & l'eût été juſqu'à ſa mort, s'il avoit connu l'art de placer ſes bienfaits; mais en donnant au comte de Suantopelk le gouvernement de la Poméranie orientale, il ne fit qu'un ingrat d'autant plus dangereux, qu'il avoit des talens & qu'on lui croyoit des vertus. Celui-ci voulut ſecouer le joug de ſon bienfaiteur; *Lezko*, réſolu de le punir, l'appella au ſein de la Pologne ſous divers prétextes: le comte y entra à main armée, attira le duc dans une embuſcade, & le fit aſſaſſiner l'an 1227.

LEZKO II, ſurnommé *le Noir*, roi de Pologne; il étoit petit-fils de Conrad, duc de Mazovie: Boleſlas V le déſigna pour ſon ſucceſſeur; un prélat audacieux, le ſcandale & la terreur de la Pologne, aſſemblage ſingulier de talens & de vices, Paul Pzzemakow, évêque de Cracovie, voulut lui fermer le chemin du trône, leva une armée de brigands, & fut vaincu. Après la mort de Boleſlas, l'an 1279, *Lezko* fut couronné malgré les menées ſecretes de l'évêque qui ne trouva plus de partiſans: à peine étoit-il proclamé que la Pologne ſe trouva menacée par une ligue puiſſante de Ruſſes, des Lithuaniens & des Tartares. *Lezko* marcha contre eux, & les tailla en pieces, l'an 1282. Pzzemakow ſouffla dans toute la Pologne l'eſprit de révolte, dont il étoit animé; les Palatins ſe ſouleverent; *Lezko* terraſſa ces rébelles, & après les avoir diſſipés par la force de ſes armes, il acheva de les vaincre par ſes bienfaits. Mais lorſqu'il vit, en 1288, une multitude de Tartares deſcendre dans la Pologne, & porter ſes ravages juſques ſous les murs de Cracovie, ſoit foibleſſe, ſoit ruſe militaire, il s'enfuit en Hongrie, ne reparut qu'après leur départ, & mourut l'an 1289. Sa fuite eſt la ſeule faute qu'on puiſſe lui reprocher. Il étoit grand, généreux, & pardonnoit ſans effort. Il avoit l'art de tâter le goût des hommes, & de les aſſervir par des riens importans. C'eſt ainſi qu'il flatta les Allemands, & leur inſpira un zele infatigable, en imitant & leur maniere de s'habiller & l'uſage reçu parmi eux de laiſſer croître ſa chevelure. Dans un combat il échauffa ſes ſoldats d'un enthouſiaſme belliqueux, en leur aſſurant que dans un ſonge l'ange Gabriel lui avoit promis la victoire. (*M. DE SACY.*)

L I

LIBETH, (*Géogr.*) ville de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Soly, au voiſinage de montagnes, qui ne lui fourniſſent plus, comme autrefois, du fer & du cuivre, parce que les mines en ſont ou épuiſées ou perdues; cependant il lui reſte les titres de libre & de royale, avec des campagnes aſſez fertiles, pour lui faire encore mériter ces titres. (*D. G.*)

LIBITUM, (*Muſiq.*) Quelquefois dans le courant d'une piece de muſique on trouve ces mots latins *ad libitum*, qui ſignifient *à volonté*, & qui indiquent que celui qui joue la partie principale eſt le maître de faire tout ce qu'il veut, & de rentrer dans le chant écrit quand il lui plaît: quant aux accompagnateurs, il faut qu'ils ſe taiſent & ſoient attentifs à reprendre l'accompagnement au moment que la partie concertante rentre dans le chant écrit. La différence des mots *cadenza* & *ad libitum* conſiſtent en ce que le premier ſe met toujours à une cadence ou terminaiſon d'une phraſe harmonique, au lieu que les derniers peuvent ſe trouver par-tout, même au commencement d'une piece.

On trouve auſſi ces mots latins joints au nom de quelque inſtrument dans les titres; cela marque qu'on peut ſe paſſer de cet inſtrument; par exemple, une ſymphonie avec des cors *ad libitum* peut être exécutée avec ou ſans ces inſtrumens, parce qu'ils ne ſont pas obligés.

Il me ſemble qu'on feroit bien de ſubſtituer le mot italien, *libito*, au mot latin, pour ne pas barioler les termes techniques de muſique de tant de langues différentes. (*F. D. C.*)

§ LIBRATION, ſ. f. (*Aſtron.*) eſt un petit changement que l'on apperçoit dans la ſituation des taches de la lune. Quoique le diſque apparent ſoit à-peu-près le même en tout tems, on y obſerve cependant quelques dégrés de variation. Les taches paroiſſent d'environ trois minutes plus ou moins éloignées des bords; la différence va même quelquefois à un huitieme de la largeur du diſque apparent de la lune.

Il y a quatre ſortes de *librations*; d'abord la *libration* diurne qui eſt égale à la parallaxe horizontale; 2°. la *libration* en latitude qui vient de l'inclinaiſon de l'axe de la lune ſur l'écliptique; 3°. la *libration* en longitude qui vient des inégalités du mouvement de la lune dans ſon orbite; 4°. enfin, celle qui provient de l'attraction de la terre ſur le ſphéroïde lunaire. Les deux premieres *librations* furent reconnues par Galilée; la troiſieme, par Hévélius & Riccioli; la quatrieme, par Newton: elle a été ſur-tout diſcutée dans la piece de M. de la Grange, qui a remporté le prix de l'académie de Paris, en 1764. La *libration* diurne eſt trop petite pour qu'il ſoit néceſſaire d'en parler ici.

La cauſe de la *libration* en latitude eſt évidente, ſi l'on ſuppoſe que la lune préſente toujours la même face au même point du ciel, & qu'un de ſes diametres, que nous appellerons l'*axe de lune*, ſoit toujours incliné de deux dégrés ſur l'écliptique: c'eſt un phénomene de même eſpece que celui du parallélíſme de l'axe de la terre & de ſon inclinaiſon ſur l'écliptique qui produit la différence des ſaiſons.

La plus grande *libration* en longitude eſt le tems où la mer des Criſes, *palus mæotides*, ſuivant Hévélius, eſt le plus éloignée du bord occidental de la lune, ce qui arrive vers 9^s d'anomalie; alors les taches orientales, telles que Grimaldi, *palus maræotides*, ſuivant Hévélius, ſont les plus éloignées du bord oriental de la lune. Le contraire arrive dans la plus petite *libration*, telle que l'obſerva Hévélius, le 17 mai 1649. La mer de Criſes étoit ſi près du bord de la lune qu'il n'a jamais vu l'intervalle auſſi petit. La longitude de la lune étoit alors moindre que la longitude moyenne de ſix dégrés; la lune étoit alors vers 3^s d'anomalie.

Riccioli eut le premier, en 1651, l'idée d'expliquer cette *libration* en longitude par l'excentricité de l'orbite lunaire; mais il la rejetta, parce qu'il ſuppoſoit alors une *libration* trop grande, & qu'il trouvoit pluſieurs obſervations auxquelles cette hypotheſe ne ſatisfaiſoit pas, mais les obſervations étoient alors trop imparfaites. Imaginons, dit-il, que la lune préſente toujours la même face, non à la terre, mais au centre de l'excentrique ou de l'orbite lunaire, enſorte que la ligne menée du centre du globe lunaire au centre de l'excentrique qu'elle parcourt paſſeroit toujours par le même point du globe lunaire. Cette hypotheſe rejettée par Riccioli, fut employée par Hévélius qui l'avoit imaginée en 1648, & dans ſa lettre écrite à Riccioli en 1654, il l'explique comme la véritable cauſe de la *libration* en longitude; Newton & M. Caſſini l'adopterent également. Il n'eſt pas aiſé de comprendre la raiſon de cette parfaite égalité entre les durées de la rotation de la terre & de la révolution de la lune. Newton ayant trouvé par l'attraction de la terre que le diametre de la lune dirigé vers la terre doit ſurpaſſer de deux cens quatre-vingts pieds les diametres perpendiculaires à notre rayon viſuel, en conclut que le plus grand diametre doit être toujours à-peu-près dirigé vers la terre, & que c'eſt pour cela que nous voyons toujours à-peu-près le même côté de la lune.

Il eſt vrai que l'équateur lunaire doit être alongé

dans le ſens du diametre qui va de la lune à la terre, parce que l'attraction de la terre eſt plus grande ſur les parties qui ſont les plus près de la terre ; d'un autre côté, la rotation de la lune autour de ſon axe doit en faire un ſpheroïde applati par les pôles, & rendre les méridiens elliptiques ; l'équateur & les paralleles doivent être des ellipſes ; & le corps de la lune doit être, pour ainſi dire, comme un œuf qu'on auroit applati par les côtés, indépendamment de ſon alongement naturel.

M. de la Grange, dans la piece qui a remporté le prix de l'académie de Paris, en 1764, ſuppoſe avec Newton, que la lune eſt un ſphéroïde alongé vers la terre, & il trouve que cette planete doit faire autour de ſon axe une eſpece de balancement ou d'oſcillation, par lequel ſa viteſſe de rotation eſt tantôt accélérée, tantôt retardée ; qu'alors la lune doit nous montrer toujours à-peu-près la même face, quoiqu'elle ait pu recevoir dans le principe une rotation dont la durée ne ſeroit point, par elle ſeule, égale à celle de la révolution. Il fait voir auſſi que la figure de la lune peut être telle que la préceſſion de ſes points équinoxiaux, ou la rétrogradation des nœuds de l'équateur lunaire ſoit à-peu-près égal au mouvement rétrograde des nœuds de l'orbite lunaire. C'eſt en effet ce que l'on obſerve, comme je l'ai prouvé par des obſervationss détaillées dans les *Mémoires de l'académie* de Paris, 1764.

Pour connoître les loix & les circonſtances de la *libration* de la lune, il ſuffit de déterminer la poſition de ſon équateur par rapport à l'écliptique, & cela ſe peut faire comme pour le ſoleil. On commence d'abord par déterminer la différence d'aſcenſion droite & de déclinaiſon entre une tache & le centre de la lune ; mais pour faire ces obſervations, il faut bien conſidérer que le parallele apparent du bord de la lune n'eſt pas un parallele à l'équateur, la différence va quelquefois à plus d'un dégré, & il en pourroit réſulter environ 15″ d'erreur pour des taches éloignées du centre de la lune, ou moins à proportion pour celles qui en ſont moins éloignées. Lorſqu'on a trouvé la différence d'aſcenſion droite, on cherche la différence de longitude & de latitude ; on en conclut la longitude & la latitude de la tache vues de la lune. On cherche ainſi trois fois la longitude & la latitude d'une tache vue du centre de la lune, par rapport à l'écliptique, ou à un cercle que l'on conçoit tiré par le centre de la lune, parallelement à l'écliptique, coupant ſous un angle de 5ᵈ 9′ l'orbite de la lune, ou l'orbite que la terre paroît décrire autour de la lune ; c'eſt avec ces trois obſervations qu'on détermine l'équateur lunaire. On trouvera dans mon *Aſtronomie* pluſieurs méthodes analytiques ou trigonométriques pour déterminer la poſition d'un cercle par rapport à l'écliptique : quand on connoît les latitudes de trois points & ſeulement les différences de longitude, il ne s'agit alors que de chercher l'inclinaiſon & le nœud. J'y ai rapporté la méthode que M. Mayer avoit donnée dans les *Mémoires* de Nuremberg, en 1750, qui eſt très-commode ſur-tout pour la *libration* de la lune, parce qu'elle réunit en un ſeul réſultat un grand nombre d'obſervations.

Les phélénographies ou les figures de la lune ne peuvent la repréſenter fidélement dans tous les tems, puiſque la *libration* fait paroître les taches de 6 à 7ᵈ plus près ou plus loin du même bord. Mais ce que l'on peut faire de mieux c'eſt de conſtruire ſes figures pour les *librations* moyennes, & c'eſt ce que j'ai pratiqué dans la figure gravée pour la *Connoiſſance des tems* de 1775.

La plus grande figure que l'on ait faite des taches de la lune, eſt celle que M. de la Hire deſſina dans le dernier ſiecle ; elle a douze pieds de diametre ; & après avoir été pluſieurs années dans le cabinet de M. D'ons-en-bray, elle a été acquiſe par M. du Fournis, & préſentée le 16 décembre 1772 à l'académie des ſciences de Paris, qui ſe propoſe d'en faire l'acquiſition. *Voyez* SÉLÉNOGRAPHIE, *Suppl.*

Libration de l'apogée de la lune ſe dit d'un mouvement alternatif que l'action du ſoleil produit dans le mouvement de l'apogée de la lune, & qui étoit d'environ douze dégrés ſuivant l'hypotheſe d'Horoccius adoptée par Newton & Halley. Mais les aſtronomes ne conſiderent plus cette *libration*, parce que combinée avec le changement d'excentricité que les mêmes auteurs admettoient, elle ſe réduit à une ſimple inégalité de la lune qu'on appelle *évection*. (*M. DE LA LANDE.*)

LIBURY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hereford, ſur la riviere de Liden, & au milieu de campagnes fertiles, où ſe trouvent les traces d'un ancien camp romain : elle eſt généralement bien bâtie, & habitée d'une multitude de manufacturiers. Ses marchés & ſes foires ne le cedent à aucune autre de la province. (*D. G.*)

LICENCE, ſ. f. (*Belles-Lettres. Poéſie.*) Les *licences* données à la poéſie françoiſe ne ſont pas, comme on l'a dit, certains mots réſervés au ſtyle ſublime, & que la haute éloquence emploie auſſi-bien que la poéſie. Boſſuet ne fait pas plus de difficulté que Racine de dire les *mortels* pour les *hommes*, les *forfaits* pour les *crimes*, le *glaive* pour l'*épée*, les *ondes* pour les *eaux*, l'*éternel*, &c. & quant aux expreſſions excluſivement permiſes à la Poéſie, les unes ſont figurées, les autres ſont priſes du ſyſtême fabuleux ou du merveilleux poëtique ; ce ſont pour la plupart des hardieſſes, mais non pas des *licences*.

La *licence* eſt une incorrection, une irrégularité de langage permiſe en faveur du nombre, de l'harmonie, de la rime, ou de l'élégance du vers ; c'eſt une ellipſe qui ſort des regles de la ſyntaxe, comme dans ces exemples :

Je t'aimois, inconſtant ; qu'aurois-je fait, fidele ?
Peuple roi que je ſers,
Commandez à Céſar, Céſar à l'univers.

c'eſt une voyelle ſupprimée, parce qu'elle altere la meſure ſi on ne la compte pas, ou qu'elle affoiblit le nombre & le ſentiment de la cadence ſi on la compte pour une ſyllabe : ainſi l'*e* muet d'*aſſiduement*, d'*ingénuement*, d'*enjouement*, d'*effraiera*, d'*avouera*, d'*encore*, de *gaieté*, ſe retranche, parce qu'il ne ſeroit pas à l'oreille un tems aſſez marqué. C'eſt de même une conſonne ſupprimée en faveur de l'éliſion ou de la rime : ainſi dans ces noms de villes, *Naples*, *Londres*, *Athenes*, &c. il eſt permis au poëte d'écrire *Naple*, *Londre*, *Athene* ſans *s* : ainſi à la premiere perſonne de certains verbes, comme je *dois*, je *vois*, je *produis*, je *frémis*, je *lis*, j'*avertis*, les poëtes ſe ſont permis de retrancher l'*s*, & d'écrire je *doi*, je *voi*, je *produi*, je *li*, j'*averti*, &c. ce ſont des adverbes abſolus mis à la place des adverbes relatifs, comme *alors que*, *cependant que*, au lieu de *lorſque*, *pendant que*. C'eſt quelquefois le *ne* ſupprimé de l'interrogation négative, comme lorſqu'on dit, *ſavez-vous pas*, *voyez-vous pas*, *dois-je pas*, au lieu de *ne ſavez-vous pas*, *ne voyez-vous pas*, *ne dois-je pas*. Enfin ce ſont quelques inverſions peu forcées, mais qui n'ayant pas pour raiſon dans la proſe la néceſſité du nombre, de la rime & de la meſure, y paroîtroient gratuitement employées ; quoiqu'elles fuſſent quelquefois très-favorables à l'harmonie, & que par conſéquent il fût à deſirer que l'uſage les y reçût. On les trouvera preſque toutes raſſemblées dans ces vers de la *Henriade*, où la Diſcorde dit à l'Amour :

Ah ! ſi de la Diſcorde *allumant le tiſon*,
Jamais à tes fureurs *tu mêlas mon poiſon*,

Si tant de fois pour toi *j'ai troublé la nature,*
Viens, vole sur mes pas, viens venger mon injure.
Un roi victorieux écrase mes serpens;
Ses mains joignent l'olive aux lauriers triomphans.
La clémence avec lui *marchant d'un pas tranquille,*
Au sein tumultueux de la guerre civile,
Va sous ses étendarts, flottans de tous côtés,
Réunir tous les cœurs par moi seule *écartés.*
Encor une victoire, & mon trône est en poudre.
Aux remparts de Paris, *Henri porte la foudre.*
Ce héros va combattre & vaincre & pardonner;
De cent chaînes d'airain *son bras va m'enchaîner.*
C'est à toi d'arrêter ce torrent dans sa course.
Va de tant de hauts faits *empoisonner la source.*
Que sous ton joug, Amour, *il gémisse abatu;*
Va dompter son courage au sein de la vertu.
(*M.* MARMONTEL.)

LICENCE, (*Musique.*) liberté que prend le compositeur & qui semble contraire aux regles, quoiqu'elle soit dans le principe des regles; car voilà ce qui distingue les *licences* des fautes. Par exemple, c'est une regle en composition de ne point monter de la tierce mineure ou de la sixte mineure à l'octave. Cette regle dérive de la loi de la liaison harmonique, & de celle de la préparation. Quand donc on monte de la tierce mineure ou de la sixte mineure à l'octave, ensorte qu'il y ait pourtant liaison entre les deux accords, ou que la dissonance y soit préparée, on prend une *licence;* mais s'il n'y a ni liaison ni préparation, l'on fait une faute. De même c'est une regle de ne pas faire deux quintes justes de suite entre les mêmes parties, sur-tout par mouvement semblable; le principe de cette regle est dans la loi de l'unité du mode. Toutes les fois donc qu'on peut faire ces deux quintes sans faire sentir deux modes à-la-fois, il y a *licence;* mais il n'y a point de faute. Cette explication étoit nécessaire, parce que les musiciens n'ont aucune idée bien nette de ce mot de *licence.*

Comme la plupart des regles de l'harmonie sont fondées sur des principes arbitraires, & changent par l'usage & le goût des compositeurs, il arrive de-là que ces regles varient, sont sujettes à la mode, & que ce qui est *licence* en un tems, ne l'est pas dans un autre. Il y a deux ou trois siecles qu'il n'étoit pas permis de faire deux tierces de suite, sur-tout de la même espece: maintenant on fait des morceaux entiers tout par tierces. Nos anciens ne permettoient pas d'entonner diatoniquement trois tons consécutifs: aujourd'hui nous en entonnons, sans scrupule & sans peine, autant que la modulation le permet. Il en est de même des fausses relations, de l'harmonie syncopée, & de mille autres accidens de composition, qui d'abord furent des fautes, puis des *licences*, & n'ont plus rien d'irrégulier aujourd'hui. (*S*)

LICH, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin, & dans la portion du comté de Munzenberg, qui appartient à la maison de Solms. Le château est fort ancien; la ville est située sur le Wetter, & renferme une collégiale; & le bailliage, peuplé de luthériens, comprend sept villages. (*D. G.*)

LICHTENFELS, (*Géogr.*) ville & bailliage d'Allemagne, dans la Franconie & dans l'évêché de Bamberg. La ville est sur le Mein, & fait un grand commerce de bois avec Francfort; & le bailliage a dans son ressort plusieurs bourgs & plusieurs couvens. (*D. G.*)

LICHTENSTEIN *états des princes de*, (*Géogr.*) Ce sont les comtés & seigneuries de Vadutz & de Schellenberg situées en Allemagne, dans le cercle de Souabe, aux confins de la Suisse, & des comtés de Feldkirch & Pludentz, bordant le Rhin à l'occident, & renfermant quelques châteaux, villages & couvens, sans aucune ville. La maison de *Lichtenstein*, élevée à la dignité de prince de l'Empire aux années 1618 & 1623, dans ses branches Caroline & de Gundacker, les possede par achat des comtes de Hohen-Embs depuis l'an 1699: & elle en prend lieu de siéger à la diete de Ratisbonne, entre Schwartzenberg & Taxis, & de payer des contributions à l'Empire sur un pied modique. Les principautés de Jægerndorff & de Troppau, situées dans la Haute-Silésie, appartiennent aussi, mais non pas à titre d'états de l'Empire, à cette maison de *Lichtenstein.* (*D. G.*)

LICHTENSTEIN, (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne, dans le cercle de Haute-Saxe, & dans les états de Schönbourg-Waldenbourg. C'est un fief de Bohême, & un arriere-fief de l'Empire. Il en ressortit la petite ville de Callenberg & six villages. (*D. G.*)

LICINIUS, (*Histoire des empereurs.*) né dans la Dacie, fut un soldat de fortune, qui n'eut d'autre titre à l'empire que son courage & ses talens pour la guerre. Galere-Maximien, qui avoit été simple soldat avec lui, en avoit reçu de grands services: ce fut par reconnoissance qu'il le choisit pour son collegue lorsqu'il parvint à l'empire. Il lui donna le département de l'Illyrie, & ensuite de tout l'Orient. Constantin, qui voyoit son crédit prendre chaque jour de nouveaux accroissemens, se fortifia de son alliance, & lui fit épouser sa sœur Constantia, & leurs forces réunies humilierent la fierté de Maximien, qu'ils défirent dans plusieurs combats. *Licinius* né barbare, ne se dépouilla jamais de la férocité naturelle à sa nation. Ses mœurs agrestes rappellerent toujours la bassesse de sa naissance. Ennemi des lettres & des philosophes, il les appelloit la *peste* & le *poison* des états. C'étoit pour justifier son ignorance. Son éducation avoit été si négligée, qu'il ne savoit même pas signer son nom. Il oublia que c'étoit à Galere-Maximien qu'il devoit sa fortune, & ce fut contre les enfans de ce bienfaiteur qu'il exerça le plus de cruautés. Maximien défait dans plusieurs combats, fut enfin obligé de se rendre à sa discrétion; mais le vainqueur impitoyable le fit massacrer avec toute sa famille. Sa fureur avide de sang se tourna contre les Chrétiens qu'il détestoit, parce qu'ils étoient favorisés par Constantin devenu l'objet de sa haine jalouse. Constantin assuré des armées des Gaules & de l'Italie, lui déclara la guerre. Ils en vinrent aux mains dans la Pannonie, & la victoire, sans être décisive, pencha du côté de Constantin. Il fallut tenter la fortune d'un second combat dans les plaines d'Andrinople: l'avantage fut à-peu-près égal. Les troupes de *Licinius* plierent; mais tout le camp de Constantin fut pillé. Les deux rivaux également épuisés & las de la guerre, firent la paix, que *Licinius* acheta par la cession de la Grece & de l'Illyrie. *Licinius* honteux d'avoir souscrit à des conditions humiliantes, recommença les hostilités; il fut encore défait près d'Andrinople, d'où il se retira à Chalcédoine, où, craignant d'être attaqué par l'armée victorieuse, il demanda la paix qui lui fut accordée; mais dès qu'il eut réparé ses pertes, il viola le traité; il en fut puni par une sanglante défaite dans les plaines de Chalcédoine, où, toujours malheureux sans rien perdre de sa réputation, il fut obligé de s'en remettre à la clémence de son vainqueur. Sa femme Constantia obtint sa grace de son frere. Constantin, après l'avoir admis à sa table, le relégua à Thessalonique, où il mena une vie privée avec sa femme: il paroissoit avoir renoncé à toutes les promesses de l'ambition, lorsque Constantin envoya des ordres pour l'étrangler. Il mourut âgé de soixante ans, dont il en avoit régné quatorze. (*T—N.*)

LICORNE, f. f. *monoceros*, *otis*, (*terme de Blaſon.*) la *licorne* paroît dans l'écu de profil, & eſt ordinairement paſſante; on la repréſente d'une figure qui imite le cheval, à l'exception d'une corne droite qu'elle a au milieu du front, d'une petite barbe ſous le menton, & de ce que ſes pieds ſont fourchus. *Voyez Planche VI. fig. 280, 281 & 282, de l'art héraldique dans le Dict. raiſ. des Sciences*, &c.

Licorne ſaillante eſt celle qui eſt repréſentée rampante.

La *licorne* eſt le ſymbole de la chaſteté, parce qu'on prétend qu'elle chérit les vierges.

De Bernard de Montebiſe en Touraine; *d'azur à la licorne d'argent.*

De la Villeloays de la Villejan, Dubois-Boyer en Bretagne; *d'azur à la licorne ſaillante d'argent.* (*G. D. L. T.*)

LICORNE, *monoceros*, *unicornu*, (*Aſtron.*) conſtellation méridionale qui fut employée en 1679 dans le catalogue de dom Anthelme, & dans les cartes de Royer, pour raſſembler des étoiles informes, ſituées entre le grand chien & le petit chien, entre orion & l'hydre: elle contient trente-une étoiles dans le grand catalogue Britannique. L'étoile de quatrieme grandeur, qui eſt au col de la licorne, avoit en 1690 3ˢ 8ᵈ 27′ 56″ de longitude, & 20ᵈ 32′ 18″ de latitude auſtrale. (*M. DE LA LANDE.*)

LIDKŒPING, (*Géogr.*) ville de Suede, dans la Weſtrogothie & dans la préfecture de Scarabourg, à l'embouchure de la riviere de Lida, dans le lac de Wener. Elle eſt petite, mais bien bâtie & fort trafiquante, ayant même pour ſes foires & marchés publics une des plus belles places du royaume. C'eſt la cinquantieme des villes qui aſſiſtent à la diete. *Long. 31. 15. lat. 58. 25.* (*D. G.*)

LIÉ, ÉE, adj. *conſtrictus*, *a*, *um*, (*terme de Blaſon.*) ſe dit des pieces & meubles de l'écu qui ſont joints, reſſerrés & attachés par un lien, cordon ou ruban, tels que les cor-de-chaſſes, les gerbes, &c. *Voyez fig. 436, Pl. IX. de Blaſon, Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c.

LIÉ, ÉE, adj. ſe dit auſſi des cercles, des barils, tonneaux, cuves, quand ils ſont d'un autre émail que les douves.

Goubert de Ferriere, de Saint-Cheron, en Normandie; *de gueules, au cor-de-chaſſe d'or, lié d'azur, accompagné en pointe d'une molette d'éperon du ſecond émail.*

Sevin de Quincy, à Paris; *d'azur à une gerbe d'or liée de gueules.* (*G. D. L. T.*)

LIÉES, adj. (*Muſique.*) On appelle *notes liées* deux ou pluſieurs notes qu'on paſſe d'un ſeul coup d'archet ſur le violon & le violoncelle, ou d'un ſeul coup de langue ſur la flûte & le hautbois; en un mot, toutes les notes qui ſont ſous une même liaiſon. (*S*)

LIECHEN *ou* LYCHEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Haute-Saxe, & dans la Marche Uckerane de Brandebourg, au voiſinage de pluſieurs lacs & de diverſes forêts, dont la pêche & l'exploitation lui ſont très-profitables. Réduite accidentellement en cendres l'an 1732, elle a été rebâtie avec régularité, ſolidité & propreté. (*D. G.*)

LIEGE, *évêché de*, (*Géographie.*) *epiſcopatus Leodienſis*, état d'Allemagne, ſitué dans le cercle de Weſtphalie, aux confins des duchés de Brabant, de Gueldres, de Limbourg, de Luxembourg & de Juliers, de la province de Champagne, & des comtés de Namur & de Hainaut. Ses dimenſions en largeur ſont difficiles à prendre avec exactitude; mais en longueur, on lui donne avec aſſez de préciſion vingt milles d'Allemagne. Il ſe diviſe en ſept provinces ou quartiers, qui ſont ceux de *Liege*, ſa capitale, de Hasbain, de Loos, de Hoorn, de Franchimont, de Condroz, & d'Entre-Sambre & Meuſe.

L'on compte en ce pays-là vingt-ſix villes, mille quatre cens villages, & une multitude d'abbayes, de ſeigneuries & de châteaux. Il eſt arroſé de pluſieurs rivieres, dont la Meuſe & la Sambre ſont les principales, & il a généralement beaucoup de fertilité dans ſon ſol. Il produit des grains & des fourrages, des bois & de la houille, des métaux de bon uſage, tels que le fer, le plomb & le cuivre, des marbres très-eſtimés, & des eaux minérales de la plus grande réputation, Chaufontaine & Spa ſe trouvant dans ſon enceinte; il y croît même du vin, mais de qualité médiocre, & ce n'eſt pas un objet d'exportation comparable à tout ce que la contrée envoie d'ailleurs dans l'étranger; ſon vin ne vaut pas ſa bierre, & elle ne le vend pas comme elle fait ſes cuirs, ſes ſerges, ſes armes à feu, ſes aiguilles & ſon charbon.

L'évêché de *Liege* eſt ſous la métropole de Cologne, & comprend les archidiaconats de Hasbain, de Brabant, d'Ardenne, de Hainaut, de Campine, de Condrooz & de Famenne. Le premier ſiege en étoit dans la ville de Tongres, où ſaint Servati le fonda l'an 310. Mais cette ville ayant été détruite par les Huns l'an 450, ce ſiege fut alors transféré à Maſtricht, d'où ſaint Hubert, protégé par Charles Martel, alla le fixer à *Liege* l'an 700. Et dans ces tranſlations diverſes, le titre de Tongres ſurvécut à ſa ruine. Ce ne fut qu'en 961, ſous l'évêque Eberhard ou Héraclius, qu'on lui ſubſtitua celui de *Liege*.

Cet évêché eſt un pays d'états, dont les députés s'aſſemblent annuellement dans la capitale & dans le palais épiſcopal, & dont les délibérations ne roulent que ſur les matieres de finance. Quatre de ces députés ſont là pour le haut clergé ou le chapitre, quatre pour la nobleſſe, & ſix pour les villes.

Le chapitre de *Liege* eſt compoſé de ſoixante perſonnes, à la tête deſquelles eſt l'évêque titré de, *par la grace de Dieu, évêque & prince de* Liege, *duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Loos, de Hoorn*, &c. Sa place dans les dietes de l'Empire eſt ſur le banc eccléſiaſtique du ſecond college, alternant avec Munſter, mais de façon qu'Oſnabrug eſt toujours entre deux. Dans les aſſemblées du cercle de Weſtphalie, il ſuit Paderborn, & précede Oſnabrug. Ses contingens pour les mois romains ſont de 826 florins, & pour la chambre impériale de 360 rixdallers 62½ creutzers.

Ce prince a divers colleges & conſeils pour l'adminiſtration de ſon gouvernement. Il a un conſeil privé pour les affaires générales de l'état; un conſeil aulique pour celles de ſa cour, une chambre des rentes, un officialat, & pluſieurs tribunaux, où ſe jugent en dernier reſſort toutes les cauſes plaidées devant les cours ſubalternes du pays. L'évêque aujourd'hui régnant eſt né comte de Weltbruck. (*D. G.*)

LIERNOIS, (*Géogr.*) groſſe paroiſſe du Morvand, entre Saulieu, Autun & Arnai-le-Duc, ſituée en Nivernois, mais qui a pluſieurs hameaux en Bourgogne, chef-lieu de trois châtellenies, les comtes de Nevers y avoient un château fort, qui eſt preſque tout démoli. Louis de Gonzague & Henriette de Cleves, ſa femme, y ont fait une fondation de 50 livres par an pour aider à marier une pauvre fille. Ces princes généreux en ont fait autant pour ſoixante paroiſſes de leur duché.

Liernois eſt remarquable pour avoir donné naiſſance à Laurent Bureau, qui de pâtre devint carme, docteur de Navarre, & provincial de ſon ordre. Son mérite ſupérieur le fit choiſir pour prédicateur & confeſſeur de deux de nos meilleurs rois Charles VIII & Louis

XII, & enfin le plaça ſur le ſiege épiſcopal de Siſteron en 1494. On croit que l'envie le fit périr de poiſon aux états de Blois en 1504. Son cœur fut apporté aux carmes de Dijon, dont il eſt un inſigne bienfaiteur, & ſon corps à Orléans.

« Le cardinal de Tournon, qui étoit dur, dit l'auteur ſi eſtimé de la vie de François I, fut cauſe de » l'exécution cruelle des Vaudois en Provence; tandis que Laurent Bureau, confeſſeur de Louis XII, » bienfaiſant comme lui, les avoit prêchés, inſtruits » & dérobés aux pourſuites des délateurs ».

Ce grand homme a laiſſé à *Liernois*, où ſont encore des parens de ſon nom, une marque de ſa tendreſſe pour les pauvres, par la fondation d'une *donne*, qui ſe fait tous les ans le lundi de la Pentecôte, de cinquante-ſept meſures moitié ſeigle, moitié orge, de quatre meſures de pois, quatre de froment, & 32 liv. en argent.

Cette belle action, qui perpétue ſa mémoire dans ſa patrie, lui fait encore plus d'honneur que les ouvrages qu'il nous a laiſſés, dont on peut voir la liſte dans le *I. vol. de la bibliotheque des auteurs de Bourgogne*. Il eut un frere, nommé *Pierre Bureau*, habile phyſicien, qui fut médecin du comte de Nevers, Jean de Bourgogne, duc de Brabant; c'eſt ce que nous apprend une plaque d'airain placée ſur la porte de la ſacriſtie, par un duc de Nevers. (*C.*)

§ LIERRE, (*Botaniq. Jard.*) en latin *hedera*, en anglois *ivy*.

Caractere générique.

Les fleurs qui ſont diſpoſées en ombelles, ſont compoſées d'un calice découpé en cinq, qui eſt aſſis ſur l'embryon, de cinq pétales & de cinq étamines formées comme des alênes. L'embryon devient une baie ronde à une ſeule cellule, renfermant quatre ou cinq ſemences larges, convexes d'un côté & anguleuſes de l'autre.

Eſpeces.

1. *Lierre* à feuilles ovales & à feuilles à lobes.
Hedera foliis ovatis lobatiſque ſemper virentibus. Hort. Colomb.
Common ivy.
2. *Lierre* à feuilles à cinq lobes vernales. Vigne-vierge.
Hedera foliis quinatis deciduis. Hort. Colomb.
Deciduous ivy with a vine-leas.
3. *Lierre* à fruit jaune.
Hedera poetica fructu luteo.
Oriental yellow fruited ivy.

Variétés.

Grand *lierre* panaché de blanc. Grand *lierre* panaché de jaune. Petit *lierre* panaché de blanc.

Autrefois le *lierre* étoit conſacré par la religion: il entouroit les tyrſes des bacchantes, ces armes redoutables des prêtreſſes de Bacchus; on s'en couronnoit aux fêtes de ce dieu en chantant les dytyrambes; il tomboit en feſtons des bords de ſes autels. Déchu de ces honneurs, on ne le tire plus guere de l'obſcurité des forêts: il s'y éleve en rampant contre les chênes, & offre l'image de la baſſeſſe orgueilleuſe; il s'agriffe à ſon écorce, & vit de la ſubſtance de l'être qui l'appuie: quelquefois il ſurvit à ce protecteur; alors il embraſſe étroitement tous ſes rameaux, il revêt ce cadavre de ſon feuillage toujours verd. A-t-il atteint le bout des branches, il ſe fortifie, il ſe ramifie & ſe charge des corymbes de ſes fruits; alors il préſente l'aſpect d'un grand arbre.

Que le *lierre* ſoit éloigné d'un ſoutien, il rampe contre la terre où il s'attache comme les coulans des fraiſes: dans cet état qui ne lui convient pas, il eſt foible & grêle: ſes feuilles ſont petites & partagées en trois lobes; mais lorſqu'il a atteint quelque ſupport, ſes progrès ſont rapides, ce n'eſt que lorſqu'il l'a ſurmonté que ſes feuilles perdent leurs lobes & deviennent larges & entieres: ce n'eſt qu'alors non plus qu'il commence à fleurir: les fleurs naiſſent en têtes arrondies ou corymbes, elles ſont d'une couleur herbacée, & s'épanouiſſent au mois de ſeptembre. Il leur ſuccede des fruits dont le noir n'eſt que l'intenſité du verd, & qui mûriſſent durant le plus froid de l'année.

Le *lierre* ſe trouve dans les pays les plus chauds, & on le rencontre en Laponie. Il ſe multiplie aiſément par ſes coulans, par les marcottes & par les boutures qu'il faut faire en avril & en juillet. On peut auſſi ſemer ſes baies au printems dans un lieu frais & ombragé; mais le meilleur parti eſt d'arracher des *lierres* qui grimpent contre les arbres: ceux qu'on trouve rampans à terre ſont ſi foibles, qu'ils ſeroient très-long-tems ſans produire d'effet.

Le goût que l'on commence à prendre pour les boſquets d'arbres toujours verds, va rendre au *lierre* un peu d'eſtime: ſa feuille aſſez large & d'un beau verd glacé, ſon feuillage riche & touffu, ſur-tout les différens uſages auxquels il ſe prête, doivent le faire entrer dans la compoſition de ces boſquets. Qu'on le ſoutienne contre un petit appui, à la hauteur de trois ou quatre pieds, ayant ſoin d'ôter ſes coulans, il formera un des beaux buiſſons qu'on puiſſe voir. Monté ſur un tuteur élevé, il formera une eſpece d'arbre: contre des cintres, il ſerpentera agréablement, on en garniroit la paroi d'un cabinet, on en couvriroit le dôme des tonnelles, on en tapiſſe un mur.

Miller ayant obſervé que le *lierre* dont les feuilles ont trois lobes, tandis qu'il rampe, prend des feuilles entieres, lorſqu'il a ſurmonté ſon appui, a cru que cette variation de la même plante avoit induit mal à propos à en compter deux eſpeces, le grand & le petit *lierre*; cependant j'ai reçu de Hollande le grand & le petit *lierre* panaché de blanc; le grand eſt reſté conſtamment plus robuſte, & a toujours quelques feuilles entieres; le petit demeure grêle, & n'a que des feuilles à lobes, d'où je conclus que ce ſont deux eſpeces diſtinctes.

J'ai fait ſerpenter ces *lierres* panachés contre le tronc d'arbres toujours verds, qu'ils décorent d'une maniere très-pittoreſque, il y a auſſi une variété panachée de jaune.

Le *lierre* n°. 2, a été décrit par Tournefort qui l'a rencontré en Orient: cependant cette eſpece ne ſe trouve ſur aucun catalogue, & eſt, je crois, très-rare en France & en Angleterre.

L'eſpece, n°. 3, quitte ſes feuilles: elles ſont fort larges, partagées en cinq lobes, & ſemblables à celles de la vigne: leur verd eſt rougeâtre & glacé: on l'appelle *vigne-vierge*. Elle croît d'elle-même en Virginie; on s'en ſert pour tapiſſer des murs dans des cours trop étroites, ou à des expoſitions trop froides pour pouvoir y élever des eſpaliers. Cette plante ſarmenteuſe ſe multiplie aiſément de boutures qu'on doit faire en automne. On en formeroit des buiſſons & des eſpeces d'arbres par des ſoutiens & au moyen de la tonte, & ſon beau feuillage les rendroit propres à orner les boſquets d'été. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

LIEUE, (*Meſures itinéraires.*) Les *lieues* de France, ſuivant l'ordonnance de Louis XIII, devoient être par-tout de 2200 toiſes, mais on n'a ſuivi aucune regle juſqu'à préſent dans les différentes parties du royaume. L'établiſſement des pierres milliaires qu'on a placées depuis 1763 ſur toutes les grandes routes de mille en mille toiſes, feront problablement naître l'uſage de compter les *lieues* de 2000 toiſes; & les *lieues* de poſtes ſont en effet preſque par tout le

royaume de cette quantité. Les aſtronomes comptent les *lieues* de 25 au dégré moyen de latitude, ou de 2283 toiſes chacune ; les navigateurs comptent par *lieues* marines de 20 au dégré, c'eſt-à-dire d'environ 2850 toiſes. *Voyez* le *Traité des meſures itinéraires* de M. Danville. (*M. DE LA LANDE.*)

LIEU-DIEU, *locus Dei*, (*Géogr. eccléſ.*) abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, près de Vergy en Bourgogne, entre Nuys & Beaune, fondée au XIII. ſiecle par Alix de Vergy, mere du duc Hugues IV. La premiere abbeſſe fut Marguerite, fille de Jean, ſeigneur de Fontaines-lez-Dijon; Alix de Blaiſy, la cinquieme en 1332; Iolande de Frolois, la ſeptieme en 1350; Marguerite de Villers-la-Faye, la neuvieme en 1391.

Elle a été transférée à Beaune en 1626, ſous Louiſe d'Ancins; Marie Suyreau, religieuſe de Port-Royal qui avoit établi la réforme à Argenteuil, l'établit auſſi au *Lieu-Dieu ;* Marie Lietard, auſſi éleve de Port-Royal, lui ſuccéda en 1641. (*C.*)

LIEVRE, ſ. m. *lepus*, *i*, (*terme de Blaſon.*) animal repréſenté de profil & courant. Il eſt quelquefois arrêté & paroît aſſis ſur ſes jambes, alors on le dit *en forme. Voyez* EN FORME.

Le *lievre* eſt le ſymbole de la timidité & de la fécondité.

D'Hebrail de Canaſt en Lauraguais, proche Caſtelnaudary ; *d'azur à deux lievres courans d'or.* (*G. D. L. T.*)

§ LIGAMENT, (*Anatomie.*) Il y a des *ligamens* de pluſieurs claſſes. Les capſules articulaires ſont originairement le périoſte même, qui dans le fœtus paſſe viſiblement d'un os à l'autre en enfermant l'articulation. Dans l'adulte, la capſule eſt renforcée par des fibres tenaces d'une grande force, & de différentes directions, qui s'attachent à la ſurface extérieure, elles naiſſent ſouvent des tendons.

Les *ligamens* qui attachent un os à l'autre ſont à-peu-près de la même ſolidité, & formés par des fibres luiſantes d'une grande force. Ce luiſant ne paroît pas encore dans le fœtus, les *ligamens* y different peu des membranes. Les *ligamens* renfermés dans les articulations ſont de la même claſſe.

C'eſt de ces deux claſſes de *ligamens*, qu'on a cru que leur ſentiment étoit très-vif, & la douleur qui ſuit leur bleſſure fort violente. C'eſt une opinion aſſez nouvelle. Galien les a regardés comme abſolument inſenſibles. Aretée a eu lui-même occaſion de ſe confirmer dans cette idée par l'expérience, quoiqu'il les crût ſenſibles en d'autres occaſions. Parmi les modernes, l'opinion générale les a fait ſenſibles, c'eſt elle qu'on a ſuivi dans le *Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c.

Cependant, entre les modernes même, Herman Van-der-Heyde, auteur original, quoiqu'un peu paradoxe, a ſoutenu l'ancien ſentiment de Galien. M. de Haller a vérifié par pluſieurs expériences, qu'en effet dans l'animal vivant le fer & le feu appliqués aux capſules & aux *ligamens*, n'excitent aucune ſenſation, au lieu qu'il ſent très-bien les bleſſures de la peau. D'autres auteurs très-eſtimables ont confirmé cette inſenſibilité, tel que M. Hunter, qui eſt certainement un des premiers anatomiſtes de notre ſiecle, M. Brocklesby & Bordenave, & c'eſt aſſez généralement l'idée des chirurgiens modernes.

Si donc quelquefois on a cru voir dans des malades, ou même dans des bleſſés, que les plaies des capſules & des *ligamens* ont été ſenſibles, ſi même dans des animaux vivans l'huile de vitriol verſée ſur les capſules des articulations, ont paru cauſer de la douleur, c'eſt apparemment à des nerfs, qui paſſent par-deſſus les capſules, qu'il faut attribuer ces phénomenes. Il en paſſe très-ſouvent ſur ces membranes, ſans s'y diſtribuer, mais les douleurs que cauſe leur léſion peuvent également être regardées, par le chirurgien, & même par le malade, comme un ſentiment des capſules, l'ame ne diſtinguant pas avec la plus grande exactitude le ſiege des douleurs qu'elle reſſent.

Une autre eſpece de *ligament* embraſſe comme des braſſelets des tendons dans leur paſſage autour des articulations des os, & ſur-tout quand ces tendons changent de direction. Leur nature eſt la même, quand on les a préparés à la maniere ordinaire des anatomiſtes, ils ſont alors durs, luiſans & fermes. Mais dans la nature même ils ne ſont qu'une partie des grandes expanſions aponévrotiques, qui enveloppent par-tout les muſcles un peu longs des extrêmités. Ces expanſions ſont minces, & faites par des fibres luiſantes peu ſerrées. Ce n'eſt que dans le paſſage des tendons par des rainures imprimées dans les os, qu'ils acquierent la ſolidité des *ligamens* ordinaires.

D'autres *ligamens* ſont membraneux & preſque toujours des portions de quelque grande membrane, dont une cavité eſt tapiſſée. Tels ſont les *ligamens* larges de la matrice, les *ligamens* du foie, de la veſſie, du rectum, de la ratte, du poumon.

Il y a d'autres *ligamens* pleinement & ſimplement tendineux, comme celui qui attache le digaſtrique à l'os hyoïde, le *ligament* de l'oreille, les *ligamens* ronds de la matrice, le *ligament* coronaire du foie. (*H. D. G.*)

LIGAMENTEUX, adj. (*Anat.*) ce qui appartient ou ce qui a rapport au *ligament*. *Voyez* LIGAMENT. (*Anat.*) *Encycl. & Suppl.*

LIGNE, (*Art militaire.*) On diſtingue deux ſortes de *lignes :* celles de circonvallation que l'on fait autour d'une place pour en couvrir le ſiege. (*Voyez Diction. raiſonné des Sciences*, &c. les *articles* LIGNE, CIRCONVALLATION, CONTREVALLATION; & dans ce *Supplément*, l'*article* CAMP-RETRANCHÉ), & celles qui ſont faites pour couvrir un pays: c'eſt de ces dernieres dont il va être queſtion.

Les *lignes* ſont du reſſort de la guerre défenſive. Les premieres dont on ait eu connoiſſance, ſont celles qui couvroient le pays, depuis l'Eſcaut juſqu'à la mer en 1691 ; mais ce n'a été que dans la guerre de 1701 que l'on a fait principalement uſage des *lignes*.

Ces longs & ruineux retranchemens, quoique réprouvés par les plus grands généraux, & par les auteurs militaires les plus célebres, ayant encore un grand nombre de partiſans, nous examinerons dans cet article leurs avantages, & leurs inconvéniens, & nous finirons par un réſultat des uns & des autres, afin de mettre les gens du métier en état de ſuivre l'opinion qui leur paroîtra la mieux fondée.

1°. Les *lignes*, diſent ceux qui les aiment, ſont bonnes lorſqu'on veut couvrir un grand pays & le garantir des contributions.

2°. Elles donnent le moyen d'envoyer des partis dans le pays ennemi & d'y lever des contributions.

3°. Elles facilitent la communication ſans eſcorte d'une place à une autre.

4°. Elles aſſurent les quartiers d'une armée.

5°. Elles ſont très favorables pour faire une guerre défenſive.

Voilà les principales raiſons qu'on a eues pour mettre les *lignes* en uſage; nous allons voir celles qu'on peut y oppoſer.

1°. Les *lignes* ne peuvent empêcher un pays de contribuer, parce que, comme l'obſerve le marquis de Feuquieres, il ne faut pour établir des contributions, qu'avoir trouvé une ſeule fois le moyen de les forcer pendant tout le cours d'une guerre pour que

que les contributions aient lieu ; attendu que, quand même les troupes qui ont pénétré dans le pays auroient été preſſées de ſe retirer, les contributions ayant été demandées, on eſt obligé en traitant de la paix, pour peu qu'elle ſe faſſe avec égalité, de tenir compte des ſommes impoſées, quoiqu'elles n'aient pas été levées, leſquelles ſommes pour l'ordinaire entrent en compenſation avec celles qui, lors du traité, ſe trouvent dûes par le pays ennemi.

2°. Ce ne ſont point les partis qui ſortent des *lignes*, qui établiſſent les contributions dans le pays ennemi ; ce ſont d'ordinaire ceux qui ſortent des places. Ainſi l'utilité des *lignes* à cet égard doit être de nulle conſidération.

3°. La facilité que donnent les *lignes* pour communiquer ſans eſcorte d'une place à une autre eſt, ſelon M. de Feuquieres, aſſez plauſible pour le détail de ceux qui veulent aller ſeuls ; mais dans le fonds, ſi c'eſt pour la ſûreté des convois, cette facilité n'eſt qu'apparente. « Au reſte, dit cet auteur » célebre, ſi le prince réfléchiſſoit ſur la quantité » de troupes que ces *lignes* occupent pour leur garde, » je ſuis très-perſuadé qu'il trouveroit ces troupes » plus utilement employées à la garde des places, » aux eſcortes des convois, & dans les armées, » qu'à la garde des *lignes* ; & que s'il ſe faiſoit infor- » mer de ce que ces *lignes* ont coûté à ſon pays pour » leur conſtruction & leur entretien, il trouveroit » que ces ſommes extraordinaires excéderoient cel- » les des contributions que le pays auroit payées » volontairement ».

4°. Les *lignes* n'aſſurent point les quartiers d'une armée, qui les aura pris derriere elles, parce qu'elles ne ſont pas moins que dans tout autre cas expoſées à être franchies par l'ennemi, qui ſe ſera raſſemblé en dérobant ſes mouvemens, & qu'alors ces quartiers ne ſeront pas moins percés & enlevés, ſur-tout s'ils n'ont pas le tems de ſe réunir.

5°. L'uſage qu'on prétend faire des *lignes* dans une guerre défenſive, eſt on ne peut pas plus mauvais. L'expérience a ſuffiſamment fait connoître la fauſſeté de ce ſyſtême, dont on doit être convaincu par pluſieurs raiſons inconteſtables. 1°. Les *lignes* embraſſent ordinairement plus de terrein qu'on n'a de troupes pour les garder. 2°. L'incertitude du lieu de l'attaque qui oblige à tenir tous les poſtes garnis, les affoiblit tous ; & les troupes éparpillées ſur un front extrêmement étendu, ne peuvent plus s'entre-ſecourir lorſqu'elles ſont attaquées. 3°. Si elles ſont aſſez courtes & aſſez bien garnies de troupes pour être ſoutenues, l'ennemi donne tant d'attention de côté & d'autre, qu'il parvient à les faire dégarnir. Si l'on y reſte, il exécute le projet dont il a fait la démonſtration, & qui n'étoit d'abord que pour donner le change. 4°. Le ſoldat eſt moins brave derriere un retranchement qu'en raſe campagne, & principalement le ſoldat François qui raiſonne beaucoup. 5°. Il ſuffit que les *lignes* ſoient forcées dans un endroit pour être emportées. « Que dix hommes, dit le ma- » réchal de Saxe, mettent le pied ſur un retran- » chement, tout fuira ; c'eſt le cœur humain ». 6°. L'ennemi libre dans ſes mouvemens peut former différentes attaques, & les former dans les endroits & de la maniere qu'il lui plaît, avec cette confiance & cette certitude de réuſſir qu'on doit avoir quand on attaque des retranchemens d'une auſſi grande étendue. Repouſſé, il peut recommencer l'attaque autant de fois qu'il juge à propos, & c'eſt un de ſes plus grands avantages ; au lieu que ce ſont preſque toujours les mêmes troupes qui défendent les différens poſtes des *lignes*. Les ennemis, dit un auteur anonymes, par des attaques ſucceſſives & multipliées, ſe renouvellent ſans ceſſe ; c'eſt une hydre qui reproduit des nouvelles têtes à chaque inſtant. A la fin le ſoldat retranché ſent ſes forces épuiſées ; il ne peut plus combattre ; il ne voit plus que le danger, & il fuit pour l'éviter. 7°. Enfin on ne peut pas eſpérer de vaincre entiérement en combattant à couvert des *lignes*, parce qu'il n'eſt pas poſſible de ſuivre l'ennemi dans ſa retraite, qui a toujours le tems de faire les diſpoſitions qui doivent l'aſſurer.

Ce ſont la plupart de ces raiſons qui ont fait dire que, quelle que ſoit la bravoure des troupes, la vigilance & l'habileté du général *des lignes attaquées, ſont des lignes forcées :* & cette vérité eſt appuyée d'un aſſez grand nombre d'exemples qui lui donnent un nouveau poids.

En 1703, les *lignes* qui couvroient le pays de Vaës où commandoit le comte de la Motte, furent forcées par le baron de Spaart.

En 1705, le maréchal de Villars força celles de Weiſſembourg.

Dans la même campagne, celles qu'on avoit conſtruites depuis la Méhaigne juſqu'au Demer, quoique gardées par toute l'armée du roi, ſous les ordres du maréchal de Villeroy, furent forcées par le duc de Malboroug.

Celles de Stolhoffen, à la conſtruction deſquelles le prince de Bade avoit employé un tems conſidérable & qu'on regardoit comme imprenables, furent forcées en 1707 par le maréchal de Villars en très-peu de tems & ſans perdre un ſeul homme.

Celles d'Etlingen, en 1734, qui avoient été faites avec autant de ſoin que celles de Stolhoffen, n'arrêterent pas l'armée du maréchal de Berwick, qui alloit inveſtir Philisbourg.

En 1774, celles de Weiſſembourg furent forcées par l'armée Françoiſe ſous les ordres du maréchal de Coigny, en moins de deux heures.

Si l'on a vu des *lignes* qui n'aient pas été forcées, telles que celles de la Lys à Ypres, celles de la Hayne à la Sambre, & pluſieurs autres qu'il eſt inutile de citer, c'eſt parce qu'elles n'ont pas été attaquées, ou parce que les généraux chargés de les défendre, ayant connu tous leurs inconvéniens, ont pris le parti de ſe diſpoſer comme s'il n'y en eût point eu. On voit qu'en 1691, le marquis de Villars ſoutint les *lignes* de Courtrai, en poſtant & réuniſſant ſes troupes en avant & vers le centre de ces *lignes*, ſans que l'ennemi osât les paſſer par les flancs, de crainte qu'il ne tombât ſur eux par derriere.

S'il y a eu des *lignes* attaquées & qui n'ayent pas été forcées, ç'a été par quelque cauſe ou quelqu'événement imprévu, comme il arriva à l'attaque de celles de Stolhoffen en 1703, où le corps du marquis de Blainville, qui devoit attaquer la gauche, s'égara dans les montagnes, & ne put ſeconder l'attaque du maréchal de Villars qui ſe faiſoit vers le centre.

Il réſulte de tout ce qu'on a dit dans cet article, 1°. que les *lignes* ſont inutiles pour couvrir un pays & le garantir des contributions ; que ce qu'on peut faire de mieux en pareil cas, eſt d'avoir des points d'appui qui ſoient retranchés & ſuffiſamment garnis de troupes, avec des patrouilles le long des poſtes qui ſe ſuccedent les unes aux autres & qui ſe croiſent continuellement, afin qu'on ſoit averti de l'inſtant où l'ennemi aura paſſé, & qu'on puiſſe ſe mettre en devoir de le couper, & de le faire repentir de ſon entrepriſe.

2°. Que ſans *lignes* on peut envoyer des partis dans le pays ennemi pour y établir des contributions, en les faiſant ſortir des places ou de l'armée, ſelon que l'on le jugera à propos, ou que les circonſtances le permettront.

3°. Qu'il n'eſt pas néceſſaire d'avoir des *lignes* pour pouvoir communiquer d'une place à une autre ; qu'il ſuffit de donner des eſcortes aux convois pour aſſurer leur marche.

4°. Que des *lignes* ne ſont nullement propres à garantir une chaîne de quartiers; qu'il vaut infiniment mieux qu'ils ſoient couverts par des têtes bien fortifiées ou par quelque riviere difficile à paſſer, en prenant d'ailleurs toutes les précautions néceſſaires, pour pouvoir en cas de beſoin les raſſembler promptement.

5°. Que l'uſage des *lignes* eſt tellement dangereux, qu'un général chargé de défendre une frontiere avec des forces inférieures, ne doit jamais s'y renfermer; qu'il faut au contraire qu'il ſe tienne toujours près de l'ennemi, pour le fatiguer, le harceler par des alarmes continuelles, lui couper ſes communications, ſes vivres & ſes fourrages, & ſaiſir l'occaſſion de le combattre avec ſupériorité; qu'il choiſiſſe une poſition avantageuſe que l'ennemi ne puiſſe éviter pour pénétrer plus avant, qu'il la fortifie de maniere à ne pouvoir y être attaqué ſans faire craindre à l'ennemi un malheur inévitable, comme fit le marquis de Villars en 1691; que s'il ne peut conſerver ſa poſition, il en ait reconnu pluſieurs, qu'il puiſſe occuper les unes après les autres, afin de gagner du tems, & de forcer l'ennemi après une campagne fatigante d'aller hiverner dans ſon pays; qu'il faut enfin qu'il cherche à imiter le maréchal de Crequy dans ſa campagne en Lorraine & en Alſace en 1677, dont la conduite eſt une ſource inépuiſable d'inſtruction.

Pour ne rien omettre de ce qui doit faire réprouver le ſyſtême des *lignes* pour toujours, nous dirons qu'il n'a jamais été connu des anciens, que ni Turenne, ni Condé, ni Crequy, ni Luxembourg n'en ont jamais eu la penſée, & que ce n'a été que dans la guerre de ſucceſſion qu'il a été le plus ſuivi (*). Or nous remarquerons que dans cette guerre, le génie de Louis XIV n'étant plus le même, que Louvois n'étant plus ſon miniſtre, que la nation n'étant plus guidée par les grands hommes que nous avons cités, & qu'un eſprit de timidité s'étant emparé du monarque, du miniſtere & des armées, l'on s'en tint ſur preſque toutes nos frontieres à une défenſive ruineuſe par l'entretien & la conſtruction des *lignes*, qui bien loin d'opérer des avantages, occaſionnerent au contraire toutes ſortes de malheurs.

Nous ajouterons que ces ſortes d'ouvrages ont eu le même ſort en Allemagne qu'en France, & que le prince de Bade qui en avoit conſtruit pour couvrir ſon pays, en a reconnu à ſes dépens l'inutilité; que ni Montécuculli, ni le prince Eugene n'en ont jamais fait uſage; & que de nos jours le maréchal de Saxe n'en a parlé que pour les condamner. « Je » crois toujours entendre parler des murailles de la » Chine, quand j'entend parler de *lignes*, dit ce gé» néral; les bonnes ſont celles que la nature a fai» tes, & les bons retranchemens ſont les bonnes » diſpoſitions & les braves troupes ». *Mes Réveries, t. II, chap. 9.* (*M. D. L. R.*)

LIGNE *de foi*, (*Aſtron.*) dans les inſtrumens d'aſtronomie eſt la *ligne* qui va depuis le centre de l'inſtrument juſqu'au point de l'alidade qui correſpond aux diviſions de la circonférence; c'eſt la *ligne* dont le mouvement décrit exactement les angles que l'inſtrument meſure; dans les graphometres, c'eſt la *ligne* qui paſſe par le centre des pinales & qui eſt marquée par le zéro du vernier ou nonius, ou par les bircaux qui indiquent les dégrés, en répondant ſucceſſivement aux différens points du limbe; dans les quarts de cercle à lunettes, c'eſt une *ligne* parallele à la *ligne* de collimation ou à l'axe optique de la lunette, & paſſant par le véritable centre de la diviſion. (*M. DE LA LANDE.*)

LIGNERIS, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) bourg de la généralité d'Alençon, où eſt né Gilles de Caux, plus connu par ſa piece ſur l'*Horloge de ſable*, que par ſa tragédie *de Marius*; il eſt mort en 1753, âgé de 51 ans. (*C.*)

§ LILAS, (*Bot. Jard.*) en latin *lilac*, en anglois *lilac*, en allemand *ſyringenbaum*.

Caractere générique.

Un petit calice permanent & cylindrique d'une ſeule feuille découpée par les bords en quatre parties, ſoutient un long tube coloré, monopétale, diviſé par les bords en quatre ſegmens obtus qui s'étendent: au fond du tube ſe trouvent deux étamines courtes, terminées par de petits ſommets & un embryon oblong qui ſupporte un ſtyle court & délié, couronné par un ſtigmate épais & fourchu; l'embryon devient une capſule oblongue, comprimée & aiguë, à deux cellules: elle s'ouvre en deux valves oppoſées à la paroi de ſéparation: chaque cellule contient une ſemence oblongue & aiguë, à bordure membraneuſe.

Eſpeces.

1. *Lilas* à feuilles ovale-cordiformes; *lilas* à fleurs bleuâtres.

Syringa foliis ovato-cordatis. Linn. *Hort. Cliff.*
Blue lilac.

Variété à fleurs blanches.

2. *Lilas* à feuilles profondément échancrées vers le pétiole; *lilas* à fleurs rougeâtres.

Lilac foliis petiolum versùs profundè ſerratis. Hort. Colomb.

3. *Lilas* à feuilles lancéolées; *lilas* de Perſe à feuilles de troêne.

Syringa foliis lanceolatis. Linn. *Sp. pl.*
Common Perſian jaſmine.

Variété à fleurs blanches.

4. *Lilas* à feuilles lancéolées, entieres & d'autres découpées & laciniées; *lilas* de Perſe à feuilles de perſil.

Syringa foliis lanceolatis, integris deſſectiſque laciniata. Hort. Cliff.
Cut leaved Perſian jaſmine.

Le *lilas n°.* 1, eſt de tous le plus commun; il y a fort long-tems qu'il a paſſé de la Perſe en Europe; il y eſt tellement acclimaté, & multiplié, même dans ſes parties les plus froides, où il commence à ſe mêler parmi les haies, qu'on le prendroit pour une de ſes productions naturelles.

Le grand *lilas* à fleurs blanches ſeroit une véritable eſpece, ainſi que notre *n°.* 2, s'il étoit vrai que le caractere ſpécifique fût de ſe régénérer par la ſemence ſans altération; mais c'eſt encore une queſtion de ſavoir ce qui diſtingue eſſentiellement l'eſpece de la variété: les eſpeces ſont-elles créées primordiales, ou s'en forme-t-il de nouvelles comme le feroient croire & le fraiſier de Verſailles & pluſieurs plantes nées avec des différences eſſencielles & conſtantes ſous les yeux de M. Linné? Cette importante queſtion n'eſt point encore décidée; cependant comme on eſt convenu généralement de mettre au rang des eſpeces, les plantes qui portent quelque différence dans la forme des feuilles, nous n'avons pas héſité de regarder le *lilas n°.* 2, comme en formant une; ſes feuilles ſont plus petites que celles des autres; & au lieu que celles-là s'évaſent vers le pétiole, celles-ci ſe partagent en deux lobes qui ſéparent une échancrure profonde de chaque côté du pétiole.

Dans les bonnes terres les *lilas* s'élevent ſur un tronc aſſez droit, couvert d'une écorce griſe, à dix-

(*) M. de Feuquieres dit que ce fut contre le ſentiment du maréchal de Luxembourg que cet uſage s'eſt établi en France; qu'il a toujours été perſuadé que l'uſage des *lignes* étoit pernicieux à un général qui fait la guerre; que pour quelque raiſon de commodité que ce pût être, il n'a jamais voulu que ſon armée campât derriere des *lignes*.

huit ou vingt pieds de haut; les boutons sont fort gros dans leur état hivernal; ils sont couverts d'écailles plus ou moins vertes: dans le *n°.* 1, elles sont d'un verd tirant sur le violet, & dans le *n°.* 2, d'une teinte encore plus foncée. Le *lilas* blanc porte de fort gros boutons & fort pointus, dont le verd tendre le fait distinguer des autres au premier coup d'œil: les feuilles sont aussi d'un verd plus doux & plus gracieux: le feuillage du *n°* 1 est d'un ton assez rembruni, & les feuilles des bourgeons récens du *n°.* 2, tirent sur le violet. Les uns & les autres portent leurs boutons à fleur au bout ou à côté du bout des branches (& il en naît chaque année de nouveaux au-dessous), dès la fin de mars; pour peu qu'on souleve les écailles environnantes, on voit l'épi formé; mais il faut un tems prodigieux à cet épi pour qu'il acquierre un parfait développement, qui n'a lieu que dans les premiers jours de mai. Il naît ordinairement d'un même bouton deux épis: ceux du *n°.* 1, sont les plus courts; ceux du *lilas* blancs sont plus longs, plus rameux & moins serrés: ceux du *n°.* 2, sont plus étoffés & plus serrés qu'aucuns; les fleurs du *n°.* 1, sont les plus petites; leur couleur est un purpurin clair qui se change en bleuâtre purpurin au bout de quelque tems, & cette couleur s'affoiblit toujours davantage: les fleurs du *lilas* blanc sont plus grandes, elles sont d'un blanc de lait assez pur: les épis durent environ huit ou dix jours de plus que les autres: ceux du *n°.* 2, durent encore plus longtems, & ne perdent leur fraîcheur que peu de jours avant de se faner; les fleurs dont ils sont composés sont aussi grandes que celles du *lilas* blanc; leur couleur est un purpurin très-doux qui, sur les bords des pétales se renforce de plusieurs teintes; en sorte que le dedans de la fleur paroissant presque blanc, ces épis mêlés de deux couleurs ont un éclat singulier; ce *lilas* est bien préférable au *n°.* 1; le blanc a aussi beaucoup de mérite: il faut entrelacer ces deux especes dans les bosquets de mai. A l'égard du *lilas* bleu, comme sa fleur ne dure pas si long-tems, il convient de le mettre en masse à part. Le *lilas n°.* 2, est celui qu'on appelle en Angleterre *lilas Hollandois;* il est très-commun en Flandre; mais il est encore rare dans le reste de la France.

Rien n'est comparable aux douces sensations que donne le retour du printems; lorsque la vie recommence de circuler par-tout, la nature près de se régénérer, se pare pour l'amour ou par l'amour; notre ame partage délicieusement ce spectacle; elle se répand, pour ainsi dire, sur tous les objets & devient sensible dans chacun: comme elle est doucement émue, l'admiration est alors un sentiment: les arbres fleuris sont bien propres à l'exciter, mais il n'est point d'arbre dont les fleurs embellissent autant que celles des *lilas*, les décorations riantes du mois de mai: qu'ils sont beaux ces épis d'une couleur si tendre, qui dardent de toutes parts du sein d'un feuillage plein d'aménité! quelle douce odeur ils exhalent, & combien d'idées agréables elle réveille! Que je plains ceux qui sont empriſonnés & entassés dans les villes; ils y respirent une odeur infecte & malsaine; tandis qu'à la campagne l'air s'embaume en balançant les fleurs, & porte dans les veines le plaisir avec la santé.

Les *lilas* peuvent s'élever en haute tige, il faut pour les rendre droits les conduire avec un tuteur, & les élaguer avec soin pendant quelques années; on en fait, dans les bosquets du printems de petites allées charmantes: il suffira de leur donner six ou huit pieds de largeur, & la même distance doit se trouver entre les arbres dans la ligne; au bout de quelques années, ces allées seront couvertes d'un dôme fleuri des plus agréables. On peut aussi avec ces *lilas* former des tiges de trois ou quatre pieds de haut, surmontées d'une tête arrondie, & les placer à quatre ou cinq pieds de distance les uns des autres au milieu des massifs. Pour leur former cette tête, il faut se contenter de retrancher les branches les plus irrégulieres avec la serpette, comme les fleurs naissent au bout des branches, le ciseau les empêcheroit de fleurir.

Qu'on mette aussi dans le fond des massifs des buissons ou cepées de *lilas* montés sur plusieurs tiges, ils y feront un très-bel effet: enfin on en compose des berceaux charmans, en entremêlant les trois especes avec le padus pultier qui fleurit dans la même saison.

On multiplie ordinairement & très-facilement ce *lilas* par les surgeons, qu'ils ne poussent de leur pied qu'en trop grande abondance: il faut prendre des surgeons de deux ans & en former, en automne, une petite pépiniere; au bout de trois ou quatre ans on pourra les planter à demeure. Les arbres obtenus par cette voie sont fort sujets à buissonner du pied; ce qui est fort incommode. Ceux de marcottes ne tracent pas tant, & ceux de boutures tracent encore moins. Les marcottes peuvent se faire au mois de juillet, la seconde automne elles seront suffisamment enracinées. Les boutures se font en octobre; si on leur donne les soins convenables (*Voyez l'article* BOUTURE, *Suppl.*), il en reprendra un grand nombre.

Les arbres de graine sont les plus vivaces, les plus droits & les moins sujets à pousser des drageons. Il faut semer la graine en septembre, dès que les siliques s'ouvrent d'elles-mêmes, elles germeront le printems suivant, & les arbres fleuriront la troisieme année.

Le *lilas* s'écusſonne avec une merveilleuse facilité; j'ai multiplié par ce moyen le *lilas* blanc & le *n°.* 2; je les ai greffés sur le *lilas* commun: on peut même se procurer par ce moyen des *lilas* composés de trois especes, dont la bigarrure est très-agréable. Cet écusſon se fait en août, & même encore en septembre. Ils prennent aussi sur frêne, mais je ne les y ai pas vu pousser: on assure qu'ils réussissent sur le tilleul, ce seroit un avantage singulier; on se procureroit, par ce moyen, des *lilas* à tiges très-hautes & très-droites; mais je doute que cette greffe dure long-tems.

Le *lilas n°.* 3, est celui qu'on appelle le *lilas à feuilles de troêne:* il s'élève, dans les bonnes terres, à dix ou douze pieds de haut & prend un tronc assez vigoureux; il trace infiniment, en sorte qu'on ne peut guere l'élever en tige; les surgeons qu'il pousse de son pied servent à le multiplier: les épis sont peu serrés, mais grands & larges; ils naissent au bout des branches grêles qu'ils inclinent agréablement: les fleurs sont d'un ton plus bleuâtre que celles du *lilas* commun; elles s'épanouissent lorsque celles-là se fanent, durent plus long-tems & exhalent une odeur encore plus agréable. On le multiplie aisément de boutures faites en octobre. Cet arbrisseau doit être planté en masse dans les bosquets de mai, ou entrelacé dans le fond des massifs avec des arbrisseaux de même croissance, mais portant des fleurs de couleurs différentes.

Il y a une variété de ce *lilas* dont la fleur est d'un blanc légérement lavé de purpurin; on l'écusſonne sur le commun, & il est agréable de les mêler ensemble. Les marcottes & les boutures servent à multiplier cette variété, en attendant que les individus qu'on en possede poussent des surgeons de leur pied.

Le *lilas n°.* 4, est celui que les jardiniers nomment *lilas à feuilles de persil:* son feuillage découpé est fort agréable: il s'éleve un peu moins haut que le précédent; l'écorce est d'un brun plus obscur & marquée de points blanchâtres; les épis sont un peu plus tardifs, leur couleur est plus vive: cette espece

se multiplie de marcottes, de boutures & par l'écusson sur le *lilas* de Perse à feuilles de troëne: ces deux derniers *lilas* s'écussonnent sur les grands *lilas*; mais quoique l'écusson reprenne très-bien, & qu'il pousse la premiere année, il languit la seconde & périt la troisieme. Le *lilas* à feuilles de persil m'a paru craindre les frimats printaniers; il aime les bonnes terres légeres & grasses. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

§ LILLE, (*Géogr. Hist. Litt.*) Aux trois ou quatre illustres Lillois, cités dans le *Dict. raif. des Sciences*, &c. ajoutez Rimbert, qui enseignoit la dialectique en 1088, sous les auspices du comte Robert; Alain, grand théologien du XIIIe siecle, surnommé le *Docteur universel*, mort en 1294, différent d'Alain de Lille, qui, sous saint Bernard, se fit moine, fut évêque d'Auxerre, & revint à Citeaux, où l'on voit son tombeau.

Gautier de Chatillon, poëte latin, loué par Guillaume le Breton, auteur du poëme de *Philippe Auguste*.

Wallerand de Hangovart, aumônier de Charles V; & Jean Molan, ou Molanus, docteur de Louvain, & célebre par plusieurs ouvrages estimés.

Parmi les jurisconsultes on distingue Jean Petitpas, très-considéré de Philippe le Bon; J. Ruffaut; Guillaume & Roger de Hangovart, estimés de Charles V; Pierre Ondeghern, dont les *Annales* sur la Flandre sont assez bonnes; Bouck, qui a fait imprimer la *Coutume* du pays avec des notes savantes; Georges Deghewict, dont les *Institutions du droit belgique* parurent, *in-fol.* en 1736; le P. Vastelain J. a donné au public la *Description de la Gaule belgique*, en 1761; M. de Molinos, ancien chanoine de saint Pierre, a publié, en 1764, l'*Histoire de Lille* très-bien écrite; mais les clameurs des moines, des ignorans, & des superstitieux en ont empêché la continuation au grand regret des gens de lettres, qui ont bien accueilli le premier volume. Il est étonnant que M. l'abbé Expilli, article de *Lille*, ait si mal parlé de cet ouvrage, sans doute, sur de faux mémoires; pour moi, qui connois le livre & l'auteur, je pense bien différemment, & me fais un devoir de leur rendre justice. (*C.*)

LIMAGNE, *Limania*, (*Géogr.*) pays qui comprend une partie de la basse-Auvergne. La *Limagne* propre est renfermée entre l'Allico & la Dorc. On y remarque Vic-le-Comte, Billom, Riom, Issoire, Clermont. Cette contrée est d'une fertilité admirable; aussi le roi Childebert avoit coutume de dire: « Qu'il ne desiroit qu'une chose avant que de mou» rir, qui étoit de voir cette belle *Limagne*, qu'on » dit être le chef-d'œuvre de la nature, & une espece » d'enchantement ».

Sidoine Apollinaire, savant évêque de Clermont au Ve siecle, disoit: « Que cette contrée étoit si belle, » que les étrangers qui y sont une fois entrés, ne » peuvent se résoudre à en sortir, & oublient aisé» ment leur patrie ».

Ce pays est abondant en vins, en bleds, en chanvres, en pâturages & en fruits qui y sont délicieux: la marmelade d'abricots de Riom est renommée dans le royaume.

La *Limagne* se glorifie d'avoir donné naissance à plusieurs illustres personnages; tels que Domat, Pascal, Savaron, Genebrard, Sirmond, dont les noms seuls font l'éloge.

J'ai vu un livre fort rare intitulé *Description de la Limagne*, en forme de dialogue, avec plusieurs médailles, inscriptions, statues, épitaphes, traduites de Gabriel Simeon en François, par Antoine Chapuys, du Dauphiné, à Lyon, 1561, *in-4°. 144. pag.* (*C.*)

LIMBACH, (*Géogr.*) *Lindova*, ville de la basse-Hongrie, dans le comté de Szalad, au centre de champs & de vignes de bon rapport, sous la seigneurie des princes d'Esterhasy: elle est d'une vaste enceinte, bien bâtie & fort peuplée. (*D. G.*)

LIMBOURG (*comté de*), *Géogr.* petit pays d'Allemagne situé dans le cercle de Westphalie, & dans l'enceinte du comté de la Marck, sous la seigneurie du comte de Bentheim, qui en prête hommage au roi de Prusse. Il est composé de dix à douze villages, auxquels préfident un bourg & un château de son nom, bâtis dans le XIIIe siecle, pour les enfans d'un comte d'Isenbourg, meurtrier d'un électeur de Cologne, & puni comme tel. Dans cette catastrophe, arrivée l'an 1225, la succession de ce comte ayant été perdue pour ses enfans, un duc de *Limbourg*, leur oncle prit soin d'eux & leur acquit, dans le comté de la Marck les domaines qui forment le comté dont il s'agit. (*D. G.*)

LIMBOURG (*seigneurie de*), *Géogr.* état d'Allemagne, situé dans le cercle de Suabe, entre le duché de Wirtemberg, la prévôté d'Ellwangen, la principauté d'Anspach, & le territoire de la ville impériale de Hall. On lui donne cinq milles du sud au nord, & à-peu-près autant de l'est à l'oueſt. La seigneurie de Speckfeld, située en Franconie, en est une annexe. Il n'y a de ville que celle de Gaildorf, sur le Kocher: mais il y a plusieurs bourgs, villages, hameaux & châteaux. Cet état, pendant bien des siecles, a eu ses comtes particuliers, dont les branches diverses ont pris fin aux années 1690 & 1713. A ces comtes ont succédé dès-lors conjointement, mais par portions inégales, les maisons de Brandebourg, de Solms, de Hohenlohe, de Lowenstein, & nombre d'autres, qui toutes ensemble ont deux suffrages à cet égard à donner dans les dietes, & paient 64 florins pour les mois romains, & 43 rixdallers à Wetzlar. (*D. G.*)

LIMINGTON, (*Géogr.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Southampton, avec un port vis-à-vis l'île de Wight. Elle députe deux membres au parlement & elle est un bon lieu de trafic: l'on fait sur-tout grand cas du sel qu'on y prépare. Dans son voisinage, au bord de la mer, est le château appellé *Hurst-Castle*, où l'infortuné Charles I passa quelques-uns des jours de sa captivité, & où on ne laisse une même garnison que peu de tems, à raison de l'air fiévreux qu'on y respire. (*D. G.*)

LIMITES, (*Astron.*) ce sont les points de l'orbite d'une planete, où elle s'écarte le plus de l'écliptique, & qui sont par conséquent à 90 dégrés des nœuds. On observe la latitude d'une planete quand elle est dans ses *limites*, pour connoître l'inclinaison de l'orbite; cette inclinaison étant toujours égale à la latitude, réduite au centre du soleil, au moment que la planete est dans ses *limites*.

La latitude de la lune dans ses *limites*, n'est pas toujours la même, parce que l'inclinaison est sujette à changer, de 8′ 49″ en plus & en moins indépendamment de plusieurs autres petites inégalités. Cette latitude change encore par l'effet de la parallaxe qui l'augmente du côté du midi, & la diminue du côté du nord. (*M.* DE LA LANDE.)

§ LIMOSIN *ou le* LIMOUSIN, (*Géogr. Hist. Litt.*) Scevole de Sainte-Marthe, étoit étonné que le *Limosin*, sous un air grossier & rempli de montagnes incultes, eût pu produire des esprits émulateurs des Romains; nommer Henri-François d'Agueſſau, & Etienne de Silhouette, c'est faire leur éloge. Saint Prosper, selon quelques écrivains, étoit originaire du *Limosin*, aussi bien que Marianus ou Victorius, créateur du cycle pascal: Jean de Limoges, augustin, a été le premier de son ordre qui, par son érudition & ses soins pour la bibliotheque pontificale, ait mérité l'office de sacristain du pape, qui, depuis a été affecté à ses confreres. Bernard Guidonis est regardé

comme l'aurore de la critique: la vaſte bibliotheque de Jean des Cordes a donné lieu au premier catalogue imprimé. Léonard Duliris, récollet, a fait les premieres découvertes certaines ſur les longitudes pour la navigation. Marc-Antoine Muret, un des premiers humaniſtes du XVI^e ſiecle, mort à Rome en 1585, mériteroit notre éloge, s'il n'avoit fait celui du maſſacre de la ſaint Barthelemi dans ſon panégyrique de Charles IX, éloge qui flétrira ſon nom dans la poſtérité. Séraphique Grouzeil, cordelier, a appris par l'excellente theſe qu'il ſoutint, à la gloire de Louis XIV, la maniere de traiter les dogmes de la foi & les vérités de la théologie, dans un ordre dégagé de queſtions inutiles, du ſtyle barbare & de la confuſion. Jean de la Quintinie natif du Chabanois, a découvert par ſes expériences la méthode certaine & infaillible de bien tailler les arbres, & a tiré de l'obſcurité la poire de virgouleuſe ou du bujaleuf, dont la réputation s'eſt répandue dans tous les jardins fruitiers de l'Europe: enfin c'eſt aux ſoins infatigables de Nicolas de la Reynie, que la ville de Paris eſt redevable de la plupart des beaux réglemens de police, qui s'y obſervent pour la ſûreté des habitans; voilà ce qui eſt particulier à cette province. *Mém.* de M. Nadaud, Curé.

N'oublions pas M. Marmontel, un de nos ſavans collaborateurs, qui, par ſon eſprit & ſes écrits, fait tant d'honneur au *Limoſin*. Le *Diction.* d'Expilly, le *Diction. de la France*, par Heſſeln, *tom. III.* (*C.*)

LINDAU, (*Géogr.*) petite riviere de la baſſe-Hongrie, dans le comté d'Eiſenbourg, où elle baigne les murs d'une grande ville appellée en hongrois *Felſo-Lendva*, & en allemand *Ober-Lindoux*. Les comtes de Nadaſti ſont ſeigneurs de cette ville, & d'excellens vins croiſſent dans ſon territoire. (*D. G.*)

LINDAU *ou* LINDO, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, enclavés dans l'électorat de Brandebourg, au comté de Ruppin, & poſſédés par la maiſon d'Anhalt-Zerbſt, qui dans le XVI^e ſiecle entra dans les droits de celle de *Lindo* qui venoit de s'éteindre. Le château n'eſt remarquable que par ſon antiquité, la ville par ſes incendies, & le bailliage par 14 villages qui le compoſent. (*D. G.*)

LINDE *ou* LINDESBERG, (*Géogr.*) ville de la Suede proprement dite, dans la Weſtmanie, au voiſinage de deux lacs, & de diverſes mines, deſquelles lui vient la qualité de ville métallique. La reine Chriſtine la fit bâtir aux années 1643 & 1644, & elle eſt à la diete la cinquante-cinquieme de ſon ordre. (*D. G.*)

LINDENÆS, (*Géogr.*) cap de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Chriſtianſand, & dans la prévôté de Liſter. *The Neuſſ* eſt le nom que lui donnent communément les cartes marines. Sa largeur eſt d'environ demi-mille, & ſa longueur d'un mille. Il eſt dangereux par les bas-fonds qui en ſont proche. (*D. G.*)

LINÉAIRES, *équations linéaires*, (*Calcul intégral.*) On appelle *équations linéaires* celles où l'une des inconnues ne monte qu'au premier dégré; ainſi l'équation $Ay + B = o$ eſt *linéaire*, lorſque A & B ſont des fonctions ſans y; de même $Ady + By + C = o$ eſt une équation *linéaire*, lorſque A, B, C ne contiennent pas y, & ainſi de ſuite pour les ordres de différences plus élevées.

Jean Bernoulli a donné la ſolution générale de l'équation $Ady + Bydx + Cdx = o$, A, B, C étant des fonctions de x: en effet, multipliant la propoſée par X, & ſuppoſant qu'elle devienne une différentielle exacte, on a $d.(AX) - BXdx = o$, d'où $X = e\int \frac{B}{A}\,dx - \frac{dA}{A}$, & $XAy + \int CX\,dx = o$, ce qui donne y en x par deux quadratures.

MM. d'Alembert & Euler ont réſolu pour un ordre quelconque l'équation $ay + bdy + cd^2y \ldots + Xdx = o$; $a, b, c \ldots$ étant des coëfficiens conſtans, ſoit dans ce cas e^{fx} le coëfficient qui rend différentielle exacte une équation de cette forme, on aura une intégrale $e^{fx}, a'y + \frac{b'dy}{dx} \ldots + \int e^{fx} X\,dx = o$, & l'équation $a - bf + cf^2 - ef^3 + gf^4 \ldots \pm qf^n = o$, n étant l'expoſant de l'ordre de l'équation, ſi toutes les valeurs de f ſont inégales, on aura en les prenant ſucceſſivement n intégrales différentes, & par conſéquent en éliminant $\frac{dy}{dx}, \frac{ddy}{dx^2} \ldots \frac{d^{n-1}y}{dx^{n-1}}$, on aura l'intégrale finie par les quadratures.

S'il y a deux racines égales, l'intégrale qu'on auroit en donnant à f cette valeur, ſera encore une différentielle exacte en multipliant par dx, & ainſi de ſuite, s'il y en a un plus grand nombre; on aura donc toujours par cette méthode l'intégrale finie: mais dans ce cas elle contiendra des arbitraires $Nx + N'$, $Nx^2 + N'x + N''$, *&c.*

M. de la Grange a réſolu les équations de la forme $ddy + ax^m y\,dx + X\,dx = o$, pour pluſieurs valeurs de m. Voyez le *tome II* des *Mémoires de Turin*, & l'*art.* RICATI, dans ce *Supplément*. Les mêmes géometres ont réſolu cette équation, en ſuppoſant que $a, b, c \ldots$ ſoient des puiſſances de x dont les expoſans ſoient ſucceſſivement tous les nombres naturels. On trouvera cette ſolution, en cherchant le facteur qui rend la propoſée une différentielle complette; on trouveroit par la même méthode, que le coëfficient de $d^n y$ étant quelconque, on peut déterminer les autres de maniere que la propoſée ſoit réſoluble, que les coëfficiens de $d^n y$ & $d^{n-1} y$ reſtant quelconques, on peut déterminer les autres de maniere que la propoſée ſe réduiſe à une équation du premier dégré, & pluſieurs autres théorêmes ſemblables.

M. d'Alembert & M. de la Grange ont de plus démontré ce théorême intéreſſant, que la ſolution d'une équation *linéaire* quelconque qui contient un terme ſans y, dépend de la ſolution d'une équation où tous les termes ſeroient les mêmes, mais où celui ſans y ne ſe trouveroit pas.

J'ai conſidéré en général ces équations dans les *Mémoires de l'académie de Paris, année 1769*, & voici en peu de mots les réſultats que j'ai trouvés.

1°. Soit appellée X une fonction de x qui rend la propoſée une différentielle exacte, on aura toujours au moins une équation $X + C\,dX = o$, C étant une fonction algébrique de X. 2°. Quoique l'équation propoſée ſoit rationnelle, X & C pourront contenir des radicaux. 3°. X ne pouvant avoir que n valeurs (n eſt l'expoſant de l'ordre de la propoſée), C ne pourra contenir de radicaux du dégré $n+1$, & ſera donné par une équation d'un dégré égal au produit de tous les nombres naturels depuis 1 juſqu'à $n+1$ incluſivement, & diviſé par un diviſeur de $n+1$ autre que l'unité, & par $n+1$ ſi c'eſt un nombre premier. On connoîtra donc le plus haut dégré où puiſſe monter l'équation en C, & par conſéquent on pourra avoir C par la méthode des coëfficiens indéterminés, & de-là X & les intégrales par les quadratures, du moins toutes les fois qu'elles ſeront poſſibles. 4°. Si on a pluſieurs valeurs de A, on aura un pareil nombre d'intégrales, & ſi on a n valeurs différentes de A, on aura en éliminant l'intégrale finie; mais ſi on n'en avoit qu'une, il ne faudroit pas chercher une nouvelle valeur de c, mais il faudroit chercher à intégrer l'intégrale trouvée: la raiſon en eſt que ſoit $y = \int X \int X' dx + Ndx + N'$, quoiqu'on puiſſe faire diſparoître à ſon gré N ou N', & avoir deux équations du premier ordre, d'où éliminant $\frac{dy}{dx}$, on retrouve la propoſée, il peut arriver

qu'une seule de ces intégrales soit *linéaire*, quoique la différentielle du second ordre le soit; ainsi, cette différentielle n'aura pas nécessairement deux intégrales *linéaires* du premier ordre.

Je n'ai jusqu'ici parlé que d'une seule équation *linéaire* entre deux variables; s'il y en avoit m entre $m+1$ variables, & qu'il fallût les intégrer sans avoir éliminé, on trouveroit en les multipliant chacune par un facteur, fonction de x, & supposant que leur somme est une différentielle exacte, un nombre m d'équations entre un nombre m de facteurs, ce qui les détermine en x. Appellant ensuite X un de ces facteurs, on aura en éliminant chacun des autres facteurs égal à une fonction donnée de x, X & ses différences. On aura toujours une équation $X+CdX=o$, C étant algébrique, C pourra être donné par une équation d'un dégré égal à $1, 2, 3 \ldots n+1$, diviſé par un diviſeur de $n+1$, n étant ici la somme des ordres de différences dans toutes les équations. Et si en déterminant C, on ne trouve qu'une valeur pour C & pour X, il faudra, comme dans le cas où il n'y a qu'une équation, employer la méthode des intégrations succeſſives.

C'est à M. d'Alembert qu'on doit l'idée de résoudre plusieurs équations différentielles à la fois & sans avoir éliminé; & il a résolu ainsi les équations aux équations *linéaires*, dont les coëfficiens sont constans.

On pourroit encore dans un autre sens donner le nom d'*équations linéaires* aux équations de la forme $y - x\varphi\zeta = \varphi'\zeta$, ζ étant $\frac{dy}{dx}$, & ces équations se rappelleront aux équations *linéaires* ordinaires par une nouvelle différentiation; car on aura $dy - dx\varphi\zeta - xd\varphi\zeta = d\varphi'\zeta$, & en mettant pour dy sa valeur $\zeta dx - dx\varphi\zeta - xd\varphi\zeta = \varphi'\zeta$.

L'intégrale étant trouvée par la méthode ordinaire, on y mettra pour ζ sa valeur tirée de la proposée, & l'on aura l'intégrale cherchée. Si $\varphi' = o$, c'est le cas des homogenes, & l'intégration est plus simple; si $\varphi\zeta = \zeta$ on a $d\zeta = o$, d'où on tire $y + ax + b = o$, a & b étant arbitraires; mais prenant $\zeta = a$ & le substituant dans la proposée, on en aura l'intégrale cherchée qui ne doit contenir qu'une arbitraire, le facteur $x - d\varphi\zeta$ étant comparé avec la proposée, en donne de plus une solution particuliere. Voyez les *Mémoires de Pétersbourg*.

M. Euler a proposé les équations comme un exemple d'intégrations facilitées par la différentiation, ce qui vient de la disposition des arbitraires.

Des équations linéaires aux différences finies. Si on a une équation de la forme $AZ + B\Delta Z + C\Delta^2\zeta \ldots + P\Delta^n\zeta = R$, il est aisé de voir qu'en supposant que multipliée par Q elle devienne une différentielle exacte, on aura pour Q une équation de la forme $A'Q + B'\Delta Q \ldots + P'\Delta^n Q = o$, & si on connoît n valeurs de Q intégrant & éliminant, on aura Q. On verra aussi que Q aura toujours une valeur de la forme Fe^{fx}, $e^{ax}Q'$ Q' étant algébrique, & ne pouvant contenir de radicaux du dégré $n+1$, parce qu'on auroit alors $n+1$ valeurs différentes de Q. Si les coëfficiens de l'équation proposée sont constans, on pourra faire $Q = ae^{px} + be^{p'x} + ce^{p''x} \ldots$. le nombre de ces fonctions étant n, p, p' p'' étant les racines de l'équation en $e^{p\Delta x}$ qu'on trouve en mettant pour Q, ae^{px} dans la proposée a, b, c, sont des fonctions arbitraires de e^{fx}, & si l'équation en $e^{p\Delta x}$ a deux racines égales, on mettra $ae^{px} + bxe^{px}$ $(p = p')$, au lieu des deux premiers termes, & ainsi de suite pour un plus grand nombre de racines égales. On voit combien cette solution a de rapport avec celle des équations *linéaires* aux différences infiniment petites. M. de la Grange a publié un mémoire sur cette matiere dans le premier volume de l'académie des sciences de Turin; on peut consulter aussi sur cet objet le volume de l'académie des sciences de Paris, année 1770, & plusieurs mémoires de M. de la Place, insérés dans le quatrieme volume de l'académie de Turin, & dans les *Mémoires de l'académie de Paris*.

Des équations linéaires aux différences finies & infiniment petites. L'équation $y + \frac{ady}{dx} + b(y + \Delta y) = o$, je fais $y = e^{fx}$, & j'ai $1 + af + be^f = o$. Je remarque d'abord qu'il n'y a aucune fonction finie de a & b qui puisse représenter f; je remarque ensuite que si j'appelle f & f' deux valeurs de f, que je suppose avoir lieu en même tems, j'aurai $1 + af + be^f = o$, $1 + af' + be^{f'} = o$; d'où $e^{f'}af + e^{f'1} = e^f af' + e^f$ & $a = \frac{e^f - e^{f'1}}{f'1 \quad f1}$ & $b = \frac{f - f'}{f'1 \quad 1 \quad f}$, d'où l'on voit que pour une infinité de cas f doit avoir deux valeurs; l'équation $1 + af + be^f = o$ est facile à construire par les courbes. En effet, soit la ligne droite $1 + ay + bx$, & la ligne courbe exponentielle $x = e^y$, les intersections de ces deux lignes donneront les valeurs de f; regardant x comme l'abscisse, il est aisé de voir que dans les courbes il répondra à chaque valeur de x positif une valeur réelle & une infinité de valeurs imaginaires de y; ces valeurs imaginaires sont données par des branches de courbe absolument semblables à la branche des valeurs réelles, mais placées à une distance imaginaire de l'axe; donc la ligne les coupe à une distance de l'origine de x égale à celle où des paralleles à cette ligne droite & distantes de l'axe de ces mêmes quantités coupent la branche réelle: or, ces quantités sont indépendantes de la valeur de y; donc connoissant deux valeurs f, &c. f' de f, nous aurons pour l'intégrale de l'équation proposée, $y = efx$. $Ae^{a'x} + Be^{b'x} + Ce^{c'x}$, &c. $+ e^{f'x}A'e^{a'x} + B'e^{b'x}$, &c. cette série tenant lieu de la fonction arbitraire.

Si les deux valeurs de f doivent être égales, alors on aura $a + bef = o$; donc $e^f = \frac{-a}{b}$, donc $f = l\frac{-a}{b}$, &c. l'on aura

$xe^{l\frac{-a}{b}}x$. $Ae^{x'x} + Be^{b'x} \ldots + e^{l\frac{-a}{b}}xA'e^{a'x}$, $+ B'e^{b'x}$, &c. En effet, on voit qu'en mettant dans la proposée xe^{fx} au lieu de y, on aura des termes multipliés par $x'e^{fx}$, & d'autres par e^{fx}, &c. & que le coëfficient de e^{fx} doit être égal à la différentielle de celui de xe^{fx}, après l'avoir diviſé par df.

Soit l'équation $y + a\frac{dy}{dx} + b(y + \Delta y) + c\frac{d:y + \Delta y}{dx} + e\frac{d^2y}{dx^2} + g(y + 2\Delta y + \Delta^2 y) = o$; je fais $y = Ae^{fx}$, & j'ai $1 + af + be^f + cfe^f + ef2 + ge^2f = o$.

Si maintenant je suppose, comme ci-dessus, que j'ai cinq valeurs données de f, & que je cherche à déterminer les cinq coëfficiens de la proposée, j'aurai les coëfficiens par une équation *linéaire*; donc il y a une infinité de valeurs de a, b, &c. où l'équation en f a cinq racines réelles. On trouve que celui des imaginaires est infini; en effet, on peut toujours construire la proposée par l'intersection d'une section conique & d'une logarithmique: chaque branche imaginaire de la logarithmique pourra être coupée par la section conique, & le sera à des points correspondans aux mêmes abciſſes que si la branche réelle étoit coupée par des sections coniques semblables, mais placées à des distances imaginaires de l'axe, & l'on aura pour arbitraires des séries comme ci-dessus.

Passant maintenant à l'examen des cas particuliers, j'aurai d'abord en faisant g & $e = o$ & $c =$

ba, l'équation $1+be^{f}(1+af)=o$, ce qui donne les deux solutions $f=\frac{-1}{a}$ & $ef=\frac{-1}{b}$; ainsi l'intégrale complette sera $y=e^{\frac{-1}{a}x}A+e^{l\frac{-1}{b}x}$, B, B étant une fonction qui reste la même lorsque x est augmenté de l'unité.

Soit $e=o$, & que $1+bef+ge^{nf}=o$ ait une racine commune avec l'équation $a+ce^{f}=o$, j'aurai y égal à un terme $e^{fx}B$, où B sera une fonction arbitraire, comme pour le cas des différences finies.

Si au contraire $g=o$ & que $1+af+ef^{2}=o$ ait une racine commune avec l'équation $b+cf=o$, j'aurai y égal à e^{fx} multiplié par une seule constante arbitraire A ; les autres racines donneront des équations en série.

Ces cas sont ceux où la section conique dont l'intersection avec la logarithmique donne les racines, se réduit à deux lignes droites.

Le cas des deux racines égales se traitera comme ci-dessus, & l'on peut distinguer le cas où l'équation en f feroit le quarré d'une seule équation *linéaire*.

Celui de 3, 4, 5 racines égales se traitera de même, & il ne sera pas difficile de démontrer en général que $y=Ax^{n}e^{fx}$, résolvera toute équation de ce genre, où l'équation en f aura $n+1$ racines égales.

Je ne m'étends pas davantage sur cet objet, les autres ordres n'ont pas plus de difficulté ; & en général, les équations *linéaires* de quelque nature qu'elles soient, se résolvent du moins en séries par la substitution d'une fonction exponentielle. Voyez les *Mémoires de l'académie des sciences de Paris*, *année 1772*, & la suite de cet article.

D'une espece d'équations linéaires aux différences finies & partielles. Soit $Z=AF(x+ay)+BF'(x+by)+CF''(x+cy)+D(F'''x+ey)$ &c. l'intégrale d'une équation aux différences partielles où les F désignent des fonctions arbitraires, & où A, B, C, D, &c. sont des fonctions de y. Je suppose que lorsque $z=f'$, $y=f'$; que lorsque $z=g$, $y=g'$; que lorsque $z=h$, $y=h'$; que lorsque $z=l$, $y=l'$, & ainsi de suite. On aura donc pour déterminer les fonctions, les équations

$f=A\overline{Fx+af'}-B\overline{F'x+bf'}-C\overline{F''x+cf'}-D\overline{F'''x+ef'}\pm$ &c. $=oh-A'\overline{Fx+ah'}-B'\overline{F'x+bh'}-C'\overline{F''x+ch'}-D'\overline{F'''x+eh'}\pm$ &c. $=og-A''\overline{Fx+ag'}-B''\overline{F'x+bg'}-C''\overline{F''x+cg'}-D''\overline{F'''x+eg'}\pm$ &c. $=ol-A'''\overline{Fx+al'}-B'''\overline{F'x+bl'}-C'''\overline{F''x+cl'}-D'''\overline{F'''x+el'}\pm$ &c. $=o$, & ainsi de suite, les AA' & BB' &c. étant ce que deviennent les coëfficiens en y, lorsque y est égal à f' ou g', ou l'.

Maintenant pour avoir chaque fonction arbitraire, on mettra dans toutes les équations, hors la premiere, au lieu de x, $x+p$, $x+q$, $x+r$, &c. & on déterminera p, q, r, par la condition que $af'=p+ah'=q+ag'=r+al'$, & ainsi de suite. Par ce moyen, si le nombre des fonctions est n, on aura après avoir éliminé F, $n-1$, équations qui contiendront chacune deux fonctions de la forme $F'x$, $F'x+P$ pour la premiere équation, $F'x$, $Fx+P'$ pour la seconde, $F'xF'x+P''$ pour la troisieme, & ainsi de suite, avec deux fonctions F'', deux fonctions F''', &c. Je prends les deux premieres équations, & j'ai, en mettant dans la premiere $x+P'$ au lieu de x, & dans la seconde $x+P$ au lieu de x, quatre équations qui contiennent $F'x$, $F'x+P$, $F'x+P'$, $F'x+P+P'$; donc je puis éliminer $F'x$: j'aurai maintenant $n-2$, équations qui contiendront chacune $F''x$, & quatre fonctions semblables de x, plus quatre constantes différentes, & de même $F'''x+Q$, & quatre autres fonctions semblables de x, plus quatre constantes différentes ; on éliminera F'' par une méthode semblable, & ainsi de suite : en effet, quel que soit le nombre des fonctions F^{n}, pourvu qu'on ait deux équations, on parviendra toujours à éliminer, parce lorsqu'on aura chassé une de ses fonctions $F^{n}x+Q$; par exemple, on n'aura qu'à mettre $x+Q$ au lieu de x, dans l'équation d'où on a chassé $F^{n}x+Q$, on aura une équation contenant $F^{n}x+Q$, $F^{n}x+Q+Q'$, $F^{n}x+Q+Q''$, &c. & mettant dans celle-ci pour $F^{n}x+Q$ sa valeur tirée d'une des deux proposées, on aura une équation en $F^{n}x+Q'$, $F^{n}x+Q''$, $F^{n}x+Q'+Q''$, $F^{n}x+2Q'$, $F^{n}x+2'Q''$, &c. donc on aura deux équations qui ne contiendront plus $F^{n}x+Q'$, on chassera de même $F^{n}x+Q'$ & $F^{n}x+2Q'$, & ainsi de suite ; cela posé, soit une équation définitive de la forme $=A$, $Fx+BF(x+\Delta')+CF(x+\Delta'')+D$, $F(x+\Delta''')$ au nombre de m, & qu'on fasse $Fx=Ne^{fx}$, on aura l'équation $A,+B,e^{f\Delta I}+Ce^{f\Delta II}+D^{f\Delta III}$, &c. $=o$; & il est clair que l'on aura Fx égal à une série d'autant de termes en Ne^{fx} que f peut avoir de valeurs.

Examinant cette équation, on voit que si les Δ sont tous commensurables entr'eux, l'équation est comme celles aux différences finies ordinaires ; mais si les Δ ne sont pas commensurables, alors on observera 1°. que si m est le nombre des fonctions, il pourra arriver que f ait $m-1$ valeurs réelles. En effet, supposant à f, $m-1$ valeurs réelles à volonté & substituant, on aura les A, B, C, &c. en f ; on peut de même avoir $f=\pm f'\sqrt{-1}$ tant de fois que $\frac{m-1}{2}$ contient d'unités : en effet, en mettant les imaginaires sous la forme $a+b\sqrt{-1}$, la premiere supposition donne $A+B\sqrt{-1}=o$, la seconde $A-B\sqrt{-1}=o$; ce qui ne fait que deux conditions A & $B=o$: comme c'est réellement ef qui entre dans l'équation ci-dessus, C étant la valeur de e, on aura d'autres valeurs de f en aussi grand nombre que $e^{f}-C=o$ a de racines, c'est-à-dire, un nombre infini. Mais il ne suit pas de-là qu'il y ait ici un nombre infini de termes correspondans à chaque valeur de e^{f}. En effet, la suite de toutes ces valeurs de f est $f, f+\gamma, f+\gamma', f+\gamma''$, &c. $\gamma, \gamma', \gamma''$, &c. étant des quantités telles que $e^{\gamma}=e^{\gamma'}\ldots=1$; mais dans le cas de l'équation présente, en mettant ces valeurs pour f, on auroit $A,+B, ef\Delta e^{\gamma\Delta}+C, ef\Delta 1 e^{\gamma\Delta}1$, &c. $=o$, équation qui doit avoir lieu en même tems que $A,+B, ef\Delta+C, ef\Delta 1$, &c. ce qui demande que $e^{\gamma\Delta},+e^{\gamma\Delta 1}$ soient égaux à l'unité : or, quoique $e^{\gamma}=1$, quelques valeurs de γ qu'on ait prises ; cependant lorsque $\Delta, \Delta 1$ ne sont pas des nombres entiers $\gamma=o$, est la seule des valeurs de γ pour laquelle $e^{\gamma\Delta}$ soit égal à l'unité ; or, ici les quantités Δ, Δ' étant incommensurables entr'elles, on voit que $\gamma=o$ est la seule valeur qui convienne au problême.

Si l'équation en e^{f} a des racines égales, on aura des termes en x dans la série qui exprimera F. Voyez dans cet article le paragraphe précédent.

D'une autre classe d'équations linéaires aux différences finies & partielles. Soit encore l'équation *linéaire* $aZ+bZ'+cZ_{1}+cZ''$ &c. $=o$, où Z' est ce que devient Z lorsque pour x on a mis $x+\Delta x$, Z_{1} ce que devient Z lorsque pour y on a mis $y+\Delta y$, & où a, b, c, e, &c. sont des constantes, & que

nous faſſions $Z = (A y^m + B y^{m-1} x \ldots\ldots + Q x^m + A' y^{m-1} + B' y^{m-2} x \ldots\ldots + Q' x^{m-1} \ldots + Q_1) e^{fx+gy}$.

Nous aurons 1°. pour déterminer e^f & e^g la même équation que ſi la quantité exponentielle avoit un coëfficient conſtant. 2°. Nous avons appellant V le coëfficient de e^{fx+gy},

la même ſérie de termes Δy multipliée

$$\frac{dV}{dx} n \Delta x + \frac{dV}{dy} m \Delta y,$$

c'eſt-à-dire, la ſomme des termes de cette équation, multipliés ſucceſſivement par les expoſans de e^f & e^g 1, c'eſt-à-dire, cette équation ayant deux racines égales.

3°. Nous aurons le même terme multiplié par

$$\frac{ddV}{2dx^2} n^2 \Delta x^2 + \frac{ddV}{dy\,dx} \Delta y \Delta x m n + \frac{ddV}{2dy^2} m^2 \Delta y^2,$$

c'eſt-à-dire, l'équation conſidérée par rapport à e^f & à e^g, ayant trois racines égales, & ainſi de ſuite, où il eſt eſſentiel d'obſerver que c'eſt par rapport e^f, ou e^g, & non par rapport à f ou g que les racines ſont égales; on voit donc que les équations qui ſe traitent ici ont un rapport exact pour cet objet avec les équations *linéaires* aux différences finies ordinaires. On reconnoîtra par ce moyen, les cas où la ſolution en ſéries devra contenir des fonctions en x & y non exponentielles.

Si l'on vouloit chercher en ſérie ou approchée de ces équations, lorſqu'elles ne ſont pas *linéaires*, en ordonnant par rapport à Z, on feroit $Z = Z + Z' + Z'' + Z'''$, &c. Z, Z' Z'', &c. étant des quantités ſuppoſées très-petites, dont on négligeroit ſucceſſivement chaque dégré ſupérieur. *Voyez* l'*article* APPROXIMATION, dans ce *Suppl.*

Des équations linéaires aux différences partielles. Si l'équation eſt en z ſans x ni y, cas auquel peuvent ſe réduire toutes les équations dans les méthodes par approximation, on fera $z = a e^{bx+ny}$, on aura a arbitraire & b donné par une équation en n; & on fera z égal à une ſomme indéfinie de fonctions ſemblables, ſi z ne ſe trouve pas dans l'équation, mais ſeulement $\frac{dz}{dy}$, $\frac{dz}{dx}$; il faudra ajouter à cette ſomme $fx + gy + h$, h étant arbitraire de même qu'un des f, g. Si on a n donné ſans b, & b arbitraire, on pourra, au lieu des fonctions indéfinies ci-deſſus, faire $z = \varphi x + ny + \varphi' x + n'y \ldots . n$, n' étant les différentes valeurs de n. Lorſque n n'eſt pas indépendant de b, m étant l'ordre de l'équation, ſi l'équation en n a pluſieurs racines égales, il faut faire entrer dans l'intégrale des fonctions $e^{b.x+ny} a' + b'x + ny$, s'il y a deux racines égales, & s'il y en a trois m une des fonctions $e^{b.x+ny} a' + b'.x + n y + C' x + n y^2 \ldots . + p' x + n y^m$.

La méthode que je viens d'expoſer ne conduit pas à une ſolution rigoureuſe, elle eſt la même quant au fond, & a les mêmes inconvéniens que celle de M. Bernoulli, pour les problêmes des cordes vibrantes; mais ces défauts dont le principal eſt de donner à z une forme trop particuliere, & de ne pas donner z égal à une fonction quelconque de x, lorſque $y = o$ ou $y = c$, peuvent être facilement réparés toutes les fois que z eſt toujours petit & qu'on ſe contente d'approximation. Si dans une équation *linéaire* & ſans terme où z ne ſe trouve point, les coëfficiens ſont des fonctions de x ſeulement, on fera $z = a e^{by+X}$, & on aura X par une équation aux différences ordinaires; ce qui conduira toujours à une équation en ſérie ſemblable à celle que j'ai indiquée pour les cas où les coëfficiens ſont conſtans.

Voyez l'*art.* DIFFÉRENCES PARTIELLES, où j'indique une méthode de M. Euler qui réſout les mêmes cas par une ſérie auſſi infinie, mais d'une forme plus générale.

Il eſt aiſé de voir 1°. que quelle que ſoit une équation *linéaire*, & d'après quelque ſyſtême de différentiation qu'elle ait été formée, ſi les coëfficiens ſont conſtans, on pourra toujours, en y ſubſtituant une fonction $a e^{bx+cy}$, avoir une ſolution du moins en ſérie. 2°. Que toutes les fois que l'on a pluſieurs ſolutions qui ſatisfaſſent, leur ſomme y ſatisfera également, chaque terme étant multiplié par un coëfficient arbitraire, ſi le terme ſans l'inconnue manque dans la propoſée; ſinon la même ſomme y ſatisfera toujours en multipliant avec un coëfficient arbitraire, mais en obſervant qu'il faut que la partie de chaque valeur particuliere, qui ſert à faire diſparoître le terme ſans l'inconnue, & qu'on peut ſuppoſer auſſi multipliée par des coëfficiens arbitraires, indépendans de ceux de l'autre partie de l'intégrale, ſoit telle que la ſomme de tous ces coëfficiens arbitraires égale l'unité. Ce théorême général a lieu quels que ſoient les coëfficiens de l'équation *linéaire*. 3°. Que quelle que ſoit l'équation *linéaire*, ſon intégrale ſera toujours, ſi A, A', A'', &c. ſont les arbitraires ou les fonctions des variables que la différentiation a fait diſparoître, de la forme $z = AV + A'V' + A''V''$, z étant l'inconnue; en effet, ſi les arbitraires entroient d'une autre maniere, on ne pourroit les faire diſparoître & avoir z par une équation *linéaire*; donc par la même raiſon, ſi la propoſée eſt aux différences partielles, ſoit FB une des fonctions arbitraires, l'intégrale ne pourra être que de la forme $z = VFB + V' \frac{dFB}{dB}$, &c. ou $\int V'' FB$, &c. (*o*)

LINGEN, *comté de*, (*Géogr.*) pays proteſtant d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, aux confins des évêchés de Munſter & d'Oſnabruck, & du comté de Tecklenbourg, ayant quatre à cinq milles de longueur & trois à quatre de largeur, & appartenant à la maiſon de Pruſſe, par héritage de celle d'Oranga, dès la mort du roi Guillaume III. Le ſol en eſt généralement peu fertile; mais il y a des carrieres & des mines de charbon, que l'on exploite avec ſuccès. La population n'en eſt pas nombreuſe; outre les petites villes de *Lingen*, de Vreren & d'Ibbenbuhren, l'on n'y compte qu'une douzaine de paroiſſes campagnardes. Cependant on aſſure que de ſes domaines proprement dits, de ſes taxes ordinaires & de ſon acciſe, le roi de Pruſſe perçoit annuellement un revenu de 80 mille florins d'empire. Ce prince fait régir ce comté par un college qui préſidant en même tems au pays de Tecklenbourg, les gouverne l'un & l'autre en matieres de judicature eccléſiaſtique & civile: en matieres de police & de finance, il les fait reſſortir de la chambre de Minden. (*D. G.*)

*LINGERE, (*Arts méchaniques. Commerce.*) Nous diviſerons tous les ouvrages des *lingeres* en quatre parties, d'après M. de Garſault qui a publié une excellente deſcription de l'*Art de la Lingere*; ſavoir les pieces de trouſſeau, celles de la layette, pluſieurs pieces de lingerie qui ne ſont point compriſes dans le trouſſeau, ni dans la layette; enfin le linge d'égliſe. Mais avant que d'en venir à la deſcription de toutes ces différentes pieces, il eſt à propos de la faire précéder de quelques connoiſſances préliminaires ſur cet art, concernant la couture en uſage dans la lingerie, ſoit pour les toiles, ſoit pour les dentelles. Les différens points de couture ſont:

Le *ſurget*, qui aſſemble les toiles par les bords.
Le *point de côté*, qui fixe les remplis des bords.
L'*arriere-point*, qui aſſemble les toiles à plat.
Le *point-devant*, *idem*, à plat.

La

La *couture rabattue*, qui assemble & fixe les bords.

Le *point noué* ou de *boutonniere*, qui empêche les bords de s'effiler.

Le *point de chaînette*, espece de broderie.

Le *point croisé*, pour la marque du linge.

Le *surget* (*fig. 1, pl. de l'Art de la Lingere dans ce Supplément*), est un point qui sert à assembler deux morceaux de toile ou de dentelle, *&c.* Après avoir fait un nœud au bout de l'aiguillée pour l'arrêter à la toile, comme on le pratique ordinairement, on commence par faire un rempli à chacune des deux pieces que l'on veut assembler. Ces remplis sont nécessaires pour empêcher les bords de s'effiler. Mais comme il n'est pas à craindre que les lisieres s'effilent, il n'est pas nécessaire de les remplier en les surjettant. Les remplis étant faits en-dedans, on passe l'aiguille au-travers des deux jusqu'au nœud qui l'arrête, c'est le premier point *a* par ou le fil étant sorti, on le passe par-dessus lesdits remplis, ou les bords *d d*, il ressort en *b*, puis de *b* en *c*, &c. jusqu'à ce que l'on soit au bout des deux pieces à assembler. On rabat les bords des remplis à l'envers, pour qu'il ne s'effile pas. *Voyez Couture rabattue.*

Le *point de côté*, *fig. 2*, sert ordinairement à coudre des ourlets, ou à fixer les remplis des bords, comme nous l'avons dit. On forme un ourlet, en plissant deux fois l'un sur l'autre le bord de la toile, & pour l'empêcher de se r'ouvrir, lorsqu'on le coud, on le plisse, ou plutôt on le corrompt sur sa largeur en plis volans, ce qui l'applatit, & donne plus de facilité pour le coudre. Pour le coudre après avoir arrêté le fil & sorti immédiatement au-dessous de l'ourlet, on le fait rentrer en avant traversant les trois toiles, & ressortir un peu au-dessous du bord inférieur dudit ourlet, d'où on repart pour recommencer la même manœuvre jusqu'au bout: *a a a* sont les points de la couture qui paroissent à l'endroit.

L'*arriere-point* ou le *point-arriere* se fait lorsqu'après avoir arrêté le nœud & piqué l'aiguille entre deux fils, on la fait rentrer en arriere au-delà du nœud, pour ressortir en avant à pareille distance dudit nœud au premier point; de-là on la repique en arriere sur ou près du nœud, & on la ressort toujours en avant à la distance de chaque point précédent. Tous les points *b*, *a*, *c*, *fig. 3*, qui paroissent à l'endroit, sont ceux qu'on a faits en reculant.

Le *point-devant*, appellé aussi *couture légere*, *fig. 4*, se forme en faisant tous les points en avant sur la même ligne à distance égale l'un de l'autre, en plongeant & relevant l'aiguille de dessous en-dessus. Ce point sert à froncer & à bâtir.

La *couture rabattue* se fait de plusieurs manieres: voici la méthode la plus commune. Ayant remployé deux morceaux de toile que vous voulez assembler, mais l'un plus que l'autre, vous rapprochez les bords des remplis, de façon que le plus grand rempli dépasse le plus petit de quelques lignes; surjettez-les près du haut de chaque rempli; puis retournant les pieces à l'envers, & déployant les deux toiles, vous rabattrez le plus grand rempli sur le plus petit, & les applatissant sur la toile, vous les y arrêterez à point de côté; ou bien approchez l'un de l'autre les bords de chaque piece pliés comme ci-dessus, mais de façon qu'un des bords dépasse l'autre, puis le long du bord le plus bas faites une couture à points-devant & arriere-points, par exemple, successivement deux points-devant & deux arriere-points; rabattez ensuite le bord dépassant par-dessus cette premiere couture, & arrêtez-le à points de côté. La *fig. 5*, fait voir une couture rabattue à points-devant *b c*, mêlés d'arriere-points *d*; en A on voit un des bords *a a* qui dépasse l'autre *b b*, & en B on voit le bord dépassant rabattu sur l'autre & arrêté à points de côté. C montre les deux pieces ouvertes l'envers en-dessous; la couture bien faite paroît à peine à l'endroit.

Le *point noué* ou *point de boutonniere*, tire cette derniere dénomination de ce qu'il se fait autour de toute boutonniere, pour empêcher les bords de s'effiler. Ce n'est d'ailleurs qu'un surget dont, avant que de serrer chaque point, on passe le fil au travers de l'anneau qu'il forme naturellement en s'approchant pour terminer les points. La boutonniere étant entourée de cette espece de points, on ajoute à l'un de ses bouts ou à tous les deux, une bride destinée à l'empêcher de s'agrandir: cette bride commence par trois ou quatre points longs, ou *points coulés*, faits en travers au bout de la boutonniere, & très-près l'un de l'autre; on les fortifie ensuite en les prenant ensemble avec le point-noué près-à-près, sans percer ou en perçant la toile. La *fig. 6* représente le point de boutonniere; *a* est l'anneau que fait le fil du point précédent quand il est près d'être serré; *b* le fil pour le point suivant, passant par l'anneau. On voit à côté en A une boutonniere achevée. A l'un des bouts *b*, on voit la bride formée. La boutonniere B a deux brides, une à chaque bout. En C vous voyez les trois points coulés *d d* par lesquels on commence la bride, & le point noué *e* qui la continue, & l'acheve en se répétant jusqu'au bout.

Le *point de chaînette*, plus usité en broderie qu'en lingerie, se fait ainsi. Après avoir arrêté le fil à la toile, couchez-y une longueur dudit fil, laquelle vous fixerez avec le bout du pouce de l'autre main; cette longueur ainsi arrêtée, sera celle qu'on voudra donner aux petites mailles que cette couture aura; alors repassez le fil en arriere & en-dessous près du nœud, & ressortez-le tout de suite près du bout du pouce, c'est-à-dire près de la longueur du premier fil, déterminée par le pouce; puis rentrez-le à côté ou un peu derriere cette sortie, & faites-le reparoître en avant, au prorata de la longueur du premier; repiquez l'aiguille, *&c.* La *fig. 7.* fait voir *a* le lieu du nœud arrêté en-dessous: *d* le lieu où le pouce arrête le fil pour déterminer la longueur de la maille; *b* le point où le fil *a d* rentre en-dessous pour ressortir en *o*, rentrant ensuite en *p* & ressortant en *q*, *&c.* Les lignes ponctuées indiquent le chemin qu'il fait en-dessous.

Le *point croisé*, en usage pour marquer le linge, doit être très-régulier; & pour le faire tel, il faut compter les fils. La toile est formée elle-même de fils qui se croisent. On compte pour chaque point deux fils d'un sens & deux de l'autre, ou autrement deux fils de gauche à droite, & deux fils de haut en bas; alors après avoir arrêté le nœud, on mene l'aiguille en diagonale, traversant les quatre fils de haut en bas, on remonte sous les deux fils de bas en haut, & on forme une seconde diagonale qui croise en-dessus la premiere. Supposant *fig. 8.* le fil arrêté en *a* par-dessous, on va en-dessus de *a* en *d*, puis par-dessous de *d* en *b*, puis par-dessus de *b* en *c*, ce qui forme un *point croisé*. Pour ce qui est de la maniere de marquer le linge, *voyez l'article* MARQUE. (*Lingerie.*) *Suppl.*

Les dentelles se cousent soit ensemble, comme pour faire des barbes de coëffure, soit aux entoilages ou aux toiles pour leur servir de bordure. Dans tous ces cas, elles se cousent ordinairement à point de surget, & par le pied de la dentelle, en faisant entrer l'aiguille au travers des petits ronds qui sont entre les deux petites lisieres qui composent le pied.

Après ces préliminaires qui suffisent pour comprendre tout ce qui concerne la couture dans l'art de la *lingere*, nous passerons aux différens ouvrages de lingerie, en suivant la division faite au commencement de cet article.

I. Le *trousseau*. On entend par le trousseau, tout le linge que les pere & mere donnent à leur fille en

la mariant, & qui comprend tout celui qui eſt néceſſaire en entrant en ménage, excepté les draps de lit & le linge de table que donne le mari. *Voyez l'art.* TROUSSEAU *dans ce Suppl.* où l'on trouvera le détail de toutes ces pieces de lingerie; nous en donnerons ici l'aunage, la coupe & la façon, avertiſſant une fois pour toutes, que nous ſuivrons pour meſure l'aune de Paris.

La *toilette de ville* eſt compoſée du deſſus & des volans qui font le tour. Le deſſus qui eſt double ſe fait d'une toile de trois quarts de large & on lui donne une aune de longueur, ce qui fait deux aunes de toile à cauſe du double. Les volans, au nombre de deux, ſe font en mouſſeline ou dentelle; le grand volant, attaché au corps de deſſous, a deux tiers de haut; il faut, pour le faire, ſept lez d'une mouſſeline de trois quarts de large, & ſix pour le petit volant qui eſt moins haut: ce qui fait en tout cinq aunes trois quarts, & à proportion d'une mouſſeline d'une autre largeur. La *toilette de campagne* n'a qu'un corps & un volant. Il faut ſept huitiemes d'une toile de trois quarts de large pour le deſſus, & ſix lez de mouſſeline pour le volant à qui on ne donne qu'une demi-aune de haut. Pour monter la toilette, on commence par arrondir les quatre coins du corps; on coud en pliſſant à points-devant le grand volant autour du corps de deſſous; on attache de même le petit volant au corps de deſſus, avec cette différence qu'on lui laiſſe une petite tête pliſſée & applatie. Les toilettes de dentelles ont cinq aunes de tour, & les marchands de dentelles les vendent toutes prêtes à monter.

Les *trouſſes* ou *étuis à peigne* ſe coupent ordinairement deux dans la largeur du baſin: il en faut pour les deux, une demi-aune un vingt-quatrieme. On donne à une trouſſe deux compartimens chacun d'un ſeizieme de haut ou environ; on les coud au corps de la trouſſe à points de côté ou à ſurget. Le haut de la trouſſe eſt échancré en pointe, & on y fait un ourlet ou un point noué. Au milieu de cette pointe eſt une boutonniere qui vient s'attacher à un bouton ſur la trouſſe pour la fermer. Elle ſe garnit en mouſſeline feſtonnée.

Les *deſſus de pelote* ſont de toile ou de baſin. Ce ſont des fourreaux qui enveloppent la pelote: on les coud à ſurget de trois côtés, le quatrieme reſte ouvert pour y introduire la pelote. On ourle cette ouverture, & on la bâtit quand la pelote eſt dedans. Ces deſſus de pelote ſe garniſſent en mouſſeline feſtonnée d'un demi-pouce de haut, ou en dentelle.

Les *ſerviettes de toilette* ſe font d'une toile de trois quarts ou deux tiers de large: on leur donne une aune de long, & on les ourle par les deux bouts.

Les *tabliers de toilete* en toile d'une aune de large, ont un lez de ſept huitiemes de haut. En mouſſeline moins large, il en faut plus d'un lez. Le ſurplus coupé d'un autre lez ſe joint à la liſiere du lez entier par une couture rabattue, après une premiere couture à points-arriere. On ourle tout le bas: on pliſſe tout le haut à grands plis enjambés de moitié l'un ſur l'autre, qu'on aſſemble à meſure avec le point de ſurget un peu éloigné; puis on borde ce haut avec un ruban de fil, couſu en-dehors en arriere-point, & en-dedans en couture rabattue à point de côté.

Il ſe fait deux ſortes de *peignoirs*: les uns à manches rapportées, les autres en pagode. Pour faire le peignoir à manches rapportées, on aſſemble trois lez d'une toile de trois quarts de large, & l'on donne trois quarts de long à chaque lez. On coupe en deux du haut en bas le lez deſtiné à faire le devant du peignoir qui reſte ouvert, & l'on ourle chaque côté, ainſi que tout le tour du bas. On pliſſe le haut à points-devant; puis on monte un col de la même toile à point de côté, faiſant un point à chaque pli par-dehors; puis le pliant en deux ſur ſa hauteur, on coud ce redoublement de même en-dedans pli à pli. Si on veut faire ce col à couliſſe, on ourlera les bords des extrêmités qui reſteront ouvertes pour y paſſer un ruban; ſinon on les fermera par un ſurget, pour y attacher à chacune une ruban de fil. Il faut une aune de toile pour les deux manches, on en leve ſeulement ce qu'il faut pour faire le col: de ſorte qu'ajoutant cette aune aux deux aunes un quart des trois lez du corps, cela fait en tout trois aunes & un quart pour le peignoir entier. Pour aſſembler les manches au corps du peignoir, on fait à celui-ci une ouverture à chaque épaule, & on y coud les manches en les pliſſant. Le peignoir en pagode ne differe du précédent qu'en ce qu'on n'y rapporte point de manches; mais elles ſe forment en rapportant & aſſemblant en forme de poche de chaque côté une portion du lez entier de derriere, avec une portion du demi-lez de devant, comme on le voit à la *fig. 9.* A, les deux lez de derriere; B, les deux demi-lez de devant; E, ouverture de la pagode ou manche. Les peignoirs ſe garniſſent de mouſſeline ou de dentelle, en entier, ou ſeulement pardevant.

Frottoirs pour ôter le rouge, ou pour ôter la poudre. Les premiers ſe font de baſin à poil d'une demi-aune de large. On en prend deux ſur la largeur & on les fait quarrés: on ourle les côtés coupés. Les frottoirs pour ôter la poudre ſont de mouſſeline ou de toile fine; les derniers ſont préférables, la toile de fil étant plus amie de la peau que le coton. On leur donne trois huitiemes de long, & on en prend deux ſur la largeur d'une toile ou d'une mouſſeline double de trois quarts.

Coëffures. Elles ſe font à un rang, ou de deux pieces, c'eſt-à-dire avec un bavolet par-deſſus, en dentelle ou en mouſſeline. Pour une coëffure de dentelle ſans bavolet, il faut une aune un quart de grand entoilage pour le fond, un tiers de mouſſeline pour la bande ou papillon; cinq huitiemes de dentelle de long, & une aune de moyen entoilage pour y coudre la dentelle; & pour les barbes il faut une demi-aune de dentelle de long; en tout deux aunes cinq huitiemes de dentelle. Si on met un bavolet, il faudra alors trois quarts de dentelle pour le papillon, trois quarts pour le bavolet ou piece de deſſus, une aune & demie de moyen entoilage pour coudre la dentelle du papillon & du bavolet, & une aune d'engrelure pour mettre autour du fond. La quantité de dentelles pour les barbes reſte la même. Il y a ainſi ſept huitiemes de différence pour une coëffure à un rang, ou une coëffure en bavolet.

Toute coëffure ſe monte ſur un bonnet piqué *fig. 10.* qui ſera décrit ci-deſſous. On le poſe ſur une tête de carton, & on l'arrête en place avec un ruban qu'on paſſe ſous le menton de la tête, & qu'on attache aux côtés du bonnet avec une épingle à chacun. On aſſure les plis de la bande ou du papillon, autour du devant du bonnet par pluſieurs camions; les plis de cette piece ſe tiennent en leur place & bien tendus avec la carcaſſe: cette carcaſſe eſt faite de fil de fer très-fin, recuit, entouré & couvert entiérement de ſoie blanche, plate; chaque pli eſt ſoutenu tout du long par une branche de ladite carcaſſe; & pour la joindre intimement avec le papillon, on l'y coud le long de tout ſon tour antérieur, on poſe & on attache enſuite le bavolet par-deſſus, ſi on en met un. On attache le fond avec des épingles par-deſſus ce bonnet piqué qu'il doit recouvrir en entier, ainſi que les épingles qui attachent les deux rangs ſuſdits. On bouillonne les fonds de gaze, de filet & d'entoilage pour leur donner plus de grace; mais alors il en faut davantage.

Les coutures qu'on emploie aux coëffures de dentelle, de mouſſeline & autres, ſont le ſurget pour

monter le fond, l'ourlet pour coudre la dentelle aux paſſes; & le point de côté pour la couliſſe qui ſe fait au bas du fond, & dans laquelle on croiſe deux rubans de fil, le droit ſortant à gauche, & le gauche ſortant à droite, pour ſerrer la coëffure. La *fig. 11* repréſente un bonnet tout monté; & la *fig. 12* ſes différentes pieces ſéparées.

Le battant-l'œil eſt une coëffure à deux pieces plus grande que celle que l'on vient de décrire; auſſi y emploie-t-on une plus grande dentelle, & les barbes ſe terminent quarrément par en bas, & ont ordinairement trois pouces de large.

Le *tour de gorge* eſt en dentelle, ou en mouſſeline unie ou brodée, ou en filet brodé, *&c.* On lui donne trois quarts ou une aune de long ſuivant les quarrures: il eſt auſſi plus ou moins haut. Il eſt monté ſur un ruban de fil, s'il eſt en dentelle ou en broderie, & ſe bâtit aux échancrures de la chemiſe tout au tour.

Fichus. Les fichus pliſſés en entoilage & dentelle ſe font avec une aune de grand entoilage pour chacun une aune & demie de grande dentelle, & une aune & demie de petite dentelle pour la tête. On le pliſſe & on le bouillonne de diſtance en diſtance. Les fichus doublés ſe taillent quarrément dans une mouſſeline de trois quarts de large, & on les garnit de dentelle tout autour. S'ils ſont de batiſte, on ſe contente de les ourler ſans les garnir.

Bonnets. Le bonnet piqué eſt formé de trois morceaux, le milieu & les deux côtés. Le deſſus eſt de toile, la doublure de futaine, avec du coton entre-deux. On pique le bonnet à points-devant, pour que le coton ne ſe dérange pas; & on le borde d'un petit ruban de fil couſu à point de côté. *Voyez fig. 10.* où on voit un bonnet piqué plié en double.

Les bonnets à deux rangs ſe montent ſans carcaſſe: le fond, la paſſe & les bandes tiennent enſemble par des coutures à ſurget. Il faut pour fond & paſſe de deux bonnets, un tiers de mouſſeline double de trois quarts de large, un quart de mouſſeline claire pour les deux bandes ou rangs, & trois aunes un ſixieme de dentelle. Le fond ſe gliſſe ſur la paſſe à ſurget, & les deux rangs ſe couſent à la paſſe pardevant auſſi à ſurget. Le fond ſe ſert en bas par une couliſſe.

Le *ſerre-tête* eſt une eſpece de bandeau de toile, garni d'une petite dentelle qu'on met ſur la tête pour contenir les cheveux avant que de ſe coëffer de nuit. On lui donue une forme & des dimenſions différentes, ſuivant le goût des perſonnes.

Grande coëffe en mouſſeline. Pour faire une grande coëffe de mouſſeline, il faut trois huitiemes d'une mouſſeline de trois quarts de large. On plie la mouſſeline en deux dans le ſens de ſa largeur; on l'échancre en *a*, *fig. 13*; les morceaux échancrés *d*, ſe retournent & ſe couſent en *b* à ſurjet; on en coupe la pointe; on pliſſe à couliſſe depuis le pli du redoublement de la mouſſeline, juſqu'où commence l'échancrure, ce qui fait le derriere de la tête. On fait auſſi cette grande coëffe d'entoilage qu'on garnit d'une petite dentelle devant & derriere. Il faut trois aunes & demie de grand entoilage, & deux aunes & demie de petite dentelle.

Les *taies d'oreiller* ſe font de toile plus ou moins fine. On les coud de trois côtés à ſurget, le quatrieme reſte ouvert pour y faire entrer l'oreiller. On les garnit de dentelle ou de mouſſeline.

Les *Tabliers de femme de chambre* ſe font de toile avec une bavette couſue à ſurget ſur le haut du tablier qui eſt pliſſé & couvert d'un ruban de fil; & au côté droit il y a une poche, dont la fente ou ouverture eſt ourlée. Il faut pour le corps du tablier deux lez de ſept huitiemes de haut d'une toile de trois quarts de large, plus un quart pour la bavette & la poche.

Chemiſes. Il s'agit ici des chemiſes de femmes: (nous parlerons ailleurs des chemiſes d'homme), elles ſe font à la Françoiſe ou à l'Angloiſe. On prend d'une toile d'une aune de large, pour avoir dans cette largeur celle du corps de la chemiſe. On coupe deux chemiſes dans trois aunes; ſavoir deux aunes & un ſixieme pour le corps de chacune, & cinq ſixiemes pour deux paires de pointes: les pointes montent en étroit depuis le bas juſqu'à un quart du haut du corps, & elles ſe couſent à couture rabattue, ainſi que toutes les coutures du corps & des épaules. Les manches ſont ou pliſſées ou plates & longues. On ourle celles-ci ſans leur faire de poignet, mais on en fait un aux manches pliſſées, ſans pourtant les piquer, ni y faire de boutonniere. La longueur des manches pliſſées eſt d'un quart, & celle des autres de cinq douziemes, & l'on y ajoute quelquefois une garniture de mouſſeline que l'on y coud à ſurget. Les gouſſets d'aiſſelles ſe couſent comme on le voit à la *fig. 14*, dont la vue fait ſuffiſamment comprendre la coupe & la façon d'une chemiſe à la Françoiſe, échanerée au haut du devant d'environ ſix pouces de profondeur ſur un pied, ou treize pouces de longueur d'une épaule à l'autre. Si l'on compare cette figure avec les *fig. 15* & *16*, on verra aiſément en quoi conſiſte la coupe & la façon Françoiſe, avec les coupes & les façons Angloiſes. Nous nous contenterons de dire que la façon de la *fig. 16.* économiſe une aune ſur ſix chemiſes, ainſi le corps eſt plus étroit, mais cette façon ne convient qu'aux perſonnes minces.

Les *mouchoirs* en royale ou demi-hollande ſe coupent ſix dans quatre aunes & demie de toile; on les ourle tout autour; on les coupe quarrément; comme la batiſte eſt un peu plus étroite, il ne faut que quatre aunes pour la demi-douzaine, mais ils ſont plus petits.

Les *pieces d'eſtomac* pour femme ſe font en toile, & ſe doublent de baſin à poil, ou bien de deux mouſſelines entre leſquelles on met du coton. On les pique & on les garnit en haut d'une petite dentelle. On leur donne environ un quart de hauteur, & autant de largeur par en haut, réduit à un ſeizieme de large par le bas.

Mantelet de mouſſeline. Il faut une aune & demie de mouſſeline par mantelet, ſi elle a quinze ſeiziemes de large. Il en faudroit ſept quarts ſi elle n'avoit que trois quarts de large. On plie la largeur de la mouſſeline, & on taille le mantelet comme dans la *fig. 17.* Le coqueluchon *fig. 18*, taillé en double comme le mantelet, doit avoir cinq ſeiziemes de profondeur de tête, & cinq huitiemes de hauteur. On garnit le mantelet & le devant du coqueluchon en bandes de mouſſeline froncées. Pour faire le coqueluchon, on abat au bas du derriere la hauteur d'un ſeizieme en mourant, & cette petite échancrure *a*, *fig. 18*, ſe coud à couture rabattue en-dedans: au haut de cette couture en *b*, on pliſſe à points-devant en rond, c'eſt-à-dire de façon que tous les points ſe rendent à un centre commun, au haut de la petite échancrure; les plis doivent être égaux & d'un pouce de profondeur. On les arrête enſuite à pluſieurs points de ſurget; enfin on ourle le collet *cc* du coqueluchon. Alors on pliſſe à plis couchés le collet du mantelet, laiſſant deux pouces par derriere, & deux pouces à chaque devant ſans pliſſer. On plie la couliſſe en deux du ſens de ſa longueur, & l'on coud l'un des doubles au collet du mantelet à arriere-point, & l'autre double au même collet à point de côté. Prenant enſuite le coqueluchon, vous le pliſſerez & l'attacherez à ſurget à la couliſſe, obſervant

les eſpaces non pliſſés du collet. On paſſe un ruban dans la couliſſe & on l'arrête au milieu.

Les *poches* ſe font de baſin, il en faut environ trois quarts pour une paire.

C'eſt la couturiere qui fait les *corſets*, mais c'eſt la *lingere* qui les garnit en mouſſeline ou en dentelle.

Manchettes. Pour une paire de manchettes de mouſſeline à trois rangs feſtonnées en dentelles, il faut une aune de mouſſeline de ſept huitiemes de large, & ſept aunes de dentelles d'un demi-pouce de haut ou environ. Si la mouſſeline eſt brodée, on en prend pour deux paires à la fois, il n'en faut que ſept quarts, parce qu'en les entrecoupant il n'y a point de perte. Pour une paire de manchettes à trois rangs avec un entoilage, il faut huit aunes de grand entoilage, & cinq aunes un quart de dentelle; & ſi la dentelle eſt haute, ſept aunes d'entoilage ſuffiront. On fronce chaque rang en le roulant, & l'on monte les trois rangs ſur un ruban de fil ou de ſoie, ſavoir le grand rang à un des bords, le moyen au milieu, & le petit à l'autre bord. On bâtit le ruban à la manche de la chemiſe.

On fait encore entrer dans le trouſſeau des manches de toile à laver les mains, des linges à laver le deſſous des bras, du linge de garde-robe, & d'autres pieces, ſuivant les uſages des différentes provinces. Mais ce que nous avons dit ſuffit pour faire connoître cette partie des ouvrages de la *lingere*. Paſſons à la layette.

II. La *layette.* Le linge de la layette eſt à l'uſage de la mere pendant ſes couches, ou de l'enfant nouveau né. *Voyez* le mot LAYETTE dans ce *Suppl.* On y trouvera l'énumération de toutes les pieces dont nous allons donner ici la coupe & la façon comme nous avons fait pour celles du trouſſeau.

On voit une *piece de ſein*, *fig. 19*, & la vue ſeule ſuffit pour en faire comprendre la coupe & la façon. On la fait de toile fine, on les échancre comme dans la figure, & l'on y attache quatre bandes *a*, *a*, *a*, *a*, dont les deux ſupérieures paſſent en ſe croiſant le long du dos, & viennent s'attacher aux bandes d'en-bas. Cette piece ſoutient le ſein pendant le tems du lait.

On fait des *gouſſets* de batiſte pour étancher le lait, à meſure qu'il s'épanche. On en taille deux quarrément dans la largeur de la batiſte, on les coud de trois côtés; on laiſſe le quatrieme ouvert pour y faire entrer du coton, après quoi on le bâtit.

Les *chemiſes de couches*, dont la mere ſe ſert environ neuf à dix jours, ſont ouvertes par devant comme un peignoir, & l'on y fait des manches en amadis. Elle eſt pliſſée en-haut comme une chemiſe d'homme, & on la garnit de dentelles. On voit, *fig. 20*, comment on taille les manches en amadis pour femme; *b* eſt la coupe d'une manche de femme plus courte & moins ample que celle pour homme *a*. La levée qu'on fait en les taillant, ſert à les doubler en-dedans depuis le poignet juſqu'à ſix pouces ou environ: on coud cette doublure à la manche à point de côté. On garnit ces manches de manchettes de mouſſeline ou de dentelle, ſimples ou à doubles rangs.

On garnit le lit de l'accouchée d'une *alaiſe plate*, faite de trois aunes de toile de trois quarts de large. On coupe cette piece en deux morceaux qu'on aſſemble dans leur longueur, ce qui forme une alaiſe quarrée. Les *alaiſes pliſſées*, dont on enveloppe la mere depuis la ceinture, ſe font de cretonne de trois quarts de large. On en prend deux lez d'une aune & un quart de long. On les aſſemble, & on les monte en fronçant ſur une ceinture d'un douzieme de haut & trois quarts de large. Ces alaiſes ouvertes par-devant, ont des rubans pour les nouer de diſtance en diſtance.

Les *bandes de ventre* ſont auſſi de cretonne, deux dans la largeur & d'une aune de long: on y fait quelques plis par en-haut.

Les *chauffoirs* ſe font en toile royale de trois quarts de large. Il en faut neuf aunes pour douze chauffoirs. On les fait quarrés. Pour s'en ſervir, on commence par plier le chauffoir comme une enveloppe de lettre, c'eſt-à-dire par les deux carnes oppoſées, dont les pointes s'enjambent l'une ſur l'autre; on redoublera un ſecond pli du même ſens à chaque côté; le premier de ces ſeconds plis que l'on fera vis-à-vis l'un de l'autre, n'ira pas au-delà deſdites pointes; le deuxieme fait au côté oppoſé paſſera par-deſſus ce premier, & s'achevera ſur ſon bord extérieur ſans le déborder; on faufilera ces deux bords l'un ſur l'autre enſemble avec quelques points devant. On formera enſuite à un bout une eſpece de couliſſe de quatre à cinq pouces de large, ce qui s'exécutera en pliant d'autant la largeur de ce bout ſur la toile, & l'y fixant par quelques points devant qui prendront tous les doubles en travers; alors on paſſe un ruban dans cette couliſſe, & on la place par derriere; on fait faire au ruban le tour de la ceinture où on l'arrête de deux nœuds; puis prenant le bout du chauffoir oppoſé à la couliſſe, on le rapporte par devant à ladite ceinture, autour de laquelle on le paſſe pluſieurs fois.

Juſqu'ici nous avons parlé du linge de la mere; celui de l'enfant ſe diſtingue en linge de tête & linge de corps, comme on l'a vu au *mot* LAYETTE, *dans ce Supplément.*

Commençons par les *béguins* du premier âge: on en prend cinq dans la largeur d'une toile demi-Hollande & trois quarts de large, & l'on en fait dix dans la longueur de neuf ſeiziemes. On garnit chacun d'une bande de mouſſeline de neuf ſeiziemes de long & d'un pouce de large. On taille tous les dix enſemble l'un ſur l'autre, en pliant la largeur en cinq & la longueur en quatre; on coupe en rond ce qui doit faire le haut du derriere de la tête, de maniere que la liſiere ſe trouve toujours ſur le devant du béguin, *voyez fig. 21.* Pour le monter, on fait autour du devant en-dedans un repli ou faux-ourlet; on fait un ſeul pli de chaque côté vers les joues, & on garnit tout le devant avec la mouſſeline. On attache en-bas d'un côté une petite bande de toile qu'on fait paſſer ſous le menton de l'enfant, & qu'on arrête de l'autre côté avec une épingle. La *fig. 22* repréſente un béguin achevé; *b* eſt la petite bride, dont on vient de parler, & qui aſſure le béguin à ſa place. Les béguins du ſecond, du troiſieme & du quatrieme âge ſont ſemblables à celui-là, mais graduellement plus grands. Il faut encore aux enfans nouveaux-nés des tours de bonnets de laine, garnis de dentelle, des têtieres, *fig. 23*; des cornettes pour la nuit, *fig. 24*; des bonnets ronds à deux rangs, *fig. 25*, qu'il ſuffit de voir, après ce qu'on vient de dire pour en comprendre la coupe, la façon & l'aunage.

Les *mouchoirs de col & fichus d'enfant* ſe font de demi-Hollande, ou de batiſte, & on les garnit de mouſſeline. On en fait deux dans la largeur de la batiſte, & comme on les fait quarrés, il faut deux aunes pour douze mouchoirs; en toile, à proportion de ſa largeur. On fait auſſi des ſerviettes de col d'une royale ou demi-Hollande de trois quarts. On donne à chacune une aune de long, & la largeur de la toile. On les garnit en mouſſeline. Ces ſerviettes ſe mettent au col de l'enfant quand on le leve.

Quant au linge pour le corps de l'enfant, les premieres pieces ſont les *couches*, que l'on fait quarrées ſur toute la largeur de la toile: ſi elle a trois quarts de large, neuf aunes donnent douze couches; les *bandes de maillots* qu'on fait de cretonne, mais dont l'uſage pernicieux devroit être proſcrit, parce qu'elles ne ſervent qu'à comprimer le corps de l'enfant;

les *langes piqués en mouſſeline*, dont on voit la forme, *fig. 26*; les *langes de futaine*, qu'on ne pique point: il faut une aune & demie de futaine d'une demi-aune de large pour chaque lange. On la coupe en deux ſur ſa longueur, on applique chaque moitié l'une ſur l'autre, le pluché en-dehors, & on laiſſe un ſeizieme de chaque côté ſans être doublé, pour attacher plus aiſément les épingles.

Il faut encore à l'enfant des ſerviettes unies pour mettre la nuit autour des langes de laine. On les fait de demi-Hollande, & ſur la largeur de trois quarts, on leur donne une aune de long; des *mouchoirs* quarrés de batiſte, deux ſur la largeur, pour eſſuyer le viſage de l'enfant.

Il faut pour la parure du nouveau-né un *biais*, eſpece de fichu de toile fine, garni de mouſſeline ou de dentelle; une *grande coëffe* de mouſſeline, ſemblable aux coëffes ordinaires de femme; de *petits bras*, *fig. 27*, garnis en plein avec de la mouſſeline pliſſée & feſtonnée, ou même de la dentelle: ils ſe mettent par-deſſus les manches de la braſſiere; des *chemiſes de braſſiere*, *fig. 28 & 29*. On voit en *a*, *fig. 28*, l'échancrure au-bas de laquelle on laiſſe le morceau coupé; les manches *d d* ſont retrouſſées, & la chemiſe eſt ouverte en entier par derriere, comme on voit en *c*. La *fig. 29* repréſente la chemiſe vue par le côté; *a* eſt la fente pour y coudre la manche; & *b* la fente en biais, pour l'échancrure du devant.

La *tavaïole*, ou le tour de lange, de toile fine, *fig. 30*, a deux volans de mouſſeline *a a a*, comme on le voit ſur la figure.

Le *bavoir*, en demi-Hollande, ſe garnit de mouſſeline feſtonnée. On en fait trois dans la largeur de de la toile, & on lui donne la forme que l'on voit, *fig. 31*, ſeulement il ſe fait plus grand à meſure que l'enfant croît. Ceux du premier âge ont trois ſeiziemes de long; on augmente les autres d'un pouce de longueur à chaque changement.

Il faut de plus une *garniture de berceau*, qui varie ſelon la forme de ce petit lit: la plus ordinaire eſt le dedans de berceau qui s'ajuſte ſur l'archet; auſſi le nomme-t-on *deſſus d'archet*, *fig. 32*; des *draps* de cretonne d'un aune de large & de deux aunes de long, & de petites *taies d'oreiller*.

III. *Autres pieces de lingerie, tant pour homme que pour femme, qui n'entrent point dans le trouſſeau ni dans la layette.* Ces pieces ſont pour homme, des chauſſettes d'enfans, des chemiſes d'âge en âge juſqu'à quatorze ans, des chemiſes d'hommes, des cols, des coëffes de bonnet, des peignoirs, des tabliers de valet-de-chambre & de cuiſinier, des chauſſons, de manchettes de bottes; pour femme, de petites coëffures nommées *baigneuſes* ou *baſtiennes*, des coëffures de deuil, des coëffures à la reine, des fichus à deux rangs, des manchettes à un ou deux rangs, des manchettes de deuil; & pour homme & femme des draps de lit; le linge de table, nappes & ſerviettes; linge de cuiſine, tablier & torchons. En donnant la coupe & la façon de quelques-unes de ces pieces, ſavoir les plus compliquées, nous ſerons diſpenſés de décrire les autres qui n'ont rien de particulier.

On voit, *fig. 33*, une chauſſette d'enfant. Il faut une aune cinq ſixiemes de royale pour douze paires. On en fait deux paires dans la largeur; pliez la longueur en ſix; coupez enſuite aux plis; à chaque coupe, pliez la largeur en huit; taillez comme on voit la figure, vous aurez deux paires; continuez juſqu'au bout, ce qui vous donnera vos douze paires: chacune aura ſix pouces & demi de long: on coud à couture rabattue. Vous voyez qu'on fait une petite fente *a* à ces chauſſettes du premier âge; on l'ourle ou on y fait le point noué; cette fente ſert à donner plus d'aiſance aux pieds de l'enfant: ce qui n'eſt pas néceſſaire à celles du ſecond âge.

A meſure que l'enfant croît, il faut lui donner des vêtemens plus longs & plus amples, ceux qu'il a eus au commencement lui devenant trop courts & trop étroits. Dans le premier âge, on ne diſtingue point le ſexe par rapport aux habillemens, & les petits garçons portent juſqu'à ce qu'on les mette en culotte des chemiſes ſemblables à celles des filles. La *fig. 34* repreſente une chemiſe du premier âge, à laquelle on met des manches plates.

Les *chemiſes d'hommes*, elles exigent des détails dans leſquels nous allons entrer, c'eſt une piece des plus importantes de la *lingerie*.

Pour un homme d'une taille ordinaire, on prend une toile de deux tiers de large, & une toile de trois quarts pour un gros homme. Il faut dix-ſept à dix-huit aunes de toile pour une demi-douzaine de chemiſes; dix-ſept aunes, ſi l'on prend les fournitures à côté des manches; & dix-huit, ſi on les prend à part; dans ce dernier cas, on coupe les dix-huit aunes en trois morceaux, ſavoir un morceau d'une aune pour les fournitures des ſix chemiſes, un morceau de ſix aunes pour les ſix paires de manches; reſte un morceau d'onze aunes que l'on coupe en ſix parties pour les ſix corps: ce qui fait environ une aune, ou une aune moins un douzieme pour la longueur de la chemiſe. Cette proportion ſuffit à tout le monde. Les fournitures ſont le col, deux pieces d'épaule *a a*, *fig. 35*, & leurs gouſſets; deux gouſſets d'aiſſelles *b b*, deux gouſſets d'en-bas *c c*, & le cœur du jabot *d*. Pour prendre ces fournitures ſur les manches, on coupe une bande de cinq pouces de large, le long d'un des côtés des ſix aunes de toile deſtinées à faire les manches. Ce qui reſte ſe coupe en ſix parties égales d'une aune chacune: on donne à chaque manche une demi-aune de long, & pour largeur celle qui reſte à la toile, la bande des fournitures levée. Ces manches ont donc cinq pouces de large de moins que quand on leve les fournitures à part; mais auſſi on épargne une aune de toile.

Pour faire une chemiſe, lorſque l'on a coupé toutes les pieces, on commence par préparer les manches, de façon qu'il n'y ait plus qu'à les attacher en leur place. Pour cela on fait d'abord la couture de deſſous qui aſſemble les deux côtés: elle ſe fait à ſurget à couture rabattue en-dedans. On laiſſe à un bout deux pouces ſans coudre, & trois pouces à l'autre bout; les deux pouces recevront le gouſſet de l'aiſſelle, & les trois pouces reſteront ouverts pour la fourchette *e e*. Le gouſſet de l'aiſſelle eſt un quarré *b b* que l'on préſente en loſange, & que l'on coud de carne en carne aux côtés de l'ouverture de deux pouces laiſſée à la manche, l'autre moitié du loſange ſera couſu de même au corps de la chemiſe, quand on y montera la manche. On donne deux pouces en quarré au gouſſet; on le remploie tout autour, & on le coud à ſurget. La fourchette reſte ouverte, & on en ourle les deux bords.

Les pieces d'épaule *a a* ſe taillent ordinairement de ſix pouces de long & de deux pouces de large; on fend la piece d'épaule à un bout par le milieu de trois pouces, pour remplir cette fente avec un gouſſet quarré de même longueur, qu'on y coud dans la même poſition & de la même façon que le gouſſet d'épaule; il en reſte auſſi la moitié qui ſera enſuite couſue à la chemiſe. Le petit cœur de la fente du jabot *d* eſt un petit morceau de toile quarré que l'on coupe en forme de cœur, que l'on remploie tout autour, & qui ſe coud à point de côté au-bas de la fente du jabot, pour fortifier la toile en cet endroit & empêcher qu'elle ne ſe déchire. On pourroit abſolument ſe diſpenſer d'y mettre ce petit cœur en y

CENTRAL

ſuppléant par une bride ſemblable à celle qu'on met aux boutonnieres.

Le poignet termine la manche, on le proportionne à la groſſeur du poignet des perſonnes, & on ne lui donne guere qu'un demi-doigt de hauteur. C'eſt une petite piece double ſur laquelle on brode un deſſin en fil, comme on voit, *fig. 36*, avec une boutonniere à chaque bout. On peut auſſi les laiſſer uni ſans aucune eſpece de broderie, comme c'eſt la coutume en Hollande. Pour l'attacher à la manche, on pliſſe le bout de celle-ci, afin de le réduire à la longueur du poignet, & on en fait paſſer l'extrêmité ainſi pliſſée entre le redoublement de la toile du poignet où on les coud à l'endroit à point de côté, paſſant l'aiguille à chaque point dans un pli de la manche. On monte enſuite la toile du redoublement prenant dans les mêmes plis, mais ſeulement de deux en deux plis. Alors la manche eſt entiérement faite. On travaille enſuite au corps de la chemiſe. On plie le morceau de toile en deux doubles laiſſant un des deux déborder l'autre d'un ſeizieme environ, parce que l'on fait le devant des chemiſes d'homme un peu plus court que le derriere. Alors marquant le milieu du corps en-haut, qui eſt le milieu de la largeur de la toile, on le fend en-devant la longueur de dix pouces, comme en *f*, *fig. 35*; cette ouverture eſt la fente du jabot. On fend enſuite à droite & à gauche le long du redoublement de la toile, partant de la fente du haut du jabot juſqu'à ſix pouces des deux bouts, eſpace ſur lequel ſe placent les pieces d'épaule *a a* que l'on y coud à point-arriere, après les avoir remployées tout autour. Alors on plie le corps de la chemiſe en trois du ſens de ſa largeur; on coud à ſurget les deux côtés du tiers du milieu : le tiers d'en-haut recevra les manches : celui d'en-bas reſte ouvert. C'eſt à la pointe des ouvertures d'en-bas que ſe couſent les petits gouſſets d'en-bas *c c*. Chacun eſt fait d'un petit morceau de toile de deux pouces en quarré. Lorſque l'on a ourlé tout le bas de la chemiſe, on préſente les gouſſets en loſange, le remplit en-dedans, & on les coud à moitié au haut de la fente; l'autre moitié ſe releve ſur la premiere en-dedans, comme on plie les mouchoirs, & on la coud à point de côté aux mêmes endroits : ce qui rend ces gouſſets doubles. On voit que le but de cette addition eſt de donner un peu plus de largeur à la chemiſe par en-bas.

Avant que d'attacher les manches à la chemiſe, il faut y monter le col. C'eſt un morceau de toile dont la longueur eſt réglée par la groſſeur du col de la perſonne : on le fait auſſi plus ou moins haut ſuivant l'âge & le goût. Les Anglois le veulent aſſez haut pour qu'il puiſſe ſe rabattre ſur la cravatte ou le col de mouſſeline. Il ſe fait toujours double en pliant la toile en deux du ſens de ſa longueur, & on le monte au haut de la chemiſe, comme le poignet au bout de la manche. On y attache à un bout deux ou trois petits boutons, & à l'autre bout on fait deux ou trois boutonnieres pour les recevoir.

Il s'agit maintenant de monter les manches au corps de la chemiſe, ce qui ſe fait en pliſſant à plis plats le tour du haut de la manche, le couſant en même tems à l'ouverture, appellée autrement l'*entournure* du corps de la chemiſe, à points de ſurjet, prenant en chemin faiſant ce qui dépaſſe aux manches du gouſſet de la piece d'épaule & de celui de l'aiſſelle.

La chemiſe eſt faite. On la garnit de *manchettes* & du *jabot*, ſoit en mouſſeline, ſoit en dentelle, ſoit en batiſte unie ou brodée. On leur donne plus ou moins de hauteur, & plus ou moins de longueur, ſelon qu'on veut les avoir plus ou moins pliſſées, ainſi que le jabot qui eſt toujours un peu moins haut que les manchettes. Celles-ci ne ſont pas de la même hauteur par-tout; les fourchettes ſont moins hautes que le tour du poignet. Les manchettes unies de mouſſeline ou de batiſte ſe couſent à demeure à la chemiſe : pour les y attacher, on en roule le bas, puis on le pliſſe à points-deſſus, qui eſt une eſpece de ſurjet plus alongé, & on monte enſuite la manchette au poignet à point de ſurjet, en prenant les plis. On ne pliſſe la manchette que juſqu'après le tournant de la fente; le reſte de la fourchette ne ſe pliſſe point. Les manchettes brodées ou de dentelle, de filet, ſe couſent à part ſur un ruban de fil, que l'on bâtit en-deſſous au poignet à point-devant, & qu'on en détache lorſqu'on donne la chemiſe au blanchiſſage. Quant au jabot, il ſe coud à ſurjet, & on le fronce en roulant aux deux bouts d'en-haut, & à la pointe d'en-bas.

La *fig. 20* repréſente une manche d'homme en amadis; on ſe ſert de cette forme aſſez ordinairement pour les chemiſes de nuit & du matin. On peut économiſer une aune de toile ſur ſix chemiſes par la coupe de ces manches en amadis en coupant tête à pointe, & rapportant un morceau vers le poignet à trois paires ſeulement.

Les *cols* ſe font de mouſſeline ou de batiſte. Il ſuffit de voir celui de la *fig. 37*, pour en concevoir la coupe & la façon. Les deux bouts ſont de toiles, l'un a une ou deux ou trois boutonnieres pour recevoir une boucle. Il y a d'autres façons qui varient ſuivant les pays, mais qui n'ont rien de bien particulier. Les *cravates* ſont un quarré long de mouſſeline, trois ſur la largeur.

La coupe des *coëffes de bonnet* doit ſe faire de tête à pointe; les quatre morceaux dans la largeur de la toile pliée en huit. Il faut environ deux aunes trois huitiemes d'une toile de neuf ſeiziemes de large pour ſix coëffes. On les aſſemble les quatre pieces à ſurjet & couture rabattue en-dedans; on fait une couliſſe tout-autour du haut à point de côté en-dedans, & les deux bouts s'ourlent pour paſſer le ruban qu'on arrête au milieu.

Nous n'avons point parlé des *chauſſons*. Pour les faire, on prend une toile de ſept huitiemes de large : il en faut une aune trois quarts de long pour douze paires. Comme on en coupe deux dans la largeur, on partage la longueur de la toile en ſix morceaux égaux coupés chacun en deux du ſens de la largeur. On plie chaque morceau en quatre, puis on coupe deux par deux la liſiere dans la longueur du chauſſon. Pour le tailler, prenez un des morceaux doubles, taillez-le en demi-rond pour le bout du pied, échancrez-en un des doubles, comme en *a*, *fig. 38*, ce qui ſera le deſſus du coudepied; taillez l'autre double *b* pour le talon : repliez les doubles comme ci-devant, bordez l'échancrure du coudepied, & couſez le tout à point de boutonniere chaque ſimple à part, que vous joignez enſuite en laçant à ſurget; ou bien, remployez les deux pieces à joindre, les deux remplis en-dehors; aſſemblez à ſurget, puis arrêtez chaque rempli à point de côté; joignez enſemble par une couture les deux côtés de l'échancrure du talon; fermez le bout du pied.

Les *peignoirs* d'homme ne nous arrêteront pas après ce que nous avons dit de ceux de femme. On leur donne une aune de long.

Les *tabliers* de valet-de-chambre ſe coupent deux enſemble de cette maniere, *fig. 39*. Prenez deux aunes d'une toile d'une aune de large, pliez ce morceau en deux ſur ſa longueur, puis en deux ſur ſa largeur. Vous avez un quarré dont la longueur eſt double de la largeur. Alors faites ſur la largeur à un ſixieme du redoublement une levée d'abord d'un ſixieme *a*, après lequel vous continuez de couper en étroit juſqu'au bout de la largeur. Cette levée ſervira à faire la poche *b*, qui doit avoir un quart

de profondeur ; ce quart coupé, il reſtera une pointe qui ſervira à doubler celle que vous avez faite en *c* au tablier en coupant la levée ci-deſſus. Cette doublure fortifiera une boutonniere *d* que l'on fait au bout de ladite pointe ou bavette, dans laquelle le valet-de-chambre fait entrer un de ſes boutons. On coud la poche au tablier par-devant vers le milieu de ſa longueur, en ourlant le haut ; le reſte s'attache à points de côté, on ourle tout le haut & le bas du tablier.

Les tabliers de cuiſinier n'ont point de bavette ; ceux des cuiſinieres & autres femmes de cuiſine, de baſſe-cour, *&c.* en ont. Les *torchons* de cuiſine que l'on fait de toile de différente eſpece, ſuivant les divers uſages auxquels on les deſtine, ſont des quarrés longs ourlés aux côtés coupés.

La *fig.* 40 repréſente une *manchette de botte* pour garnir le genou, la façon en eſt ſimple & facile à imaginer.

Après les détails que nous avons donnés en parlant de diverſes pieces du trouſſeau & de la layette, nous paſſerons rapidement ſur les coëffures nommées *baigneuſes*, qui ſe font en mouſſeline ſeule, ou en mouſſeline garnie de dentelle ; les *coëffures de deuil*, en linon ou en batiſte ; les *petites coëffes à la reine*, que l'on coupe ordinairement ſur un patron ; les *fichus pliſſés* en forme de palatine ; les *manchettes* à un rang & à deux rangs, celles de deuil ; les *chemiſes de bain*, qui ne ſont guere que de grands peignoirs, *&c.* parce que nous en avons dit aſſez pour faire comprendre l'aunage, la coupe & la façon de ces pieces, & que d'ailleurs la mode en variant la forme, on ne peut pas établir de regles ſûres dont on ne puiſſe ou l'on ne doive même s'écarter pour ſuivre l'uſage qui exerce un empire arbitraire ſur les habillemens comme ſur les langues.

A l'égard du linge de lit, nous avons parlé des taies d'oreiller. Les draps pour un lit de ſix pieds de large ſe font d'une toile de cinq quarts de large, & il en faut ſeize aunes pour une paire. On prend des toiles d'une moindre largeur pour des lits moins larges. Pour un lit de trois pieds, une toile de ſept huitiemes de large ſuffit, & l'on n'en prend que quatorze aunes pour une paire. Pour faire une paire de draps, on coupe la longueur de la toile en quatre parties égales, qu'on aſſemble deux à deux du ſens des liſieres. C'eſt la même façon pour les draps de maître & ceux de la livrée ; ils ne different que dans la qualité de la toile, & dans la longueur ou largeur.

IV. *Linge d'égliſe.* Nous voici à la derniere partie des ouvrages de la *lingere*, le linge d'égliſe, ſavoir les nappes d'autel, les nappes de crédence, la toile de la palle, le corporal, l'eſſuie-doigts ou lavabo, le purificatoire, la nappe de communion, le rabat, l'aube, l'amict, le ſurplis, le tour d'étole, le rochet, les manchettes de ſoutanne. Les ſept dernieres pieces ſont pour l'eccléſiaſtique, & les premieres pour l'autel.

Trois *nappes* couvrent l'autel, deux grandes & une petite ; on les fait d'une toile plus ou moins fine par dégrés. La petite d'une toile plus groſſe couvre immédiatement la pierre bénite. La plus grande a environ trois aunes de long ſur deux tiers de large, elle couvre toute la table, pend preſque juſqu'à terre des deux côtés & déborde en-devant ; la troiſieme ſe met ſur la grande, & couvre toute la table de l'autel, ſans déborder. Toutes n'ont beſoin que d'être ourlées ; mais la grande ſe garnit quelquefois d'une belle & large dentelle ; la moyenne, qui eſt la ſupérieure, ſe garnit auſſi, ſi l'on veut, d'une petite dentelle fine.

Les nappes de crédence, ainſi nommées, parce qu'elles couvrent deux petites crédences, tables ou conſoles poſées à chaque côté de l'autel pendent quelquefois juſqu'en-bas, entourent même les tables comme des toilettes.

Le *lavabo*, pour eſſuyer les doigts du prêtre, eſt un quarré de toile plus ou moins grand que l'on ourle, & qu'on garnit auſſi de dentelle, ſi l'on veut.

Le *corporal* eſt un linge qui s'étend à plat ſur le milieu de l'autel pour poſer le calice deſſus. Il eſt ordinairement de batiſte, garni de dentelle, ou ſans garniture. On lui donne une demi-aune en quarré.

La *palle* eſt un carton quarré, recouvert d'une toile de batiſte, qu'on coud en double de trois, ou plutôt de deux côtés à cauſe du redoublement ; on laiſſe un côté ouvert pour recevoir le carton qui a environ un demi-tiers en quarré.

Le *purificatoire*, qui ſert à eſſuyer le calice après les ablutions, eſt un quarré long, comme le *lavabo*. On le fait de toile fine ou de batiſte.

Les *nappes de communion* ſont longues, & ſe font d'une toile de demi-aune de large. On les ourle aux deux bouts. On y coud des rubans de fil à un des côtés longs de diſtance en diſtance, pour l'attacher à l'autel de communion qui eſt une baluſtrade devant le chœur, ou, s'il n'y en a point, deux enfans de chœur ſoutiennent la nappe aux deux bouts (l'on n'y met point alors de rubans de fil), tant que le prêtre donne la communion. Souvent, au lieu d'une nappe de communion, on donne aux communians une petite ſerviette que chacun ſe paſſe de l'un à l'autre. On peut garnir la nappe de communion de mouſſeline ou de dentelle, ou la laiſſer unie.

L'*aube* eſt une eſpece de grande chemiſe de batiſte ou de linon, qui ſe met immédiatement ſur la ſoutanne du prêtre, lorſqu'il s'habille pour dire la meſſe. On lui donne cinq quarts de long, & quatre lez de large. Les manches en ſont toujours en amadis. On y monte un collet large d'un demi-pouce, & on fait un grand ourlet en-bas, à moins qu'on ne garniſſe tout le tour de dentelle, ainſi que les bords des manches.

Le *ſurplis* eſt ou à la Romaine ou à la Françoiſe. La différence conſiſte dans la forme des manches. Le corps eſt le même, on lui donne trois quarts ou un peu plus de long, & on le forme de quatre lez de batiſte ou de linon. Il a un jabot & un collet. Les manches à la Françoiſe, appellées improprement *manches*, puiſqu'elles reſtent ouvertes, & qu'on n'y paſſe point les bras, ſe font d'un lez de même batiſte ou linon, d'environ une aune & un quart de long. Avant que de les attacher au corps du ſurplis, on les plie dans la longueur, non pas préciſément en deux, mais de façon qu'une des moitiés dépaſſe l'autre d'un pouce, la moins large en-dedans. Les manches étant ainſi pliées, on les échancre de quatre doigts par le haut en mourant, & de deux doigts par le bas. Le corps du ſurplis eſt ouvert des deux côtés, depuis le deſſous des bras juſqu'au tiers de la longueur pour paſſer les bras. Les manches à la Romaine ſont de larges manches, ſans poignet, qui ont au moins la longueur du ſurplis, & ſe relevent juſques ſur le poignet lorſqu'on y paſſe les bras.

Le *rochet* des évêques eſt un ſurplis ſans bras. Le rochet à la Romaine, qui eſt celui de quelques chanoines réguliers, comme des Génovéfains de France, a des manches en amadis comme l'aube.

L'*amict* eſt une eſpece de petit mouchoir quarré que le prêtre met ſur ſon col en s'habillant pour dire la meſſe, il doit avoir deux tiers en quarré : on attache aux deux coins d'un des côtés deux cordons que le prêtre croiſe ſur ſa poitrine, & noue enſuite ſur ſes reins.

Le *tour d'étole* qui ſe fait en toile fine, ainſi que

l'amict, eſt un linge d'une demi-aune de long ſur un douzieme de large que l'on bâtit à l'endroit où l'étole tourne autour du col du prêtre.

Le *rabat* ou *petit colet* des eccléſiaſtiques, ainſi appellé pour le diſtinguer du grand rabat des magiſtrats, ſe fait ordinairement de gaze noire; les deux devants, avec leurs ourlets blancs qu'on y rapporte, ont communément deux pouces & demi de large. Les deux tours du rabat ſont bordés en-dedans d'un pouce de toile qu'on replie ſur le porte-collet, & qu'on y attache avec cinq épingles, une devant, & deux de chaque côté. Les ourlets ont une ligne & demie de large. Si on faiſoit le rabat en toile de batiſte ou linon, on prendroit les ourlets ſur la toile, comme aux rabats de palais qui ont un demi-pied de long ſur trois pouces de large. On coupe cinq douzaines de petits rabats dans une aune de gaze; & on fait vingt à vingt-deux grands rabats de palais dans une aune de linon ou de batiſte.

Les *manchettes de ſoutanne* ſe mettent par-deſſus les manches de la ſoutanne. Elles ſe font de batiſte: on en coupe deux paires dans la largeur, & on leur donne un demi-tiers de haut. Elles ſont ſans plis, à ourlet grand & plat en-haut & en-bas, & on les fauſile à la manche.

Les lecteurs qui deſireront connoître plus en détail les moindres parties du travail de la *lingere*, pourront conſulter la deſcription qu'en a donnée M. de Garſault, & que nous avons abrégée pour nous renfermer dans les bornes de notre plan.

LINO, (*Géogr. Hiſt.*) bourg près de Rheinsberg, en Allemagne. Nous n'en parlerons ici que pour perpétuer un trait de bienfaiſance.

Le 21 août 1773, le feu prit en cet endroit. Les habitans étoient à la campagne: tous les ſecours manquoient: l'égliſe, le presbytere, voiſins de la maiſon incendiée, la récolte en magaſin, auroient été la proie des flammes, ſi un véritable ami de l'humanité n'eût ſauvé les malheureux. Le prince Henri de Pruſſe n'apprit pas plutôt, étant encore à table, l'accident qui venoit d'arriver, qu'il ordonna d'atteler d'abord ſes chevaux à la pompe d'incendie, appartenant au château: il ſe rendit lui-même à *Lino*, donna les ordres les plus prompts & les plus efficaces, encouragea ceux qui travailloient à éteindre les flammes, & ne ſe retira qu'après qu'on fût parvenu à en arrêter les progrès. Le lendemain il y retourna & prit des arrangemens pour ſoulager les malheureux qui venoient de perdre leur fortune; enſuite il les fit venir au château de Rheinsberg, leur donna à dîner, & leur diſtribua des ſommes conſidérables en argent. (*C.*)

LINONASME, (*Muſiq. des anc.*) chanſon lugubre & ſolemnelle des Grecs ſur la mort de Linus. Il y a toute apparence que c'eſt la même choſe que le *linos*. *Voyez* ce mot dans le *Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c. (*F. D. C.*)

LINTERNUM, *Liternum*, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la Campanie, ſur le *Clanis* (l'Agno), auprès d'un lac nommé par Stace *Linterna Palus*: d'où Silius Italicus appelle la ville *Stagnoſum Linternum*. C'étoit une colonie Romaine: ce fut le lieu de la retraite & de la mort du plus grand capitaine & du plus digne citoyen de Rome, Scipion l'Africain. Emilie, ſa femme, lui éleva une ſtatue, & mit celle du poëte Ennius à côté: on liſoit les mots ſur ſon tombeau, *Ingrata patria, nequidem oſſa mea habes*. Après la deſtruction de cette ville par les Vandales en 455, on érigea la tour qu'on y voit encore, & où étoit le même ſépulcre. Comme il n'étoit reſté de l'inſcription que le ſeul mot *patria*, cette tour eſt appellée *Torre Di-Patria*. (*C.*)

LION, ſ. m. *leo*, *leonis*, (*terme de Blaſon.*) animal qui paroît rampant & de profil, ne montrant qu'une oreille & un œil; ſa langue ſort de ſa gueule, & eſt courbée & arrondie à l'extrêmité ſupérieure; ſa queue levée droite un peu en onde, a le bout retourné vers le dos.

On voit grand nombre de *lions* dans les armoiries; *fig. 240-248 & 251. 252. planc. V. de Blaſon*, *Dict. raiſ. des Sciences*, &c.

Le *lion* qui ſemble marcher, eſt dit *lion léopardé*; alors ſa queue, tournée ſur le dos, a le bout retourné en-dehors comme celle du léopard.

Couronné, ſe dit du *lion* qui a une couronne ſur la tête.

Lampaſſé & *armé*, ſe dit de ſa langue & de ſes griffes, lorſqu'elles ſont d'un autre émail que ſon corps.

Lion morné, eſt celui qui n'a ni dents ni langue.

Lion diffamé, celui qui n'a point de queue.

Lion dragonné, celui dont la partie inférieure du corps eſt terminée en queue de dragon.

Il y a auſſi des *lions* à double queue, fourchée, nouée & paſſée en ſautoir.

Lion iſſant, eſt celui qui, étant ſur un chef ou ſur une faſce, ne montre que la tête, le col, les bouts de ſes pattes de devant & l'extrêmité de ſa queue.

Lion naiſſant, celui qui ne paroît qu'à moitié ſur le champ de l'écu, la partie inférieure de cet animal ne paroiſſant point.

Le *lion* eſt le ſymbole de la force, du courage & de la magnanimité.

De Sabran de Beaudinar, d'Aiguine en Provence; *de gueules au lion d'argent*.

La deviſe de cette maiſon, *Noli irritare leonem*.

Biencourt de Potrincourt, proche Amiens; *de ſable au lion d'argent, couronné, lampaſſé & armé d'or*.

Ligonier de Montcuquet, à Caſtres en Albigeois; *de gueules au lion d'or, au chef de même, chargé d'un croiſſant à côté de deux étoiles; le tout d'argent*.

De cette famille étoit Jean Ligonier, nommé le *général Ligonier*, né à Caſtres en 1680; il ſortit du royaume en 1697, & ſe retira en Angleterre, où il commença à ſervir dans les troupes britanniques; fut fait capitaine d'infanterie en 1703, major l'année ſuivante, lieutenant-colonel de dragons & gouverneur du fort de Saint-Philippe de l'île Minorque en 1710; fut rappellé en Angleterre en 1712, & ſa majeſté Britannique, le fit, la même année, lieutenant-colonel de cavalerie.

Il fut nommé colonel de cavalerie en 1713, & enſuite brigadier général & maréchal-de-camp en 1719, lieutenant-général & grand-veneur d'Irlande en 1740, gouverneur de Kingſale en 1743.

Il mena la tête de l'armée en Allemagne à la bataille du Mein, fut fait chevalier de l'ordre du Bain ſur le champ de bataille, en même tems que le duc de Cumberland. La cité de Bath le choiſit, de ſon propre mouvement, membre de la chambre des communes, dans le tems qu'il commandoit les armées en Flandre.

A la bataille de Lawfelt, en juillet 1747, où le roi commandoit en perſonne, le duc de Cumberland, généraliſſime des troupes angloiſes, ſe trouva ſurpris dans une mêlée; le général Ligonier qui l'accompagnoit, s'aviſa de quelques ſtratagêmes, qui donnerent le tems au duc de ſe retirer & de rejoindre ſes troupes; & dans l'inſtant ce général, pour mieux réuſſir dans ſon projet, ſe mit à animer nos ſoldats en leur parlant françois, afin de trouver le moment de s'échapper; mais un carabinier nommé *Haude*, l'arrêta & lui demanda ſon épée. Il crut d'abord tenir le duc de Cumberland, parce qu'il avoit apperçu ſous ſon ſurtout l'ordre du Bain. Il reconnut peu après ce général, qui lui offrit ſa bourſe pleine d'or: le carabinier la refuſa, diſant qu'il ne vouloit que ſon épée, & le conduiſit au maréchal de Saxe, qui le

le mena au roi. Sa Majeſté fit beaucoup d'accueil au général Ligonier.

En 1748, ce général fut fait lieutenant-général de l'artillerie angloiſe, & conſeiller-privé du conſeil du roi de la Grande-Bretagne, gouverneur de l'île de Garneſay en 1750, colonel du premier régiment des gardes, & pair d'Irlande, ſous le titre de vicomte d'Ennerkillen, titre dont le roi d'Angleterre l'a honoré & ſes deſcendans, en 1757. Il fut fait, la même année, felt-maréchal des armées de Sa Majeſté anglicane.

Le général Ligonier, vicomte d'Ennerkillen, pair d'Irlande, s'eſt trouvé à dix-neuf batailles & vingt-trois ſieges, ſans avoir été bleſſé que légérement, & a fait voir dans toutes les occaſions une expérience conſommée dans le métier de la guerre, & a donné des preuves de la plus grande valeur.

Il mourut à Londres le 29 avril 1770, dans la quatre-vingt-douzieme année de ſon âge. On dit qu'il a été marié, qu'il a laiſſé un fils qui continue ſa poſtérité en Angleterre. (*G. D. L. T.*)

LION, *petit*, (*Aſtron.*) Le *petit-lion* eſt une conſtellation placée par Hévélius entre le lion & la grande ourſe, pour renfermer neuf étoiles informes des anciens catalogues, avec neuf autres qu'il détermina lui-même. Il lui donna le nom de *petit-lion*, comme analogue à ceux des deux conſtellations voiſines. *Prodromus*, *pag.* 114. Cette conſtellation contient 53 étoiles dans le catalogue britannique : il y en a une de troiſieme grandeur qui eſt ſur le milieu du corps ; ſa longitude en 1690 étoit de $4^{f}\,24^{d}\,29'\,50''$, & ſa latitude de $21^{d}\,36'\,28''$ boréale. (*M. DE LA LANDE.*)

LIONCEAU, ſ. m. *parvus leo*, (*terme de Blaſon.*) petit lion qui charge ou accompagne une piece honorable. *Voyez planche V. fig.* 250 *de Blaſon*, dans le *Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c.

Le plus ſouvent il y a des *lionceaux* en nombre dans l'écu.

Taleyran de Chalais, d'Exideuil, de Beauville, comte de Périgord, à Paris ; *de gueules à trois lionceaux d'or, couronnés & armés d'azur.*

Bouchu de Leſſart de Loiſy en Bourgogne ; *d'azur aux chevrons, accompagné en chef de deux croiſſans & en pointe d'un lionceau ; le tout d'or.*

Augier de Cavoy à Paris ; *d'or à la bande de ſable, chargée de trois lionceaux d'argent.* (*G. D. L. T.*)

LIONNÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit du léopard rampant : il eſt ainſi nommé, parce qu'alors il ſe trouve dans l'attitude du lion.

Guiteau de la Touche en Poitou ; *de gueules au léopard lionné d'argent.* (*G. D. L. T.*)

LIPOWICE, (*Géogr.*) petite ville de la haute Pologne, dans le palatinat de Cracovie, ſur la Viſtule. Elle n'eſt remarquable que par ſon château, ſitué ſur un roc, & affecté à l'incarcération des gens d'égliſe qui ont encouru quelque peine grave. (*D. G.*)

LIPPEY, LEIPPA, (*Géogr.*) ville de Bohême, dans le cercle de Leutmeritz, & ſous la ſeigneurie de la maiſon de Kaunitz. Elle proſpere à la faveur de ſes fabriques & manufactures ; il en ſort des draps, des verres cizelés, & beaucoup de faïance & de potterie. (*D. G.*)

LIPTAU, *ou* LIPTO, *comté de*, (*Géographie.*) province de la baſſe Hongrie, entre celles d'Arva, de Thuroſt, de Gomor & de Scepus, ayant ſept milles de long, & un ou deux de large, & s'étendant du ſeptentrion au midi, en monts & en vallons, plus qu'aucune autre du royaume. Elle ſe diviſe en 4 diſtricts, & renferme 11 villes & 127 bourgs, avec pluſieurs châteaux ruinés. Ses villes principales ſont Teutſch-Liptſch, Roſenberg & Botza. Montueux & pierreux preſque par-tout, le ſol de cette province produit peu de grains & nourrit peu de bétail ; cependant, du petit nombre d'animaux paiſſans que l'on y entretient, il ſe trait un lait dont le fromage eſt fort eſtimé. Mais, ce qui donne une certaine importance à ce comté, ce ſont ſes métaux, ſes minéraux, & les diverſes ſingularités qu'y plaça la nature. L'on y trouve le mont Benicova, l'un des plus élevés de l'Europe. L'on y trouve une multitude de cavernes humides & profondes, pleines de figures pétrifiées. L'on y trouve d'excellentes eaux thermales, & d'autres, dont la vapeur empoiſonnée tue les oiſeaux qui volent à la ronde. Enfin, l'on y trouve des mines très-riches en or, en argent, en fer, en nitre, *&c.* L'or des environs de Botza eſt ſi fin, qu'on le compare à celui d'Arabie. Mais il n'eſt, dit-on, pas exploité avec autant de ſoin qu'il mériteroit de l'être. Les habitans de cette province ſont un mêlange de Bohémiens & d'Hongrois. (*D. G.*)

§ LIQUIDAMBAR, (*Bot. Jard.*) en latin *liquidambar*, en anglois *ſtorax-ſtree*, en allemand *flueſſiger ſtorax-baum.*

Caractere générique.

Le même arbre porte des fleurs mâles & des fleurs femelles ; les premieres ſont grouppées ſur un long filet, & forment, par leur réunion, un chaton peu ſerré & conique : elles ont un calice de quatre feuilles & un grand nombre d'étamines courtes jointes enſemble ; elles ſont dépourvues de pétales : au-deſſous des chatons ſe trouvent les fleurs femelles qui ſont raſſemblées en globe ; elles ont un calice double : elles manquent de pétales ; mais elles portent un embryon qui devient une capſule arrondie à une ſeule cellule, ayant deux valvules au bout. Ces capſules ſont enfermées dans un globe ligneux, & contiennent pluſieurs graines oblongues à pointes aiguës.

Eſpeces.

1. *Liquidambar* à feuilles à cinq lobes dentés. De Virginie.

Liquidambar foliis quinquelobatis ſerratis. Mill.

Mapple leav'd ſtorax-tree.

2. *Liquidambar* à feuilles à cinq lobes ſinués & obtus. *Liquidambar* d'orient.

Liquidambar foliis quinquelobatis, ſinuatis, obtuſis. Mill.

Oriental ſtorax-tree.

Le *liquidambar* n°. 1 croît en Virginie ; il s'éleve ſur un tronc droit & nud, à la hauteur d'environ 15 pieds : ce tronc eſt ſurmonté d'une tête pyramidale d'environ 25 pieds de haut ; les feuilles ſont d'un verd obſcur. Lorſqu'il fait chaud, il en exſude un baume d'une odeur forte qui les rend gluantes : les fleurs qui ſont jaunes, paroiſſent dès les premiers jours du printems. Cet arbre aime les terres fraîches & légeres, ainſi que le n°. 2.

Celui-ci differe du premier par ſes feuilles, dont les lobes ſont obtus, & qui, au lieu d'être dentées, ſont légerement échancrées. L'écorce du jeune bois eſt rouge & polie ; le verd des feuilles brillant & glacé. Ces arbres ne ſe dépouillent que fort tard ; ainſi il convient d'en placer quelques pieds dans les boſquets d'été.

On les multiplie aiſément par les marcottes, qu'il faut faire au commencement d'avril ou de juillet. On choiſira les branches inférieures les plus ſouples ; on couvrira de mouſſe la terre d'alentour, & on les arroſera convenablement.

Les *liquidambars* pouſſent encore très-tard dans l'automne ; ainſi le bout de leurs jeunes branches eſt quelquefois pris de la gelée ; cependant, comme leur ſeve agit de très-bonne heure au printems, le mois de novembre eſt le tems favorable pour leur tranſplantation.

Les graines ſont un an avant de paroître, lorſqu'on les ſeme au printems. Il faut les ſemer dans de petites caiſſes, qu'on enterrera à l'expoſition du levant; on les ſarclera avec ſoin durant l'été : l'hiver on les mettra ſous une caiſſe à vitrage : le ſecond printems on les tranſportera ſur une couche tempérée : les petits arbres doivent paſſer encore deux ou trois hivers ſous une caiſſe vitrée. Au bout de ce tems, on pourra les mettre dans une petite pépiniere, ou les fixer au lieu de leur deſtination. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

§ LIRE, LYRE, *ou* LIERE, (*Géogr.*) Cette ville, que quelques-uns ont cru être le *Ledus* des anciens, paroît n'avoir commencé qu'au 12e ſiecle. Un college de chanoines y fut fondé en 1260, & quelque tems après, une chartreuſe.

Gummare Huygens, célebre docteur de Louvain, y eſt né en 1631. Profeſſeur de philoſophie à Louvain à 21 ans, il remplit cette place, pendant 16 ans, avec réputation. Il fut choiſi en 1668, par l'univerſité, pour aller à Rome défendre ſes privileges, en quoi il réuſſit. En 1677, il fut fait préſident du college Adrien. Il prêchoit & confeſſoit avec un tel ſuccès, que M. Arnaud ne craignoit pas de dire que ce pays étoit redevable à M. Huygens de la piété & des lumieres qui y ont brillé. Le refus qu'il fit d'écrire contre les quatre articles du clergé de France en 1682, lui attira des ennemis, & les jéſuites lui firent perdre ſa place dans la faculté de théologie. Ses ouvrages de théologie morale furent approuvés à Rome en 1680, malgré les intrigues des partiſans de la morale relâchée. Ce reſpectable docteur mourut en 1702. (*C.*)

LIS, ſ. m. *lilium, ii*, (*terme de Blaſon.*) fleur qui paroît avec ſa tige.

Quoique les *lis* ſoient le plus ſouvent d'argent dans les armoiries, on en voit cependant de divers émaux. *Voyez fig. 413. planche VIII de Blaſon, Dict. raiſ. des Sciences*, &c.

On les nomme *au naturel*, lorſqu'ils ſont ſemblables à ceux des jardins.

Lefevre d'Ormeſſon d'Eaubonne, à Paris; *d'azur à trois lis d'argent.*

Dupuy de la Lagade en Languedoc; *d'azur au lis d'or.*

Enjorran de la Villatte en Berry; *d'azur à trois lis au naturel.* (*G. D. L. T.*)

LIS (*l'ordre du*), inſtitué par le pape Paul III, de la maiſon de Farneſe, en 1546, pour défendre le patrimoine de Saint-Pierre contre les entrepriſes des ennemis de l'Egliſe.

Paul IV confirma cet ordre en 1556, & lui donna le pas ſur les autres ordres de ſa dépendance.

Les chevaliers du *lis* portent le dais ſous lequel marche le pape dans les cérémonies, lorſqu'il n'y a point d'ambaſſadeurs de princes pour cette fonction.

Le collier de l'ordre eſt une double chaîne d'or, entrelacée des lettres *M* à l'antique, où eſt attachée une médaille ovale qui repréſente un *lis* émaillé d'azur, mouvant d'une terraſſe de ſinople. A l'entour il y a une légende d'argent avec ces mots : *Paul. III, Pontif. maxim. munus;* & au revers eſt l'image de *Notre-Dame* aſſiſe ſur un chêne. *Pl. XXIV, fig. 3. de Blaſon*, dans le *Dict. raiſ.* &c. (*G. D. L. T.*)

§ LISBONNE, (*Géogr.*) On ſait que les dames portugaiſes ſortent rarement de chez elles, au point qu'il eſt paſſé en proverbe que les femmes ne vont à leur paroiſſe que trois fois en leur vie, pour y être baptiſées, mariées & enterrées. Afin de leur ôter tout prétexte de ſortir, preſque toutes les maiſons ont des chapelles où l'on fait dire la meſſe.

Sous le regne de Jean V, en 1748, un Anglois, ennuyé d'entendre aſſurer que Lisbonne contenoit cinq cens mille habitans, oſa parier une ſomme très-conſidérable qu'il n'y en avoit pas trois cens mille. Après un dénombrement exact, on n'en compta pas plus de deux cens quatre-vingts mille, en y comprenant même les étrangers.

Jean V, qui s'acquit l'amour de ſes ſujets par ſa bienfaiſance & ſon équité, embellit ſa capitale de pluſieurs monumens qui ont été detruits par le tremblement de terre du premier novembre 1755. Il n'exiſte plus de ces monumens que la précieuſe collection de tableaux, de ſtatues, de livres & de manuſcrits dont il avoit enrichi ſa bibliotheque. *Anecd. Portug. in-8°. 1773.* (*C.*)

§ LISIEUX, (*Géogr.*) Cette ville eſt entre Séez & Verneuil (non Verdun, comme le dit le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. *p. 574. tom. IX.*). L'abbaye de Notre-Dame du Pré fut fondée en 1050 par Leſceline, femme de Guillaume, comte de Brionne & d'Auge. Le chapitre de Saint-Urſin nomme tous les ans deux chanoines *comtes*, qui, à cheval & avec des banderoles de fleurs, vont prendre poſſeſſion des quatre portes de la ville, dont on leur préſente les clefs. Ils ont, pendant ces deux jours, la juſtice, tant civile que criminelle.

Il s'eſt tenu trois conciles à *Liſieux* dans les 11e & 12e ſiecles.

Le college de *Liſieux* à Paris doit ſon origine, en 1336, à Guy de Harcourt, évêque de *Liſieux*, qui légua mille livres pour vingt-quatre pauvres écoliers de ſon dioceſe.

Trois illuſtres freres, du nom d'Eſtouteville, l'un évêque de *Liſieux*, l'autre abbé de Fécamp, & le troiſieme ſeigneur de Torchi, fonderent un autre college, auquel fut réuni & incorporé le premier, en 1422 : ainſi les ſupérieurs de ce college ſont encore les évêques de *Liſieux* & l'abbé de Fécamp. Les bourſiers doivent être Normands.

Le college vient d'être détruit pour l'emplacement de l'égliſe de Sainte-Genevieve, & a été transféré au college de Beauvais, & celui-ci a paſſé au college de Louis le Grand, depuis l'expulſion des jéſuites.

Les troubles de la ligue & le ſiege de Paris avoient tellement dérangé les études de l'univerſité, qu'elle n'avoit plus en exercice, en 1591, que le college de *Liſieux*, où Georges Critton, Ecoſſois, profeſſoit la rhétorique. (*C.*)

LISLE, au comté Venaiſſin, *Inſula*, (*Géogr.*) chef-lieu de la deuxieme judicature du comté, dioceſe de Cavaillon, à une lieue & $\frac{1}{2}$ de la fontaine de Vaucluſe, une lieue de Cavaillon, 3 de Carpentras, 4 d'Avignon.

On voit dans cette jolie ville, qui eſt dans la ſituation & le pays le plus agréable & le plus fertile, une collégiale fondée en 1212; des cordeliers établis du vivant de S. François, qui jouiſſent de 9000 liv. de rente; une maiſon de doctrinaires qui a été le berceau de cette illuſtre congrégation; un couvent de minimes qui a 10000 liv. de revenu annuel. La maiſon des urſulines, établie par le P. J. B. Roumillon, eſt la premiere de France; deux hôpitaux; un mont-de-piété où l'on prête ſur gages.

Cette ville n'a jamais eu d'autre milice ni d'autre garniſon que ſes propres citoyens, qui l'ont conſervée à ſes légitimes ſouverains. Sous les papes elle ne payoit ni taille, ni impôts, ni capitation. Elle eſt réunie à la France depuis 1769. Le commerce de ſoie, des cuirs & des étoffes de laine eſt en vigueur. Les Juifs, qui ont une belle ſynagogue, peuvent compoſer cent chefs de famille.

La Sorgne traverſe la ville & fait le tour de ſes murailles; c'eſt de-là que *Liſle* a pris ſon nom. Cette riviere eſt fort poiſſonneuſe; on y pêche des écreviſſes, des anguilles, truites, ombres, brochets. C'eſt la patrie d'André de Brancas, amiral de France. (*C.*)

LISMORE, (*Géogr.*) île d'Ecoſſe, du nombre des Weſternes, à l'embouchure du Loch-Yol, ſur la côte d'Argyl-Shire : elle a huit milles de longueur & deux de largeur, & elle étoit autrefois le lieu de réſidence des évêques d'Argyl. (*D. G.*)

LIT DE MISERE, (*Chirur.*) *lit* que l'on prépare exprès pour accoucher une femme : c'eſt une couchette couverte d'une paillaſſe ; le matelas en eſt plié en deux, & n'occupe que la moitié du *lit* : il y a un traverſin en tête. La femme eſt placée deſſus, de façon que les pieds portent à plat ſur la paillaſſe, les feſſes ſur le bord du matelas doublé, tandis que le corps eſt élevé ſur le traverſin. Dans cette poſture, la femme eſt ſituée avantageuſement pour accoucher. Il faut que l'accoucheur ou la ſage-femme ait ſoin que ce *lit* ſoit toujours placé près du feu, dans quelque ſaiſon que ce ſoit, & le garniſſe d'une nappe ou d'un drap plié en trois & de long, pour le mettre en travers ſur les bords du matelas plié, directement où il faut que la malade ait les reins poſés, afin que ce linge ſerve à la ſoulever dans le tems que l'enfant vient à ſortir du vagin. *Voyez* CHAISE CHIRURGICALE, *Suppl.* (*P.*)

LITANOBRIGA, (*Géograp. anc.*) L'itinéraire d'Antonin place ce lieu entre *Cæſaromagus* (Beauvais) & *Auguſtomagus* (Senlis) au paſſage de la riviere d'Oiſe, dont le cours diviſe l'eſpace entre ces deux villes ; ce qui pourroit revenir au pont Sainte-Maixence ou au pont de Creil. D'Anv. *Not. Gal. 418.* (*C.*)

LITANE, *Litana Sylva*, (*Géogr.*) forêt d'Italie au ſud des Alpes, où Frontin, *liv. II. chap. 6.* raconte un plaiſant ſtratagême dont les Boïens, peuples gaulois établis dans ces contrées, uſerent contre les Romains.

Ces derniers ayant à paſſer dans cette forêt, les Boïens en ſcierent les arbres, de maniere qu'une partie du tronc les ſoutint en l'air, tant qu'on ne les pouſſeroit point. Ils ſe retirerent enſuite aux extrêmités de la forêt. Les Romains y furent à peine engagés, que les Boïens pouſſerent les arbres dont ils étoient proches. Les arbres tombant ſur d'autres, & ceux-ci ſur d'autres encore, une partie de l'armée périt écraſée ſous leur chûte. Ortellius ſoupçonne que c'eſt la même forêt que *Ligana Sylva*, près du lac de Garde, où l'empereur Claude II défit les Allemands, ſelon Paul Diacre. *Ad Eutrop. liv. IX.* (*C.*)

LITHUANIE (*petite*), *ou* LITHUANIE PRUSSIENNE, (*Géogr.*) portion orientale du royaume de Pruſſe, aux confins de la Samogitie & de la *Lithuanie* polonoiſe, & renfermant 18 villes, 62 bailliages & 105 paroiſſes, dans une étendue de vingt quatre milles d'Allemagne en longueur, & de huit à douze en largeur. Elle comprend, ſoit en tout, ſoit en partie, des contrées jadis appellées *Schalau*, *Nadrau* & *Sudau* ; contrées qui, ſous ces noms anciens, n'ont pas fait grand bruit dans le monde. Sous le nom de *Lithuanie*, ce pays mérite un peu plus d'attention ; il a le meilleur ſol de toute la Pruſſe, & il eſt le mieux cultivé du royaume. Dépeuplé par la peſte qui, l'an 1709, fit tant de ravages en Pologne & à la ronde, il devint, peu d'années après, un des objets particuliers des ſoins, des ſecours & des bienfaits du roi de Pruſſe Fréderic-Guillaume. La ſageſſe de ce prince ayant d'abord viſé à repeupler la province, l'on y vit accourir, dès l'an 1720, une multitude de François, de Palatins, de Franconiens & de Suiſſes, qui, ſur la foi des édits & ſous la protection des ordonnances de ce roi juſte & bon, allerent y fonder des colonies heureuſes. Quinze mille cinq cens Saltbourgeois, perſécutés dans leur patrie, y furent encore attirés l'an 1732 ; & tous ces nouveaux habitans, aſſociés au petit reſte des anciens, ne tarderent pas à donner à la contrée plus de proſpérité qu'elle n'en avoit jamais eu, & à rembourſer ainſi bien amplement au roi de Pruſſe toutes les avances qu'il avoit faites pour leur établiſſement. Bientôt les hameaux, les villages, les villes, s'y multiplierent : bientôt les arts & métiers y proſpérerent : bientôt le commerce y fleurit : bientôt l'agriculture y fut remiſe en vigueur. Il y eut des terreins défrichés, des marais deſſéchés, des forêts extirpées ; & pour donner aux productions du pays le mérite de la diverſité, chacun des colons s'y diſtingua par l'exercice de ſon talent national. Le Saltzbourgeois eut les champs les mieux cultivés, le Suiſſe eut les troupeaux les mieux nourris, & le François ſe livra, par préférence, au négoce, aux arts & métiers, & à la plantation du tabac. Il ſort chaque année de cette province des milliers de bœufs, de vaches, de brebis & de chevaux ; des milliers de ſacs de grains, & de tonneaux de beurre & de fromage, & quantité de tabac en feuilles, de draps, de toiles & de cuirs préparés. Les villes de Memel, de Tilſit, d'Inſtersbourg & de Gumbinnen, en ſont les principales. La liberté de conſcience y regne ; mais il y a beaucoup moins de catholiques que de luthériens & de réformés. La maiſon d'Anhalt-Deſſau poſſede dans cette province un territoire de cinq à ſix milles de circuit, dont le bourg de Bubainen eſt le chef-lieu, & dont les revenus annuels vont à 20000 rixdallers. (*D. G.*)

§ LITRON, (*Comm.*) meſure de grains, qui contient 41 pouces cubes meſure de Paris. L'académie ayant examiné, en 1763, les dimenſions des meſures de Paris, ſuivant l'ordonnance de 1670, a trouvé qu'elles ne s'accordoient pas dans les ſubdiviſions, & que la ſolidité du *litron*, qui, par les dimenſions de l'ordonnance, ſe trouve de 69800 lignes cubes, devroit être de 71465 lignes, enſorte qu'en conſervant le diametre de 46 lignes pour le *litron*, il faut que la hauteur ſoit de 43 lignes & non pas de 42 ; cela donne 71462 lignes pour la ſolidité, trop petite ſeulement de trois lignes. De même il faut que la hauteur du demi-*litron* ſoit de 33 $\frac{2}{3}$ lignes, & non pas de 34 ; cela donne ſa ſolidité de 35721 lignes cubes, peu différente de 35732 $\frac{1}{2}$ qu'elle doit avoir : mais les dimenſions de l'ordonnance la produiroient de 36557 ; ce qui eſt beaucoup trop fort.

Le *litron* de 71465 lignes cubes ou de 41 $\frac{1}{3}$ pouces cubes, a été marqué long-tems dans le *Colombat* ou *Calendrier de la cour*, de 36 pouces cubes, & cette erreur a été ſuivie par quelques écrivains ; mais je l'ai réformée dans cet almanach depuis que j'ai été chargé des calculs qu'il renferme. Le *litron* ainſi que le boiſſeau ſont des ſubdiviſions de la plus grande meſure du bled qui eſt à Paris, le minot de 3430318 lignes cubes ſuivant l'ordonnance. *Voyez* MINOT & SEPTIER, dans ce *Suppl.* (*M. DE LA LANDE.*)

§ LITTÉRATURE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) Entre l'érudition & la *littérature* il y a une différence qu'on n'a point marquée dans cet article du *Dict. raiſ. des Sciences*, &c.

La *littérature* eſt la connoiſſance des belles lettres ; l'érudition eſt la connoiſſance des faits, des lieux, des tems, des monumens antiques & des travaux des érudits pour éclaircir les faits, pour fixer les époques, pour expliquer les monumens & les écrits des anciens.

L'homme qui cultive les lettres, jouit des travaux de l'érudit, & lorſqu'aidé de ſes lumieres, il a acquis la connoiſſance des grands modeles, en poëſie, en éloquence, en hiſtoire, en philoſophie morale & politique, ſoit des ſiecles paſſés, ſoit des tems plus modernes, il eſt profond littérateur. Il ne ſait pas ce que les ſcholiaſtes ont dit d'Homere, mais il ſait ce qu'a dit Homere. Il n'a pas confronté les diverſes leçons de

Juvénal & d'Ariſtophane, mais il ſait Ariſtophane & Juvénal. L'érudit peut être ou n'être pas un bon littérateur, car un diſcernement exquis, une mémoire heureuſe & meublée avec choix ſuppoſent plus que de l'étude : de même le littérateur peut manquer d'érudition. Mais ſi ces deux qualités ſe réuniſſent, il en réſulte un ſavant & un homme très-cultivé. L'un & l'autre cependant ne feront pas un homme de lettres ; le don de produire caractériſe celui-ci ; & avec de l'eſprit, du talent & du goût, il peut produire des ouvrages ingénieux, ſans aucune érudition & avec peu de *littérature*. Freret fut un érudit profond, Maleſieux un grand littérateur, & Marivaux un homme de lettres. (*M.* MARMONTEL.)

§ *LITUUS*, (*Muſiq. inſt. des anc.*) *Voyez* d'abord LITUUS & TROMPETTE, (*Littérat.*) dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. & la figure de cet inſtrument, *fig. 18*, *pl. II de luth. Suppl.*

Quelques critiques appellent *lituus* le cor des anciens, qu'on trouve *fig. 2*, *pl. II de Luth. Suppl.* Cauſeus de la Chauſſé, de qui j'ai tiré cette derniere figure, veut auſſi que ce ſoit le *lituus* ; mais d'abord la *fig. 18*, reſſemble plus au *lituus* augural, que la ſeconde, & d'ailleurs Bartholin, *c. 7*, *l. III*, de ſon traité *de Tibiis veter.* parle d'une bas-relief, dont il donne la figure & qui porte pour inſcription : *M. Julius Victor ex collegio liticinum cornicinum* ; dans ce bas-relief ſe trouvent deux inſtrumens, l'un comme celui de la *fig. 18* ; & l'autre comme celui de la *fig. 2* de la *pl. II de luth. Suppl.* d'où il me ſemble que l'on peut conclure naturellement que la *fig. 2* eſt un cor, & la *fig. 18* un *lituus*, car cette derniere ne peut pas être priſe pour un cor. (*F. D. C.*)

LIUBA *ou* LIUVA I, roi des Viſigoths, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) Il y avoit cinq mois que le trône des Viſigoths étoit vacant ; les grandes qualités d'Athanagilde qui en avoit été le dernier poſſeſſeur, rendoient ſi difficile le choix d'un nouveau ſouverain, que les grands prétendirent qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux de ne point faire d'élection que de placer la couronne ſur la tête d'un prince qui n'auroit ni les vertus ni la capacité d'Athanagilde. Toutefois, ſous ce prétexte, fort reſpectable en apparence, les grands ne cherchoient qu'à profiter de l'interregne pour accabler le peuple par les plus dures vexations ; mais tandis qu'ils opprimoient & fouloient à leur gré leurs vaſſaux ; tandis qu'au lieu d'un roi, l'état reſtoit en proie à l'ambition dévaſtatrice d'une foule de tyrans, les Impériaux profitant du déſordre de cette eſpece d'anarchie, faiſoient dans ce royaume les plus cruelles incurſions. Les Viſigoths, ſur-tout ceux qui habitoient dans les villes, ſe plaignoient hautement, & ils étoient prêts à ſe ſoulever contre les grands, lorſque ceux-ci voyant eux-mêmes combien il importoit à la nation d'avoir un chef, s'aſſemblerent & la plupart d'entr'eux donnerent leur ſuffrage à *Liuva* gouverneur de la Gaule gothique : *Liuva* méritoit à tous égards l'honneur du choix : il étoit auſſi diſtingué par ſa modération, ſa valeur, ſa prudence, que par ſon généreux déſintéreſſement, par ſon patriotiſme, & ſon zele héroïque pour le bien public, dont il avoit, en plus d'une occaſion, donné des preuves ſignalées. Le faſte de la royauté n'éblouit point le ſage *Liuva* qui ne ſentit, en recevant le ſceptre, que le poids des devoirs que ſon rang lui preſcrivoit. La crainte que les Gaules ne ſouffriſſent de ſon abſence l'empêcha de s'en éloigner ; mais craignant auſſi pour les Viſigoths, qui ne pouvoient guere tenir en Eſpagne, entourés, comme ils l'étoient, d'ennemis redoutables, contre leſquels ils ne pourroient lutter qu'autant qu'ils ſeroient gouvernés & conduits par un chef habile & vigilant, il demanda aux grands que par intérêt pour eux-mêmes, ils lui aſſociaſſent Léovigilde ſon frere, dont on connoiſſoit la valeur & la rare capacité. Les grands admirerent la généroſité de ce bon ſouverain, aſſez déſintéreſſé pour ſacrifier une portion de ſa grandeur à la tranquillité publique, & ils conſentirent à ſa propoſition. *Liuva* continua de fixer ſa réſidence dans les Gaules, où il ne s'occupa qu'à rendre ſes ſujets heureux & ſes états floriſſans, juſqu'à ſa mort qui arriva en 572. (*L. C.*)

LIUBA *ou* LIUVA II, roi des Viſigoths, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) Recarede, pere de *Liuva II*, s'étoit fait adorer de ſes peuples ; ſon fils avoit hérité de ſa couronne, &, ce qui vaut encore mieux, de ſes talens, de ſes vertus, & ſur-tout de ſa bienfaiſance ; auſſi fut-il aimé de ſes ſujets autant que Recarede l'avoit été ; mais cet attachement, qu'il mérita par ſa douceur & ſa juſtice, ne le mit pourtant point à l'abri des fureurs de l'ingrat qui lui arracha la vie, dès la troiſieme année de ſon regne. Bien des hiſtoriens aſſurent que *Liuva II* n'étoit que le fils naturel de Recarede qui l'avoit eu d'une femme de très-baſſe naiſſance, & qui laiſſa deux fils légitimes de ſa femme Bada. Mais lorſque ce ſouverain mourut, ſes deux fils étoient encore enfans ; & *Liuva*, qui atteignoit ſa vingtieme année, avoit donné tant de preuves de ſagacité, de ſageſſe, de valeur & de bienfaiſance, que les grands, fermant les yeux ſur l'illégitimité de ſa naiſſance, ne firent aucune difficulté de l'élever au trône, tant ils étoient perſuadés qu'il marcheroit ſur les traces de ſon pere : ils ne ſe tromperent point, & la généroſité, la douceur & le caractere bienfaiſant de *Liuva* lui concilierent l'eſtime & l'affection de ſes ſujets, dont il ſe propoſoit de faire le bonheur, lorſqu'un monſtre d'ingratitude, Witeric, qui s'étoit déja fait connoître par ſa ſcélérateſſe, & auquel Recarede avoit pardonné une conſpiration tramée contre ſes jours, n'ayant pu détrôner & faire mourir le pere, détrôna & fit périr le fils. Afin de réuſſir dans ſon attentat, le comte Witeric perſuada à *Liuva* de déclarer la guerre aux Impériaux, & de le nommer généraliſſime des Viſigoths. Le jeune roi adopta ce plan de guerre, lui donna le commandement de l'armée : mais le perfide Witeric, au lieu d'aller combattre les ennemis de l'état, corrompit les principaux officiers de l'armée, les engagea dans une conjuration, ſe mit à leur tête, alla ſe ſaiſir du malheureux *Liuva*, commença par lui couper la main droite, & finit par le faire mourir dans les tourmens. Ainſi périt *Liuva II*, digne d'un meilleur ſort. (*L. C.*)

LIVONIE (*l'ordre de*) dit des *freres de Chriſt*, *de l'épée* ou *freres porte-glaives*.

Engilbert & Thierry de Tiſſench, nés à Breſme, en furent les inſtituteurs en 1203, dans le deſſein de combattre contre les infideles de Livonie.

Il fut approuvé & confirmé en l'année 1233, par le pape Innocent III. Cet ordre fut aboli en 1241.

Les freres de Chriſt, de l'épée ou porte-glaives, avoient pour marque de leur ordre deux épées d'or paſſées en ſautoir les pointes en bas, attachées à une chaîne d'or, en forme de chevron, par leurs pommeaux. *Voyez planche XXV*, *fig. 56*, *de l'Art Héraldique*, dans le *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c. (*G. D. L. T.*)

§ LIVRE, (*Relieur.*) *Obſervations ſur les inſectes qui rongent les livres.* J'ai vu tant de perſonnes accuſer les teignes de manger les *livres*, que je crois devoir, à ce ſujet publier ce que j'ai appris par mes obſervations & mes expériences. Ces inſectes ne ſont en aucune façon coupables des ravages qu'eſſuient nos bibliotheques ; mais on doit s'en prendre à un très-petit eſcarbot qui dans le mois d'août fait ſes œufs dans les *livres*, & principalement du côté de la reliure ; il en ſort une mitte qui reſſemble à celle qui s'engendre dans le fromage : c'eſt elle qui ronge les *livres* & non pas l'eſcarbot ; cependant il ſemble

qu'elle ne mange le papier que parce qu'elle y eſt forcée; car, lorſque le tems de ſa transformation s'approche, elle cherche à ſe donner de l'air, ſur-tout lorſqu'elle eſt bien avant dans le *livre :* alors elle ronge à droite & à gauche, juſqu'à ce qu'elle ait atteint l'extrêmité du *livre*, & qu'elle en ſoit ſortie. L'eſcarbot, qui ſe forme de cette mitte ne peut point mordre comme elle, & n'eſt pas capable de percer un *livre* de part en part. Toutes les mittes de bois travaillent de la même maniere, avant de ſe transformer en eſcarbots. Je connois auſſi une ſeule eſpece de chenille, qui mange le bois de la ſaule, & le perce d'une écorce à l'autre, avant de ſe transformer en papillon.

J'ai fait pluſieurs eſſais pour ôter à cette eſpece de mittes le goût fatal qu'elles ont pour nos *livres*, & ſur-tout pour les herbiers dont elles mangent auſſi les plantes; ce qu'aucun autre inſecte ne fait ordinairement. On doit en attribuer la cauſe aux cartons & à la colle dont les relieurs ſe ſervent pour coller le papier & le parchemin ou le cuir des reliures; ils font cette colle avec de la farine noire ou autre, que la mitte aime beaucoup, & qui attire pareillement l'eſcarbot; j'ai eſſayé de mêler dans cette colle des choſes ameres comme l'abſinthe, de la coloquinte, *&c.* mais ſans aucun ſuccès. Le ſeul remede que j'aie trouvé a été dans les ſels minéraux, qui réſiſtent à tous les inſectes; le ſel appellé *arcanum duplicatum*, l'alun, le vitriol ſont propres à cet effet; mais les ſels végétaux, comme la potaſſe, le ſel de tartre, *&c.* ne le ſont point. Ces derniers ſe diſſolvent aiſément dans un air humide, & font des taches dans les *livres*. Lorſqu'on mêlera un peu de ces premiers ſels dans la colle, les vers ne toucheront jamais aux *livres*, qui ſeront préſervés des attaques de toutes ſortes d'inſectes.

M. Prédiger, dans ſes *Inſtructions pour les relieurs*, imprimées à Leipſick en allemand, en 1741, a confirmé d'avance ce que je donne ici comme une choſe que j'ai éprouvée. Il prétend que les vers ne toucheroient pas aiſément aux *livres* ſi les relieurs pour faire leur colle, ſe ſervoient d'amidon au lieu de farine; il dit encore que, pour préſerver les *livres* contre les vers, il faut mettre entre le *livre* & la couverture, de l'alun pulvériſé, mêlé d'un peu de poivre fin, & qu'il convient même d'en répandre un peu ſur les tablettes de la bibliotheque. Il ajoute, que pour garantir une bibliotheque des vers, il faut frotter les *livres* fortement dans les mois de mars, juillet & ſeptembre, avec un morceau de laine ſaupoudré d'alun pulvériſé.

Leſſive pour nettoyer les livres. L'invention de l'imprimerie nous a procuré la facilité de multiplier à l'infini les exemplaires d'un ouvrage; mais elle ne les garantit pas des injures des tems & des inconvéniens qui réſultent de leur uſage. Les *livres*, ainſi que les eſtampes, ſont continuellement expoſés par accident, ou par la négligence de ceux qui s'en ſervent, à être tachés, ſalis ou noircis. Plus les éditions ſont belles & dignes de paſſer à la poſtérité, plus nous regrettons de les voir ainſi ſe défigurer & périr. C'eſt donc pour leur rendre leur premier luſtre qu'on propoſe le moyen ſuivant, qui eſt ſimple, facile dans l'exécution, & dont le ſuccès eſt certain.

Il conſiſte dans une petite leſſive faite avec des cendres de ſarment de vigne; ces cendres ſont les meilleures, & ne doivent pas être mêlées avec d'autres. Il faut obſerver néanmoins que la leſſive ne ſoit pas trop forte. Un boiſſeau de cendres ſuffira pour quatre ſeaux d'eau de riviere; on fera bouillir le tout dans une chaudiere ſept à huit heures, après quoi on laiſſera repoſer cette leſſive, & on couvrira la chaudiere avec un linge, pour éviter que la pouſſiere ni aucune ordure n'y tombe; quand cette leſſive aura repoſé dans cet état l'eſpace de ſept à huit jours, on la tirera à clair par inclinaiſon; c'eſt avec cette leſſive qu'on pourra décraſſer, dégraiſſer & blanchir toutes ſortes de *livres* & d'eſtampes; mais elle ne peut ſervir pour d'autres papiers qui ſeroient écrits ou peints avec encre ou couleur gommée. Il n'y a que l'encre d'impreſſion qui réſiſte à ce blanchiſſage.

Lorſqu'on voudra nettoyer un *livre* avec cette leſſive, on commencera par en ôter la couverture; il en faut faire le ſacrifice, parce que l'apprêt qui ſe trouve dans les peaux des couvertures cauſeroit en ſe délayant dans la leſſive, une couleur qui ſe communiqueroit au papier du *livre*, & qui ne ſeroit pas facile à enlever. Ces couvertures d'ailleurs ſeroient tout-à-fait gâtées, en bouillant avec le *livre* dans la leſſive; il eſt donc plus à propos de les ôter, & ſi elles ſont encore propres, on pourra les faire ſervir de nouveau au *livre*, ou les employer à d'autres uſages.

Après cette opération, on liera enſemble tous les feuillets du *livre* avec une ficelle entre deux cartons, de maniere cependant à n'être pas abſolument trop ſerrés, afin que la leſſive puiſſe les pénétrer tous. Dans cet état on mettra le *livre* bouillir un quart-d'heure dans cette leſſive. On le retirera enſuite, & après en avoir détaché la ficelle, on le mettra ſous une preſſe, avec laquelle on le comprimera bien fort, pour en faire ſortir la leſſive qui ſe ſera imprégnée de ſa craſſe. On le laiſſera ſous la preſſe pendant un quart-d'heure, en le renouant avec une ficelle comme auparavant, de façon que la leſſive puiſſe toujours le pénétrer. Quand il y aura ainſi bouilli pour la ſeconde fois, on le remettra ſous la preſſe pour en exprimer encore la leſſive ſale.

On doit mettre le *livre* au ſortir de la preſſe, & tout chaud encore, dans un autre chauderon plein d'eau bouillante & propre. Il faudra toujours, autant que l'on pourra, ſe ſervir d'eau de riviere, parce qu'étant plus légere, plus remplie d'air & de ſels que l'eau de puits ou de certaines fontaines, elle délaye mieux les matieres onctueuſes, & par conſéquent a plus de qualité pour enlever toutes les taches de craſſe & de graiſſe. Il faudra pareillement lier toujours le *livre* avec une ficelle entre deux cartons, pour empêcher que ſes feuillets ne s'ouvrent, parce qu'ils pourroient ſe gâter dans cet état.

Il faut avoir attention de ne laiſſer jamais bouillir le *livre* dans la leſſive, ni dans l'eau plus d'un quart-d'heure à la fois; car cela pourroit nuire à l'impreſſion. Au ſortir de l'eau, on le mettra ſous la preſſe pour l'exprimer; on le remettra après cela bouillir une ſeconde fois dans la même eau, & on l'en retirera pour le preſſer de même. Enſuite on examinera les endroits les plus tachés, pour voir s'ils ſont devenus bien nets; s'ils ne l'étoient pas encore, on le feroit bouillir enfin une troiſieme fois dans l'eau claire, toutes les taches ſe diſſiperont ſans que le papier ni l'impreſſion en ſouffrent.

Cependant, comme cette leſſive & l'eau bouillante auront détaché une bonne partie de la colle, ce papier n'auroit plus le même corps, & ſeroit ſujet à ſe déchirer plus facilement, ſi l'on n'y remédioit en remettant le *livre* par deux fois dans de l'eau d'alun. Cette eau rendra le corps au papier, & lui donnera même la qualité de pouvoir ſouffrir l'écriture ſans boire l'encre. Enfin on fera ſécher le *livre* ſur des ficelles en éparpillant un peu les feuillets dans un lieu propre, point humide où la fumée ne puiſſe entrer, & qui ne ſoit ni expoſé au ſoleil, ni au trop grand air: car il faut, autant que cela ſe peut, que le papier ſeche lentement & d'une maniere égale. (+)

LIVRE OUVERT, *à livre ouvert*, ou *à l'ouverture*

du livre, adv. (*Muſiq.*) Chanter ou jouer *à livre ouvert*, c'eſt exécuter toute muſique qu'on vous préſente, en jettant les yeux deſſus. Tous les muſiciens ſe piquent d'exécuter *à livre ouvert;* mais il y en a peu qui dans cette exécution prennent bien l'eſprit de l'ouvrage, & qui, s'ils ne font pas des fautes ſur la note, ne faſſent pas du moins des contre-ſens dans l'expreſſion. *Voyez* EXPRESSION, (*Muſiq.*) dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. & *Suppl.* (*S*)

Il eſt rare & même preſque impoſſible qu'un muſicien exécute une partie récitante *à livre ouvert* auſſi bien que s'il l'avoit déja jouée quelquefois, parce que la muſique n'ayant pas des expreſſions fixes & déterminées, il faut qu'il ſe ſoit pénétré de l'eſprit de la piece pour la rendre avec tout le goût dont elle eſt ſuſceptible; mais tout muſicien doit, à mon avis, pouvoir exécuter un partie de rempliſſage comme il faut *à livre ouvert*, ſuppoſé pourtant que la muſique ſoit non-ſeulement bien notée, mais auſſi que le copiſte n'ait omis ni *piano*, ni *forte*, ni *creſcendo*, ni *coulé*, ni *liaiſon;* enfin rien de ce qui contribue à rendre l'exécution conforme à l'idée du compoſiteur; lequel de ſon côté ne devroit jamais négliger de marquer le tout bien exactement dans ſa partition. (*F. D. C.*)

LIVRY, *Livriacum*, (*Géogr.*) village de l'Iſle-de-France, à trois lieues de Paris, du côté de Chelles, avec une abbaye de l'ordre de ſaint Auguſtin, fondée par Guillaume de Galande, en 1186. C'eſt dans la forêt de *Livry* que Bodillon, ſeigneur parmi les Francs, ayant été traité indignement par Childeric, pour lui avoir repréſenté un peu librement le danger d'une impoſition exceſſive, l'aſſaſſina, & fit le même traitement à la reine ſa femme, Bilihilde, & à ſon fils Dagobert, en 673. Préſident Henault, *tome II.* (*C.*)

LIX, (*Géogr. anc.*) *Lix* ſelon Ptolomée, *liv. IV, chap. 1; Linx* ſelon Etienne le géographe, *Lixos* ſelon Strabon, *liv. XVII:* riviere de la Mauritanie tingitane. Elle arroſoit une ville nommée *Lixa*, ſur le rivage de l'Océan; c'eſt préſentement la riviere de Larache.

La ville de Lixa eſt nommée *Lixos* par Pline, *liv. V, chap. 1*, qui en parle comme d'une ville ſur laquelle les anciens avoient débité beaucoup d'hiſtoires; il ajoute qu'elle étoit devenue colonie ſous Claudius; il ne faut pas la confondre avec Liſſa qui étoit plus près du Détroit, & qui ne ſubſiſtoit déja plus du tems de Pline. *Voyez* LIXA, dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. La Martiniere, *édition de 1768.* (*C.*)

LO

§ LOBE, (*Anat.*) Il n'y a pas de diſtinction entre le *lobe* moyen & le *lobe* poſtérieur du cerveau; pour l'antérieur & le poſtérieur ils ſont ſéparés par la foſſe de Sylvius. (*H. D. G.*)

LOBENSTEIN, (*Géogr.*) ville & ſeigneurie d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans les états des comtes de Reuſs, de la ligne de Gera. La ville eſt ſituée ſur la riviere de Lemnitz, & renferme un palais, une école latine & 400 maiſons; & la ſeigneurie comprend douze à quinze villages, avec de groſſes forges; où l'on travaille une bonne partie du fer que produit la contrée. (*D. G.*)

LOBKOWITZ, (*Géogr.*) château & ſeigneurie de Bohême, dans le cercle de Kaurzim ſur l'Elbe: c'eſt le lieu d'origine des princes de ce nom, ducs de Sagan, leſquels prirent place aux dietes de l'empire, l'an 1653. (*D. G.*)

LOCHIES, ſ. f. pl. (*Médecine.*) on donne ce nom à l'écoulement qui ſe fait par le vagin à la ſuite de l'accouchement: un ſang pur & vermeil en eſt la matiere dans les premiers momens, mais quelques heures après ce ſang pâlit, & dès le quatre ou cinquieme jour les *lochies* deviennent blanches, d'une conſiſtance lymphatique.

La durée de cette évacuation eſt très courte chez les femmes qui allaitent, elle ſe ſoutient ordinairement pendant douze à quinze jours dans les autres, & la diverſité des tempéramens influe encore ſur le tems que dure cet écoulement. Il eſt des femmes qui perdent pendant plus d'un mois, & d'autres dont les *lochies* ceſſent dès la premiere ſemaine: il en eſt qui éprouvent des alternatives plus ou moins fréquentes de perte blanche & rouge.

Pluſieurs auteurs, parmi leſquels eſt Vanſwieten, *Commentaire de l'aph. 1329, T. IV*, penſent que les *lochies* blanches ſont en grande partie le produit d'une eſpece de ſuppuration de la ſurface interne de la matrice, ſur-tout à l'endroit des attaches du placenta. Malgré le reſpect que j'ai pour le ſentiment d'un médecin, auſſi juſtement célebre, je répugne à admettre cette ſuppuration dans l'état ſain, elle ne peut avoir lieu, à ce qu'il me ſemble, qu'à la ſuite d'une maladie de la matrice, telle que l'inflammation: l'odeur particuliere aux *lochies* blanches, très-analogues à celle du lait, me fait préſumer que la lymphe & le lait même portés à la matrice pendant la groſſeſſe pour nourrir le fœtus, forment ſeules les *lochies* blanches, & que ces liqueurs ne perdant que ſucceſſivement cette direction, continuent à s'échapper par l'orifice de ce viſcere, juſqu'à ce que les vaiſſeaux qui les charient ſe ſoient affaiſſés, & en quelque ſorte oblitérés par la contraction ſucceſſive de la matrice.

Quoi qu'il en ſoit de cette opinion, il eſt conſtant que ſi les *lochies* ſont moins abondantes chez les femmes qui nourriſſent que chez celles qui ne le font point; ſi chez celles-ci leur durée eſt plus longue que chez les autres, on ne peut méconnoître pour cauſe de ces phénomenes une pléthore laiteuſe, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion.

Le méchaniſme de l'expulſion des *lochies* eſt relatif au jeu de l'organe par lequel s'en fait l'évacuation: on ſait que ce viſcere, compoſé d'une infinité de vaiſſeaux ſanguins & lymphatiques, repliés ſur eux-mêmes, acquiert pendant la groſſeſſe une expanſion conſidérable, avec augmentation d'épaiſſeur dans ſes parois par le développement de ſes vaiſſeaux.

On ſait que les fibres du tiſſu de la matrice, douées d'une vertu contractile, ramenent ce viſcere après l'accouchement à-peu-près au même volume qu'il avoit auparavant, & que l'écoulement des *lochies* eſt l'effet ſucceſſif du jeu de ces fibres. On ſait encore que cette contraction organique & alternative, ne ſe fait pas toujours ſimultanément dans toutes les parties de la matrice, & eſt accompagnée de douleurs plus ou moins fortes, connues ſous le nom de *tranchées;* enfin que ces tranchées précedent ordinairement l'écoulement des *lochies*.

C'eſt en réfléchiſſant à ces différens objets qu'on peut ſe rendre raiſon de ces phénomenes que préſente cet écoulement, & des accidens auxquels leur trop grande abondance ou leur trop petite quantité donne lieu. Les mêmes réflexions feront connoître les moyens à employer pour régler cette évacuation, & pour prévenir les maux qui réſultent de leur irrégularité.

Les *lochies* ont lieu après l'accouchement, parce que la matrice ſe contracte & expulſe les humeurs dont ſes vaiſſeaux étoient remplis: elles ſont très-abondantes dans le premier moment, parce que tous ces vaiſſeaux ſont dans un état de pléthore, & que les appendices qui communiquoient avec le placenta ſont béants, elles diminuent de quantité après les

premiers jours, à raiſon du reſſerrement de ces appendices, de la déplétion des vaiſſeaux, & de l'affaiſſement de pluſieurs d'entr'eux; elles ſont précédées de douleur, parce que les humeurs déſormais inutiles & pour lors aſſimilées à des corps étrangers, irritent les nerfs & les fibres qui doivent opérer la contraction; coulent alternativement, parce que les fibres, après avoir fait des efforts, tombent dans le relâchement où elles reſtent pendant un tems plus ou moins long; enfin elles pâliſſent & deviennent blanches, parce que les vaiſſeaux ſanguins qui ont plus de reſſort que les lymphatiques & les laiteux, ſe ſont reſſerrés & repliés ſur eux-mêmes, tandis que ces derniers, d'un tiſſu plus lâche & placés à la ſurface interne, continuent à recevoir & à verſer dans la cavité de la matrice la lymphe & le lait qui y ſont apportés.

Tout ce qui retardera la contraction de la matrice augmentera la quantité des *lochies*. Tout ce qui s'oppoſera au reſſerrement des vaiſſeaux ſanguins ou lymphatiques, produira le même effet. Une contraction trop prompte en ſuſpendra ou en gênera l'écoulement : une pléthore générale ou locale, ſoit ſanguine, ſoit lymphatique ou laiteuſe, augmentera, ſupprimera ou diminuera les *lochies*.

L'atonie de la matrice eſt une des principales cauſes des *lochies* immodérées (*Voyez* au *mot* ATONIE *de la matrice*, *Suppl.* la raiſon de cet effet, & les moyens d'y remédier.)

Elles peuvent être encore occaſionnées par une conſtipation exceſſive, par un ſpaſme qui s'oppoſe à l'affaiſſement des vaiſſeaux, par une raréfaction & une diſſolution de ſang.

Dans le premier cas, il faut avoir recours aux eccoprotiques, & les lavemens émolliens, même âcres, ſont employés avec ſuccès; Mauriceau, *liv. III, chap. 5, pag. 386*, de ſon *Traité des maladies des femmes groſſes*, les recommande d'après une expérience bien perſuaſive.

Dans le deuxieme, ſi le ſpaſme n'eſt point accompagné d'inflammation, on réuſſira à le calmer par les narcotiques; & ſi l'inflammation le complique, on emploiera les ſaignées du bras, en proportionnant leur nombre & la quantité de ſang que l'on tirera aux forces de la malade & au dégré de l'inflammation, on pourra y aſſocier les narcotiques, en ſe réglant pour leur uſage ſur les dégrés de complication.

Calmer la raréfaction du ſang par les anti-phlogiſtiques délayans, eſt le parti que l'on doit prendre lorſque l'abondance exceſſive des *lochies* dépend de cette cauſe; & ſi elle eſt entretenue par la diſſolution de ce fluide, on fait uſage des incraſſans & des ſpécifiques relatifs à la qualité de l'acrimonie de la maſſe humorale; les anti-ſcorbutiques ſont néceſſaires quand la diſſolution eſt l'effet du ſcorbut ou d'une affection ſcorbutique, & alors on donne aux malades des apozemes & des tiſannes dans leſquels on fait entrer les végétaux, chargés d'alkali volatil ou cet alkali lui-même. L'altération des humeurs par la putridité bilieuſe ou laiteuſe, exige l'uſage des purgatifs & des diurétiques diſtribués avec les précautions relatives aux forces de la malade & aux dégrés de la putridité : les injections déterſives & anti-ſeptiques conviennent encore.

La ſuppreſſion des *lochies*, & la trop prompte diminution de leur écoulement, ne méritent pas moins d'attention; les accidens qui en réſultent ſont même pour la plupart d'une eſpece ſi dangereuſe, qu'il eſt important de rétablir cette évacuation le plus promptement qu'il eſt poſſible.

Une conſtipation opiniâtre, un ſpaſme, une inflammation de la matrice, ou un dépôt laiteux, ſont capables de ſupprimer & de diminuer cette évacuation.

On a vu ci-deſſus la maniere de faire ceſſer la conſtipation, & il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit à ce ſujet.

Si cette ſuppreſſion ou cette diminution ſont l'effet d'un dépôt laiteux, on réuſſira à rétablir les *lochies* par les moyens indiqués contre ces dépôts. (*Voyez* DÉPÔT LAITEUX, *Suppl.*)

L'inflammation de la matrice engagera à recourir à des ſaignées du bras, multipliées ſuivant que les circonſtances l'exigeront & aux anti-phlogiſtiques, tant internes qu'externes, aux boiſſons délayantes & rafraîchiſſantes, aux fomentations & aux cataplaſmes émolliens, aux demi-bains d'eau tiede & aux bains des pieds, & même des mains; & comme le ſpaſme hiſtérique eſt toujours compliqué avec l'état inflammatoire de la matrice, & ſe manifeſte par des douleurs intermittentes, on aſſociera les narcotiques aux anti-phlogiſtiques, mais avec la circonſpection qu'exigent la qualité particuliere des médicamens de ce genre, & les différens dégrés d'inflammation.

Le ſpaſme qui ſe complique preſque toujours avec l'état inflammatoire de la matrice, exiſte ſouvent ſeul; il doit alors être principalement combattu par les narcotiques, aſſociés aux anti-ſpaſmodiques fortifians & nervins, ou relâchans, ou moraux, ſuivant la nature des cauſes qui l'ont produit, le tempérament des malades, leurs forces, & des différens dégrés.

Une vive affection de l'ame, ſoit agréable, ſoit diſgracieuſe, une ſuppreſſion momentanée de la tranſpiration, une indiſcrétion dans le régime, ou l'uſage de quelques remedes échauffans, peuvent avoir occaſionné ce ſpaſme; & il eſt évident que dans ces différentes circonſtances le traitement doit être varié.

On employeroit en vain les narcotiques, combinés avec les anti-ſpaſmodiques phyſiques, ſi l'on négligeoit les ſecours moraux qui peuvent donner à l'ame la tranquillité qu'elle auroit perdue; ainſi dans le cas où le ſpaſme ſeroit occaſionné ou entretenu par une affection de l'ame, il ſeroit indiſpenſable de s'attacher à détruire cette affection en même tems qu'on adminiſtreroit les narcotiques & les autres anti-ſpaſmodiques phyſiques.

Un des effets des narcotiques étant de porter à la peau, ces remedes pourroient ſeuls remplir l'indication que préſente le ſpaſme, occaſionné par la ſuppreſſion de la tranſpiration; mais il ne faudra pas moins en ſoutenir l'action diaphorétique par des boiſſons appropriées.

Si l'indiſcrétion dans le régime a cauſé le ſpaſme, une diete convenable, quelques lavemens, un ou deux purgatifs, placés avant ou après, ou dans le même tems que les narcotiques, rempliront l'indication.

C'eſt principalement par des boiſſons délayantes, rafraîchiſſantes, par les demi-bains d'eau tiede, & quelquefois par des ſaignées qu'on attaquera le ſpaſme, produit par l'uſage des remedes chauds : les narcotiques ne doivent même alors être employés qu'après avoir combattu la cauſe du ſpaſme par les moyens qu'on vient d'indiquer.

Ce qu'il y a de plus important dans le traitement de la ſuppreſſion ou de la diminution des *lochies*, eſt de bien diſtinguer la cauſe qui y donne lieu, & ſurtout de reconnoître ſi ces accidens ne dépendent pas de l'inflammation : voici à quels ſignes on reconnoîtra que ces accidens ſeront l'effet du ſpaſme ſeul.

La peau alors n'eſt ni bien chaude, ni ſeche, il n'y a point d'altération; quoique le ventre ſoit tendu, il eſt peu ſenſible au toucher, & ſeulement dans

le moment des grandes douleurs; les urines coulent en abondance, & ſont limpides & pâles; le pouls eſt petit, ſerré, irrégulier & peu fréquent.

La combinaiſon du ſpaſme avec l'inflammation peut faire varier ces ſymptômes; mais un médecin exercé connoîtra facilement, par leur variété même, les dégrés de combinaiſon de ces différentes cauſes, & dirigera ſa conduite d'après cette connoiſſance.

Les perſonnes ſubjuguées par le préjugé, verront peut-être avec étonnement qu'il ne ſoit point queſtion ici de ces emmenagogues ſi vantés, de ces remedes échauffans auxquels ont attribue la vertu de rétablir les *lochies*; mais ils ne pourroient avoir lieu que dans le cas où des engorgemens lymphatiques de la matrice, ſans état de ſpaſme ou d'inflammation, occaſionneroient cette ſuppreſſion. Je ne ſais ſi cet engorgement peut ſubſiſter, ſi l'imagination ſeule ne lui a pas donné de la réalité: j'avoue que s'il avoit lieu, les emménagogues pourroient être employés avec avantage; mais je n'ai rien voulu dire que d'après l'expérience, & je n'ai pas encore trouvé un ſeul cas où cet engorgement lymphatique froid ait ſuſpendu ou gêné le cours des *lochies*. (*M. M.*)

LOCRIEN, (*Muſiq. des anc.*) Il paroît par un paſſage de Pollux (*Onomaſt. liv. IV, chap. 9.*) qu'il y avoit anciennement un *mode locrien*, inventé par Philoxene. (*F. D. C.*)

LŒBAU *ou* LIEBÉ, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Luſace, au cercle de Bautzen. C'eſt la plus ancienne du pays, & celle par conſéquent qui a ſouffert le plus d'incendies; cependant rebâtie après chaque malheur avec toujours plus de goût qu'auparavant, elle ſe trouve aujourd'hui l'une des plus jolies de la contrée. Elle fait un grand commerce de fil & de toile. Elle renferme deux égliſes & deux chapelles, avec une école latine & un hôpital; & elle a ſous ſes murs une fontaine d'eaux minérales. (*D. G.*)

LŒRRACH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la Souabe, & dans le haut marquiſat de Bade, ſeigneurie de Rœteln. Le ſuccès de ſes fabriques & la fertilité de ſes environs l'enrichiſſent. Elle fait d'ailleurs partie de l'un des pays les mieux gouvernés de l'Allemagne. (*D. G.*)

LŒTZEN, (*Géogr.*) petite ville de la Lithuanie Pruſſienne, agréablement ſituée ſur un canal entre deux lacs, & munie d'un château fort ancien. Elle a des environs fameux par la quantité de gibier qu'ils fourniſſent; & plus remarquables encore par les médailles romaines qui s'y ſont bien inopinément trouvées. Un bailliage de quatre paroiſſes tire ſon nom de cette ville. (*D. G.*)

LŒWENBERG *ou* LEMBERG, *Leoberga*, (*Géogr.*) ville de la Siléſie Pruſſienne, dans la principauté de Jauer, ſur le Bober, où elle jouit d'une ſituation agréable. C'eſt la capitale d'un cercle où les belles carrieres abondent, & où l'on trouve quatre autres villes & pluſieurs châteaux; & c'eſt le ſiege d'une commanderie de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem. L'on y profeſſe les religions catholique & proteſtante. (*D. G.*)

LOGARITHMIQUES (BAGUETTES, ÉCHELLES, REGLES.) On peut donner un de ces noms à des inſtrumens, dont probablement M. l'abbé de la Chapelle a voulu parler, quand il dit à l'*art.* ECHELLE, *Dict. raiſ.* &c. « Les *échelles proportionnelles*, que l'on » appelle auſſi *logarithmiques*, ſont des nombres arti» ficiels ou des logarithmes placés ſur des lignes, afin » d'avoir l'avantage de pouvoir multiplier, diviſer *&c.* » avec le compas. *V.* LOGARITHMES ». Comme on ne trouve rien cependant à l'*article* LOGARITHMES, au ſujet de ces échelles, je décrirai l'inſtrument de cette eſpece qui eſt le plus complet, d'après une petite brochure Allemande de M. Lambert, imprimée à Augsbourg en 1761: on trouvera l'inſtrument même chez M. Brander, à Augsbourg, un des plus habiles méchaniciens de l'Europe. Je me diſpenſerai, ainſi que M. Lambert, d'en donner une figure, parce qu'elle ne repréſenteroit pas aſſez bien les diviſions très-petites qu'il ſuppoſe.

L'ennui de faire des multiplications, des diviſions, des extractions de racines, & d'autres opérations ſemblables ſur de grands nombres, a fait imaginer, outre les tables de logarithmes, différentes machines proprement dites, & pluſieurs inſtrumens plus petits pour abréger ces opérations: le *Theatrum arithmetico-geometricum*, ouvrage poſthume du célebre Leupold, en décrit un aſſez grand nombre; & ce n'eſt qu'à ces derniers que ſe rapporte l'inſtrument dont il ſera queſtion dans cet article.

On a ſongé dès la fin du ſiecle paſſé à épargner aux calculateurs juſqu'à l'embarras de chercher les logarithmes dans les tables, & d'en prendre copie. J. Mathieu Biler fut peut-être le premier: il publia ſon invention en 1696, ſous le titre de *Deſcriptio inſtrumenti mathematici univerſalis quo mediante omnes proportiones ſine circino atque calculo methodo facillima inveniuntur*; & comme ſon intention étoit que ſon inſtrument ſervît auſſi à la géodéſie, il lui donna la forme d'un demi-cercle, & marqua ſur le timbe, au lieu des logarithmes, les nombres, les ſinus & les tangentes.

Seheffelt, un Wurtembergeois, porta enſuite une diviſion ſemblable ſur une regle de la longueur d'un pied de Rhin, & traita dans un grand *in-quarto*, intitulé *pes mechanicus*, les problêmes que cette regle ſervoit à réſoudre. Un Anglois, nommé *Gunter*, y appliqua une échelle *logarithmique*; & M. Lambert remarque avec raiſon qu'il eſt facile de réduire les logarithmes à pluſieurs autres formes, & qu'on pourroit par exemple employer les ſpirales.

Il n'eſt pas douteux que la maniere de calculer avec des inſtrumens de cette eſpece, ne ſoit auſſi abrégée que commode; mais comme leur grandeur eſt déterminée, ces calculs ne peuvent, comme avec les machines, qui d'un autre côté ſont moins commodes, s'étendre avec une certaine préciſion juſqu'à des quantités très-petites; cependant il eſt un très-grand nombre de cas où l'on ne demande pas la derniere exactitude; ainſi il étoit toujours utile de s'appliquer à perfectionner ces inſtrumens, & à rendre leur uſage plus commode, plus général, & d'une auſſi grande préciſion qu'il ſeroit poſſible, ſans tomber dans l'inconvénient des machines, le défaut d'un maniement commode.

C'eſt ce que M. Lambert a fait avec un grand ſuccès; ayant vu la deſcription de l'inſtrument de Biler, & ayant remarqué que ſon exactitude ne pouvoit qu'être très-peu conſidérable, il transforma ſes demi-cercles en deux regles de quatre pieds de longueur, & trouva qu'on pouvoit, moyennant cela, tenir compte des milliemes & même des $\frac{1}{2000}$ les parties d'un nombre donné. Content de ce ſuccès, qui eſt ſuffiſant dans une infinité de cas, il crut avoir ſeul perfectionné l'inſtrument de Biler; ce ne fut que quelque tems après qu'il vit qu'il avoit été prévenu par Scheffelt, mais il vit en même tems que ſes regles avoient ſur celles de Seheffelt un double avantage bien conſidérable, l'un d'être quatre fois plus exactes, à cauſe de leur longueur quadruple; l'autre de pouvoir repréſenter des tables entieres; les deux regles ayant des diviſions égales, au lieu que Scheffelt n'employant qu'une ſeule regle, étoit obligé d'y appliquer le compas.

Ces conſidérations ont engagé M. Lambert à publier la petite brochure qui nous ſert de guide, & de laquelle nous allons tirer à préſent la deſcription de

de la maniere de conſtruire ces regles, & celle de leur uſage.

1. On prend deux baguettes de métal ou de bois de même longueur, dont les côtés ſoient également larges, & faſſent exactement enſemble des angles droits. La longueur, pour ne pas devenir incommode, peut ſe borner à quatre ou cinq pieds; M. Lambert les ſuppoſe de cinq pieds dans ſa deſcription.

2. On diviſe ces regles d'une maniere égale, mais en commençant la diviſion à la gauche ſur l'une, & à la droite ſur l'autre; on peut faire ces diviſions à la plume ſi les regles ſont couvertes de papier; mais il vaut mieux qu'elles ſoient gravées, & même auſſi exactement qu'il eſt poſſible.

3. M. Lambert ayant adopté quatre eſpeces de lignes, qu'il nomme *principales*, & qui ſont l'*arithmétique*, la *géométrique*, le *ſinus*, & la *tangente*; on commence par le côté arithmétique, on le diviſe en vingt parties égales, & chacune de celles-ci encore en cent autres, qui devenant de $\frac{1}{4}$ de ligne décimale, pourront non-ſeulement ſe tracer commodément, mais être même ſubdiviſées encore à l'œil. M. Lambert, au reſte, nomme ce côté *arithmétique*, parce que les nombres y ſuivent la progreſſion arithmétique, & qu'ils occupent des eſpaces égaux; mais il faut obſerver qu'ils repréſentent les logarithmes, & qu'à cet égard ils ſervent à diviſer les autres côtés.

4. L'autre côté eſt nommé *géométrique*, parce que les nombres qu'on doit y tracer, étant comparés avec ceux du premier côté, ſuivent la progreſſion géométrique. Le logarithme de 1 étant = 0, & celui de 100 étant = 2, ce côté commence par 1 & finit à 100; & pour en faire les ſubdiviſions on y applique le côté arithmétique de l'autre regle; on cherche dans les tables les logarithmes de tous les nombres 2, 3, 4, 5.... 100 & de leurs dixiemes; on regarde où tombent ces logarithmes ſur le côté arithmétique, on marque ſur le géométrique le point correſpondant, & on écrit à côté le nombre. La diviſion de ce côté, de 1 juſqu'à 10, eſt la même que de 10 juſqu'à 100, parce qu'en général les nombres qui ont même rapport entr'eux, ſont auſſi également diſtans les uns des autres; cette méthode de diviſion eſt la plus commode, mais il faut avoir l'attention d'affermir ſi bien les baguettes, que les extrémités de l'une répondent parfaitement à celles de l'autre pendant tout le cours de l'opération.

5. On ſubdiviſe de la même maniere le côté des ſinus au moyen de leurs logarithmes. Le logarithme du diametre, ou plutôt ſa caractériſtique eſt ici = 2; c'eſt pourquoi il faudra dans les tables diminuer de 8 la caractériſtique des ſinus. Lors donc qu'on aura appliqué le côté arithmétique à celui des ſinus, on écrira ſur celui-ci les dégrés & les minutes aux points qu'indiquent ſur l'autre regle les logarithmes de leurs ſinus. La diviſion commence à $0^d, 34'$, & va juſqu'à 90^d.

6. Le côté des tangentes differe de celui des ſinus, en ce qu'on y marque les dégrés & les minutes qu'indiquent ſur le côté arithmétique les logarithmes de leurs tangentes: il y a de plus deux diviſions, parce qu'il faut joindre aux angles leurs complémens.

7. Le côté arithmétique étant diviſé effectivement en 2000 parties, dont on peut diſtinguer à l'œil au moins encore les cinquiemes, quand les regles ont cinq pieds, il s'enſuit qu'on peut conſidérer ces regles comme diviſées en 10000 parties, ou leurs moitiés en 5000 parties; c'eſt pourquoi on pourra diſtinguer encore ſur le côté géométrique des nombres, dont les logarithmes ſeront diſtans les uns des autres de 0, 0002, & qui ſeront par conſéquent entr'eux dans le rapport de 2000 à 2001; & il eſt donc évident que, lorſqu'on multipliera ou qu'on diviſera des nombres ordinaires, on trouvera le produit ou le quotient à $\frac{1}{1000}^e$ près.

8. On peut diſtinguer par-tout encore des minutes de dégrés ſur le côté des tangentes; car

log. tang. 45^d = 10,0000000
& log. tang. $45^d, 1' = 10,0002527$

donc la différence, log. tang. $0^d, 1' = 0,0002527$ on diſtinguera des demi-minutes quand les angles ou leurs complémens ſeront au-deſſous de 20^d; on parvient à des $\frac{1}{3}'$, s'ils ſont au-deſſous de 12^d, & à des $\frac{1}{4}'$ s'ils ſont au-deſſous de 9^d, & ainſi de ſuite.

9. Il en eſt un peu autrement pour le côté des ſinus, la préciſion y eſt à-peu-près la même que pour les tangentes, quand les angles ſont de 0 juſqu'à 30^d; entre 30 & 50 on diſtinguera encore $2'$ à 70^d, encore 4 ou 5 minutes; mais à 80^d ſeulement 10 ou $12'$, & ſeulement $\frac{1}{3}^d$ à 85^d, *&c.*

Il faut donc avouer que nos baguettes ne donneront pas une grande préciſion, quand il s'agira de trouver par les ſinus un angle peu éloigné de 90, & il faudra dans ce cas recourir aux tables ou à quelques artifices; mais lorſqu'au contraire un angle étant donné on voudra en connoître le ſinus, ou bien quand on voudra employer quelque ſinus à d'autres uſages, on n'éprouvera pas le même inconvénient, puiſqu'on trouve toujours le ſinus à $\frac{1}{2000}^e$ près.

Après avoir décrit ces baguettes *logarithmiques*, M. Lambert paſſe à leur uſage, il avertit qu'il croit inutile d'indiquer tous les problêmes qu'elles peuvent ſervir à réſoudre, vu qu'elles rendent le même ſervice que les tables, & qu'en conſéquence il ſe borne à ceux qui mettent le mieux dans leur jour la commodité & l'utilité de l'inſtrument, & qui peuvent ſervir le plus à en étendre l'uſage à d'autres cas. Ces problêmes ne laiſſent pas de ſe rapporter à 11 articles différens, & de donner lieu à un détail, que pour ne pas être trop diffus, je crois devoir abréger:

I. *Tables pour les calculs ordinaires.*

1. Nos échelles ſervent de *livret* & de *tables de diviſions*; on applique l'un contre l'autre les côtés géométriques, de façon que 1, ou le commencement de l'un des côtés réponde ſur l'autre côté au multiplicateur ou au diviſeur propoſé; on cherche ſur le premier côté le nombre qu'il s'agit de multiplier ou de diviſer, & on le verra répondre ſur le ſecond côté, au produit ou au quotient cherché; & il eſt bon de remarquer, en faveur de ceux qui ſont verſés dans le calcul décimal, qu'un nombre d'un côté géométrique, 10 par exemple, peut également valoir 100, 1000, *&c.* ou 1; 0, 1; 0, 01, *&c.*

2. *Tables de réduction.* On peut augmenter ou diminuer une infinité de nombres dans un rapport donné, au moyen des mêmes côtés géométriques; on fait correſpondre les deux nombres propoſés, & tous les nombres correſpondans de ces deux côtés exprimeront le même rapport.

3. Les mêmes côtés peuvent tenir lieu auſſi de tables d'intérêts, & de pluſieurs autres.

II. *Tables trigonométriques.*

Les principales tables de cette eſpece que préſentent les différentes combinaiſons des quatre côtés de nos échelles, ſont les ſuivantes.

1. Le côté arithmétique étant appliqué au côté géométrique, on a ſur celui-ci les nombres, & ſur l'autre leurs logarithmes.

2. Le géométrique à côté des ſinus préſente les angles & leurs ſinus.

3. Qu'on applique le côté géométrique à celui des tangentes, celui-ci donnera les angles, & l'autre leurs tangentes juſqu'à 45^d; & ſi on retourne les extrémités du côté des tangentes, on aura les angles de 45^d juſqu'à $89^d\ 26'$, & leurs tangentes.

4. Le côté des ſinus étant appliqué à rebours au

géométrique, représentera les angles dont celui-ci indique les cosécantes.

5. Enfin si dans ces trois derniers cas on emploie le côté arithmétique au lieu du géométrique, les sinus, les tangentes & les cosécantes, seront remplacés par leurs logarithmes.

III. *Tables astronomiques.*

Les échelles dont il est question représenteront autant de tables de cette espece qu'on peut en calculer par de simples triangles sphériques rectangles, & seront par conséquent d'un grand usage pour certains calculs des éphémérides, & dans un grand nombre d'autres calculs astronomiques où l'on ne demandera pas la derniere précision. En voici différens exemples.

1. *Tables de déclinaison.* Qu'on fasse répondre le 90e dégré des sinus à 23d 28′ ou 29′ de l'autre côté des sinus, ce dernier fera voir les déclinaisons des dégrés de l'écliptique indiqués par le premier.

2. *Tables pour la hauteur de chaque point de l'équateur.* Qu'on fasse répondre le même 90e dégré des sinus, au dégré de la hauteur de l'équateur sur l'autre côté des sinus, on trouvera sur le premier la distance de tous les points de l'équateur à l'horizon, & sur le second leur hauteur au-dessus de ce grand cercle.

3. *Les ascensions droites des points de l'écliptique.* Qu'on mette les sinus & les tangentes à côté les uns des autres, & qu'on fasse attention à quel point répondent sur le second côté 66d 31′ ou 32′ du premier; qu'on applique ensuite à ce point, du côté des tangentes, le 45e dégré de l'autre côté des tangentes, ce dernier présentera les dégrés de l'écliptique, & l'autre leurs ascensions droites.

4. *Les différences ascensionnelles.* On aura trois cas à considérer; si la hauteur du pôle est de 45d, on applique exactement le côté des tangentes à celui des sinus, & on trouve sur le premier la déclinaison, & sur le second la différence ascensionnelle. Quand la hauteur du pôle surpasse 45d, on fait répondre le commencement des sinus au dégré de la hauteur de l'équateur, pris sur les tangentes, on remarque le point de ceux où répond le 45e dégré de celles-ci; on y fait glisser le commencement des tangentes, & on se retrouve dans le premier cas. Enfin quand la hauteur du pôle est au-dessous de 45d, on applique le commencement d'un côté des tangentes, au dégré de la hauteur du pôle, pris sur l'autre, on regarde à quel point du premier côté répond le 45e dégré de l'autre; on fait glisser jusqu'à ce point le commencement du côté des sinus, & on a, comme dans les deux cas précédens, sur ce dernier côté, les différences ascensionnelles, & sur l'autre les déclinaisons.

5. *Les amplitudes ortives.* On prend les deux côtés des sinus, on fait répondre au 90e dégré de l'un le dégré de la hauteur du pôle pris sur l'autre; & on a sur celui-ci les déclinaisons, & sur l'autre les amplitudes ortives.

6. *Les dégrés des paralleles à l'équateur.* Le dégré de l'équateur étant de 15000, qu'on mette à côté du 90e dégré des sinus le nombre 15 du côté géométrique, on trouvera sur ce dernier en mille les valeurs des dégrés des paralleles pour chaque dégré de l'autre échelle.

7. *Tables du plus court crépuscule.* En supposant que le crépuscule commence ou finisse quand le soleil est à 18d au-dessous de l'horizon, on prend sur le côté des tangentes la moitié de ces 18d ou 9d, & on regarde à quel point, du côté des sinus, répondent ces 9d; on applique à ce point le 90e dégré de l'autre côté des sinus, & on a sur celui-ci les dégrés de la hauteur du pôle, & sur l'autre les dégrés correspondans de la déclinaison du soleil.

IV. *Autres tables.*

M. Lambert comprend sous ce nom général plusieurs tables, dont les échelles peuvent également tenir lieu; il apporte les trois exemples qui suivent.

1. *La réfraction.* Comme elle est dans le rapport de 3 à 2 dans le verre, on appliquera le 90e dégré des sinus, au nombre 3 du côté géométrique, & on regardera à quel dégré répond le nombre 2 de ce côté; qu'on y fasse glisser ensuite le 90e dégré de l'autre côté des sinus, celui-ci indiquera les angles d'incidence dans l'air, & l'autre ceux qui se font dans le verre: on emploiera le rapport 4 à 3 pour l'eau, *&c.*

2. *Les jours où le tems dans lequel un arc-en-ciel peut se former, est le plus court à raison des différentes hauteurs du pôle;* il faut que le soleil ait au-dessous de 43d 2′ de hauteur: on prendra la moitié de ce nombre, & on procédera comme pour le plus court crépuscule.

3. *Toutes les tables dont les nombres doivent diminuer à raison des sinus, des angles d'incidence ou autres.* Les quatre articles précédens suffiroient pour donner une idée des grands avantages que présente l'instrument dont il s'agit, en ce qu'il ne sert pas seulement à résoudre des problêmes particuliers, dont chacun demanderoit, comme sur le globe ou dans les tables, une nouvelle opération, mais à mettre sous les yeux, dans un instant, des tables entieres toutes calculées; cela arrive toutes les fois qu'il s'agit d'augmenter ou de diminuer plusieurs nombres dans une proportion donnée. La différence des nombres que mesure ce rapport, se prend sur le côté géométrique; or en employant deux baguettes au lieu d'une, & en joignant les deux nombres, cette différence ou distance est précisément celle qui a lieu entre le commencement de l'une des baguettes & celui de l'autre, de sorte qu'on ne peut manquer d'avoir à côté les uns des autres, tous les nombres qui ont entr'eux le même rapport.

Mais la plupart du tems on a besoin d'une certaine préparation qui consiste à transporter d'un côté sur un autre la proportion proposée. On peut avoir déja pris une idée de ces préparations dans ce qui a précédé; M. Lambert les éclaircit encore davantage par deux exemples, dans lesquels il s'agit de construire des tables qui donnent la différence ascensionnelle, soit pour les ascensions droites, soit pour différentes hauteurs du pôle.

Quand on veut employer, ou qu'on cherche des angles de moins de 34′, on peut se tirer d'affaire, en prolongeant les côtés des sinus & des tangentes au moyen des côtés géométriques.

Pour ne pas rendre cet article trop étendu, nous conseillerons à ceux qui voudront se procurer l'instrument utile dont il s'agit, d'y faire joindre par l'artiste un exemplaire ou une traduction de la petite brochure de M. Lambert, ou du moins les instructions nécessaires, sans lesquelles on auroit peut-être de la peine à tirer tout l'avantage possible de cet instrument, à se faire une idée des artifices que nous venons simplement d'indiquer; enfin à profiter des secours qu'il fournit pareillement dans les solutions des problêmes que renferment les articles suivans.

V. *La réduction des fractions à de moindres termes.*

VI. *La détermination des diviseurs des nombres.*

VII. *L'extraction des racines quarrées, cubiques quarré-quarrées,* &c.

VIII. *Les progressions géométriques.*

Elles fournissent deux cas:

1. Le premier & le second terme étant donnés trouver les suivans.

2. Le premier & le dernier terme, & le nombre des termes étant donnés, trouver les moyens.

IX. *Les triangles rectilignes.*

1. Lorſque dans un triangle rectangle, l'hypothenuſe eſt donnée, ou lorſque dans un triangle quelconque on connoît un angle & le côté oppoſé, on trouve les deux autres côtés dans tous les cas, & nos échelles forment ici des tables completes; elles ſervent de tables *logarithmiques* pour les autres problêmes de cette eſpece.

X. *Les triangles ſphériques rectangles.*

M. Lambert rapporte à ſes échelles les deux regles générales de Neper.

XI. *Les cadrans ſolaires.*

On peut déterminer les angles horaires pour toutes les déclinaiſons & inclinaiſons des cadrans, ainſi que les variations de ces angles ſuivant les différentes latitudes. (*J. B.*)

LOIBEL, LŒBEL, *ou* LYBEL, (*Géogr.*) très-haute montagne d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche & dans le duché de Carniole, qu'elle ſépare de celui de Carinthie. Elle eſt ſinguliérement remarquable par les beaux points de vue que ſon élévation préſente, & par le chemin commode travaillé ſur ſa pente, qui fait qu'on la paſſe en ſerpentant; mais qui, n'ayant pu être pratiqué juſques à ſon ſommet, a été percé à travers une partie de ſes rochers ſupérieurs, & forme un ſouterrain de 150 pas géométriques en longueur, de 3 en largeur, & de 12 pieds en hauteur. (*D. G.*)

LOITZ, (*Géogr.*) très-ancienne ville de la Poméranie ſuédoiſe, au comté de Gutzko, dans le cercle de baſſe Saxe en Allemagne. Déja dans le 13e ſiecle elle formoit une ſeigneurie poſſédée par la maiſon de Putbus; & long-tems auparavant elle étoit une des habitations principales des Leuticiens: aujourd'hui c'eſt le chef-lieu d'un bailliage. (*D. G.*)

LOIX DE KEPLER, (*Aſtron.*) Ce ſont les loix du mouvement des planetes autour du ſoleil, reconnues & démontrées par Kepler, 1°. les planetes décrivent des ellipſes & non des cercles: 2°. les grandeurs de ces ellipſes ſont comme les racines cubes des quarrés des tems employés à les décrire: 3°. les ellipſes ſont parcourues, de maniere que les aires ſont proportionnelles aux tems.

La premiere de ces loix ſe trouve dans le fameux livre de Kepler, *Nova Phyſica Celeſtis tradita Commentariis de ſtella martis*, 1609. Il calcula, par les obſervations de Tycho, les diſtances de mars au ſoleil en différens points de ſon orbite, & il fit voir qu'elles ne pouvoient s'ajuſter ſur la circonférence d'un cercle, dont le diametre étoit déterminé, mais que la courbe rentroit ſur les côtés en forme d'ovale. Newton a fait voir enſuite, par la théorie de l'attraction univerſelle, en raiſon inverſe du quarré de ſa diſtance, que cette courbe devoit être rigoureuſement une ellipſe.

La ſeconde loi fut découverte par Kepler, le 15 mai 1618, comme il le raconte lui-même (*Harmonices, ſect. V. pag. 189*). Il cherchoit, comme au haſard, des rapports entre les diſtances des planetes & les durées de leurs révolutions; il comparoit leurs racines & leurs puiſſances: il vint heureuſement à comparer les quarrés des tems avec les cubes des diſtances; il trouva que le rapport étoit conſtant, & fut ſi tranſporté de cette découverte, qu'il avoit peine à ſe fier à ſes calculs. Qu'auroit-il éprouvé, s'il eût pu prévoir que cette loi ſeroit la ſource de la découverte plus générale & plus importante encore de l'attraction univerſelle faite par Newton cinquante ans après?

La troiſieme loi de Kepler étoit une ſuite de la détermination des excentricités & des vîteſſes des planetes, & Kepler ne la reconnut que par les obſervations; il conjectura qu'elle devoit être générale, & l'application qu'il en fit aux obſervations de Tycho, lui prouva qu'elle l'étoit en effet. Newton a démontré enſuite, par les loix du mouvement, qu'elle étoit une ſuite néceſſaire du mouvement de projection combiné avec la force centrale qui retient les planetes dans leurs orbites. *Voyez* AIRE *en Géométrie*, *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c. (*M. DE LA LANDE.*)

LOLIUS, (*Hiſt. Rom.*) Le troiſieme des tyrans qui envahirent les provinces de l'empire romain confiées à leurs ſoins, fut proclamé empereur par les légions des Gaules, après le meurtre de Poſtume & de ſon fils. Quoiqu'il eût acquis la réputation du plus grand homme de guerre de ſon ſiecle, il ne ſoutint pas ſur le trône la haute idée qu'on avoit conçue de ſes talens militaires. Son prédéceſſeur avoit tranſporté, pendant ſept ans, le théâtre de la guerre dans la Germanie. Après ſa mort, les Germains exercerent impunément leurs hoſtilités dans les Gaules. *Lolius* avoit toute la capacité néceſſaire pour réprimer leurs brigandages; mais il étoit mal ſecondé des Gaulois qui ne pouvoient lui pardonner la mort de Poſtume. Les traverſes qu'il eut à eſſuyer, redoublerent ſon ardeur pour le travail: il voulut aſſujettir les ſoldats aux fatigues dont il leur donnoit l'exemple. Cette ſévérité le rendit odieux aux légions qui le maſſacrerent par les intrigues de Victoire ou Victorine, femme ambitieuſe qui avoit l'ame des plus grands héros. Poſtume & *Lolius* ne ſont connus que par leur élévation & leur chûte; tous les détails de leur vie privée ſont tombés dans l'oubli. On ſait en général qu'ils avoient beaucoup de mérite, & qu'ils ne furent redevables de leur fortune qu'à leurs talens & à leurs vertus. On ne doit imputer leur malheur qu'au ſiecle de brigandage où ils régnerent. (*T—N.*)

LOMBAIRES (ARTERES) *Anatom.* Les arteres dont je vais parler, ont aſſez d'analogie avec les arteres intercoſtales; elles naiſſent également de l'aorte & de ſa partie latérale poſtérieure; elles en ſortent à angles droits, & paroiſſent devant les corps des vertebres: elles ont, comme elles, une branche qui va aux muſcles poſtérieurs de l'épine du dos, par une branche ſuperficielle & par une profonde, dont chacune fait une arcade ſupérieure & une arcade inférieure avec les deux arcades voiſines. J'en compte ſix paires, en prenant, pour la premiere, celle qui ſort ſous la derniere côte.

Comme on n'a preſque rien ſur ces arteres, nous en allons donner un précis. La premiere conſerve davantage du caractere d'artere intercoſtale; ſon tronc paſſe derriere l'appendice intérieure du diaphragme: il donne une branche qui communique avec la phrénique; une autre branche s'étend fort loin ſur les chairs coſtales & vertébrales du diaphragme vers la dixieme & l'onzieme côte: un filet de cette branche va au ligament de la rate du côté gauche; car, du côté droit, il va au foie & au lobe de Spigel. Le tronc de notre *lombaire* ſuit le bord inférieur de la douzieme côte, donne quelques arteres au quarré & à ſon tendon, ſe couvre des deux muſcles obliques du bas-ventre, donne des branches à l'oblique externe & au tranſverſal, & s'abouche avec l'épigaſtrique & avec les intercoſtales. D'autres branches vont à l'oblique interne, à l'externe, à la peau.

Des branches dorſales de cette premiere *lombaire*, la premiere va à la moëlle de l'épine & aux corps des vertebres; elle communique avec la derniere coſtale & avec la ſeconde *lombaire*. Les branches muſculaires profondes ſont couvertes du muſcle de l'épine du dos, que nous appellons *multifidus*: elles deviennent ſuperficielles, & vont au grand dorſal *latiſſimus* & aux tégumens. D'autres branches vont au très-long du dos, au ſacro-lombal, au ſacré, au dentelé inférieur, & le percent pour aller au grand dorſal.

La ſeconde *lombaire* va en dehors, & deſcend en même tems avec le quarré; elle donne une premiere branche qui ſe partage, comme celle de la précédente, aux corps des vertebres & au ganglion & à la moëlle: cette derniere branche eſt la plus grande; une autre couverte ſe diviſe ſous le multifidus. Les branches muſculaires vont au ſacro-lombal, au très-long, au dentelé inférieur, au grand dorſal, à la peau. D'autres branches ſe partagent dans le quarré & dans le tranſverſal; elles vont à l'oblique interne, à l'externe, à la peau. Ces branches communiquent avec l'épigaſtrique & avec la branche capſulaire de la phrénique. Quelques filets vont au diaphragme, à la partie poſtérieure du foie & au lobule.

La troiſieme *lombaire* paſſe entre les vertebres & les muſcles pſoas & quarrés; elle donne des arteres à ces muſcles. La branche dorſale va au multifidus & au très-long, & de cette même branche naît le rameau vertébral & médullaire. Une autre branche s'éleve au-deſſus de l'épine des îles; une autre va au quarré & au grand dorſal. Le tronc de notre *lombaire* décline en dehors à travers le quarré, elle va au tranſverſal & à l'oblique interne; elle s'anaſtomoſe avec l'épigaſtrique, & donne auſſi à l'oblique externe & à la peau. Cette même *lombaire* donne quelques filets aux glandes méſentériques & aux reins.

La quatrieme *lombaire* eſt aſſez ſouvent plus groſſe que ſes compagnes; ſes branches antérieures vont au pſoas, au quarré, à l'iliaque interne; ſes branches poſtérieures au long dorſal, au multifidus; au ſacré, au quarré, elle communique dans le ſacré avec l'iliaque poſtérieure, & finit dans les trois muſcles du bas-ventre & dans la peau; elle donne auſſi la branche accoutumée aux corps des vertebres & à la moëlle de l'épine.

La cinquieme *lombaire* provient quelquefois du même tronc que ſa compagne. Sa premiere branche va aux corps des vertebres & à la moëlle de l'épine: une autre branche va au long dorſal, au multifidus, à l'oblique interne, à l'os des îles, au ſacré; elle communique avec l'iliaque poſtérieure; ſes branches antérieures vont au pſoas, au quarré, & une grande branche ſe contournant autour de la crête de l'os des îles, va au tranſverſal & à l'iliaque interne.

La ſixieme *lombaire* vient de l'aorte, de l'iliaque ou de l'iliolombale, ou de la quatrieme *lombaire*: il y a beaucoup de variété. Ses branches vont aux vertebres & à la queue de cheval, au ſacré, de-là au grand dorſal, à l'os des îles, au muſcle iliaque. Quand elle naît de l'iliolombale, elle eſt ſa branche aſcendante. (*H. D. G.*)

LONGÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit d'un épervier ou autre oiſeau de proie qui a des longes aux pieds, lorſqu'elles ſe trouvent d'un autre émail que leur corps. *Voyez fig. 623. pl. XII de Blaſon, Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c.

Mangot de Villarceau, au pays Loudunois en Poitou; *d'azur à trois éperviers d'or, chaperonnés de gueules, longés & grillettés d'argent.* (*G. D. L. T.*)

§ LONGITUDES, (*Aſtron.*) L'importance des *longitudes* en mer attira toujours l'attention des puiſſances auſſi-bien que celle des ſavans. Philippe III, roi d'Eſpagne, qui monta ſur le trône en 1598, fut le premier qui propoſa des prix en faveur de celui qui trouveroit les *longitudes*. Les états de Hollande imiterent bientôt ſon exemple: l'Angleterre en a fait de même en 1714. Quant à la France, voici ce qu'on trouve dans l'*Hiſtoire de l'Académie pour 1722, pag. 102*: « L'extrême importance des » *longitudes* a déterminé des princes & des états, & » en dernier lieu M. le duc d'Orléans, régent, à » promettre de grandes récompenſes à qui les trou- » veroit ». L'Angleterre a fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'une nation ſavante & maritime. Le 11 juin 1714, le parlement d'Angleterre ordonna un comité pour l'examen des *longitudes*, & de ce qui y a rapport; Newton, Wiſton, Clarke, y aſſiſterent. Newton préſenta un mémoire au comité, dans lequel il expoſa différentes méthodes propres à trouver les *longitudes* en mer, & les difficultés de chacune. La premiere eſt celle d'une horloge ou montre qui meſureroit le tems avec une exactitude ſuffiſante; mais, ajoutoit-il, le mouvement du vaiſſeau, les variations de la chaleur & du froid, de l'humidité & de la ſéchereſſe, les changemens de la gravité en différens pays de la terre, ont été juſqu'ici des obſtacles trop grands pour l'exécution d'un pareil voyage. Newton expoſa auſſi les difficultés des méthodes où l'on emploie les ſatellites de jupiter & les obſervations de la lune. Le réſultat fut qu'il convenoit de paſſer un bill pour l'encouragement d'une recherche ſi importante. Il fut préſenté par le général Stanhope, M. Walpole, depuis comte d'Oxford, & le docteur Samuel Clarke, aſſiſtés de M. Wiſton; & il paſſa unanimement.

Cet acte de 1714 établit des commiſſaires qui ſont autoriſés à recevoir toutes les propoſitions qui leur ſeront faites pour la découverte des *longitudes*; & dans le cas où ils en ſeroient aſſez ſatisfaits pour deſirer ſes expériences, ils peuvent en donner leurs certificats aux commiſſaires de l'amirauté, qui ſeront tenus d'accorder auſſi-tôt la ſomme que les commiſſaires de la *longitude* auront eſtimée convenable, & cela, juſqu'à 2000 liv. ſterlings, ou 46967 liv. monnoie de France. Le même acte ordonne que le premier auteur d'une découverte ou d'une méthode pour trouver la *longitude*, recevra 10000 liv. ſterlings, s'il détermine la *longitude* à un dégré près, c'eſt-à-dire, à la préciſion de 60 milles géographiques, ou de 25 lieues communes de France; qu'il en recevra 15000, ſi c'eſt à deux tiers de dégré; & enfin 20000, s'il détermine la *longitude* à un demi-dégré près. La moitié de cette récompenſe doit être payée à l'auteur, lorſque les commiſſaires de la *longitude*, ou la majeure partie d'entr'eux, conviendront que la méthode propoſée ſuffit pour la ſûreté des vaiſſeaux à 80 milles des côtes, où ſont ordinairement les endroits les plus dangereux. L'autre moitié de la même récompenſe doit être remiſe à l'auteur, après que le vaiſſeau aura été à l'un des ports de l'Amérique déſigné par les commiſſaires, ſans ſe tromper de la quantité fixée ci-deſſus. Ce fut en vertu de cet encouragement, auſſi-bien que des promeſſes du régent, que M. de Sulli conſtruiſit une pendule marine en 1726, & que Jean Harriſon, vers le même tems, entreprit de parvenir au même but.

Cet artiſte célebre, alors charpentier dans une province d'Angleterre, vint à Londres. Il s'occupa d'horlogerie, ſans autre ſecours qu'un talent naturel. Il viſa à la plus haute perfection; & dès l'année 1726, il étoit parvenu à corriger la dilatation des verges de pendule, enſorte qu'il fit une horloge qui ne varie pas, à ce qu'on aſſure, d'une ſeconde par an. Vers le même tems, il fit une autre horloge, deſtinée à éprouver le mouvement des vaiſſeaux, ſans perdre ſa régularité. Au mois de mars 1736, l'horloge de M. Harriſon fut miſe à bord d'un vaiſſeau de guerre qui alloit à Lisbonne. Le capitaine Roger Wills atteſta par écrit, qu'à ſon retour, M. Harriſon avoit corrigé, à l'entrée de la Manche, une erreur d'environ un dégré & demi, qui s'étoit gliſſée dans l'eſtime du vaiſſeau, quoiqu'on cinglât preſque directement vers le nord. Le 30 novembre 1749, M. Folks, préſident de la ſociété royale, annonça que M. Harriſon avoit obtenu le prix ou la médaille d'or qu'on donne chaque année, à celui qui a fait l'expérience de la découverte la plus curieuſe, en conſéquence de la fondation de M. Godefroi Copley,

& que M. Hansſloane, exécuteur teſtamentaire de M. Copley, avoit recommandé M. Harriſon à la ſociété royale, à raiſon de l'inſtrument curieux qu'il avoit fait pour la meſure du tems. Le préſident lui adjugea cette médaille, ſur laquelle le nom de M. Harriſon étoit gravé : & en même tems il prononça un diſcours, où il fit connoître la ſingularité & le mérite des inventions de M. Harriſon dans un aſſez grand détail. Depuis 1749, M. Harriſon ne ceſſa de continuer ſes recherches ; & le 18 novembre 1761, ſon fils s'embarqua avec une montre marine pour aller à la Jamaïque. Le mouvement fut éprouvé par des hauteurs correſpondantes : elle ſe trouva n'avoir varié que de 5″ en 81 jours, depuis l'Angleterre juſqu'à la Jamaïque, & d'une ′ 54″ dans le retour, ou de 28′ de dégré ; & puiſque cela ne fait pas un demi-dégré, M. Harriſon, ſuivant ce calcul, avoit droit à la récompenſe des 20000 liv. ſterlings, promiſes par l'acte de 1714. Cependant, les commiſſaires de la *longitude* lui accorderent 2500 liv. ſterlings, & jugerent que pour obtenir le prix total, il falloit une ſeconde épreuve. Elle fut faite en 1764 avec le même ſuccès. J'en ai rendu compte dans la *Connoiſſance des Tems de 1765 & de 1767*. Le parlement d'Angleterre lui accorda, en 1765, la moitié des 20000 liv. ſterlings, portée par l'acte de 1714, & le reſte en 1773, malgré beaucoup d'oppoſitions & de débats.

M. Arnold & M. Kendal ont fait auſſi, en 1772, des montres marines : celui-ci ſur les principes d'Harriſon, l'autre par des voies plus ſimples, & les montres ſont actuellement en expérience (1773). Ces récompenſes & ces ſuccès ont produit en France de ſemblables efforts : M. Berthoud & M. Leroy ont exécuté, vers 1765, des montres marines qui ont été éprouvées dans pluſieurs voyages d'outre-mer, & en dernier lieu ſur la frégate *la Flore*, commandée par M. de Verdun, ſur laquelle étoit embarqué M. Pingré & M. de Borda, de l'académie des ſciences. Il réſulte des rapports qu'ils ont faits de leurs obſervations, que les erreurs de la *longitude* n'ont jamais été d'un demi-dégré en ſix ſemaines, ni dans celle de M. Berthoud, ni dans celle de M. Leroy ; enſorte que l'un & l'autre auroient atteint, comme M. Harriſon, le but propoſé en Angleterre par l'acte de 1714. Nous n'entrerons pas dans le détail des méthodes employées par ces artiſtes, qui en ont donné tous les trois des deſcriptions imprimées. Il faut voir ſur-tout le grand traité de M. Berthoud *ſur les horloges marines ;* à Paris, chez *Muſier*, 1773.

Les trois objets principaux de ces horloges, conſiſtent à corriger la dilatation que la chaleur produit dans le reſſort ſpiral ; à diminuer les frottemens par des rouleaux ; à arrêter le reſſort ſpiral par un point qui ſoit tel, que les oſcillations grandes ou petites ſoient toujours iſochrones ; que l'échappement n'ait que très-peu de frottemens.

Telle eſt la méthode qui ſera toujours la plus commode & la plus ſimple pour trouver les *longitudes* en mer. Mais, comme on a été bien long-tems avant que de pouvoir eſpérer des horloges marines d'une ſi grande perfection, on a eſſayé d'y employer des méthodes aſtronomiques, & d'abord les éclipſes de lune. On cherche ordinairement, par l'obſervation de l'entrée & de la ſortie d'une même tache, le tems du milieu de l'éclipſe ; on compare ce tems obſervé avec celui que donne le calcul pour le méridien des tables ; & la différence des tems, convertie en dégrés, donne la différence de *longitude* cherchée. Les éclipſes du premier ſatellite de jupiter peuvent s'employer au même objet ; mais il eſt fort difficile de les obſerver en mer, à moins qu'on ne ſoit dans une chaiſe marine ſuſpendue, comme celle que M. Irvin fit exécuter en Angleterre vers 1760, & dont l'idée ſe trouve en entier dans le *Coſmolabe* de Jacques Beſſon ; Paris 1767. Pour éviter l'embarras de la chaiſe marine, M. l'abbé Rochon, dans ſes *Opuſcules Mathématiques*, publiées en 1768, propoſe un moyen qu'il aſſure lui avoir très-bien réuſſi ; il emploie une lunette acromatique de deux pieds, avec laquelle on puiſſe faire les obſervations des ſatellites de jupiter. Il adapte, ſur un côté de cette lunette, un verre lenticulaire de 4 pouces de diametre & de 12 pouces de foyer : il place à ſon foyer un verre mince, mais réguliérement & légérement dépoli, de 4 pouces de diametre ; en ſe contentant de 19^{d} 10″ de champ du verre dépoli à l'œil, l'intervalle doit être de 6 à 8 pouces. Il dirige enſuite la lunette ſur un aſtre aſſez lumineux ; & lorſqu'elle lui paroît au milieu du champ de la lunette, il obſerve en même tems ſur quel endroit du verre dépoli ſe peint l'image de cet aſtre : il marque cet endroit d'un petit point noir, & l'on peut être aſſuré que toutes les fois que jupiter paroîtra caché par le petit point noir, ce même aſtre paroîtra dans la lunette au milieu du champ. Cela fournit un moyen bien ſimple de retrouver, avec une extrême facilité, un aſtre que l'agitation du vaiſſeau auroit fait perdre. Pour cet effet, il s'agit de regarder avec un œil dans la lunette, tandis qu'avec l'autre on regarde le verre dépoli : il ne faut pas une grande habitude pour regarder dans une lunette, les deux yeux ouverts, ſur-tout la nuit. Comme cet œil voit ſur le verre dépoli un champ de plus de 19^{d}, il ne peut perdre l'aſtre de vue, & peut le ramener au point noir très-aiſément : auſſi-tôt l'autre œil le voit au milieu de la lunette.

Mais, indépendamment de la difficulté d'obſerver les éclipſes des ſatellites en mer, ces phénomenes ſont trop rares pour ſatisfaire aux beſoins qu'ont les navigateurs de trouver en tout tems la *longitude* du vaiſſeau ; c'eſt pourquoi l'on a ſongé à y employer la lune, dont le mouvement eſt aſſez rapide pour que ſa ſituation dans le ciel fourniſſe en tout tems un ſignal facile à reconnoître.

Appian paſſe pour le premier qui ait ſongé à employer ainſi les obſervations de la lune pour trouver les *longitudes*. Gemma Friſicus, médecin-mathématicien d'Anvers, en parla, ſur-tout dans un ouvrage compoſé en 1530, & Kepler au commencement du 17^{e} ſiecle.

Morin, profeſſeur royal de mathématiques, & médecin à Paris, corrigea la méthode indiquée par Kepler ; il la rendit plus générale, & la propoſa au cardinal de Richelieu, qui ordonna, le 6 février 1634, que la méthode de Morin ſeroit examinée par des commiſſaires qu'il nomma pour cet effet. Parmi ces commiſſaires il y avoit pour mathématiciens, Paſchal, Myd'orge, Boulanger, Hetigone & Beaugrand. Ils s'aſſemblerent à l'arſénal le 30 mars ; &, après avoir entendu les démonſtrations de Morin, ils convinrent de la bonté & de l'utilité de ſa méthode : mais dans la ſuite, ils reconnurent que l'idée n'étoit pas aſſez neuve, ni les tables de la lune aſſez parfaites, pour qu'on pût dire que Morin avoit trouvé le ſecret des *longitudes*, & l'imperfection des tables a continué, pendant tout le dernier ſiecle, d'être un obſtacle à l'utilité de cette méthode. M. Halley, auſſi habile navigateur que célebre aſtronome, avoit jugé, par ſa propre expérience, que toutes les méthodes propoſées pour trouver les *longitudes* en mer, étoient impraticables, excepté celles où l'on emploie les mouvemens de la lune. En conſéquence il propoſa d'obſerver les occultations des étoiles par la lune, & de corriger les tables de la lune par la période de 18 ans, qu'il appelle *ſaros*, ou *période chaldaïque*. Halley s'en tenoit donc aux appulſes & aux occultations d'étoiles, parce que l'on n'avoit alors aucun inſtrument propre à

comparer la lune aux étoiles qui en étoient éloignées. L'octant, imaginé en 1731 par Halley, a donné un moyen facile de mesurer les distances sur mer à une minute près, aussi-bien que les hauteurs de la lune; ce qui fournit plusieurs méthodes pour déterminer le lieu de la lune en mer. La hauteur de la lune peut servir aussi à trouver les *longitudes*, & cela de différentes manieres. Lead Belter proposa une méthode pour trouver le lieu de la lune par une seule hauteur observée, en supposant la latitude de la lune & l'inclinaison de son orbite connues par les tables. Lemonnier, pour suppléer quelquefois à la méthode des distances, a donné aussi une méthode pour trouver la *longitude* en mer par une seule hauteur observée, pourvu qu'on connoisse la déclinaison de la lune: on le peut faire en observant sa hauteur méridienne, & tenant compte du changement de déclinaison de la lune & du mouvement du vaisseau. M. Pingré, dans son *Etat du Ciel*, s'est servi aussi de la hauteur de la lune pour trouver l'angle horaire, c'est-à-dire, la distance au méridien, en supposant la déclinaison connue par ces tables. Voici son procédé qui est aussi simple qu'il puisse être, en employant les angles horaires, & qui peut servir même à terre pour trouver la *longitude*, lorsqu'on ne peut comparer la lune à une étoile. Ayant observé en pleine mer la hauteur du bord de la lune, on y fait les quatre corrections qui dépendent de la hauteur de l'œil au-dessus de la mer, de la réfraction du parallaxe & du demi-diametre de la lune, & l'on a la hauteur vraie de la lune. On sait toujours, à une demi-heure près, la *longitude* du lieu où l'on observe; par conséquent on peut savoir l'heure qu'il est à Paris au moment où l'on a observé, & l'on peut calculer par les tables, pour ce moment, la déclinaison de la lune, & par conséquent sa distance au pôle: l'on connoît aussi la latitude du lieu où l'on observe (car elle est sur-tout nécessaire dans cette méthode-ci): l'on a donc la distance du pôle au zénith. Ainsi, résolvant le triangle formé à la lune au pôle & au zénith, on trouvera l'angle au pôle pour le moment de l'observation. Connoissant ainsi l'angle horaire de la lune par le moyen de la hauteur observée, on cherche à quelle heure cet angle horaire devoit avoir lieu au méridien de Paris; la différence entre l'heure de Paris & l'heure du lieu où l'on a observé, est la différence des méridiens. Si cette différence trouvée est à-peu-près la même que celle qu'on a d'abord supposée pour calculer la déclinaison, la supposition est justifiée, & il n'y a rien à changer au calcul précédent. Si la différence est sensible, on fait une autre supposition pour la *longitude* du lieu, & l'on cherche encore la différence des méridiens. Si l'on trouve la même chose que l'on a supposée, la supposition sera vérifiée; sinon, l'on appercevra facilement quel est le changement qu'il y faut faire. La méthode des distances de la lune au soleil ou à une étoile, est beaucoup plus générale; elle fut proposée par Kepler, elle a été suivie par M. Halley & ensuite par M. l'abbé de Lacaille, qui l'a perfectionnée & simplifiée. M. Makeline, habile astronome de la société royale de Londres, envoyé à l'île de Sainte-Helene, en 1761, par le roi d'Angleterre, ayant éprouvé & vérifié l'exactitude de cette méthode, l'a recommandée aux marins & aux astronomes de la maniere la plus pressante, dans son livre intitulé: *British marine guide. London 1768*, *in*-4°, où il donne des principes nouveaux & des méthodes faciles pour en faire le calcul; enfin on publie en Angleterre, depuis 1767, un almanach nautique, tel que M. de Lacaille l'avoit proposé, & qui est uniquement fondé sur cette méthode des distances, qui est la plus exacte de toutes, comme M. de Lacaille l'a fait voir fort en détail. Pour calculer la distance de la lune à une étoile, on cherche par les tables de la lune sa *longitude* pour le tems donné; on prend dans le catalogue celle de l'étoile; on cherche également leurs latitudes; ce qui donne les distances au pôle, & l'on forme un triangle au pôle de l'écliptique, à l'étoile & à la lune, que l'on résoud par les regles de la trigonométrie sphérique. Quand on connoît par les tables la distance vraie, il faut l'avoir aussi par les observations, c'est-à-dire, qu'il faut la conclure de la distance apparente observée, en ajoutant l'accourcissement de la réfraction à la distance observée, plus ou moins l'effet de la parallaxe. On peut négliger en mer l'effet de la réfraction, quand les deux astres ont plus de 60^{d} de hauteur; mais s'ils sont moins élevés & qu'ils ne soient pas dans le même vertical, il faut employer la méthode que je vais expliquer; elle auroit lieu de même pour les observations de distances qui sont dans les ouvrages de Tycho, d'Hévélius, de Flamsteed, & qui sont toutes affectées d'une double réfraction. Pour trouver cet accourcissement causé par les réfractions, aussi-bien que l'effet de la parallaxe dans les observations de la distance, je préfere ordinairement la méthode suivante. Je calcule la hauteur & l'azimuth des deux astres pour l'heure de l'observation, & leur distance vraie $S\,L$, *fig. 36. des pl. d'Astron.* au *Suppl.* par le moyen des deux hauteurs ou des distances au zénith $Z\,S$, $Z\,L$, & de la différence d'azimuth Z: j'augmente chaque hauteur vraie de la réfraction qui lui convient, moins la parallaxe avec ces deux hauteurs, ou leur complément $Z\,l$, $Z\,s$, & la même différence d'azimuth Z; je calcule la distance apparente $s\,l$; la différence par rapport à la distance $S\,L$, est l'accourcissement cherché. Si c'est en mer, l'on observe ordinairement les hauteurs apparentes des deux astres dont en a mesuré la distance; ainsi l'on connoît les trois côtés du triangle $Z\,s\,l$, on calcule Z, on ajoute $A\,Z\,S$ & $Z\,L$ la parallaxe moins la réfraction; on a les distances vraies $Z\,L$, $Z\,S$ au zénith; l'angle Z étant le même, d'où il est facile de conclure la distance vraie $L\,S$ que l'on cherche. Cette méthode est longue, mais rigoureuse; il y a plusieurs moyens de l'abréger. *Voyez* le livre de M. Makeline, le *Nautical Almanac* de 1767, & mon *Astronomie*, *art. 3981 & suiv.* Mais pour éviter tous ces calculs, le bureau des *longitudes* d'Angleterre a fait calculer un très-gros volume de tables intitulé: *Tables for correcting the apparent distance of the mon and a star*; par M. Lyons, M. Parkinson le jeune & M. Williams. On y trouve l'effet de la réfraction & de la parallaxe pour tous les dégrés de la distance, depuis 10^{d} jusqu'à 120^{d}, & pour tous les dégrés de la hauteur de la lune & de l'étoile. On en trouvera l'usage dans le *Nautical Almanac* pour l'année 1774 & dans la *Connoissance des Tems* pour 1775. On trouve dans ces deux ouvrages les calculs de la distance vraie de la lune aux étoiles pour tous les jours, de trois en trois heures, ce qui rend très-facile l'observation des *longitudes* en mer, sur-tout au moyen des tables que nous venons de citer; car il ne reste plus qu'une regle de trois à faire pour savoir quelle heure il étoit à Paris lorsque la lune étoit à la distance que l'on vient de trouver.

LONGITUDES *des astres*. La *longitude* est la distance d'un astre au point équinoxial mesurée le long de l'écliptique. Le soleil est le seul astre dont on puisse trouver la *longitude* immédiatement. Soit $E\,Q$ (*fig. 37*), l'équateur, $H\,O$ l'horizon, $E\,S\,O$ l'écliptique inclinée en E de 23^{d} $\frac{1}{2}$ sur l'équateur, S le soleil à midi au moment qu'il passe par le méridien $S\,A\,B$: si j'observe de combien de dégrés est la hauteur au-dessus de l'horizon, c'est-à-dire, que je meuve l'arc $S\,B$, & que j'en retranche la hauteur de l'équateur qui est toujours la même (à Paris de

41d 10′), je connoîtrai SA, distance du soleil à l'équateur, que l'on appelle *déclinaison du soleil*, ou dans le triangle sphérique SEA, borné par des arcs de l'équateur, de l'écliptique & du méridien. On connoît l'angle E de $23^{d}\frac{1}{2}$, & le côté opposé SA, qui est la déclinaison du soleil avec l'angle A, qui est droit, parce que les méridiens sont nécessairement perpendiculaires à l'équateur. On trouvera, par la trigonométrie sphérique, l'hypotenuse es, qui est la *longitude* du soleil, c'est-à-dire, la distance au point équinoxial E, mesurée le long de l'écliptique. Il suffira de dire, le rayon est au sinus de l'hypotenuse ES, ou de la *longitude* du soleil AS, comme le sinus de l'angle E ou de l'obliquité de l'écliptique est au sinus de la déclinaison observée.

Telle est la méthode dont plusieurs anciens astronomes se sont servis pour trouver chaque jour la *longitude* du soleil par le moyen de sa hauteur & de sa déclinaison (Copernic, *lib. II. cap. 14*). Il n'en falloit pas davantage pour connoître ses inégalités. Les anciens cherchoient aussi les *longitudes* des astres en comparant la lune au soleil, & les étoiles à la lune, par le moyen d'un cercle qu'ils dirigeoient dans ce même sens de l'écliptique (*V.* ASTROLABE, *Suppl.*). Mais, comme la situation de l'écliptique change à chaque instant, cette méthode n'est ni commode ni exacte : celle que les astronomes emploient généralement aujourd'hui, consiste à observer l'ascension du soleil & d'une étoile, & de comparer les autres avec cette étoile fondamentale, par le moyen de leurs différences d'ascensions droites, comme nous l'avons expliqué au mot ASCENSION *droite*. On cherche aussi la déclinaison d'un astre par le moyen de sa hauteur méridienne ; & quand on connoît l'ascension droite & la déclinaison, on trouve la *longitude* & la latitude par la résolution de deux triangles sphériques. Soit EA (*fig. 38. d'Astron.*) l'ascension droite d'un astre quelconque, ou la distance au plus prochain équinoxe compté sur l'équateur, & moindre que 90^{d} ; AS la déclinaison du même astre ou sa distance à l'équateur ; EC l'écliptique ; SB la latitude cherchée de l'astre S, mesurée par un arc perpendiculaire à l'écliptique, & EB sa distance à l'équinoxe le plus voisin, comptée sur l'écliptique ; on imaginera un grand cercle. ES allant du point équinoxial à l'étoile pour former un triangle sphérique SEA rectangle en A, avec l'ascension droite & la déclinaison de l'astre, & un autre triangle sphérique SBE rectangle en B, avec la *longitude* & la latitude du même astre, on résoudra d'abord le triangle SAE rectangle en A, dans lequel on connoît les deux côtés, & l'on trouvera l'angle SEA & l'hypotenuse SE. Par le moyen de l'angle SEA & de l'angle BEA, qui est l'obliquité de l'écliptique, on formera l'angle SEB, qui sera leur différence, si le point S & le point B sont tous les deux au-dessous ou au-dessus de l'équateur EA ; au contraire, l'angle SEB sera la somme de l'angle SEA & de l'obliquité de l'écliptique AEB, si l'astre S & le point B de l'écliptique qui lui répond, sont l'un au nord & l'autre au midi de l'équateur. Lorsqu'on aura formé l'angle SEB, on s'en servira avec l'hypotenuse SE pour connoître la *longitude* EB & la latitude BS. C'est ainsi que l'on détermine les *longitudes* & les latitudes des étoiles par les observations, aussi-bien que les *longitudes* des planetes. Lorsqu'au moyen des conjonctions & des oppositions, on est venu à bout de connoître les *longitudes* héliocentriques des planetes, ou leurs *longitudes* vues du soleil, il faut trouver par le calcul les *longitudes* géométriques ou vues de la terre : c'est ce que nous allons expliquer. Soit S le soleil (*fig. 39 d'Astron.*) ; TNR l'écliptique ou l'orbite annuelle de la terre, dont le plan passe par le soleil ; $AMDP$ un orbite planétaire, dont le plan passe aussi par le soleil, mais s'incline sur celui de l'écliptique, & le coupe sur la commutation ADN, qui est la ligne des nœuds. Il faut concevoir que la partie APO est élevée au-dessus du plan de notre figure, & que la partie DMA est plongée au-dessous du papier. La planete, au point A de son orbite, est dans le même plan que l'écliptique ; elle est sur la ligne ADN, commune aux deux plans, & qui s'étend en N dans l'écliptique, aussi-bien que dans l'orbite de la planete ; mais en quittant le point A, la planete s'éleve au-dessus de la figure que nous supposons représenter le plan de l'écliptique ; elle s'éleve de plus en plus, jusqu'à ce qu'elle arrive au point O, où son orbite est la plus éloignée de l'écliptique. La partie AOD étant conçue relevée au-dessus du plan de la figure, on imaginera une perpendiculaire PL, tirée du point P où se trouve la planete, jusques sur le plan de la figure qui est le plan de l'écliptique ; PL sera la hauteur perpendiculaire de la planete au-dessus de l'écliptique : l'angle PSL, sous lequel paroît vue du soleil cette distance perpendiculaire de la planete à l'écliptique, est la latitude héliocentrique : l'angle PTL, sous lequel paroît cette même ligne vue de la terre T, est la latitude géocentrique, la ligne SP est la vraie distance de la planete au soleil, ou son rayon recteur : la ligne SL est la distance accourcie ou la distance réduite à l'écliptique ; de même PT est la vraie distance de la planete à la terre : LT est la distance accourcie de la planete à la terre. La ligne PL étant perpendiculaire sur le plan de l'écliptique, elle l'est nécessairement sur toutes les lignes de ce plan, & par conséquent sur TL : ainsi l'angle PLT est un angle droit ; il suffit de se représenter la figure PL tombant à-plomb sur la figure, & l'on verra que les triangles PLS, PLT, sont tous deux rectangles au point L, qui est celui qui aboutit la perpendiculaire. L'angle TSL, égal à la différence des *longitudes* de la planete O & de la terre T vues du soleil, est ce qu'on appelle aujourd'hui *commutation*. La résolution du triangle TSL, dont on connoît deux côtés, ST, SL, & l'angle compris ou l'angle de commutation, fera connoître l'angle à la terre ou l'angle STL, qu'on appelle *angle d'élongation*. Cette élongation étant ôtée de la *longitude* du soleil, si la planete est à l'occident du soleil, donnera la *longitude* géocentrique de la planete, c'est-à-dire, le point de l'écliptique céleste où répond la ligne TL, menée de la terre au lieu de la planete réduit à l'écliptique.

La latitude géocentrique ou l'angle LTP, se trouvera par le moyen de la proportion suivante : le sinus de la commutation est au sinus d'élongation, comme la tangente de latitude héliocentrique est à la tangente de latitude géocentrique ; car dans le triangle PLS rectangle en L, on a cette proportion $SL : LP :: R :$ tang. PSL. Dans le triangle PLT, on a une semblable proportion $TL : LP :: R :$ tang. LTP : la premiere proportion donne cette équation $LP.R = SL +$ tang. PSL ; & la deuxieme $LP.R = TL.$ tang. LTP ; donc $SL P.$ tang. $PSL = TL.$ tang. LTP ; d'où l'on tire cette autre proportion $TL : SL ::$ tang. PSL : tang. LTP ; mais $TL : SL ::$ sin. LST : sin. LTS ; donc sin. LST : sin. $LTS ::$ tang. $PSL.$ tang. LTP. Lorsqu'on a trouvé la *longitude* héliocentrique d'une planete, on a souvent besoin de connoître sa distance à la terre, telle que PT : on commence à chercher sa distance accourcie ou sa distance au soleil réduite à l'écliptique SL ; il suffit pour cela de multiplier le rayon recteur SP, ou la vraie distance de la planete au soleil dans son orbite par le cosinus de la latitude héliocentrique ou de l'angle OSL. En effet, la ligne PL étant perpendiculaire sur le plan de l'écliptique, le triangle SLP est rectangle en L : ainsi l'on a, par la

trygonométrie ordinaire, $R : SP :: \text{sin. } SPL$: ou cos. $PSL : SL$. Ainsi, comme le rayon est pris pour unité, on a $SL = SP$. cos. PSL. Dans le triangle PST on connoîtra les angles avec le côté SL, distance du soleil à la planete : on fera donc cette proportion sin. $STL : SL ::$ sin. $LST : TL$, ou le sinus d'élongation est au sinus de la commutation, comme la distance accourcie de la planete au soleil est à la distance accourcie de la planete à la terre : enfin cette distance accourcie TL, divisée par le cos. de latitude géocentrique LTP, donnera la distance vraie TB de la variété à la terre, par la même raison que la distance vraie, étant multipliée par le cosinus de latitude héliocentrique, donnoit la distance accourcie de la planete au soleil. Pour éviter la résolution du triangle STL, les astronomes ont calculé des tables de la parallaxe annuelle, ou de la différence entre les *longitudes* géocentriques & héliocentriques. On les trouve dans l'*Astronomie réformée* de Riccioli, dans Longomontanius (*Astron. Danica*), dans Wing (*Astron. Britannica*), dans Renerius (*Tabulæ medicæ*), dans Lansberge (*Tabulæ perpetuæ*). (*M. DE LA LANDE.*)

LONGJUMEAU, (*Géogr.*) bourg de l'île de France, sur la route de Paris à Orléans, avec un prieuré de l'ordre de S. Augustin : le fameux Théodore de Beze en étoit prieur, lorsqu'il quitta la religion de ses peres pour embrasser celle de Calvin.

Les terres de Chilly & de *Longjumeau* furent unies & érigées en marquisat en 1624, en faveur d'Antoine Coëffier, marquis d'Effiat, en Auvergne, surintendant des finances en 1626, & maréchal de France en 1631. Il fut pere de Henri, grand-écuyer, décapité à Lyon en 1642, & de Martin, marquis d'Effiat, dont le fils, Antoine, mourut le dernier de sa race en 1719 à quatre-vingt-un ans. Expilly, *Dict.* (*C.*)

LONGO, (*Luth.*) un des instrumens de musique dont se servent uniquement les fils des grands seigneurs au Congo. Le *longo* est formé de deux sonnettes de fer liées par un fil-d'archal en forme d'arc. On frappe cet instrument avec deux baguettes.

Le *longo* est un de ces instrumens de musique que les habitans du pays nomment *embaukis*. *Voyez* ce mot (*Luth.*), *Suppl.* (*F. D. C.*)

LONGRATE, (*Géogr.*) bourg de Guienne, élection d'Agen, parlement de Bordeaux, juridiction de Castillonès. On y compte, selon Expilly, cent neuf feux : il est à 4 lieues de Villeneuve-l'Agenois.

N. Gelas, curé de *Longrate*, dans le diocese d'Agen, âgé de cent un ans, s'étant endormi le 31 avril 1773 d'un sommeil qui avoit les apparences de la mort, on fit toutes les dispositions pour l'enterrer : mais lorsqu'on alloit le porter à l'église, il se réveilla, & demanda à manger. Il jouit depuis ce tems d'une bonne santé, & il a repris ses exercices ordinaires. *Gaz. de Fr. mai 1773, Jour. Encycl. 1 juin 1773.* (*C.*)

§ LONGUE, (*Musique.*) Muris & ses contemporains avoient des *longues* de trois especes ; savoir, la parfaite, l'imparfaite & la double. La *longue parfaite* a, du côté droit, une queue descendante. Elle vaut trois tems parfaits, & s'appelle *parfaite* elle-même, à cause, dit Muris, de son rapport numérique avec la trinité. La *longue imparfaite* se figure comme la parfaite, & ne se distingue que par le mode : on l'appelle *imparfaite*, parce qu'elle ne peut marcher seule, & qu'elle doit toujours être précédée ou suivie d'une breve. La *longue* double contient deux tems égaux imparfaits : elle se figure comme la *longue* simple, mais avec une double largeur. Muris cite Aristote, pour prouver que cette note n'est pas du plain-chant.

Aujourd'hui le mot *longue* est le corrélatif du mot *breve*. *Voyez* BREVE, (*Musiq.*) *Dict. rais. des Sciences*, &. Aussi toute note qui précede une breve est une *longue*. (*S*)

LONGUERUE *ou* LONGRUE, (*Géogr.*) ancien village de Normandie, à quatre lieues de Rouen. Au XIII^e^ siecle, l'abbaye de Notre-Dame du Pré de Lisieux présentoit à la cure : elle y présenta encore en 1558 : le patronage appartient depuis 1704 au seigneur du lieu. Le fief de *Longuerue* fut cédé à Jacques Dufour, sieur du Coudray, nom de deux autres fiefs situés dans la même paroisse, qui tous trois ont été réunis en un seul fief en 1632.

Je crois que cette terre a donné le nom au célebre Louis Dufour, abbé de *Longuerue*, né en 1652 à Charleville, & mort en 1732. Ce n'étoit pas un de ces minces littérateurs, qui ne font que voltiger de fleur en fleur. Il a approfondi toutes les matieres qu'il a traitées. On a de lui plusieurs ouvrages, dont le plus connu est la description de la France, *in-fol.* 1719.

L'auteur qu'on dit avoir fait cet ouvrage de mémoire pour un ami, n'y paroît ni géographe exact, ni bon citoyen. Il rapporte quantité de faits contre le droit immédiat de nos rois sur la Bourgogne Transjurane, & sur d'autres provinces.

Des traits vifs & souvent brusques, des saillies d'humeur, des critiques téméraires, un ton tranchant & souvent trop hardi, voilà le caractere propre de sa conversation : c'est aussi celui du *Longuerana*, recueil publié après sa mort. Ceux qui l'ont connu conviennent qu'il se peint assez bien dans cet ouvrage, où il ne se masque point. On l'y voit en déshabillé, & ce déshabillé ne lui est pas toujours avantageux.

Les moines de son abbaye du Jard lui demandoient un jour le nom de son confesseur ; je vous le dirai, répondit-il, quand vous m'aurez appris le nom de celui de votre pere saint Augustin. *Nov. Dict. hist. en 6 vol. éd. 1772.*

Il n'y a point eu de savans en France qui ait mieux possédé la chronologie de l'histoire ancienne & moderne que l'abbé de *Longuerue*. Comme il avoit une mémoire prodigieuse, il savoit les dates de l'histoire. Le cardinal d'Etrées se plaisoit fort à sa conversation : & il appelloit les dates que l'abbé avoit toujours présentes à l'esprit, des *dates fulminantes*, parce que c'étoient des preuves auxquelles il étoit impossible de répondre, & qui ne souffroient point de réplique. *Preuves de l'histoire*, par Griffet, 1771. (*C.*)

LONGUEVILLE-LA-GIFFARD, (*Géogr.*) bourg de Normandie, au pays de Caux, sur la Scie, à trois lieues de Dieppe, deux d'Arques, neuf de Rouen, avec un prieuré claustral, relevant de celui de la Charité sur Loire, fondé vers 1084. Un des religieux gouvernoit l'hôpital établi dès 1177 : il a été uni à l'hôpital général de Dieppe en 1694. L'établissement de la Charité est dû à la piété de la duchesse de *Longueville* en 1657, & au zele de quatre filles du lieu. Cette terre fut donnée, par Charles V, au célebre connétable du Guesclin en 1364. Olivier, son frere, le vendit en 1391 à Charles VI, & son fils, Charles VII, en fit don en 1443 au fameux Jean d'Orléans, duc de Dunois, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, & tige de la maison de *Longueville* : on remarque que cette maison a commencé par un grand & sage personnage, & qu'elle a fini par un insensé. Le duc de *Longueville*, beau-frere du grand Condé, laissoit la chasse libre à tous les gentilshommes qui relevoient de lui, ou qui étoient ses voisins, disant qu'il aimoit mieux avoir des amis que des lievres. Louis XII érigea en duché *Longueville* en 1505 : il fut réuni à la couronne en 1707 à la mort de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours.

Les seigneurs de *Longueville* avoient, à Paris, rue Richelieu, un bel hôtel, bâti sous François I par Villeroi, grand-prieur de Malte, acquis de la reine Marguerite,

Marguerite, sœur de Henri III, par la duchesse de *Longueville ;* la duchesse de Nemours le donna à Louis de Bourbon-Soissons : les cardinaux de Janson & de Polignac l'ont occupé : il est aujourd'hui, par mariage, au duc de Chevreuse. (*C.*)

§ LONGWY, *Longus-Vicus*, (*Géogr.*) ville du Barrois, sur la frontiere de la Lorraine & du Luxembourg, à quatre lieues d'Arlon, quinze de Montmedi, unie au comté de Bar en 1292. Dans la ville basse est une grosse tour, ronde, à l'antique, fort élevée. C'est la patrie de François de Mercy, général de l'armée du duc de Baviere. Il prit Rotweil en 1643, & Fribourg en 1644. Peu après il perdit la bataille proche cette ville, & fut blessé à mort à celle de Nortlingue le 3 août 1645. On l'enterra dans le champ de bataille, & on grava sur sa tombe ces mots honorables : *Sta viator, heroem calcas.* (*C.*)

LONGUYON, (*Géogr.*) ville de France, dans le duché de Bar, située au confluent de la Chiers & de la Crune, avec une église collégiale, une forge considérable, une belle manufacture de canons de fusil, *&c.* La banlieue de cette ville renferme dix censes & hameaux, & c'est un des anciens domaines des comtes de Bar. (+)

LONICERE, s. f. (*Bot.*) *lonicera*, genre de plante sous lequel M. Linné réunit le chevre-feuille, le periclymenum, le chamæcerasus, le xylosteum & la d'ierville de Tournefort.

Le caractere commun de ces plantes consiste dans une corolle monopétale irréguliere, en tube, divisé à son orifice en cinq lanieres, & posée sur le germe qui est couronné d'un calice à cinq pointes, ordinairement très-court en forme de rebord : cette fleur renferme cinq étamines & un pistil, & l'ovaire devient une baie à deux loges contenant plusieurs semences. Linn. *gen. pl. pentand. monog.* La plus ou moins grande inégalité entre les segmens de la corolle ; le cinquieme séparé plus ou moins profondément, la disposition des fleurs, en tête ou deux à deux sur un pédicule, *&c.* sont les principales différences d'après lesquelles Tournefort avoit distingué les divers genres qu'il avoit pour ces plantes. M. Linné les range en trois divisions :

1. Celles à tige grimpante, ou les periclymenum. 2. Celles dont les fleurs sont assemblées deux à deux sur un même péduncule, ce sont les chamæcerasus & le xylosteum. 3. Celles à tige droite & à fleurs rassemblées en nombre sur un péduncule commun. (*D.*)

LORANTHUS, (*Bot.*) genre de plante liliacée, dont la fleur posée sur le germe est monopétale sans calice, refendue en six parties recourbées en-dehors : les six étamines sont attachées aux onglets des pétales ; l'ovaire devient une baie monosperme. Linn. *gen. pl. hex. monog.* Les plantes de ce genre sont étrangeres. (*D.*)

LORICARIA, (*Ichtyol.*) Ce genre de poisson, dont nous n'avons pas pu faire mention sous son nom françois, *cuirassier*, est de l'ordre des abdominaux & à nageoires molles. Il se distingue par la tête lisse, applatie, large, la bouche retractile & sans dents, six osselets à la membrane branchiostege, & le corps cuirassé, couvert d'écailles rhomboïdes, grandes tuberculées. Linn. *Syst. nat. pisc. abd.* Gouan, *Ichtyol.* 187.

On n'en connoît que deux especes qui se trouvent dans les mers d'Amérique, savoir, 1°. *loricaria pinna dorsi unica, cirrhis duobus :* & 2°. *loricaria pinnis dorsi duabus ;* ce dernier est le guacari de Marcgrave. (*D.*)

§ LONS-LE-SAUNIER, (*Géogr. Hist. Litt. Hist. nat.*) ville du comté de Bourgogne, à trois lieues d'Orgelet, quatre de Poligni, huit de Dole, quatorze de Besançon, avec une abbaye de filles de Sainte-Claire établie au XIII^e siecle, & mitigée par le pape Urbain IV, d'où on les surnomme *Urbanistes.*

Saint Desiré, évêque de Besançon au VI^e siecle, patron de la ville, y est né & y a été inhumé : c'est encore la patrie de l'abbé Guyon, auteur de plusieurs ouvrages. Jacques Baulot ou Baulieu, né en 1651 dans un hameau du bailliage de *Lons-le Saunier*, si connu depuis sous le nom de *Frere Jacques l'hermite*, célebre lithotomiste de France, est le premier qui a si bien opéré la taille latérale : M. Vacher, chirurgien-major des armées du roi, a donné l'histoire du frere Jacques (*Voyez l'An. litt. tome III. 1757, page 314.*). Il est mort à Besançon à l'âge de soixante-neuf ans, après avoir reçu des médailles d'or des villes d'Amsterdam, de Bruxelles, *&c.* & de différens princes.

D. Chifflet, dans son *Vejontio*, nous apprend qu'autrefois on battoit monnoie à *Lons-le-Saunier.*

On a découvert en 1761, près de *Lons-le-Saunier*, une sorte de mine de bois fossile très-abondante. M. de Ruffey, savant académicien de Dijon, l'a examinée en naturaliste.

Ce bois se rapproche beaucoup de la nature des charbons de pierre. On le trouve à trois pieds de la surface de la terre dans l'étendue de deux lieues, en tirant du côté de la Bresse ; & l'épaisseur de la couche est de trois à quatre pieds. Les veines de cette espece de charbon paroissent autant de piles de bois placées, tant sur le penchant des collines que dans la plaine, & l'on reconnoît encore facilement les especes de ce bois, qui sont du chêne, du charme, du hêtre & du tremble, especes qui sont les seules qui croissent dans ce canton de la Franche-Comté.

Une partie de ce bois est façonnée en régale, une autre en bois de corde, & une autre en fagotage. Chaque sorte est rangée séparément ; toutes les bûches ont conservé leur forme ; leur écorce paroît encore ; on distingue facilement les cercles de la seve, & jusqu'aux coups de hache donnés pour façonner les bûches.

La quantité de ce bois est très-considérable : on en a déja tiré huit à dix mille voitures.

Le charbon dans lequel le bois s'est changé, est excellent pour souder le fer. On a aussi réussi à en extraire de l'alun.

M. de Ruffey attribue cet amas de bois abandonnés à la cessation du travail des salines de Montmorot, qui fournissoient avant le VIII^e siecle tout le sel nécessaire à la province ; on a recommencé à les exploiter depuis quelques années, & on brûle à présent sous les chaudieres de cette saline plus de cinquante mille cordes de bois par an.

Le poids des piles aura affaissé le terrein en même tems que les couches latérales se seront multipliées par l'addition des terres que les pluies & les orages auront fait descendre des montagnes. L'huile de ces végétaux combinée par une digestion lente avec leurs parties terreuses & les acides minéraux, se sera convertie en bitume solide. Une succession de tems plus longue aura fait disparoître probablement les signes auxquels on reconnoît que ce fossile a été bois. *Voyez le premier volume des Mém. de l'acad. de Dijon 1769.* (*C.*)

LOPOSAGIUM, (*Géogr. anc.*) La table théodosienne place ce lieu entre *Vesontio* (Besançon) & *Epomanduto* (Mandeure) ; ce qui pourroit marquer *Baume les Nones.* M. Dunod, dans son *Histoire des Sequanois*, croit que c'est un lieu appellé *Luciol*, à quatorze lieues gauloises ou sept des nôtres de Besançon. D'Anv. *Not. Gaul. pag. 419.* (*C.*)

§ LORETTE, (*Géogr.*) L'auteur de cet article, dans le *Dict. raif. des Sciences*, &c. paroît douter de l'immensité des richesses de cette église : mais tout doute est levé après la lecture des *voyages d'Italie, par Misson, par MM. Richard & de la Lande*, Bour-

guignons, & par les lettres de madame du Bocage: voici comme elle en parle dans sa *37e lettre sur l'Italie, p. 366, & suiv. éd. de Lyon 1764.*

« La Vierge de bois, dont on ne voit que le » visage noirci par la fumée, & l'enfant Jesus, » brillent comme des étoiles par l'éclat des habits » qu'on leur change chaque saison avec grand ap- » pareil. Les armoires à droite, à gauche, conser- » vent leurs anciens vêtemens & vases de terre que » la piété couvrit de lames d'or. Plusieurs lampes » de même métal brûlent dans ce réduit étroit. J'en » étois suffoquée.

» Nous fûmes respirer hors de cette retraite sa- » crée, & contempler les murs de marbre dont un » travail d'un demi-siecle a revêtu la chaumiere de » la Sainte. La procession perpétuelle des dévots de » tout sexe, qu'il faut faire à genoux sept ou neuf » fois sur les dégrés autour de l'enceinte, en a visi- » blement usé le marbre. Le nombre annuel des pé- » lerins montoit, dit-on, jadis à deux cens mille. Je » le crois fort diminué; mais où mettroit-on de nou- » velles offrandes? Quatorze armoires dans la sacri- » stie en regorgent, sans que les bijoux d'argent » méritent d'y trouver place.

» Un comte de l'empire inquiet pour son salut de » n'avoir pu remplir le vœu d'y rendre en personne » ses hommages, se fit peser, y envoya exactement » son poids & sa ressemblance en statue d'argent. Ce » récit & cette figure à genoux sur une table, me fit » nommer ce saint lieu *le temple de la peur.* On y voit » des têtes, des jambes, des bras d'or donnés par » leurs souverains pour obtenir la guérison de leurs » membres en danger; le collier de diamans d'une » princesse sacrifié sur ses vieux ans à la sainte par la » crainte de l'enfer; la couronne de rubis d'un roi » qui y renonça dans ce monde, de peur de ne point » régner dans l'autre; les brasselets de perles & mille » autres bijoux périssables que la frayeur des flammes » éternelles rassemblent dans ce pieux séjour.

» Tout ce que j'en avois lu & pensé, tout ce que » votre imagination féconde ajoutera aux trésors » que vous crûtes exagérés dans les récits des héré- » tiques, n'approchera point de la magnifique mul- » tiplicité des présens que cette sacristie renferme. » Un des miracles de la Vierge est que le Turc ne » vienne point l'enlever. Devroit-on laisser aux » infideles une pareille tentation? Est-il louable » d'ensevelir tant de richesses dont la circulation ser- » viroit au soutien d'une multitude de serviteurs du » Seigneur?

» La belle architecture, les peintures & sculptu- » res qui par-tout brillent dans les églises d'Italie, » ne suffiroient-elles pas pour les orner? Les fleurs, » l'encens, les prieres des justes sont les vraies déli- » ces du Seigneur: laissons l'or, les pierreries pour » parure aux temples de Plutus. La crainte des pira- » tes pour la *Santa-Casa*, situé sur le golfe Adriati- » que, m'inspire ces réflexions.

» En voyant tant de marbre & de richesses, ma » surprise fut extrême de trouver sur le rivage voi- » sin des cabanes de roseau, telles qu'on nous peint » les huttes des sauvages; mais alignées en rues, & » dans l'intérieur meublées par la nécessité.

» *Lorette* n'offre de curieux qu'une superbe église, » la place où une belle fontaine porte la statue de » Sixte V, & le gouvernement. Les rues sont étroi- » tes, bordées de cabarets & de boutiques d'images » & de chapelets. On y vend la carte du voyage de » la *Santa-Casa*, portée, dit-on, par les anges sous » Boniface VIII, de Nazareth en Dalmatie, au » mont Jersato, trois ans après au rivage de l'Italie, » ensuite sur une colline couverte de lauriers, d'où » vint le nom de *Laurette*, ou des ruines d'un tem- » ple de Junon ».

On est ébloui par l'énorme quantité d'ornemens, de vases, de reliquaires, de perles, qui lassent la vue; mais elle se repose agréablement sur une sainte Famille de *Raphaël*, & sur une Nativité d'*An. Carrache.* On y voit la plume du célebre Juste-Lipse que plusieurs mauvais poëtes ont imité; parmi plusieurs pieces de vers, on en voit une très-dévote de M. *Ant. Muret.*

Turselin, dès avant Léon X, dit que les revenus du trésor de *Lorette* alloit à deux millions. Grosley, *Voyages d'Italie.*

On avoit autrefois tant de goût pour les pélérinages, qu'on se croyoit obligé d'aller à S. Jacques, à N. D. de *Lorette*, &c. On voit dans l'*Histoire de Lyon*, que le P. Edmond Auger, fameux jésuite, Antoine Amyot, custode de Sainte-Croix, Lyonnois, & de Rubis, furent députés pour aller rendre le vœu solemnel de la ville de Lyon, à N. D. de *Lorette*, en 1582. *Lyonnois dignes de mémoire*, par Pernetti, *t. I.* (*C.*)

* Extrait des *Réflexions sur les regles & sur l'usage de la critique; tome II. où l'on traite des différentes méthodes pour démêler les véritables traditions des fausses, par le R. P.* Honoré de Sainte-Marie *carme déchaussé.* A Paris, chez Jean de Nulli, 1717, *in*-4°.

Il se propose d'examiner, dans le second livre de ce tome, si la maison dans laquelle Jesus-Christ a été conçu & où la Vierge Marie reçut la visite de l'ange a été véritablement transportée vers la fin du XIIIe siecle, de Nazareth dans la marche d'Ancone, dans un champ appartenant à une veuve nommée *Lorette*, d'où le nom est resté à l'église.

Turselin dit qu'un nommé *Martin Leinzonetti* publioit hautement, en 1490, avoir trouvé dans les papiers de son pere un vieux parchemin écrit & signé de son bisaïeul, où il disoit avoir vu la sainte chapelle de Nazareth, lorsque les anges la transportoient sur la mer, & que l'évêque de Macérata avoit composé l'histoire de cette translation miraculeuse, dix ans après l'événement. Les historiens de *Lorette* ne citent point cette histoire; & si elle a existé, il est à croire qu'elle n'a point passé à la postérité.

En 1460, Paul Rinalduci, dit le P. *Honoré*, assura avec serment avoir oui dire plusieurs fois à son aïeul, qu'il avoit vu en l'air les anges portant la sainte chapelle de Nazareth, passer au-dessus de la mer Adriatique.

On cite encore une relation de 1389, qui porte que deux personnes âgées, qu'on ne nomme point, disoient avoir vu venir dans l'air cette église.

On prétend que le comte de Tersatte, gouverneur de Dalmatie, plusieurs années après ce transport étrange, envoya des députés à Nazareth, à qui l'on montra l'endroit où étoit autrefois l'église, en leur disant que c'étoit une tradition assez générale, que l'église avoit disparu le même jour qu'on l'avoit vue arriver en Dalmatie. Mais cette députation & ses particularités sont dépourvues de preuves. Aucun historien n'en a vu l'original.

Mais il y en a une autre, dont le P. Honoré soutient que l'original existe dans les archives de Recanati, dont on a tiré plusieurs copies collationnées, entre autres une que Bernardin Léopoldi montroit & conservoit précieusement en 1566, qui contient le rapport de plusieurs habitans de la Marche d'Ancone, qui ayant pris la mesure des dimensions de l'église, allerent à Nazareth, & trouverent cette mesure tout-à-fait conforme au terrein d'où elle avoit été enlevée.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucune histoire de *Lorette* antérieure au XVe siecle, & ce silence d'environ deux siecles sur un fait de cette nature paroît aussi étrange que le fait même. Saint Antonin,

archevêque de Florence, n'en dit pas un mot dans ſon hiſtoire. Il y a plus : ſaint Vincent Ferrier parle de la chapelle de *Lorette*, comme ſi elle eût été encore de ſon tems à Nazareth : mépriſe d'autant plus ſinguliere, qu'il ne pouvoit manquer d'être inſtruit de cette particularité, vu les relations qu'il eut avec les Italiens pendant le ſchiſme d'Avignon. Si l'on avoue avec Turſelin, que ce miracle n'étoit guere connu au-delà de la marche d'Ancone, dont Vincent Ferrier a toujours vécu éloigné, on aura toujours lieu de s'étonner que ce double prodige, opéré en un jour en Paleſtine & en Italie, n'ait point éclaté au-delà pendant deux ſiecles, quoiqu'il ſe ſoit répandu dans le quinzieme ſiecle, lorſque les papes, à l'exemple de Pie II, ont accordé des privileges à la chapelle de *Lorette*.

Bede dit ſimplement qu'il y avoit une égliſe dans l'endroit où étoit la maiſon où l'ange avoit ſalué Marie. Saint Jérôme, dans ſon *Epitre xxvij. à Euſtochium*, avoit dit la même choſe.

Voyez au ſurplus Silvio Serragli, gentilhomme Toſcan, qui a fait l'hiſtoire de ce miracle; Nicolas de Bralion, prêtre de l'oratoire, qui a compoſé ſon *Hiſtoire de la ſainte chapelle de Lorette*, qui parut en 1665, de ce qu'il a trouvé de meilleur dans Turſelin & Silvio Serragli ; Paul Verger, qui prétendit démontrer vers la fin du xv^e ſiecle que ce miracle n'étoit qu'une fable ; le P. Turrien, jéſuite, qui l'a réfuté ; & Benzonius, évêque de Recanati, qui a rempli la même tâche dans un traité particulier qui ſe trouve à la fin de ſon livre ſur le jubilé.

LORRÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit des nageoires d'un poiſſon, lorſqu'elles ſont d'un émail différent.

De Bardon de Segonſac, en Perigord ; *d'or à l'aigle de profil de ſable, becquée & armée de gueules, empiétant un poiſſon du deuxieme émail, lorré du troiſieme, poſé en faſce, & lui béquetant la tête, une riviere d'azur mouvante du bas de l'écu ; en chef à dextre une croiſette de gueules.* (*G. D. L. T.*)

LOSANGE, (*Hiſt. milit. Tactique des Grecs.*) Voici quelle étoit chez les Grecs la diſpoſition de la *loſange*. L'ilarque s'étant d'abord mis en avant, deux cavaliers ſe plaçoient à ſes côtés, mais ſans faire rang avec lui. Pour cet effet, ils avoient attention de contenir la tête de leurs chevaux à la hauteur des épaules de celui du commandant. Les autres cavaliers, tant ceux de la droite & de la gauche, que de derriere, ſe portoient ſucceſſivement dans le même ordre, obſervant de ne ſe point gêner, & de laiſſer entr'eux une diſtance par-tout égale. Ils évitoient par-là que les chevaux inquiets ou rétifs, & qui dans les manœuvres, ſe ſentoient trop preſſés, ne ſe ruaſſent les uns les autres, & ne cauſaſſent de la confuſion dans l'eſcadron.

Les Grecs avoient pluſieurs manieres d'ordonner les eſcadrons en *loſange*. Dans la premiere, ils avoient des files & des rangs ; dans la ſeconde, ils n'avoient ni files ni rangs; dans la troiſieme, ils avoient des files & non point de rangs, & dans la quatrieme, ils avoient des rangs ſans avoir de files. Voici comment ſe formoient ces différentes ſortes de *loſanges*.

Pour avoir une *loſange* à rangs & à files, ils commençoient par dreſſer le rang du milieu, qui étoit toujours le plus grand, & qu'ils compoſoient d'un nombre impair de cavaliers, de onze, de treize, de quinze, *&c.* devant & derriere ce rang, ils en formoient un autre qui avoit deux cavaliers de moins. Si le rang de milieu étoit de quinze cavaliers, le rang qui le précédoit immédiatement, de même que celui qui ſuivoit, étoit de treize ; & ceux qu'ils ajoutoient ſucceſſivement de part & d'autre, diminués toujours dans la même proportion, étoient de onze, de neuf, *&c.* juſqu'au premier & au dernier, dans chacun deſquels il ne reſtoit qu'un ſeul cavalier pour former les angles de la tête & de la queue. Cet eſcadron contenoit cent treize cavaliers. *Voyez planche I, fig 9. Art milit. Tactique des Grecs. Supplément.*

La moitié de la *loſange* précédente eſt ce qu'ils nommoient un *éperon*, un *coin* dont la figure repréſente un vrai triangle. (*fig. 10.*)

La *loſange* ſans rangs & ſans files avoit cet avantage, que les évolutions & tous les changemens particuliers de poſition s'y pratiquoient avec plus de juſteſſe & de facilité, le cavalier n'ayant rien qui le gênât ni par-devant, ni par-derriere, ni par le côté.

Pour la former, l'ilarque ſe poſtoit le premier, deux cavaliers venoient enſuite ſe placer l'un ſur la droite, l'autre ſur la gauche, en contenant, comme je l'ai dit plus haut, la tête de leurs chevaux à la hauteur des épaules du ſien. D'autres cavaliers ſe rangeoient de la même maniere en dehors de ceux-ci, & achevoient d'en compoſer une premiere ſuite en nombre impair. En la ſuppoſant de onze cavaliers, il y en avoit cinq de côté & d'autre du commandant, qui formoient par leur arrangement deux côtés extérieurs de la *loſange*.

Le chef ordinaire du ſecond rang ſe mettoit enſuite derriere l'ilarque, & à chacun de ſes côtés quatre cavaliers diſpoſés dans le même ordre que le précédent ; de maniere que cette deuxieme ſuite, qui ne contenoit que neuf cavaliers, deux de moins que la premiere, formoit dans la *loſange* deux nouveaux côtés, mais intérieurs & paralleles aux autres. La troiſieme ſuite n'avoit que ſept cavaliers, ainſi des autres, en ſuivant toujours la même proportion juſqu'à l'unité. Cet eſcadron étoit de 36 cavaliers. Polybe en propoſe un qui en contient 64. (*fig. 12.*)

On formoit la phalange, qui avoit des files ſans avoir de rangs, en dreſſant d'abord la file du centre, dont le commandant occupoit la tête & le ſerre-file la queue. Sur chaque flanc de cette file on en diſpoſoit une autre moindre d'une unité, obſervant de placer les cavaliers à côté des intervalles de la premiere. Lorſque celle-ci, par exemple, étoit compoſée de dix cavaliers, on n'en mettoit que neuf dans la ſeconde de part & d'autre, huit dans la troiſieme, *&c.* en diminuant ainſi toutes les files juſqu'à l'unité. Au moyen de cet arrangement, les cavaliers formoient des files ſans former de rangs. Cette diſpoſition leur donnoit l'avantage d'exécuter commodément l'une & l'autre déclinaiſons quand il étoit queſtion de faire front du côté des flancs. Ils nommoient *déclinaiſon du côté de la lance*, celle qui ſe faiſoit ſur la droite ; & *déclinaiſon du côté des rênes*, celle qui ſe faiſoit ſur la gauche. (*fig. 13.*)

Lorſqu'on vouloit que la *loſange* eût des rangs & point de files, on commençoit par dreſſer le rang du milieu, qui étoit le plus grand; on en formoit enſuite de nouveaux devant & derriere celui-là, dans la progreſſion de la *loſange* précédente, en obſervant de même de placer les cavaliers de chaque rang, vis-à-vis des intervalles du rang qu'ils précédoient ou qu'ils ſuivoient. (*fig. 14.*)

Le Theſſalien Ilion imagina le premier de former les eſcadrons en *loſange :* excellente méthode, dont l'invention lui mérita l'honneur de laiſſer ſon nom aux troupes ordinaires de cavalerie. La bonté de cette ordonnance qu'il s'attacha particuliérement à faire pratiquer par les Theſſaliens ſes compatriotes, conſiſte ſur-tout en ce que les chefs ſont tous placés aux parties ſaillantes de l'eſcadron, le commandant étant à l'angle de la tête, le ſerre-file à celui de la queue, & les deux garde-flancs aux angles des côtés.

Une troupe d'infanterie qui ſe trouve obligée de combattre un eſcadron en *loſange*, doit prendre la figure d'un croiſſant : contenant ſon centre en arriere,

elle laiſſe avancer ſes deux aîles de décurions ; & les courbant inſenſiblement en forme de bras, elle tâche d'enfermer dans cette concavité la cavalerie ennemie, dont la plus ſûre reſſource eſt de lancer ſur elle beaucoup de traits & de dards, à la maniere des Tarentins, pour empêcher l'approche de ſes pointes circulaires, en y portant le déſordre & la confuſion. (*Planche II, fig. 36.*)

Les Grecs formoient ſouvent un eſcadron, de maniere qu'il eût peu de front & beaucoup de profondeur, en lui donnant une hauteur qui fût double pour le moins de ſa longueur.

L'objet de cette diſpoſition étoit de tromper l'ennemi, en lui cachant une partie de ſes forces par le peu d'étendue qu'ils lui faiſoient occuper de front, & de le rompre plus aiſément au moyen de cette maſſe épaiſſe & peſante qu'ils faiſoient tomber bruſquement ſur lui. C'étoit encore la ſeule qui fût praticable quand ils étoient obligés de s'engager dans des défilés, & de traverſer dans leurs marches, des chemins étroits & difficiles. Ils oppoſoient à cette ordonnance la *phalange tranſverſe* ou *oblongue*. (*Voyez planche II, fig. 40.*)

Il y avoit une autre ſorte de *loſange*, dont les cavaliers étoient tellement diſpoſés, qu'ils formoient des files ſans former de rangs. On ne compoſoit ordinairement cette derniere ſorte de *loſange* que de cavaliers exercés à tirer de l'arc à la maniere des Parthes & des Arméniens. On lui oppoſoit la phalange creuſe ou recourbée en avant. *Voyez* PHALANGE. (*Art milit. Tactique des Grecs.*) *dans ce Supplément.* (*V.*)

LOSANGE, ſ. f. *teſſella ſcutaria*, (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu qui repréſente un rhombe ou figure de quatre côtés poſée ſur un de ſes angles aigus.

La *loſange* ſe trouvant ſeule, doit avoir en largeur deux parties un tiers des ſept de la largeur de l'écu, & une huitieme partie de plus, des deux parties, un troiſieme en hauteur.

Trois *loſanges*, ſoit qu'elles ſe trouvent poſées deux & un, ou accolées en face, ne doivent avoir chacune en largeur que deux parties des ſept de la largeur de l'écu, & une huitieme partie de plus des deux parties en hauteur.

Par ces proportions, les trois *loſanges* accolées en faſce ne touchent point les flancs de l'écu.

Un plus grand nombre de *loſanges* a des proportions équivalentes à celles ci-deſſus expliquées, toujours en diminuant proportionnément à leurs plus grand nombre.

Dumoncel de Martinvaſt, en Normandie ; *de gueules à trois loſanges d'argent.*

Cadoene de Gabriac, en Gévaudan & à Paris ; *de gueules à ſept loſanges d'argent.*

LOSANGÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit de l'écu rempli de loſanges de deux émaux alternés.

Pour avoir les proportions du *loſangé*, on trace une ligne diagonale de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle ſéneſtre du bas, ce qui fait le tranché ; de cette ligne ou de ce tranché, on trace trois paralleles de chaque côté à égale diſtance ; on fait la même opération en traçant une diagonale des angles oppoſés qui forme le taillé, & trois autres paralleles de chaque côté de ce taillé qui croiſent les premieres lignes obliquement ; ces quatorze diagonales, ſept à dextre, ſept à ſéneſtre font le *loſangé*. *Voyez fig. 41, planche V de Blaſon, Suppl.*

Loſangé ſe dit auſſi de la croix, de la faſce & autres pieces remplies de loſanges.

Loſange & *loſangé* viennent de l'italien *loſa* qui ſignifie une pierre taillée en angles aigus.

De Talhouet de Keraveon, de Kerio, en Bretagne ; *loſangé d'argent & de ſable.*

Loras de Campagnieu, de Montplaiſant, du Saix, en Dauphiné ; *de gueules à la faſce loſangée d'or & d'azur.* (*G. D. L. T.*)

LOSEMSTERT, (*Géogr.*) village d'Allemagne où l'empereur avoit un château, & où fut enfermé Richard, roi d'Angleterre, au retour d'une croiſade. Blondel, maître de muſique de ſa chapelle, après l'avoir été chercher en la Terre-Sainte, le découvrit en ce lieu, en chantant, au pied de la tour grillée, le premier couplet d'une des chanſons françoiſes qu'il avoit autrefois compoſées avec Richard : il entendit du fond de la tour une voix qui chanta les couplets ſuivans, & termina la chanſon. Certain alors de ſa découverte, ce ſerviteur fidele ſe hâta de paſſer en Angleterre où l'on entama avec l'empereur les négociations qui rendirent Richard à ſon royaume. (*C.*)

LOTAIRE I, troiſieme empereur d'Occident depuis Charlemagne, (*Empire François.*) né vers l'an 795, de l'empereur Louis-le-Pieux, ſon prédéceſſeur, & de l'impératrice Irmengarde, aſſocié à l'empire en 817, ſuccéde à ſon pere en 840, meurt ſous le froc dans l'abbaye de Prum en 855, âgé de 60 ans : il laiſſa de l'impératrice Irmengarde ſa femme, trois fils & une fille. Louis II, ſon aîné, lui ſuccéda au royaume d'Italie & au titre d'empereur. Lotaire, ſon puîné, eut l'Auſtraſie, appellée *Lorraine* de ſon nom, & Charles, le troiſieme, eut la Provence qui fut érigée en royaume ; Irmengarde, ſa fille, épouſa Giſalbert, duc d'Aquitaine. *Voyez* LOUIS *le Débonnaire* & CHARLES *le Chauve.*

LOTAIRE I, roi de Lorraine, fils du précédent, (*Hiſtoire de France.*) On ne ſait comment l'empereur *Lotaire I.* qui verſa tant de ſang pour réunir la monarchie ſous un ſeul maître, put conſentir à partager entre ſes fils la portion qu'il en avoit poſſédée, ſur-tout dans un tems où ces princes pouvoient être aſſervis par leurs oncles Louis de Germanie & Charles-le-Chauve, qui chacun poſſédoient autant d'états qu'eux trois réunis : les ſuites de ce partage furent telles qu'il eût dû les prévoir, les malheurs de ſes peuples & l'aviliſſement de ſa poſtérité : il fut ſans doute conduit par une fauſſe idée d'équité qui doit toujours céder à l'intérêt de l'état : il comptoit peut-être ſur l'union qui devoit régner entr'eux, & il y en eut peu : ils eurent d'abord des démêlés aſſez vifs, & bien-tôt ils ſe partagerent entre leurs oncles dont ils furent les eſclaves plutôt que les alliés. *Lotaire* entretenoit au fond de ſon cœur une paſſion qui lui devint très-funeſte, il avoit vécu dans ſa jeuneſſe avec Valdrade, il conçut le deſſein de l'épouſer & de répudier la reine Thietberge : Charlemagne ſon biſaïeul, en avoit ſouvent uſé de la ſorte ; mais ſa poſition n'étoit pas la même, il s'en falloit bien qu'il fût auſſi puiſſant : Charlemagne avoit commandé au tiers de l'Europe, il ne pouvoit ſuivre ſans danger l'exemple de ce prince : *Lotaire* ne s'aveugla pas ſur les difficultés d'une ſemblable entrepriſe : il uſa des plus grands ménagemens, tant envers le clergé qu'envers les princes ſes oncles & ſes freres : il donna à Louis II. les villes de Lauſanne & de Sion, avec pluſieurs comtés dans le voiſinage ; le roi de Germanie eut l'Alſace. Au reſte, les motifs ou les prétextes ne lui manquerent pas : il prétendit que la reine vivoit inceſtueuſement avec un comte appellé *Hugues*, jeune ſeigneur très-connu par la licence de ſes penchans, & qu'auparavant de la connoître il avoit épouſé Valdrade par un mariage caché. Thietberge, ſoit par foibleſſe & par crainte, ſoit qu'elle l'eût réellement commis, avoua le délit avec des circonſtances qui pouvoient faire ajouter foi à l'accuſation. Un concile national la jugea criminelle, & prononça une ſentence de divorce : cette importante affaire ſembloit être terminée, mais Charles-le-Chauve la regarda comme un prétexte

dont il pouvoit avantageuſement ſe ſervir pour dépouiller ſon neveu. Les conſeils que ce prince ambitieux donna à Thietberge furent la cauſe d'une infinité de troubles dans l'état & dans l'égliſe. La reine répudiée ſoutint que l'aveu de ſon crime lui avoit été extorqué par la violence, & qu'elle n'étoit aucunement coupable. Le pape gagné par les émiſſaire de Charles-le-Chauve, ſe déclara pour la reine diſgraciée, qui paſſa auſſi-tôt à la cour de Neuſtrie, d'où elle prit toutes les meſures pour ſemer la confuſion & le déſordre dans les états de ſon mari. Un ſecond concile ratifia la ſentence du divorce, & ordonna le couronnement de Valdrade. Nicolas I. ne laiſſa pas échapper l'occaſion d'augmenter les prérogatives de ſon ſiege, & contre les loix de la monarchie qui ne permettoient pas qu'une cauſe commencée dans un royaume en paſſât les limites, il s'en attribua la connoiſſance, s'élevant ainſi au-deſſus des conciles, ce que ſes prédéceſſeurs n'avoient eu garde de faire. Il commença par lancer les foudres de l'excommunication contre le roi de Lorraine; c'étoit encore une uſurpation du ſaint ſiege, chaque évêque avoit le droit excluſif de les lancer dans ſon dioceſe. Hincmar, archevêque de Reims, ſoutint les droits des évêques contre les entrepriſes du pape; mais ce prélat étoit attaché à Charles-le-Chauve, il ſe contenta de défendre les privileges de ſon ordre, ſans chercher à faire ceſſer les tracaſſeries auxquelles *Lotaire* étoit en butte. Nicolas fut inflexible ſur le mariage de Valdrade, il traita les conciles qui l'avoient permis d'aſſemblées infâmes, & ſépara de ſa communion les évêques qui y avoient préſidé. Louis II. prit le parti de ſon frere, il marcha vers Rome, & envoya des ordres pour arrêter Nicolas. Ce pontife employa des armes bien dangereuſes: il fit regarder Louis II. comme un impie qui prétendoit renverſer l'autel; il exhorta la populace de Rome à ſe dévouer au martyre: on fit des proceſſions, on récita des litanies, & l'on ſe condamna à des jeûnes rigoureux. Toutes ces pieuſes pratiques étoient employées pour perdre deux têtes couronnées, l'empereur & le roi de Lorraine. Il faut obſerver que les légats du ſaint ſiege avoient approuvé le mariage de *Lotaire* avec Valdrade, comme ayant été conclu avant celui de Thietberge. Nicolas étoit preſque le ſeul qui le regardât comme illégitime, & ſa grande intimité avec Charles-le-Chauve, nous donne lieu de croire que ſon zele n'étoit point abſolument pur, & qu'il y entroit bien des conſidérations humaines. Une entrevue de Charles-le-Chauve avec Louis de Germanie, cauſa les plus mortelles frayeurs à *Lotaire*, il ſentit bien qu'ils ne ſe réuniſſoient que pour le dépouiller. Il plia enfin ſous l'orage, & conſentit à reprendre Thietberge: ce fut alors que la cour de Rome fit ſentir tout le poids de ſon deſpotiſme; le pape enhardi par le ſuccès, força Valdrade d'aller à Rome pour y recevoir en perſonne la pénitence qu'il jugeroit à propos de lui preſcrire. Cette contrainte de vivre avec Thietberge augmentoit encore le dégoût de *Lotaire* pour cette princeſſe, & rendoit plus tyrannique ſa paſſion pour Valdrade: cependant la ſoumiſſion qu'il avoit montrée au ſaint ſiege, avoit déconcerté les meſures de Charles-le-Chauve, qui ne l'avoit traverſé que dans l'eſpoir de parvenir à ſe revêtir de ſes dépouilles. Charles changea alors de ſyſtême; toujours guidé par l'envie d'accroître ſes états, il montra des diſpoſitions favorables pour Valdrade: il eut une entrevue avec *Lotaire*, qui pour récompenſer les ſervices qu'il lui faiſoit eſpérer, lui donna l'abbaye de Saint-Vaſt. Thietberge ſe voyant privée de ſon principal appui, deſcendit du trône où monta ſa rivale. Elle écrivit même en cour de Rome; elle aſſuroit le pape que *Lotaire* avoit eu de juſtes motifs de la répudier, elle s'avoua même incapable de remplir les vœux du mariage, elle fit le même aveu dans une aſſemblée ſynodale; mais le pape fut toujours fidele à ſes premiers ſentimens, il refuſa de croire Thietberge, & lui fit un devoir ſacré de reſter dans le palais de *Lotaire*, qui fut encore obligé de ſe retourner vers ſes oncles. Charles l'avoit déja abandonné, dans l'eſpoir qu'il lui feroit faire de nouveaux ſacrifices: ce fut pour s'en diſpenſer que *Lotaire* implora le ſecours de Louis de Germanie. On prétend même qu'il promit de lui laiſſer ſon royaume par ſon teſtament, il en obtint une lettre pour le pape qui mourut ſur ces entrefaites. Adrien qui lui ſuccéda, & qui ſentoit le beſoin de ménager l'empereur Louis II, dans un tems où les Sarraſins menaçoient Rome, montra moins d'opiniâtreté; il conſentit à convoquer un nouveau concile, bien différent de Nicolas qui prétendoit être l'unique juge. Charles-le-Chauve ne s'étoit pas ſi bien caché que l'on n'eût devoilé les vues d'intérêt qui le faiſoient agir. Ses deſſeins parurent dans le plus grand jour: la modération d'Adrien qui ſe montroit diſpoſé à pacifier les choſes, lui ôtant tout eſpoir de perdre *Lotaire* par le clergé, il redoubla ſes efforts & ſes brigues auprès du roi de Germanie, qui perdit bientôt de vue les promeſſes qu'il avoit faites à ſon neveu. Ils firent enſemble un traité qui portoit, « qu'en cas » qu'il plût à Dieu d'augmenter encore leurs états de » ceux de leurs neveux, ſoit qu'il fallût les conquérir, ſoit qu'il fallût les partager entre eux par » des arbitres, ſoit qu'après la conquête ou le partage il fallût conſerver ou défendre ce qui leur » ſeroit échu, ils s'aſſiſteroient mutuellement de » toute leur puiſſance & de tous leurs conſeils, *&c.* » Il paroît bien clairement que ces deux princes convoitoient le royaume de leurs neveux. Louis de Germanie ne comptoit plus ſur le teſtament de *Lotaire*, il connoiſſoit l'affection de ce prince pour Hugues qu'il avoit eu de Valdrade. Ils formerent le projet de faire condamner *Lotaire* à garder Thietberge, ſous prétexte du ſcandale que cauſoit ſon prétendu adultere avec Valdrade. Le roi de Lorraine avoit un fidele ami dans l'empereur: ce prince ouvrit les yeux du pape ſur les deſſeins de Louis de Germanie & de Charles-le-Chauve. Adrien leva l'excommunication de Valdrade. *Lotaire* avoit cette affaire tellement à cœur, qu'il ſe décida à aller en Italie ſolliciter en perſonne la protection du ſaint pere qui l'admit à ſa communion; il lui fit des préſens très-conſidérables, il lui donna entr'autres des vaſes d'or, dont l'art de l'ouvrier égaloit la richeſſe; mais ce qu'il demanda au pape & ce qu'il en obtint, lui parut plus précieux que tous ces préſens: c'étoit une lionne, une palme & une férule; la la lionne repréſentoit Valdrade; la palme, la réuſſite de toutes ſes entrepriſes; la férule, le pouvoir de chaſſer les évêques qui oſeroient s'oppoſer à ſes deſſeins; mais ces favorables augures ne furent point juſtifiés: il mourut à Plaiſance d'une maladie contagieuſe, que ſes ennemis firent paſſer pour une malédiction du ciel. Thietberge ſe rendit auſſi-tôt auprès de ſon corps, elle lui fit rendre les honneurs funebres, elle verſa un torrent de larmes, & montra par ſa ſenſibilité qu'elle étoit digne de l'amour qu'elle n'avoit pu lui inſpirer; il n'en avoit point eu d'enfans, on peut croire, d'après l'aveu qu'elle en fit, qu'elle étoit ſtérile.

Le regne de ce prince forme une époque remarquable dans notre hiſtoire: cette malheureuſe paſſion qu'il ne ſut vaincre, ne ſervit pas peu à accélérer la chûte de la ſeconde race: il fit pluſieurs conceſſions dangereuſes, & pour conſerver ſa couronne, il la dépouilla de ſes plus précieuſes prérogatives. La politique ne lui pardonnera jamais les

expreſſions dont il ſe ſervit dans une requête qu'il préſenta aux évêques de ſon royaume; après les avoir appellés les *peres*, les *docteurs des hommes*, les *médiateurs entre Dieu & le genre humain*, il leur dit expreſſément que la dignité royale devoit ſe ſoumettre à la ſacerdotale; que tous les fideles étoient gouvernés par ces deux puiſſances, mais que l'une, c'eſt-à-dire la ſacerdotale, étoit bien ſupérieure à l'autre. Ses oncles qui lui diſputoient les faveurs du clergé, convinrent à-peu-près des mêmes principes. Doit-on s'étonner de la chûte d'une famille, dont les chefs tenoient une conduite ſi peu digne de leur rang, & ſembloient ſe diſputer à qui ſe dégraderoit le plus vîte? *Lotaire* régna depuis 855, juſqu'en 869, ce qui forme un eſpace de 14 ans. (*M—Y.*)

LOTAIRE II, (*Hiſt. d'Allemagne.*) XII^e^ roi ou empereur de Germanie, depuis Conrad I, XV^e^ empereur d'Occident depuis Charlemagne, fils de Gerard de Suplinbourg, & d'Hedwige, né en 1075, fait duc de Saxe en 1106, élu empereur en 1125, mort en 1137.

Lotaire II dut ſon élévation à ſon attachement aux intérêts du ſaint ſiege, & à ſa haine contre la maiſon de Franconie. Dans ſa jeuneſſe, il avoit porté les armes contre Henri IV, & avoit toujours été l'un de ſes ennemis les plus opiniâtres. Henri V, pour le récompenſer de l'avoir aidé à détrôner ſon pere, lui avoit donné le duché de la Haute-Saxe; mais *Lotaire II*, en ſe déclarant en faveur du fils perfide contre le pere malheureux, ne ſervoit que ſa haine. Henri V. s'en apperçut, dès qu'il fut parvenu au trône. Dans ſes longs démêlés avec les papes au ſujet des inveſtitures, il l'eut toujours pour ennemi déclaré. La cour de Rome pour payer ſon zele, & pour l'entretenir, ſe ſervit de toute ſa politique, & lui fit donner la préférence ſur Conrad, & ſur Frédéric, neveux de Henri V. *Lotaire II.* fut couronné à Aix-la-Chapelle, en préſence des légats d'Honorius II, qui lui prêta le ſecours de ſes anathêmes pour écarter ſes concurrens. Conrad bravant les excommunications du pontife, paſſa à Milan, où il ſe fit ſacrer & couronner roi de Lombardie. La mort d'Honorius arrivée dans ces conjonctures, fut une circonſtance malheureuſe pour *Lotaire*. Rome fut partagée en deux factions; le peuple nomma Innocent II, pour ſuccéder au pape défunt; & les cardinaux qui prétendoient avoir le droit excluſif de nommer au ſouverain pontificat, élurent Anaclet II. Celui-ci plus riche que ſon concurrent, le force de ſortir de Rome, & de ſe refugier en France, aſyle ordinaire des papes opprimés. Conrad appuya Anaclet de toutes les forces de ſon royaume, & trouva en lui un puiſſant ſoutien. C'étoit donc un devoir de la politique de *Lotaire* de ſe déclarer pour Innocent II. Ce pape s'étant rendu à Liege, *Lotaire* alla l'y viſiter, & eut pour lui les plus grands égards. On lui fait même un reproche d'avoir compromis la majeſté du ſouverain devant ce pontife. Il eſt vrai que ſans perdre la réputation d'un prince pieux qu'il ambitionnoit, il eût pu modérer au moins en public ſon reſpect pour Innocent II. Il lui rendit tous les devoirs de domeſticité: dans les cavalcades de ce pape, il lui ſervoit tantôt de coureur, tantôt de palfrenier & de valet-de-pied. Il tenoit la bride de ſon cheval, écartoit la foule, quelquefois il couroit devant, & revenoit à l'étrier. Pepin en avoit fait à-peu-près autant, mais dans des circonſtances bien différentes. Cependant *Lotaire* paſſe en Italie pour chaſſer Anaclet & Conrad. Les préparatifs de cette expédition furent conſidérables. C'étoit un uſage d'annoncer le voyage en Italie, plus d'un an avant de l'entreprendre. Tous les vaſſaux de la couronne ſe rendoient dans la plaine de Roncaille où ſe faiſoit la revue générale. Les vaſſaux qui refuſoient de s'y trouver, étoient privés de leurs fiefs, ainſi que les arriere-vaſſaux qui refuſoient d'accompagner leurs ſeigneurs. Conrad n'ayant point d'armée capable d'arrêter les progrès du monarque, abandonna l'Italie, & repaſſa en Allemagne, où il eſſaya, mais inutilement, de ramener ſon parti. *Lotaire II*, après la retraite, ou la fuite de ſon concurrent, ſe rend maître de Rome, inſtalle le pape, & ſe fait couronner empereur. Pour prix de ſes ſoupleſſes & de ſes ſervices, il obtint pour lui & pour Henri, duc de Baviere, ſon gendre, l'uſufruit des biens de Matilde, cette comteſſe ſi fameuſe par ſes intrigues, par ſon zele pour les papes, & ſa haine contre la domination Allemande. Le pontife exigeoit une redevance annuelle au ſaint ſiege; mais c'étoit moins un bienfait de ſa part, qu'une aliénation de celle de *Lotaire*. En effet les papes n'avoient qu'un droit fort équivoque ſur ces biens, dont la ſouveraineté appartenoit inconteſtablement aux empereurs. C'étoit, dit Voltaire, une ſemence de guerre pour leurs ſucceſſeurs.

Le pape jaloux de perpétuer la mémoire de ſon avénement au ſouverain pontificat, fit faire un tableau peu modeſte, dans lequel il étoit repréſenté avec tous les attributs de la ſouveraineté; & *Lotaire* étoit à ſes pieds: telle étoit la légende de ce tableau: « Le roi vient à Rome, & jure devant » les portes de lui conſerver tous ſes droits. Il ſe » déclare vaſſal du pape qui lui donne la couronne. » On ne ſait ſi *Lotaire* eut connoiſſance de ce tableau; mais il eſt bien certain que ſes ſucceſſeurs ne ſe contenterent point du titre de vaſſal des papes. Il eſt cependant à croire que cette inſcription injurieuſe ne parut qu'après un ſecond voyage que *Lotaire* entreprit en Italie pour achever de détruire Anaclet II, que Roger, roi de Sicile s'obſtinoit à faire reconnoître pour vrai pape. Roger, victime de ſon attachement pour ſon allié, fut chaſſé juſqu'au fond de la Calabre, & privé de la Pouille que l'empereur conféra au duc Renauld; quoique les ſuccès appartinſſent à *Lotaire II* entiérement, le pape lui conteſta le droit d'en inveſtir Renauld, & partagea l'honneur de la cérémonie, en portant la main ſur l'étendart de la province, à l'inſtant qu'on le donnoit à ce duc. Il ne paroît pas que la religion fût intéreſſée à ce que ſes chefs jouiſſent de cet honneur. *Lotaire*, peu après ce voyage, mourut à Bretten, petit village de Baviere.

Entre les dietes qui ſe tinrent ſous ſon regne, la premiere eſt la plus mémorable. Les états aſſemblés à Ratisbonne, lui tracerent pluſieurs loix qui limitoient ſon pouvoir. Il fut décidé que les biens des proſcrits appartiendroient aux états, & non à l'empereur, que les princes coupables de félonie, ne pourroient être jugés que dans les aſſemblées générales: c'étoit une loi ancienne, mais les Henri y avoient porté atteinte. On lui défendit d'adopter aucune province de préférence pour y fixer ſa cour, & on lui fit un devoir de parcourir ſucceſſivement toutes les villes de l'empire. Il ne fut plus permis aux empereurs de faire conſtruire des citadelles, pas même de fortifier les anciennes. Les états ſe réſerverent encore le droit d'établir de nouveaux impôts, celui de délibérer ſur la paix, ſur la guerre: enfin les grands & les évêques ne voulurent voir dans l'empereur qu'un chef & nullement un maître. Son regne fut remarquable par la découverte du Digeſte qu'il trouva au ſiege de Melphi. Après avoir fait tirer des copies de ce précieux ouvrage, il envoya l'original aux Piſans qui lui fournirent un ſecours de quarante galeres, ſans lequel il n'auroit pu ſe rendre maître de cette ville rébelle. Piſe partageoit alors la gloire du commerce avec Gênes & Veniſe. Ces trois villes rivales voituroient dans leur port

les richeſſes de l'Aſie ; & c'étoient les ſeules, avec Rome dans l'Occident, que le gouvernement féodal n'avoit pas défigurées. *Lotaire* confirma les héréditès des fiefs & arriere-fiefs, & ſoumit les officiers des villes aux ſeigneurs féodaux. C'étoit le moyen de tenir l'Allemagne dans la ſervitude & la miſere. On place ſous le regne de ce prince l'extinction des rois Venetes ou Vandales, anciens ſouverains du Mekerbourget, d'une partie de la Poméranie. Ces rois avoient été ſoumis à un tribut par pluſieurs empereurs, & s'en étoient affranchis pendant les troubles excités par l'ambition des grands vaſſaux & des papes. *Lotaire* donna l'inveſtiture de ces provinces à Canut, roi des Danois, pour les tenir en fief de l'empire. C'eſt depuis cette époque que les ſucceſſeurs de Canut portent le titre de roi des Vandales, quoique leur domination ſur ces provinces ne ſubſiſte plus. Il eſt incertain ſi ce fut ſous le regne de *Lotaire II*, ou ſous celui de Henri V, ſon prédéceſſeur, que les ſeigneurs prirent le titre de *coimperantes*, ſe regardant vaſſaux de l'empire, & non de l'empereur.

Lotaire II. eut de ſon mariage avec Rebecca ou Richenſa, un fils qui mourut jeune, & deux filles, Gertrude & Hedvige ; la premiere épouſa Henri le Superbe, l'autre Louis le Barbu, langrave de Thuringe & de Heſſe. (*M—Y.*)

LOTAIRE, XXXIII^e^ roi de France, (*Hiſtoire de France.*) fils & ſucceſſeur de Louis d'Outremer, & de la reine Gerberge, monta ſur le trône de France en 954. Son frere Charles fut le premier des fils de rois qui n'eût point d'états ; une longue ſuite de guerres civiles avoit appris que le partage de la monarchie étoit le germe du dépériſſement d'un état. Cet heureux exemple a toujours été ſuivi depuis. Hugues le Grand qui tenoit ſous ſa domination le duché de France & de Bourgogne, étoit revêtu des premieres dignités de l'état. Roi ſans en avoir le titre, il favoriſa l'élévation de *Lotaire*, qu'il tint dans ſa dépendance. Cette modération feinte fut récompenſée du duché d'Aquitaine qui fut enlevé à la maiſon de Poitiers : la mort délivra *Lotaire* d'un ſujet qui balançoit ſon pouvoir, & n'eût pas manqué de troubler ſon regne, comme il avoit fait celui de Louis d'Outremer, ſon pere. Hugues laiſſoit trois fils, dont l'aîné, célebre ſous le nom de *Hugues Capet*, fut la tige de cette longue ſuite de rois qui ont occupé & occupent encore aujourd'hui le trône de France. Othon & Henri ſes deux autres fils, poſſéderent ſucceſſivement le duché de Bourgogne.

Quoique *Lotaire* s'applaudît en ſecret d'être délivré d'un vaſſal qui, après l'avoir élevé ſur le trône, étoit aſſez puiſſant pour l'en précipiter, il crut cependant devoir témoigner ſa reconnoiſſance à ſes enfans. Hugues Capet étoit à la cour du duc de Normandie qui l'y retenoit dans un eſclavage honorable. *Lotaire* employa les prieres & les menaces pour l'en retirer, & voulant ſe l'attacher par le lien des bienfaits, il lui donna le duché de France & celui de Poitiers qu'avoit poſſédés ſon pere. Leurs intérêts étoient trop oppoſés pour qu'ils fuſſent longtems unis. Hugues Capet rechercha l'alliance du duc de Normandie, & dès qu'il fut aſſuré de ſon inclination, il donna un libre cours à ſon ambition. *Lotaire* ſachant qu'il avoit tout à redouter de la part des Normands, s'occupa à multiplier les embarras de Richard, & lui ſuſcita une infinité d'ennemis : il avoit même formé la réſolution de le faire enlever ; le complot fut découvert, & Richard montra toute ſon indignation contre ce lâche procédé ; ſon reſſentiment éclata contre Thibaut, comte de Chartres, qui s'étoit ſignalé par ſon attachement aux intérêts de *Lotaire*. Tous deux entrerent dans une guerre où Thibaut eut le déſavantage, le roi entreprit de le venger. Richard attira Hugues dans ſon parti, l'alliance de ce duc ne lui paroiſſant pas ſuffiſante, il appella les Danois à ſon ſecours : ces barbares fondirent tout-à-coup ſur la France, ils ſemblerent n'y être entrés que pour la changer en déſert. Ce fut dans le comté de Chartres qu'ils exercerent leurs plus cruels ravages, un nombre prodigieux d'habitans furent réduits en captivité. Thibaut, dépouillant la fierté de ſon caractere, demanda humblement pardon à Richard qui le reçut à la tête de ſon armée, & daigna lui pardonner.

Richard, aſſez puiſſant pour impoſer la loi, n'écouta que ſa généroſité. *Lotaire* lui députa pour lui demander la paix : ſes ambaſſadeurs furent reçus avec bonté, on aſſigna une conférence entre le roi & le duc, qui promirent de tout oublier réciproquement, & leur réconciliation parut ſincere, par des préſens que ſe firent le roi & le duc.

Lotaire avoit autant d'ennemis que de grands vaſſaux : il tourna ſes armes contre Arnoul, comte de Flandres, & voulut le punir du refus qu'avoit fait ce comte de l'aſſiſter dans la guerre contre les Normands. Arras fut ſa premiere conquête, une place auſſi forte remportée dans les premieres attaques, déterminerent les villes voiſines à ouvrir leurs portes. Le comte alloit être dépouillé de ſes états, lorſque Richard, par ſa médiation, força les deux partis à convenir de la paix. Le roi reſta en poſſeſſion d'une partie de ſes conquêtes.

Ce fut après ce traité que *Lotaire* ſe rendit à Cologne, où il eut une entrevue avec l'empereur Othon le Grand. Ces princes ſe donnerent réciproquement les marques d'eſtime & d'amitié ; & pour établir une parfaite intelligence entre les François & les Allemands, on y arrêta le mariage du roi avec Emme, fille de *Lotaire II*, roi d'Italie, & d'Adélaïde, ſeconde femme d'Othon. L'empereur mena enſuite la cour de France à Ingelheim, pour y célébrer les fêtes de pâques ; la princeſſe Emme vint en France l'année d'après, accompagnée d'une infinité de ſeigneurs Allemands, qui aſſiſterent aux fêtes qui ſignalerent ſon mariage avec *Lotaire*. Cette alliance avec les Impériaux ne pouvoit long-tems ſubſiſter ; la Lorraine qu'ils retenoient, & que les rois de France avoient toujours regardée comme une partie de leur patrimoine, étoit un germe de guerre toujours prêt à éclorre. Othon II. avoit ſuccédé à Othon I. Cet empereur, après avoir pacifié ſes états, s'étoit rendu à Aix-la-Chapelle pour ſe délaſſer de ſes fatigues : il s'occupoit des affaires de religion ; mais un état ſi tranquille ne dura guere. Le roi de France profita de ſa ſécurité pour exécuter ſes deſſeins ſur la Lorraine ; il fait une irruption ſubite dans cette province, & entre en vainqueur dans Aix-la-Chapelle ſans déclaration de guerre, & ſans qu'on eût le moindre avis de ſa marche. Peu s'en fallut que l'empereur ne tombât entre ſes mains ; on dit même que les François y arriverent comme il alloit ſe mettre à table. *Lotaire* ne garda pas longtems ſa conquête, qui, à proprement parler, n'étoit qu'un brigandage. Othon II. ne rentra en Allemagne que pour faire des préparatifs ; il envoya dire à *Lotaire* que c'étoit dans Paris même qu'il prétendoit lui demander raiſon de cette inſulte : il ſe rendit en France dans l'année même, & vint devant Paris qu'il tint aſſiégée pendant trois jours : il auroit continué plus long-tems ſes aſſauts, ſans la ſaiſon qui étoit fort avancée : il reprit la route de ſes états. *Lotaire* l'incommoda dans ſa retraite ; des auteurs prétendent que ce prince remporta une grande victoire ſur les Impériaux au paſſage de la riviere d'Aîne ; mais comme la Lorraine reſta ſous la domination Allemande, leur opinion nous paroît fort ſuſ-

peſte. Les moines, qui défrichoient d'une main peſante le champ de l'hiſtoire, que l'ignorance leur avoit livré, rapportent qu'un évêque communiqua aux eaux de l'Aîne la ſolidité de la terre, & que les Allemands marcherent deſſus comme ſur le pont le mieux affermi. C'étoit mettre l'évêque au-deſſus de Moïſe & de Joſué. Il y eut un traité entre les deux monarques. *Lotaire* renonça à la Lorraine en faveur d'Othon II. qui en donna l'inveſtiture à Charles de France, frere de *Lotaire*. On prétend cependant, mais contre toute vraiſemblance, qu'Othon ne reçut la Lorraine que comme fief de la couronne de France. La mort d'Othon arrivée en 883, donna quelqu'eſpoir à *Lotaire* de pouvoir rompre avec avantage un traité qui le privoit d'une province dont il avoit toujours ambitionné la domination. Il voyoit ſur le trône de Germanie un prince jeune encore, & que le vieux Henri de Baviere vouloit en faire deſcendre. Il ſe jetta d'abord ſur Verdun dont il ſe rendit maître, & fit priſonnier le comte Godefroi; mais quand il ſut que la puiſſance d'Othon III. étoit affermie, il abandonna ſa conquête & rendit la liberté à ſon priſonnier.

L'aſſociation de ſon fils Louis à la royauté, fut le dernier événement mémorable de ſon regne : il le fit couronner avec ſa femme Blanche d'Aquitaine, qui peu ſenſible à l'élévation de ſon jeune époux, & à la couronne qu'elle venoit de recevoir, s'enfuit de la cour. On prétend que Blanche étoit rebutée de l'humeur ſeche & bruſque de ſon mari. *Lotaire* fâché de l'évaſion de cette princeſſe, alla lui-même l'exhorter de revenir auprès de ſon fils. Il mourut à Reims au retour de ce voyage, qui atteſte ſon affection pour ſa famille : cet événement ſe rapporte au ſecond jour de mars 986. On croit qu'il mourut de poiſon que lui préſenterent les aſpirans à la couronne. Des hiſtoriens ont accuſé la reine ſa femme de ce crime : mais ſans rien dire de l'exceſſive douleur qu'elle témoigna à la mort de ce prince, tous les hiſtoriens conviennent qu'elle verſa un torrent de larmes ; eſt-il croyable que cette princeſſe auroit pu ſacrifier ainſi ſon mari dont dépendoit ſon bonheur & ſa gloire ? Que devoit-elle deſirer de plus que d'être reine de France ? *Lotaire* eſt le dernier des rois du ſang de Charlemagne qui ait retracé quelques-unes des vertus de ce grand homme. Il étoit d'un tempérament robuſte, & avoit une force de corps étonnante. Sa dextérité le rendoit propre à tous les exercices ; ſon eſprit ſe reſſentoit de la trempe de ſon corps, plein de ſeve & de vigueur. Il étoit actif, vigilant, & ſa bravoure alloit juſqu'à l'intrépidité. On lui reproche ſon peu de fidélité dans les traités, ce qui ſemble avoir été un vice de ce tems. L'hiſtoire lui donne un défaut plus grand en politique, elle l'accuſe de n'avoir point ſoutenu ſes entrepriſes avec aſſez de conſtance. La plupart des hiſtoriens ne lui donnent que deux fils; mais un livre de prieres trouvé dans le dernier ſiecle, a fait croire à des ſavans critiques qu'il en eut un troiſieme nommé *Othon*. Ce livre avoit appartenu à la reine Emme : le nom de ce prince s'y lit expreſſément ; on y voit encore une image fort bien faite, où Jeſus-Chriſt eſt dépeint dans une nue, étendant ſa droite ſur les deux rois *Lotaire* & Louis, qui ſe tiennent par la main, & qui ont des couronnes en forme de cercle ; & ſa gauche ſur la reine qui lui préſente un enfant tonſuré & portant une robe rouge : on prend cet enfant pour le jeune Othon.

Lotaire fut inhumé dans l'égliſe de S. Remi, à Rheims. Adalberon, archevêque de cette métropole, célébra ſes funérailles ; ce prélat qui l'avoit traverſé pendant tout le cours de ſon regne, lui donna à ſa mort les éloges que ce prince pouvoit mériter. (*M—Y.*)

LOTH, *couvert*, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Aran, petit-fils de Tharé, ſuivit ſon oncle Abraham, lorſqu'il ſortit de la ville d'Ur, & ſe retira avec lui dans la terre de Chanaan. Comme ils avoient l'un & l'autre de grands troupeaux, ils furent contraints de ſe ſéparer, pour éviter la ſuite des querelles qui commençoient à ſe former entre leurs paſteurs. *Loth* choiſit le pays qui étoit autour du Jourdain, & ſe retira à Sodome, dont la ſituation étoit riante & agréable ; mais dont les habitans, perdus de vices devoient bientôt être écraſés par la foudre de la colere de Dieu. Quelque tems après, Codorlahomort, roi des Elamites, après avoir défait les cinq petits rois de la Pentapole, qui s'étoient révoltés contre lui, pilla Sodome, & enleva *Loth*, ſa famille & ſes troupeaux. Abraham en ayant été informé, pourſuivit le vainqueur, le défit, & ramena *Loth* avec ce qui lui avoit été enlevé. Celui-ci continua de demeurer à Sodome, juſqu'à ce que les crimes de cette ville infâme étant montés à leur comble, Dieu réſolut de la détruire avec les quatre villes voiſines. Il envoya pour cela trois anges, qui vinrent loger chez *Loth* ſous la forme de jeunes gens. Les Sodomites les ayant apperçus, ſe livrerent à une paſſion abominable, & voulurent forcer *Loth* à les leur abandonner. *Loth*, effrayé à la vue du péril que couroient ſes hôtes, & du crime déteſtable que vouloient commettre ces furieux, offrit de leur abandonner ſes deux filles ; & cette offre, effet de ſon trouble que l'on ne peut excuſer, parce qu'il n'eſt jamais permis de faire un mal pour empêcher les autres d'en faire un plus grand, n'ayant pas arrêté ces infâmes, les anges les frapperent d'aveuglement, prirent *Loth* par la main, & le firent ſortir de la ville avec ſa femme & ſes deux filles. Il ſe retira d'abord à Segor, juſqu'à ce qu'ayant vu la punition éclatante exercée contre Sodome, il n'oſa demeurer dans le voiſinage, & ſe réfugia dans une caverne avec ſes deux filles, car, ſa femme, pour avoir regardé derriere elle contre la défenſe expreſſe de Dieu, & par une curioſité qui avoit ſa ſource dans l'amour des biens qu'elle venoit de quitter, avoit été changée en ſtatue de ſel. Les filles de *Loth*, s'imaginant que la race des hommes étoit perdue, enivrerent leur pere ; & dans cet état, elles conçurent de lui chacun un fils ; Moab, d'où ſortirent les Moabites ; & Ammon qui fut pere des Ammonites. On ne ſait ni le tems de la mort, ni le lieu de la ſépulture de *Loth*, & l'Ecriture n'en dit plus rien. (+)

LOTINE, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) Athénée rapporte dans ſon *Deipnos ;* que la flûte appellée *lotine* étoit la même que celle que ceux d'Alexandrie appelloient *photinge*. *Voyez* PHOTINGE, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) *Suppl.* Il ajoute qu'on la faiſoit de bois de lotos qui croît en Afrique. (*F. D. C.*)

LOTUM, (*Géogr. anc.*) L'*Itinéraire* d'Antonin marque ſix lieues gauloiſes entre *Juliobona*, Lillebonne & *Lotum ;* la poſition de ce lieu doit tomber aux environs de Caudebec, dans le voiſinage de l'abbaye de Saint Vandrille, ſur le grand chemin de Rouen.

Ce mot dans les manuſcrits eſt écrit *Lolium*, *Lotium*, *Loium*. Près de Fontenelle ou ſaint Vandrille, il y avoit, au VII^e ſiecle, un monaſtere appellé *Logium :* ſainte Bathilde y fit pluſieurs donations vers 656 : *Et vicino logienſi monaſterio*. Wiſle en fut abbeſſe en 700 ; Milon ſon fils, moine de Fontenelle, ſe retira près de *Logium*, ſur le bord de la Seine, pour y mener la vie heremitique, & s'y pratiqua, dans les rochers une grotte qui ſe nommoit, long-tems après, la grotte de Milon, *Milonis cripta*. Ce pieux ſolitaire demanda avant ſa mort d'être enterré à l'entrée du monaſtere de *Logium*. Il ſubſiſtoit encore vers le milieu du IX^e ſiecle, puiſque Anſégiſe, abbé de ſaint Vandrille, qui mourut en 833, lui légua par

par son testament un livre d'or ; *Ad Logium libram unam direxit.* Il y a apparence qu'il fut détruit en 862 par les Normands, qui brûlerent & ruinerent de fond en comble l'abbaye de saint Vandrille. Quel qu'ait été le sort du monastere de *Logium*, il n'est point fait mention de ce lieu dans les tems postérieurs, & on n'en connoît plus aucuns vestiges.

Il est évident, par la ressemblance du nom & par les circonstances locales, que le *Lotium* ou *Loium* de l'*Itinéraire* est le même lieu que le *Logium* du moyen âge. Quant à sa position précise, don Toussaint Duplessis la marque à l'endroit où le ruisseau de Fontenelle se jette dans la Seine, & où s'est formé depuis le hameau de Caudebequet, qui a tiré son nom de la ville voisine de Caudebec ; mais M. l'abbé Belley sur les mesures de quatorze lieues gauloises de Rouen à *Lotum*, place ce lieu au-delà de Caudebequet, & vers Caudebec : ce ne peut être à Caudebec même, comme le juge M. d'Anville, puisque cette ville qui existoit dès le tems de Charlemagne est appellée *Calidum-Beccum ;* d'où il faut conclure que le *Logium* ou *Lojum*, étoit situé entre Caudebequet & Caudebec, mais plus près de cette ville, en deçà de la quatorzieme colonne par rapport à Rouen. *Voyez Mém. de l'acad. des inscriptions, tome XXXII, in-12, pag. 311.* (*C.*)

LOUHANS, LOANS, *Lovincum*, (*Géogr.*) ville de la Bresse châlonnoise en Bourgogne, dans une espece d'île formée par les rivieres de la Seille, la Salle & le Solvant, non Solnant comme l'écrit la Martiniere ; à six lieues de Châlons, quatre de Tournus, neuf de Mâcon, quatre de Saint-Amour en Comté ; on marche à couvert par toute la ville ; il y a un dépôt pour les marchandises qui passent de Lyon en Suisse & en Allemagne, pendant les quatre foires franches de Lyon. Cette ville appartenoit anciennement à la maison de Vienne ; Henri d'Antigny lui accorda, en 1269, des franchises & privileges autorisés par le comte de Bourgogne, & Hugue de Vienne, sire de Pagny, duquel elle relevoit immédiatement.

MM. de Saint-Joseph y ont le college & une pension qui est en réputation.

Regnaut de *Louhans*, dominicain, traduisit au XV^e^ siecle le livre *de la Consolation* de Boëce.

Gabriel Gauchat, chanoine de Langres, abbé de saint Jean de Falaise, meilleur prédicateur qu'auteur, est né à *Louhans* en 1709.

A l'occasion des avances du premier étage de chaque maison de *Louhans*, M. de la Lande, un de nos collaborateurs, dans son voyage d'Italie, remarque qu'à Bologne, à Modene, à Padoue, à Geneve & en quelques villes de Bresse, on se promene de même en tout tems à l'abri du soleil & de la pluie sous des portiques. Aujourd'hui, dit ce judicieux observateur, qu'une vaine décoration prend la place d'une commodité réelle, ceux qui reglent les constructions & les décorations, ne s'exposent plus aux intempéries de l'air, & ils n'ont plus pour le peuple la même considération. Dans un tems où les magistrats & les gouverneurs n'alloient point en carosse ou en chaise à porteurs, on avoit pourvu à la commodité publique par ces portiques & ces avances. *Voyage d'Italie, tome II, page 1769.* (*C.*)

LOUIS IV, surnommé l'*Enfant*, (*Hist. d'Allemagne.*) roi de Germanie & de Lorraine : ce prince, le dernier de la race de Charlemagne qui occupa le trône de Germanie, naquit l'an 893, de l'empereur Arnoul, & de l'impératrice Oda. Son exemple prouve la vérité de la remarque que nous avons faite à l'article de son pere, que l'enfance des princes françois n'étoit point un obstacle à leur élévation ; & que le refus de couronner Charles-le-Simple, par rapport à son extrême jeunesse, n'étoit qu'un prétexte pour colorer l'usurpation d'Eudes. En effet, *Louis IV* n'avoit que sept ans, lorsque les Germains dans une assemblée libre, tenue à Forcheim, lui donnerent la couronne. On dit dans une assemblée libre, parce que les Germains jouissoient du droit d'élire leurs souverains, depuis qu'Arnoul avoit consenti de recevoir le sceptre qu'ils lui offrirent, tandis que Charles-le-Gros, son oncle, le possédoit encore. La couronne avoit été promise à *Louis*, même avant sa naissance ; lorsque l'empereur, son pere, invita les états dans une diete qu'il tint en 889, à consentir au partage de ses états entre Zumtibold & Rathold, ses fils naturels ; ils le lui promirent, mais seulement dans le cas où il ne laisseroit aucun fils légitime. Ils suivirent l'ancienne coutume, que l'on avoit violée à la vérité envers Charles, fils de Louis-le-Begue, mais que l'on respectoit encore. « Nous avons beau-» coup mieux aimé, dit Hatton, archevêque de » Mayence, suivre l'ancien usage des Francs, dont » les rois ont tous été d'une même maison, que d'in-» troduire une nouvelle coutume ». Arnoul, en déclarant par un décret, qu'on devoit se soumettre au joug de l'église de Rome, n'avoit entendu parler que du joug spirituel ; mais il semble que dès-lors les papes prétendoient l'étendre sur le temporel, comme il paroît par la lettre de Hatton à Jean IX : ce prélat se justifioit sur ce qu'on avoit procédé à l'élection de *Louis IV*, sans son agrément ; cependant cette lettre peut avoir été supposée. Le silence de plusieurs auteurs, qui ont écrit sur la vie des papes, autorise ce soupçon. Le regne de *Louis* ne fut pas moins orageux que celui de ses prédécesseurs. Tous les ordres de l'état se jouerent de sa jeunesse, & s'arrogerent les droits les plus précieux du trône. L'évêque de Toul en obtint le privilege d'avoir de la monnoie frappée à son empreinte ; il se fit encore donner tous les péages du Comté qui fut déclaré libre de tribut envers la couronne. La qualité de Hatton, & son crédit dans le royaume, porté au plus haut dégré, puisqu'il étoit à la tête de la régence, nous font soupçonner qu'il eut la plus grande part à cette dangereuse concession ; & l'on a lieu de s'étonner de ce qu'Othon-le-Grand, beau-frere du jeune prince, & collegue de Hatton dans la régence, n'apporta aucun obstacle aux desirs trop ambitieux du prélat. Cependant *Louis* fut à peine placé à la tête de l'état, que les Lorrains qui abhorroient la domination de Zumtibold, prince colere, & qui s'oublioit quelquefois jusqu'à maltraiter les évêques (dans un accès de fureur il manqua d'en faire expirer un sous le bâton) l'inviterent à venir recevoir leur hommage. Zumtibold voulut en vain éviter le sort dont il étoit menacé : attaqué d'un côté par ses sujets, & de l'autre par les Germains qui le surprirent aux environs de la Meuse, il fut vaincu & tué dans un combat ; les deux tiers de son armée resterent sur le champ de bataille, & tous ses bagages furent la proie du vainqueur. *Louis* trouvant tous les passages libres, se rendit à Thionville, où tous les seigneurs de la Lorraine le reconnurent pour leur souverain ; mais cette lueur de prospérité s'éclipsa bientôt. Ses succès étendoient les bornes de sa domination sans affermir son autorité. Les Lorrains & ses autres sujets ne lui rendirent qu'un stérile hommage. Devenus propriétaires des fiefs qui appartenoient à la couronne, ils construisirent des châteaux, & se fortifierent les uns contre les autres, plus jaloux de venger leurs querelles particulieres, que de soutenir les intérêts de l'état, ou de combattre pour sa gloire. Les Huns, ou Hongrois armés par la politique de Bérenger, qui donnoit des loix à l'Italie, & qui craignoit de voir les Germains lui redemander un royaume où il régnoit au milieu des plus terribles factions, avoient déja ravagé la haute-Pannonie, & s'apprêtoient à passer le Lech, qui servoit de limite à cette province

du côté de la Baviere. *Louis* abandonné par la plus grande partie de ſes ſujets, fut réduit à marcher preſque ſeul contre ces redoutables ennemis. Le courage féroce des Hongrois l'emporta ſur l'adreſſe & ſur la ſcience militaire. Les Germains furent vaincus, & ſe virent dans l'impuiſſance de couvrir la Baviere, la Suabe & la Franconie, qui furent expoſées à toutes les calamités de la guerre. Ces provinces déſolées ſouffrirent tout ce qu'elles pouvoient éprouver de la part de ces peuples ſanguinaires. *Louis* hors d'état de les chaſſer par la force des armes, leur donna des ſommes conſidérables qu'ils convertirent preſque auſſi-tôt en un tribut réglé. Forcé d'épouſer les querelles d'une partie de ſes ſujets contre l'autre, il ne put effacer cette tache qui déshonoroit ſon regne. La douleur qu'il en conçut termina ſa carriere qui fut auſſi courte que laborieuſe. Il mourut le 21 janvier 912, dans la vingtieme année de ſon âge, la treizieme de ſon regne. Ce prince étoit digne d'une meilleure fortune, il eut beaucoup de fermeté dans un tems où il étoit dangereux d'en faire paroître. Il fit trancher la tête à Albert, comte de Bamberg, pour avoir excité une guerre civile, à laquelle preſque toutes les provinces de Germanie avoient pris part. Les biens de ce factieux furent confiſqués & ſervirent dans la ſuite à doter l'égliſe de Bamberg, dont l'empereur Henri II, fut le fondateur. Pluſieurs écrivains le regardent comme la tige des anciens margraves & ducs d'Autriche. Il avoit tué dans un combat Conrad de Fridzlard, ſon ennemi particulier. Ce Conrad fut la ſouche des empereurs de la maiſon de Franconie. (*M—Y.*)

Louis V, dit *de Baviere* & *le Grand*, ſucceſſeur de Henri VII, (*Hiſt. d'Allemagne.*) né l'an 1284, de Louis-le-Sévere, duc de Baviere, comte palatin du Rhin, & de Mathilde, fille de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, élu à Francfort l'an 1314, mort l'an 1347 le 11 octobre.

La vie guerriere & politique de Henri VII ſembloit promettre à l'Allemagne quelques jours heureux; mais la mort de ce prince moiſſonné au milieu de ſa carriere, laiſſa cet infortuné pays expoſé aux maux qui le déſoloient. Les Allemands renonçant à la domination de la race des Pépin, avoient rendu le trône électif ſans établir de loix fixes pour prévenir le déſordre que devoit occaſionner la concurrence. La pluralité des ſuffrages n'étoit pas un droit; d'ailleurs tous les ſeigneurs iſſus d'une maiſon électorale prétendoient concourir aux élections. Un prince devoit donc réunir tous les ſuffrages; ou l'Allemagne étoit expoſée au feu des guerres civiles. Frédéric d'Autriche, ſurnommé *le Beau*, profitant du vice de la conſtitution germanique, ſe fit couronner à Bonn, tandis que *Louis V*, appellé par le plus grand nombre des électeurs, ſe faiſoit couronner à Aix-la-Chapelle. Ces deux célebres rivaux ſembloient également dignes du haut rang qu'ils ambitionnoient: même dextérité dans les affaires, même avantage dans l'extérieur, même valeur dans les combats. Frédéric moins heureux perdit l'empire & la liberté à la ſanglante journée de Muhldorff, le 28 ſeptembre 1322, & fut relegué dans le château de Tranſnitz, d'où, ſuivant les meilleurs témoignages, il ne ſortit dans la ſuite qu'après avoir abdiqué.

Louis vainqueur de Frédéric d'Autriche & du parti de ce prince, ſe diſpoſoit à rétablir le calme & à fermer les plaies de l'état. Il n'eut pas commencé cette louable entrepriſe, que des nouvelles d'Italie lui firent craindre la perte d'un empire, qu'il venoit en quelque ſorte de conquérir. Jean XXII, pontife ambitieux, & qui ne ſe contentoit pas d'être le diſpenſateur des tréſors céleſtes, feignit de s'intéreſſer au ſort de l'empereur dégradé; & fomentant le reſſentiment des Guelfes, ſes partiſans, contre les Gibelins toujours fideles aux empereurs, il cita *Louis V* à ſon tribunal, il le ſomma même de ſe déſiſter dans trois mois de l'empire, pour avoir oſé, diſoit-il, prendre la qualité de roi des Romains, avant d'avoir ſoumis ſon élection à l'examen de la cour de Rome. Pluſieurs papes avoient affecté ce ſtyle, qui ſeroit aujourd'hui ſi déplacé, ſi ridicule. Ce fut dans cette occaſion que *Louis V* déploya toute la profondeur de ſon caractere. Le parti de Frédéric étoit affoibli ſans être détruit, & dans un tems où les peuples, ne connoiſſant point les juſtes limites de la puiſſance ſpirituelle, trembloient au bruit des cenſures de Rome, injuſtes ou légitimes; l'empereur ſentoit qu'un pape pouvoit prêter à ſes ennemis des armes redoutables: d'ailleurs l'exemple de ſes prédéceſſeurs pouvoit lui cauſer de juſtes alarmes; jamais l'Allemagne n'avoit été ſi bien unie que les papes n'euſſent trouvé le moyen de la diviſer. Il diſſimula le dépit que pouvoient lui occaſionner ces prétentions offenſantes, & ſans paroître rejetter, ni approuver la bulle qui contenoit les volontés du pontife, il la déféra aux états aſſemblés; & ce ne fut qu'après avoir réuni l'univerſalité des ſuffrages qu'il fit éclater ſon juſte reſſentiment. L'empereur & le pape s'anathématiſerent tour-à-tour. *Louis V* ſe vit à la veille d'être dépoſé; Jean XXII le fut réellement. L'empereur étant entré en Italie prit la couronne des Lombards à Milan, aſſiégea Piſe, ſe fit proclamer à Rome, & après y avoir renouvellé les cérémonies de ſon ſacre, il inſtalla ſur la chaire de ſaint Pierre un Franciſcain qui prit le nom de *Nicolas V*, mais qui bientôt devoit ſuccomber ſous les foudres de Jean. « Nous voulons, c'eſt ainſi que s'exprimoit *Louis* dans une aſſemblée du clergé & de » la nobleſſe de Rome, ſuivre l'exemple d'Oton I, » qui, avec le clergé & le peuple de Rome, dépoſa » Jean XII: armés de la même autorité, nous dépoſons l'évêque de Rome, Jacques de Cahors, doublement coupable d'héréſie & de leze-majeſté ». *Louis V* ne montroit pas moins de fermeté que le grand prince qu'il s'étoit propoſé pour modele. Il fit une ordonnance qui défendoit à tous les évêques (23 avril 1326), & notamment au pape, qui réſidoit à Avignon, de s'abſenter plus de trois mois de leur égliſe, ni de s'en éloigner de plus de deux journées ſans le conſentement de leur chapitre. Le pape étoit perdu ſans l'oppoſition que le jeune Colonna, l'un des principaux de la nobleſſe, fit afficher à la porte de l'égliſe où ſe tenoit l'aſſemblée. Tout ſe confond à Rome ſous pluſieurs factions ennemies; le roi de Naples, toujours attaché au pape, ſe préſente aux portes de Rome avec une forte armée, & *Louis V* eſt contraint de ſe retirer à Piſe, d'où il repaſſa peu de tems après en Baviere, preſque ſans armée. Le pape reprit bientôt ſon premier aſcendant; Nicolas fut forcé de lui demander grace; & l'empereur lui-même fit des démarches pour ſe réconcilier; elles furent infructueuſes. Le pape, au lieu de répondre à ſes députés, fit une ligue ſecrette avec Jean dit l'aveugle, roi de Bohême, & vicaire de l'empire en Italie, qui, flatté de l'eſpérance de voir bientôt ſon fils, Charles de Luxembourg, ſur le trône impérial, leva l'étendard de la guerre. Fortifié de l'alliance des rois de France, d'Hongrie & de Pologne, le roi de Bohême inſulta la Baviere. Le pape mourut ſur ces entrefaites, & tranſmit ſa haine contre la maiſon de Baviere à Benoît XII, qui le remplaça. Une victoire ſignalée, remportée ſur le roi de Bohême, le força de rentrer dans ſes états. Il en ſortit bientôt après ſur de nouvelles eſpérances que lui donna Philippe de Valois. L'empereur, pour conjurer cet orage, s'attacha Edouard III, roi de la grande Bretagne, prince fier, & dont les vues ambitieuſes s'étendoient juſques ſur la France, malheureuſe alors & déchirée par le gouvernement féodal, qui ne fut jamais fait pour ſes habitans; il lui donna la qualité de vicaire

de l'empire. On voit combien la couronne impériale dépourvue de ſes anciens privileges, jettoit encore d'éclat, puiſqu'Edouard, l'un des plus grands princes qui aient régné en Angleterre, s'honoroit du titre de vicaire de *Louis*. Les frayeurs de Philippe, que les Anglois attaquoient dans le centre de ſes états, rendirent l'ambition du roi de Bohême moins active. L'empereur ayant ainſi détourné l'orage ſur ſes voiſins, négocia avec la cour d'Avignon. Benoît avoit des ſentimens pacifiques; mais enchaîné par Philippe, dont il étoit né ſujet, il n'oſa conſentir à une réconciliation, & ce fut aux craintes que le pape avoit de déſobliger la cour de France, que l'Allemagne dut ſa liberté. *Louis*, dont la main habile dirigeoit les coups du fier Edouard, enchaîna avec la même facilité l'eſprit des princes allemands, qui tant de fois s'étoient armés contre ſes prédéceſſeurs. Aſſez maître de lui-même pour étouffer ſon reſſentiment lorſqu'il étoit contraire à ſes intérêts, il digéroit tous les déſagrémens que lui faiſoit eſſuyer la cour d'Avignon. Dès qu'il s'apperçut que tous les eſprits étoient aigris contre le pontife, il aſſembla les ſeigneurs tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, & leur ayant fait conſidérer que les outrages portés à ſa perſonne étoient une tache qui s'étendoit ſur eux, il les détermina à déclarer, « que celui qui a été élu empereur par le plus grand nombre eſt véritable empereur, que la confirmation du pape eſt inutile, que le pape n'a aucun droit de dépoſer l'empereur, que l'opinion contraire eſt un crime de leze-majeſté ». Cette loi utile, même néceſſaire, fut confirmée à Francfort (2 août 1338), dans une aſſemblée générale. Elle aſſigna de juſtes limites au pontificat; & le ſacerdoce & l'empire, que les empereurs & les papes s'efforçoient de confondre en ambitionnant la ſupériorité l'un ſur l'autre, devinrent deux puiſſances diſtinctes & ſéparées. Les Allemands s'attaquerent moins fréquemment au trône de leur ſouverain, & Rome ne vit plus ſes autels teints du ſang de ſes prêtres.

Louis voyant ſon trône affermi par cette nouvelle conſtitution, montra une fermeté qui eût été dangereuſe auparavant. Il leva de ſa propre autorité l'excommunication fulminée contre lui par Jean XXII, & ratifiée par Benoît XII, & purgea les égliſes d'une multitude de prêtres indociles. Alarmé des progrès d'Edouard, il lui retira le vicariat, & rechercha l'amitié du pape, afin ſans doute qu'il lui permît de travailler au rétabliſſement de l'autorité impériale en Italie, où elle étoit preſque entiérement méconnue. Clément VI venoit de ſuccéder à Benoît XII; ce nouveau pontife, enchaîné par ſes égards pour Philippe, qui d'abord l'avoit fait archevêque de Rouen, ſe refuſa à une réconciliation, & ſuivit les procédures de Jean XXII contre lui. Il ſollicita même l'archevêque de Treves de faire en Allemagne un nouvel empereur: il excite Jean de Luxembourg, devenu moins redoutable depuis qu'il avoit perdu la vue, mais non pas moins ambitieux: il flatte le duc de Saxe, & réveille la haine de la maiſon d'Autriche contre la maiſon de Baviere. Après pluſieurs trames ſecrettes & publiques, il publie contre l'empereur un manifeſte rempli d'imprécations non moins injuſtes qu'indécentes: « Que la colere de Dieu, c'eſt » ainſi que s'exprimoit cet implacable pontife, celle » de ſaint Pierre & de ſaint Paul tombe ſur lui dans » ce monde & dans l'autre; que la terre s'ouvre & » l'engloutiſſe tout vivant; que ſa mémoire périſſe; » que tous les élémens s'arment pour le combattre; » que ſes enfans tombent dans les mains des enne» mis aux yeux de leur pere ». La maiſon de Luxembourg avoit trop d'intérêt dans la révolution qu'on projettoit, pour obſerver la neutralité. Les factieux appelloient le marquis de Moravie, Charles, fils du roi Jean, au trône impérial. Ce prince eut une conférence avec Clément VI, & obtint ſon ſuffrage, à condition qu'il caſſeroit les ſages ordonnances de l'empereur, reconnoîtroit que le comté d'Avignon appartenoit de droit au S. Siege, ainſi que Ferrare & les autres biens qui anciennement avoient appartenu à la comteſſe Mathilde, nom fameux dans les annales de l'empire, par les déſordres que cette princeſſe y avoit occaſionnés: il le confirmoit encore dans tous les droits que le pape s'arrogeoit ſur le royaume de Sardaigne, de Sicile & de Corſe. Il fut encore ſtipulé que ſi l'empereur alloit à Rome pour s'y faire couronner, il ne pourroit y ſéjourner plus d'un jour, & que jamais il n'y rentreroit ſans l'agrément ou plutôt ſans la permiſſion expreſſe du pape.

Le marquis de Moravie s'étant aſſuré de l'inclination du pape par ce traité auſſi lâche que perfide, écrivit à l'archevêque de Treves, ſon oncle, qui ne put réſiſter à la tentation de voir ſon neveu ſur le premier trône du monde. Valderan de Juliers, archevêque de Cologne, conſentit à trahir ſon ſouverain pour un motif moins excuſable. Il reçut mille marcs d'argent, & ſe jetta dans le parti des factieux qui, dans une aſſemblée tumultueuſe, tenue à Rentz, près de Coblentz, proclamerent roi des Romains Charles de Luxembourg, marquis de Moravie. Les cérémonies du ſacre furent célébrées à Bonn, la ville de Cologne ayant refuſé de recevoir les rébelles dans ſes murs, encore bien que ſon archevêque fût parmi eux.

Ce parti que l'on pouvoit bien appeller celui du pape, étoit fort inférieur à celui de *Louis*. Tous les princes, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, excepté ceux que nous venons de nommer, montrerent une fidélité incorruptible. Ils voyoient de mauvais œil qu'on portoit atteinte à la conſtitution qui étoit en quelque ſorte leur ouvrage: ils ſeconderent l'empereur de toutes leurs forces. Le marquis de Brandebourg ſon fils, remporta une victoire complette ſur les rébelles, quoiqu'ils fuſſent commandés par leur chef. *Louis*, vainqueur par les armes de ſon fils, n'eut pas le bonheur de voir la fin d'une guerre commencée ſous ces heureux auſpices. Un accident termina ſa vie glorieuſe: il mourut à la chaſſe d'une chûte de cheval, & fut enterré à Munich: il étoit dans la ſoixante-troiſieme année de ſon âge, & la trente-troiſieme de ſon regne. L'impératrice Béatrix ſa femme, fille de Henri III, duc de Glogau, lui donna deux princes & deux princeſſes, ſavoir, Louis, l'aîné, électeur & marquis de Brandebourg, qui vainquit Charles de Luxembourg; Etienne, duc de Baviere, ſouche de la maiſon électorale & ducale de cette province; Anne, qui fut mariée à Martin de l'Eſcale, fils de Canis de l'Eſcale, comte de Véronne; & Mathilde, qu'épouſa Frédéric-le-ſévere, marquis de Miſnie. L'impératrice Marguerite, ſa ſeconde femme (en 1324), fille & héritiere unique de Guillaume III, comte de Hollande, lui donna quatre fils & une fille, ſavoir, Guillaume & Albert, comtes de Hollande, Louis-le-Romain & Othon, électeurs de Brandebourg; Eliſabeth qui fut ſucceſſivement femme de Jean, dernier duc de la baſſe-Baviere, & d'Olri XI, comte de Virtemberg.

Quoique les Suiſſes euſſent ſecoué le joug ſous ſon prédéceſſeur, c'eſt cependant ſous ſon regne qu'on doit placer l'époque de la liberté de cette nation auſſi ſage que belliqueuſe. *Louis* leur en confirma l'ineſtimable privilege dans la diete de Nuremberg, pour ſe les rendre favorables contre Frédéric d'Autriche ſon concurrent.

Une loi défendoit à ſes ſucceſſeurs de reſter dans leurs états héréditaires, & les obligeoit de voyager de ville en ville, & de province en province. Les

ſeigneurs qui devoient défrayer ſa cour pendant ſes voyages, virent avec plaiſir qu'il ne s'y conformoit pas : en effet, il réſida conſtamment dans ſes états de Baviere, à moins que quelque néceſſité preſſante ne le forçât d'en ſortir. On croit que c'eſt le premier qui ſe ſoit ſervi dans ſes ſceaux de deux aigles en forme de ſupport. Venceſlas les changea & les réduiſit en une aigle à deux têtes.

Ce fut ſous ſon regne que parut le célebre Rienzi, cet homme prodigieux qui né dans la baſſeſſe s'éleva à la dignité de tribun qu'il fit revivre, prétendit rappeller dans Rome dégradée les vertus & la valeur de ſes premiers habitans, & rendre à cette ancienne capitale du monde ſon premier empire. Il eut aſſez de confiance pour citer à ſon tribunal & l'empereur & le pape, & aſſez de crédit pour ſe rendre redoutable à ces deux puiſſances. (*M—Y.*)

Louis *le Pieux* ou *le Débonnaire*, (*Hiſtoire de France & d'Allemagne.*) II^e^ empereur d'Occident depuis Charlemagne ; & XXIV^e^ roi de France, né l'an 778, de Charlemagne & d'Hildegarde, nommé empereur par ſon pere en 813, confirmé par la nation en 814, mort le 20 juin 840, âgé de 63 ans après un regne de 27 ans.

Ce prince étoit en Aquitaine, qu'il gouvernoit depuis ſon extrême enfance avec le titre auguſte de roi, lorſqu'il apprit la mort de Charlemagne ſon pere : il ſe rendit auſſi-tôt à Aix-la-Chapelle, & rompit les meſures de pluſieurs courtiſans qui pouvoient l'éloigner du trône de l'empire : il prit des précautions qui font ſoupçonner qu'on avoit conſpiré pour lui ravir le diadême. *Louis* voulut commencer ſon regne par réformer ſa famille : ſes ſœurs, pour ſe dédommager du célibat où la négligence de leur pere les avoit laiſſées, ſe livroient à leurs penchants. Leur vie licencieuſe humilioit ce monarque qui les confina dans un cloître : leurs amans languirent dans les priſons, & pluſieurs même perdirent la vie. Cette rigueur exercée ſur les principaux ſeigneurs, fit beaucoup de mécontens, & en rétabliſſant les mœurs, *Louis* jetta les ſemences de la révolte.

Le regne de Charlemagne n'avoit été qu'un enchaînement de guerres, & les loix avoient beaucoup perdu de leur vigueur : des citoyens avoient été livrés à l'oppreſſion & à la ſervitude : les vols, les rapts étoient reſtés impunis. *Louis* fit choix de magiſtrats integres qui parcoururent les provinces. Alors les loix reprirent leur activité. Les biens uſurpés furent rendus, & les citoyens opprimés trouverent un vengeur contre l'injuſtice des grands.

Le premier ſoin de *Louis*, après qu'il eut rétabli le bon ordre, fut d'aſſurer l'indiviſibilité de la monarchie dans la main des aînés. Il avoit vu les déſordres que le partage de l'autorité avoit occaſionnés dans l'empire ſous la premiere race : ce fut pour les empêcher de renaître, qu'il ſe donna pour collegue Lotaire ſon aîné, & qu'il le déclara empereur : il ne donna à Louis & à Pepin, ſes puînés, que le titre de roi qui ne devoit pas les diſpenſer de l'obéiſſance. *Louis*, pour faire voir qu'il ne vouloit qu'un ſeul maître dans la monarchie, & que la qualité de roi devoit être ſubordonnée à celle d'empereur, exigea l'hommage de la part de ſon neveu Bernard, que Charlemagne avoit fait roi d'Italie : il le punit du dernier ſupplice, pour avoir refuſé de le rendre ou pour l'avoir rendu de mauvaiſe grace. Telles étoient les vues politiques de *Louis le Débonnaire*, & telle fut la rigueur des premieres années de ſon regne. Un fils qu'il eut de Judith ſa ſeconde femme, rendit inutiles les ſoins qu'il prenoit pour conſerver ſes états dans le calme de la paix. Cet enfant fut la cauſe ou plutôt l'occaſion de bien des troubles : on ne pouvoit lui refuſer, ſans injuſtice, le titre de roi. On ne pouvoit non plus lui faire un apanage, ſans réformer le partage de la ſucceſſion déja fait entre les fils du premier lit : Lothaire & ſes freres ſe refuſerent à un acte auſſi légitime. Les prélats accoutumés à la licence ſous les regnes précédens ſe plaignoient de la ſévérité du monarque, qui leur preſcrivit l'obſervance ſtricte des canons : d'un autre côté, les ſeigneurs attachés aux rois d'Aquitaine & de Baviere ne voyoient qu'avec peine la réunion de la monarchie dans la main de l'empereur, parce qu'alors ils avoient deux maîtres, leur roi d'abord, enſuite l'empereur : pour les ſeigneurs de la ſuite de Lotaire, ils auroient voulu qu'il eût joui dès-lors de toutes les prérogatives attachées à la dignité impériale : mais ſon pere ne lui avoit donné le titre d'empereur, que pour lui aſſurer le ſouverain pouvoir lorſqu'il ne ſeroit plus, & non pas pour le partager avec lui : on voit donc que les ſeigneurs & les prélats avoient de puiſſans motifs de ſe déclarer contre le monarque : la plupart ſe rangerent du côté de ſes fils. Le pape ennemi, tantôt ſecret, tantôt déclaré de la cour de France, prit le parti de Lotaire : ce n'étoit pas par amour pour ce prince, il eſpéroit profiter des déſordres des guerres civiles pour achever l'ouvrage de l'indépendance de ſa cour commencé par ſes prédéceſſeurs. Telles furent les véritables cauſes des tragédies, dont *Louis* fut la principale victime. Deux fois ce prince, ſans contredit le meilleur de ceux qui ſont montés ſur le trône impérial, ſe vit priſonnier de ſes propres fils : ce n'eſt pas qu'il manquât de courage & d'expérience dans l'art militaire ; il avoit fait ſes preuves : ſon regne en Aquitaine avoit été celui d'un héros & d'un ſage. Mais le cœur trop ſenſible de *Louis* ne lui permettoit pas de ſoutenir le ſpectacle d'une guerre civile où il avoit contre lui ſes propres enfans qui l'attaquoient avec des armes de toute eſpece. Le pape, c'étoit Grégoire IV, paſſa les Alpes, & ſe rendit au camp des fils. Cette premiere démarche conſacroit la révolte, c'étoit au pere qu'il eût dû parler d'abord. Après qu'il ſe fut abouché avec Lotaire, il ſe rendit auprès de *Louis*, dont on connoiſſoit les ſentimens pacifiques : il y reſta pluſieurs jours ſous prétexte de travailler à une réconciliation, mais en effet pour débaucher ſon armée. Le monarque ſe trouva preſque ſeul le jour du départ du pontife : telle fut l'excellente œuvre qu'opera le ſaint-pere. *Louis* ne pouvant ſe déterminer à s'échapper en fugitif, une cohorte vint le ſommer de ſe rendre de la part de Lotaire : toutes les loix de la nature furent violées, un pere fut obligé d'obéir à ſon fils qu'il avoit fait roi, empereur & pour ainſi dire ſon égal : l'infortuné monarque eut peine à obtenir qu'on reſpecteroit les jours de l'impératrice ſon épouſe & du prince Charles ſon fils : *Louis*, qui avoit tout à craindre de la part de cette ame dénaturée, exigea le ſerment de Lotaire, comme il ne leur feroit couper aucun membre : on voit par ce ſerment quelle pouvoit être la férocité de ce ſiecle affreux. *Louis* eſt obligé de ſuivre en eſclave le char de ce perfide fils qui, après l'avoir traîné de ville en ville, le reſſerre dans une priſon de moines à Soiſſons. Il eſt impoſſible de rendre les traitemens affreux qu'on lui fit eſſuyer : le grand but étoit de le déterminer à ſe faire moine, & l'on croyoit y parvenir en multipliant ſes ſouffrances. On ſavoit que l'impératrice Judith & ſon fils Charles étoit le ſeul lien qui l'attachoit au monde. On ne ceſſoit de lui repéter qu'ils étoient morts. Il ne pouvoit en apprendre de nouvelles, étant ſans ceſſe entouré de gardes. Son cœur étoit déchiré des plus cruels regrets : un religieux qui ne put être témoin de tant de douleur, lui gliſſa un billet comme il lui

préſentoit l'hoſtie, & lui apprit que ſon épouſe & ſon fils étoient encore en vie. Lotaire ne pouvant réuſſir à lui faire prendre l'habit, forma la réſolution, par le conſeil des évêques, de le mettre en pénitence publique : cette pénitence rendoit incapable du gouvernement : il falloit lui ſuppoſer des crimes & le forcer à s'en avouer coupable ; ce fut pour exécuter cet exécrable projet qu'il convoqua une aſſemblée d'états ; cette aſſemblée ſéditieuſe ſe tint à Compiegne. « C'eſt alors, dit Muratori, qu'à » la honte du nom chrétien, on voit les miniſtres de » Dieu faire un abus impie d'une religion toute » ſainte, pour épouvanter, pour détrôner un prince » malheureux, & le forcer à s'avouer coupable des » crimes ſuivans. D'avoir permis la mort de ſon » neveu Bernard, & d'avoir forcé ſes freres natu- » rels à ſe faire moines, deux prétendus crimes dont » il avoit déja fait pénitence : d'avoir violé ſes ſer- » mens en révoquant le partage qu'il avoit fait de » la monarchie, & contraint ſes ſujets à faire deux » ſermens contraires, occaſion de beaucoup de par- » jures & de grands troubles : d'avoir indiqué pen- » dant le carême une expédition générale, ce qui » n'avoit pas manqué d'exciter de grands murmures : » d'avoir payé de l'exil & de la confiſcation des » biens ceux de ſes fideles ſujets qui l'étoient allé » trouver pour l'informer des déſordres de l'état & » des embûches qu'on lui dreſſoit : d'avoir exigé de » ſes fils & de ſes peuples différens ſermens con- » traires à la juſtice : d'avoir fait diverſes expédi- » tions militaires, dont les fruits avoient été des ho- » micides, des ſacrileges, des adulteres, des incen- » dies ſans nombre, & l'oppreſſion des pauvres, » tous crimes dont il devoit répondre devant Dieu : » d'avoir fait des partages de la monarchie en ne » conſultant que ſon caprice : d'avoir troublé la paix » générale : d'avoir armé ſes peuples contre ſes fils, » au lieu d'employer ſes fideles ſerviteurs & ſon au- » torité paternelle à les faire vivre en paix : enfin, » d'avoir mis ſes ſujets dans la néceſſité de commet- » tre une infinité de meurtres, lorſque ſon devoir » étoit d'entretenir la paix entr'eux, & par-là de » procurer leur ſûreté. Sur ces griefs mal imaginés, » les évêques font entendre à ce pieux empereur » qu'il avoit encouru l'excommunication ; & que, » s'il vouloit ſauver ſon ame, il avoit beſoin de faire » pénitence : ce prince trop ſimple ſe laiſſe traiter » comme le veulent ces prélats (comment eût-il » fait autrement ?), dont la conſcience s'étoit ven- » due à Lotaire. *Louis* ſe dépouille de la ceinture » militaire & des ornemens impériaux, ſe revêt d'un » cilice, & condamne lui-même toutes les actions » de ſon regne : c'en eſt aſſez pour que Lotaire » croie ſon pere déchu de l'empire : mais comme il » s'en méfioit, & qu'il comptoit très-peu ſur le » peuple, il continue de le faire garder étroitement, » ſans permettre que perſonne lui parle, ſi ce n'eſt » le petit nombre de gens deſtinés à le ſervir ; le » peuple témoin de cette triſte ſcene ſe retire con- » fus de chagrin ». Certainement les annales du monde ne préſentent point d'exemple d'un prince auſſi bon, auſſi ſenſiblement outragé. *Louis* ne fit cet aveu, ou plutôt ce menſonge qu'après y avoir été forcé : on multiplia les mauvais traitemens pour l'y contraindre. Cette guerre excitée par des tracaſſeries domeſtiques, fut terminée par une intrigue. Les moines avoient joué un grand rôle dans une ſcene où il s'agiſſoit de déterminer *Louis* ou à ſe confeſſer, ou à prendre l'habit religieux. Ils avoient de fréquens entretiens avec les fils du monarque, ils parvinrent à les rendre ſuſpects les uns aux autres & à les diviſer. Lotaire abandonné de ſes freres, ne fut plus aſſez puiſſant par lui-même pour conſommer ſon attentat : les liens de l'empereur furent rompus, il ſe trouva avec ſurpriſe ſur le trône également confondu par ſa bonne & par ſa mauvaiſe fortune. Ses malheurs lui donnerent un caractere de timidité qu'il ne ſut vaincre ; ſa cour fut agitée par de nouvelles tracaſſeries. Les rois d'Aquitaine & de Baviere regarderent moins comme un devoir que comme un ſervice d'avoir conſpiré pour lui rendre la liberté qu'ils lui avoient ôtée de concert avec Lotaire. Ils voulurent être dépoſitaires de l'autorité, & en quelque ſorte les maîtres. Mais l'impératrice Judith avoit auſſi recouvré ſa liberté : elle étoit jalouſe de l'autorité, & ne vouloit la reprendre que pour ſe venger des injures qu'elle avoit reçues d'eux & de Lotaire. Cette princeſſe politique retint les premiers mouvement de ſa haine ; & c'étoit par leurs propres armes qu'elle aſpiroit à les perdre : elle permit que l'empereur ſon mari augmentât les domaines de Pepin & de Louis, mais elle fit déclarer Lotaire déchu de ſes droits à l'empire. Il lui falloit beaucoup d'adreſſe pour cacher ſes deſſeins de vengeance : la cour étoit gouvernée par un eſprit de ſuperſtition à peine concevable ; le lecteur en jugera par ce trait. Lotaire qui avoit tout à redouter de ſa diſgrace, aſpiroit à ſe réconcilier avec ſon pere. Angilbert, archevêque de Milan, ſon ambaſſadeur, fut reçu favorablement. « Saint archevêque, lui dit » l'empereur, comment doit-on traiter ſon ennemi ? » Le Seigneur, répondit Angilbert, ordonne dans » ſon évangile, de l'aimer & de lui faire du bien ». Si je n'obéis pas à ce précepte, reprit *Louis* ? « Vous » n'aurez pas la vie éternelle, repliqua le prélat ». L'empereur fâché d'être obligé de renoncer à ſa vengeance ou au paradis, convint d'une conférence pour le lendemain avec l'archevêque, & il s'y fit accompagner par tout ce qu'il y avoit de ſavant à ſa cour. « Seigneur, dit Angilbert, pour ouvrir la » controverſe, ſavez-vous que nous ſommes tous » freres en Jeſus-Chriſt ? Oui, répondirent les aſſiſ- » tans, car nous avons tous le même pere dans les » cieux. L'homme libre, continua Angilbert, le ſerf, » le pere, le fils ſont donc freres. Or l'apôtre S. Jean » n'a-t-il pas dit que qui hait ſon frere eſt homicide, » & un homicide peut-il entrer dans la béatitude » éternelle » ? A ces mots tous les ſavans de l'empereur s'avouerent vaincus, & lui-même pardonna à Lotaire ; mais il le reſſerra toujours dans les bornes du royaume d'Italie, ſans lui rendre le titre d'empereur : cependant les rois d'Aquitaine & de Baviere plus jaloux du crédit de l'impératrice dont ils avoient pénétré les intentions dans l'augmentation de leur partage, que reconnoiſſans de ſes perfides bienfaits, entretinrent des liaiſons avec Lotaire : mais pour déconcerter leurs meſures, elle fit elle-même une alliance ſecrette avec lui. Cette princeſſe conſultoit toujours les intérêts de ſon fils, & jamais ceux de ſa haine : Lotaire, qui ne vouloit reconnoître dans ſes freres que ſes premiers lieutenans, fut flatté des démarches de l'impératrice qui le prioit de ſervir de tuteur à ſon fils, qui fut couronné roi de Neuſtrie & preſqu'en même tems roi d'Aquitaine, par la mort prématurée de Pepin : le roi Louis fut entiérement oublié & réduit à la ſeule Baviere dans un partage qui fut fait de toute la monarchie entre Lotaire & Charles. Ce prince fut extrêmement ſenſible à cette eſpece d'exhérédation ; il prit les armes & recommença la guerre civile : l'empereur le pourſuivit avec une extrême chaleur & le força de ſe reſſerrer dans ſes limites, il ne put le contraindre de même de renoncer à ſes ſentimens de vengeance. L'empereur ne vit point la fin de cette guerre ; il mourut dans une petite île vis-à-vis d'Ingelheim, épuiſé de fatigues & de chagrin : outre Lotaire, Louis & Charles, ce prince laiſſa trois filles Alvaïde, Hildegarde & Giſelle. La premiere fut

mariée à Begon, comte de Paris: les Généalogiſtes en font deſcendre Conrad I, roi ou empereur d'Allemagne: la ſeconde épouſa un comte nommé *Thierri*: la cadette le comte Everard: celle-ci donna le jour à Bérenger, l'un des tyrans d'Italie. *Louis le Débonnaire*, dit Muratori, « fut un prince illuſtre par la » grandeur de ſon amour & de ſon zele pour la » ſainte religion, & pour la diſcipline eccléſiaſti- » que, par ſon attention à faire rendre la juſtice; » par ſa conſtance dans l'adverſité, par ſa généro- » ſité à l'égard des pauvres & du clergé ſéculier & » régulier; prince qui n'eut point d'égal pour la clé- » mence, pour la douceur & pour d'autres vertus » qui le rendirent très-digne du nom de *Pieux*, mais » étrangement malheureux dans ſes fils du premier » lit qui furent tous ingrats envers ce pere ſi bon, » auquel ils firent eſſuyer tant de traverſes; & trop » plein de tendreſſe pour ſa ſeconde femme & pour » le dernier de ſes fils, ce qui fut l'origine de tous » les troubles. »

L'auteur des obſervations ſur l'hiſtoire de France, met au nombre des fautes de *Louis le Débonnaire* les tentatives que fit ce prince pour réunir les royaumes en un ſeul empire. D'abord j'obſerverai que cet écrivain, dont je ne prétends point rabaiſſer le mérite éminent, ne s'eſt point exprimé avec aſſez d'exactitude: car encore bien que la domination françoiſe fût partagée en pluſieurs royaumes, elle ne formoit cependant qu'une ſeule monarchie. Cet auteur a voulu reprocher à *Louis* d'avoir tenté de réunir la monarchie dans les mains d'un ſeul. Et c'eſt, ſans contredit, la choſe qui doit lui faire le plus d'honneur; c'étoit le ſeul moyen d'aſſurer la durée de cet empire: ce que je dis n'a pas beſoin de preuves, l'hiſtoire démontre que ce fut la loi du partage, que *Louis* vouloit abolir, qui le fit tomber dans un état de langueur dont il ne ſe releva jamais. L'auteur des obſervations prétend s'appuyer du ſuffrage de Charlemagne, qui, ſuivant lui, partagea la monarchie en trois royaumes, qu'il rendit abſolument indépendans les uns des autres: il eſt vrai que ce grand prince ſe conforma à l'uſage que les François avoient apporté de Germanie, & qu'il donna à chacun de ſes fils une part dans ſes états; mais rien ne prouve que ſon intention fût d'établir entr'eux une indépendance abſolue, & s'il étoit queſtion de recourir à des inductions, on en trouve pluſieurs qui ne ſont pas favorables au ſentiment de cet écrivain. D'abord les partages ne furent point égaux: il s'en falloit beaucoup. *Louis le Pieux* n'eut que l'Aquitaine, & Pepin l'Italie: Charles leur aîné devoit avoir tout le reſte de la monarchie qui comprenoit la plus grande partie de l'Allemagne, l'ancien royaume d'Auſtraſie & la Neuſtrie: lui ſeul avoit autant d'états que ſes deux freres enſemble. Cette inégalité de partage ne me paroît avoir été ménagée que pour lui aſſurer la ſouveraineté ſur ſes freres qu'il auroit exercée ſous le titre d'empereur. Car une obſervation importante, c'eſt que la dignité impériale ne fut point conférée à pluſieurs: Charlemagne la regarda comme indiviſible; & lorſqu'il couronna ſes fils, il eut ſoin de les avertir qu'ils devoient lui obéir comme à leur empereur. Enfin, ſi l'on ſonge que le titre d'empereur que porta Charlemagne, n'ajoutoit rien à ſa puiſſance, on ne pourra ſe refuſer de croire qu'il ne le prit que comme un moyen de réunir la monarchie, dont le partage avoit déja coûté le trône & la vie à ſes premiers maîtres: ſi les vues de Charlemagne furent celles que lui ſuppoſe l'auteur des obſervations, on ſera forcé de convenir que ſa politique fut inférieure en ce point à celle de *Louis le Pieux*. (*M—Y.*)

LOUIS II, ſurnommé *le Begue*, XXVI^e^ roi de France, étoit fils de Charles-le-Chauve & d'Hermentrude: quoique le trône fût héréditaire, il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer de demander les ſuffrages des évêques & des ſeigneurs pour y monter. Cette particularité prouve la foibleſſe du gouvernement: leur ſuffrage lui coûta de précieux privileges; ceux qui ne s'étoient point trouvés à ſon avénement accoururent en foule pour participer à des largeſſes dont le monarque n'eût pu ſe diſpenſer ſans péril, & ce ne fut qu'en les comblant de biens qu'il crut pouvoir s'aſſurer de leur fidélité. Mais lui & ſes ſucceſſeurs éprouverent que ce n'eſt pas en flattant des ſéditieux que l'on peut eſpérer d'être jamais bien obéi: les ſujets alors aſſez puiſſans pour faire la loi au ſouverain, étendoient ou limitoient à leur gré ſa puiſſance. Boſon, frere de l'impératrice Richilde, ſans avoir le titre de roi, affectoit toute la pompe, & jouiſſoit de toutes les prérogatives de la ſouveraineté; les dignités accumulées ſur ſa tête, ſes alliances avec les premieres familles du royaume le rapprocherent du trône, qu'il ſembloit dédaigner par la grande facilité qu'il avoit d'y monter.

Louis aſpiroit à l'empire; on prétend même qu'il en reçut la couronne des mains du pape dans un concile: mais cette opinion n'eſt pas générale, nous la révoquons en doute avec d'autant plus de raiſon, que dans tous les actes qui nous reſtent de ce prince, on n'en voit aucun où il prenne la qualité d'empereur. Carloman ſorti de la branche aînée, nous ſemble avoir eu plus de droit de le porter; mais c'étoit un préjugé aſſez généralement reçu, qu'aucun prince ne pouvoit le prendre ſans avoir été couronné par le pape. Les rois de France & de Baviere ſe diſputoient ſon ſuffrage: comme il ne pouvoit le donner à tous les deux, il les amuſa l'un & l'autre par d'artificieuſes promeſſes; le but de ce manege étoit de les engager à lui fournir du ſecours contre les Sarraſins. Cet artifice ne lui réuſſit pas, les deux rois refuſerent de l'aſſiſter, & le trône impérial reſta vacant.

Louis le Begue deſiroit faire reconnoître Adélaïde, qu'il avoit épouſée après avoir répudié Anſgarde, dont il avoit eu Louis & Carloman, mais il ne put l'obtenir. Tout le peuple applaudit au refus qu'en fit le pape, Anſgarde étoit encore vivante: c'eût été exclure ſes enfans & confirmer le ſecond mariage, qui, ſuivant les loix de l'Egliſe, n'étoit qu'un concubinage. Après la ſéparation du concile, la France fut embrâſée du feu des guerres civiles. Lotaire, roi de Lorraine, le marquis de Septimanie, & le comte du Mans, s'étoient érigés en tyrans de leurs vaſſaux: ils exercerent les plus cruels ravages dans le royaume. *Louis* employa contre eux les armes de l'Egliſe. Le comte du Mans, effrayé des foudres de Rome, reſtitua au roi tous les châteaux qu'il lui avoit ravis: les démêlés avec le roi de Lorraine furent terminés par la négociation. Le marquis de Septimanie refuſoit encore de ſe ſoumettre: quoique dépouillé de ſes états par l'interdiction eccléſiaſtique & par une ſentence de *Louis*, il n'en continuoit pas moins la guerre; ſon armée non moins intrépide que lui, & non moins impie, bravoit les excommunications & les menaces d'un roi trop foible pour les punir.

Louis, pour arrêter le feu de la révolte & l'empêcher de s'étendre dans toute l'étendue du royaume, s'avança contre ces rébelles, réſolu de terminer la guerre par un coup déciſif: mais il eſt attaqué à Troye par une maladie qui l'arrête dans ſa marche: on le tranſporte à Compiegne, où il meurt avec le ſoupçon d'avoir été empoiſonné: il fut enterré à l'abbaye de Saint-Corneille; il étoit âgé de trente-cinq ans, il en avoit régné vingt-deux. L'hiſtoire l'a placé parmi les rois fainéans, ce n'eſt pas qu'elle l'accuſe de molleſſe ou d'indolence, elle lui reproche ſeulement de n'avoir rien fait de grand. Ce fut ſous ſon

regne que l'on vit éclorre cet eſſaim de comtes, de ducs & de marquis: c'étoient autant de petits tyrans qui ſecouoient le joug de l'autorité royale, & qui chargeoient le peuple des chaînes dont ils ſe dégageoient. Il laiſſa Adélaïde enceinte d'un fils, qui fut appellé *Charles*, & qui, pour avoir donné ſa confiance à des traîtres, fut ſurnommé *le Simple*. Le courage de ce prince & l'excellence de ſon cœur lui avoient mérité une dénomination plus honorable.

LOUIS III & CARLOMAN, rois de France. *Louis*, fils aîné de Louis-le-Begue, étoit appellé au trône par la naiſſance & par le teſtament de ſon pere qui, en mourant, chargea Odon, évêque de Beauvais, & le comte Albain, de lui porter la couronne, le ſceptre & l'épée, ainſi que les autres attributs du pouvoir ſouverain. Les factions qui déchiroient le royaume, ne daignerent pas conſulter les loix; & comme la révolte eſt ingénieuſe en prétextes, les mécontens propoſerent d'élire un roi, les deux fils de Louis le Begue, étant trop foible, diſoient-ils, pour tenir le timon de l'état dans ces tems orageux; & pour donner l'appareil de la juſtice à la dégradation des princes, ils prétendirent que la répudiation d'Anſgarde, leur mere, devoit les ranger dans la claſſe des enfans naturels. Goſſelin, abbé de Saint-Denis, & Conrad, comte de Paris, étoient à la tête de cette faction: ils mettoient tout en combuſtion dans le royaume, tandis que Boſon, qui tenoit le parti des princes, prenoit des meſures à Meaux, pour mettre une armée en campagne. Le roi de Germanie, ſuſcité par Goſſelin & par ſes complices, entra ſur les terres de France: tout préſageoit ſes ſuccès, lorſque des troubles excités dans la Baviere le forcerent de repaſſer le Rhin; cette expédition ne lui fut cependant pas infructueuſe, les partiſans des princes lui céderent, par un traité, une partie de l'ancien royaume de Lorraine: royaume autrefois puiſſant, & dont la province qui retient ſon nom, n'eſt qu'un foible reſte.

Les rebelles privés de ſon appui, ne tarderent point à réveiller ſon ambition, ils l'engagerent à rompre le traité, il ſe préparoit à faire une nouvelle invaſion, mais il fut retenu par Hugues, fils de Lotaire, qui menaçoit cette partie de la Lorraine qu'on lui avoit cédée. Le ſuffrage des François étoit partagé entre Carloman & *Louis*, les Neuſtriens fixoient leurs vœux ſur *Louis*, mais Carloman avoit pour lui Boſon; il étoit à craindre que la rivalité de ces princes n'excitât une guerre civile: ce fut pour en prévenir les ravages, qu'on les ſacra tous deux en même tems. *Louis* eut la France proprement dite, Carloman la Bourgogne & l'Aquitaine.

Boſon, qui venoit de faire deux rois, ne put réſiſter à la tentation de l'être. Les princes, jeunes & ſans expérience, laiſſoient un libre cours à ſon ambition: il ſéduiſit par des préſens ceux que les menaces ne purent ébranler: il s'étaya encore de la protection du pape & des évêques. Alors il prit la couronne, & ſe fit couronner roi d'Arles. Ce nouveau royaume comprenoit le Dauphiné, le Lyonnois, la Provence, la Savoie & une partie de la Bourgogne.

Tous les princes de la maiſon Carlienne tinrent une aſſemblée d'états à Gondreville; on y délibéra ſur le moyen de rétablir le bon ordre dans le royaume, & d'en purger les ennemis domeſtiques & étrangers: il fut décidé que *Louis* & Carloman marcheroient contre Hugues, fils de Lotaire, qui dévaſtoit la Lorraine: le rebelle n'eut point aſſez de confiance pour tenter le ſort des armes en bataille rangée, il ſe retira dans les forêts. Les deux rois penſerent alors qu'il leur ſeroit facile de punir Boſon du titre de *roi*, qu'il avoit oſé prendre; ils le tinrent aſſiégé pendant deux ans ſans pouvoir le réduire; une irruption de Normands répandus dans l'Artois & la Flandre força *Louis* d'oublier le rebelle. Il alla combattre ces nouveaux ennemis, qu'il vainquit dans les plaines de Saucour. Cette victoire fut le dernier événement mémorable du regne de *Louis*. Ce prince, qui méritoit une vie plus longue & un plus heureux regne, mourut vers l'an 883, deux ans & trois mois après ſon couronnement.

Louis ne laiſſa point d'enfans, ſon frere lui ſuccéda ſans aucune contradiction. Carloman fit ſerment de garder les capitulaires de Charles-le-Chauve, & fut auſſi-tôt proclamé roi de Neuſtrie: ſon nouveau regne fut mêlé de proſpérités & de revers. La conquête du Viennois le rendit maître de la femme de Boſon qui, dans cette guerre, avoit montré un courage & une conduite qui auroient illuſtré un général: les Normands, témoins de ſes ſuccès, rechercherent ſon amitié, & lui demanderent la paix; Carloman y conſentit, mais à des conditions trop humiliantes pour une nation auſſi fiere: il eut à ſe repentir de ne leur en avoir point propoſé de plus modérées; les Normands lui taillerent en pieces trois armées puiſſantes, & le forcerent d'acheter la paix, il la paya douze mille livres d'or: la mort qui l'enleva (884) peu de tems après, ne lui permit pas d'effacer la honte de ce traité; il mourut d'une bleſſure que lui fit un ſanglier à la chaſſe. Il ne laiſſoit point d'héritiers, ſes états paſſerent à Charles-le-Gros, dont la fin fut ſi déplorable.

LOUIS IV, dit *d'Outremer*, XXXII^e^ roi de France, fils de Charles-le-Simple & de la reine Ogive, fille d'Edouard, roi d'Angleterre. Ce prince fut ainſi nommé d'*Outremer*, parce qu'au moment de la captivité de Charles-le-Simple, il alla chercher un aſyle en Angleterre contre la violence des grands qui avoient ſecoué le joug de l'obéiſſance: il reſta treize ans à la cour du roi de la Grande-Bretagne, ſon aïeul maternel. Hugues-le-Grand parut dédaigner un trône qui étoit environné d'écueils; & ne pouvant s'y placer ſans péril, il y fit monter *Louis*, & fut le premier à le reconnoître pour ſon ſouverain. L'exemple de ſa ſoumiſſion politique entraîna les ſeigneurs des deux ordres qui l'accompagnerent juſqu'à Boulogne où, d'un commun accord, ils ſaluerent *Louis* à la deſcente du vaiſſeau, & le proclamerent roi de France. Ce ſervice intéreſſé valut à Hugues le nom de *Grand*, avec une partie de la Bourgogne, dont le frere de Raoul fut dépouillé. Le timon de l'état fut confié à ſes ſoins, & quoiqu'il n'eût qu'une autorité empruntée, il eut tout l'extérieur de la royauté. Ses procédés trop fiers pour ceux d'un ſujet, affectoient ſenſiblement le jeune monarque déja trop humilié de languir ſous la tutelle d'un vaſſal qui, ſous prétexte de le ſoulager du poids des affaires, le tenoit captif dans l'enceinte d'un palais. Ce fut pour ſortir de cet eſclavage que *Louis* ſe ligua avec le duc de Normandie, les comtes de Vermandois & de Poitiers, qu'il croyoit ennemis de Hugues: mais ces alliés infideles le ſacrifierent bientôt aux intérêts de leur fortune. Hugues qui ſavoit que les hommes ſont toujours vaincus par leurs paſſions, augmenta le territoire des uns, & accorda des privileges aux autres: Hugues verſa ſur eux une infinité de bienfaits, dont il étoit d'autant plus prodigue qu'ils ne lui coûtoient rien; c'eſt ainſi qu'il en fit les inſtrumens de ſes proſpérités. Le monarque chancella plus que jamais ſur le trône qu'il prétendoit raffermir: la révolte l'aſſiégea de toute part; les foudres de l'égliſe lancées contre les rébelles les arrêterent quelques inſtans dans la route du crime, & quoiqu'ils bravaſſent les excommunications, ils craignoient tout de la terreur qu'elles inſpiroient au peuple. Hugues en prévit les ſuites, & pour les prévenir il conſentit à une treve dont *Louis* crut devoir profiter pour reprendre la Lorraine: il en fit la conquête; mais cette démarche n'étoit pas d'un politique: il indiſpoſoit

contre lui Othon, roi de Germanie, dans un tems où l'amitié de ce prince lui eût été d'un très-grand ſecours, comme ſa haine lui fut très-funeſte. *Louis* ne put conſerver la Lorraine, Othon la lui reprit dans une guerre où il eut pour alliés Hugues & le comte de Vermandois.

Les prélats, à la faveur des troubles, ſe rendoient ſouverains des villes de leurs dioceſes; c'eſt ainſi, par exemple, que l'archevêché de Rheims eſt devenu duché-pairie du royaume. Le comte de Vermandois, pour le conſerver à ſon fils qui en avoit été dépouillé, attiſa le feu de la guerre; mais il fut obligé de ſe contenter de deux riches abbayes. Les rébelles aſſiégerent la ville de Laon, & pour marquer leur reconnoiſſance à Othon qui les protégeoit avec une armée, ils le déclarerent roi de France. Le vertige de la révolte égarant les François, ils dépoſerent leur ſouverain, & ſe donnerent à Othon, eſpérant jouir d'une plus grande liberté ſous l'empire de ce prince, auquel les Germains ne rendoient qu'un pur hommage. *Louis* montra une ame ſupérieure à tous ces revers, ſa conſtance ne l'abandonna jamais. Vaincu ſous les murs de Laon, il prit la route d'Aquitaine, que la contagion de la révolte n'avoit point corrompue. La France diviſée n'offroit que des ſcenes de carnage. Le pape montra beaucoup d'empreſſement à rétablir la concorde; ce fut par une ſuite de ſes négociations qu'Othon renonçant à ſes droits ſur la France, rendit la couronne que ces rébelles lui avoient donnée. Guillaume-la-longue-épée, duc de Normandie, eut la plus grande part dans cette révolution. Ce prince étoit intéreſſé à entretenir les diviſions des François; mais il préféra le titre de pacificateur à celui de conquérant. Le comte de Flandres aſſaſſina ce duc bienfaiſant, & priva le monarque de ſon principal appui. *Louis* ſe montra peu digne des ſervices que lui avoit rendus Guillaume: ce prince perfide feignant une reconnoiſſance dont ſon cœur n'étoit pas capable, ſe nomma tuteur du fils de Guillaume, le jeune Richard; mais ſe jouant de ce titre ſacré, il attira ſon pupille à Laon, où il le tint dans une eſpece de captivité. Arnoul, gouverneur du jeune prince, voyant que l'on attentoit à ſa vie, l'enleva dans une voiture de foin, & le conduiſit à Senlis, chez ſon oncle Bernard. Cet attentat contre la foi publique déshonora *Louis* dans l'eſprit de ſes alliés, & prêta des armes aux ſéditieux. Hugues toujours attentif à profiter des troubles, offrit ſon ſecours à Bernard, & l'exhorta à venger l'attentat commis contre ſon neveu: mais trop ambitieux pour ſe laiſſer enchaîner par ſes promeſſes, il ſe tourna preſqu'auſſi-tôt du côté de *Louis*, qui lui offrit de partager avec lui les dépouilles du jeune Richard. Ils ſe réunirent auſſi-tôt pour faire la conquête de la Normandie; leurs intérêts trop oppoſés cauſerent bientôt une rupture entr'eux: tous deux n'écoutoient que leur ambition, & comptoient pour rien la foi des traités. *Louis* fit une ligue ſecrette avec les Normands, qui promirent de le reconnoître pour ſouverain dès qu'il auroit chaſſé Hugues de leur pays. Le monarque ébloui par cette promeſſe ſéduiſante, employa ſon armée contre un allié auſſi infidele. Hugues fut obligé de s'éloigner, mais *Louis* fut reçu dans Rouen moins comme un libérateur que comme un ennemi que l'on craignoit d'avoir pour maître. Ils appellerent Hérold, roi des Danois, qui accourut avec la plus grande célérité au ſecours d'un peuple qui ſe glorifioit d'avoir une commune origine avec lui. *Louis* s'avança pour le combattre, il fut vaincu & fait priſonnier. Hugues, au premier bruit de ſa détention, ſongea à profiter de ſes malheurs: ce politique, inſtruit dans l'art de feindre, convoque un parlement, dans lequel il déploie tout le faſte d'un zele patriotique, & parla pour obtenir la rançon du roi; mais il concluoit à ce qu'on le remît entre ſes mains pour prévenir l'abus d'autorité. Tout ce qu'il propoſa fut agréé: le roi fut rendu, le jeune Richard recouvra ſon duché, & Hugues eut la ville de Laon.

Louis ſavoit apprécier les ſervices de Hugues; il ne pouvoit aimer un ſujet qui n'avoit briſé ſes fers que pour le mettre dans ſa dépendance: il ſecoua ce nouveau joug & marcha à la tête d'une armée contre Hugues, en qui il ne voyoit qu'un rébelle. Le prélude de cette guerre fut brillant, Rheims fut ſa premiere conquête, & Hugues fut exilé, après avoir vu ravager ſon duché de France. *Louis* profitant de ſes premiers ſuccès, prit la route de la Normandie & alla aſſiéger Rouen: cette ville fut l'écueil de ſes proſpérités. Othon lui avoit amené un renfort de Saxons qui périrent preſque tous à ce ſiege mémorable. Cet échec releva les eſpérances de Hugues, ſes partiſans conſpirerent pour l'élever au trône. *Louis*, déſeſpéré d'avoir ſans ceſſe à combattre & à punir des ſujets rébelles, crut qu'il lui ſeroit plus facile de les dompter par les foudres de l'égliſe que par celles de la guerre: le pape convoqua un concile où il eut ſoin de ſe trouver. Hugues qui n'eut point aſſez de confiance pour s'y préſenter, fut frappé de l'excommunication; jamais Rome ne fit un plus légitime uſage de ſa puiſſance, & ſes foudres auroient été bien plus reſpectées, ſi elle ne les eût employées que dans de ſemblables cauſes. Hugues avoit trop d'audace pour s'en effrayer; mais le peuple qui avoit horreur d'un excommunié, ne vouloit plus communiquer avec lui & regardoit comme un ſacrilege de s'armer en ſa faveur; on ne lui laiſſa que l'alternative d'une punition rigoureuſe ou de l'obéiſſance. Ce vaſſal rébelle que rien n'avoit ſu dompter, conſentit enfin à fléchir devant un maître, & reconnut *Louis IV* pour ſon ſouverain: cette ſoumiſſion promettoit quelques inſtans de calme. *Louis* n'eut pas le tems d'en jouir, ſa mort prématurée donna une face nouvelle aux affaires. Ce prince tomba de cheval comme il pourſuivoit un loup, & mourut de ſa chûte à l'âge de trente-trois ans, dont il avoit régné dix-huit. (*M—Y.*)

LOUIS V, XXXIV^e^ roi de France, dernier roi de la ſeconde race, naquit vers l'an 966, de Lotaire, roi de France, & de la reine Emme, fille de Lotaire II, roi d'Italie. La monarchie touchoit à ſa fin, elle n'étoit pas même l'ombre de ce qu'elle avoit été: des vaſtes états qu'elle poſſédoit ſous Charlemagne, il ne lui reſtoit que quelques provinces envahies par les ſeigneurs qui s'y étoient érigés en ſouverains. On avoit conſpiré contre la famille royale, d'autant plus facile à renverſer qu'elle n'étoit regardée que comme une famille d'uſurpateurs, puiſque pour parvenir au trône, elle avoit dégradé un roi légitime. Lotaire avoit fait de continuels efforts pour reprendre l'autorité dont avoient joui les premiers rois de ſa race, & les grands qui craignoient de perdre les prérogatives qu'ils avoient uſurpées, conſpiroient enſemble pour faire paſſer le ſceptre en de nouvelles mains. Les craintes de Lotaire s'étoient ſouvent manifeſtées; ce fut par un effet de ſes craintes qu'il aſſocia *Louis V* au gouvernement du royaume, dans un tems où ce prince étoit trop jeune encore pour lui être d'aucun ſecours. *Louis* n'avoit que huit ans lorſqu'il fut préſenté aux états aſſemblés à Compiegne; ce fut le 6 juin 979 que ſe firent les cérémonies du couronnement qui furent réitérées à la mort de Lotaire; ſon nom fut depuis conſacré dans les actes publics. *Louis* éprouva de bonne heure des chagrins domeſtiques. La reine Blanche que Lotaire lui avoit fait épouſer en l'aſſociant au gouvernement, s'enfuit de la cour & ſe retira en Provence dans le ſein de ſa famille, dont elle préféroit l'élévation aux intérêts du roi ſon époux.

époux. Quelques écrivains ont rejetté l'évaſion de cette princeſſe ſur l'humeur ſeche & bruſque du monarque ; mais le prétexte qu'elle prit pour s'éloigner montre bien que ſes parens l'avoient portée à cette démarche : elle dit qu'elle n'entreprenoit le voyage de Provence où ſa famille étoit puiſſante, que pour engager cette province à ſe ſoumettre. Lotaire alla la trouver, & l'engagea à revenir auprès de ſon fils. Le retour de cette princeſſe fut le dernier événement du regne de Lotaire : il mourut preſque dans le même tems ; ſa mort étoit une perte pour *Louis*. La cour étoit dans la plus grande agitation, les prétentions des ſeigneurs étoit ſans bornes. Il eut de fréquens démêlés avec Hugues Capet, & l'iſſue lui en fut preſque toujours très-déſavantageuſe. La reine Emme ſa mere, princeſſe jalouſe d'autorité, au point que les plus graves auteurs l'accuſent d'avoir fait empoiſonner Lotaire ſon mari, qui n'avoit point eu pour ſes conſeils toute la déférence qu'elle avoit exigée, fit d'abord éclater beaucoup de zele pour ſon fils, dont elle devint bientôt l'ennemie la plus implacable. Elle ſe fortifia par des alliances au-dehors ; elle exigea des ſeigneurs de nouveaux ſermens de fidélité ; & ce qui décele ſon ambition, c'eſt qu'elle ne ſe contenta pas de ces ſermens pour ſon fils, elle voulut encore qu'on les lui fît à elle-même ; & quoique *Louis* eût alors vingt ans accomplis, elle ſe fit déférer la régence. Lorſque les François ſe furent acquittés de leurs premiers devoirs, ils tournerent leurs regards vers la Lorraine qui avoit paſſé ſous la domination des Allemands, & qu'ils deſiroient faire rentrer ſous la leur. Ils furent arrêtés par la révolte d'Adalberon, archevêque de Rheims, mécontent de la détention de Godefroi ſon frere, fait priſonnier ſous le regne du feu roi. Ce prélat animé par un eſprit de vengeance, entretenoit un commerce ſecret avec l'empereur Othon & l'impératrice Théophanie. *Louis* ſe vit obligé de faire une guerre réguliere contre ce ſujet rébelle : il l'aſſiégea dans la ville de Rheims, dont il ſe rendit maître non ſans verſer beaucoup de ſang. Le prélat échappa au vainqueur, & toujours inflexible il rejetta un pardon généreux que lui offroit le monarque. La retraite du prélat en Allemagne, perpétua la guerre : il avoit de nombreux partiſans ; ſa famille étoit très-puiſſante. L'évêque de Laon, nommé *Adalberon* comme lui, & probablement ſon parent, lui fournit de très-grands ſecours. Ce prélat vivoit avec la reine Emme, mere de *Louis*, dans une familiarité qui devint ſuſpecte au roi. Charles ſon oncle, lui perſuada même que cette familiarité n'étoit rien moins qu'innocente, & que la reine proſtituoit ſon rang, & le prélat ſon caractere : cette accuſation étoit grave, & la critique ne ſauroit la croire entiérement ſans motif. Le monarque, qui juſqu'alors avoit eu les plus grands égards pour ſa mere, commença à la négliger, & bientôt il la perſécuta. L'évêque de Laon fut privé de ſon ſiege. Ce coup d'autorité doit nous ſurprendre de la part d'un prince auquel les hiſtoriens n'ont pas craint de donner le ſurnom de *fainéant*. La dégradation de l'évêque remplit la cour de brigues, & entretint la plus grande fermentation parmi les évêques. *Louis* fut cependant ſe faire obéir de tous ſes ſujets : les évêques n'oſerent même ſe déclarer ouvertement pour Adalberon qui ſe tourna auſſi du côté de Hugues Capet. La reine Emme qui préféroit les intérêts de l'évêque à ceux de ſon fils, ſe déclara ſans pudeur ; & voyant que les François refuſoient de la ſeconder, elle eut recours aux Impériaux qui étoient intéreſſés à entretenir des troubles dans la France ; elle s'adreſſa d'abord à Adélaïde, ſa mere : « J'ai tout perdu, lui » écrivit-elle, en perdant le roi mon mari, je n'avois » d'eſpoir qu'en mon fils, mais il eſt devenu mon » ennemi le plus implacable ; on a inventé contre » moi d'horribles menſonges, contre l'évêque de » Laon ; on ne veut lui ôter ſa dignité que pour me » couvrir d'une éternelle confuſion : tous ceux à qui » je témoignois le plus d'amitié ſe ſont éloignés de » moi (cet abandon dont ſe plaint cette princeſſe, » regardoit des perſonnes ſur qui elle avoit verſé » ſes bienfaits) : ſecourez donc, ajoutoit-elle, une » fille accablée de douleur : mettez-vous en état de » nous venir joindre, ou faites une puiſſante ligue » contre les François, pour les obliger à nous laiſſer » notre tranquillité ». Ces clameurs firent une impreſſion très-vive ſur l'eſprit d'Adélaïde, déja ébranlée par ſa qualité de mere, & par les intrigues des deux Adalberon. L'empereur & l'impératrice, ſollicités par cette princeſſe, ſe déclarerent contre *Louis* ; & quoique les troubles de l'Italie, où Creſcence, préfet de Rome, avoit preſque ruiné l'autorité impériale, duſſent déterminer à faire marcher une armée au-delà des Alpes, il reſta en Allemagne à deſſein d'y lever des troupes, & de marcher contre le roi de France. *Louis* vit d'un œil tranquille les préparatifs de ce prince, & n'en pourſuivit pas moins ſes prétentions ſur la Lorraine : l'empereur d'Allemagne n'entreprit cependant rien de conſidérable, il gagnoit autant à entretenir des troubles à la cour de *Louis* qu'à l'attaquer ouvertement ; il y avoit toujours quelqu'orage qui grondoit ſur la tête du monarque François. La ducheſſe Béatrice négocia une eſpece de paix, Godefroi fut mis en liberté, & la ville de Verdun lui fut rendue ſans argent & ſans ôtages ; mais ce comte & l'évêque de Verdun, ſon fils, abandonnerent à *Louis* des terres de ce dioceſe, avec le droit d'y conſtruire autant de fortereſſes qu'il le jugeroit à propos. La reine-mere & l'évêque de Laon ne furent point compris dans ce traité : tous deux trembloient dans la crainte d'éprouver le reſſentiment du roi qui mourut ſur ces entrefaites, le 22 mai de l'année 987 : une mort auſſi prompte, d'un prince qui n'avoit que vingt-un ans, frappa tous les eſprits d'étonnement, & l'on ne tarda point à connoître qu'il avoit été empoiſonné : la chronique de Maillezais le dit expreſſément, mais elle ne nous a point révélé par qui ni comment. Les uns ont rejetté ce crime ſur la reine Emme, ſa mere, déja ſoupçonnée de cet attentat envers Lotaire ſon mari ; d'autres en ont accuſé la reine Blanche, avec laquelle il avoit toujours vécu avez aſſez d'indifférence. *Louis* ne laiſſoit point d'enfans ; le prince Charles ſon oncle, frere de Lotaire, ſe préſenta pour recueillir ſa ſucceſſion ; mais les grands vaſſaux lui refuſerent leur ſuffrage, & le donnerent à Hugues Capet, dont l'hiſtoire exalte la ſageſſe & les talens. Ainſi finit la race des Carlovingiens en France, elle avoit occupé le trône environ 236 ans. Quelques écrivains ont prétendu que *Louis*, avant que de mourir, avoit nommé Hugues pour lui ſuccéder, au préjudice des princes de ſon ſang ; d'autres, dont le ſentiment n'eſt pas plus probable, qu'il avoit laiſſé ſon royaume à la reine Blanche, à condition qu'elle épouſeroit Hugues après ſa mort ; ils ont même ajouté qu'il l'épouſa effectivement : ces deux opinions pechent contre toute vraiſemblance ; *Louis* mourut d'une mort trop prompte & trop inopinée, pour qu'il ait pu ſonger à faire ſon teſtament ; & quel teſtament, qui auroit donné ſon royaume, ou à ſon ennemi, ou à une femme qui lui avoit cauſé les chagrins les plus amers ! quant au mariage de Blanche avec Hugues, il eſt démontré impoſſible, puiſque la femme de Hugues vivoit encore lors de ſon couronnement, & qu'il n'étoit pas plus permis d'avoir deux femmes alors qu'aujourd'hui. Le plus beau droit de Hugues Capet au trône de France, fut ſans contredit le ſuffrage des grands ; ce titre avoit été reconnu par Pepin, dont Hugues dégradoit la poſtérité : ce titre n'en

étoit point un ; & ſuivant l'eſprit de la nation, qui ſe croit toujours invinciblement liée à la tige royale tant qu'il en reſte un rejetton, Pepin-le-bref ne fut qu'un uſurpateur qui n'avoit aucun droit à la couronne, tant qu'il reſta quelque rejetton de la tige de Clovis. Hugues Capet doit être regardé comme le vengeur de l'oppreſſion injuſte des Mérovingiens, & des principes de la nation, que les Carlovingiens n'avoient pas dû méconnoître. Le ſuffrage de la nation ne devient un titre légitime que quand la famille royale eſt entiérement éteinte, & elle l'étoit lorſque Hugues Capet vint au trône, puiſque les Carlovingiens n'étoient que des uſurpateurs, & qu'il n'exiſtoit plus de princes Mérovingiens qui étoient les ſeuls rois. Le laps de tems pouvoit peut-être changer une uſurpation en une domination légitime ; mais on n'eut point d'égard au mérite de la poſſeſſion. Le ſacre auquel Pepin eut recours, ne ſuffiſoit pas pour remédier au vice de ſon titre : cette cérémonie qu'il emprunta des rois de Juda, rendoit ſa perſonne plus reſpectable, ſans rien ajouter à ſon droit. C'eſt de leur ſang, & non pas d'une cérémonie religieuſe, que les rois de France tiennent leur couronne. Ils ſont rois dans le ſein de leur mere, leur couronne eſt indépendante de la religion qu'ils profeſſent, puiſqu'ils régnoient avant même qu'ils fuſſent éclairés des lumieres de la foi.

Une ſociété ſavante a demandé pourquoi les rois de la ſeconde race, princes qui aimoient la guerre & qui la ſavoient faire, eurent un regne plus court que ceux de la premiere, qui, depuis Dagobert I, s'endormirent dans le ſein de la volupté. Cette queſtion propoſée depuis pluſieurs années, eſt reſtée ſans réponſe : elle mérite bien d'être approfondie. Je crois appercevoir pluſieurs cauſes, indépendamment de celles que l'on peut tirer de cette main ſupérieure qui regle à ſon gré le cours des événemens, je me bornerai à expoſer la principale : ſuivant moi, on doit attribuer la chûte précipitée des Carlovingiens aux principes qu'ils introduiſirent dans la monarchie : auparavant eux la couronne avoit dépendu du ſang ; & les François ne pouvoient s'imaginer qu'ils puſſent ſe diſpenſer de recevoir un fils de roi pour maître, ni qu'il leur fût permis de renoncer à ſon obéiſſance quelqu'inepte qu'il pût être. On regardoit dans le prince, non la capacité, mais le droit ; c'eſt pourquoi l'on vit les Mérovingiens ſur le trône, longtems après que les maires du palais les eurent dépouillés de leur puiſſance. L'extrême foibleſſe de Clovis II & de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Childeric III, qui tous n'offrirent qu'un fantôme de royauté, ne les empêcha pas de conſerver la couronne ; & lorſque l'on ceſſa d'en craindre ou d'en eſpérer, on reſpecta en eux le ſang qui couloit dans leurs veines : le peuple demanda toujours à les voir, & les révéra comme autrefois il avoit révéré ſes idoles. Les Carlovingiens pour ſe frayer une route au trône, furent obligés de changer les principes : ils accréditerent cette maxime dangereuſe, que le *trône appartient à celui qui eſt le plus digne d'y monter.* Les grands que cette maxime alloit rendre les diſpenſateurs de la royauté, & auxquels même elle ouvroit une voie pour y parvenir, l'adopterent aiſément. Pepin parvint à s'aſſeoir à la place de Childeric III, mais il ne tarda pas à s'appercevoir qu'il s'étoit ſervi d'une verge qui devoit être funeſte à ſa poſtérité ; c'eſt en vain qu'il fit parler le pontife de Rome, un autre pouvoit le faire parler comme lui : c'eſt envain qu'il ſe fit ſacrer, il ſuffiſoit au premier intriguant d'avoir un évêque dans ſes intérêts pour prétendre aux honneurs de cette cérémonie. Sous la premiere race, la couronne dépendoit de Dieu ſeul qui manifeſtoit ſa volonté, en faiſant naître un fils de roi ; elle dépendit ſous la ſeconde, des grands & des miniſtres de la religion, que mille eſpeces d'intérêts pouvoient corrompre. Sous la ſeconde on avoit l'exemple d'un roi détrôné, & ſous la premiere on ne l'avoit pas : on étoit perſuadé ſous celle-ci que la couronne appartenoit à la poſtérité de Clovis, excluſivement à toute autre ; & ſous l'autre, à celui qui avoit aſſez d'audace & de talens pour la ravir & la conſerver : delà cette attention qu'eurent les Carlovingiens de préſenter leurs enfans aux états, & de les faire reconnoître de leur vivant. Si *Louis* eût prévu ſa mort, & qu'il eût eu cette attention pour Charles ſon oncle, il eſt à croire que Hugues n'auroit pas monté ſitôt ſur le trône. Comme les Carlovingiens avoient fait dépendre la royauté du ſuffrage des grands, ils le demandoient pour leurs enfans, dans le tems qu'ils étoient en état de l'obtenir, ſoit par les graces qu'ils pouvoient répandre, ſoit par la terreur qu'ils pouvoient inſpirer. Dans un état où la royauté eſt héréditaire, & où un prince n'en ſauroit être dépouillé, quels que ſoient ſes défauts & ſes vices, le trône eſt toujours bien affermi, parce que ſi un prince foible néglige ſes droits, il eſt d'ordinaire remplacé par un autre qui, né avec plus de ſeve & plus de vigueur, ne manque pas de les reprendre : c'eſt le contraire dans un état où le droit de ſuffrage eſt en uſage, le trône eſt néceſſairement foible, parce que les grands en qui réſide ce droit, n'appellent que ceux auxquels ils connoiſſent des diſpoſitions favorables à leur ambition ; ils ne donnent la couronne qu'aux princes qui leur en font paſſer les prérogatives, ou au moins qui les aſſocient pour en jouir avec eux.

Des écrivains qui ſe ſont attachés à recueillir les ſingularités qu'offre notre hiſtoire, ont obſervé que les trois empires qui ſe ſont formés des débris de celui de Charlemagne, en Allemagne, en France & en Italie, ont été détruits ſous trois princes du même nom ; en Allemagne, ſous Louis IV, dit l'*enfant* ; en Italie, ſous Louis II ; & en France, ſous *Louis V*, dont je viens de crayonner les principaux traits, & que ſa vie active & laborieuſe ſembloit devoit préſerver du ſurnom ignominieux de *fainéant*, ſous lequel la poſtérité s'eſt accoutumée à le voir figurer. (*M—Y.*)

LOUIS VI, dit *le gros*, fut couronné roi de France, du vivant de Philippe I ſon pere, & monta ſur le trône après la mort de ce prince, arrivée en 1108 ; il avoit diſſipé les cabales que l'on avoit formées contre ſon pere, & ne put étouffer celles qu'on forma contre lui-même. Les comtes de Mante & de Corbeil, & quelques autres vaſſaux, trop foibles pour attaquer le roi avec leurs ſeules forces, engagerent dans leurs intérêts le roi d'Angleterre, duc de Normandie. La ville de Giſors fut le flambeau de la diſcorde, on en vint aux mains près de Brenneville, en 1116 : l'indocilité des François leur fit commettre des fautes que leur bravoure ne put réparer, ils furent vaincus. Dans la déroute, un Anglois arrête le cheval de *Louis* par la bride, & s'écrie, *le roi eſt pris. Ne ſais-tu pas*, répond le monarque en le renverſant d'un coup de ſabre, *qu'au jeu d'échecs on ne prend jamais le roi ?* Il courut vers Chartres, réſolu de châtier les habitans révoltés ; mais dès qu'il les vit à ſes pieds, il pardonna. Un traité termina, ou du moins aſſoupit la guerre en 1120, *Louis* reçut l'hommage de Henri, mais bientôt il fut forcé de tourner ſes armes contre l'empereur Henri V, qui à la tête d'une armée formidable, menaçoit la Champagne ; on ſe ſépara ſans combattre. Le roi, en 1127, courut en Flandres, punit les aſſaſſins du comte Charles-le-Bon, & donna ce comté à Guillaume Cliton, neveu de Henri I, qu'il n'avoit pu rétablir dans le duché de Normandie. *Louis* mourut le premier août 1137 : ce prince étoit ſuperſtitieux & crédule ; il permit

aux moines de Saint-Maur d'ordonner le duel entre leurs vaſſaux ; du reſte brave ſoldat, aſſez bon général, mais mauvais politique, il fut le jouet des ruſes du roi d'Angleterre, dompta l'orgueil des grands vaſſaux de la couronne, & ſe fit craindre de l'étranger comme de ſes ſujets : on citera toujours comme une grande leçon, le conſeil qu'il donnoit en mourant à Louis-le-jeune : *Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'eſt qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte rigoureux au roi des rois.*

Louis VII, dit *le jeune*, roi de France, né en 1119, fut couronné en 1137, après la mort de Louis-le-gros ; il punit Thibaut, comte de Champagne, qui s'étoit révolté, mais il fit périr une foule d'innocens pour châtier un coupable, & la ville de Vitry fut réduite en cendres ; le remords qui devoit lui inſpirer le deſſein de rendre ſon peuple heureux, ne lui inſpira que celui d'aller maſſacrer des Sarraſins. La manie des croiſades avoit commencé ſous Philippe I : cette fureur n'avoit fait que s'accroître. *Louis* alla effacer par des meurtres en Paleſtine, ceux qu'il avoit commis en France ; vainqueur d'abord, vaincu enſuite, prêt à tomber entre les mains des infideles, il ſe défendit long-tems ſeul contre une foule d'aſſaillans, ſe fit jour à travers l'armée ennemie, & revint en France avec les débris de la ſienne : il appaiſa les troubles qui agitoient la Normandie ; mais l'élection d'un archevêque de Bourges ayant excité un différend entre la cour de France & celle de Rome, le pape Innocent II, qui étoit redevable de la thiare à *Louis VII*, jetta un interdit ſur ſes domaines. Ce prince répudia en 1150 la reine Eléonore, qui épouſa depuis le comte d'Anjou, duc de Normandie, enfin roi d'Angleterre ; pour lui, il épouſa Conſtance, fille d'Alphonſe, roi de Caſtille. La guerre ſe ralluma bientôt entre la France & l'Angleterre, au ſujet du comté de Toulouſe ; on ſe livra beaucoup de combats, on ſigna beaucoup de treves, & rien ne fut terminé. Le mariage de Marguerite de France avec Henri, fils du roi d'Angleterre, réconcilia les deux cours ; la guerre ſe renouvella encore, & l'on vit dès-lors éclater ces haines nationales qui ſe ſont perpétuées. *Louis VII* mourut à Paris, le 18 ſeptembre 1180 : il avoit fait un pélérinage pour obtenir la guériſon de ſon fils, & dans ce voyage pieux il tomba malade lui-même ; ce fut lui qui attribua au ſiege de Rheims le droit de ſacrer les rois de France.

Louis VIII, ſurnommé *Cœur-de-lion*, avoit 36 ans lorſqu'il ſuccéda à Philippe-Auguſte, en 1223 : Henri III, roi d'Angleterre, lui demanda la reſtitution de la Normandie, & de tous les domaines de Jean, que la cour des pairs de France avoit confiſqués ; il fit appuyer ſa demande par cinquante mille ſoldats ; *Louis* y répondit de même, rentra dans toutes les conquêtes de ſon pere, & ſoumit la Guyenne que celui-ci avoit négligée : il diſſipa une faction excitée en Flandres par un impoſteur qui avoit pris le nom du comte Baudouin ; bientôt il reprit les armes contre ces infortunés Albigeois, dont la cour de Rome avoit juré la deſtruction. Le ſiege d'Avignon fut formé, le roi y fut atteint d'une maladie mortelle, on le tranſporta au château de Montpenſier, il y mourut l'an 1226 ; la cauſe de ſon mal fut ignorée, on ſoupçonna Thibaut, comte de Champagne, de l'avoir empoiſonné ; les médecins crurent que trop de continence avoit altéré ſa ſanté ; on lui conſeilla d'admettre dans ſon lit une jeune perſonne d'une rare beauté : *Louis* répondit qu'il aimoit mieux mourir que de manquer à la fidélité conjugale ; ce fut en vain que pendant ſon ſommeil on mit près de lui une fille qui ſacrifioit ſon honneur au ſalut de l'état & du roi : il la chaſſa, mais ſans dureté, & lui fit donner une dot & un époux. Ce prince dicta enſuite ſon teſtament d'une voix ferme & d'un air ſerein ; la couronne appartenoit à Louis, l'aîné de ſes fils ; le ſecond eut l'Artois ; le troiſieme le Poitou ; le quatrieme l'Anjou & le Maine.

Louis IX, dit *Saint-Louis*, roi de France, n'avoit que 12 ans lorſqu'il monta ſur le trône, en 1226 ; la régence fut confiée à la reine Blanche, ſa mere : cette princeſſe, auſſi courageuſe que ſage, ſut diſſiper la ligue des grands vaſſaux révoltés ; il fallut négocier, prendre les armes, les quitter, les reprendre encore. Henri III, roi d'Angleterre, appellé en France par le duc de Bretagne, ne ſe montra que pour s'enfuir : le duc fut forcé d'implorer la clémence du roi, qui lui déclara qu'après la mort de ſon fils la Bretagne retourneroit à la couronne. *Louis* parvenu à l'âge fixé par les loix, gouverna par lui-même ; mais il n'en fut pas moins docile aux conſeils de la reine Blanche ; ce fut elle qui l'unit à Marguerite de Provence, fille de Raimond Béranger : on prétend que peu de tems après cette heureuſe alliance, le vieux de la Montagne, craignant au fonds de l'Aſie un jeune prince qui faiſoit l'admiration de l'Europe, fit partir deux émiſſaires pour l'aſſaſſiner ; que ces miſérables furent découverts ; que *Louis* leur pardonna, & les renvoya chargés de préſens.

Le comte de la Marche leva l'étendard de la révolte en 1240 ; Henri III, roi d'Angleterre, épouſa ſa querelle ; bientôt les bords de la Charente furent couverts de combattans : on en vint aux mains près de Taillebourg ; ce fut là que *Louis IX* ſoutint preſque ſeul, ſur un pont, le choc de l'armée ennemie ; vaincue elle s'enfuit vers Xaintes, *Louis* la pourſuit & la taille en pieces : Henri va chercher un aſyle en Angleterre, le comte de la Marche ſe ſoumet, & le roi lui pardonne. Ce prince traita les priſonniers comme il auroit traité ſes ſujets ; il tomba peu de tems après dans une maladie dont les ſuites furent fatales aux François, aux Sarraſins, à lui-même : il fit vœu d'aller porter la guerre en Paleſtine ſi le ciel lui rendoit la ſanté ; on ne conçoit guere comment un roi ſi ſage, ſi doux, ſi juſte, put promettre à Dieu qu'il ôteroit la vie à des milliers d'hommes s'il la lui rendoit : on conçoit moins encore comment il accomplit de ſang-froid un ſerment indiſcret qui lui étoit échappé dans un des plus violens accès de ſa maladie.

Il partit & laiſſa les rênes de l'état entre les mains de la reine Blanche ; ſes freres le ſuivirent. *Louis*, en deſcendant ſur les côtes d'Egypte, ſignale ſon arrivée par une victoire ; celle de la Maſſoure donne encore aux Sarraſins une plus haute idée de ſon courage ; ce fut-là qu'on le vit pleurer & venger la mort du comte d'Artois ſon frere ; mais bientôt la fortune change, une famine cruelle déſole l'armée ; pour comble de malheurs *Louis* eſt pris avec ſes deux freres : il avoit été modeſte dans ſes proſpérités, il fut grand dans les fers. Sa liberté coûta cher à l'état ; au reſte on ne pouvoit racheter à trop haut prix un ſi grand prince : il fut délivré, mais il alla perdre encore en Paleſtine quatre années qu'il auroit pu conſacrer au bonheur de ſes ſujets. Enfin la mort de la reine-mere le força de revenir en France : il laiſſa l'Aſie étonnée de ſa valeur, & plus encore de ſes vertus. Les Sarraſins ſe racontoient avec ſurpriſe tous ſes exploits, dont ils avoient été témoins ; comme il s'étoit défendu long-tems ſeul contre une multitude d'aſſaillans, comme il avoit pénétré ſouvent juſqu'aux derniers rangs de ſes ennemis ; avec quelle fermeté il avoit vu dans ſa priſon de vils aſſaſſins, lever le bras ſur ſa tête ; avec quelle grandeur d'ame il leur avoit pardonné !

Mais déja il eſt en France, le peuple le reçoit avec les tranſports de la joie la plus vive. Par un traité conclu avec le roi d'Aragon, *Louis* réunit à ſa

couronne la partie méridionale de la France, que les Eſpagnols avoient uſurpée ; mais par un autre traité avec le roi d'Angleterre, il lui cede une partie de la Guyenne, le Limouſin, le Quercy, le Périgord & l'Agenois, à condition que Henri en rendra hommage au roi de France, & qu'il renoncera à toutes ſes prétentions ſur la Normandie & quelques autres provinces. Henri III devenu plus puiſſant en France, n'en étoit pas moins foible en Angleterre; les barons animés déja par cet eſprit d'indépendance qui s'eſt perpétué dans la Grande-Bretagne, leverent contre lui l'étendard de la révolte; mais d'une voix unanime le roi & les rébelles ſoumirent leurs différends au jugement de *Louis IX*. Si la ſentence qu'il porta ne calma point cette grande querelle, elle ſervit du moins à faire connoître quelle confiance inſpiroit à l'Europe la bonne-foi de ce monarque, puiſque des étrangers, ſi long-tems nos ennemis, venoient chercher aux pieds de ſon trône, la juſtice qu'ils ne trouvoient point dans leur patrie. Cet amour de l'équité lui dicta une ſage ordonnance contre les duels uſités alors dans toutes les conteſtations; mais s'il eut aſſez d'autorité pour proſcrire de ſes domaines cet abus exécrable, il n'eut pas aſſez de crédit ſur l'eſprit de ſes barons pour l'interdire dans leurs terres; & après ſa mort, cette licence conſervée dans les domaines des grands vaſſaux, reflua bientôt dans ceux du roi. Ennemi de tout ce qui ſentoit l'impiété, il avoit condamné les blaſphémateurs à avoir la langue percée avec un fer chaud; mais il ſentit que le délire de la fureur pouvoit quelquefois affoiblir la noirceur de ce crime, & il réduiſit la peine à une amende pécuniaire. La France étoit heureuſe, on avoit réparé les pertes qu'on avoit faites dans les croiſades; le peuple payoit peu d'impôts, & les payoit gaiement, parce qu'il en voyoit l'uſage. *Louis IX* vivoit, comme un pere au ſein de ſa famille, heureux du bonheur de ſes enfans; une paix profonde régnoit dans les provinces; la ſageſſe du roi étouffoit ces différends des ſeigneurs qui allumoient entr'eux de petites guerres, auſſi funeſtes en détail que celles des rois l'étoient en grand. La fureur des croiſades troubla encore une fois le repos de l'état; *Louis* s'embarqua en 1269, il confia la régence du royaume à Mathieu, abbé de Saint-Denis, & à Simon de Clermont de Neſle; il avoit fait ſon teſtament, afin que ſi la mort l'attendoit ſur les côtes d'Afrique, les ſuites n'en fuſſent point fatales à la France; il aborda près de Tunis, & fit le ſiege de cette ville : les Sarraſins oppoſerent plus d'une fois la perfidie au courage; on amena au roi trois de ces barbares, qu'on accuſoit d'avoir trempé dans une trahiſon; le fait étoit probable, mais il n'étoit pas prouvé : « qu'on les délivre, dit *Saint Louis*, j'aime » mieux m'expoſer à ſauver des coupables, qu'à » faire périr des innocens ». Cependant la peſte faiſoit dans le camp les plus affreux ravages, *Louis* en fut atteint, & parut plus touché des maux qui affligeoient ſes ſoldats, que de ceux qu'il ſouffroit lui-même; lorſqu'il ſentit les approches de la mort, il fit venir Philippe III, ſon fils, & lui donna les conſeils les plus ſublimes; la baſe de cette morale étoit qu'un roi eſt le premier citoyen du corps politique, & qu'il doit toujours préférer le bonheur de ſon peuple à ſon propre intérêt : ces diſcours n'auroient eu rien d'étonnant ſi *Louis IX* ne les eût appuyés par de grands exemples. La leçon la plus belle qu'il laiſſoit à Philippe III, étoit l'hiſtoire de ſa vie : il mourut le 25 août 1270, & fut canoniſé l'an 1297 par le pape Boniface VIII.

Louis IX étoit brave, & même un peu téméraire; fils docile, époux fidele, pere tendre; né avec des paſſions vives, il ſut les vaincre, & cette victoire l'honore plus que celles qu'il remporta ſur les Sarraſins : il étoit ſimple dans ſes mœurs comme dans ſes vêtemens; ſa vertu étoit ſa plus riche parure; l'amour de ſes ſujets lui tenoit lieu de gardes : clément & doux lorſqu'on l'avoit offenſé, il étoit inexorable lorſqu'on offenſoit Dieu ou l'état : ennemi de la flatterie, il cherchoit moins à recevoir des éloges qu'à les mériter; on auroit deſiré moins d'âpreté dans ſa dévotion, & c'eſt avec regret que l'on voit un ſi grand roi préférer pendant quelques années le plaiſir de faire le malheur des Sarraſins, à celui de faire le bonheur de la France. Joinville qui le ſuivit dans ſes expéditions, a écrit ſa vie avec ce ton ingénu qui porte le caractere de la vérité.

LOUIS X, ſurnommé le *Hutin*, étoit jeune encore, lorſqu'il ſuccéda à Philippe-le-Bel ſon pere l'an 1314 : il avoit épouſé Marguerite de Bourgogne; mais cette princeſſe mérita, par la plus noire infidélité, l'arrêt rigoureux qui la condamna à être étranglée dans ſa priſon, l'an 1315. *Louis* épouſa depuis Clémence de Hongrie : lorſqu'il ſe fit ſacrer, on ne trouva point dans le tréſor royal d'argent pour cette cérémonie. Charles de Valois, oncle du roi, avoit juré la perte d'Enguerrand de Marigny, il ſaiſit cette occaſion pour ſatisfaire ſon reſſentiment. Le miniſtre fut accuſé de malverſation. Il étoit aiſé de rejetter ſur lui toutes les fautes du feu roi : il fut pendu au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait dreſſer. *Louis* rappella en France les Juifs qui en avoient été bannis, il fit des loix pour favoriſer l'agriculture; mais bientôt il démentit les heureux commencemens de ſon regne, en accablant ſon peuple d'impôts, pour continuer la guerre de Flandre qu'il fit ſans ſuccès. Ce prince mourut au château de Vincennes le 5 juin 1316. Le ſurnom de *Hutin* qu'on lui donna, ſignifioit *quérelleur;* c'étoit ſans-doute chez ce prince un défaut domeſtique; car il ne parut querelleur ni dans la maniere dont il gouvernoit ſes ſujets, ni dans celles dont il traitoit avec les étrangers.

LOUIS XI, roi de France, commença dès ſa jeuneſſe à jouer un rôle important dans l'état; il ſignala ſa valeur contre les Anglois, aida Charles VII à chaſſer du royaume ces avides conquérans, & força le célébre Talbot à lever le ſiege de Dieppe; mais à peine Charles VII fut-il tranquille ſur le trône, que l'indocile *Louis* raſſembla près de lui les mécontens, donna le ſignal de la révolte; il lui en coûta plus pour demander grace, qu'à ſon pere pour lui pardonner; Charles l'envoya contre les Suiſſes, dont il fit un maſſacre effroyable; pénétré d'eſtime pour ces braves républicains, il dit qu'il aimoit mieux déſormais les avoir pour alliés que pour ennemis. Revenu de cette expédition, il cauſa de nouveaux chagrins à Charles VII, ſe retira en Dauphiné, & paſſa dans le Brabant, où il apprit la mort de ſon pere l'an 1461. Il accourut pour prendre poſſeſſion du trône; ce ne fut qu'avec une répugnance marquée, & ſous des conditions très-dures, qu'il pardonna aux officiers que Charles avoit envoyés pour réprimer ſa révolte; il dépouilla tous ceux que ſon pere avoit revêtus des premieres dignités de l'état, il en décora des hommes qu'il ne croyoit fideles que parce qu'ils avoient intérêt de l'être. Cependant il s'occupa de ſoins politiques : il prêta une ſomme conſidérable à Jean, roi d'Aragon, qui ſe voyoit attaqué par les Navarrois unis aux Caſtillans, & reçut pour gage de cette ſomme les comtés de Cerdaigne & de Rouſſillon. Pour ſûreté d'une autre ſomme que Marguerite d'Anjou emprunta de lui, cette princeſſe promit de lui livrer la ville de Calais ſitôt que les fers de Henri VI ſon époux ſeroient briſés; il racheta de même pour de l'argent les villes de Picardie qui avoient été cédées à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Le peuple quoiqu'accablé d'impôts,

aimoit mieux que ces conquêtes fussent payées de ses richesses que de son sang. *Louis XI*, en 1462, créa le parlement de Bordeaux.

Cependant il se formoit une ligue puissante contre le roi : les ducs de Berry, de Bretagne & de Bourbon, les comte de Charolois & de Dunois étoient à la tête des factieux; cette guerre qui fit tant de mal au peuple, fut appellée *guerre du bien public*. C'est ainsi que la politique se jouoit des hommes, & les insultoit en les opprimant. On en vint aux mains, plus par point d'honneur que par nécessité, près de Montlhéri le 16 juillet 1465. Les deux partis s'attribuerent la victoire. Enfin le traité de Conflans assoupit ces divisions. *Louis XI* avant de le signer, protesta contre les engagemens qu'il alloit prendre, comme s'ils avoient pu être annullés par cette démarche. Il ne tarda pas à violer la paix, en s'emparant de la Normandie, qu'il avoit cédée au duc de Berry son frere; les états assemblés à Tours en 1468, ratifierent cette usurpation, & déclarerent que la Normandie ne pourroit plus, sous aucun prétexte, être démembrée du domaine de la couronne. Tout sembloit pacifié, lorsque Charles-le-Téméraire, comte de Charolois, succéda à son pere Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il avoit encore des intérêts à démêler avec *Louis XI*, & lui proposa une entrevue à Peronne. Ce prince oublia sa défiance naturelle & se livra au plus grand de ses ennemis; celui-ci se saisit de sa personne, & lui fit signer un traité ignominieux; il le conduisit à Liege pour être témoin de la vengeance qu'il alloit exercer sur les habitans qui avoient pris le parti du roi. *Louis*, après avoir joué ce rôle aussi affreux que ridicule, reparut dans ses états, institua l'ordre de S. Michel, & fit enfermer le cardinal Balue dans le château de Loches. Toute la nation applaudit à ce coup d'état. Balue étoit un homme vil par sa naissance, plus vil par ses mœurs, ennemi secret de son bienfaiteur, & qui paya par la plus noire ingratitude, tous les honneurs dont l'amitié politique du roi l'avoit comblé. Charles toujours ambitieux, *Louis XI* toujours inquiet, reprirent bientôt les armes; les treves ne leur servirent qu'à faire de nouveaux préparatifs de guerre; ce fut au milieu de ces troubles que l'art pacifique de l'impression s'établit en France. Charles-le-Téméraire échoua devant Beauvais; les François firent plus pour le roi que le roi lui-même. Ce prince laissoit tranquillement ravager une partie de ses états, persuadé que les conquérans disparoîtroient quand ils ne trouveroient plus rien à détruire. Ses démêlés avec Jean, roi d'Aragon; ses intrigues pour perdre le connétable de Saint-Paul, ses traités avec Charles, tantôt éludés avec adresse, tantôt violés avec audace de part & d'autre; ses menées secretes avec les ministres d'Edouard IV, pour détacher ce prince des intérêts du duc de Bourgogne; le traité d'Amiens conclu dans cette vue & confirmé par celui de Pecquigny; enfin la paix faite avec Charles-le-Téméraire, toutes ces opérations développent assez le caractere de *Louis XI*. Par-tout on le voit plutôt menteur que discret, prévoyant moins par sagesse que par crainte, se défiant de tous les hommes, parce qu'il les jugeoit semblables à lui-même; vindicatif, mais préférant les vengeances cachées aux coups d'éclat. Le comte de Saint-Paul qui avoit trahi tour à tour & le roi de France & le duc de Bourgogne, eut la tête tranchée le 19 décembre 1475; son sang cimenta la réconciliation des deux princes : Charles mourut deux ans après dans un combat contre les Suisses. C'étoit le dernier de cette maison si fatale à la France. Il ne laissoit qu'une fille appellée *Marie; Louis XI* pouvoit rentrer dans tous les états de Charles, en consentant au mariage de cette princesse avec le comte d'Angoulême. Mais il craignit d'augmenter la puissance d'un prince de son sang; ce vaste héritage passa à la maison d'Autriche & fut un flambeau perpétuel de discorde. Maximilien, qui épousa Marie, fit la guerre à la France; on versa beaucoup de sang de part & d'autre sans succès. Le testament de Charles d'Anjou aggrandit les états de *Louis XI*, par la cession de la Provence. Il lui cédoit aussi ses droits sur les royaumes de Naples & de Sicile; mais *Louis*, plus sage que son successeur, ne voulut conquérir que ce qu'il pouvoit conserver, & fut satisfait de la Provence. Il mourut au Plessis-lès-Tours le 30 août 1483 âgé de soixante ans. A tous les défauts qu'on lui connoît, il joignoit encore une superstition ridicule. Barbare & recherché dans sa barbarie, il voulut que le sang du malheureux Jacques d'Armagnac coulât sur ses enfans attachés au pied de l'échaffaud. Perfide & lâche dans son ressentiment, on le soupçonna d'avoir fait empoisonner le duc de Guyenne son frere. Egoïste décidé, s'il travailla quelquefois au bien-être de son peuple, c'étoit pour travailler au sien; c'est ainsi que sa curiosité produite par son inquiétude, créa l'établissement des postes. Il ne caressoit les petits que pour les opposer aux grands. Il étoit profond politique, si l'on peut donner ce nom à un fourbe qui ne signe les traités que pour les enfreindre, & n'embrasse ses ennemis que pour les étouffer.

LOUIS XII, surnommé *le pere du peuple*, roi de France, étoit fils de Charles, duc d'Orléans, & de Marie de Cleves, & petit-fils de Louis, duc d'Orléans & de Valentine de Milan. Louis XI, qui connoissoit le dégoût de ce prince pour sa fille, le força de l'épouser, sans autre raison que le plaisir d'exercer son despotisme. Il n'étoit alors que duc d'Orléans; en qualité de premier prince du sang, il prétendit à la régence pendant la minorité de Charles VIII; mais la nation confirma le testament de Louis XI, qui remettoit le maniement des affaires à Madame de Beaujeu. Le duc rassembla une faction puissante, & se ligua avec le duc de Bretagne; on prit les armes; Louis de la Trimouille étoit à la tête des royalistes; les deux armées se trouverent en présence près de Saint-Aubin; la bravoure du duc d'Orléans fit quelque tems pencher la victoire de son côté; mais enfin assailli de toutes parts, il se rendit; les rébelles se dissiperent, le prince fut renfermé à la Tour de Bourges; d'Amboise qui étoit dès-lors son ami, & qui fut depuis son ministre, hazarda sa liberté pour obtenir celle de son maître. Dès que Charles VIII commença à régner par lui-même en 1490, il rendit la liberté à cet illustre captif. Brantôme prétend que sa longue captivité étoit un trait de vengeance de la part de madame de Beaujeu, dont il avoit dedaigné la passion. Ce prince suivit Charles VIII en Italie & y donna de nouvelles preuves de son courage; le prince de Tarente s'enfuit à son aspect avec sa flotte, le duc mit pied à terre, & tailla son armée en pieces : il fut long-tems assiégé dans Novarre, & se défendit avec tant de valeur qu'il donna aux François le tems de le secourir. Enfin Charles VIII n'ayant point laissé d'héritier de la couronne, elle passa sur la tête de *Louis XII*, en 1498. Des courtisans, ennemis de la Trimouille, lui rappellerent que ce seigneur l'avoit persécuté pendant les troubles de la régence, ils l'exciterent à se venger. « Un roi de France, répondit *Louis*, » n'est pas fait pour venger les injures du duc d'Or- » léans ». Il se reposa sur d'Amboise d'une partie du fardeau des affaires; une intelligence parfaite régnoit entre ces amis : aucun des deux ne commandoit à l'autre, l'équité seule commandoit à tous deux. Mais la manie des conquêtes s'empara de l'ame du roi; & d'Amboise, qui dès-lors peut-être jettoit ses vues

ſur la thiare, n'eut pas le courage de s'oppoſer à ſon départ pour l'Italie. *Louis* avoit hérité des droits de Charles VIII ſur le royaume de Naples, & de ceux de ſon aïeule ſur le duché de Milan. Ludovic Sforce s'étoit emparé de cet état; *Louis XII* parut, l'uſurpateur s'enfuit, & le Milanois fut conquis par *Louis* auſſi rapidement que Naples l'avoit été par Charles VIII; Genes ſe ſoumit, *Louis* fut reçu par-tout avec des acclamations, les armes de ſon concurrent furent arrachées & jettées dans l'Arno; mais à peine le roi eſt rentré en France, que Ludovic eſt rappellé. *Louis* fait partir la Trimouille à la tête d'une armée, Ludovic eſt pris, on l'amene en France. Quelques auteurs Italiens ont accuſé *Louis XII* de l'avoir traité avec rigueur dans le château de Loches, où il étoit renfermé. Cette erreur paroît leur avoir été plutôt dictée par la haine qui les animoit contre *Louis XII*, que par la pitié que Ludovic leur inſpiroit. De tous les biens que l'homme peut deſirer, il ne manquoit à ce prince que la liberté qu'on ne pouvoit lui accorder ſans péril.

Le roi n'avoit pas perdu de vue le royaume de Naples; la conquête en fut réſolue de concert avec les Eſpagnols. *Louis* & Ferdinand en réglerent d'avance le partage. On ſait combien les rois ont peu reſpecté ces ſortes de conventions. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, ſi célebre par ſa valeur, & Stuart d'Aubigny commandoient l'armée Françoiſe; les Eſpagnols étoient aux ordres du fameux Gonſalve de Cordoue, l'appui & la terreur de ſon maître. En quatre mois tout fut conquis. Frédéric, roi de Naples, qui connoiſſoit la généroſité de *Louis XII*, alla chercher un aſyle en France, céda au roi par un traité la portion de ſes états qui lui étoit échue en partage, & reçut en échange des domaines conſidérables. Ainſi *Louis* d'un mouvement libre payoit ce qu'il avoit acquis par le droit de conquête; mais les Eſpagnols & les François tournoient leurs armes contre eux-mêmes, & vengeoient Frédéric par leurs ſanglantes querelles. Elles furent appaiſées par le traité de Lyon ſigné en 1503. Claude de France devoit épouſer Charles de Luxembourg; le royaume de Naples étoit la dot de Claude; Ferdinand, au mépris du traité, fit continuer la guerre. La bonne foi & la ſécurité des François furent les cauſes de leurs pertes; la peſte détruiſit ce que le fer avoit épargné.

Cependant les Génois levent l'étendard de la révolte; le roi y vole, attaque leur armée, la met en fuite, borne ſa vengeance à cette victoire, & leur pardonne; il avoit fait repréſenter ſur ſa cotte d'armes un roi d'abeilles au milieu de ſon eſſaim avec cette deviſe ingénieuſe & ſublime, *non utitur aculeo rex cui paremus*. Sa bonne foi étoit ſi connue que Philippe & les états de Flandres ne balancerent point à lui confier la tutelle de l'archiduc Charles; l'exemple de tant de princes qui avoient dévoré le patrimoine de leurs pupilles, ne détourna point leur choix.

Le cardinal d'Amboiſe méditoit depuis long-tems la ligue de Cambray qui fut enfin conclue en 1508. Le pape Jules II, l'empereur Maximilien, Ferdinand, roi d'Eſpagne, & *Louis XII*, réuniſſoient leurs forces pour accabler la république de Veniſe. Les alliés laiſſerent à *Louis XII* les travaux & la gloire de cette guerre, & s'en réſerverent le fruit. Le roi partit, les deux armées Vénitienne & Françoiſe ſe trouverent en préſence près du village d'Agnadel; le terrein étoit déſavantageux, on demanda au roi où il camperoit; *ſur le ventre de mes ennemis*, répondit-il. On lui repréſente que les Vénitiens peu redoutables par leur bravoure, ſont preſque invincibles par leur ruſe. « Je connois, dit *Louis*, leur ſageſſe ſi » vantée, mais je leur donnerai tant de fous à gouverner, qu'il n'en pourront venir à bout ». La victoire fut complette; d'Alviane qui commandoit les Vénitiens, fut fait priſonnier, & *Louis* le força à aimer ſon vainqueur. Mais dans un de ces momens où le dépit égare la raiſon, d'Alviane s'emporta juſqu'à l'inſulter; les courtiſans exciterent *Louis* à ſe venger. « J'ai vaincu d'Alviane, dit-il, je veux » maintenant me vaincre moi-même. » Le chevalier Bayard eut beaucoup de part à ſes ſuccès. Les alliés ſe hâterent de rentrer dans les états qu'ils avoient perdus, & que les François leur avoient reconquis; la république de Veniſe eut l'art de les détacher peu-à-peu du parti de *Louis XII*, qui ſe vit enfin obligé de repaſſer les monts & de rentrer en France. Jules II, pontife guerrier, ſe ligua en 1510 avec l'Eſpagne & l'Angleterre contre la France: il fit la guerre en perſonne. Le duc de Nemours gagne la bataille de Ravenne: mais en perdant ce jeune héros, *Louis* perdit Genes & le Milanois. Depuis cette époque, les affaires des François allerent en décadence en Italie. Peut-être *Louis XII*, qui craignoit de ſe ſéparer de ſon miniſtre & de ſon ami, n'avoit-il pas aſſez ſecondé le deſir que d'Amboiſe avoit d'être pape; ſi ce prélat étoit monté ſur le ſaint-ſiege, il auroit ménagé avec plus de ſuccès les intérêts de la France en Italie. Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, que *Louis XII* avoit épouſée, après avoir répudié Jeanne de France; Anne, dis-je, mourut; *Louis* la pleura, & cependant l'année ſuivante il épouſa Marie, ſœur d'Henri VIII, roi d'Angleterre; ſes traités avec Ferdinand & Léon X furent regardés comme des preuves de ſa foibleſſe. Ce prince, véritablement philoſophe, ſacrifia ſa gloire au bonheur de ſes ſujets. Il craignoit que les frais d'une nouvelle guerre ne le forçaſſent à lever des ſubſides. Les impôts étoient légers ſous Charles VIII, il les avoit encore diminués; jamais il ne les augmenta pendant les guerres d'Italie, la nation ne perdit que ſon ſang au-delà des Alpes. Le roi avoit vendu les charges de judicature pour ſuffire aux dépenſes de la guerre, ſans opprimer ſon peuple. Il avoit créé deux parlemens, celui de Rouen & celui d'Aix. Seiſſel parle avec éloge de ſon reſpect pour ces corps intermédiaires entre ſon peuple & lui; il ſoumettoit à leur jugement les différends qui pouvoient s'élever entre lui & les particuliers voiſins de ſes domaines; mais jamais il n'exigea qu'on ſuſpendît les affaires de ſes ſujets pour s'occuper des ſiennes. L'hiſtoire célebre avec raiſon l'édit par lequel il permet à ſes parlemens de lui rappeller les loix fondamentales du royaume ſi jamais il oſoit s'en écarter. Le revenu de ſon domaine ſuffiſoit à ſon luxe, & les impôts levés ſur le peuple étoient conſacrés au bonheur du peuple. L'agriculture fleurit ſous ſon regne, le commerce circula ſans obſtacles, & la navigation fit de grands progrès. *Un bon paſteur*, diſoit-il, *ne peut trop engraiſſer ſon troupeau. Je ne trouve les rois heureux, qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien.* Inexorable pour les ennemis de l'état, il étoit ſans colere pour ſes propres ennemis. Des comédiens le tournerent en ridicule, on l'excita en vain à châtier ces audacieux. *Laiſſez-les faire*, dit-il, *ils m'ont cru digne d'entendre la vérité; ils ne ſe ſont pas trompés. Ils m'ont plaiſanté ſur mon économie; mais j'aime mieux encore ſouffrir ce ridicule que de mériter le reproche d'être prodigue aux dépens de mon peuple.* Non content d'avoir diminué les impôts, il avoit rendu moins onéreuſe la perception de ceux qu'il avoit conſervés. Une armée de commis, qui déſoloit la France, fut preſque entiérement ſupprimée. Dans les guerres où il s'agiſſoit plus de ſes intérêts que de ceux de ſon peuple, il ne força perſonne à s'enrôler ſous ſes drapeaux; mais l'amour des François pour leurs rois, lui donna plus de ſoldats qu'une ordonnance militaire ne lui en auroit amenés. Il

reſpectoit la religion ſans être ni l'eſclave, ni la dupe des papes.

Ce grand roi digne d'être placé entre Charles V & Henri IV, mourut le premier janvier 1515; éperdument amoureux de la reine ſon épouſe, il avoit voulu recommencer à être jeune dans l'âge où l'on ceſſe de l'être; & ſa paſſion éteignit le principe de ſa vie. (*M. DE SACY.*)

LOUIS XIII, ſurnommé le *Juſte*, étoit fils de Henri-le-Grand & de Marie de Médicis ſa ſeconde femme. Il naquit à Fontainebleau le 27 ſeptembre 1601, & ſuccéda à ſon pere, ſous la tutelle de ſa mere, le 14 mai 1610. Le royaume de France étoit encore troublé par les anciennes factions de la ligue & des proteſtans lorſqu'il monta ſur le trône; mais le traité de Sainte-Menehould en 1614, & le ſuccès des conférences de Loudun y rétablirent la tranquillité: elle ne fut pas de longue durée. Le gouvernement, la puiſſance & l'orgueil de Conchino Conchini, maréchal d'Ancre, étant devenus odieux à tout le monde, les troubles recommencerent; ils ne finirent que par la mort de ce maréchal, que le roi fit tuer ſur le pont du Louvre par *Vitri*, le 14 octobre 1617, & par l'éloignement de Marie de Médicis qui fut reléguée à Blois. Deux ans après, *Louis XIII* ayant voulu réunir le Bearn à la couronne, & obliger les proteſtans à rendre les biens eccléſiaſtiques qu'ils avoient uſurpés, ceux-ci ſe révolterent. Ce prince marcha contre eux, & fut arrêté au ſiege de Montauban, où le connétable de Luines étant mort, le cardinal de Richelieu obtint la faveur du roi, & devint ſon premier miniſtre.

Après la reddition de la Rochelle, le roi de France entreprit de défendre le duc de Nevers, nouveau duc de Mantoue, contre les injuſtes prétentions du duc de Savoye. *Louis XIII* força en perſonne le Pas de Suze, défit le duc de Savoye, fit lever le ſiege de Caſal, & mit ſon allié en poſſeſſion de ſon état, par le traité de Quieraſque, du 19 juin 1631, lequel acquit à ce monarque le titre de *libérateur de l'Italie*. En vain les Eſpagnols & les Allemands, jaloux de ces heureux ſuccès, s'unirent pour les contrebalancer; nos armes & l'alliance avec le Grand Guſtave, roi de Suede, diſſiperent cette ligue. Les ennemis défaits en pluſieurs endroits, la maiſon d'Autriche réduite à deux doigts de ſa perte, la conquête de la Lorraine entiere & d'une grande partie de la Catalogne, la réduction de tout le Rouſſillon, enfin des victoires preſque continuelles ſur mer & ſur terre, voilà les avantages que procurerent à la France cette réunion des Allemands & des Eſpagnols. *Louis XIII* n'eut pas la ſatisfaction néanmoins de voir la guerre terminée: il mourut au moment où il eſpéroit faire une paix avantageuſe, le 14 mai 1643, peu de tems après le cardinal de Richelieu qu'il eſtimoit beaucoup, mais qu'il craignoit encore plus.

Ce prince étoit juſte & pieux. Il avoit des intentions droites, & on ne le gouvernoit qu'en le perſuadant. Il jugeoit bien des choſes, & l'on remarqua toujours en lui beaucoup de diſcernement; mais s'étant dégoûté de la lecture dès ſon enfance, il négligea de perfectionner par l'étude ce que la nature avoit commencé en lui. *Louis XIII* ne connoiſſoit guere d'autres amuſemens que la chaſſe, la peinture & la muſique, où il réuſſiſſoit. Sa piété tendre & vive n'étoit pas exempte de ces ſcrupules qui décelent toujours quelque défaut de lumieres. Les obſtacles le rebutoient, & il abandonnoit aiſément les entrepriſes où il avoit montré le plus de chaleur, & c'eſt alors qu'il avoit beſoin de toute la fermeté du cardinal.

Bien des hiſtoriens ont accuſé ce prince d'une économie indigne d'un roi, parce qu'elle tient à l'avarice. Après la mort du cardinal de Richelieu, on crut que le roi alloit tirer des priſons tous ceux que ce miniſtre y avoit renfermés; mais *Louis XIII* tint la même conduite que s'il eût été lui-même l'auteur de leur empriſonnement. On le vit inacceſſible à toutes les ſollicitations; de maniere que pour obtenir la liberté de ces malheureux, on fut obligé de le prendre par le foible qu'on lui connoiſſoit pour l'épargne, & cette économie extrême qu'on appelle d'un autre nom dans un ſouverain. Ses courtiſans lui repréſenterent que c'étoit employer bien mal-à-propos de grandes ſommes, qu'il pouvoit épargner en donnant la liberté à ceux qui étoient détenus à la Baſtille. Le roi, frappé de ce motif plus que de tout autre, permit qu'on élargît les priſonniers, parmi leſquels ſe trouvoient MM. de Vitry, de Baſſompierre & de Cramail. Ce fut en cette circonſtance que M. de Baſſompierre, qui étoit un diſeur de bons mots, dit en ſortant de la Baſtille (ce qui arriva le jour même des obſeques du cardinal de Richelieu): *je ſuis entré à la Baſtille pour le ſervice de M. le cardinal, j'en ſors pour ſon ſervice.*

Peu ſemblable à Gaſton d'Orléans ſon frere, prince extrêmement jaloux de ſes droits, *Louis XIII* ſavoit modérer l'éclat de la majeſté, & éviter à ſes courtiſans l'embarras de l'étiquette, lorſqu'il leur devenoit trop incommode, ou qu'il ſembloit préjudicier à leur ſanté. Ce prince alloit un jour de Paris à Saint-Germain, accompagné du duc ſon frere; la chaleur étoit exceſſive, & les ſeigneurs qui ſe tenoient nue tête aux portieres du carroſſe, avoient bien de la peine à ſoutenir l'ardeur du ſoleil; *Louis XIII* qui s'en apperçut, eut la bonté de leur dire: *couvrez-vous, meſſieurs, mon frere vous le permet.*

Quoi qu'en aient dit quelques auteurs, *Louis XIII* aimoit & entendoit parfaitement la guerre. Dans toutes les occaſions où il s'eſt trouvé en perſonne, il a donné des marques de la valeur qui lui étoit naturelle. Il eſt vrai que la foibleſſe de ſon tempérament ne lui permettoit pas de ſe trouver continuellement à la tête de ſes armées. On rapporte que n'étant encore que dauphin & âgé de trois ans ſeulement, quelqu'un vint lui annoncer que le connétable de Caſtille, ambaſſadeur d'Eſpagne, venoit avec une grande ſuite de ſeigneurs, pour lui préſenter ſes hommages. *Des Eſpagnols*, dit avec chaleur ce jeune enfant, *çà, çà, qu'on me donne mon épée.* On eût dit que la nature lui inſpiroit en ce moment une haine forte contre une nation qui avoit cauſé tant de diſgraces à ſes aïeux, & qui avoit mis le royaume de France à deux doigts de ſa perte. Mais, autant le roi témoignoit dès ſa plus tendre enfance d'indignation contre les Eſpagnols, autant il témoignoit de tendreſſe pour ſes ſujets rébelles, même en prenant les armes contr'eux. *Je ſouhaiterois*, diſoit-il, *qu'il n'y eût de places fortifiées que ſur les frontieres de mon royaume, afin que le cœur & la fidélité de mes ſujets ſerviſſent de citadelle & de garde à ma perſonne.*

Tout le monde ſait à quel point le cardinal de Richelieu étendit ſon pouvoir, & combien il fit craindre & reſpecter ſon autorité. Ce miniſtre, devenu trop utile pour que le roi s'en défît, & trop impérieux pour qu'il l'aimât, aſſiſtoit à un bal qui ſe donnoit à la cour: le roi s'y ennuya, il voulut ſortir; le cardinal ſe diſpoſoit à en faire autant, & tout le monde ſe rangeoit pour lui laiſſer le paſſage libre, ſans preſque faire d'attention au roi: le miniſtre qui ne s'apperçut que ſa majeſté vouloit ſortir, qu'à la vue d'un de ſes pages, ſe rangea pour la laiſſer paſſer. *Eh bien!* lui dit *Louis XIII*, *pourquoi ne paſſez-vous pas M. le cardinal? N'êtes-vous pas le maître?* Richelieu, le plus pénétrant de tous les hommes, & celui qui connoiſſoit mieux le foible de ſon ſouverain, ſentit parfaitement toute la force de cette expreſſion.

Au lieu de répondre & de s'excuſer, il prend lui-même un flambeau de la main du page, & paſſe devant le roi pour l'éclairer. Conduite admirable de la part de cet adroit politique! Un miniſtre habile tâchera toujours de ſe dérober la gloire des actions qu'il fait, pour la laiſſer toute entiere à ſon prince. Il creuſera lui-même ſa ruine, s'il viſe à afficher l'indépendance & le beſoin que l'on a de ſes ſervices.

Tous les auteurs contemporains de *Louis XIII*, ont donné de grands éloges à ſa modération & à ſa chaſteté. Le jéſuite Barri qui déclama avec beaucoup de chaleur contre les nudités de gorge, eſt rempli d'anecdotes qui tendent toutes à démontrer combien le roi déſapprouvoit hautement l'immodeſtie. Ce prince dînoit un jour en public, une demoiſelle ſe trouva placée vis-à-vis ſa majeſté; le roi s'appercevant qu'elle avoit la gorge découverte, tint ſon chapeau abattu & renfoncé pendant tout ſon dîner, à la derniere fois qu'il but, il retint une gorgée de vin, & la rejetta ſur la gorge de la demoiſelle. Le jéſuite Barri approuve ſans réſerve cette action du roi; mais il ſemble qu'il eût pu donner à ſa leçon un ton plus doux. « Etre vertueux, dit un auteur moderne, eſt un grand avantage; faire aimer la vertu » en eſt un autre, & les princes ont tant de voies » pour la rendre aimable, que c'eſt preſque leur » faute s'ils n'y parviennent pas ».

On a parlé bien diverſement de la longue ſtérilité de la reine & de la naiſſance de Louis XIV. On a vu éclorre à ce ſujet dans les pays proteſtans, tout ce que la calomnie peut enfanter de plus noir & de plus affreux. Voici comme l'auteur duquel nous avons emprunté ces anecdotes, raconte que la choſe s'eſt paſſée. « Le roi, dit-il, avoit marqué beaucoup » d'inclination pour mademoiſelle de la Fayette, fille » d'honneur de la reine Marie de Médicis. Le cardinal de Richelieu qui craignoit l'eſprit vif & pénétrant de cette demoiſelle, employa tous les » moyens imaginables pour brouiller le roi avec » elle; enfin il en vint à bout. Mademoiſelle de la » Fayette demanda à ſe retirer au couvent de la Viſitation à Paris, & l'obtint. Le roi ſe défiant de » quelque intrigue de la part de ſon miniſtre, voulut s'éclaircir, & convint d'un rendez-vous avec » mademoiſelle de la Fayette. Il alla à la chaſſe du » côté de Gros-bois, & s'étant dérobé de ſa ſuite, » ſe rendit à la Viſitation. Quatre heures ſe paſſerent dans leur entretien: on étoit au mois de décembre, il n'y avoit pas moyen de retourner à » Gros-bois. Le roi fut obligé de coucher à Paris, » où il ne ſe trouva ni table, ni lit pour lui. La reine, » contre laquelle il étoit indiſpoſé depuis long-tems, » à cauſe de la conſpiration de Chalais, dans laquelle il étoit convaincu que cette princeſſe étoit » entrée, lui fit part de l'un & de l'autre; & ce fut » par cette chaîne d'événemens qu'Anne d'Autriche » devint groſſe de Louis XIV, qui naquit dans les » neuf mois précis, à compter de cette nuit ».

Un roi au lit de la mort eſt peut-être l'homme le plus malheureux de ſon royaume, *Louis XIII* en fit la triſte expérience: preſque abandonné de ſes courtiſans & de ſes domeſtiques qui ſe rangeoient du côté de la faveur naiſſante, il manqua quelquefois des choſes néceſſaires à l'état où il ſe trouvoit. *De grace*, dit-il un jour à quelques courtiſans qui l'empêchoient de jouir de la vue du ſoleil qui donnoit dans les fenêtres de ſon appartement, *rangez-vous, laiſſez-moi la liberté de voir le ſoleil, & qu'il me ſoit permis de profiter d'un bien que la nature accorde à tous les hommes.*

LOUIS XIV, roi de France & de Navarre, ſurnommé *le grand*, étoit fils de Louis XIII & d'Anne d'Autriche. Il naquit à Saint-Germain-en-laie, le 5 ſeptembre 1638, & eut le ſurnom de *Dieu-donné*, étant venu au monde après vingt-trois ans de ſtérilité de la reine ſa mere. Il ſuccéda à Louis XIII, le 14 mai 1643, ſous la régence d'Anne d'Autriche, & dans le tems que la guerre ſe continuoit contre les Eſpagnols. Il fut ſacré le 7 juin 1654, & mourut le 14 ſeptembre 1715.

Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de nous étendre ſur les actions glorieuſes qui remplirent le cours de la vie de ce prince. Quand on ſe contenteroit ſimplement de dater les événemens conſidérables de ſon regne, on ne laiſſeroit pas de remplir un juſte volume. Il nous ſuffira de dire que *Louis XIV* vint au monde avec ces diſpoſitions heureuſes que la nature n'accorde qu'à ſes plus chers favoris. C'étoit un des plus beaux hommes & des mieux faits de ſon royaume; le ſon de ſa voix étoit noble & touchant. Tous les hommes l'admiroient, & toutes les femmes étoient ſenſibles à ſon mérite. Il ſe complaiſoit à en impoſer par ſon air; & l'embarras de ceux qui lui parloient, étoit un hommage qui flattoit ſa ſupériorité. Il étoit né avec une ame grande & élevée, un génie juſte & délicat; mais il ne témoigna jamais beaucoup d'inclination pour l'étude. La nature & l'uſage furent ſes ſeuls maîtres, & l'amour de la gloire perfectionna leur ouvrage. *Louis XIV* obligeoit avec une grace qui, ajoutant aux bienfaits, faiſoit voir le plaiſir qu'il goûtoit à les répandre. Une preuve que la majeſté ſe concilie aiſément avec les vertus aimables, eſt le reſpect qu'on eut toujours pour ce prince, & les bontés qu'il eut toujours pour ſes courtiſans, dont quelques-uns étoient même ſes amis.

Son ſiecle eſt comparé avec raiſon à celui d'Auguſte. *Louis XIV* avoit un goût naturel pour tout ce qui fait les grands hommes: il ſut diſtinguer & employer les perſonnes de mérite, dont il animoit les études par ſes récompenſes; jamais prince n'a plus donné, ni de meilleure grace. On ne connoît point d'homme illuſtre du ſiecle paſſé ſur qui ſa générosité ne ſe ſoit répandue. Dès ſon enfance, il honora le grand Corneille de la lettre la plus flatteuſe, & dans la ſuite ayant appris que ce célebre auteur qui en avoit enrichi tant d'autres par ſes productions, étoit à l'extrêmité ſans avoir les commodités que la moindre aiſance peut procurer, *Louis XIV* prit ſoin lui-même de fournir à ſa ſubſiſtance. Vraiſemblablement ce prince avoit puiſé cet amour des belles-lettres dans les inſtructions d'Anne d'Autriche ſa mere, qui les aimoit & qui en ſoutenoit la dignité. Un libraire de Paris ayant eu deſſein de joindre à la vie du cardinal de Richelieu, un grand nombre de lettres & de mémoires qu'il avoit raſſemblés avec beaucoup de ſoin, n'oſoit le faire, parce qu'il craignoit d'offenſer bien des gens qui y étoient fort maltraités, mais qui venoient de rentrer en grace à la cour. Il fit part de ſes inquiétudes à la reine, & cette ſage princeſſe lui dit: *travaillez ſans crainte, & faites tant de honte au vice, qu'il ne reſte que la vertu en France.* « Ce n'eſt, ajoute l'auteur duquel nous avons » emprunté cette anecdote, qu'avec de pareils ſen» timens dans les ſouverains, qu'une nation peut » avoir des hiſtoriens fideles ».

Ce ne furent pas ſeulement les ſavans de la France qui eurent part aux bontés de ce prince, ceux des pays étrangers furent également honorés de ſes gratifications. *Louis XIV* fit auſſi fleurir les arts & le commerce dans ſes états; mais en fait de beaux-arts, il n'aimoit que l'excellent, & ce qui portoit un caractere de grandeur. On peut en juger par les magnifiques bâtimens qui ont été élevés ſous ſon regne. Les peintres dans le goût flamand ne trouvoient point de grace devant ſes yeux: *ôtez-moi ces magots-là*, dit-il un jour qu'on avoit mis un tableau de Téniers dans un de ſes appartemens. L'ambition & la

la gloire lui firent entreprendre & exécuter les plus grands projets, & il se distingua au-dessus de tous les princes de son siecle, par un air de grandeur, de magnificence & de libéralité qui accompagnoit toutes ses actions. Les traits principaux qui distinguent le regne de ce monarque, sont l'entreprise de la jonction des deux mers par le fameux canal de Languedoc, achevé dès l'an 1664; la réforme des loix, en 1667 & 1670; la conquête de la Flandre Françoise en six semaines; celle de la Franche-Comté en moins d'un mois, au cœur de l'hiver; celles de Dunkerque & de Strasbourg. Qu'on joigne à ces objets une marine de près de deux cens vaisseaux, les ports de Toulon, de Brest, de Rochefort bâtis; 150 citadelles construites; l'établissement des invalides, de Saint-Cyr, l'observatoire, les différentes académies, l'abolition des duels, l'établissement de la police. Qu'on y ajoute encore le commerce sorti du néant, les arts utiles & agréables créés, les sciences en honneur, les progrès de la raison plus avancés dans un demi-siecle, que depuis plus de deux cens ans.

Passons maintenant aux traits principaux qui caractérisent davantage la grande ame de *Louis XIV*. Les princes, quelque puissans qu'ils paroissent, se ressentent toujours des foiblesses de l'humanité. On en a vu & l'on en voit encore souvent qui, fiers de leur naissance & de leur mérite, ne laissent tomber qu'un regard jaloux sur les hommes d'un génie rare & distingué. Une des grandes qualités du roi, étoit d'être touché de celles des autres, de les connoître & de les mettre en usage. *Je serois charmé*, dit ce prince au vicomte de Turenne, qui le complimentoit sur la naissance du grand dauphin, *je serois charmé qu'il vous pût ressembler un jour. Votre religion est cause que je ne puis vous remettre le soin de son éducation, ce que je souhaiterois pouvoir faire, pour lui inspirer des sentimens proportionnés à sa naissance.* M. de Turenne étoit encore protestant. Dès qu'une fois *Louis XIV* avoit accordé sa confiance à une personne qui la méritoit, & qui en avoit donné des preuves, les intrigues ni les cabales de la cour n'étoient pas capables de la lui faire retirer. Il donna un pouvoir si absolu au même maréchal de Turenne pour la conduite de ses armées, qu'il se contentoit de lui faire dire dans les tems d'inaction, *qu'il seroit charmé d'apprendre un peu plus souvent de ses nouvelles, & qu'il le prioit de lui donner avis de ce qu'il auroit fait.* En effet, ce n'étoit quelquefois qu'après le gain d'une victoire, que le roi savoit que la bataille s'étoit livrée. Ce reproche obligeant fait autant d'honneur au souverain qu'au sujet en qui il avoit mis une entiere confiance: aussi, rien n'égala la douleur que ce prince ressentit, en apprenant la mort du maréchal de Turenne, arrivée au camp de Salsbach, au-delà du Rhin, le 27 juillet 1675. *J'ai perdu*, dit ce prince, le cœur navré de douleur, *l'homme le plus sage de mon royaume & le plus grand de mes capitaines.* Y a-t-il rien qui caractérise plus avantageusement l'ame sensible & reconnoissante d'un souverain?

On a cependant fait un crime à *Louis XIV* d'avoir laissé gémir, pour ainsi dire, dans la misere, le sage & fameux Catinat, dont on prétend qu'il ne sut ni connoître, ni récompenser le mérite. Il ne faut que citer un exemple pour faire tomber la fausseté de cette accusation. Victime des intrigues & des brigues de la cour, le maréchal de Catinat s'étoit retiré à sa terre de Saint-Gatien; le feu ayant réduit en cendres son château, ce vieil officier se vit contraint à prendre un logement chez son fermier. *Louis XIV* n'eut pas plutôt appris ce malheur, qu'il fit venir M. de Catinat à Versailles, s'informa des raisons qui lui avoient fait réduire son équipage & sa maison à l'état où ils étoient, & lui demanda enfin si, n'ayant point d'argent, il n'avoit pas d'amis qui lui en prêtassent? Les amis, sur-tout à la cour, sont rares, lorsqu'on est dans le besoin. *Louis XIV* se montra aussi bienfaisant à l'égard du maréchal de Catinat, que s'il n'eût eu aucun motif de lui en vouloir. On sait que la religion de ce prince avoit été surprise, en lui faisant accroire qu'en matiere de religion M. de Catinat ne craignoit ni ne croyoit rien.

Parmi les traits qu'on rapporte de la bonté de son caractere, en voici quelques-uns qui paroissent des plus frappans. Un jour qu'il s'habilloit, après avoir mis ses bas lui-même, il ne se trouva point de souliers; le valet-de-chambre courut en chercher, & fut quelque tems à revenir, le duc de Montausier en colere, voulant le gronder: *eh! laissez-le en paix*, dit aussi-tôt le roi, *il est assez fâché.* Une autre fois un de ses valets-de-chambre lui laissa tomber sur la jambe nue la cire brûlante d'une bougie allumée, le roi lui dit, sans s'émouvoir: *au moins donnez-moi de l'eau de la reine-d'Hongrie.* Bontems, son valet-de-chambre & son favori, lui demandoit une grace pour un de ses amis: *quand cesserez-vous de demander?* lui répondit brusquement *Louis XIV*; mais s'appercevant de l'émotion de son valet-de-chambre, *oui, quand cesserez-vous de demander pour les autres*, ajouta ce prince, *& jamais pour vous? La grace que vous me demandez pour un de vos amis, je vous l'accorde pour votre fils.*

Il n'est pas vrai que *Louis XIV* se soit jamais servi de termes offensans à l'égard de ses officiers, & il est également faux, qu'il ait dit jamais au duc de la Rochefoucauld: *eh! que m'importe par lequel de mes valets je sois servi.* On voit au contraire que dans mille circonstances, il a toujours témoigné les plus grands égards pour la noblesse. Les paroles même de ce prince à ce sujet, ne sauroient être recueillies avec trop de soins. Le duc de Lauzun lui ayant un jour manqué de respect, le roi qui sentoit venir sa colere, jetta brusquement par la fenêtre une canne qu'il tenoit à la main, & dit, en se tournant vers ceux qui se trouverent auprès de lui: *je serois au désespoir, si j'avois frappé un gentilhomme.* Ayant appris quelque tems après qu'un prince du sang avoit maltraité de paroles une personne de distinction, il lui en fit la plus sévere remontrance. *Songez*, lui dit-il, *que les plus légeres offenses que les grands font à leurs inférieurs, sont toujours des injures sensibles, & souvent des plaies mortelles; celles d'un particulier ne font qu'effleurer sa peau, celles d'un grand pénetrent jusqu'au cœur. Je vous avertis de ne plus maltraiter de paroles qui que ce soit; faites comme moi. Il m'est arrivé plus d'une fois que les personnes qui m'ont les obligations les plus essentielles, se sont oubliées jusqu'à m'offenser: je dissimule & leur pardonne.* Il n'épargna pas plus madame la dauphine qui s'avisa un soir de plaisanter beaucoup & très-haut sur la laideur d'un officier qui assistoit au souper du roi. *Pour moi, madame*, dit le monarque, en parlant encore plus haut que la princesse, *je le trouve un des plus beaux hommes de mon royaume; car c'est un des plus braves.* Un autre fois ce prince faisoit un conte à ses courtisans, & il leur avoit promis que ce conte seroit plaisant; mais dans le cours de la narration s'étant apperçu que l'endroit le plus risible avoit quelque rapport au prince d'Armagnac, il aima mieux le supprimer que de causer de l'embarras & du chagrin à ce seigneur qui étoit présent; il ne l'acheva que lorsqu'il fut sorti. On peu juger par-là combien ce prince avoit une aversion marquée pour tout ce qui pouvoit chagriner ceux qui l'environnoient: la médisance ne lui étoit pas moins odieuse. On sait qu'il punit de l'exil le chevalier de Grammont, qui s'avisa de faire une mauvaise plaisanterie sur le marquis d'Humieres, auquel le roi venoit d'accorder le bâton de maréchal, à la recommandation de M. de Turenne.

La juſtice & l'équité de *Louis XIV* ne le diſtinguoient pas moins que ſes autres vertus. Jamais il ne voulut ſolliciter pour un de ſes valets-de-chambre, parce qu'il s'apperçut qu'il y auroit de l'injuſtice dans cette démarche. Il s'aſſujettit lui-même aux loix en pluſieurs occaſions, & voulut que ſes intérêts fuſſent balancés comme ceux de ſes derniers ſujets, bien perſuadé que le légiſlateur n'eſt jamais plus reſpecté que lorſqu'il reſpecte lui-même la loi. Le conſeil ayant annoncé que les amendes prononcées pour le roi ſeroient payées par privilege & préférence à tous autres créanciers, le roi ſoupçonna la juſtice de ce réglement: il fit de nouveau examiner la queſtion dans ſon conſeil, ſe départit de ſon privilege, & dérogeant à la déclaration, il ne voulut prendre d'hypotheques ſur les biens des condamnés, que du jour de la condamnation, imitant en cela l'exemple de Trajan, ſous lequel la cauſe du fiſc étoit toujours défavorable.

La bienfaiſance étoit ſi naturelle à *Louis XIV*, qu'il chercha un moyen de devenir le centre des graces, ſans expoſer l'état ni la juſtice, en renvoyant à Colbert & à Louvois ceux qui lui demandoient ce qu'il ne pouvoit accorder. Lorſque ceux que l'un de ces deux ſeigneurs avoient rebutés, venoient s'en plaindre au roi, il les plaignoit lui-même, & s'en débarraſſoit avec une bonté qui lui faiſoit attribuer tous les bienfaits, & tous les refus aux miniſtres.

Le grand prince de Condé venoit ſaluer *Louis XIV*, après le gain de la bataille de Senef contre le prince d'Orange. Le roi ſe trouva au haut de l'eſcalier, lorſque le prince qui avoit de la peine à monter, à cauſe de ſes gouttes, pria ſa majeſté de lui pardonner, s'il la faiſoit attendre. *Mon couſin*, lui répondit le roi, *ne vous preſſez-pas, on ne ſauroit marcher bien vîte, quand on eſt auſſi chargé de lauriers que vous l'êtes.* Ce même prince ayant fait faire halte à ſon armée par un exceſſive chaleur, pour rendre au roi les honneurs qui lui étoient dus, *Louis XIV* voulut que le prince ſe mît à couvert des ardeurs du ſoleil dans l'unique cabanne qui ſe trouvoit, en lui diſant, *que puiſqu'il ne venoit dans le camp qu'en qualité de volontaire, il n'étoit pas juſte qu'il fût à l'ombre, tandis que le général reſteroit expoſé à toute la chaleur du jour.* Dans une autre occaſion, il dit une choſe non moins obligeante au vieux maréchal Dupleſſis, qui portoit envie à ſes enfans qui partoient pour l'armée. *M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquiſe: il eſt agréable de ſe repoſer après tant de victoires. Relevez-vous*, dit-il au marquis d'Uxelles, qui, ayant été obligé de rendre Mayence au prince Charles de Lorraine, étoit venu ſe jetter aux pieds du roi, pour juſtifier ſa conduite; *relevez-vous, vous avez défendu votre place en homme de cœur, & vous avez capitulé en homme d'eſprit.*

Quelques choſes que l'on ait pu dire contre le poids des impôts ſous leſquels ſes ſujets gémirent durant tout ſon regne, on ne ſauroit nier que ce prince n'eût toujours montré un cœur droit & tendre, & qu'il ne regardât les François comme auſſi dignes de ſon affection, que ce peuple en a toujours témoigné pour ſes rois. Un enchaînement de guerres, dont preſque toutes étoient néceſſaires, & qui contribuerent au moins toutes à la gloire de l'état, l'empêcha de faire à ſes ſujets le bien qu'il eût voulu leur faire; mais il gémit ſouvent de la néceſſité où il ſe trouva, & quelque tems après la ratification du traité de Riſwick, on l'entendit proférer ces belles paroles: *il y a dix ans que je me trouve obligé de charger mes peuples, mais à l'avenir, je vais me faire un plaiſir extrême de les ſoulager.* Ces mêmes ſentimens, il les renouvella à l'article de la mort, lorſque s'adreſſant à ſon ſucceſſeur, encore enfant, il lui dit: *J'ai chargé mon peuple au-delà de mon intention, mais j'y ai été obligé par les longues guerres que j'ai eu à ſoutenir. Aimez la paix, & ne vous engagez dans aucune guerre qu'autant que l'intérêt de l'état & le bien des peuples l'exigeront.*

Je ſais que les ennemis de ce prince & de la France ont prétendu qu'il y avoit plus d'ambition que de juſtice dans l'acceptation pure & ſimple du teſtament de Charles II, roi d'Eſpagne, & qu'en s'en tenant au traité de partage fait avec l'Angleterre & les Provinces-Unies, *Louis XIV* eût pu s'éviter une guerre qui mit la France à deux doigts de ſa perte. Mais *Louis XIV* pouvoit-il équitablement, devoit-il même ſacrifier les droits de ſes petits-fils, droits acquis par la naiſſance & les loix, à des vues d'état? On avoit dans tous les tems regardé la renonciation de Marie-Théreſe d'Autriche comme caduque & illuſoire: on ſait d'ailleurs que cette renonciation ne pouvoit être valide qu'autant que l'Eſpagne auroit ſatisfait à la dot de cette princeſſe, comme *Louis XIV* s'en expliqua lui-même aux états-généraux, dans le tems que le grand penſionnaire de Witt lui propoſa un traité pour le partage des Pays-bas Eſpagnols. J'ajouterai encore qu'au milieu de toutes les diſgraces que ce prince eut à eſſuyer durant cette fatale guerre, il ſe montra plus grand qu'il ne le fut jamais dans les plus brillans jours de ſes conquêtes. On le vit même ſacrifier toutes ſes paſſions au repos de ſon peuple, en accordant aux états-généraux tout ce qu'ils demandoient pour la ſûreté de leur barriere; mais heureuſement pour la France, leur opiniâtreté les empêcha de profiter de ces avantages.

Un autre reproche que l'on fait à *Louis XIV*, c'eſt de s'être laiſſé trop éblouir par l'orgueil & l'amour-propre; mais eſt-il ſurprenant que la vanité ſe ſoit quelquefois gliſſée dans un cœur où tout ſembloit l'autoriſer? D'ailleurs, que ne fit-on point pour nourrir ce défaut dans ce monarque? quels pieges ne lui tendit point la flatterie des courtiſans? On ſait, & le duc d'Antin en eſt convenu lui-même, que lorſqu'il s'agiſſoit de dreſſer une ſtatue, il faiſoit mettre quelquefois ce qu'on nomme des *calles* entre les ſtatues & les ſocles, afin que le roi en s'allant promener eût le mérite de s'être apperçu que les ſtatues n'étoient pas droites. Une autre fois il fit abattre une allée de grands arbres qui, ſelon le roi, faiſoit un mauvais effet. Ce prince ſurpris à ſon réveil de ne plus voir cette allée, demanda ce qu'elle étoit devenue, *ſire*, répondit le duc d'Antin, *elle n'a plus oſé reparoître devant vous, puiſqu'elle vous a déplu.* On ſeroit infini, ſi l'on vouloit rapporter tous les traits que la flatterie inventa pour ſéduire le cœur de ce prince. Il y avoit devant le château de Fontainebleau un bois qui maſquoit un peu la vue du roi, le même duc d'Antin fit ſcier tous les arbres près de la racine; on attacha des cordes au pied de chaque arbre, & plus de douze cens hommes ſe tinrent prêts au moindre ſignal: le roi s'étant allé promener de ce côté-là, témoigna combien ce morceau de forêt lui déplaiſoit; le duc d'Antin lui fit entendre qu'il ſeroit abattu dès que ſa majeſté l'auroit ordonné, & ſur l'ordre qu'il en reçut du roi, il donna un coup de ſifflet, & l'on vit tomber la forêt. La ducheſſe de Bourgogne qui étoit préſente, ſentit toute la portée de la flatterie. *Ah! bon Dieu*, s'écria-t-elle, toute ſurpriſe, *ſi le roi avoit demandé nos têtes, M. d'Antin les feroit tomber de même.* On ne ſauroit nier cependant que *Louis XIV* n'ait donné de grandes marques de modeſtie dans les occaſions les plus délicates. Il fit ôter lui-même de la galerie de Verſailles les inſcriptions pleines d'enflures, de faſte, qu'on avoit placées à tous les cartouches des tableaux: il ſupprima toutes les épithetes, & ne laiſſa ſubſiſter que les

faits. D'ailleurs, ſon amour-propre n'étoit que cet amour de la gloire qui fait les grands hommes, & qui eſt, ſans qu'on s'en apperçoive, la ſource de bien des vertus.

Quelque malignes que ſoient les intentions de la jalouſie, elle n'a jamais pu diſputer à ce prince ſes grandes qualités pour l'art militaire, ainſi que ſon courage & ſa bravoure au-deſſus de toute expreſſion. Les étrangers même rendirent à la valeur du roi des témoignages qui ne ſont pas ſuſpects. Au ſiege de Maeſtricht, où *Louis* ſe trouvoit en perſonne, & fit des prodiges de valeur, le brave Farjaux défendoit la ville pour les Hollandois: comme on reprochoit à cet officier qu'il s'étoit trop expoſé, *eh! le moyen de ménager ma vie*, répondit-il, *en voyant un grand roi prendre ſi peu de ſoin de la ſienne.* Dans la campagne de Flandres en 1667, un jour que ce prince étoit dans les tranchées, & dans un endroit où le feu étoit fort vif, un page de la grande écurie fut tué derriere lui; un ſoldat qui voyoit le roi ainſi expoſé, le prit rudement par le bras, en lui diſant: *ôtez-vous, eſt-ce là votre place.* Ce fut durant la même campagne que le duc de Charoſt, capitaine de ſes gardes, lui ôta ſon chapeau garni de plumes blanches, & lui donna le ſien, afin de l'empêcher d'être remarqué.

Nous finirons cet abrégé par dire qu'un des talens qu'on a admiré dans *Louis XIV*, eſt celui de tenir une cour. Il rendit la ſienne la plus magnifique & la plus galante de l'Europe. Ses goûts ſervoient en toutes choſes de loi, & une preuve bien convainquante de la déférence qu'on avoit pour ſes ſentimens, fut le changement ſubit qu'un ſeul mot de ſa bouche opéra dans la coëffure des femmes. Les modes étoient montées, comme elles le ſont de nos jours, à un point extravagant. *Louis XIV* agit très-prudemment en s'occupant des moyens de les réformer. Le luxe & la diſſipation ſont dans un état des maladies d'autant plus dangereuſes, qu'elles le conduiſent imperceptiblement au bord de l'abyme. Un gouvernement attentif & éclairé peut garantir quelque tems une nation de ces malheureuſes influences; mais le remede le plus efficace eſt l'exemple de ceux qui nous gouvernent. (*M. G.*)

LOUIS, (*Hiſt. de Pologne.*) roi de Pologne & de Hongrie. Il étoit déja ſur le trône de Hongrie, lorſqu'après la mort de Caſimir III, il fut appellé à celui de Pologne l'an 1370. La Pologne étoit en proie aux brigandages des Lithuaniens; il ne lui manquoit plus pour comble de malheurs que d'être gouvernée par *Louis*. Ce fantôme de roi diſparut tout-à-coup, emportant avec lui toutes les marques de la royauté, le ſceptre, la couronne, le globe d'or & l'épée. Il laiſſoit dans ſes nouveaux états Eliſabeth ſa mere, aſſez ſage pour les gouverner, mais trop foible pour les défendre. Les déſaſtres de la Pologne ne firent que s'accroître juſqu'à la mort de *Louis*, arrivée l'an 1382. Il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur Sigiſmond, marquis de Brandebourg, ſon gendre. (*M. DE SACY.*)

LOUIS (*l'ordre de ſaint*), ordre militaire créé en avril 1693 par Louis XIV, pour récompenſer les officiers de ſes troupes qui ont donné des preuves de leur valeur.

Pour y être admis, il faut avoir ſervi au moins dix ans en qualité d'officier, & faire profeſſion de la religion catholique, apoſtolique & romaine.

Le tems du ſervice n'eſt pas toujours limité; quelquefois le roi accorde la croix à un jeune officier qui, dans un ſiege ou bataille, ſe ſera diſtingué par une action d'éclat.

L'ordre a 300000 liv. de rente annuelle, qui ſont diſtribuées en penſions de 6000 liv. à chacun des grand'croix, & de 3000 liv. à chacun des commandeurs, & enſuite des penſions depuis 200 juſqu'à 800 liv. à un grand nombre de ſimples chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & ſous le bon plaiſir de ſa majeſté.

Les fonds ſont aſſignés ſur l'excédent du revenu de l'hôtel royal des invalides.

Les grand'croix ont le grand ruban rouge, & la croix en broderie d'or ſur le juſte-au-corps & ſur leurs manteaux.

Les commandeurs ont le grand ruban rouge qu'ils portent en écharpe comme les grand'croix; mais ils n'ont point de croix en broderie.

Les chevaliers portent la croix attachée à un petit ruban rouge à la boutonniere de leur habit.

La marque de l'ordre eſt une croix émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs-de-lis de même, chargées au centre de l'image de *ſaint Louis*, cuiraſſé d'or & couvert de ſon manteau royal, tenant de ſa main droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épine & les clous de la paſſion, en champ de gueules. L'image du ſaint eſt environnée d'un petit cercle d'azur ſur lequel ſont ces mots: *Ludovicus magnus inſtituit 1693.* Au revers eſt un médaillon de gueules à une épée flamboyante, la pointe paſſée dans une couronne de laurier liée de l'écharpe blanche; ſur un petit cercle d'azur qui l'environne, eſt la deviſe en lettres d'or: *Bellicæ virtutis præmium.*

Suivant l'édit du mois de mars 1694, il eſt ſtatué que: « Tous ceux qui ſont admis dans cet ordre, » pourront faire peindre ou graver dans leurs ar» moiries ces ornemens; ſavoir, les grand'croix, » l'écuſſon accolé ſur une croix d'or à huit pointes » boutonnées par les bouts, & un ruban large cou» leur de feu autour dudit écuſſon, avec ces mots: » *Bellicæ virtutis præmium*, écrits ſur le ruban auquel » ſera attachée la croix dudit ordre. Les comman» deurs de même, à la réſerve de la croix ſous » l'écuſſon: & quant aux ſimples chevaliers, il leur » eſt permis de faire peindre ou graver au bas de » leur écuſſon, une croix dudit ordre, attachée d'un » petit ruban noué, auſſi de couleur rouge ».

Le roi eſt grand-maître de l'ordre.

Les maréchaux de France & l'amiral ſont chevaliers-nés de cet ordre.

Il y a cette année 1772,
28 grand'croix, dont 4 ſont du ſervice de mer.
63 commandeurs, dont 12 du ſervice de mer.
Et un grand nombre de ſimples chevaliers.

Officiers grand'croix.

Un chancelier-garde-des-ſceaux.
Un Prévôt-maître des cérémonies.
Un ſecrétaire-greffier.

Autres officiers.

Un intendant.
Trois tréſoriers.
Trois contrôleurs.
Un garde des archives.
Deux hérauts.
Un ſcelleur.
Un avertiſſeur.

Planche XXIII, fig. 3. du Blaſon, dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. (*G. D. L. T.*)

LOUP, (*Aſtronom.*) conſtellation méridionale, ſituée au midi du ſcorpion: elle eſt appellée en latin *lupus martius, lupa, fera, victima vel beſtia centauri hoſtiola, canis ululans, leo marinus, leopardus, panthera, equus maſculus*; chez les Arabes *aſida*, qui

ſignifie *leæna*. Parmi les fables de l'antiquité, où il eſt parlé des *loups*, & que les auteurs ont donné pour origine à cette conſtellation, la plus ancienne eſt celle de Lycaon, roi d'Arcadie, qui ſacrifioit des victimes humaines, & qui fut changé en *loup* à cauſe de cette cruauté. On dit auſſi que c'étoit un *loup* ſacrifié par le centaure Chiron. On ne ſauroit rien décider ſur ſon origine, non plus que ſur celle de beaucoup d'autres conſtellations. Le catalogue Britannique ne contient que cinq étoiles pour cette conſtellation, parce qu'elle eſt trop méridionale pour être bien obſervée dans nos climats; mais le catalogue de M. de la Caille en contient 51. La principale, marquée *α*, avoit en 1750, 216^{d} 21′ 49″ d'aſcenſion droite, & 46^{d} 17′ 40″ de déclinaiſon auſtrale. (*D. L.*)

Loup, ſ. m. *lupus*, *i*, (*terme de Blaſon.*) Cet animal paroît ordinairement paſſant, & quelquefois courant.

Lampaſſé ſe dit de ſa langue, *armé* de ſes griffes, lorſqu'elles ſont d'un autre émail que ſon corps.

On nomme *loup raviſſant*, celui qui eſt dans l'attitude du lion.

Duboſque en Bretagne; *d'argent au loup paſſant de ſable, lampaſſé & armé de gueules.*

Albertas de Jonques, de Roquefort en Provence; *de gueules au loup raviſſant d'or.*

Beraud de Lahaye en Bretagne; *de gueules au loup courant d'argent, accompagné de trois coquilles de même.* (*G. D. L. T.*)

Loup, (*Géogr. Antiquités.*) *Lupa*, riviere de Provence qui ſe jette dans la Méditerranée, entre le Var & la ville d'Antibes: ſon cours n'eſt que de 7 lieues; elle vient du côté de Thorone, & paſſe à l'occident de Vence.

On a trouvé ſur ſes bords une inſcription, où il eſt fait mention de la légion XXII^{e}. ce qui prouve qu'elle étoit logée dans cette contrée:

C. Junio Flaviano Corniculario Leg. XXII. P. P. P. F. Stipendionera XVII. qui vixit An. XXXV. mens. X d. XXV. Coccia Chrysis Conjugi incomparabilis pietatis.

Voyez Expilly, *Dict. Géogr. t. V. p. 875.* (*C.*)

LOUTRE, ſ. m. & f. *lutra*, *æ*, (*terme de Blaſon.*) animal qui a quelque reſſemblance au caſtor, excepté qu'il eſt moins gros & a la queue menue & alongée, dont le bout finit en pointe.

Ce mot vient du latin *lutra*, dérivé du grec λοῦτρον, qui ſignifie *lavoir*, parce que le *loutre* ne ſe plonge jamais que dans l'eau douce, propre à faire un bain; au lieu que le caſtor hante non-ſeulement les rivieres, mais auſſi la mer.

Lefevre d'Argencé à Paris; *d'argent au loutre de ſable, paſſant ſur une terraſſe de ſinople, au chef d'azur chargé de deux roſes du champ.* (*G. D. L. T.*)

LOUVE, (*Pêche.*) filet qui ſert à prendre du poiſſon, & n'eſt proprement qu'un diminutif de la raſle. On donnera ici la maniere de la tendre dans toutes ſortes d'eaux.

Lorſque ce filet eſt tout monté, il faut le porter ſur le bord de l'eau, proche du lieu où vous le voulez tendre, qui doit être un endroit rempli de joncs, & autres herbiers aſſez épais: vous y ferez, avec un volant, une paſſée, ou coulée, ou place, juſtement de la largeur de votre filet.

Cette paſſée ſera d'autant meilleure, qu'elle ſera plus longue, & aura plus d'étendue, & pourtant aboutiſſant à l'entrée de la *louve*, tant d'un bout que de l'autre, pour mieux guider le poiſſon dans le filet. Cette coulée étant faite, il faudra avoir quatre pierres, peſant chacune cinq ou ſix livres, que vous attacherez à l'un des bâtons de la *louve*, afin de faire aller le filet au fond de l'eau: vous attacherez auſſi une corde, d'un bout au milieu du bâton ſuivant de la *louve*: elle ſera de la longueur convenable, afin qu'un bout ſoit au bord de l'eau, & que, par ce moyen, on puiſſe tirer la *louve*, & on l'attache à un piquet.

Si par haſard le lieu où vous devez placer le filet étoit ſi éloigné du bord, qu'on ne pût pas le tendre ſans ſe mettre dans l'eau, pour le poſer dans un endroit où il puiſſe être tout-à-fait caché; en ce cas, la corde vous ſera bien utile pour l'en tirer; car ſi vous avez été obligé d'entrer dans l'eau pour placer le filet, & que vous ayez apporté le bout de la corde ſur le bord, vous n'aurez que faire de vous remettre dedans pour en tirer la corde; le filet ſuivra, ſans qu'il faille vous mouiller une ſeconde fois.

Si l'endroit où vous voulez le tendre, n'eſt pas éloigné du bord de plus d'une toiſe ou deux, vous le pourrez bien faire ſans vous mettre dans l'eau, en le prenant de travers, avec les deux mains, par un de ſes bâtons, & le mettant ſur votre tête, enſorte que le bâton où ſont pendues les pierres ſoit deſſus, ou oppoſé à celui que vous tiendrez. Vous le jetterez de travers dans la paſſée, en tenant le bout de la corde; puis, avec le bout fourchu d'une perche, vous le dreſſerez & l'ajuſterez en l'état qu'il doit être, le couvrant des herbiers coupés. Vous repouſſerez pareillement tous les autres dans la paſſée, afin que le poiſſon la ſuive plus facilement, y trouvant du couvert. Vous pouvez laiſſer le filet dans l'eau une nuit ou deux, ſelon la ſaiſon, & non davantage. (+)

LOUVET, (*Art Vétérin.*) C'eſt une maladie du bétail. M. Reynier, médecin de Montpellier, & membre de la ſociété de Gottingue, qui a donné un traité *ex profeſſo*, ſur cet objet, dont nous allons rapporter ici l'extrait, définit cette maladie une fievre inflammatoire & putride, dans le cours de laquelle on obſerve quelquefois des tumeurs qui ont beaucoup de rapport avec le charbon.

L'animal atteint de cette maladie, dit M. Reynier, perd ſes forces; il tremble; il veut ſe tenir couché; il ne ſe leve que pour ſe rafraîchir, & rechercher les lieux frais; il tient la tête baſſe, les oreilles pendantes; il paroît triſte; ſes yeux ſont rougeâtres; il pleure; ſa peau eſt fort chaude, ſeche, ſans apparence de moiteur; la reſpiration eſt fréquente, pénible; & lorſque le mal a fait beaucoup de progrès, elle eſt toujours ſuivie d'un battement de flancs; il touſſe fréquemment; l'haleine a une odeur déſagréable, puante: en appliquant la main le long des côtes, on ſent le cœur battre avec violence; la langue & le palais ſont arides & deviennent noirâtres; il perd l'appétit & devient fort altéré; il urine très-rarement & fort peu à-la-fois; ſon urine eſt rougeâtre: il eſt conſtipé; les excrémens ſont durs & noirâtres dans les commencemens: quelquefois on obſerve à la place une diarrhée qui ſe termine en dyſſenterie. Les bœufs ceſſent de ruminer, & les vaches perdent leur lait: dans les uns il ſe forme des tumeurs, tantôt vers la poitrine, ce que les maréchaux appellent l'*avant-cœur* ou *anti-cœur*, dont nous avons déja eu occaſion de parler dans ce *Dictionnaire*, tantôt aux vertebres du col, au ventre, tantôt au pis, aux parties naturelles; ce qui les fait enfler conſidérablement, & empêche l'animal d'uriner; il s'en forme même dans les viſceres & dans le cerveau; ſes tumeurs ſont fort enflammées: le charbon s'y manifeſte d'abord, ſi on ne le prévient; chez d'autres il paroît dans toute l'habitude de la peau des boutons comme de la galle, & des furoncles; rarement tous ces ſymptômes ſe préſentent à-la-fois dans le même animal. Cette maladie ſe manifeſte, tantôt par l'un de ces ſymptômes, & tantôt par un autre.

La durée de cette maladie ne peut pas se déterminer ; les remedes en changent souvent la crise & la longueur ; mais en général, si les symptômes sont violens, l'animal périt ou se guérit le plus souvent avant le septieme jour ; mais s'il le passe une fois, & si le septieme est heureux, il y a tout lieu de se flatter de sa guérison ; quelquefois même il n'est convalescent qu'après la quinzaine.

Les principaux symptômes qui annoncent la guérison de l'animal, sont l'abondance des urines troubles déposant un sédiment blanchâtre ; les excrémens plus abondans, mols & sans beaucoup d'odeur, la peau moite, détendue, l'éruption des boutons de galle pleins d'un pus blanchâtre, la cessation de la chaleur dans les tumeurs, l'altération supprimée, l'appétit revenu, les jambes enflées, la déplétion, & parmi les bœufs le retour du ruminement.

Les symptômes fâcheux sont le ventre enflé, les mugissemens, les défaillances, une perte de force considérable, les tremblemens, les convulsions, les rétentions d'urine, les diarrhées longues & la dyssenterie.

Le *louvet* attaque indistinctement les chevaux & les bêtes à cornes ; il est ordinairement plus fréquent en été, & il est toujours épidémique en cette saison : il paroît rarement en hiver, & il est moins meurtrier au printems qu'en automne. On a observé que cette maladie étoit plus commune dans les pays marécageux que dans les pays élevés.

M. Reynier rapporte quelques observations qu'il a faites sur l'ouverture des animaux morts de *louvet* : la peau de ces animaux lui a paru naturelle, excepté dans les endroits où les tumeurs s'étoient formées ; elle y étoit noirâtre & comme brûlée ; les tumeurs étoient de la même couleur, fort puantes, pleines d'une sérosité jaunâtre, qui faisoit une forte effervescence avec les acides. Ces tumeurs étoient assez semblables au charbon, sur tout celles qui s'étoient formées à la poitrine & au ventre ; la bouche & les naseaux étoient un peu noirâtres & fort desséchés. Lorsqu'on levoit le cuir, il en sortoit un vent très-fétide ; la chair paroissoit livide, presque sans traces de sang : dans la cavité du ventre on a trouvé beaucoup de sang fort séreux & purulent ; les poumons étoient desséchés, remplis de tubercules & de petits abcès, sur-tout dans les animaux qui avoient péri après le quatrieme jour de la maladie : le péricarpe étoit rempli d'une sérosité jaunâtre ; l'estomac & les intestins rougeâtres de place en place, enduits de glaires fort tenaces ; la véscule du fiel engorgée d'une bile fort dissoute, d'un jaune tirant sur le brun. La chair des animaux qui périssent ainsi, se corrompt avec une promptitude qui frappe ; le sang de ceux qu'on a saignés dès le commencement, est fort épais & d'un brun noirâtre. On a fait ouvrir la jugulaire à quelques animaux pris de la maladie du *louvet* ; il n'en est sorti qu'une sérosité purulente qui à peine avoit quelque rougeur.

La cause prochaine de cette maladie doit être attribuée, suivant M. Reynier, aux sels alkalis ; mais qu'est-ce qui engendre ces sels dans les animaux, & comment peuvent-ils occasionner le *louvet* ? C'est ce qu'il nous faut actuellement examiner.

La premiere cause qui les engendre, provient de la mauvaise qualité des eaux où l'on abreuve le bétail : on est dans l'usage dans la plupart des villages & même dans les villes, de laver, été & hiver, dans les bassins des fontaines, le linge & toutes les ordures des maisons ; ce linge se lessive avec des cendres ; on emploie encore le savon pour le blanchir, qui n'est composé que d'huile & de sel alkali fixe. Quel doit donc être l'effet de l'eau où on a ainsi lavé le linge, sur les animaux ? C'est ce que démontrent très-bien les expériences suivantes.

1°. Si vous mettez du sel alkali fixe sur du sang, il le dissout entiérement & le rend extrêmement fluide. Lewenhoeck a même observé que les globules rouges cessoient d'être perceptibles au meilleur microscope après un tel mêlange. 2°. Si, après avoir mêlé du sel alkali fixe avec du sang, vous laissez le tout, pendant quelques heures, dans un dégré de chaleur égal à celui du corps, le sang, après être devenu séreux, contractera une fétidité qu'on n'observera point dans celui où il ne se trouvera point de ce sel ; à moins cependant qu'on ne le tienne dans ce dégré de chaleur pendant trois ou quatre jours de suite. 3°. Si on lave de la chair avec une dissolution de ce sel dans de l'eau, ou avec de la lessive de cendres, elle devient dans très-peu de tems flasque, livide & noirâtre, & contracte de la puanteur ; indice certain de mortification. On s'apperçoit encore plus sensiblement de cet effet sur le corps vivant ; tous les jours les chirurgiens sont dans l'usage de se servir de cendres pour emporter & ronger les chairs, sur-tout celles des vieux ulceres.

Ce même sel qui est dissous dans la lessive, appliqué sur la chair, la picote, l'irrite, l'enflamme, & y attire enfin la gangrene ; mais, lorsqu'il est devenu volatil, il est encore plus pénétrant & plus à craindre.

De ces expériences on doit nécessairement conclure que ces sels dissolvent le sang ; qu'un usage trop fréquent peut le rendre trop séreux, & qu'enfin leur action entre même jusques sur les solides. M. Reynier entre à ce sujet dans de très-grands raisonnemens qu'il faut lire dans son ouvrage même ; conséquemment, l'usage de laver le linge dans les bassins des fontaines, ne peut être que très-nuisible à la santé du bétail ; les fontaines qui se trouvent dans les campagnes, ne sont pas souvent plus exemptes de mal-propreté ; elles sont presque toujours remplies de mousses, de boues, de sangsues, ou de frai de grenouilles, & elles se troublent à la moindre pluie.

Une seconde cause des maladies du bétail, est le peu de soin que le paysan prend pour l'abreuver en été : pendant l'hiver, comme on a plus de loisir, on ne néglige pas cette occupation ; mais en été, combien de fois n'envoie-t-on pas les bestiaux aux pâturages sans les faire abreuver ? c'est ce qui fait qu'ils vont souvent boire de l'eau mal-propre des fossés, quand ils en peuvent trouver : les effets de la disette d'eau sont aussi à craindre pour les animaux que pour l'homme, & même davantage ; chose à laquelle on ne s'attache pas assez.

La troisieme cause provient de la mauvaise nourriture qu'on donne au bétail : on en nourrit souvent trop pendant l'hiver, pour la quantité de fourrages qu'on a ; c'est ce qui donne lieu à en retrancher à chacun sur la quantité qu'on est en usage de lui donner ; & quand ce sont des vaches qui ne donnent point de lait, ou des chevaux qu'on n'attele pas, on ne leur donne pour lors que de la paille d'avoine ou des légumes ; encore ne leur en donne-t-on pas en suffisante quantité : le printems n'est pas plutôt arrivé, que le fourrage se trouvant entiérement consommé, on envoie paître les bestiaux dès la fin de mars ; mais dans cette saison il ne se trouve alors que quelques brins d'herbes ; encore sont-ce souvent des brins d'herbes qui sont restés de l'année précédente, & qui ont souffert la gelée : le bétail, qui, au commencement de l'hiver étoit gras, devient pour lors maigre & exténué, dans un tems cependant où il devroit être mieux soigné, à cause des travaux où il va être employé : en été, si on en excepte le tems de la fenaison, l'animal est encore plus mal nourri ; les nuits sont courtes, les jours longs, & la chaleur insupportable dans le milieu du jour. On prévient l'aurore pour profiter de la fraîcheur, & l'animal n'a

pour lui que le tems où la chaleur l'empêche de pâturer, ou que la laſſitude l'empêche de ſe tenir debout pour brouter : d'ailleurs, les pâturages publics ne ſont pas toujours également bons ; ils ſont, ou marécageux, ou arides : dans les marécageux il ne croît que de très-mauvaiſes plantes ; l'eau y croupit, & ce ſont-là les retraites de différens inſectes, même des araignées dans les tems de ſéchereſſe ; dans les pâturages arides il ne croît preſque point d'herbes ; l'animal eſt ſouvent obligé de ne ſe nourrir que de racines : un autre abus, c'eſt de donner aux animaux du foin nouvellement récolté ; ce foin les échauffe & leur procure des chaleurs d'entrailles ; les gelées blanches du printems & celles d'automne, leur ſont auſſi très-nuiſibles, lorſqu'on les laiſſe pâturer pendant la nuit dans ces deux ſaiſons, comme il eſt d'uſage : le bétail ne ſouffre pas moins pendant l'été, lorſqu'on le laiſſe expoſé dans les prairies aux ardeurs du ſoleil ; il s'y trouve expoſé aux aſſauts continuels des inſectes.

Une quatrieme cauſe du *louvet*, c'eſt la trop grande fatigue qu'on fait eſſuyer aux chevaux & aux bœufs de la part des payſans : on n'attend pas ſouvent que ces animaux ſoient entiérement formés pour les faire travailler ; ce qui leur eſt encore très-nuiſible.

La cinquieme provient des écuries, qui ne ſont pas aſſez airées, qui ſont trop baſſes & trop enfoncées, & qu'on ne nettoie pas aſſez ſouvent. La ſixieme, eſt qu'on ne donne pas aſſez ſouvent aux beſtiaux des rafraîchiſſans ; & par une erreur tout-à-fait contraire, lorſqu'ils ſe trouvent malades, on leur donne des remedes même les plus échauffans.

La ſeptieme & derniere eſt la communication qu'on laiſſe d'un animal malade avec un autre qui eſt ſain. M. Reynier entre enſuite dans la diſcuſſion des cas qui ont occaſionné que le *louvet* a fait tant de ravages en Suiſſe en 1761. 1°. La récolte en foin de 1760, dit M. Reynier, a été fort médiocre ; le bétail a été par conſequent mal nourri pendant l'hiver ſuivant ; & pluſieurs, pouſſés par la faim, ont mangé juſqu'à la litiere. 2°. La récolte en vin de 1760 a été très-abondante, & le tranſport qui s'en eſt fait pendant l'hiver de 1760 à 1761, très-conſidérable ; une pluie continuelle a rendu les chemins impraticables ; les chevaux & les bœufs ont été fort maltraités ; auſſi l'été ſuivant de 1761, les villages où il y a un grand nombre de charretiers ont perdu beaucoup plus de bétail que les autres. 3°. Le printems de 1761 a été fort chaud, la terre c'eſt durcie extrêmement, la dureté du ſol a rendu le labour fort pénible, le payſan n'a pas mis à ſa charrue des bœufs & des chevaux à proportion. 4°. Les plantes ont pouſſé avec beaucoup de peine, & les plus tendres ont été bientôt conſumées par les rayons du ſoleil ; celles qui ſont rafraîchiſſantes ont prévalu en grandeur & en nombre ſur celles qui échauffent. 5°. L'ardeur du ſoleil a réduit par-tout la terre en pouſſiere ; cette derniere, élevée par les vents, a couvert les plantes ; l'animal, en broutant l'herbe ainſi aſſaiſonnée, a humé encore la pouſſiere qui couvroit les plantes d'alentour ; elle s'eſt attachée à ſes naſeaux & à ſes poumons, ce qui n'a pas peu contribué à les deſſécher & à leur procurer la toux.

6°. Cette même chaleur a fait éclorre quantité d'inſectes ; elle a attiré un nombre très-conſidérable de cantharides qui ont été obſervées dans le mois de juin & de juillet, juſqu'au tems des pluies qui ſont tombées dans le commencement du mois d'août ; ces cantharides ont ſéjourné principalement dans les marais deſſéchés & fort expoſés au midi ; l'animal, forcé par la faim de manger tout ce qui pouvoit ſe préſenter à lui, a dévoré avec avidité les petits rejettons d'herbe, ſans faire attention à ces inſectes ; rien n'eſt cependant plus pernicieux que le ſuc de ces inſectes ; il cauſe de l'inflammation dans les inteſtins, il diſpoſe les fluides à la putricidité, & il fait ſi fort enfler l'animal qu'il en ſuffoque ; on peut dire à-peu-près la même choſe des autres inſectes.

7°. Il ſort continuellement des animaux des corpuſcules âcres, ſalés & putrides ; mais dans le *louvet* ces corpuſcules deviennent encore plus volatiles & plus putrides : l'air, qui s'en trouve chargé, les tranſporte & les dépoſe çà & là, tantôt ſur le corps d'autres animaux, tantôt ſur leur fourrage, tantôt enfin ſur tout ce qui peut les environner ; ils paſſent enſuite dans les corps, ſoit par les pores de la peau, ſoit par la reſpiration, ſoit auſſi avec les alimens, & ils mettent les fluides dans l'état de corruption de ceux dont ils ſont ſortis ; rien n'eſt par conſéquent plus pernicieux que de laiſſer les animaux malades avec les ſains, & de ne pas enterrer ceux qui ſont morts du *louvet*.

Telles ſont en général toutes les cauſes qui peuvent occaſionner des ſels alkalis, & qui par conſéquent peuvent donner lieu au *louvet* ; & en effet, dit M. Reynier, ces ſels alkalis entraînent les fluides dans une diſſolution putride ; ils irritent les nerfs, ils excitent de la fievre par cette irritation, ils corrompent les chairs, les rendent flaſques, inſenſibles, & ils attirent enfin la gangrene.

Les cauſes & les ſymptômes du *louvet* étant connus, nous paſſons actuellement aux indications à remplir dans ces cas. Il s'en préſente deux, la premiere conſiſte à prévenir l'inflammation & la putridité dans les ſolides & les liquides ; à en arrêter les progrès & les guérir, ſi elles ſe ſont déja déclarées : la ſeconde, à empêcher la gangrene de ſe manifeſter dans les tumeurs qui pourroient ſe former ; & en cas qu'elle paroiſſe, d'empêcher qu'elle ne faſſe des progrès.

La premiere choſe à faire dans la premiere indication c'eſt de s'attacher à abattre la violence de la fievre, la chaleur, l'altération, & les autres ſymptômes qui en ſont les ſuites ; parmi les remedes ſimples, l'eau pure plutôt fraîche que tiede, le petit lait, les ſucs de laitue, de bette, de petite joubarbe, les décoctions d'orge, de ſon, de ſemences froides, ſont très-recommandés par M. Reynier ; mais ſi le mal eſt urgent, ils ne ſuffiſent pas, il faut y aſſocier du nitre, du ſalpêtre, du cryſtal minéral autrement ſel de prunelle, ou du ſel ammoniac.

Ces remedes, outre la propriété qu'ils ont d'être rafraîchiſſans & anti-putrides, ont encore celle de diſſoudre les glaires & les engorgemens qui peuvent ſe rencontrer dans les premieres voies ; ſouvent la grande chaleur qu'il y a dans l'intérieur du corps conſume entiérement l'humidité, les glaires s'épaiſſiſſent & obſtruent les vaiſſeaux lactés, en ſorte que les liquides ne peuvent pas même paſſer dans le ſang : il faut donc vaincre ces obſtacles, & ce n'eſt qu'en donnant ces remedes rafraîchiſſans ſouvent & en abondance, qu'on peut prévenir les accidens. Il faut par conſéquent humecter l'animal auſſi ſouvent qu'il a ſoif ; il faut même le forcer à boire, & en cas qu'il refuſe, ſe ſervir d'une corne pour lui faire avaler ces boiſſons. M. Reynier donne dans ce cas le remede ſuivant : prenez une once de ſalpêtre ou de cryſtal minéral, & un quart d'once de ſel ammoniac ; quand toutes ces drogues auront été réduites en une poudre groſſiere, on mettra cette poudre dans une livre ou deux d'eau ou de petit-lait, avec pareille quantité de ſuc des plantes indiquées ci-deſſus ; cette doſe doit ſe réitérer de deux heures en deux heures, ſi le mal eſt fort preſſant, & ſeulement de trois en trois, même de quatre en quatre, s'il l'eſt moins.

Il arrive ſouvent, continue M. Reynier, que les inteſtins ſe trouvent ſi échauffés, que les liquides que l'animal prend, ſe conſument & s'abſorbent entiérement dans les inteſtins grêles, de ſorte que les gros

inteſtins n'en peuvent recevoir aucun ſoulagement; ils s'enflamment pour lors, & l'inflammation ſuſcite une dyſſenterie, même la gangrene, & l'animal en périt le plus ſouvent; pour y obvier, M. Reynier conſeille de donner au moins de ſix heures en ſix heures des lavemens faits avec les breuvages indiqués ci-deſſus, ou avec les décoctions de bette, ſeneçon, de mercuriale, de laitue, de mauve, d'althéa, le vinaigre & le nitre.

Ces lavemens peuvent ſe préparer de la maniere ſuivante: vous prenez cinq ou ſix poignées de laitue, ou de mauve, ou de mercuriale; vous les hachez, & les faites bouillir dans cinq ou ſix livres d'eau pendant un quart d'heure; vous paſſez la décoction à travers un linge, & vous y ajoutez deux onces de cryſtal minéral & autant de vinaigre; on met cette décoction dans les ſeringues, la doſe preſcrite eſt ſeulement pour une fois; on la réitere de quatre heures en quatre heures, & plus ſouvent ſi l'animal eſt échauffé.

Mais comme la putridité ſuit de près l'inflammation, il faut auſſi la combattre, & même ſans aucun retard; les acides conviennent pour lors, & parmi les différens acides, M. Reynier donne la préférence au vinaigre: ſi on en veut avoir la raiſon, on la trouve dans l'ouvrage même de M. Reynier, dans la diſſertation de M. de Sauvages ſur la vertu des médicamens, & dans le traité de chymie de Boerrhaave; d'ailleurs le vinaigre eſt plus aiſé à ſe procurer que les acides minéraux, tels que ceux de vitriol, de ſoufre, de nitre & de ſel; les citrons, les ſucs d'oſeille, de ſumac, le verjus, la crême de tartre peuvent très-bien y ſuppléer, même le tartre crud; mais la crême de tartre eſt ſur-tout excellente: outre l'effet qu'elle a de commun avec les acides, elle a encore celui de déſobſtruer les vaiſſeaux du bas-ventre, de dégorger la véſicule du fiel & d'entraîner par les ſelles la bile & les glaires comme les purgatifs; mais les acides donnés ſeuls pourroient irriter les poumons, exciter la toux; & c'eſt pour cette raiſon qu'il faut leur joindre un mucilagineux, & les étendre dans les décoctions ci-deſſus indiquées; on prendra, par exemple, deux ou trois livres de petit lait, ou la décoction de mauve, de laitue, de raves dans de l'eau; on y joindra quatre ou cinq onces de vinaigre & deux onces de miel; on réiterera cette doſe de deux heures en deux heures: il faut environ une livre d'eau pour faire la décoction d'une poignée de plantes, & on doit la faire bouillir pendant un quart d'heure, & la bien exprimer enſuite pour en faire ſortir l'eau.

Si pendant l'uſage des remedes il ſurvient une diarrhée, il ne faut pas l'arrêter par aucun remede aſtringent; ce ſeroit, comme on dit communémennt, enfermer le loup dans la bergerie; on ſe contentera de diminuer un peu la doſe des acides, & on donnera de tems en tems des lavemens adouciſſans; ſi cependant la diarrhée devient trop forte, on ajoutera aux ſuſdites décoctions deux onces de quina, ou d'écorce de frêne en poudre; cela ſera ſuffiſant pour la modérer.

Lorſqu'après avoir employé tous ces remedes, la putridité ne laiſſe pas de gagner, il faudra pour lors en venir néceſſairement au quinquina; cette écorce a des propriétés ſpécifiques dans ces cas; l'écorce du jeune frêne peut très-bien remplacer le quinquina. Helwig, dans ſa diſſertation *de quinaquina Europeorum;* Boerrhaave, dans ſon hiſtoire des plantes du jardin de Leyde, article *de fraxino;* & tout récemment Bergius dans les *Gotting. aureg.* de l'année 1757, la recommandent même très-fortement; M. Reynier aſſure auſſi s'en être ſervi avec ſuccès, au lieu de quina, dans les fievres putrides colliquatives, rémittentes, qui régnerent en Amérique l'an 1757; il eut encore la ſatisfaction, ajoute-t-il, d'avoir guéri pendant l'automne de 1761, une pauvre femme qui avoit déja l'avant-bras entiérement noir, lorſqu'elle le conſulta; il lui fit appliquer ſur tout le bras des linges trempés dans une décoction de cette écorce, faite avec le vinaigre blanc; la douleur ceſſa au bout de vingt-quatre heures, & l'eſcare commença à ſe détacher; mais quand on voudra faire uſage de cette écorce, on obſervera de ne choiſir que celle des arbres qui ont crû au ſec, dans des endroits expoſés au midi; celle des endroits humides & froids eſt plus groſſiere & n'a pas tant de vertu; on ſubſtituera encore, ſi on veut, au quinquina, l'écorce d'acacia, d'orme & même celle du jeune chêne, mais on en donnera le double du quina.

Les acides & le camphre unis au quinquina ou autres écorces, les rendent plus efficace; M. Reynier les preſcrit ſous les formules ſuivantes.

Prenez de l'une des décoctions ci-deſſus deux livres, ajoutez-y deux onces de vinaigre & autant de quinquina ou d'écorce de frêne en poudre; donnez cette doſe tout à la fois, & réitérez-la de quatre en quatre heures, ou

Prenez deux onces de quina en poudre, un demi-gros de camphre, & une once de crême de tartre, ou deux onces de tartre cru, ou bien

Prenez un quart d'once d'ipécacuana, un demi-gros de camphre & une once de crême de tartre, réduiſez le tout en une poudre fine; on donne ces poudre délayées dans un peu d'eau avec un entonnoir.

Dans les cas de putridité on peut encore recourir au ſéton; en Angleterre & dans les colonies de l'Amérique ſeptentrionale, on fait généralement des ſétons ſous le ventre des chevaux & des bœufs, lorſqu'ils ſont malades ou lorſqu'ils ont été expoſés à de grandes fatigues; il s'écoule ſouvent par le moyen de ce ſéton, dans moins de vingt-quatre heures, pluſieurs livres d'une mucoſité jaunâtre & très-fétide; la place pour faire le ſéton, eſt pour l'ordinaire le poitrail ou le bas-ventre; c'eſt dans ces parties que les tumeurs ſe forment; pour accélérer l'effet de ce ſéton, on frottera la corde qui le traverſe, qui doit être de crin, avec de l'onguent égyptiac, ou avec un onguent compoſé d'un quart d'once de racine d'hellebore noir, d'un gros de cantharides en poudre, & d'une once de miel; on laiſſera fluer le ſéton juſqu'à ce que la maladie ſoit à ſa fin, & même quinze jours après, ſi on ne veut pas expoſer l'animal à une rechûte; ſi la ſuppuration eſt encore fort abondante, après qu'il aura flué quinze jours ou trois ſemaines, on peut ſortir la corde, la plaie ſe conſolidera d'elle-même & ſans qu'on y applique quoi que ce ſoit; ſi un ſéton ne ſuffit pas pour procuter un écoulement ſuffiſant, il faut en faire pluſieurs dans différens endroits, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à ſon but.

M. Reynier ne conſeille ni les ſudorifiques, ni les purgatifs, ni les diurétiques dans ces cas.

Quand la bouche & l'œſophage ſe trouvent fort échauffés, & lorſque la noirceur qui paroît quelquefois dans cette partie l'indique, il faut les humecter ſouvent, & ne point donner à l'animal de remedes qui puiſſent l'échauffer, à cauſe de l'inflammation qui pourroit y ſurvenir; mais quand la maladie doit former une criſe ſalutaire par la ſalivation, rien n'eſt plus propre à la ſeconder que de relâcher les parois du palais, pour que les conduits ſalivaires ne forment aucune oppoſition à l'affluence des humeurs qui s'y portent.

Lorſque les naſeaux & les poumons ſe trouvent deſſéchés, & que l'haleine ſe trouve fort ſeche & fort chaude, ce qui arrive le plus ſouvent, on fait humer la vapeur du vinaigre avec la décoction de fleurs de ſureau dans du petit-lait; on expoſera pour cet effet ſous la tête de l'animal un vaſe ouvert

rempli de cette décoction encore bouillante ; la vapeur s'éleve, elle humecte les naseaux & pénetre avec l'air jusques dans les poumons, le vinaigre ranime l'animal & lui sert de cordial.

On ne nourrira pendant tout le cours de la maladie l'animal qu'avec des herbes rafraîchissantes, telles que l'orge verd, le plantain, les laitrons, les gramens, le trefle, le pourpier, la bette, les laitues, la mercuriale, les choux rouges, l'oseille, les courges, le son, & d'autres plantes qui ne causent aucune chaleur ni picotement dans la bouche lorsqu'on les mâche ; si l'animal paroît foible, on le fortifiera avec quelques verres de vin, qu'on mettra dans sa boisson ; le vin est très-excellent pour résister à la putridité ; c'est pourquoi on ne court aucun risque d'en donner, pourvu qu'on sache en modérer la dose, & cesser lorsqu'il convient de le faire.

On tiendra l'écurie aussi propre que faire se pourra ; on en renouvellera la litiere chaque jour, & on ne négligera point d'étriller & brosser les chevaux pendant leur maladie ; on parfumera encore l'écurie avec des baies de genievre, après les avoir laissé tremper quelque temps dans du vinaigre ; si ce sont des vaches qui sont malades, on en traira le lait, mais on se gardera bien d'en faire usage ; lorsque la maladie est à sa fin, on purgera l'animal, & on choisira pour cet effet les purgatifs les plus doux ; on prendra, *v. g.* une demi-once de scammonée, & quatre onces de sel d'Angleterre ; on fera dissoudre ces deux drogues dans deux livres d'eau, & on les fera boire tout à la fois à l'animal ; les pauvres gens pourront suppléer à ce purgatif par la tisanne suivante :

Prenez demi-livre de racines de bryone ou courge sauvage encore fraîche ; un quart de livre d'écorce de sureau, & autant de tartre crud ; après avoir haché le tout, il faut le faire bouillir dans six livres d'eau pendant une demi-heure, après quoi on filtre la décoction & on la donne à l'animal le matin avant qu'il ait mangé & qu'il ait été abreuvé ; on l'abreuve ensuite & on lui donne très-peu à manger jusqu'à ce qu'il se soit écoulé au moins cinq à six heures, le séné, dit M. Reynier, la gratiole, & des autres purgatifs de cette nature, purgent très-peu le bétail ; quant à la coloquinte, à l'agaric, à l'hellebore noir, ils lui causent trop d'irritation dans les boyaux ; & pour ce qui est des autres, tels que la rhubarbe, la manne, elles sont trop cheres pour être employées pour le bétail, car les doses en doivent être fortes.

Après le purgatif, pour rétablir l'estomac de l'animal dans toutes ses fonctions, on lui donnera chaque matin à jeun pendant une quinzaine de jours dans un picotin de son & quelques poignées d'orge grossiérement moulu, une prise de la poudre suivante ; prenez foie d'antimoine une once, aloës un demi-quart d'once, pareille quantité d'assa fœtida, & de myrrhe ; broyez le tout ensemble jusqu'à ce qu'il soit réduit en une poudre grossiere.

On nourrira en même tems l'animal avec un foin qui ne soit ni trop gras, ni trop maigre ; on lui donnera aussi à manger parmi son foin des plantes ameres telles que la centaurée, la grande & petite absynthe, la germandrée, le trefle de marais, la rhue & autres plantes de cette nature ; il faut aussi l'abreuver très-souvent pour abattre la chaleur qu'excitera dans son estomac le travail de la digestion.

Comme la peau se trouve fort chargée de crasse après les maladies des bestiaux, & comme le poil tombe, on les étrillera & brossera souvent ; on les baignera encore, si c'est en été, ou on leur lavera le corps avec de l'eau fraîche, si les bains sont impraticables.

Quand, malgré les remedes employés ci-dessus, il se forme des tumeurs, c'est pour lors que la seconde indication se présente à remplir ; on insistera d'abord sur les remedes internes ci-dessus prescrits, mais on s'abstiendra de la saignée ; aussi-tôt qu'on s'appercevra de ces tumeurs, on les ouvrira avec un rasoir, & on fera des scarifications tout alentour ; on appliquera ensuite sur toute leur étendue un cataplasme fait avec l'absynthe, la rhue, la menthe, la centaurée, la petite joubarbe, l'herbe à robert, la ciguë, l'écorce de quina, de frêne, le sel ammoniac & le vinaigre ; ce cataplasme se préparera de la maniere suivante :

On prendra deux poignées de plantes indiquées, deux onces d'écorce de frêne verte, & une demi-once de sel ammoniac ; on concassera le tout ensemble, on y ajoutera sept à huit onces de vinaigre ; on fera bouillir le tout pendant un quart-d'heure & on l'appliquera sur la tumeur.

On recharge ce cataplasme dès qu'il paroît un peu sec, c'est-à-dire, de quatre heures en quatre heures, ou bien on fera usage à la place d'un mêlange de lait de lune, de craie d'argille avec le vinaigre ; cette derniere application n'est cependant pas des plus efficaces ; quelques-uns se servent de la fiente de vache, fraîche ; d'autres appliquent sur ces tumeurs des cataplasmes émolliens, & des remedes encore bien plus absurdes ; & en effet ces remedes pourroient être très-utiles, s'il s'agissoit de hâter la mortification, & de faire tomber les chairs par escarre, mais c'est précisément ce qu'on doit éviter autant qu'il est possible ; on s'en tiendra donc aux scarifications ; après quoi on pansera ces plaies deux ou trois fois par jour avec l'onguent égyptiac, & on appliquera dessus le cataplasme ci-dessus indiqué ; on continuera ce pansement jusqu'à ce que le pus soit devenu d'un blanc louable, & on le mêlera alors avec parties égales d'onguent basilic pour pouvoir d'autant mieux consolider la plaie.

Si on est appellé trop tard pour empêcher la gangrene de se manifester, & si on s'apperçoit que les chairs sont déja mortifiées, il faut faire les scarifications assez profondes pour parvenir jusqu'au vif, & si la gangrene a fait beaucoup de progrès, on emporte les chairs mortes jusques près du vif pour que les remedes puissent agir sur celles qui sont encore saines, & les garantir ; c'est ce qu'il faut encore faire s'il s'y forme une escarre. On lavera ensuite la plaie avec du vinaigre, dans chaque livre duquel on aura dissous une once ou deux de sel ammoniac, & on appliquera par dessus les cataplasmes indiqués : on pourra aussi employer le beurre de saturne ; mais on se gardera bien d'user de tout remede spiritueux, de baumes, d'onguens, de graisseux & d'émolliens ; il faut en général continuer les pansemens selon la méthode indiquée ci-dessus, soit pour arrêter les progrès de la gangrene, soit pour amener la suppuration, faire recroître les chairs, & consolider la plaie ; on continuera le régime & les remedes indiqués ci-dessus jusqu'à guérison.

Mais il ne suffit pas, selon M. Reynier, de connoître les remedes propres à guérir les maladies du bétail, il faut encore chercher à s'en garantir ; on aura d'abord attention à la pureté de l'eau des bassins des fontaines ; chaque ville & chaque village conserveront donc une fontaine ou plusieurs s'il est nécessaire pour y laver le linge, & défendront qu'on le fasse dans les autres ; ils feront par conséquent environner de cloisons les fontaines destinées à laver, le bétail n'y pourra pas pénétrer ; quant aux fermes & domaines, comme on ne peut pas disposer de plusieurs fontaines & en garder une pour cet usage, les propriétaires obligeront leurs fermiers, lorsqu'ils ont quelque chose à laver, de conduire des cuves près des bassins, pour y recevoir l'eau nécessaire à ce sujet, & de les vuider lorsqu'ils s'en sont servis ;

pour

pour ce qui concerne les fontaines des pâturages, il faudra avoir le même soin de tenir leurs bassins propres de toutes immondicités; on abreuvera souvent le bétail, deux fois par jour en hiver & au moins trois fois en été, le matin, à midi & le soir, même plus souvent si l'animal travaille. Mais il ne faut pas l'abreuver pendant qu'il a trop chaud, parce que la fraîcheur de l'eau pourroit occasionner des coliques, des inflammations dans les entrailles, & susciter une diarrhée, ou une dyssenterie.

Il faut donc le laisser un peu reposer auparavant; il est encore nécessaire, sur-tout en été, de lui donner à manger quelques poignées de foin pour empêcher cet effet de l'eau.

En général, il est à observer que la grande chaleur du tempérament du bétail demande qu'on l'abreuve souvent, sur-tout les chevaux; il n'y a aucun risque à laisser boire un animal autant qu'il le desire; mais il y a tout à craindre de le gêner: on abreuvera sur-tout le bétail avant que de l'envoyer au pâturage, principalement dans les grandes chaleurs.

2°. Comme la mauvaise nourriture est souvent une cause des maladies du bétail, on n'en gardera pour l'hiver que le moins qu'on pourra; il vaut mieux en avoir moins, & qu'il soit bien nourri: en se bornant à un petit nombre, on ne court nullement les hasards des longs hivers, ni des frimats du printems, & on peut attendre tranquillement que l'herbe soit assez haute dans les pâturages pour y envoyer paître le bétail. Il devroit même y avoir une loi de la part des villes & des villages qui défendît d'envoyer paître le bétail soit dans les communes, soit dans les champs en guérets, & même sur les possessions particulieres, avant le premier mai & après le premier novembre; & comme il arrive presque toujours que les communes & les champs en guérets sont la plupart sans aucun arbre, & que par conséquent dans les grandes chaleurs le bétail ne sait où se mettre à l'abri du soleil & des insectes, on feroit fort bien de tenir le bétail dans les écuries pendant les mois de juillet & d'août, & de réserver pour ces tems une partie des communes, dont on faucheroit l'herbe, & on la donneroit au bétail dans l'écurie; chaque particulier en auroit à proportion des prés & des champs qu'il a dans le district de la paroisse; on ne devroit aussi jamais laisser paître le bétail en différens endroits en même tems, & séparément: il faudroit ne le mener d'un endroit à l'autre qu'à mesure qu'il a entiérement brouté toute l'herbe qui peut s'y trouver; & s'il ne convient pas de laisser le bétail dans les pâturages pendant le jour, ainsi que nous l'avons observé d'après M. Reynier, il convient encore moins de l'y laisser la nuit; on le fera donc rentrer dans son écurie, car il vaut mieux, tout fatigué qu'il puisse être, qu'il marche une demi-heure pour y revenir; plus la chaleur du jour est grande, plus il est à craindre que l'animal ne soit incommodé du serein, de la chaleur du sol & des moucherons qui volent pendant la nuit; il ne faut pas non plus envoyer paître le bétail dans les marais; l'herbe qui y croît est d'une mauvaise qualité, c'est le séjour des crapauds & des grenouilles. Quand on a de ces sortes de marais, il faut pratiquer des fossés pour l'écoulement des eaux, & détruire toutes les plantes venimeuses & caustiques qui peuvent s'y trouver; on est quelquefois dans la mauvaise habitude de couper l'herbe qui croît sur le bord & au fond des fossés mal entretenus, pour les donner au bétail, cela leur est très-nuisible à moins qu'on ne fasse auparavant bien sécher cette herbe.

3°. Il convient en outre, si on veut prévenir le *louvet*, de renouveller souvent l'air des écuries, & de tenir le bétail plus propre qu'on n'a coutume de faire.

4°. On aura soin aussi de ne pas employer trop tôt au travail les jeunes chevaux & bœufs; en général on doit avoir attention à ne point trop fatiguer ces animaux lorsqu'on les fait travailler, & à les nourrir proportionnellement.

5°. Comme c'est le plus souvent pendant l'été que les maladies font plus de ravages parmi les bestiaux, à cause des grandes chaleurs, pour prévenir ces maladies, on les rafraîchira souvent avec des nourritures & des remedes appropriés; tels sont ceux-ci:

Prenez une once de crême de tartre, une demi-once de cristal minéral, & autant de fleur-de-soufre; broyez le tout ensemble & avec du son mouillé, ou prenez quelques poignées d'orge grossiérement moulue, & une once de salpêtre; délayez le tout dans quatre ou cinq livres d'eau, ou bien encore:

Prenez quelques poignées de son de froment, autant de farine d'orge, deux onces de tartre blanc crud, & une demi-once de fleur-de-soufre; mêlez le tout ensemble, & humectez-le avec de l'eau.

On baignera en outre les chevaux tous les jours pendant l'été; rien n'est plus sain pour eux à tous égards; ainsi quand on n'aura pas des rivieres ou des ruisseaux à portée pour pouvoir le faire, on fera très-bien d'y pratiquer des réservoirs.

M. Reynier finit son traité par différentes précautions à prendre, qu'il indique contre les épidémies; nous les avons déja exposées plusieurs fois dans ce Dictionnaire; mais comme on ne sauroit assez répéter une matiere aussi intéressante, nous allons encore rapporter ici, d'après M. Reynier, le précis de la plupart de ces précautions.

1°. Il faut séparer l'animal malade d'avec le sain, dès l'instant qu'on s'en apperçoit, & on ne le laissera plus rentrer dans l'écurie que lorsqu'on sera entiérement assuré de sa guérison.

2°. S'il périt quelque animal dans une écurie, on n'en doit pas mettre un autre à sa place que premiérement la crêche n'ait été bien lavée avec du vinaigre, & les parois blanchies avec de la chaux, qu'on n'ait mis dehors le foin, la paille, la litiere qu'il auroit pu toucher, & que le sol ne soit bien nettoyé, bien sec; & quand les maladies sont fort meurtrieres, on dépavera même l'écurie avant d'y introduire d'autre bétail; le soufre est pour cet effet le meilleur parfum, & celui qui coûte le moins.

3°. Si on est obligé de laisser le bétail malade dans la même écurie, parce qu'on n'a pas d'autre place pour l'y mettre, il faut au moins en renouveller souvent l'air, & la parfumer quatre, cinq & six fois par jour avec des baies de genevrier qui auront trempé dans du vinaigre.

4°. On ne laissera pas aller aux pâturages ni aux fontaines publiques, les animaux qui sont malades; ils peuvent facilement en infecter par-là d'autres.

5°. On défendra très-expressément de conduire de jour les cadavres à la voierie, à cause de l'odeur qu'ils répandent; elle peut être funeste à ceux qui seroient alors hors de l'écurie: on veillera même soigneusement à ce qu'on les enterre & qu'on ne les laisse pas exposés auprès d'un ruisseau ou dans les champs: on ne doit pas non plus permettre qu'on les écorche pour en tirer la peau, & en conséquence les tanneurs seront astraints à ne point acheter de peaux que celles des animaux qu'on tue dans la boucherie, ou que deux personnes dignes de foi peuvent attester n'être pas péris de maladie.

6°. Pendant les épidémies on aura sur-tout soin de tenir le bétail aussi propre qu'il est possible, de le baigner souvent, de lui donner à manger des nourritures rafraîchissantes, & de lui faire prendre, matin & soir, une dose de la poudre suivante.

Prenez un quart d'once d'assa-fœtida, une once de fleur-de-soufre, & autant de cristal minéral;

mêlez le tout enſemble, & donnez cette poudre dans du ſon mouillé matin & ſoir.

En général ſi la ſaiſon eſt pluvieuſe, il faut donner alors plus de ſudorifiques, & beaucoup évacuer; ſi au contraire la ſaiſon eſt fort chaude & l'air ſec, il faudra humecter & donner des rafraîchiſſans en abondance; & dans l'un & dans l'autre cas, on fera d'abord des ſétons au poitrail.

Avant que de finir l'article *louvet* ou *louat*, nous obſerverons que ce mot eſt un terme uſité en Suiſſe, qui ſignifie à-peu-près la même choſe que ce que nous appellons *maladies épizootiques*. (+)

§ LOUVIERS, (*Géogr.*) La manufacture de draps de cette ville occupe ſoixante métiers & près de deux mille ouvriers; c'eſt la patrie du poëte de Linant, couronné trois fois à l'académie Françoiſe, & qui eſt mort âgé de 47 ans, en 1749: il n'eſt point né à Rouen, comme le dit M. l'abbé Sabathier; ce jeune auteur qui a oſé peſer dans ſa balance légere, d'une main partiale, les *trois ſiecles de la littérature moderne*, traite fort mal M. de Linant. M. l'abbé Yart, traducteur des poéſies Angloiſes, a vengé ſon ami dans une lettre inſérée au *Journal Encycl. juin troiſieme part. 1773*.

Jean-Baptiſte Gauthier, ſavant théologien des évêques de Boulogne (Langle), & de Montpellier (Colbert), eſt né à *Louviers* en 1685, & mort à Gaillon en 1755; c'étoit un homme qui avoit de la douceur dans le caractere, autant que de pureté dans les mœurs, quoiqu'il ait répandu du fiel dans ſes critiques; on peut voir dans la *France littéraire 1758*, la liſte de ſes ouvrages: le meilleur eſt celui qu'il a compoſé contre le ſyſtême ſocinien des PP. Hardouin & Berruyer, en *3 vol. 1756*: il eſt écrit avec force, ſemé de réflexions juſtes; c'eſt la meilleure critique qu'on a faite des Romans du jéſuite Berruyer. Voyez *Dict. des Hommes ill. en 6 vol. édit. 1772, en 6 vol. in-8°*. (*C.*)

§ LOUVOIS, (*Géogr.*) bourg de Champagne, élection d'Epernay, dioceſe de Rheims, ſitué entre trois montagnes, à une lieue d'Avenai, deux d'Epernay & de Sillery, quatre de Reims, cinq de Châlons.

Cette terre qui a un château magnifique, fut érigée en marquiſat en 1625, fut acquiſe par le chancelier le Tellier, dont le fils, miniſtre de la guerre, a porté le nom; il eſt aſſez connu par ſes talens, par ſa dureté, par ſon ambition, & par les fautes qu'il fit commettre à Louis XIV: on lui reprochera toujours l'incendie du Palatinat, la guerre de Hollande, & ſon inimitié envers le grand Condé & Turenne. (*C.*)

L U

LUBLAU, LUBLYO, LUBOWNA, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de Scopus ou Zips, au bord du Popper. C'étoit la plus conſidérable d'entre celles qui furent hypothéquées par la Hongrie à la Pologne en 1412, & aujourd'hui elle eſt encore fameuſe dans la contrée par ſes marchés hebdomadaires, ſes foires annuelles, & pour confondre la dévotion avec l'intérêt, par les pélerinages que lui attirent les images, les reliques, *&c.* dont elle ſe croit dépoſitaire. Elle eſt munie d'un château, qui, dans le XV^e^ ſiecle, fut fréquemment, mais vainement attaqué par les Huſſites. (*D. G.*)

LUBS, (*Monnoie.*) On appelle *ſols lubs* à Hambourg & en pluſieurs villes d'Allemagne, une monnoie de compte, dont 48 ſols *lubs* de banque font environ 5 liv. de France.

Quand on tient les livres par rixdales, marcs, ſols & deniers *lubs*, la rixdale vaut 48 *lubs*, la dalle 32, le marc 16, & le ſol 12 deniers *lubs*. *Voyez* MARC LUBS.

Nous obſerverons qu'on ne met jamais ce mot *lubs* qu'après les mots de marc, ſol ou denier: ainſi l'on dit *un marc lubs*, *un ſol lubs*, *un denier lubs*. (+)

LUCERNATES, (*Muſiq.*) J'ai trouvé quelque part que les premiers chrétiens appelloient *lucernates*, les cantiques qu'ils chantoient dans leurs aſſemblées nocturnes, probablement parce qu'ils les chantoient à la lueur des lampes. (*F. D. C.*)

LUCOFAUM, LATOFAUM, LEUCOFAGUM, (*Géogr. Hiſt.*) lieu où ſe donna un ſanglant combat, entre Clotaire II & Théodebert, roi d'Auſtraſie, en 596, & où Thierri, roi de France, & Ebroin, maire du palais, livrerent bataille à Martin & Pepin, généraux d'Auſtraſie, en 678.

Cet endroit, ſelon D. Ruinart & M. de Valois, paroît être *Loixi*, dans le Laonois; D. Mabillon croit que c'eſt dans le dioceſe de Toul; le ſavant abbé le Beuf penſe de même, & déſigne *Liſou* dans le Toulois. Voyez *Merc. de Fr. févr. 1730, p. 205, & Fredeg. p. 667, Greg. Tur. Op. ed.* de D. Ruinart. (*C.*)

§ LUETTE, ſ. f. (*Anat.*) Tous les animaux quadrupedes ont le voile du palais; l'homme ſeul & le ſinge ont une *luette*. On a confondu ces deux parties; elles ſont bien différentes, quoique continues.

Le *voile du palais* eſt la peau continuée d'un côté depuis le palais, de l'autre depuis les narines. Ces deux productions de la peau ſe joignent, ſe continuent & font les deux parois égales & paralleles d'une membrane flottante, muqueuſe & mobile, preſque quarrée, prolongée en voûte tranſverſalement, & puis perpendiculairement derriere la bouche. L'épiderme y conſerve ſa nature réparable; la peau eſt devenue une membrane molle & muqueuſe.

L'intervalle des deux lames de la peau eſt rempli par un grand nombre de glandes muqueuſes ſimples, percées d'un petit trou. Nous parlerons des muſcles de cet intervalle.

Le voile du palais touche la partie la plus élevée du dos de la langue; il coupe quand il y eſt appliqué, toute communication du pharynx & de la bouche dans le cheval & dans l'homme. Ce même voile peut empêcher le retour des matieres du pharynx au nez, quand il eſt élevé; il le laiſſe libre dans ſa ſituation naturelle. Le paſſage du pharynx à la bouche eſt libre, ſoit que le voile du palais ſoit relevé contre le nez, ſoit que la langue ſoit abaiſſée. Dans l'un & l'autre de ces cas le voile ſe ſépare de la langue & s'en éloigne.

La *luette* eſt une appendice du voile perpendiculaire, cylindrique & terminée par un cône ſuſpendu entre l'épiglotte & la langue, que naturellement elle ne touche pas.

Les deux arcades du pharynx naiſſent du voile du palais; l'antérieure qui eſt plus mince, ſe recourbe pour ſe joindre à la langue: la poſtérieure plus large deſcend dans la partie poſtérieure de l'œſophage & s'y continue.

Le muſcle qui remplit l'arcade poſtérieure (c'eſt le palatopharyngien), eſt l'un des principaux muſcles de la déglutition. Le muſcle entier a deux jambes jointes ſupérieurement par une arcade. Il provient d'une membrane ſolide, née du périoſte du palais & continuée dans le voile: il reçoit quelques fibres du muſcle contourné, *circumflexus*, du voile, & même de l'azygos; mais la plus grande partie de ſes fibres ſe continue du muſcle droit au gauche entre la *luette* & le tendon du muſcle contourné. Je trouve deux plans à notre muſcle qui embraſſe les fibres charnues du releveur. La palatopharyngien deſcend, forme l'arcade poſtérieure inférieure du pharynx, & deſcend plus en arriere que la *luette* dans le pharynx, dans lequel ſes fibres ſe répandent en forme

de rayon & parviennent même, les unes juſqu'à la corne ſupérieure du cartilage thyréoïde ; les autres de tout ſon bord, elles y ſont recouvertes par le ſtylopharyngien, & ſe terminent dans la membrane qui couvre ce cartilage.

Ce muſcle doit avoir deux uſages oppoſés, ſelon que l'une ou l'autre de ſes extrêmités a acquis le plus de fermeté. Quand le voile eſt élevé par le releveur, & ſoutenu par ce muſcle, le palatopharyngien peut élever le pharynx, & le faire avancer à la rencontre des alimens.

Quand le voile du palais eſt relâché, & le pharynx déprimé par ſes propres forces, ce même muſcle déprime le voile, l'amene contre le larynx, pouſſe ce que l'on veut avaler dans le pharynx, & ferme en même tems le paſſage à la bouche & aux narines ; placé contre l'amygdale, ce muſcle la preſſe & en exprime la mucoſité.

Les *gloſſopalatins* ſont beaucoup plus petits & plus foibles, & quelquefois preſque méconnoiſſables : ils rempliſſent l'arcade antérieure du voile : ils forment ſur le voile & ſur le palatopharyngien, une arcade ſuperficielle, qui réunit le muſcle droit & le muſcle gauche. Les fibres poſtérieures vont juſqu'à la convexité de la *luette ;* il quitte les côtés du voile, & va en avant en deſcendant un peu pour s'attacher à la langue, à la baſe de laquelle il s'unit au-deſſus de l'inſertion du ſtylogloſſe.

Il déprime, comme le précédent, le voile & l'applique à la langue, il pouſſe ce qu'on veut avaler dans le pharynx, & en intercepte le retour. Il peut comprimer l'amygdale, mais foiblement.

Le *releveur du voile* eſt plus conſidérable : ſon arcade eſt couverte des deux côtés par le palatopharyngien, ſa partie antérieure eſt nue, & ſa convexité regarde en arriere ; il eſt fort & charnu, & le principal muſcle du voile. Quelques-unes de ſes fibres s'attachent à la *luette* & à l'os du palais ; il ſe confond avec le palatopharyngien & le contourné. Il remonte en avant & en dehors, il eſt recouvert par le ptérygopharyngien, & s'attache à la partie de l'os pierreux dont ſort la trompe d'Euſtache, derriere la partie molle de la trompe, à la baſe d'une apophyſe aiguë, & en partie à une dépreſſion de l'os pierreux, entre le paſſage de la carotide & l'épine qui termine la grande aile de l'os ſphénoïde : quelques fibres s'attachent au cartilage de la trompe.

Ce muſcle peut fermer les narines & les couvrir du voile qu'il releve. On a vu des perſonnes qui ſavoient par un mouvement intérieur, fermer les narines & en exclure les mauvaiſes odeurs. Il y a auſſi des perſonnes qui peuvent ſouffler ſans interception & ſans que l'air paſſe par les narines.

Le *contourné du voile* eſt plus grand qu'il ne paroît, & on ne voit ſa largeur que lorſque l'on a détruit l'aile ptérygoïdienne externe. Il eſt mince cependant, & n'a pas la force du précédent. Il eſt attaché à l'extrêmité de l'os pierreux qui touche l'extrêmité de l'aile ptérygoïdienne : à une apophyſe aiguë de cette aile, derriere le paſſage de la troiſieme branche de la cinquieme paire : à l'os ſphénoïde en avant juſqu'à l'intervalle des deux ailes : à l'intervalle des ailes à l'aile interne, au cartilage de la trompe. Il deſcend en avant plus extérieurement que la trompe le long de l'aile interne ; il ſe rétrecit & forme un tendon qui paſſe par une rainure excavée dans la racine du crochet ptérygoïde : il ſe réfléchit en dedans, un peu en deſſus, & forme un large tendon rayonné, qui ſe répand ſur la membrane du voile : ſes fibres antérieures vont en avant, les moyennes en dedans, les poſtérieures en arriere. Quelques-unes des fibres les plus antérieures s'attachent à l'échancrure ſémi-lunaire de l'os du palais juſqu'à ſon épine du milieu. Les fibres intérieures & poſtérieures ſont avec celles du muſcle de l'autre côté une arcade : elles ſe mêlent avec le palatopharyngien, & un paquet détaché s'approche de la langue.

On a vu dans quelques ſujets ce muſcle s'attacher à la rainure de la racine du crochet ptérygoïde, & un autre muſcle ſortir de cette racine pour ſe porter au voile, & y tenir la même place que le contourné occupe ordinairement.

On peut conſidérer ce muſcle par rapport à ſon action comme s'il naiſſoit du crochet ptérygoïde. Il abaiſſe le voile, l'éloigne des narines, & ouvre ces dernieres quand elles ont été fermées. Il peut contribuer à dilater la trompe.

Le *palatoſtaphylin* peut être regardé comme un muſcle ou comme une paire de muſcles ; l'un & l'autre de ces ſentimens ſeroit juſte : ſon attache antérieure eſt à l'os du palais, ſelon de bons auteurs, ou bien au tendon des contournés & au périoſte des os du palais. Ses fibres ſont droites, elles ſe portent en arriere & deſcendent à la fin dans la *luette*. Il eſt le plus ſupérieur des muſcles du voile & le plus voiſin des narines : il releve la *luette*.

Les arteres du voile ſont conſidérables. Le tronc principal ſort de la labiale, & quelquefois de la pharyngienne ; il remonte avec le releveur. Son tronc le plus profond va au voile & accompagne le palatoſtaphylin juſques dans la *luette*. La branche ſuperficielle accompagne le muſcle contourné, & ſe répand dans les muſcles & dans les glandes du voile.

Je ne connois rien de précis des veines : elles varient beaucoup dans leur origine ; c'eſt la pharyngienne & tantôt la linguale, la thyroïdienne, la labiale, la jugulaire.

Les nerfs du voile & de la *luette* naiſſent du palatin deſcendant, qui ſort de la ſeconde branche de la cinquieme paire.

Le principal uſage du voile, c'eſt d'empêcher les alimens ou la boiſſon de revenir du pharynx dans la bouche ou dans les narines. On avoit cru que le voile fermoit les dernieres en s'élevant & en bouchant leur orifice poſtérieur. On n'a pas ſongé à l'inconvénient inévitable que ſuivroit l'élévation du voile ; il quitteroit la langue, & les alimens reviendroient par la bouche, dont l'ouverture poſtérieure ſeroit ouverte entre la langue & le voile. Le voile ferme l'un & l'autre paſſage en deſcendant : d'un côté il preſſe ſur les alimens & les empêche de ſe porter vers le nez, & de l'autre il s'applique à la langue de maniere à fermer entiérement le paſſage à la bouche. Les déchirures quelconques du voile, ſa diviſion naturelle qui accompagne ſouvent le bec de lievre, ſon éroſion par des ulceres ouvrent aux alimens une ſortie par les narines.

Il ne contribue pas à fermer le larynx : la *luette* eſt antérieure à l'épiglotte, & ne peut pas être portée derriere elle. (*H. D. G.*)

LUMIERE, (*Luth.*) En termes de facteurs d'orgue, on appelle *lumiere*, l'ouverture par laquelle entre le vent. (*F. D. C.*)

LUMIERE DE LA LUNE, (*Aſtron.*) Elle eſt trois cent mille fois moindre que celle du ſoleil, ſuivant les expériences que M. Bouguer a faites en les comparant l'une & l'autre avec la *lumiere* d'une bougie placée dans l'obſcurité. *Traité d'optique ſur la gradation de la lumiere, in-4°. 1760 :* elle n'eſt accompagnée d'aucune chaleur. *Mém. de l'acad. de Paris, 1705.*

La *lumiere* cendrée de la lune eſt une *lumiere* foible qu'on apperçoit au-dedans du croiſſant, & qui fait entrevoir toute la rondeur de la lune, quoique le ſoleil n'en éclaire qu'une petite partie. Les anciens ont été très-embarraſſés ſur la cauſe de cette petite *lumiere*.

Mæſtlinus fut le premier qui, en 1596, reconnut que c'étoit la *lumiere* de la terre réfléchie ſur la lune ;

Kepler, *Aſtronomiæ pars optica*, *p.* 254. La terre réfléchit la *lumiere* du ſoleil vers la lune, comme la lune la réfléchit vers la terre. Quand la lune eſt en conjonction pour nous avec le ſoleil, la terre eſt pour elle en oppoſition; c'eſt proprement pleine terre pour l'obſervateur qui ſeroit dans la lune; & la clarté que la terre y répand, eſt telle que la lune en eſt illuminée beaucoup plus que nous ne le ſommes par le plus beau clair de lune, qui nous fait cependant appercevoir tous les objets. La terre ayant une ſurface treize fois plus grande que celle de la lune, y doit donner treize fois plus de *lumiere*, & la lune ainſi éclairée, devient très-viſible pour nous, même dans la partie que le ſoleil n'éclaire point. C'eſt vers le troiſieme jour de la lune que cette *lumiere* eſt la plus ſenſible, parce que la lune eſt aſſez dégagée des rayons du ſoleil, & que ſon croiſſant n'eſt pas aſſez fort pour éteindre la *lumiere* cendrée & nous empêcher de la diſtinguer. (*M.* DE LA LANDE.)

LUNE, (*Aſtronomie.*) Depuis vingt ans les géometres & les aſtronomes s'occupent à faire de bonnes tables des mouvemens & des inégalités de la *lune*. Voici la valeur de toutes les équations, telles qu'elles réſultent des nouvelles tables de Mayer, les meilleures que l'on ait faites juſqu'à préſent, & que j'ai publiées dans mon *Aſtronomie*.

Il faut appliquer ces équations à la longitude moyenne de la *lune* qui eſt pour 1760, $2^s\ 21^d\ 39'\ 38''$; la longitude de l'apogée eſt de $7^s\ 7^d\ 54'\ 19''$; & celle du nœud $2^s\ 26^d\ 52'\ 26''$. Pour former les argumens de ces équations, on commence par chercher le vrai lieu du ſoleil, enſuite le lieu moyen de la *lune*, de ſon apogée & de ſon nœud pour le moment donné; le lieu de ſon apogée retranché du lieu moyen de la *lune* donne ſon anomalie moyenne. On ajoute enſuite à cette anomalie moyenne l'équation annuelle, qui vient des inégalités de l'apogée $= 23'\ 12''$ ſin. anom. moy. ☉, & au ſupplément du nœud ſon équation annuelle $- 8'\ 10''$ ſin. anom. moy. ☉; mais on n'emploie l'anomalie de la *lune* corrigée, auſſi bien que le nœud corrigé, que dans la onzieme équation, pour laquelle on corrige encore l'anomalie avec toutes les dix premieres équations. Pour la douzieme on applique à la diſtance de la *lune* au ſoleil la onzieme équation. Pour la treizieme, on emploie la longitude corrigée par la douzieme; & pour la quatorzieme on emploie la longitude vraie de la *lune* dans ſon orbite.

Table I. $+ 11'\ 16''$ ſin. anom. moy. ☉ équation ann. $- 0\ 3.$ ſin. 2 anom. moy. ☉. Il y en a une ſemblable pour l'apogée & pour le nœud.

II. $-0°\ 0'\ 34''$ ſin. 2 diſt. moy. ☾. ☉ + anom. moy. ☉.

III. $-0\ 1\ 9$ ſin. 2 diſt. moy. ☾ ☉ − anom. moy. ☉.

IV. $+0\ 0\ 54$ ſin. 2 diſt. moy. ☾ ☉ + anom. moy. ☾.

V. Evect. $-1\ 20\ 33$ ſin. 2 diſt. moy. ☾ ☉ − anom. moy. ☾. $+0\ 0\ 36$ ſin. 4 diſt. moy. ☾ ☉ − 2 anom. moy. ☾.

VI. $+0\ 2\ 9$ ſin. arg. évection + anom. moy. ☉.

VII. $+0\ 0\ 49$ ſin. arg. évection. − anom. moy. ☉.

VIII. $+0\ 0\ 34$ ſin. anom. moy. ☾ − anom. moy. ☉.

IX. $+0\ 0\ 58$ ſin. 2 diſt. moy. ☾ ☉ − 2 arg. moy. de lat. ou ſin. 2 (☊ − ☉)

X. $+0\ 0\ 16$ ſin. diſt. moy. ☾ ☉ − anom. moy. ☾ ou ſin. (apogée ☾ − ☉). $-0\ 0\ 58$ ſin. 2 diſt. moy. ☾ ☉ − 2 anom. moy. ☾ ou ſin. 2 (apogée ☾ − ☉).

Equation de l'orbite.

XI. $-\ 6\ 18\ 15$ ſin. anom. ☾ corrigée par les équations précéd. & par ſon équation A. $+\ 0\ 12\ 58$ ſin. 2 anom. ☾. $-\ 0\ 0\ 37$ ſin. 3. anom. ☾.

Variation.

XII. $-\ 0\ 1\ 57$ ſin. diſt. ☾ ☉ corrigée par les équations précédentes. $+\ 0\ 35\ 43$ ſin. 2 diſt. ☾ ☉. $+\ 0\ 0\ 2$ ſin. 3 diſt. ☾ ☉. $+\ 0\ 0\ 10$ ſin. 4 diſt. ☾ ☉.

XIII. $+\ 0\ 1'\ 23''$ ſin. 2 arg. lat. corrig. − anom. corrigée.

XIV. $-\ 0\ 6\ 43$ ſin. 2 arg. lat. c'eſt la réduction à l'écliptique.

XV. $-\ 0\ 0\ 18$ ſin. long. moy. ☊ c'eſt la nutation.

L'orbite de la *lune* eſt inclinée ſur l'écliptique, de même que celles de toutes les autres planetes; ainſi, la *lune* traverſe l'écliptique deux fois dans chaque révolution, & ſept jours après l'avoir traverſé dans un de ſes nœuds, elle s'en éloigne de 5^d. Sans cette inclinaiſon, nous aurions tous les mois une éclipſe de ſoleil le jour de la conjonction, & une de lune le jour de l'oppoſition. Mais au contraire, il y a des années entieres où il n'arrive aucune éclipſe de *lune*, (par exemple en 1763), parce qu'au moment de chaque oppoſition, la *lune* eſt trop éloignée de ſon nœud, & ſe trouve par conſéquent au-deſſus ou au-deſſous de l'écliptique, où reſtent toujours le centre du ſoleil & l'ombre de la terre. Cette inclinaiſon qui n'eſt que de 5^d dans les nouvelles ou pleines *lunes* qui arrivent à 90^d des nœuds, ſe trouve de $5^d\ 17'$ & demie dans les quadratures. Ce fut Tycho qui fit le premier cette importante obſervation. L'inclinaiſon moyenne eſt de $5^d\ 8'\ 46''$. Le nœud aſcendant de la *lune* ou celui par lequel elle traverſe l'écliptique, en s'avançant vers le nord, s'appelle quelquefois *la tête du dragon*, & ſe déſigne par ce caractere ☊. Le nœud deſcendant ou queue du dragon, ſe déſigne par celui-ci ☋. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les nœuds de la *lune*, c'eſt la promptitude de leurs mouvemens. Si la lune traverſe l'écliptique dans le premier point du bélier ou dans le point équinoxial (comme cela eſt arrivé au mois de juin 1764), dix-huit mois après, c'eſt dans le commencement des poiſſons qu'elle coupe l'écliptique, c'eſt-à-dire, que le nœud a retrogradé de 30^d ou d'un ſigne entier, & il fait tout le tour du ciel dans l'eſpace de 18 ans 228 jours $4^h\ 52'\ 52''\ 3$.

Ce mouvement des nœuds fut aiſé à reconnoître en voyant la *lune* éclipſer, par exemple, la belle étoile du cœur de lion ou régulus qui eſt ſur l'écliptique même; quand la *lune* éclipſe régulus (comme cela eſt arrivé au mois de juin 1757) elle eſt évidemment dans ſon nœud; donc alors le nœud eſt à $4^s\ 26^d$ de longitude, comme régulus; mais quatre ou cinq ans après, la *lune* paſſant au même dégré de longitude, ſe trouve à 5^d au-deſſus ou au-deſſous de l'étoile; cela prouve que le nœud eſt à 90^d de l'étoile: au bout de 18 ans la *lune* repaſſe vers les mêmes étoiles, & tout recommence dans le même ordre. Après avoir obſervé pluſieurs fois ce retour, on a vu que les nœuds de la *lune* faiſoient une révolution entiere contre l'ordre des ſignes, en $6798^j\ 4^h\ 52'\ 52''\ 3$, par rapport aux équinoxes, & de $6803^j\ 2^h\ 55'\ 18''\ 4$, par rapport aux étoiles fixes. Tycho Brahé reconnut auſſi dans le mouvement des nœuds une inégalité qui va juſqu'à $1^d\ 46'$ en plus & en moins, & il vit que cette inégalité combinée avec celle de l'inclinaiſon ſe réduiſoit à une équation de la latitude de la *lune*, qui eſt de $8'\ 49''$, multipliées par le ſinus de

deux fois la distance entre la *lune* & le soleil, moins l'argument de latitude de la *lune*. Le lieu du nœud de la *lune*, au commencement de 1772, étoit à 7 s 4 d 46′ ; cela suffiroit pour trouver sa situation en tout tems.

Cependant, pour qu'on puisse ici trouver le dépôt de nos connoissances les plus exactes sur la théorie de la *lune*, à l'époque actuelle de 1774, nous allons rapporter encore l'équation entiere de la latitude, suivant les nouvelles tables de Mayer, comme nous l'avons fait pour la longitude.

Table I, Latitude. — 5 d 8′ 46″ sin. arg. de latit.
— 6″ sin. 3 arg. de latit.

II. + 8′ 49″ sin. 2 dist. ☾ ☉ — arg. de latit.
III. + 2″ sin. arg. de latit. — anom. ☉.
IV. — 17″ 4 sin. arg. de lat. — anom. moy. ☾.
V. — 24″ 1 sin. arg. latit. — 2 anom. moy. ☾.
VI. + 2″ 7 sin. arg. latit. — 3 anom. moy. ☾.
VII. — 8″ 3 sin. 2 dist. ☾ ☉ — arg. latit. + anom. ☉.
VIII. — 3″ 7 sin. 2 dist. ☾ ☉ — arg. latit. — anom. ☉.
IX. — 2″ 2 sin. 2 dist. ☾ ☉ — arg. latit. + anom. moy. ☾.
X. + 15″ 0 sin. 2 dist. ☾ ☉ — arg. latit. — anom. moy. ☾.
XI. — 6″ 0 sin. 2 dist. ☾ ☉ — arg. latit. — 2 anom. moy. ☾.

Le diametre apparent de la *lune* varie comme la parallaxe, à raison de ses diverses distances à la terre ; le plus grand diametre périgée est de 33′ 34″ dans les oppositions, & le plus petit diametre, lorsque la *lune* est apogée & en conjonction, n'est que de 29′ 25″. On verra les causes de ces changemens au *mot* PARALLAXE, dans ce *Suppl.*

La maniere la plus simple de mesurer le diametre de la *lune*, est d'observer le tems que le disque de la *lune* emploie à passer par le méridien, ou de le mesurer avec les micrometres & les héliometres. (*M. DE LA LANDE.*)

LUNE, (*Astron. Chron.*) se dit aussi du mois lunaire, une *lune*, deux *lunes*, &c. un mois, deux mois, comptés sur les phases de la *lune*. Le peuple dit aussi la *lune* de mars, la *lune* d'avril, *&c.* sans trop savoir ce qu'il entend par-là. Les savans ont quelquefois varié à ce sujet, & il sera utile d'en donner ici l'explication.

Dans le *Journal Ecclésiastique* (*janvier 1771*), M. Rondet a mis une assez longue dissertation pour prouver que la *lune* paschale doit être appellée *lune de mars* : mais l'usage est contraire ; car, suivant l'ancienne regle des computistes, *in quo completur mensi lunatio detur.* La *lune* de mars est celle qui finit dans le mois de mars. Cet usage est attesté par Clavius (*pag. 136*), par M. Blondel, de l'académie des sciences, maréchal-de-camp, mort en 1686, dans son *Histoire du calendrier romain*, publiée en 1682 (*pag. 119*), & par l'auteur d'un mémoire intitulé : *Question curieuse*, où l'on demande de quel mois de l'année solaire doit prendre son nom chaque mois de l'année lunaire (*Journal de Trévoux, mai 1741*). L'usage que je viens d'observer a été de même suivi dans le grand ouvrage intitulé : *l'Art de vérifier les dates*, édition de 1770, *in-fol. p. 22.* Sur ce principe, la lune paschale n'est jamais la *lune* de mars ; ce que l'on avoit déja observé dans le *Mercure de France*, & dans le *Calendrier de la Flandre* pour l'année 1740.

Le vénérable Bede pensoit que le mois lunaire devoit prendre son nom du mois solaire où la pleine *lune* arrive ; d'autres ont prétendu qu'il falloit donner au mois lunaire le nom du mois où la *lune* commençoit : mais dans une question de mots, si l'on veut prendre un parti, je crois qu'on peut s'en tenir à l'usage le plus général. L'on s'en est cependant écarté dans le *Colombat* ou *Calendrier de la Cour* jusqu'à 1770, où je fis supprimer la dénomination des *lunes*, en même tems que j'y fis quelques autres corrections.

Mais une semblable dénomination des *lunes* sera toujours équivoque ; elle ne sera jamais comprise par le grand nombre de ceux qui s'en serviront ; & c'est ce qui nous a obligé à n'en point faire usage. Il faut convenir cependant que la dénomination des *lunes*, dans les 19 années du cycle lunaire, a dû faire adopter l'usage que j'ai expliqué ci-dessus, préférablement à tout autre.

En effet, la premiere année du cycle lunaire, par exemple, 1767, a une lunaison qui commence le premier janvier, & finit le 30. C'est incontestablement, & pour tout le monde, la *lune* de janvier. La suivante doit être naturellement appellée la *lune de février* : celle-ci finit en février. Il en est de même de toutes les suivantes, jusqu'au mois d'octobre de la troisieme année, où il finit deux lunaisons, après lesquelles on commence à compter les *lunes* de la même maniere. Mais c'est toujours la *lune*, qui finit dans un certain mois, qui en prend la dénomination. (*M. DE LA LANDE.*)

LUNEL, (*Géogr.*) en latin *Lunate*, *Lunelium*, ville ancienne, & autrefois célebre du Languedoc, diocese de Montpellier, entre Montpellier & Nismes. Son terroir est fertile & agréable, & produit d'excellent vin muscat.

Aux 12 e & 13 e siecles, il y avoit une synagogue de Juifs qui étoit fameuse : les Juifs étrangers venoient étudier la loi dans l'académie de *Lunel*, & les jeunes éleves étoient nourris & vêtus aux dépens du public, chez les rabbins, qui avoient soin d'eux. Les plus fameux sont le rabbin Benjamin, Salomon Larchi, morts en 1105 & 1080 ; Juda, & son fils Samuel, morts en 1201. *Lunel*, chef-lieu d'une baronnie & d'une viguerie, souffrit beaucoup pendant les guerres de religion. Le maréchal de Damville y fit construire une citadelle en 1574, qui fut détruite par ordre de Louis XIII, en 1632.

Lunel fut uni au domaine en 1295 & en 1400. (*C.*)

LUNETTES ACHROMATIQUES, (*Optiq.*) c'est-à-dire, sans couleurs, sont celles où l'on corrige l'aberration des rayons qui colorent & défigurent les objets, & dont les verres sont composés de deux ou trois couches de diverses densités. *Voy.* ACHROMATIQUE, dans ce *Suppl.*

Cette découverte est une des plus importantes qu'on ait faites pour le progrès de l'astronomie depuis un siecle : la premiere idée en est due à M. Euler, & elle se trouve dans les *Mém. de Berlin*, *tom. III. ann. 1747*, *p. 276.* Cet illustre académicien observe que la différence des foyers des rayons de diverses couleurs, est la principale cause de l'imperfection des *lunettes*, parce qu'entre le point où se réuniſſent les rayons violets & celui où concourent les rayons rouges, il y a un pied de différence sur une *lunette* de 27 pieds. Cette dispersion des foyers est cause qu'on ne peut pas joindre à un objectif donné, un oculaire d'un très-court foyer, parce que l'image que l'oculaire doit représenter étant étendue sur un espace considérable, le petit oculaire ne peut la rassembler. Newton avoit déja soupçonné que des objectifs, composés de deux verres avec de l'eau entre-deux, pourroient diminuer l'aberration de la sphéricité ; mais il ne paroît pas qu'il eût songé à rétrecir, par le même moyen, l'espace par lequel les foyers des divers rayons se trouvent dispersés. M. Euler considéra que dans notre œil les différentes humeurs sont arrangées, de sorte qu'il n'en résulte aucune diffusion de foyer ; il pensa qu'on

pouvoit imiter cette perfection de la nature, en combinant divers milieux dans les *lunettes*, & il calcula les courbures des verres entre lesquels il falloit mettre de l'eau pour rassembler les rayons de diverses couleurs à un même foyer; mais les verres qu'on exécuta, d'après son *mémoire*, n'eurent pas le succès qu'il en avoit espéré.

M. Jean Dollond, célebre opticien de Londres, chercha, en 1753, à corriger cette différente réfrangibilité, en combinant ensemble plusieurs verres de différentes courbures, *Philos. transf. 1753, p. 103*; mais les essais n'eurent encore que peu de succès, en comparaison de ce que l'on fit bientôt après.

M. Euler avoit employé des loix de réfraction purement hypothétiques qui auroient dû être fixées sur l'expérience : M. Dollond y substitua celles que Newton avoit données, mais elles lui donnerent des résultats dont on ne pouvoit rien espérer, *Mém. acad. de Paris, 1756, p. 382*. M. Euler, dans les *Mém. de Berlin* pour 1753, répondit à M. Dollond, & entreprit de prouver que la proportion employée par Newton, n'étoit point prouvée dans son optique; qu'elle ne pouvoit avoir lieu dans la nature, & qu'elle renfermoit des contradictions manifestes.

M. Klingenstierna, mathématicien suédois, fut celui qui eut la gloire de faire revenir M. Dollond de son préjugé pour la loi newtonienne de réfraction, & il fit remettre, en 1757, à M. Dollond une lettre, dans laquelle il faisoit des raisonnemens fort naturels, pour prouver que cette loi n'étoit pas d'accord avec la nature des choses, *Mém. acad. de Paris, 1757, p. 524*. On a fait des objections contre ces raisonnemens; cependant M. Dollond ouvrit enfin les yeux, & commença à faire des expériences; c'étoit le seul moyen de lever les doutes. Il reconnut que Newton s'étoit réellement trompé, & le 8 juin 1758, il envoya à la société de Londres un *mémoire*, dans lequel il annonce une expérience importante & contraire à celle de Newton; savoir, qu'en détruisant la réfraction d'un rayon par une réfraction contraire d'un milieu différent, on ne détruisoit pas les couleurs, & qu'en détruisant les couleurs, il restoit une réfraction moyenne. Il se servit de deux sortes de verres qu'on emploie en Angleterre, *flint-glass* & *crown-glass*, & il trouva que les dispersions des rayons colorés y étoient comme trois à deux sous le même angle d'incidence, *Transf. philos. 1758, p. 740*. Il partit de ce principe pour faire des *lunettes* plus parfaites que tout ce qu'on avoit eu jusqu'alors.

M. Clairaut entreprit, en 1761, de rechercher par l'analyse les courbures qui étoient les plus propres à corriger la différente réfrangibilité, & il en donna les formules qui sont imprimées dans le volume de l'académie de Paris pour 1756, qui se publioit en 1761. Dans le volume suivant, il donna le développement de ses formules; enfin il donna, en 1764, dans le volume pour 1662, un troisieme *mémoire* qui contenoit une application détaillée de ses formules. Il trouva, par exemple, qu'en supposant l'objectif composé d'un ménisque de cristal d'Angleterre en-dedans de la *lunette*, & d'une lentille de verre commun placée au-dehors, on avoit les rayons des quatre surfaces, en divisant la longueur focale par 1, 034; 5, 633; 5, 555, & 1, 111 : la premiere ou la surface extérieure ayant un rayon positif, & les autres un rayon négatif ou placé au-dehors de la *lunette*, la convexité étant tournée en-dedans, *Mém. de Paris, 1761, p. 613*. M. Anthéaulme adopta ce système d'objectifs pour une *lunette* de 7 pieds qu'il exécuta lui-même, & qui se trouva équivalente à une *lunette* ordinaire de 30 ou 35 pieds. Cette *lunette* est actuellement entre les mains de M. Pingré, qui la regarde comme une des meilleures que l'on ait faites.

M. Clairaut examina aussi les dimensions des *lunettes* dont l'objectif seroit triple, & il donna plusieurs combinaisons que M. de l'Etang exécuta, & qui réussirent très-bien.

Il rechercha les formules d'aberration pour des objectifs à trois lentilles, dont la premiere & la derniere sont pareilles & symmétriquement placées par rapport à la lentille intérieure que l'on suppose isocelle. Voici deux systêmes de courbures par lesquels M. Clairaut terminoit son *mémoire*. Dans le premier systême, chacune des deux lentilles extérieures a pour rayon de ses deux convexités $\frac{10000}{12666}$ du foyer pour les surfaces extérieures, & $\frac{10000}{20697}$ pour celles qui sont en-dedans de l'objectif, la lentille intérieure biconcave de flint-glass a 0, 45 du même foyer total.

Dans la seconde construction, les lentilles extérieures ont chacune leur surface de dehors décrites du rayon $\frac{10000}{32666}$, & leurs surfaces du dedans $\frac{10000}{667}$, la lentille intérieure biconcave étant toujours d'un rayon 0, 45, comme dans la précédente.

Tandis que M. Clairaut s'occupoit, en 1764, de ces recherches, M. Dollond cherchoit à perfectionner en Angleterre ces *lunettes* à trois objectifs. Le 7 février 1765, la société royale de Londres fut avertie par M. Short, que M. Dollond le fils étoit parvenu à faire une *lunette* achromatique de 3 pieds & demi de foyer seulement, qui portoit 3 pouces & demi d'ouverture, & qui grossissoit 170 fois le diametre des objets, sans être sujet aux iris ni à la confusion; l'objectif étoit composé de deux lentilles convexes de crown-glass & d'un verre concave de flint-glass : on en eut bientôt à Paris, & j'ai donné les dimensions de la premiere au mot ACHROMATIQUE; je vais ajouter ici les dimensions d'une autre que j'ai actuellement, & qui est encore meilleure; le foyer est de 43 pouces 5 lignes; elle a 40 lignes d'ouverture; les six rayons de courbure, à commencer par celui de la surface qui est tourné vers l'objet ou au dehors du tube, sont 315 lignes, 400, 238, 290, 316 & 316 : il y a toujours une des lentilles de crown-glass qui est isocelle, & dont le rayon est environ $\frac{3}{5}$ de la longueur focale.

M. d'Alembert, vers le même tems, donna aussi une théorie des *lunettes achromatiques*; ses recherches ont paru d'abord dans le *tome III* de ses *Opuscules*, publié en 1764, ensuite dans le *tome IV* qui a paru en 1768, & dans les *Mémoires de l'académie de Paris* pour 1764 & 1765. Dans ce dernier écrit, il propose sur-tout des vues pour la perfection des oculaires & pour la maniere la plus avantageuse de les combiner avec les objectifs. Nous en avons donné un extrait dans ce *Suppl.* au mot ACHROMATIQUE.

M. Euler, qui a donné trois volumes *in*-4°. sur la dioptrique, a traité aussi la partie des *lunettes achromatiques*, quoiqu'il fasse peu de cas de l'usage des deux substances pour les *lunettes*.

Enfin le P. Boscovich a donné d'abord cinq *Dissertations* qui sont dans les *Mém. de l'institut de Bologne*, & réimprimées à Vienne. Il a donné aussi, en 1771, un petit ouvrage élémentaire, très-bien fait, imprimé à Milan, & qui a pour titre, *Memorie sulli cannocchiali diottrici* : il insiste sur-tout dans cet ouvrage sur la nécessité de faire des oculaires achromatiques. Cela seul suffit souvent pour ôter les couleurs sensibles à l'œil, même dans les *lunettes* qui n'ont qu'un objectif simple & ordinaire. Parmi les résultats qu'il y donne, en voici un des plus simples; on peut unir une lentille biconvexe isocelle de verre commun, avec un verre biconcave & isocelle de flint, en faisant leurs rayons de sphéricité comme deux est à trois; & si l'on emploie le strass

qui disperse encore davantage, les rayons devront être comme deux est à quatre.

Si l'on veut que les surfaces internes se touchent, & que le verre concave soit isocelle, il faut faire le rayon de l'autre convexité la moitié de celui des trois surfaces qui ont la même courbure.

Dans les *Dissertations* du même auteur, on voit que deux substances différentes, comme le crown-glass & le flint-glass, ne suffisent pas pour réunir, même sensiblement, toutes les couleurs, il en faudroit au moins trois. Il donne les formules nécessaires pour les sphéricités de trois lentilles de substances différentes; mais on n'a pas encore trouvé des substances qui aient les trois dégrés de dispersion nécessaires.

On s'occupe depuis long-tems en France à faire au moins du flint-glass, dont la matiere soit bien homogene & exempte de stries, de bouillons, de filandres, qui dérangent la réfraction & qui défigurent les objets. L'académie a proposé inutilement un prix à ce sujet; M. Macquer, célebre chymiste, M. Roux, chargé des expériences de la manufacture royale des glaces, & plusieurs autres, s'en sont occupés sans succès; il faudroit une verrerie en grand où l'on employât, comme en Angleterre, un tiers de minium pour la composition du verre, afin que, sur la grande quantité de verres qu'on y fabriqueroit, il y eût au moins quelques morceaux parfaits. Il arrive souvent à Londres que, sur cent livres pesant de cette espece de verre, on trouve à peine de quoi faire un grand objectif: c'est un inconvénient auquel il faut espérer qu'on remédiera tôt ou tard. La théorie ni la pratique des *lunettes* achromatiques ne sont pas encore au degré de perfection que nous avons lieu d'entrevoir; c'est ce qui fait que nous ne nous sommes pas fort étendus sur cet article: d'ailleurs, les démonstrations sont trop longues & trop compliquées pour pouvoir entrer dans cet ouvrage. M. Alut, qui est à la tête d'une belle manufacture de glaces à Rouelles, à quatre lieues de Langres & dix de Dijon, m'a promis de s'occuper bientôt à faire du flint-glass, & j'ai lieu d'espérer qu'il y réussira. (*M. DE LA LANDE.*)

LUNETTE *d'épreuve*, (*Astron.*) est une lunette bien centrée, qui porte deux carres aux extrêmités de son tube, & qui sert à vérifier divers instrumens; cette *lunette* d'épreuve (*fig. 42, pl. d'Astron. dans ce Suppl.*), peut s'appeller aussi *lunette centrée*, *lunette contre-pointée*; les tasseaux carrés *C* & *D* doivent être exactement égaux & rectangles avec leurs faces opposées paralleles & bien dressées; l'objectif doit être si bien centré, que la ligne *A B* passant par la croisée des fils, réponde au même point, lorsqu'on place la *lunette* sur chacune de ses deux faces à volonté: ceux qui font les instrumens d'astronomie, ont besoin de cette *lunette* d'épreuve, pour rendre la *lunette* d'un quart de cercle parallele au plan. *Voyez* PARALLELISME. (*M. DE LA LANDE.*)

LUNNA, (*Géogr. anc.*) Ce lieu est marqué dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Assa Paulini* (Anse) & *Matisco* (Mâcon), en indiquant la distance à 15 mille pas ou dix lieues Gauloises. La Table Théodosienne l'appelle *Ludna*. M. d'Anville dans ses *Eclaircissemens Géographiques*, publiés *in-12* en 1741, indiquoit *Lunna* à Belleville; mais il reconnoît dans sa *Notice de la Gaule*, *pag. 426*, que Belleville est trop près d'Anse & trop loin de Mâcon pour répondre à l'égalité de distance que marque l'Itinéraire, & il croit que cette égalité se trouveroit mieux vers les limites communes du Mâconois & du Beaujolois. Simter dit que c'est *Cluni*, & qu'il faut peut-être lire dans l'Itinéraire *Clunia*. (*C.*)

§ L'UN-SUR-L'AUTRE, (*terme de Blason.*) se dit de trois, quatre, ou d'un plus grand nombre de lions, léopards, lévriers ou d'autres animaux, posés l'un au-dessus de l'autre. *Voyez pl. VI, fig. 298 de Blason, Dict. rais. des Sciences.* Lorsqu'il n'y a que deux animaux *l'un sur l'autre*, c'est leur position ordinaire.

Les pieces de longueur, comme fleches, piques & autres, posées horizontalement, sont dites *en faces*.

De Monsaulnin de Montal en Dauphiné; *de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre.*

De Chanaleilles de la Saumès, du Villar en Vivarais; *d'or à trois lévriers de sable, accolés d'argent, courans l'un sur l'autre.* (*G. D. L. T.*)

LURE, (*Géogr. eccléf.*) en Latin *Luthra*, *Ludera*, appellée par les Allemands *Ludders*, fameuse abbaye de Bénédictins, en Comté, diocèse de Besançon, à trois lieues de Luxeuil: elle fut fondée par S. Deicole ou Diel, disciple de S. Colomban, vers 611, sous le regne de Clotaire II, roi de France & de Bourgogne. Ce monastere fut pillé par les Huns, sous Attila, & rétabli ensuite par Hugues, comte d'Alsace, qui s'y consacra à la vie monastique, avec deux de ses fils. L'abbé avoit rang autrefois entre les princes de l'empire. Cette abbaye où il faut faire preuve de noblesse, a été réunie à celle de Murbach en Alsace. *Lure* est chef-lieu d'un district de son nom, du bailliage de Vesoul, à dix lieues de Besançon, & cinq de Betfort. (*C.*)

LUTEVA, *Forum Veronis*, (*Géogr. anc.*) Pline fait mention dans la Narbonnoise de *Luteva*, sous le nom de *Lutevani*. On lit dans la *Table Théodosienne*, *Loteva*. Selon la *Notice des Provinces de la Gaule*, *Civitas Lutevensium* est une de celles de la Narbonoise premiere.

Entre les souscriptions du concile d'Agde de l'an 506, on trouve *Maternus*, *episcopus Lutevensii*; & du concile de Narbonne en 589, *Agrippinus de Civitate Loteva*: c'est Lodeve, ville épiscopale du Languedoc. D'Anv. *Not. Gaul. pag. 429.* (*C.*)

LUTH, (*Luth.*) Les habitans du Congo ont une espece assez singuliere de *luth*. Le corps & le manche de cet instrument ressemblent à ceux du nôtre, mais le ventre, c'est-à-dire l'endroit où est la rose dans un *luth*, est d'une peau fort mince; ce qui signifie probablement que la table de cet instrument est de peau au lieu de bois. Les cordes sont des poils de la queue d'un éléphant; on choisit les plus beaux & les plus forts, ou bien ces cordes sont des fils de palmiers: elles regnent d'un bout de l'instrument à l'autre, & tiennent à plusieurs anneaux en différens endroits de l'instrument, les uns plus haut, les autres plus bas. A ces anneaux sont suspendues de petites plaques de fer & d'argent de différentes grandeurs & de différéns tons. En pinçant les cordes, on remue les anneaux qui font mouvoir aussi les plaques, & le tout forme une harmonie confuse, ou plutôt, un bruit qu'on prétend n'être pas désagréable. On ajoute encore qu'en pinçant les cordes de cet instrument comme nous pinçons celles de la *harpe*, le musicien exprime ses pensées aussi clairement que s'il parloit. (*F. D. C.*)

LUTHIER, s. m. (*Arts méch. Instr. de Musique.*) ouvrier qui fait des violons, violoncelles, & autres instrumens semblables. Ce nom qui signifie *facteurs de luths*, est demeuré par synecdoque à cette sorte d'ouvriers, parce qu'autrefois le luth étoit l'instrument le plus commun & dont il se faisoit le plus. (*S*)

LUX, *LUCUS*, *LUSCIUM*, (*Géogr.*) bourg de Bourgogne dans le Dijonois, à quatre lieues & demie de Dijon, deux d'Is-sur-Tille, deux de Bese. Ce lieu est ancien, & paroît tirer son nom d'un bois sacré du tems des Druides ou des Romains.

Guy de Til-Châtel le prit en fief en 1186 du duc Hugues III, il a été possédé par les seigneurs de

Malain. On sait que les deux derniers barons de *Lux*, pere & fils, périrent en un mois, de la main du chevalier de Guise en 1613. Ils étoient l'un & l'autre honorés du cordon de l'ordre du Saint-Esprit, & lieutenans-généraux en Bourgogne. Du duc de Bellegarde, cette baronnie a passé à la maison de Saulx-Tavannes.

Parmi plusieurs tableaux qui ornent le salon du château, on admire celui du fameux Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France, qui reçoit à genoux de Henri III, le cordon de ses ordres que ce prince victorieux ôte de son col pour en revêtir le maréchal, après la bataille de Renti en 1554. Un autre tableau représente une fille qui porte sur sa tête un panier rempli de fruits où montent des fourmis, qu'elle garde d'une main, avec ces mots, *difficile à garder*.

On voit par un Capitulaire de Charlemagne, *c. 57*, qu'il se tint à *Lux* un malle public, où les comtes, les évêques & les échevins rendoient la justice.

Près de *Lux* est une petite contrée appellée *Val-d'Ogne*, où l'on prétend qu'il y a eu autrefois une ville de ce nom. Saint-Julien de Balcare croit bonnement que c'est de-là que sortent les Bourguignons.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en fouillant la terre, on a découvert il y a 80 ans, & en 1772, des briques longues & larges, des fragmens de vieilles ferrures, d'armes, & dix médailles, dont trois d'argent, des empereurs Auguste, Antonin, Adrien; de Julie, fille d'Auguste; de Crispina-Augusta, d'Agrippine, de Faustine: je les ai vues en octobre 1773, chez M. Dubois, contrôleur à Til-Châtel, & directeur des chemins.

Des tombeaux, du marbre blanc, & d'autres morceaux curieux qu'on y déterre chaque jour, annoncent l'antiquité de ce lieu, où il n'y a pas une maison. (*C.*)

LUXEU *ou* LUXEUIL, *Luxovium*, (*Géograph.*) cette ville est très-ancienne & ne doit point son origine à l'abbaye fondée à la fin du VI^e^ siecle par Saint-Colomban, (comme on le prétend dans le *Dict. raisf. des Sciences*), puisqu'une inscription sur une pierre quarrée, trouvée dans l'étang des Bénédictins, prouve que l'endroit existoit avant J. César.

LIXOVII. THERM.
REPAR. LABIENUS
JUSSU. C. JUL. CÆS. IMP.

L'endroit des bains est celui où l'on découvre le plus de marques de l'ancienneté, de la magnificence & de la grandeur de *Luxeuil*, qui jadis s'étendoit de ce côté, & renfermoit les bains dans son enceinte: au lieu qu'aujourd'hui ils en sont dehors, & environ à 400 pas auprès du fauxbourg des bains: on y a trouvé des pilastres qu'on a transportés à l'hôtel-de-ville, une statue équestre fort endommagée, un pied de cheval d'une seule piece, avec une tête humaine, la statue est de pierre; il y a cinq bains, le bain des bénédictins, des dames, le grand bain, le petit bain ou le bain des pauvres, & celui des capucins. Dans le bain des dames, la liqueur du thermometre a monté au trente-deuxieme dégré & demi. *Luxeuil* a été une pépiniere de saints & de grands hommes. Selon la liste qu'en a donnée dom Edme Martine dans la premiere partie de son *Voyage Littéraire*, *pag. 168*, on y compte 14 abbés saints, 18 évêques presque tous reconnus pour saints tirés de ce monastere, & 23 abbés qui en sont sortis pour gouverner d'autres monasteres, dont les plus illustres sont Saint Gal, Saint Deicole ou Dié, Saint Beotin, Saint Bertran, Saint Berchaire.

Il reste dans la bibliotheque des religieux de Saint-Vanne, un lectionnaire de la liturgie Gallicane, écrit en lettres Mérovingiennes, un commentaire sur les pseaumes d'environ 800 ans, & les lettres de Clemangis. *Ibid. p. 168*. (*C.*)

LUZARA, (*Géogr.*) bourg de Lombardie, au duché de Mantoue, remarquable par la bataille qui s'y livra le 15 août 1702, où Philippe V, roi d'Espagne se trouva en personne: l'armée des François étoit commandée par le duc de Vendôme. La prise de *Luzara* & de Guastalle assura la victoire aux François. L'officier Espagnol dépêché à la cour de France avec le détail de la bataille de *Luzara*, s'exprimoit avec tant d'embarras, que madame la duchesse de Bourgogne ne put s'empêcher d'en rire avec éclat. Après qu'il eut fini son récit, il dit gravement à la princesse: « Est-ce que vous croyez, » madame, qu'il est aussi aisé de raconter une » bataille, qu'à M. de Vendôme de la gagner? *Anecd. » Espag. 1773*. (*C.*) ».

L Y

§ LYBIE, (*Géogr. anc.*) Le mot *Lybia* chez les Grecs, s'étendoit à toute l'Afrique, mais dans un sens plus strict, la *Lybie* étoit compriſe dans le pays qui s'étend de l'Egypte à l'oueſt, juſqu'à un golfe de la Méditerranée, appellée la *grande Syrte*. Les Ptolomées poſſéderent ce pays, & ſous l'empire d'Orient, la *Lybie* fut annexée au gouvernement d'Egypte. On y diſtingue deux provinces, *Marmarica* ou *Marcotide*, & *Cyrenaïca*. La premiere, limitrophe de l'Egypte, tiroit ſon nom de la nation des *Marmaridæ*; la ſeconde, étoit reculée vers la Syrte. En ſuivant la côte, on trouve *Paratonium*, place que les Ptolomées regardoient comme une tête avancée pour couvrir leur frontiere; *Apis*, lieu Egyptien, célebre par le culte qui y étoit établi. Toute cette partie compoſe dans Ptolomée un *Rome* appellé *Lybicus*.

Ammon ou *Hammon*, qui étoit le Jupiter de l'Egypte, repréſenté avec une tête de bélier comme à Thebes, avoit ſon temple dans un canton plus reculé, que les ſables de la *Lybie* environnoient. Ce lieu renfermoit différens quartiers dans une triple enceinte; & les Ammoniens ayant eu des rois, comme on le voit dans Hérodote, leur demeure compoſoit un de ces quartiers.

Le lieu nommé *Catabathus magnus*, ou la grande deſcente, faiſoit, ſelon quelques anciens auteurs, la ſéparation de l'Aſie d'avec l'Afrique: c'eſt le terme de la *Marmarique*.

Cinq villes principales faiſoient diſtinguer la Cyrénaïque par le nom de *Pentapolis*. Damis, ſelon Ptolomée, eſt la premiere ville à citer, & *Derne* eſt encore ſon nom. Des Lacédémoniens ſortis de *Thera*, île de la mer Egée, fonderent Cyrene. Le dernier des Ptolomées qui y régna, ſurnommé *Apion*, légua ſon royaume aux Romains, qui de la Cyrénaïque & de l'île de Crete, formerent une province. *Apollonia* étoit le port de cette ville, ſituée avantageuſement. Cyrene dégradée dans le bas-empire, conſerve néanmoins quelques reſtes, avec le nom de *Curin*.

Ptolemaïs garde ſon nom dans celui de *Tolomeſa*, & le nom de *Barca*, de la ville de Barce, eſt aſſez connu. *Teuchira*, prit ſous le regne des princes Egyptiens le nom d'*Arſinoe*. Adriane eſt aujourd'hui *Bengaſi*: Bérénice ſe fait connoître par le nom de *Bernic*; la même ville étoit auſſi déſignée par le nom d'*Heſperis*, & l'antiquité y place le jardin des Heſperides. On trouve dans ces pays des palmiers & des datiers. Les Naſomones étoient décriés par leurs brigandages. D'Anville, *Géographie ancienne*, *III. vol.* 1768. (*C.*)

LYCHANOS,

LYCHANOS, (*Muſiq. des anc.*) Voyez LICHANOS. (*Muſiq.*) *Dict. raiſ. des Sciences.* (*F. D. C.*)

LYCTUS, (*Géogr. anc.*) ville de Crete, dans la partie orientale, au ſud-eſt de *Gnoſſus*. C'étoit la patrie d'Idomenée qui commandoit les Crétois au ſiege de Troyes. Obligé de quitter l'île, à cauſe d'un vœu indiſcret qu'il avoit fait ſur mer, & dont ſon fils devoit être la victime, il vint s'établir en Italie, à l'entrée du golfe de Tarente, auprès du promontoire Salentin ou Japygien, & y fonda une ville qui devint floriſſante par les loix qu'il lui donna. *Géogr. de Virg.* par Helliez, *p. 166.* (*C.*)

§ LYDIEN, (*Muſiq. des anc.*) On appelloit auſſi quelquefois *mode barbare*, le *mode Lydien*, parce qu'il portoit le nom d'un peuple Aſiatique.

Le caractere du mode *Lydien* étoit animé, piquant, triſte cependant, pathétique & propre à la molleſſe; c'eſt pourquoi Platon le bannit de ſa république, c'eſt ſur ce mode qu'Orphée apprivoiſoit, dit-on, les bêtes même, & qu'Amphion bâtit les murs de Thebes. Il fut inventé, les uns diſent, par cet Amphion, fils de Jupiter & d'Antiope; d'autres par Olympe, Myſien, diſciple de Marſias; d'autres enfin, par Mélampides: & Pindare dit qu'il fut employé pour la premiere fois aux nôces de Niobé. (*S*)

Pollux, au *chap. 10 du IV. livre* de ſon *Onomaſticon*, parle d'une harmonie *Lydienne* propre à la flûte, & dont il attribue l'invention à Anthippus; un peu plus bas, il dit que le nome *Lydien*, auſſi propre à la flûte, a été inventé par Olympe ou par Marſias, car le paſſage eſt équivoque; ici Pollux prend le mot *harmonie* pour ſynonyme de *mode*, ou pour ſynonyme de *genre*. Voyez DORIEN, (*Muſiq. des anc.*) *Suppl.* (*F. D. C.*)

LYDIENNE, (*Muſiq. des anc.*) ſurnom d'une des flûtes des anciens. *Voyez* FLUTE. (*Littérat.*) *Dict. raiſ. des Sc.* (*F. D. C.*)

§ LYMPHATIQUES, (*Anat.*) Ces vaiſſeaux ont été découverts dans le foie par Fallope & par Veſling, dans pluſieurs places du bas-ventre, & même de la poitrine. C'eſt cependant Rudbeck, qui le premier les a vus dans pluſieurs animaux, & qui en a donné pluſieurs figures. Après une recherche ſcrupuleuſe, on trouvera que Bartholin avoit l'ouvrage de Rudbeck devant les yeux, quand il écrivit le ſien, quoique l'Europe favorable à Bartholin lui ait attribué aſſez généralement cette grande découverte.

Ils ſont, auſſi bien que les vaiſſeaux rouges, des vaiſſeaux eſſentiels à l'animal, puiſqu'on les trouve dans les quadrupedes à ſang chaud, dans les oiſeaux, dans les quadrupedes à ſang froid & dans les poiſſons. On avoit quelques indices de leur exiſtence dans les dernieres de ces claſſes, mais on ne les connoiſſoit que très-imparfaitement; ce n'eſt que depuis quelques années que M^rs Hunter & Hewſon ont fait la découverte entiere du ſyſtême *lymphatique* dans les oiſeaux, les quadrupedes à ſang froid & les poiſſons.

Dans les animaux à ſang chaud même, nous n'avons guere que des lambeaux de l'hiſtoire de ces vaiſſeaux. Nous ne les connoiſſons que dans le bas-ventre, la poitrine & le cou. Ceux du cerveau ſont inconnus encore, auſſi-bien que ceux de la matrice humaine: nous en avons des indices dans les extrêmités, mais qui ſont fort éloignés d'être complets. Ces vaiſſeaux ſont d'ailleurs encore plus variables que les veines rouges, & il eſt preſqu'impoſſible d'en donner une deſcription, qui réponde à plus d'un ſujet.

En général, ces vaiſſeaux ſont plus petits que les veines rouges. Le conduit thorachique même, qui eſt le tronc commun du plus grand nombre de ces vaiſſeaux, n'a pas deux lignes de diametre: leurs membranes ſont plus fines, quoiqu'elles ne laiſſent pas que d'avoir une certaine fermeté: elles paroiſſent douées d'une force irritable très-conſidérable; non-ſeulement les vaiſſeaux ſe contractent & ſe vuident par l'action des liqueurs acides, mais ils ſe vuident encore dans l'animal qui vient d'expirer. Leurs fibres muſculaires ne ſont cependant pas viſibles.

Ils ont de commun avec les veines rouges d'être remplies de valvules, ils ſurpaſſent même de beaucoup ces veines par le nombre & la fréquence de ces valvules: elles ſont ſémi-lunaires & placées deux à deux. La cavité de leur ſinus regarde le canal thorachique, & la convexité les extrêmités d'où naiſſent ces vaiſſeaux. Quand on les preſſe dans l'animal vivant, ou qu'on les injecte du tronc aux branches, les valvules ſe gonflent & forment des nœuds très-apparens. C'eſt un des grands obſtacles qui a retardé l'entiere découverte des vaiſſeaux *lymphatiques*; il eſt impoſſible de les injecter depuis le tronc; le mercure ſurmonte la réſiſtance d'une ou de deux paires de valvules, mais il eſt bientôt arrêté.

Il paroît cependant, comme dans les veines rouges, que les *lymphatiques* des viſceres n'ont pas de valvules. J'ai enflé, injecté même les vaiſſeaux du poumon, ſans y trouver d'empêchement. On a fait la même expérience ſur les *lymphatiques* de la partie convexe du foie.

Leur origine eſt un ſujet de controverſe. Il eſt sûr qu'un très-grand nombre de ces vaiſſeaux naît des petites cavités du tiſſu cellulaire. C'eſt en Angleterre qu'on a inſiſté le plus ſur cette origine. On a cru s'appercevoir que les vaiſſeaux *lymphatiques* ne ſe rempliſſent de mercure injecté par les arteres ou par les veines, que lorſque l'on avoit uſé d'une certaine violence, capable de rompre les vaiſſeaux, & de faire extravaſer le métal dans les eſpaces cellulaires.

Je vais parler de mes expériences qui ne menent pas à ces concluſions. Je conviens que les vaiſſeaux *lymphatiques* repompent une humeur fine épanchée dans la celluloſité; mais je ne conviens pas que ce ſoit leur unique origine.

Il en naît certainement des grandes cavités. Nous avons l'exemple des inteſtins, dont la cavité donne naiſſance aux vaiſſeaux lactés, véritables *lymphatiques*, & qui hors de la digeſtion charrient du chyle. D'ailleurs les tumeurs des glandes *lymphatiques* ſont une des cauſes les plus communes de l'hydropiſie; il eſt évident que ces tumeurs arrêtent le retour de la vapeur qui remplit les grandes cavités, & qui, arrêtée par des squirrhes, augmente tous les jours de volume & dilate énormement ces cavités. M. Kaauw, célebre par ſes connoiſſances ſur la fine anatomie, ſavoit remplir les *lymphatiques*, & en même tems les pores réſorbans de la plevre & du bas-ventre.

Une autre origine des vaiſſeaux *lymphatiques* eſt bien certainement celle par laquelle ils naiſſent des vaiſſeaux, des arteres rouges, des veines & des conduits excrétoires. Les expériences ne ſont point équivoques là-deſſus. Par rapport aux arteres, j'ai injecté bien des fois l'aorte, & j'ai vu les vaiſſeaux lactés & le canal thorachique ſe colorer par l'huile de térébenthine teinte de rouge, que j'y avois injectée. Cette expérience ne me paroît pas pouvoir être rapportée à la reſorption d'une humeur extravaſée; elle eſt en général difficile à comprendre dans un cadavre; mais il eſt sûr que le cinabre trop peſant & trop groſſier, ne ſe repomperoit point, s'il étoit ſorti de la continuité des petits vaiſſeaux pour s'épancher dans les cellules. Le cinabre a ſi peu de mobilité, que mêlé à la cire, il s'en ſépare; quand elle a rompu un vaiſſeau, il en abandonne la maſſe & ſe réunit dans le centre. Quand le vaiſſeau n'eſt

pas rompu & que la cire ſuinte à travers de très-petits pores, elle les enfile ſeuls, & le cinabre ne la ſuit pas. S'il eſt incapable de ſuivre des vaiſſeaux fins, mais entiers & continus, il doit l'être bien davantage de rentrer dans les pores réſorbans, s'il étoit ſorti des vaiſſeaux & s'il s'étoit répandu dans la celluloſité, il s'y amaſſeroit, & ne rentreroit pas dans les vaiſſeaux lactés réſorbans. Il faut donc que les vaiſſeaux artériels du méſentere ſoient continués aux lactés, & qu'ils y verſent leur humeur.

On injecte de même les vaiſſeaux *lymphatiques* par les arteres de la rate : des auteurs du parti contraire l'avouent, en ajoutant ſeulement, que l'injection réuſſit mieux quand on injecte avec une force qui rompe les vaiſſeaux.

Les veines de la rate, ou du poumon ſoufflées, injectées, rempliſſent de même les vaiſſeaux *lymphatiques*.

La même choſe arrive par les conduits excrétoires. Le petit vaiſſeau, que j'ai ſouvent rempli de mercure par l'épididyme, devient un véritable vaiſſeau *lymphatique* vaſculaire. Les vaiſſeaux *lymphatiques* du foie ſe rempliſſent par les vaiſſeaux biliaires. La communication de ces conduits avec les vaiſſeaux *lymphatiques* eſt immédiate, elle l'eſt du moins dans l'épididyme, où un vaiſſeau ſe détache évidemment du canal dont les replis forment l'épididyme.

Il y a une liaiſon intime entre les vaiſſeaux *lymphatiques* des quadrupedes à ſang chaud & les glandes conglobées : tous les vaiſſeaux de cette claſſe ſe rendent dans une glande conglobée, ou même dans pluſieurs, avant que d'arriver au canal thorachique. Cette liaiſon n'eſt pas abſolument néceſſaire, ces glandes ne ſe trouvent point dans les poiſſons & dans les oiſeaux, à l'exception de ceux du cou. Il ne paroît pas que la premiere origine des vaiſſeaux *lymphatiques* ſoit dans ces glandes : il y en a dans le pied, & la premiere glande connue de l'extrêmité inférieure, ne ſe trouve que dans le jarret. On voit diſtinctement les vaiſſeaux *lymphatiques* naître du pénis & de l'épididyme, avant de toucher aucune glande.

Dans les quadrupedes à ſang chaud, les glandes conglobées ſe trouvent en grand nombre. Une ſuite non interrompue deſcend depuis l'occiput le long de la veine jugulaire interne, enſuite le long de l'œſophage, de l'aorte, des arteres iliaques & hypogaſtriques ; elles s'accumulent dans les aînes & dans l'aiſſelle. D'autres ſe trouvent répandues ſous la mâchoire, dans le cou, le long de la trachée & des bronches, dans les deux courbures de l'eſtomac, dans les portes proprement dites : il y en a quelques-unes dans le jarret. Je n'en ai jamais trouvé dans la tête intérieure.

Elles ſont ovales & quelquefois compoſées & plus groſſes dans le fœtus : leur enveloppe extérieure eſt liſſe, ſolide & vaſculeuſe ; leur ſubſtance molle & faite par un tiſſu cellulaire, très-glabre & très-délicat.

En arrivant à une glande, le vaiſſeau *lymphatique* ſe diviſe & ſe ſubdiviſe, juſqu'à ce que ſes branches deviennent inviſibles. D'autres vaiſſeaux *lymphatiques* renaiſſent par de petites branches, qui réunies forment de petits troncs, & ſortent à la fin de la glande par un ou pluſieurs vaiſſeaux *lymphatiques*.

Ces vaiſſeaux ſe replient & deviennent tortueux dans la glande. Elle ne paroît être qu'un paquet de vaiſſeaux *lymphatiques*, de celluloſités & de vaiſſeaux rouges. Il n'y a ni follicules, ni fibres muſculaires ou tendineuſes, & très-peu de nerfs, s'il y en a, ce que l'anatomie ne nous perſuade pas. Elles ſont abreuvées d'un ſuc blanchâtre, plus viſible dans le fœtus & dans l'enfant, & qui eſt bleu foncé tirant ſur le noir dans les glandes conglobées, qui accompagnent les branches de la trachée. Nous avons parlé de la ſecrétion, que l'on a cru pouvoir être admiſe dans ces glandes, à l'occaſion des glandes méſentériques, qui ſont de véritables glandes conglobées. *Voyez* LACTÉES, *Suppl.*

Il arrive ſouvent qu'un vaiſſeau *lymphatique* touche à une glande, mais qu'il ne s'y enfonce pas, il la paſſe & n'entre que dans la ſeconde ou dans la troiſieme glande, à laquelle il eſt parvenu. Mais généralement parlant, tout vaiſſeau *lymphatique* entre dans une glande ou même dans pluſieurs.

L'utilité de ces glandes, par rapport à la lymphe, eſt aſſez peu connue. Elles doivent par les frottemens multipliés, rallentir le cours de la lymphe, comme le fait le foie à l'égard du ſang de la veine-porte. Mais ce n'eſt apparemment pas le véritable but de leur ſtructure.

Je crois néceſſaire de donner un précis de l'angiologie *lymphatique*, elle ne ſera pas complette, mais vraie.

Il y a de ces vaiſſeaux dans les extrêmités : on en a vu au-deſſus du carpe, dans les bras de l'homme, & il n'eſt pas rare de voir de longues filtrations de lymphe ſuivre des ſaignées ; j'en ai vu que je ne pouvois attribuer qu'à un vaiſſeau *lymphatique*, percé par la lancette en ouvrant la veine.

Il y a une glande ou pluſieurs dans le pli du coude ſur le biceps : ces vaiſſeaux ſe rendent au plexus axillaire dont je vais parler.

Dans le pied on a vu les *lymphatiques* dans les animaux, & à la jambe & au genou dans l'homme. Ils ſont petits, cutanés, & remontent entre la peau & le *faſcia lata*, en faiſant des îles ; leurs valvules ſont nombreuſes, ils ſe rendent aux glandes *lymphatiques* du jarret, & delà à celles qui ſont placées entre le couturier & le long adducteur du fémur.

Il y a dans l'aîne, avec de groſſes glandes *lymphatiques*, un plexus de vaiſſeaux tranſparens, très-conſidérable : on peut s'en ſervir pour injecter avec ſuccès les vaiſſeaux de cette claſſe, dans toute l'étendue du bas-ventre, de la poitrine, & le canal thorachique même.

De nombreux vaiſſeaux *lymphatiques* ſortent du baſſin, des glandes conglobées de cette cavité, de la veſſie, de l'urethre, de l'utérus, du moins dans les bêtes, & ſe réuniſſent avec les vaiſſeaux qui remontent le long des troncs iliaques.

Comme les glandes conglobées nombreuſes couvrent l'aorte & la veine-cave, il y a dans les lombes un plexus de vaiſſeaux *lymphatiques* très-conſidérables, dans lequel ſe rendent des vaiſſeaux de la même claſſe, nés entre les muſcles du bas-ventre & le péritoine.

Le plexus lombaire remonte avec l'aorte & la veine-cave, & devant ces vaiſſeaux & derriere eux, particuliérement du côté gauche. Les vaiſſeaux *lymphatiques* du rectum, ceux des reins & de la rate, & ſur-tout ceux du foie, viennent s'y réunir : ils accompagnent l'artere cœliaque : j'ai vu une partie des veines tranſparentes de l'eſtomac ſe joindre à ces mêmes vaiſſeaux qui continuent d'accompagner l'aorte.

Tous ces vaiſſeaux réunis forment deux ou trois troncs, & même un ſeul, qui eſt placé ſur la face antérieure de la premiere & ſeconde vertebre des lombes, plus à droite que l'aorte, & preſque couvert par elle. C'eſt ce tronc qui reçoit les vaiſſeaux du chyle. (*Voy.* ARTERES LACTÉES, *Suppl.*) ſur la premiere vertebre des lombes ; il devient plus gros après leur réunion, & prend le nom de *citerne*. Il eſt ſimple ou double, & remonte dans la poitrine à côté & plus en arriere que l'aorte.

Pendant qu'il accompagne cette grande artere, il reçoit de nombreux vaiſſeaux *lymphatiques*, nés de la mamelle, du diaphragme, de la convexité du foie; des glandes du médiaſtin, des eſpaces intercoſtaux, des glandes du péricarde & des bronches, & ſur-tout des nombreuſes glandes qui accompagnent l'œſophage, & qu'on a voulu prendre pour une ſeule glande, qu'on a attribuée à Veſale, & dans laquelle ſeule on a placé le ſiege d'un ſquirrhe funeſte, trop commun dans toutes les glandes de l'œſophage & des bronches.

Elevé dans le cou, le conduit thorachique reçoit le tronc commun des vaiſſeaux *lymphatiques* du bras. On ne les a vus dans la main que dans les animaux; ils ſont plus apparens au coude de l'homme; ils remontent avec la veine baſilique, & ſont cutanés comme elle: ils forment un plexus autour des glandes de l'aiſſelle, ils vont aux glandes ſous-clavieres & s'ouvrent ordinairement dans le canal thorachique, & quelquefois dans une veine voiſine, comme dans la jugulaire, à ſon confluent avec la veine ſous-claviere. Le plexus des glandes ſous-clavieres ſe termine de même.

Le viſage produit un grand nombre de vaiſſeaux *lymphatiques*: j'en ai vu ſur le maſſeter, ſur la parotide & le long du bord de la mâchoire inférieure. Ces vaiſſeaux ſe confondent avec ceux du cou, nés ſur la ſurface des muſcles de l'os hyoïde, du pharynx, de la langue même & du larynx. D'autres vaiſſeaux *lymphatiques* naiſſent dans le cou, où il y a un grand nombre de glandes conglobées: d'autres y arrivent depuis la nuque ou depuis les glandes placées ſur le ſplenice, le trapeze & les ſcalenes.

Tous ces vaiſſeaux tranſparens ſuivent la jugulaire interne, & s'ouvrent, ou dans le canal thorachique près de ſon embouchure, ou dans le confluent de la veine ſous-claviere & jugulaire, ou dans l'une ou l'autre de ces veines.

Je ne ſuis pas convaincu de l'exiſtence des vaiſſeaux *lymphatiques* du cerveau, du plexus choroïde & de l'œil, ni de ceux de la moëlle de l'épine: il y a cependant pour les derniers de ces vaiſſeaux des autorités, mais la choſe n'a pas été aſſez vérifiée.

J'ai donné juſqu'ici la deſcription des vaiſſeaux *lymphatiques*, qui ſe réuniſſent avec le canal thorachique; ce n'eſt cependant pas leur unique tronc. Dans pluſieurs parties du corps animal, ces vaiſſeaux s'ouvrent dans les veines voiſines, dans la veine-cave, la lombaire, l'hypogaſtrique, l'azygos, les ſous-clavieres & les axillaires. (*H. D. G.*)

LYMPHE, ſ. f. (*Anat. Phyſ. Chym.*) Dans le ſens le plus exact, le nom de *lymphe* ne convient qu'à la liqueur qui coule par les vaiſſeaux lymphatiques dont nous venons de parler. On a donné enſuite le même nom à la liqueur qui s'épanche dans les grandes cavités, & à celle qui fait la partie principale de la maſſe du ſang: on a varié ſur la maniere dont on doit ſe ſervir de ce nom. Je tâcherai de concilier les différentes opinions.

La *lymphe* des vaiſſeaux tranſparens eſt quelquefois entiérement tranſparente, d'autrefois jaunâtre & même rougeâtre. Elle ſe prend & ſe coagule avec les acides, & avec l'eſprit de vin, on l'a même vue ſe prendre par le repos ſeul & par la diſſipation des parties les plus fluides.

On a lieu de croire que la partie jaunâtre & coagulable du ſang eſt du genre de la *lymphe*. Ce n'eſt que depuis peu qu'en Angleterre on diſtingue deux différentes liqueurs diſpoſées à ſe coaguler.

La premiere que M. Hewſon appelle *lymphe*, ſe prend plus aiſément; il ne lui faut dans le chien que 114 dégrés de chaleur, de la meſure de Fahrenheit, & un peu davantage dans l'homme. Elle ſe prend d'elle-même ſans chaleur dans les arteres d'un chien, qu'on a lié en deux endroits, & dans le ſang extravaſé. C'eſt elle que j'ai ſouvent vu ſe ſéparer du ſang ſorti d'une artere dans la grenouille, & qui fait des nuages blancs, dont la bleſſure s'enveloppe. On l'a vu dans l'homme même former des lames membraneuſes; c'eſt elle qui ajoute dans les anévriſmes des membranes artificielles aux parois de l'artere. C'eſt elle encore dont Merret formoit une membrane par le moyen du froid. Il eſt très-apparent que les polypes & la coene du ſang ſont la même *lymphe*: & l'analogie des expériences faites ſur l'une & l'autre de ces liqueurs nous perſuade que c'eſt encore cette *lymphe*, qui dans l'hydropiſie forme l'eau vicieuſe dont le bas-ventre eſt rempli. La gelée des chairs animales, des poiſſons même, paroît être la même matiere extraite & développée par l'eau chaude. Le blanc d'œuf n'en differe que par le mêlange de membranes dont il eſt enveloppé.

Comme cette *lymphe* ſe prend facilement, elle ſe liquéfie de même par l'action continuée d'une chaleur médiocre.

La *lymphe* n'eſt ni acide ni alkaline, elle a cependant du penchant pour la putridité; elle y paſſe d'elle-même & devient fétide, ſans perdre incontinent la qualité de ſe coaguler par le mêlange des acides. L'acide minéral, délayé même, fait prendre à la *lymphe* la conſiſtance de gelée. L'alcohol fait le même effet: l'acide végétal ne l'affecte pas. L'alkali ne délaye pas la *lymphe*; il m'a paru la blanchir & y produire des floccons. Le feu & l'eſprit de vin rougiſſent la *lymphe*. La diſtillation tire de la *lymphe* à-peu-près les mêmes matieres que de la partie rouge du ſang: il y a cependant plus d'eau & preſqu'aucun veſtige de fer.

Paſſons à ce que les Anglois modernes appellent *ſerum*. Ils lui attribuent à-peu-près les mêmes qualités, & ſur-tout celle de ſe prendre par le mêlange des acides ou par le feu. La différence qu'ils y mettent, c'eſt que la ſéroſité ne ſe coagule pas au 160 dégré de Fahrenheit. C'eſt cette ſéroſité, que, ſuivant M. Hewſon, on a pris pour du chyle ſurnageant au ſang. Ce n'eſt pas du chyle, dit-il, quoiqu'il y ait des globules aſſez ſemblables à ceux du lait, & on ne trouve pas cette crême aux heures juſtes, auxquelles on pourroit croire que du chyle crud eſt mêlé au ſang.

Avec toute la déférence due au mérite de cet anatomiſte, cette ſéroſité ne me paroît pas être diſtinguée de la *lymphe* par des caracteres ſuffiſans. Elle ne paroît être qu'une *lymphe* moins délayée, & qui ſe refuſe un peu plus long-tems à la force coagulante du feu. D'ailleurs dans mes expériences, c'eſt 151 dégrés qu'il faut pour coaguler la partie jaunâtre du ſang, & non pas 114 ou 120.

Pour le chyle, je l'ai vu ſi ſouvent & ſi évidemment couler dans les veines, y être verſé depuis le canal thorachique, & circuler par le cœur dans l'animal vivant, que je ne ſaurois me refuſer à l'évidence. Je ne diſputerai pas ſur des cas particuliers, dans leſquels on auroit cru voir ſurnager au ſang une liqueur qui n'aura pas été véritablement chyleuſe. (*H. D. G.*)

LYNX, (*Aſtron.*) conſtellation boréale introduite par Hévélius, pour raſſembler des étoiles informes entre la grande ourſe & le cocher au-deſſus des gémeaux: cette place reſtoit vuide dans les anciens globes, ou ſervoit à mettre le titre & les explications. Ces étoiles ne ſont que de la cinquieme ou de la ſixieme grandeur; voilà pourquoi Hévélius leur donna le nom du *lynx*, qui paſſe pour avoir la vue très-perçant; cependant elles ſont viſibles à l'œil nud, & Hévélius en détermina 19; Flamſteed en a

mis 44 dans ſon grand catalogue Britannique, mais il les obſervoit avec des lunettes. La principale étoile du *lynx* eſt à l'extrêmité de ſa queue, elle eſt de quatrieme grandeur ſuivant Flamſteed; ſa longitude en 1690 étoit de 4ˢ, 7ᵈ, 31′, 10″; & ſa latitude de 17ᵈ, 56′, 0″ boréale. (*M. DE LA LANDE.*)

§ LYON, (*Géogr. Comm.*) ſon commerce s'affoiblit beaucoup; les jéſuites ont tranſplanté de *Lyon* à Suze une colonie de manufacturiers, qui ayant ſous la main les ſoies de Piémont, ne manqueront pas de porter coup aux fabriques de *Lyon*. Dans les dernieres années, le défaut de ſubſiſtances a occaſionné des révoltes & de nombreuſes émigrations d'ouvriers, qui ont établi à Harlem des manufactures d'étoffes d'or & d'argent. La Haye, qui annuellement tiroit de *Lyon* pour pluſieurs millions, n'y enverra plus de commiſſions. D'autres fabriques enfin ſe ſont établies à Vienne en Autriche, enſorte que ſans un ſoin particulier du miniſtere, pour maintenir cette grande ville dans un état d'aiſance par lequel elle puiſſe ſoutenir la concurrence qui y attire & qui y fixe l'induſtrie, il eſt tout à craindre que ſon luſtre ne s'anéantiſſe bien vîte. *Géogr.* de Robert, profeſſeur à Châlon-ſur-Saône, *édit. 1772, pag. 39.*

LYRA DI GAMBA, (*Luth.*) *Voyez* ARCHIVIOLE DE LYRE, (*Luth.*) *Suppl.* (*F. D. C.*)

LYRA DI BRACCIO, (*Luth.*) eſpece de *viole* plus grande que le *violon*, elle a ſept cordes, dont deux ſont au-delà du manche, & ne peuvent par conſéquent donner chacune qu'un ton. Cet inſtrument n'eſt qu'une eſpece de deſſus de l'*archiviole de lyre*. *Voyez* ce mot (*Luth.*) *Suppl. Voyez* auſſi la *fig. 8, planche II de luth. Suppl.* (*F. D. C,*)

§ LYRE, ſ. f. (*Aſtron.*) conſtellation boréale, appellée auſſi en latin *lyra, cythara apollinis, orphei, mercurii, arionis, amphyonis; teſtudo ſive chelys marina, fidicula, fides, falco ſylveſtris, vultur cadens, deferens pſalterium, pupillam & teſtan, fidicon; aquila marina, aquila cadens.* La belle étoile de cette conſtellation s'appelle ſouvent auſſi *la lyre, wega, pupilla, teſta.* On repréſente communément un vautour qui porte une *lyre* ou plutôt un décacorde, & par-là on ſatisfait aux différens noms qu'a eus cette conſtellation. On ne voit pas pourquoi les Arabes ont mis un vautour au lieu d'une *lyre*, ſi ce n'eſt parce que la *lyre*, pointue par le haut, évaſée par en bas, eſt ſuſceptible d'être ornée par une figure d'oiſeau; on l'appelle *vultur cadens*, parce que cet oiſeau regarde vers le midi, où il ſemble deſcendre, au lieu que l'aigle qu'on repréſentoit s'élevant vers le haut du ciel, s'appella *vultur volans.* Cette conſtellation eſt compoſée de 21 étoiles dans le catalogue britannique, la principale qui eſt de premiere grandeur avoit en 1750, 9ˢ 1° 48′ 37″ de longitude, & 61° 44′ 50″ de latitude boréale. (*M. DE LA LANDE.*)

LYRE *ou* LIRE, en Normandie, (*Géogr.*) bourg du dioceſe d'Evreux, élection de Conches, intendance d'Alençon ſur la ville, avec une abbaye, fondée en 1060, par Guillaume de Normandie: Alix ſa femme & Guillaume ſon fils y ſont inhumés. Saint Thomas de Cantorberi, réfugié en France, demeura quelque tems en ce monaſtere; c'eſt la patrie de Nicolas *de Lyra*, qui de juif ſe fit cordelier, & mourut en 1340 au couvent de Parens, où l'on voit ſon épitaphe. (*C.*)

LYRIQUE, adj. (*Belles-Lettres. Poéſie.*) Le poëme *lyrique* chez les Grecs, étoit non-ſeulement chanté, mais compoſé aux accords de la lyre: c'eſt-là d'abord ce qui le diſtingue de tout ce qu'on appelle *poéſie lyrique* chez les Latins & parmi nous. Le poëte étoit muſicien, il préludoit, il s'animoit aux ſons de ce prélude; il ſe donnoit à lui-même la meſure, le mouvement, la période muſicale; les vers naiſſoient avec le chant; & de-là l'unité de rythme, de caractere & d'expreſſion, entre la muſique & les vers: ce fut ainſi qu'une poéſie chantée fut naturellement ſoumiſe au nombre & à la cadence; ce fut ainſi que chaque poëte *lyrique* inventa, non-ſeulement le vers qui lui convint, mais auſſi la ſtrophe analogue au chant qu'il s'étoit fait lui-même, & ſur lequel il compoſoit.

A cet égard le poëme *lyrique*, ou l'ode, chez les Latins & chez les nations modernes, n'a été qu'une frivole imitation du poëme *lyrique* des Grecs: on a dit, *je chante*, & on n'a point chanté; on a parlé des accords de ſa lyre, & on n'avoit point de lyre. Aucun poëte, depuis Horace incluſivement, ne paroît avoir modelé ſes odes ſur un chant. Horace, en prenant tour à tour les diverſes formules des poëtes Grecs, ſemble avoir ſi fort oublié qu'une ode dût être chantée, qu'il lui arrive ſouvent de laiſſer le ſens ſuſpendu à la fin de la ſtrophe où le chant doit ſe repoſer, comme on le voit dans cet exemple ſi ſublime d'ailleurs par les penſées & par les images:

Diſtrictus enſis cui ſuper impiâ
Cervice pendet, non ſiculæ dapes
Dulcem elaborabunt ſaporem;
Non avium, citharæque cantus

Somnum reducent. Somnus agreſtium
Lenis virorum, non humiles domos
Faſtidit, umbroſamque ripam,
Non zephyris agitata tempe.

Nos odes modernes ne ſont pas plus *lyriques*; &, à l'exception de quelques chanſons bachiques ou galantes, qui ſe rapprochent de l'ode ancienne, parce qu'elles ont été faites réellement dans le délire de l'amour ou de la joie, & chantées par le poëte; aucune de nos odes n'eſt ſuſceptible de chant. On a eſſayé de mettre en muſique l'ode de Rouſſeau à la Fortune: c'étoit un mauvais choix; mais que l'on prenne entre les odes du même poëte, ou de Malherbe, ou de tel autre, celle qui a le plus de mouvemens & d'images, on ne réuſſira guere mieux. (*Voyez* AIR, *Suppl.*)

La ſeule forme qui convienne au chant, parmi nos poéſies *lyriques*, eſt celle de nos cantates; mais Rouſſeau qui en a fait de ſi belles, n'avoit ni le ſentiment, ni l'idée de la poéſie *mélique* ou chantante; & ſa cantate de Circé, qui paſſe pour être la plus ſuſceptible de l'expreſſion muſicale, ſera l'écueil des compoſiteurs. Métaſtaſe lui ſeul, dans ſes *oratorio*, a excellé dans ce genre, & en a donné des modeles parfaits. *Voyez* CONCERT, *Suppl.*

Mais le grand avantage des poëtes *lyriques* de la Grece, fut l'importance de leur emploi, & la vérité de leur enthouſiaſme.

Le rôle d'un poëte *lyrique*, dans l'ancienne Rome & dans toute l'Europe moderne, n'a jamais été que celui d'un comédien; chez les Grecs au contraire, c'étoit une eſpece de miniſtere public, religieux, politique ou moral.

Ce fut d'abord à la religion que la lyre fut conſacrée, & les vers qu'elle accompagnoit furent le langage des dieux; mais elle obtint plus de faveur encore en s'abaiſſant à louer les hommes.

La Grece étoit plus idolâtre de ſes héros que de ſes dieux, & le poëte qui les chantoit le mieux, étoit ſûr de charmer, d'enivrer tout un peuple. Les vivans furent jaloux des morts: l'encens qu'ils leur voyoient offrir ne s'exhaloit point en fumée; les vers chantés à leur louange paſſoient de bouche en bouche & ſe gravoient dans tous les eſprits. On vit donc les rois de la Grece ſe diſputer la faveur des poëtes, & s'attacher à eux pour ſauver leur nom de l'oubli.

Et quelle émulation ne devoient pas inſpirer des honneurs qui alloient juſqu'au culte ? ſi l'on en croit Homere, le plus fidele peintre des mœurs, la lyre, dans la cour des rois, faiſoit les délices des feſtins; le chantre y étoit révéré comme l'ami des Muſes & le favori d'Apollon : ainſi l'enthouſiaſme des peuples & des rois allumoit celui des poëtes; & tout ce qu'il y avoit de génie dans la Grece ſe dévouoit à cet art divin. Mais ce qui acheva de le rendre important & grave, ce fut l'uſage qu'en fit la politique, en l'aſſociant avec les loix pour aider à former les mœurs.

Ce n'étoit pas ſeulement à louer l'adreſſe d'un homme obſcur, la vîteſſe de ſes chevaux, ou ſa vigueur au combat de la lutte, mais à élever l'ame des peuples que l'ode olympique étoit deſtinée; & dans l'éloge du vainqueur étoient rappellés tous les titres de gloire du pays qui l'avoit vu naître : puiſſant moyen pour exciter l'émulation des vertus ! ainſi née au ſein de la joie, élevée, ennoblie par la religion, accueillie & honorée par l'orgueil des rois & par la vanité des peuples, employée à former les mœurs, en rappellant de grands exemples, en donnant de grandes leçons, la poéſie *lyrique* avoit un caractere auſſi ſérieux que l'éloquence même; il n'eſt donc pas étonnant qu'un poëte, honoré à la cour des rois, dans les temples des dieux, dans les ſolemnités de la Grece aſſemblée, fût écouté dans les conſeils & à la tête des armées, lorſqu'animé lui-même par les ſons de ſa lyre, il faiſoit paſſer dans les ames, aux noms de liberté, de gloire & de patrie, les ſentimens profonds dont il étoit rempli.

On ne veut pas ajouter foi au pouvoir de cette éloquence ſecondée de l'harmonie, & aux tranſports qu'elle excitoit en remuant l'ame des peuples par les reſſorts les plus puiſſans; on ne veut pas y croire, tandis qu'en Italie on voit encore la muſique, par la voix d'un homme affoibli, & dans la fiction la plus vaine, enivrer tout un peuple froidement aſſemblé.

Suppoſez au milieu de Rome, Pergoleſe, la lyre à la main, avec la voix de Timothée & l'éloquence de Démoſthenes, rappellant aux Romains leur ancienne ſplendeur & les vertus de leurs ancêtres; vous aurez l'idée d'un poëte *lyrique*, & des grands effets de ſon art.

En voyant en chaire le miſſionnaire Bridaine, les yeux enflammés ou remplis de larmes, le front ruiſſelant de ſueur, faiſant retentir les voûtes d'un temple des ſons de ſa voix déchirante, & uniſſant à la chaleur du ſentiment le plus exalté, la véhémence de l'action la plus éloquente & la plus vraie; je l'ai ſuppoſé quelquefois transformé en poëte, & fortifiant par les accens d'une harmonie pathétique les ſentimens ou les images dont il frappoit l'ame des peuples; & j'ai dit : tel devoit être Epiménide au milieu d'Athenes; Therpandre ou Tyrtée au milieu de Lacédémone; Alcée au milieu de Lesbos.

Le poëte *lyrique* n'avoit pas toujours ce caractere ſérieux, mais il avoit toujours un caractere vrai : Anacréon chantoit le vin & les plaiſirs, parce qu'il étoit buveur & voluptueux; Sapho chantoit l'amour parce qu'elle brûloit d'amour.

Ces deux ſortes d'ivreſſe ont pu, dans tous les tems & dans tous les pays, inſpirer les poëtes; mais dans quel autre pays que la Grece, la poéſie *lyrique* a-t-elle eu ſon caractere ſérieux & ſublime, ſi ce n'eſt chez les Hébreux & dans nos climats du Nord, du tems des Druïdes & des Bardes ?

Chez les Romains & parmi nous, Horace, Malherbe, Rouſſeau, faiſoient ſemblant de chanter ſur la lyre; mais Orphée, Amphion ne faiſoient pas ſemblant, lorſqu'ils apprivoiſoient les peuples, les raſſembloient, les engageoient à ſe bâtir des murs, à vivre ſous des loix; mais Therpandre pour adoucir les mœurs des Lacédémoniens; Tyrtée pour les ranimer & les renvoyer aux combats; Epiménide pour appaiſer le trouble des eſprits & la voix des remords, quand les Athéniens ſe croyoient menacés, pourſuivis par les Euménides; Alcée enfin, pour déclarer la guerre à la tyrannie, & rallumer dans l'ame des Lesbiens l'amour de la liberté, chantoit réellement aux accords de la lyre, peut-être même aux ſons des inſtrumens analogues au caractere & à l'intention de leur chant.

Dans l'ancienne Rome, une poéſie éloquente eût ſouvent pu ſe ſignaler; mais un peuple long-tems inculte, uniquement guerrier, peu curieux de vers & de muſique, peu ſenſible aux arts d'agrément, & trop auſtere dans ſes mœurs pour ſonger à mêler ſes plaiſirs avec ſes affaires, auroit trouvé ridicule une lyre dans la main des Brutus ou des Gracches, ou dans celle de Marius; une éloquence mâle pour plaider ſa cauſe, une épée pour la défendre, voilà tout ce qu'il demandoit; & un tribun comme Tyrthée, ou un conſul comme Epiménide, venant ſoulever en chantant, ou calmer le peuple Romain, auroit été mal accueilli. *Voyez* POÉSIE, *Suppl.*

Dans ce même *article* POÉSIE, nous avons appliqué à l'Italie moderne, ce que nous venons de dire de l'Italie ancienne, & nous n'avons pas diſſimulé notre ſurpriſe, de voir que l'égliſe ait négligé celui de tous les arts qui pouvoit le plus dignement embellir ſes ſolemnités. Quant à l'ode profane, elle n'y a jamais fait qu'un rôle fictif, ſans objet & ſans miniſtere; auſſi les hommes de génie que l'Italie a pu produire dans ce genre ſublime, comme Chiabrera & Crudeli, n'ayant à s'exercer que ſur des ſujets vagues, n'ont-ils été, comme Horace, que de foibles imitateurs de ces hommes paſſionnés, qui, dans la Grece, ajoutoient aux mouvemens de la plus ſublime éloquence, le charme de la poéſie & la magie des accords.

En Eſpagne nul encouragement, & auſſi nul ſuccès pour le *lyrique* ſérieux & ſublime, quoique la langue y fût diſpoſée. On ne laiſſe pourtant pas de trouver dans les poëtes Eſpagnols quelques odes d'un ton élevé; celle de Louis de Léon ſur l'invaſion des Maures, eſt remarquable, en ce que la fiction en eſt la même que l'allégorie du Camouens pour le cap de Bonne-Eſpérance. Dans le poëte Eſpagnol, plus ancien que le Portugais, c'eſt le Génie d'un fleuve qui prédit la deſcente des Maures & la déſolation de l'Eſpagne; dans le Portugais, c'eſt le Génie protecteur du promontoire des tempêtes, & gardien de la mer des Indes, qui s'éleve pour en défendre le paſſage aux Européens : l'image eſt agrandie, mais l'idée eſt la même, & la premiere gloire en eſt à l'inventeur.

L'ode, en Angleterre, a eu plus d'émulation & plus de ſuccès; mais ce n'eſt encore-là qu'un enthouſiaſme factice. Si on y veut trouver l'ode antique, il faut la chercher dans les poéſies des anciens Bardes; c'eſt Oſſian qu'il faut entendre, gémiſſant ſur le tombeau de ſon pere, & ſe rappellant ſes exploits :

« A côté d'un rocher élevé ſur la montagne & ſous un chêne antique, le vieux Oſſian, le dernier de la race de Fingal, étoit aſſis ſur la mouſſe; ſa barbe agitée par le vent ſe replioit en ondes; triſte & penſif, privé de la vue, il entendoit la voix du nord : le chagrin ſe ranima dans ſon cœur; il commença ainſi à ſe plaindre & à pleurer ſur les morts.

Te voilà tombé comme un grand chêne, avec toutes tes branches autour de toi. Où es-tu, ô roi Fingal, ô mon pere ? & toi, mon fils Oſcur, où es-tu ? où eſt toute ma race ? hélas ! ils repoſent ſous la terre : j'étends les bras, & de mes mains glacées je tâte leur tombeau; j'entends le torrent qui gronde

en roulant entre les pierres qui le couvrent. O torrent, que viens-tu me dire ? tu m'apportes le ſouvenir du paſſé. Les enfans de Fingal étoient ſur ton rivage comme une forêt dans un terrein fertile ; ils étoient perçans, les fers de leurs lances ! celui-là étoit audacieux qui ſe préſentoit à leur colere ! Fillan le grand étoit ici ; tu étois ici, Oſcur, ô mon fils ! Fingal lui-même étoit ici, puiſſant & fort, avec les cheveux blancs de la vieilleſſe : il s'affermiſſoit ſur ſes reins nerveux, & il étaloit ſes larges épaules : malheur à celui qui rencontroit ſon bras dans la bataille. Le fils de Morny arriva, Gaul, le plus robuſte des hommes : il s'arrêta ſur la montagne, ſemblable à un chêne ; ſa voix étoit comme le ſon des torrens ; il cria : *pourquoi le fils du puiſſant Corval veut-il régner ſeul ? Fingal n'eſt pas aſſez fort pour défendre ſon peuple, & pour en être le ſoutien : je ſuis fort comme la tempête ſur l'océan, comme l'ouragan ſur les montagnes : cede, fils de Corval & fléchis devant moi.* Il deſcendit de la montagne comme un rocher ; il retentiſſoit dans ſes armes.

Oſcur s'avança & s'arrêta pour l'attendre ; Oſcur, mon fils, vouloit rencontrer l'ennemi ; mais Fingal vint dans ſa force, & ſourit aux menaces inſultantes de Gaul : ils s'élancerent l'un contre l'autre, ſe preſſerent dans leurs bras nerveux & lutterent dans la plaine ; la terre étoit ſillonnée par leurs talons ; le bruit de leurs os étoit ſemblable à celui d'un vaiſſeau ballotté par les vagues dans la tempête : leur combat fut long, ils tomberent avec la nuit ſur la plaine retentiſſante, comme deux chênes tombent en entrelaçant leurs branches & en ébranlant la montagne : le robuſte fils de Morny eſt terraſſé, le vieillard eſt vainqueur.

Belle, avec ſes treſſes d'or, ſon col poli, & ſon ſein de neige, belle comme les eſprits des montagnes quand ils effleurent dans leur courſe la ſurface d'une bruyere paiſible pendant le ſilence de la nuit ; belle comme l'arc des cieux, la jeune Minvane arrive : Fingal, dit-elle, avec douceur, rends-moi mon frere, rends-moi l'eſpérance de ma race, la terreur de tout, excepté de Fingal. Puis-je refuſer, dit le roi, ce que demande l'aimable fille des montagnes ? emporte ton frere, ô Minvane, plus belle que la neige du nord ! telles furent tes paroles, ô Fingal ! hélas ! je n'entends plus les paroles de mon pere : privé de la vue, je ſuis appuyé ſur ſon tombeau : j'entends le ſifflement des vents dans la forêt, & je n'entends plus la voix de mes amis : le cri du chaſſeur a ceſſé, & la voix de la guerre ne retentit plus autour de moi ».

Voilà l'ode héroïque de ces peuples ſauvages ; & voici leur ode amoureuſe : c'eſt une fille qui attend ſon amant.

« Il eſt nuit, & je ſuis ſeule ; abandonnée ſur la colline des orages. Le vent ſouffle ſur la montagne ; le torrent gémit au bas de ce rocher ; aucune cabane ne m'offre un aſyle contre la pluie : je ſuis abandonnée ſur la colline des orages.

Leve-toi, ô lune ! ſors du ſein de tes nuages. Etoiles de la nuit, paroiſſez : quelque lumiere ne me guidera-t-elle pas vers le lieu où repoſe mon amant, fatigué des travaux de la chaſſe, ſon arc détendu à ſes côtés, & ſes chiens haletans autour de lui ?... je ſuis obligée de m'arrêter ici ſeule, ſur le rocher couvert de mouſſe qui borde ce ruiſſeau. J'entends les murmures du vent & des flots ; mais je n'entends point la voix de mon amant !

Pourquoi ne viens-tu point, ô mon Shalgar ! pourquoi le fils de la colline tarde-t-il à remplir ſa promeſſe ? voici l'arbre, le rocher, le ruiſſeau murmurant. Tu m'avois promis d'être ici avant la nuit... ah ! où eſt allé mon Shalgar ! pour toi j'ai quitté la maiſon de mon pere ; je voulois fuir avec toi. Nos familles ont été long-tems ennemies ; mais Shalgar & moi nous ne ſommes point ennemis.

O vent ! ceſſe un moment ; ruiſſeau ! ſuſpends un inſtant ton murmure. Que ma voix ſe faſſe entendre ſur la bruyere ; qu'elle frappe les oreilles du chaſſeur que j'attends. Shalgar ! c'eſt moi qui t'appelle ; voici l'arbre & le rocher. Shalgar ! ô mon amant ! me voici : pourquoi tardes-tu à paroître ? hélas ! rien ne me répond.

Enfin la lune paroît, les eaux brillent dans la vallée ; les rochers ſont griſâtres ſur la ſurface de la colline, mais je ne le vois point ſur le ſommet ; ſes chiens, en le devançant, ne m'annoncent point ſa préſence : reſterai-je donc ici ſolitaire & abandonnée ?

Mais quels objets apperçois-je couchés devant moi ſur la bruyere ? ... ſeroit-ce mon amant & mon frere ? ... parlez-moi, mes amis... hélas ! ils ne répondent point ! la crainte glace mon cœur.... ah, ils ſont morts ! leurs épées ſont teintes de ſang. O mon frere, mon frere ! pourquoi as-tu tué mon Shalgar !... pourquoi, ô Shalgar ! as-tu tué mon frere ! vous m'étiez ſi chers l'un & l'autre ! que dirai-je pour célébrer votre mémoire ! tu étois beau ſur la colline dans la foule de tes compagnons ; il étoit terrible dans le combat.... parlez-moi, écoutez ma voix, enfans de ma tendreſſe... mais hélas ! ils ſe taiſent pour toujours ; le froid habite dans leur ſein.

O vous ! ombres des morts ! faites-vous entendre du haut de ce rocher, du ſommet de la montagne des vents ; parlez, & je ne ſerai point effrayée.... où êtes-vous allées vous repoſer ? dans quelle caverne de la colline vous trouverai-je ? mais le vent ne m'apporte point de réponſe ; je ne diſtingue point dans les orages de la colline les ſons foibles de la voix des morts.

Je vais m'aſſeoir ici dans ma douleur ; j'attendrai le matin dans les larmes. Elevez un tombeau, ô vous, amis des morts ! mais ne le fermez pas avant que j'arrive. Je ſens ma vie s'échapper de moi comme un ſonge, pourquoi reſterois-je après mes amis ! il vaut mieux que je repoſe avec eux ſur le bord de ce ruiſſeau. Quand la nuit deſcendra ſur la colline, quand le vent ſoufflera ſur la bruyere, mon ombre s'aſſeoira ſur les nuages & déplorera la mort de mes amis. Le chaſſeur écoutera du fond de ſa cabane ; il craindra ma voix, mais il l'aimera, parce que ma voix ſera douce pour mes amis, car ils étoient chers à mon cœur ».

Si telle étoit l'éloquence des Bardes, il ne faut pas s'étonner qu'un tyran les eût fait détruire : le courage & l'élévation d'ame que ces poëtes inſpiroient aux peuples, s'accordoient mal avec le projet qu'il avoit de les aſſervir ; ce trait de prudence & d'atrocité d'Edouard premier, fait le ſujet d'une ode de Gray, la plus belle peut-être dont l'Angleterre ſe glorifie, & dans laquelle faiſant parler un Barde échappé au glaive, le poëte ſemble inſpiré par le génie d'Oſſian.

J'ai dit que l'on trouvoit le grand caractere de l'ode antique dans les poéſies des Hébreux, parce que l'enthouſiaſme en eſt ſincere, & que l'objet en eſt ſérieux & ſublime : ce n'eſt point un jeu de l'imagination que les cantiques de Moyſe & que ceux de David ; ils chantoient l'un & l'autre avec une verve que l'on appelleroit *génie*, ſi ce n'étoit pas l'inſpiration même de l'eſprit divin. C'eſt cette inſpiration & les élans rapides qu'elle donnoit à leur ame, que les poëtes allemands ont imités de nos jours ; ils ſe ſont efforcés de ployer leur langue aux formules des vers latins, & de la cadencer ſur les mêmes nombres : leur oreille en eſt ſatisfaite ; & c'eſt un plaiſir qu'aucune nation n'a droit de leur diſputer. Mais le vague

de leurs peintures, l'allégorie continuelle de leur ſtyle, les détails recherchés de leurs deſcriptions font trop voir que leur enthouſiaſme eſt ſimulé.

Le ſeul de ces poëtes qui ait donné à l'ode le caractere antique, c'eſt le célebre M. Gleim, dans ſes chants de guerre pruſſiens. On l'a appellé, avec raiſon, le *Tyrtée* de ſon pays; on l'a comparé aux Bardes des Germains & aux Scaldes des anciens Danois.

Gleim eſt pruſſien; il parle en homme perſuadé de la juſtice des armes de ſon roi; & le rôle qu'il a pris eſt celui d'un grenadier plein de génie & de courage.

« Le mérite de ces chants de guerre, diſent les » auteurs du *Journal étranger*, conſiſte dans une ex- » trême ſimplicité unie à beaucoup de verve, d'har- » monie & de force ». Les traits ſuivans, quoiqu'affoiblis par la traduction, en peuvent donner une idée.

Dans le chant de victoire après la bataille de Lowoſitz.

« Le héros, aſſis ſur un tambour, méditoit ſa ba- » taille, ayant le firmament pour tente, & la nuit » autour de lui: en méditant, il dit: Ils ſont en grand » nombre, mais fuſſent-ils encore plus nombreux, » je les battrai.

» Il vit l'aurore, & il vit nos viſages enflammés de » deſirs; ah, combien le bon jour qu'il nous don- » na étoit raviſſant!

» Libre, comme un dieu, de crainte & de terreur, » plein de ſenſibilité, il eſt là, & diſtribue les rôles » de la grande tragédie.

» Cependant le ſoleil ſe montra tout-à-coup ſur » la carriere du firmament, & tout-à-coup nous » pûmes voir devant nous.

» Et nous vîmes une armée innombrable qui cou- » vroit les montagnes & les vallées, & (ce qui eſt » bien permis à des héros) nous fûmes étonnés pen- » dant un clin d'œil, & nous reculâmes la tête de » l'épaiſſeur d'un cheveu; mais pas un ſeul pied ne » recula.

» Car auſſi-tôt nous penſâmes à Dieu & à la pa- » trie: ſoudain, ſoldat & officier furent remplis du » courage des lions.

» Et nous nous approchâmes de l'ennemi à grands » pas égaux. *Halte*, cria Frédéric, *halte*, & ce ne » fut qu'un même pas.

» Il s'arrête: il conſidere l'ennemi, & ordonne ce » qu'il faut faire. Auſſi-tôt, comme le tonnerre du » Très-Haut, on vit la cavalerie s'élancer, *&c* ».

L'ode françoiſe a de la pompe, du coloris, de l'harmonie, mais elle n'eſt jamais rapide & encore moins paſſionée: c'eſt que jamais nos poëtes *lyriques* n'ont été animés d'un véritable enthouſiaſme. Quel moment que la mort d'Henri IV. ſi Malherbe avoit eu l'ame de Sully, & ſi frappé, comme il devoit l'être, de ce monſtrueux parricide, il avoit fait éclater ſa douleur! ou plutôt celle de la patrie qui voyoit maſſacrer ſon pere dans ſes bras! Malherbe, Racan, Rouſſeau lui-même ont voulu être élégans, nombreux, fluris; ils ont écrit en poëtes, ils n'ont preſque jamais parlé en hommes. Leurs odes ſont froidement bâties, & on les lit comme ils les ont faites, c'eſt-à-dire, ſans être ému. *Voyez* ODE, *Suppl.*

Les modernes ont une autre eſpece de poëme *lyrique* que les anciens n'avoient pas & qui mérite mieux ce nom parce qu'il eſt réellement chanté: c'eſt le drame appellé *Opéra*.

Pour en donner une idée ſenſible, j'avois dit (*chap. 14* de la *rhétique françoiſe*): « Suppoſez qu'on eût » vu ſur le théâtre une reine de Phénicie, qui, par » ſes graces & ſa beauté, eût attendri, intéreſſé » pour elle les chefs les plus vaillans de l'armée » de Godefroi, en eût même attiré quelques-uns » dans ſa cour, y eût donné aſyle au fier Renaud » dans ſa diſgrace, l'eût aimé, eût tout fait pour lui » & l'eût vu s'arracher aux plaiſirs pour ſuivre les » pas de la gloire; voilà le ſujet d'Armide en tragé- » die. Le poëte épique s'en empare; & au lieu d'une » reine tout naturellement belle, ſenſible, intéreſ- » ſante, il en fait une enchantereſſe. Dès-lors dans » une action ſimple tout devient magique & ſurnatu- » rel. Dans Armide le don de plaire eſt un preſtige; » dans Renaud l'amour eſt un enchantement: les plai- » ſirs qui les environnent, les lieux même qu'ils » habitent, ce qu'on y voit, ce qu'on y entend, la » volupté qu'on y reſpire, tout n'eſt qu'illuſion; & » c'eſt le plus charmant des ſonges. Telle eſt Armide » embellie des mains de la muſe héroïque. La muſe » du théâtre la réclame & la reproduit ſur la ſcene » avec toute la pompe du merveilleux. Elle demande » pour varier & pour embellir ce brillant ſpectacle, » les mêmes licences que la muſe épique s'eſt don- » nées; & appellant à ſon ſecours la muſique, la » danſe, la peinture, elle nous fait voir par une » magie nouvelle les prodiges que ſa rivale ne nous » a fait qu'imaginer. Voilà Armide ſur le théâtre » *lyrique*; & voilà l'idée qu'on peut ſe former d'un » ſpectacle qui réunit le preſtige de tous les arts:

Où les beaux vers, la danſe, la muſique,
L'art de tromper les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de ſéduire les cœurs,
De cent plaiſirs ſont un plaiſir unique.

(Volt.)

» Dans ce compoſé tout eſt menſonge, mais tout » eſt d'accord, & cet accord en fait la vérité. La » muſique y fait le charme du merveilleux, le mer- » veilleux y fait la vraiſemblance de la muſique: on » eſt dans un monde nouveau: c'eſt la nature dans » l'enchantement, & viſiblement animée par une » foule d'intelligences dont les volontés ſont ſes » loix.

« Que l'auſtere vérité, ajoutois-je, s'empare de » ce théâtre, elle en change tout le ſyſtême; & ſi du » preſtige qu'elle détruit, on veut conſerver quel- » que trace, l'accord, l'illuſion n'y eſt plus. On en » voit l'exemple dans l'opéra italien. La premiere » idée du vrai poëme *lyrique* nous eſt venue d'Italie; » nous l'avons ſaiſie avidement; & les Italiens » l'ont abandonnée. Au lieu des ſujets fabuleux, où » la fiction qu'ils autoriſent met tout d'accord en » exagérant tout, ils ont pris des ſujets d'une véri- » té inaltérable où le fabuleux n'eſt admis pour rien; » & c'eſt à l'auſtérité de ces ſujets, qu'ils ont entre- » pris d'allier le chant, le plus fabuleux de tous les » langages. C'eſt-là le vice de l'opéra que les Ita- » liens ſe ſont fait: auſſi avec d'excellens poëtes & » d'excellens muſiciens, n'auront-ils jamais qu'un » ſpectacle imparfait, diſcordant & ennuyeux pour » eux-mêmes ».

Un homme de beaucoup d'eſprit, de littérature & de goût, dans l'article POEME LYRIQUE du *Dictionnaire des Sciences*, &c. a pris un ſyſtême tout contraire au mien. Je vais répondre aux queſtions qu'il m'adreſſe. J'avois dit, comme on vient de le voir, que la ſcene *lyrique* étoit le théâtre du merveilleux, ſur quoi M. Grimm me demande: « Ne ſeroit-ce » pas une entrepriſe *contraire au bon ſens* que de vou- » loir rendre le merveilleux ſuſceptible de la repré- » ſentation théâtrale? Ce qui dans l'imagination du » poëte & de ſes lecteurs étoit noble & grand, ren- » du ainſi viſible aux yeux, ne deviendra-t-il point » *puérile & meſquin* »?

Voici ma réponſe: ce qui n'eſt pas devenu *puérile & meſquin* ſous le pinceau du Titien & de l'Albane, ſous le ciſeau de Praxitelle & de Phidias, quoique

rendu visible aux yeux, peut ne pas être *puérile & mesquin* sur la scene: les peintres & les statuaires n'ont fait des divinités d'Homere que de beaux hommes, & de belles femmes; & peut-être seroit-il *contraire au bon sens* d'être plus difficile sur le merveilleux théâtral.

« Sera-il aisé de trouver des acteurs pour les rôles » du genre merveilleux » ?

Non, sans doute, les acteurs accomplis sont rares dans tous les genres; mais il est encore plus rare de trouver un acteur qui ait l'ame d'Agamemnon ou d'Orosmane, une actrice qui ait l'ame de Clytemnestre ou d'Hermione, que d'en trouver qui aient la figure que les sculpteurs ont donnée à Vénus, à Jupiter & à Cybele. Nous avons vu nous-mêmes un acteur qui dans les roles fabuleux d'Hercule & de Pluton faisoit la même illusion qu'il auroit faite dans le rôle d'Auguste. Pourquoi cela? parce que nos yeux étoient accoutumés à voir en peinture & en sculpture, des Hercules & des Plutons faits comme lui. Au surplus, la difficulté de remplir dignement le projet d'un spectacle ne prouve que le soin qu'on y doit apporter. Il y a quelque chose de plus ridicule que de voir un homme ordinaire jouer le rôle d'un dieu; c'est de voir un grand enfant, un homme dénaturé jouer le rôle d'un héros; & les Italiens s'en sont accommodés; mais que l'acteur italien ne soit pas un homme complet, ou que l'acteur françois ne soit pas un homme accompli, cela ne conclut rien ni contre la musique de Pergolese, ni contre la poésie de Quinault. L'illusion dépend des moyens qu'on emploie: & lorsqu'on manque de moyens pour rendre le merveilleux visible, il reste encore celui de le rendre agissant, & de le dérober aux yeux: si, par exemple, on n'avoit point d'acteur d'une figure assez imposante pour représenter, dans l'opéra de Castor, le personnage de Jupiter, il seroit facile de supposer ce dieu environné de nuages, d'où sa voix se feroit entendre accompagnée par un bruit sourd, imitant celui du tonnerre; & ce seroit du merveilleux.

Mais reprend le critique: « Des dieux de tradi- » tion pourroient-ils émouvoir un peuple & l'inté- » resser comme les objets de son culte & de sa » croyance » ?

A cela je réponds: Il n'est pas besoin de croire au merveilleux, pour qu'il nous fasse illusion. Dans la poésie dramatique, comme dans l'épopée, l'illusion n'est jamais complette; elle n'exige donc pas une croyance sérieuse, mais une adhésion de l'esprit au système qui lui est offert; & on l'obtient, cette adhésion, à tous les spectacles du monde. *Voyez* MERVEILLEUX & ILLUSION, *Suppl.*

« Que faudroit-il penser du goût de ce peuple » (il s'agit des François), s'il pouvoit souffrir sur » ses théâtres une Hercule en taffetas couleur de » chair, un Apollon en bas blancs & en habit » brodé » ?

Il faudroit penser que ce peuple a donné quelque chose aux bienséances théâtrales; que par égard pour la décence il a permis que les dieux & les héros ne fussent pas nuds sur la scene; qu'il veut bien les supposer vêtus comme on l'étoit dans le pays & dans le tems où l'action s'est passée; & que si ces convenances ne sont pas assez observées, c'est une négligence à laquelle il est facile de remédier. Est-ce bien sérieusement qu'on critique des bas blancs & un habit brodé? Est-ce que l'idée du dieu de la lumiere manque d'analogie avec l'éclat de l'or? Et que fait la couleur ou des bas, ou du brodequin? Supposez même que dans cette partie on ait manqué de goût, le génie de Quinault est-il responsable des mal-adresses du tailleur de l'opéra? Le genre de Corneille & de Racine est-il mauvais ou ridicule parce que nous avons vu long-tems Auguste & Agamemnon en longue perruque & en chapeau avec un panache, Hermione & Camille avec de grands paniers?

Je me souviens d'avoir entendu tourner en ridicule les ciels de l'opéra, parce que c'étoient des lambeaux de toile. Et les ciels de Claude Lorrain, ne sont-ils pas des lambeaux de toile? Demandez que les ciels soient peints à faire illusion; demandez de même que les dieux & les héros soient vêtus avec goût, selon leur caractere; mais ne jugez ni de Racine, ni de Quinault, ni de Métastaze par les négligences accidentelles qui vous choquent sur leur théâtre; & ne nous donnez pas pour un défaut du genre ce qui est commun à tous les genres, & ce qui leur est étranger à tous.

Le critique me fait encore l'honneur de me demander: « *Si le bon goût & le bon sens* permettroient » de personnifier tous les êtres que l'imagination » des poëtes a enfantés, un génie aérien, un jeu, » un ris, un plaisir, une heure, une constella- » tion, *&c* ».

Pourquoi non, si la poésie leur a donné une existence & une forme idéale, si la peinture l'a secondée, & si nos yeux, par elle, y sont accoutumés? La fable & la féerie une fois reçues, tout le système en existe dans notre imagination. Dès qu'Armide paroît, on s'attend à voir des génies; dès que Vénus ou l'Amour s'annonce, on seroit surpris de ne pas voir les graces, les jeux, les plaisirs. Le Guide a peint les heures entourrant le char de l'Aurore; il en a fait un tableau divin. Pourquoi ce qui nous charme dans le tableau du Guide choqueroit-il le bon sens & le goût sur le théâtre du merveilleux?

Le critique sévere de l'opéra françois attaque, d'après ses principes, l'allégorie de la haine dans l'opéra d'Armide. J'en avois fait l'éloge, il en a fait un détail burlesque, & dit: « Voilà le tableau de » Quinault ».

Une parodie n'est pas une critique, comme une injure n'est pas une raison. Jamais allégorie, je le répete, ne fut plus juste ni plus ingénieuse. Elle est d'autant plus belle qu'en laissant d'un côté à la vérité simple tout ce qu'elle a de pathétique, de l'autre, elle se saisit d'une idée abstraite qui nous seroit échappée, & dont elle fait un tableau frappant. Je vais tâcher de me faire entendre. Armide aime Renauld & desire de le haïr; ainsi dans l'ame d'Amide l'amour est en réalité, & la haine n'est qu'en idée. On ne parle point le langage d'une passion que l'on ne sent pas. Le poëte ne pouvoit donc, au naturel, exprimer vivement que l'amour d'Armide Comment s'y est-il pris pour rendre sensible, actif & théâtral le sentiment qu'Armide n'a pas dans le cœur? Il en a fait un personnage, & quel dévelopement eût jamais eu le relief de ce tableau, la chaleur & la véhémence de ce dialogue?

LA HAINE.

Sors, sors du sein d'Armide, amour, brise la chaîne.

ARMIDE.

Arrête, arrête, affreuse haine!

Est-ce-là mettre l'allégorie à la place de la passion? Nullement. Je suppose qu'au lieu du tableau que je viens de rappeller, on vît sur le théâtre Armide endormie, & l'amour & la haine personnifiés se disputant son cœur; ce combat purement allégorique seroit froid. Mais la fiction de Quinault n'prend rien sur la nature: la passion qui possede Amide est exprimée dans sa vérité toute simple; & le poëte ne fait que lui opposer, au moyen de l'allégorie, la passion qu'Armide n'a pas. Plus on réfléchit sur la

la beauté de cette fable, plus on y trouve de génie & de goût.

A l'égard de la vraiſemblance, la haine eſt un perſonnage réaliſé par l'opinion dans le ſyſtême de la mythologie, comme l'envie, la vengeance, le déſeſpoir, *&c.* Dans le ſyſtême de la féerie c'eſt un démon, c'eſt l'un des eſprits infernaux auxquels le magicien commande. Le ſyſtême une fois reçu, ce perſonnage a donc ſa vraiſemblance, comme celui d'Armide & comme celui de Pluton.

Quant au parallele que le critique a fait de cette ſcene traveſtie avec la ſcene de Phedre expirante, quelle conſéquence en tirer? Une ſcene moins pathétique que la mort de Phedre ne peut-elle pas être belle encore? l'opéra pour être un ſpectacle enchanteur a-t-il beſoin d'être auſſi terrible, auſſi touchant que la tragédie? Et en général une choſe eſt-elle ridicule & mauvaiſe par la ſeule raiſon que l'on peut faire mieux? Voyons ſi le cenſeur n'a rien de plus fort à nous oppoſer.

« Le merveilleux riſible ainſi repréſenté, n'auroit-» il pas banni tout intérêt de la ſcene *lyrique*? Un » dieu peut étonner, il peut paroître grand & redou» table; mais peut-il intéreſſer? Comment s'y pren» dra-t-il pour me toucher »?

La réponſe eſt facile: Il ne vous touchera point; mais les malheurs dont il ſera la cauſe vous toucheront, & c'eſt aſſez. Le critique ſe ſeroit-il mépris au point de confondre la cauſe ou l'agent de l'action avec le ſujet qu'elle affecte? & lorſqu'Iſis eſt pourſuivie par la colere de Junon, penſe-t-il que ce ſoit Junon qu'on veuille rendre intéreſſante? Aſſurément il n'a pu le croire; qu'eſt-ce donc qu'il a voulu dire? Dans la tragédie de Phedre, eſt-ce Vénus qui nous touche? Eſt-ce Apollon ou les Euménides dans la tragédie d'Oreſte? Eſt-ce Diane dans l'Iphigénie en Aulide? Seroit-ce Jupiter qui nous toucheroit dans l'opéra de Didon? Avons-nous beſoin de nous intéreſſer à Cybelle pour être émus & attendris ſur le malheur d'Atys? Ce ſeroit ſans doute une grande bévue, que de vouloir faire d'un perſonnage merveilleux l'objet de l'intêret théâtral; il n'en doit être que le mobile, & ce mot tranche la difficulté. Le critique enfin l'a ſenti; mais voici comme il ſe retranche.

« Suppoſez que la colere d'un dieu ou ſa bien-» veillance influe ſur le ſort d'un héros, quelle part » pourrois-je prendre à une action où rien ne ſe » paſſe en conſéquence de la nature & de la néceſ» ſité des choſes »?

Vous ne prenez donc aucune part au malheur de Phedre brûlant d'un amour inceſtueux & adultere, parce qu'on le dit allumé par la colere de Vénus? Aucune part au malheur d'Oreſte, parce qu'un ordre exprès des dieux l'a condamné au parricide? Aucune part à la fuite d'Enée & au déſeſpoir de Didon, parce que telle a été la volonté de Jupiter?

Je vous demande à mon tour ſi ce ne ſont-là que *des jeux propres à émouvoir des enfans?* Tout ce que vous direz d'un opéra je le dirai de ces tragédies; & il ſera également faux que le merveilleux y ſoit incompatible avec l'unité d'action & qu'il en faſſe *une ſuite d'incidens ſans nœud, ſans liaiſon, ſans ordre & ſans meſure.* Et qu'importe que le reſſort, le mobile de l'action ſoit naturel ou merveilleux? ſouvenez-vous qu'il eſt merveilleux dans preſque toutes les tragédies grecques; & l'action n'en eſt pas moins une, moins réguliere, ni moins complette; elle n'en eſt même que plus ſimple & plus étroitement réduite à l'unité.

Le critique pourſuit, & il nous prend par notre foible: « Comment le ſtyle muſical ſe ſeroit-il formé, » dit-il, dans un pays où l'on ne fait chanter que » des êtres de fantaiſie, dont les accens n'ont nul » modele dans la nature »?

Il me permettra de regarder ceci comme un ſophiſme; & en effet le ſtyle muſical aura été en France tout ce qu'il lui plaira; mais le merveilleux n'y fait rien, ſoit parce que les dieux & les perſonnages allégoriques n'étant que des hommes ſur la ſcene, rien n'empêche qu'on ne les faſſe parler & chanter comme des hommes; ſoit parce qu'il eſt abſolument faux qu'on ne faſſe chanter dans l'opéra françois que des êtres de fantaiſie, puiſque Roland, Théſée, Atis, Armide, Amadis ſont des hommes comme Régulus & Caton; ſoit enfin parce que les accens des êtres même fantaſtiques ou allégoriques comme l'amour, la haine, la vengeance, ont pour modeles dans la nature les accens des mêmes paſſions.

En ſuppoſant donc à la muſique françoiſe tous les défauts que le critique lui attribue, il ſera vrai que le ſyſtême du merveilleux ſe trouve aſſocié avec une mauvaiſe muſique, mais non pas que cette muſique ſoit un vice adhérent au ſyſtême du merveilleux.

Mais, « l'hypotheſe d'un ſpectacle où les per-» ſonnages parlent quoiqu'en chantant, n'eſt-elle » pas beaucoup trop voiſine de notre nature, pour » être employée dans un drame dont les acteurs ſont » des dieux »?

Qu'un autre nous fît cette objection, voici comme j'y répondrois: « *Le poëme lyrique ne repréſente pas des êtres d'une organiſation différente de la nôtre, mais ſeulement d'une organiſation plus parfaite.* Or, les dieux & les héros fabuleux, tels que les poëtes & les peintres nous ont accoutumés à les concevoir, ne ſont autre choſe que des hommes perfectionnés; la langue muſicale eſt donc comme leur langue naturelle; & voilà ce qui donne à l'opéra françois une vérité relative que l'opéra italien n'aura jamais: car l'imagination déja exaltée par le merveilleux de la fable ou de la magie, attribue aiſément un accent fabuleux ou magique aux perſonnages de l'un ou de l'autre ſyſtême; au lieu que ſi l'action théâtrale ne me préſente que la vérité hiſtorique, & que des hommes tels que j'en vois & que j'en entends tous les jours, c'eſt alors que j'ai de la peine à me perſuader qu'ils parloient en chantant. La conſéquence me paroît juſte; or, le principe d'où je l'ai tirée, le critique doit le reconnoître, c'eſt lui-même, qui me l'a donné, & je le prends par ſes paroles.

Il peut me dire qu'on s'accoutume à tout, & même à entendre un héros avec une voix efféminée, froidement immobile ſur le bord d'un théâtre, dans la ſituation la plus violente, fredonner un air de bravoure & faire aſſaut de juſteſſe & de légéreté avec les violons; mais il doit convenir du moins, qu'eu égard à la vraiſemblance, l'hypotheſe du merveilleux s'accommode mille fois mieux du langage muſical que la vérité hiſtorique; & c'eſt un point ſur lequel il me ſemble que tout le monde eſt aſſez d'accord.

« L'Italie avoit d'abord adopté pour l'opéra le » genre du merveilleux ». Le critique prétend que c'étoit *la barbarie du goût* qui l'avoit introduit. « Dès » qu'on a voulu chanter ſur la ſcene, ajoute-t-il, on » a ſenti qu'il n'y avoit que la tragédie & la comé» die qui puſſent être miſes en muſique ».

La vérité ſimple eſt que les premiers eſſais du ſpectacle *lyrique*, en Italie, furent faits aux dépens des ducs de Florence, de Mantoue & de Ferrare; que leur magnificence n'y épargna rien; qu'alors le merveilleux, qui exige de grands frais, put paroître ſur leur théâtre; & que dans la ſuite les villes d'Italie obligées de faire elles-mêmes les dépenſes de leur ſpectacle, allerent à l'épargne, & donnerent, par économie, la préférence à la tragédie dénuée de merveilleux.

Or, je soutiens qu'au lieu de l'embellir, ils ont gâté la tragédie, non-seulement par les sacrifices que leurs poëtes ont été obligés de faire à leurs musiciens, mais parce qu'il est impossible à la musique de compenser le tort qu'elle fait à la vérité, à la rapidité, à la chaleur de l'expression. Pour s'en convaincre on n'a qu'à voir si un opéra italien a causé jamais cette émotion continuelle, ce saisissement gradué, cette alternative pressante d'espérance & de crainte, de terreur & de compassion, ce trouble enfin qui nous agite du commencement jusques à la fin de Mérope ou d'Iphigénie. Non-seulement cela n'est pas, mais cela n'est pas possible, parce que la modulation altérée du récitatif, quel qu'il soit, ne peut jamais avoir la véhémence & l'énergie du langage passionné; aussi voit-on qu'en Italie l'opéra n'est point écouté, que dans les loges on ne pense à rien moins qu'à ce qui se passe sur le théâtre, & que l'attention n'y est ramenée que lorsqu'une ritournelle brillante annonce l'air postiche qui termine la scene & qui en refroidit l'intérêt. Voyez dans l'article même que je réfute, le cas qu'on fait en Italie de l'action théâtrale, & les conditions qu'on impose aux malheureux poëtes qui se condamnent à composer des opéra.

Pourquoi donc avons-nous aussi adopté un spectacle où la vérité de l'expression est sans cesse altérée par l'accent musical? Le poëte n'y est-il pas soumis à la même contrainte? Les gradations, les développemens, les nuances ne lui sont-ils pas également interdits? N'est-il pas de même obligé d'esquisser plutôt que de peindre, & d'indiquer les mouvemens de l'ame plutôt que de les exprimer? Ne s'impose-t-il pas encore d'autres gênes que le poëte italien ne connoît pas? Oui, sans doute; mais le spectateur en est dédommagé par des plaisirs d'un autre genre; & c'est en quoi le système françois est plus conséquent que le système italien.

Si Quinault n'avoit voulu produire sur son théâtre que l'effet de la tragédie, il auroit tâché d'imiter Racine, d'approfondir le cœur humain, de donner plus de véhémence & plus d'énergie à son style, plus de force à ses caracteres, plus de chaleur à son action; & sans employer, ni le charme du chant, ni le prestige du merveilleux, il auroit fait frémir, il auroit fait verser des larmes; mais son projet fut de réunir dans un seul spectacle tous les plaisirs des yeux & des oreilles, & d'en faire un enchantement. Il falloit pour cela donner à son action non-seulement la couleur sombre de la tragédie, mais toutes les couleurs & toutes les nuances du sentiment qui plaît à l'ame & qui est susceptible du chant.

L'irréconciliable ennemi de Quinault n'admet pour l'expression musicale que les situations violentes, les mouvemens passionnés; & ici on a de la peine encore à l'accorder avec lui-même: « Imaginez, a-» t-il dit, un peuple d'inspirés & d'enthousiastes dont » la tête seroit toujours exaltée, dont l'ame seroit » toujours dans l'ivresse & dans l'extase; un tel » peuple chanteroit au lieu de parler; sa langue na-» turelle seroit la musique ». Voilà son hypothese; on va voir comme il la dément: « On ne peut pas, » dit-il, au spectacle toujours rire aux éclats, ni tou-» jours fondre en larmes. Oreste n'est pas toujours » tourmenté par les Euménides; Andromaque au » milieu de ses alarmes apperçoit quelques rayons » qui la calment ». Il destine donc le moment tranquille au récitatif, *& le moment où la passion est dans toute sa force, dans toute sa variété, dans tout son désordre*, il le réserve pour la déclamation qui porte le nom d'*aria*.

Mais dans l'opéra italien, on entend trois heures de récitatif; où est alors l'*ivresse*, l'*extase*? Mais la déclamation plus chantée, l'*aria* est-elle toujours passionnée? N'est-elle jamais douce & tendre? N'a-t-elle jamais le charme d'une mélodie voluptueuse & sensible? N'est-ce pas même par ses variétés & par le mêlange de ses caracteres, qu'elle enchante l'oreille sans la rassasier jamais? De quelque côté que mon critique se retourne, il verra que les faits lui sont aussi contraires que les raisons, & qu'il est aussi peu d'accord avec lui-même qu'avec moi.

L'air mesuré, cette espece de chant dont les Italiens ont des exemples sublimes & dont ils nous ont donné l'idée, n'étoit pas connu du tems de Quinault; mais par sentiment Quinault lui a ouvert une carriere bien plus vaste que celle où par théorie on veut ici le renfermer.

En effet les passions violentes ne sont pas les seules dont le ton s'éleve au dessus de la simple récitation. La tendresse, l'inquiétude, l'espérance, la joie, la volupté s'animent; & toutes les fois que l'ame est en mouvement, soit que ce mouvement ait plus ou moins de violence & de rapidité, il donne lieu à une expression plus vive & plus marquée que le langage tranquille & simple: c'est-là ce qui distingue l'air, ce qui le rend susceptible d'une infinité de nuances, & c'est aussi ce qui rend l'opéra françois susceptible d'une variété inépuisable dans les caracteres du chant. Il est tragique par intervalles comme l'opéra italien, & la musique du plus grand genre y trouve à déployer ses forces; mais il présente aussi à la musique douce, voluptueuse & tendre, des sentimens à exprimer, & des tableaux gracieux à peindre.

Voilà les sources de sa richesse, & ce qui fera tout abandonner pour le système de Quinault, l'idée la plus grande & la plus magnifique qui soit sortie de la tête d'un poëte depuis Homere & depuis Eschyle.

« Si vous choisissez deux compositeurs de l'opéra » françois, insiste encore mon adversaire; que vous » donniez à l'un à exprimer le désespoir d'Andro-» maque lorsqu'on arrache Astianax du tombeau où » sa piété l'avoit caché, ou les adieux d'Iphigénie » qui va se soumettre au couteau de Calchas, ou » bien les fureurs de sa mere éperdue au moment » de cet affreux sacrifice; & que vous disiez à l'au-» tre: faites moi une tempête, un tremblement de » terre, un chœur d'aquilons, un débordement de » Nil, une descente de Mars, une conjuration ma-» gique, un sabbat infernal, n'est-ce pas dire à ce-» lui-ci: je vous choisis pour faire peur ou plaisir aux » enfans; & à l'autre, je vous choisis pour être l'ad-» miration des nations & des siecles »?

Il y a, si je ne me trompe, dans ce parallele un peu de déclamation; d'abord l'on ne voit pas à quoi bon ce partage: le même compositeur à qui l'on donneroit à exprimer le désespoir d'Andromaque ne seroit pas déshonoré si on lui donnoit aussi à exprimer les gémissemens de l'ombre d'Hector, qui se feroient entendre du fond de son tombeau; celui qui auroit exprimé les adieux d'Iphigénie ou le désespoir de sa mere, pourroit fort bien annoncer la descente de Diane par une symphonie auguste; celui qui auroit à exprimer la douleur d'Idoménée obligé d'immoler son fils, ne dédaigneroit pas d'imiter la tempête de l'avant-scene; la chûte du Nil ne feroit pas un spectacle moins magnifique à peindre aux yeux & à l'oreille que le triomphe de Sésostris; & sans être un peuple d'enfans on pourroit être ému de la beauté de ces peintures. Un chœur infernal peut aussi n'être pas un bruit de sabbat: les Grecs ne l'appelloient pas ainsi sur le théâtre d'Eschyle; il n'y ressemble pas davantage dans l'opéra de Castor; & quant à l'exécution, il est possible & facile encore d'y mettre plus de vraisemblance.

Enfin il n'est pas plus essentiel à l'opéra françois qu'à l'opéra italien de jouer sur le mot, de badiner sur des syllabes; mais dans l'un & l'autre on peut

peindre, c'eſt-à-dire, imiter des ſons avec des ſons reſſemblans, mais harmonieux; c'eſt-là ce qu'on appelle embellir la nature; & pourquoi ſi une ſimphonie plaît, lors même qu'elle n'exprime rien, déplaira-t-elle en diſant quelque choſe? Pourquoi les prodiges de la nature qui ſont ſenſibles à l'oreille ne ſeroient-ils pas retracés à l'oreille? La muſique n'a-t-elle pas ſes couleurs comme la peinture? L'ame ne jouit-elle pas de l'une & de l'autre imitation? Sans doute, le compoſiteur qui aura vivement exprimé les paſſions ſera admiré de tous les ſiecles; mais ſi ce même homme ajoute à ce talent celui de peindre en ſons harmonieux les grands phénomenes de la nature, il n'en aura que plus de gloire; & c'eſt la double carriere que préſente au génie le ſpectacle du merveilleux; car ſon avantage eſt d'entremêler continuellement les ſcenes pathétiques de prodiges qui les amenent, d'incidens qui les interrompent, & de tableaux qui les varient: tel eſt le plan d'Armide, d'Amadis, de Roland, de Proſerpine, de Théſée & d'Atis, de Dardanus & de Caſtor.

Quant aux détails ſur leſquels le critique a fait des obſervations très-judicieuſes, *voyez* AIR, CHANT, CHŒUR, DUO, RÉCITATIF, DÉCORATION & THÉATRE, *&c.* Quant au vrai ſtyle de l'opéra françois, & à la forme de ce poëme la plus analogue à ſon caractere, je ne ferai que répéter ce que j'en ai dit dans la poétique françoiſe. *Voyez* OPÉRA, *Supplément.* (*M.* MARMONTEL.)

LYRODIE, (*Muſiq. des anc.*) air pour la lyre. (*F. D. C.*)

LYROPHŒNICION, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) Muſonius dans ſon traité *De luxu græcor.*, parle d'un inſtrument de muſique des anciens appellé *lyrophœnicion.* (*F. D. C.*)

LYS, *lilium*, (*Géogr. eccléſ.*) abbaye de Bernadines, dans le Gâtinois, dioceſe de Sens, élection de Melun, près de la Seine: elle doit ſa fondation à la reine Blanche & à ſaint Louis, ſon fils, qui, par l'acte, donnerent à ce monaſtere, *le pain, le ſel & le chauffage*: l'enclos de 120 arpens fournit le vin. L'égliſe, le chœur & les dortoirs ſe reſſentent de la magnificence royale des fondateurs. On y conſerve le cœur de la reine Blanche avec beaucoup de piété; l'oſtenſoir eſt des plus magnifiques; c'eſt un don de la reine, mere de Louis XIV. La réforme y fut introduite par M. de la Trimouille, ſous la minorité de Louis XIV. Quand la ſœur du miniſtre Colbert en fut bénie abbeſſe en 1677, toute la cour aſſiſta à cette cérémonie. Chriſtine, reine de Suede, viſita cette abbaye il y a plus d'un ſiecle, & demanda aux dames, « avec » des vœux, pourquoi des grilles? & avec des gril» les, pourquoi des vœux »?

Alix de Bourgogne, derniere comteſſe de Mâcon, après avoir vendu ſon comté à ſaint Louis, en 1248, & avoir perdu ſon mari, Jean de Dreux, mort en la Terre-Sainte, en 1249, ſe fit religieuſe à Maubuiſſon, & fut abbeſſe du *Lys*, où elle fut inhumée en 1232. (*C.*)

LYSANDRE, (*Hiſt. de Lacédémone.*) Lacédémonien, rendit à ſa patrie la ſupériorité qu'elle avoit cédée aux Athéniens. Les Spartiates affoiblis par les victoires d'Alcibiade, élurent pour général *Lyſandre*, génie audacieux & fécond en reſſources. Son éloquence militaire lui fit beaucoup d'alliés: il leva une armée dans le Péloponeſe, & en profitant des alarmes des Ephéſiens, qui craignoient de tomber ſous la domination des Perſes ou des Athéniens, il les engagea à lui confier le gouvernement de leur ville; ayant appris que Cyrus, fils de Darius, étoit à Sardes, il s'y tranſporta pour lui expoſer combien il étoit intéreſſé à humilier la fierté des Athéniens; ce jeune prince dont il careſſa la fierté, lui accorda une augmentation pour ſes ſoldats: cette libéralité lui fournit une armée de déſerteurs qui, en affoibliſſant les Athéniens, le mit en état de tout exécuter; tandis qu'il enrichiſſoit ſes ſoldats, il conſervoit ſous ſa tente toute l'auſtérité Spartiate; il profita de l'abſence d'Alcibiade, pour attirer au combat le général imprudent à qui il avoit confié le commandement. *Lyſandre* coula à fond vingt vaiſſeaux Athéniens; le retour d'Alcibiade releva le courage des vaincus, qui brûloient d'effacer la honte de leur défaite dans un ſecond combat; *Lyſandre* craignit de compromettre ſa gloire contre un général qui n'avoit point encore éprouvé de revers. L'année de ſon commandement étant expirée, il ne put voir ſans jalouſie qu'on lui ſubſtituoit Callicratidas qui l'égaloit en talens militaires & qui lui étoit bien ſupérieur en ſentimens: il s'en vengea baſſement, en renvoyant à Cyrus le tréſor deſtiné à la paye du ſoldat; Callicratidas privé de cette reſſource fut dans l'impuiſſance de ſoutenir le poids de la guerre; ſa flotte fut battue & diſperſée à la journée des Argineuſes. Les alliés de Sparte ſolliciterent le rétabliſſement de *Lyſandre*, & ſon retour à l'armée releva tous les courages; il juſtifia cette confiance par la victoire d'Egos Potamos, où toute la flotte des Athéniens fut diſſipée; trois mille priſonniers furent égorgés impitoyablement par les Péléponéſiens.

Lyſandre parcourut en vainqueur toutes les villes maritimes, dont il changea la forme du gouvernement; il ordonna à tous les Athéniens de ſe retirer dans leur ville dont il méditoit le ſiege; ſa politique étoit de l'affamer; les Athéniens, autrefois arbitres de la Grece, ſe virent réduits à mendier la paix, aux conditions qu'on voulut leur ſouſcrire; *Lyſandre* entra dans leur ville, dont il fit raſer les murs; la forme du gouvernement fut changée; l'oligarchie fut abolie, & on y ſubſtitua trente archontes, qui, dans la ſuite, furent appellés *tyrans*; toutes les villes alliées ou ſujettes d'Athenes, ouvrirent leurs portes à *Lyſandre*, & lui érigerent des ſtatues; les poëtes naturellement adorateurs des heureux qui peuvent les récompenſer, chanterent ſes louanges, & le mirent au rang des premiers héros de la Grece: il ne crut pas ſon ouvrage affermi tant qu'Alcibiade auroit les yeux ouverts; il ſollicita Pharnabaſe de le lui livrer mort ou vif: ce ſatrape violant les droits ſacrés de l'hoſpitalité, envoya des ſatellites qui le tuerent à coup de dards, les proſpérités de *Lyſandre* corrompirent ſon cœur, il devint avare & cruel: huit cens des principaux habitans de Milet furent égorgés par ſon ordre; quiconque lui déplaiſoit étoit traité en coupable; les provinces devenues la proie de ſes exactions, porterent leurs plaintes à Sparte, qui rappella ſon général pour entendre ſa juſtification; quoiqu'il ne fut point puni, il eſt à préſumer qu'il fut trouvé coupable, puiſqu'il y vécut ſans conſidération, juſqu'à l'expédition d'Agéſilas, contre la Perſe, où il fut nommé chef des trente capitaines ſubordonnés à ce roi Spartiate, dont il traverſa tous les deſſeins par une baſſe rivalité; il retourna à Sparte où ſon ambition lui fit jetter les yeux ſur le trône; ſa deſcendance d'Hercule lui en frayoit le chemin; mais comme il n'y avoit que deux branches de la poſtérité de ce héros qui euſſent droit de prétendre au pouvoir ſouverain, il réſolut de s'aſſocier à leur privilege: il corrompit la prêtreſſe de Delphes; mais, malgré toute ſa dextérité, il ne put ſe faire aſſez de partiſans pour arriver à ſon but.

Toute la Grece alarmée des progrès rapides d'Agéſilas, réſolut d'oppoſer une digue à ce torrent qui

menaçoit de tout engloutir ; toutes les villes ſe ſouleverent contre les Lacédémoniens. *Lyſandre* qu'on avoit laiſſé depuis quelque temps dans l'oubli, reparut à la tête de l'armée : il entra dans la Béotie, dans le deſſein de faire ſa jonction avec les Phocéens ; mais il fut prévenu par les Thébains qui remporterent une victoire d'autant plus complette, que ce fut dans cette journée qu'il perdit la vie.

Ce célebre Spartiate, qui avoit aliéné tous les cœurs par ſes exactions, mourut extrêmement pauvre, quoiqu'il eût vécu ſans luxe ; il fit ſervir ſes richeſſes à ſon ambition ; & dans le temps qu'il épuiſoit les provinces, il en verſoit les tréſors ſur ſes partiſans ; vain & altier, il s'abandonnoit à la baſſeſſe de la jalouſie, & craignoit de voir ſa gloire éclipſée par l'éclat des autres généraux. Avant lui, Sparte étoit crainte & reſpectée ; la dureté de ſon gouvernement attira ſur elle l'envie & la haine de toute la Grece ; malgré ſes ſuccès dans la guerre, on lui refuſe une place parmi les grands capitaines ; ſon grand talent fut de maîtriſer les eſprits ; ſa dextérité dans les négociations & le gouvernement lui auroit mérité le nom de *grand*, ſi ſes talens n'euſſent été obſcurcis par ſes vices. (*T—N.*)

LYSIMAQUE, (*Hiſtoire de la Grece.*) diſciple & ami du philoſophe Caliſtenne, voyant ſon maître condamné aux plus rigoureux tourmens, lui donna du poiſon pour abréger ſon ſupplice. Alexandre, pour le punir de ce zele officieux, ordonna de le livrer à la fureur d'un lion affamé dont il demeura vainqueur ; ſon adreſſe & ſon courage lui rendirent la faveur de ſon maître qui l'éleva à tous les premiers grades de la guerre. Après la mort de ce conquérant, ſes lieutenans s'approprierent ſon héritage. La Thrace & les régions voiſines échurent à Lyſimaque : ce partage alluma bien des guerres. Antigone, dominateur de la plus grande partie de l'Aſie, eut l'orgueil de traiter ſes égaux en ſujets ; les uns furent dépouillés, & les autres maſſacrés par ſes ordres ; ce fut pour prévenir leur oppreſſion, que Séleucus, Ptolomée & Caſſandre ſe liguerent avec Lyſimaque contre cet ennemi commun. La race d'Alexandre fut éteinte par les crimes de l'ambitieux Caſſandre ; alors les gouverneurs établirent leur domination dans les pays qui leur avoient été confiés. Antiochus & ſon fils furent les premiers à ceindre leur front du diadême ; leur exemple fut ſuivi par Ptolomée & Lyſimaque, qui prirent le titre de roi dont ils avoient déja le pouvoir.

Lyſimaque ſe fortifia de l'alliance du roi d'Egypte, dont il épouſa la fille nommée *Arcinoée* : ces deux rois mirent dans leurs intérêts Pyrrhus, roi d'Epire ; leurs forces réunies fondirent ſur la Macédoine, dont il ſe fit proclamer roi : mais comme *Lyſimaque* n'avoit pas moins contribué que lui à l'expulſion de Démétrius, il revendiqua la moitié du royaume conquis. Pyrrhus ne ménagea pas aſſez ſes nouveaux ſujets ; ce prince incapable de repos les rebuta par des marches & des fatigues ſtériles. *Lyſimaque* profita de leur mécontentement, pour envahir toute la Macédoine. Démétrius, chaſſé de ſes états, raſſembla les débris de ſon armée, & fit une invaſion ſur les terres de ſon ennemi. Sardes & pluſieurs autres places tomberent ſous ſa puiſſance : mais Agathocle, fils de *Lyſimaque*, l'obligea de ſe retirer à l'Orient. Il ne reſtoit plus que deux capitaines d'Alexandre, *Lyſimaque* & Séleucus, âgés l'un & l'autre de plus de quatre-vingts ans : ils avoient toujours vécu amis, & avant de mourir, ils s'acharnerent à s'entre-détruire. Séleucus agreſſeur entra dans l'Aſie mineure, avec une nombreuſe armée, il prit Sardes où *Lyſimaque* avoit renfermé tous ſes tréſors : ce dernier paſſa l'Héleſpont pour arrêter ſes progrès, il engagea une action où il perdit la vie ; ſes états tomberent ſous la puiſſance de Séleucus.

LYSIMAQUE, fils d'Ariſtide, n'eut d'autre héritage que la gloire de ſon pere ; les Athéniens touchés de la pauvreté d'un citoyen dont le pere n'avoit été malheureux, que pour avoir trop bien ſervi la patrie, lui firent préſent de cent arpens de bois, & d'autant de terres labourables : ils y ajouterent une ſomme de cinq mille livres d'argent une fois payée, & quarante ſols par jour pour ſa dépenſe : cette largeſſe faite au fils, fut la plus belle réparation qu'ils puſſent faire à la mémoire d'un pere reſpectable. (*T—N.*)

LYSIODE, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) Athénée, d'après Euphorus & Euphranor, dit que c'étoit une eſpece de flûte.

Le même auteur dans un autre endroit, dit que ſuivant Ariſtocles, *liſiode*, ſignifioit la même choſe, que *magode* (*voyez* MAGODE (*Littér.*) *Dict. raiſ. des Sciences*, &c.) ; mais que, ſuivant Ariſtoxene, le *liſiode*, étoit l'oppoſé de *magode*, c'eſt-à-dire que le *liſiode* faiſoit le rôle de femme, quoique habillé en homme ; au reſte ils chantoient les mêmes vers, & ne différoient d'ailleurs en rien. (*F. D. C.*)

LYTIERE, (*Muſiq. des anc.*) chanſon des moiſſonneurs, chez les anciens Grecs. *Voyez* CHANSON, (*Muſiq.*) *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. (*S*)

A, (*Muſiq.*) ſyllabe avec laquelle quelques muſiciens ſolfient le *mi bémol*, comme ils ſolfient par *ſi* le *fa dieze*. *Voyez* SOLFIER, (*Muſique.*) dans le *Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c. & *Supplément.* (*S*)

* § MACARONI, ſ. m. (*Econ. domeſtiq. Cuiſ. Patiſſ. Vermicellier.*) Ce n'eſt point une pâte faite avec de la farine de riz, comme on le dit dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. on n'en fait pas même avec de la farine de froment, mais avec de la ſemoule qui ſe pêtrit & ſe travaille comme pour faire les vermicellis (*V.* VERMICELLIER, dans ce *Suppl.*), avec cette différence que la pâte pour les *macaronis* doit être tant ſoit peu moins ferme ; on la rend telle, en y employant un peu plus d'eau. Elle doit être un peu moins ferme pour qu'elle puiſſe ſe rejoindre à meſure qu'elle ſort du moule, afin de former un petit cylindre creux, qui eſt la forme des *macaronis* qui ſe font dans un moule propre à cet effet. Ce moule ſe met dans le fond de la cloche du preſſoir de la même maniere qu'on l'explique à l'*article* VERMICELLIER, dans ce *Suppl.* & les procédés ſont les mêmes que pour faire les vermicellis. Il ne faut pas oublier d'ajouter le rechaud autour de la partie inférieure de la cloche où eſt le moule, parce que le feu eſt encore plus néceſſaire pour les *macaronis* que pour les vermicellis, vu qu'il faut aſſez amollir la pâte, non ſeulement pour qu'elle paſſe par le moule, mais auſſi pour que les deux côtés ſe rejoignent en ſortant, afin de former un cylindre creux.

Les ragoûts de *macaronis* aſſaiſonnés avec du fromage, ſont un mets fort mal-ſain : il porte de la corruption dans le ſang & rend les liqueurs du corps glaireuſes. Les *macaronis* ſimples, cuits ſeulement dans du bouillon comme les vermicellis, ou dans du lait, ou dans de l'eau, ſans aſſaiſonnement, ſont encore d'une difficile digeſtion. Cependant on en mange beaucoup en Italie, & même en France, depuis qu'un célebre médecin en a fait établir une fabrique à Paris. (*Art du Vermicellier*, par *M. MALOUIN.*)

MACHINE *qui ſe meut d'elle-même*, (*Méchan.*) Un machiniſte de Gorcum en Hollande donna, il y a quelques années, l'idée d'une machine capable de ſe mouvoir d'elle-même, ou plutôt par la force attractive de deux pierres d'aimant. Voici la deſcription de cette invention ſinguliere, dont on voit la figure dans les *planches de Méchan.* de ce *Suppl. planch. II. fig. 3.*

Cette *machine* eſt compoſée d'un chaſſis *A B C D*, dans lequel elle ſe meut.

E & *F*, ſont deux roues de cuivre de même diametre, dont l'axe *G* eſt mobile.

1, 2, 3, *&c.* ſont des aimans artificiels placés dans les dents & tout autour de la roue, fort près l'un de l'autre, mais qui ne ſe touchent point. Les pôles du nord regardent le point *E*, & ceux du ſud le point *F*.

H & *I*, ſont deux aimans égaux & ſemblables, enchâſſés dans la plaque de cuivre *A C*, le plus près l'un de l'autre qu'il eſt poſſible,

K & *L*, ſont deux autres aimans enchâſſés dans la plaque *B D*.

Comme le pôle nord d'un aimant repouſſe le même pôle d'un autre, & attire celui du ſud, & qu'en général celui-ci repouſſe le pôle ſud, & attire celui du nord, il s'enſuit que le pôle ſud de l'aimant *I* doit attirer tous ceux du nord qui ſont en *E*, & le pôle nord de l'aimant *H*, repouſſer tous ceux du nord dans le point *M* : de même *K* attire au point *N*, & repouſſe au point *O* ; au moyen de quoi, la *machine* tourne ſans ceſſe.

Comme ſa réuſſite dépend en partie de la proximité des pôles, je ſuis d'avis qu'on ne les eſpace que d'$\frac{1}{10}$ de pouce. La proportion des autres parties dépend de la volonté de l'artiſte. On poſera les aimans de cant, & non à plat, & pour les conſerver, on les armera d'un cercle de cuivre.

Le machiniſte de Gorcum, à qui l'on doit la premiere idée de cette *machine*, prétendoit qu'elle conſerveroit ſon mouvement tant que les aimans conſerveroient leur vertu. (*Cet article eſt tiré des journaux anglois, & traduit par V.*)

MACHUL, (*Muſiq. inſtr. des Hébr.*) Bartolocius, dans le ſecond *tome* de ſa *Bibl. Magn. Rabbin.* prétend que le mot *machul* ou *machol*, n'eſt pas un inſtrument de muſique, mais qu'il ſignifie un chœur, & par conſéquent la voix de pluſieurs hommes qui ſe réjouiſſent.

Don Calmet parle d'un inſtrument qu'il appelle *machalat* ou *chorus*, & qui pourroit bien être la même choſe que *machol*. On prétend que c'étoit une cornemuſe.

Kircher fait du *machul* un inſtrument à cordes très-ſemblable à une baſſe de viole, & ſe jouant de même avec un archet : il lui donne huit cordes, & ajoute qu'on confond ſouvent le *machul* avec le *haghniugab*, parce qu'ils ne différoient que par le nombre des cordes. *Voy.* la figure du *machul*, *n°. pl. de Luth. Suppl.* qui a été tiré de Kircher, qui dit l'avoir trouvée dans un ancien manuſcrit du Vatican.

Mais plus bas, Kircher fait du *machul* un inſtrument de percuſſion du genre des ſiſtres, & il en donne la figure telle qu'on la trouve *n°. pl. de Luth. Suppl.* & qui eſt très-conforme à la deſcription du *machul* qu'il a tirée d'un traité intitulé : *Scillte haggiborim.*

Je penſe que les inſtrumens à cordes & à archet ſont plus modernes, parce qu'il n'en eſt parlé, que je ſache, dans aucun auteur ancien, & que je n'ai vu d'archet ſur aucun monument ; en conſéquence, je préfere la ſeconde figure du *machul*.

Les mêmes raiſons me font auſſi douter du *minium* de Kircher & de l'*haniugab*. *Voyez* MINIUM & UGAB (*Muſiq. inſtr. des Hébr.*), *Suppl.* (*F. D. C.*)

MACHICOTAGE, (*Muſiq.*) C'eſt ainſi qu'on appelle dans le plain-chant certaines additions & compoſitions de notes qui rempliſſent, par une marche diatonique, les intervalles de tierce & autres. Le nom de cette maniere de chant vient de celui des eccléſiaſtiques appellés *machicots*, qui l'exécutoient autrefois après les enfans-de-chœur. (*S*)

MACRIN (OPILIUS), *Hiſt. Romaine*, naquit à Alger de parens ſi pauvres, qu'il n'eut d'autre reſſource que de ſe faire gladiateur. Il fut chargé dans la ſuite d'acheter les bêtes ſauvages deſtinées à combattre dans les jeux publics. Dégoûté de tous ces états, il fut ſucceſſivement notaire, intendant & avocat. Son eſprit fin & délié prit une grande connoiſſance des affaires, & ce fut par-là qu'il fut élevé à la dignité de préfet du prétoire. Le crédit que lui donna cette place, ne fit qu'allumer ſon ambition ; & honteux de n'occuper que le ſecond rang, il voulut monter au premier. Il monta ſur le trône en 218, après avoir fait aſſaſſiner Caracalla. Les premiers

jours de son regne en firent heureusement augurer: les impôts furent abolis, & le sénat fut chargé de rechercher & de punir les délateurs qui avoient été en faveur sous le dernier regne. Les frontieres étoient alors dévastées par Artaban, roi des Parthes, qui vouloit tirer vengeance de la mort de ses sujets, que Caracalla avoit fait massacrer. *Macrin* lui opposa une armée qui l'arrêta dans le cours de ses conquêtes. Mais enfin il se vit réduit à demander la paix à ce roi barbare, qui ne l'accorda qu'à des conditions honteuses. *Macrin*, plus occupé de ses plaisirs que de sa gloire, s'abandonna à la bassesse de ses penchans. Indifférent aux prospérités de l'empire, il oublia les affaires pour se plonger dans les plus sales voluptés. Il s'éloigna de Rome, & fixa son séjour à Antioche, pour n'avoir plus le sénat pour témoin de ses débauches. Tandis qu'il étoit noyé dans les délices de la mollesse, il exigea du soldat une obéissance d'esclave : la discipline militaire devint cruelle, sous prétexte de la rendre exacte. Ingrat envers ceux qui l'avoient élevé à l'empire, il oublia qu'ils pouvoient détruire leur ouvrage. L'armée, lasse de supporter sa sévérité outrée, proclama Héliogabale dans la ville d'Emesse. Le bruit de cette révolte ne put réveiller *Macrin* assoupi dans les voluptés : il se contenta de lui opposer une armée sous les ordres de Julien. Ce général fut défait & massacré. Un soldat eut l'audace de porter sa tête à *Macrin*, en disant que c'étoit celle d'Héliogabale, son concurrent. Ce soldat, après avoir été bien récompensé, s'enfuit avec précipitation. *Macrin*, revenu de son erreur, reconnut trop tard le danger que sa négligence avoit dédaigné. Comme il n'avoit point d'amis, il se vit abandonné des adorateurs de son ancienne fortune. Empereur sans troupes & sans sujets, il se déguisa pour n'être point connu dans sa fuite. Il fut découvert dans un village de Cappadoce par des soldats qui avoient servi sous lui, & qui avoient éprouvé la sévérité de sa discipline : ils lui trancherent la tête qu'ils porterent à Héliogabale, qui la reçut comme une offrande digne de lui. Son fils Diadumene, qui étoit d'une beauté ravissante, fut enveloppé dans sa malheureuse destinée. Il l'avoit associé à l'empire ; & ce fut cet honneur qui lui coûta la vie. *Macrin* mourut âgé de cinquante ans, après un regne de quatorze mois. Il laissa un nom abhorré. Son successeur, qui eut tous les vices & qui commit tous les crimes, ne le fit point regretter. (*T—N.*)

MADRIGAL, (*Musiq.*) sorte de piece de musique travaillée & savante qui étoit fort à la mode en Italie au 16e siecle, & même au commencement du précédent. Les *madrigaux* se composoient ordinairement pour la vocale à cinq ou six parties, toutes obligées, à cause des fugues & dessins dont ces pieces étoient remplies : mais les organistes composoient & exécutoient aussi des *madrigaux* sur l'orgue, & l'on prétend même que ce fut sur cet instrument que le *madrigal* fut inventé. Ce genre de contre-point, qui étoit assujetti à des loix très-rigoureuses, portoit le nom de *style madrigalesque*. Plusieurs auteurs, pour y avoir excellé, ont immortalisé leurs noms dans les fastes de l'art : tels furent, entr'autres, Luca Marentio, Luigi Prenestino, Pomponio Nenna, Tommaso Pecci, & sur-tout le fameux prince de Venosa, dont les *madrigaux*, pleins de science & de goût, étoient admirés par tous les maîtres, & chantés par toutes les dames. (*S*)

MÆLER *lac de*, (*Géogr.*) grand lac de la Suede proprement dite, entre l'Uplande, la Sudermanie & la Westmanie : on lui donne douze milles de longueur, & l'on y compte au delà de 1200 petites îles. Il est fort poissonneux ; il est bordé de villes, de châteaux, d'églises & de maisons de campagne, & il communique avec la mer par deux des rivieres qui passent à Stockholm. (*D. G.*)

MAESTOSO, (*Musiq.*) en françois *majestueux, avec majesté*. Quand on trouve ce mot à la tête d'une piece de musique, il faut l'exécuter d'un mouvement qui tienne le milieu entre l'*andante* & l'*allegro*, d'un coup d'archet long, ferme, mais détaché, sans être sec, & en marquant bien chaque phrase musicale. (*F. D. C.*)

MAGADE, (*Musiq. instr. des anc.*) On peut voir dans le traité *De luxu Græc.* de Musonius, que, suivant Aristarque, la *magade* étoit une espece de flûte ; ce qui est confirmé par un passage du poëte Ion de Chios, & par un autre de Tryphon. Musonius ajoute ensuite que la *magade* avoit un son aigu & grave ; ce qui pourroit faire soupçonner que c'étoit un instrument d'une grande étendue, ou bien une flûte double, dont une tige étoit à l'octave de l'autre. Cette derniere conjecture semble fortifiée par le même nom de *magade* qui vient probablement du verbe *magadiser*, chanter à l'octave. De plus, cet auteur dit encore que, suivant Aristoxene & Menæchme de Sycione, la *magade* & le pectis étoient la même chose. *Voyez* PECTIS, (*Musiq. instr. des anc.*) *Suppl.* Ce dernier dit encore que Sappho, qui vivoit avant Anacréon, est la premiere qui se soit servie du pectis.

Apollodore, dans sa lettre à Aristote, dit que la *magade* étoit ce qu'on appelloit alors *psaltérion*.

Au reste, si quelqu'un est curieux de lire une ample dissertation sur la *magade*, dans laquelle on rapporte les opinions de plusieurs auteurs, qu'il lise la fin du *chap. 3* du *liv. XIV.* du *Deipnosoph.* d'Athenée. Il paroît aussi, par un passage du *IVe liv.* de ce même ouvrage, qu'il y avoit une trompette de ce nom. (*F. D. C.*)

MAGADISER, v. n. (*Musiq. des anc.*) C'étoit la musique grecque chantée à l'octave, comme faisoient naturellement les voix de femmes & d'hommes mêlées ensemble ; ainsi les chants *magadisés* étoient toujours des antiphonies. Ce mot vient de *magas*, chevalet d'instrumens, & par extention, instrument à cordes doubles, montées à l'octave l'une de l'autre, au moyen d'un chevalet, comme aujourd'hui nos claveſſins. (*S*)

MAGASIN, (*Musiq. Théâtr.*) hôtel de la dépendence de l'opéra de Paris où logent les directeurs & d'autres personnes attachées à l'opéra, & dans lequel est un petit théâtre appellé aussi *magasin*, ou *théâtre du magasin*, sur lequel se font les premieres répétitions : c'est l'*odeum* de la musique françoise. *Voyez* ODEUM, *Dict. raif. des Sciences*, &c. (*S*)

MADELEINE (L'ORDRE DE SAINTE), fut projetté par Jean Chesnel, seigneur de la Chappronaye, gentilhomme Breton, qui le présenta à Louis XIII & à la chambre de noblesse pendant la tenue des états-généraux (qui s'étoient assemblés à Paris, le 27 octobre 1614). Le roi en vit les statuts, & dit, peu de jours après, qu'il agréoit le dessein de ce gentilhomme ; cependant, cet ordre ne fut point institué.

La fin qu'il se proposoit, étoit d'empêcher les duels & les querelles parmi la noblesse ; &, à l'exemple de sainte Madeleine, parfait modele de pénitence, faire revenir les jeunes gentilhommes de leurs égaremens, & les conduire à la vertu.

Les statuts de l'ordre de *sainte-Madeleine*, dressés par Jean Chesnel, se trouvent en vingt articles dans Favin, en son livre intitulé : *Théâtre d'honneur, pag. 872 & suivantes.*

La marque de l'ordre étoit une croix grecque naissante d'un croissant, dont la branche d'en-haut, ainsi que les deux des côtés, se terminoient en fleur-de-lis ; elle étoit accompagnée de huit palmes, deux

entre chaque branche posées en cercle, les feuillages pendans intérieurement : au centre de cette croix, on voyoit l'image de la *Madeleine* prosternée devant une croix.

Le collier étoit composé de lacs-d'amour divins, représentés par des fleches à têtes en forme de croix pattées ; des chiffres faits des lettres *L A M*, étoient placés entre les lacs-d'amour, & représentoient les noms de *sainte Madeleine*, du roi Louis XIII & d'Anne d'Autriche, sa femme ; le tout d'or, émaillé d'incarnat, de blanc & de bleu.

La devise de cet ordre étoit : l'*amour de Dieu est pacifique.*

Voyez pl. XXVI. fig. 62 du Blason, dans le *Dict. raisonn. des Sciences*, &c. (*G. D. L. T.*)

MAGNENCE, (*Hist. Romaine.*) né dans la Germanie, fut un soldat de fortune qui parvint par son courage à l'empire. La nature l'avoit comblé de tous les dons qui séduisent le cœur & les yeux ; il étoit d'une taille noble & avantageuse. Ses traits étoient intéressans & réguliers ; sa démarche & son maintien étoient majestueux : il avoit cette éloquence naturelle & militaire qui dédaigne les prestiges de l'art. Sans être savant, il avoit la superficie de toutes les sciences. Constant, présageant qu'il étoit appellé à une haute fortune, le tira de l'emploi de soldat pour l'élever aux premiers grades de la milice ; ses bienfaits ne firent qu'un ingrat. *Magnence*, plus absolu que lui dans l'armée, avoit gagné le cœur des soldats en s'associant à leurs débauches : il passoit les jours & les nuits avec eux dans les tavernes, & fourniſſoit par-tout à leur dépense. Assuré de leur affection, il sort de sa tente revêtu de la pourpre ; il parcourt les rangs, accompagné de quelques satellites mercénaires. Ses partisans le proclament empereur, & ceux qui n'étoient point ses complices, garderent un morne silence. Tandis qu'il en impose à toute l'armée, il charge Gaïson d'aller massacrer Constant dans sa tente, & cet ordre est exécuté. *Magnence* fut reconnu empereur par les armées d'Italie & d'Afrique : les Gaules seules refusoient de lui obéir. Il y envoya son frere Decentius à la tête d'une armée pour s'y faire reconnoître. Il écrivit ensuite à Constantin, qu'il lui abandonnoit l'Orient & la Thrace, où il avoit déja le commandement des armées. Constantin, sans daigner lui faire de réponse, laissa le soin des affaires d'Orient à son oncle Gallus, qui avoit été nommé César. Il aborde en Espagne, où il invite les peuples à tirer vengeance du massacre de son frere Constant. Dès qu'il fut à la tête d'une armée, il chercha l'usurpateur qu'il joignit en Pannonie ; on en vint aux mains dans les plaines de Meurse. L'action fut vivement disputée. *Magnence*, contraint de céder à la fortune, se retira dans les Gaules, que Constantin offrit de lui céder pour épargner le sang de ses sujets. Le tyran, se flattant de réparer la honte de sa défaite, rejetta avec dédain une offre aussi avantageuse. Il tenta la fortune d'un second combat dans la Provence, où la fortune trahit encore son courage. La crainte de tomber au pouvoir du vainqueur, le précipita dans le désespoir. Il fit mourir sa mere & tous ses parens pour les soustraire à la honte de la captivité, & se poignarda lui-même sur leurs cadavres sanglans. Sa tête fut portée sur une pique dans les principales villes de l'empire. Il professoit le christianisme, sans en pratiquer les maximes. Intempérant jusqu'à la débauche, il vécut, comme tous les Germains de son tems, dans une perpétuelle ivresse. Il fut le premier des chrétiens qui trempa ses mains dans le sang de ses souverains. Fier & présomptueux dans la prospérité, il se laissoit abattre par le moindre revers ; quoiqu'il eût été nourri sous la tente, il n'eut jamais cette franchise qui forme le caractere de l'homme de guerre. Cruel & dissimulé, il déguisoit sa haine pour mieux assurer le succès de ses vengeances : il étoit âgé de cinquante ans lorsqu'il se donna la mort ; il voulut voir mourir son frere & ses plus intimes amis avant de se priver de la vie. (*T—N.*)

MAGNUS, (*Hist. du Nord.*) roi d'Ostrogothie ; il étoit fils de Nicolas, roi de Danemarck : c'étoit un prince cruel qui n'avoit ni assez de lumieres pour dicter des loix, ni assez de vertu pour les observer ; il assassina Canut, roi des Vandales (*Voyez* CANUT, *Suppl.*). Son peuple eut horreur de cette perfidie, & le chassa de ses états ; il alla chercher un asyle à la cour de l'empereur Lothaire, dont il paya les secours par la plus noire trahison ; cependant les Juthlandois armerent une flotte pour le rétablir dans ses états ; il fut vaincu, reparut encore les armes à la main, & périt dans un combat l'an 1135. (*M. DE SACY.*)

MAGNUS, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Norwege & Danemarck, régnoit vers l'an 1040 ; peu satisfait des états que la fortune lui avoit donnés, il contraignit Canut-Horda à le reconnoître pour son successeur à la couronne de Danemarck. Après la mort de ce prince il demanda le trône du ton dont il auroit parlé s'il y avoit été déja assis ; il falloit le couronner ou le combattre, il fut couronné : *Magnus* ne se dissimula point que les Danois l'avoient élu malgré eux ; & pour les retenir dans les bornes de l'obéissance, il distribua tous les gouvernemens à ses créatures, & confia aux troupes Norwégiennes la défense des places : il somma ensuite Edouard de lui remettre la couronne d'Angleterre ; mais n'ayant pu l'obtenir par les menaces, il n'osa l'arracher par la force des armes, il demeura dans le Danemarck : Suénon devint son ministre, & bientôt son rival ; il lui disputa la couronne, *Magnus* le battit en plusieurs rencontres : on ignore les circonstances de la mort de ce prince, arrivée vers l'an 1048. Les Danois lui donnerent les surnoms glorieux de *bon* & de *pere de la patrie ;* & on ne peut les accuser d'avoir voulu flatter lâchement un prince étranger qu'ils n'avoient reconnu qu'à regret. (*M. DE SACY.*)

MAGNUS, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Livonie & duc de Holstein, il étoit fils de Christiern III, roi de Danemarck ; le duché de Holstein avoit été partagé entre les trois enfans de ce prince, Frédéric, Jean & *Magnus*. Frédéric devenu roi de Danemarck, échangea l'an 1560, la souveraineté des dioceses d'Oësel & de Courlande, contre la portion du duché de Holstein qui étoit échue en partage à *Magnus*. Les Livoniens las du joug de l'ordre teutonique, le reçurent avec enthousiasme : il est aisé de penser qu'on ne le laissa pas tranquille dans cette contrée, la république de Pologne & le czar de Moscovie lui disputerent les armes à la main une conquête qui ne lui avoit coûté que des bienfaits ; la Livonie devint donc le théâtre de la guerre. Enfin l'an 1570, le czar proposa au duc *Magnus* de le créer roi de Livonie : recevoir la couronne des mains du czar, c'étoit se déclarer son vassal, & il valoit mieux être indépendant avec le titre de duc, que tributaire avec celui de roi ; mais ce nom fascina les yeux de *Magnus*, il se rendit en Moscovie, il y fut couronné ; le trône fut déclaré héréditaire dans sa famille, il se soumit à payer un tribut annuel au czar, & celui-ci se réserva le titre de protecteur de Livonie. *Magnus* né avec cette douceur, cette équité, ces vertus qui n'obtiennent pas toujours des couronnes, mais qui les méritent, fit le bonheur des Livoniens ; mais bientôt le czar qui n'avoit d'autre but que de régner sous son nom, arma contre lui : le protecteur de la Livonie en fut l'oppresseur, la guerre se ralluma ; *Magnus* se vit enlever la plupart de ses places, & se retira dans son duché de Courlande où il mourut, le 18 mars 1583 ; les regrets des Livoniens le

suivirent dans le tombeau, & ses sujets lui furent également gré, & du bien qu'il avoit fait, & de celui qu'il n'avoit pu faire. (*M. DE SACY.*)

MAGNUS, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, étoit fils d'Eric Scateller, roi de Danemarck : un parti de mécontens l'appella en Suede, Eric-le-saint y régnoit alors, il périt en défendant sa couronne contre l'usurpateur ; *Magnus* fut couronné, mais ce même peuple qui avoit eu la lâcheté d'abandonner son maître légitime, eut le courage de le venger. Les Goths & les Suédois réunis s'avancerent contre *Magnus ;* celui-ci crut qu'une fois monté sur le trône il falloit le conserver ou mourir : les Danois étoient accourus pour le défendre, on en vint aux mains, *Magnus* périt avec toute son armée ; ce fut l'an 1160, près d'Upsal, que se donna cette bataille ; les vainqueurs bâtirent sur le champ même une église, dont les murailles auroient pu être cimentées du sang des vaincus. (*M. DE SACY.*)

MAGNUS-LADESLAS, roi de Suede : il étoit fils de Biger-Jert, & frere de Waldemar, roi de Suede : il avoit eu le duché de Sudermanie en appanage, son ambition étoit encore plus vaste que ses états ; après la mort de son pere il excita dans la Suede plusieurs guerres civiles, & parvint à détrôner son frere, l'an 1277 (*V.* WALDEMAR, *Suppl.*). Il prit le titre de roi de Suede, & y ajouta celui de roi des Goths, aboli long-tems auparavant par Ollaüs le tributaire (*Voyez* OLLAUS, *Suppl.*). L'expérience des regnes précédens lui apprenoit qu'il étoit dangereux de donner trop de crédit à la maison de Folkanger, dont lui-même il étoit issu ; il aima mieux élever aux premieres dignités quelques seigneurs du comté de Holstein, qu'Hedvige, son épouse, fille du comte Gerard, avoit attirés à sa cour ; le plus célebre d'entr'eux, & le plus digne de l'être, se nommoit *Ingemar Danske ;* la haute fortune de ces étrangers blessa les yeux jaloux de Folkanger, & Ingemar en fut la premiere victime ; ils n'oserent attenter à la vie du comte de Holstein, mais ils le renfermerent dans le château de Jernsbourg. *Magnus* obtint sa liberté par des démarches humiliantes, l'espoir d'une prompte vengeance lui en faisoit supporter la honte : ils atteignoient le dernier période de leur prospérité, lorsqu'il leur fit trancher la tête. Philippe de Rundi survécut seul au supplice des siens ; une double alliance, le mariage projetté de son fils Briger avec Merette, princesse Danoise, & celui d'Eric, roi de Danemarck, avec Ingeburge, fille de *Magnus*, assoupit au moins pour quelque tems les longues inimitiés des Suédois & des Danois. *Magnus* exerça dans la Suede une justice si sévere, qu'il rendoit, disoit-on, *les serrures inutiles*, & c'est de-là que lui vint le surnom de *Ladeslas ;* cependant Waldemar faisoit jouer secrettement mille ressorts pour se former un parti & remonter sur le trône ; *Magnus* mépriſa son frere tant qu'il ne fut que turbulent, mais dès qu'il fut dangereux il le fit enfermer. Au milieu des discordes civiles qui troublerent le repos du Gothland, il prit le parti le plus sage que la bonne politique puisse dicter dans de pareilles circonstances, ce fut de punir également les deux partis. La Suede fut heureuse & florissante sous son regne, mais on reprochera toujours à sa mémoire le massacre des Folkanger & son usurpation : il mourut le 18 décembre l'an 1290. (*M. DE SACY.*)

MAGNUS-SMEEK, roi de Suede & de Norwege, il n'avoit que trois ans lorsque la disgrace de Birger II (*Voyez ce mot*) & la mort de Haquin lui laisserent ces deux couronnes : il étoit fils d'Eric ; Eric étoit frere de Birger qui l'avoit fait assassiner. *Magnus* épousa Blanche, fille du comte de Namur, & profita des troubles qui agitoient le Danemarck pour s'emparer de la Scanie ; son ambition même portoit ses vues plus loin, le régent Matthias Kettelmundson étoit mort, & depuis 1336 *Magnus* gouvernoit par lui-même ; il demanda le royaume de Danemarck au pape, comme au roi des rois, & se soumit à payer au saint siege un tribut que les Danois refusoient depuis long-tems ; mais le pontife fut assez sage pour ne pas vouloir se mêler des affaires du Nord. Cependant *Magnus*, par un traité signé l'an 1343, demeura en possession de la Scanie, du Blecking, de l'Hister, de l'île d'Huen, & du Halland qu'il acheta ; mais il fut contraint de céder une partie de la Carélie aux Russes, auxquels il avoit fait une guerre injuste dans son principe, & mal conduite dans l'exécution : il y avoit employé les deniers de saint Pierre, & le pape l'excommunia ; il avoit accablé le peuple d'impôts, & le peuple se souleva. Au milieu de ce tumulte Eric fut couronné, & l'on vit sans horreur un pere détrôné par son fils : ce spectacle n'étoit point extraordinaire dans le Nord, la guerre fut bientôt allumée, elle se fit avec divers succès ; enfin *Magnus* fut contraint de partager le royaume avec son fils, on lui laissa l'Uplande, la Gothie, le Wermland, la Dalécarlie, le Halland & l'île d'Oëland, le reste fut le partage d'Eric. *Magnus* parut oublier la révolte de son fils, & l'attira à sa cour ; on prétend que Blanche, mere du jeune prince, l'empoisonna ; mais quel que fût le genre de sa mort, il périt à la fleur de son âge, l'an 1354 ; le pere succéda à son fils, & tout le royaume rentra sous l'obéissance de *Magnus ;* ce prince méditoit depuis long-tems des projets de vengeance ; pour en assurer le succès il s'appuya de l'alliance de Waldemar, roi de Danemarck, autrefois son ennemi, lui rendit, sans l'aveu des états, la Scanie, le Halland & le Blecking, & promit de marier son fils Haquin, avec Marguerite, fille de ce prince. Waldemar devint le ministre des fureurs de *Magnus ;* celui-ci cherchoit en vain des prétextes pour châtier les Gothlandois ; mais au premier signe que donna sa haine, Waldemar fit massacrer dix-huit mille paysans. C'étoit le sort de *Magnus* d'être détrôné par ses enfans ; Haquin, roi de Norwege, le fit enfermer dans le château de Calmar, & prit en main le gouvernement du royaume. Le mariage de Haquin & de Marguerite, n'étoit pas encore célébré ; les états forcerent le roi de Norwege à accepter la main d'Elisabeth, sœur de Henri, comte de Holstein ; cette princesse s'embarqua pour venir en Suede, mais une tempête la jetta sur les côtes de Danemarck. Waldemar fut alors rompre ce mariage & conclure le premier. *Magnus* sortit de sa prison, exila un grand nombre de sénateurs : ceux-ci au fond du Gothland proclamerent Henri, comte de Holstein, roi de Suede ; mais il rejetta un présent dangereux & illégitime, & leur conseilla de placer la couronne sur la tête d'Albert, duc de Mecklenbourg ; celui-ci la refusa de même : mais il leur présenta Albert, son second fils, qui fut couronné. *Magnus* fut détrôné une troisieme fois, & perdit à la fois le trône & la liberté, l'an 1365. Ses fers furent brisés quelque tems après. Il fixa sa retraite en Norwege, où il se noya vers l'an 1375. Jamais prince n'auroit eu plus de droits à la compassion des hommes, s'il n'avoit pas mérité ses malheurs. (*M. DE SACY.*)

MAGRAPHE *ou* MAGREPHA, (*Musiq. instr. des Hébr.*) Il paroît qu'il y avoit deux instrumens de ce nom chez les Hébreux : Kircher les distingue en appellant l'un *magraphe tamid*, & l'autre *magraphe d'aruchin ;* ce dernier mot est le titre ou nom du chapitre du Talmud ou Tamid, d'où la description de cette *magraphe* est tirée.

Quant à la *magraphe* tamid, on n'en sait autre chose sinon que c'étoit un instrument de percussion qui servoit à convoquer le peuple, devant le temple, &

dont

dont le ſon étoit ſi fort qu'on l'entendoit à Jéricho depuis Jéruſalem. Tout ce que l'on dit pour expliquer cette force de ſon, c'eſt que la *magraphe* étoit poſée au fond du temple de Jéruſalem, ſous une voûte propre à multiplier le ſon. Kircher penſe avec aſſez de raiſon que c'étoit une eſpece de cloche.

Quant à l'autre *magraphe* ou *magraphe* d'aruchin, voici la deſcription qu'en donne le talmud.

Cet inſtrument avoit dix trous; dans chacun deſquels étoit fiché un tuyau; chacun de ces tuyaux étoit percé de dix trous, qui donnoient chacun un ton différent, enſorte que la *magraphe* avoit en tout cent tons, par la combinaiſon deſquels on pouvoit exécuter un nombre infini de mélodies différentes.

Cette deſcription eſt très-imparfaite. Comment faiſoit-on réſonner ces dix tuyaux? Comment pouvoit-on boucher & déboucher à volonté les cent trous de cet inſtrument?

La deſcription qu'en donne Kircher, & qu'il a tirée du *Scillte haggiborim*, eſt plus claire: la voici.

La *magraphe* avoit pluſieurs tuyaux qu'on faiſoit réſonner par des ſoufflets; les orifices de ces tuyaux étoient bouchés par des ſoupapes qu'on ouvroit par le moyen des touches qui étoient devant l'inſtrument. *Voyez la fig. planche de luth. Suppl.* que Kircher a deſſinée lui-même ſur la deſcription, laquelle prouve que ſi jamais les Juifs ont eu cet inſtrument, ce n'étoit rien qu'une eſpece d'orgue très-imparfaite. (*F. D. C.*)

§ MAILLET, ſ. m. *malleus*, *i*, (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu qui repréſente un inſtrument de guerre de bois, propre à rompre & à briſer; on s'en ſert pour enclouer les pieces de canon des ennemis, pour enfoncer les portes après l'eſcalade des villes & à divers autres uſages.

De Mailly de Neſle, à Paris; *d'or à trois maillets de ſinople.*

De Monchy de Hoquincourt, en Picardie; *de gueules à trois maillets d'or.* (*G. D. L. T.*)

§ MAILLY, (*Géogr. Hiſt.*) bourg de Picardie, à deux lieues d'Albert, & ſix d'Amiens, a donné le nom à une des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de France.

Elle remonte à Anſelme de *Mailly* qui vivoit l'an 1050, & commandoit les armées du comte de Flandres. Il partagea depuis avec Dreux, ſire de Couci, la régence de cette province, étant parent au comte, fils de Richilde. Anſelme s'établit en Picardie & devint pere d'une nombreuſe poſtérité. Guillaume de *Mailly* mourut grand prieur de France en 1360. Colart de *Mailly*, le deuxieme des grands chargés des affaires pendant la maladie de Charles VI, fut tué comme ſon fils à la bataille d'Azincourt, en 1414. La maiſon de *Mailly* a produit treize branches, quatre ſubſiſtent encore: la premiere porte le nom *de Mailly*; la ſeconde eſt connue par les noms de *Neſle* & de *Rubempré* dont étoit le cardinal-archevêque de Rheims; la troiſieme & la quatrieme ſont déſignées par les ſurnoms de *Mareuil* & de *Haucourt*.

Le nom de François de *Mailly*, ſeigneur d'Haucourt, doit être cher aux bons citoyens. Loin d'entrer dans cette déteſtable confédération qu'on appelloit la *ſainte-ligue*, & qui fut formée en Picardie, il fit les derniers efforts pour ramener les rébelles à leur ſouverain. Son zele & ſa valeur furent récompenſés par le collier de l'ordre: il mourut en 1631.

Dans le dernier ſiecle un chevalier de cette famille donna au public une *Hiſtoire de Gênes* aſſez eſtimée, imprimée à Paris en trois volumes *in-12*. Elle commence à la fondation de cette république & finit en 1693. (*C.*)

MAIN DE JUSTICE, (*Aſtron.*) conſtellation placée entre pégaſe, céphée & andromede. *Voyez* SCEPTRE & MAIN DE JUSTICE, (*Aſtron.*) dans ce *Supplément*. (*M. DE LA LANDE.*)

MAÏS, (*Bot. Agric.*) Le *maïs*, ainſi nommé en Amérique, dont il eſt originaire, eſt appellé parmi nous *bled de Turquie* ou *bled d'Inde*. L'auteur de la *Maiſon Ruſtique* l'appelle, ſans aucun fondement, *irion*: on le nomme *bled d'Eſpagne* dans le Limouſin & dans l'Angoumois où on le cultive. Dans la baſſe-Bourgogne où il eſt commun, on le déſigne ſous le nom de *turquet* ou *turquie*. Cette plante pouſſe une groſſe tige pleine d'une moëlle blanche, qui a le goût ſucré, & dont on tire un miel par expreſſion lorſqu'elle eſt verte (*a*). Un curé de Bourgogne a trouvé le moyen d'en préparer une liqueur vineuſe, dont l'uſage eſt auſſi ſain qu'agréable.

Cette tige eſt roide, ſolide, noueuſe comme une canne de roſeau, haute de cinq à ſix pieds, de la groſſeur d'un pouce, quelquefois couleur de pourpre, plus épaiſſe à ſa partie inférieure qu'à ſa partie ſupérieure.

Ses feuilles ſont ſemblables à celles d'un roſeau, d'un beau verd, longues d'une coudée, & plus large de trois ou quatre pouces, veinées, un peu rudes en leurs bords.

La tige porte à ſon ſommet des pannicules longues de neuf pouces, grêles, éparſes, ſouvent en grand nombre, quelquefois partagées en quinze, vingt ou trente épis panachés, portant des fleurs ſtériles & ſéparées de la graine ou du fruit.

Ses fleurs approchent de celles du ſeigle, & ſont formées de quelques petits filets blancs, jaunes ou purpurins, chancelans, renfermés dans un petit calice ou balle, & ne laiſſant point de fruits après eux.

Ses fruits ſont ſéparés des fleurs & naiſſent des nœuds de la tige en forme d'épis; chaque tige en porte trois ou quatre placés alternativement, longs, gros, cylindriques, enveloppés étroitement de pluſieurs feuilles ou tuniques membraneuſes, qui ſervent comme de gaîne; de leur ſommet il ſort de longs filets qui ſont attachés chacun à un grain de l'épi ou du fruit dont ils ont la couleur.

L'épi croît par dégrés quelquefois juſqu'à la groſſeur du poignet & à la longueur d'un pied; à meſure qu'il groſſit & qu'il mûrit, il écarte ſes tuniques, & paroît jaune, rouge, violet, bleu ou blanc, ſuivant l'eſpece; celle à grains jaunes eſt la plus eſtimée.

Les graines ſont nombreuſes, groſſes comme un pois, nues, ſans être enveloppées dans une follicule, liſſées, arrondies à leur ſuperficie, anguleuſes du côté qu'elles ſont attachées au poinçon dans lequel elles ſont enchâſſées. Ce noyau de l'épi ſe nomme le *papeton*. L'épi du *maïs* donne une plus grande quantité de grains qu'aucun épi de bled; il y a communément huit rangées de grains ſur un épi & davantage, ſi le terroir eſt favorable; chaque rangée contient au moins trente grains, & chacun d'eux donne plus de farine qu'aucun de nos grains de froment; celui qui croît dans les Indes rapporte quelquefois des épis qui ont ſept cens grains. La diverſité de couleur des grains blancs, jaunes, rouges, noirs, pourprés, bleus ou bigarrés, ne ſont que des variétés de l'écorce; car la farine en eſt toujours blanche ou jaunâtre, d'une ſaveur plus agréable & plus douce que celle des autres grains. Ce ne ſont point des eſpeces différentes; car le même grain fournit la plupart de ces couleurs.

Le *maïs* eſt de toutes les plantes celle dont la culture eſt la plus intéreſſante dans l'univers, puiſque toute l'Amérique, l'Afrique, un partie de l'Aſie & de l'Europe, principalement la Turquie d'où lui

(*a*) Comme on en fait un ſirop très-doux qui a le véritable goût du ſucre, on propoſe dans les *Mémoir. de l'acad.* d'eſſayer s'il ne pourroit point ſe cryſtaliſer comme le ſuc de la canne qui donne le ſucre.

vient ſon nom, ne vivent que de *maïs ;* & d'un autre côté, la culture de ce grain robuſte ne manque jamais de récompenſer au centuple les ſoins qu'on lui accorde. Il vient aiſément, il tarde peu à mûrir, & il fournit toujours un ſecours aſſuré contre les diſettes, parce qu'il n'eſt pas ſujet à tant d'accidens que le froment ; d'ailleurs il ſe ſeme ſur les jacheres qu'on deſtine à être enſemencées en bleds l'hiver ; & loin de nuire à ceux-ci, il n'en diſpoſe que mieux la terre à les recevoir. La culture à bras & les façons qu'il exige, influent ſur la récolte en bleds qui doit la ſuivre.

Lorſqu'on ſeme le *maïs* ou bled de Turquie en plein champ comme le bled, il ne rapporte qu'un épi ; mais ſi l'on ſeme les grains à dix-huit pouces de diſtance les uns des autres, alors il rapporte pluſieurs grappes. Dans les provinces on ſeme cette graine ſur les chaumes à la volée, & on l'enterre à la charrue tirée par les bœufs. Quand ce bled eſt levé on lui donne un léger labour, qu'on nomme *agaler* par corruption d'*égaler*, parce qu'on briſe les mottes & qu'on unit le terrein ; quand les plantes ont acquis ſept pouces de hauteur, on donne un deuxieme labour qu'on nomme *ſarcler* ou *piller*, parce qu'il détruit les mauvaiſes herbes & les pieds qui ſont trop près les uns des autres ; quand les plantes ſont parvenues à douze ou quinze pouces de hauteur, on donne un labour général pour buter les pieds qu'on veut conſerver, & arracher ceux qu'on juge encore trop près. Lorſque le *maïs* a produit ſa pannicule, on la coupe & on la ramaſſe ſoigneuſement pour la donner aux bœufs (*b*). On récolte ſur la fin de ſeptembre ; & les labours à bras ont ſi bien préparé les terres, qu'il n'eſt plus beſoin que d'en faire un ſeul avant de ſemer le froment.

La maniere de planter le *maïs*, pratiquée par les Anglois en Amérique eſt de former les ſillons égaux dans toute l'étendue d'un champ à environ cinq ou ſix pieds de diſtance, de labourer en travers d'autres ſillons à la même diſtance, & de ſemer la graine dans les endroits où les ſillons ſe croiſent & ſe rencontrent ; ils couvrent la ſemaille à la bêche ou à la charrue, en faiſant un ſillon à côté. Quand les mauvaiſes herbes commencent à faire du tort au *maïs*, ils labourent de nouveau le terrein où elles ſe trouvent, ils les coupent, les détruiſent & favoriſent puiſſamment la végétation par ces divers travaux. C'eſt, pour le dire en paſſant, cette méthode du labourage du *maïs*, employée depuis long-tems par les Anglois en Amérique, que M. Tull a adoptée, & qu'il a appliquée de nos jours avec tant de réputation à la culture du bled.

Lorſqu'on a cueilli les épis du *maïs*, on arrache les tiges pour ſervir de fourrage aux bœufs pendant l'hiver ; on égraine les épis en les battant avec le fléau ou en les frottant fortement contre & ſur le bord d'un tonneau défoncé ou quelqu'autre choſe ſemblable. Le *maïs* égrainé & bien ſéché au ſoleil, peut ſe conſerver pendant pluſieurs années, & quelque vieux qu'il ſoit, il eſt encore bon pour être ſemé.

Les avantages que l'humanité peut tirer de ce grain ſont infinis ; une grande partie des hommes & des animaux domeſtiques en font leur nourriture ; comme on ne le ſeme qu'après l'hiver & qu'il vient aiſément, il pourroit être d'une grande reſſource ſi la culture en étoit univerſellement répandue en France, comme elle l'eſt en Bourgogne, dans la Breſſe, en Franche-Comté, en Angoumois, *&c.*

Le *maïs* eſt une plante qui donne la nourriture la plus ſaine & la plus abondante. Un ſauvage, allant à la guerre, porte aiſément ſur ſoi ſa proviſion de *maïs* pour deux mois. Comme les Indiens ne connoiſſent pas l'art de moudre, ils font griller leur *maïs*, enſuite ils le pilent dans leurs mortiers, & ils le faſſent pour en faire des gâteaux ; ils en mangent auſſi les grains en verd comme les petits pois, ou grillés ou boullis. Les médecins du Mexique en font une tiſane à leurs malades ; c'eſt leur meilleur remede contre les maladies aiguës. Les Américains retirent de ces grains, pilés & macérés dans l'eau, une liqueur vineuſe dont ils font leur boiſſon ordinaire ; cette liqueur enivre ; on en peut retirer de l'eſprit ardent, elle ſe convertit auſſi en excellent vinaigre : enfin, le *maïs* ſert aux Indiens à une infinité d'uſages, dont on peut voir le détail dans Garcilaſſo de la Vega.

En Piémont, cette eſpece de bled fait la principale nourriture du peuple ; les riches ont même trouvé le moyen d'en faire un mets délicat. On cueille les jeunes grappes lorſqu'elles ſont de la groſſeur du petit doigt & encore vertes ; on les fend en deux & on les fait frire avec de la pâte comme les artichaux ; on les confit auſſi comme des cornichons, *&c.*

Aux environs du Rhin, où le bled ne venoit que difficilement, de vaſtes champs ſont couverts de *maïs*, & cette culture y occaſionne un riche commerce avec le bétail engraiſſé par le *maïs*, contre le bled qui eſt très-abondant dans les cantons voiſins, & il ſert à nourrir une partie du peuple. La Bourgogne, la Breſſe & la Comté s'enrichiſſent par cette culture.

Le *maïs* bien moulu donne une farine blanche ou jaunâtre qui fait de bon pain, de la bonne bouillie avec du lait, des crêpes, des gâteaux, des galettes, *&c.* Le pain qu'on fait de la ſeule farine de *maïs* eſt jaune & peſant, parce que la pâte ne leve pas ſi bien que celle de la farine de froment ; néanmoins on a vu des payſans qui en ont vécu pendant des années entieres ſans en avoir été incommodés ; ce pain eſt plus doux, quoique plus groſſier en apparence, que celui de la farine de froment. Mais pour faire un excellent pain plus ſain & plus ſavoureux que le pain ordinaire, on mêle avant de pêtrir un ſeptieme ou un huitieme de farine de *maïs* ſur ſix ou ſept parties de farine de froment ; les médecins les plus expérimentés le préferent à tout autre pain.

On ſait que le *maïs* eſt très-bon pour les bœufs & pour les moutons, ſoit qu'on le leur donne verd ou ſec. Quand on veut le donner en verd, ſur-tout aux bœufs s'ils font des travaux pénibles, on le ſeme fort épais ſur la levée des orges, moyennant quoi on peut le couper pendant les mois d'octobre ou de novembre pour les nourrir. On le donne en épi ou en grains aux beſtiaux & aux porcs qu'on veut engraiſſer, il fait prendre à ceux-ci un lard ferme ; les cochons de Naples qui peſent juſqu'à 500 livres, ne ſont engraiſſés qu'avec le grain de *maïs :* on engraiſſe la volaille qui profite à vue d'œil, avec cette ſeule nourriture ; mais avant de donner ce grain à la jeune volaille, il faut le concaſſer ſous la meule ; les chapons de Breſſe qui peſent juſqu'à dix à douze livres, ne doivent leur réputation qu'au bled de Turquie ; la chair des pigeons de voliere qu'on en nourrit eſt blanche, tendre, & leur graiſſe eſt ferme & ſavoureuſe, *&c.*

On voit par tous ces détails d'utilité domeſtique, que cette culture eſt trop négligée en France, & qu'on ne ſauroit aſſez la répandre & l'encourager.

Cependant on a reproché au *maïs* que depuis que ſa culture eſt introduite dans l'Angoumois, on y a

(*b*) Avant de couper la pannicule des fleurs mâles, il faut prendre garde qu'elles aient répandu leur pouſſiere ſur les épis à fruit ; on peut s'en convaincre en tâtant avec le pouce ſi le grain des épis eſt déja gros & renflé. Voyez ce que nous avons dit à ce ſujet dans notre diſſertation latine, *De principiis vegetationis, p. 48*, en rapportant les expériences de M. Logan, préſident du conſeil de Philadelphie.

vu paroître un insecte qui y dévore les grains; mais cette observation est dénuée de preuve & de fondement, puisque le *maïs* ou bled de Turquie est exempt lui-même de ce fléau, & que cet insecte est connu en Bourgogne, en Bresse, en Franche-Comté, & dans tous les pays où il y a de grandes cultures de *maïs* établies depuis très-long-tems. (*M. Beguillet.*)

MAISON, s. f. *mansio, onis*, (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente le domicile d'un citoyen. *Ouverte, ajourée* & *maçonnée*, se dit de la porte, des fenêtres & des joints des pierres, lorsqu'ils se trouvent d'un autre émail que l'édifice.

On nomme *maison essorée*, celle dont le toit est de différent émail.

Le mot *maison* vient du latin *mansio*, demeure, séjour.

De Saismaisons de la Saulciniere de Tréambert à Nantes; *de gueules à trois maisons d'or, ouvertes, ajourées & maçonnées de sable.*

MAISON, s. f. *familia, æ, genus, eris*, (*terme de Généalogie.*) famille d'une ancienne noblesse, ou élevée par de grandes dignités. (*G. D. L. T.*)

MAISON *céleste*, terme d'*Astrologie judiciaire* qui signifie une des douze parties du ciel, divisé à la maniere des astrologues. Il y avoit plusieurs méthodes pour diviser le ciel en douze *maisons;* mais celle de Regiomontanus ayant été la plus suivie, nous nous contenterons de donner une idée de celle-ci.

On conçoit quatre cercles de positions tirés par les points nord & sud de l'horizon, & par les points de l'équateur qui sont à 30 & à 60^{d} du méridien, soit à l'orient, soit à l'occident : ces quatre cercles, avec le méridien & l'horizon, divisent toute la surface du ciel en douze *maisons*, à commencer du côté de l'orient.

La premiere *maison céleste* qui suit immédiatement au-dessous de l'horizon à l'orient, est appellée l'*horoscope*, *la maison de la vie*, ou l'*angle oriental.*

La seconde *maison céleste* qui suit plus bas, est appellée *la maison des richesses.*

La troisieme, *la maison des freres.*

La quatrieme, dans le plus bas du ciel, *la maison des parens*, & l'*angle de la terre.*

La cinquieme, *la maison des enfans.*

La sixieme, *la maison de la santé.*

La septieme, *la maison du mariage*, ou l'*angle d'occident.*

La huitieme, *la maison de la mort*, & *la porte supérieure.*

La neuvieme, *la maison de piété.*

La dixieme, *la maison des offices.*

L'onzieme, *la maison des amis.*

La douzieme, *la maison des ennemis.*

Ces douze *maisons célestes* sont représentées en deux façons par les astrologues; savoir, dans un cercle & dans un quarré, comme dans les *fig. 216* & *217. pl. d'Astron. Suppl.* qu'il suffit de regarder pour comprendre la disposition des douze *maisons.*

La *fig. 217* représente aussi la forme que l'on donnoit aux *thêmes de nativité*, en marquant dans chaque triangle les astres qui s'y trouvoient au moment de la naissance. (*M. de la Lande.*)

MAITRE À CHANTER, (*Musique.*) musicien qui enseigne à lire la musique vocale, & à chanter sur la note.

Les fonctions du *maître à chanter* se rapportent à deux objets principaux : le premier, qui regarde la culture de la voix, est d'en tirer tout ce qu'elle peut donner en fait de chant, soit par l'étendue, soit par la justesse, soit par le timbre, soit par la légéreté, soit par l'art de renforcer & radoucir les sons, & d'apprendre à les ménager & modifier avec tout l'art possible. *Voyez* CHANT, VOIX, *Diction. raisonn. des Sciences*, &c. & *Suppl.*

Le second objet regarde l'étude des signes, c'est-à-dire, l'art de lire la note sur le papier, & l'habitude de la déchiffrer avec tant de facilité, qu'à l'ouverture du livre on soit en état de chanter toute sorte de musique. *Voyez* NOTE, SOLFIER, *Dict. raisonn. des Sciences*, &c. & *Suppl.*

Une troisieme partie des fonctions du *maître à chanter*, regarde la connoissance de la langue, surtout des accens, de la quantité, de la meilleure maniere de prononcer, parce que les défauts de la prononciation sont beaucoup plus sensibles dans le chant que dans la parole, & qu'une vocale bien faite ne doit être qu'une maniere plus énergique & plus agréable de marquer la prosodie & les accens. *Voyez* ACCENT, *Diction. raisonn. des Sciences*, &c. & *Suppl.* (*S*)

MAITRE DE CHAPELLE, (*Musiq.*) *Voyez ci-après* MAITRE DE MUSIQUE.

MAITRE DE MUSIQUE, (*Musiq.*) musicien gagé pour composer de la musique & la faire exécuter.

C'est le *maître de musique* qui bat la mesure & dirige les musiciens. Il doit savoir la composition, quoiqu'il ne compose pas toujours la musique qu'il fait exécuter. A l'opéra de Paris, par exemple, l'emploi de battre la mesure est un office particulier; au lieu que la musique des opéra est composée par quiconque en a le talent & la volonté. En Italie, celui qui a composé un opéra, en dirige toujours l'exécution, non en battant la mesure, mais au clavecin. Ainsi, l'emploi de *maître de musique* n'a guere lieu que dans les églises; aussi ne dit-on point en Italie, *maître de musique*, mais *maître de chapelle*, dénomination qui commence aussi à passer en France. (*S*)

§ MALACA, (*Géogr. anc.*) L'itinéraire d'Antonin décrit une route de Castulon à *Malaca*, & une autre de *Malaca* à Gades. Strabon dit que c'étoit une colonie de Carthaginois, & une ville de grand commerce. Le nom moderne est *Malaga. Voy.* MALAGA, dans le *Dictionnaire raisonné des Sciences, Arts & Métiers.*

Abdallack, surnommé *Ben-Beithar*, le plus célebre botaniste qui ait existé parmi les Arabes, étoit né à *Malaca*. Il fut visir de Damas, où il est mort en 1248. (*C.*)

MALADIES *du grain en herbe*, (*Botan. Agric.*) Quoique la nature ne produise rien de nouveau, cependant elle opere d'une maniere si secrette, elle emploie des moyens si variés, & l'ignorance de l'homme est si profonde, que tout devient pour lui un phénomene nouveau. Les *maladies du grain en herbe* sont de ce genre; & quoiqu'on ne puisse douter qu'elles n'aient été connues des anciens : *Dedit ærugini fructus eorum, psal. 77*, cependant cette partie de la physique est ignorée, même des agriculteurs; plusieurs d'entr'eux ignorent jusqu'au nom de ces qualités; & ce n'est que dans ces derniers tems que quelques savans modernes, comme MM. Tillet, Duhamel, Ginani, *&c.* s'en sont occupés avec succès.

M. Adanson, dans ses *Résultats des expériences modernes sur l'organisation des plantes*, distingue leurs maladies, comme les causes qui les produisent, en externes & en internes : il en reconnoît 23 especes, dont 15 externes & 8 internes; savoir,

Maladies dues à des causes externes. 1°. *La brûlure* ou *le blanc* (*candor*). C'est cette blancheur qu'on voit par taches sur les feuilles, qui les fait paroître vuides & comme transparentes : elle n'arrive que lorsqu'après une pluie ou une forte rosée, le soleil vient à donner vivement sur ces feuilles avant qu'elle ait eu le tems de s'évaporer; lorsque toutes en sont attaquées, la plante périt peu de jours après. Mais

cette maladie eſt plus commune dans les pays très-chauds que dans nos climats tempérés. Il ſoupçonne que cette maladie vient d'une eſpece d'épuiſement cauſé par la grande évaporation de la ſeve, ou par la deſtruction des pores de la tranſpiration trop dilatés, ou enfin par une putréfaction occaſionnée dans le ſuc du parenchyme des feuilles par ſon mêlange avec l'eau.

2°. La *panachure* reconnoît à-peu-près la même cauſe, mais agiſſant plus foiblement; elle ſe rencontre plus ſouvent dans les plantes languiſſantes.

La *jauniſſe* ou chûte prématurée des feuilles, a pour cauſe la plus ordinaire un terrein maigre, ſec & trop léger, ou lorſque les plantes ſont trop abreuvées d'eau; auſſi voit-on les bleds jaunir dans les champs qui retiennent l'eau, ou pendant les ſaiſons trop pluvieuſes.

3°. Le *givre* eſt une blancheur qui couvre la partie ſupérieure des feuilles de quelques plantes qui croiſſent dans les lieux bas & humides, comme le houblon, *&c.* elle paroît venir d'un défaut de tranſpiration de la ſeve répandue ſur la ſurface des feuilles, où elle reſte ſans s'évaporer, faute de ſéchereſſe, ou d'être expoſée à l'action du ſoleil. Les plantes qui en ſont attaquées, produiſent rarement du fruit.

4°. La *rouille* (*rubigo*) eſt une pouſſiere jaune de rouille ou d'ocre répandue ſur les feuilles : elle reconnoît la même cauſe que le givre. Il en eſt parlé fort amplement dans ce *Suplément*, ainſi que des trois ſuivantes.

5°. La *nielle*, qui réduit en une pouſſiere noire les fleurs des bleds. M. Adanſon croit que cette maladie eſt due à la même cauſe externe que le givre; mais je ferai voir le contraire, & qu'elle procede d'une cauſe interne.

6°. Le *charbon* (*uſtilage*). M. Adanſon croit que le charbon ne differe de la nielle, qu'en ce qu'il eſt contagieux, & qu'il reconnoît la même cauſe. On a vu le contraire.

7°. L'*ergot* ou le *clou* (*clavus*), eſt une production des grains en une longue corne comme cartilagineuſe. M. Adanſon ſoupçonne qu'il a la même cauſe premiere que le givre.

8°. L'*étiolement* eſt cet état de maigreur pendant lequel les plantes pouſſent beaucoup en hauteur, peu en groſſeur, & périſſent ordinairement avant que d'avoir produit leur fruit. On le remarque communément dans celles qui ſont plantées trop ſerrées. M. Bonnet a prouvé que ſa cauſe eſt due principalement à la privation de la lumiere du ſoleil, quand on ſeme les bleds trop épais. Pluſieurs plantes périſſent par étiolement.

Les autres maladies procédant de cauſes externes, concernent principalement les arbres. Telles ſont :

9°. La *mouſſe* qui recouvre l'écorce des arbres plantés dans les vallons & lieux humides.

10°. Les *yerſes* & *cadrans*, ou fentes qui arrivent au bois.

11°. La *roulure* qui eſt une ſéparation entre les couches ligneuſes.

12°. La *champlure* qui attaque principalement la vigne lorſque les ſarmens, ſurpris par la gelée, ſe ſéparent à leur jointure.

13°. La *gelivure* entrelardée, qui eſt un aubier entre deux couches de bon bois.

14°. L'*exfoliation* qui eſt un deſſéchement de l'écorce & du bois meurtri par la gelée ou d'autres contuſions.

15°. Les *gales* qui ſont des excroiſſances dues aux piquures des pucerons ou d'autres inſectes.

Maladies dues à des cauſes internes. 1°. La *décurtation* dans les épis de froment, dans les branches des arbres, eſt un retranchement qui ſe fait naturellement par une ceſſation d'accroiſſement dans la partie ſupérieure du nouveau jet encore herbacé. Cet partie jaunit bientôt, meurt, & ſe détache de la partie inférieure qui reſte vive & ſaine. Elle eſt ſouvent occaſionnée ou hâtée par quelques coups de ſoleil, ou par la ſéchereſſe, ou par la gelée, dit M. Adanſon (en ce cas ce ſeroit une cauſe externe). La décurtation des épis, ajoute le même auteur, diminuant la quantité des grains, on peut la prévenir, en fourniſſant au froment plus de ſuc, par le moyen d'un labour fait avant que les épis ſortent des gaînes des feuilles, afin d'augmenter leur longueur & leur groſſeur; mais ce remede indiqué ſuppoſe la *culture tullienne*. On peut y ſuppléer, dans la culture ordinaire, par les ſarclages du printems, tels que je les ai indiqués à l'*article* BLED, *Suppl.*

2°. La *fullomanie* eſt une abondance prodigieuſe de feuilles, à la production deſquelles une plante s'abandonne; ce qui l'empêche de donner des fleurs & des fruits. Elle eſt cauſée par la trop grande quantité de ſucs groſſiers. La taille y remédie dans les arbres; le retranchement des racines par la culture tullienne eſt le remede de la fullomanie des bleds. D'autres les font brouter; mais il ſeroit plus ſûr de les faucher & de retrancher la faune, ſuivant le conſeil de l'abbé Poncelet.

3°. Le *dépôt* eſt un amas de ſuc propre ou du ſang végétal, ſoit gomme, ſoit réſine, qui occaſionne la mort des branches où il ſe fait. Il eſt particulier aux arbres, ainſi que les maladies ſuivantes.

4°. L'*exoſtoſe* ou bois noueux.

5°. La *pourriture* qui arrive au tronc des arbres, en commençant par le haut, & deſcendant inſenſiblement juſqu'aux racines.

6°. La *carie* ou *moiſiſſure*, qui a ſon principe dans les racines, & qui gagne peu-à-peu les autres parties de l'arbre.

7°. Les *chancres* ou *ulceres* coulans, qui dépendent de l'eau putride & infecte des terres marécageuſes, ou des fumiers trop abondans.

8°. Enfin la *mort ſubite*, qui n'eſt guere produite que par un coup de ſoleil ſur les herbes annuelles & délicates, & par les plus grands froids & le tonnerre ſur les arbres & autres plantes vigoureuſes.

On voit par ce précis aſſez curieux, extrait de M. Adanſon, que cet auteur s'eſt plutôt attaché à donner la définition des maladies, qu'à en diſcuter les cauſes & les effets. En géneral les maladies des plantes viennent, ou de la trop grande abondance du ſuc nutritif, ou de ſon défaut, ou de la mauvaiſe qualité qu'il acquiert, ou de l'inégale diſtribution dans les diverſes parties de la plante, ou enfin d'accidens étrangers & de cauſes extérieures. (*M.* BEGUILLET.)

MALATZKA, (*Géogr.*) jolie ville de la baſſe Hongrie, dans le comté de Presbourg & dans un des diſtricts ſeptentrionaux de ce comté. Elle eſt du nombre des privilégiées : elle eſt munie d'un château, & elle renferme un couvent de S. François, où ſe fait quatre fois l'an un nombreux concours de pélerins. (*D. G.*)

MALCHO, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de baſſe Saxe & dans le duché de Mecklenbourg-Schwerin, entre le lac de Plauen & celui de Calpin. Elle a une abbaye de filles nobles & proteſtantes qui ſiege dans les états du pays, & poſſede 14 villages. (*D. G.*)

MALÉFICES & MALÉFICIÉS, (*Médecine légale.*) *Voyez l'article* MÉDECINE-LÉGALE, dans ce *Suppl.*

MALICORNE, (*Géogr.*) bourg du Maine, élection de la Flêche, à 3 lieues de cette ville & 7 du Mans, au confluent de trois rivieres; ce qui l'avoit fait appeller *Condé*. Le château porta le nom de *Malicorne*, de celui des ſeigneurs, & le donna enſuite à

la terre qui releve de Sablé. Les seigneurs y fonderent, au 11 siecle, un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Jean de Chourses, comte de *Malicorne*, chevalier de l'ordre, gouverneur du Poitou, étoit fort attaché à Henri III, & honoré de son amitié. Les rébelles de Poitiers se saisirent de sa personne, le traînerent dans les rues de cette ville, en portant à chaque pas leurs hallebardes à sa gorge pour l'intimider & l'obliger de manquer de fidélité au roi : « Je n'ai » jamais commis de lâcheté ; le ferment que vous » voulez que je fasse en seroit une, leur répondit-» il : vous pouvez m'ôter la vie, mais vous ne » m'ôterez jamais l'honneur ». Ils le jetterent dans le fossé de la ville qui étoit plein d'herbes bourbeuses, d'où il s'échappa heureusement sans danger. *Diction. Héraldique*, *in*-8°. *1774*. (*C.*)

MAL-ORDONNÉ, ÉE, adj. (*terme de Blason.*) se dit de trois pieces ou meubles de l'écu qui, au lieu d'être posés deux & un, comme il se pratique ordinairement, sont au contraire un en chef & deux en pointe.

De l'Estrange de Garoson en Vivarais ; *de gueules au léopard d'argent, & deux lions d'or adossés mal-ordonnés.*

De Bisien de la Salle en Bretagne ; *d'argent à la fasce de sable, accompagnée d'une étoile & de deux croissans de gueules mal-ordonnés.* (*G. D. L. T.*)

MALPAS, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans la province de Chester, sur une éminence voisine de la riviere de Dée. Elle fait un bon commerce de draps, de toiles & de bétail, & elle renferme un hôpital avec une bonne école. *Long. 14. 40. lat. 53. 5.* (*D. G.*)

MAL-TAILLÉE, adj. f. *inconcinniter dissecta*, (*terme de Blason.*) se dit d'une manche d'habit taillée d'une maniere capricieuse & bizarre.

Le P. Menestrier s'est trompé dans sa *Méthode du Blason*, quand il dit qu'il n'y en a des exemples qu'en Angleterre. *Voyez pl. IX. fig. 460 de Blason*, dans le *Diction. raisf. des Sciences*, &c.

Condé de Coenry, élection de Reims ; *d'or à trois manches mal-taillées de gueules.*

Herpin du Coudrey en Berry ; *d'argent à deux manches mal-taillées de gueules, chacune rayée en trois endroits en sautoir du champ, au chef emmanché de trois pieces de sable.*

De Levemont de Moufflaines en Normandie ; *fascé d'argent & d'azur, à la manche mal-taillée de gueules, brochante sur le tout.* (*G. D. L. T.*)

MALTE (*l'ordre de*), cet ordre de religieux militaires commença vers l'an 1048; des marchands de la ville de Melfi au royaume de Naples, eurent permission du calife d'Egypte, moyennant un tribut annuel, de bâtir à Jérusalem une église du rit latin, qui fut nommée *Sainte-Marie la Latine ;* ils fonderent à côté un monastere pour y soigner les malades, sous la direction d'un recteur, qui devoit être à la nomination de l'abbé de Sainte-Marie la Latine : on y fonda de plus une chapelle sous l'invocation de S. Jean Baptiste, dont Gerard, Provençal de la ville de Martigues, fut le premier recteur en l'année 1099.

Godefroy de Bouillon, généralissime de l'armée des Croisés, ayant été élu roi de Jérusalem le 22 juin de la même année, enrichit cet hôpital de quelques domaines qu'il avoit en France ; d'autres seigneurs imiterent cette libéralité. Les revenus de l'hôpital ayant augmenté considérablement, Gerard, de concert avec les hospitaliers, résolut de se séparer de l'abbé & des religieux de Sainte-Marie la Latine, de faire un ordre à part, sous le nom de saint Jean-Baptiste, ce qui occasionna de les nommer *hospitaliers* ou *freres de l'hôpital de S. Jean de Jérusalem.*

Le pape Pascal II, par une bulle de l'an 1113, confirma les donations faites à cet hôpital, qu'il mit sous la protection du saint siege, ordonnant qu'après la mort de Gerard, les recteurs seroient élus par les hospitaliers.

Raimond Dupuy, successeur de Gerard en 1118, donna une regle aux freres ; elle fut approuvé par Calixte II, l'an 1120 : ce premier maître, voyant que les revenus de l'hôpital surpassoient de beaucoup la dépense nécessaire à l'entretien des pélerins & des malades, crut devoir employer le surplus à la guerre contre les infideles : il s'offrit dans cette vue à Baudouin II, alors roi de Jérusalem : il sépara ses hospitaliers en trois classes ; les nobles qu'il destina à la profession des armes pour la défense de la foi & la protection des pélerins ; les prêtres & chapelains pour faire l'office divin ; les freres servans qui n'étoient pas nobles, furent aussi destinés à la guerre : il régla la maniere de recevoir les chevaliers ; le tout fut confirmé par Innocent II, élu souverain pontife le 17 février 1130, qui cette même année ordonna que l'étendard de l'ordre seroit une croix blanche sur un fond rouge, laquelle fait encore actuellement les armoiries de l'ordre de ces chevaliers, qui sont *de gueules à la croix d'argent.*

Après la peste de Jérusalem, ils se retirerent à Margat, ensuite à Acre, qu'ils défendirent avec beaucoup de valeur en 1230.

Après la perte entiere de la Terre-Sainte en 1291, les hospitaliers avec Jean de Villiers de l'Isle-Adam leur grand-maître, se retirerent dans l'île de Chypre où le roi Guy de Lusignan qu'ils avoient suivi, leur donna la ville de Limisso, qu'ils habiterent environ 18 ans.

En 1309, ils prirent l'île de Rhodes sur les Sarrasins & s'y établirent ; ce n'est qu'alors qu'on commença à leur donner le nom de chevaliers : on les nomma chevaliers de Rhodes, *equites Rhodii.*

Andronic II, empereur de Constantinople, accorda au grand-maître, Foulques de Villaret, l'investiture de cette île en 1310.

L'année suivante, secourus par Amédée IV, comte de Savoie, ils se défendirent contre une armée de Sarrasins, & se maintinrent dans leur île.

Le grand-maître Pierre d'Aubusson la défendit contre Mahomet II, & la conserva malgré une armée formidable de Turcs, qui l'assiégea pendant trois mois. Soliman l'attaqua le 21 Juin 1522, avec une armée de trois cens mille combattans, & la prit le 24 décembre suivant, après que l'ordre l'eut possédé 213 ans.

Le grand-maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, & les chevaliers allerent en l'île de Candie ; puis le pape Adrien VI en 1523, & son successeur Clément VII, élu le 29 novembre de la même année, leur donnerent Viterbe : enfin Charles-Quint leur donna l'île de *Malte* au mois de mars 1530 ; le grand-maître & les chevaliers y arriverent le 26 octobre suivant : ils prirent alors le nom de *chevaliers de Malte ;* mais leur véritable nom est celui de *chevaliers de l'ordre saint Jean de Jérusalem*, & le grand-maître se qualifie dans ses titres, *frater N. N. Dei gratiâ sacræ domûs hospitalis sancti Joannis Hierosolimitani & militaris ordinis sancti Sepulchri Dominici, magister humilis pauperumque Jesu-Christi custos.*

Frere Marie-des-Neiges-Jean-Emmanuel de Rohan, né le 19 avril 1725, a été élu grand-maître de *Malte* le 12 novembre 1775.

Les chevaliers donnent au grand-maître le titre d'*éminence*, & les sujets de l'île, celui d'*altesse*.

Ceux qui ſe préſentent pour être admis dans l'ordre, doivent faire des preuves de nobleſſe de quatre dégrés, tant du côté paternel que du maternel.

La croix que portent les chevaliers de *Malte*, eſt *d'or, émaillée de blanc à huit pointes*, attachée à la boutonniere de leur habit, avec *un ruban noir*.

Les chevaliers François ont *quatre fleurs de lis* aux angles de leur croix: ils y mettent ſouvent *une couronne royale* entre les deux pointes d'en haut, ſous l'attache.

Les chevaliers profès portent avec cette croix une autre *croix de toile blanche*, auſſi à huit pointes, couſue ſur leur habit au côté gauche.

Lorſque les chevaliers profès ſont grand-croix, ils ajoutent ſur leur poitrine un plaſtron noir, où ſe trouve une troiſieme *croix*, ſemblable à celle couſue ſur leur habit, mais beaucoup plus grande; ils la portent les jours de cérémonies avec l'habit de l'ordre. *Voyez pl. XXIII, fig. 10, de l'Art Héraldique, dans le Dict. raiſ. des Sciences, des Arts & des Métiers.* (*G. D. L. T.*)

MANASSÉ, *oubli*, (*Hiſt. ſacr.*) fils aîné de Joſeph & d'Aſeneth, & petit-fils de Jacob, dont le nom ſignifie *l'oubli*, parce que Joſeph dit: *Dieu m'a fait oublier toutes mes peines, & la maiſon de mon pere. Gen. xlj. 51.* Il naquit l'an du monde 2290. Lorſque Jacob fut prêt de mourir, Joſeph lui amena ſes fils, afin que le ſaint vieillard leur donnât ſa bénédiction; & comme il vit que ſon pere mettoit ſa main gauche ſur *Manaſſé*, il voulut lui faire changer cette diſpoſition; mais Jacob continua à les bénir de cette maniere, en lui diſant que l'aîné ſeroit pere de pluſieurs peuples, mais que ſon cadet ſeroit plus grand que lui, & que ſa poſtérité ſeroit la plénitude des nations. *Gen. xlix. 19.* La tribu de *Manaſſé* ſortit de l'Egypte au nombre de 32200 hommes propres à combattre, & elle fut partagée à l'entrée de la terre promiſe; la moitié demeura au-delà du Jourdain, & l'autre moitié en-deçà du fleuve. La premiere poſſédoit le pays de Baſan, depuis le Jaboc juſqu'au mont Liban, & l'autre avoit ſon partage entre la tribu d'Ephraïm & celle d'Iſſachar. L'action de Jacob qui bénit les deux fils de Joſeph, eſt viſiblement myſtérieuſe & prophétique. Cette bénédiction appartient au myſtere de Jeſus-Chriſt. *Manaſſé* & Ephraïm ſont l'image des deux peuples qui compoſent la famille de Jeſus-Chriſt, des Juifs fideles & des chrétiens fideles. Les premiers ſont les aînés: ils ont d'abord ſuivi Jeſus-Chriſt, & c'eſt d'eux que les chrétiens ont reçu l'évangile. Ils ſont les premiers à croire, à prêcher Jeſus-Chriſt, à mourir pour lui. Mais les gentils, appellés les ſeconds à l'évangile, ſont plus nombreux. C'eſt d'eux qu'eſt ſortie cette multitude innombrable de fideles qui ſe ſont ſanctifiés dans tous les états, par le courage avec lequel ils ont combattu contre les ennemis de leur ſalut. Ainſi s'accomplit la prophétie qui dit, que *Manaſſé ſera grand & chef d'un peuple*, qu'Ephraïm *ſon frere, qui eſt plus jeune, ſera plus grand que lui, & que ſa poſtérité ſera la plénitude des nations.* (+)

* MANCHE, (*Marine.*) Une machine très-commode pour porter l'air dans les fonds des vaiſſeaux, eſt une longue *manche* de toile, faite à-peu-près comme une chauſſe; on la ſuſpend à une vergue, elle reçoit le vent par toute la ſurface de ſon embouchure, & le répand par ſon extrêmité; mais s'il faut avouer que cette *machine* eſt ſimple, on ne peut pas ſe diſpenſer de dire que le calme ne lui eſt pas favorable, & qu'en général elle convient mieux dans les ports qu'à la mer, où pluſieurs capitaines trouvent qu'elle porte dans l'entrepont un trop grand torrent d'air qu'il eſt difficile de modérer, à quoi ils attribuent bien des fluxions de poitrine. *Mémoire ſur la corruption de l'air dans les vaiſſeaux*, par M. Bigot de Morogues.

MANCHE, ſ. m. (*Luth.*) On appelle *manche de violon*, de *luth*, de *guitare*, &c. la piece de bois collée à l'extrêmité du corps de l'inſtrument; le *manche* ſert non-ſeulement à tenir l'inſtrument, mais il porte les chevilles par le moyen deſquelles on l'accorde, & c'eſt en poſant les doigts ſur le *manche* qu'on forme les différens tons. Il y a des inſtrumens, comme la *guitare*, dont le *manche* eſt garni de touches. On dit d'un muſicien *qu'il connoît bien ſon manche, qu'il eſt ſûr de ſon manche*, lorſqu'il touche les cordes avec juſteſſe & préciſion. (*F. D. C.*)

MANCROS, (*Muſiq. des anc.*) *Voyez* LINOS. (*Muſiq.*) *Dict. raiſ. des Sc.* &c.

MANDAL, (*Géogr.*) riviere de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Chriſtianſand: elle eſt remarquable par la quantité de ſaumons & par la beauté des perles que l'on y pêche; & elle donne ſon nom à un fief ou juriſdiction, Mandals-Lehn, qui comprend entr'autres la ville de Chriſtianſand & l'île de Fleckeroe, avec diverſes petites places de commerce, dont l'une porte auſſi le nom de *Mandal.* (*D. G.*)

MANDRENAQUE, (*Comm.*) eſpece de toile dont la chaîne eſt de coton, & la trame de fil de palmier. Il s'en fabrique quantité dans pluſieurs des îles Philippines; & c'eſt un des meilleurs commerces que ces inſulaires, ſoit ceux qui ſont ſoumis aux Eſpagnols, ſoit ceux qui ſont encore barbares, faſſent entr'eux & avec les étrangers. (+)

MANDUBIENS, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) *Mandubii*, peuples qui dépendoient des Eduens, & habitoient ſur la frontiere des Lingons. Si l'on en croit Strabon, ils étoient auparavant limitrophes des Arvernes; la célebre ville d'Alize étoit leur capitale, Avallon, Semur & Solieu étoient de leur territoire, qui prit enſuite le nom d'*Alienſis Pagus*, l'Auxois. (*M. BEGUILLET.*)

MANIA, (*Hiſt. anc.*) tient un rang diſtingué parmi les femmes illuſtres de l'antiquité. Après la mort de ſon mari, gouverneur de l'Eolie, elle pria Pharnabaſe de lui conſerver le gouvernement de cette province. Le ſatrape étonné de ſa demande, & ſéduit par ſon aſſurance, lui confia une place qui juſqu'alors n'avoit été occupée que par des hommes de guerre. Elle s'en acquitta avec l'intelligence des plus grands capitaines. Les villes furent tenues dans l'obéiſſance, elle ſe mit à la tête des armées, & montée ſur un char elle donnoit ſes ordres avec la contenance d'un général expérimenté. Les limites de ſon gouvernement furent reculées par ſes conquêtes. Ce fut au milieu de ſes proſpérités, que ſon gendre humilié d'obéir à une femme, la maſſacra avec ſon fils qu'elle formoit dans l'art de vaincre & de gouverner. (*T—N.*)

MANLIUS, (*Hiſt. Romaine.*) gendre de Tarquin le Superbe, eſt regardé comme la tige de l'illuſtre famille des Manliens qui fournit à Rome deux dictateurs, trois conſuls & douze tribuns. Il n'eſt connu que par l'aſyle qu'il donna à ſon beau-pere que ſes crimes & ſon orgueil avoient précipité du trône, & qui fut le dernier roi des Romains.

Manlius Capitolinus, deſcendant du premier, étoit à peine parvenu à l'âge de ſeize ans, que Rome le comptoit déja au nombre de ſes plus braves guerriers. Cette ville devenue la conquête des Gaulois, n'avoit plus de reſſource que dans le capitole, dont les barbares étoient ſur le point de ſe rendre maîtres. *Manlius* réveillé aux cris des oies, ſe mit à la tête d'une troupe de jeunes gens, & repouſſa les ennemis dont il fit un grand carnage. Ce ſervice lui mérita le ſurnom de *Capitolinus* ou *de conſervateur de Rome.* Alors couvert de gloire, il ſe ménagea la

faveur du peuple pour parvenir aux premieres dignités de la république, & peut-être pour en être le tyran. Dès qu'il fut entré dans les charges, il introduiſit pluſieurs nouveautés dangereuſes, & ſur-tout l'abolition des dettes. Le dictateur Cornelius Coſſus le fit arrêter & conduire en priſon. Le peuple qui le regardoit comme ſon protecteur, fit éclater ſon mécontentement par un deuil public, & le ſénat fut contraint d'ordonner ſon élargiſſement. Alors devenu plus audacieux par ſon impunité, il alluma le feu des ſéditions. Les tribuns du peuple ſe rendirent eux-mêmes ſes accuſateurs, & lui imputerent pluſieurs trahiſons. Les premieres aſſemblées ſe tinrent au champ de Mars, d'où l'on découvroit le capitole qu'il avoit ſauvé. Les juges ſaiſis d'un ſaint reſpect, n'oſerent prononcer la condamnation d'un citoyen dans le lieu même qui avoit été le théâtre de ſa gloire. Les comices ſuivantes furent indiquées dans un autre endroit. Manlius convaincu d'être traître à la patrie, fut condamné à être précipité du haut du capitole, & il fut défendu aux Manliens de prendre dans la ſuite le nom de Marcus qu'il avoit porté.

MANLIUS (TORQUATUS), de la même famille du premier, étoit né avec un eſprit vif & facile; mais il avoit une ſi grande difficulté de s'énoncer, que ſon pere rougiſſant de ce défaut naturel, lui donna une éducation agreſte & ſauvage, dans la crainte qu'étant élevé à Rome, il n'excitât la dériſion de la multitude. Cette fauſſe honte fit regarder ſon pere comme un dénaturé qui condamnoit ſon fils aux fonctions de l'eſclavage. Il fut cité au jugement du peuple. Le jeune *Manlius* alarmé du danger de ſon pere, s'arma d'un poignard, & ſe rendit chez l'accuſateur auquel il ne laiſſa que l'alternative, ou d'être égorgé, ou de ſe déſiſter de ſon accuſation. Cette piété filiale lui mérita la faveur du peuple, qui l'année ſuivante le nomma tribun militaire. Il ſignala ſon courage & ſon adreſſe contre les Gaulois, & il vainquit dans un combat ſingulier un ennemi, qui fier de ſa taille giganteſque avoit défié le plus brave des Romains. Après l'avoir fait tomber ſous ſes coups, il lui enleva ſon collier d'or dont il ſe fit un ornement. Sa valeur éprouvée lui mérita la dignité de dictateur. Il fut le premier des Romains qu'on en revêtit ſans avoir paſſé le conſulat. Son fils animé par ſon exemple, accepta un défi que lui fit un officier ennemi. La diſcipline militaire puniſſoit ſévérement ces ſortes de combats. Il en ſortit vainqueur; mais au lieu de jouir de ſa gloire, il fut condamné à la mort par ſon inexorable pere, comme infracteur de la diſcipline; & depuis ce tems on donna le nom d'arrêt de *Manlius* à tous les jugemens qui parurent trop ſéveres. Le dictateur fumant du ſang de ſon fils, marcha contre les ennemis ſur les bords du Viſiris. Ce fut dans ce combat que Decius ſon collegue ſe dévoua à la mort. *Manlius* obtint les honneurs du triomphe. Il fut élevé pluſieurs fois au conſulat, & il refuſa cet honneur dans ſa vieilleſſe, ſous prétexte de ſa cécité, diſant qu'il étoit imprudent de confier le gouvernement à celui qui ne pouvoit rien voir par ſes yeux; & comme les jeunes avoient le plus d'empreſſément de le voir à leur tête, il leur dit: *Ceſſez de me ſolliciter; ſi j'étois conſul, je réprimerois la licence de vos mœurs, & vous murmureriez bien-tôt de ma ſévérité.*

MANLIUS VULSON, de la famille des deux premiers, fut nommé conſul l'an 280 de Rome. Il marcha contre les Veiens qu'il avoit ordre d'exterminer: mais touché de leur repentir, il leur accorda la paix, après les avoir mis dans l'impuiſſance de nuire. Il fit le dénombrement de tous les chefs de famille de Rome, & l'on en compta cent dix mille, ſans comprendre les marchands, les artiſans, les étrangers & les eſclaves. Les villes modernes les plus peuplées ne renferment point un ſi grand nombre d'habitans, & Rome ne faiſoit encore que ſortir de l'enfance.

Un autre MANLIUS exerça le conſulat conjointement avec Fabius Vibulanus. Il fut chargé de faire la guerre aux Toſcans dont il fit un grand carnage; mais il ne jouit point du plaiſir de ſa victoire, parce qu'il fut tué dans la chaleur de la mêlée.

On voit encore un TITUS MANLIUS IMPERIOSUS TORQUATUS, qui fut élevé à la dictature, l'an 405 de la fondation de Rome. (*T—N.*)

* MANŒUVRIER, ERE, adj. (*terme de Tactique.*) qui ſe trouve ſouvent dans les auteurs modernes qui ont écrit ſur cette partie de l'art de la guerre. Ils diſent une *armée manœuvriere*, des *troupes manœuvrieres*. Ils entendent une armée & des troupes habiles à faire les belles évolutions de la tactique moderne, dont le roi de Pruſſe eſt le principal inventeur.

MANSFIELD, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Nottingham, & dans la fameuſe forêt de Sherwood: elle eſt bien bâtie & fort commerçante ſur-tout en drêche; & elle donne le titre de baron à un lord de la famille de Murray. (*D. G.*)

MANTAILLE, près de Vienne, (*Géogr. anc.*) ancienne maiſon des rois de Provence, ſituée dans une vaſte plaine du Dauphiné, nommée la *Valoire* (*Vallis aurea*), à 5 lieues de Vienne, entre cette ville & l'Iſere. Ce lieu eſt appellé en latin *Mantala*; dans les diplômes de Boſon, qui y fut élu roi, par vingt-trois évêques, en 879, il eſt nommé *Mantellum*; en françois *Mantaille*, non pas *Mante* ni *Mantale*, comme l'écrivent la plupart de nos hiſtoriens.

Il y a même un vallon qui a conſervé, ainſi que la paroiſſe, depuis annexe de Saint-Sorlin, le nom de *Mantaille*. On voit encore au bas d'un côteau qui ſépare la *Valoire* de ce vallon, les ruines de cet ancien château qui paſſa des rois de Provence aux archevêques de Vienne. Ceux-ci en jouirent paiſiblement juſqu'au 15e ſiecle, que le château fut brûlé par quelqu'un de leurs vaſſaux, & n'a point été relevé depuis.

Daviti & Samſon prétendent que c'eſt Montméliard: Guichenon & Bouche ont adopté le même ſentiment, & ſont réfutés ſolidement par M. Mille, dans ſon troiſieme volume, *p.* 14, ſur l'*Hiſtoire de Bourgogne*. C'eſt celui de nos hiſtoriens qui a le mieux débrouillé les trois royaumes de Bourgogne, d'Arles & de Provence. Il eſt bien à ſouhaiter que cet auteur eſtimable, qui fait briller à Paris ſes talens pour le barreau, trouve le tems de continuer & finir une hiſtoire ſi intéreſſante. (*C.*)

§ MANTE, (*Géogr.*) *Medunta* & *Petromantalum*, dans l'Iſle-de-France, dioceſe de Chartres. Cette ville, dans une ſituation des plus agréables, ſur la Seine, à 11 lieues de Paris, fut ſaccagée & brûlée par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, en 1087, & rebâtie quelque tems après. L'égliſe de Notre-Dame ſe reſſent encore de la magnificence des reines Blanche de Caſtille & Marguerite de Provence, mere & femme de S. Louis. Les rois de Navarre y ont leurs monumens.

Henri IV logea plus de dix ans au château de *Mante*, dont il ne reſte plus rien. Louis XIII y ſéjourna en allant à Rouen. Le cardinal Mazarin y logea auſſi, lorſque Louis XIV vint à *Mante*, en 1652, pour pacifier les troubles de la fronde. Ce château, qu'on croit avoir été bâti avant Charlemagne, fut démoli en 1721.

On remarque à *Mante* deux belles fontaines que le marquis d'O y fit conſtruire, par ordre de Henri IV, en 1590.

Aux illuſtres Mantois cités dans le *Diction. raiſ.*

des Sciences, &c. ajoutez Jean Daret, né en 1666, ſavant bénédictin, ami de don Mabillon, mort en 1736, demandant qu'on mît ſur ſa poitrine, dans le tombeau, la profeſſion de foi de S. Jean Gualbert, faite en 1073. Il avoit commencé l'*Hiſtoire littéraire de la France*, donnée par don Rivet.

Robert Petrou, ſavant ingénieur, & inſpecteur-général des ponts & chauſſées de France, a fait honneur à *Mante*, ſa patrie. Sa veuve a publié quelques ouvrages de lui, ſous le titre de *Recueil de différens projets d'architecture, de charpente*, &c. *in-folio.*

Ce n'eſt pas à *Mante*, comme le dit le P. Anſelme, & après lui Expilly, *p. 624*, que ſe fit la premiere promotion des chevaliers de l'ordre du ſaint-Eſprit, le premier janvier 1592; mais dans l'égliſe de Darnetal, près Rouen, préſidée par le maréchal de Biron, le plus ancien chevalier. *Voyez Hiſtoire de l'ordre du ſaint-Eſprit par Saint-Foix, t. III. p. 3.*

Le clos des céleſtins de *Mante* eſt renommé. Regnard, dans ſon voyage de Normandie, *t. I. p. 270. édit. de 1758*, en parle ainſi :

A Mante *fut la dînée,*
Où croît cet excellent vin.
Que ſur le clos céleſtin
Tombe à jamais la roſée !
Puiſſions-nous dans cinquante ans
Boire pareille vinée !
Puiſſions-nous dans cinquante ans
Tous enſemble en faire autant !

Admirez le déplorable état de ces pauvres céleſtins, ajoute le même auteur; ils font vœu préſentement de boire le vin qui croît dans leur clos : par obéiſſance & par mortification ils avalent le calice du mieux qu'ils peuvent. Dieu leur donne la patience pour ſupporter de pareilles adverſités !

Il s'eſt tenu pluſieurs aſſemblées du clergé à *Mante*. Dans celle de 1641, Jean-Baptiſte Cotelier, fils d'un miniſtre de Niſmes, à l'âge de douze ans, y expliqua très-nettement, devant les évêques, le Nouveau Teſtament grec, la Bible en hébreu, & auſſi Euclide; ce qui le fit regarder comme un prodige d'eſprit. (*C.*)

* MANTEAU-DE-LIT, ſ. m. (*Couturiere.*) qu'on nomme auſſi quelquefois *manteau-de-nuit*, eſt une eſpece d'habillement court que les femmes portent au lit, & qu'elles gardent le matin en forme de deshabillé. Le *manteau-de-lit* ſe fait de toile de coton plus ou moins fine, de mouſſeline unie ou brodée, ou d'autre étoffe ſemblable. Il ſe taille en un ſeul lès d'étoffe quand elle eſt aſſez large, ſinon on le fait en deux lès. Il eſt compoſé de deux devans *r r*, *fig. 7. pl. de la Couturiere*, dans ce *Suppl.* & d'un derriere, même *fig. lignes ponctuées;* on le décrit ici d'un ſeul lès. Il ſe fait ordinairement en chemiſe, c'eſt-à-dire, avec le commencement des manches, qu'on termine enſuite par deux pieces qui s'y ajoutent.

La couturiere commence par étendre l'étoffe, & la plier en deux ſur ſa longueur, de maniere qu'un des doubles dépaſſe l'autre d'environ trois pouces : c'eſt le devant. Elle fend en deux par le milieu *r r* le double le plus long en montant juſqu'au pli, où, étant arrivé, elle fend ledit pli à droite & à gauche de quatre à cinq pouces; puis, retournant les ciſeaux d'équerre, elle donne un coup *a* de chaque côté dans l'étoffe de ce devant, ſans entamer le derriere.

Pour donner la remonture des deux devants, elle fait un pli *q q* parallele au premier, & qui égaliſe de longueur les deux doubles; alors les parties entaillées au double le plus long, forment deux petits quarrés *a a* ſaillans d'environ trois pouces de long ſur quatre à cinq pouces de large; ce ſeront les entournures des épaules; & ce ſecond pli qui a détruit le premier, deviendra le deſſus des manches. Elle forme à chaque devant, à l'endroit, un pli *a*, *fig. 10.* qui le borde du haut en bas; dégage la gorge par un pli *c* en dedans; fait une fente au bas de l'origine des manches pour y placer le gouſſet *m;* taille les côtés *a a*, *fig. 9*, ſuivant la meſure; laiſſe le reſte *d*, *fig. 7.* pour le pli *h h*, *fig. 8* & *9.* (on coupe en évaſant juſqu'en bas, quand on ne veut pas de pli); fait auſſi un pli *g*, *fig. 8.* à l'envers, au milieu du derriere, & le coud juſqu'au bas de la taille ſeulement. Cette couture doit être au milieu du dos. La *fig. 9.* montre l'effet que ce pli rentrant fait par-dehors.

La couturiere taille enſuite la doublure, la poſe & la glace à l'étoffe. Elle coud tous les plis; ſavoir, ceux qui vont de la taille juſqu'en bas; elle coud les deux devans au derriere, les gouſſets, le deſſous des manches, le collet, les entournures aux deux bouts du collet; puis elle ajoute & coud les deux pieces qui terminent les manches. Si elles ſe font en pagode *a a*, *fig. 11*, ces deux pieces auront plus de longueur, & les plis ſur le bras *a a* doivent être plus étroits que deſſous. Cette même *fig. 11* repréſente un *manteau-de-lit* terminé. On finit par border le tour du bas, & on attache en haut des rubans pour le fermer. (*Art de la Couturiere par M.* GARSAULT.)

MAQUETTE, ſ. f. (*Fabriq. des armes.*) eſt une piece de fer d'un échantillon proportionné aux canons de fuſil qu'elle doit produire. Cette piece eſt chauffée au foyer d'une groſſe forge, & battue ſous un gros marteau : on peut la tirer au bout d'une barre de fer, lorſqu'on en connoît bien la nature, & qu'on croit qu'il n'a pas beſoin d'être doublé, triplé & corroyé; mais plus ordinairement la *maquette* ſe fabrique avec deux ou pluſieurs morceaux de fer, dont on fait une étoffe. C'eſt ſous un martinet que la *maquette* eſt étirée, change de forme, & produit une lame à canon. *V.* LAME *à canon*, *Suppl.*

Le fer qu'on emploie à la fabrication des *maquettes*, dans les manufactures d'armes bien établies, eſt étiré en barres de dix à douze pieds, épaiſſes de douze à quatorze lignes, & larges d'environ deux pouces & demi. On caſſe ces barres en morceaux de onze pouces de longueur; ce qui s'exécute en le cizelant aſſez profondément à l'endroit où on veut le caſſer & en les expoſant à faux, à la chûte d'un mouton du poids d'un millier, élevé à huit ou neuf pieds. On voit déja que ce fer ne doit pas être de la nature de celui qu'on appelle *fer tendre*, qui caſſe en tombant ſur le pavé, ou à un coup médiocre d'une maſſe à main, puiſqu'il faut le cizeler, & la chûte d'un poids conſidérable pour le caſſer. Les *maquettes* étant deſtinées à produire des canons qui doivent eſſuyer des épreuves violentes, doivent être faites avec du fer fort, mais liant & facile à ſouder (*Voyez* SOUDURE, *Supplém.*). Il doit auſſi avoir la qualité de ſe ſoutenir au feu, étant néceſſaire qu'il paſſe par pluſieurs chaudes ſucceſſives & très-vives. *Voyez* FER, *Suppl.*

On réunit trois des morceaux de fer de onze pouces dont nous venons de parler, en obſervant de placer au milieu celui qui montre le grain de la meilleure eſpece, petit, ſans l'être autant que celui de l'acier, & d'une couleur griſe tirant ſur le blanc. On ſaiſit avec une groſſe tenaille ces trois morceaux de fer, pour les corroyer & ſouder enſemble, après en avoir bien nettoyé les ſurfaces, & l'on met la partie qui n'eſt pas embraſſée par les mords des tenailles, dans le foyer ou creuſet d'une groſſe forge, que je ſuppoſe équipée & outillée comme celle d'une chaufferie, & pourvue d'un martinet d'environ deux cens livres, indépendamment d'un gros marteau de ſept à huit cens.

L'arrangement

L'arrangement des trois morceaux de fer qu'on veut corroyer & ſouder enſemble, n'eſt ni indifférent ni arbitraire : la partie du milieu qu'on a choiſie la plus ſuſceptible d'acquérir du nerf & de la qualité, au feu & ſous le marteau, ſe trouve garantie par les deux morceaux qui la couvrent, de l'action trop violente du feu, où elle ſe conſerve & ſe perfectionne, ſans s'altérer ni ſe deſſécher. Les deux morceaux qui ſont plus expoſés à l'action du feu, la baignent, par l'eſpece de fuſion qu'ils éprouvent, & la rendent ſuſceptible de ſoutenir, ſans ſe brûler, les chaudes vives qu'elle doit eſſuyer à cette premiere opération & à la petite forge du canonnier : cette partie doit être ménagée avec le plus grand ſoin, puiſqu'elle doit former le canon. Le fer qui lui ſert d'enveloppe, ſe perdant en partie au feu, & les forets emportant en-dedans, & la meule en-dehors, preſque tout le reſte, lorſque le canon eſt fini. On emploie avec ſuccès, pour cette partie du milieu, du fer fabriqué avec de vieilles ferrailles, que j'appelle *fer refondu*. *Voyez* FER REFONDU, *Suppl.*

Il faut obſerver que les trois morceaux de fer que l'on veut ſouder enſemble, ſoient fortement ſaiſis & ſerrés dans la tenaille, de maniere que les quatre ſurfaces qui ſe touchent, ne laiſſent point de vuide entre elles, afin d'éviter qu'il s'y introduiſe quelque corps étranger qui nuiroit à la ſoudure. On conçoit aiſément que cette maſſe, qui a plus de trois pouces d'épaiſſeur, doit être bien pénétrée par le feu, & n'en doit être retirée que très-blanche & très-ſuante, pour que les trois morceaux ſe ſoudent parfaitement. Ces trois morceaux peſent enſemble vingt-une à vingt-deux livres ; on les met à plat dans le creuſet de la forge, d'où on les retire de tems en tems, à meſure qu'ils chauffent, pour les battre avec un marteau à main, afin de rendre le contact des ſurfaces bien exact dans tous les points. On ne les retire du feu pour les porter ſous le gros marteau, que lorſque la maſſe totale en eſt intimément pénétrée, & qu'elle eſt étincellante, blanche & ſuante. Cette opération ſe fait au charbon de bois, dont la qualité n'eſt pas indifférente, & qui doit être de bois léger, tel qu'on l'emploie aux affineries dans les forges : cette maſſe eſt étendue & ſoudée ſous le gros marteau ; après quoi, on ſaiſit avec les tenailles la partie qui vient d'être travaillée, & on met au feu celle qui n'y avoit pas encore été, laquelle eſt chauffée, traitée, battue & ſoudée comme l'autre, de maniere que la piece entiere forme une double *maquette* (*A, fig. 1. pl. I. Fabriq. des armes. Fuſil de munition, Suppl.*), qui a trois pieds huit pouces de longueur : cette piece peſe environ dix-neuf livres ; elle a quatre pouces de largeur à ſon milieu, & va en décroiſſant juſqu'à ſes deux extrêmités, dont la largeur n'eſt plus que de deux pouces ſept à huit lignes : l'épaiſſeur au milieu eſt de ſept lignes, & aux extrêmités de cinq. La double *maquette* eſt le développement de deux cônes tronqués, réunis par leur baſe.

Les tables de l'enclume & du gros marteau doivent être bien dreſſées & avoir une certaine longueur, afin que le marteau, tombant ſur une certaine étendue de fer, en ſaiſiſſe une plus grande quantité de points à-la-fois, au dégré de chaleur requis, pour opérer la ſoudure. *Voyez* SOUDURE.

La double *maquette* eſt cizelée dans ſon milieu, & caſſée en deux par le moyen du mouton : chacune de ſes parties s'appelle *maquette* (*B, fig. 2. même planche*), & doit produire une lame à canon. *Voyez* LAME *à canon*, *Suppl.*

MARAIS PONTINS, (*Géogr.*) en italien *Paludi Pontine*, ſont un eſpace d'environ huit lieues de long ſur deux de large, ſitué dans la Campagne de Rome, le long de la mer, tellement inondé & marécageux qu'on ne peut le cultiver ni l'habiter.

Les eaux qui deſcendent des montagnes & qui coulent avec peu de pente, forment ces marécages. Le fleuve Amaſeno deſcendant des environs de Piperno, y porte les eaux de pluſieurs montagnes ; la Cavatella, autre riviere produite par des ſources qui naiſſent des montagnes de Sezze & de Sermoneta, y tombe avec l'Aquapazza ; le fleuve Ninfa va ſe jetter dans la Cavata, dont le lit eſt incapable de la contenir, & qui déborde aiſément : le torrent Teppia qui porte un volume d'eau de 30 pieds de largeur ſur 3 de hauteur ; Foſſo di Ciſterna, autre torrent qui paſſe à Velletri, va encore charrier ſes eaux troubles & peſantes dans les *marais Pontins*.

Ces *marais* produiſent en été des exhalaiſons ſi dangereuſes, qu'on les regarde comme étant la cauſe du mauvais air qu'on redoute à Rome même, quoique éloignée de quatorze à quinze lieues. On étoit déja dans cette perſuaſion du tems de Pline. Martial, en parlant de l'état où ils étoient avant qu'Auguſte y eût fait travailler, en donne la même idée.

.... Peſtifera Pontini eligine lacus.
..... Palus reſtagnat.

« En traverſant ces *marais*, dit M. de la Lande, » *tome VI* de ſes *Voyages*, je remarquai ſur la figure » du petit nombre de pêcheurs qui y habitent, la » triſte empreinte de ce ſéjour, le teint verdâtre & » les jambes enflées ; j'appris qu'ils étoient ordinai- » rement cachectiques, ſujets aux obſtructions du » méſentere & du foie ; les enfans écrouelleux & » rachitiques : les fievres y ſont communes en ſep- » tembre & octobre ».

Ce pays qui étoit autrefois couvert de villes & de villages, & qu'on regardoit comme un des plus fertiles de l'Italie, a été abandonné à cauſe du mauvais air, & cela n'a pas peu contribué à l'appauvriſſement de l'Etat Eccléſiaſtique.

Le nom de *marais Pontins* ou *Pomptina palus*, vient de *Pometia* qui étoit une ville peuplée & conſidérable, même avant la fondation de Rome, & ſituée à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *Meſa* ou *Mezia* qui eſt une pêcherie de la cathédrale de Sezze : on appelloit les environs *Ager Pometinus*, & de-là vint le nom de *Palus Pometina*, *Pomptina* & *Pontina*. Denys d'Halicarnaſſe, dans le deuxieme livre de ſon hiſtoire, dit « que les Lacédémoniens vinrent s'éta- » blir ſur cette côte & y bâtirent un temple à la » déeſſe Feronia, parce qu'elle préſidoit aux pro- » ductions de la terre, *à ferendis arboribus*, ou parce » que les Lacédémoniens y avoient été portés par » les dieux ». Virgile parle auſſi de la forêt conſacrée à Feronia :

Queis Jupiter Anxuris arvis
Præſidet, & viridi gaudens Feronia luco.
Æn. l. VII. 799.

Horace fait auſſi mention de cette fontaine conſacrée à Feronia :

Ora manuſque tuâ lavimus Feronia lymphâ.
L. I. Sat. V.

Ce pays devint enſuite ſi peuplé, qu'on y compta juſqu'à vingt-trois villes, ſuivant le témoignage de Pline, *l. VI.* Du nombre de ces villes, étoient Sulmona, patrie d'Ovide ; Setia ou Sezze, Privernum ou Piperno, Antium ou Nertuno, & *Forum Appii*.

Il y avoit encore grand nombre de maiſons de campagne dans les environs qui étoient ſi conſidérables, que les noms de quelques-unes ſe ſont conſervés juſqu'à préſent : les plus célebres furent celles de Titus Pomp. Atticus, dans les environs de Sezze ; celle de la famille Antonia, auprès de la montagne

Antogmano, où l'on voit encore des ruines appellées *le grotte del campo;* celle de Mecene, près de Pontanello, où il reſte de vieux murs; celle d'Auguſte, qui étoit près de la maiſon Cornelia, dans l'endroit nommé *i Maruti;* celle de la maiſon Vitellia, qu'on appelle *i Vitelli;* celle de Séjan, ſur le bord des *marais Pontins;* celle de la famille Julia, autour de Baſſiano fief des Gaëtans. Ce pays étoit délicieux par ſa ſituation, par la fertilité de ſes campagnes en bleds, huiles, fruits, par la bonté de ſes vins, & par les plaiſirs de la chaſſe & de la pêche qui en font encore aujourd'hui une partie des agrémens: auſſi les Romains prirent ſoin de procurer l'écoulement des eaux, & d'empêcher les débordemens.

Appius Claudius, 310 ans avant J. C. paroît avoir été le premier qui fit travailler aux *marais Pontins*, lorſque faiſant paſſer ſa route au travers, il y fit faire des canaux, des ponts & des chauſſées, dont il reſte des veſtiges conſidérables; 158 ans avant J. C. il y fallut faire des réparations conſidérables: le ſénat donna au conſul Cornelius Cethegus qui les entreprit, en récompenſe de ſes ſoins, une partie du territoire qu'il avoit deſſéché.

Jules Céſar forma les plus vaſtes projets pour la bonification de ces campagnes, en donnant un écoulement aux *marais Pontins:* mais ſa mort précipitée en empêcha l'exécution.

Ce fut Auguſte qui reprit le projet de deſſéchement: Strabon dit qu'on creuſa un grand canal qui étoit rempli par les rivieres & les *marais*, ſur lequel on naviguoit la nuit, & dont on ſortoit le matin pour continuer ſa route par la voie Appienne.

L'empereur Trajan fit paver le chemin qui traverſoit les *marais Pontins*, & y fit bâtir des ponts & des maiſons; on en voit la preuve par l'inſcription ſuivante qui eſt ſur une pierre: *Imper. Cæſar divi Nervæ F. Nerva Trajanus Aug. German. pont. max. coff. III. Pater patriæ refecit.* Il y a d'autres monumens de cette eſpece qui ſont rapportés dans Kircher, Corradini, Bichi, Pratiſlo.

L'inondation des *marais* recommença dans le tems de la décadence de l'empire: on voit que Théodoric les abandonna à Décius pour les deſſécher, & il paroît que l'entrepriſe de Décius eut tout le ſuccès deſiré. L'inſcription gravée à ce ſujet ſe voit près de la cathédrale de Terracine, & elle eſt rapportée dans l'ouvrage de M. Bolognini, ſur les *marais Pontins.*

Boniface VIII fut le premier des papes qui s'occupa de leur deſſéchement. Au XIII^e^ ſiecle, Martin V, de l'illuſtre maiſon des Colonnes, fit creuſer le canal qu'on appelle *rio Martino*, ouvrage ſi conſidérable, que bien des gens n'ont pu croire que ce fût un ouvrage moderne. Cette belle entrepriſe manqua par la mort de ce pape, arrivée en 1431, & ne fut point continuée par ſes ſucceſſeurs.

Léon X, en 1514, donna ces *marais* à Julien de Médicis en toute propriété, ſous la redevance de cinq livres de cire. Sixte V, en 1585, reprit le même projet pour aſſainer l'air & augmenter la fertilité: il fit faire un grand canal appellé *Fiume Siſto*, & fit déboucher les eaux dans la mer au pied du mont *Circello*, & fit faire des chauſſées: mais les digues ſe rompirent après ſa mort, & très-peu d'eau débouche par ce canal.

Huit papes juſqu'à Clément XIII, firent faire des viſites, formerent des projets, & n'exécuterent rien. Celui-ci en 1759, s'en occupa ſérieuſement. M. de la Lande, célebre académicien de Paris, prouva au pape en 1766, la poſſibilité & les avantages de ce deſſéchement, & dit que ce ſeroit une époque de gloire pour ſon regne; le ſaint-pere joignant les mains au ciel, lui répondit preſque les larmes aux yeux: « Ce n'eſt pas la gloire qui nous touche, c'eſt » le bien de nos peuples que nous cherchons ». La mort a mis fin à ſes projets.

On trouve dans ces *marais* des ſangliers, des cerfs, des bécaſſes; les buffles y pâturent en quantité: il n'y a guere de pays où cette eſpece d'animal ſoit plus commune. Les joncs qui croiſſent dans ces *marais* ſervent à ſoutenir les vignes des côteaux voiſins; les payſans en font auſſi des torches pour s'éclairer pendant la nuit dans leurs maiſons.

La partie de ces *marais* qui avoiſine la montagne de Sezze & de Piperno, reçoit des ſources d'eaux ſulphureuſes qu'on appelle *Aquapuzza.* Ces eaux produiſent une eſpece de concrétion aſſez ſinguliere. La pellicule graſſe de ces eaux ſert à frotter ceux qui ont la galle: on s'en ſert auſſi pour guérir les chiens. *Voyage d'un François en Italie.* (*C.*)

MARAMAROS, (*Géogr.*) province de la haute-Hongrie, à titre de comté, ſituée à l'orient de la Theiſs, diviſée en quatre diſtricts, & renfermant cinq villes, dont la principale eſt Szigeth. L'on y trouve de bonnes ſalines, de vaſtes plaines, & les ſources de la Theiſs au pied du mont Krapack. Les habitans en ſont d'origines diverſes: il y a des Hongrois, des Ruſſes, des Valaques & des Allemands. (*D. G.*)

§ MARBRES, (*Hiſt. nat. Minéral.*) Il eſt étonnant que dans l'énumération des *marbres* de France, qu'on lit dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. l'auteur ait oublié ceux de Bourgogne: c'eſt pour ſuppléer à cette omiſſion que nous allons en donner une notice.

M. le duc de Bourbon ayant formé le projet de réunir à Chantilli des échantillons de toutes les productions de la terre, fit écrire par feu M. de Montigny, tréſorier des états de Bourgogne, des lettres d'invitation aux amateurs de l'hiſtoire naturelle. M. de Buffon fut un des plus zélés à s'y conformer, il fit polir des morceaux de toutes les carrieres de Montbard, & ſur-tout de celle de la Louëre qui réuniſſoient les accidens, les couleurs & le grain du véritable *marbre.* Ce ſavant obtint même du conſeil le privilege excluſif de l'exploitation de ces *marbres* en 1741, à condition de délivrer les blocs à raiſon de ſix livres par pied cube.

C'eſt à cette époque qu'il convient de fixer les premieres découvertes de *marbre* en Bourgogne; avant ce tems la pierre rouge délavée de Tournus, le faux porphyre de Fixin, la pierre noirâtre de Viteaux, celle d'un rouge-pâle ou griſe de Dijon, de Premeaux & de Lorgoloin, étoient les ſeules qu'on ſe fût aviſé de polir pour la décoration intérieure des appartemens.

Le fond gris du *marbre* de la Louëre eſt ſemé de taches brunes ou café, à-peu-près rondes & bien diſtinctes; quelques naturaliſtes penſent que ce ſont des bélemnites tranchées horizontalement qui produiſent ces taches; mais l'eſpece la plus abondante eſt veinée de blanc, de rouges différens, & de jaune plus ou moins foncé ſur un fond gris. La carriere de Saint-Michel, ſituée au nord de Montbard, fournit des échantillons d'une ſorte de faux-porphyre, compoſé de pointes d'ourſin, d'entroques briſées, d'aſtroïtes & d'autres détrimens de coquillages.

Les *marbres* de Corlon, d'Aliſe-ſainte-Reine & d'Ogny, ſont aſſez analogues à ceux de Montbard: celui d'Aliſe tient du couleur de chair, vif, aſſez brillant; on y trouve des tables, dont le fond gris eſt ſemé de taches rondes & diſtinctes.

Le ſieur Bellevaut avoit formé un magaſin des différens *marbres* de Bourgogne, au palais des états, en 1756; on y voyoit 1°. le *marbre* de Dromont, paroiſſe d'Arceau: c'eſt une breche d'un jaune aſſez ſemblable au giallo-antiquo, mêlé de rouge, & qui prend un beau poli.

2°. La pierre de la Douée eſt recommandable par

la pureté & la fineſſe du grain, par le jeu varié de petites taches, couleur de chair-pâle, ſur un fond rouge tendre, & par la franchiſe du poli.

3°. La breche & l'albâtre de Saint-Romain, bailliage de Beaune; on voit ſur la breche des taches plus ou moins grandes, rouges, blanches, jaunes, agathes, & même quelquefois des accidens violets, le tout aſſemblé ſur un fond rouge: quant à l'albâtre, c'eſt un compoſé ſemi-tranſparent de toutes ſortes de couleurs, arrangées par ondes & par zones dans quelques-unes de ſes parties, & jettées dans quelques autres par pieces détachées, comme il s'en rencontre ſur le jaſpe fleuri.

Mais ce qui mérite l'attention des naturaliſtes, c'eſt le mêlange ſans ordre des blocs des deux natures différentes dans la même carriere; les blocs errans qui la compoſent ont depuis quatre juſqu'à neuf pieds de largeur, ſur une épaiſſeur de deux pieds: ils ſont diſpoſés diagonalement & ſéparés par des eſpaces peu conſidérables, remplis de terre rouge ou jaune; la baſe du tout enſemble eſt une glaiſe colorée, mêlangée de pierres ordinaires.

4°. La breche de la Rochepot, à deux lieues de Beaune, les couleurs en ſont du rouge de pluſieurs nuances, du gris agathe & du blanc; le grain eſt fin, la pierre ſaine, & le poli brillant; le hazard, auteur de tant de découvertes, contribua beaucoup à celle de cette breche nouvelle; ce fut en travaillant à la grande route de Châlons à Saulieu que le ſieur Bellevaut, en 1756, en apperçut le premier en entrant dans deux cavernes qu'il en trouva preſque remplies.

L'entrepreneur Machureau découvrit de même, en 1757, le *marbre* de Viteaux, en faiſant travailler à des remuemens de terre ſur la montagne, il eſt à fond cendré, veiné de grandes taches blanches; il en avoit déja tiré une autre ſorte veinée de jaune, de brun-rouge & gris ſur la montagne de Semarey.

M. Varenne de Beort a remarqué que tout le côteau qui borde l'Yonne, du côté du nord-eſt, dans l'Auxerrois, fourniroit à peu de profondeur une couche unique entre deux terres de lumachello-agathe, duquel on pourroit former de très-jolies tables, le banc n'étant pas aſſez épais pour d'autres ouvrages: on ne ſauroit mieux décrire ce *marbre* qu'en le comparant à ces ſortes de tabatieres travaillées avec les racines de certains arbres, dans leſquelles l'imagination fait appercevoir une multitude d'objets différens.

Corcelles-Fremoy, en Auxois, poſſede une autre eſpece de lumachello-jaunâtre, avec un peu de bleu, mais celui d'Auxerre prend mieux le poli.

La carriere de Mêmont, près Sombemon, bailliage d'Arnai-le-duc, fournit d'excellens pavés noirs, marquetés de griphites blanches; la pierre de Nolay reſſemble beaucoup à celle de Mêmont.

A Solutré, en Mâconnois, on a découvert une belle carriere de *marbre*, en 1766, près de Berzé-la-ville.

En Mâconnois on voit une belle carriere de plâtre, du fond de laquelle on a tiré des grands morceaux d'albâtre.

A la Broſſe, bailliage de Bourbon-Lanci, eſt un *marbre* gris, jaſpé, veiné d'un peu de blanc & de jaune-doré, qu'on pourroit appeller faux-port-or, & qui ſe polit parfaitement.

Le pavé de Notre-Dame de Paris, refait depuis peu, eſt de carreaux de *marbre* blanc & de couleur, tiré des carrieres du Bourbonnois: on voit par la comparaiſon de ces *marbres* avec ceux des chapelles adoſſées au chœur, que les *marbres* François ne le cedent point à ceux d'Italie, ni ceux du Bourbonnois à ceux du Languedoc & des Pyrénées. La découverte des carrieres du Bourbonnois eſt due aux ſoins patriotiques de feu M. le comte de Caylus, qui de concert avec M. Soufflot, engagea le ſieur Carrey de faire la recherche du *marbre* que les Romains devoient avoir exploité anciennement dans ces cantons, puiſqu'ils en avoient placé plus de quatre millions de pieds cubes dans la conſtruction des bains de Bourbon-Lanci (*aquæ niſeniæ*), & des palais de la ville d'Autun, où l'on en voit les ruines. Ces carrieres ont été remiſes en pleine exploitation par les ſecours & la protection du gouvernement qui s'en occupe depuis 1760.

J'ai vu chez madame la comteſſe de Rochechouart, dans ſon château d'Agey, un cabinet garni du plus beau corail, qui eſt tout pavé de trente-cinq ſortes de carreaux de *marbre* de Bourgogne. Cette dame, diſtinguée par ſon goût éclairé pour la phyſique & les beaux arts, a ſu y raſſembler à grands frais une riche collection d'hiſtoire naturelle.

Il y a peu de provinces dans le royaume où il y ait autant de granit qu'en Bourgogne; les villes de Semur & d'Avallon ſont aſſiſes ſur un rocher, capable de fournir des colonnes & des obéliſques d'une ſeule piece, ſi l'on avoit comme autrefois le talent ou le moyen de les travailler; le granit de Semur eſt rouge, celui d'Avallon eſt à plus petit grain & moins rouge; on en trouve de très-beau à Bouvrai & à la Roche-en-Breni, noir & blanc. M. Sallier, ſous-prieur de la Roche, en a montré des pieces à un curieux qui revenoit d'Italie, & qui ne pouvoit ſe perſuader que ce granit fût du pays; il y en a encore dans l'Autunois & le Charolois, & même des morceaux de jaſpe.

Indiquons, en finiſſant, une carriere de pierre meuliere que M. d'Aligni, ſeigneur de Montregard, a fait exploiter dans l'Autunois avec ſuccès. Des experts, par ordre de l'intendant, reconnurent en 1757, que les meules dépoſées à Manley étoient d'un excellent grain, de la meilleure qualité, & qu'elles donnoient un beau ſon; M. d'Aligni abandonne ſes meules à un prix moindre d'un quart que celles de Brie, il les garantit, & la carriere eſt abondante. *Précis d'un mémoire ſur les carrieres de Bourgogne, dans les tablettes de Bourg. 1768.* (*C.*)

MARC (*l'ordre de ſaint*), ordre de chevalerie de la république de Veniſe, qui eſt ſous la protection de *ſaint Marc* l'évangéliſte; le tems de ſon inſtitution eſt ignoré.

On donne cet ordre à ceux qui ont rendu des ſervices importans à la république, ſoit dans les ambaſſades ou autrement; ceux-là reçoivent le titre des chevaliers de *ſaint Marc*, du ſénat même, ils ont le privilege de porter la ſtole d'or les jours de cérémonies, & la ſtole noire galonnée d'or tous les jours.

Ceux qui ont l'ordre de *ſaint Marc* pour récompenſe de valeur ou de mérite littéraire, le reçoivent de la main du doge.

Le collier eſt une chaîne d'or, où eſt attachée une médaille de même, qui repréſente le lion de *ſaint Marc* ailé, léopardé, la tête en rencontre, couronnée d'une couronne ducale de ſouverain, le tout de gueules ſur une terraſſe de ſinople; ce lion a à la patte dextre une épée nue d'argent, la pointe en haut & appuyée ſur un livre d'évangile ouvert; ſur le revers de cette médaille eſt le nom du doge régnant. *Voyez Planche XXV, fig. 53, de l'Art Héraldique*, dans le *Dictionnaire raiſ. des Sciences, Arts & Métiers.* (*G. D. L. T.*)

MARCASSITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) *marcaſſita, cryſtalli pyritacei, druſa pyritacea, ſulphur ferro plerumque mineraliſatum formâ cryſtalliſatâ*, en allemand *marcaſite, kieskriſtalle.* On peut diſtinguer

les *marcaſſites* par la figure des cryſtaux ou des angles. Voici les principales différences.

1°. *Marcaſſites* quadrangulaires, en latin *marcaſſitæ tetraëdricæ ;* en allemand *vierekte marcaſite.*

2°. *Marcaſſites* cubiques hexaédres, en allemand *ſechſekte würfliche marcaſite ;* en latin *marcaſſitæ hexaëdricæ teſſulares.*

3°. *Marcaſſites* priſmatiques hexaédres, en allemand *ſechſſeitige ablange marcaſite ;* en latin *marcaſſitæ hexaëdricæ priſmaticæ.*

4°. *Marcaſſites* rhomboïdales hexaédres, *marcaſſitæ hexaëdricæ rhomboïdales ;* en allemand *ſechſſeitige ſchragwürfliche marcaſite.*

5°. *Marcaſſites* cellulaires hexaédres, *marcaſſitæ hexaëdricæ cellulares ;* en allemand *ſechſſeitige auſgehohlte marcaſite.*

6°. *Marcaſſites* octaédres, *marcaſſitæ octaëdricæ*, en allemand *achtſeitige marcaſite.*

7°. *Marcaſſites* décaédres, *marcaſſitæ decaëdricæ ;* en allemand *zehnſeitige marcaſite.*

8°. *Marcaſſites* dodécaédres, *marcaſſitæ dodecaëdricæ ;* en allemand *zwolffeitige marcaſite.*

9°. *Marcaſſites* à quatorze côtés, *ou* décateſſaraédres, *marcaſſitæ decateſſaraëdricæ ;* en allemand *vierzehnſeitige marcaſite.*

10°. *Marcaſſites* anguleuſes, mais confuſes & irrégulieres, *marcaſſitæ irregulares ;* en allemand *ungleichſeitige marcaſite.*

11°. *Marcaſſites* grouppées *ou* en grouppes de cryſtaux, *marcaſſitæ in congerie cryſtallinâ ;* en allemand *marcaſit-druſen.*

12°. *Marcaſſites* feuilletées, *marcaſſitæ bracteatæ ;* en allemand *blatteriche marcaſite.*

13°. *Marcaſſites* fiſtuleuſes, *marcaſſitæ fiſtuloſæ ;* en allemand *pfeifenartige marcaſite.*

J'obſerverai encore que l'on donne le nom de *marcaſſite* à pluſieurs choſes fort différentes ; delà une confuſion étrange. 1°. D'abord les mineurs appellent ainſi les ſeules pyrites en cryſtaux, ou anguleuſes, ſulfureuſes & métalliques. Il falloit réſerver ce mot uniquement pour cela.

2°. Les droguiſtes donnent le même nom au biſmuth qu'ils vendent.

3°. Les alchymiſtes appellent encore de ce nom les métaux qu'ils ſuppoſent n'être pas parvenus à leur maturité. La pyrite amorphe eſt, ſelon eux, la *marcaſſite* du fer. La pyrite jaune, ou d'un verd tirant ſur le jaune, eſt la *marcaſſite* du cuivre. Le zinc eſt la *marcaſſite* de l'or, parce qu'il a la propriété de jaunir le cuivre. Le biſmuth eſt la *marcaſſite* de l'argent, parce qu'il a la propriété de blanchir le cuivre jaune, & qu'il rend l'étain plus ſonore & plus éclatant.

4°. Paracelſe donne toujours le nom de *marcaſſite* à ce que les mineurs appellent *pyrites*. Nous croyons devoir réſerver le mot de *marcaſſite* pour déſigner une ſorte de pyrite anguleuſe, cryſtalliſée, à facettes, & d'une figure déterminée. Voyez *Pyrotologie* de Henckel, & *Elémens d'Oryctologie*, *ſect. V.*

On peut tailler & polir ſur la meule certaines *marcaſſites :* elles prennent de l'éclat ; on en fait toutes ſortes d'ornemens ; on les monte en colliers, en bracelets, &c. c'eſt ce que l'on nomme *pierres de ſanté ;* parce qu'on ſuppoſe qu'elles ſe terniſſent lorſque celle qui les porte devient malade.

Hill, *Hiſtor. of Foſſ. T. I. p. 608. & ſuiv. fol.* dit que les *marcaſſites* ſont des foſſiles eſſentiellement compoſés, qui ne ſont point ſolubles dans l'eau, qui ſont inflammables, métalliques, & qui naturellement forment des couches, au lieu que les pyrites ſe trouvent, ſelon lui, en maſſes détachées, ſans être d'une figure déterminée.

S'il y a des *marcaſſites* renfermées dans des couches, ou des lits de la terre, c'eſt par accident qu'elles s'y trouvent. Enſevelies d'abord dans des matieres molles, ces matieres ſe ſont endurcies à la longue. Les *marcaſſites* ne forment donc point la couche ſolide, elles y ſont ſeulement contenues accidentellement.

Ce que nous appellons *marcaſſite*, Hill le nomme *phlogonie*, *phlogonia*. Ce ſont, dit-il, des corps compoſés, inflammables, métalliques, qui ſe trouvent en petites maſſes d'une figure déterminée, réguliere, anguleuſe. Pourquoi changer perpétuellement, ſans néceſſité, l'uſage des mots déja connus & adoptés ?

Il les partage en trois genres qui ont leurs eſpeces & leurs variétés.

1°. Les phlogonies d'une figure déterminée, en cubes, compoſés de ſix plans. *Pyricubia.*

2°. Les phlogonies d'une figure octoëdre, compoſée de huit plans. *Pyroctogonia.*

3°. Les phlogonies d'une figure dodecaëdre, compoſée de douze plans. *Pyripolygonia.*

C'eſt, à ce qu'il me ſemble, par ces changemens de dénomination, rendre la ſcience toujours plus difficile, & donner lieu à beaucoup d'obſcurités. Il faut conſacrer à l'étude des mots, un tems qui ſeroit plus utilement employé pour l'étude des choſes même. (*B C.*)

MARC-AURELE (ANTONIN), *Hiſt. Romaine*, dont le nom rappelle l'idée d'un prince citoyen & ami des hommes, étoit d'une famille ancienne & plus reſpectable encore par une probité héréditaire que par les dignités. Son ame en ſe développant ne parut ſujette à aucune des paſſions qui amuſent l'enfance & tyranniſent la jeuneſſe. Etre impaſſible, il ne connut ni l'ivreſſe de la joie ni l'abattement de la triſteſſe : cette tranquillité d'ame détermina Antonin-le-Pieux à le choiſir pour ſon ſucceſſeur. Après la mort de ſon bienfaiteur, il fut élevé à l'empire par le ſuffrage unanime de l'armée, du peuple & du ſénat. Sa modeſtie lui inſpira de la défiance, & ne ſe croyant point capable de ſoutenir ſeul le fardeau de l'empire, il partagea le pouvoir ſouverain avec ſon frere Verus, gendre d'Antonin-le-Pieux. Le partage de l'autorité qui fomente les haines, ne fit que reſſerrer les nœuds de leur amitié fraternelle. Il ſembloit qu'ils n'avoient qu'une ame, tant il y avoit de conformité dans leurs actions. Une police exacte, ſans être auſtere, réforma les abus & rétablit la tranquillité. L'état calme au-dedans fut reſpecté au-dehors. Le ſénat rentra dans la jouiſſance de ſes anciennes prérogatives ; il aſſiſta à toutes les aſſemblées, moins pour en régler les déciſions que pour s'inſtruire lui-même des maux de l'empire. Sa maxime étoit de déférer à la pluralité des ſuffrages. Il eſt inſenſé, diſoit-il, de croire que l'avis d'un ſeul homme ſoit plus ſage que l'opinion de pluſieurs perſonnes integres & éclairées. Il avoit encore pour maxime de ne rien faire avec trop de lenteur ni de précipitation, perſuadé que les plus légeres imprudences précipitoient dans de grands égards. Ce ne fut plus par la baſſeſſe des intrigues qu'on obtint des emplois & des gouvernemens. Le mérite fut prévenu & récompenſé. Le ſort des provinces ne fut confié qu'à ceux qui pouvoient les rendre heureuſes. Il ſe regardoit comme l'homme de la république, & il n'avoit pas l'extravagance de prétendre que l'état réſidoit en lui. Je vous donne cette épée, dit-il au préfet du prétoire, pour me défendre tant que je ſerai le miniſtre & l'obſervateur des loix ; mais je vous ordonne de la tourner contre moi, ſi j'oublie que mon devoir eſt de faire naître la félicité publique. Il ſe fit un ſcrupule de puiſer dans le tréſor public, ſans en avoir été autoriſé par le ſénat à qui il expoſoit ſes motifs, & l'uſage qu'il vouloit faire de ce qu'il prenoit. Je n'ai, diſoit-il, aucun droit de propriété en qualité

d'empereur. Rien n'eſt à moi, & je confeſſe que la maiſon que j'habite eſt à vous. Le peuple & le ſénat lui décernerent tous les titres que l'adulation avoit proſtitués aux autres empereurs; mais il refuſa les temples & les autels. Philoſophe ſur le trône, il aima mieux mériter les éloges que de les recevoir. Dans ſa jeuneſſe il prit le manteau de la philoſophie qu'il conſerva dans la grandeur comme un ornement plus honorable que la pourpre. Sa frugalité auroit été pénible à un ſimple particulier. Dur à lui-même, autant qu'il étoit indulgent pour les autres, il couchoit ſur la terre, & n'avoit d'autre couverture que le ciel & ſon manteau. Sa philoſophie ne fut point une curioſité ſuperbe de découvrir les myſteres de la nature & la marche des aſtres, il la courba vers la terre pour diriger ſes mœurs. Le fléau de la peſte déſola l'empire. Les inondations, les volcans, les tremblemens de terre bouleverſerent le globe. Ces calamités multipliées firent naître aux Barbares le deſir de ſe répandre dans les provinces. *Marc-Aurele* ſe mit à la tête de ſon armée & marcha contre eux, les vainquit & les força de s'éloigner des frontieres. Après qu'il eut puni les Quades & les Sarmates, il eut une guerre plus dangereuſe à ſoutenir contre les Marcomans. Il falloit de l'argent pour fournir à tant de dépenſes. Il reſpecta la fortune de ſes ſujets, & il ſuffit à tout en faiſant vendre les pierreries & les plus riches ornemens de l'empire. Le ſuccès de cette guerre fut long-tems douteux. Les Barbares, après avoir éprouvé un mêlange de proſpérités & de revers, furent plutôt ſubjugués par les vertus bienfaiſantes du prince philoſophe que par ſes armes. *Marc-Aurele* ne confia point à ſes généraux le ſoin de cette expédition. Il commanda toujours en perſonne, & donna par-tout des témoignages de cette intrépidité tranquille qui marque le véritable héroïſme: on compara cette guerre anx anciennes guerres puniques, parce que l'état fut expoſé aux mêmes dangers, & que l'événement en fut le même. Attentif à récompenſer la valeur, il érigea des ſtatues en l'honneur des capitaines de ſon armée qui s'étoient le plus diſtingués. Son retour à Rome fut marqué par de nouveaux bienfaits. Chaque citoyen fut gratifié de huit pieces d'or. Tout ce qui étoit dû au tréſor public fut remis aux particuliers. Les obligations des débiteurs furent brûlées dans la place publique. Il s'éleva une ſédition qui troubla la ſérénité de ſi beaux jours. Caſſius qui fut proclamé empereur fut maſſacré par elle. Tous ſes partiſans obtinrent leur pardon, & s'en rendirent dignes par leur repentir. Les papiers de ce chef rébelle furent tous brûlés par l'ordre de *Marc-Aurele* qui craignit de connoître des coupables qu'il auroit été dans la néceſſité de punir. Des profeſſeurs de philoſophie & d'éloquence furent établis à Athenes, & ils furent magnifiquement payés. Fatigué du poids de l'empire, il s'aſſocia ſon fils Commode, dont ſon amitié paternelle lui déguiſoit les penchans vicieux, & ce choix aveugle fut la ſeule faute de gouvernement qu'on eût à lui reprocher. Il ſe retira à Lavinium pour y goûter les douceurs de la vie privée dans le ſein de la philoſophie qu'il appelloit *ſa mere*, comme il nommoit la cour *ſa marâtre:* ce fut dans cette retraite qu'il s'écria: Heureux le peuple dont les rois ſont philoſophes. Importuné des honneurs divins qu'on vouloit lui rendre, il avoit coutume de dire, la vertu ſeule égale les hommes aux dieux; un prince équitable a l'univers pour temple; les gens vertueux en ſont les prêtres & les ſacrificateurs. Il fut arraché de ſon loiſir philoſophique par la nouvelle que les Barbares avoient fait une irruption ſur les terres de l'empire. Il ſe mit à la tête de ſon armée, mais il fut arrêté dans ſa marche par une maladie qui le mit au tombeau, l'an 180; il étoit âgé de ſoixante & un ans, dont il en avoit régné dix-neuf. Ses ouvrages de morale dictés par le cœur, ſont écrits avec cette ſimplicité noble qui fait le caractere du génie. (*T—N.*)

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), *Hiſtoire Romaine*, de l'illuſtre famille des Claudius, fut le premier de ſa maiſon qui ſe fit appeller *Marcellus*, qui veut dire *belliqueux* ou *petit Mars*. Son adreſſe dans les armes, & ſur-tout ſon goût pour les combats particuliers, lui mériterent ce ſurnom. Quoique ſes penchans fuſſent tournés vers la guerre, il aima les lettres & ceux qui les cultivoient. Ce fut dans la guerre de Sicile qu'il fit l'eſſai de ſes talens militaires. Il ne revint à Rome que pour y exercer l'édilité; & dès qu'il eut atteint l'âge preſcrit par la loi, il fut élevé au conſulat. Il fut chargé de faire la guerre aux Gaulois Cyſalpins qu'il vainquit dans un combat, où leur roi Breomatus fut tué de ſa propre main, & on lui décerna les honneurs du triomphe. *Marcellus* paſſa preſque toute ſa vie ſous la tente & dans le camp. La Sicile fut le premier théâtre de ſa gloire. Les Siciliens ſéduits par la réputation d'Annibal qui avoit remporté pluſieurs victoires en Italie, penchoient du côté des Carthagiuois: *Marcellus* y fut envoyé pour les contenir dans le devoir. Les Lécontins qui étoient les plus mal intentionnés, furent les premiers punis. Leur ville fut priſe & ſaccagée. Le vainqueur marcha contre Syracuſe qu'il aſſiégea par terre & par mer. Jamais ſiege ne fut plus mémorable. Le génie inventeur d'Archimede fit agir contre les Romains des machines qui en firent un grand carnage. On parle encore d'un miroir ardent par le moyen duquel une partie des galeres ennemies fut engloutie ſous les eaux. Ce fait qu'on pourroit peut-être ranger au nombre des fables, ne peut guere ſoutenir l'œil de la critique. *Marcellus* rebuté de tant d'obſtacles, changea le ſiege en blocus; mais tandis qu'il tenoit Syracuſe inveſtie, il parcourut en vainqueur la Sicile où il ne trouva point de réſiſtance. La flotte Carthaginoiſe commandée par Hymilcon retourna ſans combattre ſur les côtes d'Afrique. Hypocrate, un des tyrans de la Sicile, fut vaincu dans un combat où il perdit huit mille hommes. Ces ſuccès n'ébranlerent point Syracuſe défendue par un géometre. *Marcellus* n'eſpérant rien de la force, ni de ſes intelligences, s'en rendit maître par la ruſe d'un ſoldat. La ville la plus opulente du monde fut livrée au pillage. Les Syracuſains porterent leurs plaintes à Rome contre leur vainqueur qu'ils taxerent d'avarice & de cruauté; mais il fut abſous par le ſénat.

Après le carnage de Canne, *Marcellus* fut nommé conſul avec Fabius-Maximus. L'oppoſition de leur caractere dicta ce choix. La ſage lenteur de l'un parut propre à tempérer la valeur impétueuſe de l'autre. Comme Fabius ſavoit mieux prévenir une défaite, que remporter des victoires, les Romains diſoient qu'il étoit leur bouclier, & que l'autre étoit leur épée.

Marcellus fut le premier qui apprit qu'Annibal n'étoit point invincible. Il le harcela ſans ceſſe dans ſes marches par des eſcarmouches, il lui enleva des quartiers, lui fit lever tous les ſieges, & le battit dans pluſieurs rencontres. Il prit Capoue, contint Naples & Nole, prêtes à ſe déclarer pour les Carthaginois. Le ſoin qu'Annibal prit de l'éviter, montre combien il lui paroiſſoit redoutable. Les proſpérités ont leur terme. *Marcellus* après une continuité de ſuccès, tomba dans des embûches où il périt avec ſon collegue Criſpinus. Annibal lui fit rendre les honneurs funebres, & renvoya à ſon fils ſes cendres & ſes os dans un cercueil d'argent. Les Numides s'approprierent cette riche dépouille, & les reſtes de ce grand homme furent diſperſés. Il

avoit été cinq fois conſul. Sa poſtérité s'éteignit dans *Marcellus*, fils de la ſœur d'Auguſte, dont il avoit épouſé la fille nommée *Julie*; & cette alliance lui ouvroit le chemin à l'empire. Il mourut l'an 547 de Rome.

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), deſcendant de celui dont nous venons de parler, fut un des plus zélés partiſans de Pompée. Après la diſperſion de ſon parti, Céſar jura de ne lui jamais faire grace. Ce fut pour fléchir ce vainqueur irrité, que Cicéron prononça cette harangue fleurie qui déſarma la colere de Céſar. Le ſénat joignit ſes prieres à l'éloquence de l'orateur: *Marcellus* fut rappellé de ſon exil.

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), petit-fils du précédent, étoit fils d'Octavie, ſœur d'Auguſte. Sa naiſſance l'appelloit à l'empire du monde, & ſes vertus le rendoient digne de le gouverner. Auguſte qui le regardoit comme ſon héritier, lui fit épouſer ſa fille Julie. Une mort prématurée l'enleva à l'empire. Sa famille chercha des conſolations dans la magnificence de ſes obſeques. On célébra des jeux en l'honneur de ſa mémoire; mais ce furent les larmes & les regrets qui honorerent le plus ſes cendres. (*T—N.*)

MARCHE (LA), *Géogr. Hiſt. Litt. La Marche*, bourg de la Lorraine dans le Barrois, dioceſe de Toul, doyenné de Vitel, entre les ſources de la Meuſe & de la Saone, à treize lieues de Toul. C'eſt la patrie de Guillaume *de la Marche* qui a acquis à Paris le college de Conſtantinople, fondé en 1286, par Pierre, Piémontois, patriarche de Conſtantinople, adminiſtrateur de l'évêché de Paris, où il n'y avoit plus qu'un bourſier en 1362. Guillaume qui avoit été procureur de la nation de France & avocat à la cour eccléſiaſtique, avoit gagné de grands biens; ce qui le mit en état d'acheter ce college, où il établit un principal, un procureur, un chapelain & des bourſiers, dont quatre devoient être tirés de *la Marche*, & deux autres de Roſieres-aux-Salines, où il avoit été curé.

Beuve, prêtre natif de Voinville où Winville, près S. Michel, ſon ami & ſon exécuteur teſtamentaire, en fonda ſix autres pour ſes compatriotes & un chapelain. Guillaume mourut en 1420, & fut inhumé à S. Victor; & Beuve qui avoit été recteur de l'univerſité en 1402, mourut en 1432, & fut enterré au chœur des carmes de la place Maubert. Nicolas Varin, principal de ce college, fonda en 1502 deux places pour les enfans de Sanatunte ou Chanimetel, au dioceſe de Verdun. Tels furent les commencemens du college de *la Marche* qui ſubſiſte encore, & où on entretient toujours pareil nombre de Lorrains. Ce college a porté long-tems le nom de *college de la Marche Voinville*. Le principal avoit ſupprimé la moitié des bourſes; mais un réglement de 1751, après de longues procédures, rétablit le nombre des bourſiers & leurs privileges.

Ce college a eu des bourſiers Lorrains diſtingués, entr'autres Richard de Waubourg, né à Saint-Michel, bourſier en 1497, régent, procureur & principal environ 30 ans, enfin doyen de Verdun; il a écrit l'hiſtoire des ducs de Lorraine. D. Calmet, dans ſa *Bibliotheque de Lorraine*, nous fait encore connoître au XVe ſiecle Hugues de Verdun, Jean de Saint-Michel, Jean & Lambert de la *Marche*, tous illuſtres par leur ſavoir, leurs dégrés & leurs emplois.

Obſervons que le bourg de *la Marche* s'appelloit autrefois *Hat*. Par lettres du 16 août 1725, le duc Léopold, l'érigea en baronnie en faveur de Remi Guerin de *la Marche*. (*C.*)

§ MARCHE, (*Art milit. Tactique des Grecs.*) Les Grecs formoient leurs *marches* en colonne directe, ou en colonne indirecte. Ils les diſpoſoient encore ſur un ſeul front, ou ils les rangeoient de maniere qu'elles pouvoient en un inſtant faire front de deux, de trois ou de quatre côtés. Ils marchoient ſur un ſeul front, lorſqu'ils n'attendoient l'ennemi que par un ſeul endroit; ils marchoient ſur pluſieurs fronts, ſelon qu'ils craignoient d'être attaqués à la fois par plus d'un côté, ou priſes de toutes parts. C'étoit dans cette vue que la phalange ne formoit quelquefois en marchant qu'un ſeul corps, ou qu'ils la partageoient en deux, en trois ou quatre diviſions.

La *marche* ſe faiſoit en colonne directe, lorſque chaque troupe particuliere de la phalange commençoit à marcher par le front, & que toutes les troupes ſe ſuivoient ainſi en ordre, ſelon le rang qu'elles tenoient dans la bataille; lorſque, par exemple, la premiere xénagie ou tétrarchie de l'une des deux ailes, s'étant miſe en mouvement par la tête, les autres troupes ſemblables marchoient ſucceſſivement l'une après l'autre, & dans le même ordre; c'étoit encore une ſorte de colonne directe, lorſqu'une troupe commençoit à défiler ou par ſa droite ou par ſa gauche, pourvu qu'elle eût beaucoup moins de front que de hauteur, & que celle-ci fût environ cinq fois plus grande que l'autre. *Fig. 26, pl. de l'Art milit. Tactique des Grecs, Suppl.*

On oppoſoit à la diſpoſition précédente ce qu'on nommoit *la tenaille*. Pour la former, une troupe ſe partageoit en deux diviſions qui, marchant par les ailes, s'éloignoient par la tête & ſe joignoient par la queue, ce qui leur donnoit la forme d'un angle rentrant, ou de la lettre V, comme il eſt aiſé de le remarquer par la figure où l'on voit les deux ailes qui ſont en avant, ſéparées, & les deux autres jointes enſemble.

La colonne directe cherchant toujours à faire ſon plus grand effort ſur le centre de la troupe ennemie, le meilleur parti que celle-ci pût prendre, étoit de s'ouvrir par le milieu, & de former la tenaille; par-là ſon centre ſe déroboit à la tête de la colonne, tandis que ſes ailes s'avançoient pour la charger en flanc.

Il ne reſtoit plus à la colonne d'autre reſſource que de ſe partager en trois ſections, dont deux s'attachoient aux deux pointes de la tenaille, & la troiſieme attendoit de pied ferme, faiſant face à l'ouverture de l'angle, qu'on marchât à elle pour l'attaquer.

Dans la colonne indirecte, l'aile d'une troupe en devenoit la tête, chaque décurie, au lieu de former une file, formoit un rang, & les décurions, au lieu d'être ſur le front, ſe trouvoient placés à l'un des flancs. Si c'étoit ſur le flanc droit, la troupe marchoit en colonne par l'aile gauche: elle marchoit au contraire en colonne par l'aile droite, quand les décurions étoient ſur le flanc gauche. Une troupe ainſi diſpoſée, devoit être prête à faire front en même tems par autant de côtés qu'elle pouvoit eſſuyer à la fois de différentes attaques; & comme c'étoit ordinairement par l'un ou l'autre de ſes flancs qu'elle avoit le plus à craindre, c'étoit auſſi par où il falloit qu'elle fût en état de ſe défendre avec plus d'avantage. Il convenoit pour cet effet que ſa longueur fût au moins triple de ſa hauteur, ou dans la proportion de dix à trois. *Fig. 28 & 29.* (*V.*)

MARCHE, ſ. f. (*Muſique.*) air militaire qui ſe joue par des inſtrumens de guerre & marque le metre & la cadence des tambours, laquelle eſt proprement la *marche*.

Chardin dit qu'en Perſe, quand on veut abattre des maiſons, applanir un terrein, ou faire quelques autres ouvrages expéditifs qui demandent une multitude de bras, on aſſemble les habitans de tout un quartier; qu'ils travaillent au ſon des inſtrumens, & qu'ainſi l'ouvrage ſe fait avec beaucoup plus de zele & de promptitude que ſi les inſtrumens n'y étoient pas.

Le maréchal de Saxe a montré dans ſes *Réveries*, que l'effet des tambours ne ſe bornoit pas non plus à un vain bruit ſans utilité, mais que ſelon que le mouvement en étoit plus vif ou plus lent, ils portoient naturellement le ſoldat à preſſer ou ralentir ſon pas : on peut dire auſſi que les airs des *marches* doivent avoir différens caracteres, ſelon les occaſions où l'on les emploie ; & c'eſt ce qu'on a dû ſentir juſqu'à un certain point, quand on les a diſtingués & diverſifiés : l'un pour la générale, l'autre pour la *marche*, l'autre pour la charge, *&c.* mais il s'en faut bien qu'on ait mis à profit ce principe autant qu'il auroit pu l'être. On s'eſt borné juſqu'ici à compoſer des airs qui fiſſent bien ſentir le metre & la batterie des tambours : encore fort ſouvent les airs des *marches* rempliſſent-ils aſſez mal cet objet. Les troupes françoiſes ayant peu d'inſtrumens militaires pour l'infanterie, hors les fifres & les tambours, ont auſſi fort peu de *marches*, & la plupart très-mal faites ; mais il y en a d'admirables dans les troupes allemandes.

Pour exemple de l'accord de l'air & de *la marche*, on peut voir (*fig. 3, pl. VII de muſique*, dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c.) la premiere partie de celle des mouſquetaires du roi de France.

Il n'y a dans les troupes que l'infanterie & la cavalerie légere qui aient des *marches*. Les timbales de la cavalerie n'ont point de *marche* réglée ; les trompettes n'ont qu'un ton preſque uniforme, & des fanfares. *Voyez* FANFARE (*Muſiq.*) dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. (*S*)

Remarquons encore qu'une *marche* doit être à deux ou quatre tems, & commencer par une croche ou une noire avant la meſure ; il eſt preſque impoſſible de marcher en cadence ſur un air à trois tems, à moins qu'il ne fût fait enſorte que la céſure ſe fît ſentir de deux en deux tems, c'eſt-à-dire, à moins que le compoſiteur n'ait écrit un air à quatre tems comme s'il étoit à trois. Le levé de la meſure marque naturellement le lever de la jambe ; c'eſt pourquoi l'air commence par une note avant la meſure.

Marche ſe dit encore pour exprimer la ſucceſſion des tons ou des accords. *Voyez* MARCHER, (*Muſiq.*) *Suppl.* (*F. D. C.*)

MARCHER, v. n. (*Muſique.*) ce terme s'emploie figurément en muſique, & ſe dit de la ſucceſſion des ſons ou des accords qui ſe ſuivent dans certain ordre. *La baſſe & le deſſus marchent par mouvemens contraires. Marche de baſſe. Marcher à contre-tems.* (*S*)

MARCIEN, (*Hiſtoire des empereurs.*) Ce Thrace fit oublier la baſſeſſe de ſon origine par ſon courage & ſes talens guerriers. Le jour qu'il quitta ſon pays pour aller s'enrôler penſa être le dernier de ſa vie. Il rencontra ſur ſa route le cadavre d'un voyageur qui venoit d'être aſſaſſiné. Il s'arrêta pour examiner ſes bleſſures autant par curioſité que par le deſir de lui procurer un remede à ſes maux ; il fut apperçu & ſoupçonné d'avoir commis ce meurtre. On le conduiſit en priſon, & l'on étoit prêt à le condamner au dernier ſupplice lorſque le véritable aſſaſſin fut découvert. Il ne vieillit point dans l'emploi de ſoldat ; il parvint aux premiers grades de la milice ſans d'autres protecteurs que ſon mérite. Théodoſe trop foible pour ſupporter le poids d'une couronne, avoit avili le pouvoir ſouverain moins par ſes vices que par ſon indolence. Sa ſœur Pulcherie employa tout ſon crédit pour lui donner un ſucceſſeur qui fît reſpecter la majeſté du trône : elle ſe flatta que *Marcien* lui devant ſon élévation, l'épouſeroit & partageroit avec elle l'autorité ſuprême. Ses intrigues eurent un heureux ſuccès. *Marcien* fut proclamé empereur, mais engagé par un vœu de chaſteté, il refuſa de le rompre. Son regne fut appellé l'*âge d'or*, & ce fut la loi aſſiſe ſur le trône qui préſida aux deſtinées des citoyens. Quoique *Marcien* fût déja vieux, il ſembloit avoir encore la vigueur de la jeuneſſe. Les Barbares n'exercerent plus impunément leurs brigandages. Attila lui envoya demander le tribut annuel que Théodoſe ſecond s'étoit ſoumis à lui payer. Il lui répondit : « Je n'ai de l'or que pour mes amis » & je garde le fer pour en faire uſage contre mes » ennemis. » Quoiqu'il eût tous les talens pour faire la guerre avec gloire, il ne prit jamais les armes que pour ſe défendre. Il avoit coutume de dire qu'un prince qui faiſoit la guerre lorſqu'il pouvoit vivre en paix étoit l'ennemi de l'humanité. La reconnoiſſance ſi rare dans les fortunes élevées, fut une de ſes vertus ſur le trône. Talianus & Julius, qui étoient deux freres, lui avoient donné l'hoſpitalité dans une de ſes maladies ; après qu'il eut recouvré ſa ſanté par leurs ſoins, ils lui firent encore préſent de deux cens pieces d'or pour continuer ſon voyage. *Marcien* s'en ſouvint lorſqu'il fut parvenu à l'empire : il donna à l'un le gouvernement d'Illyrie & à l'autre celui de Conſtantinople. Genſeric avoit envahi l'Afrique. *Marcien* ſe diſpoſoit à le dépouiller de ſes uſurpations, lorſque la mort l'enleva aux vœux des peuples après un regne de ſept ans dont chaque jour avoit été marqué par des traits de bienfaiſance. Sa foi fut pure & brûlante. Les ortodoxes exilés peuploient les déſerts, il les rappella pour les élever aux premiers emplois. Les hérétiques furent perſécutés & exclus des dignités. Il convoqua en 451 le concile général de Chalcédoine, & ſe chargea d'en faire obſerver exactement les décrets. Sa mémoire fut long-tems précieuſe aux peuples qu'il avoit déchargés du poids des impôts. Le pinceau des hérétiques a un peu défiguré ſes traits. Ils l'ont peint comme un prince foible & puſillanime. Il mourut en 457. (*T—N.*)

§ MARCOTTE, (*Jardinage.*) Nous avons dit dans l'*article* BOUTURE, *Supplément*, que les parties noueuſes, âpres & inégales des branches, ſe trouvoient pourvues d'un grand nombre de mamelons intercutanés, propres à pouſſer des racines dès qu'ils ſe trouvent enterrés ; quelquefois même la fraîcheur de l'ombre ſuffit pour procurer leur développement. J'ai vu dans un de mes boſquets une branche de troëne qui s'étendoit à quelques pouces de la ſuperficie du ſol ; elle avoit pouſſé des racines tendres qui vivoient d'air ; & pluſieurs eſpeces de figuiers ſont naturellement pourvus de pareilles racines qui partent des nœuds des branches. C'eſt ainſi que la nature a pris ſoin de nous dévoiler l'ingénieuſe & utile pratique de marcotter les arbres.

Elle ſe trouve parfaitement détaillée dans l'*article* MARCOTTE du *Dictionnaire raiſ. des Sciences*, &c. on y trouve même le moyen de contraindre à s'enraciner les *marcottes* des arbres qui y ſont le moins enclins. *Voyez* auſſi à l'*article* BIGNONIA de ce *Supplément*, la façon dont nous nous y ſommes pris pour faire réuſſir les *marcottes* du catalpa, qui juſques-là paſſoit pour ne pouvoir pas être multiplié par cette voie. Les *articles* ALATERNE & CLÉMATITE de ce même ouvrage, contiennent quelques détails que le cultivateur ne dédaignera pas.

Nous nous bornerons ici à une obſervation qui paroît avoir échappé aux auteurs du jardinage : ils n'indiquent pour marcotter que le printems & l'automne ; cependant chacune de ces ſaiſons a des inconvéniens pour ce qui concerne certains arbres. Il en eſt de délicats, dont les branches très-fatiguées par l'hiver, loin d'avoir au retour du beau tems aſſez de vigueur pour produire de leur écorce des racines ſurnuméraires, ont à peine la force qu'il leur faut pour ſe rétablir. D'autres arbres moins

tendres, mais qui nous viennent des contrées de l'Amérique ſeptentrionale, où la terre profonde & humide, & les longues automnes les excitent à pouſſer fort tard, conſervent cette diſpoſition dans nos climats ; mais leur végétation vive, leurs jets pleins de ſeve ſe trouvent bruſquement ſaiſis par nos premieres gelées. Que l'on couche leurs branches en automne, l'humidité de la terre ne fera que hâter leur deſtruction. Si l'on attend le printems, on les trouvera alors mortes par le bout ; on ne ſaura pas préciſément où finit la partie deſſéchée ou chancée, & où commence la partie vive & ſaine qui ſera d'ailleurs le plus ſouvent trop courte pour ſe prêter à la courbure qu'il conviendroit de lui donner.

On préviendra ces inconvéniens ſi l'on fait au mois de juillet les *marcottes* de ces arbres, un peu avant le ſecond élan de la ſeve. Dans nos climats les printems mauſſades & fantaſques ne laiſſent à la premiere végétation qu'un mouvement foible & intermittent : ſon jet d'été moins contrarié eſt ordinairement plus continu & plus vigoureux ; ainſi nos *marcottes* ne ſeront guere moins avancées que celles de la premiere ſaiſon, & auront beaucoup d'avance ſur celles de l'arriere-ſaiſon. En général elles ſeront parfaitement enracinées la ſeconde automne ou le ſecond printems ; ſur-tout ſi aux ſoins ordinaires on ajoute celui de répandre ſur leur partie enterrée de la rognure de buis ou telle autre couverture capable d'arrêter la moiteur qui s'éleve du fond du ſol, & de conſerver le bénéfice des pluies & l'eau des arroſemens.

Ce ne ſont pas là les ſeuls avantages du choix de cette ſaiſon pour faire les *marcottes*. Il convient ſinguliérement à certains arbres dont les branches ne pouſſent volontiers des racines que lorſqu'elles ſont encore tendres & herbacées ; en les couchant on aura ſoin de faire l'onglet, autant qu'il ſera poſſible, au-deſſous du nœud qui ſépare le jet de l'année précédente d'avec le jet récent ; & ſi l'on eſt contraint de l'ouvrir dans ce bourgeon, il faudra s'y prendre avec beaucoup de dextérité. D'autres arbriſſeaux dont les jeunes branches ſurvivent rarement à l'hiver, & qui tiennent de la nature des herbes, ne peuvent même abſolument être marcottées qu'en été. La *marcotte* ayant produit des racines, périra à la vérité juſqu'à terre durant le froid, mais elle demeurera vive à ſa couronne & pouſſera de nouveaux jets au printems.

Il y a encore des arbres comme l'élæagnus, dont les branches mûres ſont ſi fragiles qu'elles ſe rompent ſous la main la plus adroite, lorſqu'on veut les courber pour les coucher ſoit en automne, ſoit au printems : en été on les trouvera liantes & dociles. Pluſieurs arbres toujours verts, dont les boutures ne ſe plantent avec ſuccès que dans cette ſaiſon, ſont auſſi par une ſuite de cette inclination, plus diſpoſées à reprendre de *marcottes* dans ce même tems qu'en tout autre ; & les *marcottes* de certains arbriſſeaux, comme les chevrefeuils, faites même aſſez avant dans l'été, prennent encore aſſez de racines, pour qu'on puiſſe les ſévrer en automne. Nous avons ainſi obtenu dans l'eſpace de trois mois cinq individus d'un ſeul chevrefeuil panaché que nous avions reçu au printems maigre & fluet : nous marcottions les jeunes branches qu'il pouſſoit ſucceſſivement, ſitôt qu'elles ſe trouvoient ſuffiſamment déployées.

Au reſte, s'il eſt des *marcottes* qu'il faille garroter au-deſſous de l'endroit où ſe doivent développer leurs racines, ce ſont en particulier celles que l'on fait ſans les coucher, en environnant quelques branches droites d'un arbre d'un pot à deux parties, ou d'un cône de fer-blanc ; car ces *marcottes* n'ayant qu'un petit volume d'aliment, & ne jouiſſant pas de cette douce vapeur qui s'éleve du ſein de la terre & que rien ne peut ſuppléer, ne ſont pas, quelque ſoin qu'on en prenne, auſſi diſpoſées que les autres à s'enraciner. Mais il faut obſerver que le fil de laiton eſt mortel à certaines eſpeces. Il faut préférer par cette raiſon de lier avec du fil ciré, & quelquefois il ſuffira d'ôter un demi-cerne d'écorce dans la partie inférieure de la *marcotte*. Il y a des arbres dont la ſeve paſſe en aſſez grande abondance par le corps ligneux ; à ceux-là on pourra ôter un cerne entier ; & dans les deux cas il ſera bon de recouper un peu le bout de la branche marcottée, de lui ôter ſes plus grandes feuilles, & de l'arroſer ſouvent, & même de l'ombrager.

Il y a une méthode de marcotter préférable à celle qui ſe fait ſur les branches droites & élevées, qui convient encore mieux aux arbres rares & délicats, mais qui n'exclut pas les précautions dont nous venons de parler. On l'emploie pour les arbres & arbriſſeaux dont les branches latérales inférieures ne ſont pas trop éloignées de terre. Elaguez ces branches par avance pour les alonger : lorſqu'elles ſeront aſſez longues, vous apporterez deſſous des pots emplis de bonne terre, & les y marcotterez. Vous couvrirez la terre & les parois extérieures du pot de beaucoup de mouſſe, & vous les arroſerez ſuivant le beſoin. Lorſque vous ſerez aſſuré que ces *marcottes* auront produit des racines ſuffiſamment, vous les ſévrerez ; mais vous les laiſſerez dans le pot juſqu'à ce que leurs tiges ſoient aſſez fortes ; alors vous les planterez à demeure avec la motte, & leur ſuccès ſera infaillible. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

MARGGRABOWA, (*Géogr.*) ville de la Lithuanie Pruſſienne, dans la préfecture d'Oletzko. Elle fut bâtie dans le XVI^e^ ſiecle par le marggrave de Brandebourg, en mémoire de la conférence que ce prince eut dans le voiſinage avec Sigiſmond Auguſte, roi de Pologne, lequel, à ſon tour, fonda la ville d'Auguſtowa, à huit milles de celle-ci. L'an 1656, les troupes de Suede & de Brandebourg battirent les Tartares proche de *Marggrabowa*. (*D. G.*)

MARGUERITE, SAMBIRIE, (*Hiſt. de Danemarck.*) reine & régente de Danemarck, fille d'un duc de Poméranie, avoit épouſé Chriſtophe I, roi de Danemarck. Elle excelloit dans tous les exercices, & ſe fit admirer ſouvent dans les tournois. Sa figure annonçoit ſon mâle caractere. Elle avoit le port noble, les traits durs, & le teint baſané ; elle eut beaucoup de part aux troubles qui agiterent le Danemarck pendant le regne de ſon époux. Mais elle ne put lui inſpirer le courage dont elle étoit animée. Ce prince vécut eſclave du clergé, & mourut ſa victime. La reine fut nommée régente du royaume de Danemarck après la mort de Chriſtophe I, pendant la minorité d'Eric-Glipping, ſon fils. Elle eſſuya d'abord quelques démêlés avec l'Egliſe, & (ce que les plus grands rois avoient en vain tenté juſqu'alors) elle ſut faire reſpecter l'autorité ſuprême par les prélats. Elle refuſa l'inveſtiture du duché de Sleſwick à Eric, prince Suédois ; elle ſentoit combien il étoit dangereux de recevoir cet étranger dans le royaume : ſon refus alluma la guerre. *Marguerite* parut à la tête de ſon armée ; mais trahie par ſes généraux, elle fut vaincue l'an 1262, & tomba entre les mains de ſes ennemis. Eric, ſon fils, eut le même ſort ; l'un & l'autre obtinrent leur liberté : le premier uſage qu'en fit *Marguerite*, fut d'envoyer à l'échafaud les chefs qui avoient donné à l'armée l'exemple d'une fuite honteuſe. Ses anciens différends avec le clergé ſe réveillerent. Une ſoumiſſion politique mit le pape Urbain IV dans ſes intérêts ; mais la mort de ce pontife rendit à l'archevêque de Lauden ſa premiere audace ; cependant ces querelles

ſe terminerent dans la ſuite. Mais Eric ayant commencé à gouverner par lui-même ; il ne reſta plus à *Marguerite* que le ſouvenir de ſes belles actions, & la vénération publique qui en étoit le prix : elle mourut vers l'an 1300. Une conduite ſoutenue & adaptée aux événemens, une humeur égale & ſans caprice, une ſévérité guidée par l'équité & non par la vengeance, ſon courage dans ſes malheurs, ſa modeſtie dans le cours de ſes proſpérités lui aſſurent une place parmi les femmes célebres & même parmi les grands hommes.

MARGUERITE, reine de Danemarck, de Suede & de Norvege. Tout eſt ſingulier dans cette princeſſe juſques à ſa naiſſance. Valdemar III, le plus ſoupçonneux des hommes, avoit fait enfermer Hedwige, ſon épouſe, dans le château de Sobourg ; s'étant égaré à la chaſſe, cette priſon même lui ſervit d'aſyle ; on lui préſenta ſon épouſe, déguiſée avec art & ſous un autre nom, ſon erreur lui rendit tout ſon amour, & Marguerite en fut le fruit ; elle naquit l'an 1353 ; talens, eſprit, courage, tout fut précoce en elle ; ſon pere prévit de bonne heure ſa haute deſtinée. « La nature s'eſt trompée, diſoit-il, » elle vouloit en faire un héros, & non pas une » femme ». Olaüs V étant mort en 1385, la couronne fut briguée par Henri de Mecklenbourg, fils d'Albert, roi de Suede ; mais *Marguerite*, dont les graces & le génie naiſſant avoient charmé tous les Scaniens, fut proclamée par eux : leur exemple entraîna les ſuffrages des autres provinces : la princeſſe fut couronnée. Elle étoit déja régente de Norvege : le trône étoit encore vacant : elle avoit gouverné avec tant de ſageſſe ſous le nom de *régente*, qu'elle méritoit de gouverner ſous celui de *reine* : cependant pluſieurs partis s'oppoſoient à ſon élection : elle s'empara des places fortifiées, remplit la Norvege de troupes, ſoumit une partie de ſes ennemis par la terreur de ſes armes, & le reſte par ſes bienfaits. Enfin elle fut couronnée ; elle étoit reine & femme, & ne ſe vengea point. Les Danois plus fiers rougiſſoient de fléchir ſous le joug d'une femme. *Marguerite* ſe vit forcée de faire couronner le jeune & foible Eric Wratiſlas, duc de Poméranie, le dernier de ſes enfans. C'étoit un fantôme qu'elle préſentoit au peuple pour le tromper ; Hacquin, prince Suédois, fut contraint de renoncer à toutes ſes prétentions ſur la couronne. Il étoit plus difficile d'écarter Albert de Mecklenbourg, roi de Suede, qui avoit déja arboré les trois couronnes dans ſon écuſſon ; déja, pour aſſurer le ſuccès de ſes deſſeins, il avoit levé des armées & fait équiper des flottes. Mais il avoit oublié que l'amour du peuple eſt le plus ferme appui du trône. Le deſpotiſme étoit l'objet de toutes ſes démarches politiques. Les Suédois gémiſſoient ſous le fardeau des ſubſides ; la bienfaiſance intéreſſée de *Marguerite* les ſoulageoit dans leur indigence ; les gouverneurs des fortereſſes ouvrirent les portes à ſes troupes, le ſénat dépoſe le roi Albert, le peuple appella *Marguerite*, & la nobleſſe la couronna. Cette révolution fut l'ouvrage de quelques mois. La victoire de Falkoping en aſſura la durée, Albert tomba entre les mains des mécontens ; ſon fils eut le même ſort ; mais la captivité des deux princes ne fit point rentrer ſous le joug de *Marguerite* quelques troupes de factieux qui avoient pris les armes, moins pour la défenſe d'Albert, que pour troubler l'état ; les diſcordes étoient ſur-tout fomentées par les comtes de Holſtein & le duc de Sleſwigh qui craignoient que la nouvelle reine ne s'emparât de leurs états, & qui eſpéroient qu'Albert, pour payer leurs ſervices, leur laiſſeroit cette indépendance à laquelle ils aſpiroient. La reine crut qu'il falloit faire quelques ſacrifices à la gloire de porter trois couronnes : elle renonça à toute juriſdiction ſur les domaines de ces princes, & ils promirent d'abandonner le parti du malheureux Albert. Ce prince ne trouva plus d'amis que dans la Wandalie. Ces peuples demanderent ſa liberté ; mais on la lui vendit bien cher (*V.* ALBERT, *Suppl.*) ; il fut contraint d'abjurer tous ſes droits ſur la couronne de Suede, & s'obligea de payer une ſomme de ſoixante mille marcs pour prix de ſa rançon. Ce fut l'an 1395 que ce traité fut conclu, ſous la garantie de Barmin, duc de Poméranie, & de Jean, duc de Mecklenbourg. *Marguerite*, qui craignoit qu'après ſa mort la poſtérité d'Albert ne s'emparât du trône, voulut régler elle-même le choix de ſon ſucceſſeur : cette élection ſe fit ſans obſtacles ; *Marguerite* préſenta au peuple Eric, ſon petit-neveu, & ce jeune prince fut couronné. L'ambition de *Marguerite* n'étoit point encore ſatisfaite ; tant que les trois couronnes étoient diſtinctes & ſéparées, elle craignoit que l'une vînt à ſe détacher des deux autres ; elle voulut donc former un ſeul royaume de la Suede, du Danemarck & de la Norwege. Son deſſein n'étoit pas ſans doute de donner à ce plan politique une conſiſtance invariable pour l'avenir, mais ſeulement d'en aſſurer la durée pendant ſa vie, ou tout au-plus pendant celle d'Eric. Cette princeſſe connoiſſoit trop le cœur humain, le caractere, les intérêts, la rivalité des trois nations ſur leſquelles elle régnoit, pour ſe perſuader qu'un projet ſi difficile dans l'exécution pût ſe ſoutenir par pluſieurs ſiecles. Ce fut à Calmar qu'elle aſſembla les ſénateurs & la nobleſſe de Danemarck, de Suede & de Norwege ; la réunion des trois royaumes y fut propoſée ; elle excita des débats très-vifs, la reine *Marguerite* leva tous les obſtacles, elle régla que le roi ſeroit alternativement élu par un des trois royaumes ; que ce monarque, pour ainſi dire errant, fixeroit ſon ſéjour en Suede, en Danemarck, en Norwege, pendant quatre mois ou pendant une année ; qu'il conſommeroit dans chaque royaume les revenus qu'il en tireroit ; que chaque nation ne payeroit des impôts que pour ſes propres beſoins ; enfin que les loix, les coutumes, les privileges de chaque royaume ne ſouffriroient aucune altération ; qu'enfin dans chaque royaume les gouvernemens & les charges ſeroient le partage des naturels du pays, & ne ſeroient jamais donnés à des étrangers. Telle fut cette union de Calmar, ſi célebre & ſi funeſte, qui devoit, au jugement des politiques de ce tems, aſſurer le repos du Nord, & qui y alluma tous les feux de la guerre. Albert n'oſa plus diſputer à *Marguerite* un trône où trois nations s'empreſſoient à la maintenir. Mais cette reine, qui avoit fait une étude profonde des intérêts du commerce, des penchans des peuples ſur leſquels elle régnoit, préféroit les Danois aux deux autres nations ; « la » Suede, diſoit elle à Eric, ſon ſucceſſeur, vous » donnera de quoi vivre, la Norwege de quoi vous » vêtir, le Danemarck de quoi vous défendre ». Elle n'obſerva pas elle-même avec un reſpect bien ſcrupuleux les conditions qu'elle s'étoit impoſées. Les chevaliers Teutoniques s'étoient emparés de l'île de Gothland. *Marguerite* voulut y rentrer à main armée ; mais les troupes Suédoiſes qu'elle y envoya, furent repouſſées ; elle prit le parti d'acheter ce qu'elle n'avoit pu conquérir. Ce traité fut conclu l'an 1398. Les Suédois payerent la ſomme qui avoit été fixée ; le Gothland devoit dès-lors appartenir à la Suede : cependant il fut annexé au Danemarck. *Marguerite* auroit dû ſentir quel préjudice cette conduite devoit faire un jour au jeune Eric. L'union de Calmar auroit été rompue dès-lors, ſi la politique de cette grande reine n'eût enchaîné les trois nations, qui ſe promettoient bien de ſe ſéparer, lorſqu'Eric, dont elles mépriſoient la foibleſſe, rempliroit la place de cette femme étonnante. Elle mourut l'an

1411, d'une maladie qu'elle gagna dans un vaisseau. Ses restes furent depuis transportés dans l'église de Roschild, & déposés sous un magnifique mausolée, que la reconnoissance ou le faste d'Eric lui fit élever. Un an avant sa mort, elle avoit fait célébrer avec une pompe digne des trois couronnes, le mariage d'Eric avec Philippine, fille de Henri IV, roi d'Angleterre. Dès cet instant Eric voulut régner par lui-même ; mais la reine conserva toujours l'empire qu'elle avoit & sur ses sujets & sur lui ; elle ne laissa à ce prince que le pouvoir de hazarder quelques coups d'état peu importans qui flattoient sa vanité ; mais qui n'influoient point sur la situation des trois royaumes. Elle eut l'art de l'écarter du gouvernement, & de lui persuader qu'il gouvernoit.

La gloire de son regne, son courage, ses talens, la protection dont elle honoroit les arts, le respect qu'elle inspira à ses voisins, l'immense étendue des états qu'elle conquit par ses bienfaits, qu'elle conserva par la force de ses armes & par ses ruses politiques, la firent surnommer la *Sémiramis du Nord*. Mais si l'on examinoit en détail la conduite de cette princesse, si l'on pouvoit deviner son cœur, on verroit peut-être qu'elle n'eut que des talens & peu de vertus. Elle présenta aux trois nations un fantôme de liberté pour les asservir en effet, le despotisme étoit le but de toutes ses démarches ; elle avoit soin que la justice fût observée dans les trois royaumes, mais elle-même en violoit les loix sans scrupule ; elle distribua les principales dignités de la Suede à des seigneurs Danois, confia à des troupes Danoises la garde des forteresses des Suédois, trompa ceux-ci dans l'affaire du Gothland ; & lorsque la noblesse vint lui reprocher ses injustices, & lui présenter ses titres & le traité de Calmar, « Je » ne touche point à vos papiers, dit-elle, conservez-» les, je saurai bien conserver vos forteresses ». Son amour pour Abraham Broderson est encore une tache à sa gloire. C'étoit un jeune Suédois, qui n'avoit d'autre mérite qu'une figure intéressante, & qui ne profita point de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de la reine, pour la forcer à rendre justice à sa patrie. Du reste, grande dans ses vues, & ne méprisant pas les détails, jugeant les hommes d'un coup-d'œil, & les jugeant bien, gouvernant presque sans ministre, joignant à propos la patience & l'activité, écartant avec art les demandes importunes, refusant avec grace quand son autorité chancelloit, avec fermeté quand elle fut assez puissante, *Marguerite* fut un prodige pour son sexe ; elle l'eût été pour le nôtre. (*M. de Sacy.*)

MARIE, *amertume de la mer*, (*Hist. sacrée.*) sœur de Moïse & d'Aaron, fille d'Amram & de Jocabed, naquit vers l'an du monde 2424, environ douze ou quinze ans avant son frere Moïse. Lorsque celui-ci, qui venoit de naître, fut exposé sur le bord du Nil, *Marie*, qui s'y trouva, s'offrit à la fille de Pharaon pour aller chercher une nourrice à cet enfant. La princesse ayant agréé ses offres, *Marie* courut chercher sa mere, à qui l'on donna ce jeune Moïse à nourrir. On croit que *Marie* épousa Hur, de la tribu de Juda, mais on ne voit pas qu'elle en ait eu des enfans. Après le passage de la mer Rouge & la destruction entiere de l'armée de Pharaon, *Marie* se mit à la tête des femmes de sa nation, & entonna avec elles le fameux cantique *Cantemus Domino*, pendant que Moïse le chantoit à la tête du chœur des hommes. Lorsque Séphora, femme de ce dernier, fut arrivée dans le camp, *Marie* eut quelques démêlés avec elle, intéressa dans son parti Aaron, & l'un & l'autre murmurerent contre Moïse. Dieu en fut irrité, & il frappa *Marie* d'une lepre fâcheuse, dont il la guérit à la priere de Moïse, après l'avoir cependant condamnée à demeurer sept jours hors du camp. Elle mourut l'an 2552 au campement de Cadès, dans le désert de Sin, où elle fut enterrée ; & Eusebe dit que de son tems on voyoit encore son tombeau à Cadès. *Exod. xv. Nomb. xx, 26.* (+)

MARIEBOE, *habitaculum Mariæ*, (*Géogr.*) ville de Danemarck, dans l'île de Laaland, au bord d'un lac fort poissonneux : c'est le siege du tribunal commun à cette île & à celle de Falster ; & c'étoit autrefois celui d'une très-riche abbaye, convertie en bailliage l'an 1623. (*D. G.*)

MARIMBA, (*Luth.*) instrument de percussion fort en usage parmi les peuples d'Angola, de Matamba & de quelques autres contrées.

Le *marimba* est formé de seize calebasses de différentes grandeurs, bien rangées entre deux planches. L'embouchure de chaque calebasse est couverte d'une petite tranche d'un bois rouge & sonore, nommée *tanilla*. C'est sur ces tranches même, longues d'environ un empan, que le musicien frappe avec deux petites baguettes, le *marimba* étant suspendu à son col par une courroie. On prétend que le son de cet instrument a quelque ressemblance avec celui d'une orgue. Au reste le *marimba* me paroît une espece de *balafo*. *Voyez* BALAFO, (*Luth.*) *Suppl.* & ce dernier n'est qu'un claquebois plus ingénieux que le nôtre. (*F. D. C.*)

MARK *ou* MERK, (*Géogr.*) riviere de la baronnie de Breda, dans les états de la généralité, aux Pays-Bas Hollandois. Elle a sa source dans le duché de Hoogstraten, & son embouchure dans le Volkerak, où elle tombe sous le nom de *Dintel*. (*D. G.*)

MARKEN, (*Géogr.*) île des Provinces-Unies, dans le Zuiderſée, sur les côtes de la Nord-Hollande, proche de Monni-Kendam. Elle est fort petite, n'ayant pas deux lieues de circuit, & ne renfermant qu'un seul village : l'on donne le surnom de *Goudzée*, *mer dorée*, à la portion de Zuiderſée qui environne cette île. (*D. G.*)

MARKUS FALVA, MARKSDORF, (*Géogr.*) petite ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de Zips ; elle est munie d'un château, & elle appartient à la famille de Mariasi. (*D. G.*)

§ MARNE, s. f. (*Hist. nat. Oryctol. Econ. rurale.*) *marga*. La *marne* est une terre compacte, grasse au toucher, qui se décompose d'ordinaire à l'air, comme les terres calcaires ; qui se durcit au feu, comme les argilles ; qui se vitrifie plus aisément que les argilles à cause du mêlange, & qui fait toujours plus ou moins aisément effervescence avec les acides végétaux ou minéraux, & lorsqu'elle y a trempé, elle prive ces liqueurs de leur acidité. Telles sont les propriétés générales des *marnes*, nous verrons les propriétés particulieres dans la description des diverses especes. *Voyez* ARGILLE, GLAISE, BOL, *Dict. raisi. des Sciences*, &c.

Dans le *Dictionnaire universel des fossiles*, on distingue sept especes de *marnes*.

Division oryctologique. La *marne à porcelaine* tendre, blanche, légere, que le feu change en verre demi-transparent. *Voyez* le livre publié en Suede en 1743, *Maniere de trouver dans le royaume, des argilles, dont on puisse tirer de l'utilité.*

La *terre à pipes*, absorbante, légere, grisâtre, qui blanchit au feu, & y prend une croûte de verre.

La *marne crétacée*, qui se durcit plus ou moins à l'air, plus rude au toucher, qui se calcine au feu.

La *marne à foulons*, ou stéatite, ou smectite, savonneuse, absorbante, soluble dans l'eau, feuilletée, se décomposant à l'air, se durcissant au feu, si utile aux drapiers & pour l'engrais des terres.

La *marne cubique*, qui se leve par feuillets, & se divise en morceaux à-peu-près cubiques, fusible à l'air qui la décompose. Il y en a de toutes couleurs. Elle est propre aussi à fertiliser les terres.

La *marne pétrifiable*, sablonneuse, tofeuse, qui

ſe durcit à l'air, inutile pour les amendemens des terres.

La *marne vitrifiable* tient des parties martiales ou ochracées, elle eſt de toutes les couleurs.

Mendès da Coſta ſuit les mêmes diviſions que l'auteur du *Dictionnaire univerſel*.

Hill, très-étendu ſur les *marnes*, ne les diſtingue que par les couleurs qui ſont toujours accidentelles, blanchâtres, de dix ſortes; bleuâtres, de trois ſortes; jaunâtres, de quatre ſortes; rougeâtres, de cinq ſortes; brunâtres, de trois ſortes; verdâtres, de deux ſortes; noirâtres, de trois ſortes.

Les *marnes coquillieres* ne forment point une eſpece à part, parce que ces dépôts de la mer ſe trouvent ou teſtacés ou pétrifiés, ou minéraliſés dans pluſieurs des eſpeces que nous venons d'expoſer, c'eſt donc auſſi un accident. Voyez *Uſages des montagnes*, dans le *Recueil de traités ſur l'hiſtoire naturelle de la terre*.

On voit donc que la *marne* n'eſt point une terre homogene, mais mixte, compoſée d'argille plus ou moins fine & pure, & de matieres calcaires, crétacées, ſablonneuſes, martiales, ochracées, *&c.*

La *marne* ſert, comme l'on voit, pour amender les terres, à cauſe de ſa partie calcaire, & parce qu'elle eſt propre à attirer le nitre de l'air.

Les Anglois en font grand uſage, & à cet égard, ils en diſtinguent de ſix ſortes:

Diviſion économique. 1. Sous des lits de *marne* crétacée, inutile pour l'engrais, on trouve ſouvent des maſſes de *marnes* argilleuſes, éparſes, & ne formant point de couches ſuivies. Les Anglois nomment *clay-marle, marne argilleuſe* ou *argille marneuſe* cette eſpece d'argille mêlée de terre & de pierres calcaires. Mills dit qu'on en trouve quelquefois à trois pieds de profondeur, ſous le ſable; ſouvent auſſi plus bas, ſous de l'argille. On trouve quelquefois encore d'excellente *marne* verdâtre, ſous des lits de *marne* crétacée.

2. Il y a de la *marne* brune, veinée de bleu, & mêlangée de petites pierres calcaires, que l'on rencontre aſſez ordinairement au-deſſous d'un banc, ſoit d'argille, ſoit de terre noirâtre, à ſept ou huit pieds de profondeur, & dont l'extraction eſt difficile. Miller dit que dans la province de Cheſter, on déſigne cette ſubſtance par le nom de *cowshut marle*. L'auteur des *Elémens du commerce* penſe que ce terme ſignifie *terre à bauge*, & dès-lors, dit-il, c'eſt une eſpece de glaiſe. L'on voit dans cette même province, près des eaux courantes & ſur le penchant des collines, une *marne* plus ou moins teinte de bleu, que Miller regarde comme une ſorte d'ardoiſe. Elle ſe déſunit facilement à la gelée ou à la pluie. Son nom anglois eſt compoſé de ceux d'*ardoiſe* & de *marne*.

3. Dans le premier volume des *Elémens du commerce*, il eſt encore fait mention d'une glaiſe brune tirant ſur le bleu, appellée indifféremment dans le comté d'Yorck *clay* & *marle*, c'eſt-à-dire, *argille* & *marne*. L'auteur dit que cette glaiſe y eſt d'un très-grand uſage pour amender les terres maigres, légeres & ſablonneuſes, & qu'elle ſe trouve ordinairement ſur le penchant des collines, ſous une couche de ſable, à la profondeur de quatre à cinq pieds. C'eſt une vraie glaiſe ou argille, dont on fait de très-bonne brique.

Il faut obſerver ici que les termes de *glaiſe*, d'*argille* & de *marne* ſont ſouvent ſynonymes, ou employés indiſtinctement par les auteurs qui ont écrit ſur l'agriculture.

4. Le penchant des collines, & certains terreins humides ou marécageux mêlés de ſable léger, contiennent quelquefois une *marne* brune, compacte & fort graſſe. Elle eſt aſſez ordinairement à deux ou trois pieds au-deſſous de la ſuperficie de ces terres marécageuſes. Les Anglois lui donnent pluſieurs dénominations qui indiquent que cette ſubſtance eſt ſolide, & qu'on ne l'obtient qu'en fouillant: *peat marle, delving marle*.

5. Celle qu'ils appellent *ſteel marle, marne accrine*, ou *marne dure*, ſuivant les *Elémens du commerce*, ſe tire ſouvent du fond des puits, & quelquefois ſe trouve à trois pieds au-deſſous des terreins ſablonneux, ou à une plus grande profondeur ſous de l'argille. Elle ſe briſe comme d'elle-même en morceaux cubiques. C'eſt ce que diſent MM. Miller & Mills.

6. Il y a dans le voiſinage de certaines mines de charbon, une *marne* qui ſe délite en feuilles minces que l'on ſeroit tenté de prendre pour des feuilles de papier griſâtre: auſſi les Anglois l'appellent ils *paper-marle*. L'extraction de cette *marne* donne beaucoup de peine. Seroit-ce ce que l'auteur des *Elémens du commerce* nomme *écaille de ſavon*, & qu'il dit être cendré?

Outre les couleurs que l'on vient d'indiquer comme propres à déſigner des eſpeces de *marnes* propres à fertiliſer, il y en a de griſe, de marbrée, & peut-être encore d'autres; quelques auteurs parlent même de *marne* noirâtre. J'en ai vu près de Lauſanne, près de Meiringue dans le pays de Haſly, & ailleurs.

Les caracteres généraux de la vraie *marne* fertiliſante, ſont indépendans de la couleur. Ce ſont des ſels ou des parties métalliques qui la colorent, & c'eſt la matiere calcaire qui, mêlée avec la terre graſſe, lui donne la propriété de fertiliſer les terres.

Voici les caracteres des *marnes* propres à amender les terres. 1°. Il faut que l'air, ainſi que l'humidité, faſſe gerſer & fuſer la *marne*, comme on voit qu'il arrive en pareil cas à la chaux. 2°. Le ſoleil la réduit en poudre, principalement lorſqu'il ſurvient une petite pluie après quelques jours de chaleur. 3°. Quand la *marne* eſt parfaitement ſeche, elle ne ſe tient pas en maſſe, en quoi elle eſt facile à diſtinguer de l'argile; au contraire, elle ſe montre alors fort tendre & diſpoſée à ſe déſunir: ainſi on ne peut la travailler. 4°. La gelée l'atténue & la diviſe auſſi promptement que l'eau peut le faire. 5°. Elle fermente plus ou moins vivement avec le vinaigre & les autres acides, comme l'eau-forte, *&c.* ce que fait auſſi la chaux. La *marne* détruit les acides. 6°. La *marne* qui a demeuré expoſée à l'air pendant quelque tems, paroît enſuite fort ſouvent comme couverte de ſel blanc très-fin; ce que l'on obſerve de même à la ſurface de la terre où l'on a mêlé de cet engrais, ſuivant la remarque de M. Mills. 7°. Plus la *marne* eſt pure, plus vîte elle ſe décompoſe dans l'eau & le vinaigre, & y forme un précipité de poudre impalpable, en envoyant même avec bruit, quantité de jets d'air à la ſurface de la liqueur. 8°. M. Home indique encore pour caractere de la *marne*, qu'elle donne un poli brillant aux inſtrumens dont on ſe ſert pour la fouiller: 9°. qu'au ſortir même de la marniere, elle a une ſaveur douce & onctueuſe. 10°. Lorſqu'on rompt une piece de *marne*, elle préſente ſouvent des traits qui ont quelque régularité, comme cubiques. 11°. La force du feu la prive de ſes vertus anti-acide & diſſoluble.

Le *Recueil* publié pour l'année 1761, par la ſociété d'agriculture de la généralité de Tours, rapporte entre les obſervations du bureau du Mans, que l'eau-forte agit ſur différentes natures de pierres qui ne ſont pas de la nature des calcaires, & qu'ainſi l'indication du vinaigre pour connoître la bonne *marne*, n'eſt rien moins que certaine. Mais c'eſt toujours un très-bon moyen de diſtinguer la *marne* d'avec la ſimple argille. Enfin, Paliſſy dit qu'on diſtingue la *marne* par la qualité d'être graſſe, ferme, & par ſon poids. Une terre qui poſſédera le plus

complettement ces divers caracteres, devra paſſer pour la meilleure *marne*.

Voici encore quelques expériences qui ſerviront à reconnoître, & à faire uſage de la *marne*.

1°. M. Duhamel rapporte des expériences qu'il a faites ſur deux eſpeces de *marnes:* l'une verte & graſſe, c'eſt-à-dire, douce au toucher; l'autre blanche & crayonneuſe. Toutes deux ont fuſé & ſe ſont réduites en poudre, étant ſeulement dépoſées dans un lieu humide, mais la graſſe plus promptement. Celle-ci s'eſt encore plutôt fondue dans l'eau: & M. Duhamel obſerve qu'elles furent plus vîte diſſoutes par ce menſtrue, que par la ſimple humidité. Tous les acides attaquerent vivement ces deux ſubſtances: au lieu qu'ils n'eurent ſur la glaiſe qu'une action preſque inſenſible. Enfin, la glaiſe ayant rougi au feu, & s'étant cuite comme la brique, ces *marnes* ne firent que s'y durcir. Mais un feu plus conſidérable vitrifia la *marne* graſſe, même dans un creuſet, tandis que la crayonneuſe ne ſe vitrifia ni calcina.

2°. Pluſieurs autres phyſiciens ſe ſont occupés des moyens de bien analyſer la *marne*. Mais la diverſité que préſentent les réſultats de leurs expériences, ſemble indiquer une ſorte d'équivoque dans les noms des ſubſtances ſoumiſes aux épreuves chymiques. Ainſi M. Home dit avoir reconnu que la *marne* en général eſt compoſée de chaux & d'argille diverſement combinées ſelon les eſpeces, & que ce mêlange eſt ordinairement à-peu-près de trois parties d'argille ſur une de chaux. Ce médecin d'Edimbourg avoit procédé ſur de la *marne* pierreuſe & ſur de l'argilleuſe; l'une & l'autre nullement propres, ſelon lui, à faire des briques, ou à ſe vitrifier, la chaux s'oppoſant à ces deux productions.

3°. M. Duvergé penſe que toutes les *marnes* ont pour baſe une terre calcaire, dont les molécules ſont rapprochées & réunies par un gluten qui leur eſt propre, & que ce médecin, membre du bureau d'agriculture de Tours, ſemble déſigner ſous le nom de *matiere graſſe*, onctueuſe, ſaline, très-ſubtile, qui change ſubitement en verd la couleur du ſyrop violat: il ajoute en note, au même endroit, que c'eſt le ſel alkali qui rend la *marne* graſſe au toucher. M. Home inſinue que ce ſont les parties huileuſes de l'argille qui ſe retrouvent dans les analyſes de la *marne*.

Selon M. Duvergé, la *marne* pure ne ſe durcit pas au feu, & il en conclut qu'elle ne contient point d'argille.

Cet auteur reconnoît deux eſpeces de *marne* argilleuſe: l'une qu'il qualifie de *terreſtre*, eſt une terre graſſe, molle, douce au toucher, qui éclate au feu, qui s'y durcit, qui ſe diviſe dans l'eau & s'y débarraſſe même ſinguliérement de toute autre ſubſtance que de la terre calcaire avec laquelle elle reſte toujours intimément attachée. Il y a des argilles qui ſont blanches, d'autres griſes, de jaunes & de bleues. La terre à foulon eſt dans la claſſe des blanches: l'eſſence de cette terre eſt d'être une argille pure, mais ſon mêlange avec la terre calcaire lui fait acquérir le caractere des *marnes*.

La ſeconde eſpece de *marne* argilleuſe porte le titre de *ſablonneuſe*, dans le *Mémoire* de M. Duvergé. Il obſerve qu'elle n'eſt pas ſi graſſe, ni ſi onctueuſe que la premiere; qu'elle ſe durcit auſſi moins au feu; qu'elle eſt plus friable, plus légere; & qu'elle fait efferveſcence beaucoup plus vivement avec les acides. Cette efferveſcence eſt due, dit-il, ſoit à l'alliage de ces *marnes* avec le fer, ſoit aux ſubſtances alkalines qui entrent dans leur compoſition.

Ce que l'auteur nomme *marne pierreuſe*, & dont les propriétés ne ſont bien ſenſibles qu'après la calcination, comprend certaines ardoiſes, le ſpath, la craie, le marbre. Cependant il met dans cette claſſe une marne qui ſe diviſe facilement, qui contient du ſable, des coquilles de toute eſpece, & qui, ſans être paſſée au feu, fait avec les acides une efferveſcence auſſi vive que les *marnes* les plus pures. Auſſi dit-il que c'eſt la meilleure de ce genre.

Une autre claſſe comprend les faluns & les maniers. Les faluns contiennent très-peu de terre, beaucoup plus de ſable & quantité de débris de coquilles, dont on diſtingue très-bien les formes & les cannelures, on en trouve même beaucoup d'entieres: ces ſubſtances ſont réunies par un gluten ſavonneux, & contiennent en outre un ſel qui paroît tenir beaucoup plus du ſel marin que de tout autre.

Les maniers ſont compoſés de ſable, de coquillages, de madrépores, de coraux & de ſel dont la nature paroît être à-peu-près la même que celle des faluns.

Tant les maniers que les faluns ne ſe durciſſent pas au feu, au contraire, ils y viennent friables; mais alors leur efferveſcence avec les acides eſt moindre.

4°. M. Mills ſuppoſe que la *marne* qui ſe rencontre ſous des lits de ſable ou de gravier, eſt formée de parties tant végétales qu'animales, qui anciennement demeurées à la ſurface du ſol, ont pénétré dans ſon intérieur; mais que d'autres *marnes* qui ſont principalement un mêlange de coquilles ſoit entieres, ſoit altérées & de terre extrêmement fine, proviennent preſque toujours d'anciens lits de rivieres ou de grandes maſſes d'eau ſtagnante. Pour ce qui eſt de la *marne* preſque toute calcaire, & où l'on n'apperçoit aucun veſtige de coquilles, cet auteur penſe qu'elle eſt compoſée d'une terre extrêmement fine, que les pluies ont intimement mêlée avec des particules ſalines & huileuſes émanées des plantes & des animaux. Il fonde ſon opinion ſur les routes que l'on trouve ſouvent dans le ſable & le gravier, & qui répondent au lit de *marne*, laquelle eſt toujours plus parfaite à une grande profondeur qu'à la ſuperficie du lit.

5°. Comme rien n'eſt plus convenable que de réunir les principes & les caracteres d'un engrais auſſi précieux que l'eſt la *marne*, on trouve dans le *Recueil de la ſociété économique* de Berne là-deſſus des obſervations très-intéreſſantes de MM. Bertrand, Bourgeois & d'autres.

6°. Un artiſte a fait diverſes épreuves ſur deux *marnes* griſes d'ardoiſes, priſes à près de trois lieues de diſtance l'une de l'autre, dont l'une, qui a le grain fin, eſt très-douce au toucher & ſe diſſout très-promtement à l'air; l'autre a le grain plus groſſier & eſt plus rude à la main & ſe diſſout plus difficilement ſur les prés.

7°. On a pris trois taſſes de porcelaine & dans chacune on a mis deux onces de *marne* groſſiérement pulvériſée. Dans la premiere on a verſé cent gouttes d'eſprit de nitre, & quand elle a commencé à fermenter, on y a ajouté de l'eau fraîche. L'ébullition a été forte, la taſſe s'eſt remplie d'écume & a jetté beaucoup de fumée. Dans l'eſpace de quelques minutes la *marne* a été parfaitement diſſoute.

Dans la ſeconde taſſe, on a fait les mêmes opérations avec de l'eſprit de vitriol; la même fermentation a eu lieu; mais la *marne* ne s'eſt point diſſoute, elle s'eſt épaiſſie conſidérablement.

Enfin, dans une troiſieme taſſe, on a verſé une once de vinaigre diſtillé. L'ébullition a été la même après l'addition de l'eau fraîche. La *marne* ne s'eſt pas diſſoute, elle s'eſt formée en petits grains, comme du plomb de chaſſe.

Deux heures après, on a verſé de nouveau dans la premiere taſſe, quatre-vingts quinze gouttes d'eſprit de nitre; dans la ſeconde autant d'eſprit de vitriol, & dans la troiſieme du vinaigre diſtillé; après

une nouvelle ébullition, il y a eu les mêmes réſultats qu'à la premiere opération.

Dans trois autres taſſes, on a fait exactement les mêmes eſſais & en mêmes doſes; les réſultats ont été les mêmes, d'où l'on peut conclure que, quoique ces deux eſpeces de *marne* paroiſſent un peu différentes à la vue, au tact & dans l'uſage, elles peuvent avoir les mêmes effets pour la végétation, avec cette différence pourtant, que l'effet de la *marne* la plus dure eſt beaucoup plus long à proportion de ſa lenteur à ſe diſſoudre. On a joint les quatre onces de *marne* contenues dans les deux taſſes qui avoient été imbibées d'eſprit de nitre; on les a leſſivées & évaporées par le feu, où on en a tiré demi-once d'un ſel nitreux qui a pétillé ſur le charbon comme le nitre, & qui en a les aiguilles. Cet effet n'eſt pas ſurprenant, l'eſprit de nitre n'étant autre choſe que du ſalpêtre dégagé de ſa terre, enſorte que lorſqu'on y joint quelque terre que ce ſoit, pourvu qu'elle puiſſe s'y diſſoudre, il retourne en ſalpêtre.

Il reſtoit encore à faire quelque eſſai ſur la ſubſtance de la *marne*. On en a pris une piece qui étoit encore dure, tirée nouvellement de la marniere; on l'a pilée, lavée, leſſivée : les lotions filtrées n'ont produit aucune eſpece de ſel.

Voici le réſultat des différens eſſais précédens. Premiérement on a vu que la *marne* ne s'amalgame, ni avec l'eſprit de vitriol, ni avec le vinaigre diſtillé, qui ſont de très-forts acides; au contraire, ils ont produit un magnat ou une coagulation. La *marne* s'eſt parfaitement diſſoute avec l'eſprit de nitre; d'où l'on peut conclure que quand même elle ne contiendroit en elle-même aucun ſel, elle s'imbiberoit & attireroit l'eſprit univerſel ou le nitre, ſi propre à fertiliſer les terres. En ſecond lieu, la *marne* qui ſe diſſoudra le mieux & le plus promptement avec l'eſprit de nitre, ſera la meilleure, en ce qu'elle attirera plus abondamment l'eſprit univerſel répandu dans tout l'athmoſphere. En troiſieme lieu, la *marne* ne paroît être qu'une ſimple matrice qui, comme une éponge, s'imbibe du nitre & des ſels répandus dans l'air; puiſque tirée récemment de la mine, elle n'a donné aucun ſel, & que celle au contraire qui a été tirée de la même mine, après avoir été fuſée à l'air, fournit un peu d'un ſel bitumineux. En quatrieme lieu, ſi la *marne*, comme ſimple matrice, eſt propre à attirer le nitre de l'air, elle ſera d'un effet continu pour la végétation, parce que, le faiſant paſſer dans la terre par l'effet des pluies, elle pourra s'en imprégner de nouveau. Ceci eſt pleinement juſtifié par les terres dont les ſalpétriers ont tiré le ſalpêtre : étant expoſées pendant un certain nombre d'années à l'air & au vent de la biſe & du nord, & abritées par des murs du côté du midi, elles s'imbibent d'un nouveau ſalpêtre, qu'on en tire en les travaillant comme la premiere fois. Des remarques précédentes, il ſemble qu'on pourroit conclure que l'uſage de la *marne*, couverte par la charrue dans des champs graveleux ou de terre légere, ſeroit inutile; parce que, ne jouiſſant pas de l'air à plein, elle ne pourroit pas attirer le nitre ou l'eſprit univerſel, & s'en imbiber. Cependant l'expérience prouve l'effet de cette méthode; ce que l'on doit attribuer à la nature ſpongieuſe de la *marne :* elle s'imbibe de l'eau qui a pénétré la ſuperficie du ſel; elle la conſerve, & rafraîchit les racines des plantes. Sans ce ſecours, cette eau fructifiante auroit coulé plus bas, ou ſe ſeroit évaporée à la premiere chaleur. Enfin, la *marne* produit un effet ſi ſenſible, ſi prompt & même ſi ſoutenu pour la végétation, qu'il eſt difficile de ſe perſuader qu'elle n'ait d'autre qualité que celle d'attirer à ſoi l'eſprit univerſel. Ne peut-on pas préſumer qu'elle contient des ſels ou des ſoufres que l'art n'a pas pu encore découvrir? Il ſemble que la nature ſe voile à nos yeux; nous n'en connoiſſons que les effets : le *quomodo* eſt pour nous une énigme toujours inexplicable.

8°. Quelques naturaliſtes prétendent que la *marne* eſt le réſultat d'un mêlange de craie, de coquilles réduites en poudre, de l'animal qui habitoit ces coquillages, d'argille & de ſable. Wallerius croit que c'eſt un compoſé d'argille & de chaux : tout cela peut être vrai de certaines *marnes*, mais non de toutes les eſpeces. J'ai vu des *marnes* répandues ſur un pré, qui exhaloient une odeur de ſoufre & de putridité inſupportable, lorſqu'elles étoient échauffées par le ſoleil. D'autres encore attribuent la fertilité de la *marne* aux alkalis qu'elle contient. J'ai vu des *marnes*, parmi leſquelles on trouvoit des morceaux de craie gros comme le pouce, & en aſſez grande quantité.

Concluſion générale de pratique. Malgré l'eſpece de confuſion que produit la diverſité d'opinions ſur la nature de la *marne*, on voit toujours les auteurs ſe réunir ſur les marques caractériſtiques indiquées ci-devant, pour diſtinguer eſſentiellement les *marnes* d'avec tout autre genre de ſubſtance. Lors donc que ces épreuves ſimples & faciles aſſurent que l'on a entre les mains une *marne* quelconque, il ne s'agit plus que d'examiner à quelle ſorte de terre elle ſera utile, & dans quelle quantité il convient de l'employer, pour que ſon effet ſoit ſenſible & durable.

La *marne* crétacée, ſoit blanche, ſoit rouge, a ordinairement un effet prompt, mais qui ne ſe ſoutient pas.

Entre les argilleuſes, la bleue eſt quelquefois meilleure que la jaune, & ſon effet dure plus long-tems.

Nous avons déja dit qu'il y a d'excellente *marne* verdâtre.

Toutes les *marnes* pierreuſes, employées ſans calcination, mais ſeulement expoſées à l'action de l'air, à la pluie & au ſoleil, plus ou moins de tems, à proportion de leur dégré de dureté, font un engrais qui dure très-long-tems : mais comme leur action eſt lente, & qu'elle ne remplit pas aſſez promptement les deſirs du laboureur, ſouvent il préfere les *marnes* graſſes, plus aiſément fuſibles.

Dans Staffordshire, province méridionale d'Angleterre, on eſtime beaucoup, pour amender les terres à grains, une *marne* bleue & moëlleuſe qui ſe trouve ordinairement aux mêmes endroits & à la même profondeur que celle que nous avons déſignée ſous le *n°.* 2. mais on y préfere la *marne* griſe pour les pâturages.

L'eſpece *n°.* 2 de notre diviſion économique, eſt regardée comme excellente par les Anglois de la province de Cheſter.

Par-là même que le *n°.* 3 eſt une *marne* fort graſſe & compacte, on eſt perſuadé dans le comté de Stafford qu'elle eſt propre à amender les terreins de ſable, pourvu que l'on y en répande beaucoup plus que d'autre eſpece de *marne*.

M. Mills dit que l'on regarde généralement l'ardoiſeuſe *n°.* 2 comme la meilleure eſpece de *marne*, & qu'elle a un effet très-durable.

Il rapporte, d'après M. Markham, que les Anglois du Suſſex, qui n'ont que quatre eſpeces de *marne*, font grand cas de la bleue, puis de la jaune, & après elle, de celle qui eſt d'un gris-brun; regardant la rouge comme un engrais que l'on eſt obligé de renouveller fréquemment.

D'autre côté, Evelyn préfere la *marne* rouge à celles qui ſont blanches ou bleues, ou d'un gris-brun, pour les ſables légers & les terres ſeches. Il paroît, par la ſuite du diſcours, qu'il penſe que c'eſt la plus graſſe & la plus prompte à ſe réſoudre.

Selon M. Mortimer, la *marne* du Suſſex approche

beaucoup de la terre à foulon, & ainſi eſt très-graſſe.

M. Duvergé veut que les *marnes* qui font le moins d'efferveſcence avec les acides, ſoient préférées aux autres pour amender les terres légeres, entr'autres les ſablonneuſes & les graveleuſes, dont ces *marnes* rendent les particules plus liées, & dès-là plus ſuſceptibles d'une humidité habituelle. En effet, ces ſortes de *marnes* tiennent plus de la nature de l'argille.

Une *marne* ſablonneuſe qu'il a tirée des environs de Chinon, eſt, ſelon lui, une des bonnes eſpeces de *marne* qu'il y ait, parce qu'elle contient tout-à-la-fois beaucoup de gros gravier, & que la ſubſtance marneuſe qu'elle renferme, eſt très-active; ce qui la rend propre à améliorer toutes les eſpeces de terres fortes, froides & argilleuſes.

Il dit encore que la *marne* pure, eſſentiellement bonne pour amender les glaiſes & autres terres froides, détruit auſſi la mouſſe des prés bas & marécageux, & ſert à les deſſécher quand l'humidité ſuperflue n'y eſt pas habituelle.

Ce médecin fait obſerver qu'il y a dans la Touraine quelques argilles qui ont beaucoup d'analogie avec la *marne*, & qu'on les confond aſſez ſouvent avec elle. Il les en diſtingue, parce qu'elles ne fermentent pas avec les acides, qu'elles ſe durciſſent au feu, & même qu'après en être ſorties, elles font feu avec l'acier. Il indique comme telles, 1°. la *pierre de l'arc* ou *pierre ollaire*, qui étant graſſe & ſavonneuſe ſans être tenace, eſt dès-là très-propre à donner de la conſiſtance & de l'onctuoſité aux terres légeres & ſablonneuſes. Une ſeconde eſpece d'argille pure, que l'on prend pour de la *marne*, ſe trouve dans le cœur des rochers à couches; auſſi la nomme-t-on *medulla ſaxorum*, moëlle de rochers: M. Duvergé ne la définit pas davantage. Mais on trouve dans la ſeconde édition de M. Home, un aſſez grand détail ſur un foſſile qui a l'apparence & pluſieurs propriétés de la *marne*, & que quelques auteurs nomment *ſavon de roche*, tant à cauſe de ſa reſſemblance avec le ſavon, que de ce qu'il ſe rencontre ſouvent parmi des rochers. M. Home dit en avoir beaucoup trouvé ailleurs dans les terres, & il en donne l'analyſe: d'où il conclut que le ſavon de roche contient près d'un tiers d'argille, beaucoup plus de ſable, & une huile peſante.

Quelques expériences qu'il a faites en petit pour connoître les effets de ce ſavon, relativement à la végétation de l'orge & à la qualité des terres, lui ont donné pour réſultat, 1°. que cette ſubſtance, ſoit ſeule, ſoit mêlée avec une terre extrêmement maigre, n'eſt point favorable à l'orge; 2°. que ce grain réuſſit dans du mêlange d'argille très-forte, avec un tiers de ſavon de roche.

M. Home parle encore d'une ſubſtance couleur de plomb brunâtre, qui ſe trouve ſouvent dans une même couche avec la meilleure *marne*, & qui rend ſtériles, pendant nombre d'années, les terres où on la met, faute de la connoître.

La différente qualité des *marnes* doit donc diriger ſur la maniere de les employer comme amendement. Quand on a une *marne* crétacée, on peut la répandre par petits tas ſur le champ que l'on veut améliorer, auſſi-tôt qu'on l'a tirée de ſa mine. Il en eſt de même de la *marne* coquilliere, & de toute autre qui ſe tire en moilon.

Selon M. Duvergé, non-ſeulement les *marnes* pures doivent être employées tout de ſuite, mais encore enfouies par un labour, ſans les laiſſer expoſées à l'air. Pour ce qui eſt des faluns, il obſerve qu'au ſortir de la faluniere, on les enfouit de même, dès le mois de ſeptembre. Les maniers, quoiqu'approchant de la nature du falun, communiquent au vin un goût de terroir ſi on les emploie tout de ſuite: c'eſt pourquoi, lorſqu'on a des vignes plantées dans des terres fortes & froides, les vignerons Tourangeaux laiſſent les maniers expoſés à l'air durant quelque tems, puis, dans la ſaiſon des vendanges, ils les mêlent par couches avec du marc de raiſin; & au printems, ils tranſportent ce mêlange dans les vignes, ſur-tout pour fumer les provins.

Cette pratique eſt relative à celle que propoſent MM. Peltereau & Duvergé, pour améliorer en général tous les fumiers. MM. Duhamel & Patullo conſeillent de ſemblables mêlanges, où les parties calcaires entrent pour beaucoup. On voit pareillement dans le premier volume des *Elémens du commerce*, qu'il y a des cultivateurs qui mêlent une voiture de *marne* avec deux ou trois, ſoit de fumier, ſoit de vaſe ou de terreau, pour les répandre enſuite.

Quand on ſe ſert de *marne* argilleuſe, on a coutume de la laiſſer mûrir à l'air, au moins pendant un an, avant de l'enfouir.

Pour ce qui eſt de la proportion ou quantité de *marne* qu'il convient de mettre ſur chaque arpent de terre, plus cet article a paru eſſentiel, moins on a pu juſqu'à préſent ſe réunir à ſon égard. Les uns croient avoir éprouvé qu'en général une trop grande quantité de *marne* brûle les terres, & les ſtériliſe pour long-tems; ce qui peut venir de ce que l'on en applique mal les diverſes eſpeces; car en Angleterre on ne connoît d'inconvénient à trop marner que la dépenſe, qui va néanmoins en quelques cantons juſqu'à vingt louis l'arpent.

On ne peut douter que la conſidération des diverſes eſpeces & natures de *marnes* ne doive influer ſur la proportion de cet amendement. Nous avons déja indiqué des raiſons propres à juſtifier le choix que l'on fait entre ces ſubſtances relativement à l'amélioration des terres chaudes ou de celles qui ſont froides. Comme il y a des dégrés mitoyens entre ces deux extrêmes, il ſemble que l'expérience que l'on a ſur la qualité d'un ſol & ſur celle de telle ou telle autre eſpece de *marne*, doive déterminer enſemble la quantité & la qualité de cet amendement, avec le plus ou moins de ſéchereſſe ou d'humidité que l'on obſerve dans le ſol.

Nombre de cultivateurs ne ſont pas aſſez ſûrs de leurs connoiſſances, pour haſarder de marner tout-d'un-coup abondamment; ils aiment mieux répandre cet amendement avec retenue, & comme pour l'éprouver; ſe réſervant à en ajouter, ſi la premiere quantité leur paroît trop foible: du moins eſt-on bien fondé à prendre une ſemblable précaution, lorſque l'on voit que la *marne* prodiguée d'abord, ſur-tout dans les terres fortes, eſt très-ſujette à priver d'une premiere récolte; que ſes effets ne deviennent alors ſenſibles qu'au bout de trois ou quatre ans; & que pendant l'hiver de la premiere année, la terre paroît comme mouſſeuſe, ou peut-être couverte de cette fleur ſemblable à du ſel blanc, dont nous avons parlé, & eſt quelquefois cinq à ſix ans abondante en ponceau, pour toute production. C'eſt pourquoi l'on trouve des perſonnes qui, ayant bien réfléchi ſur les opérations d'agriculture, donnent pour regles, 1°. de mettre dans une terre légere la quantité de *marne* qui peut lier ſuffiſamment enſemble les particules de cette terre: 2°. de proportionner la doſe de *marne*, dans les terres fortes, au plus ou moins de cohéſion qu'il faut détruire entre leurs molécules. Ainſi l'uſage que l'on fait du falun en Touraine, eſt d'en mettre vingt-cinq tombereaux par arpent dans les pures glaiſes, & un peu moins dans des argilles moins froides, plus mêlées de ſable ou de gravier, & où l'on reconnoît, par des épreuves, conſidérablement de terre capable de ſe diſſoudre dans l'eau.

M. Mills cite un M. Lummis, qui répand communément deux cens voitures de *marne* ſur la valeur d'un arpent de terre. On demandera quelle eſt

l'eſpece de la *marne* qu'il emploie, la qualité de ſa terre, & les effets qui en réſultent.

Evelyn dit qu'une terre maigre & appauvrie veut être toute couverte de *marne* graſſe.

L'auteur des *Elémens du commerce* dit que l'eſpece de glaiſe dont j'ai fait mention ci-deſſus, eſt communément répandue à la quantité de cent voitures par acre, ce qui eſt à-peu-près un arpent de terre légere; qu'elle reſte en mottes, à la ſurface, durant trois ou quatre ans: que dès la premiere année le champ rapporte de belle orge & en quantité, mais qui a une mauvaiſe couleur: que cet engrais a un effet ſenſible pendant quarante-deux ans, *&c.*

Suivant l'obſervation de M. Duhamel, ſix charriots attelés de quatre chevaux & chargés de *marne* coquilliere ou autre *marne* en moilon, ſuffiſent pour fertiliſer un arpent de terre; mais il en faut quinze ou vingt, lorſque c'eſt une *marne* fort argilleuſe. Ce cultivateur attentif ajoute que, ſuivant la qualité des *marnes*, on répand quelquefois depuis vingt-cinq juſqu'à trente-cinq tombereaux de *marne* par arpent. Mais il regarde comme très-eſſentiel, de mettre la *marne* argilleuſe dans des terres légeres, & de la *marne* graveleuſe dans les terres très-fortes.

Le *Recueil* de la ſociété d'agriculture de Tours fait mention d'expériences, par leſquelles M. Peltereau eſt parvenu à obtenir des récoltes abondantes dans une terre blanchâtre, froide & naturellement compacte, la premiere année même qu'il y a répandu un mêlange de *marne* & de fumier, après avoir laiſſé ces deux ſubſtances diſpoſées par couches alternatives ſe perfectionner mutuellement. Il y a des perſonnes qui prétendent que ſi l'on *marne* avant l'hiver, la premiere récolte de grains eſt auſſi bonne que les ſuivantes.

M. Duvergé a encore fourni dans ce même *Recueil* un tableau d'affinités, où il préſente les ſuccès que l'on peut ſe promettre, d'après nombre d'épreuves faites pour s'inſtruire des qualités & proportions des *marnes* les plus convenables aux diverſes ſortes de terres de ſa province. Il y conſeille beaucoup de combiner la *marne* avec le fumier, & d'allier ſouvent une *marne* avec une autre.

Quelques auteurs ont voulu faire entendre que l'Angleterre a ſur les autres pays l'avantage de poſſéder une grande quantité de *marne*. Cette aſſertion vague, & dont l'appréciation demanderoit une comparaiſon preſqu'impoſſible à exécuter, & d'ailleurs certainement inutile, ſeroit capable d'occaſionner une ſorte de découragement, ou au moins de négligence. Il eſt cependant connu que par-tout où l'on a un peu examiné le terrein, on a trouvé des *marnes* de toutes les eſpeces; & que ſi quelque endroit en manque, c'eſt qu'on ne s'eſt pas aviſé d'en chercher, ni même de réfléchir, & de faire quelque épreuve ſur les terres qui ſe ſont préſentées.

Nous n'avons que des marques fort incertaines pour juger, par la ſurface des terres, ſi elles renferment de la *marne*. Le vrai moyen de s'en aſſurer, eſt de ſonder le terrein, en différens endroits, avec la tarriere ou ſonde qu'on emploie pour chercher les mines de charbon foſſile; ou bien on peut faire des puits pour connoître la différente nature des lits que l'on percera. En examinant même celle des différens lits qui ſe trouvent dans les puits anciennement fouillés, on y acquerra auſſi des connoiſſances utiles à cet égard, pourvu qu'ils ne ſoient pas revêtus de maçonnerie.

Il y a de la *marne* qui eſt ſi voiſine de la ſuperficie, que le ſoc l'entame. Quand on rencontre ſous la terre fertile une terre griſe & ſablonneuſe, qui a l'apparence de la potaſſe, on ſoupçonne que l'on rencontrera de la *marne* à une petite profondeur. L'on en trouve ſouvent au-deſſous d'un banc de glaiſe bleuâtre & infertile. Enfin il y en a ordinairement dans les endroits où la pierre eſt calcaire: mais ces indices, encore incertains, manquent abſolument quand la *marne* exiſte à douze, quinze, trente, quarante toiſes de profondeur.

Dans tout pays où il y a de la craie & de la pierre à chaux, il doit y avoir de la *marne*. On peut encore découvrir des marnieres ſans aucun frais, en examinant les collines où les terres ſont coupées ou éboulées, les bords des ruiſſeaux où le terrein eſt eſcarpé. On prétend qu'on trouve ſouvent de la *marne* dans des marais deſſéchés; les joncs qui y croiſſent en ſont un indice. Si, en labourant, on fait ſortir un ſable gris ou une terre ſtérile & bleuâtre, mais ſavonneuſe, ou une pierre à chaux graſſe au toucher, c'eſt un indice qu'il y a une marniere.

Quant à la maniere d'employer la *marne*, il eſt manifeſte qu'elle doit varier ſuivant le climat, l'eſpece de ſol qu'on veut marner & l'eſpece de *marne* qu'on a, & enfin l'eſpece de production du terrein. Voici quelques obſervations à cet égard.

1°. Suivant la pratique aſſez générale, qui répand la valeur de trois toiſes cubes de *marne* par arpent, les frais de la fouille & de la voiture doivent être eſtimés, dans chaque pays & chaque lieu, ſelon la variation de ces quatre choſes, la profondeur de la *marne*, l'éloignement des terres, le prix des journées, & la facilité d'avoir des manœuvres.

2°. M. Duhamel fait obſerver que, dans l'uſage où l'on eſt de marner à-la-fois preſque toutes les terres d'une ferme, ce ſont les propriétaires qui en font les frais, attendu qu'un fermier ne riſqueroit pas cette dépenſe conſidérable, dont le produit eſt beaucoup plus long que les baux ordinaires: au lieu que l'on pourroit obliger les fermiers à marner tous les ans un trentieme de leurs terres, en leur accordant quelque diminution ſur le prix de la ferme: par ce moyen ils ne ſeroient plus dans le cas de ſupporter une mauvaiſe récolte qui ſuit preſque toujours la premiere année de *marne*, parce qu'on la répand ſur toutes les terres enſemble, & qu'on ne fume pas à proportion. Le fermier qui ne marneroit qu'un petit lot de terre, pourroit le fumer abondamment, & toutes ſes terres ſeroient ainſi entretenues dans un état de fertilité ſans interruption.

3°. On trouve dans le *Recueil économique* de la ſociété de Berne, diverſes expériences ſur l'uſage de la *marne*. Sur les mauvais terreins, graveleux & ſauvages, on a mis juſqu'à trois cens chariots de cet engrais par chaque arpent, & la moitié quand le terrein eſt meilleur. Mais auparavant, il faut rompre la terre au mois de mai; & pour que le ſillon ſe renverſe mieux, il faut enlever la terre de trois raies du champ, qu'on fait tranſporter au haut; de cette façon l'oreille de la charrue renverſe entiérement le gazon. Pendant l'année, il faut tranſporter la *marne* ſur la piece, qui ſe trouve ainſi par-tout pêtrie, menuiſée, coupée & briſée par les roues des charriots & les pieds des chevaux.

Au printems ſuivant, on donne un ſecond labour tranſverſal, s'il eſt poſſible; ce qui ſert à mêler bien la *marne* & à en unir la ſurface. Si le terrein eſt penchant, il faut biner en biaiſant, de maniere que les raies du ſecond labour ne tombent pas ſur celles du premier. On ſeme ſur ce terrein ainſi préparé, de l'avoine, des pois ou des poiſettes, mais jamais de l'orge, du ſeigle ou du froment. Immédiatement après la récolte, on laboure le champ, & enſuite, au mois de ſeptembre, on y répand dix chars de fumier par arpent. On donne un nouveau labour, & on y ſeme du froment qui a trempé pendant douze heures dans l'égout de fumier.

Si le terrein amendé eſt aride, graveleux & ſec; on emploie par arpent, ou poſe, ſix meſures de vingt

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

livres pesant, qui, après avoir trempé, en font huit. Si le terrein a été travaillé autrefois, on n'en met que cinq; si la terre est noire, meuble & légere, on n'emploie que quatre mesures. Avec ces précautions, on rend très-fertiles des terres fort mauvaises de leur nature.

En donnant un nouveau coup de charrue après la récolte du froment, on peut en septembre y en semer de nouveau, ou attendre au printems suivant, pour y semer du froment barbu ou de printems, que nous nommons *primavau*.

Si au contraire on veut établir du sainfoin ou esparcette, on seme au mois de mars de l'avoine avec le sainfoin; on emploie pour cela huit mesures d'avoine par pose, & dix mesures de sainfoin. Cet exposé est fondé sur une épreuve constante. On a aussi semé le sainfoin au mois de mars sur le froment, lorsqu'il étoit à la hauteur de cinq à six pouces. De cette maniere il a très-bien réussi.

On peut aussi mettre la *marne* sur le sainfoin à la troisieme année: il en faut au moins cinquante chars par arpent.

Si, au bout de huit, dix, douze ans, le sainfoin ne jette plus que de foibles tiges, il faut le couvrir, au mois de septembre ou d'octobre, d'environ un doigt de *marne* qu'on épanche tout de suite, crainte qu'un gros tas n'échauffe les plantes & ne les fasse périr.

On observe que la *marne* doit être voiturée à mesure qu'on la tire de la mine, & qu'on l'étend sur le sol en brisant les grosses pieces. Enfin, il est certain qu'on se trompe en accusant la *marne* de rendre stériles les terreins après les avoir fertilisés pendant un tems; puisqu'il y a près de quarante ans qu'on n'a marné des terres: la *marne*, il y a dix ans, ne travailloit plus; on fit labourer le terrein, qui, ramené à la superficie, a produit à nouveaux frais comme la premiere fois. C'est-là un fait certain.

On peut avec succès répandre de la *marne* sur les prés naturels qui produiront du trefle en abondance.

D'autres disent que, de quelque nature que soit la *marne*, il faut, pour l'ordinaire, l'exposer à l'air par monceaux avant l'hiver; le soleil, la gelée, les pluies, la neige, la décomposent. Il faut ensuite la répandre sur les champs ou sur les prés, où elle peut servir d'engrais pour cinq, pour dix, quinze, vingt, même jusqu'à trente années; elle produit ordinairement plus la seconde & la troisieme année que la premiere. Sans doute qu'elle est encore trop ténace, ou qu'elle n'est pas encore bien mêlée. Il ne faut donc pas se rebuter, si quelquefois on ne voit pas des effets prompts & sensibles, la premiere ou la seconde année qu'elle a été répandue.

Voici encore quelques observations qui ont été faites en Suisse. 1°. La prudence exige qu'on fasse des expériences en petit, sur-tout si le terrein qu'on veut marner est argilleux; mais s'il est léger & sablonneux, la *marne* ne sauroit jamais lui nuire. 2°. Si la *marne* est mêlée de morceaux de roc ou de pierres calcaires, on peut presque toujours la mettre dans les vignes auxquelles elle sert d'engrais. Ce roc calcaire, tantôt jaunâtre, tantôt blanchâtre, sert souvent de couverture à un lit de *marne*, il en est lui-même composé. On l'emploie aussi avec succès dans les endroits marécageux. 3°. La *marne*, mêlée de sable, est souvent couverte d'un lit de sable ou de pierre arenacée. Celle-ci est utile dans les terres fortes, elle peut aussi servir dans les jardins de terre froide. 4°. Pour employer la *marne* sur les prés, on y procede ainsi dans le comté de Neufchâtel, du moins pour l'ordinaire. D'abord on laboure le pré, & pendant deux ans on y seme successivement du froment & de l'orge; on engraisse bien le terrein à la troisieme année avec le fumier, & on seme de l'avoine mêlée de sainfoin ou de luzerne, ou si l'on veut à la troisieme année, l'on seme encore du froment, & au printems de la quatrieme année on répand le sainfoin ou la luzerne sur la neige, lorsqu'elle se fond, & qu'il n'en reste que fort peu sur la terre. Le sainfoin, appellé en Suisse comme en Dauphiné *esparcette*, & ailleurs *pélagra*, en latin *onobrychis*, se seme dans les terreins secs ou graveleux, ou sur les collines; & la luzerne, en latin *medica*, se seme sur les terreins humides, sans être marécageux. La piece ne se *marne* pas encore cette année-là, parce que cette terre compacte étoufferoit les jeunes plantes, mais on attend l'année suivante, qui est la cinquieme. Le sainfoin est coupé en fleur, & ensuite le regain; mais l'on n'y fait point pâturer la troisieme herbe, crainte que le bétail n'arrache les jeunes plantes; alors sur la fin de l'automne on mene environ quatre-vingts chars de *marne*, bien décomposée & réduite en poudre, par arpent: on la répand, autant exactement qu'il est possible, & on l'étend avec le rateau, il faut qu'il y en ait environ un pouce sur le terrein. On comprend aisément que tout cela doit être fait par un tems sec. L'année suivante, qui est la sixieme, on laisse mûrir la graine de la luzerne ou du sainfoin, & on ne les fauche qu'après que ces graines commencent à tomber d'elles-mêmes, & en coupant le foin, il s'en seme suffisamment pour garnir les places vuides de l'esparcetiere ou de la luserniere; & la graine qui reste attachée à la plante, acheve de se mûrir à la grange. A la septieme & à la huitieme on fauche en fleur; à la neuvieme en graine; dès-lors on peut faucher deux années en fleurs, & une année en graine. Un arpent de sainfoin ménagé de la sorte, peut durer en valeur au moins pendant vingt & jusqu'à trente ans. Telle est à-peu près la méthode qu'on suit généralement dans le comté de Neufchâtel. Enfin, dans certains lieux la *marne* sablonneuse & la *marne* pierreuse se répandent sur le terrein au sortir de la mine; mais on fait passer une année à l'air & en petits monceaux, la *marne* argilleuse; & lorsqu'on répand ensuite cette *marne*, on met la même quantité de fumier qu'on y auroit mis sans cela; mais dès-lors on n'y en remet que tous les cinq ou six ans, selon la nature du terroir & des productions.

Comme l'usage de la *marne* est très-important dans l'agriculture, & que rien n'est plus propre à instruire que les diverses observations, on peut consulter sur cet objet les ouvrages qui en ont parlé, *Dict. universel des fossiles*, art. *Marne*. *Œconomische Nachrichten*, *tom. I & III*. Mortimer, *the wole art of husbandry*. Du Puis d'Emportes, *gentilhomme cultivateur*. *Journal œcon. de Saxe*, *t. IV*. *Leipziger Sammlung*, *tome VII*, *IX*, *XII*. *Le moyen de devenir riche*, &c. de Bernard Palissy. Paris, 1636.

Les anciens avoient déja connu & recommandé l'usage de la *marne*. Pline en attribue la premiere idée aux Gaulois & aux Bretons. *Hist. Nat. lib. XVII*, *cap. 6*. Columelle parle aussi de cet usage ancien. On ne peut donc douter de l'utilité de la *marne* pour fertiliser les terres. (*B. C.*)

§ MARRONNIER D'INDE, (*Bot. Jard.*) en latin *æsculus*. Linn. *hippocastanum* Tournef. en anglois *horse chesnut*, & en allemand *rosscastanie*.

Caractere générique.

Les fleurs qui naissent en épis portent des pétales inégaux: dans le *marronnier d'inde* commun elles ont sept étamines; dans le pavia elles en ont huit. Le calice devient dans le premier une capsule épineuse, dans le second une capsule unie à deux ou trois loges, contenant autant de fruits coriacés ressemblant à de vrais marrons.

Especes.

Especes.

1. *Marronnier d'Inde* très-élevé, à feuilles rudes, & à bouquets de fleurs amples & serrées. *Marronnier d'Inde* commun.

Hippocastanum altissimum, foliis rugosis spicis amplis consertisque. Hort. Colomb. æsculus floribus heptandris.

Common horse chesnut-tree.

2. *Marronnier d'Inde* à feuilles unies & à bouquets de fleurs peu serrées. *Marronnier d'Inde* à fleurs rouges. Pavia.

Hippocastanum foliis glabris, spicis minimè confertis. Hort. Colomb.

Red flowering horse chesnut-tree.

3. *Marronnier d'Inde* laiteux à gros boutons & à bois puant. Pavia à fleurs jaunes.

Hippocastanum lactescens, gemmis majoribus, ligno fœtido.

Iellow flowering chesnut-tree.

Comment le *marronnier*, ce bel arbre est-il tombé dans le mépris? il est devenu trop commun : n'y a-t-il donc de beau que ce qui est rare ? l'union de ces deux idées est la plus fausse combinaison que l'homme ait jamais faite : cet orgueil de jouir exclusivement devroit bien être corrigé par son impuissance ; il est dans la nature que les belles & bonnes choses deviennent bientôt communes. La rose, cette reine des fleurs fut long-tems confinée dans les jardins de Midas ; maintenant elle ne dédaigne pas de se pencher près de la cabane du pauvre ; & malheur aux productions qui demeurent long-tems rares ! Que cette idée au contraire est juste & douce qui ajoute un prix aux belles choses de ce que plus d'hommes en jouissent ! on est bien assuré qu'elles sont véritablement belles, lorsque tous s'accordent à les admirer, & cette beauté devient touchante lorsqu'on pense qu'elle cause aux autres le même plaisir qu'elle nous donne. J'aime la violette à cause de son odeur, & parce qu'elle pare nos gazons ; si j'avois un excellent fruit, je me hâterois de le partager, afin de le manger sans regret.

Je faisois ces réflexions à l'ombre d'un de mes *marronniers* fleuris : le bel arbre ! son tronc droit, couvert d'une écorce unie, s'éleve à plus de soixante pieds : sa cime pyramidale est terminée par une seule fleche : ses branches rameuses & régulieres s'étendent au loin, mais régulièrement : elles sont chargées d'un nombre prodigieux de feuilles ; ces feuilles sont composées de sept lobes de sept à huit pouces de long & assez larges, qui partent en s'inclinant du bout d'un pédicule long & robuste : elles forment par leur réunion un feuillage riche & impénétrable aux rayons du soleil : ce feuillage se distribue en plusieurs masses, que des coups de lumiere détachent à l'œil par l'opposition des fortes ombres qui les environnent : ces ombres encore plus obscures dans le fond de la touffe, font paroître nettement le contour élégant de chaque feuille : les bouquets des fleurs ressortent avec éclat sur ce beau fond de verdure : ces bouquets sont formés en pyramide & ont près d'un pied de hauteur, ils sont composés d'un nombre prodigieux de fleurs assez grandes ; ces fleurs sont d'un blanc pur, & marquées d'un rouge vif & d'un beau jaune : ces pyramides fleuries s'élevent du bout de chaque branche menue parallelement à la cime ; elles sont tellement espacées qu'on ne pourroit avec la main les distribuer d'une maniere plus agréable : il se trouve entre chacune assez de fond pour les empêcher de se confondre ; elles en ressortent & se détachent mieux aux regards.

Je connois quatre variétés du *marronnier d'Inde* commun ; l'un a dans ses feuilles des lobes marqués de blanc, & d'autres entiérement blancs ; un autre *marronnier* est panaché de jaune. J'en ai trouvé un superbe sur le rocher des jardins de Luneville : il est plus robuste que le commun dans toutes ses parties, il pousse de plus gros bourgeons ; ses épis sont bien plus longs, plus serrés, les fleurs plus larges & marquées d'une tache rouge, plus grande & plus éclatante ; enfin il y a une variété dont la fleur est seulement teinte de jaune & manquée de rouge : ces variétés s'écussonnent très-aisément sur le *marronnier d'Inde* commun : la troisieme est incomparablement la plus belle, & doit être préférée dans la composition des bosquets de mai.

La culture du *marronnier d'Inde* est trop connue & trop facile pour nous y arrêter long-tems ; nous nous bornons à recommander de conserver les marrons l'hiver dans du sable : vers le mois de mars on les arrosera pour les faire germer ; on cassera le bout de la radicule avant de les planter dans la pépiniere, d'où ils ne bougeront plus que pour être transplantés aux lieux de leur demeure, ce qui peut se faire au bout de six ou sept ans ; plus on les plante jeunes, plus ils viennent vîte & forts.

Le pavia croît naturellement dans la Caroline, où il ne s'éleve guere qu'à douze pieds ; ses branches sont rares, divergentes & irrégulieres ; la vieille écorce est grise ; celle des bourgeons est verdâtre & unie ; les boutons qui les terminent sont gros & pointus ; les écailles sont mêlées de gris, de verd & d'un rouge tendre ; les feuilles sont composées de cinq ou six lobes pendans, d'un verd clair & d'une consistance assez mince : les fleurs naissent en épis lâches au bout des branches, ils sont composés de six ou sept fleurs d'un assez beau rouge ; ces fleurs sont composées de quatre pétales, dont celui de derriere s'éleve & est bien plus grand que les autres, ce qui donne à la fleur du pavia l'aspect d'une fleur labiée ; il leur succede de petits marrons qui sont enfermés dans une capsule unie.

Les pavias fleurissent ordinairement vers la fin de mai, ils sont très-propres à orner les bosquets de ce mois ; il faut les placer dans le fond des massifs comme de grands buissons, ou sur les devants d'allées très-étroites, comme de très-petits arbres : on peut les semer de la même maniere que le *marronnier*, on les greffe sur cet arbre : ceux qu'on obtient par les semis sont d'une plus lente croissance, mais ils durent long-tems ; ceux qu'on greffe croissent plus vîte & viennent plus hauts, sur-tout si on pose l'écusson à la hauteur de six ou sept pieds ; mais au bout d'un certain nombre d'années ils dépérissent & deviennent difformes par la disproportion de grosseur entre le sujet & la greffe : cet écusson se fait en août & reprend très-aisément ; le meilleur tems pour transplanter les pavias, c'est la fin de mars, peu de jours avant qu'ils poussent.

Le pavia à fleurs jaunes, qui est notre *n°. 3*, est encore assez rare en France, nous l'avons tiré de Londres : ses bourgeons sont bien plus gros & plus droits que ceux du pavia ; l'écorce en est grise & unie, les boutons qui les terminent sont prodigieusement gros & couverts d'écailles purpurines à leur base, ce qui donne à cet arbre un aspect assez agréable & fort singulier lorsqu'ils s'enflent & se développent ; les feuilles naissantes sont d'un verd rougeâtre ; développées elles sont d'un verd tendre, leurs lobes sont plus larges que ceux des feuilles du pavia ; la seve est laiteuse & fétide, les épis naissent au bout des branches, ils sont droits, serrés, & presque aussi gros que ceux du *marronnier d'Inde* commun ; les fleurs sont d'un jaune de paille, & marquées d'une tache oranger-pâle, elles sont plus grandes, & les pétales en sont un peu plus étendus que dans le pavia ; il leur succede des marrons d'une médiocre grosseur, couverts d'une capsule unie ; cet arbre s'écussonne fort aisément sur le *marronnier d'Inde*

commun : on juge par la force que prend la greffe qu'il doit devenir plus grand & plus fort que le pavia ; cependant comme il fleurit dès la seconde année, il ne paroît pas qu'il doive jamais former un grand arbre. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

* MARRONS *ou* NOYAUX, (*terme de Chaufournier.*) On appelle ainsi le centre ou cœur d'une pierre sortant du four à chaux, sans avoir été calciné, quoique le pourtour de la pierre l'ait été.

§ MAROTIQUE, adj. (*Belles-Lettres. Poésie.*) Depuis que Paschal & Corneille, Racine & Boileau ont épuré & appauvri la langue de Marot & de Montagne, quelques-uns de nos poëtes regrettant la grace naïve des anciens tours qu'elle avoit perdus, l'heureuse liberté de supprimer l'article, une foule de mots injustement bannis par le caprice de l'usage, & quelques inversions faciles qui sans troubler le sens rendoient l'expression plus vive & plus piquante, essayerent en écrivant dans le genre de Marot d'imiter jusqu'à son langage ; mais comme pour manier avec grace un style naïf, il faut être naïf soi même, & que rien n'est plus rare que la naïveté, la Fontaine est le seul poëte qui ait excellé dans cette imitation. Boileau n'accordoit guere que ce mérite à la Fontaine. Boileau n'avoit pas reçu de la nature l'organe avec lequel on sent les beautés simples & touchantes de notre divin fabuliste. Rousseau dans l'épigramme a très bien réussi à imiter le style de Marot ; mais dans l'épître familiere il a fait de ce style un jargon bisarre & pénible très-éloigné du naturel.

Il est à souhaiter qu'on n'abandonne pas ce langage du bon vieux tems : il perpétue le souvenir & il peut ramener l'usage des anciens tours qui avoient de la grace, & des anciens mots qui doux à l'oreille avoient un sens clair & précis : la Bruyere en a réclamé quelques-uns, il y en a un bien plus grand nombre & l'on feroit un joli dictionnaire de ceux qu'on a eu tort d'abandonner & de laisser vieillir, tel que *félon*, *félonne*, *félonnie ; courtoisie & courtois ; loyal*, *déloyal*, *loyauté ; servage*, *alléger*, *allégeance*, *discors*, *perdurable*, *animeux*, *tromperesse*, *esmoi*, *charmeresse*, *oblivieux ; brandir*, *concéder*, *dévaler*, *pâtir ; dolent*, *douloir*, *bléme*, *blémir*, &c.

L'ancienne langue françoise étoit un arbre qu'il falloit émonder, mais qu'on a mutilé peut-être, & il n'est personne, qui en lisant Montagne, ne reproche à la délicatesse du goût d'avoir été trop loin, d'autant moins excusable dans cet excès de sévérité, qu'elle n'a pas été fort éclairée, & qu'en retranchant des rameaux utiles, elle en a laissé un grand nombre d'infructueux. (*M.* MARMONTEL.)

* MARQUE, (*Lingerie.*) On appelle ainsi les lettres & les chiffres que l'on cout sur le linge, & qui sont destinées à faire connoître aux blanchisseuses à qui il appartient. Ces marques ne se font qu'au moyen d'un seul point nommé le *point croisé*. *Voyez l'article* LINGERE dans ce *Supplément*. La seule regle pour faire ce point régulier est de compter les fils ; or, comme la toile est composée de fils qui se croisent quarrément, on doit compter pour chaque point deux fils d'un sens & autant de l'autre, c'est-à-dire, deux fils de droite à gauche & deux de haut en bas ; alors après avoir arrêté le nœud on mene l'aiguille en diagonale, traversant les quatre fils du bas en haut, & on croise la seconde diagonale par-dessus la premiere, ce qui forme une croix de Saint-André qu'on apelle le *point-croisé*. On voit au bas de la *pl. IV. de la lingere*, *dans ce Suppl.* un alphabet complet pour la *marque* du linge, avec les chiffres.

MARQUE, (*Orfév. Monn.*) On entend par *marque* sur la monnoie l'image ou l'effigie du prince ; c'est cette *marque* qui lui donne cours dans le commerce. Les directeurs & graveurs des monnoies mettent sur les monnoies chacun une *marque* particuliere qu'ils choisissent à leur gré. Quand ces officiers sont reçus, ils sont obligés de déclarer, par un acte en bonne forme, de quelle *marque* ils prétendent se servir ; il s'en tient regiſtre, & ils ne peuvent la changer sans permission.

On met une *marque* sur les ouvrages d'or & d'argent, qui se fait tant avec le poinçon du maître qui a fabriqué les ouvrages, qu'avec le poinçon de la communauté, pour faire connoître la bonté du titre. (+)

§ MARQUÉ, adj. (*terme de Blason.*) se dit des points qui se trouvent sur diverses pieces de l'écu ; & particuliérement de ceux qui paroissent sur les dés à jouer.

De Morant de la Resle de Bordes en Bourgogne ; *de gueules à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe de deux dés à jouer de même, marqués de sable, celui à dextre de quatre points, celui à sénestre de cinq points.*

Le Peinteur sieur des Rufflets en Normandie ; *d'azur à l'ancre d'argent, le trabs d'or, accotée de deux dés à jouer du second émail, marqué de sable, le premier de cinq points, l'autre de six.* (*G. D. L. T.*)

MARQUER, (*Monn. Orfév.*) *Marquer* la monnoie, c'est y mettre la marque ou empreinte du prince, soit son effigie ou telle autre marque qui lui donne cours dans le commerce. *Marquer* la vaisselle ou autres ouvrages d'or & d'argent, c'est y mettre le poinçon du maître qui les a travaillés, avec le poinçon qui indique le titre.

On *marque* aussi les especes sur la tranche, & l'on a inventé pour cette opération une machine aussi simple qu'ingénieuse, qui consiste en deux lames d'acier faites en forme de regles épaisses environ d'une ligne, sur lesquelles sont gravées ou les légendes, ou les cordonnets, moitié sur l'une & moitié sur l'autre. Une de ces lames est immobile & fortement attachée avec des vis sur une plaque de cuivre, qui l'est elle-même à une table ou établi de bois fort épais : l'autre lame est mobile, & coule sur la plaque de cuivre par le moyen d'une manivelle & d'une roue, ou de pignon de fer dont les dents s'engrainent dans d'autres especes de dents qui sont sur la superficie de la lame coulante.

Le flaon placé horizontalement entre ces deux lames, est entraîné par le mouvement de celle qui est mobile, ensorte que lorsqu'il a fait un demi-tour, il se trouve entiérement marqué. Cette *machine* est si facile, qu'un seul homme peut marquer vingt mille flaons en un jour. L'invention de marquer sur la tranche vient d'Angleterre. (+)

* § MAROQUIN, MAROQUINIER. (*Arts méch.*) Quoique le texte du *Dict. raisonné des Sciences*, &c. n'annnonce aucune figure pour l'art du *maroquinier*, cependant le *tome VIII des planches* en contient cinq où les ustensiles & les opérations de cet art sont exactement détaillées. Il faut les consulter en lisant le texte. Cet art a été décrit par M. de la Lande dans la *collection des arts & des metiers* publiée par l'académie royale des sciences de Paris.

MARSTRAND, (*Géogr.*) petite mais ancienne ville d'étape du royaume de Suede, dans la Gothie occidentale, au fief de Bahus, sur la mer du Nord. Elle est pourvue d'un excellent port, où l'on entre par le septentrion & par le midi, & où l'on est protégé par l'importante forteresse de Karlstein. Cette ville est dans les dietes la vingt-unieme de son ordre. (*D. G.*)

MARTELLEMENT, s. m. (*Musiq.*) sorte d'agrément du chant François. Lorsque descendant diatoniquement d'une note sur une autre par un trill, on appuie avec force le son de la premiere note sur la seconde, tombant ensuite sur cette seconde note par un seul coup de gosier ; on appelle cela faire un

martellement. Voyez *fig. 4, pl. VII. de Muſiq. dans le Dict. raiſ. des Sc.* (*S*)

Loulié dans ſes *Elémens de Muſique*, appelle *martellement* un autre agrément, & il en diſtingue trois ſortes : le ſimple qu'il marque *V*, le double qu'il marque *W*, enfin le triple qu'il marque *VVV*. Voyez les effets de ces trois différens *martellemens*, *fig. 7, pl. XII. de Muſiq. Suppl.*

On appelle auſſi *martellement* un balancement continuel du doigt ſur la corde d'un violon, ſans ôter le doigt de deſſus cette corde, ce qui produit un effet aſſez ſemblable au tremblant de l'orgue. Pour les inſtrumens à vent, on balance le doigt ſur le trou qui forme le ton, mais ſans jamais le fermer ; au reſte le *martellement* n'eſt bon que ſur des tenues. (*F. D. C.*)

MARTINIERE (LA) *Géogr. Hiſt. Litt.* Nous avons trop d'obligation au ſavant géographe Bruzen de *la Martiniere*, pour ne pas dire un mot d'un village dont il a rendu le nom célebre.

La Martiniere eſt un hameau de la paroiſſe de S. Arnoul ſur Caudebec en haute-Normandie, du bailliage de Caux & vicomté de Caudebec, érigé en fief relevant du roi : la Roquette ſur la même paroiſſe fut érigée en huitieme de fief de Haubert, relevant du comté de Maulevrier ; l'un & l'autre par lettres-patentes de février 1623, en faveur de Louis de *la Martiniere*, maître des comptes à Rouen, un des ancêtres de notre illuſtre géographe, né à Dieppe, mort à la Haie en 1746, âgé de 83 ans. On a publié à Paris en 1768 la quatrieme édition de ſon grand *Dict. Géogr. en 6 vol. in-fol.* (*C.*)

MASCROKITHA, (*Muſiq. inſtr. des Héb.*) Dom Calmet & Bartoloccius prennent ce mot pour le nom *flûte* en général. Kircher en fait une eſpece d'orgue, & ajoute que ce pourroit bien être la ſyringe ou flûte de Pan ; mais comme, contre ſon ordinaire, il ne cite aucune autorité en ſa faveur, nous ne mettrons ici ni ſa deſcription, ni ſa figure. (*F.D.C.*)

MASOLACUM, *MANSOLACUM*, (*Géogr. Hiſt. du moyen âge.*) ancienne maiſon royale de la premiere race de nos rois, dans le Senonois. Don Michel Germain avoue dans le *Catalogue* des palais de nos rois, qu'il n'a pu découvrir quel eſt ce lieu. Don Ruinart, en publiant Frédégaire, déclare qu'il ne le connoît pas davantage : l'auteur de IV^e^ livre de la *Diplomatique*, dit *ignotus mihi Manſolati ſitus*.

Cette terre diſtinguée par un palais royal, mérite bien qu'on la tire de l'obſcurité, ceux d'entre les curieux qui aiment à ſuivre dans l'hiſtoire la marche des princes, ne peuvent regarder comme indifférens dans la géographie les lieux où ils ſe retiroient quelquefois, ſoit pour y chaſſer, ſoit pour y tenir leurs états ou parlement, ou y faire quelque action éclatante. *Maſſolacum* eſt dans ce cas. Ce fut là que Clotaire II. fit comparoître l'an 613 devant lui le patrice Alethée, lequel n'ayant pu ſe purger des crimes dont il étoit accuſé, fut condamné à périr par le glaive.

Dagobert I. étant mort, ce fut auſſi à Maſſolac que les ſeigneurs de Neuſtrie & de Bourgogne en 637, s'aſſemblerent pour proclamer roi ſon fils Clovis. Ces faits ſont atteſtés par Frédégaire, auteur du tems, & depuis par Aimoin. Mais où étoit ſitué le Maſſolac ? Le ſavant M. le Beuf qui a vu les lieux, croit que c'eſt Maſlay à une lieue de Sens, ſur les limites de la Bourgogne & de la Neuſtrie. Æmmon, archevêque de Sens, ſe ſervant de la rencontre d'un grand nombre d'évêques aſſemblés en ce lieu en 657, leur fit ſigner un privilege concernant l'abbaye de ſaint Pierre-le-vif, il eſt daté *Manſolaco ante dominicâ*. Clotaire III. y étoit la troiſieme année de ſon regne. Il y vint encore la huitieme, & c'eſt de-là que fut daté un diplôme de confirmation de la terre de Larrey à l'abbaye de S. Benigne de Dijon, qu'on trouve dans Perard à l'an 627, mais qui doit être à l'an 660, comme D. Mabillon l'a fait remarquer : *datum Maſolago in palatio noſtro.*

Si depuis ce tems on ne trouve plus aucune mention du palais de Maſlay, c'eſt qu'il fut peut-être détruit par les guerres des Sarraſins au ſiecle ſuivant ; mais le nom de ſa premiere deſtination eſt toujours reſté au village où il étoit ſitué ; puiſque des deux Maſlay qui ſont contigus, il y en a un qui eſt appellé *Maſley-le-Roi*. Ces deux endroits ſont à l'orient de Sens ſur la Vanne, & peu éloignés de la forêt d'Othe qui étoit alors très-vaſte. Dans un Martyrologe de la cathédrale de Sens, on voit en 955 une Hermengarde, dame de Maſlay, *de Maſliaco* : le grand Maſlay eſt nommé dans un hiſtorien de Sens, contemporain du roi Robert, *villa cui nomen Masliacus major*. Le moine Clarius rapporte que Henri I. voulant obliger les Senonois de recevoir Gelduin qu'il leur avoit donné pour évêque, vint en 1032 aſſiéger Sens, & fit camper ſon armée au grand Maslay, *in villa quæ Maſliacus major dicitur caſtra poſuit*. Ces temoignages prouvent qu'au X & XI^e^ ſiecle, on diſoit *Maſliacus*, qui étoit une expreſſion moins éloignée de *Maſolacus* ; mais dans les ſiecles ſuivans, on commença à altérer ce mot de plus en plus. Un titre du XIII^e^ ſiecle fait mention du maire de Maſlay-le-Vicomte, & de l'égliſe de Maſlay-le-Roi : *majori de Maſleio vice-comitis, & eccleſiæ de Maſleio regis*. Au XIV ſiecle, on écrivoit *Maalay*, comme de *Braiacum* on a fait Bray, de *Loriacum*, Loray, & Seignelai de *Seligniacum*.

La châtellenie de Mâlay-le-Roi fut échangée par Philippe-le-Bel, avec Marie, comteſſe de Sancerre, & l'échange ratifié par Philippe-le-Long en 1318, en faveur de Thibaud & Louis de Sancerre : cette châtellenie eſt compoſée de ſept villages, & releve des comtes de Joigny, depuis que Philippe V. céda cette mouvance à Jean, comte de Joigny, en 1317, pour avoir celle de Château-Raynard qui étoit à ce comte. Je ne ſais, dit M. le Beuf, ſi ce que Nicole Gilles, Belleforet & Chappuis, prennent pour un retranchement fait à Maſlay par les Anglois au XIV^e^ ſiecle, ne ſeroit pas un veſtige de l'enceinte du château de nos rois de la premiere race, ou du terrein qui fut occupé par les troupes du roi Henri I. lorſqu'elles camperent à Mâlay. Mâlay-le-Vicomte a été de la commune de Sens juſqu'à Louis-le-Gros ; c'eſt aujourd'hui une prévôté royale. *Voyez I, Diſſert. de M. le Beuf.* (*C.*)

MASSACRE, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) ramure d'un cerf avec une partie du crâne décharnée.

La plupart des auteurs nomment *maſſacre*, un rencontre de cerf, ce qu'il ne faut pas confondre.

De Meſchatain de la Faye, en Bourbonnois ; *d'azur au maſſacre d'or, au chef d'argent.*

De Villemor de Crané, de la Deniſiere, proche Troyes en Champagne ; *d'azur au maſſacre d'or, accompagné en chef d'une molette d'éperon de même.* (*G. D. L. T.*)

MASSE, ſ. f. *virga, æ*, (*terme de Blaſon.*) figure d'un bâton orné en haut ; garni d'or ou d'argent qu'on porte devant le roi en quelques cérémonies & devant le chancelier.

On porte auſſi des *maſſes* devant le recteur de l'univerſité de Paris, quand il va avec les quatre facultés aux proceſſions & autres cérémonies.

De Nay de Richecourt, en Lorraine ; *d'azur à deux maſſes d'argent, emmanchées d'or, paſſées en ſautoir.* (*G. D. L. T.*)

MASSINISSA, (*Hiſt. anc.*) fils de Gela, roi des Maſſiliens, parvint au trône qu'avoit uſurpé le meurtrier de preſque toute ſa famille. Les Numides ſe rangerent en foule ſous ſes drapeaux, & il remporta

une victoire qui le rendit paisible possesseur de l'héritage de ses ancêtres. Il usa avec modération de sa prospérité, & pouvant punir l'usurpateur Lacumaces, il eut la générosité de lui pardonner, & de lui rendre tous ses biens. Syphax, roi des Massesyliens & allié des Romains, prévoyant sa grandeur future, le dépouilla de ses états. *Massiniſſa* vaincu, se retira sur le mont Balbus, d'où il ne descendoit que pour faire des courses sur les terres de son ennemi. Syphax lui opposa un de ses meilleurs généraux qui le contraignit de se retirer sur le sommet de la montagne, où il fut assiégé. *Massiniſſa* après une vigoureuse résistance, se sauva avec quatre soldats qui avoient survécu à leurs compagnons. Il se retira dans une caverne où il ne subsista que de brigandages; mais ennuyé de sa retraite, il eut l'audace de reparoître sur les frontieres de son royaume, où rassemblant une armée de six mille hommes de pied & de deux mille chevaux, il rentra en possession de ses états. Syphax avec des troupes supérieures marcha contre lui, l'action fut sanglante, & la valeur fut obligée de céder à la supériorité du nombre. *Massiniſſa* vaincu se retira avec soixante & dix cavaliers, entre les frontieres des Carthaginois & des Garamanthes, où l'arrivée de la flotte Romaine le rétablit dans son royaume. Ce prince étoit devenu l'ennemi des Carthaginois qui lui avoient enlevé sa chere Bérénice. Cette princesse qui unissoit tous les talens aux charmes les plus touchans, lui avoit été promise; mais le sénat de Carthage contraignit son pere Asdrubal de la donner à Syphax. *Massiniſſa* indigné de cet outrage, se jetta dans les bras des Romains. Ce fut par leur secours qu'il se rendit maître du royaume de Syphax, & qu'après la bataille de Sama, il dicta des conditions humiliantes aux Carthaginois qu'il obligea de lui payer cinq mille talens. Après une autre victoire qu'il remporta sur eux, il fit passer sous le joug leurs soldats, & les força de rappeller leurs bannis qui s'étoient refugiés dans ses états. Il étoit âgé de quatre-vingt-dix ans, lorsqu'il termina cette guerre. Avant de mourir, il donna son anneau à l'aîné des cinquante-quatre fils qui lui survécurent, & dont il n'y avoit que trois nés d'un mariage légitime. Le commencement de sa vie ne fut qu'un tissu d'infortunes; mais sur la fin de son regne, chaque jour fut marqué par des prospérités. Son royaume s'étendoit depuis la Mauritanie jusqu'aux bornes occidentales de la Cyrénaïque. La guerre dont il fut occupé, ne l'empêcha point de civiliser ses peuples dont il fut le conquérant & le législateur. Il étoit d'un tempérament robuste, & il conserva sa vigueur jusqu'à une extrême vieillesse, puisqu'étant mort à quatre-vingt-dix ans, il laissa un fils qui n'en avoit que quatre. Il fut redevable de cette santé inaltérable à sa frugalité, & à l'habitude des fatigues. Il restoit à cheval pendant plusieurs jours & plusieurs nuits de suite. Le lendemain d'une victoire remportée sur les Carthaginois, on le trouva dans sa tente mangeant un morceau de pain bis. (*T—N.*)

MASSOURE, *Massora*, (*Géogr.*) petite ville d'Egypte près de Damiette, fameuse par le sanglant combat qui s'y livra entre l'armée de S. Louis & celle des Sarrasins en 1249. Robert, comte d'Artois, frere du roi, homme avide de gloire & d'un naturel bouillant, y fut tué & fut cause de la perte de la bataille. Le roi y fut fait prisonnier & Damiette enlevé.

Eudes, duc de Bourgogne, fut pris; le sire de Brancion, gentilhomme Bourguignon, fut tué sous les yeux de son prince. Tout le monde connoît la réponse d'un vieux chevalier à la reine, femme de S. Louis, qui vouloit qu'on lui ôtât la vie, si les Sarrasins se rendoient maîtres de Damiette. Le grand amiral des galeres, le sire de Joinville, n'hésitent pas à convenir aux ennemis qu'ils n'ont pas l'honneur d'être cousins du roi, quoique la conservation de leurs jours semblât être attachée à déguiser la vérité. Geoffroi de Sargines dit qu'il aimeroit mieux que les Sarrasins les eussent tous tués & pris, qu'il leur fût reproché d'avoir laissé le roi en gage. (*C.*)

MASSYLIENS, s. m. pl. (*Géogr. anc.*) Les Numides qui occupoient une grande étendue de côtes en Afrique sur la Méditerranée, se divisoient en deux nations nombreuses, les *Massyli* & les *Massæsylici*.

Ceux-là confinoient au domaine de Carthage, ceux-ci à la Mauritanie. Au tems de la deuxieme guerre punique, les premiers avoient pour roi Massiniſſa, si constamment uni aux Romains; & les autres, Syphax qui fut dépouillé de son royaume, à cause de son attachement aux Carthaginois. Les Romains en gratifierent Massiniſſa qui remit ainsi toute la nation Numide sous sa puissance. La Numidie répond en grande partie au royaume d'Alger. *Géogr. de Virg. p. 174.* (*C.*)

MASTIC, *Mastic pour du verre cassé.* Prenez de la fleur de chaux, broyée avec du blanc d'œuf.

Le lait de figuier est très-excellent pour le même effet, & il peut rendre la pâte plus fine & plus coulante.

Je crois que du suc d'ail y pourroit aussi être mêlé, & qu'il rendroit la pâte plus fine, plus coulante & plus forte.

Un *mastic* de limaille d'acier, de vinaigre, de verre pilé & de sel, fait une concrétion tout-à-fait indissoluble à l'eau. *Perr. Essais de Phys. t. IV. p. 340.* (*Article tiré des papiers de M.* DE MAIRAN.)

§ MASTICATION, (*Anatomie.*) C'est la mâchoire inférieure seule, qui est mobile dans le plus grand nombre d'animaux. Il est vrai, que dans les lezards la mâchoire supérieure n'étant guere plus pesante, ni plus grosse que l'inférieure, s'éleve & est tirée en arriere avec la tête entiere, quand l'animal ouvre la gueule. Dans plusieurs oiseaux, & dans les serpens, la mâchoire supérieure est une piece détachée du crâne; elle est mobile comme l'inférieure. Dans l'homme elle est inséparable du crâne, qui a dû être immobile pour assurer l'intégrité du cerveau. Dans l'homme même cependant la tête entiere peut être tirée en-arriere & en-dessus, quand la mâchoire inférieure est bien affermie; elle l'est même sans cette condition & elle parcourt en-arriere l'espace de six lignes au moins, en pesant & se mouvant sur les condyles de la mâchoire inférieure.

Je n'entreprends pas ici de décrire cette mâchoire supérieure, dont la structure est extrêmement compliquée; mais l'articulation sur laquelle la mâchoire inférieure exécute ses mouvemens, entre essentiellement dans mon plan.

L'os des tempes a une éminence à la racine du zygoma, qui regarde en arriere, & qui est presque transversale. Cette éminence a sur son bord une facette articulaire incrustée d'un cartilage, dont les extrêmités sont élevées & placées l'une en dedans & l'autre en dehors, & dont la partie moyenne, mais un peu antérieure, est enfoncée: dans l'adulte elle regarde en arriere, & par sa partie inférieure un peu en dessous: dans le fœtus elle est horizontale.

Derriere cette facette il y a une fosse considérable, dont l'extrêmité postérieure se termine à une éminence, qui borne l'extrêmité antérieure du conduit auditoire. Cette fossette est absolument sans cartilage, & sa plus petite partie est seule renfermée dans la capsule de l'articulation.

Le condyle de la mâchoire inférieure ne touche pas la facette articulaire. Il y a entre lui & cette facette un ménisque excavé des deux côtés, ovale,

alongé, d'une nature moyenne entre le ligament & le cartilage; ſa face appliquée au condile de la mâchoire eſt également creuſée, & le bord s'éleve: du côté de l'os des tempes le bord eſt plus relevé en forme de cylindre; les deux côtés ſont épais, la partie moyenne eſt plus mince & preſque tranſparente, on l'a même vu uſée & percée à jour. Cette cavité ne répond qu'à la facette cartilagineuſe de l'éminence articulaire.

Les bords relevés du ménifque portent & devant l'éminence de l'os des tempes & derriere elle. Quand la mâchoire inférieure a été tirée en arriere, & que les dents inférieures ſont avancées derriere les ſupérieures, alors le bord élevé du ménifque s'applique à la foſſe temporale. Mais la mâchoire inférieure abandonnée à elle-même reprend ſa place & va toucher l'éminence. C'eſt pour cela, que la partie antérieure du condyle a ſeule une croûte cartilagineuſe, qui manque à la partie poſtérieure.

Le ménifque eſt fortement adhérent à la capſule de l'articulation, & des fibres du ptérygoïdien extérieur s'attachent à ſa partie latérale antérieure. Le ménifque eſt plus libre du côté de l'os des tempes.

La deſcription que j'ai donnée de l'articulation de la mâchoire inférieure, répond à celle que M. Rau en a donnée. Je n'ignore pas que de grands anatomiſtes donnent davantage à la foſſe temporale, & y mettent le ſiege de l'articulation des deux mâchoires. Mais j'ai parlé d'après la nature même, en laiſſant les parties dans leur place naturelle.

Je ne dois pas ſéparer de l'articulation les ligamens qui l'aſſurent & la bornent. Outre la capſule, il y a le ligament latéral attaché à l'os des tempes, au-deſſous & plus poſtérieurement que l'articulation de la mâchoire entre l'angle & le condyle au-deſſus du muſcle ptérygoïdien externe.

Une glande mucilagineuſe eſt placée dans une foſſette de l'os temporal; d'autres grains muqueux plus petits ſont diſperſés dans le contour du ménifque. Cette mucoſité eſt néceſſaire pour diminuer le frottement, que j'ai vu malgré ce ſecours détruire la croûte cartilagineuſe de l'os des tempes, que je trouvois dans la cavité, toute ſéparée & diviſée en grenaille.

La mâchoire inférieure dont je viens de décrire l'articulation, eſt formée par deux os ſemblables, liés enſemble par des membranes, mais qui ſe ſoudent dans l'adulte & ne font plus qu'un os.

Sa figure eſt en général parabolique; la pointe de la courbe eſt antérieure, les deux lignes s'écartent & s'appliquent à la mâchoire ſupérieure.

Sa face poſtérieure eſt creuſée & liſſe: elle a ſous les dents une éminence aſſez longue preſque parallele, & au-deſſous de cette éminence un enfoncement liſſe, que partage à la ſymphyſe une éminence inégale.

Derriere les avéoles des dents la mâchoire ſe couvre, s'éleve en arriere, & finit par deux apophyſes.

L'antérieure paſſe derriere l'apophyſe zygomatique: elle eſt plane & ſe termine par une convexité, qu'on appelle *coronoïde*, ſous laquelle la mâchoire a une échancrure qui conduit à l'autre apophyſe.

Celle-ci qui eſt poſtérieure, & qu'on appelle *condyloïde*, eſt plus dure & plus ſolide; elle devient plus épaiſſe en montant & ſe termine par une tête articulaire large, qui finit par deux petites éminences, de maniere que ſon extrêmité extérieure eſt un peu antérieure, & ſon extrêmité intérieure un peu poſtérieure. Cette tête eſt couverte d'une croûte cartilagineuſe convexe, qui s'applanit en arriere.

Toute la mâchoire a une croûte oſſeuſe extérieure & une celluloſité intérieure en forme de diploë. Une grande partie de la mâchoire renferme d'ailleurs un canal, dont l'ouverture placée ſous la ſéparation des deux apophyſes, eſt large & déchirée, elle s'ouvre dans la face interne de la mâchoire, & une ligne remarquable en deſcend vers la partie antérieure de cet os.

Le mouvement de la mâchoire eſt ou droit ou latéral. Elle deſcend, & la bouche s'ouvre, ou par le mouvement des condyles ou même ſans ce mouvement. Elle peut deſcendre pendant que les condyles repoſent; la pointe de la parabole deſcend ſeule alors. Les condyles peuvent auſſi concourir pour faire un plus grand mouvement; ils ſont portés alors en avant, & le ménifque avance un peu au-delà de la facette articulaire, & plus en devant.

La mâchoire peut encore être portée en avant ſans deſcendre: elle peut ſe luxer, quand ce mouvement eſt trop grand, & elle tombe alors ſous l'éminence tranſverſale & plus en devant. Elle peut être tirée en arriere, mais ce mouvement eſt plus petit: elle reſte toujours appliquée à la partie poſtérieure de l'éminence tranſverſale, & deſcend preſque perpendiculairement. Ce mouvement peut être plus grand, & le ménifque appuie alors par ſon bord élevé poſtérieur ſur la foſſe temporale même.

Le mouvement latéral s'exécute de différentes manieres. La mâchoire eſt abaiſſée, un condyle reſte à ſa place, & l'autre eſt tiré au-devant de l'éminence tranſverſale vers l'endroit auquel on veut qu'elle ſe porte. Tous les deux condyles peuvent concourir à ce mouvement, & l'un d'eux peut être tiré en devant & à côté, & l'autre en arriere. Les deux condyles peuvent être tirés en avant, & le reſte de la mâchoire en arriere.

J'ai déja fait mention du mouvement de la tête en arriere, mouvement qui concourt à l'ouverture de la bouche.

Les inſtrumens du mouvement de la mâchoire ſont ſes muſcles releveurs, les abaiſſeurs, & les rotateurs.

Des releveurs le plus grand eſt le temporal; moins épais & moins étendu dans l'homme que dans aucun quadrupede, le volume du cerveau n'ayant pas permis que les côtés du crâne fuſſent applatis, & ſa cavité rétrecie par ces muſcles.

L'origine du temporal eſt en demi-cercle, il s'attache depuis l'extrêmité extérieure de l'orbite à la partie latérale de l'os frontal, au pariétal par un arc très-conſidérable, au-deſſous de cet arc à l'os des tempes, à celui du front, au ſphénoïde, à l'os de la pomette & à l'apophyſe zygomatique. La circonférence de toute cette attache produit une membrane cellulaire ſerrée ſans être tendineuſe, qui couvre le temporal & qui eſt attachée à l'os zygomatique, & à l'angle externe de l'orbite. Cette membrane produit un grand nombre de fibres charnues, & ſur-tout au-deſſus de l'arcade zygomatique. Ces fibres vont ſe joindre aux chairs du temporal.

Les fibres charnues de ce muſcle ſe réuniſſent en forme de rayons; les antérieures ſe portent un peu en arriere, les poſtérieures en devant: elles forment un tendon rayonné comme une étoile, couvert en arriere & en devant de chairs: ce tendon paſſe ſous l'arcade zygomatique, qui eſt creuſée pour ce paſſage: il reçoit ſouvent des fibres de cette arcade, & va s'attacher à l'apophyſe coronoïde de la mâchoire inférieure à ſon bord antérieur, fort peu au bord poſtérieur & à ſes faces interne & externe, en partie auſſi à l'échancrure ſémilunaire, qui eſt entre les deux apophyſes.

Il releve la mâchoire inférieure, quand on veut mordre; il la retire en même tems un peu en arriere & l'éleve plus directement, quand ſon action ſe réunit avec celle du maſſeter.

Le maſſeter pourroit être regardé comme deux, & même comme trois muſcles, quoique leur ſéparation ne ſoit pas aſſez marquée par une celluloſité graiſſeuſe continue. Tous ces muſcles ſont attachés à l'apophyſe zygomatique; ils deſcendent, & forment une chair épaiſſe même dans l'homme.

Le muſcle maſſeter extérieur, ou cutané, eſt le plus grand; il provient de l'os de la mâchoire ſupérieure, de celui de la pomette & de l'apopyſe zygomatique; il deſcend un peu en arriere, il eſt mêlé de fibres tendineuſes, il imprime des aſpérités & des enfoncemens à la mâchoire inférieure, & s'y attache depuis l'alveole de la derniere dent molaire, juſqu'à l'angle de la mâchoire.

Le maſſeter interne ou profond naît de la partie de l'apophyſe zygomatique, qui appartient à l'os des tempes, de l'os de la pomette, & du bord & de ſa face poſtérieure & de l'origine du temporal. Un tendon fort luiſant paroît à la ſurface de ce muſcle, il deſcend fort peu en arriere & même quelquefois en avant, & s'attache au-deſſus du muſcle ſuperficiel, à la partie inférieure du condyle de la mâchoire, à la racine de l'apophyſe coronoïde & au-deſſous de cette apophyſe. La partie poſtérieure de ce muſcle n'eſt recouverte que par les tégumens; le reſte eſt couvert du maſſeter cutané, & ne peut pas en être ſéparé ſans l'endommager.

La partie la plus extérieure de la portion poſtérieure du maſſeter, eſt quelquefois aſſez diſtincte & couverte d'un tendon particulier: elle vient de l'apophyſe zygomatique, & s'attache à l'échancrure ſémilunaire & au condyle de la mâchoire.

Le maſſeter ſe confond quelquefois avec le temporal, il éleve la mâchoire pour mordre, il peut abaiſſer la tête, quand la mâchoire eſt affermie.

Le ptérygoïdien interne eſt aſſez parallele au maſſeter, & ſe confond quelquefois avec lui ſur le bord de la mâchoire. Il s'attache à la foſſe qui ſépare les deux aîles ptérygoïdiennes, à la face externe de l'apophyſe interne de ce nom, à la racine de ſon crochet, à l'os du palais même, qui complette la partie inférieure de la foſſe. Il deſcend preſque en ligne droite derriere la mâchoire inférieure, en déclinant un peu en arriere, & s'attache à la mâchoire inférieure ſous l'apophyſe condyloïde juſqu'à la dent molaire la plus poſtérieure.

Il éleve la mâchoire & la meut de l'autre côté, mais légérement, je veux dire que le muſcle du côté droit la tire à gauche. Il déprime la tête comme le maſſeter.

La force des muſcles releveurs de la mâchoire eſt étonnante. Il y a des gens qui caſſent un oſſelet de pêche avec les dents: cet oſſelet ne ſe rompt que par un poids de trois cens livres, dont il eſt preſſé. Mais les dents molaires étant placées plus en devant, que l'inſertion des muſcles, dont nous venons de parler, ces muſcles perdent de leur force dans la proportion de la proximité de leur attache au point d'appui. Si la différence eſt d'un cinquieme de la longueur de la mâchoire, la force de ces muſcles, par cette conſidération ſeule, ſera de 450 l. Elle eſt même plus grande, ſi le calcul eſt plus exact.

Le ptérygoïdien extérieur ne tire pas ſon nom, comme bien d'autres muſcles, de ſa ſituation voiſine de la ſurface. Il eſt le plus caché des muſcles de la mâchoire. Ce muſcle eſt difficile, & demande une deſcription détaillée. Sa tête inférieure eſt mieux connue & plus groſſe: elle s'attache à la face extérieure de l'aîle ptérygoïdienne extérieure, à l'os du palais, qui complette la foſſe ptérygoïdienne, à la partie de l'os ſphénoïde, qui forme la fente ſphénomaxillaire, & à l'os ſphénoïde. La direction de cette tête du muſcle eſt en avant; elle s'attache à un enfoncement de l'apophyſe condyloïde, ſous la tête de la mâchoire inférieure, & au commencement de l'échancrure ſémilunaire.

La tête ſupérieure ou temporale, deſcend plus qu'elle ne ſe porte en avant. Elle eſt attachée à l'épine de la grande aile, à la partie de la foſſe temporale, qui eſt formée par les grandes ailes, juſqu'à une éminence de cette foſſe, & de cette éminence même. La derniere de ces attaches ſe confond avec le muſcle temporal. Les fibres inférieures ſont plus tranſverſales, les ſupérieures vont en devant en deſcendant en même tems. Le muſcle s'attache à l'enfoncement ſous le condyle & à l'échancrure ſémilunaire: quelques fibres s'attachent même au ménifque, & à la capſule de l'articulation.

Ce muſcle tire le condyle & le ménifque en avant, & tourne le menton du côté oppoſé. Quand les deux muſcles de ce nom agiſſent enſemble, ils tirent la mâchoire en avant. Il éleve un peu la mâchoire.

Les abaiſſeurs de la mâchoire ſont en grand nombre. Le principal eſt ſans doute le digaſtrique, muſcle compliqué, & dont la deſcription mérite un détail.

Il eſt attaché à une foſſe de l'apophyſe mamillaire, & derriere cette apophyſe. Le premier ventre va preſque tranſverſalement en avant, en deſcendant un peu. Il forme un tendon robuſte, qui paſſe ſouvent entre les deux queues du muſcle ſtylohyoïdien, fait un coude, ſe réfléchit à quelque diſtance de l'os hyoïde, & s'attache à cet os, à l'endroit où la baſe s'unit à la corne par des fibres cellulaires luiſantes & preſque tendineuſes. D'autres fibres également tendineuſes, forment, en ſe croiſant avec celles du côté oppoſé, une arcade qui s'attache à une bonne partie du muſcle mylohyodien & s'y colle fortement.

La direction du ſecond ventre du digaſtrique va en remontant en avant, & en dedans. Cette partie du muſcle eſt ſimple quelquefois & ſouvent double & triple. Des portions vont quelquefois s'attacher à la mâchoire inférieure: j'ai vu d'autres fois les deux digaſtriques ſe confondre pour ne faire qu'un muſcle. Ordinairement il s'attache à la face poſtérieure & inégale du menton, à côté de la ſymphyſe; d'autres fibres ſe mêlent au mylohyoïdien.

Ce muſcle a des fonctions différentes à raiſon de ſes attaches, & de leur réſiſtance. Quand la mâchoire inférieure eſt élevée & affermie, il en rapproche ſans doute l'os hyoïde & le larynx. Mais quand les muſcles releveurs ſont relâchés, il ouvre la bouche, abaiſſe la mâchoire, & tire en même tems l'os hyoïde, le larynx & la langue en arriere & en haut.

Quand la mâchoire eſt parfaitement affermie, il peut tirer contr'elle la tête entiere, & la faire deſcendre en arriere.

Le ſecond ventre ſeul peut abaiſſer la mâchoire de concert avec les muſcles qui abaiſſent l'os hyoïde.

Les muſcles qui s'acquittent de cette fonction, concourent à abaiſſer la mâchoire comme le géniohyoïdien, le génioglofſe, le mylohyoïdien, qui participe à cette action, quand la mâchoire eſt relâchée & l'os hyoïde déprimé par les muſcles, que je vais nommer, le ſternohyoïdien, le coracohyoïdien, le ſternothyréoïdien.

On ne peut pas exclure du nombre des abaiſſeurs de la mâchoire, le cutané du cou. Je m'en ſuis clairement apperçu en appliquant la main au cou; pendant que j'ouvrois la bouche, je ſentois l'action du muſcle: Albinus n'en convient pas, mais l'expérience ne doit pas craindre l'autorité.

C'eſt un muſcle fort étendu & fort mince, qui eſt placé ſous la peau & ſous un lit de graiſſe aſſez mince attachée à la peau. Ses fibres inférieures ſe

répandent ſur le haut de la poitrine ; elles couvrent la ſurface du pectoral, du deltoïde & du trapeze.

Je ne crois pas qu'elles s'attachent aux os.

Ramaſſées dans un ſeul plan, ces fibres ſe portent en avant & couvrent les muſcles & les gros vaiſſeaux du cou : le muſcle droit eſt un peu écarté du muſcle gauche dans ſa partie inférieure, il l'atteint plus haut & le croiſe même au menton.

Dans le viſage, les fibres les plus extérieures ſont preſque tranſverſales, elles ſe perdent ſur le maſſeter & ſur la parotide. Les plus intérieures viennent juſqu'à l'angle des levres ; les ſecondes ſe confondent avec le triangulaire : quelques fibres des plus inférieures s'attachent aux enveloppes membraneuſes de la mâchoire inférieure, depuis la ſymphyſe en dehors & juſqu'au bord oppoſé au triangulaire ; les plus intérieures ſe perdent ſur le quarré.

Ce muſcle agit plus ſur les levres inférieures qu'il abaiſſe, & moins ſur la mâchoire. Quand le viſage eſt bien affermi, il peut élever la peau du cou.

La mâchoire portée en avant par le ptérygoïdien, peut être tirée en arriere par le digaſtrique, le ſtylohyoïdien, & même par le géniohyoïdien & par le géniogloſſe. (*H. D. G.*)

MAT, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu qui repréſente un *mât* de navire avec une voile & des cordages des deux côtés, le haut eſt terminé par une girouette.

Mât déſarmé eſt celui qui n'a point de voile.

Le *mât* ſignifie *les voyages ſur mer.*

Dumas, à Paris ; *d'azur au mât d'or mouvant du bas de l'écu, la voile & la girouette d'argent.* (*G. D. L. T.*)

MATHIAS, ſucceſſeur de Rodolphe II, (*Hiſtoire d'Allemagne, d'Hongrie & de Bohême.*) XXXIII^e^ empereur depuis Conrad I, XXVII^e^ roi d'Hongrie, XXXVII^e^ roi de Bohême, naquit l'an 1557, de Maximilien II & de Marie d'Eſpagne. L'ambition qui l'avoit porté à la révolte contre Rodolphe, ſon frere, qui fut contraint de lui céder la Hongrie, la Bohême, & preſque tous ſes autres états héréditaires, ſembloit l'éloigner du trône impérial. Une nation amoureuſe de ſon indépendance, ne devoit regarder qu'en tremblant un prince qui avoit uſurpé pluſieurs couronnes. Cependant il parvint à réunir tous les ſuffrages dans une aſſemblée qui ſe tint à Francfort (13 juin 1612) : on croit qu'il ne dut ſon élévation qu'à l'or qu'il avoit eu l'adreſſe de ſemer ; d'ailleurs le voiſinage des Turcs, comme l'ont remarqué pluſieurs écrivains, ſembloit exiger l'élection d'un prince de la maiſon d'Autriche aſſez puiſſant pour leur oppoſer une barriere. Les états, dans la crainte qu'il ne leur donnât des chaînes, ajouterent quelques articles à la capitulation de Charles-Quint. La cérémonie de ſon ſacre fut recommencée en faveur de la reine Anne, ſa femme. On ne peut paſſer ſous ſilence cette particularité, parce que c'étoit un honneur dont n'avoient pas joui les femmes de ſes prédéceſſeurs. On remarque encore que les députés des états de Bohême furent admis dans l'aſſemblée lors du ſerment de *Mathias*. Dans les dietes précédentes, on s'étoit contenté de leur notifier les concluſions des électeurs. Cette faveur fut érigée en droit en 1708, après des conteſtations bien vives, & depuis ce tems les rois de Bohême jouirent de toutes les prérogatives des autres électeurs. La Hongrie étoit toujours expoſée aux incurſions des Turcs voiſins de ſes frontieres ; le ſultan déſavouoit leurs brigandages, mais les Hongrois, n'en étoient pas moins malheureux. Les cantons qui confinoient à ces brigands étoient devenus déſerts ; *Mathias*, pour arrêter le mal, demanda du ſecours aux états d'Allemagne. Les princes catholiques, toujours affectionnés au ſang Autrichien qui leur avoit toujours été favorable, y conſentirent avec zele, & donnerent leur part de la contribution ; mais les princes proteſtans trouverent des prétextes pour ne point ſuivre leur exemple. Le principal fut que ceux de leur communion perdoient tous les procès qu'ils portoient à la chambre impériale, où les juges catholiques formoient le plus grand nombre. L'union évangélique & l'union catholique que la ſucceſſion de Juliers & de Cleves avoit occaſionnées ſous le regne de Rodolphe II, ſubſiſtoient encore. Il eſt vrai qu'elles ne ſe livroient pas à ces animoſités, à ces violences, ſuites ordinaires des guerres de religion ; mais il falloit beaucoup de ménagement pour qu'elles ne devinſſent pas la ſource des plus grands déſordres. L'empereur, au lieu de chercher à ſe venger du refus que les princes proteſtans venoient de lui faire eſſuyer, mit tous ſes ſoins à les adoucir. Il conſentit même à réformer la chambre impériale dont ils avoient eu plus d'une fois raiſon de ſe plaindre. Cette conduite diminua la haine des deux ligues : elles ne prirent qu'un médiocre intérêt à la ſucceſſion de Juliers qui les avoit fait naître : ainſi la guerre entrepriſe pour cette ſucceſſion, guerre qui ſembloit embraſer l'Europe, ne fut plus qu'une de ces querelles qui de tous tems avoient diviſé quelques principautés ſans détruire l'harmonie du corps Germanique. Un traité conclu à Sand, entre l'électeur de Brandebourg & le palatin de Neubourg pour le partage de la ſucceſſion de Juliers, ſembloit rétablir le calme dans cette partie de l'Allemagne. On avoit réglé le mariage de la fille de l'électeur de Brandebourg avec le jeune palatin de Neubourg-Wolffgand ; mais un ſoufflet que l'électeur donna au palatin, occaſionna une nouvelle rupture. Wolffgand furieux d'un affront auſſi ſanglant, mais trop foible pour en tirer vengeance par lui-même, ſe fit catholique pour s'attacher le parti Eſpagnol dans les Pays-Bas. L'électeur de ſon côté ſe fit calviniſte, & mit les états généraux dans ſon parti. Tel eſt l'empire de l'ambition ſur les princes. La religion ſi chere aux peuples, n'eſt ſouvent pour eux qu'un prétexte pour favoriſer leurs intérêts. Cependant *Mathias* faiſoit des préparatifs contre les Turcs. La principauté de Tranſilvanie vacante par la mort de Gabriel Battori, qui venoit de ſe tuer pour ne pas ſurvivre à la honte de ſa défaite, offroit un nouveau motif de guerre. Un bacha avoit donné cette principauté à Bethlenn-Gabor, & cette province, obéiſſante à ſon nouveau ſouverain, ſembloit à jamais perdue pour la maiſon d'Autriche. Achmet, dans l'âge de l'ambition, & maître abſolu d'un empire qui, ſous les Soliman II & les Mahomet II, avoit menacé toute la terre de ſon joug, cauſoit à *Mathias* les plus vives alarmes. Il craignoit que le ſultan, déja maître de la plus belle partie de la Hongrie, n'entreprît de la lui enlever toute entiere : mais la vaſte étendue de l'empire Ottoman qui depuis ſi longtems répandoit la terreur dans les états Chrétiens, fut ce qui les ſauva. Les Turcs étoient perpétuellement en guerre avec les Perſes, dont le pays fut tant de fois l'écueil de la proſpérité des Romains : les Géorgiens, les Mingréliens indiſciplinés, & d'autres barbares les inquiétoient par leurs continuelles révoltes, & infeſtoient les côtes de la mer Noire. Les Arabes ſi redoutables ſous les ſucceſſeurs du prophete, & qui, avant d'être ſoumis aux Turcs, jamais n'avoient ſubi de joug étranger, étoient difficiles à gouverner. Il arrivoit ſouvent que quand on craignoit une nouvelle inondation de Turcs, ils étoient obligés de conclure une paix déſavantageuſe. D'ailleurs les ſultans avoient beaucoup dégénéré : autrefois uniquement ſenſibles à la gloire, ils étoient toujours à la tête de leurs armées ; mais depuis Selim II, fils indigne du grand Soliman, ils reſtoient dans l'enceinte du ſerrail, où, livrés à des plaiſirs groſſiers, ils ſe déchargeoient du poids de la couronne ſur des

miniſtres choiſis par le caprice d'un eunuque inſenſible aux proſpérités de l'état. Achmet ſe montra peu jaloux de ſuivre les projets de ſes prédéceſſeurs ſur la Hongrie, & conclut avec *Mathias* un traité déshonorant. Il conſentit à reſtituer Caniſe, Agria, Albe-Royale, Piſte & Bude, place plus importante que les trois autres : ainſi l'empereur tira beaucoup plus d'avantages de la ſtupide indifférence du ſultan, qu'il n'eût pu s'en promettre de la guerre la plus laborieuſe. Il eſt vrai qu'il renonça aux prétentions de ſa couronne ſur la Tranſilvanie. Cette province reſta à Bethlenn-Gabor qui la gouverna ſous la protection de la Porte. Les dernieres années de ce regne ſe paſſerent en négociations & en intrigues, occaſionnées par le défaut de poſtérité dans *Mathias*. L'impératrice Anne ne lui avoit donné aucun héritier, & pluſieurs princes briguoient l'honneur de lui ſuccéder. Philippe III, roi d'Eſpagne, deſiroit que le choix tombât ſur l'archiduc Ferdinand, arriere-fils de Ferdinand I, par Charles, duc de Stirie. Ce choix devoit plaire aux électeurs, parce que ſi l'empire ſe perpétuoit dans la maiſon d'Autriche, au moins il ſortoit de l'ordre des ſucceſſions, puiſque l'empereur avoit encore pluſieurs freres qui, ſi les loix du ſang euſſent été écoutées, avoient plus de droits au trône que Ferdinand : *Mathias* ſe laiſſa perſuader par Philippe; il engagea Albert & Maximilien, ſes freres, à renoncer à ſes trois couronnes, & les aſſura toutes à Ferdinand qui déploya ſur le trône impérial la même autorité que s'il eût été ſur celui de France ou d'Eſpagne. *Mathias* mourut peu de tems après : il étoit âgé de ſoixante-treize ans ; il en avoit régné ſept. On attribue ſa mort à la perte de Cleſel, évêque de Vienne, ſon premier miniſtre, enlevé par les ordres ſecrets de Ferdinand, dont il blâmoit le caractere impérieux. Il eſt ſans doute honteux pour ce prince d'avoir eu l'ambition de troubler les dernieres années du regne de Rodolphe II, ſon frere, & à lui ravir les royaumes d'Hongrie & de Bohême. Au reſte il ſe comporta avec beaucoup de modération ſur le trône. Il avoit des talens, & ſouvent il en cacha l'éclat pour ne point alarmer les grands qui auroient pu en craindre l'abus ; & lorſqu'en mourant il remit ſon ſceptre à Ferdinand qui étoit nourri dans les mœurs Eſpagnoles & qui aimoit le deſpotiſme, il lui dit que s'il vouloit paſſer des jours heureux, il devoit rendre ſa domination preſqu'inſenſible. Il eut un fils naturel connu dans l'hiſtoire ſous le nom de dom *Mathias d'Autriche*. Ce fut cet empereur qui érigea la charge de directeur général des poſtes en fief de l'empire. Comme *Mathias* s'étoit rendu ſuſpect, les électeurs, avant de le couronner, ajouterent pluſieurs articles importans à la capitulation de Charles-Quint. L'union électorale fut érigée en loi fondamentale. Ces ſept princes unis étoient un hydre bien redoutable pour un empereur. Cette capitulation obligeoit encore *Mathias* & ſes ſucceſſeurs 1°. de réunir à l'empire les fiefs d'Italie qui en étoient aliénés, c'étoit ordonner de perpétuer la guerre en Italie ; 2°. d'employer les ſubſides fournis par les états au ſeul uſage pour lequel ils étoient accordés ; 3°. elle permettoit aux électeurs d'élire un roi des Romains, quand ils le jugeroient utile & néceſſaire même, malgré l'oppoſition de l'empereur. Elle contenoit encore pluſieurs articles, mais ceux-ci ſont les plus dignes de remarque. (*M—Y.*)

MATRAS, ſ. m. (*Art militaire. Armes.*) c'étoit une eſpece de trait beaucoup plus long que les fleches, beaucoup plus gros & armé au bout, au lieu de pointe, d'un gros fer arrondi pour fracaſſer le bouclier, la cuiraſſe & les os de celui contre lequel on le tiroit avec de groſſes arbalêtes, que l'on bandoit avec des reſſorts. *Voyez fig. S, planche I, Art milit. armes & machines de guerre, dans ce Suppl.* (*V.*)

§ MATRICE, (*Anatom.*) Les quadrupedes à ſang chaud ont une véritable *matrice*, les autres animaux ont quelque choſe d'analogue, ou n'ont qu'un conduit pour les œufs, au lieu de cet organe.

Dans la femme, & en général dans les quadrupedes, la *matrice* eſt placée dans une cavité particuliere, qui fait une eſpece d'appendice de l'abdomen. Devant elle eſt la veſſie, derriere elle eſt le rectum, ſa ſituation n'eſt pas entiérement perpendiculaire, le fond penche un peu en arriere, & le cou en devant. Quelquefois, & dans la groſſeſſe ſur-tout, l'obliquité eſt plus grande, & la *matrice* élevée alors au-deſſus du pubis, que le vagin n'affermit plus que très-foiblement, peut s'incliner avec beaucoup de liberté en avant, en arriere, & de l'un ou de l'autre côté. Le gros inteſtin rempli de vent ou de matiere peut contribuer à jetter la *matrice* d'un côté ; mais la cauſe principale de l'obliquité eſt l'attache irréguliere du placenta, qui, collé au côté droit ou gauche, à la partie antérieure ou poſtérieure de la *matrice*, & la faiſant groſſir par-tout où il s'attache, l'entraîne par ſon poids du côté où il eſt attaché lui-même. Deventer a regardé l'obliquité de la *matrice*, comme la principale cauſe de l'accouchement difficile. Nous ne la regardons que comme une cauſe poſſible ; & la cauſe générale des mauvais accouchemens nous paroît la diſproportion de la tête du fœtus aux détroits du baſſin.

Dans le fœtus & dans l'enfant encore tendre, le baſſin a peu de profondeur, la *matrice* eſt plus longue à proportion, & s'éleve au-deſſus du contour ſupérieur du baſſin, les ovaires repoſent alors ſur les os des îles. Avec l'âge, le baſſin devient plus profond, l'utérus y eſt entiérement renfermé & les ovaires avec lui. Dans la groſſeſſe, la *matrice* acquiert un volume très-conſidérable, elle ſort alors en grande partie du baſſin, & remonte juſqu'au colon tranſverſal, & juſqu'à l'eſtomac : après la délivrance, il reprend ſon ancien volume, & revient dans le baſſin.

La figure de la *matrice* diſtingue la femme de preſque tous les quadrupedes. Il n'y a que quelques ſinges, où elle ſoit à-peu-près auſſi ſimple que dans l'eſpece humaine. L'utérus eſt arrondi par le haut, & terminé par un ceintre aſſez plat dans la vierge, ſans aucune diviſion. Dans le quadrupede & dans la cavale, auſſi-bien que dans les autres eſpeces, la *matrice* eſt profondément partagée en deux parties égales.

Il y a cependant quelques traces de la ſtructure commune, qui ſe conſervent dans l'eſpece humaine. Il arrive aſſez ſouvent que la *matrice* ſoit diviſée par une cloiſon, & même entiérement double avec deux paires de trompes & d'ovaires ; j'ai vu cette ſtructure dans une fille de qualité. Mais ſans en appeller à des cas extraordinaires, il y a dans toutes les filles ſous l'âge une éminence aſſez marquée, formée par une ſubſtance même de la *matrice*, & qui la diviſe légérement à la vérité en deux parties ſemblables & égales.

La figure de l'utérus de la femme a été comparée au cornet, dont on ſe ſert pour ſcarifier. Son corps eſt elliptique, & le grand arc eſt horizontal ; la ligne ſupérieure eſt ceintrée, les côtés ſont convergens & convexes en-dehors. L'extrêmité inférieure ſe continue au cou. En général la *matrice* eſt applatie, elle eſt plus convexe cependant du côté du rectum ; ſes bords latéraux ſont émincés & preſque en tranchant.

Le col de l'utérus eſt aſſez cylindrique, beaucoup plus long dans la vierge tendre, & plus court dans la femme qui a mis au monde des enfans. Sa longueur eſt perpendiculaire ; il eſt un peu plus dilaté au-deſſus de ſon orifice qui eſt un peu plus étroit.

Le

Le vagin embraſſe la partie la plus large du cou au-deſſus de l'orifice, de maniere que le cou ſe prolonge dans le vagin, & qu'il y eſt contenu. Il s'y plonge obliquement, il eſt plus alongé & déborde davantage antérieurement, de maniere que le petit vallon, qui entoure ce cou, eſt moins profond dans cette partie antérieure, & l'eſt davantage dans la poſtérieure. Les occupations de la journée & la ſituation perpendiculaire du corps le font deſcendre. Dans la groſſeſſe il deſcend dans les premiers mois, remonte depuis le milieu du troiſieme mois, devient toujours plus court, & s'efface preſqu'entiérement vers le tems de la délivrance.

L'angle de l'utérus avec le vagin eſt conſtant. C'eſt une erreur de quelques accoucheurs de croire que l'axe de l'utérus ſe continue naturellement avec l'axe du vagin; ces deux axes font un angle obtus, le vagin ſe porte beaucoup plus en avant, & approche davantage de la ligne horizontale.

La cavité de la *matrice* n'a pas la même figure que ſon corps : j'appelle *cavité* pour me conformer à l'uſage, un ſimple plan de contact entre les faces antérieure & poſtérieure de la *matrice*. Cette cavité eſt preſque triangulaire, les trois lignes du triangle ſont un peu courbes & convexes en-dehors, elles le deviennent davantage par la fécondité. La ligne ſupérieure eſt la plus courte, elle conduit aux trompes, vers leſquelles la cavité de l'utérus forme comme deux appendices. La pointe répond au cou de la *matrice*. Cette cavité devient ronde dans la groſſeſſe.

La cavité du cou eſt longue, & en général cylindrique, elle s'élargit un peu au-deſſus de l'orifice. Cet orifice ſe trouve ſur le bourrelet prolongé du col de la *matrice*; il eſt tranſverſal, fort étroit dans la vierge, & même en tout tems à l'exception des derniers tems de la groſſeſſe. Il eſt toujours ouvert, à moins qu'il ne ſoit fermé par quelque membrane contre nature, ce qui arrive aſſez ſouvent.

Avec cette ouverture naturelle il eſt aſſez étonnant que l'eau & l'air même puiſſent ſe ramaſſer dans la cavité de la *matrice*, & y former des vents, & même une hydropiſie.

La ſtructure de la *matrice* eſt aſſez particuliere dans l'eſpece humaine, car, dans les animaux, elle eſt analogue à celle de l'œſophage.

La membrane externe eſt le péritoine même, qui remonte le long de la *matrice* depuis la veſſie, & redeſcend derriere elle au rectum. Comme le péritoine n'atteint la *matrice* que fort au-deſſus de l'orifice, une partie de ce viſcere eſt ſans membrane externe, & n'eſt couvert que par une celluloſité pleine de vaiſſeaux. Le péritoine eſt attaché à la ſubſtance de la *matrice* par un tiſſu aſſez ſerré.

La ſubſtance de la *matrice* eſt épaiſſe & cellulaire, ſpongieuſe & abreuvée d'humeurs; elle ſe détache en lames par la macération & par les maladies; ſon épaiſſeur eſt extrême, aucun animal n'en approche; le cou eſt moins épais. Le tiſſu en eſt très-ſerré & très-dur dans la vierge, il ſe relâche & devient beaucoup plus flexible dans la groſſeſſe. Il eſt vrai qu'alors les veines de la ſubſtance de la *matrice* ſe gonflent extrêmement & en font l'épaiſſeur. C'eſt elles qui font l'épaiſſeur. C'eſt elles qui empêchent la *matrice* de s'amincir dans le tems qu'elle ſe dilate; ſon épaiſſeur ne diminue pas en général par la groſſeſſe, elle augmente même à la partie où le placenta eſt attaché.

Dans la vierge, on ne diſtingue aucune fibre muſculaire dans la *matrice*, elle eſt très-différente en cela de l'utérus des animaux à quatre pieds, qui généralement eſt un véritable muſcle auſſi irritable & auſſi vif dans ſes mouvemens que les inteſtins; il s'agite lui-même, & rampe quand on l'a détaché du corps.

La *matrice* de la femme eſt cependant certainement irritable. Elle ſe contracte avec beaucoup de force dans l'accouchement; les accoucheurs ſe plaignent qu'elle ôte le mouvement aux doigts & à la main même. Elle ſe contracte de même autour de la tête de l'enfant, & l'empêche de s'avancer. Un autre phénomene fort connu, c'eſt la vîteſſe avec laquelle la *matrice* reprend après la délivrance le petit volume auquel elle étoit bornée avant la groſſeſſe. Après la ſection céſarienne, elle ſe contracte en peu de tems; c'eſt la ſeule reſſource qu'ait la médecine pour fermer les plaies des énormes vaiſſeaux que cette opération nous force de diviſer.

Le mouvement muſculaire de l'utérus eſt facile à démontrer, il n'en eſt pas de même des fibres qui ſont les organes de ce mouvement. Quoiqu'on les apperçoive mieux ſans doute dans une femme nouvellement accouchée, ou morte ſans ſe délivrer, il eſt toujours très-difficile de les ramener à un certain ordre, de ſéparer les plans & de diſtinguer les paquets muſculaires qu'elles compoſent. Elles ſont naturellement réticulaires comme dans le cœur, & ne ſont pas diſtinguées par des celluloſités aſſez marquées.

Si j'en dois croire mes recherches & celles de quelques anatomiſtes expérimentés, on ne peut pas y diſtinguer des plans exacts; il y a des fibres tranſverſales, il y en a de longitudinales, elles ſont même alternativement de l'une & de l'autre de ces directions, qui elles-mêmes ne répondent pas exactement à leur dénomination, & qui ſont obliques en différens ſens.

On comprendroit aſſez que les fibres longitudinales raccourciſſent la *matrice* & en dilatent l'orifice, & que les tranſverſales compriment la cavité, & ferment ce même orifice. Mais il eſt très-difficile de croire que ces fibres mêlées & liées enſemble en mille manieres puiſſent agir les unes ſans les autres. Je croirois plus probable, qu'à l'exemple du cœur, toutes les fibres de la *matrice* ſe réuniſſent à en rétrecir la cavité.

La membrane interne de la *matrice* eſt une continuation de l'épiderme, elle renaît comme elle, elle eſt liſſe dans la fille & dans la femme hors de l'état de la groſſeſſe; elle devient plus vaſculeuſe & plus rouge un mois avant la délivrance. On a rejetté l'exiſtence de cette membrane, mais elle eſt très-viſible dans une femme accouchée.

La ſurface intérieure du cou de l'utérus n'eſt pas auſſi ſimple que celle du corps. Elle eſt ouvragée d'une maniere très-élégante, ſur-tout dans la vierge encore jeune. Elle eſt pleine de plis placés d'une maniere très-agréable, & nés d'un redoublement de la membrane interne, qui en les formant devient plus dure & preſque cartilagineuſe.

Je crois qu'on peut rapporter ces plis à deux eſpeces de palmes, l'une antérieure & l'autre poſtérieure. C'eſt une éminence parallele à l'axe, qui partage toute la longueur du col, & qui ſe continue avec l'éminence qui partage le corps de la *matrice*.

De cette éminence ſe détachent de côté & d'autre des plis élevés, paralleles entr'eux, & qui font avec l'éminence principale des angles demi-droits; leur direction eſt en-dehors & en-deſſus; il y a environ quinze de ces plis, dentelés par le bord qui eſt tranchant, convexes contre le corps de la *matrice*, concaves contre le vagin.

Ces plis élevés ſont ſéparés par des plis paralleles: ils diminuent de hauteur en s'écartant du tronc, & finiſſent par de petites branches qui ſe joignent à celles de l'autre palme; ils ſont d'ailleurs moins élevés à meſure qu'ils s'approchent de l'orifice. De petits plis réuniſſent les principaux plis paralleles.

L'orifice de la *matrice* eſt pareillement ſillonné intérieurement, & crenelé par ſon bord. Toutes ces dentelures, ces palmes & ces plis s'effacent dans la groſſeſſe avancée, & renaiſſent après la délivrance; mais leur premiere régularité ne ſe rétablit jamais.

La *matrice* eſt arroſée par deux eſpeces d'humeurs, ſans parler du ſang. J'ai vu conſtamment dans la *matrice* des filles en bas-âge une liqueur muqueuſe, ſéreuſe & blanchâtre, & quelquefois très-reſſemblante à du lait. On trouve une humeur toute pareille dans la *matrice* des femmes de trente-ſix ans ou au-delà, & elle s'écoule naturellement ſous le nom de *fleurs blanches;* je parle de l'eſpece la plus bénigne & la plus naturelle, dont l'humeur eſt abſolument ſans odeur & ſans âcreté.

L'autre humeur qui ſe produit dans la *matrice* de la femme, & dans celle des quadrupedes, eſt une véritable mucoſité tranſparente, ſouvent rougeâtre, qui abonde ſur-tout dans la groſſeſſe, & qui remplit le col de la *matrice*.

La liqueur blanchâtre paroît bien être l'humeur naturelle des vaiſſeaux, qui ſous de certaines circonſtances rendent du ſang; c'eſt apparemment une liqueur artérielle, qui exhale par de petits vaiſſeaux entr'ouverts.

La mucoſité eſt ſéparée dans les lacunes du col de l'utérus, placées entre les plis valvuleux & dans le fond des plis reticulaires de ce col. J'ai vu ſix ou ſept de ces lacunes ouvertes du côté de l'orifice, compoſées & rameuſes, & pleines d'une mucoſité qu'on pouvoit exprimer : on y put introduire une ſoie. On les apperçoit le mieux dans les femmes accouchées ou qui ſont mortes ſans être délivrées.

Je n'ai jamais vu de glandes dans la *matrice* de la femme.

On ignore encore la véritable nature des véſicules, que l'on trouve très-ſouvent attachées à la ſurface interne du col de l'utérus, de l'orifice même. Ces véſicules ſont rondes, tranſparentes, ſans orifice apparent & remplies d'une mucoſité limpide; elles ont quelquefois des pédicules. Je crois ne les avoir vues que dans les femmes, à l'excluſion des vierges & des jeunes filles : ce ne ſont certainement pas les véritables œufs, deſquels ſort le nouvel animal : d'autres auteurs les regardent comme quelque choſe d'accidentel; elles ſe trouvent cependant preſque conſtamment à un certain âge.

De toutes les parties de la *matrice* le col eſt celle qui change le moins par la conception.

La deſcription de la *matrice* ſeroit incomplette ſans celle de ſes ligamens & de ſes trompes.

Les ligamens larges ſont le péritoine même, qui de la veſſie s'éleve de toute la largeur du baſſin, fait une eſpece de cloiſon entre ſa cavité antérieure & la poſtérieure, redeſcend contre lui-même, & va couvrir le rectum. La partie mitoyenne de cette lame du péritoine eſt la tunique même de la *matrice;* les parties latérales portent le nom de *ligamens larges*, les deux pages du péritoine y ſont unies par une celluloſité, dans laquelle il y a beaucoup de vaiſſeaux, mais aucune fibre muſculaire.

On a regardé comme des ligamens particuliers un rebord du péritoine, qui de la *matrice* ſe porte au rectum & l'embraſſe.

Les ligamens ronds ſont des replis du péritoine doublés de celluloſité, & qui renferment quelques vaiſſeaux. Ce ligament ſort de chaque côté de la *matrice* vuide de ſes angles, ſous la trompe, un peu plus antérieurement. Il ſe porte en-dehors à l'anneau des muſcles du bas-ventre, arrive au haut de la cuiſſe un peu moins bas que le pénil & s'y diſperſe : il en ſort des vaiſſeaux qui communiquent avec l'épigaſtrique. Pluſieurs auteurs ont cru parmi la celluloſité y reconnoître des fibres muſculaires, qu'ils ont cru pouvoir déprimer la *matrice* dans le coït, & la porter au-devant de la liqueur fécondante.

Comme le fond de la *matrice* s'étend beaucoup dans la groſſeſſe, le ligament rond y paroît ſortir de la partie inférieure de cet organe. On a remarqué qu'il ſe gonfle dans cet état, & que ſes vaiſſeaux deviennent plus gros.

Le ligament de la trompe, auquel on a donné le nom d'*aile de chauve-ſouris*, eſt un détachement du ligament large. La lame antérieure de ce ligament remonte par-deſſus la trompe, deſcend contre elle-même, fait la lame poſtérieure de ce même ligament, paſſe par-deſſus le ligament de l'ovaire, & le couvre même, & au côté extérieur de cet ovaire; & après en avoir gagné le bord ſupérieur, redeſcend par ſa face poſtérieure & par celle de ſon ligament, & ſe rend au rectum. Une partie du même ligament remonte par-deſſus la trompe, ſe porte en-arriere & en-dedans, fait une eſpece d'aile qui eſt plus large dans ſa partie moyenne, & plus étroite dans l'extrêmité extérieure & intérieure. Elle joint la trompe à l'ovaire.

La duplicature de ce ligament eſt remplie de vaiſſeaux & de nerfs.

La trompe de Fallope eſt différente dans l'eſpece humaine, de ce qu'elle eſt dans l'animal. Dans celui-ci la *matrice* ſe partage en deux cavités; l'extrêmité de chacune d'elles diminue inſenſiblement, devient un canal extrêmement mince, & s'attache à l'ovaire par le pavillon de ſon extrêmité. Dans l'eſpece humaine la *matrice* eſt ſimple, & la trompe eſt un canal conique, qui s'implante dans chaque angle du corps de la *matrice*. Deux membranes forment ce canal : l'interne eſt la plus longue. Entre ces membranes il y a de la celluloſité, & un nombre immenſe de vaiſſeaux rouges. Le canal entier eſt reçu entre les deux feuillets du ligament large.

La partie de la trompe qui s'ouvre dans une eſpece d'appendice de la cavité de la *matrice*, eſt extrêmement étroite; elle ſe dilate en s'écartant, & ſe rétrecit un peu avant de s'ouvrir, l'ouverture eſt un peu plus étroite que ne l'étoit la trompe avant de s'épanouir. Une celluloſité extérieure la replie & lui donne quelque choſe de tortueux.

La direction en eſt extrêmement variable, rien ne la fixe; en général cependant elles vont en-dehors, & ſe replient à la fin, & leurs orifices ſont contournés l'un contre l'autre.

La membrane interne de la trompe eſt molle & pulpeuſe, ſillonnée par des lignes paralleles, ſans être muſculeuſes. Dans l'eſpece humaine ces plis ſe prolongent au-delà de la membrane extérieure, & forment ce qu'on appelle le *pavillon*. C'eſt un ornement frangé & découpé, beaucoup plus large que n'eſt la trompe, & dont une des dentelures les plus longues s'attache à l'ovaire.

Je ne connois à la trompe ni valvules ni ſphincter. On avoit placé la valvule à l'ouverture utérine, & le ſphincter à celle qui communique avec la cavité du bas-ventre.

On appelle *ovaires* à cauſe de leur reſſemblance avec les ovaires des oiſeaux, ce que les anciens appelloient les *teſticules* de la femme. Leur nouveau nom leur peut convenir à cauſe des véſicules, qui effectivement ont beaucoup de rapport aux œufs des poiſſons : les quadrupedes ont cependant de plus que les autres animaux, une ſubſtance cellulaire molle & abondante, dans laquelle ces véſicules ſont comme enchâſſées.

L'ovaire a ſon ligament, qui eſt le bord épaiſſi & doublé d'une celluloſité filamenteuſe du ligament large, & qui eſt placé entre la *matrice* & l'ovaire. On l'a regardé comme un canal, mais il eſt certainement

rempli du tiſſu cellulaire. L'ovaire eſt encore attaché par l'aile de chauve-ſouris.

Cet ovaire s'éleve du bord ſupérieur du ligament large plus poſtérieurement que la trompe ; ſa membrane extérieure eſt le péritoine, qui porte le nom de *ligament large ;* il monte juſqu'au bord ſupérieur de l'ovaire, redeſcend de même, & l'enferme dans ſa duplicature. La baſe repoſe ſur la celluloſité compriſe entre les lames du ligament large ; c'eſt par-là qu'entrent les vaiſſeaux.

Dans le fœtus, les ovaires ſont plus élevés & placés hors du baſſin ; ils y ſont plats, larges & liſſes : dans la femme adulte ils ont la figure d'un œuf coupé par la moitié, mais applati : ſa ſurface eſt inégale & ſouvent pleine de petites fentes. La ſituation eſt tranſverſale.

L'intérieur eſt formé par des véſicules, & par une celluloſité ſucculente & formée en lames.

Les véſicules ne paroiſſent pas dans le fœtus humain ; leur nombre eſt inégal & beaucoup plus grand dans les animaux multipares. Je ne crois pas qu'elles paſſent le nombre de quarante dans la femme.

Elles ſont encaſtrées, comme je l'ai dit, dans la ſubſtance cellulaire de l'ovaire, & elles débordent plus ou moins, mais ſans jamais être libres, comme elles le ſont dans les oiſeaux. Leur grandeur eſt inégale.

Chaque véſicule a deux membranes, que j'ai quelquefois ſéparées, l'interne eſt pulpeuſe & vaſculeuſe. La cavité eſt remplie par une humeur limpide, mais qui prend de la conſiſtance comme les ſucs albumineux par la chaleur, par l'alcohol, ou par les acides concentrés. Elles ſont trop conſtantes pour être regardées comme des hydatides.

Je ne parlerai pas ici des corps jaunes qui ne ſont qu'une ſuite de la conception, & une véritable dégénération des véſicules. Mais on trouve dans les ovaires des femmes qui ont eu des enfans, les reſtes de ces corps jaunes, des eſpeces de ſquirres, qui reſſemblent à du ſang caillé, & qui ne s'effacent jamais.

Les arteres de la *matrice* ſont nombreuſes. Les premieres ſont les ſpermatiques, dont les troncs ſe portent aux ovaires & à leur baſe. Leurs branches intérieures & poſtérieures vont dans l'ovaire même, & ſe diſtribuent aux véſicules. Mais les principales, les plus extérieures & les plus antérieures de ces arteres paſſent par les ailes de chauve-ſouris, fourniſſent des vaiſſeaux innombrables à la trompe, atteignent l'angle ſupérieur de la *matrice*, deſcendent le long de ſes côtés, & communiquent par de groſſes branches avec les arteres de la *matrice* & du vagin ; elles font auſſi des arcades avec les branches analogues du côté oppoſé. Quelques filets de ces mêmes arteres vont au ligament rond, ſortent du bas-ventre & communiquent avec des branches de l'artere épigaſtrique.

Les plus groſſes des arteres de la *matrice* proviennent de l'hypogaſtrique. L'utérine naît ou du tronc même ou de celui de la honteuſe : elle donne deux branches au bas de la veſſie, & quelques filets à l'uretere & au ligament rond. Le tronc atteint l'utérus à l'extrêmité du col, ſes branches remontent & deſcendent le long de cet organe en ſerpentant : elles communiquent du côté droit au gauche, & de la partie antérieure à la poſtérieure, & s'uniſſent avec les branches des ſpermatiques. Des branches vont au ligament des trompes, & y communiquent encore avec les ſpermatiques. Il y a quelquefois une ſeule artere principale de la trompe, qui en ſuit toute la longueur. D'autres branches plus groſſes ſe perdent dans la ſubſtance de la *matrice*. Un tronc conſidérable va au vagin, & le ſuit juſqu'aux parties extérieures de la génération. Ce tronc donne quelques branches à la veſſie, à l'uretre, au rectum. Elles communiquent avec la vaginale propre & avec l'hémorrhoïdale moyenne.

L'artere honteuſe ne ſe diſtribue qu'aux parties extérieures de la génération.

Les veines de la *matrice* naiſſent également des ſpermatiques & de l'hypogaſtrique. Elles reſſemblent en général aux arteres, mais les veines ſpermatiques font un réſeau plus compliqué, qui porte le nom de *pampiniforme*. Leurs branches vont à l'ovaire & à la *matrice*, comme celles des arteres du même nom. Quelquefois la veine ſpermatique va droit au clitoris, & peut être regardée comme la principale veine de la *matrice :* elle donne alors des branches à la veſſie & au vagin.

La veine utérine principale, ſimple ou double, naît d'un plexus formé par de groſſes branches des veines hypogaſtriques. Les branches de la veine utérine & leurs anaſtomoſes ſont à-peu-près les mêmes que celles des arteres du même nom. Elles n'ont point de valvules.

Dans l'intérieur de la *matrice* les arteres exhalent une liqueur ſéreuſe : on connoît deux manieres, par leſquelles elles répandent cette humeur. La premiere ce ſont des floccons, que M. Ferrein appelle *vaiſſeaux blancs*, très-petits hors du tems de la groſſeſſe, qu'on a cependant injectés quelquefois, & pouſſé la matiere juſque dans la cavité de la *matrice*. Ce ſont apparemment ces mêmes petites arteres, qui groſſies par l'effet de la groſſeſſe, deviennent les arteres ſerpentines décrites par Albinus.

On a quelques traces de ces arteres colorées par le chyle. M. Aſtruc a même cru voir une véſicule lactée, dont les vaiſſeaux de cette couleur ſe répandoient en forme d'étoiles.

On trouve entre ces floccons de petits pores dans la *matrice*, par leſquels on peut faire exhaler l'eau, le mercure même, dans la cavité de cet organe.

Les veines de la *matrice* communiquent avec la cavité auſſi-bien que les arteres : les liqueurs injectées dans leurs troncs ſuintent par des pores de la tunique interne. Il y a plus, on a vu une liqueur colorée pouſſée dans la cavité, ſortir par les troncs veineux des ligamens larges.

Tout devient plus apparent dans la groſſeſſe. Les veines de la *matrice* y augmentent en groſſeur, & paroiſſent faire pluſieurs plans de réſeaux appliqués les uns ſur les autres, tous formés par de gros troncs, ſans branches capillaires, & dont les membranes ſont très-fines. C'eſt ce qu'on a appellé *ſinus de la matrice*, & regardé comme des réſervoirs différens des veines, creuſés dans la ſubſtance même de cet organe.

Ces veines s'ouvrent dans la cavité par des orifices ordinairement aſſez fins, mais qui ſont quelquefois très-gros, & qui laiſſent paſſer le ſang avec facilité, auſſi-bien que la liqueur, qu'on aura ſéringuée par les veines. Les arteres qui communiquent avec les veines de la *matrice*, s'ouvrent de même dans ces ſinus.

Les ſinus particuliers, & les culs-de-ſacs décrits par M. Aſtruc, paroiſſent être la même choſe que nos veines, mais enviſagées d'un point de vue particulier.

On a vu dans les animaux des vaiſſeaux lymphatiques dans la *matrice* & dans les ovaires. Ils ſont très-viſibles dans la vache pleine, où je les ai vus de la groſſeur du petit doigt. On n'eſt pas bien ſûr qu'ils aient jamais été vus dans la femme.

Les nerfs ſupérieurs de la *matrice* partent du plexus renal. Un gros nerf s'en détache, accompagne le paquet ſpermatique, reçoit quelques filets du tronc du ſymphatique, & va à l'ovaire.

D'autres nerfs partent du plexus méſocolique, du

tronc intercoſtal, & des nerfs ſpermatiques : ils forment un plexus, qui deſcend le long de la ſurface intérieure de l'aorte, & fait un réſeau ſur le cartilage, qui joint la derniere vertebre des lombes au *ſacrum*. Il part de ce réſeau des branches conſidérables, dont les unes vont à la trompe & à l'ovaire, dans la duplicature du ligament large, & les autres plus groſſes encore à la *matrice*. Le même plexus s'unit à la quatrieme paire du *ſacrum*, & donne des branches conſidérables à la *matrice* & au vagin.

On a cru dans les derniers tems que le ſentiment de la *matrice* étoit fort obtus. On a cru avoir obſervé ce défaut de ſenſibilité dans l'opération céſarienne, & ſur des *matrices* renverſées. Peut-être ces *matrices* étoient-elles gangrenées. Je me ſouviens d'avoir vu de très-grands ſymptomes, des défaillances, & la mort même ſurvenir à une bleſſure de la *matrice ;* ſon déchirement eſt ordinairement funeſte à la femme en peu de minutes. D'habiles accoucheurs ont trouvé l'orifice de cet organe très-ſenſible. Les femmes jettent les hauts cris, diſent-ils, dès qu'on le touche. D'autres femmes ont été aſſez ſinceres pour avouer le contraire. (*H. D. G.*)

MATROUM, (*Muſiq. des anc.*) air de flûte inventé pas *Marſyas*, à ce que l'on dit. On s'en ſervoit pendant la fête de *Cybele*, mere des dieux, d'où lui vient ſon nom, ſuivant Pauſanias. (*F. D. C.*)

MAURICE, (*Hiſt. Rom.*) quoique Romain d'origine, naquit dans la Capadoce où ſa famille s'étoit établie. Il avoit commencé par être notaire, mais il ſe dégoûta des fonctions paiſibles & ſédentaires. Il s'enrôla dans la milice comme ſimple ſoldat. Sa valeur & ſa capacité l'éleverent au commandement des armées, & aux premieres dignités de l'empire. Et Tibere Conſtantin voulant ſe l'attacher par des bienfaits lui donna ſa fille Conſtantine en mariage. Il parvint à l'empire l'an 585 de Jeſus-Chriſt. Les Perſes faiſoient alors de fréquentes incurſions ſur les terres des Romains. *Maurice* envoya contr'eux ſon beau frere Philippicus qui éprouva des proſpérités & des revers. La fin de cette guerre fut glorieuſe à *Maurice* qui rétablit ſur le trône Coſroës que ſes ſujets en avoient fait deſcendre. Les Perſes humiliés & punis, n'inſulterent plus les provinces de l'empire. Mais des ennemis plus redoutables, parce qu'ils étoient plus cruels, porterent la déſolation. Les Lombards, maîtres d'une partie de l'Italie y exerçoient les plus cruelles vexations; *Maurice* les affoiblit & les mit dans l'impuiſſance de nuire. Les Huns, après avoir eſſuyé de fréquentes défaites, furent contraints de ſe renfermer dans leurs déſerts. Les Abares firent une plus longue réſiſtance. *Maurice* pour délivrer l'empire de ce peuple de brigands, conſentit à leur payer annuellement cent mille écus. Fiers d'avoir les Romains pour tributaires, ils eurent plus de confiance dans leurs forces ; & ſans foi dans les traités, ils recommencerent leurs ravages. *Maurice* en tua cinquante mille dans différens combats ſans pouvoir les rebuter. Ils furent plus ſenſibles au ſort de leurs priſonniers qui étoient tombés au pouvoir des Romains. Ils conſentirent à ſe retirer ſur leurs terres à condition qu'on leur rendroit leurs compagnons captifs, & ils s'engagerent à leur tour à remettre les Romains qu'ils avoient en leur pouvoir. Ces conditions furent exactement remplies par *Maurice*, mais le roi des Abares infidele à ſes promeſſes, au lieu de renvoyer ſes priſonniers, les fit tous paſſer au fil de l'épée. *Maurice* indigné de cette infidélité, fit de grands préparatifs pour porter la guerre dans le pays des Abares Ce deſſein fut déconcerté par la rébellion de Phocas qui fut proclamé empereur par l'armée dont *Maurice* lui avoit confié le commandement. Ce dangereux rival qui des plus bas emplois étoit parvenu aux premiers honneurs de la guerre, le pourſuit juſqu'à Chalcédoine où il ſe ſaiſit de ſa perſonne. L'infortuné *Maurice*, après avoir vu égorger ſes deux fils, eut la tête tranchée. Toute ſa famille fut enveloppée dans ce carnage. Il s'étoit rendu odieux à la milice qu'il payoit mal & qui ſouvent manquoit du néceſſaire. Ce fut un ſimple ſoldat qui l'arrêta pour ſe venger du refus qu'il avoit fait de lui payer ſa ſolde. Jamais empereur n'avoit pouſſé auſſi loin ſon avarice. Il vécut pauvre pour mourir riche : on remarqua que le deſir d'accumuler avoit toujours été le vice dominant des empereurs nés dans la pauvreté. Il étoit dans la ſoixante-ſixieme année de ſon âge lorſqu'il perdit la vie. Il en avoit paſſé vingt ſur le trône avec la réputation d'un grand capitaine. Il eut de la piété & protégea le chriſtianiſme dont il pratiqua religieuſement les maximes. On n'eut à lui reprocher que ſon avarice. Ce fut ſous ſon regne que les Mahométans commencerent à ſe faire connoître par leurs miſſionnaires guerriers. (*T—N.*)

MAURICE (L'ORDRE DE SAINT-), ordre militaire de Savoie.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques ſeigneurs de ſa cour, inſtitua cet ordre de chevalerie pour honorer la mémoire de ce ſaint martyr, il voulut que les chevaliers portaſſent une robe longue & un chaperon de couleur griſe avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de camelot rouge, & ſur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du grand-maître qui devoit être en broderie d'or.

Les chevaliers de *Saint-Maurice*, ſuivant leur inſtitut, doivent combattre pour la foi & la défenſe du ſaint ſiege.

Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, obtint du pape Grégoire XIII en 1572 que l'ordre de Saint-Lazare ſeroit réuni à celui de *Saint-Maurice*.

La marque de l'ordre eſt une croix à huit pointes de ſinople ; la croix de *Saint-Maurice* pommetée & bordée d'or, émaillée de blanc par-deſſus.

Les chevaliers peuvent porter le ruban de telle couleur qu'ils ſouhaitent. *Planche XXV. figure 49 de Blaſon, Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c. (*G. D. L. T.*)

MAURIS *ou* MOURIS *ou* MURRI, (*Comm.*) toiles de coton qui viennent de la côte de Coromandel. Il y en a de fines, de groſſieres ; de larges, d'étroites, de blanches & de rouges. Toutes les pieces de ces toiles ont douze aunes de long ſur diverſes largeurs ; ſavoir les fines larges, une aune trois quarts ; les étroites de même qualité une aune un quart ; les groſſieres blanchies, une aune trois quarts ; & les rouges, une aune cinq huitiemes.

Dans les ventes que la compagnie de Hollande fait de ces toiles, les lots ou cavelins ſont tous d'une balle contenant cent pieces. En 1720, les *mauris* fines larges revenoient depuis 11 florins 7 huitiemes, juſqu'à 13 florins 3 huitiemes la piece ; les étroites depuis 9 florins, juſqu'à 10 ; les groſſieres blanchies, 6 florins 3 quarts, & les rouges depuis 6 florins 5 huitiemes, juſqu'à 6 florins 7 huitiemes. En 1748, nov. ces dernieres de la côte de 7 florins 1 quart, à 7 florins 3 huitiemes meſure de Hollande la piece. Cette ſorte de toile differe un peu de celle qu'on nomme *percale*, qui n'a que dix aunes deux tiers de longueur, ſur une aune & demie de largeur.

Les Hollandois écrivent ce mot *mouris*, parce que la diphtongue *ou* a le même ſon chez eux que *au* en françois.

Les Danois les nomment *murri*. En 1761, les *murris* de douze aunes & demie danoiſe, d'une aune ſept huitiemes de large, à une aune un quart de

large, ſe ſont vendues R. 4, deux troiſiemes à R. 5. (+)

MAUTERN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, au quartier de Vienne, ſur le Danube: elle appartient à l'évêque de Paſſau; & elle eſt remarquable par le long pont qui la joint avec la ville de Stein de l'autre côté du fleuve; de même que par la bataille que les Hongrois y gagnerent ſur les Autrichiens; l'an 1484. (*D. G.*)

MAXENCE (MÀRCUS VALERIUS), (*Hiſt. Rom.*) fils de l'empereur Maximien fut proclamé empereur par les gardes prétoriennes qui conſervoient un précieux ſouvenir des bienfaits de ſon pere. Il profita de l'abſence de Galere Maximien qui étoit occupé dans la guerre d'Illyrie. Il abandonna le ſoin de cette province pour venir combattre en Italie ſon rival encore mal affermi. Mais il fut informé dans ſa marche que ſes troupes étoient réſolues de paſſer dans le camp de ſon ennemi. Il rentra dans l'Illyrie, tandis que Severe, qu'il avoit adopté, ſoutenoit la guerre dans l'Italie où il ne put raſſembler les reſtes épars de ſon parti. *Maxence* l'aſſiégea dans Ravenne où il l'obligea de ſe rendre après lui avoir promis la vie: mais ce vainqueur perfide ne l'eut pas plutôt en ſon pouvoir qu'il lui fit trancher la tête. Maximien dégoûté de la vie que ſes démêlés avec ſon fils lui avoit rendu odieuſe, s'étrangla; & ſa mort laiſſa *Maxence* ſans concurrent à l'empire. L'Afrique qui juſqu'alors avoit refuſé de le reconnoître, ſe rangea ſous ſon obéiſſance. Il y commit tant de cruautés, que les peuples implorerent l'aſſiſtance de Conſtantin pour briſer leur joug. Ce prince avoit alors le gouvernement des Gaules. Il ſe rendit aux vœux des perſonnes les plus conſidérables de Rome qui le ſollicitoient de ſe charger de l'empire. Il entre dans l'Italie où les vieux ſoldats s'empreſſent de ſe ranger ſous ſes enſeignes. Les villes lui ouvrent leur portes & le reçoivent comme leur libérateur. Le tyran alarmé de ſes progrès, reconnut trop tard qu'il avoit un rival redoutable. Il ſortit de Rome réſolu de terminer la querelle par une bataille. La fortune qui l'avoit juſqu'alors favoriſé, lui fit éprouver un humiliant revers. Il fut entiérement défait, & comme il ſe précipitoit dans ſa fuite, il tomba dans le Tibre avec ſon cheval, & fut englouti ſous les eaux en 315, après un regne de ſix ans. Il avoit fait éclater ſa haine contre les chrétiens que Conſtantin à ſon avénement à l'empire favoriſa par un édit. Sa mémoire fut en horreur aux Romains qu'il avoit accablés d'impôts; exacteur impitoyable, il confiſquoit par avarice les biens de ceux qui n'avoient d'autres crimes que d'être riches; & pour juſtifier ſes uſurpations, il leur ſuppoſoit des crimes qui les faiſoient condamner à la mort. Il n'eut aucune des vertus de ſon pere. Il étoit lent à concevoir des projets & lâche dans l'exécution. Sa phyſionomie ſiniſtre manifeſtoit les vices de ſon cœur. Son eſprit foible & borné étoit incapable de gouverner un grand empire, ſur-tout dans ces tems orageux. Il croyoit en impoſer par un orgueil inſultant qui le fit encore plus déteſter que l'aſſemblage de tous ſes crimes. (*T—N.*)

MAXIME, (*Hiſt. Rom.*) général de l'armée Romaine en Angleterre, ſe concilia l'affection des légions mécontentes de Gratien qui leur avoit préféré un corps d'Alains pour veiller à la ſûreté de ſa perſonne. Ses ſoldats le proclamerent empereur, & leur exemple fut ſuivi par les légions des Gaules. Gratien marcha contre lui; & comme il ſe préparoit à le combattre, il ſe vit abandonné de ſes ſoldats & réduit à prendre honteuſement la route d'Italie. Il fut aſſaſſiné à Lyon, & *Maxime* eut la cruauté de lui refuſer les honneurs de la ſépulture. La mort de ſon rival ne le laiſſa point poſſeſſeur paiſible de l'empire. Valentinien, frère de Gratien, ſe réfugia avec ſa mere auprès de Théodoſe qui commandoit dans l'Orient. *Maxime* maître de l'Italie, la regarda comme un pays de conquête. Il y commit toutes ſortes de cruautés & de brigandages. Les ſoldats, à l'exemple de leur chef, profanerent les temples & maltraiterent les citoyens. Il chercha les moyens de ſéduire Théodoſe à qui il fit les plus éblouiſſantes promeſſes. Mais celui-ci, plus politique que lui, l'amuſa par des négociations artificieuſes qui lui donnerent le tems d'aſſembler une armée & d'équiper une flotte. *Maxime* qui s'étoit flatté de lui en impoſer en mettant en mer quelques vaiſſeaux, eſſuya une honteuſe défaite. Son armée de terre fut miſe en déroute ſous les murs d'Aquilée qui fut priſe d'aſſaut. *Maxime* abandonné de ſes ſoldats, fut amené chargé de chaînes aux pieds de ſon vainqueur qui s'attendriſſant ſur ſon malheur, lui reprocha ſes crimes & eut la généroſité de les lui pardonner. Mais ſes ſoldats à qui il étoit devenu odieux murmurent de cette indulgence; & craignant qu'il ne ſe relevât de ſa chûte, ils lui trancherent la tête en 388. Valentinien qui lui avoit diſputé l'empire pendant ſept ans, avoit établi ſa domination dans l'Occident. Tandis qu'il s'endormoit à Vienne dans une fauſſe ſécurité, il fut trahi par deux de ſes officiers, Eugene & Arbogaſte, qui l'étranglerent dans ſon lit; c'étoient ces miniſtres de ſang qui avoient maſſacré Gratien. Preſſés par leur remords & ſans eſpoir de pardon, ils ſe précipiterent dans la mer pour ſe ſouſtraire à l'infamie d'un juſte ſupplice.

MAXIME II (PÉTRONE), ſénateur & conſul Romain, jouit d'une grande conſidération dans l'exercice de ſes fonctions pacifiques. Tant qu'il ne fut qu'homme privé, ſa vie n'offrit rien à la cenſure. Riche de toutes les connoiſſances qui rendent un particulier aimable & eſſentiel, il apporta dans le commerce de la vie civile les vertus qui en font la ſûreté & les talens qui en font les agrémens. L'amour qu'il ſentit pour Eudoxie le rendit ambitieux & criminel. Il épouſa la veuve de ce prince infortuné, & dans une ivreſſe d'amour, il lui découvrit que le deſir de la poſſéder l'avoit porté à aſſaſſiner Valentinien. Eudoxie, ſaiſie d'horreur, appelle ſecrétement Genſéric en Italie. Ce roi des Vandales ſe rendit à des vœux qui flattoient ſon ambition. Il entre avec ſon armée dans Rome où *Maxime* croyoit n'avoir d'ennemis que ſes remords. Ce lâche empereur au lieu de lui oppoſer de la réſiſtance, ne voit d'autres moyens que la fuite. Ses ſoldats s'offrent en vain d'expoſer leur vie pour protéger la ſienne. Il n'eſt ſuſceptible que de crainte; & tandis qu'il les ſollicite à être les compagnons de ſa fuite, ils l'aſſommerent à coups de pierres, l'an 455. Il n'avoit régné que deux mois & quelques jours. (*T—N.*)

MAXIMIEN HERCULE, (*Hiſt. Rom.*) né de parens obſcurs, n'eut d'autres reſſources pour ſubſiſter que la profeſſion des armes. Il fut redevable de ſon élévation à Dioclétien, témoin de ſa valeur & ſon compagnon dans ſon apprentiſſage de guerre. *Maximien*, aſſocié à l'empire par la faveur de ſon ancien ami, n'oublia jamais qu'il étoit ſon bienfaiteur. Il eut pour lui la docilité d'un enfant qui obéit ſans réplique aux ordres d'un pere chéri. Son bienfaiteur lui donna le département de l'Afrique & de la Gaule dont il appaiſa les tumultes populaires, autant par ſa ſageſſe que par ſes armes. Ses ſuccès lui mériterent les honneurs du triomphe qui lui furent décernés conjointement avec Dioclétien. Il éprouva quelques revers dans la Bretagne qu'il fut obligé d'abandonner à Carauſe qui l'avoit envahie. Cette honte fut effacée dans le ſang de Julianus qui avoit fait ſoulever l'Afrique. Les Maures vaincus par ſes armes furent tranſplantés dans d'autres contrées. *Maximien* ſollicité par Dioclétien qui ſe dépouilla

de la pourpre, ſuivit ſon exemple ; & dégoûté des embarras des affaires, il voulut jouir de lui-même dans le loiſir de la vie privée ; mais fatigué du poids de ſon inutilité, il reprit la pourpre à la ſollicitation de ſon fils. Soit par dégoût des grandeurs, ou par mauvaiſe volonté contre ſon fils, il l'obligea de s'exhéréder & de ſe réduire à la condition de ſimple particulier. Le peuple & l'armée ſe ſouléverent contre cette injuſtice. *Maximien* n'eut d'autre reſſource que de ſe réfugier dans les Gaules où commandoit Conſtantin qui avoit épouſé Fauſtine ſa fille. Son caractere inquiet & remuant ne put ſe ployer ſous les volontés d'un gendre, & ce fut pour s'en débarraſſer qu'il engagea ſa fille à ſe rendre complice du meurtre de ſon époux. Fauſtine ſaiſie d'horreur parut diſpoſée à commettre ce crime pour le prévenir. Conſtantin averti par elle fit coucher dans ſon lit un de ſes eunuques, que les meurtriers maſſacrerent au milieu des ténebres. Conſtantin ſurvint accompagné de ſes gardes. Il reprocha à ſon beau-pere l'énormité de ſon crime, & ne croyant pas devoir le laiſſer impuni, il ne lui laiſſa que le choix de ſon ſupplice. *Maximien* déſeſpéré d'avoir manqué ſon coup, s'étrangla à l'âge de 60 ans dont il en avoit régné vingt-un. Quoiqu'il eût toutes les qualités d'un grand capitaine, il en ternit l'éclat par les vices qui font les grands ſcélérats. Son élévation ne put corriger la ruſticité de ſes mœurs féroces. Toutes ſes actions rappellerent qu'il étoit né barbare & ſans éducation. Il eut l'avarice & la cupidité d'un publicain. Sa figure étoit auſſi rebutante que ſon caractere.

MAXIMIEN II, fut ſurnommé l'*armentaire*, parce qu'étant né de parens pauvres, il avoit paſſé ſa jeuneſſe à garder les troupeaux. Ce fut par ſa valeur que de ſimple ſoldat, il parvint aux premiers grades de la guerre. La faveur des ſoldats le rendit néceſſaire à Dioclétien qui le créa Céſar, en lui faiſant épouſer ſa fille Valéria. Tant qu'il n'avoit eu qu'un commandement ſubordonné, il s'étoit acquis la réputation d'un grand capitaine : il démentit cette idée dans la guerre contre les Goths & les Perſes qui le vainquirent dans pluſieurs combats. Ses défaites furent imputées à ſon incapacité. Dioclétien l'obligea de marcher à pied à la ſuite de ſon char avec tous les attributs de la dignité impériale. Senſible à cette humiliation, il demanda le commandement d'une nouvelle armée pour réparer la honte de ſes anciennes défaites. Plus heureux ou plus ſage, il remporta une victoire complette ſur Narsès qui lui abandonna ſon camp, ſes femmes & ſes enfans. Le vainqueur uſa avec humanité de ſa victoire ; la famille de Narsès n'eſſuya aucunes des humiliations de la captivité : mais il ne lui rendit la liberté qu'à condition qu'on reſtitueroit toutes les provinces ſituées en deçà du Tigre, que les Perſes avoient envahies. Il ſuccomba ſous le poids de ſes proſpérités. Saiſi d'un fol orgueil, il prit le titre de fils de Mars. Dioclétien qui l'avoit mépriſé commença à le craindre, & quelque tems après il ſe détermina à ſe démettre de l'empire. *Maximien* après cette abdication monta ſur le trône & prit le titre d'Auguſte, qu'il déshonora par ſes cruautés. Les peuples furent accablés d'impôts, & ceux qui furent dans l'impuiſſance de les payer, furent expoſés à la voracité des bêtes féroces : ce fut contre les chrétiens qu'il exerça le plus de cruautés. Toutes les calamités qui affligerent l'empire leur furent imputées. L'âge qui tempere les paſſions ne fit qu'aigrir ſa cruauté. Tous les ſujets de l'empire furent obligés à donner une déclaration de leurs biens, & ceux qui furent convaincus d'inexactitude, furent punis par le ſupplice de la croix. Les indigens furent accuſés de cacher leurs tréſors, & ſur cette fauſſe idée, ils furent jettés dans le Tibre. Ces exécutions barbares le rendirent odieux aux peuples. Maxence, appellé par les vœux des Romains, le força de quitter l'Italie. Les chagrins épuiſerent ſes forces ; il tomba malade, & ſon corps couvert d'ulceres ne fut plus qu'une plaie. Ce tyran qui dans la ſanté avoit bravé les dieux & leurs miniſtres, devint ſuperſtitieux en ſentant ſa fin approcher. Il invoqua toutes les divinités du paganiſme qui n'apporterent aucun ſoulagement à ſes maux. Il adreſſa enſuite ſes vœux au dieu des chrétiens qui rejetta ſes prieres. Il mourut au milieu des douleurs les plus aiguës qui furent le châtiment anticipé de ſes excès monſtrueux. Son extérieur décéloit les vices cachés de ſon ame. Il étoit d'une taille giganteſque & chargé d'enbonpoint. Sa voix forte & diſcordante ne ſe faiſoit entendre que pour faire des menaces ou dicter des arrêts de mort. Les lettres qu'il dédaigna ne lui prêterent point leur ſecours pour adoucir ſa férocité. Il mourut l'an 311. (*T—N.*)

MAXIMILIEN I, archiduc d'Autriche, (*Hiſt. d'Allemagne.*) XXVIII^e^ empereur depuis Conrad, naquit le 22 mars l'an 1459, de Frédéric le Pacifique, & d'Eléonore de Portugal, & fut élu roi des Romains en 1486 le 16 février : il ſuccéda à ſon pere l'an 1493, & mourut le 12 janvier 1519.

Le commencement du regne de ce prince offre un mêlange de proſpérités & de revers. Son mariage avec la princeſſe Marie, fille & héritiere de Charles le Téméraire, le mit en état de figurer avec les plus puiſſans potentats de l'Europe, même avant qu'il parvînt au trône de l'empire. Ce mariage fut une ſource de guerres entre les maiſons de France & d'Autriche. Au nombre des provinces qui formoient l'opulente ſucceſſion de Charles, on comptoit le Cambreſis, l'Artois, le Hainaut, la Franche-Comté & la Bourgogne. La France prétendoit avoir un droit de ſuzeraineté ſur ces provinces. Louis XI, que l'on déteſte comme homme, mais que l'on admire comme roi, devoit commencer par ſe ſaiſir des deux Bourgognes, & de pluſieurs places dans l'Artois & le Hainaut. La France foible & malheureuſe ſous le regne des prédéceſſeurs de Louis, parce qu'elle étoit toujours diviſée & ennemie de ſes rois, ſe rendoit redoutable ſous un prince qui avoit l'art de ſe faire obéir, & qui au riſque d'éprouver des remords, commettoit indifféremment tous les crimes, pourvu qu'ils fuſſent avoués par la politique. *Maximilien* ſavoit ce qu'il avoit à craindre d'un ſemblable ennemi ; perſuadé que les troupes de la princeſſe ſon épouſe, étoient inſuffiſantes, il implora les princes allemands qui, mécontens de l'empereur ſon pere, lui refuſerent des ſecours. Les Liégeois ſeuls embraſſerent ſon parti. Aidé de ces nouveaux alliés dont la fidélité lui étoit d'autant moins ſuſpecte, qu'il connoiſſoit leur averſion pour la domination françoiſe, *Maximilien* prit pluſieurs places importantes, battit les François à Guinegaſte ; cette victoire ne fut pas déciſive. Louis XI eut l'adreſſe de lui en dérober tout le fruit en le forçant de lever le ſiege de Térouane. La mort de Marie arrivée ſur ces entrefaites fournit de nouveaux alimens à cette guerre. *Maximilien* fut regardé comme un étranger, & les états, ſur-tout ceux de Flandres, lui conteſterent la tutelle & la garde noble du prince Philippe, ſon fils, & de la princeſſe Marguerite, ſa fille. Cette nouvelle conteſtation étoit en partie l'effet des intrigues de la cour de France. Elle ſe termina à l'avantage de *Maximilien :* ce prince fut déclaré tuteur de Philippe, ſon fils, on lui fit cependant quelques conditions. Il ſe déchargea alors des ſoins de la guerre de France ſur ſes généraux, & alla à Francfort où les princes de l'empire lui donnerent le titre de roi des Romains. La mort de Louis XI, arrivée peu de

tems avant qu'il eût obtenu cette nouvelle dignité, ſembloit lui promettre des ſuccès heureux du côté de la Flandre où étoit le théâtre de la guerre; mais le peu de diſcipline qu'il entretenoit parmi ſes troupes, excita une rumeur univerſelle. Les parens de la princeſſe défunte, qui ſe voyoient éloignés des affaires, & de la perſonne de Philippe, favoriſoient l'eſprit de révolte. Ils perſuaderent aux Flamands, naturellement ennemie du gouvernement arbitraire, qu'il tendoit à introduire le deſpotiſme, & à le perpétuer dans ſa perſonne. Sur ce bruit qu'autoriſoient des actes d'une ſévérité néceſſaire, il ſe vit tout-à-coup arrêté dans Bruges; on le traita avec beaucoup de déférence & de reſpect, mais on fit le procès à ſes partiſans. Il y en eut dix-ſept de décapités par l'ordre des états généraux. Il y avoit bien trois mois qu'il étoit dans les fers, lorſque l'empereur Frédéric s'approcha avec une armée, & menaça les rébelles. Les états ne ſe laiſſerent cependant pas abattre, ils ſe préparerent à le recevoir. L'empereur & le roi des Romains, qui connoiſſoient les ſuites d'une guerre civile, ſignerent un traité qui les obligeoit à faire ſortir de la Flandre toutes les troupes allemandes, & à faire la paix avec Charles VII, roi de France. On a demandé pourquoi le miniſtere du jeune Charles VIII ne profita pas d'une ſi heureuſe conjoncture? Mais outre que ce miniſtere étoit foible, il étoit occupé d'une négociation importante. *Maximilien* avoit formé le projet d'épouſer la ducheſſe de Bretagne, afin de pouvoir preſſer la France de tous les côtés; il l'avoit même épouſée par procureur; il s'agiſſoit donc de rompre, ou plutôt d'empêcher la conſommation de ce mariage, & de faire épouſer la ducheſſe au roi de France, au lieu de la princeſſe Marguerite qu'on lui avoit deſtinée. Cette négociation réuſſit au grand bonheur de la France qui auroit eu les Bretons pour ennemis, & pour ennemis incommodes, au lieu qu'elle put ſe flatter de les avoir bientôt pour ſujets. Le roi des Romains pour ſe diſpenſer d'exécuter les conditions du traité que les Flamands ſes ſujets lui avoient impoſées, alla faire la guerre à Ladiſlas Jagellon qui conſervoit la baſſe-Autriche engagée à la couronne d'Hongrie pour les frais d'une guerre ruineuſe. Il reprit cette province, & força Ladiſlas à renouveller le traité que Frédéric le Pacifique avoit fait avec Mathias. Ce traité qui forçoit Ladiſlas à reconnoître *Maximilien* pour ſon ſucceſſeur aux royaumes d'Hongrie & de Bohême, pourvu qu'il ne laiſſât point d'héritier, préparoit de loin ces deux états à obéir à la maiſon d'Autriche. Il avoit à peine conclu cet important traité, qu'on lui apprit que ſa prétendue femme, Anne de Bretagne, venoit de conſommer un mariage plus réel avec Charles VIII; il en conçut un ſecret dépit, mais ayant ſurpris Arras, il profita de cette conquête pour conclure une paix avantageuſe. Le roi de France lui céda la Franche-Comté en pleine ſouveraineté, l'Artois, le Charolois & Nogent, à condition d'hommage. On doit obſerver que *Maximilien* n'agiſſoit que comme régent & tuteur de Philippe ſon fils, titulaire de ces provinces, comme repréſentant Marie de Bourgogne. Il faut avouer, dit un moderne, que nul roi des Romains ne commença plus glorieuſement ſa carriere que *Maximilien*. La victoire de Guenegaſte ſur les François, l'Autriche reconquiſe, la priſe d'Arras & l'Artois gagné d'un trait de plume, le couvroient de gloire. Frédéric le Pacifique mourut (1493), peu de tems après la concluſion de ce traité ſi avantageux à ſa maiſon. L'empire fut peu ſenſible à cette mort, il y avoit longtems que le roi des Romains l'avoit éclipſé. *Maximilien* lui ſuccéda ſans contradiction, & s'approcha de la Croatie & de la Carniole, que menaçoient les Turcs, gouvernés alors par Bajazet II, ſucceſſeur du redoutable Mahomet, conquérant de Conſtantinople & deſtructeur de l'empire d'Orient. Il épouſa à Inſpruk, à la honte de l'Allemagne & de ſa maiſon, la niece de Louis Sforce ſurnommé *le Maure*, auquel il donna l'inveſtiture de Milan. Louis le Maure avoit uſurpé ce duché ſur Jean Galeas Sforce, ſon neveu, après l'avoir fait empoiſonner. Ni l'amour, ni l'honneur ne préſiderent à ce mariage; l'empereur ne fut ébloui que par les ſommes que lui apporta ſa nouvelle épouſe; cinq cens mille florins d'or firent diſparoître l'intervalle immenſe qui étoit entre ces deux maiſons. Charles VIII paſſa dans le même tems en Italie, il y alloit réclamer le royaume de Naples, en vertu du teſtament de Charles d'Anjou, comte de Provence, qui prenoit toujours le titre de roi des deux Siciles, depuis long-tems enlevées à ſa maiſon. Il fut reçu à Rome dans un appareil qui approchoit de la pompe d'un triomphe. Louis Sforce, le même qui venoit de s'allier à *Maximilien*, lui avoit fourni des ſecours d'hommes & d'argent. Les ſuccès de Charles furent rapides; il entra dans Naples précédé par la terreur du nom François; mais ſa vanité qui lui fit prendre le double titre d'empereur & d'Auguſte dont les princes d'Allemagne étoient ſeuls en poſſeſſion, lui prépara un retour funeſte. *Maximilien* le vit avec un œil jaloux, il ſe ligua avec la plupart des princes de l'Europe pour lui faire perdre les noms pompeux qu'il avoit eu l'indiſcrétion de prendre. Le pape qui lui avoit fait une réception magnifique, Louis Sforce qui avoit facilité ſes ſuccès, & les Vénitiens, ceux-ci, ſur-tout, tremblioient de voir s'élever en Italie une puiſſance rivale de la leur; ils conſpirerent pour chaſſer le conquérant. Ferdinand d'Aragon & Iſabelle de Caſtille entrerent dans cette ligue, qui força Charles de repaſſer en France, & d'abandonner Naples & ſes autres conquêtes en moins de cinq mois. L'empereur après avoir obligé Charles de ſortir de l'Italie, y entra à ſon tour; mais il fut ſi mal accompagné qu'il n'y fit rien de mémorable: il n'avoit que mille chevaux & cinq à ſix mille lanskenets; ce qui ne ſuffiſoit pas pour faire perdre à l'Italie l'idée de ſon indépendance. Il repaſſa les Alpes au bruit de la mort de Charles VIII, & fit une irruption ſur les terres de France du côté de la Bourgogne. *Maximilien* perſiſtoit à réclamer, pour ſon fils, toute la ſucceſſion de Marie. Louis XII rendit pluſieurs places au jeune prince qui fit hommage-lige entre les mains du chancelier de France dans Arras pour le Charolois, l'Artois & la Flandre, & l'on convint de part & d'autre de s'en rapporter au parlement de Paris ſur le duché de Bourgogne. Cette anecdote eſt bien honorable pour Louis XII, rien ne peut donner une plus haute idée de ſa juſtice; c'étoit le reconnoître incapable de corrompre un tribunal ſur lequel il avoit tout pouvoir. Louis XI n'eût point inſpiré cette confiance, plus flatteuſe pour la nation que vingt victoires. L'empereur, après avoir ainſi réglé ce différend, jetta un coup d'œil ſur les Suiſſes qui ſe donnoient de grands mouvemens pour enlever à la maiſon d'Autriche le reſte des domaines qu'elle poſſédoit dans leur pays. Il tâchoit de ramener par les voies de la douceur l'eſprit d'une nation que la hauteur de ſes orgueilleux ancêtres avoit aliéné. Toutes ſes tentatives furent infructueuſes: les états aſſemblés dans Zurik s'écrierent tout d'une voix, qu'il ne falloit point avoir de confiance dans *Maximilien*. La guerre devint inévitable, & les Autrichiens ayant été vaincus dans trois batailles, l'empereur fut obligé de rechercher la paix, & de reconnoître l'indépendance des cantons qui furent depuis au nombre de treize par la réunion des villes de Baſle, de Schaffhouſe & d'Appenzel, qui ſe fit l'année ſuivante (1500). Cette guerre contre la Suiſſe l'empêcha de s'oppoſer

aux progrès de Louis XII en Italie; mais la perfidie des princes de cette contrée le servit mieux que n'auroient fait les Allemands, s'il eût pu les employer. Cependant pour jouir en quelque sorte des victoires de Louis qui lui demandoit l'investiture de Milan, conquis sur Louis Sforce, son oncle, il mit une condition à son agrément, savoir, que Louis consentiroit au mariage de Claude, sa fille, avec Charles, son arriere-fils; c'étoit s'y prendre de bonne heure, Charles étoit à peine dans sa deuxieme année. On prétend que le dessein de *Maximilien*, dans ce projet de mariage, étoit de faire passer un jour le Milanois & la Bretagne à ce petit-fils, prince qui d'ailleurs eût une destinée si brillante. Cet empereur qui travailloit avec tant d'assiduité à élever sa maison, n'avoit que des titres pour lui-même; il n'avoit aucune autorité en Italie, & n'avoit que la préséance en Allemagne. Ce n'étoit qu'à force de politique qu'il pouvoit exécuter les moindres desseins. L'Allemagne étoit d'autant plus difficile à gouverner, que les princes instruits par ce qui se passoit en France, craignoient que l'on n'abolît les grands fiefs. Les électeurs firent une ligue, & résolurent de s'assembler tous les deux ans pour le maintien de leurs privileges. Cette rivalité entre le chef & les membres de l'empire flattoit sensiblement le pape & les principautés d'Italie qui conservoient encore le souvenir de leur ancienne servitude. Frédéric, son pere, avoit fait ériger l'Autriche en archiduché, il voulut le faire déclarer électorat, & il ne put réussir. Malgré les contradictions que *Maximilien* éprouvoit dans son pays, sa réputation s'étendoit dans le Nord; le roi Jean, chancelant sur le trône de Danemarck, de Suede & de Norwege, eut recours à son autorité: *Maximilien* ne manqua pas de faire valoir les droits que ce prince lui attribuoit: il manda aux états de Suede qu'ils eussent à obéir, qu'autrement il procéderoit contre eux selon les droits de l'empire: il ne paroît cependant pas que jamais ils en eussent été sujets; mais, comme le remarque M. de Voltaire, ces déférences dont on voit de tems en tems des exemples, marquent le respect que l'on avoit toujours pour l'empire. On s'adressoit à lui quand on croyoit en avoir besoin, comme on s'adressa souvent au saint siege pour fortifier des droits incertains. La minorité de Philippe avoit suscité bien des guerres à *Maximilien;* la mort prématurée de ce prince en excita de nouvelles. Il laissoit un fils enfant, c'étoit Charles de Luxembourg dont nous avons déja parlé, & qui est mieux connu sous le nom de *Charles-Quint.* Les Pays-Bas refusoient de reconnoître l'empereur pour régent; les états alléguoient pour prétexte que Charles étoit françois, comme étant né à Gand, capitale de la Flandre, dont Philippe, son pere, avoit fait hommage au roi de France. *Maximilien* multiplia en vain tous ses efforts pour engager les provinces à se soumettre, elles refuserent avec opiniâtreté pendant dix-huit mois; mais enfin elles reçurent pour gouvernante la princesse Marguerite, fille chérie de *Maximilien:* cependant l'empereur faisoit toujours des vœux pour reprendre quelqu'autorité en Italie, où dominoient deux grandes puissances, savoir, la France & Venise, & une infinité de petites qui se partageoient entre l'une & l'autre, suivant que leurs intérêts l'exigeoient. Ce fut pour satisfaire cet ardent desir qu'il entra dans la fameuse ligue de Cambrai formée par Jule II, plus fameuse encore contre la république de Venise assez fiere pour braver tous les princes de l'Europe qui avoient conjuré sa ruine. Louis XII, qui devoit la protéger, ne put résister à l'envie de l'humilier, & de se venger de quelques secours qu'elle avoit fournis à ses ennemis: il entra dans la ligue, ainsi que le roi d'Espagne qui vouloit reprendre plusieurs villes qu'elle lui avoit enlevées, & auxquelles il avoit renoncé par un traité. Il seroit trop long d'entrer dans le détail de cette guerre; il nous suffit de faire connoître quelle étoit la politique qui faisoit agir ces princes, & de montrer quelle en fut l'issue. Jule qui en avoit été le premier moteur, & qui rassembloit tant d'ennemis autour de Venise, ne vouloit qu'abaisser cette république, mais non pas la détruire. Elle perdit dans une seule campagne les riches provinces que lui avoient à peine acquises deux siecles de la politique la plus profonde & la mieux suivie. Réduite au plus déplorable état, elle s'humilia devant le pontife qui conspira dès-lors avec Ferdinand pour la relever & la délivrer des François, ses ennemis les plus redoutables. Louis XII, généreux & plein de valeur, ne connoissoit pas cette sage défiance si utile à ceux qui sont nés pour gouverner: il fut successivement joué par le pape & par l'empereur. Ses états d'Italie furent frappés des mêmes coups qu'il venoit de porter à la république. *Maximilien* qui se gouvernoit uniquement par des vues d'intérêt, & qui cédoit toujours aux conjonctures, se déclara contre lui, dès qu'il cessa de le redouter ou d'en espérer; & donna, à Maximilien Sforce, fils de Louis le Maure, l'investiture du duché de Milan pour lequel Louis XII lui avoit payé, trois ans auparavant, cent soixante mille écus; mais ce dont *Maximilien* ne se doutoit pas, c'est que Jule II travailloit sourdement pour le perdre lui-même. Ce prince abusé par de feintes négociations comptoit tellement sur l'amitié du pape, qu'il lui proposoit de bonne foi de le prendre pour collegue au pontificat: on a fait des railleries sur cette proposition; mais si *Maximilien* avoit réussi, c'étoit l'unique moyen de relever l'empire d'Occident, en réunissant les deux pouvoirs. Devenu légat de Jule II, comme son collegue, il l'eût facilement enchaîné comme empereur; mais c'étoit s'abuser étrangement que de s'imaginer pouvoir tromper à ce point Jule, le plus fier & le plus délié des pontifes après Léon X, son successeur; d'ailleurs les princes chrétiens étoient trop éclairés sur leurs vrais intérêts, pour qu'on puisse les soupçonner de l'avoir souffert, eux qui tant de fois avoient rampé devant les papes, lors même qu'ils étoient dépourvus de toute puissance temporelle. *Maximilien* n'est donc blâmable que pour avoir proposé un projet qui lui eût attiré sur les bras toute l'Europe. Malgré le refus de Jule, il prenoit souvent le titre de souverain pontife que les Césars avoient toujours porté avec celui d'empereur. Ces deux titres réunis sembloient rendre éternelle la domination de ces hommes fameux, lorsque les Barbares du nord vinrent briser cette puissance formidable, qui tenoit l'univers à la chaîne. Le saint siege ayant vaqué par la mort de Jule II, *Maximilien* voulut y monter, après avoir essayé de le partager. Il acheta la voix de plusieurs cardinaux; mais le plus grand nombre lui préféra le cardinal Julien, qui, né du sang des Médicis, déploya sous le nom de *Léon X*, tout le génie des Côme & des Laurens qui avoient illustré cette maison, à laquelle l'Europe doit ses plus belles connoissances. Animé du même amour de la gloire, mais avec plus de finesse dans les vues, & plus d'aménité dans le caractere que Jule dont il avoit été le conseil, il suivit le même plan; & voyant Venise presque abattue, il se ligua contre Louis XII, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, Ferdinand le Catholique & l'empereur dont il devoit consommer la perte, après qu'il auroit réduit le roi de France. Cette ligue fut conclue à Maline (5 avril 1513), en partie par les soins de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas; cette princesse avoit eu beaucoup de part à celle de Cambrai. L'empereur devoit se saisir de la Bourgogne, le roi d'Angleterre, de la Normandie, & le roi d'Espagne qui avoit récemment usurpé la

Navarre

Navarre ſur Jean d'Albret, devoit envahir la Guienne: ainſi Louis, qui, peu de tems auparavant, battoit les murs de Veniſe, & parcouroit l'Italie dans l'appareil d'un triomphateur, ſe vit réduit à ſe défendre dans ſes états contre les mêmes puiſſances qui avoient facilité ſes ſuccès; ſi, au lieu d'entrer dans la ligue de Cambrai, il ſe fût réuni avec les Vénitiens, il partageoit avec eux le domaine de l'Italie, & probablement ſon auguſte maiſon régneroit encore au-delà des Alpes. Cependant cette puiſſante ligue ſe diſſipa d'elle-même, dès qu'on eut ravi à la France, ſans crainte de retour, ce qu'elle poſſédoit en Italie. *Maximilien* joua dans cette guerre un rôle bien humiliant pour le premier prince de la chrétienté; il ſembloit moins l'allié de Henri VIII, que le ſujet de ce prince, il en recevoit chaque jour une ſolde de cent écus, elle eût été de cent mille, qu'il n'eût pas été plus excuſable de la recevoir: un empereur devoit ſe montrer avec plus de dignité. Il accompagna Henri à la fameuſe journée de Guinegaſte, appellée la *journée des éperons*; & dans un âge mûr il parut en ſubalterne dans ces mêmes lieux où il avoit commandé & vaincu dans ſa jeuneſſe. Les grands événemens qui s'accomplirent en Europe ſur la fin de ſon regne, n'appartiennent point à ſon hiſtoire; il ne ſut que les préparer. On peut conſulter les *articles* LOUIS XII, FRANÇOIS I, CHARLES-QUINT, dans ce *Suppl.* auxquels appartiennent ces détails intéreſſans. *Maximilien* mourut à Urelz, dans la haute-Autriche; il étoit dans la ſoixantieme année de ſon âge, & la vingt-cinquieme de ſon regne. Il fut vanté dans le commencement de ſon regne comme un prince qui réuniſſoit dans le plus éminent dégré les qualités brillantes du héros & toutes les vertus du ſage. C'eſt le ſort de tous les ſouverains qui ſuccedent à des princes foibles; ce n'eſt pas qu'on veuille obſcurcir ſon mérite. On avoue qu'il n'étoit pas ſans capacité, & qu'il en falloit avoir pour ſe ſoutenir dans ces tems orageux. A le conſidérer comme homme privé, l'hiſtoire a peu de défauts à lui reprocher, il étoit doux, humain, bienfaiſant, il connut les charmes de l'amitié, il honora les ſavans, parce qu'il avoit éprouvé par lui-même ce qu'il en coûtoit pour l'être. A le conſidérer comme prince, il n'avoit pas cette majeſté qui imprime un air de grandeur aux moindres actions; ſes manieres ſimples dégénéroient quelquefois en baſſeſſe; il ne ſavoit ni uſer de ſa fortune, ni ſupporter les revers; léger & impétueux, un caprice lui faiſoit abandonner des entrepriſes commencées avec une extrême chaleur. Son imagination enfantoit les plus grands projets, & ſon inconſtance ne lui permettoit pas d'en ſuivre aucun. Allié peu ſûr, il fut ennemi peu redoutable; aimant prodigieuſement l'argent, il le dépenſoit avec prodigalité, il ſut rarement l'employer à propos, & l'on blâme, ſur-tout, les moyens dont il uſa pour s'en procurer. Il effaça Frédéric, ſon pere, de ſon vivant, & il fut effacé lui-même par Charles-Quint, ſon arriere-fils: il faut cependant convenir que ſon regne offriroit moins de taches, s'il eût été le maître d'un état plus ſoumis. Quand il jettoit un coup d'œil ſur la France obéiſſante & amoureuſe de ſes rois, il avoit coutume de dire que s'il avoit deux fils il voudroit que le premier fût dieu, & le ſecond roi de France. Marie de Bourgogne, ſa premiere femme, lui donna trois enfans, ſavoir, Philippe, Marguerite & François: il n'en eut point de Blanche-Marie Sforce, mais il en eut un très-grand nombre de ſes maîtreſſes. On diſtingue George qui remplit ſucceſſivement les évêchés de Brixin, de Valence & de Liege.

Quant à ce qui pouvoit influer ſur le gouvernement, on remarque une promeſſe aux états de ne faire aucune alliance au nom de l'empire ſans leur conſentement: c'eſt la premiere loi qui borna l'autorité des empereurs à cet égard: il proſcrivit les duels & tous les défis particuliers; la peine du ban impérial fut prononcée contre les infracteurs de cette ſalutaire ordonnance, qui ne fut pas toujours ſuivie; & l'on érigea un tribunal ſuprême qui devoit connoître des différends qui avoient coutume d'arriver entre les états.

Tant que les ſouverains d'Allemagne n'avoient point été à Rome, ils ne prenoient que le titre de roi des Romains; *Maximilien* changea cet uſage, & ſe fit donner le titre d'empereur élu, que prirent tous ſes ſucceſſeurs. Des auteurs lui attribuent l'abolition du jugement ſecret; mais cet honneur appartient inconteſtablement à Frédéric-le-Pacifique, ſon pere. Son regne eſt fameux par la découverte du nouveau-monde, découverte ſi fatale à ſes habitans. (*T—N.*)

MAXIMILIEN II, ſucceſſeur de Ferdinand I, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) XXXI^e^ empereur depuis Conrad I, né en 1527 de l'empereur Ferdinand I & de l'impératrice Anne de Hongrie, couronné roi des Romains en 1562, élu empereur à Francfort, le 24 novembre de la même année, ſacré roi de Hongrie en 1563.

Les commencemens du regne de *Maximilien II* n'offrent rien qui appartienne à l'hiſtoire de ce prince. Il tâcha de concilier les différentes ſectes qui diviſerent la chrétienté, ou plutôt à les rappeller toutes à l'ancien culte; toutes ſes tentatives furent infructueuſes. Ces détails concernent l'hiſtoire eccléſiaſtique, & il en eſt ſuffiſamment parlé aux articles des différentes ſectes, tant dans le *Dict. raiſ. des Sc.* &c. que dans ce *Supplément*. Il eut cependant la guerre à ſoutenir contre les Turcs, toujours gouvernés par le célebre Soliman II, la terreur & l'effroi des Hongrois ſous ſes prédéceſſeurs. La Tranſilvanie fut la cauſe de cette guerre. La maiſon d'Autriche vouloit y entretenir un gouverneur, depuis que Ferdinand avoit acquis cette province de la veuve de Jean Sigiſmond pour quelques terres dans la Siléſie. Le fils de Sigiſmond, mécontent de l'échange qu'avoit fait ſa mere, avoit reparu dans la Tranſilvanie, & s'y ſoutenoit par la protection des Turcs. Les commencemens de cette guerre furent heureux: les Autrichiens ſe ſignalerent par la priſe de Tokai; mais cette conquête ayant allarmé Soliman, ce généreux ſultan, chargé d'années, ſe fit porter devant Rigith, dont il ordonna le ſiege. Le brave comte de Serin, que ſa valeur rendit cher à ſes ennemis même, défendoit cette place importante. *Maximilien* devoit le ſecourir à la tête d'une armée de près de cent mille hommes levés dans ſes différens états; mais il n'oſa s'approcher de l'endroit où étoit le danger. Le comte de Serin, ſe voyant abandonné, montra autant de courage que l'empereur montroit de puſillanimité. Au lieu de rendre la ville aux Turcs, ce qu'il eût pu faire ſans honte, puiſqu'il étoit impoſſible de la conſerver, il la livra aux flammes dès qu'il vit l'ennemi ſur la brêche, & ſe fit tuer en en diſputant les cendres. Le grand viſir, admirateur de ſon courage & de ſa réſolution héroïque, envoya la tête de cet illuſtre comte à *Maximilien*, & lui reprocha d'avoir laiſſé périr un guerrier ſi digne de vivre. Ce ſiege fut mémorable par la mort du ſultan, qui précéda de quelques jours celle du comte de Serin. *Maximilien* pouvoit profiter de la conſternation que devoit répandre parmi les Turcs la perte d'un auſſi grand chef, il ne fit aucun mouvement, & retourna ſur ſes pas ſans même avoir vu l'ennemi. La tranquillité de l'Allemagne fut encore troublée par un gentilhomme de Franconie, appellé *Grombak*. C'étoit un ſcélérat proſcrit pour ſes crimes, qui cherchoit à tirer avantage du reſſentiment de l'ancienne maiſon électorale de Saxe, dépouillée de ſon électorat par Charles-Quint. Il s'étoit refugié à Gotha,

chez Jean-Frédéric, fils de Jean-Frédéric, auquel la bataille de Mulberg avoit été si funeste. Il s'insinua dans l'esprit de ce duc, dont il fomenta le ressentiment, & l'engagea à déployer l'étendard de la révolte. La fin de cette guerre fut fatale à ses auteurs: Grombak périt sur l'échafaud avec ses complices, principalement pour avoir formé une conspiration contre Auguste, électeur de Saxe, chargé de faire exécuter contre lui l'arrêt de sa proscription. Frédéric, aussi malheureux que son pere, fut relégué à Naples, & son duché de Gotha fut donné à son frere Jean-Guillaume. Un magicien, apposté par Grombak, lui avoit promis une destinée bien différente. Cet imposteur lui avoit fait croire qu'il parviendroit à l'empire dont il dépouilleroit *Maximilien*. La chrétienté étoit menacée du plus grand orage qu'elle eût essuyé. Les troubles auxquels jusqu'alors elle avoit été en proie, s'étoient appaisés par l'autorité des conciles; mais celui de Trente fut méconnu par les Luthériens & les autres sectaires: les orthodoxes même en rejettoient plusieurs canons; on ne voyoit point de possibilité de réunir les esprits; tous les princes étoient partagés: Philippe II, qui comptoit pour rien le sang des hommes, & qui le répandit toujours dès que ses plus légers intérêts l'exigerent; Pie V, ce pontife inflexible, & la reine Catherine de Médicis, avoient conspiré la ruine des calvinistes; & ce projet s'exécutoit en Flandre, en France, en Espagne, par les crimes & les armes de toute espece. *Maximilien II* vouloit qu'on laissât vivre les peuples au gré de leur conscience, jusqu'à ce qu'on pût les ramener par la voie de la persuasion. Si l'histoire peint ce prince sans valeur & sans talens dans l'art de la guerre, elle doit les plus grands éloges à sa modération, dans un tems de fanatisme & de discorde, où des rois, égarés par un faux zele & dévorés par l'ambition, se souilloient d'injustices & d'assassinats. Il avoit coutume de dire: *Le sang humain qui rougit les autels, n'honore pas le pere commun des hommes.* On est étonné d'entendre M. de Voltaire, cet apôtre du tolérantisme, faire un crime à *Maximilien* d'avoir refusé de seconder le barbare Philippe, dont les ministres égorgeoient sans pitié les malheureux habitans des Pays-Bas. Philippe étoit son cousin; mais *Maximilien* dans ses sujets voyoit des enfans, & dans tous les chrétiens des freres. Cet empereur, au lieu de céder à la voix d'une cruelle intolérance, permit aux Autrichiens qu'on ne pouvoit ramener, de suivre la confession d'Ausbourg. Le pape, que cette conduite offensoit, saisit toutes les occasions de le mortifier. Il reçut la plainte de Côme II, duc de Florence, qui disputoit l'honneur du pas à celui de Ferrare, & conféra le titre de grand-duc à Côme. C'étoit un attentat contre les droits de l'empire, qui ne permettoient pas au saint Siege d'en conférer les dignités, ni de connoître des différends qui s'élevoient entre les possesseurs des grands fiefs. L'empereur ne manqua pas de réclamer. Il tint ensuite plusieurs dietes, celle de Spire fut la plus mémorable. Les enfans du duc de Gotha y obtinrent les biens qu'il possédoit avant les troubles qu'avoit occasionnés la révolte. *Maximilien* y conclut une paix avec Sigismond Lapolski, vaivode de Transilvanie, qu'il reconnut pour souverain de cette province, & Sigismond renonça à toutes ses prétentions sur la Hongrie: il quitta même le titre de roi qu'il avoit conservé jusqu'alors. On corrigea, ou plutôt on voulut corriger différens abus qui s'étoient glissés dans la monnoie. Les privileges de Lubec y furent confirmés. Cette ville riche & commerçante avoit déja beaucoup perdu de sa splendeur. Les Vénitiens, en guerre avec les Turcs, qui leur enlevoient chaque jour quelque possession, firent une ligue avec le roi d'Espagne & le pape. Ils solliciterent l'empereur d'y entrer; mais il aimoit trop la paix pour rompre avec les Ottomans. La mort de Sigismond II, dernier roi de Pologne, du sang des Jagellons, donna naissance à une infinité de brigues. *Maximilien* fit des tentatives secretes pour faire élire Ernest son fils: il vouloit se faire prier; & cette vanité, déplacée sans doute, puisqu'une couronne vaut bien la peine d'être demandée, fut cause que le duc d'Anjou lui fut préféré. Il s'en consola, en assurant l'empire à Rodolphe II, son fils, qu'il fit reconnoître pour roi des Romains. L'abdication du duc d'Anjou qui repassa en France, où il étoit appellé par la mort de Charles IX, lui donna l'espoir de réussir dans ses premiers projets sur la Pologne; mais la faction opposée lui causa une mortification bien grande: elle couronna Jean Battori, vaivode de Transilvanie, qui, pour assurer ses droits, épousa la sœur de Sigismond II. Le czar de Moscovie s'offrit à seconder son ressentiment, & à faire la guerre au nouveau roi, qui mit la Porte dans ses intérêts. *Maximilien* refusa ses services, prévoyant qu'il les payeroit de la Livonie: il ne vouloit pas trahir à ce point les intérêts de l'empire, qui avoit des droits sur cette province. Il se préparoit cependant à déclarer la guerre à Battori, traité à la cour de Vienne d'usurpateur & de tyran, mais qui possédoit les qualités d'un roi. *Maximilien* mourut au moment qu'il alloit allumer les premiers feux de cette guerre. Il laissa un nom cher aux gens de bien, mais mépriſé de ces cœurs barbares qui n'estiment un prince que la foudre à la main, & qui n'admirent que les grands succès, qui sont bien plus souvent les fruits du crime que de la vertu. La bulle d'or faisoit une loi aux empereurs de savoir quatre langues; *Maximilien* en parloit six. Ce prince honora les lettres, & récompensa les artistes dans tous les genres. Quiconque se distingua par quelque chef-d'œuvre, éprouva ses largesses. Il eut plusieurs enfans de son mariage avec l'impératrice Marie, sœur de Philippe II. Ceux qui lui survécurent, furent Rodolphe qui lui succéda à l'empire; Ernest qu'il vouloit placer sur le trône de Pologne, & qui fut gouverneur des Pays-Bas; Ferdinand; Matthias qui régna après Rodolphe II; Maximilien, qui fut grand-maître de l'ordre Teutonique; Albert, qui, après avoir été successivement viceroi de Portugal, cardinal & archevêque de Tolede, épousa l'infante Isabelle qui lui apporta les Pays-Bas en dot, & Venceslas. L'archiduchesse Anne, l'aînée de ses filles, fut mariée à Philippe II, sous qui s'opéra la révolution à laquelle la Hollande doit sa liberté. Elisabeth la cadette fut mariée à Charles IX, dont la main égarée par une mere coupable, déshonora l'auguste sang des Bourbons qui l'animoit. (*M—Y.*)

§ MAXIMUM, (*Géom. Analyse.*) On ne s'occupera dans cet article que des conditions de *maximum* pour des fonctions dont la valeur est indéterminée.

Les géometres du siecle dernier ont résolu plusieurs problêmes particuliers de ce genre, tels que celui du solide de la moindre résistance, de la brachistochrone, des isopérimetres. M. Euler a le premier donné une méthode générale pour le cas où il n'y a que deux variables, où une de leurs différences est supposée constante, & où la fonction contient un nombre indéfini de signes d'intégration, ou bien est donnée par une équation du premier ordre.

Cette méthode est fondée sur la considération des lignes courbes. M. de la Grange en a donné une autre qui est purement analytique, n'a pas besoin qu'on suppose une des différences constante, s'étend aux équations d'un ordre quelconque, & à un nombre quelconque de variables. Depuis ce tems, M. le chevalier Borda a donné, dans les *Mémoires de*

l'acad. des ſciences, pour l'année 1767, une méthode qui lui eſt propre, & qui partage avec celle de M. Euler, l'avantage de donner les formules pour les équations aux différences finies. M. Euler a réſolu les mêmes problêmes que M. de la Grange, par une nouvelle méthode analytique. Enfin, MM. Fontaine & de la Place ont donné des formules pour le même problême ; mais leurs méthodes n'ont en elles-mêmes rien de particulier. J'ai fait de mon côté pluſieurs remarques ſur cette matiere, dans mes différens eſſais ſur le calcul intégral.

Je vais donner ici l'eſprit de la méthode de M. de la Grange, le détail ſeroit déplacé dans un ouvrage comme celui-ci :

1°. Soit $\int Z$ une fonction qui doit être un *maximum* ou un minimum, Z étant fonction de x, y, z, dx, dy, dz, &c. & aucune différentielle n'étant ſuppoſée conſtante. On aura à cauſe de la propriété du *maximum*, $\frac{d\int Z}{dx}=0, \frac{d\int Z}{dy}=0, \frac{d\int Z}{dz}=0$, &c. & de même pour chaque variable. Il ne faut donc plus que trouver ces valeurs, ſoit $B=\int Z$, $dB=d\int Z=\int dZ$, ou $d\,dB=dZ$. Si cela poſé, on cherche les valeurs de $\frac{dB}{dx}$, $\frac{dB}{dy}$, &c. on les trouvera au moyen des équations ſuivantes,

$$\frac{dB}{dx}+\frac{d.dB}{dy}=\frac{dZ}{dx}$$
$$\frac{dB}{dy}+\frac{d.dB}{dz}=\frac{dZ}{dy}$$

& ainſi de ſuite, il en ſera de même pour chaque variable ; on aura donc les valeurs cherchées : mais ces valeurs ne peuvent être données par cette maniere, à moins qu'un terme $\int V\,dx+V'\,dy$, &c. qui reſte ſous le ſigne après la comparaiſon de dB avec $\int dZ$, ne ſoit nul, & il doit l'être en général quelles que ſoient les variables ; donc on aura entre elles les équations $V=0$, $V'=0$, &c. or,

$$V=\frac{dZ}{dx}-\frac{d\,dB}{dx},$$
$$V'=\frac{d\,dZ}{dy}-\frac{d\,dB}{dy}, \text{ &c.}$$

donc on aura, en égalant à zero ces formules qui ſont données, les équations générales du *maximum*, & les équations auſſi données $\frac{dB}{dx}=0$, &c. $\frac{dB}{dy}$, &c. en donneront les conditions particulieres.

2°. Si Z contenoit $\int Z'$, on auroit dans la différence de Z un terme de la forme $L\,d\int Z'$: or, par l'article précédent, on aura $d\int Z'$ en différences de Z', & un terme de la forme $\int P\,dx$, pour chaque variable. Il y aura donc dans la formule qui reſte ſous le ſigne un terme $\int L\int P\,dx=S\overline{H-\int L}\,P\,dx$.

3°. Si Z eſt donné par une équation différentielle $V=0$, on fera $dV=0$, $\int A\,dV=B$, $\int A'B=B'$, juſqu'à ce qu'on ait la valeur de dZ qui doit être égalée à zero ; or, à chaque intégration on aura une équation pour déterminer A, A', &c. & la formule qui devient égale à zero en même tems que dZ, rentre dans l'article précédent.

4°. Les équations entre les variables étant en même nombre qu'elles, ſi aucune différentielle n'eſt ſuppoſée conſtante, on trouvera que ſi la propoſée eſt telle que Z étant du premier dégré d'infiniment petits, il ne contienne que des différences de $\frac{dy}{dx}, \frac{dz}{dx}$, &c. multipliées par dx, le nombre des équations ſe réduira toujours à une de moins, & qu'ainſi on aura définitivement une équation poſſible entre deux variables quelconques. Dans les autres cas, il y aura définitivement une équation différentielle à une ſeule variable ; alors ce problême a été mal propoſé, & il y aura dans la ſolution une nouvelle variable dont la différence eſt conſtante, & multiplie quelquefois Z pour que $\int Z$ ſoit fini ; & il faudra déterminer cette variable par les conditions du problême, ſans quoi il reſteroit indéterminé. Voyez là-deſſus les recherches de M. de la Grange & de M. de la Place.

Le problême peut encore reſter indéterminé, lorſque dans des cas particuliers le nombre des équations ſe trouve diminué, ou qu'en intégrant celles qui reſtent entre deux variables on en introduit une troiſieme.

5°. Si l'on a une équation entre les dx, dy, dz, &c. en ſuivant les regles ordinaires pour la recherche du *maximum*, on éliminera une de ces différences dans la valeur de $d\int Z$, & on égalera à zero les coëfficiens des autres.

6°. Si c'eſt entre z, y, x, dz, dy, dx, &c. qu'on a une équation, on cherchera par l'article premier une équation entre dz, dy, dx, & on la ſubſtituera pour éliminer une de ces différences de la formule $S\overline{A\,dz+B\,dy+C\,dx\ldots}=0$.

7°. Si au lieu de ſuppoſer dz, dy, dx, indépendans les uns des autres ou donnés par une équation connue, on ſe contentoit de ſuppoſer qu'ils euſſent entr'eux la relation qui doit naître des équations du problême, on trouvera que faiſant $A'dz+B'dy+C'dx=0$, on aura $A\frac{B'}{A'}-B=0$, $A\frac{C'}{A'}-C=0$, & à cauſe de $A'dz+B'dy+C'dz=0$, $dz+\frac{B}{A}dy+\frac{C}{A}dx=0$.

8°. Si Z contenoit Φ, Φ étant une fonction inconnue de x, y, z, on auroit pour Φ une équation aux différences partielles.

9°. La partie des coëfficiens de dx qui n'eſt pas ſous le ſigne $\int$, & les coëfficiens de $d\,dx$, &c. ne ſont nuls que pour les points extrêmes de l'intégrale $\int Z$. Ainſi, lorſque pour ce point on a des équations entre les $dx, d\,dx$, &c. $dy, d\,dy$, &c. il faut, comme dans l'article cinq, éliminer autant de ces différences qu'on a de conditions. Le problême ſeroit toujours poſſible indépendamment de ces conditions, parce que les coëfficiens ſont toujours en moindre nombre que les arbitraires de l'intégrale définitive. Il y a quelque différence dans la maniere dont M. de la Grange & M. le chevalier Borda traitent les équations de ces points extrêmes ; mais cette différence eſt moins dans le fonds de la méthode que dans la maniere de conſidérer les queſtions propoſées : auſſi lorſque ces deux géometres appliquent chacun leur méthode à la brachiſtochrone dont les points extrêmes appartiennent à deux ſurfaces données, les réſultats ne ſont différens que parce que l'un ſuppoſe nulle au commencement de la brachiſtochrone la vîteſſe que l'autre y ſuppoſe finie.

10°. Pour expliquer la méthode de l'article précédent aux fonctions qui contiennent des différences finies, ſoit ΣZ un *maximum*, on aura $\frac{d\Sigma Z}{dx}=0$, $\frac{d\Sigma Z}{d\Delta x}=0$, & ainſi de ſuite ; & pour chaque variable, on fera enſuite $\Sigma Z=B$, $\Delta B=Z$, $d\Delta B=dZ$, & on trouvera $\frac{dZ}{d\Delta x}=\Delta\frac{dB}{d\Delta x}+Q$, Q étant la différence de ΔB priſe en ne regardant comme variable que les Δx introduits par la différentiation ; or, faiſant $\Delta B=B+\Delta B-B$, il eſt clair que $Q=d.\frac{B+\Delta B}{dx}$, d'où $\frac{dZ}{d\Delta x}=\Delta\frac{dB}{d\Delta x}+d.\frac{B+\Delta B}{dx}$, & ainſi de ſuite. Par ce moyen, on trouvera les valeurs cherchées de $\frac{dB}{dx}$, $\frac{dB}{dy}$, &c. & on égalera à zero la quantité qui dans la comparaiſon de ΔB avec $\Sigma\Delta Z$ ſera reſtée ſous le ſigne, & qui eſt $\frac{dZ}{dx}-\Delta\frac{d[B+\Delta B]}{dx}$ pour la variable x, & de même pour chacune des autres ; le reſte comme pour les différences infiniment petites. Voyez le deuxieme appendice de M. de la Grange, & les *Mémoires de l'académie*, pour l'année 1770.

Il y a d'autres hypotheſes telles que celles des différences partielles de toutes les eſpeces pour leſquelles on peut propoſer les mêmes queſtions, mais je me contenterai de renvoyer au premier appendice de M. de la Grange, au mémoire de M. de Borda, à un mémoire de M. Monge, & à celui que j'ai imprimé dans le vol. de 1770. Le principe fondamental eſt le même qu'ici, article premier, par exemple, ſi on veut que fSZ ſoit un *maximum*, f,S déſignant des intégrales priſes par rapport à x ou à y ſeulement, & Z ne contenant que $x, y, z, \frac{dz}{dx}, \frac{dz}{dy}, \frac{ddz}{dx^2}$, &c. on fera égal à zero la partie du coëfficient de dZ qui reſtera ſans les deux ſignes fS en comparant dB & $fS\,dZ$. (*o*)

MAYBERG, (*Géographie.*) montagne d'Allemagne, une de celles qui ſéparent l'Autriche de la Moravie; elle eſt fameuſe par la bonté & la quantité d'herbes ſalutaires qu'elle produit. (*D. G.*)

MAYEN, (*Géographie.*) *Magniacum*, petite, mais ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle du bas-Rhin, & dans l'électorat de Treves, ſur la riviere de Nette: elle renferme un château, avec une égliſe collégiale; & elle donne ſon nom à une grande préfecture qui renferme encore les petites villes de Montreal & de Kayſerſeſch, & 50 à 60 autres lieux. (*D. G.*)

MAYON, (*Comm.*) en ſiamois *ſeling*, monnoie d'argent qui ſe fabrique & qui a cours dans les états du roi ce Siam. Il eſt la quatrieme partie du tical, qui vaut trois livres quatre ſols ſix deniers, monnoie de France, à prendre l'once d'argent à ſix livres dix ſols, en ſorte que le *mayon* eſt de ſeize ſols deux deniers de la même monnoie. (+)

M E

MÉCHANICIEN, ſ. m. (*Math.*) c'eſt celui qui s'occupe de l'étude de la méchanique, & qui en recule les limites. *Voyez* MÉCHANIQUE. *Dict. raiſ. des Sciences.* On appelle encore *méchanicien*, un artiſte appliqué à la conſtruction de machines en général. Un machiniſte eſt un *méchanicien;* un horloger eſt un *méchanicien;* un faiſeur d'automates eſt un *méchanicien:* c'eſt dans cette derniere ſignification qu'on appella *méchanicien* Architas, & que nous appellons *méchaniciens* M. Vaucanſon & le célebre M. Jaquet Droz de la Chaux-de-Fond, près de Neufchâtel. (*D. F.*)

§ MÉCHANISME, ſ. m. (*Médec.*) Le *méchaniſme* des mouvemens du corps humain fait ſans doute l'objet des vœux les plus empreſſés du véritable médecin. S'il étoit connu, ſi l'on ſavoit les cauſes corporelles qui produiſent la digeſtion, la circulation, les autres facultés animales, on pourroit dans leur dérangement ou déterminer le remede qui rétabliroit les mouvemens dans l'état conforme à la nature, ou du moins démontrer que ce rétabliſſement eſt impoſſible.

Malheureuſement nous ſommes fort éloignés de connoître ce *méchaniſme*. Il n'y a preſque que l'œil, où l'on connoiſſe avec préciſion & la fonction de l'organe & la ſtructure de ſes parties, & la maniere dont chaque partie s'acquitte de ſa deſtination.

C'eſt le triomphe de la phyſiologie, malheureuſement c'eſt preſque le ſeul.

Des auteurs hardis, mais pleins de talens, n'ayant que légérement obſervé les phénomenes, pris à la hâte quelques meſures, admis même des principes hazardés, ont voulu calculer les mouvemens de pluſieurs parties du corps animal, & en aſſigner les cauſes méchaniques. Il n'eſt pas étonnant qu'ils y aient mal réuſſi.

Il faudroit certainement, avant que d'aſpirer à la découverte de la cauſe méchanique d'un mouvement, connoître bien exactement le phénomene & l'organe. Comme tout eſt lié dans le corps animal, il faudroit encore connoître & les organes analogues & leurs phénomenes. Pour parler avec ſolidité des mouvemens du cœur, il faudroit connoître & les ſiens & ceux des autres muſcles, & ſa ſtructure & celle des muſcles: cela mene bien loin. Il faudroit encore connoître les phénomenes & la ſtructure des nerfs, ceux des arteres, ceux du tiſſu cellulaire, de la fibre charnue; les phénomenes dépendans de la volonté, & ceux qui n'en dépendent point. En un mot avant d'entreprendre d'expliquer le mouvement du cœur, il faudroit qu'une grande partie de la phyſiologie & de l'anatomie fine fût conſtatée, & conduite à un dégré de perfection qu'elle n'a pas atteint encore.

M. de Sauvages lui-même, lui qui d'ailleurs a réfuté fort heureuſement pluſieurs hypotheſes, a cru démontrer, que le mouvement du cœur naît de l'ame, parce que la vîteſſe du liquide nerveux dans les petits tuyaux des nerfs du cœur, ne peut ſans doute qu'être très-petite, puiſqu'elle ne peut être que la vîteſſe même imprimée au ſang par le cœur, mais diminuée par les frictions & les autres cauſes qui retardent le ſang dans les petits vaiſſeaux. M. de Sauvages oublie dans ce moment, qu'il pouvoit y avoir une cauſe du mouvement du cœur différente de celle des liqueurs, & que cet organe infiniment irritable produiſoit lui-même des contractions, très-indépendantes du mouvement imprimé par le cœur au ſang du cerveau, ou à la liqueur des nerfs.

Si les médecins méchaniciens n'ont pas réuſſi dans les recherches qu'ils ont faites ſur pluſieurs fonctions animales, on pouvoit les blâmer; mais il ne falloit pas décourager les phyſiciens de ces recherches dont le ſuccès peut être incertain & difficile, mais qui rapprocheront la médecine de ſa perfection, dès qu'ils ſeront fondés ſur la connoiſſance exacte des phénomenes & de la ſtructure. (*H. D. G.*)

MECKENHEIM, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du bas-Rhin, & dans la partie ſupérieure de l'archevêché de Cologne, ſur l'Erft; c'eſt le chef-lieu d'un bailliage, qui renferme entr'autres la petite ville de Reinbach. (*D. G.*)

MÉDECINE LÉGALE, *médicina forenſis, juridica.* C'eſt l'art d'appliquer les connoiſſances & les préceptes de la *médecine*, aux différentes queſtions de droit civil, criminel & canonique pour les éclaircir ou les interpréter convenablement.

L'art de faire des rapports ou des relations en juſtice n'eſt qu'une partie de la *médecine légale*, & l'on peut reprocher à ceux qui s'y ſont bornés, d'avoir ſubſtitué à une ſcience étendue & tranſcendante par ſa nature & ſon objet, l'exercice technique d'une ſeule de ſes parties. On définit les rapports de *médecine:* « un acte public & authentique, par » lequel des médecins & leurs miniſtres titrés, rendent témoignage, ou font la narration dans un » écrit ſigné d'eux, de tout ce que leur art & » leurs lumieres leur ont fait connoître par l'exa» men & la viſite d'un ſujet qu'on leur préſente, » pour, en éclairant les juges, faire foi en juſtice ». Ce point de vue n'embraſſe point tous les cas où la *médecine* & ſes différentes parties viennent au ſecours des loix. L'objet eſſentiel de la légiſlation étant le bonheur des hommes, ſoit dans la vie civile, ſoit dans la vie privée, on ſent l'immenſité des rapports qui naiſſent entre la juriſprudence & la *médecine. Legum ſcientiæ atque medicinæ ſunt veluti quâdam cognatione conjunctæ, ut qui juriſperitus eſt, idem quoque ſit medicus*, dit Tiraqueau. Un axiome en legiſlation qui eſt commun à tous les ſiecles, c'eſt

de recourir, ſelon les cas, aux experts en tout genre pour prendre leur avis. *Quâcumque in arte peritis credendum eſt* (Auguſt. Barboſa); & les légiſlateurs eux-mêmes ont ſouvent énoncé cet avis comme motif de la loi ou du jugement. Telle eſt la loi *ſeptimo menſe* ff. *de ſtatu hominum : propter autoritatem doctiſſimi viri Hippocratis.*

Dans la diſette des preuves poſitives qui ſont du reſſort de la magiſtrature, on conſulte les médecins & les chirurgiens pour établir par des preuves ſcientifiques, l'exiſtence d'un fait qu'on ne ſauroit connoître que par ce moyen. Leur déciſion devient alors la baſe du jugement, & doit en garantir la certitude & la juſtice. *Medici propriè non ſunt teſtes, ſed eſt magis judicium quam teſtimonium.* Balde, ſur la loi *eadem* 2 D. *de feſtis & dilationibus.* n° 4.

Les loix canoniques, civiles & criminelles préſentent une foule de cas de cette eſpece, & l'ordre naturel des matieres ſembleroit exiger qu'un traité dogmatique de *médecine légale* contînt ſéparément tout ce qui a rapport au droit canonique, au droit civil & au droit criminel ; mais ce qui eſt très-diſtinct en juriſprudence ne l'eſt pas autant en *médecine ;* le médecin & le chirurgin experts, ont les mêmes objets à diſcuter dans les queſtions de droit canonique ou de droit criminel, & c'eſt moins à l'ordre établi par les juriſconſultes qu'il faut avoir égard, qu'à l'ordre naturel des matieres.

Les rapports de la *médecine* avec la juriſprudence ont été établies par des juriſconſultes & des médecins dont les noms ſont reſpectables. *Voyez* parmi les juriſconſultes, l'empereur Juſtin. *Novell.* 3 & *Novell.* 9 ; l'empereur Léon, *Nova conſtitut. proemia Beſold., Vinc. Carrar, Muſæus, Stryke*, &c. parmi les médecins *Amman, Bohn, fort. fidelis Caſpar à Reïes, Strobelberger, Zacchias, Bartholin.*

La *médecine légale* a pour objet, la vie des hommes, la conſervation, la ſanté, la maladie, la mort, les différentes léſions & les facultés de l'ame & du corps conſidérées phyſiquement : elle décide ſouvent des queſtions d'où dépendent la vie, la fortune, l'honneur ou le ſalut ſpirituel des citoyens.

L'extrême importance de ces objets inſpire une ſorte d'effroi par l'inattention générale : nous laiſſons à nos voiſins le ſoin de s'éclairer dans les démarches les plus délicates ; les auteurs qui traitent de la *médecine légale*, reſtent enfouis parmi nous dans la pouſſiere des bibliotheques ; & ſans quelques événemens mémorables qui nous rappellent le danger de l'ignorance, on oublieroit qu'il eſt en *médecine* un genre d'étude relatif à la légiſlation.

On n'enſeigne aucune part en France l'art de faire les rapports en juſtice, & comme s'il étoit moins important d'avoir des notions ſur cet article, que de connoître les familles des animaux & des plantes, & d'analyſer avec méthode les curioſités étrangeres ; on exige des jeunes médecins qu'ils ne ſoient jamais ſurpris dans un cabinet d'hiſtoire naturelle, mais on ne les ſonde point ſur des connoiſſances, dont la privation peut coûter la vie ou l'honneur aux citoyens.

Tant de motifs réunis m'excitent à réveiller l'attention de mes pareils : je vais tracer dans cet article l'analyſe d'un ouvrage immenſe, laiſſant au tems à perfectionner l'entrepriſe ; & je me féliciterai, ſi après avoir ouvert une carriere intéreſſante, mes efforts en excitent d'autres à la parcourir. Puiſſe un de ces génies, faits pour porter la lumiere par-tout où ils pénetrent, travailler pour le bonheur & la ſûreté des hommes, en détaillant avec préciſion les différens objets dont j'ai à parler ! Je me crois en droit de dire avec le célebre Bohn, que la partie de la *médecine* qui concerne les rapports en juſtice, n'a point été ſuffiſamment cultivée, eu égard à ſa difficulté & à ſon importance. Je renfermerai dans cet article, 1°. tout ce qu'il y a d'utile à connoître dans l'hiſtoire & les progrès de la *médecine légale*, avec la notice des meilleurs auteurs qui en ont traité.

2°. Les connoiſſances requiſes pour être nommés experts en juſtice.

3°. Les qualités néceſſaires dans les experts.

4°. Les différentes précautions à obſerver pour bien rapporter.

5°. Les différentes eſpeces de relations ou rapports.

6°. Les objets ſur leſquels les médecins doivent établir leur rapport & juſqu'où leur miniſtere s'étend.

7°. Le plan d'un traité de *médecine légale* qui ne contiendroit que l'eſſentiel.

8°. Les queſtions à élaguer, ou dont la diſcuſſion eſt oiſeuſe ou impoſſible.

Origine & progrès de la médecine légale. A meſure que les connoiſſances ſe répandirent dans les ſociétés policées, leur influence ſe porta ſur les loix ; pluſieurs d'entr'elles n'avoient pour fondement dans l'origine que des préjugés barbares qu'on avoit pris pour la regle du juſte & de l'injuſte ; mais les hommes s'éclairant ſur leurs vrais intérêts, ſentirent que le ſublime ouvrage de la légiſlation ne pouvoit être porté à ſon plus haut point de perfection, que par le concours de toutes les connoiſſances. Comme il eſt peu d'objets dans la vie civile & privée ſur leſquels les loix n'aient ſtatué, le pénible emploi de juge exigea pour être dignement rempli, des connoiſſances préliminaires qui par leur nombre excédoient les forces de l'humanité. On partagea le travail, & chacun put être juge & miniſtre de la loi dans la partie qu'il poſſédoit, l'avis du particulier avoué par le magiſtrat, fut revêtu de la ſanction publique & devint un jugement ; on prit même des précautions pour ne pas s'expoſer aux erreurs funeſtes de l'ignorance, la loi exigea qu'on recourût à des gens *probatæ artis & fidei*, & l'on eut le plus ſouvent des experts jurés.

Telle eſt l'origine de la *médecine légale ;* née du beſoin comme tous les arts, elle fut long-tems dans un état d'imperfection qui ne permit pas qu'on la déſignât par un nom particulier : elle paroît même encore dans ſon enfance, & quoique l'hiſtoire ſacrée & profane atteſte qu'on a quelquefois recouru aux médecins ou à leurs miniſtres pour décider divers cas, il s'eſt écoulé bien des ſiecles avant qu'on ſe ſoit occupé du ſoin d'extraire un corps de doctrine de ces différentes déciſions. Tout ce qu'on retrouve dans l'antiquité, ſe borne à des uſages autoriſés par les loix, & déduits des notions imparfaites qu'on avoit de la *médecine ;* les ſignes de la virginité, ceux des vertus de la ſemence virile, l'animation du fœtus dont parlent les livres ſaints (le *Deutéronome*, la *Geneſe*, l'*Exod*). La loi Egyptienne, qui au rapport de Plutarque, affranchiſſoit de toute peine affligtive les femmes enceintes, celle qui impoſoit à leurs médecins l'obligation de ne traiter les maladies que par la méthode adoptée dans les livres canoniques (*Diodore de Sicile*), & quelques autres exemples qu'il ſeroit aiſé de multiplier, ſont autant de preuves de cette imperfection dont j'ai parlé.

Les Romains furent plus exacts & leurs loix mieux raiſonnées ; l'opération céſarienne preſcrite après la mort des femmes enceintes, & l'examen du cadavre des bleſſés autoriſé publiquement pour faciliter la découverte des crimes, ſont des témoignages authentiques de l'influence de la *médecine* ſur leur légiſlation (*Voyez* Plutarque, Suétone, Tacite). Tout ſe borna néanmoins à l'application de quelques connoiſſances vagues dans des cas rares ou qu'on

exigeoit rarement; ce ne fut que lors de la publication de l'ordonnance criminelle de l'empereur Charles-Quint, qu'on ſentit la néceſſité d'une *médecine légale* qui eût forme de doctrine (Bœrner, Kannegieſſer). Les canons, les décrétales exigerent ſouvent le rapport des médecins & de leurs miniſtres, les juriſconſultes en firent ſentir la néceſſité & l'utilité, la tradition les fit inſenſiblement adopter, & les ordonnances de nos rois publiées poſtérieurement à celle de Charles-Quint, érigerent cette coutume en loi.

Il reſta peu à deſirer à cet égard du côté de la légiſlation, l'avis des experts en *médecine* devint une ſource de lumieres pour les juges; mais par une ſuite de la lenteur de nos progrès vers la raiſon, les experts eux-mêmes ne s'apperçurent point qu'ils avoient contracté l'obligation de s'éclairer pour éclairer les autres. Les connoiſſances vulgaires parurent ſuffire; en exerçant une partie de la *médecine*, on ſe crut en état de réſoudre les queſtions medico-légales qui la concernoient. Tout ſuppôt de cette profeſſion répondit avec confiance lorſqu'il fut interrogé; l'inattention étoit excuſée par la rareté des occaſions où d'autres connoiſſances euſſent été néceſſaires, & l'extrême imperfection des rapports, diminua néceſſairement leur force dans l'eſprit des magiſtrats.

Il eſt vrai que la *médecine légale* eſt fondée ſur les principes pratiques & rationnels de la *médecine* en général; mais les praticiens verſés dans la connoiſſance empyrique ou hiſtorique de la *médecine*, ſaiſirent difficilement le point de vue philoſophique ou rationnel, ſous lequel on doit conſidérer les queſtions medico-légales; d'ailleurs ces queſtions ſont ſouvent ſubordonnées à des uſages autoriſés par les juriſconſultes ou par la coutume, & preſque toutes ne peuvent être bien déduites ou éclaircies par les principes de *médecine*, qu'à l'aide d'une étude ou d'un travail particulier conſtamment ignoré de la foule des médecins & de leurs ſuppôts. Nous verrons ailleurs que l'hiſtoire des rapports faits dans les cauſes les plus célebres, prouve qu'il ne ſuffit pas d'être bon praticien pour être bon expert ou bon juge en *médecine légale*.

Ce fut ſur-tout en Allemagne & en Italie qu'on cultiva avec ſuccès cette branche importante de l'art de guérir. Les plus habiles médecins enrichis des connoiſſances acquiſes par une longue pratique, & munis de toutes celles qui s'acquierent par l'étude des ſciences acceſſoires à la *médecine*, poſerent les premiers fondemens de la *médecine légale*, en publiant différens traités qui contenoient les déciſions raiſonnées des plus célebres facultés. Tels ſont les traités de Fortunatus Fidelis *de relationibus medicorum, addito judicio.* 4°. Leipſic (qui parut enſuite ſous le nom ſuppoſé de *Thomæ Reineſii ſchola juriſconſultorum medica*).

Pauli Ammann. irenicum Numæ Pompilii cum Hippocrate. 8°. Franc. & Leipſic.

Joannis Bohnii de officio medici duplici, clinici nimirùm ac forenſis. 4°. Leipſic.

Pauli Ammann. medicina critica ſive deciſoria. 4°. Erford.

Mich. Boudewins ventilabrum medico-theologicum. 4°. Anvers.

Michaëlis Bernard. Valentini corpus juris medico-legale conſtans pandectis, novellis & authenticis iatrico-forenſibus. fol. Francfort.

Paul. Zacchiæ queſtiones med. legales. Lugd. *fol.*

Caſpar à Reies campus elyſius jucundarum queſtionum. fol. Bruxell.

Roderic à Caſtro medicus politicus. 4°. Hambourg.

Plus récemment encore on a vu publier les traités ſuivans.

Herman. Frid. Teichmeyer inſtitut. medicinæ legalis vel forenſis. 4°. Iene.

Ottomar. Gœlicke medicina forenſis. 4°.

Mich. Alberti ſyſtem. juriſprudentiæ medicæ. 4°. 6 volumes.

Joannis Franciſc. Læw. theatrum medico-juridicum. 4°. Nuremberg.

Hebenſtreit anthropologia forenſis. 8°. Leipſic.

Frideric. Bœrner inſtitut. medicinæ legalis. 8°. Wirtemberg.

Gottieb. Henrici Kannegieſſeri. inſtitut. medicinæ legalis. 8°. Hall. de Magdebourg.

On peut joindre à ces traités généraux, les traités particuliers ſuivans.

Feldmann de cadavere inſpiciendo. 4°. Groningue.

Bohn de renuntiatione vulnerum. 8°.

Gottof. Welſchii judicium vulnerum lethalium.

Et une foule de diſſertations particulieres ſur divers objets de *médecine-légale*, publiées en différens tems.

Lors même que tous ces ouvrages eurent fixé l'attention publique & prouvé la néceſſité d'un nouveau genre d'étude, on ſembloit ignorer en France que la *médecine* eût des rapports avec la légiſlation; & ſi l'on excepte ce qu'a dit Ambroiſe Paré ſur les rapports des cadavres, & les deux traités de Nicolas Blegny & de Devaux ſur l'art de faire les rapports en chirurgie, nous n'avons rien qui puiſſe annoncer qu'on s'en eſt occupé. Ces derniers traités ne ſont que de pures compilations informes, bornées au formulaire des rapports; & ſi l'on découvre quelquefois des obſervations fondées ſur les principes de l'art, elles ſont preſque toujours défigurées par l'abſurde ſuperſtition ou par les erreurs les plus groſſieres.

L'examen des plaies ſur les vivans & ſur les cadavres, eſt ſans contredit la ſource la plus fréquente des rapports qu'on fait en juſtice. On établit en France des experts-jurés, tirés pour l'ordinaire du corps des chirurgiens, parce qu'on leur ſuppoſoit toutes les connoiſſances requiſes pour bien rapporter ſur un objet qui tenoit à leur profeſſion; & l'on ne vit pas que pour décider ſi une plaie étoit mortelle par elle-même ou par accident, il falloit connoître l'économie animale ſur tous ſes points de vue, & ſur-tout quelle étoit l'influence de tous les accidens ſur le principe de vie. On s'habitua à conſulter les mêmes experts ſur d'autres objets qui les concernoient de moins près, & leurs déciſions preſque toujours mal conçues, dégoûterent les juges ou les laiſſerent dans une incertitude cruelle.

L'uſage de recourir aux chirurgiens pour les rapports en juſtice, fit qu'on s'accoutuma à regarder cette partie de la *médecine* comme une ſimple fonction attachée à l'exercice de la chirurgie. Les ſeuls chirurgiens écrivirent ſur l'art de rapporter, & les médecins peu jaloux de revendiquer ce qui leur appartenoit, peut-être même ignorant l'extrême importance de cette partie, ne firent jamais aucun effort pour s'éclairer & rentrer dans leurs droits.

Le peu d'avantages que fournirent les rapports, excita les magiſtrats à joindre le plus ſouvent un médecin aux chirurgiens experts; on s'attendit à voir les uns s'éclairer par les autres, & les connoiſſances phyſiques parurent devoir guider les opérations méchaniques, & préſider aux conſéquences qu'on en déduiſoit. Mais la même négligence qui empêchoit les médecins de s'inſtruire ſur les rapports de leur profeſſion avec les loix, rendit cette aſſociation infructueuſe; & le médecin expérimenté d'ailleurs, fut preſque toujours étranger dans une partie ſur laquelle il n'avoit jamais réfléchi.

C'eſt à ces conſidérations qu'il faut attribuer le peu de dignité ou d'importance dont la *médecine-*

légale jouit parmi nous ; ſon état d'obſcurité explique pourquoi les médecins inſtruits ont dédaigné de s'en occuper, & le défaut de bons traités a ſouvent fait penſer aux magiſtrats qu'ils eſpéroient en vain de tirer des médecins des lumieres qui leur épargnaſſent une partie de la peine. On peut même ajouter que les juges moins inſtruits que les médecins, de l'eſpece de certitude qu'il faut attribuer aux notions médicinales, évaluent imparfaitement les déciſions qu'on leur préſente, & ſont ſouvent trompés ſur le mérite des experts.

Il importe peu à celui qui ne conſidere que le bien de l'humanité, de tracer les limites qui ſéparent deux profeſſions qui s'occupent du ſoin de guérir : les privileges obtenus par la chirurgie en France, font l'éloge de ceux qui l'exercent, ils ont ſans doute bien mérité de la nation, puiſqu'elle les a récompenſés ; & s'ils réuniſſent jamais aux connoiſſances purement chirurgicales, celles qui les éleveront au-deſſus de la claſſe des ſimples opérateurs, ils ſeront tels que je les deſire. Cette révolution n'eſt pas éloignée ; pluſieurs chirurgiens célebres ont fait voir parmi nous qu'ils étoient munis de toutes les connoiſſances acceſſoires qui conviennent à ceux qui s'occupent de l'art de guérir : on a de tout tems exigé ces connoiſſances des médecins, qu'on finiſſe par les exiger des chirurgiens nommés pour les rapports ; ils ne différeront des médecins eux-mêmes que par le nom, & le public ſera ſervi utilement.

Dans le peu d'écrits que nous avons ſur la matiere dont il eſt queſtion dans cet article, il faut bien diſtinguer quelques mémoires ou conſultations particulieres publiées dans ces derniers tems. M^rs^ Bouvart, Petit & Louis ont fait voir dans quelques cauſes célebres, qu'il ne nous manquoit que les occaſions pour faire ce qu'ont fait nos voiſins : il ſeroit à ſouhaiter que ces auteurs multipliaſſent leurs productions dans ce genre, elles pourroient ſervir de modele aux autres, & les provinces participeroient à cet égard aux reſſources qu'on ne trouve guere juſqu'à préſent que dans la capitale.

Parmi les ouvrage cités, ceux qu'on peut lire ou conſulter avec le plus de fruit, ſont Zacchias, Valentini, Alberti & le traité particulier de Bohn ſur les rapports des plaies. Les détails dans leſquels ces auteurs ſont entrés, & les obſervations dont ils ont enrichi leurs traités, ſont d'une extrême utilité dans une ſcience dont l'objet principal eſt de faire une juſte application des principes connus. Les traités d'Hebenſtreit, de Boerner & de Kannegieſſer ont leur mérite ſans doute, comme on le verra ci-après ; mais ils offrent plus d'embarras dans cette application, & moins de reſſources pour les vues.

L'un des plus parfaits parmi ces ouvrages, eſt celui de Zacchias qui n'a rien oublié d'utile & qui a tout préſenté avec méthode & clarté ; mais outre qu'il y a beaucoup à élaguer ou à corriger dans ces queſtions, il a plus écrit pour les juriſconſultes & les juges que pour les médecins : il n'étoit pas aſſez anatomiſte pour la plupart des queſtions qu'il traite, & la phyſique de ſon tems n'avoit pas acquis les reſſources que nous avons dans le nôtre.

On ne peut ſe diſſimuler que dans le tems préſent les experts qui fouillent dans les auteurs anciens pour appuyer leur avis, ou pour y puiſer des motifs de déciſion, adoptent ſouvent avec une bonne foi merveilleuſe juſqu'aux abſurdités qu'ils y trouvent. Eſt-ce pareſſe ou habitude ? C'eſt ce que je laiſſe à décider.

Des connoiſſeurs qu'on doit exiger dans un expert. Il faut éviter l'excès de quelques auteurs qui, en détaillant les connoiſſances qui conviennent au médecin nommé pour les rapports, finiſſent par exiger l'univerſalité de ſcience, & demandent par là la choſe impoſſible. Mais en évitant l'exagération, il eſt toujours évident que parmi les différentes parties de la médecine, dont l'exercice exige le plus de talens & de connoiſſances variées, la *médecine-légale* eſt celle qui en exige le plus. L'extrême variété des objets ſur leſquels on a des rapports à faire, impoſe la néceſſité de réunir une foule de connoiſſances qu'on n'acquiert que par l'expérience aidée du génie. « Tous les réglemens, dit M. Verdier, qui ont établi la néceſſité des rapports, les ont confiés à ceux » qui avoient quelque caractere ; quelques-uns » même en ont formellement exclu tous les autres. » Ces diſpoſitions ont été particuliérement énoncées pour les chirurgiens dans les articles 32 des » ſtatuts des chirurgiens de Paris de 1699 & 27 de » ceux de Verſailles ». *Les rapports des perſonnes non approuvées, ne pourront faire aucune foi en juſtice, nonobſtant tous arrêts, brevets, lettres-patentes, privileges, édits ou autres titres à ce contraires, qui ſeront à cet effet révoqués ; & il ſera défendu à tous juges d'y avoir égard.* « La loi a voulu, par cette précaution, » qu'on n'eût recours pour la confection des rapports, en quelque matiere que ce ſoit, qu'à ceux » qui ont donné des preuves authentiques & juridiques de leur capacité, dans le genre d'art ou » de ſcience dont la connoiſſance eſt néceſſaire » pour décider la queſtion ». C'eſt donc par la nature de la queſtion qu'il faut juger des connoiſſances requiſes pour la traiter ; mais comme le médecin juré a le droit excluſif de faire les rapports ſur tous les objets, il ſuit qu'il ne peut s'en acquitter ſans reproche s'il ne réunit tout ce qu'il eſt eſſentiel de ſavoir.

La diviſion de la médecine en médecine proprement dite, en chirurgie, & en pharmacie, établit trois genre d'artiſtes dont les travaux different ; mais les médecins ayant pour domaine de leur profeſſion, les connoiſſances de la nature, du prognoſtic & de la curation de toutes les maladies ; du caractere & de la vertu de tous les moyens propres à les combattre, avec les ſciences auxiliaires qui conduiſent à celles qui ſont renfermées dans l'art de guérir, leur miniſtere s'étend ſur tous les rapports de quelque nature qu'ils ſoient & quel que ſoit leur objet. Les autres profeſſions doivent reconnoître dans leurs rapports les bornes qui leur ſont preſcrites dans leur pratique ; & c'eſt ſur l'expérience que chaque expert a acquis dans la profeſſion qu'il exerce, qu'il faut meſurer le dégré de foi qu'on attache à ſa déciſion (*Voyez* ci-deſſous). Il eſt aiſé de ſentir par ces raiſons combien il eſt abſurde de prétendre, avec l'auteur de l'*art de faire les rapports en chirurgie*, que la matiere & l'ouvrage de toute eſpece de rapports, eſt un droit patrimonial qui appartient aux chirurgiens à l'excluſion des médecins eux-mêmes : la création des médecins royaux dans différens lieux du royaume eut pour objet de remédier à l'abus en détruiſant cette prétention, & par-tout où une pareille création n'a pas eu lieu, le juge eſt en droit de nommer celui que les lumieres & l'expérience lui indiquent être le plus propre à remplir les vues de la loi.

La connoiſſance exacte de toutes les parties du corps humain & l'expérience des diſſections ſont abſolument indiſpenſables dans un expert nommé aux rapports. C'eſt par l'exacte connoiſſance des os, de leurs cartilages, de leurs ligamens, des membranes qui les recouvrent ou qui les lient, qu'on peut reconnoître les cauſes & les ſuites des fractures, des diſlocations ou des autres léſions accidentelles ou intérieures de ces parties. Les muſcles, les vaiſſeaux, les nerfs, ſont auſſi importans à connoître, ſoit dans leur nombre & leur diſpoſition, ſoit

dans leur volume & leurs uſages particuliers. La diſpoſition & le volume relatif des différens viſceres, leurs uſages dans l'économie animale & le dégré d'importance de leurs fonctions, ſont des notions plus eſſentielles encore; elles ſe lient à des notions d'un ordre différent, qui ſe tire de la phyſiologie; & cet uſage raiſonné des différens organes, qui conſtitue ce qu'on appelle la *phyſiologie* ou la phyſique des corps animés, doit être déduit des faits poſitifs ou des analogies les plus ſéveres.

Il faut donc qu'un expert ſe garantiſſe de l'eſprit de ſyſtême dans le choix de ſes opinions; il ne doit être dans ſon rapport que le partiſan de la vérité; & ſi l'on ne peut ſans injuſtice exiger d'un homme qu'il étende ſes vues au-delà du cercle de ſes connoiſſances, du moins ſera-t-il coupable d'avoir donné pour certain ce qu'une entiere perſuaſion, fondée ſur des connoiſſances vraies, ne lui aura pas démontré. « La connoiſſance des maladies chi» rurgicales, dit M. Devaux, lui eſt abſolument né» ceſſaire pour en expliquer dans ſes rapports l'eſ» ſence, les ſignes, les accidens & le prognoſtic; » & la pratique ſur tout cela lui eſt néceſſaire en» » core plus que la théorie ». On peut en dire autant des maladies en général tant internes qu'externes : il en eſt peu, même des plus ſimples, qui ne ſe compliquent avec des accidens qui dépendent de la léſion ou de la correſpondance des organes principaux; l'habitude de les reconnoître, de les juger & de les traiter, eſt un préliminaire eſſentiel pour en dreſſer le rapport. C'eſt encore par cette habitude qu'il ſe met en état de déterminer l'ordre & le tems de leur guériſon pour juger ſi les ſecours précédemment employés, ont été adminiſtrés méthodiquement.

On s'apperçoit d'avance de l'impoſſibilité de bien connoître la ſtructure & l'uſage des parties des corps animés dans l'état ſain & dans l'état malade, ſi l'on n'eſt d'ailleurs ſuffiſamment pourvu des connoiſſances phyſiques qui peuvent ſervir de guide. Qu'on jette un coup d'œil ſur l'hygiene & ſes différentes branches, qu'on parcourre les divers points de phyſiologie les plus reçus ou le plus communément avoués, & l'on verra que la bonne & ſaine phyſique eſt un flambeau dont la lumiere s'applique à tout entre les mains du ſage obſervateur. Je n'ai garde de donner à cette application de la phyſique en médecine, l'extenſion outrée que tant d'auteurs lui ont donnée; je ſais qu'il eſt dangereux de vouloir tout ſoumettre au calcul ou aux loix connues du mouvement, & les égaremens de ces auteurs juſtifient ſans doute la réſerve des autres; mais je ne m'éleve que contre l'ignorance abſolue des faits phyſiques, dont la connoiſſance eſt un élément néceſſaire pour traiter les malades ou pour conſerver la ſanté des ſains. Il ne me ſeroit pas difficile d'en citer des exemples, & la ſuite de cet article mettra cette vérité dans ſon évidence.

L'étude particuliere de la matiere-médicale ou de l'hiſtoire & des vertus des médicamens ſimples, eſt une partie de la pharmacologie dont un expert doit s'être long-tems occupé. Outre le traitement des malades que le juge confie ſouvent à ſes ſoins, il eſt quelquefois appellé pour dire ſon avis ſur les vertus de certains remedes, ſur leur emploi, leurs doſes, le moment de leur exhibition, ſur leurs effets ſur le corps, ſelon les différentes circonſtances, ſur leurs indications & contre-indications. La nature des médicamens compoſés, leur préparation, leur choix, leur conſervation qui ſont du reſſort de la pharmacie, ſont encore des objets ſur leſquels les experts ont à prononcer. On ne peut ſe flatter de bien évaluer l'effet de tous ces ſecours ſur ce corps humain, ſi l'on n'a pénétré dans ces différens détails : & quoique le plus ſouvent on aſſocie aux médecins, ſelon les cas, les artiſtes prépoſés pour la préparation de ces remedes, ils ſont toujours cenſés réſumer avec connoiſſance de cauſe, les différens points ſur leſquels ces articles ont décidé.

Une connoiſſance ſuffiſante des premiers élémens de chymie eſt encore plus importante, ſi j'oſe le dire, & l'on ne peut qu'attendre plus de ſecours de l'expert-juré qui ſeroit chymiſte. Nous avons appris dans ces derniers tems, que la bonne chymie purgée du fatras inintelligible des premiers fondateurs de cet art, eſt l'un des moyens les plus propres à éclaircir la phyſique qu'on appelle *corpuſculaire*. L'exacte connoiſſance & la bonne préparation des médicamens eſt due à la chymie, & c'eſt par l'analyſe qu'on lui doit, qu'il nous eſt quelquefois poſſible de découvrir la nature des corps que nous cherchons à connoître. Les ſubſtances venimeuſes tirées du regne minéral, les mauvaiſes qualités des alimens ſolides & liquides, ne peuvent être bien connues que par ſon ſecours; & l'expert-juré que le magiſtrat autoriſe à cette recherche, trouve, s'il eſt chymiſte, mille expédiens pour découvrir, lorſque tout autre ſeroit dans l'inaction & préſumeroit la choſe impoſſible.

Je ne dirai pas qu'il faut que le médecin expert ſoit philoſophe, parce que cette expreſſion, dont le ſens eſt indéfini à beaucoup d'égards, pourroit être mal interprétée, & ſembleroit peut-être trop exiger; mais s'il eſt démontré que le dégagement des préjugés abſurdes qui ont cours parmi le peuple, eſt une circonſtance requiſe pour bien raiſonner, il me paroît que nul expert ne pourra mériter ce titre, s'il ne porte dans ſa profeſſion cet eſprit de doute qui bannit l'enthouſiaſme, & qui ne donne accès qu'à la lumiere des faits. Ce ſeroit un grand ſervice à rendre à l'humanité, que d'éclairer la Médecine d'un rayon de la vraie philoſophie, qui a tant fait de progrès dans le dernier ſiecle & dans le nôtre, & à laquelle toutes les ſciences ont de ſi grandes obligations!

Il ne ſeroit pas inutile que l'expert juré connût les articles des ordonnances qui le concernent, & la forme judiciaire qui a rapport à ſon miniſtere, pour ne pas tomber dans des erreurs ou des inconſéquences dangereuſes. On peut auſſi pécher par omiſſion en *médecine légale*, & ces omiſſions peuvent être de la derniere importance.

Le défaut de toutes ces connoiſſances a ſouvent produit ou occaſionné des meurtres juridiques, dont les exemples ſont ſans nombre. C'eſt l'ignorance qui fait chérir le merveilleux, & qui fait trouver des miracles par-tout. Sans recourir aux tems qui nous ont précédés, & dont la barbarie eſt un monument d'humiliation pour l'humanité, nous voyons encore de nos jours l'abſurde crédulité trouver place dans les hommes les plus faits pour être inſtruits : il n'y a pas long-tems qu'une femme fit croire à un médecin de réputation que ſa ſœur avoit accouché d'un poiſſon. (Roëderer, *diſſert.* couronnée à Petersbourg). On croit encore aux ſorciers dans pluſieurs lieux de ce royaume, & les têtes les mieux organiſées d'ailleurs, ont peine à ſe garantir de la contagion de l'exemple. Un chirurgien n'a pas rougi en dernier lieu, de certifier qu'une femme enſorcelée avoit accouché de pluſieurs grenouilles. Ces exemples, qui ne ſont que ridicules, euſſent offert des ſcenes ſanglantes dans des tems où les cours ſouveraines étoient moins éclairées; mais les tribunaux ſubalternes & les premiers juges dans les petits lieux, ſont ſouvent peu avancés en fait de raiſon; un mauvais rapport, un rapport inconſéquent les détermine, ils peuvent vexer l'innocence, ou laiſſer le coupable impuni. C'eſt la demi-ſcience toujours préſomptueuſe, qui donne au faux ou à l'incertain l'apparence du vrai

ou

ou de l'évident. Zacchias rapporte que deux barbiers nommés pour examiner un cadavre qu'on avoit trouvé dans la terre de Monticelli, dans l'ancien pays des Sabins, conclurent que cet homme avoit été étranglé de force avec les mains, ou avec une corde ou toute autre choſe ſemblable. Comme à cette dépoſition ſe joignoient encore des indices d'inimitié entre cette perſonne & quelques autres hommes, le juge prétendoit que c'étoit à ces hommes qu'il falloit attribuer le meurtre de celui dont on avoit trouvé le cadavre ; ſon accuſation étoit principalement fondée ſur le rapport des deux barbiers. Zacchias, conſulté en ſecond lieu, prouva que parmi les ſignes rapportés par ces deux ignorans il n'y en avoit aucun qui annonçât violence extérieure, & qu'ils pouvoient tous être l'effet d'une ſuffocation par cauſe interne. A ces raiſons ſe joignoit une nouvelle conſidération bien importante dans ces circonſtances : il régnoit alors dans ce pays une eſpece d'épidémie qui tuoit très-promptement, & les impreſſions que cette maladie laiſſoit ſur les cadavres de ceux qui en mouroient, étoient parfaitement ſemblables à celles que les deux barbiers avoient alléguées dans leur rapport, & qu'ils avoient cru déſigner une violence extérieure. Mais pourquoi remonter ſi haut pour citer des exemples des funeſtes effets qu'a pu produire l'ignorance ? Notre ſiecle nous en préſente d'aſſez mémorables. On retire d'un puits, aux environs de Maramet, le cadavre d'une fille, qu'on reconnoît pour Eliſabeth Sirven, abſente depuis quelques jours de la maiſon de ſon pere. Le juge fait dreſſer le rapport de ce cadavre par un médecin & un chirurgien, & l'on aſſure qu'il trouva cette relation ſi confuſe, qu'il fut dans la néceſſité d'en faire dreſſer une ſeconde pour être remiſe au greffe. Dans celle-ci ils déclaroient avoir trouvé une écorchure à la main, la tête ébranlée, avec un peu de ſang caillé vers le col & point d'eau dans l'eſtomac ; d'où ils concluoient qu'on avoit tordu le col à cette fille, & qu'elle n'avoit été précipitée dans le puits qu'après avoir été miſe à mort par la torſion. J'ai prouvé ailleurs combien ce rapport étoit abſurde & dans l'expoſé des faits & dans les conſéquences qu'on en a déduites. Je ne le préſente ici que comme un des monumens les plus triſtes que l'ignorance ait jamais produit en faveur de la prévention.

C'eſt enfin l'ignorance qui fait commettre aux médecins experts des erreurs meurtrieres dans leur pratique, lorſqu'ils ſont prépoſés par les juges pour traiter des bleſſés ou pour décider du traitement fait par d'autres.

Des qualités néceſſaires dans les experts. Ces qualités ſont des vertus morales, & tiennent au caractere & aux mœurs ou ſont des diſtinctions acquiſes par des grades & des titres. Les premieres ſont importantes & conviennent à tous les hommes, mais plus eſſentiellement à ceux qui diſpoſent quelquefois de la fortune ou de la vie de leurs pareils. La plus exacte probité, l'impartialité, la défiance de ſoi-même & de ſes lumieres, l'application la plus opiniâtre, & l'attention la plus réfléchie ſont des vertus que le médecin expert doit poſſéder. Il doit obſerver la plus grande circonſpection dans ſes prognoſtics & dans ſes jugemens, & cette même prudence lui devient néceſſaire dans toutes ſes opérations ; ce fut ſans doute la malheureuſe prévention qui aveugla l'expert nommé pour le rapport du cadavre d'Eliſabeth Sirven ; on a écrit que ce médecin croyoit fermement que les ſynodes des proteſtans enſeignoient la doctrine du parricide : il faut tout craindre de ceux qui ſe laiſſent ſaiſir par l'eſprit de vertige qui entraîne le peuple ou qui ſont acceſſibles au fanatiſme.

La ſeconde eſpece de qualités concerne l'état ou la profeſſion de l'expert & le grade ou les titres dont il doit être revêtu.

Les trois claſſes d'artiſtes qui ſe partagent l'exercice de la *médecine* ont un diſtrict aſſez bien ſéparé, pour qu'il ſoit poſſible d'être expert dans une partie, & parfaitement ignorant ſur les deux autres : il n'y a que le ſeul médecin dont la profeſſion ſuppoſe la connoiſſance des deux autres branches de ſon art, & qui raſſemble tout ce qui concerne l'art de guérir pour le diriger vers un même but. Qu'on ſe rappelle les connoiſſances requiſes dans l'expert-juré aux rapports, & l'on verra que le médecin eſt par état celui des artiſtes qui les réunit le plus ſouvent. Mais comme le chirurgien & l'apothicaire ſont plus particuliérement dévoués, l'un aux opérations & aux connoiſſances de la pharmacie, l'autre aux panſemens, inciſions, opérations & accouchemens, il s'enſuit que leur témoignage eſt néceſſaire par-tout où la queſtion à éclaircir eſt relative à ces objets ; la pratique qui leur eſt familiere, les rend propres à bien obſerver & à bien décrire, & le médecin qui réſume ce qu'ils ont vu & ce qu'il a vu lui-même, en déduit légitimement les conſéquences. C'eſt pour cela, dit M. Santeuil, « que l'uſage dans les cas chirurgicaux a toujours » été de ne nommer, pour faire un rapport, qu'un » médecin avec deux chirurgiens. Ces derniers ſont » comme les témoins de l'état du malade, & le mé- » decin comme juge par ſa déciſion, fixe principa- » lement le jugement du magiſtrat. C'eſt un uſage, » dit M. Verdier, qui a été ſuivi dans toutes les » juriſdictions bien réglées, en conſéquence des diſ- » poſitions des ordonnances & arrêts, rappellées » dans l'article ſuſdit de l'ordonnance de 1670, & » conformément à cet uſage la juriſprudence fran- » çoiſe ne regarde en matiere criminelle les rap- » ports qui ne ſont faits que par des chirurgiens que » comme dénonciatifs, c'eſt-à-dire comme des aver- » tiſſemens dont les juges tirent eux-mêmes les con- » ſéquences, faute de pouvoir recourir à des mé- » decins ».

Cette diſpoſition confirmée par l'uſage & autoriſée par les ordonnances, eſt propre à prévenir les abus qui arrivent ſouvent dans les petits lieux, où des chirurgiens inexperts, en qui la préſomption tient lieu de ſcience, s'immiſcent à faire des rapports ſur mille objets qu'ils ignorent. Car, dans les grandes villes, il eſt aſſez ordinaire d'en trouver en qui la variété & l'étendue des connoiſſances ne laiſſe rien à deſirer, & qui ſont ſouvent propres à redreſſer des médecins peu expérimentés & trop confians. On trouve auſſi dans ces mêmes villes des apothicaires qui s'élançant au-delà du cercle de leur pratique pharmaceutique, dirigent leur attention & leurs travaux ſur des objets de chymie tranſcendante qui les élevent bien au-deſſus du commun des médecins. Ces artiſtes ſont des maîtres dont l'avis eſt reſpectable & doit entraîner les ſuffrages, mais cette reſſource n'eſt pas commune, & la loi doit étendre ſon influence ſur tous les lieux habités.

En ſuivant ces principes, on voit l'inconvénient qu'il y auroit d'admettre indiſtinctement pour la confection des rapports, tout homme exerçant l'une des parties de la *médecine*. On diſtingue en effet les médecins, chirurgiens & apothicaires gradués ou avoués par des corps, & reçus par chef-d'œuvre, de ceux qui n'ont d'autre titre que l'opinion ou l'habitude d'exercer. Tout artiſte reçu & adopté par un corps eſt cenſé avoir donné des preuves ſuffiſantes de capacité, & cette préſomption ne peut convenir à celui qui eſt ſans aveu. On voit même dans les corps différentes claſſes d'artiſtes dont la capacité n'eſt pas la même. Les chirurgiens diſtinguent des maîtres reçus par chef-d'œuvre ou par des examens réitérés,

dont les connoiſſances ſont reconnues s'étendre ſur tous les cas chirurgicaux : les autres reçus ſur la légere expérience & deſtinés principalement pour les petits lieux, ne ſont examinés que pour la forme, & les lettres qui leur ſont expédiées leur enjoignent d'*appeller un maître de la communauté pour leur donner conſeil dans les opérations déciſives, à peine de nullité.* Il eſt évident, dit le même M. Verdier, que de tels artiſtes n'ont pas l'expérience requiſe par les loix pour la rédaction des rapports.

La confuſion qui régnoit dans les ordonnances n'avoit pas permis de prévoir cette différence dans la capacité des artiſtes d'une même profeſſion ; & avant l'édit de 1692, les titres du premier médecin lui permettoient de commettre des médecins & chirurgiens aux rapports *dans toutes les bonnes villes & autres lieux du royaume, ſelon qu'il aviſera bon être.* Il pouvoit choiſir indifféremment dans ces lieux les chirurgiens *les plus capables, pour aſſiſter aux rapports & viſitations des malades & bleſſés.* Mais les articles 133 des chirurgiens de Paris de 1699, 66 de ceux de Verſailles de 1719, 83 de ceux des provinces de 1730, portent que l'*ouverture des cadavres ne pourra être faite que par des maîtres de la communauté.*

Le miniſtere des ſages-femmes eſt encore ſubordonné à des regles plus étroites. Leur inexpérience, ſur tout ce qui n'eſt pas manœuvre d'accouchement, eſt cauſe qu'elles ne peuvent faire leurs viſites qu'en préſence des médecins & des chirurgiens ; elles font leur rapport conjointement ou ſéparément avec eux, ſelon que l'arrêt ou la ſentence qui les nomme leur enjoint d'agir de concert ou ſéparément. Les exemples ont prouvé que l'expérience la plus longue, lorſqu'elle n'eſt pas éclairée d'ailleurs, ne met pas à l'abri des fautes les plus graves. Telle eſt la matrone dont parle Bohn ; elle aſſuroit en préſence de ce médecin-accoucheur qu'une femme qui étoit dans les douleurs, étoit prête à accoucher d'un fœtus mâle très-vivant, aſſurant qu'elle l'avoit ſenti exécuter différens mouvemens dans l'utérus, & qu'elle en avoit diſtingué le ſexe. Bohn tira l'enfant après des peines infinies, & vit que c'étoit une fille à demi-pourrie, morte ſans doute depuis long-tems. Tel eſt l'exemple qui arriva à Paris en 1665, les nommées *Bourcier*, veuve *Loudiere* & *Marie Garnier*, ayant déclaré par leur rapport, qu'il n'y avoit aucune marque de groſſeſſe dans une femme criminelle qui fut exécutée en conſéquence, & qui néanmoins ſe trouva groſſe de trois à quatre mois lors de la diſſection de ſon cadavre : « pour raiſon de quoi ces ma-» trones jurées furent interdites, décretées, ajour-» nées, & ſévérement blâmées & admoneſtées par » le magiſtrat, tant ſur leur impéritie, que ſur leur « témérité à décider avec trop de hardieſſe ſur un « fait incertain & ſur lequel il faut convenir que les « plus habiles peuvent ſe méprendre ». *Voyez* GROSSESSE (*ſigne de*), *Suppl.*

Outre la qualité de gradué ou de maître dans l'une des profeſſions de la *médecine*, la loi a encore exigé un titre particulier dans l'expert nommé aux rapports ; & l'on voit que ce titre, dans l'origine, n'eſt qu'une précaution de plus pour s'aſſurer du choix & de la capacité du ſujet. Les médecins & chirurgiens royaux, dans les lieux où il y en a, ſont prépoſés, *excluſivement à tous autres*, pour tous les rapports juridiques. La charge dont ils ſont revêtus ſuppoſe qu'on s'eſt aſſuré de leur ſuffiſance pour l'exercer ; mais leur droit, quoique excluſif pour les rapports judiciaires, n'ôte point aux autres maîtres dans la même profeſſion celui de faire des rapports *dénonciatifs* à la requête des parties *qui n'ont point formé d'action*, comme on peut le voir par l'édit de 1692, & par l'arrêt du parlement de Paris du 10 mars 1728.

Ces charges de médecins & chirurgiens-royaux ſont à la nomination du premier médecin & du premier chirurgien du roi, dans les lieux où il n'y a point de faculté de médecine ou de college de chirurgie ; & l'on ſent qu'à la rigueur ce n'eſt que la réputation & l'expérience du ſujet qui décide ſon choix. Dans les lieux où il y a faculté ou college, la charge de médecin-royal ou chirurgien-juré eſt accordée au corps lui-même, qui nomme celui de ſes membres qui doit répondre à toutes requiſitions du juge ; & l'on ne peut ſe diſſimuler que cet emploi qui n'eſt que pénible, ne ſoit confié aux plus jeunes ou aux moins experts.

Il y a encore des qualités qui, jointes à celle de médecin & de chirurgien, ne leur permettent pas de faire un rapport, ce qui arrive (dit l'auteur de la juriſprudence de la médecine en France), « toutes » les fois que telle qualité pouvant faire préſumer » dans un médecin ou chirurgien, des raiſons de » lézer ou de favoriſer ceux pour ou contre qui ſe-» roit fait leur rapport, pourroit être un motif légi-» time de récuſation ; tels ſont les médecins ou » chirurgiens qui pourroient être à la fois avocats » ou procureurs ». Un arrêt du parlement de Provence du 23 mai 1677, porte que *le procureur juriſdictionnel étant chirurgien, ne pourroit faire en cette qualité de chirurgien, un rapport de bleſſures, aux cauſes de ceux qu'il auroit accuſés.* Un ſemblable arrêt du parlement de Paris du 11 janvier 1687, permit à un ſubſtitut de procureur-fiſcal & procureur poſtulant, étant chirurgien, d'exercer ſa fonction de chirurgien, *à la charge qu'il ne pourroit délivrer aucun rapport en juſtice, pour ceux dont il ſeroit ou auroit été procureur, ſoit dans les procès criminels où leſdits rapports ſeroient délivrés, ſoit dans d'autres procès civils ou criminels.*

Des précautions à obſerver pour bien faire un rapport. On ſent que la nature de l'objet du rapport détermine le nombre & le genre des précautions qu'on doit obſerver pour le bien faire. On peut conſulter à ce ſujet les différens articles de *médecine légale*, inſérés dans ce *Supplément ;* il eſt pourtant des généralités eſſentielles qui trouveront leur place naturelle dans cet article.

Un médecin & un chirurgien appellés en juſtice pour faire leur rapport ſur l'état d'un cadavre, ont à décider quel eſt le genre de mort qui a eu lieu : ils déterminent en outre, par les ſignes qui les concernent, ſi c'eſt la perſonne dont ils examinent le cadavre qui a attenté à ſa propre vie, ou ſi cet attentat a été commis par des mains étrangeres. Leur déciſion ſur ces deux points conſtitue aſſez ſouvent le corps & l'eſpece de délit, & la baſe du jugement, lorſque les preuves d'un autre genre ne ſont pas péremptoires : il eſt donc eſſentiel de procéder avec une extrême circonſpection, & de ne rien conclure d'après une circonſtance, qu'après s'être bien convaincu qu'il n'eſt rien qui puiſſe l'infirmer.

Leur premier devoir, c'eſt de vérifier ſi le cadavre n'offre aucun ſigne de vie ; s'ils ont le bonheur d'en appercevoir ou d'en préſumer, l'humanité leur dicte ce qu'ils ont à faire : les ſecours doivent être adminiſtrés avec précaution & intelligence, ſelon la nature des lézions. Ambroiſe Paré, par une ſuture & d'autres ſecours ordinaires, rappella à la vie, pour quelques inſtans, un ſeigneur qui, dans un accès de mélancolie noire, s'étoit coupé la gorge avec un raſoir : ſes domeſtiques accuſés de ce meurtre, ne durent leur ſalut qu'au peu de paroles que cet homme articula avant ſa mort. Quelle ſatisfaction pour des experts, ſi à l'avantage de rappeller un homme à la vie, ils joignent celui d'éclaircir un doute qui eût peut-être coûté la vie à quelque innocent, ou qui eût produit l'impunité de quelque coupable !..

Le ſimple doute ſur un reſte de vie, quoique inſenſible, autoriſe & impoſe même l'obligation de multiplier les moyens pour mettre les ſignes de la vie dans une plus grande évidence; il vaut mieux les employer inutilement que négliger d'en faire uſage dans un cas où ils pourroient être utiles.

On a ſouvent rappellé à la vie des noyés ou des perſonnes que la vapeur du ſoufre ou du charbon avoit preſque étouffés : ces différens moyens ſont connus & preſque triviaux par la multiplicité d'ouvrages produits dans ces derniers tems. L'air ſoufflé dans la bouche, en fermant les narines du cadavre; la chaleur des cendres, du fumier appliqué ſur le corps; les irritans introduits dans le nés, le goſier, par le fondement; les frictions, les ventouſes, les ſaignées, ſur-tout aux veines jugulaires, ſont des ſecours dont l'efficacité a été heureuſement reconnue.

L'utilité de l'ouverture de ces veines, dans les apoplexies & les étranglemens, eſt prouvée par une obſervation de Valſalva, qui vit entiérement pâlir, après l'ouverture d'une des veines jugulaires, la face du cadavre d'une femme qui avoit été pendue, & qui avant cette ouverture étoit d'une lividité extrême; il eſt vrai que la fluidité du ſang après la mort, favoriſa ce dégorgement, & qu'on ne peut pas ſe flatter de rencontrer cette circonſtance dans tous les cas; mais quand même on n'évacueroit pas tout, il n'eſt pas indifférent d'eſſayer, il ſe trouve toujours une partie du ſang plus ou moins fluide; & cette partie évacuée facilite la réſorption de l'autre. M. Morgagni vit ſur une femme que des voleurs avoient voulu étrangler, que le viſage étoit enflé & livide, & la bouche pleine d'écume; on la rappella à la vie, après l'avoir ſaignée du bras & du pied, & lui avoir donné quelques cordiaux : on peut conclure de cette obſervation, la fauſſeté de cet aphoriſme d'Hippocrate, *neque is ad vitam redit, qui ex ſuſpendio, ſpumante ore detractus eſt.*

2°. Lorſque la mort eſt aſſurée, & qu'il faut vérifier le cadavre pour en faire le rapport, l'expert doit tout vérifier lui-même auſſi promptement qu'il eſt poſſible, & ſur-tout avant que les injures de l'air ou la putréfaction aient cauſé des altérations; il doit même avoir égard au tems depuis lequel la perſonne eſt morte, & obſerver avec ſoin ce qui peut être l'effet du délai ou de la putréfaction, pour le diſtinguer de tout ce qui pourroit dépendre d'autres cauſes. Les juges interrogent les médecins pour s'éclairer ſur tout ce qui a rapport à la phyſique du corps humain ou à la médecine proprement dite; & ils ſont en droit d'en attendre l'explication la plus complette dès que ces objets ne ſont pas inacceſſibles aux connoiſſances actuelles.

Le ſimple retard dans les ouvertures, dénature aſſez ſouvent des indices, qui apperçus auparavant, auroient pu paſſer pour poſitifs. Harvei rapporte (*circul. ſang. exercit. III.*) qu'ayant ouvert la poitrine & le péricarde d'un pendu, deux heures après ſa mort, il trouva d'abord les poumons farcis de ſang, & ſur-tout l'oreillette droite du cœur qui ſurpaſſoit le volume du poing, & qui étoit ſi diſtendue qu'elle paroiſſoit prête à ſe rompre : ce volume ſi conſidérable diſparut le jour ſuivant, le corps étant parfaitement refroidi, & le ſang pénétra dans les parties voiſines.

Les altérations ſpontanées qui ſe font ſur les cadavres, imitent aſſez ſouvent les effets des cauſes cauſtiques ou même méchaniques ſur les vivans. On a vu des épanchemens ſanguins, devenus corroſifs par le ſéjour & la putréfaction, attaquer les parties voiſines, & produire ſur elles les mêmes effets que des venins qu'on auroit avalés. Des contuſions ou des preſſions faites ſur différentes parties des cadavres, & continuées durant quelque tems, froiſſent toutes les parties molles qui les éprouvent, les déchirent quelquefois, & laiſſent des traces ſemblables à celles des inſtrumens contondans le plus violemment appliqués; l'air même ſe dégage des parties du cadavre, & peut, lorſqu'il eſt retenu dans les cavités, produire des déchiremens ou des déplacemens méchaniques, qu'un homme inexpert ou peu attentif pourroit attribuer à des cauſes abſolument étrangeres.

3°. Il faut éviter l'emploi de la ſonde dans la recherche ou l'examen des plaies extérieures. Les obſervations prouvent qu'on a ſouvent formé avec cet inſtrument de fauſſes routes, qu'on attribuoit à la nature des plaies, ou qu'on a rendu dangereuſes celles qui euſſent été légeres ou faciles à guérir; Bohn cite l'exemple d'un chirurgien ignorant qui, en ſondant une plaie faite au front par une balle, porta ſon inſtrument à la profondeur d'un doigt, & ne ceſſa de l'agiter & le retourner en tout ſens, que lorſqu'il eut rencontré un corps ſolide, qu'il croyoit être la balle; ce qui accéléra la mort du bleſſé par l'agrandiſſement de la plaie, & l'enfoncement des eſquilles du crâne dans le cerveau.

4°. L'expert doit examiner ſcrupuleuſement tout ce qui s'offre à l'extérieur du cadavre, comme bleſſures, contuſions, taches, lividités, diſtorſions; en un mot il doit circonſtancier fidélement tout ce qui n'a point lieu dans l'état naturel : ſes recherches doivent ſe porter ſur les choſes qui peuvent avoir quelque rapport avec le cadavre; tels ſont les inſtrumens ou les corps qui ont pu ſervir au genre de mort qui a eu lieu, la poſition des lieux, l'état des hardes, quelquefois même les maladies qui regnent dans le pays, ou les qualités de l'air qu'on reſpire dans le lieu du délit.

5°. Il doit ouvrir les différentes cavités du cadavre, & s'attacher ſur-tout à voir l'état des organes vitaux. Les ſignes extérieurs qu'il a pu appercevoir doivent fixer ſes yeux ſur ce qu'ils indiquent; ainſi une impreſſion circulaire autour du col, le doit déterminer à vérifier cette partie avec plus d'attention que tout le reſte du corps. Il n'eſt jamais inutile d'examiner l'état des premieres voies; les traces d'un poiſon peuvent bien ſouvent conſtater ce que les autres ſignes ne décident qu'en partie.

Cette ouverture du cadavre doit être faite dans un lieu convenable, avec précaution, ſur-tout lorſqu'on veut découvrir la profondeur & la direction des plaies, faites par des inſtrumens pointus & affilés, ou celles qui ſont faites par des balles de mouſquet, à cauſe de leurs détours dans le tiſſu des parties.

6°. Il doit encore ajouter les conſidérations générales ſur le lieu, la ſaiſon, l'état de l'atmoſphere, l'âge du ſujet, ſon ſexe, ſes habitudes (s'il l'a connu vivant). *Voyez* ci-après.

Si le cadavre étoit enterré, il faut le déterrer, dit Feltmann, pour en faire l'ouverture, « autrement » le coupable ne peut être puni de mort que dans le » cas où le bleſſé eſt mort ſubitement après le coup » reçu ».

Le même auteur rapporte (*de cadav. inſpiciend.*) deux conditions aſſez inutiles à remplir, lorſqu'on tire un cadavre hors de l'eau; 1°. de couvrir les nudités; 2°. de laiſſer tremper les pieds dans l'eau d'où l'on a tiré le cadavre; il cite une loi de Marguerite de Bourgogne qui l'avoit ordonné ainſi.

7°. Les principaux articles du rapport doivent ſe dreſſer ſur les lieux & non de mémoire; l'expert ne doit parler que de ce qu'il a vu par lui-même, & non du récit que lui ont fait les aſſiſtans ou des étrangers.

Si le ſujet qu'il examine eſt vivant, il faut qu'il

marque s'il a été requis de se transporter ou si le sujet l'est venu trouver : dans le premier cas, il doit dire s'il l'a trouvé couché ou debout, vaquant à ses affaires, ou dans l'impuissance d'y donner ses soins, situé de telle ou telle façon.

Il ne faut rien déduire que des véritables symptomes, sans rien inférer des cris & douleurs du malade & des assistans.

Il faut être en garde contre l'artifice avec lequel on contrefait les véritables symptomes, comme les convulsions, contorsions, syncopes apparentes, sang séringué, démence & fureur affectées.

8°. Si l'objet du rapport est compliqué ou exige des réflexions suivies, il faut, après avoir noté les objets essentiels sur les lieux, laisser écouler le moindre intervalle possible : s'il s'agit de poison, il faut soi-même répéter ou faire des épreuves sur des animaux vivans (*Voyez* POISONS, *Suppl.*) ; s'il est question d'alimens ou autres substances inconnues, faire soi-même les analyses, ou requérir du juge qu'il nomme d'autres experts propres à aider dans cette recherche.

9°. Avoir égard à toutes les circonstances dans l'estimation des pansemens, médicamens, ou dans le jugement de la méthode de traiter employée par d'autres.

Affirmer rarement, soit dans les prognostics, soit dans l'évaluation des causes & des effets. La certitude mathématique n'est point l'appanage de l'art de guérir : Celse a dit, *nil in medicina adeo certum est, quam nihil certum.* La très-grande probabilité est le plus souvent le dégré extrême auquel on peut atteindre.

La brièveté, la clarté, la propriété des mots, sont encore des qualités nécessaires dans un rapport ; les mots scientifiques doivent y être interprétés dans leur vrai sens, pour être entendus des juges. Les rapports seroient inutiles, dit M. Verdier, si les juges étoient anatomistes & médecins.

Il ne faut rien mêler d'étranger au rapport, ainsi l'expert doit éviter tout étalage d'érudition que la matiere n'exigeroit pas étroitement.

On nomme pour l'ordinaire deux ou trois experts, l'un médecin, les autres chirurgiens, pour réunir toutes les connoissances médicinales qui ont rapport à la question à consulter : cet usage bon en lui-même, a pourtant ses inconvéniens, lorsque l'un de ces experts differe d'avis ou empiete sur le ressort des autres. Le médecin & le chirurgien ont également droit à l'ouverture du cadavre & aux observations anatomiques ; mais si les opérations de la main sont dévolues au dernier, c'est au premier qu'appartiennent les observations physiologiques : l'infraction de cette regle a produit pour l'art des humiliations qui ne devroient cependant retomber que sur ceux qui l'ont violée.

Un expert ne doit même faire que les démarches utiles ; ainsi point de discussion physiologique devant une populace assemblée, qui croira au ton d'importance avec lequel on lui explique les effets & leurs causes, qu'elle est faite pour juger de ces matieres, & qui viendra à bout de s'en persuader (*V.* le rapport fait pour Calas, fils, *au mot* SUSPENSION, *Suppl.*) ; malheur aux hommes si jamais le peuple évoque à son tribunal les causes de cette espece ! la précipitation & l'enthousiasme qu'il porte dans ses décisions, ne sauroient s'allier avec les recherches requises.

10°. Les rapports doivent être faits sans connivence, & avec tout le secret que méritent des faits dont la révélation peut produire l'impunité du crime, ou la persécution de l'innocence.

Dans les cas litigieux ou difficiles, lorsqu'il y a discord parmi les experts, le corps de délit étant bien constaté, il faut demander l'avis des corps ou des facultés célebres, & s'adresser par préférence à ceux qui se sont occupés de ces objets, ou qui réunissent les moyens pour en bien juger.

Tant de précautions accumulées ne mettent pas toujours l'expert à l'abri de la récusation. La déclaration du 16 juin 1608, & l'arrêt du parlement de Paris du 10 mars 1728 & autres, en ordonnant que les rapports de justice, seront faits par ceux qui sont commis à cet effet, ajoutent : *au cas qu'il n'y ait point de leur part récusation, absence ou autre légitime empêchement, pour raison desquels il en ait été autrement ordonné par les officiers de justice.* Verdier, *jurisprud. de la Méd.*

Des différentes especes de rapports ou relations. Le ministere des médecins, considéré dans ses rapports avec la législation ou l'ordre public, comprend, 1°. les rapports, avis ou relations ; 2°. les exoines ou certificats d'excuse ; 3°. les estimations ou jugemens.

Les rapports proprement dits, qu'on appelle encore *rapports judiciaires*, sont, comme je l'ai déja dit, des actes publics, par lesquels des médecins & leurs ministres titrés « rendent témoignage, ou font » la narration, dans un écrit signé d'eux, de tout ce » que leur art & leurs lumieres leur ont fait connoî- » tre par l'examen & la visite d'un sujet mort ou » vivant, pour, en éclairant les juges, faire foi en » justice ».

Il est une autre espece de rapports ou de relations qu'on peut appeller *politiques* ou *économiques ;* elle concerne principalement l'ordre civil, & a lieu lorsque le magistrat ou le souverain demande l'avis d'un ou de plusieurs médecins, ou d'une faculté entiere, sur divers objets généraux relatifs à la santé ou à la conservation de l'espece. *Voyez* ci-dessous.

La premiere espece de rapports, ou ceux qu'on nomme *judiciaires*, est moins importante que la seconde, en ce qu'elle ne regarde que quelques particuliers ; mais les occasions d'en faire sont si fréquentes, qu'il n'est aucun médecin qui puisse se flatter de n'être pas souvent appellé par les juges, & dont les lumieres ne soient souvent compromises par la difficulté des cas.

Ces rapports sont simplement *dénonciatifs*, lorsqu'ils sont faits par toute sorte de médecins ou chirurgiens avoués, à l'occasion de quelque blessure ou autre pareil accident, à l'heure même ou bientôt après, & à la requisition des blessés ou de ceux qui s'intéressent pour eux. Ils sont au contraire *définitifs* ou *juridiques*, lorsque, conformément aux ordonnances, ils sont faits & dressés par ceux qui sont prépposés à cet effet, ou, à leur défaut, par ceux que le juge nomme d'office. Ces rapports définitifs sont les seuls qui font foi en justice, & guident les juges dans leurs décisions ; « & comme c'est pas leur » moyen que ces blessés obtiennent toujours les pro- » visions pour les frais de poursuite, médicamens » & alimens, suivant le contenu d'iceux, on les a » nommés *provisoires* ». Pour le défendeur, il ne peut faire visiter que du consentement du demandeur ou de l'ordonnance du juge.

Les rapports dénonciatifs étant faits par des gens choisis, & n'étant que des témoignages volontaires, sont toujours susceptibles de suspicion, & n'ont que peu d'autorité en justice. C'est même par un abus assez condamnable, que les juges des petites juridictions accordent le plus souvent une premiere provision à un blessé sur un simple rapport dénonciatif, lorsque l'information se trouve conforme au rapport. Le droit naturel & l'esprit des ordonnances, en rejettant tout soupçon des preuves admissibles, ordonnent & enjoignent, dans la preuve des experts en général, qu'ils seront nommés par le juge ou par

les deux parties conjointement. En effet, le défendeur, comme le plus intéreſſé à ce rapport, aura lieu de préſumer, s'il n'eſt point appellé, que le demandeur aura choiſi ceux qui lui ont paru plus propres à répondre à ſes intentions. Le médecin & le chirurgien ordinaires du malade ont intérêt à le favoriſer, & la délicateſſe de conſcience eſt ſouvent moins puiſſante que les conſidérations réunies de l'attachement & de l'amour du gain. On trouveroit d'ailleurs dans les nullités & les motifs de récuſation qui ſe trouvent ſi communément dans ces rapports, & par conſéquent dans les nouvelles diſcuſſions, les contre viſites & la multiplication des frais qui en ſont la ſuite, de nouvelles raiſons pour en rejetter l'uſage.

Il n'y a que le libre conſentement des deux parties qui choiſiſſent des experts gradués & éclairés, qui donne aux rapports dénonciatifs, la force des rapports *définitifs* ou *proviſoires*.

Les exoines ou certificats d'excuſe ſont, comme le dit M. Devaux, « une certification par écrit, donnée par un médecin ou par un chirurgien, conjointement ou ſéparément, ſur l'état des particuliers, ſoit à leur ſimple requiſition, ou par ordonnance de juſtice, tendante à faire connoître à tous ceux qui ont droit d'y prendre part, la vérité des cauſes maladives qui peuvent les diſpenſer valablement de faire bien des choſes dont ils ſeroient tenus, s'ils jouiſſoient d'une ſanté parfaite ».

Les exoines ſont diviſées en politiques, juridiques & eccléſiaſtiques.

Les premieres concernent l'état en général, ou les maiſons royales en particulier; les ſecondes ont lieu dans le cours des procédures civiles ou criminelles; & les troiſiemes ont pour objet d'obtenir de l'égliſe ou de ſes miniſtres, des diſpenſes concernant l'exercice des fonctions & devoirs qu'elle impoſe.

Les exoines politiques qui concernent l'état, s'accordent à ceux qui, par leurs maladies ou leurs bleſſures, ne peuvent vaquer au ſervice militaire, aux charges, emplois & fonctions publiques, *&c.* Celles qui concernent les maiſons royales en particulier, diſpenſent, pour les mêmes raiſons, du ſervice des maiſons royales. Ces deux eſpeces d'exoines ſe donnent ſur de ſimples certificats dénonciatifs, pourvu qu'ils ſoient faits par des experts de réputation non ſuſpecte, & que chacun n'atteſte que ce qui eſt de ſa compétence.

Les exoines juridiques ont lieu dans les procédures civiles & criminelles, dans la vue de retarder le jugement d'un procès dont l'inſtruction ou la pourſuite demande la préſence des parties. Cette excuſe n'a lieu que dans les décrets d'*aſſigné pour être ouï*, ou d'*ajournement perſonnel*; mais elle ne diſpenſe point de paroître dans les *décrets de priſe de corps*, & donne ſeulement un délai. Pour la validité de cette exoine, tout réſide dans le procès-verbal d'une procuration paſſée pardevant notaire, dont l'accuſé charge quelqu'un; & il eſt dit dans l'*art.* 2 du *tit. XI* de l'ordonnance de 1670, que *ſa procuration ne ſera point reçue, ſans le rapport d'un médecin de faculté approuvée, qui déclarera que l'accuſé ne peut ſe mettre en chemin ſans péril de ſa vie*; & le médecin doit atteſter par ſerment, devant le juge du lieu, la vérité de ſa dépoſition.

2°. Ces exoines juridiques ont lieu lorſqu'il s'agit d'élargir, reſſerrer ou transférer un priſonnier, que le mauvais air ou des incommodités feroient périr infailliblement: de ce genre ſont encore les exoines pour commuer la peine d'un forçat, que des incommodités mettent hors d'état de ſervir ſur les galeres, ou de ſubir toute autre punition qui ne va pas à la mort.

3°. Ces mêmes exoines juridiques ont pour objet d'épargner ou de modérer les douleurs de la torture pour les criminels foibles ou incommodés. *Voy.* TORTURE, *Suppl.*

4°. La groſſeſſe & les couches des femmes ſont encore des raiſons valables pour les diſpenſer de comparoître en perſonne, afin de répondre aux accuſations qui leur ſont intentées.

Les exoines eccléſiaſtiques concernent les fonctions ſacerdotales, l'obſervation des loix canoniques, comme l'exécution des vœux, la récitation du bréviaire, les fonctions bénéficiales, & les jeûnes ou abſtinences.

Les eſtimations ſont de deux ſortes; ou l'on eſtime l'honoraire dû à un médecin & à ſes miniſtres, lorſque cet honoraire eſt conteſté; ou l'on évalue le prix des médicamens & remedes.

Ces eſtimations ont lieu, lorſque les ſalaires ſont conteſtés par les débiteurs. En ce cas « les juges » ordonnent que les mémoires contenant les viſites, » opérations, panſemens & médicamens, ſeront » priſés & eſtimés par les experts qui ſont quelquefois nommés d'office; mais ordinairement dont » les parties conviennent ».

Il eſt inutile de s'arrêter ſur le droit de ſalaire, & l'*action qu'ont en juſtice* ceux qui exercent la médecine & ſes différentes branches, contre les particuliers peu reconnoiſſans ou trop économes. Les médecins ſcandaliſent rarement les tribunaux par de ſemblables querelles; & c'eſt à bon droit qu'on peut appeller le bénéfice de leur profeſſion un *honoraire*, qu'il eſt honnête d'accepter, & qu'il ſeroit honteux de demander. Les chirurgiens & les apothicaires ſont plus ſouvent en uſage d'intenter des procès à cet effet; & c'eſt ſur-tout pour l'eſtimation de leurs mémoires, que les juges appellent quelquefois des experts à leur ſecours.

Il eſt une autre ſorte d'eſtimation qu'on pourroit appeller *jugement*; elle a lieu lorſque des experts ſont requis par le juge de décider ſi un traitement de maladie ou une opération de chirurgie & des panſemens, ont été faits ſelon les regles de l'art.

Cette matiere délicate exige toute la prudence poſſible; & l'expert qui décide de la bonté d'un traitement, doit être muni des plus grandes lumieres. *Voyez* ci-deſſous *l'article des fautes des gens de l'art.*

Des objets ſur leſquels les médecins ont des rapports à faire, & juſqu'où leur miniſtere s'étend. La vie, la ſanté, la maladie, la mort, les différentes léſions, les facultés de l'ame & du corps conſidérées phyſiquement, ſont, comme je l'ai déja dit, les objets qui lient la médecine avec la juriſprudence. Si la médecine, conſidérée ſous ſon vrai point de vue, peut être appellée la *ſcience de la nature*, il s'enſuit qu'elle doit être conſtamment unie à la théorie & à la pratique des loix, dont l'objet eſſentiel eſt de régler l'homme ſelon les principes du droit naturel; mais les bornes de l'eſprit humain ne lui permettent pas d'embraſſer un plan d'une pareille étendue. La médecine, ou l'art de guérir & de conſerver, exige des connoiſſances variées, dont la multiplicité ne laiſſe guere à celui qui l'exerce, d'autre tems que celui qu'il faut pour en prendre une idée ſuperficielle. L'artiſte fait quelques pas dans cette carriere, éclairé par les principes que lui ſuggere ſon expérience: le reſte eſt abandonné au haſard; & c'eſt ce haſard, dont la marche eſt inconnue, ou tout au plus foiblement éclairée, que les médecins ont appellé *nature*. Le fil des expériences ne s'étend pas fort loin; on a ſubſtitué à la chaîne des principes qui manquent ſouvent en médecine, la précieuſe *obſervation*, & quelquefois l'analogie ſévérement déduite; mais il n'appartient qu'à quelques génies

privilégiés d'entreprendre d'en reculer les bornes.

Ce peu de reſſources qu'ont lès médecins pour atteindre à la certitude qui donne la pleine conviction, ne leur permet que rarement d'affirmer ſur des objets qui ne tombent pas ſous les ſens : ce n'eſt auſſi que dans la plus petite claſſe d'objets que leur miniſtere devient véritablement utile au légiſlateur.

Il ſuffit de ſe rappeller les différentes eſpeces de rapports dont j'ai parlé, pour en conclure qu'il eſt une foule de cas auxquels ils ſont applicables. Mais on voit du premier abord l'impoſſibilité de faire un traité dogmatique qui embraſſe tout, en aſſignant à chaque objet le dégré d'importance qui lui convient. C'eſt par des cas particuliers qu'on peut faire l'application des principes dont l'expoſé ſeroit obſcur ou inintelligible ſans ce ſecours : d'ailleurs, dans la plupart des circonſtances, une déciſion une fois adoptée, n'a pas force de loi pour l'avenir, parce que les circonſtances & les raiſons d'intérêt ne ſont pas toujours les mêmes.

Parmi les queſtions de médecine relatives à la juriſprudence, il en eſt, comme on l'a vu ci-deſſus, qui donnent lieu à des rapports judiciaires, & d'autres à des rapports politiques ou économiques.

Dans la claſſe des premieres ſont l'examen

Des fœtus parfaits ou imparfaits, les monſtres, les avortons, leur baptême. *Voyez* AVORTEMENT, MONSTRES, BAPTÊME, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

L'avortement & ſes cauſes. *Voy.* AVORTEMENT, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

L'opération céſarienne. *Voyez* OPÉRATION CÉSARIENNE, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

Les naiſſances tardives & hâtives.

Les cauſes du droit d'aîneſſe dans les jumeaux.

L'infanticide. *Voyez* INFANTICIDE, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

Les ſignes de groſſeſſe. *Voy.* GROSSESSE, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

L'impuiſſance, la ſtérilité & autres cauſes de divorce ou de ſéparation de corps. *Voyez* IMPUISSANCE, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

Le viol, la virginité & ſes ſignes.

Les âges de la vie. *Voyez* AGES (*Médec. légale.*) dans ce *Suppl.*

Les maladies générales, particulieres ou organiques, vraies ou ſimulées.

Les plaies, difformités, mutilations, les poiſons. *Voyez* PLAIES, POISONS, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

La mort, ſes cauſes, ſes ſignes. *Voyez* MORT, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

Les effets de la torture. *Voyez* TORTURE, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

Les miracles, les jeûnes, diſpenſes, *&c.*

Les maladies & guériſons ſurnaturelles, l'extaſe, *&c.*

L'incorruptibilité des cadavres, ſes cauſes.

Les fautes dans le traitement des maladies, ou dans l'exercice de l'une des parties de la médecine.

Dans la claſſe des queſtions politiques ou relations à l'ordre civil, ſont les conſidérations générales ſur l'éducation phyſique des enfans, ſur-tout dans les maiſons publiques, comme hôpitaux des enfans-trouvés, *&c.*

L'examen des nourrices, l'inoculation. *Voy.* INOCULATION, (*Médecine légale.*) dans ce *Suppl.*

Les effets de l'air vicié ſur le corps.

L'influence des états ou des profeſſions ſur la ſanté.

Les alimens, leur nature, leur choix ; l'examen des farines, grains & plantes uſuelles ; l'examen des eaux, des vins falſifiés ou gâtés, des viandes fraîches, ſalées, *&c.*

La conſidération des vêtemens, leur forme, leurs inconvéniens, *&c.*

Les habitations, leur expoſition, *&c.* priſons, caſernes, hôpitaux, camps, *&c.* les effets de la proximité des étangs, des marais, du fumier, des boucheries, des tombeaux ou cimetieres, des manufactures d'amidon, des tanneries, de quelques autres arts, *&c.*

L'exploitation des mines, les eaux minérales.

Les grandes opérations dans les cas qu'on croit déſeſpérés, les remedes nouveaux ou douteux, les eſſais en médecine.

Si l'on ſe rappelle les différentes connoiſſances qui conviennent au médecin expert, & les précautions qu'il doit obſerver dans ſes rapports, on verra quelle eſt l'étendue de ſon miniſtere, & quelles ſont les lumieres que le juge eſt en droit d'en attendre. Dans les rapports judiciaires, on ne demande que des éclairciſſemens fondés pour établir des faits, ou des raiſons conſéquentes pour détruire les ſoupçons. Le témoignage des ſens mérite ici la premiere place : le médecin, accoutumé à l'obſervation de la nature, voit mieux que le vulgaire, lorſqu'il s'agit des corps animés. Mais eſt-ce au ſeul témoignage des ſens qu'il faut borner les moyens dont il diſpoſe ? Non ſans doute ; l'eſprit d'obſervation & de réflexion, appliqué aux faits de la nature par pluſieurs médecins illuſtres ; les découvertes utiles dont ils nous ont enrichis par ce ſeul moyen, dépoſent bien clairement que leur miniſtere s'étend au-delà. Si le juge a le droit, en exécutant la loi, d'en rechercher l'eſprit ; s'il pénetre quelquefois dans l'ame de l'accuſé pour en découvrir l'intention & les détours, il eſt ſans doute permis à l'expert, qui ne quitte point ſon objet, de réſumer les choſes qu'il obſerve, & d'en déduire les conſéquences naturelles. Qu'il parle des faits & des principes connus ; qu'il s'éclaire par d'autres faits à meſure qu'il abandonne la route commune ; en un mot, qu'il ſoit conſéquent & qu'il ſache douter, il ſera toujours à ſa place. L'expert ne peut être confondu avec le témoin, que lorſqu'il dépoſe ce qu'il a vu ; mais, lorſqu'en uſant de ſes lumieres, il apprécie des ſignes & remonte à la connoiſſance des cauſes, il devient juge lui-même. (*V.* SUICIDE, *Suppl.*) Je conviens que l'impéritie de la plupart des experts a mis des bornes étroites au dégré de crédibilité qu'on leur accorde ; le juge doit ſouvent ſe garantir de l'inconſéquence qu'on trouve ſi communément dans les rapports ; mais les fautes de l'artiſte laiſſent encore à l'art toute ſon énergie. En s'appliquant à choiſir parmi les hommes, & ſur-tout dans les grandes villes, on finira par trouver la reſſource dont on manquoit, & les bons eſprits dirigés vers un objet utile & grand, étendront nos vues & nos moyens.

Plan d'un traité de Médecine légale. Un traité de *médecine légale* qui contient avec détail tous les cas où l'avis des médecins devient utile ou paroît l'être, eſt ſans doute un ouvrage eſtimable : nous en avons pluſieurs de cette eſpece dont le mérite eſt reconnu, & qu'on conſulte dans l'occaſion ; mais ſi l'on trouve avec plaiſir dans ces ouvrages l'eſprit de recherche qui éclaire, on les voit auſſi défigurés par cette malheureuſe crédulité que l'ignorance & la ſuperſtition produiſirent dans les ſiecles précédens. L'habitude de dogmatiſer, de définir, d'expliquer, étoit contagieuſe ; on n'en vouloit qu'aux mots, & l'expérience négligée paroiſſoit acceſſoire à l'art de conſtruire des théories. On eût rougi d'avouer l'impoſſibilité de connoître la maniere dont la nature enchaîne ſes opérations, de ne pas voir clairement la liaiſon des effets & des cauſes. Jamais l'eſprit humain ne parut ſi avancé ; rien n'arrêtoit, & l'imagination tenoit lieu de logique. Quelques connoiſ-

ſances de plus nous ont appris à douter ; on eſt moins confiant, & cette révolution utile a produit des notions poſitives qu'on ignoroit, & en a diſſipé de factices que le tems avoit conſacrées.

Nous n'avons point de traités châtiés, ils ſont tous incomplets ; quoique des médecins aient publié de nos jours des ouvrages particuliers, marqués au coin de cette philoſophie, qui n'admet que de bonnes preuves ou le plus ſévere analogiſme, ils n'ont pas tout dit, & l'on conſulte trop ſouvent, par diſette, ceux qui n'ont pas eu le tems ou le talent de ſi bien voir.

Il eſt encore un obſtacle d'un autre genre : on ſe repoſe ſur les anciens du pénible ſoin de diſcuter les faits & les probabilités ; on reſpecte juſqu'à leurs erreurs, qu'une phyſique plus ſaine & moins vague, démontre être multipliées ; il ne s'agit que de ſavoir compiler, & le ſeul poids des autorités balance la raiſon, & prévaut quelquefois ſur l'évidence. Des experts éclairés, dont les connoiſſances n'étoient point ſoumiſes à ce joug, ont oſé quelquefois dans des mémoires particuliers, s'élever contre cet abus ; ils ont été combattus par d'autres médecins moins philoſophes ; on leur a fait un crime de penſer par eux-mêmes, comme s'il n'étoit pas permis à tous les hommes de conſulter la nature, & d'en arracher quelquefois des vérités utiles. L'incertitude des juges s'eſt accrue par celle des opinions ; il falloit être médecin pour décider entre les deux partis, & l'on abandonnoit au haſard une déciſion qui intéreſſoit la fortune ou la vie des citoyens.

Tant d'inconvéniens & quelques événemens funeſtes, annoncent l'extrême utilité d'un travail ſur la *médecine légale*, qui en embraſſant tous les objets ſur leſquels les médecins font des rapports en juſtice, n'établiſſe d'autres principes que ceux qui ſont avoués par la bonne obſervation ou par l'expérience ; qui apprécie ſévérement nos connoiſſances poſitives, & les diſtingue des conjecturales ; qui préſente en un mot le tableau des faits & celui des opinions : mais ce travail eſt l'ouvrage du tems, & ſur-tout celui de l'expérience conſidérée ſans prévention. Aſſez de ſiecles ne ſe ſont pas écoulés, & trop peu d'hommes ſe ſont occupés de cet objet, pour qu'il ſoit poſſible de ſubſtituer un édifice également ſoutenu dans toutes ſes parties, à ceux dont j'ai prouvé le peu de ſolidité. Je ſens que je n'ai pas beaucoup à dire, & que je mets le plus ſouvent le doute raiſonné à la place du dogme : mais on n'approche de la vérité que par des pas ſucceſſifs.

Il me paroît utile dans un traité de *médecine légale*, de conſidérer l'homme dans ſes rapports ; 1°. avec les loix naturelles, 2°. avec les loix civiles, 3°. avec les loix religieuſes. S'il ſe trouve entre ces divers rapports, ou entre les loix qui les font naître, des contradictions frappantes, ce n'eſt pas au médecin à les concilier, mais il lui convient de les mettre en évidence.

1°. L'objet eſſentiel du médecin, c'eſt de guérir ou de conſerver ; mais l'imperfection de ſon art le met ſouvent dans le cas d'uſer de moyens violens qui ſemblent attenter aux loix de la nature. De-là naiſſent les queſtions ſuivantes :

Eſt-il permis d'eſſayer un remede nouveau ou inconnu ? Dans quel cas ? Sur quels ſujets ?

Peut-on pratiquer certaines opérations de chirurgie, telles que les amputations, &c. dans des cas où elles ne ſont pas abſolument néceſſaires ? La volonté du malade ſuffit-elle pour excuſer le chirurgien ? La ſeule répugnance du malade doit-elle empêcher de la pratiquer, lorſqu'elle ſeroit évidemment utile ? L'opération céſarienne eſt-elle conforme aux loix de la nature ? La pratique de l'inoculation eſt-elle auſſi avantageuſe à l'homme ſimplement ſoumis aux loix naturelles, qu'elle l'eſt à un état dans lequel les loix civiles favoriſent la population ?

Peut-il être permis d'uſer des remedes abortifs dans le cas où une femme enceinte mal conformée eſt dans un danger de mort évidente ? Peut-on dans ces circonſtances tuer un fœtus dans le ſein de ſa mer pour l'extraire enſuite par pièces ?

La crainte de la contagion autoriſe-t-elle à tuer le malheureux qui pourroit la communiquer ?

Le médecin peut-il être forcé à courir les riſques d'une épidémie mortelle, dans la vue de ſecourir ſes ſemblables ?

Peut-on raiſonnablement enjoindre à un médecin ou à un chirurgien de traiter tous les malades d'une même maladie, ſelon une méthode déterminée, pour ſi bonne & ſi ſalutaire que cette méthode paroiſſe ?

Y auroit-il moins d'inconvénient à laiſſer le traitement à l'arbitrage du médecin ?

Un médecin eſt-il coupable pour avoir reſté dans l'inaction durant une maladie mortelle, ſous prétexte qu'il attendoit l'effort de la nature ? *&c.*

2°. Le miniſtere du médecin a des relations encore plus étroites avec l'ordre civil. J'ai traité ci-deſſus les principaux objets relatifs aux loix criminelles & aux loix politiques : il importe peu d'ailleurs qu'en traitant ces queſtions, on les ſoumette à la marche compaſſée qu'ont introduite les ſcholaſtiques. La clarté dans l'expoſition fait ici le premier mérite ; & comme on a toujours en vue la vie, la ſanté, les fonctions des organes & la mort, ces différentes queſtions s'éclairent & s'expliquent les unes par les autres. L'objet du médecin dans les cauſes criminelles, eſt d'établir 1°. le corps de délit par les ſignes évidens que ſa profeſſion le met en état de diſcerner ; 2°. d'en rechercher la cauſe, & déterminer par la forme & les circonſtances des léſions, leur ſiege & leurs rapports, ſi elles ont été faites naturellement, par haſard, ou à deſſein. 3°. Si parmi différens ſignes qui établiſſent le corps de délit, il en eſt qui ſoient indépendans les uns des autres, & qu'on ne puiſſe pas rapporter aux mêmes cauſes. Ainſi un homme déja maltraité par des coups, peut être ſaiſi d'une apoplexie mortelle. Une femme qui vient d'avorter peut n'avoir été qu'émue, *&c.* La bile répandue dans un violent accès de colere, peut produire ſur les inteſtins tous les ſignes de poiſon. 4°. Si le corps de délit n'eſt cauſé que par la ſimple omiſſion des précautions qui auroient pu le prévenir. 5°. S'il y a eu impoſſibilité d'obſerver ces précautions. *Voyez* INFANTICIDE, AVORTEMENT, *Suppl.*

Dans les cauſes civiles, comme impuiſſance, ſtérilité, groſſeſſe, part légitime, *&c.* le rapport du médecin eſt fondé ſur l'examen des ſujets ou ſur les dogmes appuyés par des obſervations de tous les ſiecles. C'eſt ſur-tout dans ces queſtions que le médecin eſt juge ; mais c'eſt auſſi dans ces mêmes queſtions qu'il doit ſe défier de ſes lumieres.

La ſociété ou l'ordre public interroge auſſi le médecin ſur des objets économiques, & ce n'eſt que l'expérience dans ſa profeſſion ou les connoiſſances variées dont il eſt muni, qui le mettent en état de remplir ſes vues. *Voyez* ci-deſſus.

Ces différens objets me paroiſſent préſenter une diviſion naturelle en trois claſſes ; la premiere contient les queſtions de droit criminel ; la ſeconde, celles de droit civil ; & la troiſieme, celles de droit politique ou économique.

3°. Les canons ou les loix religieuſes impoſent à l'homme des devoirs d'un autre genre ; la juſtice civile en garantit l'obſervation, & les tribunaux eccléſiaſtiques jugent conjointement avec les tribunaux

de justice, les délits qui y ont rapport. Le ministere du physicien est souvent nécessaire dans cette recherche. 1°. Les besoins & les infirmités de la nature humaine sont quelquefois incompatibles avec certains devoirs; 2°. il seroit dangereux, pour l'intérêt même de la religion, qu'on rapportât à ces causes surnaturelles ce qui est dans l'ordre de la nature & conforme aux loix purement physiques. 3°. La dignité & la nécessité des sacremens exigent dans leur administration certaines précautions de la part des médecins & des accoucheurs. Le terme de l'animation du fœtus, la distinction des monstres d'avec les fœtus humains pour l'administration du baptême, sont des questions qui concernent également les médecins & les tribunaux ecclésiastiques (*Voy.* BAPTÊME, MONSTRES, AVORTEMENT). Les causes de divorce sont quelquefois citées devant ces mêmes tribunaux; & dans des tems de fanatisme & d'erreur, ils se sont souillés en condamnant comme sorciers & possédés des malheureux imbéciles qui ne péchoient que par défaut de raison (*Voyez* l'article suivant). La cour de Rome a quelquefois requis les physiciens ou les médecins de déclarer si des événemens, des guérisons extraordinaires, pouvoient dépendre des loix universelles & connues, ou s'il falloit les attribuer à des causes surnaturelles; cette décision qui constatoit ou faisoit disparoître le miracle, devenoit un acte public dans les béatifications des saints & des saintes & servoit de critere de vérité dans des objets que le zele inconsidéré ne manquoit jamais de grossir ou de défigurer. Il paroît qu'on a senti que, lors même que le physicien ne voyoit pas la chaîne qui lie un effet aux causes générales, il ne falloit pas se hâter précipitamment de l'attribuer à des causes célestes, parce qu'un physicien peut se tromper, & ne pas tout connoître. C'est donc pour éviter une erreur d'une autre espece qu'on a cessé d'emprunter son ministere: il seroit en effet indécent de supposer qu'on eût jamais pu redouter l'œil du savant dans des objets qu'on livroit à la foi publique.

Les maladies qu'on a appellées surnaturelles, & qui sont de nos jours dans l'ordre de la nature; l'extase, les jeûnes long-tems prolongés, les affections hystériques & convulsives, nous rappellent les erreurs de nos peres, & nous apprennent qu'il faut rarement croire aux prodiges. Le bon Zacchias ne croyoit pas qu'il fût possible de conserver long-tems un cadavre dans sa fraîcheur sans l'entremise du démon, à moins que Dieu ne permît expressément cet événement contre nature, pour édifier son peuple, en faisant découvrir un saint. Il ne paroît pas que Ruysch & tant d'autres anatomistes aient emprunté des secours diaboliques pour orner leurs cabinets. On se contente d'admirer l'artiste; l'homme est consolé de sa foiblesse en voyant ses progrès, & il ose encore espérer davantage.

Les dispenses pour les jeûnes, l'abstinence des viandes, & certains devoirs religieux, concernent aussi la *médecine*, lorsqu'elles peuvent être justifiées par des infirmités ou autres raisons semblables. Il est encore des cas où le médecin est consulté sur la compatibilité du tempérament avec certains états religieux, comme celui de reclus ou de recluse; on a même demandé s'il étoit des tempéramens pour lesquels la continence fût impossible. Toutes ces questions qui dans l'ordre naturel appartiennent de droit aux médecins, sont pourtant subordonnées aux casuistes, auxquels il appartient de concilier, autant qu'il est en eux, les foiblesses de l'humanité avec les rigueurs de l'état religieux. Mais comme le zele & la piété n'affranchissent personne des infirmités de l'espece humaine, & qu'au contraire elles en sont souvent aggravées, il s'ensuit qu'un médecin violeroit ses devoirs ou l'objet de son art, s'il dissimuloit les suites de ces infirmités, ou s'il ne proposoit pas les secours que son expérience lui suggere: ces moyens ne sont pas également pratiquables, & c'est à les proposer qu'on peut borner le ministere du médecin, tandis que la discussion & le jugement sont renvoyés à MM. les évêques.

L'état du médecin & du chirurgien leur impose encore l'obligation d'avertir les malades en danger de mort, ou leurs parens, pour l'administration des sacremens; les constitutions, les bulles, les conciles, la déclaration du roi de 1712 & celle de 1724, font expressément mention de ce devoir; mais il convient encore mieux au médecin dont le ministere se borne au soulagement du malade (s'il est d'ailleurs atteint d'une maladie mortelle), de ne donner cet avis qu'aux assistans ou aux ministres de l'église, pour y pourvoir eux-mêmes, & d'épargner au moribond presque toujours timide ou effrayé, le désagrément de s'entendre prononcer un arrêt de mort par celui auquel il a confié sa vie.

Ce plan dont je viens de faire l'exposition, me paroît embrasser le plus grand nombre des rapports qui se trouvent entre la médecine & les loix de toute espèce; mon unique objet dans cet article a été de présenter le système ou le tableau des connoissances médicinales relatives à la législation, & c'est sur-tout pour les médecins & les chirurgiens que je l'ai fait. Il est aisé de sentir que les rapports des loix avec la médecine peuvent être considérés sous un autre aspect qui concerneroit de plus près les jurisconsultes & les juges: le résultat de ces rapports constitue ce qu'on appelle la jurisprudence de la médecine: ouvrage de détail, heureusement entrepris & terminé par M. Verdier, docteur en médecine, & avocat en la cour du parlement de Paris.

Questions à élaguer. Les progrès des connoissances & quelque peu de philosophie, ont éloigné l'absurde barbarie qui siégeoit autrefois sur les premiers tribunaux de justice: on voit plus rarement ces scenes sanguinaires ou humiliantes pour la raison, mais les loix qui les autoriserent subsistent encore dans nos codes, & servent quelquefois de prétexte à de nouvelles atrocités. Il seroit aisé de prouver par des exemples récens, qu'on s'est appuyé sur ces loix absurdes pour autoriser des injustices: la voix de la raison est encore foible dans quelques tribunaux, & le magistrat particulier que l'ignorance & la timidité préoccupent, tranquille à l'ombre de ces loix, étouffe sans remords le cri de sa conscience & celui de l'humanité. Tirons le voile sur ces objets affligeans, & faisons des vœux pour le progrès des lumieres; les hommes sont barbares par instinct lorsqu'ils ne sont pas éclairés.

Je me dispense de joindre au plan que je viens d'exposer, une foule d'autres questions puériles ou absurdes dont tous les auteurs de *médecine légale* ont grossi leurs recueils. Si l'on n'étoit irrité par les suites funestes qu'ont eues leurs opinions, on ne manqueroit pas d'admirer l'extrême patience avec laquelle ils ont compilé des inepties inintelligibles, & l'air d'importance dont ils les ont revêtues. Traçons succintement quelques-unes de ces questions pour ne plus les citer, elles rappelleront à nos neveux par quels degrés il nous a fallu passer pour arriver au point où nous sommes.

On a quelquefois questionné les médecins sur la ressemblance ou la dissemblance des enfans avec leurs peres. En partant du principe que la matiere séminale conserve la forme qu'elle avoit acquise, on en concluoit qu'il falloit qu'un enfant ressemblât de nécessité à son pere. La docte antiquité qui traitoit

tout